ŒUVRES COMPLÈTES

DE

SAINT JÉROME

PRÊTRE ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TRADUITES EN FRANÇAIS ET ANNOTÉES

PAR L'ABBÉ BAREILLE

AUTEUR DE LA TRADUCTION DES ŒUVRES DE S. JEAN CHRYSOSTOME COURONNÉE PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE

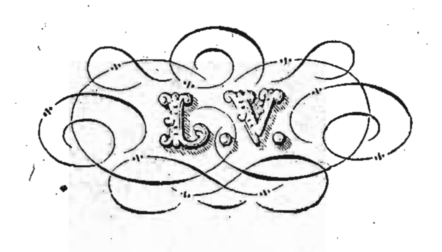
RENFERMANT

le texte latin soigneusement revu et les meilleures notes des diverses éditions

---

TOME DIXIÈME

COMMENTAIRES SUR L'ÉVANGILE DE SAINT MATTHIEU (SUITE ET FIN)
TRADUCTION PAR SAINT JÉROME DE XXIX HOMÉLIES D'ORIGÈNE SUR L'ÉVANGILE DE SAINT LUC
COMMENTAIRES SUR L'ÉPITRE AUX GALATES. — COMMENTAIRES SUR L'ÉPITRE AUX ÉPHÉSIENS



PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-EDITEUR
13, RUE DELAMBRE, 13

1884

COMMENTAIRES
DE SAINT JÉROME

SUR

L'ÉVANGILE DE SAINT MATTHIEU

LIVRE TROISIÈME

« Jésus vint aux environs de Césarée de Philippe » *Matth.* XVI, 13. Le Philippe dont il est ici question est le frère d'Hérode, dont nous avons parlé plus haut. Tétrarque de l'Iturée et de la Province de Trachonite, il avait construit en l'honneur de Tibère César la ville qui s'appelle aujourd'hui Panéas, et qu'il avait alors en l'honneur de l'empereur, nommée Césarée, et, en y ajoutant son propre nom, Césarée de Philippe; elle fait partie de la province de Phénicie. En cela, Philippe ne faisait qu'imiter Hérode, son père, qui, pour faire sa cour à Auguste, avait changé le nom de la ville appelée Tour de Straton en celui de Césarée, et bâti, au delà du Jourdain, une ville appelée Juliade, du nom de la fille de ce prince. C'est en cette partie du territoire de Césarée de Philippe que le Jourdain prend naissance; il sort au pied du Liban par deux sources, dont l'une s'appelle « Jor » et l'autre « Dan » deux noms qui réunis ensemble ont formé le mot Jourdain.

« Et il interrogea ses disciples et leur dit : que disent les hommes qu'est le Fils de l'homme?» Il ne dit point : que disent les hommes de moi; mais que disent les hommes qu'est le « Fils de l'homme », de peur qu'on attribue sa question à un sentiment de vanité. Remarquez en passant que dans tous les endroits où l'Ancien Testament porte ces expressions « Fils de l'homme », l'hébreu, lui, porte « Fils d'Adam. » Ainsi ce passage des psaumes : « Enfants des hommes jusqu'à quand aurez-vous le cœur appesanti? » *Psalm.* IV, 3, est rendu dans l'hébreu par : « enfants d'Adam. » Pour en revenir maintenant à la question posée par le Sauveur, admirons la justesse des termes dont il se sert : « Que disent les hommes qu'est le Fils de l'homme? » Ceux en effet qui parlent de lui comme du Fils de l'homme, ne sont que des hommes, tandis que ceux qui reconnaissent sa divinité, ne s'appellent plus des hommes, mais des dieux.

« Ils lui répondirent : Les uns disent, Jean-

« Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi. » Philippus iste est frater Herodis, de quo supra diximus, tetrarcha Ituræe et Trachonitidis regionis, qui in honorem Tiberii Cæsaris Cæsaream, quæ nunc Paneas dicitur, construxit, et in honorem Cæsaris, pariterque sui nominis appellavit eam Cæsaream Philippi, et est in provincia Phœnicis : imitatus Herodem patrem, qui in honorem Augusti Cæsaris appellavit Cæsaream, quæ prius turris Stratonis vocabatur, et ex nomine filiæ ejus Juliadem trans Jordanem exstruxit. Iste [*Al.* ille] locus est Cæsareæ Philippi, ubi Jordanis oritur ad radices Libani, et habet duos fontes, unum nomine « Jor, » et alterum « Dan, » qui simul mixti, Jordanis nomen efficiunt.

« Et interrogabat discipulos suos, dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis? » Non dixit, quem me dicunt esse homines, sed « Filium hominis : » ne jactanter de se quærere videretur. Et nota, quod ubicumque scriptum est in Veteri Testamento, « filius hominis, » in Hebræo positum sit, « filius Adam. » Ut est illud [*Al.* illud quoque], quod in psalmo legimus : « Filii hominum usquequo gravi corde » *Psalm.* IV, 3, quod in Hebræo dicitur, « filii Adam. » Pulchre autem interrogat : « Quem dicunt homines esse Filium hominis? » quia qui de Filio hominis loquuntur, homines sunt; qui vero divinitatem ejus intelligunt, non homines, sed dii appellantur.

« At illi dixerunt : Alii Joannem Baptistam, alii

Baptiste, les autres, Élie, d'autres, Jérémie, ou quelqu'un des prophètes. Jésus leur dit. » *Ibid.* 14. Je m'étonne que certains interprètes se soient mis en frais pour trouver la cause de ces erreurs et discuter les motifs qui faisaient voir en Notre-Seigneur Jésus-Christ, aux uns Jean-Baptiste, aux autres Élie, à d'autres Jérémie ou quelqu'un des prophètes. Rien d'étonnant qu'on se soit trompé sur Élie et Jérémie, de la même manière qu'Hérode s'est trompé sur Jean, lorsqu'il dit : « C'est Jean à qui j'ai fait couper la tête, qui est ressuscité; et c'est pour cela qu'il se fait par lui tant de miracles. » *Marc.* VI, 16.

« Et vous, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre prenant la parole, lui dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. » *Ibid.* 15, 16. Tout lecteur attentif remarquera dans le contexte que Notre-Seigneur distingue les apôtres des hommes en général, et les appelle non pas des hommes, mais des dieux; car après avoir dit : « Que disent les hommes qu'est le Fils de l'homme? » il ajoute : « Et vous, qui dites-vous que je suis? » Ceux-là sont des hommes et jugent humainement, mais vous, qui êtes des dieux, comment me jugez-vous? Pierre, au nom de tous les apôtres, fait cette profession de foi : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. » Il donne à Dieu l'épithète de vivant, pour le distinguer de ces faux dieux que les hommes regardent comme des dieux, mais qui en réalité sont morts ; les Saturne, les Jupiter, les Vénus, les Minerve, les Bacchus, les Hercule, en un mot tout le personnel de l'idolâtrie.

« Jésus lui répartit : Vous êtes bienheureux, Simon Barjona, car ce n'est point la chair et le sang qui vous ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans le ciel. » *Ibid.* 17. Le Sauveur répond ainsi au témoignage que l'Apôtre avait rendu de lui. Pierre avait dit : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. « Cette profession de foi sincère reçoit immédiatement sa récompense : « Vous êtes bienheureux, Simon Barjona. » Pourquoi? parce que ce n'est ni la chair ni le sang, mais mon Père qui vous l'a révélé. Ce que ni la chair ni le sang ne peuvent révéler, la grâce du Saint-Esprit l'a fait. Ainsi, la profession de foi de l'apôtre est le résultat d'une révélation du Saint-Esprit, dont il serait appelé le fils. Car « Barjona » veut dire « fils de la colombe ». D'autres commentateurs ne voient simplement dans cette expression que Simon, c'est-à-dire, Pierre, est fils de Jean, et ils fondent leur opinion sur un autre passage où il est dit : « Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? » *Joan.* XXI, 15; question à laquelle Pierre répond : « Seigneur, vous le savez. » Par suite, ils prétendent que les copistes ont altéré le texte, et retranchant une syllabe, ont écrit « Barjona, » au lieu de « Bar-Joanna, » c'est-à-dire, fils de Jean. « Joanna » Jean, signifie « grâce du Seigneur. » Toutefois, chacun de ces noms com-

autem Eliam, alii vero Jeremiam, aut unum ex prophetis. Dicit illis Jesus. » Miror quosdam interpretes causas errorum inquirere singulorum, et disputationem longissimam texere, quare Dominum nostrum Jesum Christum alii Joannem putaverint, alii Eliam, alii Jeremiam, aut unum ex prophetis; cum sic potuerint errare in Elia et Jeremia, quomodo Herodes erravit in Joanne, dicens : « Quem ego decollavi Joannem, ipse surrexit a mortuis, et virtutes operantur in eo » *Marc.* VI, 16.

« Vos autem quem me esse dicitis? Respondens Simon Petrus, dixit : Tu es Christus Filius Dei vivi. » Prudens lector, attende, quod ex consequentibus textuque sermonis, apostoli nequaquam homines, sed dii appellantur. Cum enim dixisset : « Quem dicunt homines esse Filium hominis, » subjecit : « Vos autem quem me esse dicitis? » Illis quia homines sunt, humana opinantibus; vos qui estis dii, quem me esse existimatis? Petrus ex persona omnium apostolorum profitetur : « Tu es Christus Filius Dei vivi. » Deum vivum appellat, ad distinctionem eorum deorum, qui putantur dii, sed mortui sunt : Saturnum, Jovem, Venerem, Minervam [*Al.* Cererem], Liberum, Herculem, et cætera idolorum portenta significans.

« Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est. » Testimonio de se Apostoli reddit vicem. Petrus dixerat : « Tu es Christus Filius Dei vivi ; » mercedem recepit vera confessio : « Beatus es, Simon Barjona. » Quare? quia non revelavit tibi caro et sanguis, sed revelavit Pater. Quod caro et sanguis revelare non potuit, Spiritus sancti gratia revelatum est. Ergo ex confessione sortitur vocabulum, quod revelationem ex Spiritu sancto habeat, cujus et filius appellandus sit. Siquidem « Barjona » in nostra lingua sonat, « filius columbæ. » Alii simpliciter accipiunt, quod Simon, id est, Petrus, sit filius Joannis, juxta alterius loci interrogationem : « Simon Joannis, diligis me » *Joan.* XXI, 15? Qui respondit : « Domine, tu scis. » Et volunt Scriptorum vitio depravatum, ut pro « Bar Joanna, » hoc est, « filius Joannis, Barjona » scriptum sit, una detracta syllaba. « Joanna » autem

porte un sens mystique : la colombe désignant le Saint-Esprit, la grâce de Dieu, un don spirituel. Quant à ces autres paroles : « Car ce n'est ni la chair ni le sang qui vous ont révélé ceci, » elles correspondent exactement à ces expressions de l'Apôtre : « Je n'ai point pris conseil de la chair et du sang, » *Galat.* I, 16. Dans la pensée de l'Apôtre, la chair et le sang désignent les Juifs, et il veut indiquer que c'est la grâce de Dieu qui lui a révélé le Christ Fils de Dieu, et non la doctrine des Pharisiens.

« Et moi je vous dis » *Ibid.* 18. Que veut dire cette parole? « Et moi je vous dis? » Vous m'avez dit : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant et moi je vous dis, » non pas une parole creuse et sans effet; mais je vous dis; car pour moi, dire et faire, c'est tout un.

« Que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église. » Comme c'était du Seigneur que les apôtres avaient reçu la lumière, ce qui les fit appeler lumière du monde, et leurs autres noms, c'est aussi de lui, que, pour avoir cru en la pierre Jésus-Christ, Simon reçoit le nom de Pierre; et dans cette métaphore, il est juste qu'il lui dise : « C'est sur vous que je bâtirai mon Église. »

« Et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » Pour moi, les portes de l'enfer sont les vices et les péchés, ou du moins les enseignements de l'hérésie, lesquels séduisent les hommes et les conduisent à l'enfer. Mais en tout cas, que personne n'aille s'imaginer que les portes de l'enfer désignent la mort et que les apôtres devaient échapper à cette loi inexorable de la mort, puisque leur martyre témoigne du contraire.

« Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. » *Ibid.* 19. Des prêtres et des évêques ne comprenant pas ce passage, ou l'interprétant dans un sens pharisaïque, s'imaginent qu'ils peuvent condamner des innocents ou absoudre des coupables, tandis que Dieu fait plus d'attention à la vie des accusés qu'à la sentence des prêtres. On lit au Lévitique, *cap.* XIV, qu'ordre est donné aux lépreux de se montrer aux prêtres, et que s'ils sont vraiment atteints de la lèpre, le prêtre les déclare impurs. Mais il ne s'en suit pas que ce soit le prêtre qui fasse à sa guise les hommes lépreux et impurs. Cela veut dire uniquement que ce sont les prêtres qui ont la connaissance de la lèpre, non le lépreux lui-même, et peuvent discerner qui est pur et qui est impur. Les évêques et les prêtres de la loi nouvelle ont par rapport aux pécheurs le même pouvoir que les prêtres de l'ancienne loi par rapport aux

interpretatur, « Domini gratia. » Utrumque autem nomen mystice intelligi potest, quod et columba, Spiritum sanctum; et gratia Dei, donum significet spirituale. Illud quoque quod ait : « Quia caro et sanguis non revelavit tibi, Apostolicæ narrationi comparatur, in qua ait : « Continuo non acquievi carni et sanguini » *Galat.* I, 16, carnem ibi et sanguinem, Judæos significans, ut hic quoque sub alio sensu demonstretur, quod ei non per doctrinam Pharisæorum, sed per Dei gratiam Christus Dei Filius revelatus sit.

« Et ego dico tibi. » Quid est quod ait : « Et ego dico tibi? » Quia tu mihi dixisti : « Tu es Christus Filius Dei vivi; et ego dico tibi, » non sermone casso, et nullum habente opus, sed dico tibi : quia meum dixisse, fecisse est.

« Quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam. » Sicut ipse lumen apostolis donavit, ut lumen mundi appellarentur, cæteraque ex Domino sortiti sunt vocabula, ita et Simoni, qui credebat in petram Christum, Petri largitus est nomen. At secundum metaphoram petræ, recte dicitur ei : « Ædificabo Ecclesiam meam super te. »

« Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. » Ego portas inferi reor vitia atque peccata; vel certe hæreticorum doctrinas, per quas illecti homines ducuntur ad tartarum. Nemo itaque putet de morte dici, quod apostoli conditioni mortis subjecti non fuerint, quorum martyria videat coruscare.

« Et dabo tibi claves regni cœlorum. Et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum in cœlis; et quodcumque solveris super terram, erit solutum in cœlis. » Istum locum episcopi et presbyteri non intelligentes, aliquid sibi de Pharisæorum assumunt supercilio, ut vel damnent innocentes, vel solvere se noxios arbitrentur; cum apud Deum non sententia sacerdotum, sed reorum vita quæratur. Legimus in Levitico *Cap.* XIV de leprosis, ubi jubentur, ut ostendant se sacerdotibus, et si lepram habuerint, tunc a sacerdote immundi fiant : non quo sacerdotes leprosos faciant et immundos; sed quo habeant notitiam leprosi, et non leprosi, et possint discernere qui mundus, quive immundus sit. Quomodo ergo ibi leprosum sacerdos mundum vel immundum facit; sic et hic alligat, vel solvit episcopus et presbyter, non eos qui insontes sunt, vel noxii; sed pro officio

épreux. Ceux-ci pouvaient déclarer le lépreux pur ou impur, suivant qu'ils le voyaient atteint ou non de la lèpre. Ceux-là ont pouvoir de lier et de délier, non, de lier l'innocent et de délier le coupable; c'est-à-dire, qu'après avoir entendu la confession du pécheur, ils savent qui mérite d'être lié, qui d'être délié.

« Alors il défendit à ses disciples de dire à personne qu'il fût Jésus-Christ. » *Ibid.* 20. Lorsque plus haut, le Sauveur envoyait prêcher ses apôtres, il leur ordonnait d'annoncer sa venue; voici maintenant qu'il leur défend de dire qu'il est Jésus-Christ. A mon avis, tout autre est prêcher le Christ, et tout autre prêcher Jésus-Christ. Le Christ est un qualificatif qui exprime une dignité et peut convenir à plusieurs. Jésus au contraire est le nom propre du Sauveur. Or il peut se faire que le Sauveur n'ait pas voulu être personnellement prêché avant sa passion et sa résurrection, afin de pouvoir plus tard, après l'accomplissement du mystère sanglant, dire plus opportunément à ses apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, » *Matth.* Cap. ult. 19, etc. Et comme pour prouver au lecteur que cette interprétation n'est pas le produit de notre imagination, mais ressort de l'Évangile même, le verset suivant nous donne les raisons de cette prohibition.

« Dès lors Jésus commença à découvrir à ses disciples qu'il lui fallait aller à Jérusalem et y souffrir beaucoup de la part des anciens, des scribes, des princes des prêtres, y être mis à mort et ressusciter le troisième jour. » *Ibid.* 21. Voici le sens de ce verset : Ne prêchez le Christ que lorsqu'il aura subi tous ces supplices. L'annoncer ouvertement, faire briller sa majesté divine aux yeux des foules, qui tout à l'heure le verront exposé aux coups des fouets et aux ignominies de la croix, en butte à toutes les dérisions et à toutes les souffrances de la part des anciens, des scribes, et des princes des prêtres, serait perdre inutilement votre temps et vos peines. Aujourd'hui encore Jésus-Christ souffre beaucoup de la part des hommes qui crucifient en eux-mêmes le Fils de Dieu, *Hebr.* VI; et il ne manque point dans l'Église d'anciens et de princes des prêtres qui font uniquement consister la religion dans le respect de la lettre et tuent ainsi le Fils de Dieu dont le culte est tout esprit.

« Et Pierre, l'ayant pris à part, commença à le reprendre en lui disant : Loin de vous, Seigneur, cela ne vous arrivera pas; mais Jésus se retournant dit à Pierre : Allez derrière moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale, parce que vous ne goûtez point les choses de Dieu, mais celles des hommes. » *Ibid.* 22. 23. Nous avons eu souvent l'occasion de signaler l'excès de zèle et d'amour que Pierre ressentait pour le Sauveur. En voici une nouvelle preuve : L'apôtre qui tout à l'heure disait dans sa profession de foi : « Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant » et en recevait immédiatement la récompense du Sauveur : « Vous êtes bienheureux,

suo, cum peccatorum audierit varietates, scit qui ligandus sit, quive solvendus.

« Tunc præcepit discipulis suis ut nemini dicerent, quia ipse esset Jesus Christus. » Supra mittens discipulos ad prædicandum, jusserat eis ut annuntiarent adventum suum; hic præcepit, ne se dicant esse Jesum Christum. Mihi videtur aliud esse Christum prædicare, aliud Jesum Christum. Christus commune dignitatis est nomen, Jesus proprium vocabulum Salvatoris. Potest autem fieri, ut idcirco ante passionem et resurrectionem se noluerit prædicari; ut completo postea sanguinis sacramento, opportunius apostolis diceret : « Euntes docete omnes gentes » *Matth. ult.* 19, etc. Quod ne quis putet nostræ tantum esse intelligentiæ, et non sensus Evangelici, quæ sequuntur, causas prohibitæ tunc prædicationis exponunt.

« Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis suis, quia oporteret eum ire Jerosolymam, et multa pati a senioribus et scribis, et principibus sacerdotum, et occidi, et tertia die resurgere. » Et est sensus : Tunc me prædicate, cum ista passus fuero, quia non prodest Christum publice prædicare, et ejus vulgare in populis majestatem, quem post paululum flagellatum visuri sint et crucifixum, et multa pati a senioribus, et scribis, et principibus sacerdotum. Et nunc Jesus multa patitur ab his, qui rursum sibi crucifigunt Filium Dei *Hebr.* VI : et cum seniores putentur in Ecclesia, et principes sacerdotum, simplicem sequentes litteram, occidunt Filium Dei, qui totus sentitur in spiritu.

« Et assumens eum Petrus, cœpit increpare illum, dicens : Absit a te, Domine, non erit tibi hoc. Qui conversus dixit Petro : Vade post me, Satana, scandalum es mihi, quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum. » Sæpe diximus nimii ardoris amorisque quam maximi fuisse Petrum in Dominum Salvatorem. Quia ergo post confessionem suam, qua dixerat :

Simon Barjona, car ce n'est point la chair ni le sang qui vous ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans le ciel, » entend tout à coup le Seigneur déclarer qu'il lui faut aller à Jérusalem, y souffrir beaucoup de la part des anciens, des scribes et des princes des prêtres, y être mis à mort et ressusciter le troisième jour; il ne veut point perdre le bénéfice de sa profession de foi; il ne s'imagine point que le Fils de Dieu puisse être mis à mort; il le prend dans son affection, l'entraîne à l'écart ne voulant point paraître devant ses collègues réprimander le maître, et se met à le reprendre avec ces paroles que lui dicte son ardent amour : « Loin de vous Seigneur, » ou plutôt comme s'exprime le grec : « Épargnez-vous, Seigneur, cela ne vous arrivera pas, » il n'est pas possible, et mes oreilles n'ont pas entendu que le Fils de Dieu puisse être mis à mort. A ces paroles, le Seigneur se retourne et lui dit : « Allez derrière moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale. » « Satan » veut dire « adversaire, contraire. » Puisque, dit-il, vous tenez un langage contraire à ma volonté, vous devez être regardé comme un adversaire. D'après un grand nombre de commentateurs, ce ne serait pas Pierre que le Sauveur aurait repris, mais l'esprit adversaire qui lui suggérait ce langage. Il me semble à moi, qu'on ne peut en aucune façon attribuer aux suggestions du démon cette erreur de l'apôtre, et qu'elle est uniquement la conséquence de son excessive affection : « Allez derrière moi, Satan. » Le Sauveur parle autrement au diable. Il lui dit : « Arrière, Satan. » Mais il dit à Pierre : « Allez derrière moi, » c'est-à dire, suivez mes avis; « parce que vous ne goûtez point les choses de Dieu, mais celles des hommes. » Ma volonté et celle de mon Père (dont je suis venu faire la volonté) *Joan.* VI, est de mourir pour le salut des hommes; et vous qui ne considérez que votre volonté propre, vous ne voulez pas que le grain de froment tombe dans la terre pour produire des fruits en abondance. *Joan.* XII. J'entends le lecteur demander comment il se fait qu'après avoir eu le bonheur d'entendre : « Vous êtes bienheureux, Simon Barjona; » et : « Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; » et : « Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux, » et encore : « Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel, » Pierre s'entend dire : « Allez derrière moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale? » Quel changement si subit a pu se produire chez l'apôtre, pour qu'immédiatement après l'avoir comblé d'insignes faveurs, le Sauveur lui donne le nom de Satan? La question est facile à résoudre. En y faisant quelqu'attention, on remarquera que ces bénédictions, cette béatitude, ce pouvoir, ce privilège de

« Tu es Christus Filius Dei vivi; » et præmium Salvatoris, quod audierat : « Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi; sed Pater meus qui in cœlis est, » repente audit a Domino, oportere se ire Jerosolymam, ibique multa pati a senioribus et scribis, et principibus sacerdotum, et occidi, et tertia die resurgere, non [*Vict. tacet* non] vult destrui confessionem suam; nec putat fieri posse ut Filius Dei occidatur : assumitque eum in affectum suum, vel separatim ducit, ne præsentibus cæteris condiscipulis magistrum videatur arguere, et cœpit increpare illum amantis affectu, et optantis dicere : « Absit a te, Domine : » vel ut melius habetur in Græco, ἵλεώς σοι, Κύριε, οὐ μὴ ἔσται σοι τοῦτο, hoc est, « propitius sis tibi, Domine, non erit tibi hoc : » non potest fieri, nec recipiunt aures meæ, ut Dei Filius occidendus sit. Ad quem Dominus conversus, ait : « Vade retro » [Vict. addit *me*], « Satana, scandalum mihi es. » Satanas interpretatur, « adversarius, » sive « contrarius. » Quia contraria, inquit, loqueris voluntati meæ, debes adversarius appellari. Multi putant quod non Petrus correptus sit, sed adversarius spiritus, qui hæc dicere Apostolo [*Al.* Apostolum] suggerebat. Sed mihi hic error Apostolicus, et de pietatis affectu veniens, numquam incentivum diaboli videbitur : « Vade retro me, Satana. » Diabolo dicitur : « Vade retro. » Petrus audit : « Vade retro me, » hoc est, sequere sententiam meam : « quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed quæ hominum. » Meæ voluntatis est, et Patris cujus veni facere voluntatem *Joan.* VI ut pro hominum salute moriar, tu tuam tantum considerans voluntatem, non vis granum tritici in terram cadere, ut multos fructus afferat *Joan.* XII. Prudens lector inquirat quomodo post tantam beatitudinem : « Beatus es, Simon Barjona; » et : « Tu es Petrus; et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam; et portæ inferi non prævalebunt adversus eam; » et : « Tibi dabo claves regni cœlorum; » et : « Quod ligaveris vel solveris super terram, erit ligatum vel solutum in cœlo; » nunc audiat : « Vade retro me, Satana, scandalum mihi es? » Aut quæ sit tam repentina conversio, ut post tanta præmia, Satanas appelletur? Sed si consideret qui hoc quærit, Petro illam

servir de fondement à l'Église, ne sont pas conférés actuellement à Pierre; il n'en reçoit que la promesse pour l'avenir. « Je bâtirai, dit-il, sur vous mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; » et : « Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux; » tout cela regarde l'avenir. Et si l'apôtre avait été immédiatement mis en possession de ces privilèges, il est sûr que l'erreur n'aurait jamais eu prise sur lui.

« Alors Jésus dit à ses disciples : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même, qu'il porte sa Croix, et qu'il me suive; car celui qui voudra sauver sa vie la perdra; et celui qui l'aura perdue pour moi, la retrouvera. Car que servirait à un homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme; par quel échange pourra-t-il la racheter? » *Ibid.* 24 *seqq.* Celui qui se dépouille du vieil homme et de ses œuvres, *Coloss.* III, se renonce lui-même et dit : « Ce n'est plus maintenant moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi, » *Galat.* II, 20, et, il porte sa croix pour être crucifié au monde; et celui pour qui le monde est crucifié, suit le Seigneur crucifié.

« Par quel échange pourra-t-il la racheter? » Pour Israël, le Seigneur donnait en échange l'Égypte, l'Éthiopie, et Syène; *Isa.* XLIII 3. 4. Une seule chose peut racheter l'âme humaine, celle que chante le Psalmiste : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné? Je prendrai le calice du Salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. » *Psalm.* CXV, 3.

« Car le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père avec ses anges, et alors il rendra à chacun selon ses œuvres. » *Ibid.* 27. Pierre scandalisé par l'annonce de la mort du Sauveur venait d'en être sévèrement réprimandé. Les disciples venaient d'apprendre qu'ils devaient se renoncer eux-mêmes, porter leur croix et suivre leur maître, en mourant chaque jour en esprit. Ce langage jetait l'épouvante dans les cœurs, et la crainte qui s'était emparée du chef des apôtres pouvait également saisir les autres disciples; aussi le Sauveur s'empresse-t-il de faire suivre les tableaux lugubres de perspectives plus riantes; il leur dit : « Le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père, avec ses anges. » La mort vous effraie, voyez la gloire du triomphateur. Vous avez peur de la croix, voici le cortège des légions angéliques. « Et alors, continue-t-il, il rendra à chacun selon ses œuvres. » *Rom.* x. 12. Plus de distinction entre le Juif et le Gentil, entre l'homme et la femme, entre le pauvre et le riche, dès lors que ce n'est plus sur les personnes, mais sur les œuvres que se porte l'examen.

« Je vous le dis en vérité, il y en a quelques-

benedictionem et beatitudinem, ac potestatem, et ædificationem super eum Ecclesiæ, in futuro promissam, non in præsenti datam intelliget. « Ædificabo, » inquit, « super te Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. » Et : « Dabo tibi claves regni cœlorum. » Omnia de futuro, quæ si statim dedisset ei, numquam in eo pravæ opinionis error invenisset locum.

« Tunc Jesus dixit discipulis suis : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum; et tollat crucem suam, et sequatur me. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam. Qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam. Quid enim prodest homini si universum mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiatur? » Qui deponit veterem hominem cum operibus suis *Coloss.* III, denegat semetipsum dicens : « Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus » *Galat.* II, 20; tollitque crucem suam, et mundo crucifigitur. Cui autem mundus crucifixus est, sequitur Dominum crucifixum.

« Aut quam dabit homo commutationem pro anima sua? » Pro Israel datur commutatio Ægyptus et Æthiopia, et Syene *Isai.* XLIII, 3, 4 : pro anima humana illa sola est retributio, quam Psalmista canit : « Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo » *Ps.* CXV, 3.

« Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum angelis suis; et tunc reddet unicuique secundum opus ejus. » Petrus ad prædicationem Dominicæ mortis scandalizatus, sententia Domini fuerat increpatus; provocati discipuli, ut abnegarent se, et tollerent crucem suam, et morientium animo sequerentur magistrum. Grandis terror audientium, et qui possit, principe apostolorum perterrito, etiam aliis metum injicere : idcirco tristibus læta succedunt, et dicit : « Filius hominis venturus est in gloria Patris sui cum angelis suis. » Times mortem, audi gloriam triumphantis. Vereris crucem, ausculta angelorum ministeria. « Et tunc, inquit, reddet unicuique secundum opera ejus » *Rom.* x, 12. Non est distinctio Judæi et ethnici, viri et mulieris, pauperum et divitum, ubi non personæ, sed opera considerantur.

« Amen dico vobis, sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Filium hominis

uns de ceux qui sont ici, qui ne mourront point, qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son règne. » *Ibid.* 28. Jésus avait voulu contrebalancer la crainte chez les apôtres par l'espérance des biens futurs : « Le Fils de l'homme doit venir dans la gloire de son Père avec ses anges, » en y ajoutant l'autorité du juge : « Et il rendra à chacun selon ses œuvres » : Néanmoins les apôtres pouvaient conserver quelque hésitation et se dire intérieurement : Vous affirmez que vos souffrances et votre mort sont proches; et quant à vos promesses de venir dans la gloire de votre Père, escorté par les Anges, avec tout l'appareil d'un juge tout-puissant, elles ne doivent s'accomplir que plus tard, après de longs siècles. Celui qui lit les plus secrètes pensées des cœurs a prévu cette objection et il y répond en plaçant en face de la crainte actuelle une récompense actuelle : « Il y en a quelques-uns de ceux qui sont ici qui ne mourront point qu'ils n'aient vu le Fils de l'homme venir en son règne; » à cause de votre incrédulité, le Fils de l'homme se manifestera à vous présentement tel qu'il doit venir plus tard.

« Six jours après, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère. » *Matth.* XII. 1. Pourquoi voyons-nous en certains endroits des Évangiles Pierre, Jacques et Jean séparés des autres apôtres; de quels privilèges particuliers jouissaient-ils à l'exclusion des autres; nous l'avons dit plus d'une fois et nous ne le redirons pas aujourd'hui. Une autre question se pose : Comment expliquer que Jésus, d'après saint Matthieu, prit ses apôtres six jours après, pour les mener à l'écart sur une haute montagne, quand il est parlé de huit jours dans l'Évangile de saint Luc. *Luc.* IX. La solution en est facile. Les six jours de saint Matthieu sont les jours intermédiaires; le premier et le dernier ne sont pas compris dans ce chiffre, tandis que saint Luc les y comprend; aussi ne dit-il point : « Huit jours après, Jésus prit avec lui Pierre, Jacques et Jean, » mais : le huitième jour.

« Et il les mena à l'écart sur une haute montagne. » Mener ses disciples sur les hauteurs, est un des privilèges de la royauté. On les mène à l'écart séparément des autres, parce qu'il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. *Matth.* XV. 16 *et* XXII. 14.

« Et il fut transfiguré devant eux. » *Ibid.* 2. Tel il doit apparaître, quand il viendra pour juger le monde, tel il se montra aux apôtres. Quant à ces paroles :» Et il fut transfiguré devant eux, » il n'en faudrait pas conclure qu'il se soit dépouillé de sa forme et de son visage primitifs, ni qu'il ait quitté son corps réel, pour revêtir un corps spirituel ou aérien. Cette transformation va nous être expliquée par l'Évangéliste.

« Son visage devint brillant comme le soleil, et ses vêtements blancs comme la neige. » Du moment qu'on parle de l'éclat de son visage et de la blancheur de ses vêtements, il est clair que

venientem in regno suo. » Terrorem apostolorum spe medicari voluerat promissorum, dicens : « Filius hominis venturus est in gloria Patris sui cum angelis suis. » Insuper auctoritate judicis addita : « et reddet unicuique secundum opera sua. » Poterat apostolorum tacita cogitatio, istiusmodi scandalum sustinere; occasionem et mortem nunc dicis esse venturam; quod autem promittis te affuturum in gloria Patris cum angelorum ministeriis, et judicis potestate, hoc in dies erit, et in tempora longa differetur [*Al.* differtur.] Prævidens ergo occultorum cognitor quid possent objicere, præsentem timorem præsenti compensat præmio. Quid enim dicit : « Sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno suo; » ut qualis est postea venturus, ob incredulitatem vestram præsenti tempore demonstretur.

« Et post dies sex, assumens Jesus Petrum, et Jacobum, et Joannem fratrem ejus. » Quare Petrus, et Jacobus, et Joannes in quibusdam Evangeliorum locis separentur a cæteris; aut quid privilegii habeant extra alios apostolos, crebro diximus. Nunc quæritur quomodo post dies sex assumpserit eos, et duxerit in montem excelsum seorsum, cum Lucas evangelista octonarium numerum ponat *Luc.* IX. Sed facilis responsio est, quia hic medii ponuntur dies, ibi primus additur et extremus. Non enim dicitur : « Post dies octo assumpsit Jesus Petrum, et Jacobum, et Joannem; » sed die octavo.

« Ducit illos in montem excelsum seorsum. » Ducere ad montana discipulos, pars regni est. Ducuntur seorsum, quia multi vocati, pauci vero electi *Matth.* XX, 16, *et* XXII, 14.

« Et transfiguratus est ante eos. » Qualis futurus est tempore judicandi, talis apparuit apostolis. Quod autem dicit : « Transfiguratus est ante eos, » nemo putet pristinam eum formam et faciem perdidisse, vel amisisse corporis veritatem, et assumpsisse corpus vel spirituale, vel aereum; sed quomodo transformatus sit, evangelista demonstrat, dicens :

« Et resplenduit facies ejus sicut sol, vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix. » Ubi splendor faciei

la substance n'a point disparu; il n'y a de changé que la gloire qui s'y ajoute. « Son visage devint brillant comme le soleil. » Une chose certaine, c'est que le Seigneur parut environné de cette gloire dont il resplendira au jour où il viendra dans son règne; mais cette transformation en lui donnant un éclat qu'il n'avait point habituellement, ne lui enleva point son visage ordinaire. Et en admettant que son corps se fût spiritualisé, le seul changement qui s'opéra dans ses vêtements, c'est qu'ils devinrent si blancs, qu'au témoignage d'un autre évangéliste, « le foulon n'en peut faire de pareils sur la terre. » *Marc.* IX, 2. Ce que le foulon peut faire sur la terre est quelque chose de corporel, qui reste soumis au sens du toucher, et non quelque chose de spirituel, d'aérien, qui fasse illusion aux yeux, et n'ait qu'une apparence sans réalité.

« En même temps ils virent paraître Moïse et Élie qui s'entretenaient avec lui. » *Ibid.* 3. Quand les Scribes et les Pharisiens viennent pour le tenter, et lui demandent un prodige dans le Ciel, il se refuse à le donner et oppose une réponse habile à leur demande insidieuse. Aujourd'hui pour accroître la foi de ses apôtres, il opère ce prodige du ciel; Élie descend d'où il était monté. Moïse remonte des profondeurs. Ainsi Isaïe donnait autrefois à Achaz l'ordre de demander un prodige ou du fond de la terre ou des hauteurs du ciel. *Isai.* VII *et* IV. *Reg.* II. Saint Matthieu se contente de mentionner la présence de Moïse et d'Élie : « Ils virent paraître Moïse et Élie qui s'entretenaient avec lui; » mais un autre évangéliste ajoute qu'ils annoncèrent à Jésus tout ce qu'il devait souffrir à Jérusalem. *Luc.* IX. Ainsi en leur personne apparaissent la Loi et les Prophètes qui annoncèrent si fréquemment la Passion du Sauveur et sa résurrection.

« Alors Pierre prenant la parole dit à Jésus : Seigneur nous sommes bien ici. » *Ibid.* 4. Lorsqu'une fois on a gravi les hauteurs, on voudrait y rester toujours et ne plus s'abaisser aux petitesses de la terre.

« Si vous voulez, faisons-y trois tentes : une pour Vous, une pour Moïse, et une pour Élie. » Vous vous trompez, Pierre, et comme le déclare un autre évangéliste, vous ne savez ce que vous dites. *Luc.* IX. A quoi bon trois tentes? Il n'y en a qu'une, celle de l'Évangile qui abrite la Loi et les Prophètes. Si vous demandez trois tentes, vous ne mettez pas les serviteurs avec le Maître; faites donc trois tentes ou plutôt n'en faites qu'une pour le Père, le Fils et le Saint-Esprit; qu'il n'y ait pour ces trois personnes, puisque leur divinité est une, qu'une tente dans votre cœur.

« Lorsqu'il parlait encore, une nuée lumineuse les couvrit, et de la nuée sortit une voix qui dit : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection : écoutez-le » *Ibid.* 5. Par

ostenditur, et candor describitur vestium, non substantia tollitur, sed gloria commutatur. « Resplenduit facies ejus sicut sol. » Certe transformatus est Dominus in eam gloriam, qua venturus est postea in regno suo. Transformatio splendorem addidit, faciem non subtraxit. Esto corpus spirituale fuerit, num et vestimenta mutata sunt, quæ intantum fuere candida, ut alius evangelista dixerit : « Qualia fullo super terram non potest facere *Marc.* IX, 2. Quod autem fullo super terram potest facere, corporale est, et tactui subjacet, et non spirituale et aereum, quod illudat oculis, et tantum in phantasmate conspiciatur.

« Et ecce apparuerunt illis Moyses et Elias, cum eo loquentes. » Scribis et pharisæis tentantibus se, et de cœlo signa poscentibus, dare noluit, sed pravam postulationem confutavit responsione prudenti. Hic vero, ut apostolorum augeat fidem, dat signum de cœlo, Elia inde descendente quo conscenderat; et Moyse ab inferis resurgente; quod et Achaz per Isaiam præcipitur, ut petat sibi signum de excelso, aut de inferno *Isai.* VII, *et* IV *Reg.* II. Nam quod dictum est : « Apparuerunt illis Moyses et Elias, cum eo loquentes; » et in alio refertur Evangelio, nuntiasse ei quæ Jerosolymis passurus esset *Luc.* IX : Lex ostenditur et prophetæ, qui et passionem Domini, et resurrectionem crebris vocibus nuntiarunt.

« Respondens autem Petrus, dixit ad Jesum : Domine, bonum est nos hic esse. » Qui ad montana conscenderat, non vult ad terrena descendere; sed semper in sublimibus perseverare.

« Si vis, faciamus hic tria tabernacula : Tibi unum, Moysi unum, et Eliæ unum. » Erras, Petre, sicut et alius evangelista testatur; nescis quid dicas *Luc.* IX. Noli tria tabernacula quærere, cum unum sit tabernaculum Evangelii, in quo Lex et Prophetæ recapitulanda sunt. Si autem quæris tria tabernacula, nequaquam servos cum Domino conferas, sed fac tria tabernacula; immo unum Patri, et Filio, et Spiritui sancto; ut quorum est una divinitas, unum sit et in pectore tuo tabernaculum.

« Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obumbravit eos. Et ecce vox de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui, ipsum audite. » Quia imprudenter interrogaverat, propterea responsionem

suite de sa demande inconsidérée, il ne mérite pas d'obtenir une réponse directe du Sauveur. C'est le Père qui va répondre pour le Fils, afin que cette parole du Seigneur soit accomplie : « Je ne me rends pas témoignage à moi-même; mais c'est mon Père qui m'a envoyé, qui rend lui-même témoignage pour moi. » *Jean.* v. 37. *et* VIII. 18. Une nuée lumineuse apparaît et les couvre; ils demandaient une tente matérielle faite de feuillages ou d'étoffes, les voici ombragés par une nuée lumineuse. Puis la voix du Père se fait entendre du ciel pour rendre témoignage à son Fils, dissiper l'erreur de Pierre, lui apprendre la vérité, et par lui, la faire connaître aux autres apôtres. » Celui-ci, dit-il, est mon Fils bien-aimé,» c'est à lui qu'il faut dresser une tente, à lui qu'il faut obéir. Il est le Fils, eux, ne sont que des serviteurs; comme vous, Moïse et Élie doivent aussi préparer dans le plus intime de leur cœur une tente au Seigneur.

« Les disciples l'ayant entendu, tombèrent le visage contre terre, et furent saisis d'une extrême frayeur. » *Ibid.* 6. Cette frayeur a trois causes : la connaissance de leur erreur, la nuée lumineuse qui les couvre subitement, la voix de Dieu le Père qui frappe leurs oreilles; l'homme est en effet si faible qu'il ne peut supporter l'éclat d'une pareille gloire, et que sous l'empire du tremblement qui s'empare de lui tout entier corps et âme, il tombe à terre. Plus hautes auront été vos aspirations, plus profondes seront vos chutes, si vous avez méconnu la mesure de vos forces.

« Jésus s'approcha et les toucha. » *Ibid.* 7. Comme ils étaient étendus à terre et ne pouvaient se relever, Jésus s'approcha avec bonté et les toucha pour dissiper leur frayeur par son attouchement, et rendre à leurs membres la vigueur qu'ils avaient perdue.

« Et il leur dit : Levez-vous et ne craignez point; » après les avoir guéris par le toucher, il les guérit par la parole; « Ne craignez point. » Il faut d'abord dissiper la frayeur, pour que la leçon puisse être comprise.

« Alors, levant les yeux, ils ne virent plus que Jésus seul. » *Ibid.* 8. La raison voulait qu'après s'être relevés, ils ne vissent plus que Jésus seul; car si Moïse et Élie étaient restés avec le Sauveur, les apôtres auraient pu concevoir des doutes sur la voix du Père qui était le principal témoignage rendu au Fils. Ils voient donc Jésus debout; la nuée s'est dissipée, Moïse et Élie ont disparu; et en effet, quand aura disparu l'ombre de la loi et des prophètes qui recouvrait les apôtres, leur double lumière se retrouvera dans l'Évangile.

« Lorsqu'ils descendaient de la montagne, Jésus leur fit ce commandement et leur dit : Ne parlez à personne de ce que vous venez de voir, jusqu'à ce que le Fils de l'homme soit ressuscité d'entre les morts. » *Ibid.* 9. Les avant-coureurs

Domini non meretur, sed Pater respondet pro Filio, ut verbum Domini compleretur : « Ego testimonium non dico pro me, sed Pater qui me misit, ipse pro me dicit testimonium *Joan.* v, 37, *et* VIII, 18. Nubes autem videtur lucida, et obumbrat eos, ut qui carnale e frondibus, aut tentoriis quærebant tabernaculum, nubis lucidæ operirentur umbraculo. Vox quoque de cœlo Patris loquentis auditur, quæ et testimonium perhibeat Filio; et Petrum [*Al.* Petri,] errore sublato, doceat veritatem; immo per Petrum cæteros apostolos. « Hic est, » ait, « Filius meus dilectus : » huic figendum est tabernaculum, huic obtemperandum. Hic est filius, illi servi sunt; Moyses et Elias debent et ipsi vobiscum in penetralibus cordis sui Domino tabernaculum præparare.

« Et audientes discipuli, ceciderunt in faciem suam, et timuerunt valde. » Triplicem ob causam pavore terrentur, vel quia se errasse cognoverant, vel quia nubes lucida operuerat eos, aut quia Dei Patris vocem loquentis audierant; quia humana fragilitas conspectum majoris gloriæ ferre non sustinet, ac toto animo et corpore contremiscens, ad terram cadit. Quanto quis ampliora quæsierit, tanto magis ad inferiora collabitur, si ignoraverit mensuram suam.

« Et accessit Jesus, et tetigit eos. » Quia illi jacebant et surgere non poterant, ipse clementer accedit, et tangit eos, ut tactu timorem fuget, et debilitata membra solidentur.

« Dixitque eis : Surgite, et nolite timere. » Quos manu sanaverat, sanat imperio. « Nolite timere. » Primum timor expellitur, ut postea doctrina tribuatur.

« Levantes autem oculos suos, neminem viderunt, nisi solum Jesum. » Rationabiliter postquam surrexerunt, non viderunt nisi solum Jesum; ne si Moyses et Elias perseverassent cum Domino, Patris vox videretur incerta, cui potissimum daret testimonium. Vident ergo Jesum stantem, ablata nube, et Moysen et Eliam evanuisse : quia postquam Legis et Prophetarum umbra discesserit, quæ velamento suo apostolos texerat, utrumque lumen in Evangelio reperitur.

« Et descendentibus illis de monte præcepit Jesus, dicens : Nemini dixeritis visionem, donec Filius hominis a mortuis resurgat. » Futuri regni præmeditatio, et glo-

du royaume à venir et la gloire du triomphateur avaient apparus sur la montagne. Le Christ ne veut pas que cette manifestation soit révélée aux peuples, dans la crainte qu'elle ne rencontre qu'incrédulité, tant la chose est inouïe, ou que les ignominies de la croix venant après une gloire si éclatante, ne soulèvent un plus grand scandale dans ces esprits grossiers.

« Ses disciples l'interrogèrent et lui dirent : Pourquoi donc les Scribes disent-ils qu'il faut qu'Élie vienne auparavant? » *Ibid.* 10. Si nous ne connaissions le motif qui pousse les disciples à interroger leur maître sur Élie, leur question nous semblerait extraordinaire et déplacée. Quel rapport en effet y a-t-il entre les faits racontés plus haut et cette question sur la venue d'Élie? C'est une tradition des Pharisiens, basée sur le prophète Malachie, (le dernier des douze prophètes) qu'Élie viendra avant l'avènement du Sauveur, qu'il réunira le cœur des pères à leurs enfants, et le cœur des enfants à leurs pères, et qu'il établira toutes choses dans leur état primitif. *Malach.* IV. Les disciples donc, pensant que ce passage du Christ à la gloire, est celui dont ils ont été témoins sur la montagne, disent : Puisque vous êtes déjà venu dans la gloire, pourquoi votre précurseur n'apparaît-il pas? question d'autant plus naturelle de leur part, qu'ils avaient vu Élie disparaître. Et lorsqu'ils ajoutent : « Les scribes disent qu'il faut qu'Élie vienne auparavant. » Par le mot « auparavant » ils montrent que si Élie n'est pas venu, l'avènement du Sauveur ne se fait pas conformément aux Écritures.

« Jésus leur répondit : Il est vrai qu'Élie doit venir et qu'il rétablira toutes choses. Mais je vous déclare qu'Élie est déjà venu. » *Ibid.* 11. 12. Le même Élie qui viendra corporellement au second avènement du Sauveur, est venu en esprit et en vertu dans la personne de Jean.

« Et ils ne l'ont point connu, mais ils l'ont traité comme il leur à plu. » C'est-à-dire, ils l'ont méprisé et lui ont tranché la tête. » Ils feront souffrir de même le Fils de l'homme. Alors les disciples comprirent que c'était de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé. » *Ibid.* 13. Jean-Baptiste a été mis à mort par Hérode et Hérodias; pourquoi donc les accuser d'avoir fait également crucifier Jésus, quand nous lisons que les Scribes et les Pharisiens ont été les auteurs de son supplice? Nous répondons en deux mots que la secte dés Pharisiens s'est rendue complice du meurtre de Jean en y acquiescant, et qu'Hérode prit une part volontaire à la mort du Sauveur, car c'est lui qui, après l'avoir accablé de railleries et de mépris, l'a renvoyé à Pilate, pour que les Juifs le crucifiassent.

« Seigneur, ayez pitié de mon fils qui est lunatique et qui souffre beaucoup, car il tombe

ria triumphantis demonstrata fuerat in monte. Non ergo vult hoc in populos prædicari, ne et incredibile esset pro rei magnitudine, et post tantam gloriam apud rudes animos sequens crux scandalum faceret.

« Et interrogaverunt eum discipuli, dicentes : Quid ergo Scribæ dicunt, quod Eliam oporteat primum venire? » Nisi causas noverimus, quare interrogaverint discipuli super Eliæ nomine, stulta videtur, et extraordinaria eorum interrogatio. Quid enim pertinet ad ea, quæ supra scripta sunt, de Eliæ adventu quærere? Traditio Pharisæorum est, juxta Malachiam prophetam (qui est novissimus in duodecim) quod Elias veniat ante adventum Salvatoris, et reducat cor patrum ad filios, et filiorum ad patres, et restituat omnia in antiquum statum *Malach.* IV. Æstimant ergo discipuli transformationem gloriæ hanc esse, quam in monte videant, et dicunt : Si jam venisti in gloria, quomodo præcursor tuus non apparet, maxime quia Eliam viderant recessisse. Quando autem adjiciunt : « Scribæ dicunt quod Eliam oporteat primum venire : » Primum dicendo, ostendunt quod nisi Elias venerit, non sit secundum Scripturas Salvatoris adventus.

« At ille respondens, ait illis : Elias quidem venturus est, et restituet omnia. Dico autem vobis, quia Elias jam venit. » Ipse qui venturus est in secundo Salvatoris adventu, juxta corporis fidem, nunc per Joannem venit in virtute et spiritu.

« Et non cognoverunt eum; sed fecerunt in eo quæcumque voluerunt. » Hoc est, spreverunt, et decollaverunt eum.

« Sic et Filius hominis passurus est ab eis. Tunc intellexerunt discipuli, quia de Joanne Baptista dixisset eis. » Quæritur autem cum Herodes et Herodias Joannem interfecerint, quomodo ipsi Jesum quoque crucifixisse dicantur, cum legamus eum a Scribis et Pharisæis interfectum? Et breviter respondendum, quod et in Joannis nece Pharisæorum factio consenserit, et in occisione Domini Herodes junxerit voluntatem suam, qui illusum atque despectum remiserit ad Pilatum, ut crucifigerent eum.

« Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, et male patitur : nam sæpe cadit in ignem, et crebro in aquam. Et obtuli eum discipulis tuis, et non potuerunt curare eum. » Quam ob causam dæmon observans lunæ

souvent dans le feu et souvent dans l'eau. Je l'ai présenté à vos disciples, mais ils n'ont pu le guérir. » *Ibid.* 14. 15. Pour quel motif le démon tient-il compte des phases de la lune pour se saisir des hommes, et au moyen des créatures faire blasphémer le Créateur, nous l'avons dit plus haut. Pour moi, dans le sens tropologique, le lunatique est celui qui par moments s'abandonne au vice, ne poursuit pas ce qu'il a commencé; mais à des haut et des bas, tantôt se précipite dans le feu dont brûlent les cœurs adultères, *Osée* VII, et tantôt se plonge dans les eaux qui sont impuissances à éteindre la charité. Quant à ces autres paroles: « Je l'ai présenté à vos disciples, mais ils n'ont pu le guérir, » elles sont comme une accusation indirecte des apôtres, quoique l'impossibilité de guérir n'ait pas toujours pour cause l'incapacité des médecins, mais surtout la foi des malades, selon cette parole du Sauveur : « Qu'il vous soit fait selon votre foi. » *Marc* v. 34. *et* x. 52.

« Mais Jésus répondit : O race incrédule et dépravée, jusqu'à quand serai-je avec vous? jusqu'à quand vous souffrirai-je? Amenez-moi ici cet enfant. » *Ibid.* 16. Il ne faudrait pas conclure de ce langage que Jésus fut rempli de dégoût, que ce Sauveur plein de douceur et de mansuétude, qui resta muet comme l'agneau devant celui qui le tond. *Isai.* LIII, ait laissé échapper des paroles de colère. Il parle ici comme un médecin qui verrait son malade ne tenir aucun compte de ses ordonnances, et lui dirait : Jusqu'à quand irai-je vous voir? jusqu'à quand perdrai-je mon temps et ma science, puisque je vous prescris une chose et vous en faites une autre? Et la preuve que sa colère ne tombe pas sur l'homme, mais sur le vice, et qu'en la personne de cet homme, il veut reprocher à tous les Juifs leur manque de foi, c'est qu'il ajoute aussitôt : « Amenez-le moi ici. »

« Et Jésus le menaça, et le démon sortit, et l'enfant fut guéri au même instant. » *Ibid.* 17. Ce n'est pas au patient, mais au démon que la menace aurait dû s'adresser. On peut encore dire qu'il menaça l'enfant et que le démon en sortit, parce que le démon n'avait d'empire sur lui qu'à cause de ses péchés.

« Et ils dirent : Pourquoi n'avons-nous pu nous autres chasser ce démon? Jésus leur répondit : A cause de votre incrédulité, je vous le dis en vérité. » *Ibid.* 18. C'est la pensée exprimée dans une autre endroit : « Tout ce que vous demanderez en mon nom avec une foi vive, vous l'obtiendrez. » *Joan.* XV, 2. Ainsi, quand nous n'obtenons pas, ce n'est pas impuissance de celui qui doit accorder, mais faute de ceux qui demandent.

« Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporterait, et rien ne vous serait impossible. » *Ibid.* 19. Parce que le royaume du ciel est comparé à un grain de

cursum, corripiat homines, et per creaturas infamare studeat Creatorem, supra diximus. Mihi autem videtur juxta tropologiam lunaticus esse, qui per horarum momenta mutatur ad vitia, nec persistit in cœpto, sed crescit atque decrescit; et nunc in igne fertur, quo adulterantium corda succensa sunt *Osee* VII : nunc in aquas, quæ non valent exstinguere charitatem. Quod autem dicit : « Obtuli eum discipulis tuis, et non potuerunt curare eum, » latenter accusat apostolos, cum impossibilitas curandi, interdum non ad imbecillitatem curantium, sed ad eorum qui curandi sunt fidem referatur, dicente Domino. « Fiat tibi secundum fidem tuam. » *Marc.* v, 34, *et* x, 52.

« Respondens autem Jesus, ait : O generatio incredula et perversa, quousque ero vobiscum? Usquequo patiar vos? afferte huc illum ad me. » Non quod tædio superatus sit, et mansuetus ac mitis, qui non aperuit sicut agnus coram tondente os suum *Isai.* LIII, nec in verba furoris eruperit, sed quod similitudinem medici, si ægrotum videat contra sua præcepta se gerere, dicat : Usquequo accedam ad domum tuam, quousque artis perdam industriam, me aliud jubente et te aliud perpetrante? Intantum autem non est iratus homini, sed vitio; et per unum hominem Judæos arguit infidelitatis, ut statim intulerit : « Afferte eum huc ad me.

« Et increpavit illum Jesus, et exiit ab eo dæmonium, et curatus est puer ex illa hora. » Non ille qui patiebatur, sed dæmon debuerat increpari. Sive increpavit puerum, et exivit ab eo dæmon, quia propter peccata sua a dæmone fuerat oppressus.

« Et dixerunt : quare nos non potuimus ejicere illum? Dicit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram. Amen quippe dico vobis. » Hoc est quod in alio loco dicit : « Quæcumque in nomine meo petieritis, » credentes accipietis *Joan.* XV, 2. Ergo quoties non accipimus, non præstantis est impossibilitas, sed culpa deprecantium.

« Si habueritis fidem sicut granum sinapis, dicetis monti huic : Transi hinc, et transibit, et nihil impossibile erit vobis. » Putant aliqui fidem grano sinapis comparatam, parvam dici, quod regnum cœlorum grano

sénevé, qui est la plus petite de toutes les semences, certains esprits s'imaginent qu'en comparant la foi au grain de sénevé, le Sauveur n'a voulu parler que d'une très petite foi; tandis que de ces paroles de l'Apôtre : « Et quand jaurais la foi la plus vive, une foi capable de transporter les montagnes, » *Corinth.* xv. 2, il faut au contraire conclure que c'est une grande foi, celle qui est égalée au grain de sénevé. La montagne, qu'il est ici question de transporter, n'est pas une montagne matérielle, visible aux yeux du corps, mais la montagne que le Sauveur transporta hors du lunatique; car c'est du démon qu'il faut entendre ces paroles : « Vous diriez à cette montagne, transportez-vous d'ici là et elle s'y transporterait. » Il faut donc regarder comme des insensés ceux qui accusent les apôtres et tous les chrétiens de n'avoir jamais eu la moindre dose de foi, sous ce prétexte qu'aucun d'eux n'a transporté des montagnes. Transporter des montagnes d'un endroit dans un autre, ne sert de rien à personne, et ce serait mettre le miracle au service d'une vaine et coupable ostentation; ce qui est vraiment utile à tous, c'est la translation de cette montagne qui, au dire du prophète, corrompt toute la terre. *Zach.* IV.

« Mais cette sorte de démons ne se chasse que par la prière et le jeûne. » *Ibid.* 20. En nous apprenant de quelle manière on peut chasser les esprits les plus mauvais, il nous indique à tous ce qui est nécessaire à la vie spirituelle.

« Comme ils étaient dans la Galilée, Jésus leur dit : Le Fils de l'homme doit être livré entre les mains des hommes, et il le feront mourir, et il ressuscitera le troisième jour, ce qui les affligea extrêmement. » *Ibid.* 21 *seqq.* Le Sauveur entremêle constamment les promesses consolantes et joyeuses aux prédictions tristes, afin que la réalisation inopinée de ces dernières, ne jette pas l'épouvante au cœur des apôtres, mais les trouve préparés à les supporter courageusement. Car si d'un côté, l'annonce de sa mort les remplit de tristesse, de l'autre, l'annonce de sa résurrection au bout de trois jours doit les combler de joie. Or s'ils s'attristent à ce point, ce n'est pas qu'ils manquent de foi (car ils n'ignoraient pas que le Sauveur avait réprimandé Pierre de ce qu'il ne goûtait point les choses de Dieu, mais celles des hommes), c'est que, dans leur affection pour leur maître, ils ne peuvent souffrir qu'on dise de lui des choses affligeantes et humiliantes.

« Et lorsqu'ils furent arrivés à Capharnaüm, ceux qui recevaient le tribut des deux drachmes, s'approchèrent de Pierre et lui dirent : Votre maître paie-t-il le tribut? Il répondit : Oui. » *Ibid.* 23. 24. Après l'empereur Auguste, la Judée devint tributaire, et tous ses habitants furent soumis à l'impôt du cens. De là le voyage de Joseph et Marie sa parente à Beth-

sinapis conferatur; cum apostolus dicat : « Et si totam fidem habuero, ita ut montes transferam I *Cor* xv, 2. Ergo magna est fides, quæ grano sinapis coæquatur Montis translatio non ejus significatur, quem oculis carnis aspicimus, sed illius qui a Domino translatus fuerat ex lunatico. Quod enim ait : « Dicetis monti huic : transi hinc, et transibit, » de dæmone intelligitur. Ex quo stultitiæ coarguendi sunt qui contendunt, apostolos, omnesque credentes, ne parvam quidem habuisse fidem, quia nullus eorum montes transtulerit. Neque enim tantum prodest montis de alio in alium locum translatio, et vana signorum quærenda ostentatio; quantum in utilitatem omnium iste mons transferendus est, qui per prophetam dicitur corrumpere omnem terram *Zach.* VI.

« Hoc autem genus non ejicitur, nisi per orationem et jejunium. » Dum docet quomodo nequissimus dæmon possit expelli, omnes instituit ad vitam.

« Conversantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jesus : Filius hominis tradendus est in manus hominum, et occident eum; et tertia die resurget. Et contristati sunt vehementer. » Semper prosperis miscet tristia, ut cum repente venerint, non terreant apostolos; sed a præmeditatis ferantur animis : Si enim contristat eos quod occidendus est, debet lætificare quod die tertio dicitur resurrecturus. Porro quod contristantur, et contristantur vehementer, non de infidelitate venit (alioquin scierant [*Al.* scirent] et Petrum esse correptum, quare non saperet ea quæ Dei sunt, sed quæ hominum) verum quia pro dilectione magistri, nihil de eo sinistrum et humile patiuntur audire.

« Et cum venissent Capharnaum, accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum, et dixerunt : Magister vester non solvit didrachma? Ait : Etiam. » Post Augustum Cæsarem Judæa facta est tributaria, et omnes censi capite ferebantur. Unde et Joseph cum Maria cognata sua professus [*Al* profectus] est in Bethleem. Rursum quoniam nutritus erat in Nazareth (quod est oppidum Galilææ Capharnaum urbi subjacens)

léem. De plus, Jésus ayant été élevé à Nazareth, et Nazareth étant soumis à l'autorité de Capharnaüm, les receveurs du tribut le lui demandent comme de coutume, et comme ils n'osent s'attaquer à lui à cause des prodiges merveilleux qu'il opère, ils s'adressent au disciple, et lui demandent malicieusement si son maître paie le tribut, ou s'il se révolte contre les décrets de César, selon ce que nous lisons ailleurs : « Est-il permis de payer le tribut à César ou de ne pas le payer? » *Marc.* XII. 14.

« Et étant entré dans la maison, Jésus le prévint et dit. » Les gens qui percevaient les deux drachmes avaient pris Pierre à part. Le Seigneur étant entré dans la maison, ne laisse pas à Pierre le temps de lui raconter l'affaire, il l'interroge lui-même; et de cette façon, en montrant à ses disciples qu'il est au courant de ce qui s'est passé hors de sa présence, il les empêchera de se scandaliser de la demande du tribut.

« Simon, que vous en semble? De qui les rois de la terre reçoivent-ils les tributs et les impôts, de leurs propres enfants ou des étrangers? Des étrangers, répondit Pierre. Jésus lui dit : Les enfants sont donc exempts. » *Ibid.* 25. Selon la chair et selon l'esprit, Notre-Seigneur était doublement fils de roi, d'un côté, issu de la famille de David; de l'autre, Verbe du Père tout-puissant; fils des rois, il n'était donc pas soumis au tribut; mais lui qui avait épousé la chair et ses abaissements voulut accomplir toute justice. Malheureux que nous sommes, nous portons le nom du Christ, et nous ne faisons rien qui soit digne d'une si auguste majesté; pour nous, il a porté la croix, il a payé le tribut, et nous ne payons pas le tribut en son honneur, et comme des fils de roi nous sommes exempts des impôts.

« Mais afin que nous ne les scandalisions point, allez-vous-en à la mer et jetez votre ligne; et le premier poisson que vous tirerez de l'eau, prenez-le, ouvrez-lui la bouche; vous y trouverez un statère que vous prendrez et que vous leur donnerez pour moi et pour vous. » *Ibid.* 26. Je ne sais ce qu'il faut admirer ici davantage, la prescience du Sauveur ou sa grandeur d'âme. Sa prescience : il savait qu'un poisson portait un statère dans la bouche, et que ce serait lui qui se ferait prendre le premier. Sa grandeur d'âme et sa puissance, si c'est en vertu de sa parole que le statère a été créé dans la bouche du poisson, et si elle a produit instantanément ce que l'apôtre devait y trouver plus tard. Dans le sens mystique, il me semble que le Sauveur est ce poisson qui fut pris le premier, qui se trouvait dans les profondeurs de la mer, et habitait les abîmes amers, afin que le premier Adam fût délivré par le second, et que ce qui se trouva dans sa bouche, c'est-à-dire, son hommage, fût donné pour Pierre et le Seigneur. Et ce prix est parfaitement choisi; il est partagé,

ex more poscunt tributa; et pro signorum magnitudine hi qui exigebant, non audent ipsum repetere, sed discipulum conveniunt, sive malitiose interrogant : utrum reddat tributa, an contradicat Cæsaris voluntati; juxta quod in alio loco legimus : « Licet Cæsaris tributa solvere, an non. » *Marc.* XII, 14?

« Et cum intrasset in domum, prævenit eum Jesus, dicens. » Qui didrachma exigebant, seorsum convenerant Petrum. Cumque intrasset domum, antequam Petrus suggereret, interrogat Dominus, ne scandalizentur discipuli ad postulationem tributi; cum videant eum nosse quæ absente se gesta sunt.

« Quid tibi videtur, Simon? Reges terræ a quibus accipiunt tributum vel censum, a filiis suis, an ab alienis? Et ille dixit : Ab alienis. Dixit illi Jesus : Ergo liberi sunt filii. » Dominus noster, et secundum carnem, et secundum spiritum filius regis erat, vel ex David stirpe generatus, vel omnipotentis Verbum Patris. Ergo tributa quasi regum filius non debebat, sed qui humilitatem carnis assumpserat, debuit adimplere omnem justitiam. Nosque infelices qui Christi censemur nomine, et nihil dignum tanta facimus majestate; ille pro nobis et crucem sustinuit, et tributa reddidit, nos pro illius honore tributa non reddimus, et quasi filii regis a vectigalibus immunes sumus.

« Ut autem non scandalizemus eos, vade ad mare, et mitte hamum, et eum piscem qui primus ascenderit, tolle. Et aperto ore ejus, invenies staterem; illum sumens, da eis pro me et te. » Quid primum mirer in hoc loco, nescio, utrum præscientiam, an magnitudinem Salvatoris. Præscientiam quod noverat piscem habere in ore staterem, et quod primus ipse capiendus esset. Magnitudinem atque virtutem, si ad verbum ejus statim stater in ore piscis creatus est, et quod futurum erat, ipse loquendo fecerit. Videtur autem mihi secundum mysticos intellectus, iste esse piscis qui primus captus est, qui in profundo maris erat, et in salsis amarisque gurgitibus morabatur, ut per secundum Adam liberaretur primus Adam; et id quod in ore ejus, hoc est in confessione fuerat inventum, pro Petro et Domino redderetur. Et pulchre idipsum quidem datur pretium, sed divisum est, quia pro Petro quasi pro peccatore pretium

puisqu'il sert à payer pour les deux; mais il est un, car si Pierre en sa qualité de pécheur avait besoin d'une rançon, Notre-Seigneur, lui, n'avait pas commis le péché, et le mensonge ne s'était pas trouvé dans sa bouche. *Isai.* L. III. Le statère est une pièce de monnaie qui vaut deux doubles drachmes; l'égalité de prix donné pour la délivrance du serviteur et du maître, témoigne la similitude de leur nature. Entendu simplement, ce verset est bien propre à édifier le lecteur, en lui montrant le Seigneur tellement dénué de tout, qu'il ne possède pas même de quoi payer le tribut pour lui et pour l'apôtre. Que si l'on objecte : Pourquoi alors Judas portait-il de l'argent dans une bourse? nous répondrons que Jésus ne voulut pas employer pour ses besoins personnels le bien des pauvres, et en cela il nous a donné un exemple à suivre.

« En ce même temps, les disciples s'approchèrent de Jésus et lui dirent : Qui est, à votre avis, le plus grand dans le royaume des cieux? » *Matth.* XVIII. 1. Je renouvelle ici une observation faite plusieurs fois déjà : Il faut rechercher avec soin les motifs de chacune des paroles et des actions du Sauveur. Après la découverte du statère, après le paiement du tribut, que vient faire ici cette question inopinée des apôtres, et quel rapport y a-t-il entre toutes ces choses? « En ce même temps les disciples s'approchèrent de Jésus et lui dirent : Qui est, à votre avis, le plus grand dans le royaume des cieux? » Ils venaient de voir que le même tribut avait été payé pour Pierre et le Seigneur, et de cette égalité dans l'impôt, ils conclurent que Pierre pour avoir payé autant que le Sauveur était élevé au-dessus de tous les apôtres; et c'est pour cette raison qu'ils demandent qui est le plus grand dans le royaume des cieux. Jésus connaissant leurs pensées et comprenant ce qui cause leur erreur, veut guérir cette soif de vaine gloire, en faisant naître dans leurs cœurs une généreuse émulation pour l'humilité.

« Jésus ayant appelé un petit enfant, le mit au milieu d'eux, et dit. » *Ibid.* 2. Ou bien il appela simplement le premier venu pour lui demander son âge, et leur présenter en lui un modèle d'innocence; ou bien il se mit lui-même comme un petit enfant au milieu d'eux, lui qui était venu, non pour être servi, mais pour servir, afin de leur donner un exemple d'humilité. D'autres voient dans ce petit enfant le Saint-Esprit qu'il devait faire pénétrer au cœur de ses disciples, pour convertir leur orgueil en humilité.

« Je vous dis en vérité, que si vous ne vous convertissez, et si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » *Ibid.* 3. Il est prescrit aux apôtres, non pas d'avoir l'âge des petits enfants, mais d'avoir leur innocence, d'acquérir par le travail ce qu'ils tiennent des années, d'être petits enfants sous le rapport de la malice et non sous celui de la sagesse.

reddebatur; Dominus autem noster peccatum non fecerat nec dolus inventus est in ore ejus. *Isai*, LIII. Stater dicitur, qui duo habet didrachmata, ut ostenderetur similitudo carnis, dum eodem et servus et dominus pretio liberantur. Sed et simpliciter intellectum ædificat auditorem : dum tantæ Dominus fuerit paupertatis, ut unde tributa pro se et apostolo redderet, non habuerit. Quod si quis objicere voluerit : et quomodo Judas in loculis portabat pecuniam? Respondebimus, rem pauperum in usus suos convertere nefas putavit, nobisque idem tribuit exemplum.

« In illa hora accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Quis putas major est in regno cœlorum? » Quod sæpe monui, etiam nunc observandum est. Causæ quærendæ sunt singulorum Domini dictorum atque factorum. Post inventum staterem, post tributa reddita, quid sibi vult apostolorum repentina interrogatio? « In illa hora accesserunt discipuli ad Jesum dicentes, Quis putas major est in regno cœlorum? » Quia viderant pro Petro et Domino idem tributum redditum, ex æqualitate pretii, arbitrati sunt Petrum omnibus apostolis esse prælatum, qui in redditione tributi Domino fuerat comparatus, ideo interrogant, quis major sit in regno cœlorum? Vidensque Jesus cogitationes eorum, et causas erroris intelligens, vult desiderium gloriæ humilitatis contentione sanare.

« Et advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio, et dixit. » Vel simpliciter quemlibet parvulum, ut ætatem quæreret, et similitudinem innocentiæ demonstraret Vel certe parvulum statuit in medio eorum seipsum, qui non ministrari, sed ministrare venerat, ut eis humilitatis tribueret exemplum. Alii parvulum interpretantur Spiritum sanctum, quem posuerit in cordibus discipulorum, ut superbiam in humilitatem mutaret.

« Amen dico vobis, nisi conversi fueritis et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum. » Non præcipitur apostolis, ut ætatem habeant parvulorum, sed ut innocentiam, et quod illi per annos possident, hi possideant per industriam; ut malitia, non sapentia parvuli sint.

« Quiconque donc s'humiliera comme ce petit enfant, celui-là sera le plus grand dans le royaume des cieux. » *Ibid.* 4. Cet enfant que je vous donne comme un exemple à suivre, ne persévère pas dans la colère, ne se souvient pas des injures qu'il a reçues, n'éprouve aucune délectation charnelle à la vue d'une belle femme, ne pense pas autrement qu'il ne parle. Il faut qu'il en soit ainsi de vous; car si vous ne possédez une semblable innocence et une égale pureté de cœur, vous ne pourrez pas entrer dans le royaume des cieux. Autre sens : « Quiconque s'humiliera comme cet enfant, celui-là sera le plus grand dans le royaume des cieux. » Celui qui m'aura imité, et qui se sera humilié à mon exemple, au point de s'abaisser comme je me suis abaissé en prenant la forme de serviteur, celui-là entrera dans le royaume des cieux. *Philip.* 2.

« Quiconque reçoit en mon nom un tel enfant, c'est moi-même qu'il reçoit. » *Ibid.* 5. Celui qui s'est fait l'imitateur de l'humilité et de l'innocence du Christ, reçoit le Christ en lui-même. Et dans la crainte, que lorsque cela leur arrivera, les apôtres n'en tirent une gloire personnelle, il ajoute sagement que lorsqu'ils seront reçus ainsi, ce ne sera pas à cause de leurs mérites, mais par honneur pour leur maître.

« Mais celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi. » *Ibid.* 6. Remarquez que ce sont les petits qui sont scandalisés; les grands ne le sont pas.

« Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin, et qu'on le plongeât au fond de la mer. » Bien que cette condamnation soit générale et tombe sur tous ceux qui donnent du scandale, on peut néanmoins conclure des précédents qu'elle a surtout été prononcée contre les apôtres, dont la question : qui est le plus grand dans le royaume des cieux, pouvait faire supposer qu'ils se disputaient les honneurs et les dignités. Qu'ils persévérassent dans ce défaut, le scandale qui en résultait, pouvait causer la perte des hommes qu'ils appelaient à la foi, en leur donnant le triste spectacle de leurs compétitions ambitieuses. Quant à ces paroles : « Il vaudrait mieux pour lui qu'on lui attachât au cou une meule de moulin, » ce n'est pas autre chose qu'une locution en usage dans le pays. Les anciens Juifs châtiaient les grands criminels en les plongeant dans la mer avec une pierre au cou. Il vaudrait mieux pour lui, car il est bien préférable d'expier sa faute par un supplice de peu de durée, que d'être réservé à d'éternels tourments, le Seigneur ne punissant pas deux fois le même crime. *Nahum.* I.

« Malheur au monde à cause des scandales, car il est nécessaire qu'il arrive des scandales; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive. » *Ibid.* 7. Cela ne veut pas dire qu'il y a

« Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste hic est major in regno cœlorum. » Sicut iste parvulus cujus vobis exemplum tribuo, non perseverat in iracundia, non læsus meminit, non videns pulchram mulierem delectatur, non aliud cogitat, et aliud loquitur; sic et vos nisi talem habueritis innocentiam, et animi puritatem, non poteritis regna cœlorum intrare. Sive aliter : « Quicumque humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cœlorum. » Qui imitatus fuerit me, et se in exemplum mei humiliaverit, ut tantum se dejiciat, quantum ego dejeci [*Supp.* me] formam servi accipiens, hic intrabit in regnum cœlorum *Philipp.* II.

« Et qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit. » Qui talis fuerit, ut Christi imitetur humilitatem et innocentiam, in eo Christus suscipitur. Et prudenter, ne cum delatum fuerit apostolis, se putent honoratos, adjecit, non illos sui [*Al.* suo] merito, sed magistri honore suscipiendos.

« Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt. Nota quod qui scandalizatur, parvulus est : majores enim scandala non recipiunt.

« Expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris. » Quamquam hæc generalis possit esse sententia adversus omnes qui aliquem scandalizant, tamen juxta consequentiam sermonis etiam contra apostolos dictum intelligi potest, qui interrogando, quis major esset in regno cœlorum, videbantur inter se de dignitate contendere, et si in hoc vitio permansissent, poterant eos quos ad fidem vocabant, per suum scandalum perdere, dum apostolos viderent inter se de honore pugnare. Quod autem dixit : « Expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, » secundum ritum provinciæ loquitur, quo majorum criminum ista apud veteres Judæos pœna fuerit, ut in profundum ligato saxo demergerentur. Expedit autem ei, quia multo melius est pro culpa brevem recipere pœnam, quam æternis servari cruciatibus. Non enim vindicabit [*Al.* judicabit] Dominus bis in idipsum *Nahum.* I.

« Væ mundo a scandalis. Necesse est enim ut veniant scandala. Verumtamen væ homini per quem scandalum venit. »

Non quod necesse sit venire scandala, alioquin sine

nécessité que le scandale arrive, autrement ceux qui le donnent seraient exempts de péché; mais puisqu'il est nécessaire que des scandales se produisent dans ce monde, chacun est exposé à en donner par sa faute. Par cette condamnation générale, le Sauveur atteint en même temps Judas, qui avait déjà ouvert son cœur à la trahison.

« Si donc votre main ou votre pied vous est un sujet de scandale, coupez-le, et jetez-le loin de vous; il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un pied ou qu'une main, que d'en avoir deux et être précipité dans le feu éternel. Et si votre œil vous est un sujet de scandale, arrachez-le, et jetez-le loin de vous; il vaut mieux pour vous que vous entriez dans la vie n'ayant qu'un œil que d'en avoir deux et être précipité dans le feu de l'enfer. » *Ibid.* 8. 9. A la vérité, il est nécessaire qu'il arrive des scandales; mais malheur à l'homme qui se fait volontairement l'instrument du mal, bien qu'il soit nécessaire que ce mal se produise dans le monde. En conséquence, toute affection doit être brisée, toute parenté rompue, si les rapports dont elles sont l'occasion scandalisent les fidèles. Supposons, dit-il, que quelqu'un vous soit aussi étroitement uni que le sont la main, le pied, l'œil; qu'il vous soit utile; qu'il prenne vos intérêts; que vous ne puissiez vous passer de lui; il est pour vous un sujet de scandale, sa conduite toute différente de la vôtre vous entraîne au mal et à l'enfer; il vaut mieux vous priver de sa parenté et des avantages temporels qui en résultent; de peur qu'en voulant gagner vos proches et vos amis, vous ne trouviez en eux une occasion de ruine. Ainsi ni frère, ni épouse, ni enfants, ni amis, en un mot, nulle affection capable de vous exclure du royaume des cieux, ne doit passer avant l'amour du Seigneur. Chacun sait ce qui lui est nuisible, connaît les tendances de son propre cœur, et le côté par lequel il est le plus exposé à la tentation. Il vaut mieux vivre dans la solitude que de perdre la vie éternelle, pour avoir cédé aux exigences de la vie présente.

« Prenez bien garde de mépriser aucun de ces petits; car je vous déclare que dans le ciel, leurs anges voient sans cesse la face de mon père qui est dans les cieux. Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu. » *Ibid.* 10. 11. Il avait dit un peu plus haut qu'il fallait rompre avec les parentés et les relations de tout genre, figurées par la main, le pied et l'œil, si elles étaient une occasion de scandale; il va maintenant adoucir la sévérité de cette prescription : « Prenez garde de mépriser aucun de ces petits. » Mes commandements, dit-il, sont d'une sévérité telle cependant qu'il y a en eux place encore pour la clémence. Autant qu'il est en vous, ne méprisez pas; mais en faisant votre salut, cherchez aussi à procurer la guérison des autres. Mais si vous les voyez persévérer malgré tout

culpa essent, qui scandalum faciunt, sed cum necesse sit in isto mundo fieri scandala, unusquisque suo vitio scandalis patet. Simulque per generalem sententiam percutitur Judas, qui proditioni animum præparaverat.

« Si autem manus tua, vel pes tuus scandalizat te, abscinde eum et projice abs te. Bonum est tibi ad vitam ingredi debilem vel claudum, quam duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum. Et si oculus scandalizat te, erue eum, et projice abs te. Bonum est tibi cum uno oculo in vitam intrare, quam duos oculos habentem mitti in gehennam ignis. » Necesse est quidem venire scandala, væ tamen ei est homini, qui quod necesse est ut fiat in mundo, vitio suo facit, ut per se fiat. Igitur omnis truncatur affectus, et universa propinquitas amputatur, ne per occasionem pietatis unusquisque credentium scandalis pateat. Si, inquit, ita est quis tibi conjunctus, ut manus, pes, oculus, et est utilis atque sollicitus, et acutus ad perspiciendum; scandalum autem tibi facit, et propter dissonantiam morum te pertrahit in gehennam; melius est, ut et propinquitate ejus, et emolumentis carnalibus careas, ne dum vis lucrifacere cognatos et necessarios, causam habeas ruinarum. Itaque non frater, non uxor, non filii, non amici, non omnis affectus qui nos excludere potest a regno cœlorum, amori Domini præponatur. Novit unusquisque credentium, quid sibi noceat, vel in quo sollicitetur animus, ac sæpe tentetur. Melius est vitam solitariam ducere, quam ob vitæ præsentis necessaria, æternam vitam perdere.

« Videte ne contemnatis unum ex his pusillis. Dico enim vobis, quia angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei qui in cœlis est. Venit enim Filius hominis salvare quod perierat. » Supra dixerat per manum, et pedem, et oculum, omnes propinquitates et nescessitudines, quæ scandalum facere poterant, amputandas; austeritatem itaque sententiæ, subjecto præcepto temperat, dicens : « Videte ne contemnatis unum ex pusillis istis. » Sic, inquit, præcipio severitatem, ut commisceri clementiam doceam. Quantum in vobis est, nolite contemnere, sed per vestram salutem etiam illorum quærite sanitatem. Sin autem perseverantes in

dans le péché, continuer à vivre dans l'esclavage du vice, il vaut mieux vous sauver seuls que périr en nombreuse compagnie. « Car leurs anges dans le ciel voient sans cesse la face de mon père. » Grandeur incomparable des âmes, dignes d'avoir chacune, dès son entrée dans la vie, un ange préposé à sa garde. De là ce que nous lisons dans l'Apocalypse de saint Jean : Écrivez ceci à l'ange d'Éphèse, à l'ange de Thyatire, à l'ange de Philadelphie, aux anges des quatre autres églises. *Apoc.* 1. 2. 3. De là également cette prescription de l'Apôtre : que les femmes se voilent la tête dans les églises à cause des anges. 1 *Corinth.* XI.

« Que vous en semble? Si un homme a cent brebis et qu'une seule vienne à s'égarer, ne laisse-t-il pas les quatre-vingt-dix-neuf autres sur les montagnes pour aller chercher celle qui s'est égarée? Et s'il arrive qu'il la trouve, je vous dis en vérité qu'elle lui cause plus de joie que les quatre-vingt-dix-neuf qui ne se sont point égarées. » *Ibid.* 12. 13. Les prémisses posées plus haut : « Prenez garde de mépriser aucun de ces petits, » ont pour conséquence une exhortation à la clémence. Qu'est-ce autre chose en effet que cette parabole des quatre-vingt-dix-neuf brebis laissées sur la montagne, et de cette brebis égarée que le bon pasteur rapporte au bercail sur ses épaules parce que sa faiblesse et sa fatigue l'empêchent de marcher. Les uns voient dans ce pasteur, celui qui, ayant la forme et la nature de Dieu, n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu, mais s'est anéanti lui-même en prenant la forme et la nature de serviteur, se rendant obéissant jusqu'à la mort, jusqu'à la mort de la croix, *Philipp.* II, 6 *seqq.* et qui n'est descendu sur la terre que pour sauver une pauvre petite brebis qui s'était perdue, c'est-à-dire le genre humain. D'autres pensent qu'il faut entendre par les quatre-vingt-dix-neuf brebis, le nombre des justes, et par la seule brebis égarée, le pécheur; selon ce que le Sauveur dit dans un autre endroit : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs; car ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin de médecin, mais ceux qui se portent mal. » *Luc.* v. 32. Cette parabole est rapportée dans l'Évangile selon saint Luc, avec celle des dix drachmes et des deux fils. *Luc.* XV.

« Ainsi votre Père qui est dans les cieux ne veut pas qu'aucun de ces petits périsse. » *Ibid.* 14. Ceci se rattache à l'avertissement donné plus haut : « Prenez bien garde de mépriser aucun de ces petits. » La parabole qui sépare ces deux versets, a pour but de montrer qu'il ne faut pas mépriser les petits. Et maintenant de ces paroles : « Votre Père qui est dans les cieux ne veut pas qu'aucun de ces petits périsse, » il ressort que si l'un de ces petits vient

peccatis videritis, et vitiis servientes, melius est vos solos salvos fieri, quam perire cum pluribus. « Quia angeli eorum in cœlis vident semper faciem Patris. » Magna dignitas animarum, ut unaquæque habeat ab ortu nativitatis in custodiam sui angelum delegatum. Unde legimus in Apocalypsi Joannis : Angelo Ephesi, Thyatiræ, et angelo Philadelphiæ, et angelis quatuor reliquarum Ecclesiarum scribe hæc *Apoc.* I, 2, 3. Apostolus quoque præcipit velari capita ecclesiis feminarum, propter angelos I *Cor.* XI.

« Quid vobis videtur? Si fuerint alicui centum oves, et erraverit una ex eis; nonne relinquit nonaginta novem in montibus, et vadit quærere eam quæ erravit? Et si contigerit ut inveniat eam, amen dico vobis, quia gaudebit super ea magis quam super nonaginta novem, quæ non erraverunt. » Consequenter ad clementiam provocat, qui præmiserat, dicens : « Videte ne contemnatis unum ex pusillis istis, » et subjungit parabolam nonaginta novem ovium in montibus relictarum, et unius errantis, quam pastor bonus, quia propter nimiam infirmitatem ambulare nond oterat, humeris suis ad reliquum gregem reportavit. Quidam putant istum esse pastorem, qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est se esse æqualem Deo; sed exinanivit se, formam servi accipiens, factus obediens Patri usque ad mortem, mortem autem crucis *Philipp.* II, 6, et *seqq.* : et ob id ad terrena descenderit, ut salvam faceret unam oviculam quæ perierat, hoc est humanum genus. Alii vero in nonaginta novem ovibus, justorum putant numerum intelligi; et in una ovicula, peccatorem secundum quod in alio loco dixerat : « Non veni justos vocare, sed peccatores : non enim opus habent sani medico, sed hi qui se male habent. » *Luc.* v, 32. Ista parabola in Evangelio secundum Lucam cum aliis duabus parabolis decem drachmarum et duorum filiorum scripta est *Luc.* XV.

« Sic non est voluntas ante Patrem vestrum qui in cœlis est, ut pereat unus de pusillis istis. » Refert ad superius propositum, de quo dixerat : « Videte ne contemnatis unum ex pusillis istis; » et docet idcirco parabolam positam, ut pusilli non contemnantur. In eo autem quod dicit : « Non est voluntas ante Patrem vestrum, ut pereat unus de pusillis istis; » quoties

à périr, c'est contrairement à la volonté du Père.

« Si donc votre frère a péché contre vous, allez, reprenez-le entre vous et lui seul; s'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère; mais s'il ne vous écoute pas, prenez encore avec vous une ou deux personnes, afin que tout soit confirmé par l'autorité de deux ou trois témoins. S'il ne les écoute pas, dites-le à l'Église ; et s'il n'écoute pas l'Église même, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain. » *Ibid.* 15. *Seqq.* Si votre frère a péché contre nous, s'il nous a blessé en quelque chose, nous avons le pouvoir, que dis-je! le devoir de lui pardonner, car il nous est commandé de pardonner à ceux qui nous ont offensé. Si c'est contre Dieu qu'il a péché, ceci ne nous regarde plus. L'Écriture dit en effet : « Si un homme pèche contre un autre homme, le prêtre priera pour lui. Mais s'il pèche contre Dieu, qui priera pour lui ? » Nous agissons, nous, autrement; très cléments pour les offenses faites à Dieu, nous vengeons sévèrement nos propres injures. C'est en particulier qu'il nous faut d'abord reprendre notre frère, de peur qu'ayant dépouillé une fois toute pudeur et toute honte, il ne persévère dans le péché. S'il nous écoute, nous gagnons son âme, et en procurant son salut, nous assurons aussi le nôtre. Mais s'il refuse de nous écouter, appelons un autre de nos frères. Refuse-t-il également de l'écouter, appelons-en un troisième, dans le double dessein, ou de l'amener plus facilement au repentir, ou d'être témoin de son obstination. Et si tout cela ne suffit pas, alors nous avons le devoir de le signaler à tout le monde, pour qu'on s'éloigne de lui, et que le mépris public fasse ce que n'a pu la honte, et l'amène au salut. En disant : « Qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain, » le Seigneur montre qu'il faut avoir en plus grande horreur celui qui portant le nom de fidèle fait œuvre d'infidèle, que ceux qui sont ouvertement païens. Dans le sens tropologique, on appelle publicain ceux qui poursuivent les biens temporels, et travaillent à s'enrichir par tous moyens, par la ruse, la fraude, le vol et le parjure.

« Je vous le dis en vérité : tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel, » *Ibid.* 18. Prévoyant qu'à cette sentence: « S'il n'écoute pas l'Église même, qu'il soit pour vous comme un païen et un publicain, » le frère contempteur des avis de l'Église aurait pu répondre tout au moins dans son esprit: si vous me méprisez, je vous méprise également; et si vous me condamnez, moi aussi je vous condamne, il communique à ses apôtres un pouvoir sans égal, afin que ceux qu'ils condamneront sachent que cette condamnation, quoique prononcée par un homme, sera ratifiée

aliquis perierit de pusillis istis, ostenditur quod non voluntate Patris perierit.

« Si autem peccaverit in te frater tuus, vade, et corripe eum inter te et ipsum solum. Si te audierit, lucratus eris fratrem tuum. Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum vel duos, ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum. Quod si non audierit eos, dic Ecclesiæ. Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus. » Si peccaverit in nos frater noster, et in qualibet causa nos læserit, dimittendi habemus potestatem, immo necessitatem, qua [*Al.* quia] præcipitur, ut debitoribus nostris debita dimittamus. Si autem in Deum quis peccaverit, non est nostri arbitrii. Dicit enim Scriptura divina : « Si peccaverit homo in hominem, rogabit pro eo sacerdos. Si autem in Deum peccaverit, quis rogabit pro eo? » Nos econtrario in Dei injuria benigni sumus, in nostris contumeliis exercemus odia. Corripiendus est autem frater seorsum, ne si semel pudorem, ac verecundiam amiserit, remaneat in peccato. Et siquidem audierit, lucrifacimus animam ejus, et per alterius salutem, nobis quoque acquiritur salus. Sin autem audire noluerit, adhibeatur frater. Quod si nec illum audierit, adhibeatur et tertius, vel corrigendi studio, vel conveniendi sub testibus. Porro si nec illos audire voluerit, tunc multis dicendum est, ut detestationi eum habeant, et qui non potuit pudore salvari, salvetur opprobriis. Quando autem dicitur, « Sit tibi sicut ethnicus et publicanus, » ostenditur majoris esse detestationis, qui sub nomine fidelis agit opera infidelium, quam hi qui aperte Gentiles sunt. Publicani enim vocantur secundum tropologiam, qui sæculi sectantur lucra, et exigunt vectigalia per negociationes et fraudes, ac furta, scelerataque perjuria.

« Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo; et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo. » Quia dixerat : « Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus, » et poterat contemptoris fratris hæc occulta esse responsio, vel tacita cogitatio; si me despicis, et ego te despicio, si tu me condemnas, et mea sententia condemnaberis, potestatem tribuit apostolis, ut sciant qui a talibus condemnantur, humanam senten-

par la sentence divine, et que tout ce qui aura été lié sur la terre, sera pareillement lié dans le ciel.

« Je vous dis encore que si deux d'entre vous s'unissent ensemble sur la terre, quelque chose qu'ils demandent, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. Car en quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'elles. » *Ibid.* 19. 20. Tout ce qui a été dit plus haut était une exhortation à la concorde. Pour nous faire rechercher plus soigneusement la paix, voici qu'il nous promet une récompense, en nous disant qu'il se trouvera au milieu de deux ou trois personnes réunies. Vous connaissez l'histoire de ce tyran qui retenait en prison deux amis. L'un d'eux ayant obtenu de sortir pour aller voir sa mère, et l'autre s'étant porté garant de sa parole, le tyran voulut éprouver leur amitié et offrit à l'un d'eux la liberté, en retenant l'autre dans les fers. L'absent étant de retour au jour fixé, ce prince plein d'admiration pour leur fidélité, les supplia de l'admettre dans leur intimité. Nous pouvons donner à ce trait un sens spirituel, et dire que, lorsque l'esprit, l'âme et le corps sont en parfait accord, et que leurs diverses volontés ne se font pas la guerre, car l'esprit combat contre la chair, et la chair combat contre l'esprit, quelque chose qu'ils demandent elle leur sera accordée par le Père. Et il n'est pas douteux que l'objet de la demande ne soit bon, du moment que le corps veut avoir ce que veut l'esprit.

« Alors Pierre s'approchant de Jésus lui dit : Seigneur, combien de fois pardonnerai-je à mon frère, lorsqu'il aura péché contre moi? Jusqu'à sept fois? Jésus lui répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. » *Ibid.* 21.22. Les enseignements du Sauveur s'enchaînent parfaitement, et il est aussi impossible de les rompre qu'un triple cordon. Il avait dit plus haut : « Prenez bien garde de mépriser un de ces petits; » un peu après il ajoutait : « Si votre frère a péché contre vous, reprenez-le entre vous et lui seul; » enfin il promettait la récompense en disant : « Si deux dentre vous s'unissent ensemble sur la terre, ils obtiendront tout ce qu'ils demanderont, » et je serai au milieu d'eux. L'apôtre Pierre demande combien de fois il doit pardonner à son frère, lorsqu'il aura péché contre lui, et tout en interrogeant il exprime un avis : « Est-ce jusqu'à sept fois? » Jésus lui répond : « Non pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois, » c'est-à-dire, jusqu'à quatre cent quatre-vingt-dix fois, pardonnez à votre frère en un jour plus d'offenses qu'il ne vous en pourrait faire.

« C'est pourquoi le royaume des cieux est comparé à un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs. » *Ibid.* 23. Les peuples de

tiam divina sententia roborari, et quodcumque ligatum fuerit in terra, ligari pariter et in cœlo.

« Iterum dico vobis : quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quamcumque petierint, fiet illis a Patre meo qui in cœlis est. Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum. » Omnis supra sermo nos ad concordiam provocarat. Igitur et præmium pollicetur, ut sollicitius festinemus ad pacem, cum se dicat inter duos et tres medium fore. Juxta illud exemplum tyranni, qui duos amicos captos (cum unus ad visendam matrem revertisset, et amicum pro se vadem dedisset) sic probare voluit, ut uno tento, alterum dimitteret. Cumque revertisset ad condictam diem, admirans amborum fidem, rogavit ut se haberent tertium. Possumus et hoc spiritualiter intelligere, quod ubi spiritus et anima corpusque consenserint, et non inter se bellum diversarum habuerint voluntatum [*Al.* voluptatum]; carne concupiscente adversus spiritum, et spiritu adversus carnem, de omni re quam petierint, impetrent a Patre. Nullique dubium quin bonarum rerum postulatio sit, ubi corpus ea vult habere quæ spiritus.

« Tunc accedens Petrus ad eum dixit, : Domine, quoties peccabit in me frater meus, et dimittam ei? usque septies? Dicit illi Jesus : Non dico tibi usque septies? sed usque septuagies septies. » Hæret sibi sermo Dominicus, et in modum funiculi triplicis rumpi non potest. Supra dixerat : « Videte ne contemnatis unum ex pusillis istis; » et adjecerat : « Si peccaverit in te frater tuus, vade, et corripe eum inter te et ipsum solum; » et præmium repromiserat, dicens : « Si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re impetrabunt quam petierint; » et ego ero in medio eorum. Provocatus apostolus Petrus interrogat, quoties fratri in se peccanti dimittere debeat, et cum interrogatione profert sententiam, « usque septies? » Cui respondit Jesus « Non usque septies, sed usque septuagies septies, id est, quadragentis nonaginta vicibus, ut toties peccanti fratri dimitteret in die, quoties ille peccare non possit.

« Ideo assimilatum est regnum cœlorum homini regi, qui voluit rationem ponere cum servis suis. » Familiare

Syrie et plus encore ceux de Palestine ne parlent jamais sans mêler à ce qu'ils disent quelque parabole, de manière à graver dans l'esprit de leurs auditeurs par des comparaisons et des exemples ce que le langage ordinaire ne leur aurait pas fait entendre et retenir. Ainsi, sous cette parabole du roi et du serviteur, lequel étant débiteur de dix mille talents, implore son maître et en obtient son pardon, le Seigneur prescrit à Pierre de remettre à ses compagnons les fautes bien plus légères dont ils sont coupables envers lui. Si en effet ce roi et ce maître a remis si facilement à un serviteur les dix mille talents qu'il lui devait, à combien plus forte raison, les serviteurs doivent-ils remettre à leurs compagnons des dettes moindres? Pour rendre notre pensée plus claire, prenons un exemple. Quelqu'un de nous a-t-il commis l'adultère, l'homicide, le sacrilège, de plus grands crimes encore équivalant à dix mille talents, ils lui seront pardonnés à sa prière, pourvu que de son côté, il pardonne à ceux qui en auront commis de moindres. Mais au contraire, nous montrer implacables pour une injure reçue et refuser toute réconciliation pour une parole amère, n'est-ce pas nous juger nous-mêmes dignes de la prison, et notre manière d'agir n'a-t-elle pas pour effet d'empêcher que nos fautes bien plus graves nous soient pardonnées?

« Et lorsqu'il eut commencé à le faire, on lui en présenta un qui lui devait dix mille talents. Mais comme il n'avait pas le moyen de les lui rendre, son maître commanda qu'on le vendît, lui, sa femme et ses enfants et tout ce qu'il avait pour satisfaire à cette dette. Ce serviteur se jetant à ses pieds, le conjurait en lui disant : Ayez patience, et je vous rendrai tout. Alors le maître de ce serviteur touché de compassion le laissa aller et lui remit sa dette. Mais ce serviteur ne fut pas plus tôt sorti, que trouvant un de ses compagnons qui lui devait cent deniers il le prit à la gorge, et l'étouffait presque en lui disant : Rends-moi ce que tu me dois. Son compagnon se jetant à ses pieds, le conjurait en lui disant : Ayez un peu de patience et je vous rendrai tout. Mais l'autre refusa; il s'en alla et le fit mettre en prison, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il lui devait. Les autres serviteurs, ses compagnons, voyant cela en furent extrêmement affligés et vinrent avertir leur maître de tout ce qui s'était passé. Alors son maître l'ayant fait venir lui dit : méchant serviteur, je vous avais remis tout ce que vous me deviez, parce que vous m'en aviez prié. Ne fallait-il donc pas que vous eussiez aussi pitié de votre compagnon, comme j'avais eu pitié de vous? Et son maître tout en colère, le livra entre les mains des bourreaux jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il lui devait. » *Ibid.* 24 seqq. Je connais certains interprètes qui voient le diable dans le serviteur

est Syris et maxime Palæstinis ad omnem sermonem suum parabolas jungere, ut quod per simplex præceptum teneri ab auditoribus non potest, per similitudinem exemplaque teneatur. Præcepit itaque Petro sub comparatione regis et domini, et servi, qui debitor decem millium talentorum, a domino rogans, veniam impetraverat; ut ipse quoque dimittat conservis suis minora peccantibus. Si enim ille rex et dominus servo debitori decem millia talentorum tam facile dimisit, quanto magis servi conservis suis debent minora dimittere? Quod ut manifestius fiat, dicamus sub exemplo : Si quis nostrum commiserit adulterium, homicidium, sacrilegium, majora crimina decem millium talentorum, rogantibus dimittuntur, si et ipsi dimittant minora peccantibus. Sin autem ob factam contumeliam simul implacabiles, et propter amarum verbum perpetes habeamus discordias, nonne nobis videmur recte redigendi in carcerem; et sub exemplo operis nostri hoc agere, ut majorum nobis delictorum venia non relaxetur?

« Et cum cœpisset rationem ponere, oblatus est ei unus qui debebat decem millia talenta. Cum autem non haberet unde redderet, jussit eum dominus venundari, et uxorem ejus, et filios, et omnia quæ habebat, et reddi. Procidens autem servus ille, rogabat eum, dicens : Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. Misertus autem dominus servi illius, dimisit eum, et debitum dimisit ei. Egressus autem servus ille, invenit unum de conservis suis, qui debebat ei centum denarios, et tenens suffocabat eum, dicens : Redde quod debes. Et procidens conservus ejus rogabat eum, dicens : Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi. Ille autem noluit, sed abiit, et misit eum in carcerem, donec redderet debitum. Videntes autem conservi ejus quæ fiebant, contristati sunt valde, et venerunt, et narraverunt domino suo omnia quæ facta fuerant. Tunc vocavit illum dominus suus, et ait illi : Serve nequam, omne debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me. Nonne ergo oportuit et te misereri conservi tui, sicut et ego tui misertus sum? Et iratus dominus ejus, tradidit eum tortoribus quoadusque redderet universum debitum. » Scio quosdam istum qui debebat decem millia talenta, diabolum interpretari, cujus uxorem et

débiteur de dix mille talents, l'épouse et les enfants destinés à être vendus, dans la folie du cœur et les pensées mauvaises. Car de même que l'épouse du juste s'appelle la sagesse, de même selon eux, l'épouse du pécheur et du méchant doit s'appeler la folie. Mais alors, comment expliquer que le maître lui remette dix mille talents, et que lui ne consente pas à nous remettre cent deniers, à nous ses compagnons? Grave difficulté; aussi ni l'Église ni les hommes judicieux n'admettent-ils cette interprétation.

« C'est ainsi que vous traitera mon Père qui est dans le ciel, si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur. » *Ibid.* 35. Sentence effrayante : Dieu nous traite suivant les dispositions de notre cœur, si nous ne pardonnons pas à nos frères des offenses toujours petites, Dieu ne nous pardonnera pas les grandes. Et comme chacun pourrait dire : je n'ai rien contre lui, il le sait; que Dieu le juge, je ne m'inquiète pas de ce qu'il prétend faire; pour moi je lui pardonne; le Sauveur insiste et renverse tout cet échafaudage basé sur un pardon purement extérieur et par conséquent fictif, en disant : « Si chacun de vous ne pardonne à son frère du fond du cœur. »

« Jésus ayant achevé ces discours, partit de Galilée et vint aux confins de la Judée au delà du Jourdain. Et de grandes foules de peuple le suivirent, et il guérit leurs malades au même lieu. Et des pharisiens s'approchèrent de lui pour le tenter, et ils lui dirent : Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit? » *Matth.* XIX, 1 *seqq.* Jésus arrivant de Galilée en Judée, la secte des Pharisiens et des Scribes, se met aussitôt à l'interroger; ils lui demandent : S'il est permis à un homme de renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit. Ils cherchent à l'enfermer dans un dilemne, de manière à avoir prise sur lui quelle que soit sa réponse. S'il répond qu'on peut renvoyer sa femme pour quelque cause que ce soit, et en prendre une autre, ce prédicateur de la chasteté sera en contradiction avec lui-même; si au contraire il répond qu'on ne peut pas la renvoyer pour toutes sortes de motifs, on le regardera comme coupable de sacrilège; on l'accusera de s'élever contre la doctrine de Moïse, et par conséquent de Dieu même, dont Moïse n'a été que l'instrument. Le Seigneur combine donc sa réponse de manière à éviter le piège qu'ils lui tendent; il fait appel au témoignage de la Sainte Écriture et de la loi naturelle; il oppose la loi primitive de Dieu à la loi postérieure qui est moins l'expression de la volonté divine, qu'une concession aux pécheurs, arrachée par la nécessité.

« Il leur répondit : N'avez-vous point lu que Celui qui créa l'homme, au commencement, créa un seul homme et une seule femme. » *Ibid.* 4. Ceci est écrit au commencement de la Genèse.

filios venundandos perseverante illo in malitia, insipientiam et malas cogitationes intelligi volunt. Sicut enim justi uxor, dicitur sapientia, sic uxorem injusti et peccatoris, appellari stultitiam. Sed quomodo ei dimittat dominus decem millia talenta; et ille nobis conservis suis centum denarios non dimiserit, nec Ecclesiasticæ interpretationis est, nec a prudentibus viris recipiendæ.

« Sic et Pater meus cœlestis faciet vobis, si non remiserit unusquisque fratri suo de cordibus vestris. » Formidolosa sententia, si juxta nostram mentem sententia Dei flectitur atque mutatur. Si parva fratribus non dimittimus, magna nobis a Deo non dimittentur. Et quia potest unusquisque dicere : nihil habeo contra eum, ipse novit; habet Deum judicem, non mihi curæ est, quid velit agere, ego ignovi ei; confirmat sententiam suam, et omnem simulationem fictæ pacis evertit, dicens : « Si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris. »

« Et factum est cum consummasset Jesus sermones istos, migravit a Galilæa; et venit in fines Judææ trans Jordanem, et secutæ sunt eum turbæ multæ et curavit eos ibi. Et accesserunt ad eum Pharisæi tentantes eum, et dicentes : Si licet homini dimittere uxorem suam quacumque ex causa? » De Galilæa venerat ad Judæam, idcirco Pharisæorum Scribarumque factio interrogat eum : utrum liceat homini dimittere uxorem suam qualibet causa, ut quasi cornuto teneant eum syllogismo, et quodcumque responderit, captioni pateat. Si dixerit, dimittendas esse uxores qualibet ex causa, et ducendas alias, pudicitiæ prædicator sibi videbitur docere contraria. Si autem responderit, non omnem ob causam debere dimitti, quasi sacrilegii reus tenebitur; et adversus doctrinam Moysi ac per Moysen Dei, facere judicabitur. Igitur Dominus sic responsionem temperat, ut decipulam eorum transeat, Scripturam sanctam adducens in testimonium, et naturalem legem, primamque Dei sententiam secundæ opponens; quæ non voluntate Dei, sed peccantium necessitate concessa est.

« Qui respondens ait eis : Non legistis, quia qui fecit ab initio, masculum et feminam fecit eos? » Hoc in exordio Geneseos scriptum est. Dicendo autem, « mas-

Or en disant : « Un homme et une femme, » il montre qu'il faut éviter les secondes noces. Car il ne dit point : « Un homme et des femmes, » ce qui supposerait qu'on pût répudier les premières; mais « un homme et une femme » pour montrer que le lien du mariage ne comporte qu'une seule épouse.

« Et il dit : pour cette raison, l'homme quittera son père et sa mère et il demeurera attaché à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. » *Ibid.* 5. 6. Il dit de même : il s'attachera à sa femme et non à ses femmes. « Et ils seront deux dans une seule chair. » Résultat du mariage : de deux chairs n'en faire qu'une. La chasteté jointe à l'esprit ne fait qu'un seul esprit.

« Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a joint. » C'est Dieu qui a joint en ne faisant de l'homme et de la femme qu'une seule chair; cette union,ou plutôt cette unité de chair, l'homme ne peut pas la disjoindre; Dieu seul en a le pouvoir. L'homme la disjoint quand il renvoie sa première épouse, dans le désir d'en prendre une seconde. C'est Dieu qui sépare, lui qui avait joint, quand en vertu d'un consentement mutuel et pour mieux servir Dieu (parce que le temps est court,) ceux qui ont des femmes sont comme s'ils n'en avaient point. 1 *Corinth.* VII.

« Ils lui dirent : Pourquoi donc Moïse a-t-il commandé de donner un billet de répudiation et de renvoyer? » *Ibid.* 7. Ils découvrent le piège qu'ils avaient tendu. Et cependant jusque-là, le Seigneur n'avait point exposé son propre sentiment; il s'était contenté de rappeler l'histoire des temps anciens et les commandements de Dieu.

« Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes; mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement. » *Ibid.* 8. C'est comme s'il disait : Dieu peut-il ainsi se contredire, qu'après avoir posé une loi, il la détruise par une nouvelle; on ne doit pas le penser. Seulement Moïse, sachant que par suite du désir de posséder d'autres femmes ou plus riches, ou plus jeunes, ou plus belles, les premières couraient risque d'être tuées ou maltraitées, a mieux aimé consentir à une séparation, que voir s'éterniser des haines ou des meurtres. *Deuter.* XXIV. Remarquez également que le Sauveur ne dit point : « C'est à cause de la dureté de votre cœur que Dieu vous a permis » mais « que Moïse vous a permis; » ainsi d'après l'Apôtre, I *Corinth,* VII, cette faculté est due uniquement à l'indulgence d'un homme et non à un ordre de Dieu.

« Mais moi je vous dis que quiconque renvoie sa femme, si ce n'est à cause d'adultère, et en épouse une autre, commet un adultère; et que celui qui épouse la femme renvoyée, commet

culum et feminam, » ostendit secunda vitanda conjugia. Non enim ait, « masculum et feminas, » quod ex priorum repudio quærebatur : sed « masculum et feminam, » ut unius conjugis consortia necterentur.

« Et dixit : propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. Itaque jam non sunt duo, sed una caro. » Similiter ait, adhærebit uxori suæ, non uxoribus. « Et erunt duo in carne una. » Præmium nuptiarum, e duabus unam carnem fieri. Castitas juncta spiritui, unus efficitur spiritus.

« Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet. » Deus conjunxit, unam faciendo carnem viri et feminæ; hanc homo non potest separare, nisi forsitan solus Deus. Homo separat, quando propter desiderium secundæ uxoris, primam dimittit. Deus separat, qui et conjunxerat, quando ex consensu propter servitutem Dei (eo quod tempus in arcto sit) sic habemus uxores, quasi non habentes I *Cor.* VII.

« Dicunt illi : Quid ergo Moyses mandavit dari libellum repudii, et dimittere? Aperiunt calumniam quam paraverant. Et certe Dominus non propriam sententiam protulerat, sed veteris historiæ et mandatorum Dei fuerat recordatus.

« Ait illis : quoniam Moyses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras : ab initio autem non fuit sic. » Quod dicit istiusmodi est : Numquid potest Deus sibi esse contrarius, ut aliud ante jusserit, et sententiam suam novo frangat imperio? Non ita sentiendum est, sed Moyses cum videret, propter desiderium secundarum conjugum, quæ vel ditiores, vel juniores, vel pulchriores essent, primas uxores interfici, aut malam vitam ducere, maluit indulgere discordiam, quam odia et homicidia perseverare . *Deut* XXIV. Simulque considera, quod non dixit : « Propter duritiam cordis vestri permisit vobis Deus, sed Moyses, » ut juxta Apostolum I *Cor.* VII consilium sit hominis, non imperium Dei.

« Dico autem vobis, quia quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, et aliam duxerit, mœcha-

aussi un adultère. » *Ibid.* 9. L'adultère seul brise le lien du mariage; je vais plus loin, la femme qui a disjoint cette unité de chair en la partageant, et par l'adultère s'est séparée de son mari, ne doit pas être gardée; car alors le mari serait sous le coup de cette malédiction des Saintes Écritures : « Celui qui garde une femme adultère est un fou et un impie. » Donc, dès lors qu'il y a adultère et soupçon d'adultère, on est libre de renvoyer sa femme. Mais comme il se pourrait faire qu'un mari calomniât sa femme innocente, et, pour en épouser une autre, imputât faussement un crime à la première, il a le droit et le devoir de la renvoyer, mais sans pouvoir en prendre une seconde du vivant de la première. Voici en effet la pensée du Sauveur : Si ce n'est point pour satisfaire votre passion, mais à cause de l'injure qui vous a été faite, que vous renvoyez votre épouse, pourquoi après avoir éprouvé de telles afflictions dans un premier mariage, vous exposer au même danger en en contractant un second? Et comme la loi accordait également à la femme la faculté de donner à son mari le billet de répudiation, même défense lui est faite de prendre un second mari. Et de plus, parce qu'il était à craindre que la femme débauchée et celle qui se serait rendue une fois coupable d'adultère, se souciât fort peu de son ignominie, on prévient l'homme qui voudrait l'épouser, qu'il commet en l'épousant un adultère.

« Ses disciples lui dirent : Si telle est la condition d'un homme uni à une femme, il n'est pas avantageux de se marier. » *Ibid.* 10. C'est un lourd fardeau qu'une épouse, si on ne peut pas la renvoyer, excepté pour cause d'adultère. Quoi donc! Ce sera une femme adonnée à l'ivrognerie, irascible, de mauvaises mœurs, de vie licencieuse, gourmande, aimant à sortir, acariâtre, de mauvaise langue, et il faudra la garder? Bon gré, malgré, il la faut supporter; car nous étions libres, et c'est volontairement que nous nous sommes enchaînés. Frappés de toute la pesanteur du joug du ménage, les apôtres laissent échapper ce cri de leur âme : « Si telle est la condition de l'homme uni à une femme, il n'est pas avantageux de se marier. »

« Il leur dit : Tous ne sont pas capables de prendre cette résolution, mais ceux-là seulement qui en ont reçu le don. » *Ibid.* 11. N'allez pas croire que sous cette expression, il y ait quelque chose qui sente le destin ou le hasard; que, par exemple, ceux-là seuls sont vierges à qui Dieu ait donné de l'être, ou qui le seraient devenus par quelque hasard; mais que ceux-là ont reçu le don qui l'ont demandé, qui l'ont voulu et ont travaillé pour le recevoir. Car celui qui demande recevra, celui qui cherche trouvera, et il sera ouvert à celui qui frappe. *Matth.* VII. 8 *et Luc.* XI, 10.

« Car il y a des eunuques qui sont nés tels dès le ventre de leur mère ; il y en a qui ont

tur. Et qui dimissam duxerit, mœchatur. » Sola fornicatio est quæ uxoris vincat affectum, immo cum illa unam carnem in aliam diviserit, et se fornicatione separaverit a marito, non debet teneri, ne virum quoque sub maledicto faciat, dicente Scriptura : « Qui adulteram tenet, stultus et impius est. » Ubicumque est igitur fornicatio, et fornicationis suspicio, libere uxor dimittitur. Et quia poterat accidere, ut aliquis calumniam faceret innocenti, et ob secundam copulam nuptiarum, veteri crimen impingeret, sic priorem dimittere jubetur uxorem, ut secundam, prima vivente, non habeat. Quod enim dicit, tale est : Si non propter libidinem, sed propter injuriam dimittis uxorem, quare expertus infelices priores nuptias, novarum te immittis periculo? Necnon quia poterat evenire, ut juxta eamdem legem uxor quoque marito daret repudium, eadem cautela præcipitur, ne secundum accipiat virum. Et quia meretrix, et quæ semel fuerat adultera, opprobrium non timebat, secundo præcipitur viro, quod si talem duxerit, sub adulterii sit crimine.

« Dicunt ei discipuli ejus : Si ita est causa homini cum uxore, non expedit nubere. » Grave pondus uxorum est, si excepta causa fornicationis, eas dimittere non licet. Quid enim si temulenta fuerit, si iracunda, si malis moribus, si luxuriosa, si gulosa, si vaga, si jurgatrix, si maledica, tenenda erit istiusmodi? Volumus nolumus [*Al.* nolimus velimus], sustinenda est. Cum enim essemus liberi, voluntarie nos subjecimus servituti. Videntes ergo apostoli grave uxorum jugum, proferunt motum animi sui, ei dicunt : « si ita est causa homini cum uxore non expedit nubere. »

« Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est. » Nemo putet sub hoc verbo, vel fatum, vel fortunam introduci : quod hi sunt virgines, quibus a Deo datum sit, aut quos quidam ad hoc casus adduxerit, sed his datum est qui petierunt, qui voluerunt, qui ut acciperent, laboraverunt. Omni enim petenti dabitur, et quærens inveniet, et pulsanti aperietur *Matth.* VII, 8, *et Luc.* XI, 10.

« Sunt enim eunuchi, qui de matris utero sic nati

été fait eunuques par les hommes, et il y en a qui se sont rendus eunuques eux-mêmes pour le royaume des cieux. Qui peut comprendre ceci le comprenne. » *Ibid.* 12. Il y a trois sortes d'eunuques; deux comprennent des eunuques selon la chair, la troisième des eunuques par l'esprit. Les premiers sont ceux qui naissent ainsi du sein de leur mère; les seconds sont ceux que la captivité ou les exigences du plaisir ont rendus tels. Les troisièmes sont ceux qui se sont faits eux-mêmes eunuques pour gagner le royaume du ciel, et qui pouvant être des hommes ordinaires, renoncent pour l'amour de Jésus-Christ aux jouissances sensuelles. C'est à ces derniers qu'est promise la récompense. Quant aux autres, pour qui la chasteté est affaire de nécessité et non de volonté, on ne leur doit absolument rien. Autre interprétation : Les eunuques dès le sein de leur mère, sont les hommes d'un tempérament plus froid qui ne ressentent aucun penchant pour les plaisirs charnels. Les eunuques rendus tels par les hommes, sont ceux que les doctrines des philosophes amènent à garder la continence, ou qui se rendent semblables à des femmes pour le culte des idoles; ou bien encore, ceux qui séduits par l'hérésie, font semblant de garder la chasteté, afin de donner à leur secte une apparence de vraie religion. Mais aucun d'eux ne gagne le royaume du ciel réservé uniquement à celui qui s'est fait eunuque pour Jésus-Christ. De là cette parole : « Qui peut comprendre ceci, le comprenne; » c'est-à-dire, que chacun mesure ses forces pour savoir s'il est capable d'accomplir les préceptes de la virginité et de la chasteté. Car la chasteté a un aspect souriant et attrayant; mais il faut tenir compte de ses forces, de telle sorte qu'il n'y ait pour comprendre que celui qui peut comprendre. Ne dirait-on pas la voix du Seigneur encourageant et excitant ses soldats à remporter le prix de la chasteté : « Que celui qui peut saisir ceci, le saisisse, » que celui qui peut combattre, combatte, l'emporte et triomphe.

« Alors on lui présenta des petits enfants afin qu'il leur imposât les mains et qu'il priât pour eux. Or ses disciples les repoussaient avec des paroles rudes; mais Jésus leur dit . » *Ibid.* 13, 14. Ce n'est pas qu'ils s'opposassent à ce que le Sauveur les bénît de la main et de la voix; mais c'est qu'ils s'imaginaient, dans leur foi encore faible, que le Sauveur pouvait comme les autres hommes être lassé de toutes ces importunités.

« Laissez ces enfants, et ne les empêchez pas de venir à moi, car le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent. Et lorsqu'il leur eut imposé les mains, il partit de là. » *Ibid.* 15. C'est intentionnellement qu'il dit : « Pour ceux qui leur ressemblent, » et non « pour eux, » afin de montrer que c'est la conduite et non l'âge qui le mérite, et que la récompense est destinée à tous ceux qui partageront leur innocence et leur simplicité. L'Apôtre exprime la même pensée : « Mes frères, ne soyez point enfants sous le

sunt; et sunt eunuchi, qui facti sunt ab hominibus : et sunt eunuchi, qui seipsos castraverunt propter regnum cœlorum. Qui potest capere, capiat. » Triplex genus est eunuchorum : duorum carnalium, et tertii spiritualis. Alii sunt qui de matris utero sic nascuntur. Alii quos vel captivitas facit, vel deliciæ matronales. Tertii sunt qui seipsos castraverunt propter regnum cœlorum; et qui cum possint esse viri, propter Christum eunuchi fiunt. Istis promittitur præmium : superioribus autem quibus castimoniæ necessitas, non voluntas est, nihil omnino debetur. Possumus et aliter dicere. Eunuchi sunt ex matris utero, qui frigidioris naturæ sunt, nec libidinem appetentes. Et alii, qui ab hominibus fiunt, quos aut philosophi faciunt, aut propter idolorum cultum emolliuntur in feminas; vel persuasione hæretica simulant castitatem, ut mentiantur religionis veritatem. Sed nullus eorum consequitur regna cœlorum, nisi qui se castraverit propter Christum. Unde et infert : « Qui potest capere capiat; » ut unusquisque consideret vires suas, utrum possit virginalia et pudicitiæ implere præcepta. Per se enim castitas blanda est, et quemlibet ad se alliciens. Sed considerandæ sunt vires, ut qui potest capere, capiat. Quasi hortantis vox Domini est, et milites suos ad pudicitiæ præmium concitantis. « Qui potest capere, capiat; » qui potest pugnare, pugnet, superet ac triumphet.

« Tunc oblati sunt ei parvuli, ut [illegible]s imponeret et oraret. Discipuli autem increpabant [illegible] Jesus vero ait eis. » Non quo nollent eis Salvatoris et manu et voce benedici; sed quo necdum habentes plenissimam fidem, putarent eum in similitudinem hominum offerentium importunitate lassari.

« Sinite parvulos, et nolite prohibere eos ad me venire; talium est enim regnum cœlorum. Et cum imposuisset eis manus, abiit inde. Significanter dixit, « talium, » non « istorum, » ut ostenderet non ætatem regnare sed mores; et his qui similem haberent innocentiam et simplicitatem, præmium repromitti. Apostolo quoque

rapport des sentiments; mais soyez enfants sous le rapport de la malice. Quant aux sentiments, soyez parfaits. » *Corinth.* XIV. 20.

« Alors un homme s'approcha et lui dit : Bon maître, quel bien dois-je faire pour avoir la vie éternelle? Jésus lui répondit. » *Ibid.* 16. Le personnage qui demande comment il pourra acquérir la vie éternelle, est à la fois jeune, riche et fier; et d'après un autre évangéliste, ce n'est point pour s'instruire, mais pour tenter Jésus qu'il l'interroge. *Marc.* X.

« Pourquoi me questionnez-vous sur ce qui est bon? il n'y a que Dieu seul qui soit bon. » *Ibid.* 17. Parce qu'il qualifiait le maître de bon et qu'il ne reconnaissait en lui ni Dieu ni le Fils de Dieu, il lui est répondu, que l'homme même le plus saint n'est rien moins que bon, si on le compare à Dieu dont il est dit : « Louez le Seigneur parce qu'il est bon. » *Psalm.* CXVII. 1. Toutefois n'allez pas croire, que par là même qu'on dit que Dieu seul est bon, le Fils de Dieu ne possède pas la bonté; car nous lisons en un autre endroit que, « le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis » *Joan.*. X., et dans le prophète que l'Esprit est bon et la terre est bonne. En parlant ainsi, le Sauveur ne repoussait donc pas le témoignage rendu à sa bonté, mais il frappait l'erreur qui voyait en lui le maître, sans y voir le Dieu.

« Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements. Quels commandements, lui dit-il? Jésus lui répartit : Vous ne tuerez point, vous ne commettrez point d'adultère, vous ne déroberez point, vous ne porterez point de faux témoignage. Honorez votre père et votre mère, et aimez votre prochain comme vous-même. » *Ibid.* 18. 19. Que ce jeune homme soit venu dans l'intention de tenter le Sauveur, nous en avons une preuve suffisante, dans la conversation qu'il tient avec lui. Celui-ci lui ayant dit : « Si vous voulez entrer dans la vie, gardez les commandements, » il lui demande de nouveau hypocritement quels sont ces commandements, comme s'il ne les avait jamais lus, ou comme si le Seigneur pouvait faire des commandements contraires à ceux de Dieu.

« Ce jeune homme répondit : J'ai gardé tous ces commandements dès ma jeunesse, que me reste-t-il encore à faire? Jésus lui dit. » *Ibid.* 20. Ce jeune homme ment; car s'il eût pratiquement fait ce qui est compris dans ces commandements : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même, » pourquoi, après avoir entendu cette parole: « Allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, » s'est-il éloigné tout triste parce qu'il avait de grands biens?

« Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel, puis venez et suivez-moi. » *Ibid.* 21. Il est en notre pouvoir

in eamdem sententiam congruente : « Fratres nolite pueri effici sensibus, sed malitia parvuli estote; sensu autem ut perfecti sitis. I *Cor* XIV, 20. »

« Et ecce unus accedens ait illi : Magister bone, quid boni faciam, ut habeam vitam æternam? Qui dicit ei. » Iste qui interrogat quomodo vitam consequatur æternam, et adolescens, et dives est [*Al.* erat], et superbus; et juxta alium evangelistam, non voto discentis, sed tentantis interrogat *Marc.* X.

« Quid me interrogas de bono. Unus est bonus Deus. » Quia [*Al.* Qui] magistrum vocaverat bonum, et non Deum, vel Dei Filium confessus erat, discit quamvis sanctum hominem comparatione Dei non esse bonum, de quo dicitur : « Confitemini Domino, quoniam bonus » *Ps.* CXVII, 1. » Ne quis autem putet in eo quod bonus Deus dicitur, excludi a bonitate Filium Dei, legimus in alio loco : « Pastor bonus ponit animam suam pro ovibus suis » *Joan.* X. Et in Propheta, Spiritum bonum terramque bonam. Igitur et Salvator non bonitatis testimonium renuit. Sed magistri absque Deo exclusit errorem.

« Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata. Dicit illi : Quæ? Jesus autem dixit : Non homicidium facies. Non adulterabis. Non facies furtum. Non falsum testimonium dices. Honora patrem tuum et matrem, et diliges proximum tuum sicut teipsum. » Adolescentem istum tentatorem esse, et ex eo probare possumus, quod dicente sibi Domino : « Si vis ad vitam ingredi, serva mandata, » rursum fraudulenter interrogat quæ sint illa mandata; quasi aut non ipse legerit, aut Dominus possit Deo jubere contraria.

« Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodivi a juventute mea, quid adhuc mihi deest? Ait illi Jesus. » Mentitur adolescens. Si enim hoc quod positum est in mandatis : « Diliges proximum tuum sicut teipsum, » opere complesset, quomodo postea audiens : « Vade, et vende quæ habes, et da pauperibus, » tristis recessit, quia habebat possessiones multas?

« Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo, et veni, sequere me. » In potestate nostra est utrum velimus esse perfecti. Tamen quicumque perfectus esse voluerit,

d'être parfaits, si nous le voulons. Toutefois quiconque veut être parfait, doit vendre ce qu'il possède, en totalité, et non en partie comme le firent Ananie et Saphyre, *Act.* v. et après l'avoir vendu, tout donner aux pauvres, et se préparer ainsi un trésor dans le royaume des cieux. Et cela ne suffirait pas encore pour la perfection, si après avoir donné cette marque du mépris des richesses, l'on ne suivait le Sauveur; c'est-à-dire, si après avoir quitté le mal, on ne faisait le bien. Car il est plus facile de renoncer à sa bourse qu'à sa volonté. Beaucoup se dépouillent des richesses, sans suivre le Seigneur. Suivre le Seigneur, c'est l'imiter et marcher sur ses traces. « Celui qui fait profession de croire en Jésus-Christ, doit lui-même marcher comme Jésus-Christ a marché. 1. *Joan.* II. 6.

« Il s'en alla tout triste, parce qu'il avait de grands biens. » *Ibid.* 22. Voilà la tristesse qui conduit à la mort. Le motif de cette tristesse, c'est qu'il avait de grands biens, c'est-à-dire, des épines et des ronces qui étouffèrent le grain du Seigneur.

« Alors Jésus-Christ dit à ses disciples : Je vous dis en vérité qu'un riche entrera difficilement dans le royaume des cieux. » *Ibid.* 23. Mais alors, comment Abraham, Isaac et Jacob, personnages riches, sont-ils entrés dans le royaume des cieux? *Genes.* XIII et XXXVI; et comment dans l'Évangile, Matthieu et Zachée ayant abandonné leurs richesses, sont-ils l'objet des éloges du Seigneur? Il faut savoir qu'au moment où ils y entrèrent, ils avaient cessé d'être riches. On n'y entrera donc point tant qu'on sera riche. Néanmoins comme il est singulièrement difficile de mépriser les richesses, le Sauveur ne dit point : Il est impossible, mais il est difficile aux riches d'entrer dans le royaume des cieux. Où il y a difficulté, il n'y a pas impossibilité; la difficulté suppose seulement que rares sont ceux qui la surmontent.

« Je vous le dis encore une fois : Il est plus facile à un chameau de passer par le trou de l'aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux. Ses disciples entendant cette parole en furent fort étonnés, et ils disaient : Qui pourra donc être sauvé? Mais Jésus les regardant leur dit : cela est impossible aux hommes, mais tout est possible à Dieu. » *Ibid.* 24. *Seqq.* Il résulterait de cette parole au premier abord, que ce n'est pas seulement difficile, mais impossible; car si ce riche ne peut pas plus pénétrer dans le royaume des cieux que le chameau passer par le trou de l'aiguille, aucun riche ne sera sauvé. Mais si nous ouvrons le prophète Isaïe, nous y lirons que les chameaux de Madian et d'Épha venaient à Jérusalem chargés de présents. *Isai.* LX, que ces chameaux, auparavant tombés sous leur charge, tout déformés par le vice et la dépravation entraient néanmoins par les

debet vendere quæ habet, et non ex parte vendere, sicut Ananias fecit et Sapphyra « *Act.* v »; sed totum vendere, et cum vendiderit, omne dare pauperibus, et sic sibi præparare thesaurum in regno cœlorum. Et hoc ad perfectionem non sufficit, nisi post contemptas divitias Salvatorem sequatur, id est, relictis malis, faciat bona. Facilius enim sacculus contemnitur, quam voluntas. Multi divitias relinqu ntes, Dominum non sequuntur. Sequitur autem Dominum, qui imitator ejus est, et per vestigia illius graditur. « Qui enim dicit se in Christo credere, debet quomodo ille ambulavit, et ipse ambulare » 1 *Joan.* II, 6.

« Abiit tristis, erat enim habens multas possessiones. » Hæc est tristitia quæ ducit ad mortem. Causaque tristitiæ redditur, quod habuerit multas possessiones, id est, spinas et tribulos, quæ sementem Dominicam suffocaverint.

« Jesus autem dixit discipulis suis : Amen dico vobis, quia dives difficile intrabit in regno cœlorum. » Et quomodo Abraham, Isaac, et Jacob divites intrarunt in regnum cœlorum, *Genes.* XIII et XXXVI, et in Evangelio Matthæus et Zachæus, divitiis derelictis, Domini testimonio prædicantur? Sed considerandum, quod eo tempore quo intraverunt, divites esse desierunt. Tamdiu ergo non intrabunt, quamdiu divites fuerint. Et tamen quia difficulter divitiæ contemnuntur, non dixit : Impossibile est divites intrare in regnum cœlorum, sed difficile. Ubi difficile ponitur, non impossibilitas prætenditur, sed raritas demonstratur.

« Et iterum dico vobis : Facilius est camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum cœlorum. Auditis autem his, discipuli mirabantur valde, dicentes : Quis ergo poterit salvus esse? Aspiciens autem Jesus, dixit illis : Apud homines hoc impossibile est, apud Deum autem omnia possibilia sunt. » Hoc dicto ostenditur non difficile esse, sed impossibile. Si enim quomodo camelus non potest intrare per foramen acus, sic dives intrare non potest in regna cœlorum, nullus divitum salvus erit. Sed si legamus Isaiam, quomodo cameli Madian et Epha veniant Jerusalem cum donis atque muneribus *Isa.* LX; et qui prius curvi erant, et vitiorum pravitate distorti, ingrediantur portas Jerusa-

portes de Jérusalem, et nous verrons que ces chameaux auxquels les riches sont comparés, après s'être déchargés du lourd fardeau de leurs péchés, et dépouillés de leur laideur corporelle, pouvaient pénétrer par la porte resserrée et la voie étroite qui conduit à la vie, *Supra* VII. Mais à la question de ses disciples et à l'étonnement que leur cause la dureté de ces paroles : « Qui pourra donc être sauvé? » le Sauveur fait cette réponse où la clémence tempère la sévérité de sa maxime : « Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. »

« Alors Pierre prenant la parole lui dit : Vous voyez que nous avons tout quitté et que nous vous avons suivi, que nous en adviendra-t-il? » *Ibid.* 27. Confiance admirable. Pierre était pêcheur, il était loin d'être riche, il gagnait sa vie par le travail de ses mains, et cependant il dit avec la plus grande assurance : « Nous avons tout quitté. » Et comme tout quitter ne suffit pas, il ajoute ce qui est parfait : « Et nous vous avons suivi. » Nous avons fait ce que vous avez commandé, que nous donnerez-vous donc en récompense?

« Jésus leur répondit : Je vous dis en vérité que pour vous qui m'avez suivi, lorsqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, vous serez aussi assis sur douze trônes et vous jugerez les douze tribus d'Israël. » *Ibid.* 28. Le Sauveur ne dit pas : vous qui avez tout quitté; car cela le philosophe Cratès l'a fait, et une foule d'autres ont fait mépris des richesses, mais : vous qui m'avez suivi, ce qui est le propre des apôtres et des croyants. Lorsqu'au temps de la régénération le Fils de l'homme sera assis sur le trône de sa gloire, quand les morts sortiront incorruptibles désormais de la corruption du tombeau, vous serez, vous aussi, assis sur des trônes de juges et vous condamnerez les douze tribus d'Israël, parce que, tandis que vous embrassiez la foi, elles l'ont repoussée.

« Et quiconque aura quitté pour moi sa maison ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, recevra le centuple et possédera la vie éternelle. Mais beaucoup seront les derniers qui étaient les premiers, et les premiers, qui étaient les derniers. » *Ibid.* 29. 30. Ce passage concorde avec cette autre déclaration du Sauveur : « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive; car je suis venu séparer le fils d'avec le père, la fille d'avec la mère, la belle-fille d'avec la belle-mère, et l'homme aura pour ennemis ceux de sa propre maison. » *Supra* X, 34. Ceux donc qui pour la foi de Jésus-Christ et la prédication de l'Évangile, auront sacrifié toutes les affections, renoncé aux richesses et aux plaisirs du monde, recevront le centuple et posséderont la vie éternelle. Certains esprits s'appuient

lem, videbimus quomodo et isti cameli, quibus divites comparantur, cum deposuerint gravem sarcinam peccatorum, et totius corporis pravitatem intrare possint per angustam portam, et arctam viam, quæ ducit ad vitam *Supra* VII. Interrogantibus autem discipulis, et admirantibus austeritatem dicti, « Quis ergo salvus fiet? » clementia sua severitatem sententiæ temperavit, dicens : « Quæ apud homines impossibilia, apud Deum possibilia sunt. »

« Tunc respondens Petrus, dixit ei : Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te : Quid ergo erit nobis? » Grandis fiducia : Petrus piscator erat, dives non fuerat, cibos manu et arte quærebat; et tamen loquitur confidenter, « Reliquimus omnia. » Et quia non sufficit tantum relinquere, jungit quod perfectum est : « et secuti sumus te. » Fecimus quod jussisti, quid igitur nobis dabis præmii?

« Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me in regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel. » Non dixit : qui reliquistis omnia, hoc enim et Crates fecit philosophus, et multi alii divitias contempserunt; sed qui secuti estis me : quod proprie apostolorum est atque credentium. In regeneratione, cum sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, quando ex mortuis de corruptione resurgent incorrupti, sedebitis et vos in soliis judicantium, condemnantes duodecim tribus Israel : quia vobis credentibus, illi credere noluerunt.

« Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit. Multi autem erunt primi novissimi; et novissimi, primi. » Locus iste cum illa sententia congruit, in qua Salvator l quitur : « Non veni pacem mittere, sed gladium. Veni enim separare hominem a patre suo, et matrem a filia, et nurum a socru : et inimici hominis domestici ejus *Supra* X, 34 » Qui ergo propter fidem Christi, et prædicationem Evangelii, omnes affectus contempserint, atque divitias et sæculi voluptates, isti centuplum recipient, et vitam æternam possidebunt. Ex occasione hujus sententiæ, quidam in-

sur cette promesse pour imaginer une période de mille ans après la résurrection, pendant laquelle nous recevrons le centuple de ce que nous avons quitté et la vie éternelle; cerveaux rêveurs qui ne réfléchissent pas que si cela est convenable pour la plupart des biens, il serait honteux, sous le rapport des femmes, que celui qui aurait quitté son épouse pour le Seigneur, en reçoive cent dans la vie future. Tel est donc le sens : celui qui pour l'amour du Sauveur aura quitté les biens charnels, recevra les biens spirituels, lesquels par leur valeur propre et comparés aux premiers leur sont aussi supérieurs que le nombre cent l'est à un petit nombre. De là cette parole de l'Apôtre, qui cependant n'avait quitté qu'une maison et quelques pauvres petits coins de terre situés dans une seule province : « Comme n'ayant rien, et possédant tout. » II *Corinth.* VI, 10.

Le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui sortit de grand matin, afin de louer des ouvriers pour sa vigne. Et, convention faite avec les ouvriers qu'ils auraient un denier pour leur journée, il les envoya à sa vigne. Étant sorti vers la troisième heure, il en vit d'autres qui se tenaient oisifs dans la place et il leur dit : Allez aussi vous autres à ma vigne et je vous donnerai ce qui sera raisonnable. Ils s'y en allèrent. Il sortit encore vers la sixième et la neuvième heure, et fit la même chose. Enfin il sortit vers la onzième heure, et en ayant trouvé d'autres à rien faire, il leur dit : Pourquoi restez-vous là tout le jour sans travailler? Parce que lui dirent-ils, personne ne nous a loués. Et il leur dit : Allez aussi à ma vigne. Or le soir étant venu, le maître de la vigne dit à son intendant : Appelez les ouvriers et payez-les, en commençant par les derniers jusqu'aux premiers. Ceux donc qui n'étaient venus travailler que vers la onzième heure s'étant approchés reçurent chacun un denier. Mais les premiers venant à leur tour, s'imaginèrent qu'ils recevraient davantage, mais ils ne reçurent néanmoins, eux aussi, que chacun un denier. Et en le recevant, ils murmuraient contre le Père de famille en disant : Ces derniers n'ont travaillé qu'une heure, et vous leur avez donné autant qu'à nous qui avons porté le poids du jour et de la chaleur. Mais il répondit à l'un d'eux. » *Matth.* XX, 1 *Seqq.* Cette parabole ou comparaison du royaume des cieux s'explique par ce qui la précède. Immédiatement avant de la commencer, le Sauveur disait : « Beaucoup qui étaient les premiers seront les derniers, et beaucoup qui étaient les derniers seront les premiers. » Le Sauveur parlait au point de vue non du temps, mais de la foi. Il met maintenant en scène un père de famille qui sort de grand matin, afin de louer des ouvriers pour travailler à sa vigne, et fixe leur salaire à un denier. Sorti ensuite vers la troisième heure, il en trouve d'autres oisifs dans la place publique, et à ceux-là il ne pro-

troducunt mille annos post resurrectionem, dicentes tunc nobis centuplum omnium rerum quas dimisimus, et vitam æternam esse reddendam; non intelligentes quod si in cæteris digna sit repromissio, in uxoribus appareat turpitudo; ut qui unam pro Domino dimiserit, et centum recipiat in futuro. Sensus ergo iste est : Qui carnalia pro Salvatore dimiserit, spiritualia recipiet : quæ comparatione et merito sui ita erunt, quasi si parvo numero centenarius numerus comparetur. Unde dicit et Apostolus, qui unam tantum domum, et unius provinciæ parvos agros dimiserat : « Quasi nihil habentes, et omnia possidetes » II *Cor.* VI 10.

« Simile est regnum cœlorum homini patrifamilias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam. Conventione autem facta cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam. Et egressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos, et dixit illis : Ite et vos in vineam meam, et quod justum fuerit dabo vobis. Illi autem abierunt. Iterum autem exiit circa sextam et nonam horam, et fecit similiter. Circa undecimam vero exiit, et invenit alios stantes, et dicit illis : Quid hic statis tota die otiosi? Dicunt ei : Quia nemo nos conduxit. Dicit illis : Ite et vos in vineam meam. Cum sero autem factum esset, dicit dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios, et redde illis mercedem; incipiens a novissimis usque ad primos, Cum venissent ergo qui circa undecimam horam venerant, acceperunt singulos denarios. Venientes autem et primi, arbitrati sunt quod plus essent accepturi : acceperunt autem et ipsi singulos denarios. Et accipientes, murmurabant adversus patremfamilias, dicentes : Hi novissimi una hora fecerunt, et pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei et æstus? At ille respondens uni eorum, dixit. » Parabola ista, vel similitudo regni cœlorum, ex his quæ præmissa sunt, intelligitur. Scriptum est enim ante eam : « Multi erunt primi novissimi, et novissimi primi. » Non tempori deferente Domino, sed fidei. Dicitque patremfamilias primo mane exisse, ut conduceret operarios in vineam suam, et pretium operis constituisse denarium. Deinde egressum circa

met pas un denier mais un salaire raisonnable. Il agit de la même façon à la sixième et à la neuvième heure. A la onzième, il en trouve encore d'autres, qui avaient passé toute la journée sans rien faire et il les envoie également à sa vigne. Le soir arrivé, il commande à son intendant de payer les ouvriers en commençant par les derniers, c'est-à-dire, par les ouvriers de la onzième heure, pour finir par les ouvriers de la première heure; et alors tous également jaloux contre les derniers venus au travail, accusent d'injustice le père de famille; non pas qu'ils eussent reçu moins qu'il n'était convenu; mais parce qu'ils auraient voulu recevoir plus que ceux qui étaient l'objet de la générosité du maître. A mon avis, les ouvriers de la première heure, ce sont Samuel, Jérémie et Jean-Baptiste qui peuvent dire avec le Psalmiste : « Dès les entrailles de ma mère, vous êtes mon Dieu. » *Psalm.* XX I, 11. Les ouvriers de la troisième heure sont ceux qui ont commencé à servir Dieu dans leur jeunesse. Les ouvriers de la sixième heure, ceux qui se sont courbés sous le joug du Christ dans leur âge mûr; de la neuvième heure, ceux qui ont attendu pour le faire, les premières atteintes de la vieillesse; de la onzième heure, ceux qui ne se sont soumis à lui qu'aux derniers jours de leur vie; et néanmoins tous, malgré la différence de leur labeur, reçoivent une égale récompense. D'autres ont interprété cette parabole tout autrement. D'après eux, les ouvriers envoyés à la vigne dès la première heure seraient Adam et les autres patriarches jusqu'à Noé; la troisième heure s'étend de Noé à Abraham et à la circoncision; la sixième d'Abraham à Moïse, quand la loi fut donnée; les ouvriers de la neuvième heure sont Moïse et les prophètes; ceux de la onzième, les apôtres et les gentils, objets de l'envie générale. C'était la pensée de saint Jean l'évangéliste, lorsque parvenu au delà de la onzième heure, près du coucher du soleil et du soir de sa vie, il disait : « Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure. » I. *Joan.* II, 18. Remarquez que ces ouvriers, qui tous sans exception, accusent le père de famille d'injustice à l'égard de ceux de la onzième heure, ne veulent pas voir que cette injustice s'étend également à eux-mêmes; car si le père de famille est injuste, il ne l'est pas seulement pour une catégorie, il l'est pour toutes. En effet, l'ouvrier de la troisième heure n'a point travaillé autant que l'ouvrier qui partit pour la vigne dès la première heure; pareillement, l'ouvrier de la sixième heure autant que l'ouvrier de la troisième, et enfin l'ouvrier de la neuvième heure autant que l'ouvrier de la sixième. Ainsi, tous ceux qui ont été appelés avant la onzième heure, c'est-à-dire, avant Jésus-Christ, sont jaloux des Gentils; la grâce de l'Évangile fait leur tourment. Aussi le Sauveur conclut-il la parabole en disant : « Les derniers seront les

horam tertiam, vidisse alios stantes in platea otiosos : et illis nequaquam denarium, sed quod justum est fuisse pollicitum. Sexta quoque hora et nona fecisse similiter. Undecima autem invenisse alios stantes, qui tota die otiosi fuerant, et misisse eos in vineam. Cum autem sero factum esset, præcepisse procuratori suo, ut a novissimis inciperet reddere, hoc est ab operariis horæ undecimæ usque ad operarios horæ primæ, omnesque pariter contra novissimos invidia concitatos, iniquitatem arguisse patrisfamilias. Non quod minus acceperint quam fuerat constitutum, sed quod plus accipere voluerint his, in quos se clementia conductoris effuderat. Mihi videntur primæ horæ esse operarii Samuel, et Jeremias, et Baptista Joannes, qui possunt cum Psalmista dicere : « Ex utero matris meæ Deus meus es tu » *Ps.* XXI, 11. Tertiæ vero horæ operarii sunt, qui a pubertate servire Deo cœperunt. Sextæ horæ, qui matura ætate susceperunt jugum Christi. Nonæ, qui jam declinante [*Al.* declinant] ad senium. Porro undecimæ, qui ultima senectute, et tamen omnes pariter accipiunt præmium, licet diversus labor sit. Sunt qui hanc parabolam aliter edisserant. Prima hora volunt missum esse in vineam Adam et reliquos patriarchas usque ad Noe; tertia, ipsum Noe usque ad Abraham et circumcisionem ei datam; sexta ab Abraham usque ad Moysen, quando Lex data est; nona, ipsum Moysen, et prophetas; undecima, apostolos et gentium populum, quibus omnes invident. Unde hoc ipsum intelligens post horam jam undecimam, cum esset prope solis occasum et ad vesperam, Joannes Evangelista loquitur : « Filioli mei, novissima hora est » I. *Joan* II, 13. Et simul considera quod injustitiam patrisfamilias, quam in undecimæ horæ operariis omnes pariter accusant, in seipsis non intelligunt. Si enim iniquus est paterfamilias, non in uno iniquus est, sed in omnibus; quia non sic laboravit tertiæ horæ, operarius, quomodo ille qui a prima hora est missus in vineam. Similiter et sextæ horæ operarius minus laboravit tertiæ horæ operario; et nonæ, sextæ horæ operario. Omnis itaque retro vocatio gentibus invidet, et in Evangelii torquetur gratia. Unde et Salvator concludens parabolam, « Erunt, » inquit « primi novissimi, et novissimi primi. » Quod Judæi de

premiers, et les premiers seront les derniers. » Les Juifs qui étaient la tête deviendront la queue, et nous qui étions la queue nous deviendrons la tête.

« Mon ami, je ne vous fais point de tort. » *Ibid.* 13. J'ai lu quelque part que cet ami, ouvrier de la première heure, auquel s'adresse le reproche du père de famille, était notre premier père et ceux qui crurent en ce temps-là.

« N'êtes-vous pas convenu avec moi d'un denier? » Le denier porte l'effigie du roi. Vous avez donc reçu la récompense promise, c'est-à-dire, mon image et ma ressemblance, que demandez-vous de plus? mais je comprends ce que vous voulez; ce n'est pas de recevoir davantage, c'est qu'un autre ne reçoive rien; comme si la récompense perdait de sa valeur, parce qu'un autre la reçoit également.

« Prenez ce qui vous appartient et allez-vous en; pour moi je veux donner à ce dernier autant qu'à vous. Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux? » *Ibid.* 14, 15. Sous la Loi, le Juif n'est pas sauvé par la grâce, mais par les œuvres; car qui observe la Loi y trouvera la vie. Et c'est à lui que s'adressent ces paroles :

« Et votre œil est-il mauvais parce que je suis bon? Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers. Car il y en a beaucoup d'appelés; mais peu d'élus. » *Ibid.* 16. L'objet de cette parabole est le même que celle de saint Luc où nous voyons le fils aîné jaloux de son frère cadet, ne pas vouloir qu'on accueille son repentir, et accuser son père d'injustice. Et pour nous convaincre que tel est bien le sens que nous lui avons donné, le titre et la conclusion de la parabole sont parfaitement d'accord : « Ainsi, dit-il, les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers. Car il y en beaucoup d'appelés, mais peu d'élus.

« Et Jésus montant à Jérusalem, prit en particulier ses douze disciples, et leur dit : Voilà que nous montons à Jérusalem, et le Fils de l'homme y sera livré aux princes des prêtres et aux scribes qui le condamneront à mort et le livreront aux gentils, pour être traité avec dérision, fouetté et crucifié, et il ressuscitera le troisième jour. » *Ibid.* 17, *seqq.* Plusieurs fois déjà, il avait tenu ce langage à ses apôtres; mais comme depuis, il avait été question de bien d'autres choses, et que le souvenir de ses prédictions pouvait s'être effacé de leur mémoire, il prend occasion de son voyage à Jérusalem en compagnie de ses apôtres, pour les prémunir contre la tentation, dans la crainte qu'ils ne se scandalisent lorsque viendra la persécution, et qu'il sera en butte aux ignominies de la croix.

« Alors la mère des enfants de Zébédée s'approcha de lui avec ses fils, et l'adora en témoignant qu'elle voulait lui demander quelque chose. Il lui dit : Que voulez-vous? Ordonnez, lui dit-elle, que mes deux fils que voici soient assis dans votre royaume, l'un à votre droite et

capite vertantur in caudam : et nos de cauda mutemur in caput.

« Amice, non facio tibi injuriam. » Legi in cujusdam libro, amicum istum qui increpatur a patrefamilias, primæ horæ operarium, protoplastum intelligi, et eos qui illo tempore crediderunt.

« Nonne ex denario convenisti mecum? » Denarius figuram regis habet. Recepisti ergo mercedem quam tibi promiseram, hoc est, imaginem et similitudinem meam, quid quæris amplius; et non tam ipse plus accipere, quam alium nihil accipere desideras, quasi alterius consortio minuatur præmii meritum?

« Tolle quod tuum est, et vade. Volo autem et huic novissimo dare sicut et tibi. Aut non licet mihi quod volo, facere? » Judæus in Lege non gratia, sed opere salvatur. Qui enim fecerit eam, vivet in ea. Unde dicitur ad eum :

« An oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum? sic erunt novissimi primi, et primi novissimi. Multi enim sunt vocati, pauci vero electi. » Idipsum sonat et illa Lucæ parabola, ubi major filius minori invidet, et non vult eum recipi pœnitentem, et patrem accusat injustitiæ. Et ut sciamus hunc esse sensum quem diximus, titulus parabolæ hujus finisque consentiunt. « Sic erunt, » inquit, « novissimi primi, et primi novissimi. Multi enim sunt vocati, pauci vero electi. »

« Et ascendens Jesus Jerosolymam, assumpsit duodecim discipulos suos secreto, et ait illis : Ecce ascendimus Jerosolymam, et Filius hominis tradetur principibus sacerdotum et Scribis, et condemnabunt eum morte, et tradent eum gentibus ad illudendum, et flagellandum, et crucifigendum, et tertia die resurget. » Crebro hoc ipsum discipulis dixerat, sed quia multis in medio disputatis, poterat labi de memoria quod audierant, iturus Jerosolymam, et secum ducturus apostolos, ad tentationem eos parat, ne cum venerit persecutio et crucis ignominia, scandalizentur.

« Tunc accessit ad eum mater filiroum Zebedæi cum filiis suis, adorans et petens aliquid ab eo. Qui dixit ei : Quid vis? Ait illi : Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus

l'autre à votre gauche. » *Ibid.* 20, 21. Où la mère des fils de Zébédée puise-t-elle une pareille idée de ce royaume, pour demander en faveur de ses enfants la gloire du triomphe, quand le Seigneur déclare hautement que « le Fils de l'homme sera livré aux princes des prêtres et aux scribes qui le condamneront à mort, et le livreront aux gentils pour être traité avec dérision, fouetté et crucifié, » quand il révèle à ses disciples épouvantés les ignominies de sa passion? C'est, je pense, parce que le Seigneur ajoute : « Et il ressuscitera le troisième jour. » Cette femme s'imagine alors qu'il commencera à régner aussitôt après sa résurrection, que les prédictions concernant le second avènement vont s'accomplir dans le premier, et avec cette impatience qui est le propre de la femme, oubliant l'avenir, elle veut s'assurer du présent. Pour ce qui est de la question que lui pose le Sauveur, lorsqu'elle s'avance pour faire sa demande : « Que voulez-vous? » il ne faut pas la mettre sur le compte de l'ignorance; le Sauveur parle ici au nom de l'homme qui sera fouetté et crucifié; de même par rapport à l'hémorroïsse : « Qui m'a touché? » *Luc* VIII, 15. Et à Lazare : « Où l'avez-vous mis? » *Joan.* XI, 34. Et dans l'Ancien Testament : « Adam, où êtes-vous? » *Genes.* III, 9. Et : « Je descendrai et je verrai si leurs œuvres répondent à ce cri qui est venu jusqu'à moi, pour voir si cela est ainsi, ou non. » *Genes.* XVIII, 21. Mais pour en revenir à la mère des enfants de Zébédée, sa demande est inspirée par une erreur de femme et par l'amour maternel, et elle ne sait ce qu'elle demande. Quoi d'étonnant qu'on la taxe de maladresse, quand l'Évangéliste dit de Pierre qui voulait faire trois tentes : « Il ne savait ce qu'il disait, » *Marc* IX.

« Mais Jésus répondit : Vous ne savez ce que vous demandez. » *Ibid.* 22. C'est la mère qui demande, c'est aux enfants que le Seigneur répond; car il comprend que la mère n'a demandé qu'à l'instigation de ses enfants.

« Pouvez-vous boire le calice que je dois boire? Nous le pouvons, lui dirent-ils. » Dans les Saintes Écritures, le mot calice a le sens de passion, selon cette parole : « Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi; » *Matth.* XXVI, 39, et celle du Psalmiste : « Que rendrai-je au Seigneur pour tout ce qu'il m'a donné? Je prendrai le calice du salut, et j'invoquerai le nom du Seigneur. » *Psalm.* CXV, 3 *Seqq.* et il indique aussitôt après quel est ce calice : « La mort des saints est précieuse aux yeux du Seigneur. »

« Il leur dit : Il est vrai que vous boirez mon calice, mais quant à être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi à vous le donner; mais cela est réservé à ceux à qui mon Père l'a préparé. » *Ibid.* 23. On se demande comment les enfants de Zébédée, Jacques et Jean, ont bu le calice du martyre. L'apôtre

ad dexteram tuam, et unus ad sinistram in regno tuo. » Unde opinionem regni habet mater filiorum Zebedæi, ut cum Dominus dixerit : « Filius hominis tradetur principibus sacerdotum et Scribis, et condemnabunt eum morte, et tradent gentibus ad illudendum, et flagellandum, et crucifigendum; » et ignominiam passionis timentibus discipulis annuntiaret, illa postulet gloriam triumphantis? hac, ut reor, ex causa, quia post omnia dixerat Dominus : « et tertia die resurget, » putavit eum mulier post resurrectionem illico regnaturum, et hoc quod in secundo adventu promittitur, in primo esse complendum, et aviditate feminea præsentia cupit, immemor futurorum. Quod autem interrogat Dominus, et, illa petente, respondit : « Quid vis? » non venit de ignorantia, sed ex ejus persona dicitur, qui flagellandus et crucifigendus erat : quomodo et in Hemorrhousa : « Quis me tetigit » *Luc.* VIII, 15? Et de Lazaro : « Ubi posuistis eum » *Joan.* XI, 34? In veteri quoque Testamento : « Adam ubi es » *Gen.* III, 9? Et : « Descendens videbo si juxta clamorem, qui venit ad me, perficiant, sin autem non est, ut sciam » *Gen.* XVIII, 21. Postulat autem mater filiorum Zebedæi errore muliebri et pietatis affectu, nesciens quid peteret. Nec mirum si ista arguatur imperitiæ; cum de Petro dicatur, quando tria vult facere tabernacula, « nesciens quid diceret » *Marc.* IX.

« Respondens autem Jesus, dixit : Nescitis quid petatis. » Mater postulat, et Dominus discipulis loquitur, intelligens preces ejus ex filiorum descendere voluntate.

« Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum? Dicunt ei : Possumus. » Calicem in Scripturis divinis passionem intelligimus, juxta illud : « Pater, si possibile est, transeat a me calix iste » *Matt.* XXVI, 39. Et in psalmo : « Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi? Calicem salutaris accipiam, et nomen Domini invocabo » *Ps.* CXV, 3 *et seqq.*; statimque infert quis iste sit calix : « Pretiosa in conspectu Domini mors Sanctorum ejus. »

« Ait illis : Calicem quidem meum bibetis : sedere autem ad dexteram meam et sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo. » Quæritur quomodo calicem martyrii filii Zebedæi, Jacobus

saint Jacques seul ayant eu, d'après l'Écriture, la tête tranchée par Hérode, *Act.* XII, et saint Jean étant mort d'une mort naturelle. Mais si nous ouvrons l'histoire ecclésiastique, nous trouverons que saint Jean rendit lui aussi témoignage au Christ, qu'il fut pour cela plongé dans une chaudière d'huile bouillante, que ce vaillant athlète du Christ, en sortit pour recevoir la couronne, et fut aussitôt après exilé dans l'île de Pathmos; et nous en conclurons que ni le courage ni la volonté ne lui manquèrent pour le martyre, et qu'il a bu lui aussi le calice de la souffrance que les trois jeunes gens burent dans la fournaise ardente. *Dan.* III, bien que le bourreau n'ait point répandu leur sang. Pour ces paroles : « Quant à être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi à vous le donner; cela est réservé à ceux à qui mon Père l'a préparé, » il faut les entendre ainsi : Le royaume des cieux n'est pas à la disposition de celui qui le donne, mais de celui qui le reçoit; car Dieu ne fait pas acception des personnes. *Act.* x, 34; mais quiconque se sera rendu digne du royaume des cieux, le recevra; car il est préparé moins pour la personne que pour ses vertus. Si donc vous méritez par vos œuvres d'obtenir ce royaume des cieux que mon Père a préparé pour les victorieux et les triomphants, vous aussi vous le recevrez. D'autres pensent que ces expressions s'appliquent à Moïse et à Élie, que, peu de temps auparavant, les apôtres avaient vus converser avec Jésus sur la montagne : ce n'est nullement mon avis. Le Sauveur ne nomme pas ceux qui seront assis dans le royaume des cieux : en nommer quelques-uns, ce serait paraître en exclure les autres.

« Les dix autres ayant entendu ceci, furent indignés contre les deux frères. » *Ibid.* 24. Les dix autres apôtres ne témoignent aucune irritation contre la mère des enfants de Zébédée; ils ne s'en prennent pas à elle de la hardiesse de sa demande, mais à ses enfants, et s'indignent des désirs ambitieux et de la soif des grandeurs qu'ils ont laissé percer. C'était aussi à eux que le Sauveur disait : « Vous ne savez ce que vous demandez. » Cette réponse du Seigneur d'un côté, et de l'autre, l'indignation des Apôtres laissent clairement entendre que c'étaient les enfants qui avaient poussé leur mère à postuler ces dignités.

« Mais Jésus les appela à lui et leur dit : Vous savez que les princes des nations dominent sur elles, et que ceux qui sont les plus puissants parmi eux les traitent avec empire. Il n'en sera pas ainsi parmi vous. Mais que celui qui voudra être le plus grand parmi vous, soit votre serviteur, et que celui qui voudra être le premier parmi vous, soit votre esclave. » *Ibid.* 25 *seqq.* Ce maître, modèle de douceur et d'humilité, ne reproche pas aux deux solliciteurs leurs désirs immodérés, ne réprimande pas les dix autres de l'indignation et de l'envie qu'ils laissent paraître;

videlicet et Joannes biberint, cum Scriptura narret Jacobum tantum apostolum ab Herode capite truncatum *Act.* XII; Joannes autem propria morte vitam finierit. Sed si legamus ecclesiasticas historias, in quibus fertur, quod et ipse propter martyrium sit missus in ferventis olei dolium, et inde ad suscipiendam coronam Christi athleta processerit, statimque relegatus in Pathmos insulam sit, videbimus martyrio animum non defuisse, et bibisse Joannem calicem confessionis : quem et tres pueri in camino ignis biberunt *Dan.* III, licet persecutor non fuderit sanguinem. Quod autem dicit : « sedere ad dextram meam et sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo, » sic intelligendum est : Regnum cœlorum non est dantis, sed accipientis. Non est enim acceptio personarum apud Deum *Act.* x, 34; sed quicumque talem se præbuerit ut regno cœlorum dignus fiat, hic accipiet, quod non personæ, sed vitæ paratum est. Si itaque tales estis qui consequamini regnum cœlorum, quod Pater meus triumphantibus et victoribus præparavit, vos quoque accipietis illud. Alii de Moyse et Elia dictum volunt, quos paulo ante in monte cum eo viderant loquentes; sed mihi nequaquam videtur. Ideo enim sedentium in regno cœlorum vocabula non dicuntur; ne paucis nominatis, cæteri putarentur exclusi.

« Et audientes decem, indignati sunt de duobus fratribus. » Decem apostoli non indignantur matri filiorum Zebedæi, nec ad mulieris audaciam referunt postulantis; sed ad filios, quod igorates mensuram suam, immodica cupiditate exarserent, quibus et Dominus dixerat : « Nescitis quid petatis. » Subintelligitur autem vel ex responsione Domini, vel ex indignatione apostolorum, quod filii matrem immiserint ad grandia postulanda.

« Jesus autem vocavit eos ad se et ait : Scitis quia principes gentium dominantur eorum; et qui majores sunt, potestatem exercent in eos. Non ita erit inter vos, sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister. Et qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus. » Humilis magister et mitis, nec cupiditatis immodicæ duos [*Al.* suos] arguit postulantes, nec decem

il se contente de leur apprendre par un exemple que celui-là sera le plus grand qui se sera fait le plus petit; que celui-là sera le maître qui se sera fait le serviteur de tous. C'est donc inutilement que les uns ont brigué les honneurs, inutilement aussi que les autres se sont révoltés contre leur ambition, puisqu'on ne parvient pas aux plus hauts sommets des vertus par la puissance, mais par l'humilité. Enfin, il se donne lui-même en exemple, pour que sa manière d'agir les fasse rougir, si ses paroles ne suffisent pas à les convaincre, et il leur dit :

« Comme le Fils de l'homme qui n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. » *Ibid.* 28. Remarquez, et nous l'avons répété bien souvent, que celui qui vient pour servir, s'appelle le Fils de l'homme.

« Et donner sa vie pour la rédemption d'un grand nombre. » Quand il prit la forme et la nature de serviteur, afin de verser son sang pour le salut du monde. *Philipp.* II. Il ne dit pas : donner sa vie pour la rédemption de tous, mais d'un grand nombre, c'est-à-dire, de ceux qui voudront croire en lui.

« Lorsqu'ils sortaient de Jéricho, une grande troupe de peuple les suivit. Et deux aveugles, assis le long du chemin, ayant entendu dire que Jésus passait, se mirent à crier : « Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous .Et comme le peuple les reprenait pour les faire taire, ils criaient encore plus haut, disant : Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous. » *Ibid.* 29. *Seqq.* Il y avait à Jéricho beaucoup de voleurs qui tuaient ou blessaient les voyageurs descendant de Jérusalem. Le Seigneur vient donc à Jéricho avec ses disciples, pour guérir les blessés, et entraîner avec lui une grande foule de peuple. Puis, lorsqu'ils veulent sortir de cette ville, voilà qu'une grande foule les suit. S'il était resté à Jérusalem, s'il n'était pas descendu à tous les abaissements, la foule serait encore aujourd'hui assise dans les ténèbres et à l'ombre de la mort. Mais il y avait deux aveugles le long du chemin. Il appelle aveugles ceux qui ne pouvaient pas encore dire avec le Psalmiste : « En votre lumière, nous verrons la lumière. » *Psalm.* XXXV, 10. Le long du chemin, parce qu'ils semblaient avoir la connaissance de la Loi; mais ils ignoraient la voie qui est Jésus-Christ. Dans ces deux aveugles, la plupart des commentateurs voient les Pharisiens et les Sadducéens; d'autres, les deux peuples, le peuple de l'Ancien Testament, et celui du Nouveau; et tous deux, celui qui obéissait à la loi écrite, comme celui qui suivait la loi naturelle, étaient aveugles sans le Christ. Incapables de voir par eux-mêmes, ils entendirent faire l'éloge du Sauveur, et ils confessèrent le Fils de David. Mais si l'on veut voir dans les deux aveugles le peuple juif, ce qui suit : « La foule les reprenait » doit s'appliquer aux gentils,

reliquos indignationis increpat et livoris, sed tale ponit exemplum, quo doceat eum majorem esse, qui minor fuerit et illum dominum fieri, qui omnium servus sit. Frustra igitur aut illi immoderata quæsierant : aut isti dolent super majorum desiderio : cum ad summitatem virtutum non potentia, sed humilitate veniatur. Denique sui proponit exemplum, ut si dicta parvipenderent, erubescerent ad opera, et dicit :

« Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare. » Nota, quod crebro diximus, eum qui ministrat, appellari Filum hominis.

« Et dare animam suam redemptionem pro multis. » Quando formam servi accepit, ut pro mundo sanguinem funderet *Philipp.* II. Non dixit animam suam redemptionem dare pro omnibus, sed pro multis, id est, pro his qui credere voluerunt.

« Et egredientibus illis ab Jericho, secuta est eum turba multa. Et ecce duo cæci sedentes secus viam, audierunt quia Jesus transiret; et clamaverunt, dicentes : Domine miserere nostri, fili David. Turba autem increpabat eos ut tacerent. At illi magis clamabant, dicentes : Domine, miserere nostri, fili David. » Multi latrones erant in Jericho, qui egredientes et descendentes de Jerusalem, interficere et vulnerare consueverant : idcirco Dominus venit Jericho cum discipulis suis, ut liberet vulneratos, et multam turbam secum trahat. Denique postquam egredi volunt ab Jericho, secuta est eum turba multa. Si mansisset Jerosolymis, et numquam ad humilia descendisset, turba usque hodie sederet in tenebris, et in umbra mortis. Sed et duo cæci erant juxta viam. Cæcos appellat qui necdum dicere poterant : « In lumine tuo videbimus lumen » *Ps.* XXXV, 10. Secus viam, quia videbantur quidem Legis habere notitiam; sed viam, quæ Christus est, ignorabant, quos plerique Pharisæos intelligunt et Sadducæos, alii vero utrumque populum, et veteris Testamenti et novi; quod alter scriptam Legem alter naturalem sequens, sine Christo cæcus erat. Hi quia per se videre non poterant, audierunt præconia Salvatoris, et confessi sunt filium David. Sin autem uterque cæcus refertur ad populum Judæorum, hoc quod sequitur, « Increpabat eos turba, » super ethnicis intelligendum est, quos Apostolus monet ne glorientur,

auxquels l'Apôtre conseille de ne pas se glorifier, de ne pas s'élever contre la racine dont ils sont sortis. *Rom.* xi. Transportés de l'olivier sauvage sur l'olivier franc, par suite de l'erreur et de la désertion du peuple choisi il ne leur appartient en aucune façon de se montrer envieux du salut de ceux qui les ont précédés dans l'amitié de Dieu. « Fils de David, ayez pitié de nous. » La foule les reprend, ils ne se taisent pas pour cela; loin de là, ils crient avec plus de force, pour montrer leur ardent désir de la vraie lumière.

« Alors Jésus les appela et leur dit: Que voulez-vous que je vous fasse? Seigneur, lui dirent-ils, que vous nous ouvriez les yeux. » *Ibid.* 32. 32. Ils étaient aveugles, ne savaient où ils allaient, et ne pouvaient suivre le Sauveur. Il y a dans les environs de Jéricho, un grand nombre de trous, de rochers escarpés, et de précipices fort profonds. Le Seigneur s'arrête donc, afin qu'ils puissent venir à lui, et les fait appeler de peur que le peuple les empêche d'avancer. Et, comme s'il ignorait ce qu'ils désirent, il les interroge pour faire mieux connaître par leur réponse l'infirmité dont ils souffrent, et manifester sa puissance par leur guérison.

« Jésus ayant donc pitié d'eux, leur toucha les yeux, et au même moment ils virent et le suivirent. » *Ibid.*34. Il touche leurs yeux, et artiste incomparable, leur donne ce que la nature leur avait refusé; ou bien encore, la miséricorde leur rend ce que le péché leur avait enlevé. Et aussitôt ils virent et le suivirent. Eux qui auparavant restaient assis à Jéricho, et ne savaient que crier, les voilà maintenant qui suivent Jésus, moins encore des pieds que par leurs vertus.

« Lorsqu'ils approchèrent de Jérusalem, et qu'ils furent arrivés à Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, Jésus envoya deux de ses disciples en leur disant : Allez à ce village qui est en face de vous, et vous y trouverez en arrivant une ânesse attachée et son ânon avec elle. Détachez-les et amenez-les moi. Et si quelqu'un vous dit quelque chose, dites que le Seigneur en a besoin, et aussitôt il les laissera emmener. » *Matth.* xxi, 1. *Seqq.* Le Sauveur sort de Jéricho, entraînant à sa suite une foule considérable; et après avoir rendu la vue aux aveugles, il s'approche de Jérusalem, chargé de biens. Le salut des croyants assuré, il a hâte de rentrer dans la cité de la paix, le lieu de la vision de Dieu, et la citadelle de l'observation. Et lorsqu'il approcha de Jérusalem, et fut arrivé à Bethphagé, « à la maison des mâchoires », (C'était un petit village appartenant aux prêtres; il était situé au pied du mont des Oliviers où se trouvent la lumière de la science, le repos du travail et la cessation de la douleur). Il envoya au village deux de ses disciples, θεωρητικόν και ἐργαστικόν, c'est-à-dire, la théorie et la pratique, « la science et l'action. » Et il leur

et superbiant contra radicem suam *Rom.* xi; sed cum ipsi errore priorum inserti fuerint ex oleastro in bonam olivam, nequaquam debeant invidere priorum saluti. « Miserere nostri, fili David. » Increpantur a turbis, et nihilominus non tacent: sed crebrius idipsum ingeminant, ut desiderium plenum veræ lucis ostendant.

« Et stetit Jesus, et vocavit eos, et ait : Quid vultis ut faciam vobis? Dicunt illi : Domine, ut aperiantur oculi nostri. » Cæci erant, quo pergerent ignorabant, et sequi non poterant Salvatorem. Multæ foveæ in Jericho, multæ rupes et prærupta in profundum vergentia; idcirco Dominus stat, ut venire possint et vocari jubet, ne turbæ prohibeant; et interrogat quasi ignorans quid velint, ut ex responsione cæcorum manifesta debilitas pateat, et virtus ex remedio cognoscatur.

« Misertus autem eorum Jesus, tetigit oculos eorum, et confestim viderunt, et secuti sunt eum. » Tangit oculos et præstat artifex quod natura non dederat. Aut certe quod debilitas tulerat, donat misericordia. Statimque viderunt, et secuti sunt eum. Qui ante in Jericho contracti sedebant, et clamare tantum noverant, postea sequuntur Jesum, non tam pedibus quam virtutibus.

« Et cum appropinquasset Jerosolymis, et venisset Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos discipulos, dicens eis : Ite in castellum quod contra vos est, et statim invenietis asinam alligatam, et pullum cum ea; solvite et adducite mihi. Et si quis vobis aliquid dixerit, dicite : Quia Dominus his opus habet, et confestim dimittet eos. » Egreditur de Jericho, turbis eductis inde quamplurimis, et cæcis reddita sanitate, appropinquat Jerosolymis, magnis ditatus mercibus; salute credentium reddita, ingredi cupit urbem pacis, et locum visionis Dei, et arcem speculatorii. Cumque appropinquaret Jerosolymis, et venisset Bethphage ad « domum maxillarum » qui sacerdotum viculus erat, et confessionis portabat typum ; et erat situs in monte Oliveti, ubi lumen scientiæ, ubi laborum et dolorum requies), misit duos discipulos suos, θεωρητικὸν καὶ ἐργαστικὸν, id est, « scientiam et operam » ut ingrederentur castellum. Dixitque eis : « Ite in castellum

dit: « Allez à ce village, qui est à l'opposé de vous. » Il était en effet opposé aux apôtres et ne voulait pas se soumettre au joug de la doctrine. « Et vous y trouverez en arrivant une ânesse attachée et son ânon avec elle; détachez-les et amenez-les moi. » L'ânesse était attachée par tous les liens du péché. L'ânon, d'un naturel lascif, et comme sa mère rebelle au frein, avait au dire de S. Luc, *Luc.* XIX, un grand nombre de maîtres, dominé qu'il était par une foule d'erreurs; et néammoins ces maîtres nombreux qui s'arrogeaient sur lui un pouvoir illégitime, en voyant arriver le véritable maître et les serviteurs chargés par lui de le détacher, n'osent opposer aucune résistance. Quelle est cette ânesse et son ânon, nous le dirons plus bas.

« Or tout cela se fit afin que cette parole du prophète fût accomplie : dites à la fille de Sion : voici votre roi qui vient à vous plein de douceur, monté sur une ânesse et sur l'ânon de celle qui est sous le joug. » *Ibid.* 4-5. Ceci est tiré du prophète Zacharie dont nous parlerons plus longuement en son lieu, si Dieu nous prête vie. Pour le moment, contentons-nous de dire en deux mots, que dans un parcours d'aussi peu d'étendue, il fut littéralement impossible au Sauveur de s'asseoir sur ces deux animaux, car s'il monta sur l'ânesse, l'ânon resta sans cavalier; et si ce qui est plus convenable, il se servit de l'ânon, l'ânesse suivit en liberté. Puis donc que le récit contient des circonstances impossibles ou peu convenables, élevons-nous plus haut, et disons que cette ânesse domptée et soumise au joug, c'est la synagogue; que cet ânon aux allures lascives et indépendantes, c'est le peuple de la gentilité, sur lequel Jésus s'assied, après leur avoir envoyé deux de ses disciples, l'un pour les circoncis, l'autre pour les gentils.

« Les disciples s'en allèrent donc et firent ce que Jésus leur avait commandé. Ils amenèrent l'ânesse et l'ânon, ils les couvrirent de leurs vêtements et le firent monter dessus. » *Ibid.* 6. 7. Cet ânon et cette ânesse sur lesquels les apôtres étendent leurs vêtements, pour faire à Jésus un siège plus doux, étaient nus avant l'arrivée du Sauveur, et bien qu'une foule de maîtres étendissent sur eux leur domination, aucune couverture ne les garantissait du froid. Mais une fois couverts des vêtements apostoliques et par là rendus plus beaux, ils eurent le Seigneur pour cavalier. Le vêtement apostolique peut s'entendre ou de la possession de la vertu, ou de l'intelligence des Écritures, ou des diverses vérités enseignées par l'Église, toutes choses qui sont la force et la parure de l'âme et sans lesquelles elle n'est pas digne de porter le Seigneur.

« Une grande multitude de peuple étendit aussi ses vêtements sur le chemin. » *Ibid.* 8. Voyez la

quod contra vos est. » Contra apostolos enim erat, nec jugum doctrinarum volebat accipere. «Et statim,» inquit, « invenietis asinam alligatam, et pullum cum ea; solvite et adducite mihi. » Alligata erat asina multis vinculis peccatorum. Pullus quoque lascivus, et frenorum impatiens cum matre, secundum Evangelium Lucæ *Cap.* XIX, multos habebat dominos, non uni errori et dogmati subditus, et tamen multi domini qui sibi potestatem illicitam vindicabant, videntes verum Dominum, et servos ejus venisse, qui ad solvendum missi fuerant, non audent resistere. Quæ sit autem asina, et pullus asinæ, dicemus in subditis.

« Hoc autem factum est, ut adimpleretur quod dictum est per prophetam, dicentem : dicite filiæ Sion, Ecce rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam et pullum filium subjugalis. » Hoc in propheta Zacharia scriptum est; de quo plenius, si vitæ spatium fuerit, in suo dicetur loco. Nunc stringendum breviter, quod secundum litteram in parvo itineris spatio super utrumque animal sedere non quiverit. Aut enim sedit asinæ, et pullus absque sessore fuit; aut si pullo, quod magis competit, usus est ad sedendum, asina ducta est libera. Ergo cum historia vel impossibilitatem habeat, vel turpitudinem, ad altiora transmittimur, ut asina ista quæ subjugalis fuit, et edomita, et jugum legis traxerat, Synagoga intelligatur; pullus asinæ, lascivus et liber, Gentium populus, quibus sederit Jesus, et missis ad eos duobus discipulis suis, uno in Circumcisionem, et altero in Gentes.

« Euntes autem discipuli, fecerunt sicut præcepit illis Jesus. Et adduxerunt asinam et pullum, et imposuerunt super eos vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt.» Pullus iste et asina, quibus apostoli sternunt vestimenta sua, ut Jesus mollius sedeat, ante adventum Salvatoris nudi erant, multisque sibi in eos dominatum vindicantibus, absque operimento frigebant. Postquam vero suscepere apostolicas vestes, pulchriores effecti, Dominum habuere sessorem. Vestis autem apostolica, vel doctrina virtutum, vel edissertio Scripturarum intelligi potest, sive Ecclesiasticorum dogmatum varietates; quibus nisi anima instructa fuerit et ornata, sessorem habere Dominum non meretur.

« Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via. » Videte differentiam uniuscujusque personæ. Apostoli vestimenta sua super asinum ponunt, turba quæ

différence de chacun des personnages : les apôtres déposent leurs vêtements sur la monture; la foule moins élevée en dignité, les étend sous ses pieds, sans doute pour qu'elle ne se blesse pas contre la pierre, qu'elle ne s'enfonce pas une épine dans le pied, et qu'elle ne tombe pas dans un trou.

« Les autres coupaient des branches d'arbres et les jetaient dans le chemin. » Ils coupaient des branches aux arbres fruitiers abondants sur la montagne des Oliviers, et les jetaient sur le chemin, pour redresser les endroits tortueux, aplanir les inégalités du terrain, afin que le Christ, vainqueur du démon et du vice pût pénétrer plus directement et plus sûrement dans le cœur des croyants.

« Mais les foules, celles qui allaient devant et celles qui suivaient, criaient : Hosanna au fils de David; béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; hosanna au plus haut des cieux. *Ibid.* 9. Le récit est clair; ne nous y arrêtons pas et contentons-nous d'en poursuivre le sens spirituel. Quand les foules sorties de Jéricho à la suite du Sauveur et de ses disciples, virent l'ânon (lié auparavant) détaché, couvert des vêtements des apôtres, et monté sur lui le Seigneur Jésus, elles étendirent leurs vêtements et des branches d'arbres sur le chemin. Cela fait, cet hommage muet ne leur suffit pas, elles y joignent celui de la voix; et celles qui précèdent comme celles qui suivent, l'acclament, non par une profession de foi courte et silencieuse, mais en criant à pleins poumons : « Hosanna au fils de David, bénit soit celui qui vient au nom du Seigneur. » En disant : « les foules, celles qui allaient devant et celles qui suivaient, » l'Évangéliste montre que les deux peuples, celui qui crut au Seigneur avant l'Évangile, comme celui qui ne crut en lui qu'après l'Évangile, le louaient dans une commune profession de foi, et, pour nous reporter aux enseignements de la parabole racontée plus haut, que les ouvriers des différentes heures recevaient la même récompense de leur commune croyance. Pour ces paroles : « Hosanna au fils de David, » je me souviens d'en avoir, il y a peu d'années, exposé la signification dans une courte lettre à Damase alors évêque de Rome; je n'en dirai donc aujourd'hui que très peu de chose. Dans le Psaume cent dix-sept qui traite manifestement de l'avènement du Sauveur, nous lisons entre autre choses : « La pierre que les bâtisseurs avaient rejetée, a été placée à la tête de l'angle. C'est le Seigneur qui a fait cela, et c'est ce qui est admirable à nos yeux. C'est ici le jour que le Seigneur a fait, réjouissons-nous et soyons pleins d'allégresse. » Le Psalmiste ajoute aussitôt : « O Seigneur, sauvez-moi; ô Seigneur, faites prospérer. Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ; nous vous bénissons de la maison du Seigneur. » et le reste. *Psalm.* CXVII. 22 *Seqq.*

vilior est, substernit pedibus asini; necubi offendat in lapidem, ne calcet spinam, ne labatur in foveam.

« Alii autem cædeb nt ramos de arboribus, et sternebant in via. » De arboribus frugiferis, quibus mons Oliveti consitus est, cædebant ramos, sternebantque in via; ut prava recta facerent, et æquarent inæqualia; quo rectius atque securius in corde credentium, Christus, dæmonum atque vitiorum victor incederet.

« Turbæ autem quæ præcedeb nt, et quæ sequebantur, clamabant, dicentes : Osanna filio David, benedictus qui venit in nomine Domini; osanna in excelsis. » Quia manifesta est historia, spiritualem sequamur ordinem disserendi. Turbæ quæ egressæ fuerant de Jericho, et secutæ sunt Salvatorem ac discipulos ejus, postquam pullum asinæ solutum viderunt (qui ante ligatus fuerat), et apostolorum vestibus exornatum, et sedentem super eum Dominum Jesum, supposuerunt vestimenta sua, et straverunt viam ramis arborum. Cumque opere cuncta fecissent, vocis quoque tribuunt testimonium; et præcedentes atque sequentes non brevi atque silenti confessione, sed clamore plenissimo resonant : « Osanna filio David, benedictus qui venit in nomine Domini. » Quod autem dicit : « Turbæ quæ præcedebant et quæ sequebantur, » utrumque ostendit populum, et qui ante Evangelium, et qui post Evangelium Domino crediderunt, consona Jesum confessionis voce laudare; et secundum superioris parabolæ exemplum diversarum horarum operarios, unum fidei accipere præmium. Porro quod sequitur : « Osanna filio David, » quid significet, et ante annos plurimos in brevi epistola ad Damasum, tunc Romanæ urbis episcopum, dixisse memini; et nunc perstringam breviter. In centesimo decimo septimo psalmo, qui manifeste de adventu Salvatoris scriptus est, inter cætera hoc quoque legimus : « Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli. A domino factum est istud [Al. *et*] hoc est mirabile in oculis nostris. Hæc est dies quam fecit Dominus, exsultemus, et lætemur in ea. » Statimque jungitur : « O Domine, salvum me fac : O domine, bene prosperare. Benedictus qui venit in nomine Domini : benediximus vobis de domo Domini, » et cætera *Psal.* CXVII, 22 *seqq.* Pro eo quod habetur in Septuaginta interpretibus : ὦ Κύριε,

Au lieu des expressions employées par les Septante. ὦ Χύριε, σῶσον δή, c'est-à-dire, « ô Seigneur, sauvez, » l'Hébreux dit : ANNA ADONAI OSIANNA, que Symmaque a clairement rendu par : « Je vous en prie, Seigneur, sauvez, je vous en prie. » Que personne n'aille cependant s'imaginer que le mot en question soit formé de deux mots, l'un grec et l'autre hébreu; il est entièrement hébreu et signifie que l'avènement du Christ est le salut du monde. De là ce qui suit : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Le Sauveur approuve lui-même dans l'Évangile cette interprétation, l'orsqu'il dit : « Je suis venu au nom de mon Père et vous ne m'avez pas reçu. Un autre viendra en son propre nom, et vous le recevrez. » *Joan.* v, 4. De plus, les mots dont « hosanna » c'est-à-dire, « salut » est accompagné, « salut au plus haut des cieux » montrent clairement que l'avènement du Christ n'est pas seulement le salut des hommes, mais le salut du monde entier, car il unit la terre au ciel : « Afin que tout genou fléchisse devant lui, au ciel, sur la terre et dans les enfers. » *Philipp.* II, 10.

« Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émue et disait : Qui est celui-ci? Mais le peuple disait. » *Ibid.* 10. En voyant entrer Jésus avec une si grande multitude, la ville de Jérusalem s'émeut; et dans son étonnement de le voir accompagné d'une pareille foule, et dans son ignorance de la vérité, elle s'écrie : « Quel est cet homme? » Même question que celle que le Psalmiste met dans la bouche des anges : « Qui est ce roi de gloire? » *Psalm.* XXIII. 8. A l'hésitation des uns, comme à la question des autres, la populace répond, en commençant par les petites choses pour arriver aux plus grandes, et dit :

« C'est Jésus le prophète de Nazareth en Galilée. » Le prophète annoncé par Moïse et qu'il disait être semblable à lui, le prophète que les Grecs écrivent en le faisant comme nous précéder de l'article. De Nazareth en Galilée, car c'est là qu'il avait été élevé, la fleur des champs nourrie dans la fleur des vertus.

« Jésus entra ensuite dans le temple de Dieu, et il chassa tous ceux qui vendaient et achetaient dans le temple; il renversa les tables des changeurs, et les sièges de ceux qui vendaient des colombes; et il leur dit : Il est écrit : ma maison sera appelée la maison de la prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs. » *Ibid.* 12. 13. Accompagné de la foule des croyants (qui avaient étendu à terre leurs vêtements sous les pieds de l'ânon, pour le préserver de tout accident), Jésus pénètre dans le temple, il en chasse tous ceux qui y vendaient et qui y achetaient, renverse les tables des changeurs, jette à terre les sièges de ceux qui vendaient des colombes, et leur dit, empruntant le témoignage de la Sainte Écriture, *Isa.* LVI, que la

σῶσον δη, id est, « o Domine, salvum fac: in Hebræo legimus : ANNA ADONAI OSIANNA, quod manifestius interpretatus est Symmachus dicens : « Obsecro, Domine, salvum, fac, obsecro. » Nemo ergo putet ex duobus verbis, Græco videlicet, et Hebræo, sermonem esse compositum, sed totum Hebraicum; et significare quod adventus Christi salus mundi sit. Unde et sequitur : « Benedictus qui venit in nomine Domini. » Salvatore quoque id ipsum in Evangelio comprobante : « Ego veni in nomine Patris mei, et non me recepistis. Alius veniet in nomine suo, et recipietis eum » *Joan.* v, 4. Necnon quod jungitur «Osanna,» id est, « salus in excelsis, » perspicue ostenditur, quod adventus Christi non tantum hominum salus, sed totius mundi sit : terrena jungens cœlestibus : « Ut omne genu ei flectatur [Al. *flectat*], cœlestium, terrestrium, et infernorum » *Philipp.* II, 10.

« Et cum intrasset Jerosolymam, commota est universa civitas, dicens : Quis est hic? Populi [Al. *Multi.*] autem dicebant. » Introeunte Jesu cum turba tota, Jerosolymorum civitas commovetur, mirans frequentiam, nesciens veritatem, et dicens « quis est hic? » Quod quidem in alio loco dicentes angelos legimus : « Quis est iste rex gloriæ » *Ps.* XXIII, 8? Aliis autem vel ambigentibus, vel interrogantibus, vilis plebecula confitetur : a minoribus incipiens ut ad majora perveniat, et dicit :

« Hic est Jesus propheta a Nazareth Galilææ. » Propheta, quem et Moyses similem sui dixerat esse venturum, et qui proprie apud Græcos cum arthro scribitur. A Nazareth autem Galilææ, quia ibi educatus fuerat : ut flos campi nutriretur in flore virtutum.

« Et intravit Jesus in templum Dei, et ejiciebat omnes vendentes et ementes in templo, et mensas nummulariorum, et cathedras vendentium columbas evertit. Et dixit eis : Scriptum est : Domus mea, domus orationis vocabitur, vos autem fecistis illam speluncam latronum. » Comitatus Jesus turba credentium (quæ vestimenta sua ut illæso pede pullus incederet, straverat), ingreditur templum et ejicit omnes qui vendebant et emebant in templo, mensasque nummulariorum subvertit, et cathedras vendentium columbas dissipavit, dixitque eis de Scripturis sanctis testimonium proferens *Isai.* LVI : quod domus Patris ejus, orationis domus esse deberet, non spelunca

maison de son Père doit être une maison de prière et non une caverne de voleurs, ou une maison de négoce, *Jérem.* VII, comme l'écrit un autre évangéliste. *Joan.* II. Pour comprendre ceci, il est bon de savoir que, dans le temple du Seigneur, le plus auguste assurément qui fût dans tout l'univers, et où le peuple juif accourait de presque toutes les contrées, on immolait, selon les prescriptions de la loi et surtout les jours de fête, d'innombrables victimes, taureaux, brebis, boucs; que, pour ne pas rester sans sacrifice, les pauvres offraient des petites colombes et des tourterelles. Et comme il arrivait la plupart du temps, que ceux qui venaient de loin, n'avaient point apporté de victimes avec eux, les prêtres s'imaginèrent d'exploiter le peuple en lui vendant tous les animaux nécessaires aux sacrifices, de sorte qu'ils faisaient un double profit, les vendant à ceux qui n'en avaient point, et les recouvrant après les avoir vendus. Mais comme ce moyen ne réussissait pas souvent avec des gens pauvres, qui non seulement n'avaient pas de victimes à offrir, mais ne possédaient même pas de quoi acheter des oiseaux ou les choses les plus infimes, ils placèrent là des banquiers qui prêtèrent aux indigents de l'argent sous caution. Il y avait pourtant à cela une difficulté : la défense faite par la loi, *Lév.* XXV. *Deut.* XXIII, de recevoir un intérêt; de sorte que l'argent ainsi prêté, non seulement ne rapportait rien, mais de plus était même quelquefois perdu. Alors les prêtres inventèrent une autre machine; et remplacèrent les banquiers par des « collybistes » mot qui n'a point de correspondant dans la langue latine. Ils appellent « collyba » ce que nous nommons des friandises ou choses de valeur infime, par exemple des pois grillés et des fruits de diverses espèces. Ainsi les collybistes ne pouvant exiger d'intérêt pour l'argent prêté, acceptaient en place diverses choses, et exigeaient au lieu d'argent que la loi leur défendait de recevoir, les choses qui s'achètent à prix d'argent, comme si Ézéchiel n'avait point flétri ce trafic, en disant : « Vous ne recevrez point d'intérêt et rien de plus que le prêt. » *Ezech.* XXII, 12. A la vue de ce commerce ou plutôt de ce vol commis dans la maison de son Père, le Seigneur fut saisi d'un zèle ardent (selon cette parole du psaume soixante-huit, *vers.* 10 : « Le zèle de votre maison me dévore »), et s'armant d'un fouet fait avec des cordes, il se mit à chasser du temple toute cette foule de marchands, en disant : « Il est écrit : Ma maison sera appelée la maison de la prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs; car c'est un voleur, et il fait du temple de Dieu une caverne de voleurs, celui qui cherche à tirer un profit de la piété, et pour qui la religion est moins un hommage rendu à Dieu

latronum, vel domus negotiationis *Jerem.* VII: sicut in alio Evangelista scriptum est *Joan.* II. Ex hoc primum sciendum, quod juxta mandata Legis augustissimo in toto orbe templo Domini, et de cunctis pene regionibus Judæorum illuc populo confluente, innumerabiles immolabantur hostiæ, maxime festis diebus, taurorum, arietum, hircorum; pauperibus ne absque sacrificio essent, pullos columbarum, et turtures offerentibus; accidebat plerumque, ut qui de longe venerant, non haberent victimas. Excogitaverunt igitur sacerdotes, quomodo prædam de populo facerent, et omnia animalia quibus opus erat ad sacrificia, vendebant, ut et venderent non habentibus, et ipsi rursum empta susciperent. Hanc stropham eorum crebra venientium inopia dissipabat, qui indigebant sumptibus, et non solum hostias non habebant, sed ne unde emerent quidem aves et vilia munuscula. Posuerunt itaque et nummularios qui mutuam sub cautione darent pecuniam. Sed quia erat Lege præceptum *Levit.* XXV, et *Deut.* XXIII, ut nemo usuras acciperet, et prodesse non poterat pecunia fenerata, quæ commodi nihil haberet, et interdum sortem perderet, excogitaverunt et aliam technam, ut pro nummulariis, « Collybistas » facerent, cujus verbi proprietatem latina lingua non exprimit. « Collyba » dicuntur apud eos, quæ nos appellamus « tragemata, » vel vilia munuscula. Verbi gratia, frixi [*Al.* fricti] ciceris, uvarumque passarum, et poma diversi generis. Igitur quia usuras accipere non poterant Collybistæ, qui pecuniam fenerati erant, pro usuris accipiebant varias species, ut quod in nummo non licebat, in his rebus exigerent quæ nummis coemuntur, quasi non hoc ipsum Ezechiel prædiverit, dicens : « Usuram et superabundantiam non accipietis *Ezech.* XX II, 12. » Istiusmodi Dominus cernens in domo Patris negotiationem seu latrocinium, ardore spiritus concitatus (juxta quod scriptum est in sexagesimo octavo psalmo) *Vers.* 10 : « Zelus domus tuæ comedit me, » fecit sibi flagellum de funiculis, et tantam hominum multitudinem ejecit de templo, dicens : « Scriptum est : Domus mea, domus orationis vocabitur : vos autem fecistis eam speluncam latronum. » Latro enim est, et templum Dei in latronum convertit specum, qui lucra de religione

qu'une occasion de trafic. Voilà pour le sens historique. Dans le sens mystique, Jésus entre chaque jour dans le temple de son Père, et il chasse de son Église, aussi bien les évêques, les prêtres et les diacres que les laïques et toute la foule, tenant pour coupables du même crime ceux qui vendent comme ceux qui achètent. Car il est écrit : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. » Il renverse également les tables des changeurs. Remarquez que l'avarice des prêtres fait surnommer les autels de Dieu, tables de changeurs. Il jette à terre les sièges de ceux qui vendent des colombes, qui vendent la grâce du Saint-Esprit, et emploient toutes sortes de moyens pour ronger les peuples qui sont sous leur dépendance, et dont il est dit : « Qui dévorent mon peuple comme un morceau de pain, » *Psalm.* XIII, 4. Au sens littéral, les colombes n'étaient pas sur des chaires, mais dans des cages. L'on pourrait seulement conclure que les marchands de colombes étaient assis sur des chaires, supposition absurde, car la chaire est une marque de la dignité des maîtres, dignité entièrement avilie, lorsque le lucre s'y mêle. Et maintenant ce que nous avons dit de l'Église, que chacun se l'applique à soi-même. Car l'Apôtre dit : « Vous êtes le temple de Dieu et l'Esprit-Saint habite en vous, » 1 *Corint.* VI. 15 et II *Corint.* III. 16. Qu'il n'y ait donc dans la maison de notre cœur, ni négoce, ni trafic de vendeurs et d'acheteurs, ni désir du lucre, de peur que Jésus n'y entre avec colère et sévérité, et qu'il ne s'arme du fouet pour nettoyer son temple, et faire d'une caverne de voleurs et d'une boutique de marchands, une maison de prière.

« Alors des aveugles et des boiteux vinrent à lui dans le temple et il les guérit, » *Ibid.* 14. S'il n'eût renversé les tables des changeurs et les sièges de ceux qui vendaient des colombes, les aveugles et les boiteux n'auraient pas mérité de recouvrer la vue et l'usage de leurs jambes.

« Mais les princes des prêtres et les scribes, voyant les merveilles qu'il avait faites, et les enfants qui criaient dans le temple : Hosanna au fils de David, s'en indignèrent et lui dirent : Entendez-vous ce qu'ils disent, » *Ibid.* 15. D'après la plupart, le plus grand miracle que Jésus aurait fait, serait d'avoir ressuscité Lazare, *Joan.* XI; d'avoir rendu la vue à l'aveugle-né, *Joan.* IX; d'avoir fait entendre la voix de son Père sur le Jourdain, *Joan.* III; d'avoir dans la transfiguration sur la montagne, montré à ses apôtres la gloire dont brillerait le triomphateur, *Matth.* XVII. Pour moi, dans tous les miracles qu'il a opérés, ce qui me frappe davantage, c'est de voir qu'un seul homme, un homme du peuple, assez méprisable à leurs yeux

sectatur, cultusque ejus non tam cultus Dei quam negotiationis occasio est. Hoc juxta historiam; cæterum secundum mysticos intellectus, quotidie Jesus ingreditur templum Patris, et ejicit omnes tam episcopos et presbyteros et diaconos, quam laicos, et universam turbam de Ecclesia sua, et unius criminis habet vendentes pariter et ementes. Scriptum est enim. « : Gratis accepistis, gratis date. » Mensas quoque nummulariorum subvertit. Observa, propter avaritiam sacerdotum, altaria Dei nummulariorum mensas appellari. Cathedrasque vendentium columbas evertit, qui vendunt gratiam Spiritus sancti, et omnia faciunt, ut subjectos populos devorent, de quibus dicit [*Al.* dicitur] : « Qui devorant populum meum sicut escam panis » *Ps.* XIII, 4. Juxta simplicem intelligentiam, columbæ non erant in cathedris, sed in caveis, nisi forte columbarum institores sedebant in cathedris. Quod penitus absurdum est, quia in cathedris magistrorum magis dignitas indicatur quæ ad nihilum redigitur, cum mixta fuerit lucris. Quod de Ecclesiis diximus, unusquisque de se intelligat. Dicit enim Apostolus : « Vos estis templum Dei, et Spiritus sanctus habitat in vobis » I *Cor.* VI, 15. *et* II *Cor.* III, 16. Non sit in domo pectoris nostri negotiatio non ementium vendentiumque commercia, non donorum cupiditas, ne ingrediatur Jesus iratus et rigidus, et non aliter mundet templum suum, nisi flagello adhibito, ut de spelunca latronum, et de domo negotiationis, domum faciat orationis.

« Et accesserunt ad eum cæci et claudi in templo, et sanavit eos. » Nisi mensas nummulariorum evertisset, cathedrasque columbas vendentium, cæci et claudi lucem pristinam, et concitum gradum non meruissent recipere.

» Videntes autem principes sacerdotum et Scribæ mirabilia quæ fecit, et pueros clamantes in templo, et dicentes : Osanna filio David, indignati sunt, et dixerunt ei : Audis quid isti dicunt? » Plerique arbitrantur maximum esse signorum, quod Lazarus suscitatus est *Joan.* XI, quod cæcus ex utero lumen acceperit *Joan.* IX. quod ad Jordanem vox audita sit Patris *Joan.* III, quod transfiguratus in monte gloriam ostenderit triumphantis *Matth.* XVII. Mihi inter omnia signa quæ fecit hoc videtur mirabilius esse, quod unus homo, et illo tempore contemptibilis, et intantum vilis ut postea crucifigeretur,

pour qu'on ait osé le crucifier un peu plus tard, ait pu, en présence des scribes et des pharisiens pleins d'animosité contre lui et voyant leur commerce ruiné, ait pu, dis-je, par de seuls coups de fouet, chasser une pareille multitude, renverser les tables, briser les sièges et faire encore d'autres choses que n'aurait pu faire une armée nombreuse. Il est vrai qu'il sortait de ses yeux comme un rayon et une flamme, et que la majesté divine resplendissait sur son visage. Mais si les prêtres n'osent porter la main sur lui, ils ne se font pas faute de calomnier ses œuvres, et d'incriminer l'hommage qui s'échappe de la bouche du peuple et des enfants : « Hosanna au fils de David, » hommage qui dans la pensée des prêtres ne doit s'adresser qu'au Fils de Dieu seul. Que les évêques et les personnages si saints qu'ils soient, voient à quel danger ils s'exposent, en se laissant adresser de pareilles louanges, lorsque, vu le peu de solidité de la foi des croyants, on en fait un crime au Seigneur, qui pourtant les méritait vraiment.

« Oui, leur répondit Jésus. N'avez-vous jamais lu : Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des petits enfants et de ceux qui sont encore à la mamelle. » *Ibid.* 16. Admirez le calme de sa réponse et sa réponse elle-même, réponse prudente et ne donnant aucune prise à la calomnie. Il ne dit point, comme les scribes l'auraient voulu : Ces enfants font bien, ils ont raison de me rendre témoignage; il ne dit pas davantage : Ils se trompent, ce sont des enfants, pardonnez cela à leur âge. Non, il se contente de citer un verset du psaume huit; et à défaut du Sauveur qui se tait, ce sera l'Écriture qui justifiera les hommages des enfants.

« Et les ayant laissés là, il sortit de la ville, s'en alla à Béthanie, et il y demeura. » *Ibid.* 17. Il laissa là les incrédules, sortit de la ville des contradicteurs, s'en alla à « Béthanie, » qui signifie : « maison de l'obéissance, » comme s'il voulait dès lors annoncer la vocation des gentils, et il y demeura, car il ne put demeurer en Israël. Ce que nous pouvons encore tirer de ce texte, c'est qu'il était si pauvre, si peu courtisan, que dans cette grande ville il n'aurait pu trouver ni un hôte ni une maison qui consentît à le recevoir; et qu'il dut chercher l'hospitalité dans la petite maison habitée par Lazare et ses sœurs. Car ils demeuraient à Béthanie.

« Le matin, en retournant à la ville, il eut faim. Et voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha, mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il lui dit : « Qu'à jamais il ne naisse de toi aucun fruit. Et au même moment le figuier devint sec. Les disciples voyant cela, furent saisis d'étonnement et dirent : Comment ce figuier est-il devenu sec en un moment? » *Ibid.* 18 *seqq.* les ténèbres de la nuit étant dissipées, le soleil du matin étant dans tout son éclat, à cette

Scribis et Pharisæis contra se sævientibus, et videntibus lucra sua destrui, potuerit ad unius flagelli verbera tantam ejicere multitudinem, mensasque subvertere, et cathedras confringere, et alia facere, quæ infinitus non fecisset exercitus. Igneum enim quiddam atque sidereum radiabat ex oculis ejus, et divinitatis majestas lucebat in facie. Cumque manum non audeant injicere sacerdotes, tamen opera calumniantur, et testimonium populi atque puerorum qui clamabant, « Osanna filio David, » vertunt in calumniam, quod videlicet hoc non dicatur nisi soli Filio Dei. Videant ergo episcopi, et quantumlibet sancti homines, cum quanto periculo dici ista sibi patiantur [*Al.* patiuntur], si Domino cui vere hoc dicebatur, quia necdum erat solida credentium fides, pro crimine impingitur.

« Jesus autem dicit eis : Utique. Numquam legistis, quia ex ore infantium et lactantium perfecisti laudem? » Quam moderate sententiam temperat, et responsio utrimque vergens, et calumniæ non patens? Non dixit quod Scribæ audire cupiebant, bene faciunt pueri, ut mihi testimonium perhibeant, nec rursum errant; pueri sunt, debetis ætati ignoscere; sed profert exemplum de octavo psalmo, ut, tacente Domino Scripturarum testimonium puerorum dicta firmaret.

« Et relictis illis, abiit foras extra civitatem in Bethaniam, ibique mansit. » Reliquit incredulos, et urbem egressus contradicentium, ivit « Bethaniam, » quod interpretatur « domus obedientiæ, » jam tunc vocationem gentium præfigurans, ibique mansit, quia in Israel permanere non potuit. Hoc quoque intelligendum est, quod tantæ fuerit paupertatis, et ita nulli adulatus sit, ut in urbe maxima nullum hospitem, nullam invenerit mansionem, sed in agro parvulo apud Lazarum sororesque ejus habitaret : eorum quippe vicus Bethania est.

« Mane autem revertens in civitatem, esuriit. Et videns fici arborem unam secus viam, venit ad eam, et nihil invenit in ea, nisi folia tantum. Et ait illi : Numquam ex te fructus nascatur in sempiternum, et arefacta est continuo ficulnea. Et videntes discipuli mirati sunt, dicentes : Quomodo continuo aruit? » Dis-

heure voisine du midi, où le Seigneur devait un peu plus tard faire resplendir sur le monde la lumière de sa passion, Jésus retournant à Jérusalem eut faim. Il eut faim pour montrer la réalité de sa nature humaine, ou bien il eut faim du salut des croyants, souffrant qu'il était de l'incrédulité d'Israël. Et apercevant un arbre (dans lequel nous voyons la Synagogue et le peuple Juif) près du chemin, (la Synagogue en effet, possédait la Loi, et elle était près du chemin, puisqu'elle ne croyait pas en la voie) il s'approcha de cet arbre qui restait immobile bien entendu, n'ayant point les pieds de l'Évangile, et il n'y trouva que des feuilles, que le bruit des promesses, les traditions pharisaïques, l'arrogance de la Loi, l'éclat des mots, sans aucun fruit de vérité. Aussi un autre Évangéliste dit-il : « Car ce n'était pas encore le temps. » *Marc.* XI. 13, c'est-à-dire, le temps du salut d'Israël n'était pas encore arrivé, puisque le peuple des gentils n'était pas encore entré dans l'Église; ou bien le temps de croire était passé, le Christ qui était venu d'abord au peuple Juif, étant sur son refus passé aux nations. Et il lui dit : « Qu'il ne naisse de toi aucun fruit à jamais, » ou « dans les siècles, » le mot grec αἰών a les deux sens. Et le figuier qui n'avait point les fruits que le Sauveur y cherchait pour apaiser sa faim, devint sec. Mais bien que les feuilles se fussent désséchées, le tronc devait néanmoins rester, et la racine vivre, quoique dépouillée de ses rameaux, afin que dans les derniers temps, si elle veut croire, il en puisse sortir le rejeton de la foi, et que cette parole de l'Écriture soit accomplie : « L'arbre n'est point sans espérance. » *Job.* XIV, 7. Dans le sens littéral, le Seigneur qui allait souffrir aux yeux du peuple, et porter le scandale de la croix, devait auparavant affermir par un prodige l'esprit de ses disciples. De là leur étonnement qu'ils traduisent ainsi : « Comment ce figuier est-il devenu sec en un instant? » Le Seigneur aurait donc pu, en vertu de la même puissance, dessécher ainsi ses ennemis, s'il n'eût préféré attendre que leur repentir les amenât au salut.

« Jésus leur répondit : « Je vous le dis en vérité : Si vous aviez de la foi, et si vous n'hésitiez point, non seulement vous ferez ce que je viens de faire à l'égard de ce figuier, mais quand même vous diriez à cette montagne, ôte-toi, et jette-toi dans la mer, cela se ferait. Et toutes les choses que vous demanderez dans la prière avec la foi, vous les recevrez. » *Ibid.* 21. 22. Les chiens des gentils aboient contre nous dans leurs écrits, qui sont restés comme preuve de leur impiété, et prétendent que les apôtres n'avaient pas la foi, parce qu'ils n'ont pu transporter les montagnes. Nous leur répondrons que le Seigneur a fait un si grand nombre de miracles que, s'ils étaient écrits, le monde, au

cussis noctis tenebris, matutina luce radiante, et vicina meridie, in qua Dominus passione sua illustraturus erat orbem, cum in civitatem reverteretur, esuriit, vel veritatem humanæ carnis ostendens, vel esuriens salutem credentium, et æstuans ad incredulitatem Israelis. Cumque vidisset arborem unam (quam intelligimus Synagogam, et conciliabulum Judæorum) juxta viam : habebat enim Legem, et ideo juxta viam erat, quia non credebat in viam, venit ad eam, stantem scilicet et immobilem, et non habentem Evangelii pedes; nihilque invenit in ea, nisi folia tantum, promissionum strepitum, traditiones Pharisaicas, et jactationem Legis, et ornamenta verborum absque ullis fructibus veritatis. Unde et alius evangelista dicit : « Nondum enim erat tempus » *Marc* x. 13. sive quod tempus nondum venerat salvationis Israel, eo quod nondum Gentilium populus subintrasset, sive quod præterisset tempus fidei, quia ad illum primum veniens, et spretus, transisset ad nationes. « Et ait illi : Numquam ex te fructus nascatur, « vel » in sempiternum, « vel » in sæculum; » utrumque enim αἰών [*Al.* αἰῶνα] Græcus sermo significat. Et arefacta est ficulnea, quæ esuriente Domino, cibos quos ille cupierat, non habebat. Sic autem aruerunt folia, ut truncus ipse remaneret, et fractis ramis, vireret [*Al.* viveret] radix, quæ in novissimo tempore si credere voluerit, virgulta fidei pullulet, impleaturque Scriptura, dicens : « Est arbori spes » *Job* XIV, 7. Juxta litteram autem Dominus passurus in populis, et bajulaturus scandalum crucis, debuit discipulorum animos signi anticipatione firmare. Unde et discipuli mirantur, dicentes : « Quomodo continuo aruit? » Potuit ergo Salvator eadem virtute etiam inimicos siccare suos, nisi eorum per pœnitentiam exspectasset salutem.

« Respondens autem Jesus ait eis : Amen dico vobis, si habueritis fidem, et non hæsitaveritis, non solum de ficulnea facietis; sed et si monti huic dixeritis : Tolle et jacta te in mare, fiet. Et omnia quæcumque petieritis in oratione credentes, accipietis. » Latrant contra nos Gentilium canes in suis voluminibus, quæ in impietatis propriæ memoriam reliquerunt, asserentes apostolos non habuisse fidem, quia montes transferre non potuerint. Quibus nos respondebimus, multa facta esse signa a

témoignage de saint Jean l'évangéliste, *Joan.* XXI, 25, ne pourrait les contenir. Non pas en ce sens que le monde ne puisse contenir des volumes qui tiennent très bien, quelque soit leur nombre, dans une armoire ou dans une bibliothèque, mais en ce sens qu'il ne pourrait pas, vu son incrédulité, et les miracles eux-mêmes, en supporter l'éclat. Nous croyons donc que les apôtres en ont fait de pareils, mais qu'ils n'ont pas été écrits, pour ne pas donner aux infidèles un prétexte plus spécieux de s'élever contre nous. D'ailleurs demandons-leur s'ils croient ou non aux prodiges que racontent nos livres. Et puisque nous les y trouverons incrédules, nous en conclurons que, ne croyant pas à ceux qu'ils regardent comme moins grands, ils ne croiraient pas davantage aux plus grands. Voilà la réponse que nous avions à leur faire. Pour en revenir à l'explication, nous voyons dans cette montagne, comme nous l'avons déjà dit, le diable s'élevant dans son orgueil contre son Créateur, le diable qui est appelé par le prophète : montagne de corruption. Et lorsqu'il s'est emparé d'une âme et y a pris racine, il peut être transporté par les apôtres et ceux qui jouissent du même pouvoir, dans la mer, dans les lieux salés, agités, amers, privés entièrement de la douceur de Dieu. La même pensée se retrouve dans les Psaumes : « Nous ne serons point saisis de crainte, quand la terre sera bouleversée, et que les montagnes seront transportées dans le fond de la mer. » *Psalm.* XLV. 3.

« Lorsqu'il fut arrivé dans le temple, les princes des prêtres et les anciens du peuple vinrent le trouver comme il enseignait, et lui dirent : En vertu de quel pouvoir faites-vous ces choses ? et qui vous a donné ce pouvoir ? » *Ibid.* 23. C'est toujours en d'autres termes la même calomnie que lorsqu'ils disaient : « C'est au nom de Béelzébud, prince des démons, qu'il chasse les démons. » En disant maintenant : « En vertu de quel pouvoir faites-vous ces choses ? » Ils mettent en doute que ce soit par la puissance de Dieu, et veulent faire sous-entendre que c'est en vertu d'un pouvoir diabolique qu'il opère ces prodiges. Ils vont plus loin, et en ajoutant : « Qui vous a donné ce pouvoir ? » ils nient formellement qu'il soit le Fils de Dieu, puisqu'ils attribuent ses miracles non pas à sa propre puissance, mais à une puissance étrangère.

« Jésus leur répondit : J'ai aussi une question à vous faire, et si vous y répondez, je vous dirai en vertu de quelle puissance je fais ceci. D'où était le baptême de Jean ; du Ciel ou des hommes ? Mais eux raisonnaient ainsi en eux-mêmes : Si nous répondons : du Ciel, il nous dira : Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru ? Et si nous répondons : des hommes, nous avons à craindre le peuple. Car tout le monde tenait Jean pour un prophète. Ils répondirent donc à Jésus : Nous ne

Domino, juxta Joannis Evangelistæ testimonium, quæ scripta essent, mundus capere non posset *Joan.*. XXI 25. Non quo mundus volumina capere non potuerit, quæ potest, quamvis multiplicia sint, unum armariolum, vel unum capere scrinium ; sed quod magnitudinem signorum præ miraculis et incredulitate ferre non possit. Igitur et hæc credimus fecisse apostolos, sed ideo scripta non esse, ne infidelibus contradicendi major daretur occasio. Alioquin interrogemus eos, utrum credant his signis, quæ scripta narrantur, an non. Et cum incredulos viderimus, consequenter probabimus, nec majoribus eos credituros fuisse, qui minoribus non crediderint. Hoc adversum illos. Cæterum nos, ut ante jam diximus, montem diabolum intelligamus superbientem et jactantem se contra Creatorem suum, qui a propheta mons corruptus appellatur. Et cum animam hominis possederit, et in ea fuerit radicatus, ab apostolis, et his qui similes apostolorum sunt, transferri potest in mare, hoc est, in loca salsa, et fluctuantia, et amara, quæ nullam habent dulcedinem Dei. Idipsum et in Psalmis legitur : « Non timebimus dum turbabitur terra, et transferentur montes in cor maris. » *Ps.* XLV, 2.

« Et cum venisset in templum, accesserunt ad eum docentem principes sacerdotum et seniores populi, dicentes : In qua potestate hæc facis ? Et quis tibi dedit hanc potestatem ? » Diversis verbis eamdem quam supra calumniam struunt, quando dixerunt : « In Beelzebub principe dæmoniorum ejicit hic dæmonia. » Quando enim dicunt : « In qua potestate hæc facis ? » de Dei dubitant potestate, et subintelligi volunt diaboli esse quod faciat. Addentes quoque : « Quis tibi dedit hanc potestatem ? » manifestissime Dei Filium negant, quem putant non suis viribus, sed alienis signo facere.

« Respondens autem Jesus, dixit eis : Interrogabo vos et ego unum sermonem, quem si dixeritis mihi, et ego vobis dicam in qua potestate hæc facio. Baptismus Joannis unde erat, e cœlo an ex hominibus ? At illi cogitabant inter se, dicentes : Si dixerimus, E cœlo, dicet nobis : Quare ergo non credidistis illi ? Si autem dixerimus, Ex hominibus, timemus turbam. Omnes enim habebant

savons pas. » *Ibid.* 24. *Seqq.* C'est l'application du dicton populaire : Dans un mauvais nœud d'arbre il faut enfoncer un mauvais clou ou un mauvais coin. Le Seigneur pouvait faire une réponse qui confondît la calomnie de ces tentateurs ; il préfère au moyen d'une question habile, les amener à se confondre eux-mêmes, ou par leur silence, ou par leur propre aveu. Si en effet ils avaient dit que le baptême de Jean était du ciel, (et leur malice l'avait prévu), la question allait de soi : Pourquoi n'avez-vous pas reçu le baptême de Jean ? S'ils avaient dit que ce baptême de Jean était purement l'œuvre d'un homme, et n'avait rien de divin, ils s'exposaient à soulever une sédition populaire. Car la multitude en général avait reçu le baptême de Jean, et tout le monde le regardait comme un prophète. Pour éviter le piège qui lui était tendu, la secte impie fit une réponse très humiliante et dit qu'elle n'en savait rien.

« Jésus leur répondit à son tour : Je ne vous dirai pas non plus en vertu de quel pouvoir je fais ceci. » *Ibid.* 27. En disant qu'ils ne le savaient point, les princes des prêtres avaient menti. Le Seigneur aurait donc pu conformer sa réponse à la leur et dire aussi : je ne le sais point ; mais la vérité même ne peut mentir, et il répond : « Je ne vous dirai pas non plus. » Et par là il leur montre qu'ils savent parfaitement, mais ne veulent pas répondre ; tandis que lui sait, mais refuse de répondre, parce qu'ils ont, eux, refusé de dire ce qu'ils savaient bien ; et aussitôt il raconte une parabole qui les convaincra d'impiété et leur apprendra que le royaume de Dieu doit être transporté aux gentils.

« Mais que vous en semble ? Un homme avait deux fils, et s'adressant au premier il lui dit : Mon fils, allez aujourd'hui travailler à ma vigne ; mais il lui répondit : Je ne veux pas. Cependant, touché de repentir, il y alla. S'adressant ensuite à l'autre, il lui dit la même chose. Celui-ci lui répondit : J'y vais, Seigneur, et il n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté de son père ? Le premier, lui dirent-ils. » *Ibid.* 28 *Seqq.* *Luc.* xv. Ces deux fils sont ceux que nous retrouvons dans la parabole de saint Luc, l'un réglé dans sa vie, l'autre débauché, et dont parle le prophète Zacharie : « Je pris deux verges dont j'appelai l'une la beauté et l'autre le cordon et je menai paître le troupeau. » *Zach.* xi. 7. Il est dit au premier peuple, le peuple des gentils, par l'intermédiaire de la loi naturelle : Allez et travaillez à ma vigne, » c'est-à-dire, ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit *Tobi.* iv. Et il répond fièrement : « Je ne veux pas. » Mais plus tard, à l'avènement du Sauveur, ayant fait pénitence, il a travaillé dans la vigne de Dieu et expié par son labeur la révolte de sa parole. Le second fils est le peuple juif qui répond à Moïse :

Joannem sicut prophetam. Et respondentes Jesu, dixerunt : Nescimus. » Hoc est quod vulgo dicitur : Malo arboris nodo, malus clavus aut cuneus infigendus est. Poterat Dominus aperta responsione tentatorum calumniam confutare, sed prudenter interrogat, ut suo ipsi, vel silentio, vel sententia condemnentur. Si enim respondissent baptisma Joannis esse de cœlo (ut ipsi sapientes in malitia pertractarunt), consequens erat responsio : Quare ergo non estis baptizati a Joanne ? Si dicere voluissent, humana deceptione esse compositum, et nihil habuisse divinum, seditionem populi formidabant. Omnes enim gregatim multitudines Joannis receperant baptisma, et sic eum habebant ut prophetam. Respondit itaque impiissima factio, et humilitatis verbo, quo nescire se diceret, usa est ad insidias coaptandas.

« Ait illis et ipse : Nec ego dico vobis in qua potestate hæc facio. » Illi in eo quod nescire se responderant, mentiti sunt, consequens ergo erat juxta responsionem eorum Dominum quoque dicere : Nec ego scio ; sed mentiri Veritas non potest, et ait : « Nec ego dico vobis. » Ex quo ostendit et illos scire, sed respondere nolle, et se nosse, et ideo non dicere, quia illi quod sciunt taceant, et statim infert parabolam, quæ et illos impietatis arguat, et ad gentes regnum Dei doceat transferendum.

« Quid autem vobis videtur ? Homo quidam habebat duos filios ; et accedens ad primum, dixit : Fili, vade hodie operare in vinea mea. Ille autem respondens, ait : Nolo. Postea autem pœnitentia motus, abiit. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens, ait : Eo, domine, et non ivit. Quis ex duobus fecit voluntatem patris ? Et dicunt ei : Primus. Dicit illis Jesus » *Luc.* xv. Hi sunt duo filii, qui et in Lucæ parabola describuntur, frugi et luxuriosus, et de quibus Zacharias propheta loquitur : « Assumpsi mihi duas virgas ; unam vocavi decorem, et alteram vocavi funiculum, et pavi gregem » *Zach.* xi, 7. Primo dicitur Gentilium populo per naturalis legis notitiam : « Vade, et operare in vinea mea : » hoc est, quod tibi non vis fieri, alteri ne feceris » *Tob.* iv. Qui superbe respondit : « Nolo. » Postea vero in adventu Salvatoris, acta pœnitentia, operatus est in vinea Dei, et sermonis contumaciam labore correxit. Secundus autem filius, populus Judæorum est, qui respondit Moysi : « Omnia

« Tout ce que dira le Seigneur, nous le ferons. » *Exod.* XXVI, et qui n'est pas allé à la vigne; car après avoir tué le fils du père de famille, il s'est cru l'héritier. D'autres commentateurs font l'application de cette parabole, non pas aux Gentils ni aux Juifs, mais simplement aux pécheurs et aux justes, le Seigneur en indiquant lui-même le sens plus loin.

« Je vous dis en vérité que les publicains et les courtisans vous précéderont dans le royaume de Dieu, » parce que après avoir, en commettant le mal, refusé de servir Dieu, ils ont ensuite reçu de Jean le baptême de pénitence. Quant aux Pharisiens qui affectaient d'être justes, et se vantaient d'accomplir la loi de Dieu, ils ont méprisé le baptême de Jean, et n'ont pas obéi aux ordres de Dieu. De là ces paroles :

« Car Jean est venu à vous dans la voie de la justice et vous ne l'avez point cru, et vous qui avez vu; vous n'avez point été touchés de repentir, ni portés à le croire. » *Ibid.* 32. A cette question : « Lequel des deux a fait la volonté de son Père? » ils répondent : « Le dernier ». Il faut savoir que dans les anciens manuscrits on lit, non « le dernier » mais « le premier, » de sorte qu'ils se condamnent eux-mêmes par leur propre jugement. Si nous voulons accepter : le dernier, l'explication en est facile. Nous dirons alors que les Juifs comprennent la vérité, mais qu'ils tergiversent et ne veulent pas dire ce qu'ils pensent, agissant comme pour le baptême de Jean, dont ils n'ont voulu rien dire, quoique sachant qu'il était du ciel.

« Écoutez une autre parabole : Il y avait un père de famille qui planta une vigne, l'entoura d'une haie, y creusa un pressoir, et y bâtit une tour; puis il la loua à des vignerons et s'en alla bien loin. » *Ibid.* 33. Le Seigneur fait ici l'application du proverbe : « Il est dur de regimber contre l'aiguillon. » *Act.* IX, 5. Les princes des prêtres et les anciens du peuple qui l'avaient interrogé : « En vertu de quel pouvoir faites-vous ceci, et qui vous a donné ce pouvoir? » et qui avaient tenté de prendre la sagesse même dans ses paroles, sont pris dans leurs propres filets, et ils entendent en paraboles ce qu'ils ne méritaient pas d'entendre en langage clair. Ce père de famille est le même que celui qui avait deux fils, le même que celui qui, dans une autre parabole, loua des ouvriers pour travailler à sa vigne; il planta une vigne, cette vigne dont Isaïe parle abondamment dans son cantique à la fin duquel il dit : « La vigne du Seigneur des armées est la maison d'Israël » *Isai.* v, 7, cette vigne dont il est question dans les psaumes : « Vous avez transporté votre vigne de l'Égypte, vous avez chassé les nations, et vous l'avez plantée à leur place. » *Psal.* LXXIX, 9. « Et il l'entoura

quæcumque dixerit Dominus faciemus *Exod.* XXIV. et non ivit in vineam, quia, interfecto patrisfamilias filio, se putavit hæredem. Alii vero non putant Gentilium et Judæorum esse parabolam, sed simpliciter peccatorum et justorum; ipso quoque Domino propositionem suam postea disserente.

« Amen dico vobis, quia publicani et meretrices præcedent vos in regno Dei. » Eo quod illi qui per mala opera Deo se servire negaverant, postea pœnitentiæ baptismum acceperint a Joanne. Pharisæi autem, qui justitiam præferebant, et legem se Dei facere jactabant, Joannis contempto baptismate, Dei præcepta non fecerunt. Unde dicit :

« Venit enim ad vos Joannes in via justitiæ, et non credidistis ei; publicani autem et meretrices crediderunt ei; vos autem videntes, nec pœnitentiam habuistis postea ut crederetis ei. » Porro quod dicitur : « Quis ex duobus fecit voluntatem patris? » Et illi dicunt : « Novissimus. » Sciendum est in veris exemplaribus non haberi « novissimum, » sed « primum, » ut proprio judicio condemnentur. Si autem novissimum voluerimus legere, manifesta est interpretatio; dicamus intelligere ut quidem veritatem Judæos; sed tergiversari, et nolle dicere quod sentiunt; sicut et baptismum Joannis scientes esse de cœlo, dicere noluerunt.

« Aliam parabolam audite : Homo erat paterfamilias, qui plantavit vineam, et sepem circumdedit ei, et fodit in ea torcular, et ædificavit turrim, et locavit eam agricolis, et peregre profectus est. » Hoc est, quod Dominus sumptum de proverbio significavit : « Durum est adversus stimulum calcitrare » *Act.* IX, 5. Principes sacerdotum, et seniores populi, qui interregaverant Dominum, « In qua potestate hæc facis : et quis tibi dedit hanc potestatem? » et voluerant in verbo capere sapientiam, sua arte superantur; et audiunt in parabolis, quod aperta facie non merebantur audire. Homo iste paterfamilias, ipse est qui habebat duos filios; et qui in alia parabola conduxit operarios in vineam suam, qui plantavit vineam, de qua et Isaias plenissime per Canticum loquitur, ad extremum inferens : « Vinea Domini sabaoth, domus Israel est » *Isai.* v, 7. Et in Psalmo : « Vineam de Ægypto, inquit, transtulisti; ejecisti gentes, et plantasti eam » *Ps.* LXXIX, 9. « Et sepem circumdedit ei, » vel murum urbis, vel angelorum auxilia, « et fodit

d'une haie, » la muraille de la ville, le secours des anges; « il y creusa un pressoir, » ou un autel, ou ces pressoirs qui servent de titres à trois psaumes, au psaume huit, quatre-vingt et quatre-vingt-trois. « Et il y bâtit une tour; » il n'est pas douteux que cette tour ne soit le temple dont Michée dit : « Et vous, tour environnée de nuages, fille de Sion. » *Mich.* IV, 8. « Puis il la loua à des vignerons, » qu'il a appelés ailleurs ouvriers de la vigne, loués à la première, à la troisième, à la sixième, à la neuvième et à la onzième heure. *Matth.* XX. « Et s'en alla bien loin, » sans changer de lieu, car où Dieu pourrait-il ne pas être, lui qui remplit tout? et qui dit par la bouche du prophète Jérémie : « Ne suis-je Dieu que de près, et ne le suis-je pas aussi de loin, dit le Seigneur. » *Jérém.* XXIII, 23. S'il semble donc se retirer loin de sa vigne, c'est pour laisser aux vignerons la liberté d'y travailler à leur gré.

« Lorsque le temps des vendanges fut proche, il envoya ses serviteurs aux vignerons, pour recevoir les fruits de la vigne. Mais les vignerons s'étant saisis de ses serviteurs, battirent l'un, tuèrent l'autre, et en lapidèrent un autre. Il leur envoya de nouveau d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, et ils les traitèrent de même. » *Ibid.* 34, *seqq.* Il leur avait donné la Loi, et leur avait commandé de travailler à cette vigne, pour faire paraître dans leurs œuvres le fruit de la Loi. Plus tard, il leur envoya des serviteurs qu'ils saisirent, et battirent comme Jérémie, ou mirent à mort comme Isaïe, ou lapidèrent comme Naboth, III *Reg.* XXI, et Zacharie qu'il tuèrent entre le temple et l'autel. II *Paral.* XXIV. Lisons l'épître de saint Paul aux Hébreux. *Hebr.* XI; elle nous apprendra surabondamment ce qu'ont enduré certains serviteurs de Dieu.

« Enfin il leur envoya son propre fils, disant : Ils respecteront mon fils. Mais les vignerons voyant le fils dirent entre eux : Voici l'héritier; venez, tuons-le et nous aurons son héritage. » *Ibid.* 37, 38. Par les paroles que nous lisons plus haut : « Il leur envoya de nouveau d'autres serviteurs en plus grand nombre que les premiers, et ils les traitèrent de même, » le Sauveur nous montre toute la patience du père de famille qui envoie plusieurs fois, pour exciter les mauvais vignerons au repentir; mais eux s'amassèrent des trésors de colère pour le jour de la colère, *Rom.* II. S'il ajoute : « Ils respecteront mon fils, » ce n'est point par ignorance de ce qui arrivera. Car que pourrait ignorer le père de famille, quand ce père de famille, est, comme dans cet endroit, Dieu le Père lui-même. Si l'on dit toujours que Dieu est dans l'incertitude, c'est pour ne point peser sur la libre volonté de l'homme. Interrogeons Arius et Eunomius. La parabole dit que le Père ignore; elle adoucit les

in ea torcular, » aut altare, aut illa torcularia, quorum et tres Psalmi titulo prænotantur : octavus et octogesimus, et octogesimus tertius. « Et ædificavit turrim : » haud dubium quin templum, de quo dicitur per Michæam : « Et tu, turris nebulosa, filia Sion » *Mich.* VI, 8. Et locavit eam agricolis, » quos alibi vineæ operarios appellavit : qui conducti fuerant hora prima, tertia, sexta, nona et undecima *Matth.* X. « Et peregre profectus est : » non loci mutatione; nam Deus unde abesse potest, quo complentur omnia? et qui dicit per Jeremiam : « Ego Deus appropinquans et non de longinquo, dicit Dominus » *Jerem.* XXIII, 23. Sed abire videtur a vinea ut vinitoribus liberum operandi arbitrium derelinquat.

« Cum autem tempus fructuum appropinquasset, misit servos suos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus. Et agricolæ apprehensis servis ejus, alium ceciderunt, alium occiderunt, alium vero lapidaverunt. Iterum misit alios servos plures prioribus, et fecerunt illis similiter. » Dederat eis Legem, et in hac eos vinea operari jusserat, ut fructum Legis in operibus exhiberent. Postea misit ad eos servos, quos illi apprehensos vel ceciderunt, ut Jeremiam; vel occiderunt, ut Isaiam; vel lapidaverunt, ut Naboth III *Reg*. XXI, et Zachariam, quem interfecerunt inter templum et altare II *Par.* XXIV. Legamus epistolam Pauli ad Hebræos *Hebr.* XI; et ex ea plenissime discemus qui servorum Domini quanta perpessi sint.

«Novissime autem misit ad eos filium suum, dicens : Verebuntur filium meum. Agricolæ autem videntes filium, dixerunt intra se : hic est hæres; venite, occidamus eum, et habebimus hæreditatem ejus. » In eo quod supra legimus : « Iterum misit alios servos plures prioribus, et fecerunt illis similiter, » patientiam ostendit patrisfamilias, quod frequentius miserit, ut malos colonos ad pœnitentiam provocaret; illi autem thesaurizaverunt sibi iram in die iræ *Rom.* II. Porro quod jungitur : « Verebuntur filium meum, » non de ignorantia venit. Quid enim nesciat paterfamilias, qui hoc loco Deus Pater intelligitur ? Sed semper ambigere dicitur Deus, ut libera voluntas homini reservetur. Interrogemus Arium et Eunomium. Ecce pater dicitur ignorare, et sententiam temperat, et quantum in vobis est, proba-

termes, car elle prouve à vos yeux qu'il a menti. Eh bien, tout ce qu'ils répondront au sujet du Père, qu'ils l'appliquent au Fils, lequel déclare ignorer le jour de la fin du monde.

« Et l'ayant saisi, ils le jetèrent hors de la vigne et le tuèrent. » *Ibid.* 39. L'Apôtre dit aussi que Jésus fut crucifié en dehors de la porte. *Hébr.* XIII. Nous pouvons encore l'entendre dans un autre sens, et dire qu'il a été jeté hors de la vigne et tué, pour que, les gentils l'ayant recueilli, la vigne fût louée à d'autres vignerons.

« Lors donc que le maître de la vigne sera venu, que fera-t-il à ces vignerons? Ils lui répondirent : Il fera périr misérablement ces misérables, et il louera sa vigne à d'autres vignerons qui lui en rendront les fruits en leur saison. » *Ibid.* 40, 41. Le Sauveur les interroge, non par ignorance de ce qu'ils répondront, mais pour tirer leur condamnation de leur propre réponse. La vigne nous a été louée à nous aussi, et louée à la condition d'en rendre au Seigneur les fruits en leur saison; et de savoir ce qu'il faut ou dire, ou taire, en temps opportun.

« Jésus leur dit : N'avez-vous jamais lu dans les Écritures : La pierre que ceux qui bâtissaient avaient rejetée, est devenue la principale pierre de l'angle; c'est ce que le Seigneur a fait, et nos yeux le voient avec admiration. » *Ibid.* 42. *Psalm.* CXVII. 22, 23. Ces différentes paraboles, et ces différents termes reproduisent les mêmes vérités. Ceux que nous avons vus plus haut désignés sous le nom d'ouvriers, de vignerons, d'agriculteurs, le Seigneur les appelle maintenant des bâtisseurs, c'est-à-dire, des maçons. De là, cette parabole de l'Apôtre : « Vous êtes le champ que Dieu cultive, l'édifice que Dieu bâtit. » I *Corinth.* III, 9. Ainsi, de même que les vignerons recevaient une vigne, ces maçons reçoivent une pierre qu'ils doivent placer, ou dans les fondements, au dire de l'architecte Paul, *ibid.*, ou dans l'angle, afin d'unir les deux murs, c'est-à-dire, les deux peuples. *Ephes.* II; et cette pierre, rejetée par eux, est devenue la principale pierre angulaire. Et c'est le Seigneur qui a fait cela, non par le moyen des forces humaines, mais par la toute-puissance de Dieu. L'apôtre saint Pierre tient aussi par rapport à cette pierre un langage plein de fermeté : « Cette pierre que vous avez rejetée, vous qui bâtissiez, est devenue la principale pierre de l'angle. » I *Petr.* II. 7. Isaïe également : « Voici que je placerai dans les fondements de Sion, une pierre choisie, précieuse, angulaire, et celui qui croira en elle, ne sera pas confondu. » *Isa.* II, 16.

« C'est pourquoi je vous déclare que le royaume de Dieu vous sera ôté et sera donné au peuple qui en fera les fruits. » *Ibid.* 43. J'ai quelquefois dit que par le royaume de Dieu il fallait entendre les saintes Écritures, que le

tur esse mentitus. Quidquid pro Patre responderint, hoc intelligant pro Filio, qui se dicit ignorare consummationis diem.

« Et apprehensum eum, ejecerunt extra vineam, et occiderunt. » Et Apostolus loquitur, quod extra portam Jesus crucifixus sit *Heb.* XIII. Possumus et aliter intelligere; quod ejectus sit extra vineam, et ibi occisus, ut suscipientibus se gentibus, aliis vinea locaretur.

« Cum ergo venerit Dominus vineæ, quid faciet agricolis illis ? Aiunt illi : Malos male perdet, et vineam suam locabit aliis agricolis qui reddent ei fructum temporibus suis. » Interrogat eos Dominus non quod ignoret quid responsuri sint, sed ut propria responsione damnentur. Locata est autem nobis vinea, et locata ea conditione, ut reddamus Domino fructum temporibus suis, et sciamus unoquoque tempore quid oporteat nos vel loqui, vel facere.

« Dicit illis Jesus : Numquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli. A Domino factum est illud, et est mirabile in oculis nostris » *Ps.* CXVII, 22, 23. Variis parabolis diversisque sermonibus res eædem contexuntur. Quos enim supra operarios, et vinitores, et agricolas appellarat, nunc ædificatores, id est cæmentarios vocat. Unde dicit Apostolus : « Dei agricultura, Dei ædificatio estis » I *Cor* III, 9. Hi ergo cæmentarii quomodo et vinitores accipiunt vineam, sic acceperunt lapidem, quem vel in fundamentis ponant, juxta architectum Paulum *Ibid.*; vel in angulo, ut duos parietes, id est, populum utrumque consociet *Ephes.* II, qui reprobatus ab eis, factus est in caput anguli, Et hoc a Domino factum est, non humanis viribus, sed Dei potentia. De hoc lapide adjutorii Petrus quoque loquitur confidenter : « Iste lapis qui reprobatus est a vobis ædificantibus, hic factus est in caput anguli » I *Petr.* II. 7. Et Isaias : « Ecce, » ait immittam in fundamenta Sion lapidem electum, pretiosum, angularem : et qui crediderit in eum, non confundetur » *Isai.* II, 16.

« Ideo dico vobis, quia auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus. » Aliquoties dixi, regnum Dei Scripturas sanctas intelligi, quas Dominus abstulit a Judæis, et nobis tradidit, ut faciamus fructus

Seigneur enleva aux Juifs et qu'il nous donna pour que nous en fissions les fruits. C'est là la vigne livrée aux agriculteurs et aux vignerons; et ceux qui n'y auront pas travaillé, ne gardant plus que le nom des Écritures, en perdront les fruits.

« Et celui qui tombera sur cette pierre, s'y brisera : et elle écrasera celui sur qui elle viendra à tomber. » *Ibid.* 44. Autre chose est d'offenser le Christ par des œuvres mauvaises, autre chose est de le renoncer. Celui qui péche et qui croit néanmoins en Jésus-Christ, tombe, il est vrai, sur la pierre et s'y brise, mais il n'est pas entièrement écrasé; le repentir lui est encore une ressource pour le salut. Mais celui sur qui elle tombera, c'est-à-dire, sur qui cette pierre se sera elle-même jetée, celui qui aura renoncé totalement le Christ, elle l'écrasera sans en laisser même un morceau suffisant pour puiser quelques gouttes d'eau.

« Les princes des prêtres et les pharisiens ayant entendu ces paraboles de Jésus, comprirent que c'était d'eux qu'il parlait. Et voulant se saisir de lui, ils craignirent le peuple, parce qu'il regardait Jésus comme un prophète. » *Ibid.* 45, 46. Quelle que fut la dureté de leur cœur, et l'aveuglement produit en eux par leur incrédulité et leur impiété à l'égard du Fils de Dieu, ils ne pouvaient cependant nier des raisonnements si clairs et si solides; et ils comprenaient que toutes les condamnations du Sauveur les visaient directement. C'est pour cette raison qu'ils voulaient le mettre à mort. Mais ils avaient peur du peuple, car le peuple regardait Jésus comme un prophète. Le peuple est toujours versatile, inconstant dans ses affections, peu stable dans ses résolutions, et comme les flots de la mer, il va et vient aux divers caprices du vent. Le même Jésus qu'ils vénèrent aujourd'hui comme un prophète, ils le poursuivront dans quelque temps de leurs clameurs : « Crucifiez, crucifiez cet homme. » *Joan.* XIX, 6.

« Pour réponse, Jésus leur parla encore en paraboles et leur dit : Le royaume des cieux est semblable à un homme roi, qui fit les noces de son fils. » *Matth.* XXII, 1, 2. Comprenant que ces paraboles les visaient spécialement, les Pharisiens cherchaient à saisir Jésus, et à le mettre à mort. Bien que connaissant leurs desseins, le Seigneur ne laisse pas pour cela de flageller ces hommes pervers; la crainte n'a pas assez d'empire sur lui, pour l'empêcher de reprendre les pécheurs. Ce roi qui fait les noces de son fils, c'est le Dieu tout-puissant. Il fait les noces de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de l'Église composée tant des Juifs que des Gentils.

« Il envoya son serviteur appeler aux noces les conviés, mais ils refusèrent d'y venir. *Ibid.* 3. Il n'est pas douteux que ce serviteur ne soit Moïse, par l'entremise duquel il a donné la loi aux conviés. Mais si, au lieu de son serviteur, nous lisons : Ses serviteurs, comme portent la

earum. Ista est vinea quæ traditur agricolis et vinitoribus, in qua qui operati non fuerint, nomen tantum habentes Scripturarum, fructus vineæ perdituri sunt.

« Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur : super quem vero ceciderit, conteret eum. » Aliud est offendere Christum per mala opera, aliud negare. Qui peccator est, et tamen in illum credit, cadit quidem super lapidem et confringitur, sed non omnino conteritur : reservatur enim per pœnitentiam ad salutem. Super quem vero ille ceciderit, hoc est, cui lapis ipse irruerit, et qui Christum penitus negaverit, sic conteret eum, ut nec testa quidem remaneat, in qua hauriatur aquæ pusillum.

« Et cum audissent principes sacerdotum et Pharisæi parabolas ejus, cognoverunt quod de ipsis diceret. Et quærentes eum tenere, timuerunt turbas, quoniam sicut prophetam eum habebant. » Quamvis duro corde essent, et propter incredulitatem, et impietatem in Filium Dei hebetes, tamen apertas propositiones, negare non poterant : et intelligebant contra se omnes Domini sententias dirigi. Unde volebant quidem eum interficere, sed timebant turbas; quia sicut prophetam eum habebant. Semper turba mobilis est, nec in proposita voluntate persistens; atque in morem fluctuum, diversorum ventorum impetu huc illucque trahitur. Quem nunc quasi prophetam venerantur et colunt; postea contra eum clamant : « Crucifige, crucifige talem » *Joan.* XIX, 6.

« Et respondens Jesus dixit iterum in parabolis eis, dicens : Simile factum est regnum cœlorum homini regi, qui fecit nuptias filio suo. » Pharisæi intelligentes de se dici parabolas, quærebant eum tenere et occidere. Hanc eorum sciens Dominus voluntatem, nihilominus increpat sævientes, nec timore superatur, quo minus arguat peccatores. Rex iste qui fecit nuptias filio suo, Deus omnipotens est. Facit autem nuptias Domino Nostro Jesu Christo et Ecclesiæ, quæ tam ex Judæis, quam ex gentibus, congregata est.

« Et misit servum suum vocare invitatos ad nuptias, et nolebant venire. » Haud dubium quin Moysen, per quem Legem invitatis dedit. Si autem servos legerimus,

plupart des manuscrits, ses serviteurs désigneraient les prophètes, et ce sont les invités par les prophètes qui refuseraient de venir.

« Il envoya de nouveau d'autres serviteurs, avec ordre de dire de sa part aux conviés : J'ai fait apprêter mon diner, j'ai fait tuer mes bœufs et tout ce qui était engraissé; tout est prêt, venez aux noces. Mais eux ne s'en mirent point en peine. » *Ibid.* 45. Il vaut mieux voir dans les serviteurs qui furent envoyés en second lieu, les prophètes que les apôtres, en supposant que l'on admette dans le verset précédent « serviteur » au singulier. Si au contraire on admet le pluriel « serviteurs, » il faut alors voir les apôtres dans ces serviteurs envoyés pour la seconde fois. Le dîner préparé, les bœufs et les autres animaux tués, ou bien désignent par métaphore, l'opulence royale, afin de nous donner, au moyen d'images charnelles, l'intelligence des biens spirituels; ou bien nous représentent la grandeur des dogmes, et une doctrine toute remplie de la loi de Dieu.

« Et ils s'en allèrent, l'un à sa maison de campagne, et l'autre à son trafic. Les autres se saisirent des serviteurs, et après les avoir accablés d'outrages, ils les tuèrent. » *Ibid.* 6. Il y a une immense différence entre ceux qui rejettent la vérité de l'Évangile. Ceux qui refusent de venir sous le prétexte d'autres occupations sont assurément moins coupables que ceux qui, après avoir fait mépris de l'affection que le roi leur témoignait par son invitation, répondent à ses politesses par la cruauté, et retenant ses serviteurs, ou bien les accablent d'outrages, ou bien leur donnent la mort. Dans cette parabole, il n'est pas question de la mort de l'époux, et le mépris qu'on fait des noces se témoigne par la mort des serviteurs.

« Le roi l'ayant appris, entra en colère. » *Ibid.* 7. On disait plus haut : « Le royaume des cieux est semblable à un homme roi; » on lui donnait la qualité d'homme, quand il invitait aux noces, et laissait agir sa clémence; maintenant qu'il vient pour se venger, il n'est plus question de l'homme, on ne parle plus que du roi.

« Et ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers et brûla leur ville. » Ses armées sont : ou les anges exécuteurs de ses vengeances dont il est écrit dans les Psaumes : « Les fléaux envoyés par les mauvais anges. » *Psal*, LXXVII, 49, ou les Romains qui, sous la conduite de Vespasien et de Titus, exterminèrent les populations de la Judée, et brûlèrent la ville prévaricatrice.

« Alors il dit à ses serviteurs : Le festin des noces est tout prêt, mais ceux qui y avaient été appelés n'en ont pas été dignes. Allez donc dans les carrefours et appelez aux noces tous ceux que vous trouverez. Les serviteurs s'en allant aussitôt par les rues, assemblèrent tous ceux qu'ils trouvèrent bons et mauvais, et la salle des noces fut remplie de personnes qui se mirent à

ut pleraque habent exemplaria, ad prophetas referendum est, quod invitati per eos venire contempserint.

« Iterum misit alios servos, dicens : Dicite invitatis : Ecce prandium meum paravi, tauri mei, et altilia occisa sunt, et omnia parata; venite ad nuptias. Illi autem neglexerunt. » Servi qui secundo missi sunt, melius est ut prophetæ intelligantur, quam apostoli ; ita tamen si supra, « servus, » scriptus fuerit. Sin autem «servos, » ibidem legas, hic secundi servi, apostoli intelligendi sunt. Prandium paratum, et tauri, et altilia occisa, vel per metaphoram opes regiæ describuntur, ut ex carnalibus intelligantur spiritualia; vel certo dogmatum magnitudo et doctrina Dei lege plenissima sentiri potest.

« Et abierunt, alius in villam suam, alius vero ad negotiationem suam. Reliqui vero tenuerunt servos ejus, et contumeliis affectos, occiderunt. » Inter eos qui non recipiunt Evangelii veritatem, multa diversitas est. Minoris enim criminis sunt qui, occupati aliis rebus venire noluerunt, his qui, contempto invitantis affectu, verterunt humanitatem in crudelitatem, et tentos servos regis, vel contumeliis affecerunt, vel occiderunt. In hac parabola sponsi siletur occisio; et per servorum mortes, contemptus ostenditur nuptiarum.

« Rex autem cum audisset, iratus est. » De quo dictum supra fuerat : « Simile factum est regnum cœlorum homini regi, » quando invitabat ad nuptias, et agebat opera clementiæ, hominis nomen appositum est, nunc quando ad ultionem venit, homo siletur, et rex tantum dicitur.

« Et missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit. » Exercitus, seu ultores angelos, de quibus in Psalmis scribitur : « Immissiones per angelos pessimos [*Al.* malos] » *Psal.* LXXVII, 49; seu Romanos intelligamus, sub duce Vespasiano et Tito, qui occisis Judææ populis, prævaricatricem succenderint civitatem.

« Tunc ait servis suis : Nuptiæ quidem paratæ sunt; sed qui invitati erant non fuerunt digni. Ite ergo ad exitus viarum, et quoscumque inveneritis, vocate ad nuptias. Et egressi servi ejus in vias, congregaverunt

table. » *Ibid.* 8 *Seqq.* Le peuple des Gentils n'était pas sur les chemins, mais dans les carrefours. On demande comment, parmi ceux qui étaient au dehors, au milieu des méchants, il s'en est trouvé quelques bons? L'Apôtre dans son Épître aux Romains, *Rom.* II. 14, traite ce sujet; et dit que les Gentils faisant naturellement les choses que commande la loi, condamnent les Juifs infidèles à l'observation de la loi écrite. Et parmi les païens eux-mêmes quelle variété! Les uns sont tournés au mal et adonnés au vice, tandis que les autres plus purs dans leur vie, s'attachent à la pratique de la vertu.

« Le roi entra ensuite pour voir ceux qui étaient à table, et il y aperçut un homme qui n'était point revêtu de la robe nuptiale, et il lui dit: Mon ami, comment êtes-vous entré ici sans avoir la robe nuptiale. Mais cet homme demeura muet. » *Ibid.* 11. 12. Ceux qui avaient été invités aux noces, venus de derrière les haies, de tous les coins, des places et de divers endroits, remplissaient la table du roi. Mais le roi étant ensuite entré pour voir les convives assis à la table; (c'est-à-dire, se reposant en quelque sorte dans sa foi; ainsi au jour du jugement il viendra visiter ses convives, pour examiner les mérites de chacun;) il en trouva un qui n'était point revêtu de la robe nuptiale. Cet homme personnifie dans son unité, l'universalité de ceux qui lui ressemblent en malice. La robe nuptiale, ce sont les commandements du Seigneur, et les œuvres faites conformément à la Loi et à l'Évangile, lesquelles forment le vêtement de l'homme nouveau. Si donc, au moment du jugement, quelqu'homme portant le nom de chrétien, est trouvé sans avoir la robe nuptiale, c'est-à-dire, la robe de l'homme surnaturel, et n'ayant qu'une robe souillée, c'est-à-dire le vêtement du vieil homme, celui-là est aussitôt saisi, et il lui est dit : « Mon ami, comment êtes-vous entré ici ? » Il l'appelle son ami, parce qu'il a été invité aux noces; et il le taxe d'imprudence, pour avoir terni, en y apportant un vêtement sordide, la pureté du repas nuptial. « Mais cet homme demeura muet. » Car à ce moment, il n'y aura plus, ni moyen de se repentir, ni possibilité de nier, puisque tous les anges et le monde lui-même porteront témoignage contre les pécheurs.

« Alors le roi dit aux serviteurs : Liez-lui les pieds et les mains, et jetez-le dans les ténèbres extérieures; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents : » *Ibid.* 13. Ces pieds et ces mains liés, les pleurs des yeux et les grincements de dents déposent en faveur de la vérité de la résurrection. Dans un autre sens, les mains et les pieds sont liés pour les empêcher de faire le mal et de courir à l'homicide. De plus les pleurs des yeux et les grince-

omnes quos invenerunt, malos et bonos, et impletæ sunt nuptiæ discumbentium. » Gentilium populus non erat in viis, sed in exitibus viarum. Quæritur autem quomodo in his qui foris erant inter malos, et boni aliqui sint reperti? Hunc locum plenius tractat Apostolus ad Romanos [*Al. additur* dicens] *Rom.* II, 14 : quod gentes naturaliter facientes ea quæ legis sunt, condemnent Judæos, qui scriptam legem non fecerint. Inter ipsos quoque ethnicos est diversitas infinita; cum sciamus alios esse proclives ad vitia et ruentes ad mala; alios ob honestatem morum virtutibus deditos.

« Intravit autem rex, ut videret discumbentes : et vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali, et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? At ille obmutuit. » Hi qui invitati fuerant ad nuptias, de sepibus et angulis, et plateis, et diversis locis, cœnam regis impleverant. Sed postea cum venisset rex, ut videret discumbentes in convivio suo (hoc est, in sua quasi fide requiescentes; ut in die judicii visitare convivas, et discerneret merita singulorum), invenit unum qui veste indutus non erat nuptiali. Unus iste, omnes qui sociati sunt malitia intelliguntur. Vestis autem nuptialis præcepta sunt Domini, et opera quæ complentur ex lege et Evangelio, novique hominis efficiunt vestimentum. Si quis igitur in tempore judicii inventus fuerit sub nomine Christiano non habere vestem nuptialem, hoc est, vestem supercœlestis [*Al.* cœlestis] hominis; sed vestem pollutam, id est, veteris hominis exuvias, hic statim corripitur, et dicitur ei : « Amice, quomodo huc intrasti? » Amicum vocat, quod invitatus ad nuptias est : arguit impudentiæ, quod veste sordida munditias polluerit nuptiales. « At ille obmutuit. » In tempore enim illo non erit locus pœnitentiæ, nec negandi facultas, cum omnes angeli et mundus ipse testis sit peccatorum.

« Tunc dixit rex ministris : Ligatis pedibus et manibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores; ibi erit fletus et stridor dentium. » Manus ligatas et pedes, fletumque oculorum, et stridorem dentium, vel ad comprobandam resurrectionis intellige veritatem. Vel certe ideo ligantur manus et pedes, ut male operari, et currere desistant ad effundendum sanguinem. In fletu

ments des dents indiquent d'une manière métaphorique la grandeur des tourments auxquels les corps seront soumis.

« Car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. »*Ibid.* 14. Le Sauveur résume toutes ses paraboles dans une courte sentence; ainsi, dans le travail de la vigne, dans la construction de la maison, et dans le banquet nuptial, ce n'est pas sur le commencement, mais sur la fin que l'on doit porter l'attention.

« Après cela, les Pharisiens s'en allèrent, et formèrent le projet de le surprendre dans ses paroles. Et ils lui envoyèrent leurs disciples avec des Hérodiens qui lui dirent, » *Ibid.* 15. La Judée déjà soumise aux Romains sous l'empereur Auguste, à l'époque où fut ordonné le fameux recensement, en était devenue depuis peu de temps tributaire, ce qui avait excité un grand soulèvement parmi le peuple. Les uns en effet étaient d'avis que l'on devait, pour conserver la paix et la sécurité, payer le tribut aux Romains, alléguant que les Romains combattaient pour la défense de tous. Les Pharisiens qui s'attribuaient toute justice, disaient au contraire que le peuple de Dieu (payant déjà la dîme, donnant les prémices, et accomplissant toutes les prescriptions de la Loi), ne devait pas se soumettre au joug des lois humaines. Pour veiller au prélèvement du tribut et maintenir l'obéissance à l'empire romain, César Auguste avait établi roi des Juifs, un étranger et un prosélyte, Hérode fils d'Antipas. Les Pharisiens envoient donc leurs disciples, avec des Hérodiens, c'est-à-dire, des soldats d'Hérode, ou des gens que les Pharisiens appelaient dérisoirement Hérodiens, parce qu'ils payaient le tribut aux Romains, et n'étaient pas partisans du culte divin. Quelques Latins se sont ridiculement imaginé qu'on nommait Hérodiens ceux qui croyaient qu'Hérode était le Christ. Nous n'avons lu nulle part rien de pareil.

« Maître, nous savons que vous êtes plein de véracité, et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que vous ne considérez pas la qualité des personnes. Dites-nous donc ce qui vous semble de ceci : Est-il permis de payer le tribut à César ou de ne pas le payer ? » *Ibid.* 16. Demande captieuse et flatteuse; on l'incite à répondre qu'il craint Dieu plus que César, à dire qu'il ne faut pas payer le tribut, afin qu'aussitôt les Hérodiens l'accusent de souffler la révolte contre les Romains.

« Mais Jésus, connaissant leur malice, leur dit : Hypocrites, pourquoi me tentez-vous ? » *Ibid.* 18. La première qualité de celui qui répond, c'est de connaître la pensée de ceux qui l'interrogent, et de voir en eux, non des disciples,

quoque oculorum, et stridore dentium, per metaphoram membrorum corporalium, magnitudo ostenditur tormentorum.

« Multi autem sunt vocati, pauci vero electi. » Omnes parabolas brevi sententia comprehendit, quod et in opere vineæ, et in ædificatione domus, et in convivio nuptiali, non initia, sed finis quæratur.

« Tunc abeuntes Pharisæi, consilium inierunt, ut caperent eum in sermone. Et mittunt ei discipulos suos cum Herodianis, dicentes. » Nuper sub Cæsare Augusto Judæa subjecta Romanis, quando in toto orbe est celebrata descriptio, stipendiaria facta fuerat, et erat in populo magna seditio, dicentibus aliis pro securitate et quiete, qua [*Rhabb.* quia] Romani pro omnibus militarent, debere tributa persolvi : Pharisæis vero, qui sibi applaudebant de justitia, econtrario dicentibus, non debere populum Dei (qui decimas solveret, et primitiva daret, et cætera quæ in Lege scripta sunt, faceret) humanis legibus subjacere. Cæsar Augustus Herodem filium Antipatris alienigenam et proselytum, regem Judæis constituerat, qui tributis præesset, et Romano pareret imperio. Mittunt igitur Pharisæi discipulos suos cum Herodianis, id est, militibus Herodis, seu quos illudentes Pharisæi quia Romanis tributa solvebant, Herodianos vocabant, et non divino cultui deditos. Quidam Latinorum ridicule Herodianos putant, qui Herodem Christum esse credebant, quod nusquam omnino legimus.

« Magister, scimus quia verax es, et viam Dei in veritate doces, et non est tibi cura de aliquo. Non enim respicis personam hominum : Dic ergo nobis quid tibi videtur : Licet censum dari Cæsari, an non? » Blanda et fraudulenta interrogatio, illuc provocat respondentem, ut magis Deum quam Cæsarem timeat, et dicat non debere tributa solvi, ut statim audientes Herodiani, seditionis contra Romanos principem teneant.

« Cognita autem Jesus nequitia eorum, ait : Quid me tentatis, hypocritæ? » Prima virtus est respondentis, interrogantium mentem cognoscere, et non discipulos,

mais des tentateurs. Or, on appelle hypocrite l'homme qui est autre qu'il ne paraît, c'est-à-dire, qui agit d'une façon et parle d'un autre.

« Montrez-moi, la pièce d'argent qu'on donne pour le tribut. Et ils lui présentèrent un denier. » *Ibid.* 19. La sagesse agit toujours sagement, et s'y prend de manière que les tentateurs se réfutent surtout par leur propre bouche. « Montrez-moi, dit-il, un denier, » c'est-à-dire, cette pièce d'argent équivalente à dix « as » et qui portait l'image de César.

« Jésus leur dit : de qui est cette image et cette inscription? » *Ibid.* 20. Ceux qui prétendent que la question du Sauveur provient de son ignorance, plutôt que de sa prudence, ont ici une preuve du contraire; car Jésus savait certainement de qui était l'image gravée sur la pièce de monnaie. S'il questionne, c'est pour opposer à ce qu'ils diront une réponse sans réplique.

« De César, lui dirent-ils. Jésus leur répondit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » *Ibid.* 21. César dont il s'agit ici, n'est pas Auguste, mais Tibère, son fils adoptif et son successeur, sous lequel le Seigneur souffrit la mort. Tous les empereurs romains prirent le nom de César, de Caius César, qui le premier s'était emparé du pouvoir. Or « rendez à César ce qui est à César, » signifie : rendez à César l'impôt, le tribut, l'argent; « et à Dieu ce qui est à Dieu, » c'est-à-dire, les dîmes, les prémices, les oblations et les victimes. Ainsi lui-même paya le tribut pour Pierre et pour lui, *Matth.* XVII, et rendit à Dieu ce qui est à Dieu, en faisant la volonté de son Père. *Joan.* VI.

« L'ayant entendu, ils furent saisis d'étonnement. » *Ibid.* 22. Ils auraient dû croire, en lui voyant une telle sagesse, et ils s'étonnent que leur ruse n'ait eu aucun succès.

« Et le laissant là, ils se retirèrent, » remportant leur infidélité avec leur étonnement.

« Ce jour-là, les Sadducéens qui nient la résurrection, vinrent le trouver. » *Ibid.* 23. Il y avait deux sectes chez les Juifs, celle des Pharisiens et celle des Sadducéens. Les Pharisiens faisaient consister la justice dans le respect des traditions et des observances qu'ils nomment δευτερώσεις; de là le nom de « séparés » qui leur était donné par le peuple. Les Sadducéens, nom qui signifie « justes » se faisaient eux aussi passer pour ce qu'ils n'étaient pas. Tandis que les premiers croyaient la résurrection du corps et de l'âme, et enseignaient l'existence des anges et des esprits; les seconds, (selon les Actes des apôtres) niaient tout cela. *Act.* IV. Ce sont là les deux maisons dont Isaïe dit ouvertement qu'elles se heurteront contre la pierre du scandale. *Isai.* VIII.

sed tentatores vocare. Hypocrita ergo appellatur, qui aliud est, et aliud simulat, id est, aliud opere agit, et aliud voce prætendit.

« Ostendite mihi numisma census. At illi obtulerunt ei denarium. » Sapientia semper sapienter agit, ut suis potissimum tentatores sermonibus confutentur. « Ostendite, » inquit, « mihi denarium, » hoc est, genus nummi, quod pro decem nummis imputabatur, et habebat imaginem Cæsaris.

« Et ait illis Jesus : Cujus est imago hæc, et superscriptio? » Qui putant interrogationem Salvatoris ignorantiam esse, et non dispensationem, discant ex præsenti loco, quod utique potuerit scire Jesus cujus imago esset in nummo; sed interrogat, ut ad sermonem eorum competenter respondeat.

« Dicunt ei : Cæsaris. Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari; et quæ sunt Dei Deo. » Cæsarem non putemus Augustum, sed Tiberium significari privignum ejus, qui in locum successit ipsius, sub quo passus est Dominus. Omnes autem reges Romani a primo Caio Cæsare, qui imperium arripuerat, Cæsares appellati sunt [*Al.* appellantur]. Porro quod ait : « Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, » id est, nummum tributum, et pecuniam : « et quæ sunt Dei Deo, » decimas primitias, et oblationes, ac victimas sentiamus : quomodo et ipse reddidit tributa pro se et Petro *Matth.* XVII; et Deo reddidit quæ Dei sunt, Patris faciens voluntatem *Joan.* VI.

« Et audientes, mirati sunt. » Qui credere debuerant ad tantam sapientiam, mirati sunt quod calliditas eorum insidiandi non invenisset locum.

« Et relicto eo, abierunt. » Infidelitatem cum miraculo pariter reportantes.

« In illo die accesserunt ad eum Sadducæi, qui dicunt non esse resurrectionem. » Duæ hæreses erant in Judæis : una Pharisæorum, altera Sadducæorum. Pharisæi traditionum et observationum, quas illi δευτερώσεις vocant, justitiam præferebant; unde et « divisi » vocabantur a populo. Sadducæi autem, qui interpretantur « justi, » et ipsi vindicabant sibi quod non erant; prioribus et corporis et animæ resurrectionem credentibus, confitentibusque, et angelos, et spiritum : sequentes (juxta Acta apostolorum) omnia denegabant *Act.* IV. Istæ sunt duæ domus, de quibus Isaias manifestius docet, quod offensuræ sint in lapidem scandali *Isai.* VIII.

« Et ils l'interrogèrent en disant : Maître, Moïse a ordonné que si quelqu'un mourait sans enfant, son frère épousât sa femme et suscitât des enfants à son frère. Or il y avait parmi nous sept frères, dont le premier ayant épousé une femme est mort, et n'en ayant point eu d'enfants, il l'a laissée à son frère. Il en fut de même pour le second et le troisième jusqu'au septième. Enfin cette femme est morte aussi après eux tous. » *Ibid.* 24 *Seqq.* Comme ils ne croyaient pas à la résurrection des corps et pensaient que l'âme meurt avec le corps, ils imaginèrent habilement cette fable, pour montrer aux partisans de la résurrection des morts, que c'est une pure rêverie. Il peut toutefois se faire que pareille chose soit arrivée dans ce pays.

« Or à la résurrection, duquel des sept sera-t-elle femme, puisque tous l'ont épousée? » *Ibid.* 28. Ils tirent une conclusion absurde et honteuse, pour enlever toute créance à la résurrection.

« Jésus leur répondit : Vous êtes dans l'erreur, parceque vous ne connaissez ni les Écritures, ni la puissance de Dieu. » *Ibid.* 29. Ils sont dans l'erreur, justement parce qu'ils ne connaissent pas les Écritures; et comme ils ignorent les Écritures, il s'en suit qu'ils ne connaissent pas la puissance de Dieu, c'est-à-dire, le Christ, qui est la puissance de Dieu et la sagesse de Dieu. *I Corinth.* I.

« Dans la résurrection, on n'épouse point et on n'est pas épousé, mais tous sont comme les anges de Dieu dans le ciel. » *Ibid.* 30. La manière de parler des latins ne correspond pas à celle des Grecs; car « nubere » épouser, s'entend à proprement parler des femmes, et on dit des hommes, qu'ils prennent des épouses; pour nous, nous croyons que le mot « nubere » épouser, s'applique tout simplement aux hommes, et celui de « nubi » aux femmes. Or si à la résurrection, ni on n'épouse, ni on est épousé, il faut admettre que les corps qui pourraient ou épouser ou être épousés seront ressuscités, car personne ne dit en parlant d'une pierre, ou d'un arbre ou d'une chose quelconque privée des organes sexuels, qu'ils n'épousent pas et ne sont pas épousés. On ne parle ainsi que des créatures, qui pouvant épouser, ne le font pas pour des raisons particulières. Et quant aux paroles suivantes : « Ils sont comme les anges de Dieu dans le ciel, » elles indiquent que la vie y est toute spirituelle.

« Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lu ce que Dieu vous a dit : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, or Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants. Le peuple entendant ceci, était dans l'admiration de sa doctrine. » *Ibid.* 31 *Seqq.* En faveur de la vérité de sa résurrection, le Seigneur aurait pu apporter d'autres preuves beaucoup plus évidentes; celles-

« Et interrogaverunt eum, dicentes : Magister, Moyses dixit : si quis mortuus fuerit non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, et suscitet semen fratri suo. Erant autem apud nos septem fratres; et primus, uxore ducta, defunctus est, et non habens semen, reliquit uxorem suam fratri suo. Similiter secundus et tertius usque ad septimum. Novissime autem omnium et mulier defuncta est. » Qui resurrectionem corporum non credebant, et animam putabant interire cum corporibus, recte istiusmodi fingunt fabulam, quæ deliramenti arguat eos, qui resurrectionem asserant mortuorum. Potest autem fieri, ut vere in gente eorum aliquando hoc acciderit.

« In resurrectione ergo cujus erit de septem uxor? Omnes enim habuerunt eam. » Turpitudinem fabulæ opponunt, ut resurrectionis denegent veritatem.

« Respondens autem Jesus, ait illis : Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. » Propterea errant, quia Scripturas nesciunt; et quia Scripturas ignorant, consequenter nesciunt virtutem Dei, hoc est, Christum, qui est Dei virtus, et Dei sapientia I *Cor.* I.

« In resurrectione enim neque nubent, neque nubentur; sed sunt sicut angeli Dei in cœlo. » Latina consuetudo Græco idiomati non respondet. Nubere enim proprie dicuntur mulieres, et viri uxores ducere; sed nos simpliciter dictum intelligamus, quod nubere de viris, et nubi de uxoribus scriptum sit. Si in resurrectione non nubent, neque nubentur, resurgent ergo corpora, quæ possunt nubere et nubi. Nemo quippe dicit de lapide et arbore, et his rebus, quæ non habent membra genitalia, quod non nubant, neque nubantur; sed de his quæ cum possunt nubere, tamen alia ratione non nubunt. Quod autem infertur : « Sed sunt sicut angeli Dei in cœlo, » spiritualis repromittitur conversatio.

« De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est a Deo, dicente vobis : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob; Non est Deus mortuorum, sed viventium. Et audientes turbæ mirabantur de doctrina ejus. » Ad comprobandam resurrectionis veritatem, multo aliis manifestioribus exemplis uti potuit, e quibus est illud :

ci entre autres : « Les morts se lèveront, et ceux qui étaient dans le sépulcre ressusciteront. » *Isai.* XXVI. 19. Et encore : « La multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre, se lèveront, les uns pour la vie éternelle, et les autres pour un opprobre et une confusion éternelles. » *Dani.* XII. 2. On se demande donc pourquoi le Seigneur leur a préféré ce témoignage qui paraît peu clair, et semble n'avoir pas assez rapport à la vérité de la résurrection : « Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob; » et comme si en le produisant il avait prouvé ce qu'il voulait, pourquoi il ajoute aussitôt après : « Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivants. » Réponse qui remplit d'admiration pour sa doctrine le peuple qui l'entoure et qui est au courant du mystère. Nous avons dit plus haut que les Sadducéens ne croyaient ni aux anges, ni aux esprits, ni à la résurrection des corps, et niaient l'immortalité des âmes. Cette secte n'admettait que les cinq livres de Moïse et rejetait les prophètes. C'eût donc été une folie de leur apporter un témoignage tiré de livres dont ils ne reconnaissaient pas l'autorité. C'est donc à Moïse que le Seigneur emprunte une preuve de l'éternité des âmes : « Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. » *Exod.* III. 6. Et il ajoute aussitôt : « Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivants, » afin, après avoir prouvé que les âmes vivent après la mort, (car il ne peut se faire que Dieu soit le Dieu de personnes qui n'existeraient pas) d'en conclure directement à la résurrection des corps qui ont été les instruments et les collaborateurs des âmes, dans le bien comme dans le mal. L'apôtre saint Paul expose longuement cette vérité à la fin de la première épître aux Corinthiens. 1. *Corinth.* XV.

« Mais les Pharisiens ayant appris qu'il avait fermé la bouche aux Sadducéens, s'assemblèrent, et l'un d'eux qui était docteur de la Loi, lui fit cette question pour le tenter : Maître, quel est le grand commandement de la Loi? Jésus lui dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, et de tout votre esprit. C'est là le premier et le plus grand commandement. Mais le second est semblable à celui-ci : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. Toute la loi et les prophètes sont renfermés dans ces deux commandements. » *Ibid.* 34 *Seqq.* Les Pharisiens et les Sadducéens nous offrent aujourd'hui le même spectacle que plus tard Hérode et Ponce-Pilate. Ceux-ci se réconcilièrent à la mort de Jésus; ceux-là, adversaires acharnés, s'accordent pour le tenter. La déception qu'ils avaient éprouvée dans l'affaire du tribut, et la confusion qui en avait rejailli sur eux, la mise à néant des objections présentées par la secte adverse, auraient dû les rendre plus sages et leur inter-

« Suscitabuntur mortui, et resurgent qui in sepulcris sunt » *Isai.* XXVI, 19. Et in alio loco : « Multi dormientium de terræ pulvere consurgent : alii in vitam, et alii in opprobrium et confusionem æternam ». *Dan.* XII, 2. Quæritur itaque, quid sibi voluerit Dominus hoc præferre testimonium, quod videtur ambiguum, vel non satis ad resurrectionis pertinens veritatem : « Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob; » et quasi, hoc prolato, probaverit quod volebat, statim intulerit : « Non est Deus mortuorum, sed viventium. » Cujus rei turbæ quoque circumstantes, mysterium cognoscentes, admiratæ sunt de doctrina et responsis illius. Supra diximus Sadducæos, nec angelum, nec spiritum, nec resurrectionem corporum confitentes, animarum quoque interitum prædicasse. Hi quinque tantum libros Moysis recipiebant, prophetarum vaticinia respuentes. Stultum ergo erat inde proferre testimonia, cujus auctoritatem non sequebantur. Porro ad æternitatem animarum probandam de Moyse ponit exemplum : « Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob » *Exod.* III, 6. statimque infert : « Non est mortuorum Deus, sed viventium; » ut cum probaverit animas permanere post mortem (neque enim poterat fieri, ut eorum esset Deus, qui nequaquam subsisterent), consequenter introduceretur et corporum resurrectio, quæ cum animabus bona malave gesserunt. Hunc locum plenius in extrema parte primæ Epistolæ ad Corinthios Paulus apostolus exsequitur I *Cor.* XV.

« Pharisæi autem audientes quod silentium imposuisset Sadducæis, convenerunt in unum; et interrogavit eum unus ex eis legis doctor, tentans eum : Magister, quod est mandatum magnum in lege? Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua : hoc est maximum et primum mandatum. Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum. In his duobus mandatis universa lex pendet et prophetæ. » Quod de Herode et Pontio Pilato legimus, in Domini nece eos fecisse concordiam, hoc etiam nunc de Pharisæis cernimus et Sadducæis, qui inter se contrarii sunt, sed ad tentandum Jesum pari mente consentiunt. Qui ergo jam supra in ostensione denarii fuerant confutati, et adver-

dire toute tentative nouvelle; mais la malveillance et l'envie dont ils sont animés, entretiennent leur impudence. Un des docteurs de la Loi vient donc questionner Jésus, non pas avec le désir de s'instruire, mais pour le tenter, pour voir s'il sait ce qu'il lui demandera; quel est le plus grand commandement. Comme tout ce que Dieu a commandé est grand, quelle que sera sa réponse, il y trouvera prétexte à calomnie, et affirmera qu'il en est un autre plus grand de beaucoup. Ainsi celui qui sait et questionne, non pour s'instruire, mais uniquement pour connaître si celui qu'il questione possède le savoir, ressemble aux Pharisiens, il vient non pas comme un disciple, mais comme un tentateur.

sæ partis factionem viderant subrutam, debuerant exemplo moneri, ne ultra molirentur insidias : sed malevolentia et livor nutrit impudentiam. Interrogat unus ex legis doctoribus, non scire desiderans, sed tentans, an interrogatus nosset quod interrogabatur, quod sit majus mandatum; non de mandatis interrogans, sed quod sit primum magnumque mandatum; ut cum omnia quæ Deus mandaverit magna sint, quiquid ille responderit, occasionem habeat calumniandi, aliud asserens magnum esse de pluribus. Quicumque igitur novit et interrogat non voto discendi, sed studio cognoscendi, an noverit ille qui responsurus est, in similitudinem Pharisæorum non quasi discipulus, sed quasi tentator accedit.



LIVRE QUATRIÈME

« Pendant que les Pharisiens étaient là assemblés, Jésus leur fit cette question : Que vous semble du Christ? de qui est-il Fils? Ils lui répondirent : de David. Et comment donc, ajouta-t-il, David en esprit l'appelle-t-il son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied? Si donc David l'appelle son Seigneur, comment est-il son fils? » *Ibid.* 41 *Seqq.* En se rassemblant pour tenter Jésus, ces hommes qui essayent de prendre celui qui est la vérité même dans leurs questions insidieuses, lui fournissent l'occasion de les confondre. Les voici interrogés à leur tour sur le Christ; on leur demande de qui il est fils. Cette question de Jésus nous sert toujours contre les Juifs. Ceux-ci en effet, tout en reconnaissant que le Christ doit venir, soutiennent que ce sera simplement un homme, d'une grande sainteté il est vrai, issu de la race de David. A l'exemple du Seigneur posons leur donc cette question : Si c'est simplement un homme, si c'est seulement le fils de David, comment David l'appelle-t-il son Seigneur, non pas par erreur, ni de son propre mouvement, mais inspiré par le Saint-Esprit. La preuve alléguée par le Sauveur est tirée du Psaume cent neuf. Or si le Seigneur est appelé Seigneur de David, cela veut dire, non qu'il est né de David, mais au contraire, qu'engendré de toute éternité par son Père, il existe bien avant son Père selon la chair. Pour se tirer de cette question qui les embarrasse, les Juifs ont imaginé une foule de contes absurdes. Ils prétendent qu'Abraham eut un serviteur qui aurait été père d'Éliéser de Damas; que le Psaume aurait été écrit au nom de ce personnage, qui raconterait ainsi, qu'après le massacre des cinq rois, le Seigneur Dieu aurait dit à son Seigneur Abraham : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que j'aie réduit vos ennemis à vous servir de marchepied. » *Genes.* XIV. Demandons-leur : Comment Dieu a-t-il pu dire à Abraham ce qui suit : « La principauté qui est avec vous paraîtra clairement au jour de votre puissance, au milieu de la gloire des saints. Je vous ai engendré de mon sein, avant l'étoile du matin; et : « Le Seigneur a juré, et il ne se repentira pas : Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech? » Obligeons-les à nous dire comment Abraham a pu être engendré

« Congregatis autem Pharisæis, interrogavit eos Jesus dicens : Quid vobis videtur de Christo, cujus filius est? Dicunt ei : David. Ait illis : Quomodo ergo David in Spiritu vocat eum Dominum, dicens : Dixit Dominus Domino meo, Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum? Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est? » Qui ad tentandum Jesum fuerant congregati, et veritatem fraudulenta interrogatione capere nitebantur, occasionem præbuerunt confutationis suæ. Interroganturque [*Al.* Interrogatur] de Christo cujus filius sit. Interrogatio Jesu nobis proficit usque hodie contra Judæos. Et hi enim qui confitentur Christum esse venturum, hominem simplicem et sanctum virum asserunt de genere David. Interrogemus ergo eos docti a Domino : si simplex homo est, et filius tantum David, quomodo David vocet eum Dominum suum, non erroris incerto, nec propria voluntate; sed in [*Al. tacet* in] Spiritu sancto. Testimonium autem quod posuit, de centissimo nono Psalmo sumptum est. Dominus igitur David vocatur, non secundum id quod de eo natus est, sed juxta id quod natus ex Patre semper fuit, præveniens ipsum carnis suæ Patrem. Judæi ad deludendam interrogationis veritatem frivola multa confingunt, vernaculum Abrahæ asserentes, cujus fuerit filius Damascus Eliezer : et ex ipsius persona scriptum psalmum, quod post cædem quinque regum, Dominus Deus Domino suo dixerit Abrahæ : « Sede ad dexteram meam, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum » *Genes.* XIV. Quos interrogemus : Quomodo Deus dixerit Abrahæ ea quæ sequuntur : « Tecum principium in die virtutis tuæ in splendoribus sanctorum, ex utero ante Luciferum genui te; » et « Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedec?» Et respondere cogamus, quomodo Abraham ante Lucife-

avant l'étoile du matin, et être prêtre selon l'ordre de Melchisédech, lui pour qui Melchisédech offrit le pain et le vin, et duquel il reçut la dîme du butin.

« Et personne ne put lui répondre; et depuis ce jour-là, nul n'osa plus lui faire de question. » *Ibid.* 46. Les Pharisiens et les Sadducéens qui cherchaient un prétexte à le calomnier, et espionnaient ses paroles pour y trouver quelque chose qui leur donnât prise sur lui, voyant leurs ruses éventées et leurs intentions percées à jour, ne l'interrogeront plus désormais, mais ils emploieront ouvertement la violence, et le livreront à la puissance romaine. D'où nous pouvons conclure que si l'envie est quelquefois impuissante, elle s'endort difficilement.

« Alors Jésus s'adressant au peuple et à ses disciples leur dit : Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse. Observez donc et faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font; car ils disent, mais ne font pas. » *Matth.* XXIII. 1 *Seqq.* Quoi de plus doux, quoi de plus bénin que le Sauveur? Les Pharisiens s'acharnent à le tenter; leurs pièges sont brisés, et pour parler avec le Psalmiste : « Leurs flèches sont comme celles des petits enfants qui ne blessent qu'eux-mêmes, » *Psalm.* LXIII. 8; et néanmoins par respect pour la dignité sacerdotale, il exhorte le peuple à leur rester soumis, et à tenir compte, non de leurs œuvres, mais de leur enseignement. Par le mot « chaire » dont il se sert dans cette phrase : « Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la chaire de Moïse, » il désigne la doctrine de la Loi. Nous devons donc prendre aussi dans le sens de doctrine les mêmes expressions employées par le Psalmiste : « Il ne s'est point assis dans la chaire de pestilence, » *Psalm.* I. 1, et par l'Évangéliste : « Il renversa les chaires de ceux qui vendaient des colombes. » *Supra* XXI *et Marc.* XI.

« Ils lient des fardeaux pesants et impossibles à porter, et ils les mettent sur les épaules des hommes, mais ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt. » *Ibid.* 4. Ceci s'applique d'une manière générale à tous les maîtres qui commandent de grandes choses, et ne font pas même les petites. Remarquez que toutes ces choses, épaules, doigt, fardeaux et liens servant à attacher les fardeaux, doivent être entendues dans le sens spirituel.

« Au reste, ils font toutes leurs actions pour être vus des hommes. » *Ibid.* 5. Ainsi quiconque n'agit que pour être vu des hommes, est un Scribe et un Pharisien.

« C'est pourquoi ils affectent de porter des bandes plus larges que les autres, et d'avoir des franges plus longues. Ils aiment les premières places dans les festins et les premières chaires dans les synagogues; ils aiment à être salués dans les places publiques et à être appelés rabbi par les hommes. *Ibid.* 6 *seqq.* Malheur à nous qui avons hérité des vices des Pharisiens. Après

rum genitus sit; et sacerdos fuerit secundum ordinem Melchisedec : pro quo Melchisedec obtulerit panem et vinum, et a quo decimas prædæ acceperit.

« Et nemo poterat ei respondere verbum; neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.» Pharisæi et Sadducæi quærentes occasionem calumniæ, et verbum aliquod invenire, quod pateret insidiis, quia in sermonibus confutati sunt, ultra non interrogant, sed apertissime comprehensum, Romanæ tradunt potestati. Ex quo intelligimus venena invidiæ posse quidem superari, sed difficile conquiescere.

« Tunc Jesus locutus est ad turbas et ad discipulos suos, dicens: Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi; omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite; secundum opera vero eorum nolite facere. Dicunt enim, et non faciunt. » Quid mansuetius, quid benignius Domino? Tentatur a Pharisæis, confringuntur insidiæ eorum, et secundum Psalmistam: « Sagittæ parvulorum factæ sunt plagæ eorum » *Psal.* LXIII. 8, et nihilominus propter sacerdotii et nominis dignitatem hortatur populos ut subjiciantur eis, non opera, sed doctrinam considerantes. Quod autem ait : « Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi : » per cathedram doctrinam Legis ostendit. Ergo et illud quod dicitur in Psalmo : « In cathedra pestilentiæ non sedit » *Psal.* I, 1. Et: « Cathedras vendentium columbas evertit » *Supra* XXI; *Mar.* XI doctrinam debemus accipere.

« Alligant autem onera gravia et importabilia, et imponunt in humeros hominum; digito autem suo nolunt ea movere. » Hoc generaliter adversum omnes magistros, qui gravia jubent, et minora non faciunt. Notandum autem quod et humeri, et digitus, et onera, et vincula, quibus alligantur onera, spiritualiter intelligenda sunt.

« Omnia opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus. » Quicumque igitur ita facit quodlibet, ut videatur ab hominibus, Scriba et Pharisæus est.

« Dilatant enim phylacteria sua, et magnificant fimbrias. Amant autem primos recubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro, et vocari ab hominibus Rabbi. » Væ nobis miseris, ad quos Pharisæo-

avoir donné les prescriptions de la loi par l'intermédiaire de Moïse, le Seigneur avait ajouté : « Vous les lierez sur votre main, et vous les porterez sur votre front devant vos yeux. » *Deut.* VI. 8, ce qui signifie : Que mes prescriptions soient toujours sur votre main, pour les mettre en œuvre, et devant vos yeux pour les méditer jour et nuit. Or par suite d'une fausse interprétation, les pharisiens s'étaient mis à écrire sur des parchemins le Décalogue de Moïse qu'ils repliaient et liaient sur leur front, ce qui leur faisait une sorte de couronne, de manière à les avoir sans cesse littéralement sous les yeux, coutume observée encore aujourd'hui par les Indiens, les Perses et les Babyloniens; et celui qui s'en était ainsi revêtu, passait dans le peuple pour un homme religieux. Moïse avait en outre prescrit aux Juifs, *Num.* XV, d'attacher des franges couleur d'hyacinthe aux quatre coins de leurs manteaux, pour faire reconnaître le peuple d'Israël, et le distinguer des autres peuples par une différence dans le vêtement, comme il l'était déjà dans son corps par la circoncision, caractère particulier de la nation juive. Or ces maîtres superstitieux, courtisans de la faveur populaire, avides de gagner les bonnes grâces des femmelettes, se faisaient de longues franges, au milieu desquelles ils attachaient des épines très aiguës, sans doute pour se faire rappeler par leurs piqûres dans la marche ou le repos, à leurs devoirs envers le Seigneur et aux fonctions de leur ministère. Le Seigneur avait dit tout à l'heure d'une manière générale : « Ils font toutes leurs actions pour être vus des hommes; » il va maintenant reprendre cette accusation en détail. Ces bandes où était écrit le décalogue, s'appelaient phylactères, et quiconque les possédait, possédait au dire des pharisiens, une sauvegarde et une protection; insensés qui ne comprenaient point que c'est dans le cœur et non sur le corps qu'il faut les porter; car l'armoire et le coffre renferment des livres sans avoir pour cela la connaissance de Dieu. Ne voyons-nous pas encore aujourd'hui parmi nous, des petites femmes superstitieuses (qui ont il est vrai le zèle de Dieu, mais un zèle qui n'est pas selon la science) *Rom.* X, se faire de même des amulettes avec de petits évangiles, du bois de la croix, et autres choses semblables. Elles rejettent le moucheron et avalent le chameau, *infra eodem.* C'était cette frange, mais petite et courte, prescrite par la loi, que la femme atteinte d'une perte de sang toucha dans le manteau du Sauveur, *Supra* IX, et *Luc.* VIII. Elle ne fut point attirée par les épines des pharisiens, elle fut guérie par le contact du Sauveur. Et tandis qu'ils élargissent outre mesure leurs phylactères et allongent leurs franges, pour capter la faveur et l'estime publique, le Sauveur leur reproche d'ailleurs de rechercher les premières places à table, les premières chaires dans les synagogues, d'être

rum vitia transierunt. Dominus cum dedisset mandata Legis per Moysen, ad extremum intulit : « Ligabis ea in manu tua, et erunt immota ante oculos tuos » *Deut.* VI, 8. Et est sensus : Præcepta mea sint in manu tua, ut opere compleantur; sint ante oculos tuos, ut die ac nocte mediteris in eis. Hoc Pharisæi male interpretantes, scribebant in membranulis Decalogum Moysi, id est decem verba Legis, complicantes ea, et ligantes in fronte et quasi coronam capitis facientes, ut semper ante oculos moverentur; quod usque hodie Indi, Persæ, et Babylonii faciunt; et qui hoc habuerit, quasi religiosus in populis judicatur. Jusserat quoque aliud Moyses *Num.* XV ut in quatuor angulis palliorum hyacinthinas fimbrias facerent, ad Israelis populum dignoscendum, ut quomodo in corporibus circumcisio signum Judaicæ gentis daret, ita et vestis haberet aliquam differentiam. Superstitiosi magistri captantes auram popularem, atque ex mulierculis sectantes lucra, faciebant grandes fimbrias, et acutissimas in eis spinas ligabant, ut videlicet ambulantes et sedentes interdum pungerentur, et quasi hac admonitione retraherentur ad officia Domini, et ministeria servitutis ejus. Quia ergo dixerat Dominus : « Omnia opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus; » quod generaliter accusarat, nunc per partes dividit. Pictariola illa Decalogi phylacteria vocabant; quod quicumque habuisset ea, quasi ob custodiam et monimentum sui haberet : non intelligentibus Pharisæis quod hæc in corde portanda sint, non in corpore; alioquin et armaria, et arcæ habent libros, et notitiam Dei non habent. Hoc apud nos superstitiosæ mulierculæ, in parvulis Evangeliis, et in crucis ligno, et istiusmodi rebus (quæ habent quidem zelum Dei, sed non juxta scientiam) *Rom.* X usque hodie factitant, culicem liquantes, et camelum glutientes *Infra eodem*, Istiusmodi erat fimbria parva et brevis ex Lege præcepta, quam et mulier illa quæ sanguine fluebat, tetigit in pallio Domini *supra* IX, *Luc.* VIII; sed non est compuncta superstitiosis sentibus Pharisæorum; magisque sanata ad tactum ejus. Cumque superflue dilatent phylacteria, et magnas faciant fimbrias, gloriam captantes ab hominibus, arguuntur in reliquis, cur quærant primos

publiquement des gourmands et des vaniteux, et de le faire appeler par les hommes « Rabbi, » mot hébreu qui signifie « maître » en latin. Il ajoute :

« Mais pour vous, ne vous faites pas appeler Rabbi, car vous n'avez qu'un seul maître et vous êtes tous frères. N'appelez aussi personne sur la terre votre Père, parce que vous n'avez qu'un père qui est dans les cieux. Et ne vous faites pas appeler maîtres, parce que vous n'avez qu'un maître qui est le Christ. Celui qui est le plus grand parmi vous, sera le serviteur des autres. Car quiconque s'élève, sera abaissé; et quiconque s'abaisse, sera élevé. » *Ibid.* 8 *seqq.* Nul autre ne doit être appelé maître ou père que Dieu le Père et Notre-Seigneur Jésus-Christ. Père, parce que tout est de lui; maître, parce que tout est par lui, ou parce que nous avons tous été réconciliés à Dieu, par le sacrifice qu'il a fait de sa chair. On demande pourquoi, contrairement à ce précepte, l'Apôtre s'est qualifié lui-même de docteur des nations, II *Corinth.* v, et *Coloss.* I., et pourquoi les religieux, surtout dans les monastères de Palestine et d'Égypte, se donnent ordinairement le nom de Pères. Voici la réponse : Autre chose est d'être père ou maître par la nature, autre chose de l'être par une simple fiction de langage. Quand nous donnons à un homme le nom de père, c'est un hommage que nous rendons à son âge, et nous ne prétendons nullement par là le reconnaître pour l'auteur de nos jours. De même nous pouvons donner à quelqu'un le titre de maître, parce qu'il représente pour nous le maître véritable. Et pour ne point m'étendre à l'infini, de même que Dieu un par nature et le Fils un également, n'empêchent pas d'autres d'être appelés par adoption dieux et fils, de même, quoiqu'il n'y ait qu'un père et qu'un maître, cela n'empêche pas d'autres d'être appelés abusivement pères et maîtres.

« Mais malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui fermez aux hommes le royaume des cieux; car vous n'y entrez pas vous-mêmes, et vous n'y laissez pas entrer ceux qui le désirent. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, qui sous prétexte de vos longues prières, dévorez les maisons des veuves; c'est pour cela que vous recevrez une condamnation plus rigoureuse. » *Ibid.* 13. 14. Les scribes et les pharisiens, possédant la connaissance de la loi et des prophètes, savent que le Christ est Fils de Dieu, ils n'ignorent pas qu'il est né d'une vierge; mais tandis qu'ils ne cherchent qu'à pressurer le peuple qu'ils dominent, ils n'entrent pas eux-mêmes dans le royaume des cieux, et ne permettent pas d'y entrer à ceux qui le pourraient. C'est le reproche que le Seigneur leur adresse par la bouche du prophète Osée : « Les prêtres ont intercepté la voie, ils ont tué

accubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis; et in publico gulam sectentur et gloriam; et vocentur ab hominibus « Rabbi » quod Latino sermone « magister » dicitur. Denique sequitur :

« Vos autem nolite vocari Rabbi : Unus est enim magister vester; omnes autem vos fratres estis. Et patrem nolite vocare vobis super terram; Unus est enim Pater vester, qui in cœlis est. Nec vocemini magistri, quia magister vester unus est, Christus. Qui major est vestrum, erit minister vester. Qui autem se exaltaverit, humiliabitur, et qui se humiliaverit, exaltabitur. » Nec magister, nec pater vocandus est alius, nisi Deus Pater et Dominus noster Jesus Christus. Pater, quia ex ipso sunt omnia. Magister, quia per ipsum omnia; vel quoniam per dispensationem carnis ejus, omnes reconciliati sumus Deo. Quæritur quare adversum hoc præceptum, doctorem gentium Apostolus se esse dixerit II *Cor.* v; *Coloss.* I; aut quomodo vulgato sermone, maxime in Palæstina et Ægypti monasteriis se invicem Patres vocent? Quod sic solvitur : Aliud esse natura patrem vel magistrum, aliud indulgentia. Nos si hominem patrem vocamus, honorem ætati deferimus, non auctorem nostræ ostendimus vitæ. Magister quoque dicitur ex consortio veri magistri. Et ne infinita replicem, quomodo unus per naturam Deus et unus Filius, non præjudicat cæteris ne per adoptionem dii [*Al.* dei] vocentur, et filii : ita et unus et pater et magister, non præjudicat aliis, ut abusive appellentur patres et magistri.

« Væ autem vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia clauditis regnum cœlorum ante homines. Vos [Al. *ipsi*] enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia comeditis domus viduarum, orationes longas orantes, propter hoc amplius accipietis judicium! » Habentes Scribæ et Pharisæi Legis Prophetarumque notitiam, sciunt Christum esse Filium Dei : non ignorant natum esse de Virgine; sed dum prædam de subjecta sibi plebe appetunt, nec ipsi introeunt regna cœlorum, nec eos qui poterant, intrare permittunt. Hoc est quod in Osee propheta arguit : « Absconderunt Sacerdotes viam interfecerunt Sicimam » *Osee* VI, 9. Et rursum :

sur le chemin de Sichem. » *Osé.* VI, 9. Et encore : « Les prêtres n'ont point dit où est le Seigneur. » *Osé.* IV. Tout maître qui scandalise ses disciples par des œuvres perverses, leur ferme le royaume des cieux.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui parcourez la mer et la terre pour faire un prosélyte; et après qu'il l'est devenu, vous le rendez fils de l'enfer deux fois plus que vous. » *Ibid.* 15. Nous ne déployons pas le même zèle à conserver les choses que nous avons cherchées, qu'à nous les procurer. Les Scribes et les Pharisiens parcourant tout l'univers aussi bien pour faire du commerce ou retirer profit de leurs disciples, que pour simuler la sainteté, se montraient fort zélés pour faire un prosélyte parmi les Gentils, c'est-à-dire, pour agréger au peuple de Dieu un étranger et un incirconcis. Mais ce dernier qui, au temps où il était païen, n'était coupable que de simple erreur, et n'était qu'une fois fils de l'enfer, voyant les vices de ses maîtres, et comprenant que leurs œuvres démentent ce que leur bouche enseigne, retourne à son vomissement, et redevenu gentil, méritera un plus grand châtiment en sa qualité de prévaricateur. On dit : fils de l'enfer, dans le même sens que fils de perdition, fils du siècle. Chacun en effet s'appelle fils de celui dont il fait les œuvres.

« Malheur à vous, conducteurs aveugles qui dites : si un homme jure par le temple, cela n'est rien; mais s'il jure par l'or du temple, il doit payer. Insensés et aveugles! lequel est le plus grand de l'or ou du temple qui sanctifie l'or? Et si quelqu'un jure par l'autel, cela n'est rien; mais s'il jure par le don qui est sur l'autel, il doit payer. Aveugles! lequel est le plus grand du don ou de l'autel qui sanctifie le don? Celui donc qui jure par l'autel, jure par l'autel et par tout ce qui es dessus. Et celui qui jure par le temple, jure par le temple, et par celui qui y habite. Et celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis. » *Ibid.* 16. *Seqq.* Nous avons exposé plus haut, ce que signifiait, selon nous, la tradition des Pharisiens, disant : « Tout ce que j'offre de mon bien, vous servira. » Le Seigneur condamne maintenant une double tradition des Pharisiens, n'ayant l'une et l'autre qu'un même but, la satisfaction de leur avarice, et montre qu'ils agissent en tout ce qu'ils font, dans une pensée de lucre et non dans la crainte de Dieu. De même qu'il les avait signalés tout à l'heure, comme cherchant par de plus larges phylactères et de plus longues franges à acquérir un renom de sainteté, par ce renom de sainteté, la gloire, et et par la gloire, la fortune; de même, il les convainc d'être professeurs coupables d'impiété dans cette autre tradition qu'ils ont imaginée. D'après eux en effet, quelqu'un dans une discus-

« Sacerdotes non dixerunt, ubi est Dominus » *Osee* IV? Vel certe omnis magister qui scandalizat malis operibus discipulos suos, claudit ante eos regnum cœlorum.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum, et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quam vos. » Non eo studio servamus quæsita, quo quærimus. Scribæ et Pharisæi totum lustrantes orbem, propter negotiationes, vel diversa lucra tam a discipulis captanda, quam per imaginem sanctitatis, studium [*Al.* studii] habebant de gentibus facere proselytum, id est, advenam, et incircumcisum miscere populo Dei. Sed qui ante, dum esset ethnicus, simpliciter errabat, et erat semel filius gehennæ, videns magistrorum vitia, et intelligens destruere eos opere, quod verbis docebant, revertitur ad vomitum suum; et gentilis factus, quasi prævaricator, pœna majori dignus erit. Filius autem vocatur gehennæ, quomodo filius perditionis, et filius hujus sæculi. Unusquisque enim cujus opera agit, ejus filius appellatur.

« Væ vobis, duces cæci, quia dicitis : quicumque juraverit per templum, nihil est; qui autem juraverit in auro templi, debitor est. Stulti et cæci, quid enim majus est, aurum, an templum quod sanctificat aurum? Et quicumque juraverit in altari, nihil est : quicumque autem juraverit in dono, quod est super illud, debet. Cæci, quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum? Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ super illud sunt. Et quicumque juraverit in templo, jurat in illo, et in eo qui habitat in ipso. Et qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, et in eo qui sedet super eum. » Supra, ut nobis visum est, exposuimus quid significaret traditio Pharisæorum dicentium : « Domum quodcumque est ex me, tibi proderit : » nunc duplex, et ad unam avaritiæ occasionem trahens, Pharisæorum traditio condemnatur, ut arguantur cuncta pro lucro facere, et non pro timore Dei. Sicut enim in phylacteriis et fimbriis dilatatis opinio sanctitatis captabat gloriam, et per occasionem gloriæ quærebat lucra : sic alia traditionis inventa stropha, impietatis arguit præceptores. Si quis in contentione, seu in aliquo jurgio, vel in causæ

sion, une contestation, un différend, ou autre question litigieuse, jurait-il par le temple, et était-il convaincu de mensonge, on ne pouvait lui en faire aucun crime. Mais au contraire, avait-il juré par l'or et l'argent qu'on offrait aux prêtres dans le temple, il était tenu de payer aussitôt une somme égale à celle sur laquelle portait son serment. Autre tradition : Quelqu'un jurait-il par l'autel, personne ne le tenait pour coupable de parjure; mais jurait-il par les dons et les oblations, c'est-à-dire, les hosties, les victimes, la fleur de farine et autres choses qu'on offre à Dieu sur l'autel, on en exigeait très rigoureusement le paiement. Le Sauveur taxe donc leur conduite de folie et d'hypocrisie, par cette raison que le temple est bien plus grand que l'or qui est sanctifié par le temple et l'autel bien plus grand que les victimes qui sont sanctifiées par l'autel. Or le mobile de tout ce que faisaient les Pharisiens, c'était non la crainte de Dieu, mais le désir de s'enrichir.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui exigez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et qui laissez de côté ce qu'il y a de plus important dans la Loi, la justice, la miséricorde et la foi. Il fallait faire ces choses sans omettre les autres. » *Ibid.* 23. Il y a dans la Loi une foule de prescriptions qui ne sont que des figures; mais il en est d'autres qui, selon la parole du Psalmiste : « Le précepte du Seigneur est lumineux, il éclaire les yeux, » *Psalm.* XVIII. 9, sont parfaitement clairs par eux-mêmes et demandent à être accomplis sans tarder. Tels sont : Vous ne commettrez point d'adultère; vous ne déroberez point; vous ne ferez point de faux témoignages; etc. Or le Seigneur (nous quittons pour un moment le sens mystique), ayant prescrit aux Israélites d'offrir dans le temple la dîme de toutes choses pour l'entretien des prêtres et des Lévites, dont le Seigneur formait l'unique héritage, les Pharisiens veillaient uniquement à faire apporter exactement toutes les dîmes prescrites. Quant aux autres commandements bien plus importants, qu'on les observât ou non, ils s'en souciaient fort peu. Le Seigneur met donc sur le compte de l'avarice le zèle avec lequel ils exigent les dîmes, même des moindres légumes, tandis qu'ils négligent les choses importantes, le règlement des affaires litigieuses, la compassion pour les pauvres, les orphelins et les veuves, et la foi en Dieu.

« Conducteurs aveugles qui filtrez un moucheron, mais avalez un chameau. » *Ibid.* 24. Il me semble que dans le sens que nous avons suivi pour tout ce passage, le chameau doit signifier la grandeur des commandements, la justice, la miséricorde et la foi; et le moucheron, les dîmes de la menthe, de l'aneth, du cumin et autres petits légumes. Contrairement aux préceptes de Dieu, nous avalons et nous négligeons

ambiguo, jurasset in templo, et postea convictus esset mendacii, non tenebatur criminis reus [*Al.* ejus]. Sin autem jurasset in auro et pecunia, quæ in templo sacerdotibus offerebatur, statim id in quo juraverat, cogebatur exsolvere. Rursum : Si quis jurasset in altari, perjurii reum nemo tenebat [*Al.* retinebat]; sin autem perjurasset in dono, vel in oblationibus, hoc est, in hostiis, in victimis, et in simila et cæteris, quæ offeruntur Deo super altare, hæc studiosissime repetebantur [*Al.* repetebant]. Arguit ergo eos Dominus, et stultitiæ et fraudulentiæ, quod multo majus sit templum quam aurum, quod sanctificatur a templo, et altare quam hostiæ, quæ sanctificantur ab altari. Totum autem faciebant, non ob Dei timorem, sed ob divitiarum cupiditatem.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia decimatis mentham et anethum et cyminum, et reliquistis quæ graviora sunt Legis, judicium, et misericordiam et fidem. Hæc oportuit facere, et illa non omittere. » Multa in Lege præcepta sunt, quæ typos præferunt futurorum. Alia vero aperta sunt, juxta Psalmistam, dicentem : « Mandatum Domini lucidum, illuminans oculos *Psal.* XVIII, 9, quæ statim opera desiderant. Verbi gratia : Non adulterabis; non furtum facies; non testimonium falsum dices, etc. Pharisæi autem, quia præceperat Dominus (ut interim intellectus mysticos dimittamus) propter alimoniam sacerdotum et Levitarum, quorum pars erat Dominus, omnium rerum offerri in templo decimas; hoc unum habebant studii, ut quæ jussa fuerant, comportarentur; cætera quæ erant majora, utrum quis faceret, an non, pravipendebant. Et ex hoc itaque capitulo arguit eos avaritiæ, quod studiose etiam vilium olerum decimas exigant, et judicium in disceptatione negotiorum, misericordiamque in pauperes, pupillos et viduas, et fidem in Deum, quæ magna sunt, prætermittant.

« Duces cæci, excolantes calicem, camelum autem glutientes. » Camelum puto esse, secundum sensum præsentis loci, et magnitudinem præceptorum, judicium, et misericordiam, et fidem. Culicem autem decimas menthæ, anethi, cymini, et reliquorum vilium olerum. Hæc contra præceptum Dei, quæ magna sunt, devora-

ces commandements très importants, et sous prétexte de religion, nous nous montrons très scrupuleux et zélés observateurs des petites pratiques qui rapportent du profit.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez les dehors de la coupe et du plat, tandis qu'au dedans, vous êtes pleins de rapine et d'impureté. Pharisien aveugle, nettoie premièrement le dedans de la coupe et du plat, afin que le dehors soit net aussi. » *Ibid.* 25. 26. C'est en d'autres termes, le même sens que ci-dessus. Le Seigneur continue d'accuser les Pharisiens de mensonge et d'hypocrisie, et leur reproche de se conduire autrement devant les hommes, qu'ils ne le font à l'intérieur de leurs maisons. Il ne veut pas dire que leur religion consiste uniquement dans la coupe et dans le plat; mais qu'ils font en public étalage de sainteté, dans leur extérieur, dans leur langage, leurs phylactères, leurs franges, la longueur de leurs prières et autres choses semblables, tandis qu'ils sont au dedans tout pleins des souillures du vice.

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que vous êtes semblables à des sépulcres blanchis, qui au dehors paraissent beaux aux yeux des hommes, mais qui au dedans sont pleins d'ossements de morts, et de toute sorte de pourriture. Ainsi au dehors, vous paraissez justes aux yeux des hommes, mais au dedans, vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. » *Ibid.* 27. 28. La démonstration qu'il vient de faire, en les comparant à une coupe et à un plat, de leur pureté extérieure et de leur impureté intérieure, il la renouvelle en ce moment, en les comparant à des sépulcres. Car de même que les sépulcres sont au dehors blanchis à la chaux, revêtus de marbre, ornés d'or et de couleurs, mais au dedans sont pleins d'ossements de morts; ainsi les maîtres corrompus qui enseignent d'une façon et agissent d'une autre, respirent la pureté dans leur extérieur, leur vêtement et l'humilité de leur langage, tandis qu'ils sont au dedans pleins de pourriture et de honteuses passions. Et cette condamnation, il la formule plus clairement encore, lorsqu'il ajoute : « Ainsi au dehors vous paraissez justes aux yeux des hommes, mais au dedans vous êtes pleins d'hypocrisie et d'iniquité. »

« Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, qui bâtissez des tombeaux aux prophètes, qui ornez les monuments des justes, et qui dites : si nous eussions été du temps de nos pères, nous ne nous fussions pas joints avec eux, pour répandre le sang des prophètes. Ainsi vous vous vous rendez témoignage à vous-mêmes que vous êtes les enfants de ceux qui ont tué les prophètes. » *Ibid.* 29. *seqq.* Par un syllogisme habile, le Seigneur prouve aux Pharisiens qu'ils sont fils d'homicides, puisque, pour se faire une réputation de bonté dans le peuple, et en retirer de la gloire, ils bâtissent des tom-

mus atque negligimus, et opinionem religionis in parvis, quæ lucrum habent, diligentiam demonstramus.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis, intus autem pleni estis rapina et immunditia. Pharisæe cæce, munda prius quod intus est calicis et paropsidis, ut fiat et id quod deforis est mundum. » Diversis verbis, eodem sensu, quo supra, arguit Pharisæos simulationis atque mendacii, quod aliud ostentent hominibus foris, aliud domi agant. Non quod in calice et paropside eorum superstitio moraretur; sed quod foris hominibus ostenderent sanctitatem, in habitu, in sermone, in phylacteriis, in fimbriis, in orationum longitudine, et cæteris hujusmodi, intrinsecus autem essent vitiorum sordibus pleni.

« Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum, et omni spurcitia. Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi : intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate. » Quod in calice et paropside demonstrarat, eo quod foris loti essent, et intrinsecus sordidi, hoc nunc per exemplum sepulcrorum replicat : quod quomodo sepulcra forinsecus lita sunt calce, et ornata marmoribus et auro coloribusque distincta, intus autem plena sunt ossibus mortuorum; sic et perversi magistri, qui alia docent, et alia faciunt, munditiam habitu vestis, et verborum humilitate demonstrant; intus autem pleni sunt omni spurcitia, et libidine. Denique manifestius hoc ipsum exprimit, inferens : « Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi; intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate.

« Væ vobis Scribæ et Pharisæi hypocritæ, quia ædificatis sepulcra prophetarum, et ornatis monumenta justorum, et dicitis : Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non fuissemus socii eorum in sanguine prophetarum. Itaque testimonio estis vobismetipsis : quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt. » Prudentissimo syllogismo coarguit eos filios esse homicidarum, dum ipsi opinione bonitatis et gloriæ in populos, sepul-

beaux aux prophètes, que leurs ancêtres ont fait mourir, et disent : Si nous avions vécu en ce temps-là, nous n'aurions pas fait ce qu'ont fait nos pères. Or en supposant qu'ils ne tiennent pas ce langage de vive voix, ils le tiennent par leurs œuvres, puisqu'ils font par ambition élever de magnifiques monuments à la mémoire de ceux que, de leur propre aveu, leurs pères ont fait mourir.

« Et vous, comblez la mesure de vos pères. » *Ibid.* 32. Après avoir établi dans les versets précédents la preuve qu'ils sont bien fils d'homicides, de ceux qui ont tué les prophètes, il en arrive à la conclusion qu'il voulait tirer, et pose en quelque sorte le dernier terme du syllogisme. Et vous, comblez la mesure de vos pères. Ce qu'ils n'ont pu faire, accomplissez-le. Ils ont tué les serviteurs; crucifiez-le Seigneur. Ils ont mis à mort les prophètes; vous, faites mourir celui qu'annonçaient les prophètes.

« Serpents, race de vipères, comment échapperez-vous au supplice de l'enfer? » *Ibid.* 33. Jean-Baptiste avait tenu le même langage. *Luc.* III. De même donc, dit-il, que les vipères naissent des vipères, ainsi enfants de pères homicides, vous ne pouvez être qu'homicides.

« C'est pourquoi je vais vous envoyer des prophètes, des sages et des scribes; et vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres, vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues, et vous les poursuivrez de ville en ville. » *Ibid.* 34. Le verset précédent, « Comblez la mesure de vos pères, » avait rapport au Sauveur, et signifiait qu'ils le mettraient à mort. Celui-ci a rapport à ses disciples, car c'est d'eux qu'il parle maintenant : « Je vais vous envoyer des prophètes, des sages et des scribes, et vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres, vous en fouetterez d'autres dans vos synagogues, et vous les poursuivrez de ville en ville, » pour combler la mesure de vos pères. Observez en même temps, que selon la remarque de l'Apôtre dans son épître aux Corinthiens, I *Corinth.* VII, des dons différents sont attribués aux disciples du Christ; des uns, il fait des prophètes qui annoncent l'avenir; des autres, des sages qui discernent le moment propice pour parler; d'autres enfin, il fait des scribes versés dans la science de la loi; parmi ces derniers, Étienne a été lapidé, Paul tué, Pierre crucifié, et les disciples ont été fouettés, comme le racontent les Actes des apôtres; et ils les ont poursuivis de ville en ville, les expulsant de la Judée, pour les faire passer aux peuples de la Gentilité.

« Afin que retombe sur vous tout le sang innocent qui a été répandu sur la terre, depuis le sang du juste Abel, jusqu'à celui de Zacharie fils de Barachie que vous avez tué entre le

cra ædificant prophetarum, quos majores eorum interfecerunt, et dicunt : Si fuissemus tempore illo, non fecissemus ea quæ fecerunt patres nostri. Hoc autem etiamsi sermone non dicant, opere loquuntur, ex eo quod ambitiose et magnifice ædificent memorias occisorum, quos a patribus suis esse jugulatos non negant.

« Et vos implete mensuram patrum vestrorum. » Probato superioribus dictis, quod filii essent homicidarum, et eorum qui prophetas occidissent, nunc concludit quod voluerat, et quasi extremam syllogismi partem ponit. Et vos implete mensuram patrum vestrorum. Quod illis defuit, vos adimplete. Illi interfecerunt servos : vos Dominum crucifigite. Illi prophetas : vos eum qui a prophetis prædicatus est.

« Serpentes, [*Al.* additur et] genimina viperarum, quomodo fugietis a judicio gehennæ? » Hoc ipsum et Joannes Baptista dixerat *Luc.* III. Sicut ergo de viperis nascuntur viperæ, sic de homicidis patribus, vos, inquit, nati estis homicidæ.

« Ideo ecce ego mitto ad vos prophetas, et sapientes, et scribas, et ex illis occidetis et crucifigetis, et ex eis flagellabitis in synagogis vestris, et persequemini de civitate in civitatem. » Hoc quod antea dixeramus, « Implete mensuram patrum vestrorum, » ad personam Domini pertinere, eo quod occidendus esset ab eis, potest et ad discipulos ejus referri, de quibus nunc dicit : « Ecce ego mitto ad vos prophetas, et sapientes, et scribas, et ex illis occidetis, et crucifigetis, et flagellabitis in synagogis vestris, et persequemini de civitate in civitatem, » ut impleatis mensuram patrum vestrorum. Simulque observa juxta Apostolum scribentem ad Corinthios I *Cor.* VII, varia esse dona discipulorum Christi; alios prophetas, qui ventura prædicant; alios sapientes, qui noverint quando debeant proferre sermonem; alios scribas in Lege doctissimos, ex quibus lapidatus est Stephanus, Paulus occisus, crucifixus Petrus, flagellati in Actibus apostolorum discipuli, et persecuti eos sunt de civitate in civitatem; expellentes de Judæa, ut ad gentium populum transmigrarent.

« Ut veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram, a sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ filii Barachiæ, quem occidistis

temple et l'autel. Je vous le dis en vérité, tout cela viendra sur cette race. » *Ibid.* 35, 36. Pour Abel, nul doute que ce soit celui qui fut tué par son frère Caïn; son titre de juste ne lui est pas donné seulement par le Sauveur, la Genèse rend également témoignage de sa justice, *Genes.* IV, lorsqu'elle raconte que ses dons furent agréables à Dieu. Nous avons à rechercher quel est ce Zacharie fils de Barachie; car nous trouvons dans les saints Livres plusieurs Zacharie. Mais comme si le Sauveur avait voulu nous empêcher de nous égarer dans nos recherches, il a ajouté : « Que vous avez tué entre le temple et l'autel. » Les auteurs diffèrent de sentiments par rapport à ce personnage, et je dois, ce me semble, les exposer tous. Les uns voient dans ce Zacharie, fils de Barachie, le onzième des douze prophètes; et en effet le nom de son père est bien celui que l'Évangile lui donne; mais on ne voit nulle part dans les Écritures qu'il ait été tué entre le temple et l'autel, ce qui eût été d'ailleurs difficile, puisqu'à ce moment, c'est à peine si du temple il restait des ruines. D'autres s'appuyant sur certaines rêveries des apocryphes, font de ce Zacharie le père de Jean-Baptiste qui aurait été tué pour avoir prêché l'avènement du Sauveur. Or comme cette opinion ne repose point sur l'autorité des Écritures, nous ne voulons point la discuter, et nous la rejetons sans plus de formalités qu'on en a mises pour l'avancer. D'autres enfin prétendent que ce Zacharie est celui qui fut mis à mort par Joas, roi de Juda, entre le temple et l'autel, comme le racontent les livres des Rois. Mais il faut observer que le Zacharie en question n'est point fils de Barachie, mais du grand prêtre Joiada. Aussi l'Écriture dit-elle : « Joas ne se ressouvint pas que son père Joiada lui avait fait du bien. » II *Paratip.* XXIV, 22. Comme donc d'un côté nous avons Zacharie, et comme de l'autre, l'endroit où il fut mis à mort est bien celui indiqué plus haut, cherchons pour quelle raison on le dit fils de Barachie et non de Joiada. « Barachie veut dire en notre langue « le béni du Seigneur. » et la « justice » du grand prêtre Joiada, est démontrée par le mot hébreu. Nous trouvons dans l'Évangile dont se servent les Nazaréens : « Fils de Joiada » au lieu de « fils de Barachie. » Quelques-uns de nos frères, par trop naïfs, montrent entre les ruines du temple et de l'autel, c'est-à-dire, à l'issue des

inter templum et altare. Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam. » De Abel nulla est ambiguitas, quin is sit quem Cain frater ejus occiderit. Justus autem non solum ex Domini nunc sententia, sed ex Genesis testimonio comprobatur *Genes.* IV, ubi accepta ejus a Deo narrantur munera. Quærimus quis iste sit Zacharias filius Barachiæ, quia multos legimus Zacharias. Et ne libera nobis tribueretur erroris facultas, additum est : « quem occidistis inter templum et altare. » In diversis diversa legi, et debeo singulorum opiniones ponere. Alii Zachariam filium Barachiæ dicunt, qui in duodecim prophetis undecimus est, patrisque in eo nomen consentiat [*Al.* consentit]; sed ubi occisus sit inter templum et altare Scriptura non loquitur : maxime cum temporis ejus vix ruinæ templi fuerint. Alii Zachariam patrem Joannis intelligi volunt, ex quibusdam apocryphorum somniis approbantes, quod propterea occisus sit, quia Salvatoris prædicarit [*Al.* prædicaret] adventum. Hoc quia de Scripturis non habet auctoritatem, eadem facilitate contemnitur, qua probatur. Alii istum volunt Zachariam (1), qui occisus est a Joas rege Judæ inter templum et altare, sicut Regum narrat historia. Sed observandum, quod ille Zacharias non sit filius Barachiæ, sed filius Joiadæ sacerdotis. Unde et Scriptura refert : « Non fuit recordatus Joas patris ejus Joiadæ, quia sibi fecisset bona » II *Paral.* XXIV, 22. Cum ergo et Zachariam teneamus, et occisionis consentiat locus, quærimus quare Barachiæ dicatur filius, et non Joiadæ? « Barachia » lingua nostra « benedictus Domini » dicitur ; et sacerdotis Joiadæ « justitia, » Hebræo sermone demonstratur. In Evangelio quo utuntur Nazaræni, pro « filio Barachiæ, filium Joiadæ » reperimus scriptum. Simpliciores fratres inter ruinas templi et altaris, sive in portarum exitibus, quæ Siloam ducunt, rubra saxa monstrantes, Zachariæ sanguine putant esse polluta. Non condemnamus errorem, qui de odio

(1) Hæc porro, quam et Hieronymus probat, propior ad veritatem videtur sententia, quæ Zachariam Barachiæ filium, de quo Matth. XXIII, 35, eumdem facit esse cum Zacharia Joiadæ filio, non levi suffragante Hebraici Nazaræenorum codicis auctoritate, in quo pro Barachiæ nomine, Joiadæ nomen S. Pater invenit. Concessere autem in hanc ipsam sententiam jampridem interpretes magni nominis, quos singillatim laudare non vacat. Qui vero aliam ab hac propugnant, præter vetustissimorum Patrum auctoritatem, qui Zachariam Joannis Baptistæ patrem hic a Matthæo significari vulgo putant, id quoque opponunt, quod Zacharias iste, de quo loquitur Christus, summum pontificatum gessisse non dicatur, quem tenuit revera iste Joiadæ filius. Ad hæc ille neci traditus dicatur, *inter templum et altare*, quod est, inter vestibulum templi, et altare holocaustorum, sive ad ejus altaris occidentem. Hic vero ex Joiada parente natus, *in atrio domus Domini*, quod significare videtur, in atrio populi, Paralipomenon libro teste, fuerit occisus. Nihilominus perplacet illa Hieronymi sententia, in eaque sisto. *Ed. Mig.*

portes qui conduisent à Siloé, des pierres rouges dont ils attribuent la couleur au sang de Zacharie. Nous ne voulons point condamner trop sévèrement une erreur innocente en elle-même, et qui prend sa source dans la haine pour les Juifs, et une foi pieuse. Disons en quelques mots pourquoi il sera demandé compte à cette race, de tout le sang versé depuis celui du juste Abel, jusqu'à celui de Zacharie, fils de Barachie, bien qu'elle-même n'ait tué ni l'un ni l'autre. La Sainte Écriture a pour règle de grouper les hommes en deux races, c'est-à-dire, de faire des bons une race, et une autre des méchants. Prenons des exemples du côté des bons : « Qui est-ce qui montera sur la montagne du Seigneur, ou qui est-ce qui s'arrêtera sur la montagne sainte. » *Psalm.* XXIII, 31. Et après avoir indiqué plusieurs personnes ayant vécu à des époques différentes qui doivent monter sur la montagne du Seigneur, le Psalmiste ajoute : Telle est la race de ceux qui le cherchent, de ceux qui cherchent la face du Dieu de Jacob. » Et dans un autre endroit, parlant de tous les saints, il dit : « La race des justes sera comblée de bénédictions. » *Psalm.* CXI, 2. Pour les méchants on dit d'eux, comme dans le verset qui nous occupe : « Race de vipères, » et : « On demandera compte de tout cela à cette race. » Dans Ézéchiel, après avoir énuméré les péchés de la terre, l'esprit prophétique ajoute : « Quand même Noé, Job et Daniel s'y trouveraient, je ne pardonnerai pas à cette terre ses iniquités, » *Ezech.* XIV, 14, et par Noé, Job et Daniel, il veut désigner tous ceux qui leur ressemblent dans la vertu. Donc ceux qui se sont conduits à l'égard des apôtres comme Caïn et Joas, font partie de la même race.

« Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu. » *Ibid.* 37. En s'écriant : Jérusalem, ce n'est pas aux murs et aux édifices de la ville, mais aux habitants qu'il s'adresse. Il s'apitoie sur elle avec une affection toute paternelle, sentiment que nous rencontrons encore en un autre endroit, où il est dit qu'en la considérant il se mit à pleurer. *Luc.* XIX. Par ces paroles : « Combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, » il atteste que c'est lui qui a envoyé tous les prophètes qui l'ont précédé dans le cours des temps. Quant à cette comparaison d'une poule qui rassemble ses poussins sous ses ailes, nous la lisons dans le cantique du Deutéronome : « Comme un aigle protège son nid, et se met au-dessus de ses petits, il a étendu ses ailes, il les a pris et les a emporté sous ses ailes. 6 *Deuter.* XXXII, 11.

« Voici que votre demeure sera déserte. » *Ibid.* 38. Il avait dit la même chose longtemps auparavant par la bouche de Jérémie : « J'ai quitté ma propre maison, j'ai abandonné mon hé-

Judæorum, et fidei pietate descendit. Dicamus breviter quare sanguis Abel justi, usque ad Zachariam filium Barachiæ ab illa generatione requiratur, cum neutrum eorum occiderit. Regula Scripturarum est, duas generationes ponere, bonorum vel malorum, hoc est, singulorum singulas. De bonis sumamus exempla : « Quis ascendet in montem Domini? aut quis requiescet in monte sancto ejus » *Ps.* XXIII, 3? Cumque plures qui ascensuri sunt in montem Domini, descripsisset, qui diversis fuere ætatibus, postea infert : « Hæc est generatio quærentium Dominum, quærentium faciem Dei Jacob. » Et in alio loco de omnibus sanctis : « Generatio justorum benedicetur » *Ps.* CXI, 2. De malis vero, ut in præsenti loco : « Generatio viperarum. » Et « Requirentur omnia a generatione ista. » Et in Ezechiel, cum peccata terræ descripsisset, sermo propheticus adjecit : « Si Noe, et Job, et Daniel, ibi fuerint inventi, non dimittam peccata terræ illi » *Ezech.* XIV, 14). Omnes justos qui similes forent virtutibus eorum, per Noe et Job et Daniel volens intelligi. Ergo et isti qui similia Cain et Joas contra apostolos gesserint, de una generatione esse referuntur.

« Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti! » Jerusalem, non saxa et ædificia civitatis, sed habitatores vocat, quam plangit patris affectu, sicut et in alio loco legimus, quod videns eam fleverit *Luc.* XIX. In eo autem quod dicit : « Quoties volui congregare filios tuos, » omnes retro prophetas a se missos esse testatur. Gallinæ quoque similitudinem congregantis sub alas pullos suos, in cantico Deuteronomii legimus : « Sicut aquila protegit nidum suum, et super pullos suos desideravit, expandens alas suas suscepit et tulit super pennas suas *Deut.* XXXII, 11.

« Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. » Hoc ipsum ex persona Jeremiæ jam ante dixerat : « Reliqui domum meam, dimisi hæreditatem meam facta est mihi

ritage, mon héritage est devenu pour moi comme une caverne d'hyène. » *Jerem.* XII. 7, 8. Que la maison des juifs, c'est-à-dire, ce temple dont la splendeur était incomparable, soit déserte, nous le voyons de nos yeux; elle a perdu celui qui l'habitait, Jésus-Christ; et voulant ravir l'héritage, elle a tué l'héritier.

« Car je vous le dis, vous ne me verrez plus désormais jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » *Ibid.* 39. Il s'adresse à Jérusalem et au peuple juif. Or ces paroles dont se servirent les petits enfants et ceux qui étaient encore à la mamelle, pour saluer l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur; hosanna au plus haut des cieux, » il les a empruntées au psaume cent dix-sept, qui a trait évidemment à l'avènement du Sauveur; et c'est dans ce sens qu'il veut voir interpréter sa menace : Si vous ne faites pénitence, *Luc.* XIII, et si vous ne confessez que je suis le Fils du Père tout-puissant que les prophètes ont annoncé, vous ne verrez pas mon visage. Ainsi les Juifs ont un temps donné pour faire pénitence; qu'ils proclament béni celui qui vient au nom du Seigneur, et ils verront le visage du Christ.

« Jésus étant sorti du temple s'en alla. Alors ses disciples s'approchèrent pour lui montrer les constructions du temple, mais lui leur répondit : « Vous voyez tout cela. Je vous le dis en vérité, il ne restera pas ici pierre sur pierre qui ne soit détruite. » *Matth.* XXIV, 1, 2. Sous le rapport historique, le sens est clair. Le Seigneur sorti du temple, tout l'édifice de la Loi, tout l'arrangement des ordonnances croule au point que les Juifs n'en peuvent plus rien accomplir, et que, la tête étant supprimée, tous les membres entrent en luttes les uns contre les autres.

« Comme il s'était arrêté sur la montagne des Oliviers, des disciples vinrent le trouver secrètement et lui dirent : Dites-nous quand ces choses arriveront, et quel sera le signe de votre avènement et de la fin du monde. Jésus leur répondit : Prenez garde que personne vous séduise » *Ibid.* 3, 4. Jésus s'arrête sur la montagne des Oliviers où s'allume la vraie lumière de la science, et des disciples s'approchent secrètement de lui, désireux de connaître les mystères, et d'avoir la révélation de l'avenir, et ils lui posent trois questions : Quand Jérusalem doit-elle être détruite, quand le Christ viendra-t-il, quand la fin du monde arrivera-t-elle ?

« Car beaucoup viendront en mon nom disant : Je suis le Christ, et, ils en séduiront beaucoup. » *Ibid.* 5. Au nombre de ceux-là est Simon le samaritain, dont nous parlent les Actes des apôtres, lequel se proclamait la grande vertu de Dieu, *Act.* VIII, et qui l'écrivait entre autres choses dans ses

hæreditas mea quasi spelunca hyænæ » *Jer.* XII, 7, 8. Desertam Judæorum domum, id est templum illud, quod fulgebat augustius, oculis comprobamus, quia habitatorem Christum perdidit, et hæreditatem præripere gestiens, occidit hæredem.

« Dico enim vobis : non me videbitis amodo, donec dicatis : Benedictus qui venit in nomine Domini. » Ad Jerusalem loquitur, et ad populum Judæorum. Versiculum autem istum, quo et parvuli atque lactentes in ingressu Jerusalem Domini Salvatoris usi sunt, quando dixerunt : « Benedictus qui venit in nomine Domini, osanna in excelsis, » sumpsit de centesimo decimo septimo psalmo, qui manifeste de adventu Domini scriptus est. Et quod dicit, hoc vult intelligi : Nisi pœnitentiam egeritis *Luc.* XIII, et confessi fueritis ipsum me esse, de quo prophetæ cecinerunt, Filium omnipotentis Patris, meam faciem non videbitis. Habent Judæi datum sibi tempus pœnitentiæ; confiteantur benedictum qui venit in nomine Domini, et Chriti ora conspicient.

« Et egressus Jesus de templo, ibat. Et accesserunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi. Ipse autem respondens, dixit illis : Videtis hæc omnia? Amen dico vobis : non relinquetur hic lapis super lapidem, qui non destruatur. » Juxta historiam manifestus est sensus. Recedente autem Domino de templo, omnia legis ædificia, et compositio mandatorum ita destructa est, ut nihil a Judæis possit impleri; et capite sublato, universa inter se membra compugnent.

« Sedente autem eo super montem Oliveti, accesserunt ad eum discipuli secreto, dicentes : Dic nobis quando hæc erunt, et quod signum adventus tui, et consummationis sæculi? Et respondens Jesus, dixit eis : Videte ne quis vos seducat. » Sedet in monte Oliveti, ubi verum lumen scientiæ nascebatur, et acccedunt ad eum discipuli secreto, qui mysteria et futurorum revelationem nosse cupiebant, et interrogant tria : Quo tempore Jerusalem destruenda sit; quo venturus Christus; quo consummatio sæculi futura sit.

« Multi enim venient in nomine meo, dicentes : Ego sum Christus; et multos seducent. » Quorum unus est Simon Samaritanus, quem in Actibus apostolorum legimus, qui se magnam dicebat esse Dei virtutem *Act.* VII, hæc quoque inter [*Al.* et] cætera in suis voluminibus scripta dimittens : « Ego sum sermo Dei,

livres : « Je suis la parole de Dieu, je suis le beau, je suis le paraclet, je suis le Tout-Puissant, je suis le tout de Dieu. » L'apôtre saint Jean dit dans une de ses épîtres : « Vous avez entendu dire que l'antechrist doit venir, mais il y a dès maintenant même beaucoup d'antechrists. » *Joan.* II, 18. Pour moi, je pense que tous les hérésiarques sont des antechrists, et qu'ils se servent du nom du Christ, pour enseigner des doctrines contraires au Christ. Et rien d'étonnant que quelques âmes se laissent séduire par leurs erreurs quand le Seigneur a dit : « Et ils en séduiront beaucoup. »

« Vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerres; mais gardez-vous bien de vous troubler, car il faut que ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin. » *Ibid.* 6. Lorsque nous verrons ces choses arriver, ne nous imaginons pas que le jour du jugement soit proche, mais sachons qu'il est réservé à une époque dont les signes précurseurs sont clairement indiqués dans les versets suivants.

« Car la nation se soulèvera contre la nation, le royaume contre le royaume, et il y aura des pestes, des famines, et des tremblements de terre en divers lieux. Mais tout cela sera le commencement des douleurs. » *Ibid.* 7, 8. Je ne doute pas que tout ce qui est écrit ici, ne doive se réaliser à la lettre. Il me semble néanmoins que le royaume soulevé contre le royaume, que la peste de ceux dont la parole gagne comme le cancer, II *Timoth.* II, que la faim d'entendre la parole de Dieu, l'ébranlement de la terre entière, la séparation d'avec la vraie foi, ont trait surtout aux hérétiques, qui en se déchirant les uns les autres, assurent le triomphe de l'Église. Quant à ces paroles : « Mais tout cela sera le commencement des douleurs, » je leur préfère cette traduction : « Le commencement des enfantements, » qui nous fait regarder la venue de l'antechrist comme conçue plutôt que comme réalisée.

« Alors ils vous livreront aux tourments et vous feront mourir; et vous serez un objet de haine pour toutes les nations à cause de mon Nom. » *Ibid.* 9. Dans la personne des apôtres, le Sauveur vise tous les fidèles; car à cette époque, les apôtres n'existeront plus en chair.

« Et parce que l'iniquité surabonde, la charité de beaucoup se refroidira; mais celui-là sera sauvé qui persévérera jusqu'à la fin. » *Ibid.* 12, 13. Le Sauveur ne dit pas que tous perdront la foi, mais qu'il y en aura beaucoup pour la perdre. Car beaucoup d'appelés et peu d'élus. Et en effet, la charité demeurera au cœur des apôtres et de ceux qui leur ressemblent, cette charité dont il est dit : « Les grandes eaux ne pourront éteindre la charité » *Cantic.* VIII, 7, et dont parle saint Paul : « Qui nous séparera de la charité du Christ? Sera-ce la tribulation, les angoisses, la faim? » *Rom.* VIII, 35, et le reste.

« Et cet Évangile du royaume sera prêché dans toute la terre, pour servir de témoignage

ego sum speciosus, ego paracletus, ego omnipotens, ego omnia Dei. » Sed et Joannes apostolus in epistola sua loquitur : « Audistis quia Antichristus venturus est, nunc autem Antichristi multi sunt » I *Joan.* II, 18. Ego reor omnes hæresiarchas, Antichristos esse, et sub nomine Christi ea docere, quæ contraria sunt Christo. Nec mirum si aliquos ab his videamus seduci, cum Dominus dixerit : « Et multos seducent. »

« Audituri enim estis prælia, et opiniones præliorum : videte ne turbemini. Oportet enim hæc fieri; sed nondum est finis. » Cum hæc igitur fieri viderimus, non putemus diem instare judicii, sed in tempus illud reservari, cujus signum perspicue in consequentibus ponitur.

« Consurget enim gens contra gentem, et regnum contra regnum, et erunt pestilentiæ et fames, et terræmotus per loca. Hæc autem omnia initia sunt dolorum. » Non ambigo et hæc quidem juxta litteram futura quæ scripta sunt : sed mihi videtur regnum contra regnum, et pestilentia eorum, quorum sermo serpit ut cancer II *Tim.* II, et fames audiendi verbum Dei, et commotio universæ terræ, et a vera fide separatio, in hæreticis magis intelligi, qui contra se invicem dimicantes, Ecclesiæ victoriam faciunt. Quod autem dixit : « Hæc autem omnia initia sunt dolorum, » melius transfertur, « parturitionum; » ut quasi conceptus quidam adventus Antichristi, non partus intelligatur.

« Tunc tradent vos in tribulationem, et occident vos; et eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum : » Per apostolos omnium credentium persona signatur, non quo eo tempore apostoli in corpore reperiendi sint.

« Et quoniam abundabit iniquitas, refrigescet charitas multorum. Qui autem perseveraverit usque ad finem, hic salvus erit. » Non omnium negavit fidem, sed multorum. Multi enim vocati, pauci vero electi. Nam in apostolis et similibus eorum permansura est charitas, de qua Scriptum est : « Aquæ multæ non poterunt exstinguere charitatem *Cant.* VIII, 7. Et ipse Paulus : « Quis nos separabit a charitate Christi? tribulatio, an angustia, an fames » *Rom.* VIII, 35? et reliqua.

« Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo

à toutes les nations, et alors la fin arrivera, » *Ibid.* 14. Le signe de l'avènement du Sauveur, c'est la prédication de l'Évangile dans tout l'univers, qui ôte aux hommes toute excuse; et cette prédication universelle est complète ou est bien près de l'être. Car je ne pense pas qu'il y ait encore quelque part une nation pour ignorer le nom de Jésus-Christ. Et en admettant que personne ne soit venu chez elle prêcher l'Évangile, elle a dû avoir connaissance des vérités de la foi par les peuples voisins.

« Quand donc vous verrez l'abomination de la désolation, qui a été prédite par le prophète Daniel, debout dans le lieu saint, que celui qui lit comprenne. » *Ibid.* 15. L'invitation à comprendre indique toujours que nous avons affaire à un langage mystique. Or voici ce que nous lisons dans le prophète Daniel : « Et à la moitié de la semaine, les hosties et les sacrifices seront abolis, et dans le temple, l'abomination de la désolation durera jusqu'à la consommation du temps, et la consommation se fera sur le désert. » L'Apôtre parle également de ce temps, II *Thessal.* II; il dit que l'homme d'iniquité et d'opposition s'élèvera contre tout ce qui est appelé Dieu et adoré, qu'il poussera l'audace jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu et se faire passer lui-même pour Dieu, qu'il viendra accompagné de la puissance de Satan, pour faire périr et jeter dans le désert de Dieu ceux qui l'auront accueilli. Tout cela peut s'entendre ou simplement de l'antechrist, ou de l'image de César que Pilate fit placer dans le temple, ou de la statue équestre d'Adrien qui se dresse encore aujourd'hui sur l'emplacement même du Saint des Saints. Abomination, dans l'Ancien Testament signifie idole; et le mot « de la désolation » qui y est joint, indique que l'idole est placée dans le temple désolé et détruit.

« Alors que ceux qui sont dans la Judée s'enfuient sur les montagnes, que celui qui est sur le toit, n'en descende pas pour emporter quelque chose de la maison. Et que celui qui est dans le champ, ne se retourne point pour prendre sa tunique. » *Ibid* 16 *seqq.* L'abomination de la désolation peut s'entendre de toute doctrine perverse. Quand nous verrons cette doctrine debout dans le lieu Saint, c'est-à-dire dans l'Église, et se faire passer pour Dieu, nous devrons nous enfuir de la Judée sur les montagnes, c'est-à-dire, abandonner la lettre qui tue, et la perversité judaïque, nous réfugier sur les montagnes éternelles, du haut desquelles Dieu fait éclater son admirable lumière, *Psalm.* LXXV, et nous tenir sur le toit et sur la terrasse, où ne peuvent arriver les traits enflammés du démon. Nous nous garderons bien de descendre et d'emporter quoi que ce soit de la maison de notre vie première, ni d'aller chercher ce qui est derrière nous; mais nous sèmerons plus

orbe, in testimonium omnibus gentibus; et tunc veniet consummatio. » Signum Dominici adventus est, Evangelium in toto orbe prædicari, ut nullus sit excusabilis; quod aut jam completum, aut in brevi cernimus esse complendum. Non enim puto aliquam remansisse gentem, quæ Christi nomen ignoret. Et quamquam non habuerit prædicatorem, tamen ex vicinis nationibus opinionem fidei non potest ignorare.

« Cum ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto, qui legit, intelligat. » Quando ad intelligentiam provocamur, mysticum monstratur esse quod dictum est. Legimus autem in Daniele hoc modo : « Et in dimidio hebdomadis auferetur sacrificium et libamina, et in templo abominatio desolationum erit usque ad consummationem temporis, et consummatio dabitur super solitudinem. » De hoc et Apostolus loquitur II *Thess.* II. : quod homo iniquitatis et adversarius elevandus sit contra omne quod dicitur Deus, et colitur; ita ut audeat stare in templo Dei, et ostendere quod ipse sit Deus, cujus adventus secundum operationem Satanæ destruat eos, et ad Dei solitudinem redigat, qui se susceperint. Potest autem simpliciter aut de Antichristo accipi, aut de imagine Cæsaris, quam Pilatus posuit in templo; aut de Hadriani equestri statua quæ in ipso sancto sanctorum loco usque in præsentem diem stetit. Abominatio quoque, secundum veterem Scripturam, idolum nuncupatur; et idcirco additur, « desolationis; » quod in desolato templo atque destructo idolum positum sit.

« Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes; et qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua; et qui in agro, non revertatur tollere tunicam suam. » Abominatio desolationis intelligi potest, et omne dogma perversum; quod cum viderimus stare in loco sancto, hoc est, in Ecclesia, et se ostendere Deum, debemus fugere de Judæa ad montes, hoc est, dimissa occidente littera et Judaica pravitate, appropinquare montibus æternis, de quibus illuminat mirabiliter Deus *Ps.* LXXV; et esse in tecto et in domate, quo non possint ignita diaboli jacula pervenire; nec descendere et tollere aliquid de domo conversationis pristinæ : nec quærere quæ retrorsum sunt; sed magis serere in agro spiritualium

abondamment dans le champ des Écritures spirituelles, pour en recueillir des fruits plus nombreux. Nous ne devrons pas non plus prendre une seconde tunique, qu'il est défendu aux apôtres de posséder. Porphire a pris occasion de ce passage, c'est-à-dire, de l'abomination de la désolation dans le lieu saint, qui a été prédite par le prophète Daniel, pour vomir contre nous dans le treizième volume de ses œuvres une foule de blasphèmes. Eusèbe, évêque de Césarée, a consacré trois volumes à lui répondre, le dix-huitième, le dix-neuvième et le vingtième. Apollinaire a écrit aussi beaucoup sur ce sujet; et il s'est efforcé inutilement de traiter en un petit chapitre, une question sur laquelle on a écrit tant de livres.

«Mais malheur aux femmes qui seront enceintes ou nourrices en ces jours-là. » *Ibid.* 19. Malheur à ces âmes qui ne se sont pas encore développées jusqu'à l'homme parfait, qui ne possèdent que les éléments de la foi, et ont besoin d'être encore nourries par les maîtres, on peut aussi interpréter ce texte en ce sens, que dans la persécution de l'antechrist, comme cela s'est fait pendant la guerre avec les Romains, les femmes enceintes ou nourrices ne pourront s'enfuir à temps, obligées qu'elles seront de traîner avec elles le lourd fardeau de leur progéniture née ou à naître.

« Priez donc que votre fuite n'arrive pas pendant l'hiver, ni au jour du sabbat. » *Ibid.* 20. Si nous appliquons ce texte à la prise de Jérusalem par Titus et Vespasien, nous dirons aux Juifs qu'ils doivent prier que leur fuite n'arrive pas durant l'hiver, ni au jour du sabbat; parce que d'un côté, la rigueur du froid empêche de gagner le désert et de se retirer dans les montagnes, et que de l'autre, ils s'exposent, s'ils s'enfuient, à transgresser la Loi, et s'ils restent, à une mort imminente. Mais si nous l'appliquons à la fin du monde, nous y verrons une exhortation à ne point laisser se refroidir notre foi et notre amour pour Jésus-Christ, à ne pas faire le sabbat de la vertu, cessant de travailler à l'œuvre de Dieu.

« Et si ces jours n'avaient été abrégés, nul homme n'aurait été sauvé; mais ils seront abrégés à cause des élus. » *Ibid.* 22. Abrégés, non pas en ce sens qu'ils différeront des autres jours, comme l'ont rêvé quelques écrivains oublieux de cette parole du Psalmiste : « C'est par votre ordre que le jour subsiste tel qu'il est; » *Psalm,* CXVIII, 91, mais dans le sens de la quantité, c'est-à-dire, diminiués non de longueur, mais de nombre. Abrégés doit se prendre dans le même sens que ces paroles du Psalmite, avec cette différence qu'il s'agit de bénédiction : « Je le remplirai d'une grande longueur de jours » *Psalm.* XC, et ils seront abrégés, de peur que s'ils se prolongeaient la foi des croyants ne vînt à s'ébranler.

Scripturarum, ut fructus capiamus ex eo. Nec tollere alteram tunicam, quam apostoli habere prohibentur. De hoc loco, id est, de abominatione desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stante in loco sancto, multa Porphyrius tertio decimo operis sui volumine contra nos blasphemavit, cui Eusebius Cæsariensis episcopus tribus respondit voluminibus, decimo octavo, decimo nono, et vicesimo. Apollinaris [*Al.* Apollinarius] quoque scripsit plenissime; superflueque conatus est uno capitulo velle disserere, de quo tantis versuum millibus disputatum est.

«Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus.» Væ illis animabus, quæ non in perfectum virum sua genimina perduxerunt, sed initia habent fidei, ut enutritione indigeant magistrorum. Hoc quoque dici potest, quod in persecutione Antichristi, seu Romanæ captivitatis, prægnantes et nutrientes, uteri et filiorum sarcina prægravati, expeditam fugam habere non quiverint.

« Orate autem, ut non fiat fuga vestra hieme, vel sabbato. » Si de captivitate Jerusalem voluerimus accipere, quando a Tito et Vespasiano capta est, orare debent, ne fuga eorum hieme, vel sabbato fiat; quia in altero duritia frigoris prohibet ad solitudines pergere, et in montibus desertisque latitare; in altero, aut transgressio Legis est, si fugere voluerint, aut mors imminens, si remanserint. Si autem de consummatione mundi intelligitur, hoc præcipit, ut non refrigescat fides nostra et in Christum charitas, neque ut otiosi in opere Dei torpeamus virtutum sabbato.

« Et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro; sed propter electos breviabuntur dies illi. » Abbreviatos dies, non secundum deliramenta quorumdam (qui putant temporum momenta mutari; nec recordantur illius scripti : « Ordinatione tua permanet dies » *Ps.* CVXIII, 91, sed juxta temporum qualitatem sentire debemus, id est, abbreviatos non mensura, sed numero; ut quomodo in benedictione dicitur : « Longitudine dierum replebo eum *Ps.* XC; » sic et nunc abreviati dies intelligantur : ne temporum mora, fides concutiatur credentium.

« Alors si quelqu'un vous dit : Le Christ est ici, où, il est là, ne le croyez point. » *Ibid.* 23. A l'époque de la captivité des Juifs il ne manqua point de chefs qui se firent passer pour le Christ. La preuve en est que pendant le siège de Jérusalem par les Romains, il y avait trois factions rien qu'à l'intérieur de cette ville. Quoiqu'il en soit, il est préférable d'appliquer ces paroles à la fin du monde.

« Car il s'élèvera de faux christs et de faux prophètes qui feront de grands prodiges et des choses merveilleuses, jusqu'à séduire, s'il était possible, même les élus. Voilà que je vous ai prévenus. » *Ibid.* 24, 25. Ceci peut s'entendre de trois manières différentes, et s'appliquer, soit à l'époque du siège de Jérusalem par les Romains, soit à la fin du monde, soit à la lutte des hérétiques contre l'Église, et à cette sorte d'antechrists qui sous le couvert d'une fausse science, cherchent à renverser le Christ.

« Si donc on vous dit : Le voilà dans le désert : ne sortez point; le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point. » *Ibid.* 26. Si l'on vous assure que le Christ se trouve dans le désert des doctrines du paganisme et de la philosophie, ou dans les enseignements intimes des hérétiques qui se vantent de posséder les secrets de Dieu, ne sortez point, ne le croyez point, c'est-à-dire, (comme dans les temps de persécution et d'angoisses, les faux prophètes trouvent de plus grandes facilités pour séduire les esprits,) si quelqu'un se présente au nom du Christ, ne prêtez pas immédiatement foi à ses dires.

« Car comme l'éclair sort de l'Orient et paraît jusqu'à l'Occident, ainsi sera l'avènement du Fils de l'homme. » *Ibid.* 27. Ne sortez pas, ne croyez point que le Fils de l'homme se trouve ou dans le désert de la Gentilité, ou dans les appartements retirés de l'hérésie; mais croyez que sa foi resplendit depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, dans les Églises catholiques. On peut aussi conclure de là que le second avènement du Christ se manifestera, non dans l'humilité comme le premier, mais dans la gloire. C'est donc une folie de chercher dans les petits coins ou les cachettes bien dissimulées, Celui qui est la lumière du monde entier.

« Partout où sera le corps, les aigles s'y assembleront. » *Ibid.* 28, Le Christ nous instruit de ses mystères en prenant pour exemple les objets que la nature offre à nos regards. Ainsi les aigles et les vautours passent pour sentir l'odeur des cadavres, même au delà des mers, et se rassembler autour de cette proie. Si donc des oiseaux sans raison, guidés uniquement par leur instinct naturel, sentent où repose un petit cadavre, dont ils sont cependant séparés par de vastes étendues de terre, et par les flots de la mer, à combien plus forte raison, la

« Tunc si quis vobis dixerit : Ecce hic Christus, aut illic; nolite credere. » Multi captivitatis Judaicæ tempore principes exstitere, qui Christos esse se dixerent; intantum ut obsidentibus Romanis, tres intus fuerint factiones. Sed melius de consummatione mundi intelligitur.

« Surgent enim pseudochristi, et pseudoprophetæ, et dabunt signa magna et prodigia; ita ut in errorem inducantur, si fieri potest, etiam electi. Ecce prædixi vobis. » Tripliciter, ut ante jam dixi, locus hic disserendus est; aut de tempore obsidionis Romanæ; aut de consummatione mundi; aut de hæreticorum contra Ecclesiam pugna, et istiusmodi antichristis, qui sub opinione falsæ scientiæ contra Christum dimicant.

« Si ergo dixerint vobis, ecce in deserto est, nolite exire; ecce in penetralibus, nolite credere. » Si quis promiserit vobis quod in deserto gentilium et philosophorum dogmate Christus moretur; aut in hæreticorum penetralibus, qui Dei pollicentur arcana, nolite exire, nolite credere; sive (quia persecutionis et angustiarum tempore semper pseudoprophetæ decipiendi inveniunt locum) si quis sub nomine Christi se jactare voluerit, non statim accomodetis fidem.

« Sicut enim fulgur exit ab Oriente, et paret usque in Occidentem; ita erit et adventus Filii hominis. » Nolite exire, nolite credere, quod Filius hominis vel in deserto gentium sit, vel in penetralibus hæriticorum; sed quod ab Oriente usque in Occidentem, fides ejus in catholicis Ecclesiis fulgeat. Hoc quoque dicendum, quod secundus Salvatoris adventus non in humilitate ut prius, sed in gloria demonstrandus sit. Stultum est itaque eum in parvo loco vel abscondito quærere, qui totius mundi lumen sit.

« Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ. » De exemplo naturali quod quotidie cernimus, Christi instruimur sacramento. Aquilæ et vultures etiam trans maria dicuntur sentire cadavera, et ad escam hujuscemodi congregari. Si ergo irrationabiles volucres naturali sensu tantis terrarum spatiis, et maris fluctibus separatæ, parvum cadaver sentiunt ubi jaceat; quanto magis nos et

multitude des fidèles doit-elle accourir à celui dont l'éclair sort de l'Orient et paraît jusqu'à l'Occident. Nous pouvons toutefois par le corps, en grec πτῶμα, dont la véritable traduction latine est « cadaver » cadavre, par la raison qu'il tombe « cadit » par la mort, entendre la passion du Christ, près de laquelle nous sommes appelés; afin de nous y rassembler partout où nous la rencontrerons dans les Écritures, et de pouvoir par elle parvenir au Verbe de Dieu, selon cette parole : « Ils ont percés mes mains et mes pieds; » *Psalm.* XXI, 17, et celle-ci d'Isaïe : « Il a été conduit comme une brebis au sacrifice » *Isa.* LIII, 7, et d'autres semblables. Le nom d'aigle est donné aux saints, parce que leur jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle et que, selon Isaïe, ils ont des plumes et prennent des ailes pour accourir à la passion du Christ. *Isa,* XLVI.

« Mais aussitôt après ces jours de tribulations, le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière, les étoiles tomberont du ciel, et les vertus des cieux seront ébranlées. » *Ibid.* 29. Le soleil et la lune s'obscurciront et ne donneront plus leur lumière; les autres astres, tomberont du ciel et les vertus des cieux seront ébranlées; cela ne signifie pas que leur lumière sera amoindrie, (nous lisons ailleurs que le soleil aura sept fois plus d'éclat, *Ibid* XXX), mais qu'ils sembleront obscurs aux yeux, en comparaison de la véritable lumière. Si donc ce soleil qui resplendit aujourd'hui dans tout l'univers, si la lune qui occupe après lui le second rang, si les étoiles allumées pour consoler la nuit, si toutes ces vertus (et en ces vertus nous voyons les multitudes des anges,) passeront pour ténèbres à l'avènement du Christ, qu'ils perdent de leur assurance, ceux qui se regardant comme des saints ne redoutent point la présence du souverain Juge.

« Et alors le signe du Fils de l'homme paraîtra dans le ciel » *Ibid.* 30. Ce signe désigne ou bien le signe de la Croix, afin que les Juifs voient, (selon Zacharie, *Zach.* XII, et saint Jean. *Joan.* XIX) Celui qu'ils ont percé; ou bien l'étendard du triomphe et de la victoire définitive.

« Et alors, toutes les tribus de la terre gémiront, et elles verront le Fils de l'homme venant sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande majesté. » Ceux-là gémiront qui n'ont point eu de demeure dans le ciel et sont restés inscrits sur la terre.

« Et il enverra ses anges avec une trompette et une voix éclatante, et ils rassembleront ses élus des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqn'à l'autre. » *Ibid.* 31. L'apôtre parle aussi de cette trompette, I *Corinth.* XV, et I *Thessal.* IV. Nous la rencontrons également dans l'Apocalypse de saint Jean,

omnis multitudo credentium debet festinare ad eum, cujus fulgur exit ab Oriente, et paret usque ad Occidentem! Possumus autem corpus, id est, πτῶμα, quod significantius Latine dicitur « cadaver, » ab eo quod per mortem cadat, passionem Christi intelligere, ad quam provocamur; ut ubicumque in Scripturis legitur, congregemur, et per illam venire possimus ad Verbum Dei, ut est illud : « Foderunt manus meas et pedes meos *Ps.* XXI, 17. Et in Isaia : « Sicut ovis ad victimam ductus » *Isa.* LIII, 7; et cætera his similia. Aquilæ autem appellantur sancti, quibus innovata est juventus ut aquilæ; et qui juxta Isaiam plumescunt, et assumunt alas, ut ad Christi veniant passionem, *Isai* XLVI.

« Statim autem post tribulationem dierum illorum sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cælo, et virtutes cœlorum commovebuntur. » Sol et luna obscurabuntur, et non dabunt lumen suum; et cætera astra cadent de cœlo, virtutesque cœlorum commovebuntur, non diminutione luminis (alioquin legimus solem septuplum habiturum luminis *Ibid.* XXX), sed quod ad comparationem veræ lucis omnia visui tenebrosa sint. Si itaque iste sol, qui nunc per totum orbem rutilat, et luna quæ secundum est luminare, et stellæ quæ ad solatium noctis accensæ sunt, omnesque virtutes (quas angelorum multitudines intelligimus) in adventu Christi in tenebras reputabuntur; decutiatur supercilium eorum, qui se sanctos arbitrantes præsentiam judicis non formidant.

« Et tunc parebit signum Filii hominis in cœlo. » Signum hic, aut crucis intelligamus, ut videant (juxta Zachariam *Zach.* XII et Joannem *Joan.*. XIX Judæi quem compunxerunt; aut vexillum victoriæ triumphantis.

« Et tunc plangent omnes tribus terræ, et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa et majestate. » Plangent hi qui municipatum non habuere in cœlis, sed scripti sunt in terra.

« Et mittet angelos suos cum tuba et voce magna; et congregabunt electos ejus a quatuor ventis, a summis cœlorum usque ad terminos eorum. » De hac tuba et Apostolus loquitur I *Cor.* XV; I *Thess.* IV; et in apocalypsi Joannis legimus *Apoc.* VIII; et in veteri Testamento *Num.* X, tubæ ductiles ex auro, et ære argento-

Apoc. VIII; et enfin dans l'Ancien Testament, *Num.* x, Moïse reçoit de Dieu l'ordre de faire des trompettes d'or, d'argent et d'airain battues au marteau, pour faire retentir les sublimes mystères des doctrines célestes.

« Apprenez ceci par une comparaison prise du figuier. Quand ses branches sont déjà tendres, et qu'il commence à pousser ses feuilles, vous savez que l'été est proche. Ainsi lorsque vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est près et qu'il est à la porte. » *Ibid.* 32, 33. Le Sauveur nous apprend l'arrivée de la fin du monde par un exemple emprunté au figuier; de même, dit-il, que vous reconnaissez l'approche de l'été, et l'entrée du printemps, quand vous voyez le figuier produire de tendres pousses, le bourgeon se développer et s'épanouir en fleurs, et les feuilles sortir de l'écorce, ainsi quand vous verrez se réaliser ces événements, n'allez pas croire que la fin du monde est déjà venue; mais regardez-les comme des préliminaires et des avant-coureurs destinés à vous montrer que la fin est proche et qu'elle est à la porte.

« Je vous dis en vérité que cette génération ne passera point que toutes ces choses ne soient accomplies. » *Ibid.* 34. Nous avons dit plus haut qu'il y avait deux générations ou deux races, l'une des bons et l'autre des méchants. Or ces paroles visent ou le genre humain en général, ou le peuple juif en particulier.

« Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. » *Ibid.* 35. Le ciel et la terre passeront, doit s'entendre d'un changement radical et non d'une destruction complète; autrement, comment le soleil pourrait-il s'obscurcir, la lune ne plus donner sa lumière, et les étoiles tomber, si le ciel qui est leur demeure et la terre n'existaient plus ?

« Mais quant à ce jour et à cette heure, personne ne les connaît, pas même les anges du ciel, si ce n'est mon Père seul. » *Ibid.* 36. Certains manuscrits portent l'addition : « Ni le Fils, » bien qu'on ne la retrouve ni dans les exemplaires grecs, ni surtout dans ceux d'Origène et de Piérins. Mais comme néanmoins on la lit dans quelques-uns, il me semble nécessaire d'en parler. Arius et Eunomius triomphent, comme si l'ignorance du maître faisait la gloire des disciples, et disent : Il ne peut y avoir égalité entre celui qui sait et celui qui ignore. Je consacre à leur répondre les lignes suivantes : Jésus, c'est-à-dire, le Verbe de Dieu, ayant fait tous les temps : « Tout a été fait par lui, et rien n'a été fait sans lui » *Joan.* I, 3, et le jour même du jugement étant compris dans tous les temps, en vertu de quelle logique pourrait-il ignorer une partie de l'œuvre dont il sait le tout ? On peut encore dire : Quel est le plus grand de la connaissance du Père, ou de la connaissance du jugement ? Et s'il connaît le plus grand, comment ignorerait-il le moindre ? Lisons ce

que fieri præcipiuntur; ut sublimia doctrinarum resonent sacramenta.

« Ab arbore autem fici discite parabolam : cum jam ramus ejus tener fuerit, et folia nata, scitis quia prope est æstas. Ita et vos cum videritis hæc omnia, scitote quia prope est in janvis. » Sub exemplo arboris, docuit consummationis adventum. Quomodo, inquit, quando teneri fuerint in arbore ficus cauliculi, et gemma erumpit in florem, cortexque folia parturit, intelligitis æstatis adventum, et Favonii ac Veris introitum : ita cum hæc omnia quæ scripta sunt, videritis, nolite putare jam adesse consummationem mundi, sed quasi præmia et præcursores quosdam venire; ut ostendant quod prope sit et in janvis.

« Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia ista fiant. » Supra diximus generationes bonorum, et econtrario malorum esse singulas. Igitur aut omne genus hominum significat, aut specialiter Judæorum.

« Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt. » Cœlum et terra transibunt immutatione, non abolitione sui; alioquin quomodo sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum et stellæ cadent, si cœlum in quo ista sunt, terraque non fuerit?

« De die autem illa et hora nemo scit, neque angeli, cœlorum, nisi solus Pater. » In quibusdam Latinis codicibus additum est, « neque Filius : » cum in Græcis, et maxime Adamantii et Pierii exemplaribus, hoc non habeatur ascriptum; sed quia in nonnulis legitur, disserendum videtur. Gaudent Arius et Eunomius, quasi ignorantia magistri, gloria discipulorum sit, et dicunt : Non potest æqualis esse qui novit, et qui ignorat. Contra quos breviter ista dicenda sunt : Cum omnia tempora fecerit Jesus, hoc est, Verbum Dei : « Omnia enim per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil » *Joan.* I, 3, in omnibus autem temporibus, etiam dies judicii sit; qua consequentia potest ejus ignorare partem, cujus totum noverit? Hoc quoque dicendum est : Quid est majus, notitia Patris, an judicii? Si majus novit, quomodo ignorat quod minus est? Scriptum legimus. « Omnia

qui est écrit : « Tout ce qui appartient à mon Père m'a été remis » *Luc.* x, 22. Si tout ce qui appartient au Père appartient également au Fils, pour quelle raison, le Père se serait-il réservé la connaissance d'un seul jour, sans vouloir la communiquer au Fils. Il faut alors tirer cette conclusion : Si le Fils ignore le dernier jour des temps, il ignore aussi l'avant-dernier et tous ceux qui le précèdent. Car il ne se peut admettre que quelqu'un ignore le premier et sache quel est le second. Maintenant donc que nous avons prouvé que le Fils n'ignore pas le jour de la fin du monde, il nous faut donner les motifs de l'imputation d'ignorance qui lui est faite. L'Apôtre écrit du Sauveur : « En lui sont tous les trésors cachés de la sagesse et de la science. » *Coloss.* II. 3. Il y a donc dans le Christ tous les trésors de la sagesse et de la science, mais ils sont cachés. Pourquoi sont-ils cachés ? Après sa résurrection, interrogé par ses apôtres au sujet de ce jour, il leur répondit ouvertement : « Il ne vous appartient pas de connaître les temps et les moments que le Père a mis en son pouvoir, » *Act.* I, 7. En leur disant : « Il ne vous appartient pas de connaître, » il montre qu'il le connaît, lui, mais qu'il ne convient pas de le faire connaître aux apôtres, afin que cette ignorance continuelle de la venue du juge, les oblige à vivre chaque jour, comme s'ils devaient être jugés le lendemain. Enfin cette interprétation résulte du texte évangélique, lorsqu'il dit : Que le Père seul connaît ce jour; dans le Père, il comprend le Fils; car tout le Père est le nom du Fils.

« Mais il arrivera à l'avènement du Fils de l'homme, ce qui arriva au temps de Noé ; car comme dans les jours qui précédèrent le déluge, les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche; et qu'ils ne connurent le déluge que lorsqu'il arriva et les fit périr tous; il en sera de même à l'avènement du Fils de l'homme. » *Ibid.* 37. *Seqq.* On demande comment concilier ces deux versets, celui où il est dit : « La nation se soulèvera contre la nation, le royaume contre le royaume, et il y aura des pestes, des famines et des tremblements de terre, » et le verset actuel où les événements prédits sont de ceux qui appartiennent à un temps de paix ? L'on peut admettre avec l'Apôtre, qu'après les combats, les dissensions, les pestes, les famines, les tremblements de terre, et les autres fléaux qui ravageront le genre humain, s'ouvrira aussitôt une ère de paix et de tranquillité générale pour affermir la foi des croyants, et, leurs maux finis, aviver leur espérance de voir bientôt arriver le juge. C'est d'ailleurs ce que nous lisons dans saint Paul ; « Lorsqu'ils diront paix et sécurité, ils se trouveront surpris tout d'un coup par une ruine imprévue, comme

quæ Patris sunt, mihi tradita sunt » *Luc.* x, 22. Si omnia Patris Filii sunt, qua ratione unius sibi diei notitiam reservavit, et noluit eam communicare cum Filio? Sed et hoc inferendum : Si novissum diem temporum ignorat, ignorat et pene ultimum, et retrorsum omnes. Non enim potest fieri, ut qui primum ignorat, sciat quid secundum sit. Igitur quia probavimus non ignorare Filium [*Al. additur* Dei] consummationis diem, causa reddenda est cur ignorare dicatur. Apostolus super Salvatore scribit : « In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ absconditi » *Coloss.* II, 3. Sunt ergo omnes thesauri in Christo sapientiæ et scientiæ, sed absconditi sunt. Quare absconditi sunt? Post resurrectionem interrogatus ab apostolis, de die manifestius respondit : « Non est vestrum scire tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate » *Act.* I, 7. Quando dicit, « non est vestrum scire, » ostendit quod ipse sciat, sed non expediat nosse apostolis, ut semper incerti de adventu judicis, sic quotidie vivant, quasi die alia judicandi sint. Denique et consequens Evangelii sermo idipsum cogit intelligi, dicens quoque Patrem solum nosse, in Patre comprehendit et Filium. Omnis enim pater, filii nomen est.

« Sicut autem in diebus Noe, ita erit et adventus Filii hominis. Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes, nubentes et nuptui [Al. *nuptum*] tradentes, usque ad eum diem, quo intravit Noe in arcam, et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes ; ita erit et adventus Filii hominis. » Quæritur quomodo supra scriptum sit : « Surget enim gens contra gentem, et regnum contra regnum ; et erunt pestilentiæ, et fames, et terræmotus ; » et nunc ea futura memorentur quæ pacis indicia sunt. Sed existimandum, juxta Apostolum, quod post pugnas, et dissensiones, et pestilentias, et fames, et terræmotus, et cætera quibus genus vastatur humanum, brevi [Al. *brevis*] subsecutura sit pax, quæ quieta omnia repromittat, ut fides credentium comprobetur, utrum transactis malis, sperent judicem esse venturum. Hoc est enim quod in Paulo legimus : « Quando dixerint, pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interi-

l'est une femme enceinte par les douleurs de l'enfantement, et ils n'y échapperont pas. » I *Thessal.* v. 3.

« Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre sera laissé. De deux femmes qui moudront à la meule, l'une sera prise et l'autre sera laissée. » *Ibid.* 40, 41. Alors, dit-il, il y aura deux hommes dans un champ, c'est-à-dire, à l'époque de la fin du monde et du jugement, deux hommes qui se trouveront dans un même champ, qui auront fait le même travail, et en quelque sorte semé le même grain, ne retireront pas le même fruit de leur labeur. De deux femmes qui moudront ensemble, l'une sera prise, l'autre laissée. Dans ces deux hommes rencontrés dans un champ, dans ces deux femmes tournant ensemble la meule, il faut voir ou la Synagogue et l'Église qui semblent tourner ensemble le moulin de la Loi, et tirer des mêmes Écritures la farine des préceptes de Dieu, ou les hérésies qui paraissent moudre au moyen des deux Testaments le grain de leurs erreurs; et bien qu'elles portent toutes le nom de Chrétien, elles ne recevront pas la même récompense, les unes étant prises, et les autres laissées.

« Veillez donc, parce que vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir. Car sachez que si le père de famille savait à quelle heure le voleur doit venir, il veillerait certainement et ne laisserait pas percer sa maison. » *Ibid.* 42, 43. Il montre clairement pour quelle raison il disait plus haut : « Quant à ce jour et à cette heure, personne ne le connait, pas même les anges du ciel, sinon mon Père seul. » Et cette raison, c'est qu'il n'est pas utile aux apôtres de le connaître, afin qu'ils restent dans l'incertitude de sa venue et par suite s'attendent toujours à le voir arriver. Il ne dit pas : « Parce que nous ne savons pas à quelle heure le Seigneur doit venir, » mais « parce vous ne savez pas. » Et après leur avoir cité l'exemple du père de famille, il leur découvre encore plus clairement les motifs qui lui font cacher le jour de la fin du monde, en disant :

« Tenez-vous donc aussi toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne connaissez pas. Quel est, à votre avis, le serviteur fidèle et prudent que son maître a établi sur ses domestiques pour leur distribuer la nourriture en temps opportun? Bienheureux ce serviteur, si son maître, lorsqu'il viendra, le trouve agissant de la sorte. Je vous dis en vérité qu'il l'établira sur tous ses biens. » *Ibid.* 44, *Seqq.*. Le Sauveur revient et appuie davantage sur le motif qui lui a fait dire que ni lui ni les anges ne connaissaient le jour et l'heure de la fin du monde, et que son Père seul le savait; et ce motif, c'est qu'il n'est pas utile aux apôtres de le connaître. En même temps pour les tenir en garde, et les disposer par l'appât de la récompense à distribuer à leurs compagnons en temps

tus, sicut dolor parturientis, et non effugient » I *Thess.* v, 3.

« Tunc duo erunt in agro; unus assumetur, et unus relinquetur, duæ molentes in mola; una assumetur et una relinquetur. » Tunc, inquit, duo erunt in agro, quando, tempore videlicet consummationis atque judicii, duo in agro pariter invenientur eumdem habentes laborem, et quasi parem sementem, sed fructus laboris non æque recipientes. Duæ quoque molentes simul erunt; una assumetur, et una relinquetur. In duobus qui in agro commorantur, et in duabus quæ pariter molunt, vel Synagogam intellige, et [*Al.* vel] Ecclesiam, quod simul molere videantur in Lege, et de eisdem Scripturis farinam terere præceptorum Dei; vel cæteras hæreses, quæ de utroque Testamento, aut de altero videntur molere farinam doctrinarum suarum; et cum unum nominis Christiani propositum habeant, non eamdem mercedem recipient; aliis assumptis, et aliis derelictis.

« Vigilate ergo, quia nescitis qua hora Dominus vester venturus sit. Illud autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias qua hora fur venturus esset, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam. » Perspicue ostendit quare supra dixerit, « De die autem illa et hora nemo scit, neque Filius hominis, neque angeli, nisi Pater solus : » quod non expediat scire apostolis, ut pendulæ exspectationis incerto semper eum credant esse venturum, quem ignorant quando venturus sit. Et non dixit, « quia nescimus qua hora venturus sit Dominus; » sed « nescitis. » Præmissoque patrisfamilias exemplo, cur reticeat consummationis diem, manifestius docet, dicens :

« Ideo et vos estote parati, quia nescitis qua hora Filius hominis, venturus est. Quis, putas, est fidelis servus et prudens, quem constituit Dominus ejus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore? Beatus ille servus, quem cum venerit Dominus ejus, invenerit sic facientem. Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum. » Plenius inculcat et replicat, quare de die consummationis et hora nec angelos, nec se scire prædixerit; sed solum Patrem, quod non expediat

opportun, la nourriture des enseignements de la foi, il leur apporte l'exemple du père de famille et de ses serviteurs, c'est-à-dire de lui-même et de ses apôtres.

« Mais si ce serviteur est méchant, et qu'il dise en son cœur : mon Maître tarde à venir; et qu'il se mette à battre ses compagnons, à manger et à boire avec des ivrognes. » *Ibid.* 48, 49. De ce qui précède il résulte, que, comme le serviteur vigilant qui est toujours dans l'attente de l'arrivée de son maître, donne au temps voulu la nourriture à ses compagnons, et qu'il est établi plus tard sur tous les biens du père de famille; ainsi au contraire, celui qui dit avec Ezéchiel : « Cela n'arrivera pas de longtemps. » *Ézéch.* XII, 22, et se persuade que son maître ne doit pas revenir de si tôt, qui s'endort dans la sécurité et se livre à la bonne chère et à la débauche; celui-là trouvera au lieu du père de famille plein de douceur, un juge plein de la plus grande sévérité.

« Le maître de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, et à l'heure qu'il ne sait pas. Il le divisera et il lui donnera son partage avec les hypocrites; c'est là qu'il y aura des pleurs et des gricements de dents. » *Ibid.* 50, 51. Le but du Sauveur est de persuader ses apôtres que le maître viendra au moment où l'on n'y pensera pas; et de leur enseigner la vigilance et la sollicitude qui convient à ses dispensateurs. Pour ces paroles : « Il le divisera, » elles ne signifient pas qu'il le partagera en deux avec un glaive, mais qu'il le séparera de la société des saints et le rangera parmi les hypocrites, c'est-à-dire, parmi ceux qui étaient dans le champ, qui tournaient la meule, et qui néanmoins furent laissés. Nous avons dit bien souvent que l'hypocrite paraît au dehors tout autre qu'il n'est au dedans. Ainsi, dans le champ et à la meule, il semble travailler tout comme le véritable enfant de l'Église; mais la fin montre que sa volonté était toute différente.

« Alors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au-devant de l'époux et de l'épouse; mais cinq d'entr'elles étaient folles, et cinq sages. Les cinq folles ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles. Les sages au contraire, prirent de l'huile dans leurs vases avec leurs lampes. » *Matth.* XXV 1 *Seqq.* Certains interprètes appliquent simplement aux vierges en général, cette parabole ou comparaison des dix vierges folles et sages. Les unes seraient, comme parle l'Apôtre, vierges de corps et d'esprit; les autres gardant uniquement la virginité corporelle, ou bien ne feraient pas les œuvres que comporte leur état, ou bien forcées par la volonté paternelle de rester vierges, nourriraient dans leur cœur le désir du mariage.

scire apostolis; et exemplum patrisfamilias, hoc est, sui et fidelium servorum, id est, apostolorum, ad cohortationem sollicitæ mentis interserit, ut spe præmiorum ministrent conservis in tempore suo cibaria doctrinarum.

«Si autem dixerit malus servus ille in corde suo, moram facit dominus meus venire, et cœperit percutere conservos suos, manducet autem et bibat cum ebriis. » Ex superioribus pendet, quod sicut sollicitus servus et semper adventum domini præstolans, tradit conservis cibaria in tempore suo, et postea super omnia bona patrisfamilias constituitur ; ita econtrario, qui juxta Ezechielem dixit : « In tempora longa fiet istud » *Ezech.* XII 22, et non putat dominum cito esse venturum; factus securior, vacat epulis atque luxuriæ; et non lenem patremfamilias sed severissimum sentiet judicem.

« Veniet dominus servi illius, in die qua non sperat, et hora qua ignorat, et dividet eum, partemque ejus ponet cum hypocritis; illic erit fletus et stridor dentium. » Hoc ipsum docet, ut sciant quando non putatur dominus, tunc eum esse venturum, et vigilantiæ ac sollicitudinis dispensatores admonet. Porro quod dicit, « dividet eum » non quo gladio eum dissecet; sed quo a sanctorum consortio eum separet, et partem ejus ponat cum hypocritis; cum his videlicet, qui erant in agro et qui molebant et nihilominus derelicti sunt. Sæpe diximus hypocritam aliud esse, aliud ostendere; sicut et et in agro et in mola idem videbatur facere, quod ecclesiasticus vir, sed exitus diversæ voluntatis apparuit.

« Tunc simile erit regnum cœlorum decem virginibus, quæ accipientes lampades suas, exierunt obviam sponso et sponsæ. Quinque autem ex eis erant fatuæ, et quinque prudentes. Sed quinque fatuæ acceptis lampadibus, non sumpserunt oleum secum. Prudentes vero acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus. » Hanc parabolam, id est, similitudinem decem virginum, fatuarum atque prudentium, quidam simpliciter in virginibus interpretantur, quarum aliæ, juxta Apostolum, et corpore et mente sunt virgines; aliæ virginitatem tantum corporum reservantes, vel cætera opera non habent proposito, suo similia, vel parentum custodia reservatæ, nihilominus mente nupserunt I *Cor.* VII. Sed mihi videtur ex superioribus alius sensus esse qui dicitur, et non ad vir-

I *Corinth.* VII. Il me semble, d'après tout ce qui a été dit plus haut, que le sens est tout différent, et que la comparaison a rapport, non pas à la virginité corporelle, mais bien plutôt au genre humain tout entier. Car de même que les deux hommes qui sont dans un champ et les deux femmes qui tournent la meule signifient les deux peuples, le peuple chrétien et le peuple juif, le peuple des saints et le peuple des pécheurs, lesquels pécheurs faisant partie de l'Église, semblent extérieurement labourer et moudre, mais au fond n'agissent en tout que par hypocrisie; de même en ce moment les dix vierges représentent tous les hommes qui paraissent croire en Dieu, et basent leur foi sur les Saintes Ecritures, enfants de l'Église aussi bien que Juifs et hérétiques. Et la raison pour laquelle tous reçoivent le nom de vierges, c'est qu'en effet tous se vantent de connaître le Dieu unique, et que leur esprit n'est pas soumis au joug honteux de l'idolâtrie. Parmi ces vierges, les unes possèdent de l'huile, ce sont celles qui à la foi joignent la parure des œuvres. Les autres n'en ont pas, ce sont celles qui semblent partager la foi au Seigneur, mais négligent la pratique de la vertu. Nous pouvons encore voir dans les cinq vierges sages et les cinq vierges folles, les cinq sens. Chez les uns, en effet, les sens se tournent vers le ciel et aspirent aux biens surnaturels; chez les autres, ils n'ont de goût que pour la fange des corruptions terrestres, et ne possèdent point ces désirs de la vérité qui illuminent les cœurs. De la vue, de l'ouïe et du toucher, il a été dit au sens spirituel : « Ce que nous avons vu, ce que nous avons entendu, ce que nous avons contemplé de nos yeux, et ce que nos mains ont touché. » I *Joan.* I, 1. Du goût : « Goûtez et voyez que le Seigneur est doux; » *Psalm.* XXXIII. 9. De l'odorat : « Nous courons à l'odeur de vos parfums. » *Cant.* I, 3. Et : « Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ. » *II Corinth.* II, 15.

« Mais l'époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes et s'endormirent » *Ibid.* 5. Il n'y a pas un petit intervalle entre le premier et le second avènement du Christ. « Elles s'assoupirent toutes, » c'est-à-dire, « elles moururent; » la mort des saints s'appelle sommeil. Aussi ajoute-t-il : « Et s'endormirent, » car elles devaient être réveillées plus tard.

« Mais au milieu de la nuit, on entendit un grand cri : Voici l'époux qui vient, allez au-devant de lui. » *Ibid.* 6. Car ce sera tout d'un coup, comme au milieu de la nuit, quand tout le monde est tranquille, et que le sommeil est le plus profond, que le cri des anges et les trompettes des puissances célestes retentiront pour annoncer l'avènement du Christ. Disons quelque chose qui sera peut-être utile au lecteur : C'est chez les juifs une tradition que le Christ doit venir au milieu de la nuit, comme autrefois en Égypte quand la Pâque y fut célé-

ginalia corpora, sed ad omne hominum genus comparatio pertinere. Sicut enim duo in agro, et duæ molentes, duos significant populos, Christianorum et Judæorum, sive sanctorum et peccatorum, qui in Ecclesia constituti, videntur quidem et ipsi arare et molere; sed cuncta in hypocrisi faciunt; sic et nunc decem virgines omnes homines complectuntur, qui videntur Deo credere, et applaudunt sibi in Scripturis sanctis, tam ecclesiasticos, quam Judæos, atque hæreticos. Qui idcirco omnes virgines appellantur, quia gloriantur in unius Dei notitia, et mens eorum idololatriæ turba [*Al.* turbine] non constupratur. Oleum habent virgines, quæ juxta fidem et operibus adornantur. Non habent oleum, quæ videntur simili quidem fide Dominum confiteri; sed virtutum opera negligunt. Possumus quinque virgines, sapientes et stultas, quinque sensus interpretari; quorum alii festinant ad cœlestia, et superna desiderant; alii terrenis fæcibus inhiantes, fomenta non habent veritatis, quibus sua corda illuminent. De visu, et auditu, et tactu spiritualiter dictum est : « Quod vidimus, quod audivimus, quod oculis nostris perspeximus, et manus nostræ palpavere » I *Joan.* I, 1. De gustu : « Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus » *Ps.* XXXIII, 9. De odoratu : « In odorem unguentorum tuorum currimus » *Cant.* I, 3. Et : « Christi bonus odor sumus » II *Cor.* II, 15.

« Moram autem faciente sponso, dormitaverunt omnes et dormierunt. » Non enim parum temporis inter priorem et secundum adventum Domini prætergreditur. « Omnes dormitaverunt, » id est, mortuæ sunt, quia sanctorum mors somnus appellatur. Consequenter autem dicitur, « dormierunt, » quia postea suscitandæ sunt.

« Media autem nocte clamor factus est, ecce sponsus venit, exite obviam ei. » Subito enim quasi intempesta nocte, et securis omnibus, quando gravissimus sopor est, per angelorum clamorem, et tubas præcedentium fortitudinum, Christi resonabit adventus. Dicamus aliquid quod forsitan lectori utile sit. Traditio Judæorum est, Christum media nocte venturum in similitudinem Ægyptii temporis, quando Pascha celebratum est, et exterminator venit, et Dominus super tabernacula tran-

brée, que vint l'ange exterminateur, que le Seigneur passa au-dessus des habitations, et que les poteaux de nos fronts furent marqués du sang de l'agneau. *Exod.* XII. Aussi je regarde comme étant de tradition apostolique, la défense de renvoyer les fidèles avant le milieu de la nuit, la veille de Pâques, comme s'ils devaient attendre l'arrivée du Christ. Cette heure une fois passée, la sécurité renaît, et tous célèbrent le jour de fête. De là encore ces paroles du Psalmiste : » Je me levais au milieu de la nuit, pour vous louer sur les jugements de votre loi pleine de justice. » *Psalm.* CXVIII, 62.

« Aussitôt toutes ces vierges se levèrent et ornèrent leurs lampes. » *Ibid.* 7. Toutes les vierges se levèrent, et ornèrent chacune leurs lampes, c'est-à-dire, les sens, où elles déposaient l'huile de la science, pour acquérir les vertus qui devaient briller devant le véritable Juge.

« Mais les folles dirent aux sages : Donnez-nous de votre huile, parce que nos lampes s'éteignent. » *Ibid.* 8. En se plaignant que leurs lampes s'éteignent, elles montrent qu'elles ont brillé un moment; néanmoins ce n'était qu'un éclat passager; leurs œuvres n'étaient pas durables. L'homme donc qui embrasse la virginité, et qui a l'amour de la pureté, ne doit pas se contenter de petites vertus qui se fânent promptement, et se dessèchent aux premières chaleurs; il lui faut poursuivre la perfection, s'il veut avoir une lumière éternellement durable.

« Les sages répondirent : De peur qu'elle ne suffise pas pour nous et pour vous. » *Ibid.* 9. C'est la crainte et non l'avarice qui leur dicte cette réponse. Enfin, chacun recevra la récompense de ses propres œuvres, et les vertus des uns ne pourront pas au jour du jugement compenser les vices des autres. Et de même qu'à l'époque de la captivité de Babylone, Jérémie fut impuissant à aider les pécheurs, et qu'il s'entendit adresser ces paroles : « Ne priez pas pour ce peuple, » *Jerem.* VII. 16, de même, ce jour du jugement sera pour tous un jour redoutable, où chacun tremblera pour soi-même.

« Allez plutôt à ceux qui en vendent, et achetez-en pour vous. » Cette huile qui consiste selon nous dans les aumônes, les vertus et les conseils des maîtres, se vend, il est vrai, mais elle coûte cher et ne s'acquiert que péniblement.

siit, et sanguine agni postes nostrarum frontium consecrati sunt *Exod.* XII. Unde reor et traditionem apostolicam (1) permansisse, ut n die vigiliarum Paschæ ante noctis dimidium populos dimittere non liceat, exspectantes adventum Christi. Et postquam illud tempus transierit, securitate præsumpta, festum cuncti agunt diem. Unde et Psalmista dicebat : « Media nocte surgebam ad confitendum tibi, super judicia justificationis tuæ » *Isai.* CXVIII

« Tunc surrexerunt omnes virgines illæ, et ornaverunt lampades suas. » Omnes virgines surrexerunt, et ornaverunt unaquæque lampades suas, id est, sensus, in quibus oleum scientiæ recipiebant, ut haberent opera virtutum, quæ ante verum judicem refulgerent.

« Fatuæ autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo vestro, quia lampades nostræ exstinguuntur. » Quæ lampades suas queruntur exstingui, ostendunt eas ex parte lucere ; et tamen non habent lumen indeficiens, nec opera perpetua. Si quis igitur habet animam virginalem, et amator est pudicitiæ, non debet mediocribus esse contentus, quæ cito exolescunt, et exorto caumate, arefiunt; sed perfectas virtutes sequatur, ut lumen habeat sempiternum.

« Responderunt prudentes, dicentes : Ne forte non sufficiat nobis et vobis. » Hoc non de avaritia, sed de timore respondent. Unusquisque enim pro operibus suis mercedem recipiet, neque possunt in die judicii aliorum virtutes, aliorum vitia sublevare. Et quomodo tempore Babyloniæ captivitatis, Jeremias peccatores juvare non potuit, et dicitur ad eum : « Ne oraveris pro populo isto » *Jerem.* VII, 16 : sic formidolosa erit illa dies, cum unusquisque pro semetipso sollicitus erit.

« Ite potius ad vendentes, et emite vobis. » Venditur hoc oleum, et multo emitur pretio, ac difficili labore conquiritur, quod in eleemosynis cunctisque virtutibus et consiliis intelligimus magistrorum.

(1) Traditionem apostolicam vocat etiam Epiphanius, hæres. 70. Et vero ex ea constitutio illa apostolica efficta est in Clementinis, lib. v, cap. 19 : *Sabbato* (ante Paschalem Dominicam) *usque ad gallicinium permanentes, illucescente una sabbatorum, quæ est dies Dominica, jejunium solvite, a vespera usque ad galli cantum vigilantes, et in Ecclesia congregati in unum vigiliis, orationibus, et ad Deum precibus vacate.* Insigniora autem sunt de pervigilio Paschæ aliorum testimonia : puta Lactantii, lib. VII, cap. 19, quæ forme descripsit Isidorus, Originum lib. VI, cap. 17 : *Hæc est nox quæ nobis propter adventum regis, ac Dei nostri pervigilio celebratur, cujus noctis duplex ratio est, quod in ea et vitam tum recepit cum passus est, et postea orbis terræ regnum recepturus est.* Hieronymo suppar Palladius in vita Chrysostomi : *Excubat populus in partibus nostris ad primum usque galli cantum,* etc. Vulgo autem Patribus *vigiliarum nox* audit. *Ed. Mig.*

« Mais pendant qu'elles allaient en acheter, l'époux arriva. » *Ibid.* 10. Les vierges sages leur conseillent sagement de ne pas aller au-devant de l'époux, sans avoir de l'huile dans leurs lampes; mais comme le moment d'acheter est passé et qu'au jour du jugement, il n'est plus temps de se repentir, au témoignage du Psalmiste : « Qui vous louera dans l'enfer? » *Psalm.* VI. 6, les voilà mises en demeure, non pas d'embrasser un nouveau genre de vie, mais de rendre compte de l'ancien.

« Et celles qui étaient prêtes, entrèrent avec lui aux noces, et la porte fut fermée. » Le jour du jugement arrivé, plus moyen de faire de bonnes œuvres et de se rendre juste.

« Enfin les autres vierges vinrent aussi et dirent : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. » *Ibid.* 11. Magnifique hommage rendu au Seigneur dans l'appel réitéré qui lui est adressé. C'est certainement une marque de foi; mais que sert de l'invoquer de bouche, si les œuvres le nient?

« Mais il leur répondit : Je vous le dis en vérité : Je ne vous connais point. » *Ibid.* 12. Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui; et qui ne le connait point, en sera méconnu. II *Timot.* II. 19. Le Seigneur ne connaît pas les artisans d'iniquité : quand même ils seraient vierges, et se feraient gloire de posséder cette double virginité qui consiste dans la pureté du corps et la profession de la vraie foi. I *Corint.* XIV. 18. S'ils n'ont point l'huile de la science, il suffit pour les punir, qu'ils ne soient point connus de l'époux.

« Veillez donc, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure. » *Ibid.* 13. J'avertis comme toujours le lecteur prudent, de ne pas se fier à toutes les interprétations superstitieuses et subtiles qui ne reposent que sur l'imagination de leurs auteurs, mais de considérer attentivement les textes intermédiaires, ceux qui précèdent, ceux qui suivent, et de les lier de manière à n'en faire qu'un tout. Ainsi de ces paroles : « Veillez, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure, » nous devons conclure, que tout ce que le Sauveur a dit jusqu'alors, c'est-à-dire, les paraboles des deux hommes qui sont dans un champ, et des deux femmes qui tournent la meule, du père de famille qui confie ses biens à son serviteur, et des dix vierges, n'ont pas eu d'autre but que de nous engager, nous qui ignorons tous le jour du jugement, à faire soigneusement provision de la lumière des bonnes œuvres, de peur que le juge n'arrive au moment où nous n'y pensons pas.

« Car comme un homme s'en allant au loin, appela ses serviteurs et leur remit ses biens. Et il donna à l'un cinq talents, deux à un autre, et un à un autre, selon la capacité propre de chacun d'eux; et il partit aussitôt. » *Ibid.* 14. 15. Il n'est pas douteux que ce père de famille ne soit le Christ, qui avant de remonter victorieux vers

« Dum autem irent emere, venit sponsus. » Dant quidem quasi prudentes consilium, quod non debeant sine oleo lampadarum sponso occurrere; verum quia jam emendi tempus excesserat, et adveniente judicii die, locus non erat pœnitentiæ, Psalmista dicente : « In inferno autem quis confitebitur tibi » VI, *Psal.* 6? non nova opera patrare, sed præteritorum coguntur rationem exsolvere.

« Et quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias, et clausa est janua. » Post judicii diem, bonorum operum, et justitiæ occasio non relinquitur [*Al.* relinquetur].

« Novissime vero veniunt et reliquæ virgines, dicentes : Domine, domine, aperi nobis. » Egregia quidem in Domini appellatione confessio, idemque repetitum, indicium fidei est. Sed quid prodest voce invocare, quem operibus neges?

« At ille respondens, ait : Amen dico vobis, nescio vos. » Novit Dominus eos qui ejus sunt, et qui ignorat, ignorabitur II *Tim.* II, 19. Nescit Dominus operarios iniquitatis; et licet virgines sint, et secundum duplicem intelligentiam de corporis puritate, et de confessione veræ glorientur fidei I *Cor.* XIV, 38; tamen quia oleum non habent scientiæ, sufficit eis pro pœna quod ignorantur a sponso.

« Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam. » Prudentem semper admoneo lectorem, ut non superstitiosis acquiescat interpretationibus, et quæ commatice pro fingentium dicuntur arbitrio; sed consideret priora, media, et sequentia, et nectat sibi universa quæ scripta sunt. Ex hoc ergo quod infert : « Vigilate, quia nescitis diem neque horam, » intelliguntur universa quæ dixit, id est, de duobus qui in agro sunt, et de duabus molentibus, et de patrefamilias, qui servo suo credit substantiam, et de decem virginibus, ideo parabolas esse præmissas, ut quia ignoramus omnes judicii diem, sollicite nobis lumen bonorum operum præparemus, ne, dum ignoramus, judex veniat.

« Sicut enim homo peregre proficiscens, vocavit servos suos, et tradidit illis bona sua. Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii vero unum, unicuique secundum propriam virtutem, et profectus est statim. »

son Père après sa résurrection, appela ses apôtres et leur remit la doctrine évangélique, n'agissant ni avec profusion ni avec parcimonie, pour en donner plus à l'un et moins à l'autre, mais la leur distribuant selon leurs forces respectives. C'est ainsi que l'Apôtre déclare avoir nourri de lait ceux qui étaient incapables de supporter des aliments plus substantiels. I *Corinth.* IV. Enfin, il accueille avec le même plaisir ceux qui ayant reçu cinq talents lui en rapportent dix, et ceux qui n'en ayant reçu que deux, lui en présentent quatre, tenant compte, non pas de la grandeur du gain, mais des efforts accomplis. Les cinq talents, les deux talents, et le talent unique nous représentent les grâces différentes accordées à chacun de nous; ou bien, le premier nombre figure tous les sens que nous avons détaillés plus haut; le second, l'intelligence et les œuvres; le troisième, la raison qui forme la ligne de séparation entre les hommes et les bêtes.

« Celui qui avait reçu cinq talents s'en alla; il trafiqua avec eux et en gagna cinq autres. » *Ibid.* 16. Ayant reçu les sens terrestres, il doubla en lui la connaissance des choses célestes; comprenant par les créatures, le Créateur, par les biens corporels, les biens spirituels; par les choses visibles, les objets invisibles; par le temps, l'éternité.

« Pareillement, celui qui en avait reçu deux, en gagna deux autres. » *Ibid.* 17. Celui-ci également dans la mesure de ses forces, doubla sous le règne de l'Évangile ce qu'il avait appris sous le règne de la Loi; ou bien, il comprit que la science et les œuvres de la vie présente n'étaient que des figures de la béatitude à venir.

« Mais celui qui n'en avait reçu qu'un, alla faire un trou dans la terre, et y cacha l'argent de son maître. » *Ibid.* 18. Ce méchant serviteur négligea les préceptes de Dieu, et les profane en s'adonnant aux œuvres terrestres et aux plaisirs du siècle. D'après un autre Évangéliste, *Luc.* XIX, au lieu d'enfouir son talent, il l'aurait lié dans un mouchoir, c'est-à-dire, il aurait, en vivant dans le luxe et la mollesse, affaibli les enseignements du père de famille.

« Longtemps après, le maître de ses serviteurs revint, et leur fit rendre compte. Celui qui avait reçu cinq talents s'étant approché, en présenta cinq autres et dit : Seigneur, vous m'avez donné cinq talents, en voilà cinq autres que j'ai gagnés par-dessus. » *Ibid.* 19, 20. Un long temps s'écoulera entre l'ascension du Sauveur et son second avènement. Si les apôtres doivent rendre compte et ressusciter avec la crainte du juge, que nous faut-il donc faire?

« Son maître lui dit : Cela est bien, ô bon et fidèle serviteur, parce que vous avez été fidèle dans les petites choses, je vous établirai sur de beaucoup plus grandes; entrez dans la joie de votre Seigneur. Celui qui avait reçu deux talents

Homo iste paterfamilias, haud dubium quin Christus sit, qui ad Patrem post resurrectionem victor ascendens, vocatis apostolis, doctrinam evangelicam tradidit, non pro largitate et parcitate alteri plus, et alteri minus tribuens, sed pro accipientium viribus; quomodo et Apostolus eos qui solidum cibum capere non poterant, lacte potasse se dicit 1 *Cor.* IV. Denique et illum qui de quinque talentis, decem fecerat, et qui de duobus quatuor, simili recepit gaudio; non considerans lucri magnitudinem, sed studii voluntatem. In quinque, et duobus, et uno talento, vel diversas gratias intelligamus, quæ unicuique traditæ sunt. Vel in primo, omnes sensus examinatos; In secundo, intelligentiam et opera; In tertio, rationem, qua homines a bestiis separamur.

« Abiit autem qui quinque talenta acceperat, et operatus est in eis; et lucratus est alia quinque. » Acceptis terrenis sensibus cœlestium sibi notitiam duplicavit : ex creaturis intelligens Creatorem; ex corporalibus, incorporalia; ex visibilibus invisibilia; ex brevibus, æterna.

« Similiter qui duo acceperat, lucratus est alia duo. » Et iste pro viribus quidquid in Lege didicerat, in Evangelio duplicavit; sive scientiam et opera præsentis vitæ, futuræ beatitudinis typos intellexit.

« Qui autem unum acceperat, abiens fodit in terram, et abscondit pecuniam domini sui. » Nequam servus terrenis operibus et sæculi voluptate, Dei præcepta neglexit et polluit; quamquam in alio evangelista scriptum sit, quod in sudario ligaverit *Luc.* XIX, id est, doctrinam patrisfamilias molliter et delicate vivendo enervarit.

« Post multum vero temporis venit dominus servorum illorum, et posuit rationem cum eis. Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens : Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum. » Grande tempus est inter ascensionem Salvatoris, et secundum ejus adventum. Si autem apostoli reddituri sunt rationem, et sub metu judicis resurrecturi, quid nos oportet facere?

« Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone, et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam; intra in gaudium domini tui. Accedens autem

s'approcha à son tour, et dit : Seigneur, vous m'avez donné deux talents, en voilà deux autres que j'ai gagnés. Son maître lui dit : Cela est bien, ô bon et fidèle serviteur; parce que vous avez été fidèle dans les petites choses, je vous établirai sur de beaucoup plus grandes, entrez dans la joie de votre Seigneur. » *Ibid.* 21-23. Les deux serviteurs, comme nous l'avons déjà dit, celui qui de cinq talents en a fait dix, et celui qui de deux en a fait quatre, reçoivent du père de famille le même accueil bienveillant. Et notez que tous les biens que nous possédons dans le temps présent, quelque grands et abondants qu'ils paraissent, sont bien peu de chose en comparaison des biens futurs. Entrez, dit-il, dans la joie de votre Seigneur, et recevez ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a pas entendu, ce que le cœur de l'homme n'a jamais conçu. I *Corinth.* II. Quelle plus grande récompense pourrait ambitionner le serviteur fidèle, que d'être avec son Seigneur et de voir la joie de son Seigneur?

« Celui qui n'avait reçu qu'un talent, s'approchant ensuite, dit : Seigneur, je sais que vous êtes un homme dur, que vous moissonnez où vous n'avez pas semé, et que vous recueillez où vous n'avez point mis. C'est pourquoi, comme je vous craignais, j'ai été cacher votre talent dans la terre; le voici, je vous rends ce qui vous appatient. *Ibid.* 24, 25. La parole du Psalmiste : « Pour chercher des excuses aux péchés, » *Psalm.* CVXL, 4, se réalise vraiment pour ce serviteur qui, à la paresse et à la négligence joint un coupable orgueil. Au lieu d'avouer simplement son inaction, et de supplier le père de famille, comme il l'aurait dû, il le calomnie au contraire, se vante d'avoir agi avec prudence, en conservant le talent qu'il se serait exposé à perdre, s'il avait cherché à en tirer profit.

« Mais son maître lui répondit : Serviteur méchant et paresseux, vous saviez que je moissonne où je n'ai pas semé, et que je recueille où je n'ai rien mis; vous deviez donc confier mon argent aux banquiers, et à mon retour, j'eusse retiré avec intérêt ce qui est à moi. Otez-lui donc le talent, et donnez-le à celui qui a dix talents. » *Ibid.* 26-28. Ce qu'il avait dit pour s'excuser, est regardé comme une nouvelle faute; on l'appelle serviteur méchant, parce qu'il calomnie son maître; paresseux, parce qu'il n'a pas voulu doubler son talent, de sorte que ces deux épithètes sont la condamnation, l'une de son orgueil, l'autre de sa négligence. Puisque, dit le maître, vous saviez que j'étais dur et cruel, que je prenais ce qui ne m'appartenait pas, et moissonnais où je n'avais pas semé, comment cette pensée ne vous a-t-elle pas inspiré de crainte, fait comprendre que je redemanderais bien plus rigoureusement ce qui m'appartient, et inspiré de remettre mon argent à des banquiers, (en

et qui duo talenta acceperat, ait : Domine, duo talenta tradidisti mihi; ecce alia duo lucratus sum. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam, intra in gaudium domini tui. » Utrique servo, ut ante jam dixi, et qui de quinque talentis, decem fecerat, et qui de duobus, quatuor, idem patrisfamilias sermo blanditur. Et notandum quod omnia quæ in præsenti habemus, licet magna videantur et plurima, tamen comparatione futurorum, parva et pauca sunt. Intra, inquit, in gaudium domini tui, et suscipe quæ nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt I *Cor.* II. Quid autem potest majus dari fideli servo, quam esse cum Domino, et videre gaudium Domini sui?

« Accedens autem et qui unum talentum acceperat, ait : Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti, et timens abii, et abscondi talentum tuum in terra. Et ecce habes quod tuum est. » Vere quod scriptum est : « Ad excusandas excusationes in peccatis » *Ps.* CXL, 4, etiam huic servo contigit, ut ad pigritiam et negligentiam, superbiæ quoque crimen accederet. Qui enim simpliciter debuit inertiam confiteri, et orare patremfamilias, econtrario calumniatur, et dicit se prudenti fecisse consilio, nedum lucra pecuniæ quæreret, etiam de sorte periclitaretur.

« Respondens autem dominus ejus, dixit ei : Serve male et piger, sciebas quia meto ubi non semino, et congrego ubi non sparsi; oportuit ergo te committere pecuniam eam nummulariis, et veniens ego, recepissem utique quod meum est cum usura. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta. » Quod putaverat se pro excusatione dixisse, in culpam propriam vertitur. Servus autem malus appellatur, quia calumniam domino facit. Piger, quia noluit talentum duplicare, ut in altero superbiæ, in altero negligentiæ condemnetur. Si, inquit, durum et crudelem esse me noveras, et aliena sectari, ibique metere ubi non severim, quare non tibi istiusmodi cogitatio incussit timorem, ut scires me mea diligentius quæsiturum, et dares pecuniam meam, sive argentum nummulariis? Utrum-

latin « pecunia » ou « argentum; » Le mot grec ἀργύριον a les deux sens). « Les paroles du Seigneur, dit le Psalmiste, sont des paroles chastes; c'est un argent éprouvé au feu, purifié dans un creuset de terre et raffiné jusqu'à sept fois. » *Psalm.* XI, 7. L'argent est donc la prédication de l'Évangile et la parole divine. Elle a dû être confiée aux banquiers et aux changeurs, c'est-à-dire, aux autres docteurs (ce que firent les apôtres, en ordonnant pour chaque province des prêtres et des évêques); ou à chacun des fidèles, qui peuvent doubler la somme et la rendre avec intêret, en faisant passer dans leurs actions, les enseignements que la parole leur a transmis. Mais le talent est repris, et il est donné *à celui qui de cinq talents en avait fait dix*, pour nous faire comprendre que, tout en rétribuant par une joie égale le travail des deux serviteurs, c'est-à-dire, de celui qui avait porté à dix les cinq talents, et de celui qui avait porté les deux à quatre, le Seigneur doit néanmoins une plus grande récompense à celui qui a fait fructifier davantage par son labeur l'argent de son maître. Aussi l'Apôtre dit-il : « Honorez les prêtres qui se montrent véritablement prêtres, surtout ceux qui travaillent à la prédication de la parole de Dieu. » I *Timot.* V, 7. Quant à cette accusation que le méchant serviteur osa porter contre son maître : « Vous moissonnez où vous n'avez pas semé, et vous recueillez où vous n'avez rien mis, » nous y voyons que le Seigneur accepte la vie honnête même des païens et des philosophes; qu'il traite autrement ceux qui font le bien, et autrement ceux qui font le mal; et qu'en comparaison de celui qui aura observé la loi naturelle, ceux-là seront condamnés qui auront violé la loi écrite.

« Car il sera donné à celui qui a, et il sera dans l'abondance; mais pour celui qui n'a rien, même ce qu'il semble avoir lui sera ôté. » *Ibid.* 29. Une foule d'hommes naturellement sages, et doués d'un esprit au-dessus de l'ordinaire, s'ils viennent par leur négligence et leur indolence à gâter le bien de nature, en comparaison de celui, qui bien que plus lourd, a suppléé par son travail à ce qui lui manquait, perdent le bien de nature, et voient passer aux autres la récompense qui leur était destinée. Nous pouvons encore donner à ce verset le sens suivant : celui qui a la foi et une bonne volonté dans le Seigneur, si comme homme il lui manque quelque chose du côté des œuvres, ce quelque chose lui sera donné par un juge plein de bonté. Mais celui qui n'a pas la foi, perdra même les vertus qu'il semblait posséder naturellement. Et elle est pleine de justesse cette parole : « Même ce qu'il semble avoir lui sera ôté. » Car tout ce qui est fait sans la foi en Jésus-Christ, ne doit pas être imputé à celui qui a mal usé de son talent, mais à celui qui donne le bien de nature même au serviteur méchant.

« Jetez ce serviteur inutile dans les ténèbres

que enim ἀργύριον, Græcus sermo significat. « Eloquia. » inquit, « Domini eloquia casta, argentum igne examinatum, probatum terræ, purgatum septuplum » *Ps.* XI, 7. Pecunia ergo et argentum, prædicatio Evangelii est, et sermo divinus, qui dari debuit nummulariis et trapezitis, id est, vel cæteris doctoribus (quod fecerunt et apostoli, per singulas provincias presbyteros, et episcopos ordinantes), vel cunctis credentibus, qui possunt pecuniam duplicare, et cum usuris reddere, ut quidquid sermone didicerant, opere explerent. Tollitur autem talentum, et datur ei qui decem talenta fecerat, ut intelligamus, licet in utriusque labore æquale sit gaudium domini, hoc est, et ejus qui quinque in decem duplicaverat, et ejus qui duo in quatuor; tamen majus deberi præmium ei, qui plus in domini pecunia laborarit. Unde dicit et Apostolus : « Presbyteros honora, qui vere presbyteri sunt, maxime qui laborant in verbo Dei I *Tim.* V, 17. Ex eo quod malus servus ausus est dicere : « Metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti, » intelligimus, etiam gentilium et philosophorum bonam vitam recipere Dominum, et aliter habere eos qui juste, aliter qui injuste agant, et ad comparationem ejus qui naturali legi serviat, condemnari eos qui scriptam legem negligant.

« Omni enim habenti dabitur, et abundabit; ei autem qui non habet, et quod videtur habere, auferetur ab eo. » Multi cum sapientes sint naturaliter, et habeant acumen ingenii, si fuerint negligentes, et desidia bonum naturæ corruperint, ad comparationem ejus qui paululum tardior, labore et industria compensavit quod minus habuit, perdunt bonum naturæ, et præmium quod eis fuerat repromissum, vident transire ad alios. Potest et sic intelligi : ei qui fidem habet, et bonam in Domino voluntatem, etiam si quid minus in opere ut homo habuerit, dabitur a bono judice. Qui autem fidem non habuerit, etiam cæteras virtutes quas videbatur naturaliter possidere, perdet. Et eleganter etiam, « quod videtur, » inquit, « habere auferetur ab eo. » Quidquid enim sine fide Christi est, non ei debet imputari qui male eo abusus est, sed illi qui malo etiam servo naturæ bonum tribuit.

« Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores :

extérieures; c'est là qu'il y aura des pleurs et des grincements de dents. » *Ibid.* 30. Le Seigneur est lumière; quiconque est jeté en dehors de lui, est privé de la lumière, qu'est-ce que ces pleurs et ces grincements de dents, nous l'avons dit plus haut?

« Or quand le Fils de l'homme sera venu dans sa majesté, accompagné de tous ses anges, il s'asseyera sur le trône de sa gloire. Et toutes les nations s'assembleront devant lui, il les séparera les uns d'avec les autres, comme un berger sépare les brebis d'avec les boucs. Et il mettra les brebis à la droite, les boucs à la gauche. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite. » *Ibid.* 31 seqq. Le Seigneur qui deux jours plus tard doit faire la Pâque, être attaché à la croix, être l'objet des railleries des hommes, être abreuvé de fiel et de vinaigre, fait précéder toutes ces humiliations du spectacle glorieux du triomphe, afin de contre-balancer dans l'esprit des apôtres les scandales qui vont suivre, par la grandeur des récompenses promises. Et notez, que celui qui se montrera ainsi dans sa majesté c'est le Fils de l'homme. Pour ce qui suit : « Il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche, » il faut l'entendre dans le même sens que ces paroles : « Le cœur du sage est dans sa main droite, et le cœur de l'insensé dans sa main gauche; » *Eccl.* x, 2, et celles que nous lisions plus haut dans le même Évangile : « Que votre main gauche ignore ce que fait votre main droite. » *Supr.* vi, 3. Les brebis, figure des justes, reçoivent l'ordre de se mettre à droite; les boucs, c'est-à-dire les pécheurs, à gauche; car dans la Loi, les boucs sont toujours offerts pour le péché. *Exod.* iii. Il ne dit point, les chèvres qui peuvent avoir un fruit, qui sortent du lavoir nouvellement tondues, toutes portant un double fruit, sans qu'il y en ait de stériles parmi elles; *Cantic.* iv, mais les boucs, animal lascif et pétulant, toujours en rut.

« Venez les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'ai eu besoin de logement et vous m'avez logé; j'ai été nu, et vous m'avez vêtu; malade, et vous m'avez visité; j'ai été en prison, et vous êtes venu me voir. Alors les justes lui répondront : Seigneur, quand vous avons-nous vu avoir faim, et vous avons-nous donné à manger; quand vous-avons nous vu avoir soif, et vous avons-nous donné à boire; quand vous avons-nous vu sans logement, et vous avons-nous logé; ou nu, et vous avons-nous vêtu. Quand vous avons-nous vu malade ou en prison, et sommes-nous venus vous visiter? Et le roi répondra. » *Ibid.* 34 *seqq.* Il faut en tout cela tenir compte de la prescience de Dieu pour qui le futur est déjà accompli.

« Je vous le dis en vérité : Autant de fois que vous l'avez fait à un des moindres de mes frères

illic erit fletus et stridor dentium. » Dominus lumen est; qui ab eo foras mittitur, caret vero lumine. Quid sit autem fletus et stridor dentium, supra diximus.

« Cum autem venerit Filius hominis in majestate sua, et omnes angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ, et congregabuntur ante eum omnes gentes; et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis. Et statuet oves quidem a dextris suis, hædos autem a sinistris. Tunc dicet rex his qui a dextris ejus erunt. » Post biduum Pascha facturus, et tradendus cruci, et illudendus ab hominibus; et aceto ac felle potandus, recte præmittit gloriam triumphantis, ut secutura scandala, pollicitationis præmio compensaret. Et notandum quod qui in majestate cernendus est, Filius hominis sit. Quodque sequitur : « Statuet oves quidem a dextris suis, hædos autem a sinistris, » juxta illud intellige, quod alibi legis : « Cor sapientis in dextra ejus, et cor stulti in sinistra illius » *Eccl.* x, 2. Et supra in hoc eodem Evangelio : « Nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua » *Supra* vi, 3. Oves in parte justorum stare jubentur ad dexteram; hædi, hoc est, peccatores, ad sinistram, qui semper pro peccato offeruntur in Lege *Exod.* xii. Nec dixit, capras, quæ possunt habere fetus et tonsæ egrediuntur de lavacro, omnes gemellis fetibus, et sterilis nulla inter eas *Can.* iv; sed hædos, lascivum animal et petulcum. et fervens semper ad coitum.

« Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare. Sitivi, et dedistis mihi bibere. Hospes eram, et collegistis me. Nudus, et operuistis me. Infirmus, et visitastis me. In carcere eram, et venistis ad me. Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus te ; sitientem, et dedimus tibi potum? Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te; aut nudum, et cooperuimus te; aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te? Et respondens rex, dicet illis. » Hoc juxta præscientiam Dei accipiendum, apud quem futura jam facta sunt.

« Amen dico vobis : quamdiu [*Al.* quando] fecistis

que voici, c'est à moi-même que vous l'avez fait. Il dira ensuite à ceux qui seront à sa gauche : Retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges. Car j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu soif, et vous ne m'avez pas donné à boire. J'ai eu besoin de logement, et vous ne m'avez pas logé; j'ai été nu, et vous ne m'avez pas vêtu; malade ou en prison et vous ne m'avez pas visité. Alors ils lui répondront aussi : Seigneur, quand vous avons-nous vu avoir faim, ou soif, ou sans logement, ou nu, ou malade, ou en prison, et ne vous avons-nous pas assisté ? Mais il leur répondra : Je vous dis en vérité : autant de fois que vous ne l'avez pas fait à un de ces plus petits, c'est à moi-même que vous ne l'avez point fait. » *Ibid.* 40 *Seqq.* Nous étions libres de comprendre que dans la personne d'un pauvre quelconque, c'était le Christ ayant faim qui était nourri, le Christ ayant soif qui recevait à boire, le Christ sans logement qui était logé, le Christ nu qui était vêtu, le Christ malade qui était visité, le Christ en prison qui recevait la consolation d'une visite. Mais de ce qui suit : « Autant de fois que vous l'avez fait à un des moindres de mes frères que voici, c'est à moi-même que vous l'avez fait » je suis porté à conclure que le Sauveur n'a point ainsi parlé des pauvres en général, mais des pauvres d'esprit, vers lesquels il étendait la main en disant : « Mes frères et ma mère, sont ceux qui font la volonté de mon Père. » *Marc.* III. 33. 35. *Luc.* VIII. 21.

« Et ceux-ci iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle. » *Ibid.* 46. Lecteur avisé, remarquez que les supplices sont éternels, et que la vie éternelle n'a plus à craindre aucune vicissitude.

Et il se fit que Jésus ayant achevé tous ces discours, dit à ses disciples : Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours, et que le Fils de l'homme sera livré pour être crucifié. » *Matth.* XXVII. *Sed.* Qu'ils rougissent ceux qui pensent que le Sauveur a redouté la mort, et a dit par peur des souffrances : « Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi. » *Luc.* XXII. 42. Il doit faire la Pâque dans deux jours, il sait qu'il sera livré pour être crucifié; et cependant il n'évite point les embûches, il ne s'enfuit point épouvanté; c'est au point que, lorsque les autres refusent de marcher, lui s'avance intrépidement; ce qui fait dire à Thomas : « Allons, nous aussi, et mourons avec lui. » *Joan.* XI. 16; et que voulant mettre fin à la fête charnelle, et dissipant les ombres, rendre à la Pâque la réalité, il s'est écrié : « J'ai désiré d'un grand désir manger cette Pâque avec vous avant de souf-

uni de his fratribus meis minimis, mihi fecistis. Tunc dicet et his qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare. Sitivi, et non dedistis mihi potum. Hospes eram, et non collegistis me. Nudus, et non operuistis me. Infirmus et in carcere eram, et non visitastis me. Tunc respondebunt ei et ipsi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, et non ministravimus tibi? Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis, quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis. » Libera nobis erat intelligentia, quod in omni paupere Christus esuriens pasceretur, sitiens potaretur, hospes induceretur in tectum, nudus vestiretur, infirmus visitaretur, clausus carcere haberet solatium colloquentis. Sed ex hoc quod sequitur : « Quamdiu fecistis uni de his fratribus meis minimis, mihi fecistis, » non mihi videtur dixisse generaliter de pauperibus, sed de his qui pauperes spiritu sunt, ad quos tendens manum, dixerat : « Fratres mei et mater mea hi sunt, qui faciunt voluntatem Patris mei *Marc.* III, 34, 35; *Luc.* VIII, 21. »

« Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam. » Prudens lector, attende (1) quod et supplicia æterna sint, et vita perpetua metum deinceps non habeat ruinarum.

Et factum est, cum consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit discipulis suis : Scitis quia post biduum Pascha fiet : et Filius hominis tradetur, ut crucifigatur. » Erubescant qui putant Salvatorem timuisse mortem, et passionis pavore dixisse : « Pater, si fieri potest, transeat a me calix iste » *Luc.* XXII, 42. Post biduum pascha facturus, tradendum se ut crucifigatur novit, et tamen non declinat insidias, non territus fugit; intantum ut etiam, cæteris ire nolentibus, pergat intrepidus, quando dicit Thomas : « Eamus et nos, et moriamur cum eo » *Joan.* XI, 16. Et fidem carnali festivitati volens imponere, umbraque transeunte, paschæ reddere

(1) Qui Hieronymum cavillantur e postremo Commentariorum in Isaim capite, et Dialogo 1 contra Pelagianos, num. 28, suppetias tulisse vesanæ eorum opinationi, qui terminum habitura malorum supplicia crederent, agnoscant saltem ex hoc loco, quem ipse de industria lectori ingerit, sensisse perquam catholice, *quod et supplicia æterna sint et vita perpetua. Ed. Mig.*

frir. » *Luc.* XXXI, 15. En effet Jésus-Christ, notre Pâque a été immolé; c'est pourquoi célébrons la fête avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité. *Corinth.* V, 7. Pour ces paroles : « La Pâque se fera dans deux jours », laissant là le sens littéral, cherchons le mystère qu'elle renferme. Après les deux jours, l'éclatante lumière de l'Ancien et du Nouveau Testament, la véritable Pâque se célébrera pour le monde. La Pâque, en Hébreu PHASE, tire son nom, non de passion, comme on l'a prétendu, mais de passage. L'ange exterminateur voyant le sang de l'Agneau sur les portes des Israélites, aurait passé sans les frapper; ou bien, le Seigneur lui-même aurait passé sur son peuple pour lui porter secours. Lisez l'Exode, *cap.* XI, XII, dont nous nous occuperons, si Dieu nous prête vie. Pour nous, nous fêtons notre « passage, » c'est-à-dire, PHASE, lorsque nous laissons de côté les choses de la terre et l'Égypte, et que nous nous dirigeons vers le ciel.

« Alors les princes des prêtres et les anciens du peuple s'assemblèrent dans la salle du prince des prêtres appelé Caïphe, et tinrent conseil pour se saisir par ruse de Jésus et le faire mourir. Et ils disaient : Il ne faut pas que ce soit pendant la fête, de peur qu'il ne se fasse du tumulte dans le peuple. » *Ibid.* 3. *Seqq.* Ces hommes, qui auraient, à cette heure si proche de la Pâque, dû s'occuper de préparer les victimes, de laver les murs du temple, nettoyer le pavé, purifier les vases, et conformément aux prescriptions de la Loi, se purifier eux-mêmes, pour être dignes de manger l'agneau pascal, se rassemblent et tiennent conseil pour faire mourir Jésus. Ils ne redoutent pas la sédition, comme leur simple langage le démontre, mais ils craignent qu'avec l'aide du peuple, on ne leur arrache leur victime.

« Comme Jésus était à Béthanie dans la maison de Simon le lépreux, » *Ibid.* 6. Jésus qui allait souffrir pour le monde entier, et racheter par son sang toutes les nations, demeure à Béthanie dans « la maison d'obéissance, » qui fut autrefois celle de Simon le lépreux. Cette qualification ne veut pas dire qu'il était encore lépreux à cette époque, mais qu'il l'avait été auparavant. Le

veritatem, dixerit : « Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum, antequam patiar » *Luc.* XXII, 15. Etenim pascha nostrum immolatus est Christus, si tamen comedamus illud in azymis sinceritatis et veritatis I *Cor.* V, 7. Porro quod ait : « Post biduum pascha fiet, » simplici intelligentia prætermissa, id quod sacratum [*Al.* sacramentum] est, requiramus. Post duos dies clarissimi luminis, veteris ac novi Testamenti, verum pro mundo pascha celebratur. Pascha, quod Hebraice dicitur PHASE non a passione (1) ut plerique arbitrantur, sed a transitu nominatur : eo quod exterminator videns sanguinem, in foribus Israelitarum pertransierit, nec percusserit eos. Vel ipse Dominus præbens auxilium populo suo desuper ambulaverit. Lege exodi librum *Cap.* XI, XII, de quo plenius (2), si vita comes fuerit, disputabimus. « Transitus » autem noster, id est, PHASE, ita celebratur, si terrena et Ægyptum dimittentes, ad cœlestia festinemus.

« Tunc congregati sunt principes sacerdotum, et seniores populi in atrium principis sacerdotum, qui dicebatur Caiphas, et consilium fecerunt, ut Jesum dolo tenerent, et occiderent. Dicebant autem : Non in die festo, ne forte tumultus fieret in populo. » Qui debuerant Paschate vicino præparare victimas, levigare templi parietes, pavimenta verrere, vasa mundare, et secundum ritum Legis purificari, ut esu agni digni fierent, congregantur ineuntes consilium, quomodo occidant Dominum, non timentes seditionem, ut simplex sermo demonstrat; sed caventes ne auxilio populi de suis manibus tolleretur.

« Cum autem Jesus esset in Bethania, in domo Simonis leprosi. » Passurus pro omni mundo, et universas nationes suo sanguine redempturus, moratur in Bethania, « domo obedientiæ, » quæ quondam fuit Simonis leprosi. Non quod leprosus, et illo tempore

(1) Horum sententiam luculentius exponit Nazianzenus Orat. 2 in sanctum Pascha ex Billii interpretatione : *Quidam*, inquit, *salutiferæ passionis nomen hoc esse arbitrati, ac deinde, per litteræ* Φ *in* Π, *et* Κ *in* Χ *mutationem, hunc vocem ad linguam Græcam accomodantes, hunc diem Pascha nominarunt.* Rectissime autem ipse cum Hieronymo sentiens, *Hoc Pascha*, inquit, *magnum et venerandum Phaska ab Hebræis juxta eorum linguam nominatur, quæ vox transitum sonat, historica quidem ratione propter Israelitarum ex Ægypto in Chananæam regionem fugam et migrationem*, etc. *Ed. Mig.*

(2) Innuit, opinor, quæstiones Hebraicas in universam Scripturam, cujus Operis quamquam solæ in Genesim superent, licia tamen et subtegmina in reliquos Scripturæ libros paraverat, quæ aut mutato consilio repudiavit postea, aut intra domesticos parietes perire permisit. Nulla certo in Exodi librum Hieronymi elucubratio superest, aut umquam innoluit. *Ed. Mig.*

Sauveur l'avait guéri, mais ce surnom lui était resté comme un témoignage rendu à la puissance de celui qui l'avait guéri. De même, dans l'énumération des apôtres, saint Matthieu porte le titre de son premier état, il est appelé Matthieu le publicain, bien qu'il eût cessé de l'être. Certains auteurs pensent qu'il faut voir dans la maison de Simon le lépreux cette portion du peuple qui crut au Seigneur et fut guéri par lui. Simon, nom qui dans un autre sens peut s'entendre du monde, est qualifié lui aussi d'obéissant, et c'est dans sa maison que l'Église a été guérie.

« Une femme vint à lui, tenant un vase d'albâtre plein d'un parfum de grand prix qu'elle lui répandit sur la tête, pendant qu'il était à table. » *Ibid.* 7. Il ne faut pas s'imaginer que cette femme qui répand le parfum sur la tête du Sauveur, est la même qui le lui versa sur les pieds. Cette dernière en effet, les arrose de ses larmes, et les essuie avec ses cheveux, et on lui donne ouvertement le nom de prostituée, tandis qu'on ne dit rien de pareil de celle-ci; et en effet, une prostituée ne méritait pas d'approcher aussi vite de la tête du Sauveur. Un autre Évangéliste, au lieu de vase d'albâtre plein d'un parfum d'un grand prix, (l'albâtre est une espèce de marbre) parle d'une huile de nard « pistici » *Joan.* XII, c'est-à-dire, véritable, sans falsification, pour figurer la foi de l'Église et des gentils.

« Mais les disciples voyant cela, en furent indignés, et dirent : Pourquoi cette perte? Car on aurait pu vendre ce parfum bien cher, et en donner le prix aux pauvres. » *Ibid.* 8, 9. Ce passage, je le sais, a fourni à quelques personnes un prétexte pour accuser les évangélistes de contradictions; car d'un côté un évangéliste dit que Judas seul s'en affligea, parce qu'il portait la bourse, et qu'il avait toujours été un voleur, et saint Matthieu de l'autre, écrit que tous les apôtres en furent indignés. Ces personnes ignorent qu'il y a une figure, appelée en grec σύλληψις, en latin « synecdoche », par laquelle on prend indifféremment la partie pour le tout, et le tout pour la partie. En effet saint Paul, dans l'épître qu'il écrivit aux hébreux, (bien qu'un certain nombre de Latins élèvent des doutes à ce sujet) après avoir décrit les souffrances et les mérites des saints, ajoute : « Ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été

permaneret, sed qui antea leprosus, postea a Salvatore mundatus est, nomine pristino permanente, ut virtus curantis appareat. Nam in catalogo apostolorum cum pristino vitio et officio, Matthæus publicanus appellatur, qui certe publicanus esse desierat. Quidam Simonis leprosi domum, eam volunt intelligi partem populi, quæ crediderit Domino, et ab eo curata sit. Simon quoque ipse obediens dicitur, qui juxta aliam intelligentiam mundus interpretari potest, in cujus domo curata est Ecclesia,

» Accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi, et effudit super caput ipsius recumbentis. » Nemo putet (1) eamdem esse quæ super caput effudit unguentum, et quæ super pedes. Illa enim et lacrymis lavat, et crine tergit, et manifeste meretrix appellatur. De hac autem nihi tale scriptum est. Nec enim poterat statim capite Domini meretrix digna fieri. Alius evangelista pro alabastro unguenti pretiosi (quod genus est marmoris), nardum pisticam posuit *Joan.* XII, hoc est, veram et absque dolo ut fidem Ecclesiæ et gentium demonstraret.

« Videntes autem dicipuli, indignati sunt, dicentes : Ut quid perditio hæc? Potuit enim istud venundari multo, et dari pauperibus. » Scio quosdam hunc locum calumniari, quare alius evangelista Judam solum dixerit contristatum, eo quod loculos tenuerit, et fur ab initio fuerit, et Matthæus scribat omnes apostolos indignatos, nescientes tropum, qui vocatur συλληψις, vel « synecdoche : » quo et pro uno omnes, et pro multis unus appellari soleat. Nam et Paulus in Epistola sua quæ scribitur ad Hebræos (licet de ea multi latinorum dubitent), cum sanctorum passiones et merita descripsisset, intulit : « Lapidati sunt, tentati sunt, secti [Al.

(1) Quamquam Origenis in hunc locum Commentaria non superent, hanc de duplici femina Christi unctrice sententiam Hieronymum ex Origine delibasse, nullus dubito. Hæc enimvero peculiaris ejus opinio fuit, mulierem, quæ pedes laverit Christi, peccatricem, quæ vero caput unguento linierit, sanctam exstitisse; adeoque alteram apud Simonem Pharisæum, alteram apud Simonem Leprosum debere intelligi. In Homiliis in Canticum canticorum quas Latine Hieronymus explicavit, Hom. 1, *Observa,* inquit, *diligenter quæ de duabus super caput fuderit Salvatoris. Siquidem peccatrix super pedes, et ea quæ non dicitur peccatrix, super caput ejus fudisse monstratur.* Et Homilia secunda sub initium, *Loquitur Evangelium, quia venit mulier habens alabastrum unguenti nardi pistici preciosi ; non illa peccatrix, sed sancta, de qua nunc mihi sermo est. Scio quippe Lucam de peccatrice, Matthæum vero et Joannem non de peccatrice dixisse.* Plura de hac ejus sententia ad hæc ipsa loca congessimus. Et vero quamquam quæstionem singularibus inter eruditos libris agitatam, nihil hic recoquere intersit, verisimillima tamen hæc ipsa, quam Hieronymus probat, videtur sententia ; ut licet unus idemque Simon et Pharisæus et Leprosus putandi sint, non una tamen eademque mulier fuerit, quæ Christi unxerit caput, et quæ laverit pedes. *Ed. Mig.*

éprouvés, ils sont morts par le tranchant de l'épée, » *Hebr.* XI, 37; bien que, d'après le témoignage des juifs, il n'y ait eu de scié que le seul prophète Isaïe. Nous pouvons encore dire dans un autre sens que les apôtres ont été véritablement indignés de cette prodigalité, à cause des pauvres, tandis que Judas ne le fut qu'à cause du profit qui lui échappait. Aussi l'irritation qu'il témoigne est-elle signalée avec cette circonstance aggravante, qu'il ne prenait en cela aucun souci des pauvres, et ne voulait que satisfaire son penchant au vol.

« Mais Jésus le sachant, leur dit : Pourquoi faites-vous de la peine à cette femme; elle a fait à mon égard une bonne œuvre. Car vous aurez toujours des pauvres avec vous; mais pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. » *Ibid.* 10, 11. Ici se présente une autre question : Pourquoi après sa résurrection, le Seigneur dit-il à ses disciples : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation du monde; » et aujourd'hui : « Pour moi, vous ne m'aurez pas toujours. » Il me semble qu'en cet endroit, le Seigneur parle de sa présence corporelle, et qu'il déclare qu'après sa résurrection, il ne sera pas avec eux comme il l'est aujourd'hui, vivant de la même manière et en toute familiarité. L'Apôtre se souvient de cette distinction lorsqu'il dit : « Et si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus maintenant de cette sorte, » II *Corinth.* V, 16.

« En répandant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir. » *Ibid.* 12. Ce que vous regardez comme une inutile prodigalité de parfum, n'est autre chose qu'un devoir de la sépulture. Et il n'est pas étonnant que cette femme me prodigue la bonne odeur de sa foi, quand moi, je vais répandre mon sang pour elle.

« Je vous le dis en vérité, partout où sera prêché cet Évangile dans tout le monde, ce qu'elle a fait sera aussi dit à sa louange. Alors l'un des douze, appelé Judas Iscariote s'en alla trouver les princes des prêtres, » *Ibid.* 13, 14. C'est moins cette femme qui est prêchée dans tout le monde, que l'Église qui a enseveli le Sauveur et parfumé sa tête. Et remarquez la connaissance que Jésus a de l'avenir; il va souffrir dans deux jours et mourir, et il sait que son Évangile sera prêché dans tout l'univers.

« Et il leur dit : Que voulez-vous me donner et je vous le livrerai? » *Ibid.* 15. Malheureux Judas, il veut compenser par la vente de son maître, le dommage qu'il s'imagine qu'on lui a fait en répandant le parfum. Et cependant il ne fixe pas un prix, pour tirer au moins de sa trahison un profit véritable; mais comme s'il livrait un vil esclave, il laisse à ceux qui l'achètent, la faculté d'en donner le prix qu'ils veulent.

serrati] sunt, in occasione gladii mortui sunt *Hebr.* XI, 37, cum unum tantummodo Isaiam Prophetam sectum Judæi autument. Possumus et aliter dicere, quod apostoli vere, propter pauperes indignati sint; Judas autem propter lucra sua. Unde et mussitatio ejus cum crimine ponitur, quod non curam pauperum habuerit, sed suo furto voluerit providere.

» Sciens autem Jesus, ait illis : Quid molesti estis huic mulieri? Opus enim bonum operata est in me. Nam semper pauperes babebitis vobiscum, me autem non semper habebitis. » Alia oboritur quæstio, quare Dominus post resurrectionem dixerit ad dicipulos : « Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem mundi; » et nunc loquatur, « me autem non semper habebitis. » Sed mihi videtur in hoc loco de præsentia dicere corporali, quod nequaquam cum eis ita futurus sit post resurrectionem, quomodo nunc in omni convictu et familiaritate. Cujus rei memor Apostolus ait : « Et si noveramus Jesum Christum secundum carnem, sed nunc jam non novimus eum » II *Cor.* V, 16.

« Mittens enim hæc unguentum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit. » Quod vos putatis perditionem esse unguenti, officium sepulturæ est. Nec mirum si mihi bonum odorem fidei suæ dederit, cum ego pro ea fusurus sim sanguinem meum.

« Amen dico vobis, ubicumque prædicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur et quod hæc fecit in memoriam ejus. Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotis, ad principes sacerdotum. » In toto mundo non tam mulier ista, quam Ecclesia prædicatur, quod sepelierit Salvatorem, quod unxerit caput ejus. Et attende notitiam futurorum, quod passurus post biduum et moriturus, sciat Evangelium suum in toto orbe celebrandum.

« Et ait illis : Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam? » Infelix Judas, damnum quod ex effusione unguente se fecisse credebat, vult magistri pretio compensare. Nec certam tamen postulat summam, ut saltem lucrosa videretur proditio, sed quasi vile tradens mancipium in potestate ementium posuit quantum vellent dare.

« Et ils s'engagèrent à lui donner trente pièces d'argent. Et dès lors, il cherchait une occasion favorable pour le livrer. » *Ibid.* 16. Ce n'est pas vingt pièces d'or, comme beaucoup le pensent d'après les Septante, mais vingt pièces d'argent d'après le texte hébreu, que Joseph fut vendu. Le serviteur ne pouvait pas être estimé à un plus haut prix que le Seigneur.

« Or le premier jour des Azymes, les dicisples vinrent trouver Jésus, et lui dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour manger la pâque? » *Ibid.* 17. Le premier jour des Azymes est le quatorzième jour du premier mois, le jour où l'agneau est immolé, où la lune est dans son plein, où le levain est jeté dehors. Or, parmi ces disciples qui s'approchèrent de Jésus et lui demandèrent : « Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour manger la Pâque? » j'estime que Judas le traître se trouvait aussi.

« Jésus leur répondit : Allez à la ville chez un tel et dites lui : Le Maître dit : Mon temps est proche, je fais la Pâque chez vous avec mes disciples. » *Ibid.* 18. Le nouveau testament garde la manière de parler de l'ancien. Nous lisons en effet fréquemment : « Il lui dit, » et « dans ce lieu-ci et celui-là, » expressions que l'hébreu rend par PHELONI et ELMONI, sans que néanmoins on donne le nom des personnes et des lieux. « Et vous y trouverez un tel portant une cruche d'eau, » ces noms sont passés sous silence, pour laisser à tous ceux qui doivent faire la Pâque, une plus grande liberté de célébrer la fête.

« Les disciples firent ce que Jésus leur avait ordonné et préparèrent la Pâque » *Ibid.* 19. Un autre évangéliste, Luc. XXII, écrit qu'ils trouvèrent une grande chambre toute meublée et nettoyée, et qu'ils y préparèrent la Pâque. Il me semble que ce cénacle représente la loi spirituelle qui sort des étroitesses de la lettre, pour recevoir dignement sur un trône élevé le Sauveur, au témoignage de saint Paul. *Philpp.* III, qui méprise comme ordures et choses viles, ce qu'il considérait auparavant comme un gain, pour préparer au Seigneur une demeure digne de lui.

« Or le soir étant venu, il se mit à table avec ses douze disciples, » *Ibid.* 20. Judas fait tout pour empêcher qu'on le soupçonne de trahison.

« Et pendant qu'ils mangeaient, il leur dit : Je vous dis en vérité que l'un de vous doit me trahir. » *Ibid.* 21. Le Sauveur qui avait prédit sa passion, prédit encore sa trahison, (offrant ainsi au traître une occasion de se repentir) afin que le traître, comprenant que ses pensées et ses desseins secrets sont connus, se repente de ce qu'il a fait. Et pourtant il ne le désigne

« At illi constituerunt ei triginta argenteos. Et exinde quærebat opportunitatem ut eum traderet. » Joseph non, ut multi putant, juxta Septuaginta interpretes, viginti aureis venditus est, sed juxta Hebraicam Veritatem, viginti argenteis; neque enim pretiosior poterat esse servus, quam Dominus.

Prima autem die azymorum, accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere Pascha? » Prima azymorum, quarta decima dies mensis primi est, quando agnus immolatur, et luna plenissima est, et fermentum abjicitur. Inter eos autem discipulos qui accesserunt ad Jesum, interrogantes : « Ubi vis paremus tibi comedere Pascha? » et Judam æstimo fuisse proditorem.

« At Jesus dixit : Ite in civitatem ad quemdam, et dicite ei : Magister dicit : Tempus meum prope est; apud te facio Pascha cum discipulis meis. » Morem veteris Testamenti nova Scriptura conservat. Frequenter legimus : « Dixit ille illi, » et « in loco illo et illo; » quod Hebraice dicitur PHELONI ELMONI et tamen personarum locorumque non ponitur nomen. « Et invenietis ibi quemdam, portantem lagenam aquæ. » Quorum idcirco vocabula prætermissa sunt, ut omnibus qui Pascha facturi sunt, libera festivitatis occasio panderetur.

« Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, et paraverunt Pascha. » In alio Evangelista scriptum est *Luc.* XXII, quod invenerunt cœnaculum magnum, stratum atque mundatum, et ibi paraverunt ei. Videtur autem mihi cœnaculum, lex spiritualis intelligi, quæ de angustiis litteræ egrediens in sublimi loco recipit Salvatorem, Paulo idipsum loquente *Philipp.* VIII, quod ea quæ ante pro lucro reputabat, quasi purgamenta quisquiliasque contempserit, ut dignum Domino hospitium præpararet.

« Vespere autem facto, discumbebat cum duodecim discipulis suis. » Omnia sic agit Judas, ut tollatur suspicio proditoris.

« Et edentibus illis, dixit : Amen dico vobis, quia unus vestrum me traditurus est. » Qui de passione prædixerat, et de proditore prædicit, dans locum pœnitentiæ, ut cum intellexisset sciri cogitationes suas et occulta consilia, pœniteret eum facti sui, et tamen non designat specialiter, ne manifeste coargutus,

pas personnellement, de peur qu'en se voyant découvert, il n'abdique toute pudeur. Il se contente de mettre la faute sur tous en général, pour que le coupable fasse pénitence.

« Ils en furent fort attristés, et chacun d'eux commença à lui dire : Est-ce moi, Seigneur? » *Ibid.* 22. Et certainement les onze apôtres, savaient qu'ils n'avaient jamais nourri de pareils desseins contre le Seigneur. Mais ils croient plus à leur Maître qu'à eux-mêmes; défiants de leur propre fragilité, pleins de tristesse, ils le questionnent sur un péché dont ils n'ont point conscience.

« Mais il leur répondit : Celui qui met la main au plat avec moi me trahira. » *Ibid.* 23. Admirable patience du Seigneur! Il avait dit une première fois : « L'un de vous doit me trahir. » Le traître persévère dans son crime; il le désigne plus clairement sans toutefois prononcer son nom. Quand tous les autres s'attristent, retirent leurs mains et cessent de porter les aliments à leur bouche, Judas lui, avec cette audace et cette effronterie qu'il devait montrer en le livrant, met avec son maître la main au plat, pour feindre par cette hardiesse une bonne conscience.

« Mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme sera trahi. » *Ibid.* 24. Repris une première et une seconde fois, le traître n'abandonne pas ses projets de trahison. La patience du Seigneur alimente sa scélératesse, et il s'amasse un trésor de colère pour le jour de colère. *Rom.* II. Le châtiment est prédit, pour que l'annonce des supplices qui l'attendent, ramène au bien celui sur qui la simple pudeur a été impuissante. Pour ce qui suit :

« Il était bon pour cet homme qu'il ne fût pas né, » on ne doit pas l'entendre en ce sens qu'il se fut trouvé bien avant d'être né; car personne ne peut se trouver bien qu'après être né. Mais simplement qu'il vaut beaucoup mieux ne pas vivre, que vivre mal.

« Mais Judas qui l'a trahi, prenant la parole, dit : » *Ibid.* 25. Voyant que les autres apôtres pleins de tristesse, et d'une grande tristesse, avaient demandé : « Est-ce moi, Seigneur? », il craint que son silence ne le fasse soupçonner, et il interroge à son tour, lui que sa conscience accusait, et qui avait hardiment mis la main au plat.

« Est-ce moi, Maître? Jésus lui répondit : Vous l'avez dit. » Sa question est empreinte de flatterie affectueuse et sent l'incrédulité. Les autres qui ne devaient pas trahir, disent : « Est-ce moi, Seigneur? » Lui, le traître, n'appelle pas Jésus Seigneur, il l'appelle Maître; comme si ce devait être une excuse pour lui de lui avoir refusé le titre de Seigneur, et de n'avoir trahi que le Maître. « Jésus lui répondit : Vous l'avez dit. » Il répond au traître de la même façon qu'il répondra plus tard à Pilate.

impudentior fieret. Mittit crimen in numero, ut conscius agat pœnitentiam.

« Et contristati valde, cœperunt singuli dicere : Numquid ego sum, Domine? » Et certe noverant undecim apostoli, quod nihil tale contra Dominum cogitarent; sed plus credunt magistro, quam sibi; pertimescentes fragilitatem suam, tristes interrogant de peccato, cujus conscientiam non habebant.

« At ipse respondens, ait : Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet » O mira Domini patientia! Primum dixerat : « unus vestrum me traditurus est. » Perseverat proditor in malo, manifestius arguit, et tamen nomen proprie non designat. Judas cæteris contristatis, et retrahentibus manum, et interdicentibus cibos ori suo, temeritate et impudentia, qua proditurus erat, etiam manum cum magistro mittit in paropsidem, ut audacia bonam conscientiam mentiretur.

« Væ autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur. » Nec primo, nec secundo correptus a proditione retrahit pedem, sed patientia Domini nutrit impudentiam suam, et thesaurizat sibi iram in die iræ *Rom.* II. Pœna prædicitur, ut quem pudor non vicerat, corrigant denuntiata supplicia. Quod autem sequitur :

« Bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille; » non ideo putandus est ante fuisse, quam nasceretur, quia nulli possit bene esse, nisi ei qui fuerit; sed simpliciter dictum est, multo melius esse, non subsistere, quam male subsistere.

« Respondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit, » Quia cæteri tristes, et valde tristes interrogaverant : « Numquid ego sum, Domine? » Ne tacendo se prodere videretur, et ipse similiter interrogat, quem conscientia remordebat, qui manum audacter miserat in paropside.

« Numquid ego sum, rabbi? Ait illi : Tu dixisti. » Et blandientis jungit affectum, sive incredulitatis signum. Cæteri enim qui non erant prodituri, dicunt : « Numquid ego sum, Domine? » Iste qui proditurus erat, non Dominum, sed magistrum vocat, quasi excusationem habeat, si Domino denegato, saltem magistrum prodiderit. « Et ait illi : Tu dixisti. » Eadem responsione confutatus est proditor, qua Pilato postea responsurus est.

« Mais pendant qu'il soupaient, Jésus prit du pain, le bénit, le rompit, et le donna à ses disciples en disant : Prenez et mangez, ceci est mon corps. Et prenant le calice, il rendit grâces, et le leur donna en disant : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance qui sera répandu pour beaucoup, pour la rémission des péchés » *Ibid.* 26 *seqq.* Après avoir accompli la Pâque figurative, et mangé la chair de l'agneau avec ses apôtres, il prend le pain qui fortifie le cœur de l'homme, et passe au vrai Sacrement de la Pâque, pour représenter, mais cette fois dans la vérité de son corps et de son sang, le sacrifice figuratif du pain et du vin, que Melchisédech prêtre du Très-Haut avait offert autrefois. *Genes.* XIV. L'un est le calice du premier mois, et l'autre le calice du second mois, en sorte que celui qui n'aura pu le premier mois manger l'agneau dans la société des saints, mange le second mois le bouc en compagnie des pénitents,

« Or je vous déclare que je ne boirai plus désormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de mon Père. » *Ibid.* 19. Il passe du charnel au spirituel. Cette vigne transplantée d'Égypte est le peuple d'Israël, auquel le Seigneur dit par la bouche de Jérémie : « Pour moi, je vous ai plantée comme une vigne véritable, comment donc êtes vous devenue pleine de l'amertme d'un plant bâtard. » *Jerem.* II, 21. Le prophète Isaïe dans le cantique qu'il chante au bien-aimé, et l'Écriture entière en témoignent en différents endroits. Le Seigneur déclare donc qu'il ne boira plus du tout de cette vigne, sinon dans le royaume de son Père. Le royaume du Père est, je pense, la foi des croyants; et l'Apôtre confirme cette interprétation lorsqu'il dit : « Le royaume de Dieu est en vous ». *Luc.* XVII, 21. Ainsi lorsque les Juifs auront reçu le royaume du Père, (notez qu'il dit : du Père, et non de Dieu,) car tout le Père est le nom du Fils, lorsque, dis-je, ils auront cru en Dieu le Père, et que le Père les aura conduits au Fils, alors le Seigneur boira de leur vin, et comme le fit Joseph lorsqu'il régnait en Égypte, il s'enivrera avec ses frères. *Genes.* XLIII

« Et ayant dit le cantique, ils sortirent pour s'en aller sur la montagne des Oliviers. » *Ibid.* 38. C'est ce que nous lisons dans un psaume; « Tous les riches de la terre ont mangé et ont adoré. » *Psalm.* XXI. 30. Suivant cet exemple, quiconque s'est rassasié du pain du Sauveur, et enivré de son calice, peut louer le Seigneur et monter sur la montagne des Oliviers, où se trouve le repos de la fatigue, la consolation de la douleur, et la claire vue de la véritable lumière.

« Alors Jésus leur dit : vous éprouverez tous

« Cœnantibus autem eis, accepit Jesus panem, et benedixit ac fregit, deditque discipulis suis, et ait : Accipite et comedite, hoc est corpus meum. Et accipiens calicem, gratias egit, et dedit illis, dicens : Bibite ex hoc omnes. Hic est enim sanguis meus novi Testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. » Postquam typicum Pascha fuerat impletum, et agni carnes cum apostolis comederat, assumit panem, qui confortat cor hominis, et ad verum Paschæ transgreditur sacramentum, ut quomodo in præfiguratione ejus Melchisedech, summi Dei sacerdos, panem et vinum offerens fecerat *Genes.* XIV. ipse quoque in veritate sui corporis et sanguinis repræsentaret. In Luca legimus duos calices quibus discipulis propinarit *Luc.* XXII. Unum primi mensis, et alterum secundi, ut qui inter sanctos primo mense agnum comedere non potuerit, secundo inter pœnitentes hædum comedat.

« Dico autem vobis, non bibam amodo de hoc genimine vitis usque in diem illum, cum illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei. » De carnalibus transit ad spiritualia, quod vinea de Ægypto translantata sit populus Israel, cui per Jeremiam Dominus loquitur : « Ego te plantavi vineam veram, quomodo mutata es in amaritudinem vitis alienæ [Al. *aliena*] » *Jerem.* II, 21? Et Isaias propheta in cantico quod dilecto canit, et omnis sparsim Scriptura testatur. Dicit ergo se Dominus de hac vinea nequaquam esse bibiturum, nisi in regno Patris sui. Regnum Patris, fidem puto esse credentium, Apostolo quoque idipsum confirmante : « Regnum Dei intra vos est » *Luc.* XVII, 21. Ergo cum Judæi receperint regnum Patris (attende quod dicat, Patris, non Dei), omnis Pater nomen est Filii. Cum, inquam, crediderint in Deum Patrem, et adduxerit eos Pater ad Filium, tunc de vino eorum bibet Dominus, et in similitudinem Joseph regnans in Ægypto, inebriabitur cum fratribus suis *Genes.* XLIII.

« Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti. » Hoc est quod in quodam psalmo legimus : « Manducaverunt et adoraverunt omnes pingues terræ » *Ps.* XXI, 30. Juxta hoc exemplum, qui Salvatoris pane saturatus, et calice inebriatus fuerit, potest laudare Dominum et conscendere in montem Oliveti, ubi laborum refectio, dolorisque solatium, et veri luminis notitia est.

« Tunc dicit illis Jesus : Omnes vos scandalum

cette nuit, du scandale à cause de moi. » *Ibid.* 31. Il leur annonce d'avance ce qu'ils doivent éprouver, afin qu'après l'avoir éprouvé, ils ne désespèrent point de leur salut, mais se sauvent en faisant pénitence. Et il ajoute avec insistance : « Vous éprouverez du scandale cette nuit; » car de même que ceux qui s'enivrent, s'enivrent la nuit; de même ceux qui éprouvent du scandale, l'éprouvent la nuit et dans les ténèbres. I *Thessal.* v. Pour nous, disons : « La nuit est passée, et le jour approche. » *Rom.* XIII. 12.

« Car il est écrit : Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées; mais après que je serai réssuscité, je vous précéderai en Galilée. » *Ibid.* 32 Ceci est écrit en d'autres termes dans le prophète Zacharie; et (si je ne me trompe) c'est le prophète lui-même qui dit à Dieu : « Frappez le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. » *Zach.* XIII. 7. Pareillement le psaume soixante-huit, qui est tout entier chanté par le Seigneur, concorde avec cette interprétation : « Parcequ'ils ont persécuté celui que vous avez frappé. » Le bon pasteur est frappé, afin de donner sa vie pour ses brebis, afin que des nombreux troupeaux de l'erreur, il n'y ait plus qu'un troupeau et qu'un pasteur. *Joan.* x. Nous nous sommes étendus plus longuement sur ce verset dans l'opuscule que nous avons écrit sur la meilleure méthode d'interprétation.

« Mais Pierre prenant la parole lui dit : Quand tous les autres se scandaliseraient à votre sujet, moi, je ne me scandaliserai jamais. » *Ibid.* 33. Ce n'est pas de la part de l'apôtre Pierre, témérité ou mensonge, mais foi vive et ardent amour pour le Sauveur son maître. Nous en avons parlé plus haut.

« Jésus lui répartit : Je vous dis en vérité que cette même nuit, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. » *Ibid.* 34. D'un côté, Pierre promettait, entraîné par la vivacité de sa foi; de l'autre, en sa qualité de Dieu, le Sauveur connaissait l'avenir. Et remarquez que c'est par nuit que Pierre renonce et renonce trois fois; mais lorsque le coq chante, et que la décroissance des ténèbres annonce l'approche du jour, Pierre réfléchissant pleure amèrement, et lave dans les larmes du repentir les souillures de son renoncement.

« Après cela, Jésus vint avec eux en un lieu appelé Gethsémani, et il dit à ses disciples : Demeurez ici pendant que je m'en irai là pour prier. » *Ibid.* 36. Gethsémani signifie « la vallée très grasse; » c'est là que le Seigneur commanda à ses disciples de demeurer quelque temps, et d'attendre pendant qu'il prierait seul pour tous.

« Et ayant pris avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée, il commença à être saisi de tritesse et d'affliction. » *Ibid.* 37. Ce que nous avons dit plus haut de la passion et de la propassion se re-

patiemini in me in ista nocte. » Prædicit quod passuri sunt, ut, cum passi fuerint, non desperent salutem, sed agentes pœnitentiam, liberentur. Et signanter addidit, « in ista nocte scandalum patiemini; » quia quomodo qui inebriantur, nocte inebriantur; sic et qui scandalum patiuntur, in nocte et in tenebris sustinent I *Thess.* v. Nos vero dicamus : « Nox præteriit, dies autem appropinquavit » *Rom.* XIII, 12.

« Scriptum est enim : Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis. Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galilæam. » Hoc aliis verbis in Zacharia propheta scriptum est; et (ni fallor) ex persona prophetæ ad Deum dicitur : « Percute pastorem, et dispergentur oves gregis » *Zach.* XIII. 7. Sexagesimo quoque et octavo psalmo, qui totus a Domino canitur, huic sensui congruente : « Quoniam quem tu percussisti, ipsi persecuti sunt. » Percutitur autem pastor bonus, ut ponat animam suam pro ovibus suis; et de multis gregibus errorum fiat unus grex, et unus pastor *Joan.* x. De hoc testimonio in libello, quem de optimo genere interpretandi scripsimus, plenius dictum est.

« Respondens autem Petrus, ait illi : Et si omnes scandalizati fuerint in te, ego numquam scandalizabor. » Non est temeritas, nec mendacium; sed fides est apostoli Petri, et ardens affectus erga Dominum Salvatorem, de quo supra diximus.

« Ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia in hac nocte antequam gallus cantet, ter me negabis. » Et Petrus de ardore fidei promittebat, et Salvator quasi Deus futura noverat. Et nota quod Petrus in nocte neget, et neget tertio. Postquam autem gallus cecinit, et decrescentibus tenebris vicina lux nuntiata est, conversus flevit amare, negationis sordes pœnitentiæ lacrymis lavans.

« Tunc venit Jesus cum illis in villam, quæ dicitur Gethsemani, et dixit discipulis suis : Sedete hic, doneo vadam illuc et orem. » Gethsemani interpretatur, « vallis pinguissima, » in qua jussit discipulos sedere paulisper et exspectare redeuntem, donec pro cunctis solus Dominus oraret.

« Et assumpto Petro et duobus filiis Zebedæi, cœpit contristari et mœstus esse. » Illud quod supra diximus de passione et propassione, etiam in præsenti capitulo

présente dans le verset actuel. Pour nous convaincre qu'il a vraiment pris la nature humaine, le Seigneur a été vraiment saisi de tristesse; mais pour que sa passion ne fût pas supérieure à son courage, il a par propassion commencé à être triste. Car, autre chose est d'être triste, autre chose de commencer à être triste. Or il était triste, non par crainte de la souffrance, lui qui n'était venu que pour souffrir, et qui reprochait à Pierre sa timidité; mais à cause de l'infortuné Judas, du scandale de tous ses apôtres, du rejet du peuple juif, et de la ruine de la malheureuse Jérusalem. Ainsi Jonas s'attrista jadis de voir se dessécher la citrouille ou le lierre qui lui formait un abri, *Jon.* IV. Mais si les hérétiques attribuent la tristesse de son âme à sa passion, et non à l'amour qu'il ressent pour ceux qui vont périr, qu'ils disent comment ils expliquent cette parole que Dieu dit par la bouche d'Ézéchiel : « Et en toutes ces choses vous m'avez rempli de tristesse. » *Ezech.* XVI *sec.* LXX.

« Alors il leur dit : Mon âme est triste jusqu'à la mort; demeurez ici et veillez avec moi. » *Ibid.* 38. Ce qui est triste, c'est son âme; et elle est triste, non pas à cause de la mort, mais jusqu'à la mort, jusqu'à ce qu'il ait par sa passion délivré ses apôtres. S'il leur dit : « demeurez ici et veillez avec moi, » ce n'est pas qu'il leur interdise de dormir, le moment n'en serait guère opportun quand le combat est imminent; mais il veut leur défendre le sommeil de l'infidélité et l'engourdissement de l'esprit. Que ceux donc qui soutiennent que l'âme de Jésus n'était pas une âme raisonnable, nous expliquent comment il a pu être triste, et connaître la durée de sa tristesse. Car bien que les animaux privés de raison puissent être tristes, ils ne connaissent cependant ni les causes de leur tristesse, ni le temps pendant lequel elle doit se prolonger.

« Et s'étant avancé un peu plus loin, il se prosterna le visage contre terre, priant et disant : Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi, mais néanmoins qu'il en soit, non comme je le veux, mais comme vous le voulez. » Ibid. 39. Après avoir dit aux apôtres de demeurer et de prier avec lui, le Seigneur s'éloignant un peu, se prosterne le visage contre terre; par cette posture de son corps, il montre l'humilité de son âme; et il dit dans un langage caressant : « Mon Père, » et il demande que, si cela est possible, le calice de sa passion, dont nous avons parlé tout à l'heure, passe loin de lui. Ce n'est point par crainte de la souffrance qu'il le demande, mais par miséricorde pour le peuple autrefois privilégié : il voudrait que le calice qu'il doit boire, lui soit présenté par un autre que par lui. Aussi est-ce avec intention qu'il dit, non pas : « que le calice, » mais « que

ostenditur, quod Dominus, ut veritatem probaret assumpti hominis, vere quidem contristatus sit, sed ne passio in animo illius dominaretur, per propassionem cœperit contristari. Aliud est enim contristari, et aliud incipere contristari. Contristabatur autem non timore patiendi, qui ad hoc venerat ut pateretur, et Petrum timiditatis arguerat; sed propter infelicissimum Judam, et scandalum omnium apostolorum, et rejectionem populi Judæorum, et eversionem miseræ Jerusalem. Unde et Jonas super ariditate cucurbitæ vel hederæ contristatus est *Jonæ* IV, nolens perire quondam tabernaculum suum. Si autem tristitiam animi, non affectum Salvatoris erga perituros, sed passionem hæretici interpretantur, respondeant, quomodo exponunt illud quod ex persona Dei per Ezechielem dicitur : « Et in omnibus istis contristabas me » *Ezech.* XVI, *sec.* LXX.

« Tunc ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem : Sustinete hic, et vigilate mecum. » Quæ contristatur, anima est, et [*Al.* sed] non propter mortem, sed usque ad mortem contristatur, donec apostolos sua liberet passione. Quod autem præcepit : » Sustinete hic, et vigilate mecum, » non a somno prohibet, cujus tempus non erat imminente discrimine; sed a somno infidelitatis, et torpore mentis. Dicant ergo qui irrationabilem Jesum sumpsisse animam suspicantur, quomodo contristetur et noverit tempus tristitiæ. Quamquam enim et bruta animalia mœreant, tamen non noverunt nec causas, nec tempus usque ad quod debeant contristari.

« Et progressus pusillum, procidit in faciem suam, orans et dicens : Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste. Verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. » Dato apostolis præcepto, ut sustinerent, vigilarentque cum Domino, paululum procedens ruit in faciem suam, et humilitatem mentis habitu carnis ostendit, dicitque blandiens : « *Mi Pater*, » et postulat ut, si possibile est, transeat ab eo passionis calix, de quo supra diximus. Postulat autem non timore patiendi, sed misericordia prioris populi, ne ab illis bibat calicem propinatum. Unde et signanter non dixit, « transeat a me calix, sed calix iste, » hoc est, populi Judæorum, qui excusationem ignorantiæ habere non potest, si me occi-

ce calice s'éloigne de moi, » c'est-à-dire, le calice du peuple juif qui ne peut avoir, en me faisant mourir, l'excuse de l'ignorance, puisqu'il possède la Loi et les Prophètes qui chaque jour lui parlent de moi. Toutefois, rentrant en lui-même, comme Dieu et Fils de Dieu, il accepte ce qu'il venait comme homme de repousser avec effroi : « Mais néammoins qu'il en soit, non comme je le veux, mais comme vous le voulez. » Que se fasse, dit-il, non ce que désire et demande ma nature humaine, mais ce pourquoi je suis par votre volonté descendu sur la terre.

« Il vint ensuite vers ses disciples; il les trouva endormis, et il dit à Pierre : Ainsi vous n'avez pu veiller une heure avec moi ». *Ibid.* 40. L'apôtre qui disait plus haut : quand tous les autres se scandaliseraient à votre sujet, pour moi je ne me scandaliserai jamais, est endormi, et chez lui, le sommeil a été plus fort que le chagrin.

« Veillez et priez, afin que vous ne tombiez point dans la tentation ». *Ibid.* 41. Il est impossible que l'âme humaine ne soit pas tentée. Aussi disons-nous dans l'Oraison Dominicale : « Ne nous induisez pas dans la tentation que nous ne pourrions supporter ». *Matth.* VI, 13. *Luc.* XI, 4. Ainsi nous ne refusons pas absolument la tentation, mais nous demandons la force de supporter la tentation. Il ne dit donc point présentement : « Veillez et priez, afin de ne pas être tentés », mais : « afin que vous ne tombiez point dans la tentation, » c'est à dire, afin que la tentation ne soit pas plus forte que vous, et ne vous enserre pas dans ses liens. Par exemple, le martyr qui verse son sang pour rendre témoignage au Sauveur, est, il est vrai, tenté; mais il n'est point pris dans les filets de la tentation; tandis que celui qui renie sa foi, tombe dans les pièges de la tentation.

« L'esprit est prompt, mais la chair est faible. » Ceci est à l'adresse des âmes téméraires qui s'imaginent pouvoir faire tout ce qu'elles croient. Ainsi, plus nous nous sentons de confiance dans la vivacité de notre esprit, et plus nous avons à redouter la fragilité de notre chair. Et cependant selon l'Apôtre, c'est par l'esprit que nous faisons mourir les œuvres de la chair. I *Petr.* III.

« Il s'en alla une seconde fois et pria en disant : Mon Père, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que votre volonté soit faite. » *Ibid.* 42. Il prie pour la seconde fois, et il demande que si Ninive ne peut être sauvée, sans que la citrouille se dessèche, la volonté de son père soit faite, laquelle n'est pas opposée à la volonté du Fils, puisque c'est le Fils qui dit par la bouche du Prophète : « Pour faire votre volonté ô mon Dieu, c'est ce que j'ai voulu ». *Psalm.* XXXIX, 9.

« Il revint de nouveau et les trouva endormis, car leurs yeux étaient appesantis. Et les quittant il s'en alla encore, et pria pour la troisième fois,

derit, habens Legem et prophetas, qui me quotidie vaticinantur. Attamen revertens in semetipsum, quod ex hominis persona trepidanter renuerat, ex Dei Filiique confirmat. « Verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu. » Non, inquit, hoc fiat, quod humano affectu loquor; sed propter quod ad terras tua voluntate descendi.

« Et venit ad discipulos suos, et invenit eos dormientes, et dicit Petro : Sic non potuistis una hora vigilare mecum? » Ille qui supra dixerat : Etiam si omnes scandalizati fuerint in te, ego numquam scandalizabor, nunc tristitiæ magnitudine somnum vincere non potest.

« Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem. » Impossibile est humanam animam non tentari. Unde et in Oratione Dominica dicimus : « Ne nos inducas in tentationem, quam ferre non possumus « [*Al.* possimus] » *Matt.* VI, 13; *Luc.* XI, 4. Non tentationem penitus refutantes, sed vires sustinendi in tentationibus deprecantes. Ergo et in præsentiarum non ait. « Vigilate et orate, ne tentemini; sed, « ne intretis in tentationem, » hoc est, ne tentatio vos superet et vincat, et vos intra casses suos teneat. Verbi gratia : Martyr, qui pro confessione Domini sanguinem fundit, tentatus quidem est; sed tentationum [*Al.* tentationis] retibus non ligatur. Qui autem negat, in plagas tentationis incurrit.

« Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma. » Hoc adversum temerarios, qui quidquid crediderint, putant se posse consequi. Itaque quantum de ardore mentis confidimus, tantum de carnis fragilitate timeamus. Sed tamen juxta Apostolum, in spiritu carnis opera mortificantur *Petr.* III.

« Iterum secundo abiit et oravit, dicens : Pater mi, si non potest hic calix transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua. » Secundo orat, ut si Ninive aliter salvari non potest, nisi aruerit cucurbita, fiat voluntas Patris, quæ non est contraria Filii voluntati, dicente ipso per prophetam : « Ut facerem voluntatem tuam, Deus meus, volui » *Ps.* XXXIX, 9.

« Et venit iterum, et invenit eos dormientes. Erant enim oculi eorum gravati. Et relictis illis, iterum abiit, et oravit tertio, eumdem sermonem dicens. » Solus

disant les mêmes paroles. » *Ibid.* 43. 44. Il prie seul pour tous, comme il souffre seul pour tous. C'était le renoncement tout proche qui alanguissait et appesantissait ainsi les yeux des apôtres.

« Alors il vint trouver ses disciples et leur dit : Dormez maintenant, et reposez-vous; voici l'heure qui approche, et le Fils de l'homme va être livré entre les mains des pécheurs ». *Ibid.* 45. *Matth.* XVIII, *et* II *Corinth.* XIII. Après avoir prié une troisième fois, afin que toute parole soit confirmée par l'autorité de deux ou trois témoins, et obtenu que la crainte qui allait saisir ses apôtres, fut suivie d'une pénitence expiatoire, tranquille du côté de sa passion, il s'avance vers ses persécuteurs et s'offre volontairement à la mort; il dit à ses apôtres :

« Levez-vous, allons, celui qui doit me livrer est bien près d'ici. Comme il parlait encore, voilà que Judas, l'un des douze, arriva, et avec lui une grande troupe de gens armés d'épées et de bâtons, qui avaient été envoyés par les princes des prêtres et par les anciens du peuple. *Ibid.* 46, 47. Si nous ne voulons pas être surpris comme des gens qui ont peur et reculent, marchons de nous-mêmes à la mort, afin de donner à ceux qui doivent souffrir après nous le spectacle de la confiance et de la joie..

« Or, celui qui le trahissait leur avait donné un signe en disant : Celui que je baiserai, c'est lui-même, saisissez-vous de lui. » *Ibid.* 48. Le malheureux Judas, indigne pourtant de commisération, montre en tout la même infidélité; il la montre en trahissant son maître et son Seigneur; il la montre en attribuant à un pouvoir magique, et non à la toute-puissance divine les miracles qu'il lui a vu faire. Peut-être aussi, avait-il entendu parler de sa transfiguration sur la montagne, et craignait-il que par une transformation du même genre, il ne s'échappât des mains des valets qu'il avait amenés. Il leur donne donc un signe qui le leur fera connaître, et ce signe est un baiser.

« Aussitôt donc s'approchant de Jésus, il lui dit : Je vous salue, Maître, et il le baisa. » *Ibid.* 49. Assurance éffrontée et criminelle! appeler Maître et baiser celui qu'il livre. Il garde pourtant encore quelque chose du respect du disciple, puisqu'il ne le livre pas lui-même brutalement à ses persécuteurs, et se contente de le désigner par un baiser. Tel est le signe dont Dieu marquait Cain, pour l'empêcher d'être mis à mort par ceux qui l'auraient rencontré, *Genes.* IV.

Jésus lui répondit : mon ami, dans quel but êtes-vous venu? Alors ils s'avancèrent, portèrent les mains sur Jésus et le saisirent. » *Ibid.* 50. Le mot « mon ami, » doit être, κατὰ ἀντίφρασιν « par antiphrase » ou du moins dans le sens attribué à cette parole que nous avons lue plus haut : « Mon ami comment êtes vous entré ici sans avoir la robe nuptiale? » *Matth.* XXII. 12.

orat pro omnibus, sicut et solus patitur pro universis. Languescebant autem et opprimebantur apostolorum oculi negatione vicina.

« Tunc venit ad discipulos suos, et dicit illis : Dormite jam, et requiescite; ecce appropinquavit hora, et Filius hominis tradetur in manus peccatorum *Matth.* XVIII et II *Cor.* XIII. Postquam tertio oraverat, ut in ore duorum vel trium testium staret omne verbum, et apostolorum timorem sequenti pœnitentia impetraverat corrigendum, securus de passione sua pergit ad persecutores, et ultro se interficiendum præbet, dicitque discipulis suis :

« Surgite, eamus, ecce appropinquavit qui me tradet. Adhuc eo loquente, ecce Judas unus de doudecim venit, et cum eo turba multa cum gladiis et fustibus, missi a principibus sacerdotum, et senioribus populi. » Ne nos inveniant quasi timentes et retrahentes, ultro pergamus ad mortem, ut confidentiam et gaudium passuri videant.

« Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens : Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum. » Miser Judas, et tamen non miserabilis, eadem infidelitate, qua magistrum et Dominum tradidit, putabat signa, quæ Salvatorem viderat facientem, non majestate divina, sed magicis artibus facta. Et quia eum forte audierat in monte transfiguratum, timebat ne simili transformatione elaberetur e manibus ministrorum. Dat ergo signum, ut sciant ipsum esse, quem osculo demonstraret.

« Et confestim accedens ad Jesum, dixit : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum. » Impudens quidem et scelerata confidentia, magistrum vocare, et osculum ei ingerere, quem tradebat. Tamen adhuc aliquid habet de verecundia discipuli, cum non eum palam tradit persecutoribus, sed per signum osculi. Hoc est signum quod posuit Deus in Cain, ne quicumque invenisset, interficeret eum *Genes.* VI.

« Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt et manus injecerunt in Jesum, et tenuerunt eum. » Verbum, « Amice, » vel κατὰ ἀντίφρασιν intelligendum, vel certe juxta illud quod supra legimus : « Amice, quomodo huc intrasti, non habens vestem nuptialem » *Matt.* XXII, 12?

« Alors un de ceux qui étaient avec Jésus, étendant le bras, tira son épée, en frappa un serviteur du prince des prêtres, et lui coupa l'oreille. » *Ibid.* 51. Un autre évangéliste nous apprend que cela fut fait par Pierre, agissant en cela avec la même impétuosité que d'habitude. Le serviteur du prince des prêtres s'appelait « Malchus, » et l'oreille coupée était l'oreille droite. Disons en passant que « Malchus, » c'est-à-dire « le roi » le peuple juif, roi autrefois, est devenu le serviteur de l'impiété et de la voracité des prêtres. Il a perdu l'oreille droite, de sorte qu'il entend par la gauche toutes les petitesses de la lettre; mais le Seigneur a rendu l'oreille droite à ceux d'entre les Juifs qui ont voulu croire en lui, et de ce peuple esclave a fait une race royale et sacerdotale.

« Mais Jésus lui dit : Remettez votre épée à sa place, car tous ceux qui se serviront de l'épée périront par l'épée. » *Ibid.* 52. Et quoique ce ne soit pas en vain que le glaive soit porté par celui qui est chargé d'exécuter les vengeances du Seigneur contre celui qui fait le mal, néanmoins quiconque prendra l'épée, périra par l'épée. Par quelle épée? par cette épée flamboyante qui est brandie devant le paradis, *Genes.* III. et par cette épée spirituelle, qui fait partie de l'armure de Dieu. *Ephes.* VI.

« Pensez-vous que je ne puisse pas prier mon Père, et qu'il ne me donnerait pas aussitôt plus de douze légions d'anges? Comment donc s'accompliront les Écritures qui déclarent qu'il faut que cela se passe ainsi? » *Ibid.* 53, 54. Je n'ai pas besoin de l'aide des douze apôtres, fussent-ils tous disposés à me défendre, moi qui puis avoir à mon secours douze légions de l'armée angélique. La légion, chez les anciens, comprenait six mille hommes. Nous avons trop peu de temps pour entreprendre d'expliquer ce nombre. Qu'il nous suffise de dire que c'est une figure, que douze légions font soixante-douze mille anges, autant qu'il y a de peuples parlant une langue différente. Ce que le Sauveur ajoute dénote un cœur qui ne recule pas devant la souffrance puisque ce serait en vain que les prophètes auraient rendu leurs oracles, si le Seigneur ne prouvait, en les accomplissant par sa Passion, qu'ils ont dit la vérité.

« En ce moment, Jésus dit à cette troupe de gens : Vous êtes venus ici avec des épées et des bâtons pour me prendre comme si j'étais un voleur; j'étais tous les jours parmi vous, enseignant dans le temple, et vous ne m'avez pas arrêté. » *Ibid.* 55. C'est une folie, dit-il, de venir chercher avec des épées et des bâtons celui qui se remet volontairement entre vos mains, de se servir d'un traître et de venir la nuit l'arrêter, comme s'il se cachait et voulait se dérober à vos regards,

« Et ecce unus ex his, qui erant cum Jesu, extendens manum exemit gladium suum, et percutiens servum principis sacerdotum, amputavit auriculam ejus. » In alio evangelista [*Al.* Evangelio] scriptum est quod Petrus hoc fecerit, eodem mentis ardore quo cætera. Servus quoque principis sacerdotum Malchus appellatur [*Al.* appellabatur]; auricula quæ amputatur, dextera est. Transitorie dicendum, quod « Malchus, » id est, rex quondam populus Judæorum, servus factus sit impietatis et devorationis sacerdotum. Dexteramque perdiderit auriculam, ut totam litteræ vilitatem audiat in sinistra ; sed Dominus in his, qui ex Judæis credere voluerunt, reddidit aurem dextram, et fecit servum genus regale et sacerdotale.

« Tunc ait illi Jesus : Converte gladium tuum in locum suum. Omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt. » Et si non frustra portat gladium, qui ultor Dominicæ iræ positus est in eum, qui malum operatur ; attamen quicumque gladium sumpserit, gladio peribit. Quo gladio? illo nempe qui igneus vertitur ante paradisum *Genes.* III, et gladio spiritus, qui in Dei describitur armatura *Ephes.* VI.

« An putas quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modo plus quam duodecim legiones angelorum? Quomodo ergo implebuntur Scripturæ : quia sic oportet fieri? » Non indigeo duodecim apostolorum auxilio, etiamsi omnes me defenderent, qui possum habere duodecim legiones angelici exercitus. Una legio apud veteres sex millibus complebatur hominum. Pro brevitate temporis numerum non occurrimus explicare, typos tantum dixisse sufficiat : septuaginta duo millia angelorum, in quot gentes hominum lingua divisa est, duodecim legionibus fieri. Sequens sententia promptum ad patiendum demonstrat animum, quod frustra prophetæ cecinerint, nisi Dominus eos vere dixisse, passione sua asseruerit.

« In illa hora dixit Jesus turbis : Tamquam ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me : quotidie apud vos sedebam, docens in templo et non me tenuistis. » Stultum est, inquit, eum cum gladiis et

celui qui chaque jour enseigne dans le temple. Mais je comprends que vous vous êtes réunis contre moi dans les ténèbres parce que votre puissance est une puissance de ténèbres.

« Mais tout cela s'est fait afin que les Éritures des prophètes fussent accomplies. Alors les disciples l'abandonnèrent tous et s'enfuirent » *Ibid.* 56. Quelles sont les Écritures des Prophètes? « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » *Psalm.* XXI. 17. et ailleurs : « Il a été conduit comme une brebis au sacrifice, » *Isa.* LIII. 7; Et encore dans un autre endroit : « Il a été conduit à la mort a cause des iniquités de mon peuple. » *Ibid.* sec. LXX.

« Les gens s'étant saisi de Jésus, l'emmenèrent chez Caïphe, prince des prêtres, où les Scribes et les anciens étaient assemblés. » *Ibid.* 57. Moïse avait établi par l'ordre de Dieu, que les pontifes se succéderaient de père en fils, et que l'on observerait pour les prêtres l'ordre généalogique. *Exod.* XXIX. Josèphe rapporte que le Caïphe dont il est ici question, avait acheté d'Hérode le souverain Pontificat pour une année. Il n'y a donc rien de surprenant que ce pontife illégitime prononce des jugements injustes.

« Pierre le suivait de loin, jusque dans la cour du prince des prêtres. » *Ibid.* 58. Il suivait de loin, l'apôtre qui devait renier le Seigneur.

« Et y étant entré, il s'assit avec les domestiques pour voir la fin. Cependant les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire mourir. Et ils n'en trouvaient point, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. » *Ibid.* 59, 60. Pierre, poussé par l'affection du disciple pour son maître, ou par un sentiment de curiosité humaine, voulait savoir ce que le grand prêtre allait décider par rapport au Seigneur; s'il le condamnerait à mort, ou s'il le renverrait après l'avoir fait battre de verges. Et voilà en quoi Pierre se distingue des dix apôtres. Ceux-ci s'enfuient; lui, de loin, il est vrai, suit cependant le Sauveur.

« En dernier lieu, il vint deux faux témoins, qui dirent : Celui-ci a dit : Je puis détruire le temple de Dieu et le rebâtir en trois jours. » *Ibid.* 61. Comment appeler ces gens faux témoins, puisqu'ils déposent des paroles que nous avons vues prononcées plus haut par le Seigneur? Mais celui-là est faux témoin qui rapporte les paroles dans un autre sens que celui dans lequel elles ont été dites. Or le Sauveur avait parlé du temple de son corps. De plus, ils rapportent faussement les paroles elles-mêmes, et en y ajoutant ou en y changeant quelques expressions, ils donnent une couleur de justice à leur accusation. » Le Sauveur avait dit : « Détruisez

fustibus quærere, qui ultro se tradat vestris manibus, et in nocte quasi latitantem, et a vestris oculis declinantem per proditorem investigare, qui quotidie in templo doceat. Sed ideo adversum me in tenebris congregamini, quia potestas vestra in tenebris est.

« Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur Scripturæ prophetarum. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt. » Quæ sunt Scripturæ prophetarum? « Foderunt manus meas, et pedes meos » *Ps.* XXI. 17. et alibi : « Sicut ovis ad victimam ductus est » *Isai*; LIII, 7. Et in alio [*Al.* eodem] loco : « Ab iniquitatibus populi mei ductus est ad mortem » *Ibid.*, *sec.* LXX.

« At illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caipham principem sacerdotum, ubi Scribæ et seniores convenerant. » Moyses, Deo jubente, præceperat, ut pontifices patribus succederent, et generationis in sacerdotibus series texeretur *Exod.* XXIX. Refert Josephus istum Caipham unius tantum anni Pontificatum ab Herode pretio redemisse. Non ergo mirum est, si nequam pontifex inique [*Al.* iniquus] judicet.

« Petrus autem sequebatur eum a longe usque in atrium principis sacerdotum. » A longe sequebatur, qui Dominum erat negaturus.

« Et ingressus intro, sedebat cum ministris, ut videret finem. Principes autem sacerdotum et omne concilium quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut morti eum traderent. Et non invenerunt, cum multi falsi testes accessissent. » Vel amore discipuli, vel humana curiositate scire cupiebat, quid judicaret de Domino pontifex : utrum eum neci addiceret, an flagellis cæsum dimitteret. Et in hoc diversitas decem apostolorum et Petri. Illi fugiunt, iste, quamquam procul, sequitur tamen Salvatorem.

« Novissime autem venerunt duo falsi testes, et dixerunt : Hic dixit : Possum destruere templum Dei, et post triduum reædificare illud. » Quomodo falsi testes sunt, si ea dicunt, quæ Dominum supra dixisse legimus? Sed falsus testis est, qui non in eodem sensu dicta intelligit quo dicuntur. Dominus enim dixerat de templo corporis sui. Sed et in ipsis verbis calumniantur, et paucis additis vel mutatis, quasi justam calumniam faciunt. Salvator dixerat : « Solvite templum hoc; »

ce temple; » eux modifient les termes, et lui font dire : « Je puis détruire le temple de Dieu. » Détruisez, dit-il, vous, et non pas moi; car il ne nous est pas permis de porter les mains sur nous-mêmes. Enfin ils lui prêtent ce langage : « et le rebâtir en trois jours, » pour prouver qu'il parlait spécialement du temple juif. Tandis que le Seigneur disait, pour bien faire comprendre qu'il ne s'agisait que du temple animé et vivant : « Et je le ressusciterai en trois jours. » Autre chose est bâtir, autre chose, ressusciter.

« Alors le prince des prêtres se levant, lui dit : Vous ne répondez rien à ce que ceux-ci déposent contre vous? Mais Jésus se taisait. » *Ibid.* 62. Dans un mouvement de colère et impatienté de ne pas trouver le prétexte qu'il cherche pour calomnier Jésus, le grand prêtre se lève de son siège, et ainsi la haine de son cœur éclate dans sa tenue extérieure. Plus Jésus se tait en face des accusations de ces faux témoins et de ces prêtres impies qui ne méritent pas une réponse, et plus le grand prêtre, emporté par la fureur, le provoque à répondre; afin de trouver dans son langage un motif quelconque pour l'accuser. Néanmoins Jésus se taisait. Car il savait comme Dieu, que tout ce qu'il pourrait dire, fournirait à ses ennemis une matière à calomnie.

« Et le prince des prêtres lui dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ Fils de Dieu? » *Ibid.* 63. Pourquoi commandez-vous? ô le plus impie des prêtres, pour accuser ou pour croire? Pour accuser? mais d'autres accusent; condamnez donc l'accusé qui se tait. Pour croire? mais pourquoi avez-vous refusé de croire à son témoignage.

« Jésus lui répondit : Vous l'avez dit; je vous déclare que vous verrez un jour le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu et venant sur les nuées du ciel. » *Ibid.* 64. Même réponse pour Pilate que pour Caïphe; il faut qu'ils soient tous deux condamnés par leur propre sentence.

« Alors le prince des prêtres déchira ses vêtements en disant : Il a blasphémé. Qu'avons-nous encore besoin de témoins? Vous venez d'entendre le blasphème. Que vous en semble? Ils lui répondirent : Il mérite la mort. » *Ibid.* 65, 66. Le même accès de rage qui avait fait lever le grand prêtre du siège pontifical, lui fait déchirer ses vêtements. Mais il déchira ses vêtements pour montrer que les Juifs avaient désormais perdu la gloire du sacerdoce, et que les pontifes n'occupaient plus qu'un siège vide. Il est d'usage chez les Juifs, lorsqu'on a entendu une parole blasphématoire ou injurieuse à Dieu, de déchirer ses vêtements. C'est ce que firent Paul et Barnabé, lorsque les Lycaoniens voulurent les honorer comme des divinités. D'un autre côté,

isti commutant, et aiunt : « Possum destruere templum Dei. » Vos, inquit, solvite, non ego : quia illicitum est, ut ipsi nobis inferamus manus. Deinde illi vertunt : « et post triduum reædificare illud; » ut proprie de templo Judaico dixisse videatur. Dominus autem, ut ostenderet animale et spirans templum, dixerat : « Et ego in triduo suscitabo illud. » Aliud est ædificare, aliud suscitare.

« Et surgens princeps sacerdotum, ait illi : Nihil respondes ad ea quæ isti adversum te testificantur? Jesus autem tacebat. » Ira præceps et impatiens non inveniens calumniæ locum, excutit de solio pontificem, ut vesaniam mentis motu corporis demonstraret. Quanto Jesus tacebat ad indignos responsione sua, falsos testes et sacerdotes impios, tanto magis pontifex furore superatus, eum ad respondendum provocat, ut ex qualibet occasione sermonis locum inveniat accusandi. Nihilominus Jesus tacebat. Sciebat enim, quasi Deus, quidquid respondisset torquendum ad calumniam.

« Et princeps sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei? » Quid adjuras, impiissime sacerdotum, ut accuses, an ut credas? Si ut accuses, arguunt alii : condemnate tacentem. Si ut credas, quare confitenti credere noluisti?

« Dixit illi Jesus : Tu dixisti. Verumtamen dico vobis : amodo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem in nubibus cœli? » Et adversum Pilatum, et adversum Caipham similis responsio, ut propria sententia condemnentur.

« Tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit. Quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc audistis blasphemiam. Quid vobis videtur? At illi respondentes, dixerunt : Reus est mortis. » Quem de solio sacerdotali furor excusserat, eadem rabies ad scindendas vestes provocat. Scidit autem vestimenta sua, ut ostendat Judæos sacerdotii gloriam perdidisse, et vacuam sedem habere pontifices. Sed et consuetudinis Judaicæ est, cum aliquid blasphemiæ et quasi contra Deum audierint, scindere vestimenta sua. Quod Paulum quoque et Barnabam, quando in Lycaonia

Hérode, pour n'avoir pas rendu hommage à Dieu, et avoir caressé la faveur populaire, fut immédiatement frappé par un ange.

« Aussitôt ils lui crachèrent au visage, et le frappèrent à coups de poing. » *Ibid.* 67, afin que cette parole fut accomplie : « J'ai présenté mes joues aux soufflets, et je n'ai point dérobé mon visage à l'ignominie des crachats. » *Thren.* III.30

« D'autres lui donnèrent des soufflets au visage, en disant : Prophétise-nous, Christ, qui est celui qui t'a frappé? *Ibid.* 68. C'eût été une folie de répondre à des gens qui frappent, de prophétiser pour des bourreaux, quand leur rage insensée se manifestait si ouvertement. Mais s'il a refusé de vous prophétiser ceci, il a prédit de la manière la plus claire qu'une armée environnerait Jérusalem, et que du temple il ne resterait pas pierre sur pierre.

« Pierre cependant était assis au dehors dans la cour. » *Ibid.* 69. Il était assis au dehors, pour voir comment se terminerait l'affaire. Et il ne s'approchait pas de Jésus, pour ne faire naître aucun soupçon dans l'esprit des domestiques.

« Et il nia une seconde fois avec serment : Je ne connais point l'homme. Peu après, ceux qui étaient là s'avancèrent et dirent à Pierre : » *Ibid.* 72. J'en connais qui, par un sentiment de pieuse affection pour l'apôtre saint Pierre, interprètent ce passage, de manière à pouvoir dire que Pierre n'a point renié le Dieu, mais l'homme, et qui donnent ce sens à ses paroles : Je ne connais point l'homme, parce que je sais qu'il est Dieu. Tout lecteur judicieux comprendra la frivolité de cette interprétation, et remarquera que ceux qui la donnent pour défendre l'Apôtre, rendent Dieu coupable de mensonge. Car si Pierre n'a point renié son Maître, le Seigneur a menti lorsqu'il a dit : « Je vous dis en vérité que cette nuit, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. » Considérez ces expressions : « vous me renoncerez, » moi et non pas l'homme.

« Assurément vous êtes aussi de ces gens-là; car même votre langage vous fait assez connaître. » *Ibid.* 73. Non pas que Pierre parlât une autre langue, ou fut d'un autre pays. Tous ceux qui l'accusaient, comme celui qui était accusé, tous étaient hébreux, mais chaque province, et chaque région à sa manière de parler, et ne peut se défaire des locutions et de l'accent qui lui est propre. Ainsi, dans le livre des Juges, *Chap.* XII, les Éphratéens ne peuvent prononcer convenablement le σύνθημα, mot.

deorum cultu honorabantur, fecisse legimus. Herodes autem, quia non dedit honorem Deo, sed acquievit immoderato favori populi, statim ab angelo percussus est.

« Tunc exspuerunt in faciem ejus, et colapbis eum cæciderunt. » Ut adimpleretur quod dictum est : « Dedi maxillas meas [Al. *maxillam meam*] alapis, et faciem meam non averti a confusione sputorum *Thren.* III, 30.

« Alii autem palmas in faciem ejus dederunt, dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit? » Stultum erat verberantibus respondere, et prophetizare cædentem, cum palam percutientis videretur insania. Sed sicut hoc vobis non prophetavit, sic illud manifestissime vaticinatus est, quod circumdaretur Jerusalem ab exercitu, et non relinqueretur lapis super lapidem in templo.

« Petrus vero sedebat foris in atrio. » Foris sedebat, ut videret exitum rei. Et non appropinquabat Jesu, ne ministris aliqua suspicio nasceretur.

« Et iterum negavit cum juramento, quia non novi hominem. Et post pusillum accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro. » Scio (1) quosdam pii affectus [*Al.* pio affectu] erga Apostolum Petrum, locum hunc ita interpretatos, ut dicerent Petrum non Deum negasse, sed hominem, et esse sensum : Nescio hominem, quia scio Deum. Hoc quam frivolum sit, prudens lector intelligit; sic [*Al.* si] defendunt Apostolum, ut Deum mendacii reum faciant. Si enim iste non negavit, ergo mentitus est Dominus, qui dixerat : « Amen dico tibi, quia hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis. » Cerne quid dicat, « me negabis, » non hominem.

« Vere et tu ex illis es : nam et loquela tua te manifestum facit. » Non quod alterius sermonis esset Petrus, aut gentis exteræ. Omnes quippe Hebræi erant, et qui arguebant, et qui arguebatur [*Al.* arguebantur]; sed quod unaquæque provincia et regio habeat proprietates suas, et [*Al.* ut] vernaculum loquendi sonum vitare non possit. Unde et Ephrathæi in Judicum libro *cap.* XII non possunt σύνθημα dicere.

(1) Ex his unus videtur S. Ambrosius, cujus hæc sententia lib. x in Lucam, n. 82. *Bene negavit hominem, quia sciebat Deum.* Et pridem fortasse S. ipse Hilarius, qui in hunc locum, *Et vere prope*, ait, *jam sine piaculo hominem negabat, quem Dei Filium primus agnoverat* Dixerint excusandi affectu, non ut culpam negerent. *Ed. Mig.*

« Il se mit alors à faire des imprécations et à jurer qu'il ne connaissait pas l'homme. Et aussitôt le coq chanta. Et Pierre se ressouvint de la parole que Jésus lui avait dite : Avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. » *Ibid.* 74. 75. Nous lisons dans un autre Évangile : Qu'après le renoncement de Pierre et le chant du coq, le Sauveur jeta un regard à l'apôtre, et que ce regard fit aussitôt couler de ses yeux des larmes amères. Il ne pouvait en effet se faire que celui que la lumière du monde avait regardé, restât dans les ténèbres du renoncement.

« Et étant sorti dehors, il pleura amèrement. » Tant qu'il restait dans la cour de Caïphe, il ne pouvait faire pénitence. Il sort donc hors de la société des impies, pour laver dans des larmes amères les souillures d'un renoncement que la peur lui a arraché.

« Le matin étant venu, tous les princes des prêtres et les anciens du peuple tinrent conseil contre Jésus, pour le faire mourir. Et l'ayant lié, ils l'emmenèrent, et le livrèrent à Ponce-Pilate gouverneur. » *Matth.* XXVII, 1 *Seqq.* Le Seigneur fut conduit non seulement à Ponce-Pilate, mais encore à Hérode, pour être le jouet de leurs railleries. Et voyez toute la sollicitude que les prêtres déploient pour le mal. Ils ont veillé toute la nuit pour commettre un homicide. « Et l'ayant lié, ils le livrèrent à Pilate. » En effet, c'était l'usage chez eux de remettre au juge, chargé de liens, celui qu'ils jugeaient mériter la mort.

« Alors Judas qui l'avait livré, voyant qu'il était condamné, touché de repentir, reporta les trente pièces d'argent aux princes des prêtres et aux anciens, en disant : J'ai péché en livrant le sang innocent. » *Ibid.* 3, 4. La grandeur de l'impiété surpasse en Judas la grandeur de l'avarice. Voyant le Seigneur condamné à mort, il reporte aux prêtres la somme qu'il en avait reçue, comme s'il était en son pouvoir de changer la sentence des persécuteurs. Le changement de sa volonté ne peut en rien modifier les conséquences de sa volonté première. Mais si celui qui a ainsi livré le sang innocent a péché, combien plus ont péché les Juifs qui ont acheté le sang innocent, et ont amené le disciple à la trahison par l'appât de l'argent! Et maintenant que ceux qui soutiennent qu'il y a diverses natures et prétendent que le traître Judas était d'une mauvaise nature, et n'avait pu être guéri par son élévation à l'apostolat, disent, comment une mauvaise nature a pu faire pénitence.

« Mais ils répondirent : que nous importe? c'est votre affaire. Alors ayant jeté cet argent dans le temple, il se retira, et alla se pendre. » *Ibid.* 5. Il ne lui a servi de rien de faire pénitence, cette pénitence étant impuissante à arrêter les effets de son crime. Quand un frère pèche

« Tunc cœpit detestari et jurare, quia non novisset hominem. Et continuo gallus cantavit. Et recordatus est Petrus verbi Jesu, quod dixerat : Priusquam gallus cantet, ter me negabis. » In alio Evangelio legimus : quia post negationem Petri, et cantum galli, respexerit Salvator Petrum, et intuitu suo eum ad amaras lacrymas provocarit. Nec fieri poterat, ut in negationis tenebris permaneret, quem lux respexerat mundi.

« Et egressus foras, flevit amare. » In atrio Caiphæ sedens, non poterat agere pœnitentiam. Egreditur foras de impiorum concilio, ut pavidæ negationis sordes amaris fletibus lavet.

« Mane autem facto, consilium inierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent. Et vinctum adduxerunt, et tradiderunt eum Pontio Pilato præsidi. » Non solum ad Pilatum, sed etiam ad Herodem ductus est, ut uterque Domino illuderet. Et cerne sollicitudinem sacerdotum in malum. Tota nocte vigilaverunt, ut homicidium facerent. « Et vinctum tradiderunt Pilato. » Habebant enim hunc morem, ut quem adjudicassent morti, ligatum judici traderent.

« Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset, pœnitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum et senioribus, dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum. » Avaritiæ magnitudinem [*Al.* magnitudine] impietatis pondus exclusit. Videns Judas Dominum adjudicatum morti, pretium retulit sacerdotibus, quasi in potestate sua esset persecutorum mutare sententiam. Itaque licet mutaverit voluntatem suam, tamen voluntatis primæ exitum non mutavit. Si autem peccavit ille qui tradidit sanguinem justum, quanto magis Judæi peccaverunt, qui emerunt sanguinem justum, et offerendo pretium, ad proditionem discipulum provocarunt? Qui diversas naturas conantur introducere, et dicunt Judam proditorem malæ fuisse naturæ, nec electione [*Al.* electionem *et* servare] apostolatus potuisse servari, respondeant quomodo natura mala egerit pœnitentiam.

« At illi dixerunt : Quid ad nos? Tu videris. Et projectis argenteis in templo, recessit ; et abiens, laqueo se suspendit. » Nihil profuit egisse pœnitentiam, per quam scelus corrigere non potuit. Si quando sic frater peccat in fratrem, ut emendare valeat quod peccavit,

contre son frère, et que sa faute est de nature à pouvoir être réparée, le pardon lui peut être accordé. Mais si les conséquences de la faute subsistent, c'est en vain qu'il en exprime son repentir. C'est ce que nous lisons dans le psaume au sujet de ce même malheureux Judas : « Que sa prière même lui soit imputée à péché. » *Ps.* CVIII, 7; de sorte que non seulement il n'a pu réparer son crime de trahison, mais encore qu'à ce premier forfait il en a ajouté un second, son propre homicide. L'Apôtre dit quelque chose de pareil dans sa seconde Épitre aux Corinthiens : « De peur que votre frère ne soit accablé dans un excès de tristesse. » II *Corinth.* II. 7.

« Mais les princes des prêtres ayant pris l'argent, dirent : Il n'est pas permis de le mettre dans le trésor, parce que c'est le prix du sang. » *Ibid.* 6. Oui vraiment, ils passent le moucheron, et avalent le chameau. Car s'ils ne mettent pas l'argent dans le trésor, c'est-à-dire, dans l'endroit où l'on dépose les offrandes faites à Dieu, parce que c'est le prix du sang, pourquoi répandent-ils ce sang lui-même?

« Et ayant délibéré là-dessus, ils en achetèrent le champ d'un potier, pour la sépulture des étrangers. C'est pourquoi ce champ est appelé encore aujourd'hui Acheldemach, c'est-à-dire, le champ du sang. » *Ibid.* 7, 8. Ils agirent certainement dans une autre intention que celle de laisser, par l'acquisition de ce champ, un monument éternel de leur impiété. Mais pour nous, qui étions des étrangers par rapport à la loi et aux prophètes, nous avons recueilli pour notre salut, le fruit de leurs iniquités, et nous nous reposons dans le prix du sang de celui qu'ils ont mis à mort. Or, le champ s'appelle champ du potier, parce que notre potier c'est le Christ.

« Alors fut accomplie cette parole du prophète Jérémie : Ils ont reçu les trente pièces d'argent qui étaient le prix de celui qui avait été mis à prix et dont ils avaient fait marché avec les enfants d'Israël; et ils les ont données pour le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné. » *Ibid.* 9, 10. Cette citation ne se trouve pas dans Jérémie. Il y a bien dans Zacharie, l'avant dernier des douze prophètes, quelque chose qui s'en rapproche, *Zach.* XI, mais quoique le sens ne s'en éloigne pas beaucoup, néanmoins les paroles elles-mêmes et leur disposition, en sont bien différentes. J'ai lu dernièrement dans un livre hébreu qui m'a été remis par un hébreu de la secte des Nazaréens, un passage apocryphe de Jérémie où ces paroles sont reproduites mot à mot. Toutefois il me semble que cette citation a été plutôt empruntée à Zacharie; car c'est l'habitude bien connue des évangélistes et des apôtres, quand ils citent l'Ancien Testament, de n'en reproduire que le sens, sans s'attacher à l'ordre dans lequel les paroles sont disposées.

potest ei dimitti, Sin autem permanent opera, frustra voce assumitur pœnitentia. Hoc est quod in psalmo de eodem infelicissimo Juda dicitur : « Et oratio ejus fiat in peccatum » *Ps.* CVIII, 7; ut non solum emendare nequiverit proditionis nefas, sed ad prius scelus etiam proprii homicidii crimen addiderit. Tale quid et Apostolus in secunda ad Corinthios Epistola loquitur : « Ne abundantiori tristitia absorbeatur frater. »

« Principes autem sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam. [*Al* corbanam], quia pretium sanguinis est. » Vere culicem liquantes, et camelum glutientes. Si enim ideo non mittunt pecuniam in corbonam, hoc est, in gazophylacium et dona Dei, quia pretium sanguinis est, cur ipse sanguis effunditur?

« Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum, propter hoc vocatus est ager ille Acheldemach, hoc est ager sanguinis, usque in hodiernum diem. » Illi quidem fecerunt alia voluntate, ut æternum impietatis suæ relinquerent ex agri emptione monimentum. Cæterum nos, qui peregrini eramus a Lege et prophetis, prava eorum studia suscepimus in salutem; et in pretio sanguinis ejus requiescimus. Figuli autem ager appellatur, quia figulus noster est Christus.

« Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos, pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israel, et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus. » Hoc testimonium in Jeremia non invenitur. In Zacharia vero, qui pene ultimus est duodecim prophetarum, quædam similitudo fertur *Zach.* XI; et quamquam sensus non multum discrepet, tamen et ordo et verba diversa sunt. Legi nuper in quodam Hebraico volumine, quod Nazarænæ sectæ mihi Hebræus obtulit, Jeremiæ apocryphum, in quo hæc ad verbum scripta reperi. Sed tamem mihi videtur magis de Zacharia sumptum testimonium, Evangelistarum et Apostolorum more vulgato, qui verborum ordine prætermisso, sensus tantum de veteri Testamento proferunt in exemplum.

« Or Jésus parut devant le gouverneur, et le gouverneur l'interrogea en ces termes : Êtes-vous le roi des Juifs? » *Ibid.* 11. L'interrogatoire de Pilate ne roulant sur aucune action criminelle, et n'ayant d'autre objet que de savoir s'il est le roi des Juifs, démontre l'impiété des Juifs, et prouve qu'ils n'ont pu trouver même faussement rien dont ils aient pu accuser le Sauveur.

« Jésus lui répondit : Vous le dites. » Il répond de manière à dire la vérité, et à ne donner aucune prise à la calomnie. Et remarquez que d'une certaine façon il répond à Pilate qui allait le condamner malgré lui, tandis qu'il a refusé de répondre aux prêtres et aux chefs de la nation, les jugeant indignes d'entendre sa parole.

« Alors Pilate lui dit : n'entendez-vous pas combien ils profèrent de témoignages contre vous. Mais il ne répondit rien à tout ce qu'il put lui dire, de sorte que le gouvernenr en était fort étonné. Or, au jour de la fête, le gouverneur avait coutume de délivrer au peuple celui des prisonniers qu'il voulait. » *Ibid.* 13, *seqq.* C'est un païen, il est vrai, qui condamne Jésus; mais il en rejette toute la responsabilité sur le peuple Juif : « N'entendez-vous pas combien ils profèrent de témoignages contre vous? » Jésus ne voulut rien répondre, de peur qn'en mettant à néant l'accusation, il ne fut laissé libre par le gouverneur, et qu'ainsi les bienfaits que nous devait apporter la croix ne fussent reculés pour longtemps.

« Il avait alors un prisonnier fameux, nommé Barabbas. Comme donc ils étaient assemblés, Pilate leur dit : Lequel voulez-vous que je vous délivre, Barabbas où Jésus qui est appelé Christ? Car il savait que c'était par envie qu'ils le lui avaient livré. » *Ibid.* 16, *seqq.* Dans l'Évangile selon les Hébreux, le nom de ce personnage est interprété « fils de leur maître; » il avait été condamné pour crime de sédition et de meurtre, Pilate offre donc aux Juifs le choix entre un scélérat et Jésus; il ne met pas en doute que ce choix se portera sur Jésus, sachant qu'il n'a été livré que par envie. Ainsi, il est manifeste que c'est l'envie qni est la cause de son crucifiement.

« Pendant qu'il siégeait à son tribunal, sa femme lui envoya dire : Qu'il n'y ait rien entre vous et ce juste; car j'ai été fort tourmentée aujourd'hui en songe à cause de lui. Mais les princes des prêtres et les anciens persuadèrent au peuple de demander Barabbas et de faire périr Jésus. Lors donc que le gouverneur reprenant la parole leur dit : Lequel voulez-vous que je vous délivre? Ils répondirent : Barabbas. » *Ibid.* 19, *seqq.* Remarquez que Dieu se sert

« Jesus autem stetit ante præsidem, et interrogavit eum præses, dicens : Tu ex rex Judæorum? » Pilato nihil aliud interrogante criminis, nisi utrum rex Judæorum sit, arguuntur impietatis Judæi, quod ne falso quidem invenire potuerint quod objicerent Salvatori.

« Dixit illis Jesus : Tu dicis. » Sic respondit ut et verum diceret, et sermo ejus calumniæ non pateret. Et attende quod Pilato, qui invitus promebat sententiam, aliqua ex parte responderit. Sacerdotibus autem et principibus respondere noluerit, indignos suo sermone judicans

« Tunc dicit illi Pilatus : Non audis quanta adversum te dicunt [*Al* dicant] testimonia? Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer. Per diem autem solemnem consueverat præses populo dimittere unum vinctum, quem voluissent. » Ethnicus quidem est, qui condemnat Jesum; sed causam refert in populum Judæorum. « Non audis quanta adversum te dicunt testimonia? » Jesus autem nihil respnodere voluit, ne crimen diluens a præside dimitteretur, et crucis utilitas differretur.

« Habebat autem tunc vinctum insignem, qui dicebatur Barrabbas. Congregatis ergo illis, dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis, Barrabbam, an Jesum, qui dicitur Christus? Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum. » Iste in Evangelio, quod scribitur juxta Hebræos, « filius magistri eorum » interpretatur, qui propter seditionem et homicidium fuerat condemnatus. Offert autem eis optionem Pilatus dimittendi quem velint, latronem, an Jesum; non dubitans, Jesum potius eligendum, sciens eum propter invidiam traditum. Igitur causa crucis manifeste invidia est.

« Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus, dicens : Nihil tibi et justo illi, multa enim passa sum hodie per visum propter eum. Principes autem sacerdotum et seniores persuaserunt populis ut peterent Barabbam, Jesum vero perderent. Respondens autem præses, ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti ? At illi dixerunt : Barabbam. » Nota quod gentibus sæpe

souvent des songes pour faire ses révélations aux Gentils, et que, dans l'aveu de Pilate et de sa femme confessant que le Seigneur est un juste, nous avons le témoignage du peuple Gentil tout entier.

« Pilate leur dit : Que ferai-je donc de Jésus qui est appelé Christ? Ils lui répondirent tous : qu'il soit crucifié. Le gouverneur leur dit : mais quel mal a-t-il fait? Mais ils criaient encore plus fort, disant : Qu'il soit crucifié. » *Ibid.* 22, 23. Pilate donne aux Juifs plusieurs occasions de délivrer le Sauveur. D'abord, en mettant en parallèle le scélérat et le juste, plus tard, en disant : « Que ferai-je donc de Jésus qui est appelé Christ? » C'est-à-dire qui est votre roi. Et bien qu'ils aient répondu : « Qu'il soit crucifié, » il ne leur cède pas encore; mais écoutant les suggestions de sa femme qui lui recommandait : « Qu'il n'y ait rien entre vous et ce juste,» il répond aux Juifs : « Quel mal a-t-il donc fait? » En parlant ainsi, Pilate reconnaissait l'innocence de Jésus. Mais eux criaient encore davantage, disant : « Qu'il soit crucifié. » Afin que s'accomplît cette parole qu'il disait au psaume vingt et un : « J'ai été environné par un grand nombre de chiens, assiégé par une foule de personnes remplies de malice. » *Ps.* XXI, 17. Et cette autre de Jérémie : « Mon héritage est devenu pour moi comme un lion de la forêt; il a jeté de grands cris contre moi. » *Jerem.* XII, 8. Isaïe en témoigne également : « J'ai attendu qu'ils fissent des actions justes; mais ils ont commis l'iniquité ils n'ont point rendu la justice, mais ils ont poussé des cris. » *Isai.* V, 7.

« Pilate voyant qu'il ne gagnait rien, mais que le tumulte deviendrait encore plus grand, se fit apporter de l'eau, et lavant ses mains devant tout le peuple, il leur dit : Je suis innocent du sang de ce juste; Voyez vous autres. » *Ibid.* 24. Pilate prit de l'eau, selon ces paroles prophétiques : Je laverai mes mains dans la compagnie des innocents » *Ps.* XXV, 6, afin de purifier dans ce bain où il trempait ses mains, les œuvres de la Gentilité, et de nous rendre complètement étrangers à l'impiété des Juifs qui criaient « crucifiez-le; » et par cette action symbolique il faisait en quelque sorte cette déclaration : pour moi, j'ai voulu délivrer cet innocent; mais puisqu'il y a commencement de révolte, et qu'on m'accuse de pactiser avec les ennemis de César : « Je suis innocent du sang de ce juste. » Le juge qui ne prononce que parce qu'il y est forcé, une sentence contre le Christ, ne condamne pas l'accusé remis entre ses mains; mais il flétrit ceux qui le livrent, en proclamant l'innocence de celui qui doit être crucifié. « Voyez-y, dit-il, vous autres. » Je suis, moi, l'exécuteur de la loi; c'est votre bouche qui répand le sang.

« Et tout le peuple répondit : que son sang

---

a Deo somnia revelentur; et quod in Pilato et uxore ejus justum Dominum confitentibus, Gentilis populi testimonium sit.

« Dicit illis Pilatus : Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus? Dicunt omnes : Crucifigatur. Ait illis præses : Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant, dicentes : Crucifigatur. » Multas liberandi Salvatoris Pilatus occasiones dedit. Primum, latronem justo conferens. Deinde inferens : « Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus? » hoc est, qui rex vester est. Cumque responderent, « Crucifigatur, » non statim acquievit; sed juxta suggestionem uxoris, quæ mandaverat : « Nihil tibi et justo illi, » ipse quoque respondit : « Quid enim mali fecit? » Hoc dicendo, Pilatus absolvit Jesum. At illi magis clamabant, dicentes : « Crucifigatur. » Ut impleretur quod in vigesimo primo psalmo dixerat : « Circumdederunt me canes multi : et congregatio malignantium obsedit me » *Psal.* XXI, 12. Et illud Jeremiæ : « Facta est mihi hæreditas mea sicut leo in silva : dederunt super me vocem suam » *Jerem.* XII, 12. Isaia quoque in hac sententia congruente : « Exspectavi ut facerent judicium, fecerunt autem iniquitatem, et non justitiam, sed clamorem » *Isai.* V, 7.

« Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret, accepta aqua, lavit manus coram populo, dicens : Innocens ego sum a sanguine hujus justi; vos videritis. » Pilatus accepit aquam, juxta illud propheticum : « Lavabo inter innocentes manus meas » *Ps.* XXV, 6; ut in lavacro manuum ejus Gentilium opera purgarentur, et ab impietate Judæorum, qui clamaverunt, « crucifige eum, » nos alienos faceret, quodammodo hoc contestans, et dicens : Ego quidem innocentem volui liberare; sed quoniam [*Al.* etiam] seditio oritur, et perduellionis mihi contra Cæsarem crimen impingitur : « Innocens ego sum a sanguine justi hujus. » Judex qui cogitur contra Christum sententiam ferre, non damnat oblatum; sed arguit offerentes, justum esse pronuntians qui crucifigendus est. « Vos, » inquit, « videritis. » Ego minister sum legum : vestra vox sanguinem fundit.

« Et respondens universus populus, dixit : Sanguis

retombe sur nous et sur nos enfants. » *Ibid.* 25. Ce souhait impie pèse toujours sur les Juifs et le sang du Seigneur continue à retomber sur eux. De là ces paroles que Dieu dit par la bouche d'Isaïe : « Quand même vous lèveriez vers moi vos mains, je ne vous exaucerai pas, car vos mains sont pleines de sang. » *Isai.* I, 15. O le bel héritage que les Juifs laissent à leurs enfants, en disant : « Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants. »

« Alors il leur délivra Barabbas, et ayant fait fouetter Jésus, il le leur livra pour être crucifié. » *Ibid.* 26. Barabbas le scélérat qui excitait des séditions dans le peuple, qui avait commis des meurtres, a été délivré au peuple des Juifs; Barabbas, c'est-à-dire, le diable, qui continue de régner sur eux; et voilà pourquoi ils ne peuvent avoir de paix. Pour Jésus, livré par les Juifs, il est reconnu innocent par l'épouse de Pilate, proclamé juste par le gouverneur lui-même. De plus le centurion confesse qu'il est vraiment le Fils de Dieu. Que le lecteur judicieux recherche comment ces deux choses peuvent se concilier ensemble, d'un côté Pilate se lavant les mains et disant : « Je suis innocent du sang de ce juste,» et de l'autre, le même Pilate faisant quelques moments plus tard flageller Jésus et le livrant ensuite pour être crucifié? Il faut néanmoins savoir que Pilate en agissant ainsi n'a fait qu'obéir aux lois Romaines, qui porte que l'homme condamné à être crucifié doit être fouetté auparavant, Jésus fut donc abandonné aux soldats, et les fouets déchirèrent ce corps sacré, cette poitrine qui était le tabernacle de Dieu. Mais ceci s'est fait, afin que, comme il est écrit : « Un grand nombre de coups de fouet sont réservés aux pécheurs » *Ps.* XXXI, 10, nous échappions par sa propre flagellation aux coups qui nous attendaient; suivant cette parole que l'Écriture adresse à l'homme juste : « Le fouet n'approchera point de votre tente » *Ps.* XC, 10.

« Alors les soldats du gouverneur ayant emmené Jésus dans le prétoire, rassemblèrent autour de lui la cohorte entière. Et après lui avoir ôté ses habits, ils le couvrirent d'un manteau d'écarlate. Puis ayant tressé une couronne d'épines, ils la lui mirent sur la tête, avec un roseau dans la main droite. Et fléchissant le genou devant lui, ils se moquaient de lui en disant : Je vous salue, roi des Juifs. » *Ibid.* 27 *seqq.* C'est parce qu'il avait été appelé roi des Juifs et que les Scribes et les Prêtres l'avaient accusé de s'arroger l'autorité sur le peuple d'Israël, que les soldats pour le tourner en dérision, le dépouillent de ses vêtements, le revêtent d'un manteau d'écarlate, en guise de la robe rouge que portaient les anciens rois; qu'ils posent sur sa tête en place de diadème, une couronne d'épines, mettent dans sa main un roseau pour tenir lieu de sceptre royal, et lui rendent hommage comme

ejus super nos et super filios nostros. » Perseverat usque in præsentem diem hæc imprecatio super Judæos, et sanguis Domini non aufertur ab eis. Unde per Isaiam loquitur : « Si levaveritis ad me manus, non exaudiam vos. Manus enim vestræ plenæ sunt sanguine » *Isai.* I 15. Optimam hæreditatem Judæi filiis relinquunt [*Al.* relinquerunt], dicentes : « Sanguis ejus super nos, et super filios nostros.

« Tunc dimisit illis Barabbam, Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur. » Barabbas latro, qui seditiones faciebat in turbis, qui homicidiorum auctor erat, dimissus est populo Judæorum, id est, diabolus, qui usque hodie regnat in eis, et idcirco pacem habere non possunt. Jesus autem a Judæis traditus, absolvitur ab uxore Pilati, et ab ipso præside Justus appellatur. Et centurio confitetur quod vere Dei Filius sit. Quærat eruditus lector, quomodo sibi conveniat Pilatum lavisse manus suas, et dixisse : « Innocens ego sum a sanguine justi hujus, » et postea flagellatum tradidisse Jesum ut crucifigeretur? Sed sciendum est Romanis eum legibus ministrasse, quibus sancitum est, ut qui crucifigitur, prius flagellis verberetur. Traditus est itaque Jesus militibus verberandus, et illud sacratissimum corpus, pectusque Dei capax, flagella secuerunt. Hoc autem factum est, ut quia scriptum erat : « Multa flagella peccatorum » *Psal.* XXXI, 10, illo flagellato, nos a verberibus liberaremur, dicente Scriptura ad virum justum : « Flagellum non appropinquabit tabernaculo tuo » *Psal.* XC, 10.

« Tunc milites præsidis suscipientes Jesum in prætorio, congregaverunt ad eum universam cohortem, et exuentes eum chlamydem coccineam circumdederunt ei. Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, et arundinem in dextera ejus; et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes : Ave, rex Judærum. » Milites quidem, quia rex Judæorum fuerat appellatus, et hoc ei Scribæ et sacerdotes crimen objecerant, quod sibi in populo Israel usurparet imperium, illudentes hoc faciunt ut nudatum pristinis vestibus, induant chlamydem coccineam pro rufo limbo, quo reges veteres utebantur; et pro diademate ponant ei coronam spineam : pro sceptro regali dent calamum, et adorent quasi regem.

à un roi. Pour nous, cherchons en tout cela le sens mystique. De même que Caïphe, sans savoir ce qu'il disait, disait pourtant la vérité, lorsqu'il tenait ce langage : « Il faut qu'un homme meure pour tous; » *Joan.* XI, 50, de même, en tout ce qu'ils ont fait, les soldats, bien qu'agissant dans une autre intention, nous ont donné, à nous qui croyons, les figures symboliques de la rédemption. Le manteau de pourpre, figure les œuvres sanglantes des Gentils que le Christ porte; la couronne d'épines, la malédiction antique dont il nous délivre; le roseau, les animaux venimeux qu'il tue. On peut dire encore qu'il tenait le roseau à la main, pour écrire le sacrilège des Juifs.

« Et crachant sur lui, ils prenaient le roseau, et lui en frappaient la tête » *Ibid.* 30. A ce moment s'accomplit cette parole : « Je n'ai point détourné mon visage de l'ignominie des crachats. » *Isaï.* L, 6. Et cependant quoique on lui frappe la tête du roseau, il supporte tout avec la plus grande patience, vérifiant ainsi cette prédiction d'Isaïe : « Il ne brisera pas le roseau à moitié cassé » *Isaï.* XLII, 3.

« Et après s'être ainsi joués de lui, ils lui ôtèrent le manteau d'écarlate; ils lui remirent ses vêtements et l'emmenèrent pour le crucifier. » *Ibid.* 31. Pendant tout le temps qu'on le flagelle, qu'on lui crache au visage, et qu'on le tourne en dérision, Jésus ne porte point ses propres vêtements, mais ceux qu'il a pris à cause de nos péchés. Mais lorsqu'il marche au crucifiement, et qu'a disparu tout l'appareil d'une royauté dérisoire, alors il reprend ses premiers vêtements, sa propre parure; et aussitôt les éléments sont bouleversés et la création rend témoignage au Créateur.

« Comme ils sortaient, ils rencontrèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de Jésus. » *Ibid.* 32. Il ne faudrait pas croire que ce récit est en contradiction avec celui de saint Jean l'évangéliste. D'après ce dernier, le Seigneur aurait porté sa croix en sortant du prétoire. Saint Matthieu, lui, raconte qu'ils rencontrèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, et qu'usant de violence, ils lui firent porter la croix de Jésus : Le récit de saint Matthieu s'explique en ce sens; qu'en sortant du prétoire, Jésus porta lui-même sa croix, et que plus tard le cortège ayant rencontré Simon, on la lui fit porter. Dans le sens anagogique, les nations reçoivent la croix de Jésus, et l'étranger obéissant porte l'ignominie du Sauveur.

« Et ils vinrent au lieu appelé Golgotha, c'est-à-dire, lieu du Calvaire. » *Ibid.* 33. J'ai appris

Nos autem hæc omnia intelligamus mystice. Quomodo enim Caiphas dixit : « Oportet unum hominem mori pro omnibus » *Joan.* XI, 50, nesciens quid diceret; sic et isti quæcumque fecerunt, licet alia mente fecerint, tamen nobis, qui credimus, sacramenta tribuerunt. In chlamyde coccinea, opera gentium cruenta sustentat; in corona spinea, maledictum solvit antiquum ; in calamo, venenata occidit animalia. Sive calamum tenebat in manu, ut sacrilegium scriberet Judæorum.

« Et exspuentes in eum, acceperunt arundinem, et percutiebant caput ejus. » Eo tempore completum est: « Non averti faciem meam a confusione sputorum » *Isai.* L, 6, et tamem cum caput ejus percutiunt arundine, sustinet cuncta patienter, ut Isaiæ verum ostendat vaticinium, dicentis : « Arundinem quassatam non confringet » *Isai.* XLII, 3.

« Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, et induerunt eum vestimentis ejus, et duxerunt eum, ut crucifigerent. » Quando flagellatur Jesus, et conspuitur, et irridetur, non habet propria vestimenta; sed ea quæ propter nostra peccata sumpserat. Cum autem crucifigitur, et illusionis atque irrisionis pompa præterierit, tunc pristinas vestes recipit, et proprium assumit ornatum; statimque elementa turbantur, et testimonium Creatori dat creatura.

« Exeuntes autem, invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem : hunc angariaverunt, ut tolleret crucem ejus. » Ne quis putet huic loco Joannis evangelistæ historiam esse contrariam. Ille enim dixit, exeuntem Dominum de prætorio portasse crucem suam; Matthæus autem refert quod invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem, quem angariantes imposuerunt ei crucem Jesu. Sed hoc intelligendum est quod egrediens de prætorio Jesus, ipse portaverit crucem suam ; postea obvium habuerint Simonem, cui portandam crucem imposuerint. Juxta anagogem vero, crucem Jesu suscipiunt nationes, et peregrinus obediens portat ignominiam Salvatoris.

« Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus. » Audivi quemdam exposuisse Calvariæ locum, in quo sepultus est Adam, et ideo sic appellatum esse, quia ibi antiqui hominis sit conditum

qu'un auteur prétendait que le Calvaire était l'endroit où Adam avait été enseveli; qu'il aurait été ainsi appelé, parce qu'il renfermerait la tête du premier homme, et que l'Apôtre y ferait allusion, lorsqu'il dit : « Levez-vous, vous qui dormez et ressuscitez des morts, et le Christ vous éclairera. » Cette interprétation est ingénieuse, et caresse l'oreille du peuple, mais elle n'est point vraie. Il y a en effet en dehors de la ville, à quelque distance de la porte, des endroits où l'on tranche la tête aux condamnés; ces endroits ont pris le nom de Calvaire, c'est-à-dire, place des décapités. C'est là que le Seigneur a été crucifié, afin que l'étendard du martyre se dressât au lieu même du supplice des scélérats, et qu'il fût comme un criminel crucifié au milieu des criminels, pour le salut de tous, de même qu'il avait pour nous porté la malédiction de la croix, subi la flagellation et le crucifiement. Que si l'on veut soutenir que le Sauveur à été crucifié en ce lieu tout exprès pour arroser de son sang le tombeau d'Adam, nous demanderons, pourquoi les deux voleurs y furent crucifiés également. Il suit de là que Calvaire ne signifie pas sépulcre du premier homme, mais place des décapités; en sorte que là où avait abondé le péché, la grâce surabondât. *Rom.* v. Quant à Adam nous lisons dans le livre de Jésus fils de Nave, qu'il fut enseveli près d'Hébron et d'Arbee. *Jos.* XIV.

« Et ils lui donnèrent à boire du vinaigre mêlé avec du fiel. Mais lorsqu'il en eut goûté, il ne voulut point boire. » *Ibid.* 34. Dieu parle ainsi à Jérusalem : « Je vous ai plantée comme une véritable vigne, comment êtes vous changée en l'amertume d'un plant bâtard? » *Jerem.* II, 21. La vigne amère donne le vin amer qu'on présente au Seigneur Jésus, afin que s'accomplisse cette parole des Écritures : « Ils m'ont donné du fiel pour nourriture, et dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre. » *Ps.* LXVIII. 22. Quant à ces paroles : « mais lorsqu'il en eût goûté, il ne voulut point boire, » elles indiquent qu'il a goûté, il est vrai, pour nous l'amertume de la mort, mais qu'il est ressuscité le troisième jour.

« Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagèrent

caput, (1) et hoc esse quod Apostolus dicat : « Surge qui dormis, et exsurge a mortuis, et illuminabit te Christus. » Favorabilis interpretatio et mulcens aurem populi, nec tamen vera. Extra urbem enim et foras portam, loca sunt in quibus truncantur capita damnatorum, et Calvariæ, id est, decollatorum sumpsere nomen. Propterea autem ibi crucifixus est Dominus, ut ubi prius erat area damnatorum, ibi erigerentur vexilla martyrii. Et quomodo pro nobis maledictum crucis factus est, et flagellatus est, crucifixus; sic pro omnium salute quasi noxius inter noxios crucifigeretur. Sin autem quispiam contendere voluerit, ideo ibi Dominum crucifixum, ut sanguis ipsius super Adæ tumulum distillaret, interrogemus eum, quare et alii latrones in eodem loco crucifixi sint? Ex quo apparet Calvariam non sepulcrum primi hominis, sed locum significare decollatorum, ut ubi abundavit peccatum, superabundaret gratia *Rom.* v. Adam vero sepultum juxta Hebron et Arbee, in Jesu filii Nave volumine legimus *Jos.* XIV.

« Et dederunt ei acetum bibere cum felle mixtum, et cum gustasset, noluit bibere. » Deus loquitur ad Jerusalem : « Ego te plantavi vineam veram, quomodo facta es in amaritudinem vitis alienæ » [Al. *Aliena*] *Jerem.* II, 21? Amara vitis amarum vinum facit, quod propinat Domino Jesu, utimpleatur quod scriptum est : « Dederunt in escam meam fel, et in siti mea potaverunt me aceto » *Isai.* LXVIII, 22. Quod autem dicitur : Et cum gustasset, noluit bibere, » hoc indicat, quod gustaverit quidem pro nobis mortis amaritudinem, sed tertia die resurrexerit.

« Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt ves-

(1) Atque ita quidem senserunt Paula et Eustochium Epist. inter Hieronymianas 46, ad Marcellam, cui conscribendæ sensus præstitisse Hieronymum, vulgaris opinio est. *Locus,* inquiunt, *in quo crucifixus est Dominus noster Calvaria appellatur, scilicet, quod ibi sit antiqui hominis Calvaria condita, ut secundus Adam, id est, sanguis Christi de cruce stillans, primi Adam et jacentis protoplasti peccata dilueret.* Verum hanc veluti fabulam ipse alibi Hieronymus exsufflat. Quem vero hic se dicit audivisse, in Commentariis in Epist. ad Ephesios v, 14, diligentius describit. *Scio me,* inquit, *audivisse quemdam de hoc loco disputantem, qui in theatrale miraculum, numquam ante visam populo formam exhibuit, ut placeret : testimonium hoc, inquiens, ad Adam dicitur in loco Calvariæ sepultum, ubi crucifixus est Dominus, qui Calvariæ idcirco appellatus est, quod ibi antiqui hominis esset conditum caput. Illo ergo tempore, quo crucifixus Dominus, super ejus pendebat sepulcrum, hæc prophetia completa est, dicens :* Surge, Adam, qui dormis, et exsurge a mortuis, *et non ut legimus,* ἐπιφαύσει σοι Χριστὸς, *id est,* orietur tibi Christus, *sed* ἐπιψαύσει, *id est,* continget te Christus. *Quia videlicet tactu sanguinis ipsius, et corporis dependentis vivificetur, atque consurgat, et tunc typum quoque illum veritate compleri quando Elisæus mortuus mortuum suscitavit. Hæc utrum vera sunt, nec ne, lectoris arbitrio derelinquo. Certe tunc in populo dicta placuerunt, et quodam plausu ac tripudio sunt excepta.* Nos quædam observabimus ad hujusmet Epistolæ locum ; astipulatorem enim S. Ambrosium inter cæteros magni nominis viros hæc opinio habuit, Commentar. in Lucam XXIII, ubi et, quod difficile est creditu, prognatam ab Hebræis tradit fuisse sententiam. *Ed. Mig.*

entre eux ses vêtements, les tirant au sort : afin que cette parole du prophète fut accomplie : Ils ont partagé entre eux mes vêtements, et ils ont tiré ma robe au sort. » *Ibid.* 35. Et ceci avait été prédit dans le même psaume : « Ils ont partagé entre eux mes vêtements et ils ont tiré ma robe au sort. » *Ps.* XXI, 19. « Et s'étant assis, ils le gardaient. » *Ibid.* 36. La vigilance des soldats et des prêtres nous est profitable en ce sens qu'elle fait ressortir avec plus de force et de clarté la puissance du Christ qui est ressuscité.

« Et ils mirent au-dessus de sa tête, sa cause écrite en ces termes : C'est Jésus, le roi des Juifs. » *Ibid.* 37. Je ne puis assez admirer, tant la chose me semble prodigieuse, qu'après avoir acheté à prix d'argent des faux témoins, provoqué les clameurs de ce peuple infortuné et l'avoir poussé à la révolte, ils n'aient pu trouver d'autre motif pour faire mourir Jésus que celui-ci : qu'il était le roi des Juifs. Et probablement qu'ils l'ont fait pour le railler encore et comme une dernière dérision. Du reste, comme ils voulaient encore s'y opposer, Pilate leur répondit : « Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit. » Que vous le vouliez ou non, Juifs, toute la Gentilité vous crie : Jésus est le roi des Juifs, c'est-à-dire, le chef suprême de ceux qui croient en lui et le confessent.

« En même temps, on crucifia avec lui deux voleurs, l'un à sa droite, et l'autre à sa gauche. » *Ibid.* 38. Si le Golgotha est le tombeau d'Adam, et non le lieu d'exécution des condamnés, si le Seigneur n'y est crucifié que pour y ressusciter Adam, pourquoi les deux voleurs sont-ils crucifiés dans ce même lieu?

« Mais ceux qui passaient par là, le blasphémaient en branlant la tête, et lui disant : Toi qui détruis le temple de Dieu et qui le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même. Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. Les princes des prêtres se moquaient pareillement de lui avec les scribes et les anciens, en disant. » *Ibid.* 39 *Seqq.* Ils blasphémaient, parce qu'ils passaient en dehors de la voie, et refusaient de marcher dans le véritable chemin des Écritures. Ils branlaient la tête, parce qu'ils avaient auparavant remué leurs pieds, et qu'ils ne se tenaient plus sur la pierre. Ce peuple insensé répète comme une insulte ce qu'ont imaginé les faux témoins.

« Il a sauvé les autres, et il ne peut se sauver lui-même. » *Ibid.* 42. Malgré eux les Scribes et les Pharisiens reconnaissent qu'il a sauvé les autres. Ainsi votre propre aveu vous condamne. Car celui qui a sauvé les autres, pourrait certes, s'il le voulait, se sauver lui-même.

« S'il est le roi d'Israël, qu'il descende présentement de la croix, et nous croirons en lui. Il met sa confiance en Dieu; que Dieu le délivre maintenant, s'il le veut; car il a dit : Je suis le

timenta ejus, sortem mittentes, ut impleretur quod dictum est per prophetam, dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. » Et hoc in eodem psalmo fuerat prophetatum : « Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem » *Isai.* XXI, 19.

« Et sedentes servabant eum. » Diligentia militum et sacerdotum nobis proficit, ut major et apertior resurgentis virtus appareat.

« Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam, Hic est Jesus, rex Judæorum. » Non possum digne admirari pro rei magnitudine, quod redemptis pretio falsis testibus, et ad seditionem clamoremque infelici populo concitato, nullam aliam invenerint causam interfectionis ejus, nisi quod rex Judæorum esset. Et illi forsitam illudentes ridentesque hoc fecerint. Cæterum Pilatus etiam nolentibus respondit : « Quod scripsi, scripsi, » Velitis, nolitis, Judæi, omnis vobis gentium turba respondet : Jesus rex Judæorum est, hoc est imperator credentium et confitentium.

« Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones, unus a dextris, et unus a sinitris. » Si Golgotha tumulus est Adam, et non damnatorum locus, et ideo Dominus ibi crucifigitur, ut suscitet Adam, duo latrones quare in loco isto eodem crucifiguntur?

« Prætereuntes autem blasphemabant eum moventes capita sua, et dicentes : Vah! qui destruis templum Dei, et in triduo illud reædificas, salva temetipsum; si Filius Dei es, descende de cruce. Similiter et principes sacerdotum, illudentes cum scribis et senioribus, dicebant. » Blasphemabant, quia prætergrediebantur viam, et in vero itinere Scripturarum ambulare nolebant. Movebant capita sua, quia jam antea moverant pedes, et non stabant super petram. Idipsum autem insultans, dicit fatuus populus, quod falsi testes confinxerant.

« Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere. » Etiam nolentes, confitentur Scribæ et Pharisæi, quod alios salvos fecerit. Itaque vos vestra condemnat sententia. Qui enim alios salvos fecit, utique si vellet, seipsum salvare poterat.

« Si rex Israel est, descendat de cruce, et credimus ei. Confidit in Deo; liberet eum nunc si vult. Dixit enim,

Fils de Dieu. » *Ibid.* 43. Promesse mensongère. Lequel est le plus prodigieux, de descendre encore vivant de la croix, ou mort de ressusciter et de sortir du tombeau? Il est ressuscité, et vous n'avez pas cru. Si donc il était descendu de la croix, vous n'auriez point cru davantage; mais il me semble que ce sont les démons qui leur soufflent ces paroles. Car aussitôt que le Seigneur fut crucifié, ils sentirent toute la vertu de la croix, et comprirent que leur empire était anéanti. Par suite, ils travaillent à le faire descendre de la croix. Mais le Seigneur, connaissant les ruses de ses ennemis, reste sur le gibet, pour détruire le règne du démon.

« Les voleurs qui étaient crucifiés avec lui, lui faisaient les mêmes reproches. » *Ibid.* 44. Nous rencontrons ici la figure appelée en grec σύλληψις en vertu de laquelle les deux voleurs passent pour avoir blasphémé tandis qu'un seul l'a fait. Saint Luc de son côté affirme que, pendant que l'un des deux vomissait des blasphèmes, l'autre au contraire confessait Jésus et adressait des reproches au blasphémateur *Luc.* XXIII. Il n'en faudrait pas conclure que les Évangiles se contredisent, mais que d'abord tous deux ont blasphémé; et que plus tard, en voyant le soleil s'obscurcir, la terre trembler, les rochers se fendre, et les ténèbres devenir plus épaisses, l'un de ces voleurs a cru en Jésus, et a racheté par son hommage et sa profession de foi, son incrédulité première. Les deux voleurs figurent les deux peuples, le peuple juif et le peuple gentil; tous deux ont d'abord blasphémé le Seigneur, mais ensuite l'un des deux, étonné par la grandeur de ses miracles, a fait pénitence, et continue encore aujourd'hui de réprimander les juifs blasphémateurs.

« Or depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième, les ténèbres se répandirent sur toute la terre. » *Ibid.* 45. Ceux qui ont écrit contre les évangiles insinuent que dans leur ignorance les disciples du Christ ont attribué à la mort du Seigneur une éclipse de soleil qui arrive à des époques fixes et déterminées. Ils ne réfléchissent pas que l'éclipse de soleil ne se produit ordinairement que dans la nouvelle lune; or il n'est douteux pour personne qu'au temps de la Pâque la lune ne soit dans son plein. Et pour qu'on ne croie pas que ce soit l'ombre de la terre, ou l'orbe de la lune interposé entre le soleil qui ait produit des ténèbres grisâtres et de courte durée, l'Évangéliste dit qu'elles durèrent l'espace de trois heures, et enlève ainsi tout prétexte à chicane. Et ceci s'est fait, je pense, pour que cette prophétie fut accomplie : « Le soleil se couchera en plein midi, et la lumière sera obscurcie sur la terre pendant le jour. » *Amos* VIII. 9; et cette autre : « Le soleil s'est couché, quand le jour n'était encore qu'à son midi » *Jérém.* XV. 9. A mon avis, la plus écla-

quia Filius Dei sum. » Fraudulenta promissio, quid est plus de cruce adhuc descendere viventem, an de sepulcro mortuum resurgere? Resurrexit, et non credidistis. Ergo si etiam de cruce descenderet, similiter non crederetis. Sed mihi hoc videntur dæmones immittere. Statim enim ut crucifixus est Dominus, senserunt virtutem crucis, et intellexerunt fractas esse vires suas, et hoc agunt, ut de cruce descendat; sed Dominus sciens adversariorum insidias, permanet in patibulo, ut diabolum destruat.

« Idipsum autem et latrones, qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei. » Hic per tropum, qui appellatur σύλληψις, pro uno latrone uterque inducitur blasphemasse. Lucas vero asserit, quod altero blasphemante, alter confessus sit, et econtrario increpaverit blasphemantem *Luc.* XXIII. Non quod discrepent Evangelia; sed quod primum uterque blasphemaverit, dehinc sole fugiente, terra commota, saxisque disruptis, et ingruentibus tenebris, unus crediderit in Jesum, et priorem negationem sequenti confessione emendaverit. In duobus latronibus uterque populus, et Gentilium, et Judæorum primum Dominum blasphemavit. Postea signorum magnitudine alter exterritus egit pœnitentiam, et usque hodie Judæos increpat [*Al.* increpuerit] blasphemantes.

« A sexta autem hora, tenebræ factæ sunt super universam terram usque ad horam nonam. » Qui scripserunt contra evangelia, suspicantur deliquium solis, quod certis statutisque temporibus accidere solet, discipulos Christi ob imperitiam super resurrectione Domini interpretatos ; cum defectus solis numquam nisi ortu lunæ fieri soleat. Nulli autem dubium est paschæ tempore lunam fuisse plenissimam. Et ne forsitan videretur umbra terræ, vel orbis lunæ soli oppositus, breves et ferrugineas fecisse tenebras, trium horarum spatium ponitur, ut omnis causantium occasio tolleretur. Et hoc factum reor, ut compleretur [*Al.* compleatur] prophetia, dicens : « Occumbet sol meridie, et contenebrabitur super terram in die lux » *Amos.* VIII, 9; et in alio loco : « Occubuit sol cum adhuc media esset dies » *Jerem.* XV, 9. Videturque mihi clarissimum lumen mun-

tante lumière du monde, c'est-à-dire, le plus grand des astres, n'a refusé ses rayons, que pour ne pas voir le Seigneur attaché à la croix, ou pour ne pas laisser les impies qui blasphèmaient jouir de sa lumière.

« Et vers la neuvième heure, Jésus jeta un grand cri, en disant : Éli, Éli, lamma sabachtani, c'est-à-dire, mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » *Ibid.* 46. Il s'est servi du commencement du psaume vingt-et-un; ce qui est intercalé au milieu du verset : « Jetez un regard sur moi » est de trop. On lit en effet dans l'hébreu : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » Mais il y a des impies qui soutiennent que le personnage qui parle dans ce psaume est ou bien David, ou bien Esther et Mardochée, quoiqu'ils appliquent au Sauveur toutes les citations que l'Évangéliste a tirées de ce même psaume, comme : « Ils ont partagé entre eux mes vêtements et ils ont tiré ma robe au sort. » Et : « Ils ont percé mes mains et mes pieds. » Ne vous étonnez pas de l'humilité du langage et des plaintes de cet abandonné; quand vous savez qu'il a pris la forme et la nature de serviteur, et que vous le voyez subir les scandaleuses ignominies de la croix.

« Quelques-uns de ceux qui étaient présents, entendant cela disaient : Il appelle Élie. » *Ibid.* 47. Non pas tous, mais quelques-uns seulement. C'étaient, je pense, les soldats romains qui, ne comprenant pas la valeur du mot hébreu, et l'entendant dire : « Éli, Éli, » supposaient qu'il invoquait Élie. Si nous admettons que ce sont les Juifs qui ont dit cela, il faudra alors en conclure qu'ils agissent toujours dans la même intention, c'est-à-dire, qu'ils s'efforcent de faire passer le Sauveur pour faible et lâche, puisqu'il implore le secours d'Élie.

« Et aussitôt l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, et l'ayant mise au bout d'un roseau, il lui présenta à boire. » *Ibid.* 48. Et ceci s'est fait pour que s'accomplît la prophétie : « Dans ma soif, ils m'ont abreuvé de vinaigre. » *Ps.* LXVIII, 22. Jusqu'aujourd'hui, les Juifs et tous ceux qui ne croient pas à la résurrection du Seigneur, abreuvent Jésus de vinaigre et de fiel. Ils lui donnent du vin mêlé de myrre pour l'assoupir et l'empêcher de voir les maux qu'ils commettent

« Mais Jésus, jetant encore un grand cri, rendit l'esprit. » *Ibid.* 50. C'est une des marques de la puissance divine de rendre l'esprit; il l'avait dit auparavant : « Personne ne peut m'enlever la vie; mais je la quitte de moi-même, et je la reprendrai de nouveau. » *Joan.* x, 18.

« Et en même temps, le voile du temple se déchira en deux, depuis le haut jusqu'en bas. » *Ibid.* 51. Le voile du temple fut déchiré, et tous les mystères de la Loi, cachés auparavant, se découvrirent et passèrent au peuple des Gentils.

di, hoc est, luminare majus retraxisse radios suos, ne aut pendentem videret Dominum, aut impii blasphemantes sua luce fruerentur.

« Et circa horam nonam, clamavit Jesus voce magna, dicens : Eli, Eli, lammasabacthani. Hoc est, Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? » Principio vicesimi primi psalmi abusus est, illudque quod in medio versiculo legitur : » Respice in me, » superfluum est. Legitur enim in Hebræo : « Deus meus, Deus meus, quare me dereliquisti? » Ergo impii sunt qui psalmum istum ex persona David, sive Esther et Mardochæi dictum putant, cum etiam evangelistæ testimonia ex eo sumpta super Salvatore intelligant, ut est illud : « Diviserunt sibi vestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem. » Et aliud : « Foderunt manus meas et pedes meos. » Ne mireris verborum humilitatem et querimonias derelicti, cum formam servi sciens, scandalum crucis videas.

Quidam autem illic stantes et audientes, dicebant : Eliam vocat iste. » Non omnes, sed quidam quos arbitror milites fuisse Romanos, non intelligentes sermonis Hebraici proprietatem, sed ex eo quod dixit : « Eli, Eli,» putantes Eliam ab eo invocatum. Sin autem Judæos qui hoc dixerint, intelligere voluerimus, et hoc more sibi solito faciunt, ut Dominum imbecillitatis infament, qui Eliæ auxilium deprecetur.

« Et continuo currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, et imposuit arundini, et dabat ei bibere. » Et hæc facta sunt ut compleretur prophetia : « In siti mea potaverunt me aceto » *Ps.* LXVIII, 22. Usque hodie Judæi et omnes increduli Dominicæ resurrectionis aceto et felle potant Jesum; et dant ei vinum myrrhatum ut eum consopiant, et mala eorum non videat.

« Jesus autem iterum clamans voce magna, emisit spiritum. » Divinæ potestatis indicium est emittere spiritum, ut ipse quoque dixerat : « Nemo potest tollere animam meam a me; sed ego pono eam a me ipso, et rursum accipiam eam » *Joan.* x, 18.

« Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum. » Velum templi scissum est, et omnia Legis sacramenta quæ prius tegebantur, prodita sunt, atque ad Gentium populum transierunt. In Evan-

Dans l'Évangile, dont nous avons fait souvent mention, nous lisons que le haut de la porte du temple qui était d'une grandeur prodigieuse fut brisé et partagé. Josèphe rapporte aussi que les puissances angéliques, préposées à la garde du temple, s'écrièrent alors tous ensemble : » Sortons de cette demeure. »

« La terre trembla, les pierres se fendirent, les sépulcres s'ouvrirent. » *Ibid.* 52. Personne ne met en doute que ces prodiges si étonnants, pris dans le sens littéral, n'aient eu pour but de montrer que le ciel et la terre et la création tout entière reconnaissaient dans le crucifié leur Seigneur. Mais il me semble aussi que ce tremblement de terre et tous ces autres prodiges sont la figure des croyants; ceux-ci, qui auparavant étaient semblables à des sépulcres de morts, renonçant à leurs erreurs et à leurs vices d'autrefois, et adoucissant la dureté de leurs cœurs, ont ensuite reconnu leur Créateur.

« Et un grand nombre de corps des saints qui étaient endormis, ressuscitèrent. Et sortant de leurs tombeaux après la résurrection, ils vinrent dans la ville sainte et apparurent à plusieurs. » *Ibid.* 53. De même que Lazare mort était ressuscité, de même beaucoup de corps des saints ressuscitèrent, pour prouver la résurrection du Seigneur. *Joan.* XI. Et cependant, quoique les sépulcres fussent ouverts, ils ne ressuscitèrent pas avant que le Seigneur ne fût ressuscité, afin de lui conserver son caractère de prémices de la résurrection des morts. Par la cité sainte, dans laquelle se montrèrent ceux qui étaient ressuscités, nous devons entendre la Jérusalem céleste, ou la Jérusalem terrestre, qui jadis avait été sainte. De même que Matthieu s'appelle le publicain, non parce qu'étant apôtre il est resté publicain, mais parce qu'il a conservé son premier nom; de même Jérusalem est appelée sainte, à cause du temple et du Saint des saints qu'elle possédait, et aussi pour la distinguer des autres villes où l'on rendait un culte aux idoles. Pour ces paroles : « Et ils apparurent à beaucoup, » elles montrent que ce ne fut pas une résurrection générale qui aurait apparu à tous; mais une résurrection particulière pour un certain nombre, afin que ceux-là vissent qui étaient dignes de voir.

« Le centurion et ceux qui étaient avec lui, pour garder Jésus, ayant vu le tremblement de terre et tout ce qui se passait, furent saissi d'une grande crainte, et disaient : « Cet homme était vraiment Fils de Dieu. » *Ibid.* 54. La cause de l'étonnement et de l'exclamation du centurion est indiquée plus clairement dans un autre évangile, après le tremblement de terre. C'est après avoir vu le Sauveur rendre l'esprit, qu'il s'écria : « Cet homme était vraiment Fils de Dieu. » Car nul n'a le pouvoir de rendre l'esprit, sinon celui qui est le Créateur des âmes. Or, en ce passage nous devons prendre l'esprit pour l'âme, soit parce que c'est l'âme qui communique

gelio, cujus sæpe facimus mentionem, superliminare templi infinitæ magnitudinis fractum esse atque divisum legimus [*Al.* legi]. Josephus quoque refert virtutes angelicas, præsides quondam templi, tunc pariter conclamasse : « Transeamus ex his sedibus. ».

« Et terra mota est, et petræ scissæ sunt, et monumenta aperta sunt. » Nulli dubium est, quin [*Al.* quid] significet juxta litteram magnitudo signorum, ut crucifixum Dominum suum et cœlum et terra et omnia demonstrarent. Sed mihi videtur terræmotus et reliqua typum ferre credentium, quod pristinis errorum vitiis derelictis, et cordis emollita duritia, qui prius similes erant tumulis mortuorum, postea agnoverint Creatorem.

« Et multa corpora sanctorum qui dormierant, surrexerunt. Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis. » Quomodo Lazarus mortuus resurrexit, sic et multa corpora sanctorum resurrexerunt, ut Dominum ostenderent resurgentem *Joan.* XI. Et tamen cum monumenta aperta sint, non antea resurrexerunt, quam Dominus resurgeret, ut esset primogenitus resurrectionis ex mortuis. Sanctam autem civitatem in qua visi sunt resurgentes, aut Jerosolymam cœlestem intelligamus, aut hanc terrenam quæ ante sancta fuerat. Sicut et Matthæus appellatur publicanus, non quod et Apostolus adhuc permaneat publicanus, sed quod pristinum vocabulum teneat. Sancta appellabatur civitas Jerusalem propter templum et sancta sanctorum, et ob distinctionem aliarum urbium, in quibus idola colebantur. Quando vero dicitur, « apparuerunt multis, » ostenditur non generalis fuisse resurrectio, quæ omnibus appareret; sed specialis ad plurimos ut hi viderent qui cernere merebantur.

« Centurio autem et qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terræmotu et his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes : Vere Filius Dei erat iste. » In alio Evangelio post terræmotum manifestior causa miraculi centurionis exponitur; quod cum vidisset eum spiritum dimisisse, dixerit : « Vere Filius Dei erat iste. » Nullus enim habet potestatem dimittendi spiritum, nisi ille qui animarum conditor est. Spiritum autem in hoc loco pro

au corps le principe spirituel et vital, soit parce que la substance de l'âme est l'esprit, selon ce qui est écrit : « Vous leur ôterez l'esprit, et ils tomberont en défaillance. » *Ps.* CIII, 29. Et n'oublions pas de remarquer que c'est en présence de la croix, pendant le scandale même de la passion, que le Centurion confesse que Jésus est vraiment le Fils de Dieu; et Arius, lui, dans l'Église, n'y veut voir qu'une créature.

« Il y avait là plusieurs femmes regardant de loin, qui avaient suivi Jésus depuis la Galilée, et le servaient. Parmi elles étaient Marie Magdeleine, Marie, mère de Jacques et de Joseph, et la mère des fils de Zébédée. » *Ibid.* 55, 56. C'était la coutume chez les Juifs, coutume antique que personne ne songeait à incriminer, que les femmes procurassent aux maîtres qui enseignaient, au moyen de leurs propres ressources, la nourriture et le vêtement. Cette coutume qui aurait pu causer du scandale parmi les gentils, saint Paul rappelle qu'il ne l'a pas observée. Il dit en effet : « N'avons-nous pas le pouvoir de mener avec nous des femmes qui soient nos sœurs, comme font les autres apôtres. » I. *Corinth.* IX, 5. Elles assistaient donc le Seigneur de leurs biens, en sorte qu'elles lui procuraient l'aliment matériel, et que lui à son tour leur distribuait l'aliment spirituel. Si le Seigneur agit de la sorte, ce n'est point qu'il eût besoin de la nourriture de ses créatures; mais il voulait offrir un modèle aux maîtres et leur montrer par son exemple qu'ils devaient se contenter de recevoir de leurs disciples la nourriture et le vêtement. Mais voyons un peu quelles étaient ses compagnes : c'était Marie Magdeleine, de laquelle il avait chassé sept démons; Marie, mère de Jacques et de Joseph, sa tante, la sœur de Marie mère du Seigneur; la mère des fils de Zébédée qui lui avait demandé peu de temps auparavant son royaume pour ses enfants; et les autres que nous lisons dans les autres Évangiles. *Luc.* VIII.

« Lorsque le soir fut arrivé, un homme riche d'Arimathie, nommé Joseph, qui était aussi disciple de Jésus, vint trouver Pilate et lui demanda le corps de Jésus. Pilate commanda qu'on le lui rendît. » *Ibid.* 57, 58. Si l'écrivain sacré relate que Joseph était riche, ce n'est point par ostentation, ni pour faire connaître que Jésus avait parmi ses disciples un homme de qualité et très riche, mais pour nous indiquer la raison qui lui fit obtenir de Pilate le corps de Jésus. Il n'eût pas été facile à un pauvre et à un homme de basse condition d'avoir accès auprès de Pilate représentant de la puissance romaine, et d'en obtenir le corps d'un crucifié. Un autre évangéliste, *Luc.* XXIII, donne à ce Joseph le titre de βουλευτής, c'est à-dire, *conseiller*, et certains pensent que c'est lui qui est l'objet du premier psaume : « Bienheureux l'homme qui n'est pas allé au conseil des impies, » et le reste.

anima intelligamus, seu quod spirituale et vitale corpus faciat, seu quod animæ ipsius substantia spiritus sit, juxta illud quod scriptum est : « Auferes spiritum eorum, et deficient » *Ps.* CIII, 29. Et hoc considerandum, quod centurio ante crucem in ipso scandalo passionis vere Dei Filium confiteatur ; et Arius in Ecclesia prædicet creaturam.

« Erant autem ibi mulieres multæ a longe quæ secutæ fuerant Jesum a Galilæa, ministrantes ei ; inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi. » Consuetudinis Judaicæ fuit, nec ducebatur in culpam more gentis antiquo, ut mulieres de substantia sua victum atque vestitum præceptoribus ministrarent. Hoc quia scandalum facere poterat in nationibus, Paulus abjecisse se memorat. Dicit enim ipse : « Numquid non habemus potestatem sorores mulieres circumducendi, sicut et cæteri Apostoli faciunt » I *Cor.* IX, 5? Ministrabant autem Domino de substantia sua, ut meteret earum carnalia, cujus illæ metebant spiritualia. Non quod indigeret cibis Dominus creaturarum, sed ut typum ostenderet magistrorum, quod victu atque vestitu ex discipulis deberent esse contenti. Sed videamus quales comites habuerit : Mariam Magdalenam, a qua septem dæmonia ejecerat, et Mariam Jacobi, et Joseph matrem, materteram suam, sororem Mariæ, matris Domini et matrem filiorum Zebedæi, quæ paulo ante regnum liberis postulaverat, et alias quas in cæteris Evangeliis legimus *Luc.* VIII.

« Cum autem sero factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathia, nomine Joseph, qui et ipse discipulus erat Jesu. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus. » Dives refertur non de jactantia scriptoris, quo virum nobilem atque ditissimum referat Jesus fuisse discipulum; sed ut ostendat causam quare a Pilato corpus Jesu potuerit impetrare. Pauperis enim et ignoti non erat ad Pilatum præsidem Romanæ potestatis accedere, et crucifixi corpus impetrare. In alio Evangelista *Luc.* XXIII Joseph iste βουλευτής appellatus, id est, « consiliarius, » et de ipso quidam putant primum psalmum esse compositum : « Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, » et reliqua.

« Joseph ayant donc reçu le corps, l'enveloppa d'un linceul blanc. » *Ibid.* 59. La simplicité de la sépulture du Seigneur condamne l'ambition des riches qui ne veulent pas renoncer au luxe et au faste même dans leurs tombeaux. Dans le sens spirituel, nous pouvons conclure de ces paroles que ce n'est ni dans l'or, ni dans les pierres précieuses, ni dans la soie, mais dans un linge bien propre, que le corps du Seigneur doit être enveloppé; elles signifient de plus que celui-là enveloppe Jésus d'un linceul blanc, qui le reçoit dans un cœur pur.

« Et il le mit dans son sépulcre tout neuf, qu'il avait fait tailler dans la pierre. Et après avoir roulé une grande pierre jusqu'à l'entrée du sépulcre, il s'en alla. » *Ibid.* 60. Le Seigneur est déposé dans un sépulcre tout neuf, pour qu'on ne dise pas après sa résurrection, les autres corps restant dans le sépulcre, que ce n'est pas lui qui est ressuscité. Le sépulcre neuf peut aussi figurer le sein virginal de Marie, et la pierre posée à l'entrée, pierre très grande, démontrer que le sépulcre n'a pu être ouvert que par les efforts de bras nombreux.

« Il y avait là Marie-Magdeleine et l'autre Marie, assises en face du sépulcre. Or, le jour suivant, qui est celui d'après la préparation, les princes des prêtres et les pharisiens vinrent ensemble trouver Pilate, et lui dirent : Seigneur, nous nous sommes souvenu que ce séducteur a dit, lorsqu'il était encore en vie : Je ressusciterai trois jours après. » *Ibid.* 61 *seqq.* Quand tout le monde abandonne le Seigneur, les femmes continuent à lui rendre leurs devoirs; elles attendent l'effet des promesses de Jésus; et c'est pour cela qu'elles méritèrent de le voir ressuscité avant tous les autres, car « celui qui persévèrera jusqu'à la fin, sera sauvé. » *Matth.* x, 22; xxiv, 13.

« Commandez donc que le sépulcre soit gardé jusqu'au troisième jour, de peur que ses disciples ne viennent le dérober, et ne disent au peuple : Il est ressuscité d'entre les morts. Et ainsi la dernière erreur serait pire que la première. Pilate leur répondit : Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendez. Ils s'en allèrent donc, et pour s'assurer du sépulcre, scellèrent la pierre et y mirent des gardes. » *Ibid.* 64 *seqq.* Il ne suffisait pas aux princes des prêtres, aux scribes et aux pharisiens d'avoir crucifié le Seigneur notre Sauveur; il leur fallait encore garder le sépulcre, requérir toute une cohorte, sceller la pierre, et autant qu'ils le pouvaient, l'empêcher par force de ressusciter; de manière que leur sollicitude et leur vigilance fussent un témoignage de plus en faveur de notre foi; car plus les obstacles se multiplient, et plus se manifeste la puissance de Jésus ressuscitant. Si en effet il est déposé dans un sépulcre tout neuf, taillé dans la pierre, et non dans un tombeau construit de plusieurs morceaux, c'est pour

« Et accepto corpore, Joseph involvit illud in sindone munda. » Ex simplici sepultura Domini, ambitio divitum condemnatur, qui ne in tumulis quidem possunt carere divitiis. Possumus autem juxta intelligentiam spiritualem et hoc sentire, quod corpus Domini non auro, gemmis et serico, sed linteamine puro obvolvendum sit, quamquam et hoc significet, quod ille in sindone munda involvit Jesum, qui pura mente eum susceperit.

« Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra, et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit. » In novo ponitur monumento, ne post resurrectionem, cæteris corporibus remanentibus, resurrexisse alius fingeretur. Potest autem et novum sepulcrum Mariæ virginalem uterum demonstrare : saxumque ostio appositum, et saxum magnum ostendere absque auxilio plurimorum sepulcrum non potuisse reserari.

« Erat autem ibi Maria Magdalene et altera Maria, sedentes contra sepulcrum. Altera autem die quæ est post parasceven, convenerunt principes sacerdotum et Pharisæi ad Pilatum, dicentes : Domine, recordati sumus, quia seductor ille dixit adhuc vivens : Post tres dies resurgam. » Cæteris relinquentibus Dominum, mulieres in officio perseverant, exspectantes quod promiserat Jesus, et ideo meruerunt primæ videre resurgentem, quia « qui perseveravert usque in finem, hic salvus erit » *Matth.* x, 22; xxiv, 13.

« Jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne forte veniant discipuli ejus, et furentur eum, et dicant plebi, surrexit a mortuis, et erit novissimus error pejor priore. Ait illis Pilatus : habetis custodiam, ite, custodite sicut scitis. Illi autem abeuntes, munierunt sepulcrum, signantes lapidem cum custodibus. » Non suffecerat principibus sacerdotum, et Scribis ac Pharisæis crucifixisse Dominum Salvatorem, nisi sepulcrum custodirent, cohortem acciperent, signarent lapidem, quantum in illis est, manum opponerent resurgenti, ut diligentia eorum nostræ fidei proficeret. Quanto enim amplius reservatur, tanto magis resurrectionis virtus ostenditur. Unde et in monumento novo, quod excisum fuerat in petra, conditus est, ne si ex multis lapidibus ædificatum esset, suffossis tumuli fundamentis, ablatus

qu'on ne puisse dire, qu'on en a percé les fondations et qu'on a dérobé son corps. Mais qu'il dût être déposé dans un sépulcre; le prophète l'atteste en disant : « Il habitera dans une caverne taillée dans une roche très dure, » *Isai.* xxxiii. 16. Et deux versets plus loin il ajoute : « Vous verrez le roi dans l'éclat de sa gloire. » *Ibid.* 17.

« Mais la nuit du sabbat étant passée, le premier jour après le sabbat commençant à luire, Marie-Magdeleine et l'autre Marie vinrent voir le sépulcre. » *Matth.* xxviii, 1. De ce que les Évangiles donnent des heures et des jours différents pour la visite de ces femmes, il ne faudrait pas conclure au mensonge, comme le font les impies; cette diversité prouve uniquement qu'elles vont et viennent fréquemment, regardant comme un devoir de visiter souvent, le sépulcre et qu'elles ne peuvent rester longtemps loin du tombeau du Seigneur.

« Et tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre. Car un ange du Seigneur descendit du ciel, et vint renverser la pierre et s'assit dessus. Son visage était comme un éclair, et son vêtement comme la neige. » *Ibid.* 2, 3. Notre-Seigneur, en même temps et dans la même personne Fils de Dieu et Fils de l'homme, conformément à sa double nature à sa nature divine et à sa nature humaine, donne des marques, tantôt de son infinie grandeur, tantôt de sa profonde humilité. Ainsi en cet endroit, bien que ce soit l'homme qui ait été crucifié, enseveli, renfermé dans le tombeau, retenu par la pierre, néanmoins tout ce qui se passe au dehors, le soleil s'éclipsant, les ténèbres s'épaississant, la terre tremblant, le voile du temple déchiré, les rochers fendus, les morts ressuscités, l'apparition des anges qui depuis sa nativité venaient témoigner de sa divinité, tout cela, dis-je, montre qu'il est le Fils de Dieu. Les anges, disons-nous. Et en effet, Gabriel vient saluer Marie, un ange parle à Joseph, un ange l'annonce aux bergers, un chœur d'anges chante : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » *Luc.* ii. Il est tenté dans le désert, et aussitôt après sa victoire, des anges viennent le servir. Voici maintenant un ange qui vient garder son tombeau, et signaler, par l'éclatante blancheur de son vêtement, la gloire du Christ triomphant. Plus tard, quand il monte au ciel, deux anges se font voir sur la montagne des Oliviers et prédisent aux apôtres le second avènement du Sauveur. *Act.* I.

« Les gardes en furent tellement saisis de frayeur, qu'ils devinrent comme morts. Mais l'ange s'adressant aux femmes leur dit : Pour vous ne craignez point; car je sais que vous cherchez Jésus qui a été crucifié. Il n'est point ici; il est ressuscité comme il l'a dit. » *Ibid.* 4, 5. Les gardes saisis de frayeur, sont dans leur

furto diceretur. Quod autem in sepulcro ponendus esset, prophetæ testimonium est, dicentis : « Hic habitabit in excisa spelunca petræ fortissimæ » *Isai.* xxxiii, 16. Statimque post duos versiculos sequitur : « Regem cum gloria videbitis » *Ibid.*, 17.

« Vespere autem sabbati quæ lucescit in prima sabbati, venit Maria Magdalene et altera Maria videre sepulcrum. » Quod diversa tempora istarum mulierum in Evangeliis describuntur, non mendacii signum est ut impii objiciunt, sed sedulæ visitationis officium, dum crebro abeunt ac recurrunt, et non patiuntur a sepulcro Domini diu abesse vel longius.

« Et ecce terræmotus factus est magnus. Angelus enim Domini descendit de cœlo, et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum. Erat autem aspectus ejus sicut fulgur [Al. *fulgor*], et vestimentum ejus sicut nix. » Dominus noster unus atque idem Filius Dei et Filius hominis, juxta utramque naturam, divinitatis et carnis, nunc magnitudinis suæ, nunc humilitatis signa demonstrat. Unde et in præsenti loco, quamquam homo sit qui crucifixus est, qui sepultus est, qui clausus tumulo, quem lapis oppositus cohibet, tamen quæ foris aguntur ostendunt Filium Dei, sol fugiens, tenebræ ingruentes, terra commota, velum scissum, saxa dirupta, mortui suscitati, angelorum ministeria, quæ ab initio nativitatis ejus deum probabant. Ad Mariam Gabriel venit, cum Joseph angelus loquitur; idem pastoribus nuntiat, angelorum postea auditur chorus dicentium : Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis » *Luc*, ii. Tentatur in solitudine, et post victoriam statim serviunt angeli. Nunc quoque Angelus venit custos sepulcri Dominici, et in vestitu candido signat gloriam triumphantis. Necnon ascendente ad cœlos Domino, duo angeli in Oliveti monte cernuntur, pollicentes apostolis secundum Salvatoris adventum. *Act.* i.

« Præ timore autem ejus, exterriti sunt custodes, et facti sunt velut mortui. Respondens autem angelus, dixit mulieribus : Nolite timere vos. Scio enim quod Jesum, qui crucifixus est, quæritis : Non est hic, surrexit enim sicut dixit. » Custodes, timore perterriti

effroi tombés comme morts; et cependant, ce n'est point eux, mais les femmes que l'ange rassure. Pour vous, ne craignez point. Que ces hommes, dit-il, craignent; que l'effroi persévère au cœur de ceux qui persévèrent dans l'incrédulité. Pour vous qui cherchez Jésus crucifié, apprenez qu'il est ressuscité, et qu'il a tenu sa promesse.

« Venez et voyez le lieu où le Seigneur avait été mis. Puis allez promptement dire à ses disciples. » *Ibid.* 6, 7. Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez du moins au sépulcre vide, et allez d'un pas rapide et pressé annoncer à ses disciples.

« Qu'il est ressuscité; et déjà il vous précède en Galilée, c'est là que vous le verrez; je vous en avertis par avance. » C'est-à-dire, dans la fange où se vautrent les nations; où le terrain était auparavant trompeur et glissant, et où par conséquent le pied ne pouvait se poser sûr et ferme.

« Elles sortirent aussitôt du sépulcre avec une grande crainte et une grande joie, et coururent l'annoncer à ses disciples. » *Ibid.* 8. Un double sentiment s'était emparé du cœur de ces femmes, un sentiment de crainte, et un sentiment de joie, l'un causé par la grandeur inouïe du prodige, l'autre par le désir de voir le Sauveur ressuscité; et tous deux poussaient les femmes à hâter le pas. Elles se dirigeaient vers les apôtres, afin qu'ils répandissent la semence de la foi.

« Et voici que Jésus vint à leur rencontre, et leur dit : Je vous salue. » *Ibid.* 9. Celles qui cherchaient ainsi, qui couraient ainsi, méritaient de rencontrer le Seigneur ressuscité et d'entendre avant tout autre, cette douce parole : « Je vous salue ; » c'était pour les femmes d'abord que la malédiction d'Ève la première femme devait être renversée.

« Mais elles s'approchèrent de lui, tinrent ses pieds et l'adorèrent » Ces femmes s'avancent et tiennent ses pieds, parce qu'elles l'adorent. D'autre part, à celle qui cherchait un vivant parmi les morts, et ignorait encore que le Fils de Dieu fût ressuscité, il a dit très justement ; « Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté vers mon Père. » *Joan.* xx. 17.

« Alors Jésus leur dit : ne craignez point *Ibid.* 10. Il ne faut jamais perdre de vue que lorsqu'il est question dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament d'une vision plus extraordinaire, elle est toujours précédée d'une invitation à ne point craindre, afin que l'esprit étant rassuré ce qui va être dit puisse être écouté avec plus d'attention et de fruit.

« Allez, annoncez à mes frères qu'ils aillent en Galilée, c'est là qu'ils me verront. Quand elles furent parties, quelques-uns des gardes vinrent à la ville et racontèrent aux princes des prêtres

instar mortuorum stupefacti jacent, et tamen angelus non illos, sed mulieres consolatur. Nolite timere vos. Illi, inquit, timeant, in his perseveret pavor, in quibus permanet incredulitas. Cæterum vos quia Jesum quæritis crucifixum, audite quod resurrexerit et promissa perfecerit.

« Venite, et videte locum ubi positus erat Dominus. Et cito euntes, dicite discipulis ejus. » Ut si meis verbis non creditis, vacuo credatis sepulcro, et gradu concito pergite ac nuntiate discipulis ejus.

« Quia surrexit, et ecce præcedit vos in Galilæam, ibi eum videbitis; ecce prædixi vobis. » Hoc est in volutabrum gentium, ubi ante error erat et lubricum, et firmo ac stabili pede vestigium non ponebat.

« Et exierunt cito de monumento cum timore et gaudio magno, currentes nuntiare discipulis ejus. » Duplex mentes mulierum tenebat affectus, timoris et gaudii, alter de miraculi magnitudine, alter ex desiderio resurgentis; et tamen uterque femineum concitabat gradum. Pergebant ad apostolos, ut per illis fidei seminarium spargeretur.

« Et ecce Jesus occurrit illis, dicens : Avete. » Quæ sic quærebant, quæ ita currebant, merebantur obvium habere Dominum resurgentem, et primum audire, « Avete : » ut maledictum Evæ mulieris in mulieribus subverteretur.

« Illæ accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum. » Istæ accedunt et tenent pedes ejus, quia adoraverunt eum. Cæterum illa, quæ quærebat viventem cum mortuis, et nesciebat adhuc Filium Dei surrexisse, merito audit : « Ne tangas me, nondum enim ascendi ad Patrem meum » *Joan.* xx, 17.

« Tunc ait illis Jesus : Nolite timere. » Et in veteri et in novo Testamento, hoc semper observandum est : quod quando augustior [*Al.* angustior] aliqua apparuerit visio, primum timor pellitur, ut, sic mente placata, possint quæ dicuntur [*Al.* dicunt], audiri.

« Ite, nuntiate fratribus meis, ut eant in Galilæam, ibi me videbunt, Quæ cum abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, et nuntiaverunt principibus sacerdotum omnia quæ facta fuerant. » His fratribus de quibus in alio loco dixit : « Annuntiabo

tout ce qui était arrivé. » *Ibid.* 11. A ces frères dont il disait en un autre endroit : « J'annoncerai votre nom à mes frères. » *Psal.* XXI, 23; lesquels ne voient pas le Seigneur dans la Judée, mais dans les multitudes de la Gentilité.

« Ceux-ci s'étant assemblés avec les anciens, et ayant tenu conseil, donnèrent une grosse somme d'argent aux soldats, en leur disant : Dites que ses disciples sont venus la nuit, et l'ont dérobé pendant que vous dormiez. Et si cela vient à la connaissance du gouverneur, nous l'apaiserons, et nous vous mettrons en sûreté. Les soldats, ayant reçu l'argent, firent ce qu'on leur avait dit. Et ce bruit qu'ils répandirent, dure encore aujourd'hui parmi les Juifs. » *Ibid.* 12. *Seqq.* Les gardes avouent le miracle; ils reviennent en toute hâte à la ville; ils racontent aux princes des prêtres ce qu'ils ont vu, ce qui s'est passé sous leurs yeux. Et ces princes des prêtres qui auraient dû se donner au repentir et à la pénitence, et se mettre à la recherche de Jésus ressuscité, persévèrent dans leur malice, et détournent pour récompenser le mensonge l'argent donné pour l'usage du temple, comme ils avaient auparavant donné au traître Judas les trente pièces d'argent, prix de sa trahison. Ainsi tous ceux qui emploient pour la satisfaction de leurs propres caprices les biens du temple et les ressources destinées aux nécessités de l'Église, se rendent semblables aux scribes et aux prêtres, achetant le mensonge et le sang du Sauveur.

« Cependant les onze disciples s'en allèrent en Galilée sur la montagne où Jésus leur avait ordonné de se trouver. Et le voyant ils l'adorèrent; quelques-uns néanmoins doutèrent. » *Ibid.* 16, 17. Après sa résurrection, Jésus se fait voir sur une montagne de la Galilée, et il y est adoré; bien que quelques-uns conservent des doutes, et que leurs doutes affermissent notre foi. Il se montre alors plus clairement à Thomas, et lui présente son côté ouvert par la lance, et ses mains percées par les clous.

« Et Jésus s'approchant leur parla ainsi : toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. » *Ibid.* 18. La puissance a été donnée à Celui qui peu de temps auparavant était attaché à la croix, déposé dans le sépulcre, qui reposait mort dans le tombeau, puis ressuscita plein de vie. La puissance lui a été donnée dans le ciel et sur la terre en sorte que régnant déjà dans le ciel, il régnera maintenant sur la terre par la foi de ceux qui croiront en lui.

« Allez donc et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » *Ibid.* 19. Ils doivent d'abord instruire tous les peuples, puis lorsqu'ils sont instruits les régénérer dans l'eau. Car il n'est pas possible que le corps reçoive le sacrement de baptême si l'âme n'a d'abord embrassé les vérités de la

nomen tuum fratribus meis » *Psal.* XXI : 23 qui Salvatorem nequaquam in Judæa conspiciunt, sed in gentium multitudine.

« Et congregati cum senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus, dicentes : Dicite, quia discipuli ejus nocte venerunt, et furati sunt eum, nobis dormientibus. Et si hoc auditum fuerit a præside nos suadebimus ei, et securos vos faciemus. At illi accepta pecunia, fecerunt sicut erant edocti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos usque in hodiernum diem. » Custodes miraculum confitentur, ad urbem conciti redeunt : nuntiant principibus sacerdotum quæ viderint, quæ facta conspexerint. Illi qui debuerant converti ad pœnitentiam, et Jesum quærere resurgentem, perseverant in malitia, et pecuniam quæ ad usus templi data fuerat, vertunt in redemptionem mendacii, sicut antea triginta argenteos dederant Judæ proditori. Omnes igitur qui stipe templi, et his quæ conferentur ad usus Ecclesiæ abutuntur in aliis rebus, quibus suam expleant voluntatem, similes sunt scribarum et sacerdotum, redimentium mendacium, et Salvatoris sanguinem.

« Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus. Et videntes eum, adoraverunt; quidam autem dubitaverunt. » Post resurrectionem in monte Galilææ conspicitur, ibique adoratur : licet quidam dubitent, et dubitatio eorum nostram augeat fidem. Nunc manifestius ostenditur Thomæ, et latus lancea vulneratum, et manus fixas demonstrat clavis.

« Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra. » Illi potestas data est, qui paulo ante crucifixus, qui sepultus in tumulo, qui mortuus jacuerat, qui postea resurrexit. In cœlo autem et in terra potestas data est, ut qui ante regnabat in cœlo, per fidem credentium regnet in terris.

« Euntes ergo, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti. » Primum docent omnes gentes, deinde doctas intingunt aqua. Non enim potest fieri ut corpus baptismi recipiat sacramentum, nisi ante anima fidei susceperit veritatem. Baptizantur autem in nomine Patris, et Filii, et Spiritus

foi. Ils sont baptisés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, en sorte que ces trois personnes soient associées dans le même don, comme elles le sont dans la même divinité; et le nom de la Trinité est un seul Dieu.

« Leur apprenant a observer toutes les choses que je vous ai prescrites, » *Ibid.* 20. Enchaînement remarquable, il commande à ses apôtres d'instruire d'abord tous les peuples, puis de les purifier par le sacrement de la foi, et enfin après les avoir instruits et baptisés, de leur prescrire tout ce qu'il faut observer. Et pour que nous ne regardions pas comme peu importantes et peu nombreuses les choses prescrites, il ajoute : « Toutes les choses que je vous ai prescrites. » Ainsi tous ceux qui auront cru, et qui auront été baptisés au nom des trois personnes de la Sainte Trinité, doivent faire tout ce qui a été commandé.

« Et voici que je suis toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Celui qui promet à ses disciples d'être avec eux jusqu'à la consommation des siècles, leur montre qu'ils seront toujours victorieux, et qu'il ne se séparera jamais des fidèles, D'un autre côté, celui qui promet son assistance jusqu'à la fin du monde, n'ignore certainement pas le jour où il sait qu'il sera avec ses apôtres.

sancti, ut quorum una est divintas, una sit largitio : nomenque Trinitatis, unus Deus est.

« Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. » Ordo præcipuus : Jussit apostolis ut primum docerent universas gentes, deinde fidei intingerent sacramento (1), et post fidem ac baptisma, quæ essent observanda præciperent. Ac ne putemus levia esse quæ jussa sunt et pauca, addidit : « Omnia quæcumque mandavi vobis. » Ut quicumque crediderint, qui in Trinitate fuerint baptizati, omnia faciant quæ præcepta sunt.

« Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi. » Qui usque ad consummationem sæculi cum discipulis se futurum esse promittit, et illos ostendit semper esse victuros, et se numquam a credentibus recessurum. Qui autem usque ad consummationem mundi sui præsentiam pollicetur, non ignorat eum diem in qua se scit futurum cum apostolis.

(1) Hunc Hieronymi locum nonnulli cum Garnerio ad Mar. Mercatorem, unum ex tribus illis esse putant, quos S. Augustinus libro de Fide et Operibus notat, impugnatque, tacito tamen auctoris nomine, *præ reverentia*, ut ait, *tanti viri*. Hanc nempe ipsam, *præcedere debere baptismi sacramentum, ut deinde sequatur vitæ morumque doctrina*, sententiam S. Augustinus perversam ac præposteram esse contendit. Sed quemadmodum prior ex iis locus, qui est de omnibus citra discrimen admittendis ad baptismum, ita ut etiam gravissimorum criminum rei, iique pertinaces qui vitam emendare nolint, non repellantur, Hieronymo affingi nullatenus potest, quem penes nihil huic errori consentaneum est invenire; ita neque in hoc culpandus est S. doctor, isque putandus qui ab Augustino, quamquam nomine dissimulato, reprehenditur. Neque enim id proprie Hieron. sentit, quod Episcopus Hipponensis culpat ; ut ex superioribus atque integro contextu manifestum est, ubi fidei doctrinam continuo præponi jubet : *Neque enim*, inquit, *potest fieri, ut corpus baptismi recipiat sacramentum, nisi ante anima fidei susceperit veritatem*. De morum autem doctrina parum sollicitus, si baptismo præmittatur, tantum curat ne omnino prætermittatur; eaque certe vel post baptismum tradenda est. Accedit quod et tertium locum falso notatum dici ab Augustino, ostendimus ad dialog. 1 contra Pelagianos, et ad Commentar. in Isai. cap. ultimum. *Ed. Mig.*



TRADUCTION PAR SAINT JÉROME

PRÊTRE DE STRIDON

DES XXIX HOMÉLIES D'ORIGÈNE SUR L'ÉVANGILE DE S. LUC

POUR PAULA ET EUSTOCHIUM

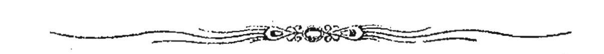
PROLOGUE

Vous avez lu, m'avez vous dit, il y a quelque temps, les Commentaires de certains auteurs sur saint Matthieu et saint Luc. De ces commentaires, l'un était inepte pour les pensées et pour le style; l'autre jouait sur les mots, et dormait sur le sens. En conséquence, méprisant ces enfantillages, vous m'avez demandé de vous traduire du grec au moins trente-neuf des homélies de notre Origène sur saint Luc; chose pénible et qui sent la torture, d'écrire avec l'estomac d'autrui, comme dit Cicéron, et non avec le sien propre; je vais pourtant le faire, car en somme vous ne demandez rien d'impossible. Sainte Blésille était plus exigeante; elle avait jadis à Rome, réclamé que je lui traduisisse en latin les vingt-cinq volumes des Commentaires d'Origène sur saint Matthieu, les cinq autres sur saint Luc, et les trente-deux sur saint Jean; or pour faire cette besogne, je ne me sens ni la force, ni le temps, ni le courage. Vous allez juger quel empire vous exercez sur moi et quel cas je fait de votre volonté. J'ai laissé un peu de côté les livres des questions Hébraïques pour dicter, selon votre désir, à des mains payées, ces écrits tels qu'ils sont, œuvres d'autrui et non les miennes, et j'y ai d'autant plus de mérite que j'entends le corbeau de mauvais augure croasser à gauche, et se moquer d'une manière étonnante des couleurs qu'étalent tous les oiseaux, lui qui est noir en tout son corps. Je m'empresse donc de reconnaître, avant toute objection de sa part, que dans ces traités, Origène joue aux dés comme un enfant; qu'autres sont les œuvres de son âge mûr, autre les travaux tardifs de sa vieillesse. Si un jour le désir me prend, si je puis,

Ante paucos dies quorumdam in Matthæum et in Lucam Commentarios vos legisse dixistis, e quibus alter et sensibus hebes esset, et verbis; alter in verbis luderet, in sententiis dormitaret. Quamobrem petistis, ut contemptis istiusmodi nugis, saltem triginta et novem Adamantii nostri in Lucam homilias, sicut in Græco habentur, interpreter; molestam rem et tormento similem, alieno, ut ait Tullius, stomacho et non suo scribere; quam tamen idcirco nunc faciam, quia sublimiora non poscitis. Siquidem illud quod olim Romæ sancta Blæsilla flagitaverat, ut viginti quinque tomos illius in Matthæum, et quinque alios in Lucam, et triginta duos, in Joannem, nostræ linguæ traderem, nec virium, mearum, nec otii, nec laboris est. Perspicitis enim, quantum apud me et auctoritas vestra, et voluntas valet. Prætermisi paululum Hebraicarum Quæstionum libros, ut ad arbitrium vestrum lucrativis operis hæc, qualiacumque sunt, non mea, sed aliena dictarem : præsertim cum a sinistro oscinem corvum audiam crocitantem, et mirum in modum de cunctarum avium ridere coloribus, cum totus ipse tenebrosus sit. Fateor itaque antequam ille objiciat, in his Origenem tractatibus quasi puerum talis ludere; alia sunt virilia ejus, et alia senectutis seria. Quæ si libuerit, si potuero, si Dominus,

si Dieu me ménage la facilité de les traduire en latin, quand j'aurai achevé l'ouvrage que je laisse de côté pour le moment, vous pourrez voir alors, mieux que cela, la langue romaine saura par vous, combien de bonnes choses elle ignorait, puisqu'elle commencera senlement alors à les connaître. En outre, je me suis mis en mesure de vous envoyer dans quelques jours les Commentaires que le très éloquent Hilaire, et le bienheureux martyr Victorin ont composés sur saint Matthieu, dans un style différent, il est vrai, mais avec un égal agrément d'esprit; afin que vous n'ignoriez pas avec quel soin les hommes de notre religion se sont eux aussi, jadis livré à l'étude des Saintes Écritures.

ut in Latinum sermonem vertam; dederit commeatum, et prætermissum opus prius explevero, tunc videre poteritis, immo per vos Romana lingua cognoscet, quantum boni et ante nescierit, et scire nunc cœperit. Præterea Commentarios viri eloquentissimi Hilarii et beati martyris Victorini, quos in Matthæum diverso sermone, sed una gratia spiritus ediderunt, post paucos dies ad vos mittere disposui; ne ignoretis quantum nostris quoque hominibus sanctarum Scripturarum quondam studium fuerit.



COMMENCEMENT DES XXIX HOMÉLIES SUR SAINT LUC

PRONONCÉES LES DIMANCHES

HOMÉLIE I.

Sur la préface de saint Luc jusqu'à l'endroit où il dit : « Vous écrire, ô excellent Théophile. »

De même qu'il y eut autrefois chez le peuple juif une foule de gens pour annoncer des prophéties, parmi lesquels les uns étaient, comme Ananias fils d'Agot, de faux prophètes; et les autres, des prophètes véritables, que de plus, le peuple avait le don de discerner les esprits, et en vertu de ce don admettait les uns parmi les prophètes, rejetait les autres, comme le pourrait faire un banquier habile pour une monnaie de mauvais aloi; de même sous l'empire du Nouveau Testament, plusieurs ont entrepris d'écrire des Évangiles; mais tous n'ont pas été admis. Et pour vous convaincre qu'il n'y a pas eu seulement dans les premiers temps quatre Évangiles, mais un bien plus grand nombre, parmi lesquels on a choisi et recommandé aux Églises ceux que nous possédons actuellement, vous n'avez qu'à lire la préface de saint Luc, qui est ainsi conçue : « Comme plusieurs ont entrepris de faire le récit. » *Luc*. I. Ce qu'il dit : « ont entrepris. » renferme une accusation tacite contre ceux, qui sans y être poussés par le Saint-Esprit, se sont mis en tête d'écrire des Évangiles. Saint Matthieu, saint Marc, saint Jean et saint Luc n'ont pas entrepris d'écrire; ils n'ont écrit des Évangiles que sous l'inspiration du Saint-Esprit. Plusieurs donc ont entrepris de faire le récit des choses qui sont parfaitement connues parmi nous. L'Église admet quatre Évangiles; les hérésies, un plus grand nombre. Parmi ces derniers, il en est un qui porte le nom d'Évangile selon les Égyptiens, un autre, Évangile selon les douze apôtres. Basilide a eu aussi l'audace d'écrire un Évangile et de lui donner son nom. Plusieurs ont entrepris d'écrire; mais aussi plusieurs ont entrepris d'arranger. Il n'y a d'approuvés que quatre Évangiles, et c'est dans eux seuls qu'il faut puiser la vérité sur la personne de notre Seigneur et Sauveur. Je sais qu'il existe un autre Évangile, appelé Évangile de saint Thomas, un autre de saint Matthias, j'en ai même lu une foule d'autres; je le dis pour ne pas passer pour un ignorant, aux yeux de ceux qui se croient très savants, parce qu'ils savent cela. Mais de tout

HOMILIA I

In prooemium Lucæ usque ad eum locum ubi ait : « Scribere tibi, optime Theophile. »

Sicut olim in populo Judæorum multi prophetiam pollicebantur, et quidam erant pseudoprophetæ, e quibus, unus fuit Ananias filius Agot; alii vero prophetæ; et erat gratia in populo discernendorum spirituum, per quem alii inter prophetas recipiebantur, nonnulli quasi ab exercitatissimis trapezitis reprobabantur; ita et nunc in novo Testamento multi conati sunt scribere Evangelia sed non omnes recepti. Et ut sciatis, non solum quatuor Evangelia, sed plurima esse conscripta, e quibus hæc, quæ habemus, electa sunt, et tradita Ecclesiis, ex ipso prooemio Lucæ, quod ita contexitur, cognoscamus : « Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem » *Luc*. I. Hoc quod ait : « Conati sunt. » Latentem habet accusationem eorum, qui absque gratia Spiritus sancti ad scribenda Evangelia prosilierunt. Matthæus quippe, et Marcus, et Joannes, et Lucas non sunt conati scribere; sed Spiritu sancto pleni scripserunt Evangelia. Multi igitur conati sunt ordinare narrationem de his rebus, quæ manifestissime cognitæ sunt in nobis. Ecclesia quatuor habet Evangelia, hæreses plurima; e quibus quoddam scribitur secundum Ægyptios, aliud juxta duodecim Apostolos. Ausus fuit et Basilides scribere Evangelium, et suo illud nomine titulare. Multi conati sunt scribere; sed et multi conati sunt ordinare. Quatuor tantum Evangelia sunt probata, e quibus sub persona Domini et Salvatoris nostri proferenda sunt dogmata. Scio quoddam Evangelium, quod appellatur secundum Thomam, et juxta Matthiam, et alia plura legimus, ne quid ignorare videremur, propter eos qui se putant aliquid scire, si ista cognoverint. Sed in his omnibus

ce qui est contenu dans ces Évangiles, nous n'admettons que ce qu'admet l'Église; c'est-à-dire, qu'il ne faut recevoir que quatre Évangiles. Et cela, pour cette raison qu'il a été dit au commencement : « Plusieurs ont entrepris d'arranger le récit des choses qui ont été accomplies parmi nous. » Ils ont essayé, ils se sont efforcés d'écrire sur les choses qui nous sont parfaitement connues. Saint Luc indique son but, lorsqu'il dit : « Qui ont été très clairement montrées parmi nous » c'est à dire, πεπληροφορημένων, (mot grec que la langue latine ne peut rendre par un seul mot.) Il savait de foi et de connaissance certaine, et il n'hésitait sur aucun point, se demandant s'il en était ainsi où autrement. Il en est de même pour ceux qui ont cru d'une foi ferme; ils ont obtenu ce que le prophète demande, et ils disent : « Affermissez-moi dans vos enseignements. » *Ps*, CXVIII. Aussi l'Apôtre dit de ceux qui sont fermes et solides : « Pour que vous soyez enracinés, et solidement établis dans la foi. » *Ephes.* III. Quelqu'un est-il en effet enraciné et solidement établi dans la foi, la tempête a beau se déchaîner, les vents ont beau souffler, les torrents ont beau se précipiter, il ne sera pas arraché, il ne tombera pas, parce que sa maison repose sur des fondements solides établis sur la pierre. *Matth.* VII. N'allons pas croire, que cette fermeté de sa foi ait sa source dans ses yeux de chair; l'esprit et la raison seuls la donnent. Que les infidèles croient aux signes et aux prodiges que l'œil de l'homme aperçoit; je le veux bien; mais pour le fidèle qui est et plus sage et plus fort, il faut qu'il suive la raison et la parole, et qu'il s'en serve pour discerner le vrai d'avec le faux. » Selon que nous les ont transmises, ceux qui les ont vues dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole. » Il est écrit dans l'Exode : « Le peuple voyait la voix de Dieu. » *Exod.* XIX. Et pourtant la voix se fait entendre avant de se faire voir; mais cela est écrit pour nous apprendre à voir la voix de Dieu par des yeux autres que ceux du corps, par ces yeux avec lesquels l'aperçoivent ceux qui en sont dignes. Or dans l'Évangile, ce n'est plus la voix qui se fait voir, mais la parole, qui est infiniment supérieure à la voix. Aussi est-il dit présentement : « Comme nous les ont transmises ceux qui les ont vues dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole. » Les apôtres-eux mêmes ont donc vu la parole; non pas parce qu'ils ont contemplé la chair du Sauveur, mais parce qu'ils out vu le verbe. Car s'ils n'avaient vu Jésus, c'est-à-dire la parole de Dieu, que selon la chair, il en résulterait que Pilate qui le condamna vit aussi la parole de Dieu, que Judas qui le trahit, que tous ceux qui crièrent : « Crucifiez-le, crucifiez-le » *Matth.* XXVI, ôtez-le de la terre, ont également vu la parole de

nihil aliud probamus, nisi quod Ecclesia, id est quatuor tantum Evangelia recipienda. Hæc idcirco, quia in principio lectum est : « Multi conati sunt ordinare narrationem de his rebus, quæ confirmatæ sunt in nobis. » Illi tentaverunt atque conati sunt de his rebus scribere, quæ in nobis manifestissime sunt compertæ. Effectum suum Lucas indicat ex sermone, quo ait : « In nobis manifestissime sunt ostensæ. » id est, πεπληροφορημένων (quod uno verbo Latinus sermo non explicat). Certa enim fide et ratione cognoverat, neque in aliquo fluctuabat, utrum ita esset, an aliter. Hoc autem illis evenit, qui fidelissime crediderunt, et id quod propheta obsecrat, consecuti sunt, et dicunt : « Confirma me in sermonibus tuis » *Psal.* CXVIII; unde et Apostolus de his qui erant firmi, atque robusti, ait : « Ut sitis radicati et fundati in fide » *Ephes.* III. Si quis enim radicatus in fide est, atque fundatus, licet tempesta fuerit exorta, licet venti flaverint, licet se imber effuderit, non convelletur, nec corruet, quia super petram ædificium solida mole fundatum est *Matth.* VII. Nec putemus oculis istis carnalibus firmitatem fidei dari, quam mens et ratio tribuit. Infideles quique credant signis, atque portentis, quæ humana acies contuetur. Fidelis vero magis prudens atque robustus rationem sequatur et verbum, et sic dijudicet quid verum, quidve falsum sit. « Sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis. » In Exodo scriptum : « Populus videbat vocem Dei » *Exod.* XIX. Et certe vox auditur prius quam videtur; sed propterea scriptum est, ut ostenderetur nobis aliis oculis videre vocem Dei, quibus illam aspiciunt qui merentur. Porro in Evangelio non vox cernitur, sed sermo, qui voce præstantior est. Unde nunc dicitur : « Sicut ab initio tradiderunt nobis, qui a principio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis. » Igitur apostoli ipsi viderunt sermonem; non quia aspexerant corpus Domini Salvatoris; sed quia verbum viderunt. Si enim juxta corpus vidissent Jesum, hoc est, Dei vidissent sermonem, ergo et Pilatus qui condemnavit, sermonem Dei vidit, et Judas proditor, et omnes qui clamaverunt : « Crucifige crucifige eum *Matth.* XXVI, tolle de terra, talem Dei viderunt sermonem. Sed absit ut quisquam incredulus sermonem Dei viderit. Videre sermonem Dei, tale est quale

Dieu. Mais il s'en faut qu'aucun incrédule ait jamais vu la parole de Dieu. Voir la parole de Dieu, c'est ce que le Sauveur exprime ainsi : « Celui qui me voit, voit aussi mon Père qui m'a envoyé » *Joan.* XIV. « Comme nous les ont transmises ceux qui les ont vues dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole. » Ce langage de saint Luc nous apprend implicitement qu'il y a des sciences dont la science elle-même est l'unique fin, mais qu'il en est d'autres qui ont pour fin l'action. Par exemple, la science de la géométrie n'a pas d'autre fin que cette science elle-même; d'autres au contraire ont pour fin des œuvres : ainsi dans la médecine, il me faut connaître les principes et les enseignements de l'art médical, non pas seulement pour le plaisir de savoir ce que je dois faire, mais pour le faire, c'est à dire, pour panser les blessures, pour apporter dans la nourriture sobriété et discrétion, pour apprécier par les pulsations des veines l'ardeur de la fièvre, pour dessécher, modérer et arrêter par un traitement bien suivi l'abondance des humeurs. Se contenter de posséder ces connaissances, sans les mettre en pratique, c'est posséder une science inutile. Il y a quelque chose qui ressemble à la connaissance et à l'exercice de la médecine, dans la connaissance et le ministère de la parole : « Comme nous les ont transmises ceux qui les ont vues dès le commencement, et qui ont été les ministres de la parole. » Il nous fait ainsi comprendre que dans ces paroles : « Ceux qui les ont vues » il s'agit de la connaissance et de la science; et dans celles-ci : « qui ont été les ministres de la parole, » il s'agit des œuvres. « Informé depuis le commencement; il m'a paru après m'être informé depuis le commencement : » il insiste et répète, pour nous montrer que les évènements dont il va écrire le récit, il ne les a pas appris par la rumeur publique, mais qu'il les a connus et suivis dès le début. Aussi l'apôtre lui rend-il un témoignage bien mérité lorsqu'il dit : « dont l'éloge, à cause de l'Évangile, est répandu dans toutes les Églises. » II *Corinth.* VIII. Or ce témoignage n'est rendu à aucun autre et il est de tradition qu'il ne s'applique qu'à saint Luc. « Il m'a paru, après m'être informé avec soin de toutes ces choses depuis leur commencement, que je devais, moi aussi vous les écrire dans leur ordre, excellent Théophile. » Il en est qui pensent que saint Luc a écrit cet Évangile pour un certain Théophile. Vous tous qui nous écoutez, si vous méritez d'être aimés de Dieu, vous êtes aussi des Théophiles, et c'est pour vous que l'Évangile est écrit. Celui qui est Théophile, est à la fois, excellent et très vaillant, qualité que le mot grec κράτιστος exprime d'une manière plus énergique. Ainsi nul Théophile n'est faible. Et de même qu'il est raconté du peuple d'Israël,

Salvator ait : « Qui videt me, videt et Patrem qui misit me. Sicut tradiderunt nobis qui a principio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis » *Joan.* XIV. Clam Lucæ sermonibus edocemur, quod cujusdam doctrinæ finis sit ipsa doctrina, alterius vero doctrinæ finis in opere computetur. Verbi gratia : Scientia geometriæ finem habet ipsam tantum scientiam atque doctrinam. Alia vero scientia est, cujus finis opus exigit; velut in medicina oportet me rationem et dogmata scire medicinæ, non ut tantummodo noverim quid debeam facere sed ut faciam, id est, ut secem vulnera, victum moderatum, castigatumque disponam, æstus febrium in pulsum venarum sentiam, ut curationibus cyclicis humorum abundantiam siccem, temperem, atque restringam. Quæ si quis tantum scierit, et non opere fuerit subsecutus, cassa erit ejus scientia. Simile quid scientiæ medicinæ et operi, etiam in notitia ministerioque sermonis est ; « Sicut tradiderunt nobis qui a principio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis. » Ut ex eo quod dixit : « Ipsi viderunt, » doctrinam et scientiam significari, et ex eo quod dixit : « Ministri fuerunt sermonis, demonstrari opera cognoscamus. « Assecuto a principio, visum est et mihi assecuto ab initio : » inculcat, ac replicat, quoniam ea quæ scripturus est, non rumore cognoverit, seb ab initio ipse fuerit consecutus. Unde et ab Apostolo merito collaudatur, dicente : « Cujus laus in Evangelio est per omnes Ecclesias » II *Cor.* VIII. Hoc enim de nullo alio dicitur, et nisi de Luca dictum traditur : « Visum est et mihi assecuto a principio omnia diligenter ex ordine tibi scribere, optime Theophile. » Putat aliquis, quod ad Theophilum quempiam Evangelium scripserit ; omnes qui nos auditis loquentes, si tales fueritis ut diligamini a Deo, et vos Theophili estis, et ad vos Evangelium scribitur. Si quis Theophilus est, iste optimus et fortissimus est, hoc quippe significantius Græco sermone dicitur κράτιστος. Nemo Theophilus infirmus est. Et quomodo scriptum est de populo Israel, quando egrediebatur ex Ægypto *Exod.* XIV, quod non fuerit in tribubus eorum

qu'à sa sortie de l'Égypte, *Exod* XIV, il ne se trouvait pas un seul infirme dans ses douze tribus; de même, si l'on me permet ce langage hardi, je dirai que tout homme qui est Théophile doit être robuste, recevant de Dieu, comme de sa parole, une fermeté inébranlable, afin de pouvoir connaître la vérité des enseignements sur lesquels il est établi, comprenant la parole de l'Évangile en Jésus-Christ à qui soit la gloire des siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE II.

Sur ces paroles : « Ils étaient tous deux justes devant Dieu, et ils marchaient dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur d'une manière irrépréhensible. » *Cap. I.*

Ceux qui veulent sans cesse excuser leurs péchés, disent que nul homme n'est sans péché, et répètent cette maxime du livre de Job : « Personne n'est exempt de souillures, sa vie sur la terre n'eut-elle été que d'un jour, or ses mois peuvent se compter, » *Job.* XIV. Mais ils ne font que prononcer des mots, et en ignorent complètement le sens. Nous leur répondrons brièvement qu'être sans péché, dans les Écritures s'entend de deux manières; et veut dire d'un côté, n'avoir jamais péché en aucune façon; de l'autre, avoir cessé de pécher. Si l'on prétend que ces expressions : être sans péché, s'appliquent seulement à celui qui n'a jamais péché, nous aussi nous dirons que nul homme n'est sans péché, car tous les hommes ont péché quelquefois en leur vie, bien qu'ils aient ensuite suivi le chemin de la vertu. Mais si l'on veut dire, par cette maxime que nul homme n'est sans péché, qu'un homme après s'être livré au vice, ne puisse revenir à la pratique de la vertu et s'y adonner, de manière à ne plus jamais pécher, je soutiens que ce sentiment est complètement faux. Car il peut se faire qu'on dise justement d'un homme qui a péché auparavant et a cessé de le faire, qu'il est sans péché. C'est dans ce sens que Notre-Seigneur Jésus-Christ, a fait paraître devant lui une Église glorieuse, sans tache. *Eph.* V; ce qui ne veut pas dire qu'un homme de l'Église n'ait jamais eu de tache, mais qu'il n'en contractera plus désormais; sans ride, non qu'il ait été exempt de la ride du vieil homme, mais parce qu'il a cessé de l'avoir. C'est encore dans ce sens qu'il faut entendre ce qui suit : « qui fut sainte et immaculée; » non qu'elle ait été immaculée du commencement; il n'est pas possible de supposer en parlant de l'homme que son âme ait été entièrement à l'abri de toute souillure; mais parce que toute âme qui a renoncé aux souillures du vice, peut désormais passer pour être pure et sans tache.

infirmus : sic ut audacter loquar, dicam quod omnis qui Theophilus est, sit robustus, habens fortitudinem robustam a Deo, tamquam a sermone ejus, ut cognoscere possit eorum verborum, quibus conditus est, veritatem intelligens sermonem Evangelii in Christo, cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA II.

De eo quod scriptum est : « Erant autem justi ambo in conspectu Dei, ambulantes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela. *Cap. I.*

Qui volunt peccatis suis obtendere aliquam excusationem existimant, nullum esse absque peccato, et utuntur testimonio quod in Job scriptum est : « Nemo mundus a sorde, ne si unius quidem diei fuerit vita ejus super terram. Numerabiles autem menses ejus » *Job.* XIV. Cujus sonum tantummodo proferunt, interpretationem penitus ignorantes. Adversus quos breviter respondebimus, quoniam absque peccato esse in Scripturis dupliciter intelligitur : ut sit alterum, numquam omnino peccasse; alterum, peccare desisse. Si igitur aiunt eum absque peccato dici, qui numquam peccaverit, et nos assentimus, nullum esse absque peccato, quia omnes homines aliquando peccavimus, licet postea virtutem secuti sumus. Si vero sic intelligunt hominem non esse absque peccato, ut negent quempiam post vitia ita se ad virtutes referre, ut numquam omnino peccet, falsa eorum sententia est. Potest enim fieri, ut qui ante peccaverit, et peccare desiverit, sine peccato esse dicatur. Sic et Dominus noster Jesus Christus exhibuit sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam *Ephes.* V ; non quia ecclesiasticus vir numquam habuerit maculam : sed quia nequaquam ultra maculetur, non habentem rugam, non quod rugas veteris hominis in eo aliquando non fuerit; sed quod eam habere desierit. In hunc modum et illud quod sequitur, est intelligendum, « ut sit sancta et immaculata, » non quod a principio immaculata fuerit, hoc enim suspicari quidem de homine non potest, quod anima ejus maculosa non fuerit;

Nous disons cela pour montrer qu'on peut qualifier un homme d'être sans péché et irrépréhensible, par là même qu'il a cessé de pécher. De là ce langage si clair de l'Évangéliste par rapport à Zacharie et Élisabeth : « Ils étaient tous deux justes, marchant en présence de Dieu. Ils étaient tous deux justes en tout devant Dieu, et ils marchaient dans la voie des commandements et des ordonnances du Seigneur, d'une manière irrépréhensible. » Arrêtons-nous et pesons soigneusement les éloges que saint Luc dans son récit décerne à Zacharie et Élisabeth; non pas pour l'unique satisfaction de savoir qu'ils étaient dignes de louanges; mais pour nous enflammer d'un saint zèle et par suite mériter aussi ces éloges. Il pouvait simplement écrire : « Ils étaient tous deux justes, et marchaient dans la voie de tous les commandements; » mais il a besoin d'ajouter : « ils étaient tous deux justes devant Dieu. » Car on peut être juste devant les hommes sans l'être devant Dieu. Par exemple, je ne fournis à personne le motif de parler mal de moi; en examinant ma conduite, on n'y trouve rien à redire; je suis juste devant les hommes. Supposez maintenant que tous aient de moi cette opinion, qu'après m'avoir passé au crible, ils n'aient pu rien trouver à me reprocher, qu'ils soient tous d'accord pour me louer, je suis juste devant beaucoup d'hommes, mais le jugement des hommes n'est pas infaillible. Ils ignorent si je n'ai pas péché dans le secret de mon cœur, si je n'ai pas jeté sur une femme un regard de concupiscence. *Matth.* v, et si je n'ai pas commis l'adultère dans ma pensée. Lorsqu'ils me voient faire l'aumône dans la mesure de mes forces, ils ignorent si je le fais uniquement pour obéir au précepte divin, ou pour m'attirer l'estime et la considération publique. C'est chose difficile d'être juste devant Dieu, par suite, de ne faire le bien pour aucun autre motif que le bien lui-même; et en le faisant, de n'avoir en vue que Dieu et n'attendre que de lui la récompense. C'est à peu près ce que dit l'Apôtre : « Dont l'éloge ne vient pas des hommes, mais de Dieu. » *Roman.* II Bienheureux celui qui est juste et louable devant Dieu. Car bien que les hommes semblent juger d'une manière catégorique, ils ne peuvent cependant se prononcer en pleine connaissance de cause. Il leur arrive assez souvent de louer celui qui n'est guère louable, et de blâmer celui qui ne mérite aucun blâme. Dieu seul est juste juge pour l'éloge comme pour le blâme. Aussi est-ce avec raison que l'Évangéliste ajoute à la louange de ces justes : « Ils étaient tous deux justes devant Dieu. » Salomon dans les proverbes fait une exhortation qui a le même sens : « Mon fils, fais provision de bonnes œuvres devant Dieu et les hommes. » *Prov.* III.

sed quod reputetur pura atque sincera, quæ maculari ultra desierit. Hæc idcirco diximus, ut doceremus posse hominem ob id quod peccare desivit, vocari absque peccato, et immaculatum. Unde et manifestissime de Zacharia et Elisabeth scribitur : « Erant justi ambo in conspectu Dei ambulantes. In omnibus autem erant justi ambo ante Dominum, incedentes in mandatis et justificationibus Domini sine querela. » Diligentius laudes Zachariæ et Elisabeth, quas sanctus Lucas in sua scribit historia contemplemur; non tantum ut sciamus illos fuisse laudabiles; sed ut sanctum zelum assumentes, etiam ipsi laude digni efficiamur. Potuerat simpliciter scribere; erant justi ambo ambulantes in omnibus mandatis; » nunc autem necessario additur, « justi ambo in conspectu Dei. » Potest quippe fieri, ut sit aliquis justus in conspectu hominum, sed in conspectu Dei non. Verbi gratia, quando non habet homo quod de me male loquatur, et in me universa considerans nihil cui detrahat, reperit, justus sum in conspectu hominum. Finge omnes de me æqualem habere sententiam, et quærere quid detrahant mihi, et tamen invenire non posse, sed consono me ore laudare; justus sum in conspectu hominum plurimorum; verum hominum non est certum judicium. Nesciunt enim utrum in abscondito cordis mei aliquando peccaverim, utrum viderim mulierem ad concupiscendum eam *Matth.* v, et adulterium mihi in corde sit natum. Ignorant homines cum me viderint secundum vires meas eleeomosynam facere utrum propter mandatum Dei fecerim, an hominum laudem favoremque quæserim. Difficilis res est in conspectu Dei justum esse, ut et non ob aliam causam quid boni facias nisi propter ipsum bonum, et Deum tantum quæras boni operis retributorem. Tale quid et Apostolus loquitur : « Quorum laus non ex hominibus, sed ex Deo est » *Rom.* II. Beatus qui in conspectu Dei justus est, atque laudabilis. Homines enim, quamvis certum judicium habere videantur, tamen non possunt ad liquidum pronuntiare. Evenit quippe interdum, ut laudent eum qui non est laudabilis, et ei detrahant qui minime detractione dignus est. Solus Deus ei in laude et in vituperatione justus est judex. Unde digne et nunc additur in laude justorum : « Erant justi ambo in conspectu Dei. » Tale quid et Salomon in Proverbiis cohortatur, dicens : « Fili, provide bona in conspectu Dei et

Suit un autre éloge de Zacharie et d'Élisabeth. « Ils marchaient dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur. » Lorsque nous portons sur les hommes et les choses un jugement droit et sain, nous marchons dans la voie des ordonnances du Seigneur; lorsque nous faisons une chose ou une autre, nous marchons dans la voie de ses commandements. J'en conclus que saint Luc a voulu leur décerner un éloge complet quand il a dit : « Ils étaient justes tous deux, et marchaient dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur. » J'entends quelqu'un me dire : Si cet éloge est complet, à quoi bon ajouter : d'une manière irrépréhensible? » Il suffisait de dire qu'ils marchaient dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur; à moins qu'on ne puisse marcher dans la voie de tous les commandements de Dieu, et y marcher d'une manière qui ne soit pas irrépréhensible. Et comment alors peut-il se faire qu'on soit répréhensible tout en marchant dans la voie de tous les commandements et ordonnances de Dieu? Je répondrai en quelques mots : S'il n'en était pas ainsi, nous ne lirions pas dans un autre livre des Écritures : « Vous ferez avec justice ce qui est juste. » *Deut.* XVI. Or s'il n'existait rien de juste, que nous ne puissions faire sans justice, on ne nous préscrirait pas de faire avec justice ce qui est juste. En effet, lorsque nous observons les commandements de Dieu, et que nos œuvres sont inspirées par une pensée de vaine gloire, par le désir de plaire aux hommes ou par tout autre mobile qui déplaît à Dieu, nous accomplissons sans doute le précepte de Dieu, mais nous ne l'accomplissons pas d'une manière irrépréhensible, et nous faisons sans justice ce qui est juste. Il est donc difficile de marcher dans la voie de tous les commandements et de toutes les ordonnances du Seigneur, d'une manière irrépréhensible, de façon à mériter témoignage et louange de Dieu en Jésus-Christ. Cette louange nous sera décernée au jour du jugement par celui au tribunal duquel il nous faut tous comparaître, afin de recevoir chacun la rétribution du bien ou du mal dont notre corps aura été l'instrument. II *Corinth.* V. Car tous nous nous présenterons devant le tribunal de Dieu pour en recevoir ce que nous méritons dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE III.

Sur ces paroles : « Un ange du Seigneur lui apparut, se tenant debout à la droite de l'autel des parfums. » *Cap. I.*

Les choses purement corporelles et privées de sentiment, ne font rien par elles-mêmes pour

hominum » *Pro.* III. Sequitur Zachariæ et Elisabeth alia laudatio. « Ambulantes in omnibus mandatis et justificationibus Domini. » Quando bene et recte de aliquibus judicamus, in justificationibus Domini gradimur. Quando hoc aut illud facimus, in mandatis illius ambulamus. Unde puto et sanctum Lucam, volentem eos prædicare laude perfecta, dixisse : « Erant justi ambo ambulantes, in omnibus mandatis et justificationibus Domini. » Dicat mihi quispiam : Si laus ista perfecta est, quid sibi vult hoc quod dicitur, « sine querela? » Sufficiebat enim dicere, ambulantes in omnibus viis et justificationibus Domini, nisi posset fieri ut ambulet quis in omnibus mandatis Dei, et tamen sine querela non ambulet. Et quomodo potest evenire, ut in omnibus mandatis et justificationibus Dei ambulans sub querela sit? Qui breviter dicam : Nisi hoc ita esset, nunquam in alio loco nosceremus scriptum referri : « Juste id quod justum est, sequere » *Deut.* XVI. Nisi enim esset justum aliquid, quod non juste sequeremur, nequaquam nobis præciperetur ut juste id quod justum est, sequeremur. Quando enim facimus mandatum Dei, et in conscientia nostra vanæ gloriæ sordes respergimus, ut placeamus hominibus, aut alia quæcumque non placet Deo, boni operis causa præcedit quamvis faciamus præceptum Dei, tamen illud absque querela non facimus, et injuste id quod justum est sequimur. Difficile ergo est ambulare in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela, secundum testimonium et laudem Dei in Christo Jesu. Quæ laus reddenda est in die judicii ab eo, cui omnes nos manifestari oportet ante tribunal ejus, ut recipiat unusquisque quæ per corpus gessit, sive bona, sive mala II *Cor.* V. Omnes enim stabimus ante tribunal Dei, ut recipiamus quod meremur in Christo Jesu. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA III.

De eo quod scriptum est : « Apparuit ei Angelus Domini, stans a dextris altaris incensi » [Al. *accensi.*] *Cap. I.*

Quæ corporalia sunt, et sensu carent, ut videantur ab alio, ipsa nihil efficiunt; sed tantummodo

être vues des autres. Qu'elles le veuillent ou non, l'œil étranger les voit s'il dirige sur elles son regard. Comment en effet l'homme ou tout autre objet corporel, pourrait-il empêcher qu'on ne le voie, lorsqu'il est présent ? Au contraire, les êtres d'ordre surnaturel et divin, tout en étant présents, ne sont vus que lorsqu'ils veulent l'être; et ainsi il est en leur pouvoir d'êtres vus ou de n'être pas vus. Ce fut donc par pure faveur de sa part, que Dieu se fit voir à Abraham et aux autres prophétes. Il n'en faudrait pas conclure que l'œil du cœur d'Abraham mérita de voir Dieu, mais que la grâce de Dieu se fit voir tout spontanément à ce juste. Appliquez ce que nous disons là, non seulement à Dieu le Père, mais encore au Sauveur notre Seigneur, à l'Esprit saint, et pour descendre à des êtres inférieurs, aux Chérubins et aux Séraphins. Car il se peut faire, que pendant que nous parlons, un ange se tienne près de nous, et que cependant, ne le méritant pas, nous ne puissions le voir. Bien que l'œil, soit du corps soit de l'âme, s'applique à le voir, si l'ange lui-même n'apparaît de son plein gré et s'il ne se donne à voir, l'œil ne le verra point, quelle que soit la vivacité et la réalité de ses désirs. Ainsi partout où nous lisons, Dieu a apparu à tel ou tel, comme dans ce passage : « Un ange du Seigneur lui apparut, se tenant debout à la droite de l'autel des parfums,» il faut interpréter ces diverses locutions dans le sens que nous venons de dire. Que ce soit Dieu ou un ange, qu'il s'agisse d'Abraham ou de Zacharie, il sera visible, ou invisible, selon qu'il l'aura, ou ne l'aura pas voulu. Et nous ne parlons pas seulement pour le temps de la vie présente, mais aussi pour l'autre vie, alors que nous serons sortis de ce monde; nous disons que Dieu ou les anges ne s'y font pas voir à tous indistinctement, qu'il ne suffit pas d'être débarrassé du corps, pour être digne de voir aussitôt les anges, le Saint-Esprit, le Sauveur notre Seigneur, et Dieu le Père; que celui-là seul les verra, qui aura le cœur pur, *Matth*. V. et se sera conduit de manière à mériter de voir Dieu. Et bien qu'un même lieu soit commun à celui qui a le cœur pur et à celui qui conserve encore quelques souillures, cette communauté de demeure, ne pourra être ni nuisible ni utile à qui que ce soit; car celui qui aura le cœur pur, verra Dieu; et celui qui est tel que je viens de le dire, ne verra pas ce que les autres voient. Il me semble qu'il y a entre cette vision de Dieu et la vue du Christ une certaine analogie; il y avait en lui, au temps où il était corporellement visible, quelque chose, que tous ceux qui le voyaient, ne pouvaient voir. Sans doute ils voyaient son corps; mais en tant que Christ, ils ne le pouvaient voir. Ses disciples, eux le voyaient, et ils contemplaient l'infinie grandeur

oculus alterius intentus in ea, sive voluerint illa, sive noluerint, videt, quando in ea contemplationem direxerit. Quid enim potest homo, aut alia res quæ circumdatur corpore crasso, cum in præsenti fuerit, facere ne cernatur? Econtrario ea quæ sunt superna et divina, ea cum in præsenti fuerint, non videntur nisi ipsa voluerint; et in voluntate eorum est videri, vel non videri. Gratia Dei fuit ut appareret Abraham, vel cæteris prophetis, non quod oculus tantum cordis Abraham in causa fuerit ut cerneret Deum; sed quod gratia Dei ultro se aspiciendam præbuerit viro justo. Hoc autem non solum super Deo Patre intelligas; sed etiam super Domino Salvatore, et super Spiritu sancto, et ut ad minora perveniam, super Cherubim et Seraphim. Fieri enim potest, ut et nunc nobis loquentibus assistat angelus, et tamen quia non meremur, eum videre nequeamus. Quamvis enim oculus sive corporis, sive animæ nostræ ad contemplandum intendat, nisi sponte apparuerit angelus, et se [*Al.* si] videndum præbuerit, et ille qui vere desiderat, non videbit. Itaque ubicumque scriptum fuerit, apparuit Deus illi, vel illi, ut et nunc : « Apparuit ei Angelus Domini, stans a dextris altaris incensi, » ita ut dixi, intellige. Sive Deus, sive angelus Abrahæ vel Zachariæ, cum voluerit vel noluerit, aut non videbitur, aut videbitur. Et hoc non tantum in præsenti sæculo dicimus, sed etiam in futuro cum migraverimus e mundo, quod non omnibus vel Deus, vel angeli appareant, quod scilicet et angelos, et Spiritum sanctum, et Dominum Salvatorem, et ipsum Deum Patrem, is qui de corpore exierit, statim mereatur videre; et ille tantum videbit, qui mundum habuerit cor (*Matth.* v), et talem se præbuerit, ut dignus Dei sit aspectu. Et quamvis in eodem loco sit, qui mundo corde est, et is qui adhuc aliqua sorde respergitur, unus locus nec nocere quempiam poterit, nec juvare quia qui mundum cor habuerit, Deum videbit, qui autem talis fuerit, id quod alii cernunt, non videbit. Tale quid mihi intelligendum et de Christo, qui quondam in corpore videbatur, quod non quicumque eum videbant poterant videre. Videbant quippe tantum corpus illius : secundum vero hoc quod Christus erat, eum videre non

de sa divinité. C'est pour cela, je pense, qu'à Philippe qui le suppliait et disait : Montrez-nous le Père, et cela nous suffit, » le Sauveur répondit : « Il y a si longtemps que je suis avec vous, et vous ne me connaissez pas? Philippe, celui qui me voit, voit mon Père. » *Joan.* XIV Et en effet Pilate voyait Jésus, mais ne voyait pas le Père; il en est de même du traître Judas; car ni Pilate, ni Judas, ni la multitude qui l'accablait de coups, ne voyaient le Christ en tant que Christ. Ceux-là seuls voyaient Jésus, que Jésus savait dignes de le voir. Travaillons donc nous aussi d'abord à mériter que Dieu se fasse voir à nous en cette vie. La parole des saintes Écritures a promis que ceux qui ne le tenteraient point le trouveraient; et il se montre à ceux qui ne sont pas incrédules en lui. Faisons de plus en sorte qu'il ne se dérobe pas à nos regards dans la vie future, mais que nous le voyons face à face, que nous ayons cette assurance, que donne une vie sainte, et que nous puissions jouir de la vue de Dieu tout-puissant, dans le Christ Jésus et l'Esprit Saint, à qui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE IV.

Sur ces paroles : « ne craignez pas, Zacharie, » jusqu'à l'endroit où il dit de Jean : « Et il marchera devant lui dans l'esprit et dans la vertu d'Élie. » *Cap. I.*

A la vue de l'ange, Zacharie eut peur. Tout visage nouveau apparaissant tout d'un coup aux yeux de l'homme, jette le trouble dans l'esprit et l'effroi dans le cœur. Aussi l'ange qui sait, que la nature humaine est ainsi faite, cherche-t-il à guérir d'abord cette frayeur, en disant : « Ne craignez pas, Zacharie; » il le ranime et fait entrer la joie dans son cœur par l'annonce d'une heureuse nouvelle : « Votre prière a été éxaucée; Élisabeth votre épouse enfantera un fils, vous lui donnerez le nom de Jean; et il sera votre joie et votre allégresse. » Quand un juste vient au monde et entre dans l'arène de cette vie, ceux qui ont été les instruments de sa naissance se réjouissent et en conçoivent une légitime fierté. Mais quand naît un homme destiné à une vie mauvaise, et renfermée dans la prison comme pour y subir un châtiment, ceux qui ont coopéré à sa naissance sont consternés et abattus. Voulez-vous un exemple d'un saint personnage dont tous les enfants font la gloire? Voilà Jacob, père de douze fils qui tous sont devenus les patriarches et les chefs du peuple de Dieu et de son héritage. Leur naissance à tous fut un sujet de joie pour Jacob leur père, comme la naissance de Jean fut un sujet de joie

poterant. Porro discipuli eum videbant, et magnitudinem divinitatis illius contemplabantur. Propter quod puto et ad Philippum deprecantem atque dicentem : « Ostende nobis Patrem, et sufficit nobis, » respondisse Salvatorem : « Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me? Philippe, qui videt me, videt et Patrem » *Joann.* XIV. Neque enim Pilatus, qui videbat Jesum, intuebatur Patrem, nec proditor Judas; quia nec ipse Pilatus, nec Judas Christum secundum hoc quod erat Christus videbant, nec multitudo quæ coarctabat eum. Illi tantum videbant Jesum, quos aspectu suo dignos esse sciebat. Laboremus ergo et nos, ut et impræsentiarum nobis Deus appareat. Sanctus quippe Scripturarum sermo promisit, quod invenietur ab his qui non tentant eum : apparet autem his qui non sunt increduli in eum : et in futuro non abscondatur a nobis; sed videamus eum facie ad faciem, et habeamus fiduciam bonæ vitæ, fruamurque conspectu omnipotentis Dei in Christo Jesu, et Spiritu sancto, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA IV.

De eo quod scriptum est : « Ne timeas, Zacharia, » usque ad eum locum ubi ait de Joanne : « Præcedet coram ipso in spiritu et virtute Eliæ. » *Cap. I.*

Zacharias, cum angelum vidisset, expavit. Nova quippe facies humanis obtutibus se præbens turbat mentem, animumque consternat. Unde angelus, sciens hanc esse humanam naturam, primum perturbationi medetur dicens : « Noli timere, Zacharia, » et trepidantem refocillat, novoque lætificat nuntio inferens : « Exaudita est oratio tua et uxor tua Elizabeth pariet filium, et vocabis nomen ejus Joannem, et erit tibi gaudium et exsultatio. Quando justus quis oritur mundo, et stadium hujus vitæ ingreditur, ministri nativitatis ejus lætantur, et se efferunt in sublime. Quando vero ille nascitur, qui malæ vitæ præparatus est, et quasi ob pœnas in ergastulum relegatus, minister consternatur, et concidit. Vis exemplum accipere sancti viri, cujus omnis fructus in laude sit? Vide Jacob duodecim genuisse mares, qui omnes populi Dei et partis illius patriarchæ et princi-

pour tout le monde, selon le récit actuel de l'Évangéliste. Ainsi que celui, qui dans l'intention d'être utile aux autres, acceptera les charges de la paternité, et se soumettra au joug d'un pareil ministère, demande à Dieu avec instances, que le fils auquel il aura donné la vie, soit tel qu'il ait à se réjouir de sa naissance. Il est donc écrit de Jean : « Il sera grand devant le Seigneur. » *Luc.* I. Il signale ainsi la grandeur d'âme de Jean, en disant qu'elle se révèle aux yeux mêmes de Dieu; et quelque chose de moindre, qui se manifeste particulièrement dans la force d'âme. C'est de la sorte que je comprends cette parole de l'Évangile : « Ne méprisez pas l'un de ces très petits qui sont dans l'Église. » Le mot petit est relatif et doit être compris comme opposé à grand. Il ne m'est pas commandé de ne pas mépriser celui qui est grand, car celui qui est grand, ne peut être méprisé; mais il m'est prescrit de ne pas mépriser l'un de ces très petits. Or pour vous convaincre que ces expressions, petit et très petit ne sont pas employées par hasard, mais pour la raison que j'ai dite, il est écrit : « Celui qui scandalisera un de de ces très petits. » *Matth.* XVIII. Le très petit est sujet au scandale, le grand n'y est pas exposé. Il continue par rapport à Jean : « Et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. » La naissance de Jean est aussi toute pleine de miracles. Car de même qu'un archange vint annoncer l'avènement de Notre-Seigneur et Sauveur, de même, c'est un archange qui vient également annoncer la naissance de Jean : « Et il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère. » Le peuple juif ne voyait pas Notre-Seigneur, bien qu'il opérât des miracles et des prodiges, et qu'il guérît toutes leurs maladies. Jean, lui, qui n'est encore que dans le sein de sa mère, tressaille, ne pouvant faire autre chose, et voudrait sortir des entrailles qui le retiennent, à l'arrivée de la mère de Jésus. « Car votre voix » dit Élizabeth, « n'a pas plutot frappé mon oreille, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. » Jean était encore dans le sein de sa mère, et déjà il avait reçu le Saint-Esprit. Car ce n'était pas en vertu d'une qualité inhérente et propre à sa substance et à sa nature qu'il devait, au témoignage de l'Écriture, convertir plusieurs des enfants d'Israël au Seigneur leur Dieu. *Matth.* VI. Jean en convertit plusieurs, mais le Seigneur fit plus, il convertit tout le monde. C'était son œuvre à lui de convertir tous les hommes à Dieu le Père. « Et il marchera devant lui, dans l'esprit et dans la vertu d'Élie. » Il ne dit point: dans l'âme d'Élie, mais « dans l'esprit et dans la vertu d'Élie. » Élie fut doué de la vertu et de l'esprit communs à tous les prophètes, et à Notre-Seigneur et Sauveur lui-même en tant qu'homme. C'est de ce double don que l'ange parle

pes exstiterunt; in his omnibus Jacob lætabatur pater, sicut et nunc de Joannis nativitate cunctis gaudium nuntiatur; et qui semel ob utilitatem aliorum ad liberorum opera descenderit, et se voluerit huic ministerio mancipare, obsecret Deum, ut talis ei filius ingrediatur sæculum, super cujus nativitate lætior sit. Scribitur ergo de Joanne : « Erit magnus in conspectu Domini *Luc.* I. Magnitudinem animæ Joannis ostendit, quæ oculis Dei pateat; et aliquid minus, quod proprie in animæ virtute conspicitur. Ego ita intelligo et illud, quod in Evangelio dicitur : « Nolite contemnere unum de minimis istis, qui in Ecclesia sunt. » Minimus ibi ad distinctionem majoris intelligitur. Non mihi præcipitur, ut eum qui grandis est non contemnam, quia non potest contemni ille qui grandis est; sed dicitur mihi, ne contemnas unum ex minimis. Ut autem scias, quod minimus et parvus non fortuitu dicatur; sed cum ea ratione, quam posuimus, scriptum est : « Quicumque scandalizaverit unum de minimis istis » *Matth.* XVIII. Minimus scandalizatur, grandis non potest scandalum sustinere. Sequitur de Joanne : « Et Spiritu sancto replebitur adhuc de utero matris suæ. « Et nativitas Joannis plena miraculo est. Quomodo enim Domini nostri ac Salvatoris adventum archangelus nuntiavit; ita et Joannis ortum archangelus nuntiat : « Spiritu sancto replebitur adhuc de utero matris suæ. » Populus Judæorum facientem Dominum nostrum signa atque portenta, et curantem infirmitates eorum, nequaquam videbat; Joannes vero adhuc in utero matris constitutus exsultat, etenim non potest, et ad adventum Matris Jesu de utero gestit erumpere. « Ecce enim, » ait Elizabeth, « ut facta est salutatio tua in aures meas, exsultavit in gaudio infans in utero meo, » Adhuc in matris utero erat Joannes, et jam Spiritum sanctum acceperat. Non enim illud principium erat substantiæ ejus, atque naturæ, de qua Scriptura loquitur, quod plurimos filiorum Israel convertet ad Dominum Deum ipsorum *Matth.* IV. Joannes plurimos convertit, Dominus autem non plures, sed omnes. Hoc opus illius, ut omnes convertat ad Deum Patrem. « Et præcedet coram ipso in spiritu et virtute Eliæ. » Non ait in anima Eliæ, « sed in spiritu et virtute Eliæ. » Fuit in Elia virtus, et spiritus sicut in omnibus prophetis, et secundum dispensationem corporis in ipso quoque Domino

un peu plus loin, lorsqu'il a dit à Marie « L'Esprit-Saint surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre. » Ainsi l'esprit qui était en Jean, et la vertu qui était en lui, apparurent aussi en Jésus. Élie fut transporté au ciel; Jean devint le précurseur du Seigneur et mourut avant lui, afin d'aller annoncer aux enfers son avènement. A mon avis, le mystère de Jean s'accomplit toujours dans le monde. Quand naît un homme qui doit croire en Jésus-Christ, l'esprit et la vertu de Jean courent au-devant de son âme; ils préparent au Seigneur un peuple parfait, ils aplanissent les aspérités des cœurs, pour y faire des voies unies, ils redressent les sentiers « pour préparer au Seigneur un peuple parfait. » *Matth.* I. Or ce ne fut pas seulement à cette époque que les chemins furent aplanis et les sentiers redressés; aujourd'hui encore l'esprit et la vertu de Jean précèdent la venue de Notre-Seigneur et Sauveur. O grandeur des mystères de Dieu et de sa providence! Les anges marchent devant Jésus; les anges chaque jour montent ou descendent pour le salut des hommes, dans le Christ Jésus, *Joan.* I. auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE V

Sur le mutisme de Zacharie. *Cap. I.*

Au moment où le prêtre Zacharie offrait l'encens dans le temple, il est condamné au silence, sa langue est enchaînée, il ne peut plus parler que par signes, et il reste muet jusqu'à la naissance de Jean. A quoi tend cette histoire? Le silence de Zacharie, c'est le silence des prophètes chez le peuple d'Israël. Dieu ne leur parle plus d'aucune façon; la parole qui était au commencement en Dieu le Père, est passée à nous; et le Christ n'est pas silencieux pour nous; tandis qu'il continue de se taire pour eux; voilà la raison pour laquelle le prophète Zacharie garda le silence. Je dis : prophète, car il résulte clairement de son langage qu'il fut à la fois et prêtre et prophète. Mais que veut dire ce qui suit : « Il leur faisait des signes, et suppléait par des gestes, à la perte de sa voix? » A mon avis, cela désigne les œuvres faites sans la parole, c'est-à-dire, sans raison, et qui pour cela ne diffèrent pas des signes. Car quand les œuvres ont été précédées par la raison et la parole, on ne doit plus les tenir pour de simples signes puisqu'elles ont pour parure et pour ornement la parole et la raison. Lors donc que vous remarquerez dans la manière d'agir des Juifs, l'absence de parole et de raison, à ce point qu'il leur est impossible d'indiquer les motifs qui les font agir, vous pourrez dire que ce qui arriva à Zacharie était la figure de ce qui se réalise actuellement en eux. Leur circoncision, ressemble à un signe. Car si l'on ne peut donner la raison de la circoncision,

Salvatore : de quo post paululum ad Mariam dicitur : « Spiritus sanctus superveniet in te, virtus Altissimi obumbrabit tibi. » Spiritus ergo qui fuerat in Joanne, et virtus quæ in illo erat, in hoc quoque apparuit. Ille translatus est; hic vero Præcursor Domini fuit, et mortuus est ante eum, ut ad inferna descendens illius prædicaret adventum. Ego puto, quod sacramentum Joannis usque hodie expleatur in mundo. Quicumque crediturus est in Christum Jesum, præcurrit ante spiritus et virtus Joannis ad animam illius, et præparat Domino populum perfectum, et in cordis asperitatibus planas facit vias, et dirigit semitas, « parare Domino plebem perfectam » *Matth.* I. Non illo tantum tempore præparatæ sunt viæ, et directæ semitæ, sed usque hodie adventum Domini Salvatoris spiritus Joannis virtusque præcedit. O magna mysteria Domini, et dispensationis ejus. Angeli præcurrunt Jesum; angeli quotidie aut ascendunt, aut descendunt super salutem hominum, in Christo Jesu *Joan.* I, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA V.

De eo quod Zacharias obmutuit. *Cap. I.*

Zacharias sacerdos, cum in templo offerret incensum, silentio condemnatur, et retinetur, immo tantum nutibus loquitur, et mutus usque ad ortum Joannis filii perseverat. Quo hæc tandit historia? Silentium Zachariæ silentium prophetarum est in populo Israel. Nequaquam loquitur eis Deus : et sermo qui a principio erat apud Patrem, Deus ad nos transiit, nobisque non tacet Christus : apud illos usque hodie silet; quamobrem et Zacharias propheta tacuit. Manifestissime ex sermonibus ipsius comprobatur, quod et propheta fuerit et sacerdos. Quid [*Al.* Qui] vult autem hoc quod sequitur : « Annuebat eis, et damnum vocis nutibus compensabat? » Ego puto talia esse opera absque sermone, quæ ratione nihil nutibus differunt. Ubi vero ratio et sermo præcesserit, et ita opus fuerit subsecutum, non debent existimari simplices nutus, qui ornantur sermone, aut ratione. Si igitur videris conversationem Judæorum sine ratione atque ser-

la circoncision n'est pas autre chose qu'un signe et une action muette. Leur Pâque et leurs autres solennités sont plus signes que réalités. Jusqu'aujourd'hui, le peuple d'Israël reste sourd et muet; et il ne peut se faire que ce peuple ne soit pas sourd et muet, qui a rejeté et repoussé la parole. Autrefois Moïse disait : « Pour moi, je suis *alogos* » *Exod.* v. 12, expression qui, bien que le Latin l'ait traduite autrement, peut se rendre par, « sans parole » ou « sans raison » et après avoir ainsi parlé, il recevait la raison et la parole qu'il avouait ne pas avoir auparavant. Or, avant de recevoir la loi, le peuple d'Israël était en quelque sorte muet, privé de la raison et de la parole; plus tard, il reçut le don de la parole en Moïse, qui en était la figure. Il ne reconnait donc plus aujourd'hui, ce que reconnût alors Moïse, qu'il est muet et *alogos*; mais il indique par son silence et ses signes qu'il ne possède ni la parole ni la raison. Est-ce que vous ne voyez pas un aveu de leur folie dans ce fait qu'aucun d'eux ne peut donner la raison des ordonnances légales, et des enseignements des prophètes? Le Christ a cessé d'être au milieu d'eux; la parole les a abandonnés; et ce qu'écrivait Isaïe s'est accompli : « La fille de Sion restera abandonnée comme une tente dans une vigne, comme une cabane dans un champ de concombres, comme une ville livrée au pillage. » *Isa.* I. Les Juifs délaissés, le salut est passé aux nations, pour exciter la jalousie des premiers. Mais quand nous considérons la conduite et les desseins secrets de Dieu, comment l'abandon d'Israël est devenu notre salut, nous devons prendre garde, s'il ont été rejetés à cause de nous, à ne pas nous exposer à de plus cruels châtiments, nous en faveur de qui les autres ont été délaissés; travaillons donc à nous montrer dignes de l'adoption de Dieu, de la miséricorde avec laquelle il nous a adoptés et réputés comme ses enfants dans le Christ Jésus, *Rom.* XI, auquel appartient la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE VI.

Sur ces paroles : « Après avoir conçu, Élisabeth se tenait cachée » jusqu'à l'endroit où il est dit ; « Il sera grand. » *Cap. I.*

« Élisabeth ayant conçu, se tint cachée durant cinq mois, disant : c'est ainsi que le Seigneur en a usé envers moi, quand il m'a regardée pour me tirer de l'opprobre où j'étais devant les hommes. » Je me demande pour quel motif Élisabeth évita de se montrer en public, après s'être aperçue qu'elle était enceinte? Sa raison,

mone, ita ut non queant eorum quæ agunt, rationem reddere, intellige quod tunc in Zacharia præcessit, in imagine ipsius hucusque compleri. Circumcisio eorum nutibus similis est. Nisi enim circumcisionis ratio reddatúr, nutus est circumcisio et opus mutum. Pascha et aliæ solemnitates nutus magis sunt quam veritas. Usque hodie populus Israël surdus et mutus est : neque poterat fieri, ut non surdus esset et mutus, qui a se sermonem abjecerat. Et olim quidem Moyses loquebatur : « Ego autem alogos sum » *Exod.* v, 12 : quod licet Latinus aliter expresserit, tamen proprie transferri potest, « absque sermone, » sive « ratione; » et postquam hoc ait, accepit rationem et sermonem, quem confessus fuerat se antea non habere. Populus autem Israel, priusquam legem acciperet, absque ratione et sermone quodam modo mutus erat : deinde accepit sermonem. cujus imago fuit Moyses. Iste igitur non confitetur modo, quod tunc confessus est Moyses, eo quod sit mutus et alogos; sed nutibus et silentio indicat se non habere sermonem, et non habere rationem, Nonne tibi videtur confessio esse stultitiæ, quando nullus eorum potest legalium præceptorum et prophetici vaticinii rationem reddere? Cessavit Chritus esse in eis, reliquit eos sermo, completum est illud quod in Isaia scribitur : « Relinquetur filio Sion sicut tabernaculum in vinea, et sicut custodia in cucumerario, ut civitas quæ expugnatur » *Isai.* I. Quibus relictis, salus translata est ad nationes, ut illi concitentur ad zelum. Intuentes ergo dispensationem at arcanum Dei, quomodo Israel abjectus sit in salute nostra, cavere debemus, ne forte et illi nostri causa ejecti sint, et nos majori supplicio digni simus, propter quos et alii derelicti sunt, et nos nihil dignum adoptione Dei et ejus clementia fecerimus, qua adoptavit nos, et in suos filios reputavit, in Christo Jesu *Rom.* XI : cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum, Amen.

HOMILIA VI.

De eo quod scriptum est : « Cum autem concepisset Elizabeth, abscondebat se : usque ad eum locum ubi ait : « Hic erit magnus. » *Cap.* I.

« Quando concepit Elizabeth, abscondebat se mensibus quinque, dicens : Quia sic mihi fecit Dominus in diebus, quibus respexit auferre opprobrium meum in hominibus. » Quæro quam ob causam postquam intellexit se esse prægnantem, publicum declinarit? Ni fallor, hoc est etiam

si je ne me trompe, en est que les personnes mariées, n'ont pas en tout temps liberté de se voir charnellement, et qu'il y a des moments où ils s'abstiennent de l'acte du mariage. Quand les époux sont parvenus à un âge avancé, il est singulièrement honteux pour eux d'obéir aux exigences de la passion, d'être esclaves de la chair, toutes choses, qui bien que licites en elles-mêmes semblent néanmoins leur être interdites par la volonté de Dieu, à cause des soins que réclame leur corps et de leur vieillesse. Et ainsi cette femme, qui cependant ne s'était encore une fois unie charnellement à son mari, qu'à la parole de l'ange et pour seconder les desseins de Dieu, rougissait d'avoir fait, elle vieille, presque décrépite, ce qui semble uniquement œuvre de jeunesse. Voilà pourquoi elle se cachait pendant cinq mois; non pas pendant neuf mois jusqu'au temps de sa délivrance; mais pendant cinq mois, jusqu'à ce que Marie ait conçu à son tour. Car lorsque celle-ci eut conçu, qu'elle vint la visiter, et que la voix qui la saluait frappa son oreille, l'enfant tressaillit de joie dans le sein d'Elisabeth, et toute remplie du Saint-Esprit, elle prophétisa et tint le langage que rapporte l'Évangéliste : « Et le bruit de ces merveilles se répandit dans tout le pays des montagnes. » Aussitôt en effet que le bruit se répandit qu'elle portait un prophète dans son sein, et que le fruit que la Vierge renfermait dans ses entrailles était quelque chose de supérieur à l'homme, elle ne se cacha plus, mais elle se montra en public st sans aucune crainte, et se félicita toute joyeuse de posséder dans son sein le précurseur du Sauveur. Après avoir fait ce récit, l'Écriture raconte, que « le sixième mois de la grossesse d'Élisabeth, l'ange Gabriel fut envoyé de Dieu en une ville de Galilée, appelée Nazareth, à une vierge, qui était mariée à un homme de la maison de David, nommé Joseph; et cette Vierge s'appelait Marie. » En y réfléchissant, je me demande pourquoi Dieu, après avoir décidé que le Sauveur naîtrait d'une Vierge, n'a pas fait choix d'une jeune fille sans époux, mais en a choisi plutôt une qui était déjà mariée; en voici la raison, si je ne me trompe. Il fallait que le Sauveur naquit d'une Vierge qui non seulement serait mariée, mais encore, comme l'écrit saint Matthieu, habiterait déjà avec son époux, sans avoir toutefois avec elle de rapports charnels, *Matth, I*, pour qu'elle ne fut pas exposée à paraître déshonorée publiquement, dès qu'on apercevrait en elle, vierge des signes infaillibles de grossesse. J'ai trouvé sur ce sujet des réflexions exprimées dans un magnifique langage, dans la lettre d'un martyr; je veux parler d'Ignace, second évêque d'Antioche après saint Pierre, lequel fut pendant une persécution, condamné aux bêtes dans la ville de Rome. La virginité de Marie, dit-il, resta cachée au prince de ce monde; cachée à cause de Joseph; cachée à cause de son mariage; cachée parce qu'elle passait pour avoir un mari.

quod hi qui nuptiis copulati sunt, non omne tempus coitus liberum inter se habent; sed est tempus quando recedunt ab opere nuptiarum. Si enim vir senex fuerit et mulier anus, pudoris est maximi servire eos libidini, servire conjugio, quæ vel curæ corporis et senectæ esse Dei videntur voluntate sublata; hæc autem, quæ ad sermonem angeli et dispensationem Dei rursum fuerat viro copulata, erubescat [*Al.* erubescebat] quod anus et pene decrepita ad opus juvenum revertisset. Unde et abscondebat se mensibus quinque; non usque ad nonum mensem, donec partus ingrueret; sed usquequo conciperet Maria. Quando enim illa concepit, et venit ad eam, et facta est salutatio in aures ejus, exsultavit in gaudio infans in utero Elizabeth, et prophetavit Spiritu sancto plena et locuta est quæ evangelicus sermo describit : « Et diffamata sunt super omnem montanam verba hæc, » Quando enim in populo rumor egressus est habere eam in utero prophetam, et aliquid majus esse homine qui gestabatur a Virgine, tunc non absconditur, sed tota libertate se prodit, et exsultat se habere præcursorem in utero Salvatoris. Deinde Scriptura commemorat, quod « mense sexto conceptus Elizabeth missus sit angelus Gabriel a Deo in civitatem Galilææ, cujus nomen Nazareth, ad Virginem desponsatam viro, cui nomen Joseph de domo David, et nomen Virginis, Maria. » Rursum in mea mente volvens quæro, quare Deus cum semel Salvatorem judicaret nasci ex virgine, non elegit puellam absque sponso, sed eam potissimum quæ jam fuerat desponsata. Et nisi fallor, hæc causa est. Debuit de ea virgine nasci, quæ non solum sponsum haberet; sed ut Matthæus scribit, jam viro tradita fuerat, licet eam vir necdum nosset *Matth* I, ne turpitudinem virginis habitus ipse monstraret, si virgo videtur utero tumenti. Unde eleganter in cujusdam martyris epistola scriptum reperi; Ignatium dico episcopum Antiochæ post Petrum secundum, qui in persecutione Romæ pugnavit ad bestias : Principem sæculi hujus latuit virginitas Mariæ, latuit propter Joseph, latuit propter nuptias, latuit quia virum habere putabatur. Si enim non habuisset sponsum, et ut putabatur, virum, nequaquam potuisset principi

Car si elle n'avait pas eu d'époux, et comme on le croyait, un mari, sa virginité n'aurait jamais pu rester cachée pour le prince de ce monde. Cette question se serait aussitôt présentée à l'esprit du diable : comment cette femme qui n'a eu de rapports avec aucun homme, peut-elle être enceinte? Voilà une conception qui doit être divine; il doit y avoir là quelque chose d'un ordre supérieur à la nature humaine. Le Seigneur avait résolu au contraire de dérober au démon la connaissance de ses desseins miséricordieux et de son incarnation; aussi se cacha-t-il dans sa génération, et recommanda-t-il plus tard à ses disciples de ne point révéler qui il était. Lorsqu'il fut tenté par le diable lui-même, il ne déclara jamais qu'il était le Fils de Dieu, mais il se contenta de lui répondre : je ne dois pas t'adorer, ni dire que ces pierres deviennent des pains, ni me précipiter en bas, *Matth.* IV. Et tout en parlant ainsi il ne déclara jamais qu'il était le Fils de Dieu. Cherchez en d'autres endroits de l'Écriture, et vous y trouverez la volonté formelle du Christ de laisser ignorer au diable l'avènement du Fils de Dieu. En effet l'Apôtre affirmant que les puissances ennemies ont ignoré sa passion, s'exprime ainsi : « Nous prêchons la sagesse aux parfaits, non pas la sagesse de ce monde, ni des princes de ce monde qui se perdent; mais nous prêchons la sagesse de Dieu cachée dans le mystère, sagesse qu'aucun des princes de ce monde n'a connue, car s'ils l'eussent connue, ils n'auraient jamais crucifié le Seigneur de la gloire. » I *Corinth.* II. Le mystère du Sauveur resta donc inconnu aux princes de ce monde. Mais on pourrait ici faire cette objection, et je crois devoir la résoudre avant qu'un autre ne me l'oppose : comment ce qui demeura caché aux princes de ce monde, ne le fut-il pas au démon, et spécialement à celui qui s'écriait dans l'Évangile : « Vous êtes venu nous torturer avant le temps, nous vous connaissons et savons que vous êtes le Fils de Dieu. » *Matth.* IX. Mais remarquez que celui dont la malice est moindre connait le Sauveur; tandis que celui qui est plus avancé dans le crime, profondément perverti, par là même que sa perversité est plus grande, est empêché de reconnaître le Fils de Dieu. Et nous aussi, quand nous sommes moins corrompus, ne pouvons-nous pas plus facilement avancer dans la vertu? Que si au contraire nous sommes enracinés plus avant dans l'iniquité, n'est-il pas vrai que nous devons dépenser plus d'efforts et verser plus de sueurs, pour nous délivrer de cette corruption plus grande? Voilà ce qui concerne la raison du mariage de Marie.

Mais comme l'ange s'est servi pour saluer Marie d'une expression nouvelle que j'ai recherchée dans toute l'Écriture sans la pouvoir trouver nulle part, il en faut dire quelque chose. Les paroles qu'il prononce : Je vous salue, pleine de grâce, » en grec, κεχαριτωμένη, je n'ai pas souvenir de les avoir rencontrées ailleurs dans

mundi hujus abscondi. Statim enim cogitatio diaboli tacita subrepsisset : quomodo ista, quæ non concubuit cum viro, prægnans est? Debet iste conceptus esse divinus, debet aliquid humana natura esse sublimius. Econtrario disposuerat Salvator, dispensationem suam et assumptionem corporis ignorare diabolum; unde et in generatione sua celavit eam; et discipulis postea præcipiebat, ne manifestum eum facerent. Et cum ab ipso diabolo tentaretur, nusquam confessus est Dei se esse Filium, sed tantummodo respondebat : Non oportet ut adorem te, nec ut lapides istos panes faciam ut me de alto præcipitem *Matth.* IV. Et cum ista diceret, tacuit semper se esse Filium Dei. Quære et in alia Scriptura, et reperies voluntatis Christi fuisse, ut adventum Filii Dei diabolus ignoraret. Apostolus enim passionem ejus asserens nescisse contrarias fortitudines, ait : « Sapientiam loquimur inter perfectos. Sapientiam autem non sæculi hujus, neque principum sæculi hujus qui destruuntur; sed loquimur Dei sapientiam in mysterio absconditam quam nullus principum hujus sæculi cognovit. Si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriæ crucifixissent I *Cor.* II. Absconditum Igitur fuit a principibus sæculi mysterium Salvatoris. Quod autem econtrario objici potest, solvendum mihi videtur antequam ab alio præponatur, qua ratione quod principes hujus sæculi latuit, dæmonem non latuit eum præsertim qui in Evangelio loquebatur : « Venisti ante tempus torquere nos, scimus te qui sis Filius Dei » *Matth.* IX. Sed considera, quia minor in malitia noverit Salvatorem; qui vero major est in scelere, et versipellis, et nequam, ex eo ipso, quod in malo major est, impeditur nosse Filium Dei. Nos quoque ipsi, si minus habuerimus mali, facilius possumus ad virtutem procedere. Si vero magis in nobis fuerit mali, ingenti labore sudandum est, ut majori malitia liberemur. Hæc de eo quod sponsum habuerit Maria.

Quia vero angelus novo sermone Mariam salutavit, quem in omni Scriptura invenire non potui, et de hoc pauca dicenda sunt. Id enim quod ait : « Ave, gratia plena, quod Græce dicitur, κεχαριτωμένη, ubi in Scri-

les Écritures; et ce n'est pas à un homme que peut s'adresser un pareil langage : « Je vous salue, pleine de grâce. » Cette salutation est réservée uniquement à Marie. En effet, si Marie avait su qu'une parole de ce genre avait été adressée à quelqu'autre personne, et elle l'aurait su, car elle avait la connaissance de la Loi, elle était sainte, elle possédait les oracles des prophètes dont elle faisait une méditation continuelle, elle ne se serait jamais effrayée de cette salutation comme d'une chose tout à fait étrange. Voilà pourquoi l'ange lui dit : « Ne craignez point Marie, car vous avez trouvé grâce devant Dieu. Vous allez concevoir dans votre sein, et vous enfanterez un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus. Il sera grand et sera appelé le Fils du Très-Haut. » Il est dit aussi de Jean : « Il sera grand; » et l'ange Gabriel atteste la même chose; mais lorsque vint Jésus qui est vraiment grand, vraiment supérieur à tous, Jean, descendit et devint plus petit, lui qui était grand auparavant; car il était, dit le Christ, une lampe ardente et luisante, et vous avez voulu vous réjouir pour un moment à sa lumière. *Joan.* v. La grandeur de notre Sauveur ne se manifesta pas aussitôt après sa naissance; elle ne devint éclatante qu'après que ses ennemis semblèrent l'avoir anéantie. Voyez la grandeur du Seigneur : le bruit de sa doctrine s'est répandu par toute la terre, et ses paroles sont parvenues jusqu'aux extrémités du monde. *Psal.* XVIII. Notre-Seigneur Jésus, qui est la vertu de Dieu, *Rom.* I *et* I *Corinth.* I, est répandu dans l'univers entier et il est en ce moment avec nous, selon cette parole de l'Apôtre : « Vous et mon esprit étant assemblés avec la vertu de Notre-Seigneur Jésus-Christ » I *Corinth.* v. La vertu du Seigneur notre Sauveur est également et avec ceux de nos frères qui habitent la Bretagne, séparée de notre monde, et avec ceux qui vivent dans la Mauritanie, et avec tous ceux qui sous le soleil ont cru en son nom. Vous pouvez ainsi voir comme cette grandeur du Sauveur est répandue dans tout l'univers, et cependant ce n'est pas encore sa véritable grandeur que je vous ai montrée. Montez dans les cieux, et voyez-le, il remplit toute l'immensité du ciel; car il s'est fait voir aux anges. Descendez par la pensée dans les profondeurs des abîmes, et vous verrez qu'il y est descendu aussi. « Car celui qui est descendu est le même qui est monté, afin de remplir tout, pour qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse, au ciel, sur la terre et dans les enfers » *Ephes.* IV. Considérez que la vertu du Seigneur a rempli toute la création, c'est-à-dire, le ciel, la terre, et les enfers; qu'il a pénétré dans le ciel même, s'est élevé jusqu'au plus haut des cieux; car nous lisons que le Fils de Dieu est monté au-dessus des cieux, *Hebr.* IV. Si donc vous considérez tout cela, vous comprendrez

pturis alibi legerim non recordor; sed neque ad virum istiusmodi sermo est, « Salve, gratia plena. » Soli Mariæ hæc salutatio servatur. Si enim scisset Maria et ad alium quempiam similem factum esse sermonem, habebat quippe legis scientiam, et erat sancta, et prophetarum vaticinia quotidiana meditatione cognoverat, numquam quasi peregrina eam salutatio terruisset. Propter quod loquitur ei angelus : « Ne timeas, Maria, invenisti enim gratiam coram Domino. Ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus Jesum. Is erit magnus, et filius Altissimi vocabitur. » Dicitur et de Joanne, « erit magnus : » et hoc ipsum Gabriel angelus contestatur : sed quando venit Jesus vere magnus, vere sublimis, ille qui prius magnus fuerat, minor effectus est. Ille enim, inquit, fuit lucerna ardens et lucens, et vos voluistis ad horam exultare in lumine ejus *Joan.* v. Magnitudo Salvatoris nostri non tunc apparuit quando natus est; sed nunc postquam oppressa ab adversariis videbatur, emicuit. Vide magnitudinem Domini : In omnem terram exivit sonus doctrinæ ejus, et in fines orbis terrarum verba illius *Psal.* XVIII. Dominus noster Jesus, qui virtus est Dei *Rom.* I *et* I *Cor.* I, in omnem diffusus est orbem, et impræsentiarum nobiscum est juxta illud quod in Apostolo legitur : « Congregatis vobis et Spiritu meo cum virtute Domini nostri Jesu Christi » I *Cor.* v. Virtus Domini Salvatoris et cum his est, qui ab orbe nostro in Britannia dividuntur, et cum his qui in Mauritania, et cum universis qui sub sole in nomine ejus crediderunt. Vide ergo magnitudinem Salvatoris, quomodo in toto orbe diffusa sit, et certe necdum ejus veram magnitudinem exposui. Ascende in cœlos, et vide eum, quomodo cœlestia repleverit. Apparuit siquidem angelis. Descende cogitatione in abyssos, et videbis eum etiam illuc descendisse. « Qui enim descendit, ipse est et qui ascendit, ut impleret omnia, ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, et infernorum » *Ephes.* IV. Considera virtutem Domini, quod impleverit mundum, id est cœlestia, terrestria, et infernalia, quomodo et cœlum ipsum penetravit, et in superna ascenderit. Legimus enim, quod pertransierit cœlos Filius Dei *Hebr.* IV. Si hæc videris, pariter intueberis non transitorie dictum : « Magnus erit; » sed verbum

aussi que ce n'est pas à la légère et comme en passant que l'ange a dit : « Il sera grand, » mais que le résultat a répondu à la promesse. Ainsi est grand Notre-Seigneur Jésus, qu'il soit présent, ou qu'il soit absent de corps, et il nous donne à tous qui faisons partie de cette assemblée, d'entrer en participation de sa vertu. Demandons donc d'être tous dignes de recevoir cette faveur, au Seigneur notre Dieu à qui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE VII.

Sur ces paroles : « Aussitôt après, Marie partit et s'en alla en diligence au pays des montagnes » jusqu'à ces mots : « Les choses qui vous ont été dites s'accompliront. » *Cap.* I

Les personnes les plus saintes s'en vont visiter celles qui le sont moins, pour leur procurer quelque avantage. C'est ainsi que le Sauveur vint à saint Jean, pour sanctifier son baptême; ainsi encore, que Marie immédiatement après avoir appris de l'ange, qu'elle concevrait le Sauveur, et que sa parente Élisabeth était enceinte, partit en toute hâte pour aller au pays des montagnes, et entra dans la maison d'Élisabeth. De son côté, Jésus qu'elle portait dans son sein, avait hâte, lui aussi de sanctifier Jean, renfermé encore dans les entrailles de sa mère. Enfin, avant que Marie fut arrivée, et eut salué Élisabeth, l'enfant n'avait pas tressailli dans son sein; mais à peine Marie eut-elle prononcé la parole que lui suggérait le Fils de Dieu dont elle était mère, que l'enfant tressaillit de joie; et ce fut alors que Jésus commença à faire de son précurseur un prophète. Il était nécessaire aussi, qu'après avoir reçu le message de Dieu, Marie s'en allât avec le très noble Fils de Dieu au pays des montagnes, et qu'elle demeurât sur les hauteurs. Aussi est-il écrit : « Aussitôt après, Marie partit et s'en alla au pays des montagnes. » Affectueuse et active comme elle l'était, elle avait, en effet, du mettre beaucoup d'empressement à témoigner sa sollicitude à sa parente, se laisser conduire sur les sommets par le Saint-Esprit dont elle est remplie, et se confier en la protection de la vertu de Dieu qui l'avait couverte de son ombre. « Elle vint donc dans une ville de Juda, entra dans la maison de Zacharie, et salua Élisabeth. Dès qu'Élisabeth entendit la voix de Marie qui la saluait, son enfant tressaillit dans son sein, et elle-même fut remplie du Saint-Esprit. » Il n'est point douteux que cette femme qui fut alors remplie du Saint-Esprit, ne l'ait été qu'à cause de son fils. Car ce ne fut point la mère qui mérita de recevoir d'abord le Saint-Esprit; mais lorsque Jean qu'elle portait encore dans son sein, eut reçu le Saint-Esprit, alors, l'enfant ainsi purifié, la mère en fut également remplie. Il ne vous sera pas difficile de vous

opere completum. Magnus est Dominus noster Jesus, et præsens, et absens, tribuitque consortium fortitudinis suæ huic cœtui nostro atque conventui; quod ut et singuli mereamur accipere, deprecemur Dominum Deum, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA VII.

De eo quod scriptum est : « Exsurgens autem Maria cum festinatione venit in montana, » usque ad eum locum ubi ait : « Erit consummatio eorum quæ dicta sunt. » *Cap.* I.

Meliores ad deteriores veniunt, ut eis ex adventu suo aliquid tribuant emolumenti. Sic et Salvator venit ad Joannem, ut sanctificaret baptisma illius; et Maria statim ut audivit angelum nuntiantem, quod conceperit Salvatorem, et quod cognata illius Elizabeth haberet in utero, consurgens cum festinatione venit in montana, et ingressa est domum Elizabeth. Jesus vero qui in utero illius erat, festinabat adhuc in ventre matris Joannem positum sanctificare. Denique antequam veniret Maria, et salutaret Elizabeth, non exsultavit infans in utero; sed statim ut Maria locuta est verbum, quod Filius Dei in ventre matris suggesserat, exsultavit infans in gaudio, et tunc primum præcursorem suum prophetam fecit Jesus. Oportebat quoque Mariam cum Dei prole dignissima, post alloquium Dei, ad montana conscendere, et in sublimioribus commorari. Unde et scriptum est : « Consurgens Maria in diebus illis, venit in montana. » Debuerat etiam, cum esset sollicita, non pigra, properare sollicitudine, et Spiritu sancto plena ad sublimiora perduci, et virtute Dei protegi, a qua fuerat obumbrata. « Venit ergo in civitatem Judæ, et in domum Zachariæ, et salutavit Elizabeth. Factum est cum audisset salutationem Mariæ Elizabeth, exsultavit infans in utero ejus, et repleta est Spiritu sancto. » Non est itaque dubium quin quæ tunc repleta est Spiritu sancto, propter filium sit repleta. Neque enim mater primum Spiritum sanctum meruit, sed cum Joannes adhuc clausus in utero Spiritum sanctum recepisset, tunc et illa post sanctificationem filii repleta est Spiritu sancto. Poteris hoc credere, si simile quid etiam

en convaincre, en voyant qu'il s'est passé quelque chose de pareil pour le Sauveur. Il paraît, s'il faut en croire quelques exemplaires, que Marie aurait aussi prophétisé. Nous n'ignorons cependant pas que le langage prophétique qu'ils lui font tenir, est attribué à Élisabeth par les autres manuscrits. Quoiqu'il en soit, Marie fut remplie du Saint-Esprit, dès l'instant où elle posséda le Sauveur dans son sein. Aussitôt en effet qu'elle eut reçu le Saint-Esprit, créateur du corps du Seigneur, et que le Fils de Dieu commença à être dans son sein, elle fut aussi elle-même remplie du Saint-Esprit. « L'enfant tressaillit » donc « dans le sein d'Élisabeth, elle fut remplie du Saint-Esprit, et s'écriant à haute voix, elle dit : »

« Vous êtes bénie entre toutes les femmes. » Nous devons ici, pour garantir les âmes simples contre les séductions de l'erreur, réfuter les objections que les hérétiques ont coutume de nous opposer. Un homme dont j'ignore le nom a poussé la démence au point de soutenir que Marie avait été reniée par le Sauveur sous le prétexte qu'après sa naissance, elle aurait eu des rapports charnels avec Joseph. Voilà le langage qu'il a tenu; dans quelle intention? Celui-là seul le sait qui l'a tenu. Si donc les hérétiques soulèvent devant vous cette objection, répondez-leur hardiment et dites : Certes, Élisabeth était remplie du Saint-Esprit, lorsqu'elle a dit : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes. » Quand le Saint-Esprit proclame que Marie est bénie, comment le Sauveur l'a-t-il reniée? Quant à leur assertion, qu'elle connut son mari, après l'enfantement de Jésus, ils n'en apportent aucune preuve. Ceux que l'on disait fils de Joseph, n'étaient point nés de Marie, et il n'est aucun passage dans l'Écriture qui l'indique. « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où me vient que la mère de mon Seigneur vienne vers moi? » Ce qu'elle dit : « D'où me vient » elle ne le dit pas par ignorance, comme si elle ne savait pas, elle qui est remplie au plus haut degré du Saint-Esprit, que c'est par la volonté de Dieu que la mère du Seigneur est venue vers elle : son langage a ce sens : Quel bien ai-je donc fait? qu'y a-t-il donc de si sublime dans mes œuvres, pour que la mère de mon Seigneur vienne vers moi? Par quelle justice, en vertu de quelle bonnes œuvres, par quelle fidélité du cœur, ai-je pu mériter que la mère de mon Seigneur vienne vers moi? Car votre voix n'a pas plutôt frappé mon oreille, lorsque vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein. » L'âme du bienheureux Jean était sainte, et tout en étant encore renfermée dans le sein de sa mère, avant de venir au monde, elle savait, comme par le

de Salvatore cognoveris. Invenitur beata Maria, sicut in aliquantis exemplaribus reperimus, prophetare. Non enim ignoramus, quod secundum alios codices et hæc verba Elizabeth vaticinetur. Spiritu itaque sancto tunc repleta est Maria, quando cœpit in utero habere Salvatorem. Statim enim ut Spiritum sanctum accepit, Dominici corporis conditorem, et Filius Dei esse cœpit in utero, etiam ipsa completa est Spiritu sancto. « Exsultavit » ergo « infans in utero Elizabeth, et repleta est Spiritu sancto, et clamavit voce magna et dixit : »

« Benedicta tu inter mulieres. » Debemus in hoc loco, ne simplices quique decipiantur, ea quæ solent opponere hæretici, confutare. In tantam quippe nescio quis prorupit insaniam, ut assereret negatam fuisse Mariam a Salvatore, eo quod post nativitatem illius juncta fuerit Joseph (1); et locutus est, quæ quali mente dixerit ipse noverit qui locutus est. Si quando igitur hæretici vobis tale quid objecerint, respondete eis, et dicite : Certe Spiritu sancto plena Elizabeth ait : « Benedicta tu inter mulieres. » Si sancto Spiritu benedicta canitur Maria, quomodo eam Salvator negavit? Porro quod asserunt eam nupsisse post partum, unde approbent non habent. Hi enim filii, qui Joseph dicebantur, non erant orti de Maria, neque est ulla Scriptura quæ ista commemoret. « Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui. Et unde mihi hoc, ut veniat Mater Domini mei ad me? » Quod ait : « Unde mihi hoc, » non ignorans dicit : et maxime Spiritu sancto plena, quasi nesciat quod juxta Dei voluntatem Mater Domini venerit ad eam; sed isto sensu loquitur : Quid boni feci? quæ opera mea tanta sunt, ut Mater Domini ad me veniat? per quam justitiam, ex quibus bonis, de qua fidelitate mentis hoc merui, ut Mater Domini mei veniat ad me? « Ecce enim ut facta est salutatio tua in aures meas, exsultavit in exsultatione infans in utero meo. » Sancta erat anima beati Joannis, et adhuc in matris utero clausa, venturaque in mundum, quasi per experientiæ

(1) Hanc postea hæresim Helvidius instauravit, hancque ipsam præ reliquis causam prætexuit, quod *fratres Domini* in Evangelio nominentur. Operæ pretium sit S. Hieronymi vere aureum libellum contra hunc hæreticum recoluisse. Mox pertubatum contextum nos restituimus, cum antea legeretur : *quali mente dixerit, qui, ipse noverit, locutus est. Ed. Mig.*

sens de l'expérience, ce qu'Israël ignorait. De là son tressaillement, non pas un simple tressaillement, mais un tressaillement de joie. Il avait senti que son Seigneur était venu, pour sanctifier son serviteur, avant qu'il ne sortit du sein de sa mère. Puissé-je avoir le bonheur d'être taxé de folie par les infidèles pour avoir cru ces merveilles. Les résultats eux-mêmes et la vérité rendent témoignage, que c'est un acte de sagesse et non de folie que d'y avoir cru; et que ce qu'ils regardent comme de la folie, sera la cause de mon salut. Car si la nativité du Sauveur n'eut été un événement tout céleste et fécond en bonheur, si elle n'avait eu quelque chose de divin et d'infiniment supérieur à l'humanité, jamais sa doctrine n'aurait ainsi pénétré par tout l'univers. S'il eut été seulement le fruit des entrailles de Marie, et non le Fils de Dieu, comment les maux multiples soit du corps, soit de l'âme, auraient-ils, alors comme aujourd'hui été guéris? Qui parmi nous n'a pas été insensé, et voilà qu'aujourd'hui nous possédons par la miséricorde de Dieu, l'intelligence de ses mystères, et nous avons soif de Dieu? Qui de nous n'a pas autrefois méconnu la justice, et cependant aujourd'hui nous possédons la justice par Jésus-Christ et nous poursuivons la justice? Qui de nous n'a pas été errant et dévoyé, et néanmoins aujourd'hui, par suite de l'avènement du Sauveur, nous ne sommes plus sujets ni à l'hésitation, ni au doute, ni à l'erreur; nous sommes dans la voie, c'est-à-dire, en celui qui a dit : « Je suis la voie. » *Joan.* x. Parcourons toute la vie du Christ, et nous pourrons nous convaincre que tout ce qui a été écrit de lui, tout ce qu'on en raconte, mérite une admiration toute divine; nous verrons que sa naissance, sa croissance, sa vertu, sa passion, sa résurrection n'ont point exercé leur puissante influence seulement à cette époque, mais qu'elles continuent de l'exercer toujours parmi nous. Qui donc, ô catéchumènes, vous a rassemblés dans l'Église? Quel aiguillon vous a poussés à quitter vos maisons pour venir dans cette assemblée? Nous n'avons point passé dans chacune de vos maisons; mais le Père tout-puissant, agissant avec une force invincible, a communiqué à vos cœurs, qu'il en savait dignes, une ardeur telle, que vous êtes venus à la foi comme malgré vous et votre résistance; et cela s'est ainsi passé, surtout à l'époque où la religion du Christ en était encore à son début; alors que, comme des âmes timides et craintives, vous n'embrassiez qu'en tremblant la foi du salut. Je vous en conjure, ô catéchumènes, ne reculez point : que personne parmi vous ne cède à la crainte et à la peur; mais marchez courageusement à la suite de Jésus qui vous guide. Il vous entraîne au salut; il vous rassemble dans l'Église, aujourd'hui dans l'Église de la terre, mais si vous portez de dignes fruits, un jour dans l'Eglise des premiers-nés dont les noms sont écrits dans le

sensum, sciebat quæ Israel ignorabat. Unde exsilivit, et non simpliciter exsilivit, sed in gaudio. Senserat enim venisse Dominum suum, ut sanctificaret servum suum, antequam de matris utero procederet. Utinam mihi eveniat, ut ab infidelibus stultus dicar, qui talibus credidi. Ipsum opus ostendit et veritas, non me stultitiæ, sed sapientiæ credidisse; et quia hoc quod stultum apud illos putatur, mihi salutis occasio sit. Nisi enim fuisset cœlestis et beata nativitas Salvatoris, nisi habuisset divini aliquid, et humanitatem hominum superegrediens, numquam totum orbem illius doctrina penetrasset. Si tantummodo fuisset in Mariæ utero, et non Dei Filius, quomodo poterat fieri, ut et illo tempore et nunc, non solum corporum, sed etiam animarum morbi multiplices curarentur? Quis nostrum non insipiens fuit, qui nunc propter misericordiam Dei habemus intelligentiam, et sitimus Deum? Quis nostrum non incredulus justitiæ, qui nunc propter Christum justitiam habemus, sequimurque justitiam? Quis nostrum non errabundus et vagus, qui nunc propter adventum Salvatoris non fluctuamus atque turbamur, sed sumus in via, in illo videlicet qui ait : « Ego sum via *Joan.* x? » Possumus et reliqua congregantes videre, quoniam omnia quæ scripta sunt de eo, divina admiratione digna referuntur : quod et nativitas illius, et nutrimenta, et virtus, et passio, et resurrectio non solum illo tempore, sed etiam nunc operentur in nobis. Quis vos, o catechumeni, in Ecclesia congregavit? quis stimulus impulit, ut, relictis domibus, in hunc cœtum coeatis? Neque enim nos domus vestras singillatim circuivimus; sed omnipotens Pater virtute invisibili subjicit cordibus vestris, quos scit esse dignos, hunc ardorem, ut quasi inviti, et retrectantes veniatis ad fidem, maxime in exordio religionis, cum veluti trepidi et paventes salutis fidem cum timore suscipitis. Obsecro vos, o catechumeni, nolite retrectare; nemo vestrum formidet et paveat, sed sequimini præeuntem Jesum. Ille vos trahit ad salutem, congregat in Ecclesiam, nunc quidem super terram; si

ciel : « Heureuse celle qui a cru, car ce qui lui a été dit de la part du Seigneur s'accomplira. » Sur quoi la bienheuseuse Marie loue le Seigneur Jésus. Son âme glorifie le Seigneur, son esprit glorifie Dieu. Quant à la signification de ces paroles, si le Seigneur nous accorde de nous réunir encore dans l'Église, s'il vous donne de venir joyeux comme aux jours de fête, dans la maison de Dieu, et de prêter une oreille pieusement attentive aux enseignements divins, nous la chercherons, nous l'examinerons, nous la développerons, dans le Christ Jésus auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE VIII.

Sur ces paroles : « Mon âme glorifie le Seigneur » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Il a donné la force à ceux qui le craignent. » *Cap.* I.

Élisabeth prophétise avant Jean; Marie prophétise avant la naissance du Seigneur notre Sauveur. De même que le péché a commencé par la femme, et par elle est arrivé jusqu'à l'homme; de même c'est par des femmes que l'œuvre du salut a pris naissance, afin que toutes les femmes, triomphant des faiblesses de leur sexe, n'aient qu'à imiter la vie et la conduite de ces saintes femmes dont il va être aujourd'hui plus que jamais question dans l'Évangile. Voyons donc la prophétie de la Vierge. « Mon âme, » dit-elle, « glorifie le Seigneur, et mon esprit est ravi de joie en Dieu mon Sauveur. Ces deux choses, l'âme et l'esprit, chantent une double louange. L'âme glorifie le Seigneur, l'esprit glorifie Dieu. Il ne s'en suit pas que autre soit la louange du Seigneur, et autre la louange de Dieu; mais que celui qui est Dieu, est aussi le Seigneur; et que celui qui est le Seigneur est également Dieu. On se demande comment elle peut glorifier le Seigneur. Car si le Seigneur ne peut recevoir ni accroissement ni amoindrissement, s'il est ce qu'il est, pourquoi Marie dit-elle présentement : « Mon âme glorifie le Seigneur? » Si je considère que le Seigneur notre Sauveur est l'image du Dieu invisible, *Coloss.* I, que mon âme a été faite à l'image du Créateur, pour être l'image de l'image; car mon âme n'est pas immédiatement l'image de Dieu, mais elle a été faite à la ressemblance de l'image première; alors je verrai, qu'à l'instar des peintres qui font des portraits, et qui, par exemple ayant à peindre le visage d'un roi, déploient toutes les ressources de leur art à en rendre fidèlement la ressemblance première, chacun de nous ayant à former son âme à la ressemblance du Christ, en fait une image soit plus grande, soit plus petite, méprisable ou sordide, soit brillante, lumineuse et resplendissante, en un mot conforme

autem dignos fructus feceritis, in Ecclesiam primitivorum qui scripti sunt in cœlestibus. « Beata quæ credidit, quia erit perfectio his quæ dicta sunt ei a Domino. » Super quibus et beata Maria magnificat Dominum Jesum. Magnificat autem anima Dominum, spiritus Deum. Quæ quam habeant interpretationem, si concesserit Dominus, ut rursus in Ecclesiam congregemur, ut festivi veniatis ad domum Dei et divinæ lectioni præbeatis aures, quæremus, ventilabimus, disseremus, in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA VIII.

De eo quod scriptum est : « Magnificat anima mea Dominum, » usque ad illum locum ubi ait : « Timentibus efficit virtutem. *Cap.* I.

Ante Joannem prophetat Elizabeth, ante ortum Domini Salvatoris prophetat Maria. Et quomodo peccatum cœpit a muliere, et deinceps ad virum usque pervenit, sic et principium salutis a mulieribus habuit exordium, ut cæteræ quoque mulieres, sexus fragilitate deposita, imitarentur vitam, conversationemque sanctarum earum, quæ vel maxime nunc in Evangelio describuntur. Videamus ergo vaticinium virginale. « Magnificat, » ait, « anima mea Dominum, et exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo. » Duæ res, anima scilicet et spiritus, duplici laude funguntur. Anima Dominum prædicat, spiritus Deum. Non quod alia laus Domini, alia Dei sit; sed quia qui Deus est, idem et Dominus est; et qui Dominus est, idem et Deus sit. Quæritur quomodo magnificet Dominum. Si enim Dominus nec augmentum, nec decrementum, recipere potest, et quod est, est; qua ratione nunc Maria loquitur : « Magnificat anima mea Dominum? » Si considerem Dominum Salvatorem imaginem esse invisibilis Dei *Coloss.* I, et videam animam meam factam ad imaginem conditoris, ut imago esset imaginis, neque enim anima mea specialiter imago est Dei; sed ad similitudinem imaginis prioris effecta est; tunc videbo quoniam in exemplum eorum, qui solent imagines pingere, et uno (verbi causa) vultu regis accepto ad principalem similitudinem exprimendam artis industriam commendare, unusquisque nostrum ad imaginem Christi formans animam suam,

à l'image première. Lors donc que j'aurai fait grande l'image de l'image, c'est-à-dire, mon âme, lorsque je l'aurai glorifiée, cette âme, par les œuvres, par les sentiments, par les paroles, alors l'image de Dieu grandit, et le Seigneur, dont l'image est dans notre âme se trouve aussi glorifié. Mais si d'un côté le Seigneur prend dans notre image un accroissement de gloire, de l'autre, si nous sommes pécheurs, il diminue et s'amoindrit. Mais hélas! Au lieu de l'image du Sauveur, ce sont de bien autres images que nous reproduisons en nous; au lieu de former en nous la ressemblance de la sagesse, de la justice et des autres vertus du Verbe, nous prenons la ressemblance du diable, de sorte que c'est à nous que s'adressent ces paroles : « Serpents, race de vipères » *Matth.* XXIII. Nous prenons la forme du lion, du dragon, des renards, quand nous sommes cruels, venimeux et fourbes celle du bouc ou du porc, quand nous nous livrons aux plaisirs sensuels. Je me souviens, que développant autrefois ce passage du Deutéronome, où il est écrit : « De peur que vous ne vous fassiez quelque image de quelqu'un des animaux » *Deut.* IV, j'ai dit que Dieu étant un être spirituel, reproduisait chez les uns l'image de l'homme, chez les autres l'image de la femme; qu'il donnait à l'un la ressemblance des oiseaux, à un autre, celle des reptiles et des serpents, à un autre enfin la ressemblance de Dieu. On comprendra le sens de ces paroles, en lisant le commentaire dont je parle. L'âme de Marie glorifie donc d'abord le Seigneur, et ensuite elle est ravie de joie en Dieu. Car si nous n'avions pas commencé par croire, nous ne pourrions être ravis. « Parce qu'il a, » dit-elle, « jeté les yeux sur l'humilité de sa servante » sur quelle humilité de Marie Dieu a-t-il jeté les yeux? Qu'avait donc d'humble et d'abject la Mère du Sauveur, elle qui portait dans son sein le Fils de Dieu? Quand donc elle dit : « Il a jeté les yeux sur l'humilité de sa servante, » c'est comme si elle disait : Il a jeté les yeux sur la justice de sa servante, il a jeté les yeux sur sa modestie, il a jeté les yeux sur sa fermeté et sa sagesse. Car il est juste qu'il considère les vertus. J'entends quelqu'un me répondre et dire : Je comprends que Dieu jette les yeux sur la justice et la sagesse de sa servante, mais qu'il les jette sur son humilité, cela ne me paraît pas suffisamment clair. Que celui qui me fait cette question, réfléchise que dans les Écritures l'humilité est formellement indiquée comme la première de toutes les vertus. Le Sauveur dit en effet : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur, et vous trouverez le repos de vos âmes. » *Matth.* XI. Si vous voulez savoir le nom que les philosophes eux-mêmes donnent à cette

aut majorem ei aut minorem ponit imaginem, vel obsoletam, vel sordidam, aut claram, atque lucentem, et splendentem ad effigiem imaginis principalis. Quando igitur grandem fecero imaginem imaginis, id est, animam meam, et magnificavero eam opere, cogitatione, sermone, tunc imago Dei grandis efficitur, et ipse Dominus, cujus imago est in nostra anima, magnificatur. Et quomodo crescit Dominus in nostra imagine, sic si peccatores fuerimus, minuitur atque decrescit. Sed nos pro imagine Salvatoris alias nobis imagines induimus; pro imagine Verbi sapientiæ, justitiæ cæterarumque virtutum, diaboli formam assumimus, ut dicatur de nobis : « Serpentes, generatio viperarum » *Matth.* XXIII. Et leonis personam induimus, et draconis, et vulpium, quando venenati, crudeles, callidi sumus; necnon et hirci, vel porci, quando ad libidinem promptiores. Memini quondam Deuteronomium disserentem in eo loco ubi scriptum est : « Ne faciatis omnem similitudinem omnis animalis » *Deut.* IV, dixisse me quoniam spiritalis est in alios facere imaginem masculi, in alios feminæ; illum similitudinem habere volucrum, illum reptilium, atque serpentium, et alium facere similitudinem Dei. Hæc quomodo intelligantur sciet qui illa legerit. Anima itaque Mariæ primum magnificat Dominum, et postea exsultat in Deo. Nisi enim antea crederemus, exsultare non possemus. « Quia respexit, » inquit, « in humilitatem ancillæ suæ. » In quam humilitatem Mariæ respexit Dominus? Quid habebat Mater Salvatoris humile atque dejectum, quæ Dei Filium gestabat in utero? Quod ergo dicit : « Respexit in humilitatem ancillæ suæ, » tale est quasi dixerit : Respexit in justitiam ancillæ suæ, respexit in temperantiam, respexit in fortitudinem atque sapientiam. Dignum quippe est ut virtutes respiciat. Respondeat aliquis, et dicat : Intelligo quomodo Deus justitiam ancillæ suæ, sapientiamque respiciat; quomodo autem intendat humilitatem, non satis liquet. Consideret qui quærit talia, quoniam proprie in Scripturis una de virtutibus humilitas prædicetur. Ait quippe Salvator : « Discite a me quia mansuetus sum, et humilis corde, et invenietis requiem animabus vestris » *Matth.* XI. Quod si vis nomen hujus audire virtutis, quomodo etiam a philosophis appellatur,

vertu, sachez que ce qu'ils appellent ἀτυφία, ou μετριότης, est cette humilité sur laquelle le Seigneur porte ses regards. Nous pouvons encore la désigner par une périphrase, et dire qu'elle consiste à ne pas s'enorgueillir, mais au contraire à se rabaisser. Car celui qui s'enorgueillit, tombe, au dire de l'Apôtre, sous la même condamnation que le diable, ce dernier ayant commencé a pécher par orgueil et superbe. « Pour ne pas tomber, » dit-il, « par l'orgueil sous le même jugement que le diable. » I *Timot.* III. Dieu a jeté les yeux sur l'humilité de sa servante. Il a jeté, dit-elle, les yeux sur moi qui suis humble, et pratique les vertus de douceur et d'humilité. « Et voilà que désormais toutes les générations me proclameront bienheureuse. » Si je ne m'attache qu'au sens littéral du mot : toutes les générations, je l'appliquerai à ceux qui croient. Mais si j'y veux trouver un sens plus profond, je remarquerai quel profit il y a à dire : « Parce que le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses; » parce que quiconque s'humilie, sera élevé, *Luc.* XVIII. Ainsi Dieu a jeté les yeux sur l'humilité de la bienheureuse Marie, et voilà pourquoi celui qui est tout-puissant et dont le nom est saint, a fait en elle de grandes choses. « Et sa miséricorde se répand sur les générations des générations. » La miséricorde de Dieu ne s'étend pas seulement à une, deux, trois, cinq générations, elle se répand à l'infini sur les générations des générations, sur tous ceux qui craignent sa puissance. « Il a déployé la force de son bras. » Quelque pauvre et faible que vous soyez en vous présentant devant le Seigneur, si vous le craignez, vous pouvez avoir part à la récompense qu'il vous a promise à cause de la crainte que vous avez de lui. Quelle est cette récompense? Il a, dit-il, donné la force à ceux qui le craignent. La force, ou l'empire, c'est le pouvoir des rois. Car κράτος, que nous pouvons rendre par *imperium*, « empire » signifie qui commande, a l'empire, domine sur tout. Si donc vous craignez le Seigneur, il vous donnera la force, ou l'empire, il vous donnera la royauté, en sorte que placé sous le Roi des rois, vous posséderez le royaume des cieux, dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE IX.

Sur ces paroles ; « Marie demeura avec Élisabeth environ trois mois » jusqu'à celles-ci : « Et il parlait en bénissant Dieu. » *Cap* I.

La raison tant des paroles qui sont rapportées, que des faits qui sont racontés dans l'Écriture doit être digne du Saint-Esprit, et de la foi du Christ que nous sommes appelés à croire. Il nous faut donc rechercher maintenant la raison,

ausculta eamdem esse humilitatem quam respiciat Deus, quæ ab illis ἀτυφια sive μετριότης dicitur. Sed et nos quodam eam possumus appellare circuitu, cum aliquis non est inflatus, sed ipse se dejicit. Qui enim inflatur, cadit, secundum Apostolum, in judicium diaboli; siquidem et ille ab inflatione cœpit atque superbia. « Ut non, » inquit, « inflatus in judicium incidat diaboli » I *Tim.* III. Respexit super humilitatem ancillæ suæ. Humilem me inquit, et mansuetudinis sectantem dejectionisque virtutem respexit Deus. « Ecce enim amodo beatam me dicunt omnes generationes. » Si simpliciter intelligam omnes generationes, super credentibus illud interpretor. Si autem altius aliquid fuero scrutatus, animadvertam quanti profectus sit dicere : « quia fecit mihi magna qui est potens : » quoniam omnis qui se humiliat exaltabitur *Luc.* XVIII. Respexit autem Deus in humilitatem beatæ Mariæ, propterea fecit illi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus. « Et misericordia ejus in generationes generationum. » Misericordia Dei non in unam generationem, nec in duas, neque in tres, sed nec in quinque, verum in sempiternum extenditur in generationes generationum, timentibus potentiam ejus. « Fecit virtutem in brachio suo » Licet infirmus ad Dominum accesseris, si timueris eum, audire poteris repromissionem quam tibi ob timorem tuum Dominus pollicetur. Quæ est ista repromissio? Timentibus, inquit, se fecit virtutem. Virtus, sive imperium, potestas est regia. Etenim κρατος quod nos « imperium » possumus appellare, ab eo dicitur quod imperet, sive sub se universa contineat. Si ergo timueris Dominum, dat tibi fortitudinem, sive imperium, dat regnum, ut factus sub Rege regum, possideas regnum cœlorum, in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA IX.

De eo quod scriptum est : « Manebat cum ea mensibus tribus, » usque ad eum locum ubi ait : « Et loquebatur benedicens Dominum. » *Cap.* I.

Tam eorum quæ dicta sunt, quam illorum quæ facta referuntur, debet ratio esse sancto Spiritu digna, et Christi fide, ad quam credentes vocamur. Unde et nunc causa quærenda est, quare Maria post conceptum

pour laquelle Marie après avoir conçu, est venue visiter Élisabeth, et est demeurée trois mois avec elle; ou bien le motif qui a déterminé saint Luc, à rapporter, en composant son récit évangélique, que Marie demeura trois mois chez sa parente et retourna ensuite chez elle. Il doit certainement y avoir à cela une raison, et nous allons la montrer dans ce discours, si le Seigneur daigne ouvrir notre cœur. Puisque nous sommes libres d'admettre, que par le seul fait de la visite de Marie à Élisabeth et de sa salutation, l'enfant a tressailli dans le sein de sa mère, que celle-ci, toute remplie du Saint-Esprit a prophétisé toutes les choses racontées dans l'Évangile, et qu'une heure a suffi pour lui procurer tous ces avantages, nous nous demandons quel profit saint Jean a retiré de la présence de Marie près d'Élisabeth, pendant les trois mois qu'elle a duré. Car il me paraîtrait souverainement injuste, qu'en un si court espace de temps, en un instant pour ainsi dire, l'enfant ait tressailli, ravi en quelque sorte de joie, qu'Élisabeth ait été remplie du Saint-Esprit, et puis que pendant les trois mois qui suivirent, ni Élisabeth, ni Jean n'aient en aucune façon bénéficié du voisinage de la Mère du Seigneur, et de la présence du Sauveur lui-même.

Jean était exercé, donc il était en quelque sorte stimulé par sa sainte mère, comme un athlète dans la lice, et préparé dans le sein maternel, à vivre après une naissance merveilleuse, d'un genre de vie plus merveilleux encore. L'Écriture ne nous apprend rien sur la façon extraordinaire dont il était nourri; elle ne nous dit pas si sa mère l'a allaité de son sein, si une nourrice l'a porté dans ses bras; mais elle ajoute aussitôt : « Et il demeura dans le désert jusqu'au jour où il devait paraître devant le peuple d'Israël. » Nous lisons ensuite : « Cependant le temps auquel Élisabeth devait accoucher, arriva, et elle enfanta un fils. » Beaucoup pensent qu'il était superflu de dire ; « Cependant le temps auquel Élisabeth devait accoucher, arriva, et elle enfanta un fils *Marc.* I. Car quelle est la femme qui puisse enfanter, si le temps où elle doit enfanter n'est pas arrivé? Mais celui qui scrute si soigneusement les Écritures et prête l'oreille aux réflexions populaires, fasse attention à ce qu'il lit, et cherche soit dans l'Ancien soit dans le Nouveau Testament, s'il trouvera quelque part cette phrase à l'occasion de la naissance d'un pécheur : « Le temps où elle devait accoucher, arriva. » Je dis qu'il ne la rencontrera jamais. Mais partout où il s'agit de la naissance d'un juste, on dit tantôt que le jour est accompli, tantôt que s'accomplit sa venue au monde. La naissance du juste a la plénitude, tandis que la naissance du pécheur n'a, pour ainsi parler, que le vide et le néant. Voilà pour ces paroles : » Le temps où elle devait accoucher, arriva. » Les voisins, les parents, venaient féliciter la mère, et voulaient

venerit ad Elizabeth, et manserit cum ea mensibus tribus, aut quid causæ fuerit, ut Lucas, qui Evangelii scribebat historiam, etiam hoc scriberet, quod manserit cum ea mensibus tribus, et postea regressa sit in domum suam. Utique debet aliqua esse ratio, quam si Dominus aperuerit cor nostrum, sequens sermo monstrabit. Si enim eo quod tantum venit Maria ad Elizabeth, et salutavit eam, exsultavit infans in gaudio, et Spiritu sancto plena Elizabeth prophetavit ea quæ in Evangelio scripta sunt, et in una hora tantos profectus habuit, nostræ conjecturæ relinquitur, quid in tribus mensibus Joannes profecit, assistente Maria Elizabeth. Valde quippe indignum est in puncto horæ atque momento exsultare infantem, et quodammodo gaudio lascivisse, repletamque esse Spiritu sancto Elizabeth; per tres vero menses, nec Joannem, nec Elizabeth, ex vicina Matris Domini et ipsius Salvatoris præsentia profecisse. Exercebatur ergo, et quodammodo in athletico sancta matre, per tres menses urgebatur Joannes, et præparabatur in matris utero, ut mirabiliter natus, mirabilius nutriretur. Quod enim extra consuetudinem nutritus est, non refertur scriptum, quomodo matris fuerit lactatus uberibus, quomodo in sinu gerulæ constitutus, sed statim sequitur : « Et erat in desertis, usque ad diem ostensionis suæ ad Israel. » Deinde legimus : « Elizabeth autem completum est tempus ut pareret, et peperit filium. » Multi putant superflue dici : « Elizabeth autem completum est tempus ut pareret, et peperit filium. » *Marc.* I. Quæ enim mulier potest parere, nisi tempus pariendi ante compleverit? Sed qui Scripturas diligentissime contemplatur, et audit populum loquentem, attendat lectioni, observans tam in veteri, quam in novo Testamento, sicubi scriptum in ortu peccatoris inveniat : « Completum est tempus ut pareret, » numquam omnino reperiet. Sed ubicumque justus nascitur, ibi completur dies, illic in mundum completur adventus sui. Ortus justi, plenitudinem habet ; peccatoris nativitas, ut ita dicamus, vacuitatem atque inanitatem. Hæc de eo quod scriptum est : « completum est tempus ut pareret. » Congratulabantur matri

en l'honneur du père donner à l'enfant le nom de Zacharie. Or Élisabeth, disait sous l'inspiration du Saint-Esprit : « Jean est son nom. » Et comme ils demandaient le motif pour lequel on choisissait de préférence le nom de Jean, quand il n'y avait dans la famille personne qui portât ce nom, ils s'adressèrent au père, qui dans l'impossibilité de leur répondre de vive voix, le fit par signes et par écrit. Il écrivit donc sur des tablettes : « Jean est son nom; » et aussitôt que le stylet eut tracé ces lettres sur la cire, sa langue, enchaînée depuis un certain temps, fut immédiatement déliée. Il recouvra l'usage de la parole; mais cette parole n'était pas une parole humaine, parce que sa langue avait été liée; cependant ce ne fut plus une langue humaine. Car l'incrédulité l'avait liée. Aussitôt qu'elle fut déliée, elle cessa d'être humaine; et il parla en bénissant Dieu, et il rendit ces oracles que raconte l'Évangile et dont nous parlerons, lorsqu'il en sera temps, avec la permission du Seigneur Jésus-Christ, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE X.

Sur ces paroles : « Rempli du Saint-Esprit, il prophétisa » jusqu'à l'endroit où il dit : « Il marchera devant le Seigneur pour lui préparer les voies. » *Cap.* I.

Rempli du Saint-Esprit, Zacharie fait dans un sens général deux prophéties, la première par rapport au Christ, la seconde par rapport à Jean. C'est ce qui ressort clairement de son langage; il y parle d'abord du Sauveur comme s'il était présent, comme s'il était au monde, puis de Jean : « Rempli du Saint-Esprit, il prophétisa en disant : Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, de ce qu'il a visité et racheté son peuple. » C'est parce que Dieu visitait et voulait racheter son peuple, qu'après que l'ange lui eut parlé, Marie demeura trois mois avec Élisabeth, afin que la présence du Sauveur pendant tout ce temps communiquât non seulement à Jean comme nous l'avons dit, mais aussi à Zacharie, comme la parole Évangélique nous l'apprend en ce moment, une vertu mystérieuse qui leur fit connaître les secrets desseins de Dieu. Ainsi pendant trois mois Zacharie lui-même fut peu à peu pénétré plus profondément des effusions du Saint-Esprit, il apprit ce qu'il ignorait, et il prophétisa au sujet du Christ, en disant : « Il a racheté son peuple, et nous a suscité la force du salut dans la maison de David, » de laquelle en effet le Christ est né selon la chair. Et rien de plus vrai que cette prophétie, car le Christ a été la force du salut dans la maison de David. » Ma vigne a été plantée sur la force » *Isai.* v. Sur quelle force? Sur le Christ Jésus, sur celui dont il est écrit présentement : « Il

ejus vicini, et cognati, et volebant in honorem patris puero nomen ponere, ut vocaretur Zacharias. Porro Elizabeth, sancto Spiritu suggerente, aiebat : « Joannes est nomen ejus. » Deinde cum illi causas justas quærerent cur Joannes potissimum vocaretur, cum in genere ipsius nullus haberet hoc nomen, interrogant patrem, qui non valens respondere (manu et litteris est locutus). Scripsit enim in pugillari, « Joannes est nomen ejus, » statimque ut stylus impressus est ceræ, lingua, quæ prius fuerat vincta, laxata est. Recepit eloquium, non humanum, quoniam ligata fuit lingua ejus, humana tamen non fuit. Vinxerat enim eam incredulitas. Statim ut soluta est, humana esse desinit, et loquebatur benedicens Deum, et prophetavit ea quæ scripta sunt in Evangelio, de quibus, præbente Domino Jesu Christo, cum tempus fuerit, disseremus; cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA X.

De eo quod scriptum est : « Plenus Spiritu sancto prophetavit, » usque ad eum locum ubi ait : « Antecedet enim coram Domino parare vias ejus. » *Cap.* I.

Plenus Spiritu sancto Zacharias, duas prophetias generaliter nuntiat, primam de Christo, alteram de Joanne. Quod manifeste de verbis ipsius approbatur, in quibus quasi de præsentia, et qui versaretur in mundo loquitur Salvatoris, ac dein de Joanne : « Repletus enim Spiritu sancto prophetavit dicens : Benedictus Dominus Deus Israel, quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ. » Visitante enim et Deo volente redimere populum suum, mansit Maria cum Elizabeth, postquam ei locutus est angelus, mensibus tribus, ut per ineffabilem quamdam virtutem, non solum Joannem, sicut dudum diximus, sed etiam Zachariam, ut nunc Evangelicus sermo declarat, præsens Salvator instrueret. Paulatim quippe et hic per tres menses sancti Spiritus augmenta capiebat, et cum nesciret erudiebatur, et de Christo prophetavit dicens : « Qui dedit redemptionem populo suo, et suscitavit cornu salutis nobis in domo David, » in qua secundum carnem natus est Christus. Et vere quia

nous a suscité la force du salut dans la maison de David son serviteur, suivant la parole qu'il nous avait donnée par la bouche de ses saints prophètes, de nous sauver de nos ennemis. » N'allons pas croire qu'il soit ici question des ennemis corporels, c'est des ennemis spirituels qu'il s'agit. Le Seigneur Jésus fort dans le combat est venu renverser tous nos ennemis, pour nous délivrer de leurs embûches. « Des mains de nos ennemis, et des mains de ceux qui nous haïssent, pour exercer sa miséricorde envers nos pères. » Je pense qu'à l'avènement du Seigneur notre Sauveur, et Abraham, et Isaac, et Jacob, ont éprouvé les effets de la miséricorde de Dieu. Car il n'est pas croyable, que ceux qui avaient auparavant vu son jour et en avaient été comblés de joie, n'aient retiré aucun bénéfice de son avènement et de sa naissance du sein de la Vierge. Et qu'ai-je besoin de parler des patriarches? M'appuyant sur l'autorité des Écritures, j'irai plus hardiment, et j'affirmerai que la présence du Seigneur Jésus, et son action ont réjoui non seulement la terre, mais le ciel. Aussi l'Apôtre dit-il : « Il a donné la paix par le sang versé sur la croix, à ceux qui sont sur la terre et à ceux qui sont dans le ciel. » *Ephes.* II. Si donc la présence du Seigneur a été un bienfait pour le ciel et la terre, pourquoi craindre de dire que son avènement a été un bienfait même pour ses ancêtres, afin que cette parole reçoive son accomplissement : « Pour exercer sa miséricorde envers nos pères, et se souvenir de son alliance sainte, de ce serment par lequel il a juré à Abraham notre père qu'il nous accorderait d'être sans crainte délivrés des mains de nos ennemis. » Il arrive assez souvent d'être délivré des mains des ennemis, mais ce n'est pas sans crainte. Car quand la crainte a existé avant la crise finale, et que c'est en courant ces risques qu'on a été arraché à la puissance de ses ennemis, on est délivré, il est vrai, mais ce n'est pas sans crainte. Or l'avènement du Seigneur Jésus nous a délivrés sans crainte des mains de nos ennemis. Car nos ennemis, nous ne les avons pas sentis, nous ne les avons pas vus lutter contre cette délivrance; et tout d'un coup, sans savoir comment cela s'est fait, nous avons été en un instant arrachés de leurs serres et de leurs embûches; et notre Sauveur nous a transportés dans l'héritage et le partage des justes. « Et nous avons été délivrés des mains de nos ennemis, sans crainte, afin que nous servions Dieu, dans la sainteté et la justice, en

fuit cornu salutis, in domo David prophetia ista concinitur. « Vinea enim facta est in cornu. » *Isai.* v. In quo cornu? In Christo Jesu, in illo in quo nunc scribitur : « Suscitavit cornu salutis nobis in domo David pueri sui, sicut locutus est per os sanctorum suorum prophetarum : salutem ex inimicis nostris. » Non putemus nunc de corporalibus inimicis dici, sed de spiritalibus. Venit enim Dominus Jesus fortis in prælio, destruere omnes inimicos nostros, ut nos de insidiis eorum liberaret. « De manu inimicorum nostrorum et de manu eorum qui nos oderunt. Facere misericordiam cum patribus nostris. » Ego puto quod in adventu Domini Salvatoris, et Abraham, et Isaac, et Jacob fruiti sint misericordia Dei. Neque enim credibile est, ut qui prius viderent diem illius, et lætati sunt, postea in adventu ipsius, et nativitate de Virgine, nihil utilitatis acceperint. Et quid de patriarchis loquor? Ad altiora Scripturarum auctoritatem sequens audacter ascendam, quoniam præsentia Domini Jesu et dispensatio illius non solum terrena, sed etiam (1) cœlestia juverit. Unde et Apostolus ait : « Pacem faciens per sanguinem crucis suæ, sive super terram, sive in cœlis. » *Ephes.* II. Si autem in cœlis et in terra præsentia Domini profuit, cur paveas dicere quod adventus illius etiam majoribus profuit ut impleatur quod dicitur : « Facere misericordiam cum patribus nostris, et recordari testamenti sancti sui, juramenti quod juravit ad Abraham patrem nostrum, ut daret nobis absque timore de manu inimicorum liberari? » Crebro de hostium manu aliqui liberantur, sed non absque timore. Cum enim metus discrimen ante præcesserint, et ita de inimicorum manu quis fuerit erutus, liberatur quidem, sed non sine timore. Porro adventus Domini Jesu de manu inimicorum absque timore nos eruit. Non enim sensimus inimicos nostros, nec eos vidimus repugnantes; sed nescimus quomodo repente de faucibus eorum et insidiis erepti sumus, in puncto atque momento, et transtulit nos in hæreditatem partemque justorum. « Et liberati sumus de manu inimicorum sine metu, ut serviamus Deo in sanctitate et justitia coram eo omnibus diebus nostris.

(1) Suspicatur Huetius cœlestium nomine, quibus Dominica dispensatio profuerit, mon modo angelorum ordines, sed et sidera ipsa notari ab Origene, quippe quæ non anima mode, sed ratione etiam prædita arbitratus sit. Quæ autem ratione pollent, peccato esse obnoxia, et purgatione indigere ; quod officium illis morte sua exhibitum a Christo crediderit. *Ed. Mig.*

sa présence, tous les jours de notre vie. Et vous, enfant, vous serez appelé le prophète du Très-Haut. » Je me suis demandé pour quelle raison Zacharie plutôt que de parler de Jean à la troisième personne, s'adresse à Jean lui-même, en ces termes : « Et vous, enfant, vous serez appelé le prophète du Très-Haut » et le reste ; il est inutile de parler à qui ne peut vous entendre, et d'apostropher un petit enfant à la mamelle. Cette raison, je crois l'avoir trouvée ; la voici : De même que tout a été merveilleux dans les circonstances qui ont accompagné la naissance de Jean, cette naissance, sa venue au monde annoncée par l'ange, son arrivée sur la terre après les trois mois de séjour que Marie fit près d'Élisabeth, de même tout est également merveilleux dans les faits qui l'ont suivie et que les Évangiles nous racontent à son sujet. Doutez-vous encore que cet enfant ait pu aussitôt après être sorti du sein maternel entendre la voix de son père, et comprendre ces paroles qu'il lui adressait : « Et vous, enfant, vous serez appelé le prophète du Très-Haut ? » Réfléchissez alors que c'est un moindre prodige que ce que nous avons vu plus haut : « Votre voix n'a pas plutôt frappé mes oreilles, lorsque vous m'avez saluée, que mon enfant a tressailli de joie dans mon sein : » Et si Jean qui est encore dans le sein de sa mère entend néanmoins Jésus, et en l'entendant tressaille, et se réjouit, pourquoi refuseriez-vous de croire qu'après sa naissance, il ait pu entendre et comprendre la prophétie de son père, lui disant : « Et vous, enfant, vous serez appelé le prophète du Très-Haut, car vous marcherez devant le Seigneur, pour lui préparer ses voies ? » Aussi je pense que Zacharie s'est hâté de parler à l'enfant, parce qu'il savait que peu de temps après Jean se retirerait et demeurerait dans le désert, et qu'il ne pourrait plus jouir de sa présence. « Car l'enfant demeurait dans le désert, jusqu'au jour où il devait paraître devant le peuple d'Israël. » *Exod.* III. Moïse aussi demeura dans le désert après s'être enfui de l'Égypte, mais il était parvenu a un âge assez avancé ; et pendant plusieurs autres années, il garda les troupeaux. Pour Jean il était à peine né qu'il passa au désert ; et celui qui fut le plus grand parmi les enfants nés de la femme, fit voir qu'il était digne de cette éducation extraordinaire. C'est de lui que le prophète dit : « Voici que j'envoie mon ange devant vous. » *Malac.* III. C'est avec raison que le prophète donne le titre d'ange à celui qui fut envoyé devant le Seigneur, qui put aussitôt sa naissance, entendre et comprendre son père prophétisant l'avenir. En conséquence, nous qui croyons des merveilles si étonnantes, croyons également la résurrection, croyons les récompenses à venir, croyons ce royaume des cieux que l'esprit nous promet chaque jour. Toutes ces choses merveilleuses que nous ne pouvons comprendre, accep-

Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis. » Apud memetipsum quærens rationem quare non quasi de Joanne, sed ad Joannem ipsum dicat [*Al.* dicens] : « Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis, » et reliqua, superfluum enim fuit ad non audientem, loqui, et ad parvulum atque lactantem apostropham facere ; hanc puto posse me reperire, quod quomodo mirabiliter Joannes natus est, et angelo prædicante, venit in mundum, et tribus mensibus Maria juxta Elizabeth commorante, fusus est in terram, sic etiam cuncta quæ super eo scripta sunt, mirabiliter facta referuntur. Quod si dubitas statim de utero matris effusum posse verba patris audire, et scire quid sit hoc quod ad se dicitur : « Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis, » considera multo fuisse mirabilius quod præcessit : « Ecce ut facta est vox salutationis tuæ in aures meas, exsultavit infans in gaudio in utero meo. » Si enim adhuc in ventre matris conclusus audit Jesum, et audiens exsilivit, atque lætatus est, quare non credas eum jam genitum prophetiam patris audire et intelligere potuisse, dicentem ad se : « Et tu, puer, propheta Excelsi vocaberis, antecedes enim coram Domino parare vias ejus ? » Ideo reor Zachariam festinasse, ut loqueretur ad parvulum, quia sciebat eum post paululum in eremo moraturum, nec se ejus posse præsentiam habere. « Puer enim erat in desertis usque ad diem ostensionis suæ ad Israel. » *Exod.* III. Et Moyses in desertis moratus est ; sed post, et expletis jam ætatis suæ annis, fugit ex Ægypto, et per alios annos pecora custodivit ; Joannes vero statim ut natus est. transiit ad deserta, et qui major fuit inter natos mulierum, majori nutrimento dignus apparuit. De quo propheta loquitur : « Ecce mitto angelum meum ante faciem tuam. » *Malac.* III. Recte angelus dicitur qui missus fuerat coram Domino, et prophetantem patrem statim ut natus est, audire potuit, et intelligere. Quamobrem nos qui tantis mirabilibus credimus, credamus pariter resurrectioni, credamus et repromissionibus quæ venturæ sunt, regnoque cœlorum quod nobis quotidie spiritus

tons-les, comme elles sont écrites, dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XI.

Sur ces paroles : « Cependant l'enfant croissait, et se fortifiait en esprit : » jusqu'à l'endroit où il est dit : Ce premier dénombrement se fit par Cyrinus gouverneur de Syrie. » *Cap.* I et II.

Croître dans les saintes Écritures se dit en deux sens différents : dans un sens matériel, quand la volonté de l'homme n'y est pour rien; dans un sens spirituel, quand la croissance est le résultat des efforts et du travail de l'homme. C'est dans ce second sens, c'est-à-dire, dans le sens spirituel, que l'Évangéliste parle présentement : « Cependant l'enfant croissait et se fortifiait en esprit. » Voici ce qu'il veut dire : l'enfant croissait en esprit, il ne restait pas au même point où il avait commencé; mais l'esprit croissait sans cesse en lui, et par suite de cet accroissement de l'esprit qui se produisait d'heure en heure et de minute en minute, son âme grandissait également; et non seulement son âme, mais son intelligence, et ses facultés se développaient au fur et à mesure de la croissance de son esprit. J'ignore comment ceux qui prennent dans le sens matériel et à la lettre cette prescription de Dieu : « Croissez et multipliez » *Genes.* I, peuvent l'expliquer. Car en admettant que le mot « multipliez » ait rapport à la quantité, et qu'il y a multiplication, quand le nombre devient plus considérable qu'il ne l'était auparavant; ce qui suit : « Croissez » n'est pas dans notre pouvoir. Quel est l'homme qui ne désire pas ajouter à sa taille, *Matth.* VI pour devenir plus grand? Or si l'on commande pour que la chose qui est l'objet du commandement soit exécutée, il serait insensé de commander ce que celui auquel l'ordre s'adresse, est dans l'impossibilité de faire. Lors donc qu'on nous commande de croître, on nous commande certainement une chose que nous ne pouvons faire. Voulez-vous savoir comment il faut entendre cette expression : « Croissez? » examinez ce que fit Isaac dont il est dit : « Isaac croissait et devenait plus grand, jusqu'à ce qu'il fut tout à fait grand, ou parvenu à une grandeur excessive » *Genes.* XXI. Sa volonté se portant sans cesse vers le mieux, faisait continuellement des progrès, son esprit se faisait un idéal toujours plus parfait sur lequel il fixait ses regards, il exerçait sa mémoire à enrichir le trésor de ses connaissances, à les graver plus profondément. Et de la sorte, en cultivant toutes les vertus dans le champ de son âme, il accomplissait ce commandement : « croissez. » Voilà comment Jean croissait lui aussi, quoique encore petit enfant, et multipliait. Mais il est très difficile surtout pour un petit enfant de croître en

pollicetur. Quæ omnia ut scripta sunt mirabiliter plusquam sentire possumus, accipiamus in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XI.

De eo quod scriptum est: « Puer autem crescebat, et confortabatur spiritu, usque ad eum locum ubi ait: Hæc est descriptio prima quæ facta est sub præside Syriæ Cyrino. » *Cap.* I *et* II.

Bifarie in Scripturis sanctis crescere quid dicitur: unum corporaliter, ubi voluntas humana nihil prodest, alterum spiritaliter, ubi causa crescendi in studio consistit humano. De hoc ergo quod secundum posuimus, id est, spiritali, nunc Evangelista narrat: « Puer autem crescebat, et confortabatur spiritu. » Quod dicit, tale est: crescebat spiritu, nec in eadem permanebat mensura qua cœperat; sed semper crescebat in eo spiritus, et per singulas horas atque momenta spiritu succrescente, anima quoque sua incrementa capiebat, et non solum anima, sed etiam sensus et mens augmenta spiritus sequebatur. Illud quod præcepit Deus: « Crescite et multiplicamini « *Genes.* I, qui simpliciter et juxta litteram accipiunt, quomodo exponere potuerint nescio. Esto enim « multiplicamini » referatur ad numerum, et dum plures fiunt quam prius fuerant, multiplicatio habet locum; hoc vero quod sequitur, « Crescite, » non est in nostra potestate. Quis enim hominum non velit ad staturam suam adjicere *Matth.* VI, ut longior fiat? Si ergo propterea quid præcipitur ut fiat, stultum est quippe præcipere, quod is cui præcipias, facere non possit: et præcipitur nobis ut crescamus, utique id præcipitur quod facere non possumus. Vis scire quomodo intelligitur, « Crescite? » ausculta quid Isaac fecerit, de quo dicitur : « Isaac proficiebat, et major fiebat, donec factus est magnus, vel vehementer nimis *Genes.* XXI. Semper enim voluntas illius ad meliora se tendens, habebat profectus suos, et mens divinius aliquid contemplabatur, et exercebat se memoria, ut plura in thesauro suo conderet, ut firmius retineret. Atque in hunc mondum evenit, ut qui omnes virtutes suas in animæ agro excoluerit, impleret mandatum præcipiens,

esprit, à plus forte raison s'il vit au milieu des habitants des montagnes. « Cependant l'enfant croissait, et se fortifiait en esprit. » Autre chose est « croissait, » autre chose « se fortifiait. » La nature humaine est faible, et pour devenir plus forte, a besoin du secours divin. Nous lisons : « La chair est faible » *Matth.* XXVI, Par quel moyen sera-t-elle fortifiée? sûrement par l'esprit. Car l'esprit est prompt, mais la chair est faible. Celui qui veut devenir plus fort, ne doit pas se fortifier autrement qu'en esprit. Beaucoup se fortifient dans la chair, se font robustes de corps; c'est en esprit que l'athlète de Dieu doit se rendre robuste; et lorsqn'il se sera ainsi fortifié, il foulera aux pieds la sagesse de la chair, et devenu tout spirituel, il soumettra le corps au joug de l'esprit. Gardons-nous donc de croire que ce récit regarde simplement Jean et qu'il n'y ait rien qui ait rapport à nous dans ces paroles : « il croissait et se fortifiait en esprit; » elles sont au contraire proposées à notre imitation, afin que nous multipliant spirituellement dans le sens que nous avons dit, nous prenions de l'accroissement. « Et il demeurait dans le désert, jusqu'au jour où il devait paraître devant le peuple d'Israël. » J'ai dit tout à l'heure, qu'il y avait quelque chose de merveilleux dans la conception de Jean, dans ce fait qu'il tressaillit dans le sein de sa mère, et qu'il reconnut, avant d'être né, son Sauveur; sa naissance ne nous offre pas une moindre merveille, quand nous voyons Zacharie dans son langage prophétique s'adresser à lui, comme s'il l'entendait, et lui dire : « Et vous, enfant, vous serez appelé le prophète du Très-Haut. » Il était donc juste, que celui qui avait eu une pareille conception et une pareille naissance, n'attendit pas que son père lui donnât les soins et les aliments, jusqu'au jour où il devait paraître devant Israël; mais qu'il se retirât à l'écart, fuyant le bruit des villes, les agitations de la foule, le voisinage des cités, et qu'il se réfugiât au désert, où l'air est plus pur, le ciel plus ouvert, et Dieu plus facile à entretenir; afin de pouvoir, le mystère de son baptême n'étant pas encore révélé, le temps de prêcher pas encore arrivé, se donner tout entier à la prière, converser avec les anges, appeler le Seigneur, et l'entendre répondre : « Me voici » *Matth.* XI. Car de même que Moïse parlait à Dieu et que Dieu lui répondait; de même, à mon avis, Jean dut dans le désert parler au Seigneur, et le Seigneur dut lui répondre. Je n'avance pas ceci à la légère, je m'autorise pour le faire des Écritures. Si parmi les enfants des hommes il n'y en eut pas de plus grand que Jean-Baptiste, et si d'un autre côté, Dieu répondait à Moïse, il faut conclure qu'il répondait aussi à Jean, qui était plus grand que Moïse, qui avait grandi dans le désert, dont la naissance avait été annoncée par l'archange

« Crescite. » Quamobrem et Joannes adhuc parvulus crescebat, et multiplicabatur. Difficillimum autem est parvulum spiritu crescere, et inter mortales petrarum. « Puer autem crescebat, et confortabatur spiritu. » Aliud est « crescebat, » aliud confortabatur. » Infirma est humana natura, et ut fieri possit fortior, divino auxilio indiget. Legimus : « Caro infirma. *Matth.* XXVI. Quo igitur auxilio confirmanda est? Utique spiritu. Spiritus enim promptus, caro autem infirma. Qui vult fortior fieri, non debet nisi in Spiritu confortari. Multi confortantur carne, corpore roborantur; athleta autem Dei spiritu roborandus est, et cum sic fuerit confortatus, sapientiam carnis elidet, et spiritalis effectus, subdet corpus animi imperio. Non putemus ergo simplicem de Joanne historiam esse conscriptam, et quæ nihil ad nos pertineat, in eo quod dicitur, « crescebat et confortabatur spiritu; » sed ad imitationem nostram, ut multiplicati spiritaliter juxta eum quem diximus sensum, incrementa capiamus. « Et erat in desertis usque ad diem ostensionis suæ ad Israel. » Dixit nuper quod et conceptus Joannes stupendum quid habuerit, quando exultavit infans in utero, et suum necdum genitus Dominum recognovit; et nativitas non impar miraculum, quando ad eum velut audientem Zachariæ prophetantis sermo convertitur, dicens: « Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis. » Digne igitur qui sic conceptus fuerat, et natus, non exspectavit, ut a patre nutriretur usque ad diem ostensionis suæ ad Israel, sed recessit, fugiens tumultum urbium populi frequentiam, viciniam civitatum, et abiit in deserta, ubi purior aer erat et cœlum apertius, et familiarior Deus, ut quia necdum sacramentum baptismi, nec prædicationis tempus advenerat, vacaret orationibus, et cum angelis conversaretur, appellaretque Dominum, et illum audiret respondentem atque dicentem : « Ecce adsum. » *Matth.* XI. Sicut enim Moyses loquebatur, et Deus respondebat ei, sic puto quod Joannes locutus fuerit in deserto, et Dominus responderit ei. Hoc arbitror, certa de Scripturis ratione commotus. Si enim major in natis mulierum Joanne Baptista fuit nemo, Moysi autem respondit Deus, consequenter respondit et Joanni qui major Moyse fuit, qui est nutritus in eremo, cujus nativitatem idem

même qui annonça la naissance du Seigneur, et dont le père fut puni de mutisme, pour avoir réfusé d'y croire. Jean demeurait donc dans le désert; il y vivait d'un aliment extraordinaire, inusité pour la nature humaine, au rapport de saint Matthieu : « Sa nourriture était des sauterelles et du miel sauvage. » *Matth.* III. Comme il était le serviteur du premier avènement du Sauveur, qu'il n'avait pour mission que d'annoncer la venue du Sauveur en la chair, que ses prophéties visaient uniquement celui qui naquit de la Vierge, il n'avait point pour se nourrir, le miel domestique, façonné par le travail de l'homme; mais le miel sauvage, et un volatile non de grande dimension, ni de haut vol mais très petit, pouvant à peine s'élever au-dessus de terre, et sautant plutôt que volant. Que dirai-je de plus? On nous affirme catégoriquement qu'il eut pour aliment des sauterelles, bête petite et pure. Considérez donc, mes très chers frères, que celui qui naquit d'une manière extraordinaire, vécut aussi d'une manière extraordinaire. Puis, l'Écriture ajoute : « Or il arriva qu'en ces jours-là, on publia un édit de César Auguste, pour faire un dénombrement de toute la terre. Ce premier dénombrement se fit par Cyrinus, gouverneur de Syrie. » *Luc.* II. Que quelqu'un s'écrie : O récit évangélique! Ce fait que le premier dénombrement de toute la terre, eut lieu sous César Auguste, qu'avec tout le monde Joseph fit inscrire sur les tablettes du recensement, son nom avec celui de Marie son épouse qui était grosse, et que Jésus naquit avant que le dénombrement fut terminé, ce fait, dis-je, présente à celui qui veut y réfléchir sérieusement quelque chose de mystérieux. Il signifie, ce nous semble, qu'il était nécessaire que le Christ figurât aussi dans cet enregistrement de toute la terre, pour montrer qu'inscrit avec tous les hommes, il les sanctifiait tous; que porté sur les tables du recensement comme tout le monde, il unissait tout le monde à lui; qu'après avoir été enregistré avec tous les habitants de la terre, il les enregistrait tous avec lui dans le livre des vivants; afin que ceux qui croiraient en lui, fussent plus tard inscrits dans les cieux avec ses saints. A lui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XII.

Sur ce qui est écrit : qu'un ange descendit du ciel, et annonca aux bergers la naissance du Seigneur. *Cap.* II.

Mon Seigneur Jésus est né, et un ange est descendu du ciel pour annoncer sa naissance. Voyons ceux auxquels il s'adresse pour la leur apprendre. Il n'est point venu à Jérusalem, il ne s'est pas adressé aux scribes et aux pharisiens, il n'a point pénétré dans la synagogue des Juifs; mais il s'en est allé trouver des bergers qui

archangelus qui et domini nuntiavit, cujus pater qui eum nasci non credebat, obmutuit. Erat igitur in deserto Joannes, et nutriebatur novo et extra humanam naturam modo, id ipsum Matthæo memorante : « Cibus autem ejus erant locustæ, et mel silvestre » *Matth.* III. Quia enim minister fuit primi Salvatoris adventus, et tantum modo de dispensatione carnis Dominicæ loquebatur ac prophetia illius eum qui natus fuerat ex Virgine, præcinebat, non habuit domesticum mel, et humana diligentia percolatum, sed silvestre mel, et volucre non grande, non in sublime se elevans, verum volucre parvum et vix a terra consurgens, et saliens potius quam volans. Quid plura? manifestissime dicitur quod locustæ fuerint cibus ejus, parvulum animal et mundum. Considerate ergo, fratres charissimi, quod qui nove natus fuerat, nove nutritus est. Post quæ Scriptura subjicit; « Factum est autem in diebus illis, exivit edictum a Cæsare Augusto, ut describeretur omnis orbis. Hæc fuit descriptio prima a præside Syriæ Cyrino » *Luc.* II. Dicat aliquis : O evangelica narratio! Quoniam prima descriptio universi orbis sub Cæsare Augusto fuerit, et inter omnes etiam Joseph cum Maria desponsata sibi atque prægnante nomen retulerit in censum, ac priusquam descriptio compleretur, ortus fuerit Jesus, diligentius intuenti sacramentum quoddam videtur significare, quod in totius orbis professione describi oportuerit et Christum, ut cum omnibus scriptus sanctificaret omnes, et cum orbe relatus in censum, communionem sui præberet orbi, ut post hanc descriptionem, describeret quosque ex orbe secum in libro viventium; ut quicumque credidissent in eo postea cum sanctis illius scriberentur in cœlis, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XII.

De eo quod scriptum est, angelum venisse de cœlo, et ortum Domini nuntiasse pastoribus. *Cap.* II.

Natus est Dominus meus Jesus, et angelus descendit de cœlo annuntians nativitatem ejus. Videamus itaque quem quæsierit, ut eis nuntiaret adventum. Non venit Jerosolymam, non quæsivit scribas et pharisæos, non

veillaient à la garde de leurs troupeaux, et il leur dit : « Il vous est né aujourd'hui un Sauveur, qui est le Christ Seigneur. » Est-ce que vous pensez que cette parole vraiment divine des Écritures ne signifie rien autre chose, sinon que l'ange est venu trouver les bergers et leur a parlé? Écoutez, pasteurs des Églises, bergers de Dieu, cela veut dire, que son ange descend sans cesse du ciel, et vous annonce sans cesse qu'il vous est né aujourd'hui un Sauveur, qui est le Christ Seigneur. Car si ce pasteur ne vient, les pasteurs des diverses Églises, ne pourront par eux-mêmes, bien garder le troupeau; leur vigilance est insuffisante, si le Christ n'est avec eux pour le nourrir et le garder. Nous avons déjà lu ces paroles de l'Apôtre : nous sommes les coopérateurs de Dieu. I *Corinth.* III. Le bon pasteur, qui s'efforce d'imiter le bon pasteur, *Joan.* x. est le coopérateur de Dieu et du Christ. Et il n'est justement bon pasteur, que parce qu'il a avec lui pour faire paître le troupeau, le pasteur par excellence. En effet, Dieu a placé dans l'Église des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs, des docteurs, tout cela pour la perfection des saints. *Ephes.* IV. Ceci est dit dans le sens le plus littéral. Mais si nous voulons en pénétrer le sens spirituel, je dirai que certains anges ont été des pasteurs dirigeant les affaires humaines; et que tandis que chacun d'eux s'efforçait de conserver la portion du troupeau confiée à sa garde, veillait nuit et jour sans pouvoir y arriver, dépensait toutes les ressources de son habileté à gouverner les nations dont il avait la charge, un ange vint, aussitôt la naissance du Seigneur, et annonça aux pasteurs que le pasteur véritable était né. Par exemple, pour citer un fait; il y avait un pasteur de la Macédoine, il avait besoin de l'aide de Dieu; aussi un homme de Macédoine apparut-il en songe a Paul et lui dit-il : « Passez en Macédoine pour nous venir en aide. » *Act.* XVI. Mais pourquoi parler de Paul? ce n'est pas à Paul que parla Jésus, mais à celui qui était en Paul. Ainsi les pasteurs ont besoin de la présence du Christ. Voilà pourquoi un ange descendit du ciel, et dit : « Ne craignez point : Je viens vous apporter une nouvelle, qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie. » Ce fut réellement une grande joie pour ceux auxquels avait été confiée la garde des hommes et des nations, que d'apprendre que le Christ était venu dans le monde. L'ange préposé aux affaires d'Égypte, trouva dans la venue du Seigneur, un secours puissant pour rendre chrétiens les Égyptiens. Sa descente du ciel ne fut pas moins utile à tous ceux qui avaient la garde des autres provinces; par exemple, à l'ange qui gouvernait la Macédoine, à l'ange qui gouvernait l'Achaie, et aux autres anges chargés des

synagogam ingressus est Judæorum, sed pastores reperit super greges suos vigilias excubantes, eisque loquitur : « Natus est hodie Salvator, qui est Christus Dominus. » Putasne nihil aliud divinus Scripturarum sermo significat, sed tantum hoc quod ad pastores venerit angelus, et eis locutus sit ? Audite, pastores Ecclesiarum, pastores Dei, quod semper angelus ejus descendat e cœlo, et annuntiet vobis quoniam natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus. Etenim pastores Ecclesiarum, nisi ille pastor venerit, per se bene gregem servare non poterunt, infirma est eorum custodia, nisi Christus cum eis paverit atque servaverit. Dudum in Apostolo lectum est : Dei cooperatores sumus I *Cor.* III. Pastor bonus, qui imitatur pastorem bonum *Joan.* x, cooperator est Dei et Christi. Et propterea pastor bonus est, qui habet secum pastorem optimum compascentem sibi. Posuit enim Deus in Ecclesia apostolos, prophetas, evangelistas, pastores, doctores, omnia in perfectione sanctorum *Eph.* IV. Et hæc quidem sunt dicta simplicius. Cæterum si ad sacratiorem oportet ascendere intelligentiam, dicam quosdam fuisse pastores angelos qui res humanas regerent. Et cum horum unusquisque suam custodiam conservaret, et diebus ac noctibus vigilans jam laborem ferre non posset, et hoc ageret industrie, ut gentes quæ sibi creditæ fuerant, gubernaret, venisse angelum nato Domino, et annuntiasse pastoribus, quod verus esset pastor exortus. Verbi gratia, ut ad exemplum veniam, erat quidam pastor Macedoniæ, hic necessarium habebat auxilium Domini : propterea apparuit in somnis vir Macedo Paulo, dicens. « Transiens in Macedoniam, adjuva nos. » *Act.* XVI. Quid de Paulo loquar ? cum hæc non Paulo sed qui in Paulo erat, locutus sit Jesus? Indigent itaque pastores præsentia Christi. Quamobrem angelus descendit de cœlo, et ait : « Nolite timere. Ecce enim annuntio vobis gaudium magnum. » Vere gaudium magnum, his quibus hominum fuerat, et provinciarum cura permissa, Christum venisse in mundum. Multum utilitatis accepit angelus, qui dispensabat Ægyptias res, postquam Dominus descendit e cœlo, ut Ægyptii Christiani fierent. Profuit et cunctis, qui diversas provincias obtinebant. Verbi causa, præsidi Macedoniæ præsidi Achaiæ, reli-

différentes régions. Car il n'est pas permis de croire que les mauvais anges aient eu autorité sur les contrées où ils avaient établi leur empire, et que les bons n'aient pas eu également autorité sur ces mêmes contrées dont ils étaient constitués les gardiens. Or, ce que nous disons, de chaque province, je pense qu'il faut le croire de tous les hommes en général. Chaque homme est accompagné de deux anges, d'un ange de justice, d'un ange d'iniquité. Quand notre cœur nourrit de bons sentiments, quand la justice fleurit dans notre âme, c'est sans aucun doute que l'ange du Seigneur nous parle. Mais quand le mal prend possession de notre cœur, alors c'est l'ange du diable qui nous parle. De même donc qu'il y a deux anges pour chaque homme, de même je crois qu'il y en a un nombre double pour chaque pays, les uns bons, les autres mauvais. Par exemple, les mauvais anges avaient autorité dans Éphèse, à cause des pécheurs qui se trouvaient dans cette ville. Mais comme elle renfermait aussi beaucoup de fidèles, il y avait l'ange de l'Église d'Éphèse, un bon ange celui-là. Ce que nous disons d'Éphèse, doit s'appliquer à toutes les provinces. Avant l'avènement du Sauveur, ces anges ne pouvaient rendre que peu de services à ceux qui leur étaient confiés, et le succès ne répondait pas à leurs efforts. Il existe une preuve du peu de services qu'ils pouvaient leur rendre. Pesez ce que nous disons : Au temps où l'ange des Égyptiens veillait seul sur les Égyptiens, à peine y eut-il un prosélyte pour croire en Dieu, et cela malgré l'aide que l'ange leur prêtait. Plus tard, comme la plupart des Égyptiens et des Iduméens devenus prosélytes, embrassaient la foi de Jésus-Christ, l'Écriture dit pour cette raison : « Vous n'aurez point en abomination l'Égyptien, parce que vous avez été étrangers dans son pays, ni l'Iduméen, parce qu'il est votre frère. Ceux qui seront nés de ces deux peuples, entreront à la troisième génération dans l'assemblée du Seigneur. » *Deut.* XXIII. Il arrivait ainsi qu'il y avait dans toutes les nations quelques prosélytes, grâce aux efforts des anges qui en avaient la garde. Mais maintenant ce sont des peuples entiers de croyants qui viennent à la foi de Jésus-Christ; les anges chargés des Églises, fortifiés par la présence du Sauveur, amènent les prosélytes en foule, en sorte qu'il s'établit dans tout l'univers des assemblées de Chrétiens. C'est pourquoi levons-nous pour louer le Seigneur, et appliquons-nous à devenir un Israël spirituel, au lieu d'un Israël charnel. Bénissons le Dieu tout-puissant par nos œuvres, nos pensées et nos paroles, dans le Christ Jésus auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

quarumque regionum. Neque enim fas est credere malos angelos suis præesse provinciis et bonos non easdem provincias habere permissas. Hoc autem quod de singulis provinciis dicit, puto etiam de universis hominibus generaliter debere credere. Unicuique duo assistunt Angeli, alter justitiæ, alter iniquitatis. Si bonæ cogitationes in corde nostro fuerint, et in animo justitia pullularit, haud dubium quin nobis loquatur angelus Domini. Si vero mala fuerint in nostro corde versata, loquitur nobis angelus diaboli. Quomodo igitur per singulos homines bini sunt angeli, sic opinor et in singulis dispares esse provinciis, ut sint et boni, sint et mali. Verbi gratia, in Epheso propter eos qui in illa urbe peccatores erant, pessimi angeli præsidebant. Rursus quia multi erant credentes in ea, erat et angelus Ecclesiæ Ephesiorum, utique bonus. Hoc autem quod de Epheso diximus, super omnibus provinciis cognoscendum. Ante adventum Domini Salvatoris, isti angeli parum poterant creditis sibi utilitatis afferre, et conatus eorum sequi non valebat effectus. Quoddam est signum, quam parum prodesse poterant subjectis. Ausculta quod dicimus: Quando angelus Ægyptiorum Ægyptios adjuvabat, vix unus proselytus credebat in Deum, et hoc fiebat, Ægyptios angelo dispensante. Denique quia plerique de Ægyptiis et Idumæis proselyti accipiebant fidem Christi, propterea Scriptura dicit : « Non abominaberis Ægyptium, quoniam advenæ eratis in terra Ægypti, et Idumæum, quia frater tuus est. Filii si nati fuerint eis, in generatione tertia intrabunt in Ecclesiam Dei » *Deut.* XXIII. Atque ita fiebat, ut de omnibus gentibus nonnulli proselyti fierent, et hoc ipsum angelis, qui gentes habebant subditas, adnitentibus. Nunc autem populi credentium accedunt ad fidem Jesu, et angeli quibus creditæ fuerint Ecclesiæ, roborati præsentia Salvatoris, multos adducunt proselytos, ut congregentur in omni orbe conventicula Christianorum. Quapropter consurgentes laudemus Dominum, et fiamus pro carnali Israel, spiritalis Israel. Benedicamus omnipotenti Deo opere, cogitatione, sermone, in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum, Amen.

HOMÉLIE XIII.

Sur ces paroles : « Au même instant, il se joignit à l'ange une grande troupe de l'armée céleste, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Ils trouvèrent Marie et l'enfant Jésus couché dans une crèche. » *Cap.* II.

Notre-Seigneur et Sauveur à Bethléem, et la multitude de l'armée céleste louent Dieu, et chantent : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et sur la terre, paix aux hommes de bonne volonté. » Or la multitude de l'armée céleste parle ainsi, parce qu'elle était impuissante à venir en aide aux hommes, et qu'elle se voyait incapable de remplir la mission dont elle était chargée, sans l'assistance de celui qui seul pouvait vraiment sauver, et aider les puissances spirituelles dans l'œuvre du salut des hommes. De même donc que, d'après le récit évangélique, les apôtres, un jour qu'ils naviguaient à la rame, ayant le vent contraire, fatigués d'avoir lutté l'espace de vingt-cinq ou trente stades, désespéraient d'atteindre le port; et que le Seigneur survenant tout à coup, calma les flots en fureur, et sauva d'un péril imminent la barque dont les flancs étaient assaillis par les vagues; *Joan.* VI. de même, les anges tentaient, il est vrai, de porter secours aux hommes, et de les guérir de leurs maux, car « ce sont tous des esprits administrateurs envoyés pour exercer leur ministère en faveur de ceux qui doivent arriver au salut, » *Hebr.* I et en effet ils aidaient les hommes dans la mesure de leurs forces; mais ils voyaient que leurs remèdes n'avaient pas l'efficacité qu'il aurait fallu pour les guérir. Afin que vous puissiez au moyen d'un exemple comprendre ce que je veux dire, je suppose une ville où les malades sont en grand nombre, et où par conséquent, la main des médecins est souvent nécessaire; il y a des plaies de diverse nature; la gangrène gagne à travers les chairs mortes; et cependant les médecins auxquels on a recours, ne peuvent continuellement inventer d'autres remèdes, et combattre victorieusement la grandeur du mal, par les ressources de l'art. Dans cette occurrence, qu'il se présente un praticien éminent, possédant les plus vastes connaissances médicales; que ceux-là qui se reconnaissaient auparavant impuissants à guérir, voyant les plaies se cicatriser sous la main du maître, loin de le jalouser et de lui porter envie, vantent son talent et glorifient Dieu, qui leur a envoyé à eux ainsi qu'aux malades un homme d'une pareille habileté; vous avez là l'image des sentiments qui animaient la multitude de l'armée angélique, lorsqu'elle s'écriait : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux

HOMILIA XIII.

De eo quod scriptum est : « Et facta est multitudo exercitus cœlestis, » usque ad eum locum ubi ait : « Invenerunt Mariam et Jesum positum in præsepe. » *Cap.* II.

Dominus noster, atque Salvator in Bethleem et multitudo cœlestis exercitus laudat Deum, et dicit : « Gloria in excelsis Deo, et super terram pax hominibus bonæ voluntatis. » Hæc autem loquitur multitudo cœlestis exercitus, quia jam defecerat præbere hominibus auxilium, et videbat se opus quod sibi creditum fuerat, implere non posse absque eo qui vere salvare poterat, et præsules quoque ipsos juvare, ut homines salvarentur. Quomodo igitur scriptum est in Evangelio; quod quidam remis sulcantes mare adversus contrarios ventos jam fessi erant, et viginti quinque, sive triginta stadiis laborantes, portum tenere non poterant et postea Dominus supervenit, et quiescere fecit fluctus tumentes, navemque cujus hinc inde latera tundebantur, ab imminenti discrimine liberavit *Joan.* VI; sic intellige quoniam et angeli volebant quidem hominibus præbere auxilium, et eis ab ægrotationibus suis tribuere sanitatem, quia « omnes sunt apparitores spiritus in ministerium missi propter eos qui consecuti sunt salutem » *Hebr.* I; qui quantum in suis viribus erat, adjuvabant homines. Videbant autem multo inferiorem suam esse medicinam, quam illorum cura poscebat. Porro ut de exemplo possis intelligere quod dicimus, vide mihi urbem in qua ægrotent plurimi, et medicorum frequens adhibeatur manus; sint diversa vulnera quotidie in emortuam carnem serpens putredo penetret; et tamen medici qui adhibiti sunt ad curandum, nequeant alia ultra invenire medicamina, et artis suæ scientia magnitudinem mali vincere; cum hæc in talibus nacti sint, eveniat aliquis archiater qui habeat summam in arte notitiam, et illi qui prius sanare nequiverant cernentes magistri manu putredines cessare vulnerum, non invideant, non livore crucientur, sed in laudes erumpant archiatri, et prædicent Deum qui et sibi et ægrotantibus tantæ scientiæ hominem miserit. In hanc ergo similitudinem et multitudo exercitus angelorum audita est dicens : « Gloria in excelsis Deo, et super terram pax

hommes de bonne volonté. » Car lorsque le Seigneur fut venu sur la terre, il donna la paix par le sang qu'il versa sur la croix, à ceux qui étaient sur la terre, comme à ceux qui sont dans le ciel. *Ephes.* I. Les anges en effet voulant que les hommes se ressouvinssent de leur Créateur, et après avoir fait tout ce qui dépendait d'eux pour les guérir, voyant qu'ils ne se souciaient nullement de la guérison, aperçoivent celui qui a le pouvoir de guérir, et disent : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre. » Quiconque lit attentivement l'Écriture se pose cette question : Comment le Seigneur dit-il d'un côté : « Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais l'épée, » *Matth.* X; et comment de l'autre, les anges chantent-ils à sa naissance : « paix sur la terre. » Et en effet dans un autre endroit, l'Évangéliste lui fait dire : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix. Mais ce n'est pas comme ce monde donne la paix, que je vous la donne. » *Joan.* XIV. Voyez donc si ce que nous allons dire, peut résoudre la question. S'il n'y avait d'écrit que « paix sur la terre, » et que la phrase se terminât là, l'objection aurait toute raison d'être. Mais le membre de phrase qui y est joint, c'est-à-dire, qui vient après la paix : « aux hommes de bonne volonté, » résout la question. La paix que le Seigneur n'apporte pas sur la terre, n'est pas la paix accordée à la bonne volonté. Car il ne dit pas simplement : « je ne suis pas venu apporter la paix, » mais il ajoute « sur la terre; » d'un autre côté, il ne dit pas davantage : « Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Telles sont les paroles que les anges adressèrent aux pasteurs; or les anges ne se sont pas bornés à parler aux pasteurs, uniquement à cette époque, ils continuent de le faire; car s'ils ne leur parlaient pas, s'ils ne travaillaient de concert avec eux, ce serait à eux que s'appliquerait ces paroles : « Si le Seigneur ne bâtit pas la maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent. Si le Seigneur ne garde pas la cité, c'est en vain que veille celui qui la garde. » *Psal.* CXXVII. Toutefois, si le lecteur appliqué à pénétrer le sens des Écritures, nous permet cette hardiesse, nous dirons qu'il y a dans chacune des Églises deux évêques, c'est-à-dire, deux gardiens, un évêque visible, un évêque invisible; l'un que les yeux du corps peuvent apercevoir, l'autre qui ne peut être aperçu que par les yeux de l'esprit. L'homme qui a bien administré les affaires dont il était chargé, reçoit des éloges de la part du Seigneur; celui qui les a mal gérées, devient coupable à ses

in hominibus bonæ voluntatis. Postquam enim Dominus venit ad terram, pacem fecit per sanguinem crucis suæ, sive eorum quæ in terra erant, sive eorum quæ in cœlis *Ephes.* I. Siquidem volentes angeli ut recordarentur homines creatoris sui, cum fecissent omnia quæ in suis viribus erant, ut sanarentur, et noluissent illi respicere sanitatem, cernunt eum qui sanare potuit, et glorificantes dicunt : « gloria in excelsis Deo et super terram pax. » Diligens Scripturæ lector inquirat quomodo Salvator loquitur : « Non veni pacem mittere super terram, sed gladium » *Matth.* x, et nunc angeli in ejus nativitate decantant, « super terram pax. » Siquidem et in alio loco ex persona ipsius dicitur : « Pacem meam do vobis, pacem relinquo vobis. Non sicut mundus iste dat pacem, ego do pacem » *Joan.* XIV. Videat ergo quod inferimus,an possit solvere quæstionem. Si scriptum esset, « super terram pax, » et hucusque esset finita sententia, recte quæstio nasceretur. Nunc vero in eo quod additum est, hoc est, quod post pacem dicitur, « in hominibus bonæ voluntatis, » solvit quæstionem. Pax enim quam non dat Dominus super terram, non est pax bonæ voluntatis. Neque enim ait simpliciter, « Non veni pacem mittere, » sed cum additamento, « super terram : » neque econtrario dixit, « Non veni pacem mittere super terram hominibus bonæ voluntatis. » Hæc locuti sunt angeli ad pastores, qui non solum eo tempore loquebantur, sed usque hodie nisi locuti fuerint ad pastores, et sua eis opera copularint, dicitur ad eos : « Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam. Nisi Dominus custodierit civitatem, in vanum laborabit qui custodit eam *Psal.* CXXVII. Si audacter expedit loqui Scripturarum sensum sequenti, per singulas Ecclesias (1) bini sunt episcopi, alius visibilis, alius invisibilis; ille visui carnis, hic sensui patens. Et quomodo homo si commissam sibi dispensationem bene egerit, laudatur a Domino; si male,

(1) Demus Adamantii ingenio, quod ita Apocalypsis cap. 11 locum interpretetur, et geminum singulis Ecclesiis episcopum deputet, alterum aspectabilem, alterum sub oculos neutiquam cadentem, quod inferius Homil. 23 replicat; at illud pio unicuique repudiandum omnino est, atque a fide absonum, quod paulo post subdit, frequenter evenire bonos custodes angelos, nobis laborantibus, suum officium non explere, et in culpa esse. Vide quæ contra solemnem hanc Origenis de angelorum lapsibus opinionem infra ad Homil. 23 animadvertimus. *Ed. Mig.*

yeux; il en est de même pour l'ange. Car il est écrit dans l'Apocalypse de saint Jean : « Mais vous avez parmi vous quelques personnes qui ont souillé ceci » ou « cela. » Et encore : « Vous en avez parmi vous qui enseignent la doctrine des Nicolaïtes. » *Apoc.* II. Puis, vous en avez qui commettent tels ou tels péchés; et de là, accusation des anges, auxquels les Églises ont été confiées. Mais si telle doit être la sollicitude des anges dans le gouvernement des Églises, que devons-nous dire des hommes? quelle crainte ne doivent-ils pas avoir, pour pouvoir, en travaillant de concert avec les anges, obtenir le salut? Je pense qu'il peut se rencontrer en même temps un ange et un homme, tous deux, évêques irréprochables d'une Église, travaillant en quelque sorte de concert à la même œuvre. Puisqu'il en est ainsi, demandons au Dieu tout-puissant, que les évêques des diverses Églises, anges et hommes, nous soient vraiment en aide, et soyons bien convaincus que les uns et les autres porteront devant Dieu la responsabilité de nos œuvres. Si donc, lorsqu'ils seront jugés, l'on trouve que nos fautes et nos péchés, sont dus, non pas à leur incurie, mais à notre négligence, c'est nous qui serons repris et châtiés; puisque malgré tous les moyens qu'ils ont employés, tous les efforts qu'ils ont faits pour nous sauver, nous nous sommes néanmoins livrés au péché. Or il arrive souvent, que, tandis que nous nous mettons courageusement à l'œuvre, eux ne remplissent pas leur devoir, et se rendent ainsi coupables. « Et il arriva » dit l'Évangéliste, « qu'après que les anges se furent retirés dans le ciel, les bergers se dirent l'un à l'autre : Passons jusqu'à Bethléem, et voyons ce prodige qui est arrivé, et que le Seigneur nous a fait connaître. Ils vinrent en grande hâte, et trouvèrent Marie, Joseph et l'enfant. » Parce qu'ils vinrent en grande hâte, et non avec lenteur, ils trouvèrent Joseph, le gardien chargé de veiller sur la naissance du Seigneur, et Marie qui avait mis au monde Jésus, et le Sauveur lui-même couché dans la crèche. C'est bien là ce qu'avait prédit le prophète, lorsqu'il disait : « Le bœuf a connu son maître, et l'âne, la crèche de son Seigneur. » Le bœuf est un animal pur, et l'âne un animal impur. L'âne a connu la crèche de son Seigneur. Ce n'est pas le peuple d'Israël, mais un animal impur figure de la gentilité, qui a connu la crèche de son Seigneur : « Mais Israël ne m'a point connu, et mon peuple ne m'a point compris. » *Isai.* I. Pour nous qui comprenons cette crèche, efforçons-nous de connaître Dieu, de nous rendre dignes de sa connaissance, de nous appliquer la nativité et la résurrection de la chair, comme aussi le fameux et second avènement de celui auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

culpæ et vitio subjacet; sic et angelus. Scriptum est enim in Apocalypsi Joannis : « Sed habes ibi nomina pauca quæ polluerunt illud vel illud. » Et rursus : « Habes ibi qui doctrinam Nicolaitarum doceant *Apoc.* II : ac deinde habes illa vel illa peccata facientes, et accusantur angeli, quibus creditæ sunt Ecclesiæ. Si autem angelis sollicitudo est, quomodo Ecclesiæ gubernentur, quid necesse est de hominibus dicere, quantum metum habeant, ut possint cum angelis laborantibus laborantes salutem consequi? Ego puto inveniri simul posse et angelum et hominem bonos Ecclesiæ episcopos, et quodammodo unius operis esse participes. Quod cum ita sit petamus omnipotentem Deum, ut angeli et homines, Ecclesiarum episcopi, adjumento sint nobis, et sciamus quoniam utrique pro nobis a Domino judicentur. Quod si illi fuerint judicati, et vitium atque peccatum non in eorum incuria sed in nostra negligentia fuerit inventum, nos arguemur, atque plectemur. Illis enim universa facientibus, et pro nostra salute nitentibus nos nihilominus a peccatis vocabimus. Porro frequenter evenit, ut nobis laborantibus, illi suum officium non expleant, et in culpis sint. « Et factum est, »inquit, » cum abiissent ab eis angeli in cœlos, pastores dixerunt ad invicem. Transeamus usque Bethleem, et videamus hoc verbum quod factum est, quod Dominus ostendit nobis. Venerunt festinantes, et invenerunt Mariam et Joseph et puerum. » Quia festinantes venerant, et non pedetentim, neque fesso gradu, ideo invenerunt Joseph dispensatorem ortus Dominici, et Mariam quæ Jesum fudit in partum, et ipsum Salvatorem jacentem in præsepio. Illud erat, de quo propheta vaticinatus est dicens : « Cognovit bos possessorem suum, et asinus præsepe Domini sui : » Bos animal mundum est, asinus animal immundum. Cognovit asinus præsepe Domini sui. Non populus Israel cognovit præsepe Domini sui, sed immundum animal ex gentibus. « Israel vero me non cognovit, et populus meus me non intellexit » *Isai.* I. Intelligentes hoc præsepe, nitamur cognoscere Dominum, et digni fieri scientia ejus, assumere quoque nativitatem et resurrectionem carnis ejus, sed et inclytum ac secundum majestatis ejus adventum, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMÉLIE XIV.

Sur ces paroles : « Le jour de sa circoncision étant arrivé » jusquà l'endroit où il est dit : « Un couple de tourterelles, deux petits de colombes. » *Cap.* II.

Quant à ce que le Christ est mort, il est mort pour le péché. Non pas qu'il ait lui-même péché; car il n'a jamais commis le péché, et le mensonge ne s'est jamais rencontré dans sa bouche. Mais il est mort, pour que nous qui sommes morts, nous soyons, par sa mort pour le péché, délivrés à tout jamais de l'asservissement au péché et au vice. *Rom.* VI. Aussi est-il écrit : De même que nous sommes morts, lorsqu'il est mort, et ressuscités, en même temps qu'il ressuscitait; de même, nous avons été circoncis avec lui, et après la circoncision, sanctifiés par une purification solennelle. Voilà pourquoi nous n'avons plus désormais besoin de la circoncision de la chair. Et pour vous convaincre que c'est pour nous qu'il a été circoncis, écoutez saint Paul, disant expressément : « C'est en lui qu'habite corporellement la plénitude de la divinité, et c'est en lui que vous en êtes remplis; c'est lui qui est le chef de toute principauté et de toute puissance. Et c'est en lui aussi que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes, mais qui consiste dans le dépouillement du corps charnel, c'est-à-dire, de la circoncision de Jésus-Christ. C'est encore avec lui que vous avez été ensevelis par le baptême, et avec lui que nous sommes ressuscités par la foi en la toute-puissance de Dieu qui l'a ressuscité d'entre les morts. » *Colos.* II. Et ainsi, sa mort, sa résurrection, sa circoncision, tout celà s'est fait pour nous. « Lorsque, » dit l'Évangéliste, « le jour où l'enfant devait être

HOMILIA XIV.

De eo quod scriptum est : « Cum autem impleti essent dies circumcisionis ejus, » usque ad eum locum ubi ait : « Par turturum et duos pullos columbarum. » *Cap.* II.

Quod mortuus est Christus, pro peccato mortuus est. Non quia ipse peccaverit, neque enim peccatum fecit, nec inventus est dolus in ore ejus; sed mortuus est, ut nos qui mortui sumus, illo moriente peccatis, nequaquam peccato et vitiis viveremus. *Rom.* VI. Unde scribitur : Sicut igitur commortui sumus, tunc illo moriente, et consurreximus resurgenti; sic cum eo circumcisi sumus, et post circumcisionem solemni purgatione mundati. Unde non jam indigemus circumcisione carnali. Et ut scias propter nos fuisse illum circumcisum, audi Paulum manifestissime prædicantem. « In quo habitat, » inquit, « omnis plenitudo divinitatis corporaliter, et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus et potestatis, in quo et circumcisi estis circumcisione sine manibus in exspoliatione corporis carnis, in circumcisione Christi, consepulti ei in baptismate, in quo et consurreximus per fidem operationis Dei, qui suscitavit eum a mortuis. » *Col.* II. Et mors igitur, et resurrectio, et circumcisio ejus, pro nobis factæ sunt. « Cum impleti, » inquit, « essent dies circumcidendi puerum, vocatum fuerat nomen ejus Jesus, quod vocatum est ab angelo antequam conciperetur. » Vocabulum Jesu gloriosum omni adoratu, cultuque appellari, neque ab eis efferri in mundum, sed ab excellentiori quadam majorique natura. Unde signanter evangelista addidit dicens : « Et vocatum est nomen ejus Jesus, quod vocatum fuerat ab angelo antequam in utero conciperetur. » Dehinc sequitur : « Cum jam impleti essent dies purgationis eorum secundum legem Moysi, duxerunt eum Jerosolymam. » Propter purgationem, inquit, eorum. Quorum eorum ? Si scriptum esset propter purgationem ejus, id est, Mariæ quæ pepererat, nihil quæstionis oriretur, et audacter diceremus, Mariam (1), quæ

(1) Satis benigne de Adamantio senserit Hieronymus, cum illum ait in præfatione hujusmet translationis, « quasi puerum talis ludere. » Ut enim multa in reliquis in Lucam Homiliis absona pronuntiarit; quæ in hac 14 elucubranda effutivit, nullo excusari pacto queunt. Hic Mariam quippe cum homo erat, purgatione indiguisse, adeoque fuisse peccato obnoxiam, audacissime blaterat. Scio quod projectam temeritatem dixtus Senensis lib. VI Bibliothecæ annotatione 136 his nititur excusare : « Intelligit fortasse Origenes non de purgatione ab immunditiis et sordibus partus, quibus nulli dubium est non fuisse Mariam obnoxiam ; sed de ritibus et cæremoniis, quibus Moyses puerperas lustrari jusserat ; has necesse erat servari a matre illius, qui legem impleturus venerat, non destructurus. » Cui et suppetias accedit cl. Huetius, idipsum confirmans ex eo quod Homil. 8, in Leviticum scribit Origenes, eas solum mulieres in pariendo esse immundas, quæ semine admisso concipiunt et pariunt ; quæ vero semine neutiquam suscepto peperit, eam vero immundam non esse ; ubi et insignem ejusdem locum recitat ex homilia 12 in Levit. quo generationis Christi et virginalis Mariæ corporis mundities disertissime prædicatur. Sed etsi recte alibi sensisse colligitur homo immoderati ingenii, incertæque sententiæ, minime hanc diluit manifestam noxam. Nam cum alibi quoque homil. scilicet 20 in hunc ipsum Evangelistam, injuriosus in Mariam Virginem sit, quam dubiæ accusat incertæque fidei, pium lectorem monere necesse fuit, quo sibi scandalum caveat, atque orthodoxæ Ecclesiæ, quæ Beatam Virginem « speciali Dei privilegio » nullum umquam in se admisisse peccatum docet, fidem contra hæreticorum blasphemias teneat. *Ed. Mig.*

circoncis, fut arrivé, on lui donna le nom de Jésus, qui était le nom que l'ange lui avait donné, avant qu'il fut conçu. » Ce nom de Jésus, nom glorieux, digne de toute adoration et de tout respect, méritait d'être introduit dans le monde, non par des hommes, mais par une créature d'une nature supérieure et plus parfaite. Aussi l'Évangéliste ajoute-t-il avec intention : « Et on lui donna le nom de Jésus, qui était le nom que l'ange lui avait donné, avant qu'il fut conçu dans le sein de sa mère. » Suit aussitôt : « Et le temps de leur purification étant accompli selon la loi de Moïse, ils le portèrent à Jérusalem. » Pour leur purification, dit l'Évangéliste. La purification de qui? S'il était écrit : sa purification, c'est-à-dire, la purification de Marie qui avait enfanté, il n'y aurait lieu à aucune question, et nous dirions hardiment que Marie, en tant que créature humaine, avait besoin de purification après son enfantement. Mais l'Évangéliste disant : « Le temps de leur purification, » il semble qu'il ait en vue non pas une seule personne, mais une autre avec elle, ou plusieurs. Ainsi Jésus eut besoin de purification, il fut impur, ou souillé de quelque tache. Ce que je dis paraîtra peut-être téméraire, mais je m'appuie sur l'autorité des Écritures. Voyez ce qui est écrit dans le livre de Job : « Personne n'est pur de toute tache, même celui dont la vie n'a duré qu'un jour » *Job.* xv. Il ne dit point, personne n'est pur de tout péché, mais « personne n'est pur de toute tâche. » Car tache et péché n'ont pas la même signification. Que tout autre soit la tache, et tout autre le péché, Isaïe nous l'apprend clairement, lorsqu'il dit : « Le Seigneur lavera la tache des fils et des filles de Sion, il les purifiera du sang qui est au milieu d'eux, il lavera la tache par un esprit de justice, et le sang par un esprit d'ardeur. » *Isai.* iv. Toute âme qui a été revêtue d'un corps d'homme, a ses taches. Or si vous voulez vous convaincre que Jésus n'a eu que des souillures extérieures, telles seulement qu'il le fallait pour rendre nécessaire les ignominies de la croix, mais que ces souillures n'étaient pas inhérentes à la chair très sainte dont il s'était revêtu, et à propos de laquelle l'Apôtre dit, qu'il se revêtit de sa propre volonté « d'une chair semblable à celle qui est sujette au péché, » parce que c'était pour notre salut qu'il avait pris un corps d'homme, vous n'avez qu'à écouter le prophète Zacharie, disant : « Jésus était revêtu d'habits

homo erat, purgatione indiguisse post partum. Nunc vero in eo quod ait, « dies purgationis (2) eorum, » non videtur unum significare, sed alterum, sive plures. Ergo Jesus purgatione indiguit, et immundus fuit, aut aliqua sorde pollutus. Temerarie forsitan videor dicere, sed Scripturarum auctoritate commotus. Vide quid in Job scriptum est : « Nemo mundus a sorde, nec si unius quidem diei fuerit vita ejus. » *Job.* xv. Non dixit nemo mundus a peccato, « sed nemo mundus a sorde. » Neque enim idipsum significant sordes atque peccata. Et ut scias aliud sordem, aliud sonare peccatum, Isaias manifeste docet dicens : « Lavabit Dominus sordem filiorum et filiarum Sion, et sanguinem mundabit de medio eorum, spiritu judicii sordem, et spiritu combustionis sanguinem. » *Isai.* iv. Omnis anima quæ humano corpore fuerit induta, habet sordes suas. Ut autem scias Jesum quoque sordidatum sentiendum secundum ignominiam crucis, non secundum ipsam quam assumpsit sanctam carnem, de qua Apostolus ait : « In similitudinem carnis peccati » fuisse propria voluntate, quia pro salute nostra humanum corpus assumpserat, Zachariam prophetam ausculta dicentem : « Jesus erat indutus vestibus sordi-

(2) Græca lectio αὐτῶν, quæ nunc quoque obtinet, pro αὐτῆς, in errorem Adamantium traxit, quod et notatum Huetio est, qui corruptam eam lectionem vocat, vultque illi hanc alteram omnino substitui, αὐτῆς, nempe, « ejus, » juxta Vulgatam et Arabicam interpretationem Erpenianæ editionis, quibus addo et Copticam. Et vero Origenem erroris ipse monere potuisset Levitici locus cap. II, qui puerperæ tantum, non etiam infanti adhiberi purgationem jubet. Nunc quamquam non ob peccatum (quod cogitare de Christo mens refugit) « purgatione » tamen ob sordes indignisse Jesum, « et immundum, aut aliqua sorde pollutum » pronunciat. Perperam quoque in suum sensum detorquet Jobi locum : « Nemo mundus a sorde, » etc. Nequissime vero suum illud hic ingerit solemne deliramentum, tunc sordescere animam, cum mortale corpus induit, parique pacto « Jesum quoque sordidatum sentiendum secundum ignominiam crucis, » quod ejus scilicet anima in muliebri utero sibi corpus adjunxerit. Unde et inferius psalmi vigesimi primi loco abutitur; loquentem inducens Salvatorem : « Ego sum vermis et non homo, » etc. Quod « videbat, in matris utero immunditiam corporum, visceribus ejus hinc inde vallatus, et terrenæ fæcis patiebatur angustias, etc. *Ed. Mig.*

souillés. » *Zach.* III. Il y a là de plus un témoignage qui dépose directement contre ceux qui prétendent que le Seigneur n'avait pas pris notre chair humaine, mais qu'il s'était formé un corps d'éléments célestes et spirituels. Car si son corps avait été composé d'éléments célestes, et comme ils le soutiennent faussement, de matière sidérale, ou de toute autre substance, d'une nature spirituelle et plus parfaite encore, qu'ils disent comment un corps tout spirituel a pu être souillé, ou comment ils expliquent la citation que nous venons de produire : « Jésus était revêtu d'habits souillés. » Que s'ils entreprennent, forcés par la nécessité, de dire que par un habit souillé il faut entendre un corps spirituel, ils doivent en conséquence avouer que ce qui n'est donné ici que comme une promesse : « Il est mis en terre corps animal, et il ressuscite corps spirituel, » *Corinth.* XV, a déjà reçu son accomplissement, et que nous ressusciterons souillés et salis; ce qu'il est criminel même de penser, surtout pour celui qui sait ce qu'a écrit l'Apôtre : « Le corps comme une semence est mis en terre plein de corruption, et il ressuscite incorruptible; il est mis en terre tout difforme, et il ressuscite tout glorieux; il est mis en terre privé de mouvement, et il ressuscite plein de vigueur; il est mis en terre corps animal, et il ressuscite corps spirituel. » Il fallait donc offrir pour Notre-Seigneur et Sauveur, qui s'était revêtu d'habits souillés, et avait pris un corps terrestre, les dons qui avaient, d'après la Loi, le privilège de purifier les souillures. Je profite de l'occasion qui se présente pour traiter une question qui se pose assez souvent parmi nos frères. On baptise les petits enfants pour la rémission de leurs péchés. De quels péchés, ou quand ont-ils péché? Ou quelle raison peut-il y avoir de baptiser les petits enfants, sinon d'après le sens que nous avons exposé tout à l'heure? « Personne n'est exempt de souillure, même celui dont la vie sur la terre n'a duré qu'un jour? » C'est donc parce que le sacrement de baptême lave les taches de la naissance, qu'on baptise même les enfants. Car si un homme, ne renait de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume des cieux. *Joan.* III. « Et le temps de leur purification étant accompli, » dit l'Évangéliste. Le temps s'accomplit aussi pour la justice. Car ce n'est pas aussitôt après sa naissance que l'âme est purifiée; elle ne peut, à l'instant même de son entrée dans le

dis. » *Zach.* III. Quod quidem et adversus eos (1) facit, qui negant Dominum nostrum humanum habuisse corpus, sed cœlestibus, et spiritalibus fuisse contextum. Si enim de cœlestibus, et ut illi falso asserunt, de sideribus et alia quadam sublimiori spiritalique natura corpus ejus fuerit, respondeant quare potuerit spiritale corpus esse sordidum, aut quomodo hoc interpretentur quod posuimus, « Jesus erat indutus vestibus sordidis. » Si autem fuerint necessitate compulsi, ut suscipiant, spiritale corpus sordidum intelligi vestimentum, debent consequentur dicere quoniam illud quod in repromissionibus ponitur completum sit, id est : « Seminatur corpus animale, surgit corpus spiritale, » I *Cor.* XV, et quod polluti et sordidi resurgamus, quod etiam cogitare piaculum est maxime eum qui scit scriptum esse : « Seminatur in corruptione, surgit in incorruptione; seminatur in ignobilitate, surgit in gloria; seminatur in infirmitate, surgit in fortitudine; seminatur corpus animale, surgit corpus spiritale. Oportet ergo, ut pro Domino et Salvatore nostro, qui sordidis vestimentis fuerat indutus, et terrenum corpus assumpserat, ea offerrentur quæ purgare sordes ex Lege consueverant. Quod frequenter inter fratres quæritur, loci occasione commota retracto. Parvuli baptizantur in remissionem peccatorum. Quorum peccatorum, vel quo tempore peccaverunt? aut quomodo potest ulla lavacri in parvulis ratio subsistere, nisi juxta illum sensum de quo paulo ante diximus : « Nullus mundus a sorde, nec si unius diei quidem fuerit vita ejus super terram? » Et quia per baptismi sacramentum nativitatis sordes deponuntur, propterea baptizantur et parvuli. Nisi enim quis renatus fuerit, ex aqua et spiritu, non poterit intrare in regnum cœlorum. *Joan.* III. « Cum, » inquit, « expleti essent dies purgationis eorum. » Explentur dies et justitiæ. Neque enim statim ut nata fuerit, anima purgatur, nec potest perfectam in ipso ortu consequi puritatem, sed sicut scriptum est in Lege : « Si masculum peperit, septem diebus mater sedebit in sanguine

(1) Puta Marcionitas atque Ebionitas, quos tradit Gennadius libro de Dogmatibus, cap. 2, affirmasse Dei Filium carnem de cœlo secum attulisse. Quare mirum magis quod ait, illis consensisse Origenem, qui ementitum corpus et specie tenus apparens, Christum gestasse docuerit. Haud enim scio, quamquam et alibi de vero Christi corpore recte Adamantius sentiat, et cumprimis infra ad Homil. 17 an luculentiori testimonio hac ipsa expositione sordidarum Christi vestium Origenis fides defendi possit. Olim Pamphilus hanc ipsam calumniam ab Adamantii scriptis amovit. *Ed, Mig.*

monde, acquérir une pureté parfaite; mais de même qu'il est écrit dans la Loi : « Si une femme enfante un mâle, elle restera dans un sang impur pendant sept jours, puis, pendant trente-trois jours dans un sang pur; et au bout de ce temps, l'enfant lui-même restera dans un sang très pur. » *Luc.* II, de même, la loi étant spirituelle, et offrant la figure des biens futurs, *Rom.* VII et *Hebr.* X, nous pouvons comprendre que la véritable purification ne nous arrivera que plus tard. Pour moi, je pense que, même après la résurrection d'entre les morts, nous avons besoin d'un sacrement qui nous lave et nous purifie, car personne ne pourra (1) ressusciter sans tache; et qu'il est impossible de trouver une âme instantanément délivrée de tout défaut. Voilà pourquoi le sacrement de baptême est employé pour opérer notre régénération, en sorte que, comme le Christ a été purifié selon la chair, par l'offrande qui a été faite de lui, nous le soyons également par une renaissance spirituelle. « Ils le portèrent selon la loi de Moïse à Jérusalem pour l'offrir au Seigneur. » Où sont ceux qui nient le Dieu de la Loi, qui prétendent que ce n'est pas ce Dieu, mais un autre que le Christ a prêché dans l'Évangile? « Dieu a envoyé son Fils formé de la femme, assujetti à la Loi. » Faut-il donc penser que le Dieu bon a placé son Fils sous la Loi du Créateur, et sous le droit que son ennemi a lui-même institué? Non certes, il n'a été assujetti à la Loi, que pour racheter ceux qui étaient sous la Loi, *Galat.* IV, et les assujettir à une autre loi, dont il a été déjà parlé : « Observez, ô mon peuple, ma Loi, » et le reste. « Ils le portèrent donc, et le présentèrent devant le Seigneur. » Quel commandement de l'Écriture accomplissaient-ils en agissant ainsi? Celui-ci : « Selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, » dit l'Évangéliste, « tout mâle qui ouvre le sein, sera consacré au Seigneur, et tout mâle sera trois fois l'an présenté devant le Seigneur Dieu. » Les mâles qui étaient consacrés par cela seul qu'ils avaient ouvert le sein, c'est-à-dire, qu'ils étaient les premiers-nés, étaient offerts devant l'autel du Seigneur. « Tout mâle, » dit-il, « qui ouvre le sein. » Il y a ici quelque chose de mystérieux. Tout mâle qui sort des entrailles de sa mère,

immundo, ac deinde triginta tribus in sanguine puro, et ad extremum et ipse infans sedebit in sanguine purissimo : » *Luc.* II, sic quia lex spiritalis est, et umbram habet futurorum bonorum *Rom.* VII, et *Hebr.* X, possumus intelligere purgationem veram nobis evenire post tempus. Ego puto quod et post resurrectionem ex mortuis indigeamus sacramento eluente nos atque purgante, nemo enim absque (1) sordibus resurgere poterit, nec ullam posse animam reperiri quæ universis statim vitiis careat. Unde in regeneratione baptismi assumitur sacramentum, ut quomodo Jesus secundum dispensationem carnis oblatione purgatus est, ita etiam nos spiritali regeneratione purgemur. « Duxerunt illum secundum legem Moysi in Jerosolymam, offerre ante conspectum Domini. » Ubi sunt qui Deum Legis negant, qui aiunt non istum, sed alium a Christo fuisse in Evangelio prædicatum? « Misit Deus Filium suum factum ex muliere, factum sub Lege. Ergo putandum est, ut Filium suum bonus Deus sub Lege fecerit Creatoris, et sub inimici jure quod ipse dederat? Quin potius ideo sub Lege factus est, ut redimeret eos qui sub Lege erant, *Gal.* IV, et aliæ legi subjiceret, de qua dudum lectum est, « Attendite, popule meus, legem meam, » et reliqua. « Adduxerunt ergo eum, et statuerunt ante conspectum Domini. » Cujus Scripturæ præcepta complentes? Nempe illius. « Sicut scriptum est, » inquit, « in Lege Moysi, quia omne masculinum quod aperit vulvam, sanctum Domino vocabitur, et ter per annum apparebit omne masculinum in conspectu Domini Dei. » Masculina quæ ex eo quod vulvam matris aperuerunt sancta erant offerebantur ante altare Domini. « Omne, » inquit, « masculinum quod aperit vulvam. » Sacratum quippiam sonat. Quemcumque enim de utero effusum marem dixeris, non sic aperit vulvam matris suæ, ut Dominus Jesus, quia omnium mulierum non partus infantis, sed viri coitus

(1) Paria bis babet inferius homil. 24, ubi eos tantum igneo flumine a Christo baptizatum iri pronuntiat, qui aqua et spiritu fuerint baptizati, et purgatione indiguerint, malorum autem noxas et vitio fore ut flammis penitus excoquantur. Genebrardus cavendam hanc admonet doctrinam : Sixtus Senensis benignius explicat refertque ad ignem ultimæ conflagrationis, qui ex electis aliquos nondum satis purgatos lustrabit, reprobos vero omnes apprehendet. Refragatur vero Huetius, hocque accipi sensu Origenis non posse verba contendit, quandoquidem ille ne sanctissimos quidem viros, Petrum puta, aut Paulum, hoc futuros igne immunes arbitratur. Rursum Suarezio respondet, qui tom. IV in III S. Thom. q. 46, sect. 4, ut Origenem excuset, mendosa hæc esse et corrupta librariorum vitio contendit, idque ex eo potissimum probat, quod paulo superius ipse ait Origenes, « quod polluti et sordidi resurgamus, etiam cogitare piaculum est. » Nimirum tantam (inquit Huetius) in multis hæsitationem Origenis deprehendimus, ut novum mihi non sit, eadem homilia diversa illum et pugnantia prodidisse. Enimvero quid hoc ipso manifestius effato : « Neque enim absque sordibus resurgere poterit? » Eos adeo, qui ab erroris nota locum hunc vindicare satagunt, niti arbitror frustra. *Ed. Mig.*

n'ouvre pas le sein de sa mère, de la même façon que le Seigneur Jésus, car pour toutes les femmes, ce n'est pas l'enfantement qui ouvre leur sein, mais les rapports charnels avec l'homme; *Num.* VIII; tandis que pour la mère du Seigneur, son sein n'a été ouvert qu'au moment où elle enfanta le Sauveur, aucun homme n'ayant avant la nativité du Christ, touché en aucune façon, ce sein consacré pour ainsi dire, et digne de la plus grande vénération. J'ose ajouter que dans la parole, qui est ainsi rapportée : « Le Saint-Esprit viendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre, » se trouvaient, le germe et la puissance de conception, et qu'un fruit extraordinaire se formait dans le sein de Marie, sans que le sein en ait été ouvert. De là ces paroles du Sauveur : « Je suis un ver, et non un homme, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple. *Ps.* XXI. Dans le sein de sa mère, il voyait toutes les misères qui accompagnent la formation des corps; emprisonné de toutes parts dans ses entrailles, il se trouvait en contact étroit avec la lie qui est le fond de la nature humaine; de là, l'assimilation qu'il établit entre lui et le ver, en disant « Je suis un ver, et non un homme. » L'homme naît de l'homme et de la femme; pour moi, je ne suis pas né d'un homme et d'une femme, selon le mode ordinaire de la nature humaine, mais comme un ver, lequel ne reçoit pas d'ailleurs son germe, mais s'engendre dans les corps, et des corps eux-mêmes où il se forme. Et ainsi, en vertu de la Loi qui voulait que tout enfant mâle qui ouvrait le sein, fut consacré au Seigneur, Jésus fut conduit à Jérusalem, pour y être présenté à Dieu, et aussi pour cette raison : « Afin de donner pour lui l'offrande prescrite dans la Loi du Seigneur : un couple de tourterelles, ou deux petits de colombes. » *Luc.* II, 24. On offrit donc, comme nous le voyons, pour le Sauveur, deux tourterelles ou deux petits de colombes. Pour moi, j'estime bienheureux ces petits oiseaux, d'avoir été offerts pour la naissance du Sauveur; et de même que j'admire et regarde comme très heureuse l'ânesse de Balaam pour avoir été jugée digne, non seulement de voir un ange de Dieu, mais encore de laisser sortir de sa bouche une parole humaine; de même à plus forte raison, je loue ces oiseaux, je les félicite d'avoir été offerts pour Notre-Seigneur et Sauveur. « Afin d'offrir pour lui deux tourterelles ou deux petits de colombes. » On va peut-être croire que je dis quelque chose d'extraordinaire, bien que ce ne soit cependant pas encore en rapport avec la majesté divine. De même que le Sauveur fut engendré d'une manière extraodinaire, non de l'homme et de la femme, mais seulement d'une Vierge; de même, ces deux tourterelles et ces deux petits de colombes ne ressemblaient pas à ceux que les yeux du corps aperçoivent, mais au Saint-Esprit, qui descendit sous la forme d'une

vulvam reserat. *Num.* VIII. Matris vero Domini eo tempore vulva reserata est, quo et partus editus, quia sanctum uterum et omni dignatione venerationis venerandum ante nativitem Christi masculus omnino non tetigit. Audeo quid loqui, quia et in eo quod scriptum est : « Spiritus Dei veniet super te, et virtus Altissimi obumbrabit te, » *Luc.* I, principium seminis et conceptus fuerit, et sine vulvæ reseratione novus in utero fœtus adoleverit. Unde et Salvator loquitur : « Ego sum vermis et non homo, opprobrium hominum, et abjectio plebis. » *Ps.* XXI. Videbat in matris utero immunditiam corporum, visceribus ejus hinc inde vallatus, terrenæ fæcis patiebatur angustias, unde assimilat se vermi, et dicit : « Ego sum vermis, et non homo. » Ex mare quippe ac femina homo nasci solet, ego vero non ex masculo et femina secundum ritum humanum atque naturam, sed in exemplum vermis natus sum, cujus non est aliunde semen, sed in ipsis, et ex ipsis in quibus coalescit corporibus origo est. Propter quod quia omne masculinum quod aperit vulvam, sanctum Domino vocabitur, ductus est in Jerosolymam, ut appareret ante conspectum Dei, et propter illud quod sequitur, « Ut daretur munus pro eo quod in Lege Domini scriptum est : Par turturum aut duos pullos columbarum. » *Luc.* II, 24. Turturum par, et duos pullos columbarum pro Salvatore videmus oblatos. Ego et aves istas beatas puto quæ pro ortu Domini oblatæ sunt, et quomodo asinam Balaam miror, et felicitate accumulo, quia digna fuerit non solum videre angelum Dei, sed etiam ore reserato in humanum sermonem erumpere; sic multos amplius has volucres prædico, easque sustollo, quod pro Domino nostro et Salvatore oblatæ sunt. « Ut offerrent pro eo par turturum, aut duos pullos columbarum. » Novum quid forsitan videar inferre, sed pro majestate parum dignum. Sicut nova fuit generatio Salvatoris, non ex viro et muliere, sed ex sola tantum Virgine; sic et par turturum et duo pulli columbarum non fuerunt tales quales oculis carnis aspicimus; sed quales Spiritus sanctus est, qui in specie columbæ descendit et venit super

colombe, et se reposa sur le Sauveur, quand il fut baptisé dans le Jourdain. *Matth.* III. Telles furent également les deux tourterelles : ce n'étaient pas des oiseaux pareils à ceux qui volent dans les airs; c'était quelque chose de divin, d'imperceptible à l'œil des hommes, qui se montrait sous la forme d'une colombe et d'une tourterelle; en sorte que celui qui naissait et devait mourir pour le monde entier, ne fut pas aux yeux du Seigneur, purifié par les mêmes victimes que tous les autres hommes; et que des victimes extraordinaires fussent offertes pour celui dans la naissance duquel tout était extraordinaire, conformément à la volonté du Dieu tout-puissant dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XV.

Sur Siméon, qui vint au temple poussé par l'esprit, jusqu'à l'endroit où il est dit: « Maintenant, Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur. » *Cap.* II.

Il nous faut rechercher la véritable raison des dons de Dieu. « Siméon, homme juste et agréable à Dieu » comme il est écrit dans l'Évangile, « attendant la consolation d'Israël, avait eu du Saint-Esprit la révélation, qu'il ne mourrait pas avant d'avoir vu le Christ du Seigneur. » A quoi lui servit-il de voir le Christ? Avait-il obtenu uniquement la promesse de voir le Christ sans retirer de cette vision aucun autre avantage? ou bien y avait-il sous cette promesse quelque juste faveur de Dieu, que le bienheureux Siméon mérita et reçut? Une femme toucha le bord du vêtement de Jésus et fut guérie, *Matth.* IX. Si le contact de l'extrémité de son vêtement procura à cette femme un si grand avantage, que devons-nous penser de Siméon, qui prit l'Enfant dans ses bras, le tint serré sur sa poitrine, tressaillit de joie et d'allégresse, en voyant reposer sur son sein, petit enfant, celui qui venait briser les chaînes des captifs, et le délivrer lui-même des liens qui retenaient son âme à son corps. Il savait que personne autre que celui qu'il tenait dans ses bras, ne pouvait arracher l'homme de cette prison du corps, en lui donnant l'espérance de posséder la vie éternelle, et voilà pourquoi il lui dit : « maintenant, Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur. » Car tant que je ne tenais pas le Christ, tant que je ne le pressais pas dans mes bras, j'étais prisonnier, et je ne pouvais m'affranchir de mes liens. Ceci doit s'entendre non seulement de Siméon, mais du genre humain

Salvatorem, quando in Jordane baptizatus est *Matth.* III. Tale fuit et par turturum; non erant illæ volucres ut istæ quæ per aerem volitant, sed divinum quiddam et humana contemplatione augustius, sub specie columbæ et turturis apparebat, ut non talibus victimis qualibus omnes homines, ille qui pro toto mundo nascebatur, et pati habebat, coram Domino mundaretur, sed ut dispensatio ejus nova omnia, ita novas quoque haberet hostias, secundum voluntatem omnipotentis Dei in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XV.

De Simeone, quod in spiritu ad templum venerit, usque ad eum locum, ubi ait : « Nunc dimittis servum tuum, Domine, in pace. » *Cap.* II.

Digna Dei munere quærenda est ratio. « Simeon vir sanctus et Domino placens, » sicut in Evangelio scriptum est, « expectans consolationem Israel, responsum acceperat a Spiritu sancto, non se prius mortem obiturum quam videret Christum Domini. » Quid ei profuit, ut videret Christum? Utrum hoc tantum in promissione habuit, ut videret illum, nihilque ex visu ejus consequeretur utilitatis? an latet aliquod donum dignum Dei, quod beatus Simeon et meruit, et accepit ? Fimbriam vestimenti Jesu mulier tetigit et sanata est. *Matth.* IX. Si illa ad extremam partem vestimenti tantum emolumenti habuit, quid putandum est de Simeone, qui in suas ulnas accepit infantem, et brachiis tenens lætabatur atque gaudebat videns parvulum a se gestari, qui ad vinctos venerat resolvendos, seque ipsum nodis corporis liberandum; sciens neminem posse de claustro corporis quempiam emittere cum spe futuræ vitæ, nisi eum quem in brachiis continebat. Unde ad eum loquitur : « Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace. » Quamdiu enim Christum non tenebam, quamdiu illum meis brachiis non arctabam, clausus eram, et de vinculis exire non poteram. Hoc autem non solum de Simeone, sed de omni humano genere sciendum est. Si quis egreditur e mundo, si quis e carcere vinctorum domo

tout entier. Que celui qui quitte ce monde, qui sort de la prison où il était retenu, prenne s'il veut entrer dans le royaume de cieux, Jésus dans ses mains, qu'il l'entoure de ses bras, qu'il le presse sur son sein, et alors il pourra en toute allégresse aller où il désire. Considérez les faveurs qui furent auparavant départies à Siméon, pour le rendre digne de tenir le Fils de Dieu. D'abord il reçut du Saint-Esprit la révélation qu'il ne mourrait pas avant d'avoir vu le Christ du Seigneur. Ensuite il entra dans le temple non pas par hasard, et comme à l'ordinaire, mais il y vint poussé par l'Esprit de Dieu. « Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu. » *Rom.* VII, et *Ephes.* III. Ce fut donc le Saint-Esprit qui le conduisit au temple. Voulez-vous aussi tenir Jésus, le serrer dans vos bras, et mériter de sortir de la prison? travaillez de toutes vos forces à avoir l'Esprit-Saint pour guide, et à venir au temple de Dieu. Mais vous y êtes aujourd'hui, vous êtes dans le temple du Seigneur Jésus, c'est-à-dire, dans son Église, ce temple construit de pierres vivantes. Vous êtes dans le temple du Seigneur, quand votre vie, quand votre conduite est digne de l'Église dont vous êtes les enfants. Si vous venez au temple sous l'impulsion de l'Esprit, vous trouverez l'Enfant Jésus, vous l'éleverez dans vos bras, et vous direz : « Maintenant, Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur, selon votre parole. » En même temps faites attention qu'à la délivrance et au départ s'ajoute la paix; car il ne dit pas, je veux être délivré, mais il ajoute, délivré en paix. C'est cela même qui fut promis au bienheureux Abraham : « Vous irez retrouver vos pères en paix, après une heureuse vieillesse. » Quel est celui qui meurt en paix, si ce n'est celui qui a la paix de Dieu, cette paix qui surpasse tout sentiment, et garde le cœur de qui la possède? Qui sort de ce monde en paix, si ce n'est celui qui comprend que Dieu était dans le Christ, se réconciliant le monde, celui qui n'a rien en lui de contraire ou d'opposé à Dieu, qui s'est efforcé d'attirer dans son cœur par des œuvres bonnes toute paix et toute concorde, et qu'on laisse ainsi aller en paix retrouver ses pères dont la vie fut sainte, comme l'a fait le saint patriarche Abraham, *Philip.* I? Et pourquoi parler des patriarches qui désiraient aller vers Celui qui est le prince et le seigneur des patriarches, Jésus dont il est dit : « Il vaut mieux mourir et être avec le Christ. » Celui-là possède Jésus qui ose dire : « Je vis, mais ce n'est pas moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi. » *Galat.* II, 20. Prions donc le Dieu tout-puissant, prions aussi l'Enfant Jésus, que nous désirons entretenir et serrer dans nos bras, et demandons-leur de mériter, nous qui demeurons dans le temple,

dimittitur, ut ad regnandum vadat, sumat Jesum in manibus suis, et circumdet eum brachiis suis, totum habebat in sinu, et tunc exsultans ire poterit, quo desiderat. Considerate quanta dispensatio præcesserit, ut Filium Dei Simeon mereretur tenere. Primum responsum a sancto Spiritu acceperat, non eum videre mortem, nisi prius vidisset Christum Domini. Deinde non fortuitu ac simpliciter ingressus est templum, sed venit in templum in Spiritu Dei. « Quotquot enim Spiritu Dei aguntur, hi filii sunt Dei. » *Rom.* VIII, *Ephes.* II. Spiritus igitur sanctus eum duxit in templum. Tu quoque si vis tenere Jesum, et amplexare manibus, et dignus fieri exire de carcere, omni labore nitere, ut ducem habeas Spiritum, veniasque ad templum Dei. Ecce nunc stas in templo Domini Jesu, hoc est, in Ecclesia ejus, hoc est templum de vivis lapidibus exstructum. Stas autem in templo Domini, quando vita tua, et conversatio Ecclesiæ fuerit appellatione dignissima. Si veneris spiritu ad templum, invenies parvulum Jesum, levabis illum brachiis tuis et dices : « Nunc dimittis servum tuum, Domine, in pace, secundum verbum tuum. » Simulque attende quod solutioni, et dimissioni pax addita sit. Non enim ait, dimitti volo, sed cum additamento, in pace dimitti. Nam et beato Abrahæ hoc idem promissum est : « Tu autem vades ad patres tuos in pace, nutritus in senecta bona. » Quis est qui moriatur in pace, nisi qui habet pacem Dei, quæ omnem sensum superat, custoditque cor possessoris sui? Quis est qui de sæculo isto recedit in pace, nisi is qui intelligit quod Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi, nihilque inimicum habet adversarium Dei, sed omnem pacem atque concordiam bonis in se operibus assumpsit, et sic in pace dimittitur pergere ad sanctos Patres, ad quos et sanctus Abraham profectus est? *Phil.* I. Quid de Patribus loquar? ad ipsum quoque qui patriarcharum princeps et Dominus est, ire Jesum, de quo dicitur : « Melius est resolvi et esse cum Christo. » Ille habet Jesum, qui audet loqui : « Vivo jam non ego, vivit vero in me Christus. » *Galat.* II, 20. Ut igitur et nos stantes in templo, et tenentes Dei Filium, amplexantesque eum, digni

qui tenons et couvrons de nos baisers le Fils de Dieu, la délivrance et le passage à un monde meilleur. A lui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XVI.

Sur ces paroles : « Le père et la mère de Jésus étaient dans l'admiration des choses qu'on disait de lui, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Cet enfant est pour la ruine et la résurrection de plusieurs en Israël; » *Cap.* II.

« Le père, » dit l'Évangéliste, « et la mère de Jésus étaient dans l'admiration des choses que l'on disait de lui. » Rassemblons tout ce qui a été dit sur la naissance de Jésus et écrit à son sujet, et nous pourrons voir que tout en effet mérite l'admiration. Ainsi son père, (c'est ainsi qu'on désigne Joseph, parce qu'il était son père nourricier) et sa mère étaient-ils dans l'admiration au sujet des choses qu'on disait de lui. Quelles sont donc ces choses que la renommée avait publiées sur l'Enfant Jésus? Il y avait là aux environs, des bergers qui passaient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leurs troupeaux. Un ange vint à l'heure même de la naissance de Jésus et leur dit : « Je vous annonce une nouvelle qui sera le sujet d'une grande joie. Allez, et vous trouverez un enfant enveloppé de langes, et couché dans une crèche. » L'ange n'avait pas encore fini de parler, que déjà la multitude de l'armée céleste s'était mise à louer et à bénir Dieu. Quand les bergers qui regardaient ce spectacle en tremblant, virent que l'ange avait disparu, ils se dirent l'un à l'autre : « Allons jusqu'à Bethléem et voyons cet événement que le Seigneur nous a fait connaître. » Ils y vinrent et trouvèrent un petit enfant. Les bergers comme ses parents, voyant ce qui était arrivé, en étaient dans l'admiration. Et quant à Siméon, il est écrit qu'il contribua à augmenter ou à faire naître le bruit de ces événements extraordinaires, lorsqu'il prit l'enfant dans ses bras, et dit : « Maintenant Seigneur, vous laisserez aller en paix votre serviteur, selon votre parole, parce que mes yeux ont vu le Sauveur que vous nous donnez. » Le couronnement, et pour ainsi dire, le comble des choses que l'on racontait de Jésus, et au sujet desquelles son père et sa mère étaient dans l'admiration, ce fut le langage de Siméon. Car il ne lui suffit pas de prendre l'enfant, et de tenir sur lui le langage que l'Évangéliste rapporte, il bénit encore le père et la mère de Jésus, et prophétisa de plus sur

remissione, et perfectione ad meliora simus, oremus omnipotentem Deum, oremus et ipsum parvulum Jesum, quem alloqui, et tenere desideramus in brachiis : cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XVI.

De eo quod scriptum est « Erant pater ejus et mater mirantes super his quæ dicebantur de eo, » usque ad locum ubi ait : « Ecce iste positus est in ruinam et resurrectionem multorum in Israel. » *Cap.* II.

Et « erant, » inquit, « pater illius et mater admirantes super his quæ dicebantur de eo. » Congregemus in unum ea quæ in ortu Jesu dicta scriptaque sunt de eo, et nunc scire poterimus singula quæque digna esse miraculo. Quamobrem mirabatur et pater (sic enim appellatus est Joseph, quia nutritius fuit), mirabatur et mater super omnibus quæ dicebantur de eo. Quænam ergo sunt, quæ de parvulo Jesu fama disperserat? Pastores erant in regione illa, vigilantes et observantes custodias noctis supra gregem suum. Venit angelus sub ipsa hora nativitatis Jesu, et ait ad eos : « Annuntio vobis gaudium magnum. Ite, et invenietis infantem involutum pannis, et positum in præsepio. » Necdum angelus verbi finierat, et ecce multitudo cœlestis exercitus laudare cœpit et benedicere Deum. Cum hoc pastores trepidi perspexissent, et angelus recessisset ab eis, dixerunt ad invicem : « Eamus Bethleem, et videamus factum quod Dominus ostendit nobis. » Venerunt et invenerunt parvulum. Tam illi quam parentes, videntes quæ facta fuerant, admirabantur super hoc. Et de Simeone scribitur, quod rumorem auxerit miraculi, vel magna pars fuerit, tenuitque puerum in brachiis suis, et ait : « Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace, secundum verbum tuum, quia viderunt oculi mei salutare tuum. » Fastigium et, ut ita dicam, culmen super his quæ jactabantur de Jesu, et pater et mater illius

(1) Colligere hinc licet, quemadmodum et interius ex homiliarum 18 et 36 clausulis, aliisque plurimis locis, quos ad Homilias in Jerémiam atque Ezechielem notavimus, sensisse Origenem, orandum quidem cum Paret Filium, sed diverso orationis genere : quæ illi multam invidiam doctrina peperit, perinde atque sensisset : « Non esset orandum Filium, neque cum Filio Patrem. » Hoc nimirum criminatur Theophilus in synodica a nobis primum vulgata inter Hieronymianas epist. 92, n. 2 col. 541, quam juvabit recoluisse. *Ed. Mig.*

l'enfant, en disant : « Cet enfant est pour la ruine et la résurrection de plusieurs en Israël, et pour être un signe de contradiction. Et votre âme sera percée d'un glaive, afin que les pensées de plusieurs cachées au fond de leurs cœurs soient révélées. » Que signifient ces paroles : « Cet enfant est pour la ruine et la résurrection de plusieurs dans Israël? » J'ai rencontré quelque chose de pareil, dans l'Évangile selon saint Jean : « Je suis venu dans ce monde pour y exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point, voient; et que ceux qui voient deviennent aveugles. » *Joan.* IX. De même donc qu'il est venu exercer un jugement, afin que les non-voyants de la gentilité, voient, et que les voyants d'Israël deviennent aveugles; de même il est venu pour la ruine et la résurrection de plusieurs. En effet, lors de l'avènement du Seigneur notre Sauveur, ceux qui étaient auparavant debout, tombèrent, et ceux qui étaient tombés, se relevèrent. Telle est la première interprétation de ces paroles : « Cet enfant est pour la ruine et la résurrection de plusieurs en Israël. » Mais il faut y voir quelque chose de plus profond, et qui répond directement à ceux qui aboient contre le Créateur, et empruntent par-ci par-là à l'ancien Testament des textes qu'ils ne comprennent pas, et avec lesquels ils séduisent les âmes simples. Ils disent en effet : Voilà le Dieu de la Loi et des prophètes, voyez ce que c'est : « Moi » dit-il, « je tuerai et je ferai vivre, je frapperai et je guérirai, et il n'y a personne qui puisse rien tirer de mes mains. » *Deut.* XXXII. Ils entendent, « je tuerai, » mais ils n'entendent point, « je ferai vivre; » ils entendent, « je frapperai, » mais ils refusent dédaigneusement d'entendre, « je guérirai. » C'est par des citations de ce genre qu'ils calomnient le Créateur. Avant donc de rechercher quel est le sens de ces paroles : « Je tuerai et je ferai vivre, je frapperai et je guérirai, » je veux leur opposer le témoignage de l'Évangile, m'adresser aux hérétiques, car il y a un très grand nombre d'hérésies qui admettent l'Évangile selon saint Luc, et leur dire : Si le Créateur est sanguinaire, s'il est dur et cruel par cela même qu'il dit : « Je tuerai et je ferai vivre; je frapperai et je guérirai, » il est manifeste que Jésus est bien son Fils, car on rapporte la même chose de lui : « Cet enfant est pour la ruine et la résurrection de plusieurs en Israël; » non pas seulement pour la résurrection, mais aussi pour la ruine. Si tuer est mal, venir pour la ruine est mal également. Que répondrons nos adversaires? Cesseront-ils de l'honorer, chercheront-ils quelqu'explication, et auront-ils recours aux figures, afin de pouvoir dire que, venir pour la ruine, dénote plutôt la bonté que la dureté? Et comment serait-il juste

mirabantur, sermo Simeonis fuit. Non enim sufficit ei tenere parvulum, et ea quæ de semetipso scripta sunt pr loqui, sed benedixit patri illius et matri; et de ipso quoque prophetavit infante, dicens : « Ecce hic positus est in ruinam et resurrectionem multorum in Israel, et in signum cui contradicetur. Tuam quoque ipsius animam pertransibit gladius, ut revelentur de multis cordibus cogitationes. » Quid sibi vult quod ait, « Ecce hic positus est in ruinam et resurrectionem multorum in Israel? » Huic quid simile in Evangelio secundum Joannem reperi scriptum : « In judicium ego in mundum istum veni, ut qui non vident videant, et qui vident cæci fiant » *Joan.* IX. Quomodo ergo in judicium venit, ut non videntes de nationibus viderent, et qui prius videbant de Israel cæci fierent; sic venit in ruinam et resurrectionem multorum. In adventu enim Domini Salvatoris, qui prius steterant, corruerunt, et qui ceciderant, surrexerunt. Una hæc est interpretatio de eo quod dictum est : « Ecce hic positus est in ruinam et resurrectionem multorum in Israel. » Est autem et altius quid intelligendum adversus eos vel maxime, qui contra Conditorem latrant, et hinc inde de veteri Testamento, quæ non intelligunt, testimonia congregantes, simplicium corda decipiunt. Aiunt enim : Ecce Deus Legis et prophetarum, videte qualis sit : « Ego, » inquit, « occidam, vivere faciam; percutiam, et ego sanabo; et non est qui eruat de manibus meis » *Deut.* XXXII. Audiunt, « occidam, » et non audiunt, « vivificabo : » audiunt, « percutiam, » et audire contemnunt, « et ego sanabo. » Istiusmodi occasionibus Creatorem calumniantur. Igitur antequam interpretetur quem sensum habeat : « Ego interficiam et vivificabo, percutiam et sanabo, » opponam eis testimonium Evangelii, dicamque adversum hæreticos. Innumerabiles quippe hæreses sunt, quæ Evangelium secundum Lucam recipiunt. Si propterea cruentus, et in tantum sævus et crudelis est Conditor, quia dicit : « Ego interficiam, et vivificabo; percutiam, et sanabo, » manifestissime est et Jesum ipsius esse Filium; eadem siquidem de eo scripta sunt : « Ecce hic positus est in ruinam et resurrectionem multorum in Israel . » Non in resurrectionem tantum, sed et in ruinam. Si malum est interficere, malum sit et in ruinam venire. Quid respondebunt? Utrumne recedent a cultu ejus, an quærent aliquam interpretationem, et

de recourir à des allégories, à des significations extraordinaires pour expliquer ce qu'on rencontre dans l'Évangile; et de baser sur les passages équivalents de l'Ancien Testament, une accusation, sans vouloir admettre aucune explication, quelque plausible qu'elle soit? Mais pour le texte qui suit : « Je suis venu dans ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point, voient; et que ceux qui voient, deviennent aveugles; » ils ont beau chercher a l'expliquer, ils ne sauraient y parvenir. Pour moi, désireux de rester dans l'Église, d'avoir pour qualification le nom du Christ, et non celui de quelque hérésiarque, de porter le nom qui est béni par toute la terre, en un mot, désireux d'être en œuvre comme en pensée et d'être appelé chrétien, j'use, en cherchant une explication, des mêmes procédés envers l'ancienne comme envers la nouvelle Loi. Dieu dit : « Je tuerai; » j'accepte volontiers que Dieu me tue. Lorsqu'en effet le vieil homme est en moi, et que je vis encore comme homme, je souhaite que Dieu tue en moi le vieil homme et qu'il me fasse revivre d'entre les morts. « Le premier homme » dit l'Apôtre, « formé de la terre est terrestre; le second homme venu du ciel est céleste. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous porterons aussi l'image de l'homme céleste. » I *Corinth* XV. C'est dans ce même sens qu'il faut comprendre aussi ce texte : « Je suis venu en ce monde pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voient point, voient, et que ceux qui voient deviennent aveugles. » Tous nous possédons en nous la vue et la cécité. Adam voyait et ne voyait pas. Il est écrit qu'Ève voyait également, avant que ses yeux fussent ouverts. « La femme dit l'Écriture, vit que le fruit de l'arbre était bon à manger, et très agréable aux yeux; elle prit du fruit de cet arbre, elle en mangea, en donna à son mari, et ils en mangèrent. » *Gen.* III. Ainsi ils n'étaient pas aveugles, mais ils voyaient. Toutefois écoutez la suite : « Et leurs yeux furent ouverts. » Ils étaient donc aveugles et ne voyaient pas, puisque leurs yeux s'ouvrirent plus tard. Ils voyaient bien auparavant, mais à peine eurent-ils transgressé la défense du Seigneur, qu'ils commencèrent à voir mal; le péché pénétrant dans leur âme, leur fit perdre la vue de l'obéissance. C'est de cette manière que je comprends cette autre parole de Dieu : « Qui a fait le muet et le sourd, le voyant et l'aveugle? N'est-ce pas moi, le Seigneur Dieu? » *Exod.* IV. Il y a l'œil du corps,

ad tropologias confugient, ut quod in ruinam venerit, benignitatem magis quam austeritatem sonet? Et quomodo justum erit quando quid in Evangelio tale reperitur, ad allegorias et novas intelligentias confugere; quando vero in veteri instrumento, statim accusare, et nullam explanationem, quamvis probabilis sit, recipere? Sed et hoc quod sequitur : « In judicium ego veni in mundum istum, ut non videntes videant, et qui vident cæci fiant, » quamvis quærant ut edisserant, implere non poterunt. Ego vero quia opto esse Ecclesiasticus, et non ab hæresiarcha aliquo, sed a Christi vocabulo nuncupari, et habere nomen quod benedicitur super terram, et cupio tam opere quam sensu et esse et dici Christianus, æqualem et in veteri et in nova Lege quæro rationem. Loquitur Deus : « Ego interficiam; » libenter habeo ut interficiat me Deus. Quando enim vetus in me homo est, et vivo adhuc quasi homo, cupio ut occidat in me Deus veterem hominem, et vivificet me ex mortuis. « Primus enim, » ait, « homo de terra terrenus, secundus homo de cœlo cœlestis. Sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem cœlestis » I *Cor.* XV. Secundum hunc sensum intelligitur et illud : « In judicium ego veni in mundum istum, ut qui non vident, videant; et qui vident, cæci fiant. » Habemus in nobis omnes homines, et aspectum et cæcitatem. Adam et videbat, et non videbat. Eva quoque, antequam aperirentur oculi ejus, vidisse describitur. « Vidit, » inquit, « mulier lignum, quia bonum ad comedendum, et optimum oculis ad videndum, et tollens de fructu ligni, comedit, et dedit viro suo, et comederunt » *Gen.* III. Igitur non erant cæci, sed videbant. Deinde sequitur; « Et aperti sunt oculi eorum. » Ergo cæci fuerant, nec videbant, quorum oculi postea sunt aperti. Sed qui bene ante viderant, postquam Domini mandatum prætergressi sunt, cœperunt videre male et aspectum obedientiæ subripiente delicto, postea perdiderunt. Ego sic intelligo et illud quod dicit Deus : « Quis fecit mutum et surdum, videntem et cæcum? Nonne ego

(1) Damus hanc Origeni laudem, quod internecinum cum hæreticis bellum perpetuo gesserit, eaque continuo teneri firmiter, ac credi jusserit, quæ ab Ecclesia proponerentur. Pamphilus in Apologia : *Quomodo,* inquit, *universa hæreticorum dogmata destruens, ipse* (Origenes) *semper Apostolicam confirmaverit fidem, si velimus omnes sententias ejus congregare, et longum satis est, et erit tam nobis, qui scribimus, onerosum, quam legentibus tædiosum. Ed. Mig.*

au moyen duquel nous apercevons toutes les choses de la terre; c'est l'œil selon le sens de la chair dont parle l'Écriture : « Vous marchez inutilement enflé par le sens de la chair. » *Colos.* II. Mais nous en avons un autre meilleur et contraire à celui-là, capable de goûter les choses divines; et c'est parce que cet œil était aveuglé en nous, que Jésus est venu, pour l'ouvrir et le faire voir, afin que ceux qui ne voyaient pas, vissent, et que ceux qui voyaient devinssent aveugles. C'est donc dans ce sens qu'il faut également entendre le passage qui nous occupe : « Cet enfant est pour la ruine et la résurrection de plusieurs en Israël. » Il y a en moi quelque chose qui est debout pour le mal, qui se dresse plein de l'orgueil du péché; que cela tombe, que cela s'écroule. Si cela tombe, ce qui était auparavant tombé, se relèvera et restera debout. L'homme intérieur, qui est en moi, gisait anéanti, et l'homme extérieur se dressait fièrement. Avant que je crusse en Jésus-Christ, ce qu'il y avait de bon en moi était renversé, ce qu'il y avait de mal se tenait debout. Mais lorsque Jésus fut venu, ce qu'il y avait de mal en moi, fut renversé, et cette parole reçut son accomplissement : « Portant toujours en notre corps la mort de Jésus. » Et cette autre : « Faites mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, l'idolâtrie, les maléfices » *Colos.* III et le reste. Il est avantageux que tout cela soit en ruine. Et c'est de cette ruine qu'il est dit : « Partout où sera le cadavre, les aigles s'y assembleront. » *Matth.* XIV. Cadavre tire en effet son nom de « casus » chute. Telle est la ruine première, pour laquelle Jésus est venu; il ne peut opérer le relèvement, si la ruine n'a eu lieu auparavant. Il est venu détruire d'abord ce qu'il y avait de mal en moi, pour que, ce mal détruit et anéanti, ce qui est bien se relève en moi et prenne vie, afin que nous pussions gagner le royaume des cieux par Notre-Seigneur Jésus-Christ auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XVII

Sur ces paroles : « Le père et la mère de Jésus étaient dans l'admiration des choses que l'on disait de lui » jusqu'à l'endroit où il est question d'Anne. *Cap.* II.

Saint Luc qui a écrit : « Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre; c'est pourquoi le Saint qui naîtra de vous, sera appelé le Fils de Dieu; » et qui nous a enseigné formellement que Jésus est fils de la Vierge, que l'homme n'a été pour rien dans sa conception, vient maintenant nous dire que Joseph est son père, dans ces paroles : « Le père et la mère de Jésus étaient dans l'admi-

Dominus Deus? » *Exod.* IV. Est oculus corporis, quo terrena ista conspicimus, oculus secundum sensum carnis, de quo Scriptura dicit : Frustra incedis inflatus sensu carnis » *Colos* II. Cui habemus alium contrarium meliorem, et divina sapientem; qui quia cæcus in nobis erat, venit Jesus ut faceret eum videre, ut qui non videbant, viderent, qui autem videbant, cæci fierent. Juxta hunc ergo sensum, et hoc quod nunc habemus in manibus est intelligendum : « Ecce iste positus est in ruinam, et in resurrectionem multorum in Israel. » Habeo aliquid in me quod male stat, et peccati superbia se erigit; hoc cadat, hoc subruatur. Quod si ceciderit, quod ante ruerat, surgens stabit. Interior homo meus quondam jacebat elisus, et exterior stabat erectus. Antequam credere in Jesum, bonum in me jacebat, malum stabat. Postquam ille venit, tunc quod in me malum fuit, corruit, et expletum est illud : « Semper mortificationem Jesu in corpore circumferentes. » Et illud : « Mortificate membra vestra super terram, fornicationem, immunditiam, luxuriam, idololatriam, veneficia » *Coloss.* III, et cætera. Horum omnium utilis ruina facta est. Et de hac ruina dicitur : « Ubicumque erit cadaver, illic congregabuntur aquilæ » *Matth.* XIV. Cadaver quippe a casu nomen accepit. Una est hæc ruina, ad quam primum venit Jesus; nec potest facere resurrectionem, nisi ruina præcesserit. Venit ante destruere quod in me malum fuit, ut, illo destructo et mortificato, consurgat in me et vivificetur id quod bonum est, ut consequamur regnum cœlorum per Dominum nostrum Jesum Christum, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XVII.

De eo quod scriptum est : « Erant pater ejus et mater admirantes super his quæ dicebantur de eo, » et rursum usque ad eum locum ubi de Anna scribitur, *Cap.* II.

Lucas qui scripsit : « Spiritus sanctus veniet super te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi, propter hoc et quod natum fuerit sanctum, vocabitur Filius Dei. » et qui manifeste nobis tradidit, quoniam Virginis filius Jesus est, nec de humano conceptus est se-

ration des choses que l'on disait de lui. » Quel est donc le motif qui lui fait appeler père, celui qui n'était pas le père de Jésus? Celui qui se contente d'une simple explication, dira : que le Saint-Esprit l'honora du titre de Père, parce qu'il avait nourri le Sauveur. Mais celui qui veut trouver une raison plus haute de cette dénomination, peut dire : que la généalogie s'étendant de David à Joseph, *Matth.* I. le nom de Joseph qui n'était point le père du Sauveur, n'aurait eu rien à faire dans cette liste généalogique, s'il n'eut été appelé père du Seigneur. *Luc.* III. Le père et la mère de Jésus étaient donc dans l'admiration des choses qui étaient dites de lui, aussi bien par l'ange, que par la multitude de l'armée céleste, que par les bergers eux-mêmes. Car en entendant toutes ces merveilles, ils étaient transportés de la plus vive admiration. L'Écriture dit ensuite : « Siméon les bénit, et il dit à Marie sa mère : Cet enfant est pour la ruine et pour la résurrection de plusieurs en Israël, et pour être un signe de contradiction. Et votre âme même sera percée d'un glaive, afin que les pensées de plusieurs cachées au fond de leur cœur, soient découvertes. » Comment le Sauveur est-il venu pour la ruine et la résurrection de plusieurs. C'est ce qu'il nous faut examiner.

Celui qui se contente d'une explication superficielle, peut dire que Jésus est venu pour la ruine des infidèles, et pour la résurrection des croyants. Mais l'interprète qui veut pénétrer au fond des choses, dit qu'il est impossible de tomber, si l'on n'était debout auparavant. Montrez-moi donc quel fut celui qui était debout, et pour la ruine duquel le Sauveur est venu, et aussi celui qui se relève. Celui qui se relève, c'est bien celui qui était déjà tombé. Il faut donc considérer que le Sauveur n'est point venu pour la ruine des uns et la résurrection des autres, mais qu'il est venu pour la ruine et la résurrection des mêmes personnes. « Je suis venu » dit-il, « pour exercer un jugement, afin que ceux qui ne voyaient pas, voient, et que ceux qui voyaient, deviennent aveugles. » *Joan.* IX. Il y a en effet en nous, quelque chose qui voyait auparavant, et qui ensuite a cessé de voir; et une autre chose qui ne voyait pas, et qui ensuite a commencé à voir. Par exemple : Je veux voir avec ces yeux, avec lesquels je ne voyais pas auparavant, et qui ensuite se sont ouverts pour moi, parce que les yeux d'Adam et d'Ève se sont ouverts à la suite de leur désobéissance, comme nous l'avons dit plus haut. Il nous faut maintenant interpréter ce que veulent dire ces paroles : « Cet enfant est pour la ruine et pour la résur-

mine; iste patrem ejus Joseph testatus est, dicens : « Erant pater illius et mater admirantes super his quæ dicebantur de eo. » Quæ igitur causa exstitit, ut eum qui pater non fuit, patrem esse memoraret? Qui simplici expositione contentus est, dicit : Honoravit eum Spiritus sanctus Patris vocabulo, quia nutrierat Salvatorem. Qui autem altius aliquid inquirit, potest dicere : quia generationis ordo a David usque ad Joseph deducitur *Matt.* I, et ne videretur frustra Joseph nominari, qui pater non fuerat Salvatoris, ut generationis ordo haberet locum, pater appellatus est Domini *Luc.* III. Admirabantur igitur pater illius et mater super his quæ dicebantur de eo, tam ab angelo, quam a multitudine cœlestis exercitus, nec non a pastoribus. Omnia quippe hæc audientes, vehementissime mirabantur. Dehinc Scriptura ait : « Benedixit ei Simeon, et dixit ad Mariam matrem ejus : Ecce iste positus est in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel, et in signum cui contradicitur. Et tuam ipsius animam pertransibit gladius, ut revelentur ex multis cordibus cogitationes. » Quomodo Salvator in ruinam et in resurrectionem multorum venerit, est contemplandum.

Qui [*Al.* Quid] simpliciter exponit, potest dicere, in ruinam eum venisse infidelium, et in resurrectionem credentium. Qui vero curiosus interpres est, dicit, nequaquam eum cadere qui ante non steterit. Da mihi igitur, qui fuerit ille qui steterit, et in cujus ruinam Salvator advenerit, necnon et eum qui consurgat. Nam utique ille consurgit, qui antea corruerat. Videndum est utique, ne forte Salvator non aliis atque aliis in ruinam venerit et resurrectionem multorum, sed iisdem et in ruinam et in resurrectionem venerit. « In judicium, ait, ego veni, ut qui non videbant videant, et qui videbant cæci fiant » *Joan.* IX. Est enim in nobis quod videbat prius, et postea videre desivit; et aliud quod non videbat, et postea cœpit videre. Verbi gratia : Volo videre illis oculis, quibus antea non videbam, et qui mihi postea reserati sunt, quoniam post inobedientiam et Adami et Evæ oculi sunt aperti, de quibus superiori sermone tractavimus. Nunc autem interpretandum quid sibi velit hoc quod ait : « Ecce hic positus est in ruinam, et in resurrectionem multorum in Israel. » Me oportet primum

rection de plusieurs en Israël. » Il est nécessaire que je tombe d'abord, puis, quand je serai tombé, que je me relève bien, pour que le Sauveur ne soit pas cause d'une ruine en mal; car il ne m'a fait tomber que pour que je me relève, et que la chute me soit plus avantageuse, que l'état où j'étais, au temps où je semblais debout. Dans le temps en effet où je vivais dans le péché, je me tenais debout dans le péché; et parce que je me tenais debout pour le péché, mon premier avantage a été de tomber et de mourir au péché. Enfin, les saints prophètes, si quelque vision plus sublime frappait leurs yeux, tombaient la face contre terre. Et ils ne tombaient ainsi, que pour être par cette chute plus complètement délivrés de leurs péchés. Tomber, voilà la grâce que le Sauveur vous accorde tout d'abord. Vous étiez païen, que le païen tombe en vous; vous aimiez le libertinage, que le libertinage meure d'abord en vous; vous étiez pécheur, que le pécheur tombe en vous, afin que vous puissiez ensuite vous relever et dire : « Si nous sommes morts avec lui, nous vivrons aussi avec lui, et si avons la ressemblance de sa mort, nous l'aurons également de sa résurrection. » *Rom.* VI. Cet enfant est donc pour la ruine et la résurrection de plusieurs en Israël, c'est-à-dire, en ceux qui peuvent regarder à pleine vue et à pleine raison. « Et pour être un signe de contradiction. » Tout ce que l'histoire raconte du Sauveur, est sujet à contradiction. Il a pour mère une Vierge, contradiction. Les Marcionites contredisent ce signe, et prétendent qu'il n'a pas été entièrement engendré de la femme. Les Ébionites contredisent aussi ce signe, en soutenant qu'il est né, comme nous naissons tous, de l'homme et de la femme. Il a pris un corps humain; voilà encore un signe de contradiction. Les uns en effet disent qu'il est venu du ciel; les autres, qu'il avait un corps tel que le nôtre, afin que par cette ressemblance de son corps avec nos corps, il pût racheter aussi nos corps de leurs péchés, et nous donner l'espérance de la résurrection. Il est ressuscité d'entre les morts, nouveau signe de contradiction; comment est-il ressuscité, est-ce bien lui, est-il ressuscité tel qu'il était quand il est mort, ou bien est-il ressuscité avec un corps formé d'une substance supérieure? Et ici les discussions se multiplient à l'infini : les uns disant, qu'il a montré à Thomas la place des clous dans ses mains, *Joan.* XX; les autres au contraire, demandent comment il a pu, s'il avait

cadere, et cum cecidero, postea bene resurgere, ne Salvator causa fuerit malæ ruinæ; sed propterea cadere me fecit, ut consurgam, et multo mihi ruina utilior fuerit, quam illud tempus quo videbar stare. Stabam enim in peccato eo tempore, quo peccato vivebam; et quia peccato stabam, prima mihi utilitas fuit ut caderem, et peccato morerer. Denique et sancti prophetæ, quando augustius aliquid contemplabantur, cadebant in faciem suam. Propterea autem cadebant, ut peccata per ruinam plenius purgarentur, Hoc ipsum et Salvator tibi primum concedit, ut corruas. Ethnicus eras, cadat in te ethnicus; diligebas scortum, primum in te scortum intereat; peccator eras, cadat in te peccator, ut possis dehinc resurgere et dicere : « Si commortui sumus, et convivemus, et si mortis conformes, simul et resurrectionis erimus *Rom*, VI. Iste igitur in ruinam et in resurrectionem multorum positus est in Israel, hoc est, in his qui plena possunt acie, et ratione conspicere. « Et in signum cui contradicetur. » Omnibus quæ narrat historia de Salvatore, contradicitur. Virgo mater est, cui contradicitur. Marcionitæ contradicunt huic signo et aiunt, penitus eum de muliere non esse generatum. Ebionitæ contradicunt signo, dicentes ex viro et muliere ita natum esse, ut nos quoque nascimur. Habuit corpus humanum, et hoc signum est cui contradicitur. Alii enim dicunt, eum venisse de cœlis; alii (1), tale quale nos corpus habuisse, ut per similitudinem corporis etiam nostra corpora redimeret a peccatis, et daret nobis spem resurrectionis. Resurrexit a mortuis; et hoc signum est cui contradicitur, quomodo resurrexerit, et utrum ipse, et talis qualis mortuus est, an certe in melioris substantiæ corpus resurrexerit. Et est infinita contentio; aliis dicentibus, fixuram clavorum Thomæ ostendit in manibus suis *Joan.* XX.; aliis e regione tractantibus, si idem corpus habuit, quomodo clau-

(1) Observatum est supra ad homiliam 14 verissime creditum probatumque Origeni, vero humanum corpus, et non ementitum Christum gestasse. Nunc ergo quando hæreticos pronuntiat, qui eum putant, tale quale nos corpus habuisse, et a semetipso dissentire, atque a veritate longius aberrare primo fronte videtur. Verum res aliter putanda est, Ebionitas siquidem perstringit, qui communi lege naturæ ex viro et muliere generatum corpus assumpsisse sibi Christum impie definiebant. Hincque adeo de illa putandus est loqui dissimilitudine, quam ipsemet in prœmio librorum de Principiis astruit inter nostrum et Christi corpus : Incarnatus, inquit est (Christus) « cum Deus esset, et homo mansit, quod Deus erat corpus, assumpsit nostro corpori simile, eo solo differens, quod natum ex Virgine de Spiritu sancto est. Et quoniam hic Jesus Christus natus et passus est in veritate, et nos per imaginem, communi hac morte vere mortuus est, vere enim a mortuis resurrexit. *Ed. Mig.*

le même corps, pénétrer les portes étant fermées, et se montrer à ses apôtres? Vous voyez donc quelles thèses différentes soulève même sa résurrection, et qu'elle devient ainsi un signe de contradiction. Et ce fait même qu'il a été prédit par les prophètes, est encore, à mon avis, un signe de contradiction; car il ne manque pas d'hérétiques pour soutenir qu'il n'a pas été clairement annoncé par les prophètes. Et qu'ai-je besoin de poursuivre cette énumération. Tout ce que l'histoire raconte à son sujet, est signe de contradiction. Je ne veux pas dire par là, que ceux-là le contredisent qui croient en lui; car nous savons que tout ce qui est écrit sur lui est la pure vérité; mais que pour les incrédules, tout ce qui est écrit à son sujet, est signe de contradiction. Siméon dit ensuite : « Et votre âme même sera percée d'un glaive. » Quel est ce glaive qui transperce non seulement le cœur des autres, mais encore le cœur de Marie? Il est dit formellement qu'au temps de la passion, tous les apôtres furent scandalisés, et le Seigneur lui-même l'atteste, lorsqu'il dit : « Tous vous serez scandalisés cette nuit. » *Matth.* XXVI. Tous furent donc scandalisés, à ce point que Pierre lui-même, le chef des apôtres renonça trois fois son maître. Eh quoi! nous penserions que, quand tous les apôtres furent scandalisés, la mère du Seigneur fut à l'abri du scandale? Si elle n'a point subi le scandale pendant la passion du Seigneur, Jésus n'est pas mort pour ses péchés. Mais si tous ont péché, si tous ont besoin de la gloire de Dieu, justifiés et rachetés qu'ils sont par sa grâce, Marie, elle aussi a été sûrement scandalisée à ce moment. Et c'est là que Siméon prophétise présentement, lorsqu'il dit : « Et votre âme même » à vous qui savez que vous êtes Vierge et que vous avez conçu et enfanté, sans le concours de l'homme, à vous qui avez entendu de l'ange Gabriel ces paroles : « Le Saint-Esprit surviendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre, » « sera percée du glaive » de l'infidélité, vous serez frappée par l'épée du doute, des sentiments contraires vous déchireront, quand vous verrez celui, que vous aviez entendu appeler Fils de Dieu, que vous saviez engendré sans le concours de l'homme, cloué à la croix, et mourir, subir tous les supplices que l'homme peut inventer, et dans ses derniers moments pousser ces plaintes déchi-

sis ingressus est ostiis, et stetit? Vides igitur quemadmodum argumentis variis etiam resurrectioni ejus quæstio concitetur, et fit signum cui contradicitur. Ego et hoc quod prophetarum ore prædictum est, puto signum esse cui contradicitur. Sunt enim plures hæretici, qui asserunt eum a prophetis penitus non fuisse prædicatum. Et quid me necesse est multa prosequi? Omnia quæ de eo narrat historia, signum est cui contradicitur. Non quod contradicant hi qui credunt in eum; nos quippe omnia scimus vera esse quæ scripta sunt; sed quia apud incredulos universa, quæ de eo scripta sunt, signum sit cui contradicitur. Deinde Simeon ait : « Et tuam ipsius animam pertransibit gladius. » Quis est iste gladius, qui non aliorum tantum, sed etiam Mariæ cor pertransit? Aperte scribitur, quod in tempore passionis omnes sint apostoli scandalizati, ipso quoque Domino dicente : Omnes vos scandalizabimini in nocte hac *Matth.* XXVI. Ergo scandalizati sunt universi, in tantum ut Petrus quoque apostolorum princeps tertio denegarit. Quid? putamus quod, scandalizatis apostolis (1), Mater Domini a scandalo fuerit immunis? Si scandalum in Domini passione non passa est, non est mortuus Jesus pro peccatis ejus. Si autem omnes peccaverunt, et egent gloria Dei, justificati gratia ejus et redempti, utique et Maria illo tempore scandalizata est. Et hoc est quod nunc Simeon prophetat, dicens : « Et tuam ipsius animam, » quæ scis absque viro peperisse te Virginem, quæ audisti a Gabriele : « Spiritus sanctus veniet super te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi, pertransibit » infidelitatis « gladius, » et ambiguitatis mucrone ferieris, et cogitationes tuæ te in diversa lacerabunt, cum videris illum, quem Filium Dei audieras, et sciebas absque semine viri esse generatum, crucifigi et mori, et suppliciis humanis esse subjectum, et ad postremum lacrymabiliter conquerentem atque dicentem :

(1) Hoc quoque supra notatum est nobis ad homiliam 14 contra Origenem, ubi Mariam Christi matrem, utpote hominem, purgatione indiguisse a peccato sensit, refragari hanc sententiam orthodoxæ Ecclesiæ consensui, Tridentinique concilii decreto, sect. 6, can. 23, quo B. Virgo nullum umquam in se peccatum admisisse *speciali Dei privilegio* declaratur. Idipsum hic reponimus Adamantio, qui *scandali, infidelitatis ambiguitatisque* reas notas, culpamque sanctissimæ Dei matri audet inurere. Quamquam, ut ne quid dissimulem, scio, et cl. Huetius notat, hanc ipsam Origenis sententiam totidem propemodum verbis in epistolam suam 317 retulisse Magnum Basilium, qui gladii nomine fluctuationem quamdam indicari a Simeone scribit divisuram in partes Mariæ animam, mortem patiente Filio, juxta ejusdem oraculum : *Omnes scandalizabimini in me* Alioquin ad sanctam Virginem mortis Christi fructum non fuisse perventurum. Addit laudatus Abricensis episcopus Titum Bostrenum, Amphilochium, Orat. 3 de Occursu Domini, Chrysostomum in psal. XIII, Cyrillum in Joannem, aliosque nonnullos, qui Simeonis prophetiam eodem explicant sensu : tametsi post dubitationem statim animo confirmatam Mariam fuisse, plerique omnes minime diffiteantur. *Ed. Mig.*

rantes et dire : « Mon père, s'il est possible, que ce calice passe loin de moi. » *Matth.* XXVI. « Et votre âme sera donc percée d'un glaive, afin que les pensées de plusieurs, cachées au fond de leur cœur, soient découvertes. » Il y avait dans le cœur des hommes des pensées mauvaises; ces pensées ont été découvertes, afin d'être détruites par leur apparition au grand jour, d'être frappées à mort, et par suitedecesser d'être; afin que Celui qui est mort pour nous les anéantit; car tant qu'elles restaient cachées, tant qu'elles n'étaient pas produites au grand jour, il était impossible que ces pensées fussent radicalement détruites. Aussi, quand nous avons péché, devons-nous dire également : « Je vous ai fait connaître mon péché, et je n'ai point caché non injustice. J'ai dit : Je confesserai contre moi-même mon injustice au Seigneur. » *Ps.* XXXI. Car si nous faisons cela, si nous découvrons nos péchés, non seulement à Dieu, mais à ceux qui ont le pouvoir de guérir nos blessures et nos péchés, ces péchés nous seront remis par celui qui a dit : « J'effacerai vos iniquités comme une nuée, et vos péchés comme un brouillard. » *Isaï.* XLIV. Après que Siméon eut prophétisé, comme il fallait que les femmes fussent aussi sauvées, se présente une prophétesse, dont il est écrit : « Il y avait aussi une prophétesse, nommée Anne, fille de Phanuel, de la tribu d'Aser. » Quel ordre admirable! La femme ne se présente pas avant l'homme; mais en premier lieu vient Siméon, lequel prend l'enfant et le tient sur ses bras; puis la femme, dont à la vérité les paroles n'ont pas été rapportées, mais dont il est dit d'une manière générale, qu'elle loua le Seigneur, et parla de lui à tous ceux qui attendaient la rédemption d'Israël. Et il étaint juste que cette sainte femme reçut l'esprit prophétique, puisqu'elle s'était élevée à ce degré de perfection, par une longue vie passée dans la chasteté et le jeûne. Considérez, ô femmes, la conduite d'Anne, et imitez-là, s'il vous arrive de perdre vos maris. Pesez ce qui est écrit à son sujet : « Elle n'avait vécu que sept ans avec son mari, depuis qu'elle l'avait épousé, étant vierge » et le reste; « et c'est pour cela qu'elle devint prophétesse. » Car ce ne fut pas sans motif et comme par hasard que le Saint-Esprit demeura en elle. Il est bon pour la femme, et c'est la chose principale, de garder, autant que cela se peut, la grâce de la virginité. Mais si cela ne se peut, et s'il lui arrive de perdre son mari, qu'elle reste veuve. Or ce n'est pas seulement après la mort de son mari, mais encore pendant sa vie, qu'elle doit avoir ces sentiments, afin d'être couronnée par Dieu, quand bien même sa volonté et son dessein ne viendraient pas à se réaliser; qu'elle dise : Je fais vœu et je promets, s'il m'arrive quelqu'un de ces accidents propres à l'humanité et que je ne souhaite pas, de ne pas

« Pater, si possibile est, pertranseat calix iste a me *Matth.* XXVI. « Et tuam ergo animam pertransibit gladius, ut revelentur ex multorum cordibus cogitationes. » Cogitationes erant malæ in hominibus, quæ propterea revelatæ sunt, ut prolatæ in medium perderentur, et interfectæ atque emortuæ esse desinerent, et occideret eas ille qui pro nobis mortuus est; quamdiu enim absconditæ erant cogitationes, nec prolatæ in medium, impossibile erat eas penitus interfici. Unde et nos si peccaverimus, debemus dicere : Peccatum meum notum feci tibi, et iniquitatem meam non abscondi. Dixi, Annuntiabo injustitiam meam contra me Domino *Psal.* XXXII. Si enim hoc fecerimus, et revelaverimus peccata nostra non solum Deo, sed et his qui possunt mederi vulneribus nostris atque peccatis, delebuntur peccata nostra ab eo, qui ait : « Ecce delebo ut nubem iniquitates tuas, et sicut caliginem peccata tua » *Isai.* XLIV. Post Simeonis prophetiam, quia necesse erat ut mulieres etiam salvarentur, venit prophetes mulier, de qua scribitur : « Et erat Anna prophetissa, filia Phanuel de tribu Aser. » Quam pulcher ordo! Non venit ante virum mulier, sed primum venit Simeon, qui apprehendit infantem, et tenuit in brachiis suis; deinde mulier cujus non sunt quidem verba digesta; sed dictum est generaliter quod confessa sit Domino, et locuta de eo omnibus qui exspectabant redemptionem Israel. Et juste sancta mulier spiritum prophetandi meruit accipere, quia longa castitate, longisque jejuniis ad hoc culmen ascenderat. Videte, mulieres, testimonium Annæ, et imitamini illud si quando vobis evenerit ut perdatis viros. Considerate quid de ea scriptum sit : « Septem annis vixit a virginitate sua cum viro suo, » et reliqua, « propterea prophetes fuit. » Neque enim ut libet et fortuito Spiritus sanctus habitavit in ea. Bonum est et primum, si qua potest virginitatis gratiam possidere. Si autem hoc non potuerit, sed evenerit ei ut perdat virum vidua perseveret. Quod quidem non solum post mortem viri, sed etiam cum ille vivit debet habere in animo ut etiamsi non venerit voluntas ipsius et propositum, a Domino coronetur, et dicat : Hoc voveo atque promitto, si mihi humanum aliquid quod non opto con-

embrasser d'autre état que la continence et le veuvage. On voit aujourd'hui, des secondes, des troisièmes, des quatrièmes noces, pour ne pas dire plus, et cependant nous n'ignorons pas que de pareils mariages nous empêcheront d'entrer dans le royaume des cieux. Or de même que non seulement la fornication, mais aussi les secondes noces interdisent l'accès des dignités ecclésiastiques, car les bigames ne peuvent être ni évêques, ni prêtres, ni diacres, ni veuves en titre, ainsi le bigame sera sans doute exclu du nombre des privilégiés, des immaculés de l'Église qui n'a ni tache, ni ride; non pas en ce sens qu'il sera précipité dans le feu éternel, mais en ce sens qu'il n'aura point de place dans le royaume de Dieu. Je me souviens d'avoir dit, en interprétant ce passage de l'épitre aux Corinthiens : « Paul à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, et à tous ceux qui invoquent le Christ, » qu'il y avait diversité d'Église, et différence entre ceux qui invoquent le nom du Seigneur. Je crois en effet que le monogame, la vierge, et celui qui garde la chasteté appartiennent à l'Église de Dieu; mais que le bigame, quoiqu'il mène une vie sainte, et possède toutes les autres vertus, n'est cependant pas de l'Église, ni du nombre de ceux qui n'ont ni ride, ni tache, ni autre défaut du même genre; qu'il est placé au second rang, et parmi ceux qui invoquent le nom du Seigneur; lesquels sont, il est vrai, sauvés au nom de Jésus, sans toutefois être couronnés par lui, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XVIII.

Sur ces paroles : « Cependant l'enfant croissait et se fortifiait, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois occupé aux choses qui regarde mon Père? » *Cap.* II.

Mon Seigneur Jésus était né, et ses parents étaient montés à Jérusalem, pour accomplir les prescriptions de la Loi, et offrir pour lui deux tourterelles et deux petits de colombes. Siméon, comme nous l'avons lu plus haut, l'avait tenu dans ses bras, et avait à son sujet prophétisé ce que nous raconte l'histoire; et après que tout se fut accompli selon l'usage, ses parents étaient retournés au pays ou Jésus demeurait alors; et cependant, « l'enfant croissait et se fortifiait en sagesse et en grâce. » Il n'avait pas

tigerit, nihil aliud faciam quam incontaminata viduaque perseverem. Nunc vero et secundæ et tertiæ et quartæ nuptiæ, ut de pluribus taceam, reperiuntur, et non ignoramus quod tale conjugium ejiciet nos de regno Dei (1). Sicut enim ab ecclesiasticis dignitatibus non solum fornicatio, sed et nuptiæ repellunt, neque enim episcopus, nec presbyter, nec diaconus, nec vidua possunt esse digami; sic forsitan et de cœtu primitivorum, immaculatorumque Ecclesiæ, quæ non habet maculam, neque rugam, ejicietur digamus; non quo in æternum mittatur incendium, sed quo partem non habeat in regno Dei. Memini, cum interpretarer illud, quod ad Corinthios scribitur : « Ecclesiæ Dei, quæ est Corinthi, cum omnibus qui invocant eum, dixisse me diversitatem Ecclesiæ, et eorum qui invocant nomen Domini. Puto enim monogamum et virginem, et eum qui in castimonia perseverat, esse de Ecclesia Dei; eum vero qui sit digamus, licet bonam habeat conversationem, et cæteris virtutibus polleat, tamen non esse de Ecclesia et de eo numero, qui non habent rugam aut maculam, aut aliquid istiusmodi; sed esse de secundo gradu et de his qui invocant nomen Domini, et qui salvantur quidem in nomine Jesu Christi, nequaquam tamen coronantur ab eo. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XVIII.

De eo quod scriptum est : « Puer autem crescebat et confortabatur, » usque ad eum locum, ubi ait : « An nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse? » *Cap.* II.

Natus est Dominus meus Jesus, et ascenderunt parentes ejus in Jerosolymam, ut complerent ea quæ fuerant in Lege præcepta, et offerrent pro eo par turturum, et duos pullos columbarum. Tenuit eum brachiis suis Simeon, ut dudum lectum est, et prophetavit de eo quæ narrat historia; et postquam omnia in more completa sunt, revertuntur parentes quo Jesus tunc agebat; et tamen « crescebat et confortabatur sapientia et gratia. » Necdum quadraginta

(1) Hæc quoque absona Ecclesiæ dogmatis sententia est de iteratis nuptiis, quod ejiciant de regno Dei. Et licet paulo post summam severitatem ipse temperet Adamantius, et metuentis potius quam asserentis modo pronuntiet; cùm tamen eas quasi pio et Christiano homine indignas traducat, nolitque digamum *esse de Ecclesia, et de eo numero, qui non habet rugam aut maculam*, et merito vapula ab ecclesiasticis scriptoribus præcipueque Theophilo, et nationem Ecclesiæ pessime videtur accepisse. Notum Montanistarum et Novatianorum hujusmodi placita orthodoxorum anathematis confixa; nec tamen diffitendum Origenis ævo secundas nuptias licuisse quidem, sed aliquam tamen incontinentiæ speciem præ se tulisse, et pœnitentiæ impositione notatas. *Ed. Mig.*

encore accompli les quarante jours de purification, il n'était pas encore venu à Nazareth, que déjà il respirait la sagesse entière. L'Écriture a pu dire, il croissait et se fortifiait, et il recevait l'esprit; mais celui qui s'était dépouillé en prenant la forme et la nature de serviteur, *Philip.* II, aussitôt le sacrifice offert pour sa purification, reprit ce qu'il avait quitté; non pas en ce sens que son corps soit devenu tout d'un coup plus grand, mais en ce sens qu'il s'y manifestait une plus grande sainteté, au témoignage de l'Écriture : « Cependant l'enfant croissait et se fortifiait, et il était rempli de sagesse. » Cherchons s'il n'est pas dit ailleurs d'un enfant : « il croissait et se fortifiait » afin que par le rapprochement de plusieurs textes, nous puissions comprendre ce que l'on dit de plus sur Notre-Seigneur. Au sujet de Jean : « Mais l'enfant croissait et se fortifiait; » toutefois, il n'y a pas l'adjonction : « et il était rempli de sagesse » mais, « il se fortifiait en esprit. » Au sujet du Seigneur : « Il croissait, » dit présentement l'Évangéliste, « et se fortifiait, et il était rempli de sagesse, et la grâce de Dieu était en lui, » *Luc.* II. Tout cela s'applique à un enfant qui n'avait pas encore douze ans accomplis. Mais lorsqu'il est âgé de douze ans, il reste à Jérusalem. Ses parents, qui l'ignorent, le cherchent avec inquiétude et ne le trouvent point. Ils le cherchent parmi leurs proches, ils le cherchent parmi leurs compagnons de route, ils le cherchent parmi leurs connaissances, et ne le trouvent nulle part. Jésus est recherché par ses parents et son père, qui avait été son nourricier et l'avait accompagné lorsqu'il descendit en Égypte et cependant on ne le trouve point tout aussitôt qu'on le cherche. Car ce n'est point parmi ses parents et ses proches selon la chair, parmi ceux qui lui sont unis par les liens du sang que se trouve Jésus. Ce n'est pas davantage dans les compagnies nombreuses, que mon Jésus peut se trouver. Apprenez où le trouvèrent ceux qui le cherchaient, afin que le cherchant avec Marie et Joseph, vous le trouviez à votre tour. « Et en cherchant, » dit l'Évangéliste, « ils le trouvèrent dans le temple. » Non pas n'importe où, dans un autre endroit, mais dans le temple; et non simplement dans le temple, mais au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant. Cherchez donc aussi Jésus dans le temple de Dieu, cherchez-le dans l'Église; cherchez-le parmi les maîtres de la doctrine, qui sont dans le temple et n'en sortent pas. Si vous le cherchez ainsi vous le trouverez. Or quiconque se proclame maître, et ne possède pas Jésus, n'a du maître que le nom, et ce n'est pas près de lui qu'on pourra trouver Jésus, le Verbe de Dieu

dies purgationis impleverat, necdum Nazareth venerat, et jam totam sapientiam respiciebat. Potuit Scriptura dicere, crescebat et confortabatur, et accipiebat spiritum; sed qui evacuaverat se formam servi accipiens *Philip.* II, statim ut pro mundatione ejus sacrificium oblatum est, id quod vacuefecerat, adimplevit; non quod corpus ejus illico majus fuerit effectum; sed quod sacratius quippiam demonstraretur, Scriptura referente : « Puer autem crescebat et confortabatur, et replebatur sapientia. » Quæramus sicubi alibi de parvulo scriptum sit, « crescebat et confortabatur, » ut ex collatione multorum quid plus in Domino nostro dicatur, intelligere valeamus. De Joanne : « Puer autem crescebat et confortabatur; » et tamen non additur, « et replebatur sapientia, » sed, « confortabatur spiritu. » Hic vero de Domino : « Crescebat, » inquit, « et confortabatur, et replebatur sapientia, et gratia Dei erat super eum » *Luc.* II. Hæc omnia de puero, qui necdum duodecim annos impleverat, dicta sunt. Cum autem duodecim esset annorum, remanet in Jerusalem. Parentes ejus ignorantes, quærunt eum sollicite, et non inveniunt. Quærunt inter affines, quærunt in comitatu, quærunt inter notos, et in his omnibus non reperiunt. Quæritur ergo Jesus a parentibus suis cum patre, qui nutritius et comes fuerat Ægyptum descendentis; et tamen non statim ut quæritur, invenitur. Non enim inter cognatos et carnis propinquos invenitur Jesus, non in his qui corporaliter ei juncti sunt. In multorum comitatu Jesus meus non potest inveniri. Disce ubi eum quærentes reperiant, ut et tu quærens cum Joseph Mariaque reperias. « Et quærentes, » inquit, « invenerunt illum in templo. » Non ubicumque in alio loco, sed in templo. Neque in templo simpliciter, sed in medio doctorum, audientem, et interrogantem eos. Et tu ergo quære Jesum in templo Dei, quære in Eclesia, quære eum apud magistros, qui in templo sunt, et non egrediuntur ex eo. Si enim ita quæsieris, invenies eum. Porro si quispiam dicit se magistrum esse, et Jesum non habet, iste nomine tantum magister est, et ideo apud eum non potest inveniri Jesus Verbum Dei et sapientia. « Inventus est, » inquit, « in medio doctorum. »

et sa sagesse. « Il fut trouvé au milieu des docteurs, » dit l'Évangéliste. Au milieu des docteurs, doit s'entendre de la même façon que les prophètes dont il est parlé ailleurs : « Si » dit l'Apôtre, « il se fait une révélation à un autre de ceux qui sont assis, que le premier se taise. » I *Corinth.* XIV. Ils le trouvent assis au milieu des docteurs; et non seulement assis au milieu d'eux, mais les interrogeant et les écoutant. En ce moment aussi, Jésus est présent, il nous interroge, et nous écoute parler. « Et tous étaient surpris, » dit l'Évangéliste. Surpris de quoi? surpris non de ses questions, bien qu'elles fussent surprenantes aussi, mais de ses réponses. Car autre chose est questionner, et autre chose répondre. Il interrogeait les maîtres, et comme ils étaient incapables de répondre, lui-même répondait aux questions qu'il leur avait posées. La Loi divine nous apprend que l'expression répondre, a dans les saintes Écritures le sens non pas de parler à son tour, mais d'instruire. Ainsi Moïse parlait, et Dieu lui répondait de vive voix. Cette réponse roulait sur les points que Moïse ignorait, et dont Dieu l'instruisait. Tantôt Jésus interroge, et tantôt il répond, comme nous l'avons dit plus haut. Quelqu'étonnantes que soient ses questions, ses réponses le sont encore bien davantage. Si donc nous voulons nous aussi l'entendre, si nous voulons qu'il nous pose des questions, auxquelles il répondra lui-même, demandons-le lui, cherchons-le sans repos, le cœur en proie à la tristesse, et nous pourrons alors trouver celui que nous cherchons. Car ce n'est pas en vain qu'il est écrit : « Votre père et moi nous vous cherchions bien affligés. » Celui qui cherche Jésus, ne doit pas le chercher avec insouciance, avec mollesse, et d'une manière intermittente, comme le font certaines gens, qui pour cela ne peuvent le trouver. Pour nous, disons : « Nous vous cherchons bien affligés. » Et lorsque nous aurons dit cela, il répondra à notre âme lassée, à notre âme qui le cherche avec tristesse, et lui dira : « Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois aux choses qui regardent mon Père? » Où sont les hérétiques impies et insensés qui soutiennent que la loi et les prophètes n'appartiennent pas au Père de Jésus-Christ. Jésus se trouvait bien certainement dans le temple qui fut construit par Salomon, et il déclare que ce temple est bien celui de son père, de son père qu'il nous a fait connaître, et dont il s'est proclamé le Fils. Qu'ils nous disent maintenant comment l'un est le Dieu bon, et l'autre le Dieu juste. Comme donc le Sauveur est le Fils du Créateur, louons à la fois le Père et le Fils, de qui sont et la loi et le temple, et à qui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

Quomodo in alio loco de prophetis scriptum est, sic et nunc intellige in medio doctorum. « Si, » inquit, « alteri revelatum fuerit sedenti, primus tacet » I *Cor.* XIV. In medio doctorum sedentem inveniunt eum; et non solum sedentem, sed et sciscitantem et audientem eos. Et nunc præsens est Jesus, interrogat nos, et audit loquentes. « Et mirabantur, » inquit, « omnes. » Super quo mirabantur? Non super interrogationibus ejus, licet et ipsæ mirabiles erant, sed super responsionibus ejus. Aliud est enim interrogare, aliud respondere. Interrogabat magistros, et quia respondere non poterant, ipse his, de quibus interrogaverat, respondebat. Quod autem responsio non vicissitudinem sermocinandi, sed doctrinam in Scripturis sanctis sonet, lex divina te doceat. Moyses loquebatur, Deus autem respondebat ei voce. Responsio illa eorum erat, super quibus ignorantem Moysen Dominus instruebat. Interdum interrogat Jesus, interdum respondet, sicut supra diximus. Quamquam mirabilis ejus interrogatio sit, tamen multo mirabilior est responsio. Ut igitur et nos audiamus eum, et proponat nobis quæstiones, quas ipse dissolvat, obsecremus illum, et cum labore nimio et dolore quæramus, et tunc poterimus invenire quem quærimus. Non enim frustra scriptum est : « Ego et pater tuus dolentes quærebamus te ; » oportet enim qui quærit Jesum, non negligenter, non dissolute, non transitorie quærere, sicut quærunt nonnulli, et ideo invenire non possunt. Nos autem dicamus : « Dolentes quærimus te. » Et cum hoc dixerimus, ad laborantem animam nostram et cum dolore quærentem, respondebit, et dicet : « Nescitis quia in his quæ sunt Patris mei me oportet esse? » Ubi sunt hæretici impii atque vesani, qui asserunt non esse Patris Jesu Christi legem et prophetas? Certe Jesus in templo erat, quod a Salomone constructum erat, et confitetur templum illud Patris sui esse, quem nobis revelavit, cujus Filium esse se dixit. Respondeant quomodo alter bonus, et alter sit justus Deus. Quia igitur Salvator Creatoris est Filius, in commune Patrem, Filiumque laudemus, cujus lex, cujus et templum est. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMÉLIE XIX.

Sur ces paroles : « Cependant l'enfant croissait et se fortifiait, jusqu'à l'endroit où il est dit : Il interroge les anciens dans le temple. » *Cap.* II.

Comme quelques individus, tout en semblant croire à la Sainte Écriture, nient pourtant la divinité du Sauveur, croyant ainsi rendre gloire au Dieu tout-puissant, il me paraît juste de leur démontrer par l'autorité des Écritures mêmes, que quelque chose de divin est venu se joindre dans la personne du Sauveur, à son corps humain; et non seulement à son corps humain, mais aussi à son âme humaine; bien que cette âme ait eu, comme le verra quiconque étudiera le sens des Écritures, quelque chose de plus que les âmes des autres hommes. Car avant d'arriver à posséder la vertu, l'âme de l'homme en général, porte la souillure du vice. Or l'âme de Jésus, jamais et en aucune façon n'a été atteinte par la souillure du péché. La preuve en est, qu'avant même qu'il eût atteint sa douzième année, le Saint-Esprit écrivait de lui dans l'Évangile de saint Luc : « Cependant l'enfant croissait et se fortifiait, et il était rempli de sagesse. » Or il n'est point donné à la nature humaine, de posséder la sagesse pleine et parfaite avant l'âge de douze ans. Car autre chose est d'avoir une certaine dose de sagesse, autre chose, d'être rempli de sagesse. Nous ne doutons donc d'aucune façon, que quelque chose de divin n'apparût dans l'humanité de Jésus, quelque chose de supérieur, non seulement à l'homme, mais encore à toute créature raisonnable. « Et il croissait, » dit l'Évangéliste. Il s'était humilié, en prenant la forme et la nature de serviteur, et il croît par la même vertu qui l'a fait s'humilier. Il s'était montré sous les dehors de la faiblesse, ayant pris un corps faible, et c'est pour cela qu'il se fortifie de nouveau. Fils de Dieu, il s'était dépouillé, *Philip.* II. et voilà pourquoi, il est de nouveau rempli de sagesse, pourquoi la grâce de Dieu était en lui. Or ce ne fut pas seulement au temps où il entra dans l'adolescence, ni au temps où il enseigna publiquement, qu'il posséda la grâce de Dieu, mais alors qu'il n'était encore qu'un petit enfant; et comme tout avait été admirable en lui, ainsi son enfance fut également admirable, au point qu'il fut rempli de la sagesse de Dieu. Ses parents allaient donc, selon la coutume, à Jérusalem, pour la fête de Pâques. « Et lorsqu'il fut âgé de douze ans. » Remarquez avec soin, qu'il était, avant d'avoir atteint sa douzième année, rempli de la sagesse de Dieu et des autres dons que rapporte l'Écriture. Lors donc qu'il fut, comme nous l'avons dit, âgé de douze ans, que les jours de fête furent passés, selon la coutume, et que les parents du petit Enfant Jésus venus avec lui,

HOMILIA XIX.

De eo quod scriptum est : « Puer autem crescebat et confortabatur, » usque ad eum locum ubi ait : « Seniores in templo interrogat. » *Cap.* II.

Quia nonnulli qui sanctæ Scripturæ videntur credere, quasi in gloriam omnipotentis Dei divinitatem Salvatoris negant, justum mihi videtur, ut ipsarum Scripturarum auctoritate doceantur in humanum corpus quiddam venisse divinum; et non solum in humanum corpus, sed in humanam quoque animam. Quamquam si diligenter sensum intendimus Scripturarum, plus aliquid anima illa habuit, quam cæteræ hominum animæ. Omnis quippe anima hominis, antequam ad virtutes veniat, vitiis sordidatur. Porro anima Jesu numquam peccati sorde maculata est. Siquidem antequam ad duodecimum ætatis pervenerit annum, Spiritus sanctus de eo in Lucæ scribit Evangelio : « Puer autem crescebat et confortabatur, et replebatur sapientia. » Hoc hominum natura non recipit, ut ante duodecim annos sapientia compleatur. Aliud est partem habere sapientiæ, aliud sapientia esse completum. Non ambigimus ergo divinum aliquid in carne Jesu apparuisse, et non solum super hominem, sed super omnem quoque rationalem creaturam. « Et crescebat, » inquit. Humiliaverat enim se, formam servi accipiens, et eadem virtute qua se humiliaverat, crescit. Apparuerat infirmus, quia infirmum corpus assumpserat, et ob id iterum confortatur. Evacuaverat se Filius Dei *Phil.* II; et propterea rursum completur sapientia, et gratia Dei erat super eum. Non quando venit ad adolescentiam, non quando manifeste docebat; sed cum adhuc esset parvulus habebat gratiam Dei; et quomodo omnia in illo mirabilia fuerant, ita et pueritia mirabilis fuit, ut Dei sapientia compleretur. Ibant itaque parentes ejus, juxta consuetudinem, in Jerusalem ad solemnem diem Paschæ. « Et cum factus fuisset annorum duodecim. » Diligenter observa, quia priusquam duodecim esset annorum, sapientia Dei et cæteris, quæ de eo scripta sunt, complebatur. Cum ergo, ut diximus, duodecim esset annorum, et juxta morem dies solemnitatis expleti essent, et reverterentur

s'en retournèrent, il demeura à Jérusalem, sans que ses parents en eussent connaissance. Voyez encore ici quelque chose de plus relevé que ne le comporte la nature humaine. Le fait de rester à Jérusalem, l'ignorance de ses parents sur l'endroit où il se trouvait, n'est pas un fait ordinaire; je pense que l'enfant demeura à Jérusalem, et que ses parents ignorèrent où il était, de la même manière, qu'il s'échappa plus tard, comme le rapporte l'Évangile de saint Jean, des mains des juifs qui lui tendaient un piège, sans que ceux-ci l'aient aperçu. Et ne nous étonnons pas qu'on appelle ses parents, ceux qui ont mérité, l'une par son enfantement, l'autre par ses services, le titre de père et de mère. L'Évangéliste poursuit : « Nous vous cherchions bien affligés. » Je ne crois pas que leur chagrin avait pour cause la pensée que l'enfant était perdu, ou qu'il avait péri; car il n'était pas possible que Marie, qui savait qu'elle avait conçu du Saint-Esprit, qui avait entendu l'ange lui parler, vu les bergers accourir à la crèche, qui avait été témoin de la prophétie de Siméon, craignît d'avoir perdu l'enfant qui se serait égaré. Écartez aussi cette pensée de Joseph, surtout de Joseph, auquel un ange avait commandé de prendre l'enfant et de fuir en Égypte; de Joseph auquel il avait été dit : « Ne craignez point de prendre Marie votre épouse, car ce qui est né en elle, vient de l'Esprit-Saint. » *Matth.* I et II. Il n'était possible en aucune façon qu'il craignît de voir perdu un enfant qu'il savait en possession de la nature divine. Le chagrin et les recherches des parents ont une autre signification que celle qui vient de prime abord à l'esprit du lecteur. De même qu'il vous est arrivé, en lisant les Écritures, d'en rechercher le sens avec une certaine peine et une certaine anxiété, non parce que vous les supposiez dans l'erreur, ou contenant quelque chose de mauvais; mais parce que les Écritures renferment sous le langage ordinaire la vérité, il vous était difficile de la découvrir sous cette enveloppe; de même Marie et Joseph cherchaient l'enfant Jésus, se demandant s'il ne s'était pas retiré d'eux, s'il ne les avait pas quittés, pour s'en aller ailleurs, ou plutot, selon moi, s'il n'était pas remonté au ciel, pour en descendre de nouveau, lorsqu'il lui plairait. Ils cherchaient donc avec grand chagrin le Fils de Dieu. Et tout en le cherchant, ils ne le trouvèrent point parmi leurs parents, car une parenté humaine ne pouvait contenir le Fils de Dieu. Ils ne le trouvèrent point parmi leurs parents, car les choses divines sont bien au-dessus de toute connaissance et de toute science humaines. Où le trouvent-ils donc? Dans le temple; car c'est dans le temple que se trouve le Fils de Dieu. S'il vous arrive de chercher le Fils de Dieu, cherchez d'abord dans le temple, hâtez-vous d'y aller; vous y trouverez le

parentes cum infantulo Jesu, remansit puer in Jerusalem, et nesciebant parentes ejus. Et hic sublimius quiddam quam humana natura patitur, intellige. Non enim simpliciter remansit, et parentes ejus ubi esset ignorabant; sed quomodo in Joannis Evangelio scriptum est, quoniam insidiabantur ei Judæi, et elapsus est de medio eorum, et non apparuit; sic et nunc puto remansisse puerum in Jerusalem, et parentes ejus ubi remanserit ignorasse. Nec miremur parentes vocatos, quorum alter ob partum, alter ob obsequium, patris et matris meruerunt vocabula. Sequitur : « Dolentes, » inquit, « quærebamus te. » Non puto eos idcirco doluisse, quia putarent errasse puerum, vel periisse; nec poterat accidere, ut Maria, quæ sciebat se de Spiritu sancto concepisse, quæ et angelum loquentem, et currentes pastores, et Simeonem audierat prophetantem, timeret, ne puerum perderet oberrantem. Amove hanc opinionem maxime de Joseph, cui ab angelo præceptum fuerat, ut tolleret puerum, et in Ægyptum pergeret, qui audierat : « Ne timeas tollere Mariam conjugem tuam, quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est » *Matth.* I *et* II. Nunquam fieri poterat, ut perditum formidaret infantem, quem divinum esse cognoverat. Aliud quidquam dolor et quæstio parentum, quam simplex lector intelligit, sonat. Quomodo enim tu, si quando Scripturas legis, quæris in eis sensum cum dolore quodam ac tormento, non quo Scripturas errasse, aut perperam quid habere arbitreris; sed quod illæ intrinsecus habeant veritatis sermonem atque rationem, et tu nequeas invenire quod verum est; ita et illi quærebant ne forte recessisset ab eis, ne relinquens eos, ad alia transmigrasset, et quod magis puto, ne revertisset ad cœlos, cum illi placuisset iterum descensurus. Dolentes ergo quærebant Filium Dei. Et cum quærerent, non invenerunt inter cognatos. Neque enim poterat humana cognatio Dei Filium continere. Non invenerunt inter cognatos, quia divina majora erant notitia scientiaque mortali. Ubi igitur inveniunt eum? In templo. Ibi enim invenitur Filius Dei. Si quando et tu quæsieris Filium Dei, quære primum in templo, illuc propera, ibi Christum, sermonem atque sapientiam, id est, Filium Dei, reperies.

Christ, la parole et la sagesse, c'est-à-dire le Fils de Dieu. Mais comme il n'était encore que petit enfant, on le trouve au milieu des maîtres, les sanctifiant et les instruisant. Comme il est encore tout petit, on le trouve au milieu d'eux, les interrogeant plutôt que les instruisant, comme il convient à son âge, pour nous apprendre ce qui convient aux enfants, quelque sages et instruits qu'ils soient, qu'ils doivent plutôt écouter les maitres, que désirer les instruire, et ne pas faire étalage de leur savoir, dans le but creux et vain de se faire valoir. Il interrogeait, dis-je, les maîtres, non pas pour en apprendre quoique ce soit, mais pour les instruire en les interrogeant. Car interroger sagement et répondre sagement, sont comme deux ruisseaux provenant de la même source, la science; c'est faire preuve de science égale, que de savoir ce qu'il faut demander, et ce qu'il faut répondre. Il fallait que le Sauveur fût d'abord maître dans l'art d'interroger à propos, pour pouvoir ensuite repondre aux questions, conformément à la raison et à la parole de Dieu. Auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XX.

Sur ces paroles : « Pourquoi me cherchiez-vous? » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Marie conservait toutes ces paroles dans son cœur. » *Cap.* II.,

Marie et Joseph cherchaient Jésus dans leur parenté, et ils ne le trouvaient point; dans leur compagnie, et ils ne pouvaient le trouver. Ils le cherchèrent dans le temple, et ils le trouvèrent, mais parmi les maîtres et au milieu des docteurs. Partout où il existe des maîtres, Jésus se trouve au milieu des maîtres, pourvu toutefois que le maître demeure dans le temple, et n'en sorte jamais. Jésus fut utile à ses maîtres, et en discourant au milieu d'eux, il instruisit ceux qu'il faisait semblant d'interroger, et il les poussait en quelque sorte à rechercher ce à quoi ils n'avaient jusqu'alors jamais pensé, ne s'étant jamais demandé s'ils le savaient, ou s'ils l'ignoraient. Jésus est trouvé au milieu des maîtres, et lorsqu'il est trouvé, il dit à ceux qui le cherchaient : « Pourquoi me cherchiez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je sois aux choses qui regardent mon Père? Nous en tenant d'abord au sens littéral, armons-nous en contre les hérétiques impies, qui prétendent que le Créateur, que le Dieu de la loi et des prophètes, n'est pas le père de Jésus-Christ. Et bien, voici que le Dieu du temple est proclamé son Père. Que les Valentiniens rougissent donc en entendant Jésus dire : « Il faut que je sois aux choses qui regardent mon Père. » Qu'ils rougissent,

Quoniam vero parvulus erat, invenitur in medio præceptorum, sanctificans et erudiens eos. Quia parvulus erat, invenitur in medio, non eos docens, sed interrogans, et hoc pro ætatis officio, ut nos doceret quid pueris, quamvis sapientes et eruditi sint, conveniret, ut audiant potius magistros, quam docere desiderent, et se vana ostentatione non jactent. Interrogabat, inquam, magistros, non ut aliquid disceret, sed ut interrogans erudiret. Ex uno quippe doctrinæ fonte manat et interrogare et respondere sapienter; et ejusdem scientiæ est, scire quid interroges, quidve respondeas. Oportuit primum Salvatorem eruditæ interrogationis magistrum fieri, ut postea interrogationibus responderet juxta rationem Dei, atque sermonem. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XX.

De eo quod scriptum est : « Quid est quod quærebatis me? » usque ad eum locum ubi ait : « Conservabat Maria omnia verba hæc in corde suo. » *Cap.* II.

Quærebant Maria et Joseph inter affines Jesum, et non inveniebant; in comitatu, et invenire non poterant. Quæsierunt in templo, sed apud magistros, et in medio præceptorum inveniunt eum. Ubicumque magistri fuerint, in medio magistrorum invenitur Jesus; si tamen magister sedeat in templo, et nunquam egrediatur ex eo. Profuit Jesus magistris suis, et eos quos interrogare videbatur, docuit in medio eorum loquens, et quodammodo concitabat eos ad quærenda, quæ usque ad id locorum, utrum scirent, an ignorarent, nosse non poterant. Invenitur Jesus in medio magistrorum, et inventus dicit quæsitoribus suis : « Quid est quia quærebatis me? Nesciebatis quia in his quæ sunt Patris mei oportet me esse. » Primum simpliciter sentientes armemur adversus impios hæreticos, qui dicunt non esse conditorem patrem Christi Jesu, neque Deum legis, sed nec prophetarum. Ecce pater, Deus templi asseritur. Erubescant Valentiniani audientes Jesum inquientem : « In his quæ sunt Patris mei oportet me esse. » Erubescant omnes hæretici, qui Evangelium recipiunt secundum Lucam, et quæ in eo sunt scripta contemnunt. Hæc, ut dixi, sint intellecta simplicius.

tous ces hérétiques qui admettent l'Évangile selon saint Luc, et méprisent tout ce qui est écrit. Tout cela, comme nous l'avons dit, doit être entendu dans le sens littéral. Mais, comme l'Évangéliste ajoute : « mais ils ne comprirent point ce qu'il leur disait; » recherchons plus attentivement le sens de l'Écriture, afin de savoir s'ils étaient ignorants et insensés au point de ne pas comprendre ce qu'il disait, au point de se demander si ces paroles : « Il faut que je sois aux choses qui regardent mon Père, » signifiaient qu'il devait rester dans le temple, ou quelqu'autre chose de plus profond, et de nature à édifier davantage les fidèles. Chacun de nous, pourvu qu'il soit bon et parfait, est la propriété de Dieu le Père, et possède Jésus en lui. Nous devons en effet croire celui qui dit : « Il faut que je sois aux choses de mon Père. » Le vrai temple de Dieu est plutôt, à mon avis, ce temple raisonnable et vivant, que ce temple construit par la main des hommes pour être la figure d'un autre. Aussi de même qu'il habita ce temple d'une manière figurative, de même il en sortit d'une manière également figurative. Il sortit en effet du temple matériel, en disant : « Voici que votre maison va rester déserte. » *Matth.* XXIII; et en la quittant, cette maison, il entre dans la propriété de Dieu le Père, dans les églises répandues dans le monde entier, et il dit : « Il faut que je sois aux choses de mon Père. » Ils ne comprirent donc pas alors ce qu'il leur disait. Remarquez en même temps ceci : tant qu'il fut en la possession de son Père, il était sur les hauteurs; et comme Joseph et Marie n'avaient pas encore une foi pleine et entière, ils ne pouvaient demeurer avec lui sur les hauteurs; aussi dit-on qu'il descendit avec eux. Jésus descend fréquemment avec ses disciples, il n'habite pas toujours sur la montagne, il ne reste pas continuellement sur les sommets. Il est sur la montagne avec Pierre, avec Jacques, avec Jean, il y est encore dans un autre passage avec ses autres disciples. *Matth.* XVII. Mais comme ceux qui souffraient de diverses maladies, étaient incapables de monter sur la montagne, lui descend, et vient vers ceux qui restaient en bas. On dit aussi actuellement : « Il descendit avec eux, et vint à Nazareth, et il leur était soumis. » Enfants, apprenons à être soumis à nos parents; le plus grand est soumis au plus petit. Car voyant Joseph plus âgé que lui, il lui rendit les honneurs dus à un père, donnant ainsi à tous les enfants l'exemple de la soumission à leurs parents. Que ceux qui n'ont plus de pères,

Quoniam vero infertur : « Ipsi autem non intellexerunt sermonem, » sensum Scripturæ diligentius ventilemus, si erant stulti et insipientes, ut nescirent quid diceret, quia hoc quod ait : « In his quæ sunt Patris mei, me esse oportet, » significaret in templo, an aliud quiddam altius significet, et quod magis ædificet audientes. Unusquisque nostrum si bonus fuerit atque perfectus, possessio Dei Patris est, et habet in medio sui Jesum. Credamus quippe dicenti : « Quoniam in his quæ sunt Patris mei, me oportet esse. » Magis rationabile atque vivens, et verum templum Dei hoc esse suspicor, quam illud quod typice terreno opere constructum est. Unde illo in templo, ut typice fuit, ita recessit et typice. Egressus est enim de templo terreno dicens : « Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta » *Matt.* XXIII, et relinquens domum illam venit ad possessionem Dei Patris, ad Ecclesias in toto orbe dispersas, et dicit : « In his quæ sunt Patris mei, me oportet esse. » Tunc ergo non intellexerunt verbum, quod locutus est eis. Simul et illud attendite, quod quamdiu in possessione Patris sui fuit sursum erat, quia necdum plenam fidem Joseph (1) et Maria habebant, propterea sursum cum eo manere non poterant; sed dicitur descendisse cum eis. Crebro Jesus descendit cum discipulis suis, nec semper versatur in monte, nec absque fine sublimia tenet. In monte cum Petro est, cum Jacobo, cum Joanne, et rursum in alio lo o cum cæteris discipulis *Matth.* XVII. Porro quia non valebant hi qui variis ægrotationibus laborabant, in montem conscendere, idcirco descendit, et venit ad eos qui deorsum erant. Nunc quoque scribitur : « Descendit cum eis, et venit Nazareth, et subjiciebatur eis. » Discamus, filii, subjecti esse parentibus nostris; major minori subjicitur. Nam quia majorem Joseph videbat ætate, propterea eum parentis honore coluit, omnibus filiis exemplum tribuens, ut subjiciantur parentibus.

(1) Verum est adeo, in S. Virginem injuriosum esse Adamantium. Quam dixerat supra homil. 14, purgatione indiguisse, et postea homil. 17, scandalum passam dubitationemque de Filio; nunc multo audacius incredulitatis accusat aut exiguæ fidei. Recole quæ laudatis locis, ad retundendam calumniam ac vindicandam ab omni peccati labe Dei matrem, diximus. Nunc si tanti est ad excusandum Origenem, Sixti Senensis lib. v. Bibliothecæ annotationem 140 subnectamus. Puto, inquit, Origenem vocabulo plenæ fidei, intellexisse plenam cognitionem omnium mysteriorum divinitatis et humanitatis Christi, quam Maria Virgo nondum eo tempore habebat, quamvis ea omnia quæ tum de Christo noverat, certissima et inconcussa fide teneret. *Ed. Mig.*

soient soumis à ceux qui sont assez âgés pour être leurs pères. Mais pourquoi parler de parents et d'enfants? Jésus le Fils de Dieu est soumis à Joseph et à Marie, et moi je ne le serais pas à l'évêque que Dieu m'a donné pour père? Je ne serais pas soumis au prêtre, que le Seigneur a bien voulu préposer à ma garde? Joseph, ce me semble, comprenait que Jésus tout en lui étant soumis, était plus grand que lui, et cette connaissance qu'il avait de la supériorité de celui qui lui était soumis, le rendait très respectueux, et très modéré dans l'exercice de son autorité. Que chacun donc considère, que le dépositaire du pouvoir commande souvent à des gens qui valent mieux que lui; et qu'il arrive assez fréquemment de voir celui qui est soumis, bien meilleur que celui qui paraît être son supérieur. L'homme élevé en dignité qui comprendra cette vérité, ne s'enorgueillira pas du rang supérieur qu'il occupe, mais il se dira que d'autres hommes meilleurs sans doute que lui, lui sont soumis, de même que Jésus était soumis à Joseph. L'Évangéliste dit ensuite : « Or Marie conservait toutes ces paroles dans son cœur. » Elle soupçonnait qu'il y avait en lui plus qu'un homme; aussi conservait-elle toutes ses paroles dans son cœur, les regardant non comme les paroles d'un enfant de douze ans, mais comme les paroles d'un enfant qui avait été conçu du Saint-Esprit, qu'elle voyait croître en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes. Jésus croissait en sagesse, il paraissait plus sage d'heure en heure. Est-ce qu'il n'était pas sage auparavant pour devenir ainsi plus sage? Est-ce que, s'étant dépouillé en prenant la forme et la nature de serviteur, il recouvrait ce qu'il avait perdu, et se remplissait des vertus qu'il avait, peu de temps auparavant, en prenant un corps, paru abandonner? Ainsi il croissait non seulement en sagesse, mais en âge. Il y a la croissance en âge. Les Écritures parlent de deux âges : l'âge du corps, sur lequel nous ne pouvons rien, et qui n'est soumis qu'aux lois de la nature; l'âge de l'âme qui est à proprement parler, sous notre dépendance; selon lequel, si nous le voulons, nous croissons, chaque jour, à l'extrême limite duquel nous pouvons parvenir, de manière à ne plus être des enfants mobiles, nous laissant emporter à tout vent de doctrine; mais au contraire, cessant d'être enfants, et commençant à devenir des hommes, et à pouvoir dire : Quand je suis devenu homme, je me suis dépouillé de tout ce qui était de l'enfant. I *Corinth*, XV. La croissance en cet âge, qui est, comme je l'ai dit, le développement de l'âme, est en notre pouvoir. Si ce que nous venons de dire ne suffit pas, nous pouvons apporter en témoignage, cette parole de saint Paul : « Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'état d'homme parfait, à la mesure de l'âge plein du corps du Christ. » *Ephes.* IV. Il nous

Quod si patres iis non fuerint, subjiciantur his qui patrum ætatem habent. Quid loquor de parentibus et filiis? Si Jesus filius Dei subjicitur Joseph et Mariæ, ego non subjiciar episcopo, qui mihi a Deo ordinatus est pater? Non subjiciar presbytero, qui mihi Domini dignatione præpositus est? Puto quod intelligebat Joseph, quia major se erat Jesus, quod subjiciebatur sibi, et sciens majorem esse subjectum, trepidus moderabatur imperium. Videat ergo unusquisque, quod sæpe melioribus præpositus sit inferior, et nonnumquam accidat, ut ille qui subjectus est, melior sit eo qui sibi videtur esse præpositus. Quod cum intellexerit dignitate sublimior, non elevabitur superbia ex eo quod major est, sed sciet ita sibi meliorem esse subjectum, quomodo et Jesus subjectus fuit Joseph. Deinde sequitur : « Maria autem conservabat omnia verba hæc in corde suo. » Plus aliquid quam de homine suspicatur, unde et custodiebat omnia verba ejus in corde suo, non quasi pueri qui duodecim esset annorum, sed ejus qui de Spiritu sancto conceptus fuerat, quem videbat proficere sapientia et gratia apud Deum et homines. Jesus proficiebat sapientia, sapientior per singulas videbatur ætates. Numquid sapiens non erat, ut sapientior fieret? An quoniam evacuaverat se formam servi accipiens, id quod amiserat resumebat, et replebatur virtutibus, quas, paulo ante assumpto corpore, visus fuerat relinquere? Proficiebat ergo non solum sapientia, sed ætate. Est ætatis profectus. Duæ in Scripturis feruntur ætates, altera corporis quæ non est in potestate nostra, sed in lege naturæ; altera animæ, quæ proprie in nobis sita est, juxta quam, si volumus, quotidie crescimus, et ad summitatem venimus, ut non simus ultra parvuli fluctuantes, et qui circumferamur omni vento doctrinæ, sed esse parvuli desinentes, incipiamus esse viri, atque dicamus : Quando factus sum vir, destruxi ea quæ erant parvuli I *Cor.* XV. Hujus, ut dixi, ætatis profectus, qui incrementum habet animæ, in nostra est potestate. Si autem non sufficit testimonium, etiam illud de Paulo sumamus exemplum : « Donec perveniamus, » inquit, « omnes in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis corporis Christi « *Ephes.* IV. In nobis ergo est, ut ad mensuram perveniamus ætatis corporis

appartient donc de parvenir à la mesure de l'âge du corps du Christ, et puisque cela est en notre pouvoir, travaillons de toutes nos forces à nous dépouiller de l'enfance, à l'anéantir en nous, et à parvenir aux âges de plus en plus avancés, afin que nous aussi nous puissions entendre : « Vous irez en paix vers vos pères, après avoir vécu une heureuse vieillesse, » vieillesse, bien entendu, spirituelle, qui est la vieillesse vraiment heureuse, blanchissante, et arrivant à son terme dans le Christ Jésus. Auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXI.

Sur ces paroles : « L'an quinzième de l'empire de Tibère César, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Rendez droits ses sentiers. » *Cap.* III.

Quand les paroles prophétiques ne s'adressaient qu'aux Juifs, leur titre faisait mention des rois juifs. Par exemple : « Vision d'Isaïe fils d'Amos, qu'il a vue contre Juda et contre Jérusalem, sous le règne d'Osias, de Joathan, d'Achaz et d'Ézéchias, » *Isai.* I; et je ne vois désigné au temps d'Isaie, aucun autre personnage que les rois de la Judée. Nous lisons aussi dans certains prophètes le nom de rois d'Israël, comme en cet endroit : Et aux jours, dit-il, « de Jéroboam fils de Joas, roi d'Israël. » *Amos.* I. Mais lorsque le mystère de l'Évangile allait être prêché, que l'Évangile allait être répandu dans tout l'univers, prédication dont Jean fut le premier ouvrier dans le désert, et que le monde romain était sous la domination de Tibère, alors aussi il est écrit que la quinzième année de son règne, la parole du Seigneur se fit entendre à Jean. Si le salut n'eût dû être annoncé qu'à ceux des gentils qui devaient embrasser la foi, et si Israël devait en être entièrement exclu, il aurait suffi de dire : « L'an quinzième de l'empire de Tibère César, Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée; » mais comme de la Judée et de la Galilée devaient venir beaucoup de croyants, il est fait aussi mention de ces provinces, et il dit : « Hérode, tétrarque de la Galilée, Philippe son frère, tétrarque de l'Iturée et du pays de Trachonite, et Lysanias tétrarque d'Abilène sous les grands prêtres Anne et Caïphe, la parole du Seigneur se fit entendre à Jean, fils de Zacharie, dans le désert. »

Jadis la parole de Dieu se faisait entendre à Jérémie, fils d'Elcias, à Anathoth, aux jours de Josias roi de Juda, *Jerem.* I; aujourd'hui la parole de Dieu se fait entendre à Jean fils de Zacharie, elle qui ne s'était jamais fait entendre aux prophètes dans le désert. Mais comme les fils de celle qui était délaissée devaient embrasser la foi en plus grand nombre que les

Christi, et si in nobis est, omni labore nitamur deponere parvulum, et destruere illum, et ad ætates reliquas pervenire, ut nos quoque audire possimus : « Tu autem ibis ad patres tuos cum pace, nutritus [Al. *nutritos*] in senecta bona, » utique spiritali, quæ est vere senectus bona, canescens et in finem usque perveniens in Christo Jesu. Cui est gloria et honor et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXI.

De eo quod scriptum est : « Quintodecimo anno imperii Tiberii Cæsaris, » usque ad locum ubi ait : « Rectas facite semitas ejus. » *Cap* III.

Quando ad Judæos tantum sermo propheticus mittebatur, Judaici reges ponebantur in titulo, Verbi gratia : «Visio quam vidit Isaias filius Amos, adversus Judæam et adversus Jerusalem in regno Osiæ et Joathan, et Achaz, et Ezechiæ » *Isa.* I; nec alium quemquam, exceptis Judææ regibus, Isaiæ video tempore designatum. In quibusdam prophetis et Israel reges legimus, sicut ibi : Et in diebus, inquit, « Jeroboam filii Joas regis Israel » *Amos.* I. Quando vero sacramentum Evangelii prædicandum erat, et in toto orbe Evangelium disseminandum, cujus princeps Joannes in eremo fuit et orbem Romanum Tiberii regebat imperium, et tunc in quintodecimo anno verbum Domini ad Joannem factum esse describitur. Et si tantum his qui de nationibus credituri erant annuntianda salus fuisset, et penitus excludendus Israel, suffecerat dicens : « In quintodecimo anno Tiberii Cæsaris, præside Judææ Pontio Pilato. » Quia vero et de Judæa et de Galilæa multi credituri erant idcirco et hæc regna ponuntur in titulo, diciturque : « Tetrarcha Galilææ Herode, et Philippo fratre ejus tetrarcha Ituræ et Trachonitidis regionis, et Lysania tetrarcha Abilenæ, sub principibus sacerdotum Anna et Caipha factum est verbum Domini ad Joannem filium Zachariæ in deserto. »
Olim verbum Dei fiebat ad Jeremiam filium Elchiæ in Anathoth in diebus Josiæ regis Judæ *Jer.* I; nunc sermo Dei fit ad Joannem filium Zachariæ, qui numquam factus est ad prophetas in deserto. Sed quia plu-

fils de celle qui a un mari, *Galat.* IV; *Isai.* LIV; pour cette raison, la parole de Dieu se fit entendre à Jean fils de Zacharie, dans le désert. Considérez en même temps que ce fait a plus raison d'être si le désert est pris dans le sens mystique, et non dans le sens littéral. Car celui qui prêche dans le désert, s'efforce bien inutilement d'élever la voix là où il n'y a personne qui l'entende parler. Ainsi le précurseur du Christ, et la voix de celui qui crie dans le désert, prêche dans le désert de l'âme qui n'avait pas la paix. *Joan.* I. Mais ce ne fut pas seulement à cette époque, que celui qui était une lampe ardente et luisante se présentait en premier lieu, et prêchait le baptême de pénitence pour la rémission des péchés, *Marc.* I; il en est encore de même aujourd'hui; après elle vient la véritable lumière, quand la lampe même dit : « Il faut que celui-ci croisse, et que je diminue, » *Joan.* III. La parole se fit entendre dans le désert, et il vint dans tout le pays qui est aux environs du Jourdain. Quel autre pays Jean-Baptiste aurait-il pu parcourir, qui lui donnât, mieux que celui qui borde le Jourdain, la facilité de purifier dans l'eau, ceux qui voudraient faire pénitence? Jourdain veut dire « qui descend. » Le fleuve de Dieu qui descend et roule avec impétuosité ses eaux abondantes, est Notre-Seigneur et Sauveur, en qui nous sommes baptisés. Il prêche dans le baptême pour la rémission des péchés, cette eau véritable et salutaire : Venez, catéchumènes, faites pénitence, afin de recevoir le baptême pour la rémission des péchés. Celui-là reçoit le baptême pour la rémission des péchés, qui cesse de pécher. Car quiconque se présente au baptême avec l'intention de pécher, ne reçoit pas la rémission de ses péchés. Aussi je vous adjure de ne pas vous présenter au baptême témérairement et sans une sérieuse préparation, mais de montrer d'abord de dignes fruits de pénitence. Vivez quelque temps d'une vie sainte, gardez-vous purs de toute souillure et de tout vice, et alors vous recevrez la rémission des péchés, quand vous aurez commencé à haïr vous-mêmes vos propres péchés; écartez vos péchés, et ils seront écartés de vous. La citation qui est ici empruntée à l'ancien Testament, appartient au prophète Isaïe; c'est là que nous lisons : « Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers. » *Isai.* XL. Le Seigneur veut trouver en vous une voie qui lui permette de pénétrer dans votre âme, et de faire sa route. Préparez-lui le sentier, dont il est dit : « Rendez droits ses sentiers; voix de celui qui crie dans le désert. » La voix crie : Préparez le chemin. En effet la voix arrive d'abord aux oreilles; puis après la voix, ou plutôt avec la voix, la parole pénètre dans

res filii credituri erant desertæ magis quam ejus quæ habet virum *Galat*, IV; *Isai* LIV : idcirco factum est verbum Dei ad Joannem filium Zachariæ in deserto. Simulque considera quod magis rationem habet si mystice intelligatur desertum, et non secundum simplicem litteram. Qui enim in deserto prædicat, superflue facit ibi vociferari, ubi se loquentem nullus exaudiat. Præcursor ergo Christi, et vox clamantis in deserto prædicat in deserto animæ quæ non habebat pacem *Joan.* I. Non solum autem tunc, sed et in præsenti primum lucerna ardens et lucens venit, et prædicabat baptisma pœnitentiæ, in remissionem peccatorum *Marc* I ; deinde lux vera subsequitur, quando lucerna ipsa loquitur ; « Illum oportet crescere, me autem minui » *Joan.* III ; Fit verbum in deserto et venit ad omnem circa regionem Jordanis. Quæ enim alia loca debuit circuire Baptista, nisi vicina Jordanis, ut quicumque voluissent agere pœnitentiam præsto essent ad lavacrum aquæ? Porro Jordanis, « descendens » interpretatur. Descendens autem et largo impetu currens fluvius Dei Salvator noster Dominus est, in quo baptizamur. Quam veram aquam salutarem, in remissionem quoque peccatorum in baptismo prædicat : venite, catechumeni, agite pœnitentiam, ut in remissionem peccatorum baptisma consequamini. In remissionem peccatorum ille accipit Baptisma, qui peccare desistit. Si quis enim peccans ad lavacrum venit, [et *Al*,] ei non fit remissio peccatorum. Propterea obsecro vos, ne absque cautela et diligenti circumspectione ad baptismum veniatis, sed ostendatis primum fructus dignos pœnitentiæ. Facite aliquid temporis in conversatione bona, mundos vos a cunctis sordibus vitiisque servate; et tunc vobis remissio peccatorum fiet, quando cœperitis et ipsi propria peccata contemnere. Dimittite delicta vestra, et dimittentur vobis. Hoc autem ipsum quod nunc de veteri instrumento ponitur, in Isaia propheta scriptum legimus, ibi enim dicitur : « Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus *Isai.* XL. Vult Dominus in vobis reperire viam, ut possit in vestras animas ingredi, et iter suum facere. Præparate ei semitam, de qua dicitur : « Rectas facite semitas ejus : Vox clamantis in deserto. » Vox clamat, præparate viam. Primo enim vox ad aures pervenit; deinde

l'ouïe. C'est en ce sens, que le Christ fut annoncé par Jean. Voyons donc ce que la voix dit du Verbe. » Préparez, » dit-elle, « la voie au Seigneur. » Quelle voie devons-nous préparer au Seigneur? Une voie matérielle? La parole de Dieu peut-elle courir sur un pareil chemin? Est-ce intérieurement qu'il faut préparer cette voie au Seigneur, est-ce dans notre cœur qu'il faut lui disposer un sentier droit et uni? Telle est en effet la voie par laquelle est entrée la parole de Dieu, qui se renferme tout entière dans la capacité du cœur humain. Le cœur de l'homme est grand, il est spacieux, il a une grande capacité, pourvu toutefois qu'il soit pur. Voulez-vous connaître sa grandeur et sa largeur? Voyez quelle somme immense de connaissances divines il peut contenir. Lui-même, dit le Sage, m'a accordé la connaissance de tout ce qui existe; il m'a donné de connaître la constitution du monde, l'action des éléments, le commencement, la fin et le milieu des siècles, les vicissitudes des saisons, la succession des mois, les révolutions des années, la position des astres, la nature des animaux, la férocité des bêtes sauvages, l'énergie des vents, les pensées des hommes, les variétés des arbres, et la force des racines. *Sap.* VII, 17. Vous voyez que le cœur de l'homme, capable de contenir tant et de si grandes choses, n'est pas de petite dimension. Comprenez que ce n'est point en vertu de sa grandeur matérielle, mais de sa force intellectuelle qu'il peut contenir une si vaste connaissance de la vérité. Mais essayons aussi d'amener, par des exemples que nous avons chaque jour sous les yeux, les esprits même les plus ordinaires à croire à la grandeur du cœur de l'homme. Toutes les villes par lesquelles nous avons passé, nous les avons dans l'esprit, leurs beautés, la disposition de leurs places, de leurs murailles et de leurs édifices restent gravées dans notre cœur. Le chemin que nous avons suivi, demeure retracé et décrit par notre mémoire; nous embrassons toujours par le regard de la pensée la mer sur laquelle nous avons navigué. Il n'est donc pas, comme nous l'avons dit, de petite dimension, le cœur de l'homme qui peut contenir de si vastes objets. Mais si ce cœur contenant de si vastes objets n'est pas de petite dimension, il s'en suit qu'il est facile d'y préparer la voie du Seigneur, d'y rendre droits ses sentiers, afin que la parole de Dieu et la sagesse puissent y passer. Préparez donc la voie au Seigneur, par une vie sainte, et dressez les sentiers par des œuvres vertueuses; que le Verbe de Dieu avance en vous sans obstacle, et qu'il vous donne la connaissance de ses mystères et de son avènement. A lui appartiennent la gloire te l'empire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

post vocem, immo cum voce, auditum sermo penetrat. Juxta hunc sensum a Joanne annuntiatus est Christus. Videamus ergo quid vox de verbo annuntiet. « Præparate, » inquit, «viam Domino. » Quam viam Domino præparemus? Numquid corpoream? Aut potest sermo Dei tali itinere pergere? An intrinsecus præparanda est Domino, in corde nostro recta et æqualis semita componenda? Hæc est via per quam ingressus est sermo Dei, qui in humani corporis capacitate consistit. Magnum est cor hominis, et spatiosum, et capax, si tamen mundum fuerit. Vis ejus magnitudinem latitudinemque cognoscere? Vide quantam divinorum sensuum magnitudinem capiat. Ipse, ait, dedit mihi eorum, quæ sunt, notitiam rationem mundi scire, et opera elementorum principium et finem et medietatem sæculorum, temporum varietates, et translationem mensium, annorum circulos, et siderum sedes, naturas animalium, et furores bestiarum, spiritum violentias, et cogitationes hominum, diversitates arborum, et vim radicum *Sap.* VII, 17. Vides non parvum esse cor hominis, quod tanta capiat. Neque in corporis quantitate sed in fortitudine ejus intellige quæ tantam scientiam capiat veritatis. Ut autem et simplices quosque quotidianis exemplis ad credendum adducam, quod grande sit cor hominis, videamus. Quascumque urbes transivimus, habemus illas in animo, et qualitates, et situs platearum, murorumque, et ædificiorum in corde nostro versantur. Viam quam ingressi sumus, in memoriæ pictura ac descriptione retinemus; mare quod navigavimus tacita cogitatione amplectimur. Non est parvum, ut dixi, cor hominis, quod potest tanta capere Si autem non est parvum tanta capiens, consequenter in illo via Domini præparatur, et recta fit semita, ut ambulet in illa sermo Dei, atque sapientia. Præpara viam Domino per conversationem bonam, et egregiis operibus tene semitam; absque offensa ulla deambulet in te Verbum Dei, et donet tibi mysteriorum suorum adventusque notitiam. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMÉLIE XXII.

Sur ces paroles : « Toute vallée sera remplie, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants à Abraham. » *Cap.* III.

Considérons les prédictions qui ont trait à l'avènement du Christ; parmi ces prédictions, celle-ci d'abord regarde Jean : « Voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers. » Ce qui suit a rapport directement au Sauveur, car ce n'est pas par Jean que toute vallée a été remplie, mais par le Seigneur notre Sauveur. Que chacun s'examine soi-même, et considère ce qu'il était avant d'avoir la foi; et il verra qu'il était une vallée bien basse, une vallée profonde, le fond d'un gouffre. Mais lorsque le Seigneur Jésus fut venu et qu'il eut envoyé le Saint-Esprit son remplaçant, toute vallée fut remplie. Elle fut remplie des œuvres bonnes et des fruits du Saint-Esprit. La charité ne vous laisse pas demeurer à l'état de vallée. De plus, si vous y joignez la paix, la sagesse et la bonté, non seulement vous cesserez d'être vallée, mais encore vous commencerez à être la montagne de Dieu. Nous voyons cela se faire et s'accomplir chaque jour plus pour les gentils : « Toute vallée sera remplie, » que pour le peuple d'Israël, qui est déchu du haut rang qu'il occupait : « Toute montagne, » dit-il, « et toute colline sera abaissée. » C'était autrefois une montagne et une colline que ce peuple, mais la montagne et la colline ont été abaissées et renversées. Par suite de leurs fautes, le salut a été accordé aux gentils, afin de les exciter à la jalousie. *Rom.* XI. Si vous dites que les puissances ennemies, qui s'élevaient contre les mortels, sont ces montagnes et ces collines abaissées, vous ne vous tromperez pas. Car pour que les vallées de cette espèce soient remplies, il faut que ces puissances soient abaissées. Mais voyons si les prophéties suivantes qui ont trait à l'avènement du Christ se sont aussi accomplies. Car viennent ensuite ces paroles : « Et tout ce qui est mauvais deviendra droit. » Chacun de nous était mauvais, si toutefois il n'a pas continué de l'être; et par le fait de l'avènement du Christ dans nos âmes, tout ce qui était mauvais a été redressé. Que vous servirait-il en effet que le Christ soit venu jadis dans la chair, s'il n'était pas venu aussi dans votre âme? Prions donc que son avènement se réalise chaque jour en nous, et que nous puissions dire : « Je vis, mais ce n'est déjà plus moi qui vis, c'est le Christ qui vit en moi, » *Gal.* III. De quoi me servirait-il que le Christ vive en Paul, et ne vive pas en moi? Mais lorsqu'il sera venu à moi, et que j'en jouirai comme Paul en a joui, alors moi aussi, je dirai comme Paul : « Je vis, mais ce n'est plus déjà moi qui

HOMILIA XXII.

De eo quod scriptum est : « Omnis vallis implebitur, » usque ad eum locum ubi ait : « Potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. » *Cap.* III.

Videamus quæ in Christi prædicentur adventu, inter quæ primum de Joanne scribitur : « Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus. » Et quod sequitur proprie de Domino Salvatore est. Neque enim a Joanne omnis vallis impleta est, sed a Domino Salvatore. Seipsum unusquisque consideret, quis erat antequam crederet; tunc animadvertet vallem humilem, vallem se fuisse præcipitem in ima demersam. Quando venit Dominus Jesus, et misit Spiritum sanctum vicarium suum, vallis omnis expleta est. Expleta est autem operibus bonis et fructibus Spiritus Sanct. Charitas non sinit permanere te vallem. Quod si pacem habueris et sapientiam et bonitatem, non solum vallis esse desistes, sed etiam mons esse incipies Dei. Quod tamen de gentibus quotidie magis fieri videmus, atque compleri, « Omnis vallis implebitur ; » quam de populo Israel, qui de excelso depositus est « Omnis, » inquit « mons et collis humiliabitur.» Mons erat quondam ille populus et collis, qui depositus est atque destructus. Illorum delicto salus gentibus data est ad æmulandum eos *Rom.* XI. Quod et si contrarias fortitudines, quæ adversus mortales erigebantur, dixeris montes et colles esse depositos, non peccabis. Ut enim impleantur hujuscemodi valles, humiliandæ sunt. Sed et hoc quod in adventu Christi prophetatum est, utrum expletum sit, contemplemur. Sequitur enim : « Et omnia prava erunt in directa. » Unusquisque nostrum pravus erat, si tamen non et usque hodie perseverat; et per adventum Christi qui factus est ad animam nostram, prava quæque directa sunt. Quid enim tibi prodest, si Christus quondam venit in carnem, nisi quoque ad tuam animam venerit? Oremus ut illius quotidie nobis adventus fiat, et possimus dicere : « Vivo autem jam non ego, vivit autem in me Christus » *Gal.* III. Si enim Christus vivit in Paulo, non vivit in me, quid mihi proderit? Cum autem et ad me venerit, et fruitus illo fuero, sicut fruitus est Paulus, tunc et ego Pau-

vis, c'est le Christ qui vit en moi. » Examinons maintenant les autres prédictions concernant l'avènement du Christ. Il n'y avait rien de plus raboteux que vous. Passez en revue, vos passions d'autrefois, vos emportements, vos autres vices, si tant est qu'ils ont disparu, et vous comprendrez qu'il n'y avait rien de plus raboteux, et, pour employer une expression plus significative, rien de plus inégal que vous. Votre vie était pleine d'inégalités, votre langage et vos œuvres pleines également d'inégalités. Mon Seigneur Jésus est donc venu, il a nivelé vos aspérités, il a changé en voie unie tout ce chaos, de manière à faire en vous un chemin sans obstacle, droit, très propre, afin que Dieu le Père put s'avancer en vous, que le Christ Notre-Seigneur put établir en vous sa demeure, et dire : « Mon Père et moi nous irons à lui, et nous ferons en lui notre demeure, » *Joan.* XIV. Vient ensuite : « Et toute chair verra le Sauveur de Dieu. » Vous étiez chair antrefois, bien plus, pour dire une parole plus étonnante encore, quoique vous soyez encore dans la chair, vous voyez le Sauveur de Dieu. Mais que veulent dire ces expressions, toute chair; toutes sans aucune exception devant voir le Sauveur de Dieu, je laisse le soin de le comprendre à ceux qui connaissent les mystères des Écritures. Il nous faut porter notre attention sur les paroles que S. Jean adresse à ceux qui sortent pour venir au baptême. Si quelqu'un veut être baptisé, qu'il sorte. Celui qui demeure dans son premier état, qui ne renonce pas à sa manière de vivre et à ses habitudes, ne vient pas au baptême dans de bonnes dispositions. Pour vous faire comprendre ce que c'est que sortir pour venir au baptême, écoutez ce texte et pesez les paroles que Dieu adresse à Abraham : « Sortez de votre pays, » *Gen.* XII, et le reste. C'est aux foules sortant pour venir au baptême, sortant seulement, et non pas sorties, que Jean dit ce qui suit. Car si elles étaient déjà sorties, il ne leur dirait jamais : « Race de vipères. » Ainsi tout ce qu'il leur adresse, c'est à vous, ô catéchumènes des deux sexes, qu'il l'adresse. Vous qui vous disposez à vous présenter au baptême, voyez si par hasard on ne pourrait pas vous dire,« race de vipères. » Mais de plus, si vous n'avez eu soin de rejeter de votre cœur la méchanceté et le venin des serpents, les paroles suivantes vous seront également adressées : « Qui vous a avertis de fuir la colère à venir? » Une colère immense menace ce monde, le monde tout entier doit subir la colère de Dieu; la colère de Dieu bouleversera et la vaste immensité du ciel, et l'étendue de la terre, et les chœurs des étoiles, et l'éclat du soleil, et la lumière consolante de la lune qui brille pendant la nuit. Tout cela passera à cause des péchés des hommes. Autrefois la colère de Dieu ne s'appesantit que sur tout ce qui appar-

lo similiter loquar : « Vivo jam non ego, vivit vero in me Christus. » Consideremus ergo cætera, quæ in Christi prædicentur adventu. Nihil te asperius erat. Vide pristinos motus tuos, vide iram, et cætera vitia, si tamen cessaverunt esse quæ fuerant, et intelligis nihil te asperius, et (ut significantius loquar) nihil fuisse inæqualius. Conversatio tua inæqualis erat, et sermo et opera inæqualia. Venit ergo Dominus meus Jesus, et exæquavit asperitates tuas, incomposita quæque vertit in vias planas, ut fieret in te iter sine offensione, et leve [*Forte* læve], atque purissimum, gradereturque in te Deus Pater, et Christus Dominus mansionem apud te faceret, diceretque : « Ego et Pater meus veniemus, et mansionem apud eum faciemus » *Joan.* XIV. Sequitur : « Et videbit omnis caro salutare Dei. » Tu quondam caro eras, immo ut mirabilius loquar, cum adhuc in carne sis, vides salutare Dei. Quid autem sibi velit, quod dicitur, omnis caro, eo quod nulla excipiatur quæ non videat salutare Dei, relinquo intelligendum his qui sciunt Scripturarum mysteria. Quænam egredientibus ad baptismum Joannes loquitur, attendendum. Si quis vult baptizari, egrediatur. Manens enim in pristimo statu, et mores suos et consuetudinem non relinquens, nequaquam rite ad baptismum venit. Ut autem intelligas quid sit egredi ad baptismum, accipe testimonium et auscuta verba quibus Deus loquitur ad Abraham : « Egredere de terra tua » *Gen.* XII et reliqua. Egredientibus itaque ad lavacrum turbis, non egressis, sed tantum egredientibus, Joannes loquitur quæ sequuntur. Si enim jam egressi fuissent, numquam ad eos diceret, « generatio viperarum. » Quæcumque igitur ad illos loquitur, ad vos, o catechumeni et catechumenæ, loquitur. Qui disponitis venire ad baptismum, considerate non forsitan vobis dici possit, « generatio viperarum. » Sed et illud quod sequitur, nisi pravitatem venenaque serpentum de corde vestro expuleritis, dicetur ad vos : « Quis ostendit vobis fugere ab ira ventura? » Magna huic sæculo impendet ira; omnis iram Dei passurus est mundus; tantam vastitatem cœli, et latitudinem terræ, et stellarum choros, splendorem solis, et lunæ nocturnæ solatia, Dei ira subvertet. Hæc enim omnia

tenait à la terre, parce que toute chair avait abandonné sa voie sur la terre, *Genes.* VI; mais maintenant c'est sur le ciel et sur la terre que doit tomber la colère de Dieu. « Les cieux passeront, mais vous, vous demeurerez » (c'est à Dieu que s'adresse le psalmiste), « et tous vieilliront comme un vêtement, » *Ps.* CII. Jugez quelle est la nature et l'intensité de cette colère, qui consumera le monde entier, punira ceux qui ont mérité le châtiment, et trouvera matière à s'exercer. Chacun de nous a préparé dans ce qu'il a fait, une matière à cette colère. « Car par votre dureté et l'impénitence de votre cœur, vous vous amassez un trésor de colère, pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu, » est-il dit aux Romains, *Rom.* II. Vient ensuite : « Qui vous a avertis de fuir la colère à venir? Faites donc de dignes fruits de pénitence. » A vous qui vous présentez au baptême, il est dit aussi : « Faites de dignes fruits de pénitence. » Voulez-vous savoir ce que sont les fruits de pénitence? La charité est un fruit de l'Esprit; la joie est un fruit de l'Esprit; la paix, la patience, la douceur, la bonté, la foi, la mansuétude, la continence et autres choses semblables sont des fruits de l'Esprit, *Galat.* V. Si nous possédons toutes ces vertus, nous avons fait de dignes fruits de pénitence. Il est dit encore à ceux qui venaient au baptême de Jean : « Et n'allez pas dire en vous-mêmes : nous avons Abraham pour père : car je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants à Abraham. » Jean le dernier des prophètes prédit le rejet du premier peuple, et la vocation des gentils. Il dit en effet à ceux qui se glorifiaient d'avoir Abraham pour père : « Et n'allez pas dire en vous-mêmes, nous avons Abraham pour père. » Puis il ajoute, parlant des gentils : « Je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants à Abraham. » De quelles pierres? Ce n'était certes pas des pierres matérielles et irraisonnables qu'il avait en vue et qu'il indiquait, mais les hommes jadis insensibles et endurcis, pour lesquels s'était réalisé, par suite des adorations qu'ils avaient prodiguées aux idoles de pierre et de bois, cette parole que chante le psalmiste : « Que ceux qui les font, ou qui se confient en elles, leur deviennent semblables, » *Ps.* CXV. Et vraiment, ceux qui font les idoles et qui se confient en elles, deviennent semblables à leurs dieux, privés de sentiment, privés de raison, ils sont changés en pierre et en bois. Ils ont sous les yeux l'ordre admirable, qui règne dans la création, la beauté, le rôle des créatures, l'agencement magnifique du monde, et cependant ils refusent de reconnaître par les créatures le Créateur, ils ne veulent point voir qu'une si merveilleuse organisation proclame une providence, un organisateur; ils sont aveugles, et n'aperçoi-

propter hominum peccata transibunt. Et olim quidem super omnia tantum in terra venit ira Dei, quia omnis caro reliquerat viam suam super terram, *Gen.* IV. Nunc autem et super cœlum, et super terram ventura est ira Dei. » Cœli pertransibunt, tu autem permanebis (ad Deum dicitur), « et omnes sicut vestimentum veterascent. » *Ps.* CII. Videte qualis et quanta ira sit, quæ mundum omnem consumptura sit, et puniet eos qui pœna digni sunt, invenietque materiam in qua se exerceat. Unusquisque nostrum ex eo quod gessit, iræ materiam præparavit. « Secundum duritiam enim tuam et impœnitens cor thesaurizas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, » dicitur ad Romanos *Rom.* II. Dein sequitur : « Quis ostendit vobis fugere ab ira ventura? Facite ergo fructus dignos pœnitentiæ. » Et vobis qui venitis ad baptismum, dicitur : « Facite fructus dignos pœnitentiæ. » Vultis scire qui sunt fructus pœnitentiæ? Charitas fructus est Spiritus, gaudium fructus est Spiritus, pax, patientia, benignitas, bonitas, fides, mansuetudo, continentia, et reliqua hujuscemodi *Galat.* V. Si hæc omnia habuerimus, fecimus fructus dignos pœnitentiæ. Rursum dicitur ad eos qui ad Joannis baptismum veniebant : « Et ne incipiatis dicere intra vosmetipsos, patrem habemus Abraham; dico enim vobis, quia potest Deus de lapidibus istis suscitare filios Abraham. » Prophetat Joannes novissimus prophetarum expulsionem prioris populi, et vocationem gentium. Illis enim qui de Abraham gloriabantur dicit : « Et ne incipiatis dicere in vobismetipsis, patrem habemus Abraham. » Et de gentibus rursum loquitur : « Dico enim vobis, quia potest Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. » De quibus lapidibus? Non utique lapides irrationabiles corporeosque monstrabat, sed homines insensibiles et quondam duros, qui quia lapides et ligna adorabant, impletum est illud quod in psalmo cantabatur : « Similes illis fiant [Al. *fiunt*] qui faciunt ea, et omnes qui confidunt in eis. » *Ps.* CXV. Vere qui faciunt idola, et confidunt in eis, similes sunt diis suis, absque sensu, sine ulla ratione, in lapides lignaque conversi sunt. Cum enim tantum videant creaturarum ordinem, decorem, officium, tantam mundi pulchritudinem, nolunt de creaturis intelli-

vent le monde que par ces yeux avec lesquels, les animaux et les bêtes privées de raison l'aperçoivent également. Ils ne réfléchissent pas qu'il y a une raison au fond de cette création qu'ils voient pourtant gouvernée par la raison. Tout cela, à propos de ce que Jean disait : « Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants à Abraham. » Pour nous, demandons instamment à Dieu d'être, si nous avons été pierres, changés maintenant en enfants d'Abraham, à la place de ces enfants qui ont été rejetés, et qui ont par leur faute perdu la promesse et l'adoption. Je veux faire encore une citation par rapport aux pierres. Il est écrit dans le cantique de l'Exode : « Qu'ils soient changés en pierres, jusqu'à ce que votre peuple, Seigneur, soit passé, jusqu'à ce qu'il soit passé ce peuple que vous vous êtes acquis, » *Exod.* XV. Ainsi l'on demande à Dieu qu'ils soient changés pour un peu de temps en pierres, car c'est le sens précis du mot grec ἀναλιθουσθωσαν jusqu'à ce que le peuple juif soit passé. Il n'est pas douteux qu'après que les Juifs seront passés, les Gentils cesseront d'être de pierre, et au lieu d'un cœur endurci, recevront une nature humaine et raisonnable, dans le Christ, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXIII.

Sur ces paroles : « La cognée est déjà à la racine des arbres, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Il y eut aussi des publicains qui vinrent à lui pour être baptisés. » *Cap.* III.

Jean disait déjà à cette époque : « La cognée est déjà à la racine des arbres. » Or si la consommation du monde eût été alors sur le point d'arriver, si la fin des temps eût été proche, je ne rencontrerais là aucune difficulté. Je dirais que ce qu'il prédit : « La cognée est à la racine de l'arbre, » et : « Tout arbre qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu, » ne l'a été, que parce que la réalisation s'en faisait à cette époque. Mais comme depuis tant de siècles se sont écoulés, comme tant d'années ont passé depuis le jour où il parlait ainsi jusqu'aujourd'hui, il est nécessaire de rechercher pourquoi le Saint-Esprit a dit par la bouche du prophète : « La cognée est déjà à la racine des arbres. » Je pense que cette prophétie annonce au peuple israélite que sa chute est prochaine. A ceux en effet qui sortaient vers lui pour être baptisés, Jean disait entre autres choses : « Faites de dignes fruits de pénitence; » puis leur parlant comme à des juifs, il ajoutait : « N'allez pas

gere Creatorem, neque considerant tantæ dispensationis aliquam providentiam, aliquem esse rectorem, sed sunt cæci, his tantum oculis mundum videntes, quibus irrationabilia jumenta et bestiæ vident. Non enim animadvertunt in his quæ vident ratione regi, aliquam inesse rationem. Hæc propterea, quia Joannes dixerat : « Potest Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. » Et nos igitur obsecremus Deum, ut si quando fuimus lapides, vertamur in filios Abrahæ pro his filiis qui ejecti sunt, et repromissionem adoptionemque suo vitio perdiderunt. Unum testimonium adhuc de lapidibus ponam. Siquidem in cantico Exodi scribitur : « Vertantur in lapides, donec pertranseat populus tuus, Domine, donec transeat populus tuus iste quem possedisti » *Exod.* XV. Rogatur itaque Deus, ut paulisper convertantur in lapides; hoc enim Græcus sermo significantius sonat, ἀναλιθωθήσθωσαν, donec pertranseat populus Judæorum. Haud dubium quin postquam illi transierint, gentes lapideæ esse cessabunt, et pro duro corde recipient humanam in Christo rationabilemque naturam. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXIII.

De eo quod scriptum est : « Ecce securis ad radices arborum posita est, » usque ad eum locum ubi ait : « Venerunt autem et Publicani, ut baptizarentur ab eo. » *Cap.* III.

Joannes illo jam tempore loquebatur : « Ecce securis ad radices arborum posita est. » Et siquidem jam ingrueret consummatio, et temporum finis instaret, nulla mihi quæstio nasceretur. Dicerem enim hoc quod ait : « Ecce securis ad radices arboris posita est, » et illud : « Omnis enim arbor quæ non facit fructum bonum, præcidetur, et in ignem mittetur, » propterea prophetatum, quia in illo tempore complebatur. Cum autem tanta post sæcula fluxerint, et tam innumerabiles anni ab illo tempore usque ad præsentem diem transierint, quomodo Spiritus sanctus in propheta dicat : « Ecce securis ad radices arborum posita est, » debemus inquirere. Ego puto Israelitico populo prophetari, quod præcisio ejus vicina sit. His enim qui egrediebantur ad eum, ut baptizarentur, inter cætera loquebatur : « Facite fructus dignos pœnitentiæ; » et quasi Judæis

dire vous-mêmes, nous avons Abraham pour père. Car je vous déclare que Dieu peut faire naître de ces pierres mêmes des enfants à Abraham. » Ainsi ces paroles : « La cognée est déjà à la racine des arbres, » s'adressent aux juifs. Cette explication concorde avec le passage où l'Apôtre dit que les rameaux de l'infidélité ont été coupés et abattus par cette cognée, de telle sorte qu'elle a retranché non pas la racine de l'arbre, mais les rejetons qui pullulaient sur la racine, afin que sur cette racine de l'arbre ancien, on pût greffer les branches de l'olivier. *Rom.* XI. Ainsi tout arbre qui ne produit pas de bons fruits, sera coupé et jeté au feu; car il n'a pas d'autre fin, que d'être dévoré par la flamme. On nous présente ensuite trois catégories de personnes qui interrogent Jean sur le salut qu'il annonce : la première est désignée par l'Écriture sous le nom de foules sortant pour venir au baptême, la seconde, sous le nom de publicains, la troisième, porte le titre de soldats. « Le peuple lui demandait : Que devons-nous donc faire? Il leur répondit : que celui qui a deux habits, en donne un à celui qui n'en a pas, et que celui qui a de quoi manger, fasse de même. » A la vérité, je ne sais pas s'il convient de prescrire cela au peuple. C'est l'affaire des apôtres plutôt que des hommes ordinaires, si l'on a deux habits, d'en donner un à celui qui n'en a pas. Et pour vous convaincre que cette recommandation s'adresse plutôt aux apôtres qu'au peuple en général, écoutez ce que le Sauveur leur dit à eux-mêmes : « Ne portez pas deux habits dans le chemin, » *Matth.* XX. Les deux habits dont chacun est revêtu, et dont l'un doit être donné à celui qui n'en a pas, a donc une autre signification. En effet, le Sauveur veut que, comme nous n'avons pas à servir deux maîtres, nous n'ayons pas non plus deux habits, que nous ne nous couvrions pas d'un double vêtement, pour qu'il n'y ait pas d'une part le vêtement du vieil homme, et de l'autre, le vêtement de l'homme nouveau. Il désire au contraire ardemment, que nous nous dépouillions du vieil homme et que nous nous revêtions de l'homme nouveau. Jusqu'ici l'explication est facile. Mais ici se pose cette question; comment, d'après cette interprétation, nous prescrit-on de donner un habit à celui qui n'en a pas? Quel est celui qui n'a pas même un vêtement pour recouvrir sa chair, qui est complètement nu, qui n'est couvert d'aucun vêtement? Je ne dis pas cela pour ruiner le précepte de l'aumône et de la miséricorde envers les pauvres. C'est le comble de la générosité, de donner à ceux qui sont nus l'un de ses deux habits. Mais je dis que ce passage a un sens plus profond, et qu'il faut donner un vêtement à celui qui en est absolument dénué. Quel est donc celui qui n'a point d'habit? Sûrement, celui qui n'a point de

dicebat : « Ne incipiatis dicere in vobismetipsis, patrem habemus Abraham. Dico enim vobis, quia potest Deus ex lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. » Hoc ergo quod ait : « Ecce securis ad radices arborum posita est, » Judæis loquitur. Cui sensui et Apostolicum illud congruit, fractos esse ab hac securi infidelitatis ramos atque succisos, ut amputaret ex arbore non radicem, sed ea quæ de radice pullularunt, ut in radice pristinæ arboris, rami possint oleastri inseri *Rom.* XI. Omnis ergo arbor, quæ non facit fructum bonum, præcidetur et in ignem mittetur ; hunc enim finem habet, ut incendio concremetur. Deinde tres ordines inducuntur sciscitantium Joannem super salute sua : unus quem Scriptura appellavit populos exeuntes ad baptisma, alius quem publicanos nominat, tertius qui militum appellatione censetur. « Interrogabant eum turbæ, dicentes : Quid faciemus? Qui respondens eis : Qui habet duas tunicas, det ei qui non habet ; et qui habet cibos, similiter faciat. » Quod quidem, nescio si turbæ conveniat præcipi. Magis enim apostolis quam vulgo congruit, ut qui duas tunicas habet, unam tribuat non habenti. Et ut scias magis hoc apostolis quam populis convenire, audi quid a Salvatore dicatur ad eos : « Neque duas tunicas tollatis in via » *Matth.* XX. Duplex itaque vestimentum quo unusquisque vestitur, et præcipitur ut alterum tribuat non habenti, aliam intelligentiam sonat. Vult enim nos Salvator, quomodo non habemus duobus servire dominis, sic nec duas habere tunicas, nec duplici veste circumdari, ne sit unum indumentum veteris hominis, et alterum novi. Econtrario autem cupit, ut exspoliemus nos veterem hominem, et induamus novum. Hucusque facilis expositio est. Porro quæritur, quomodo juxta hanc interpretationem jubeatur nobis non habenti tribuere vestimentum. Quisnam est ille qui ne unum quidem indumentum super carnem suam habet, qui nudus est, qui omnino nulla veste coopertus? Neque vero hoc dico, quo non præcipiatur liberalitas, et in pauperes misericordia. Hyperbolica clementia, ut etiam nudos altera tunica protegamus. Sed hoc aio, quod et profundiorem locus iste respiciat intellectum, et oporteat ei dare tunicam qui omnino non habebat. Quis est ergo iste, qui tunicam

Dieu. Ainsi nous devons nous dépouiller, et donner à celui qui est nu. L'un a Dieu, l'autre ne l'a pas, l'autre c'est la puissance ennemie, et comme il est écrit que nous devons jeter nos fautes au fond de la mer, *Mich.* VII, ainsi nous faut-il rejeter loin de nous nos vices et nos péchés, et en charger celui qui a été cause que nous les avons commis. « Et que celui qui a de quoi manger, » dit-il, « fasse de même, » que celui qui a des vivres, en donne à celui qui n'en a pas, et qu'il lui fournisse ainsi non seulement le vêtement, mais encore de quoi manger. « Il y eut aussi des publicains qui vinrent à lui pour être baptisés. » Entendu dans le sens littéral, ceci apprend aux publicains à ne rien demander de plus que ce qui est prescrit dans la Loi; car ceux qui exigeraient davantage, transgresseraient, non pas l'ordre de Jean, mais le commandement du Saint-Esprit qui parle par la bouche de Jean. Je ne sais pas néanmoins, si ces paroles, prises dans le sens anagogique, n'ont pas une signification plus haute, et si nous devons traiter de choses aussi mystiques devant un pareil auditoire, et surtout en présence de personnes qui ne savent pas découvrir la moelle des Écritures, et n'en goûtent que la superficie. Le faire est dangereux, et cependant il y faut toucher d'une manière brève et concise. Lorsque nous sortirons de ce monde, et que notre vie présente se changera en une autre, nous rencontrerons assis aux confins du monde, des scrutateurs qui, remplissant les fonctions de publicains, rechercheront avec le plus grand soin, s'ils ne trouvent pas en nous rien qui leur appartienne. Il me semble que le prince de ce monde est une espèce de publicain; aussi est-il écrit de lui : « Le prince de ce monde est venu, et il n'y a en moi rien qui lui appartienne, » *Joan.* XIV. Ce que nous lisons dans l'Apôtre : « Rendez à chacun ce qui lui est dû : le tribut, à qui vous devez le tribut; les impôts, à qui vous devez les impôts; l'honneur, à qui vous devez l'honneur; ne demeurez redevables à personne que de l'amour qu'on se doit les uns aux autres, » *Rom.* XIII, doit être pris également dans un sens spirituel. C'est pourquoi, prenons garde si nous n'avons pas de quoi payer l'impôt, d'être personnellement saisis pour dettes, comme cela se pratique en ce monde pour ceux qui doivent l'impôt, et qui n'ayant pas de quoi acquitter leur dette, sont jetés en prison et obligés de travailler au profit de l'État. Il n'en manque pas parmi nous qui seront retenus par cette espèce de publicains. Jacob, cet homme d'une grande sainteté, ne les redoutait pas beaucoup, il ne craignait pas qu'on trouvât en lui quelque chose qui fût soumis à l'impôt des publicains. Aussi disait-il hardiment à ce publicain qui avait nom Laban : « Reconnais s'il y a chez moi quelque chose qui t'appartienne. » *Gen.* XXXI.

non habet? Nempe ille qui penitus Deum non habet. Debemus igitur exuere nos, et ei dare qui nudus est. Alius habet Deum, alius omnino non habet, contraria videlicet fortitudo. Et quomodo scriptum est, ut in profundo maris præcipitemus delicta nostra *Mich.* VII : sic projici a nobis oportet vitia atque peccata, et jacere super eum qui eorum nobis causa exstitit. « Et qui habet, » inquit, « cibum, similiter faciat. » Qui habet cibos tribuat non habenti, ut non solum ei vestimentum, sed etiam id quod possit comedere, largiatur. « Venerunt autem et publicani baptizari ab eo. » Hoc et juxta simplicem intelligentiam docet publicanos nihil amplius quærere, quam in Lege præceptum est; qui enim plus exegerint, non Joannis mandatum prævaricant, sed Spiritus sancti qui locutus est in Joanne. Nescio autem utrum, ut secundum ἀναγωγήν, aliud quiddam excellentius sermo significet, et an debeamus in tali auditorio res tam mysticas prodere, maxime inter eos qui Scripturarum medullas non introspiciunt, sed tantum superficie delectantur. Periculosum quidem, sed tamen strictim breviterque tangendum. Cum exierimus a sæculo, et hæc vita nostra fuerit commutata, erunt quidam in finibus mundi sedentes velut publicanorum officio diligentissime perscrutantes, ne quid sui in nobis inveniant. Videtur mihi princeps sæculi hujus quasi publicanus esse, unde scriptum est de eo : « Venit princeps mundi istius, et in me habet nihil » *Joan.* XIV. Illud quoque quod in Apostolo legimus : « Reddite omnibus debita, cui tributum, tributum; cui vectigal, vectigal: cui honorem, honorem; nemini quid debeatis nisi ut invicem diligatis » *Rom.* XIII, sacrate intelligendum est. Quamobrem consideremus ne forte cum non habuerimus, quod pro vectigali queamus reddere, ipsi trahamur ob debitum, ut solet apud sæculi quoque fieri vectigales, quando quis pro debito ipsi reipublicæ serviturus includitur. Complures e nobis, ab istiusmodi publicanis tenendi sunt, quos Jacob ille vir sanctus non magnopere formidabat, nec verebatur, ut de publicanorum vectigalibus in eo aliquid reperiretur. Unde et audacter ad publicanum illum loquebatur Laban : « Cognosce si quid tuarum rerum est apud me » *Gen.* XXXI. Super quod

Sur quoi l'Écriture lui rend témoignage, en disant : « Et Laban ne reconnut rien pour lui appartenir chez Jacob. » Ainsi notre Sauveur et avec lui le Saint-Esprit qui a parlé par la bouche des prophètes, instruisent non seulement les hommes, mais encore les anges, et les puissances invisibles. Et à quoi bon parler du Sauveur? les prophètes et les apôtres eux-mêmes, en tout ce qu'ils prêchent, s'adressent non seulement aux hommes mais aussi aux anges. En voici une preuve : « Écoute, ciel, » dit le Psalmiste, « et je parlerai; je vous chanterai devant les anges; » et : « Louez le Seigneur, cieux des cieux, et que toutes les eaux qui sont au-dessus des cieux, louent le nom du Seigneur, » *Psal.* CXLVIII, 4; et : « que les anges le louent; » et : « mon âme, bénis le Seigneur en tout lieu de sa puissance. » Vous trouverez dans une foule d'endroits, et surtout dans les psaumes, des paroles qui s'adressent aux anges, l'homme, celui du moins qui possède le Saint-Esprit, ayant reçu le pouvoir de parler aussi aux anges. J'en pourrais citer de beaux exemples, je me contenterai d'un seul pour nous bien convaincre, que les anges mêmes sont instruits par la bouche de l'homme. Il est écrit dans l'Apocalypse de saint Jean : « Écrivez à l'ange de l'Église des Éphésiens. J'ai quelque chose contre vous, » *Apoc.* II; et encore : « Écrivez à l'ange de l'Église de Pergame J'ai quelque chose contre vous. » C'est certainement un homme qui écrit aux anges; et leur donne des ordres. Pour moi, je ne doute nullement qu'il y ait des anges dans notre assemblée, non seulement d'une manière générale pour l'assemblée entière, mais encore pour chacun de nous en particulier. C'est d'eux que parle le Sauveur, lorsqu'il dit : « Leurs anges voient sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux. » *Matth.* XVIII. Il y a ici deux assemblées, l'assemblée des anges, et l'assemblée des hommes. Quand nous parlons conformément à la raison, et au sentiment des Écritures, les anges en sont tout joyeux, et prient avec nous. Et c'est parce que les anges sont présents dans l'Église, dans celle, bien entendu, qui le mérite, qui est l'Église du Christ, qu'il est ordonné aux femmes d'avoir, lorsqu'elles prient, un voile sur la tête, par respect pour les anges, pour ces anges qui accompagnent les saints, et assistent joyeux à l'assemblée. I *Corint.* XI. Il est vrai que nos yeux, obscurcis qu'ils sont par les souillures du péché, ne les aperçoivent pas, mais les apôtres de Jésus les voient, eux auxquels le Sauveur a dit : « En vérité, en vérité, je vous

agit testimonium Scriptura dicens : « Et non cognovit Laban apud Jacob quicquam. » D cet igitur Salvator noster et Spiritus sanctus qui locutus est in prophetis, non solum homines, sed etiam angelos, et virtutes invisibiles. Quid loquar de Salvatore? prophetæ quoque ipsi et apostoli, omne quod resonant, non solum hominibus, sed et angelis prædicant. Quod ut scias verum, « Attende, » inquit, « cœlum, et loquar; in conspectu angelorum psallam tibi ; » et : « Laudate Dominum, cœli cœlorum, et aquæ quæ super cœlos sunt laudent nomen Domini » *Psal.* CXLVIII, 4; et : « Laudent eum angeli; » et : « In omni loco potestatis ejus benedic anima mea Domino. » Inveniens in plurimis locis, et maxime in psalmis, et ad angelos sermonem fieri, data homini potestate, ei tamen qui Spiritum sanctum habet, ut et angelos alloquatur. E quibus unum exemplum ponam, ut sciamus angelos quoque humanis vocibus erudiri. Scriptum est in Apocalypsi Joannis : « Angelo Ephesiorum Ecclesiæ scribe : Habeo aliquid contra te » *Apoc.* II; et rursum : « Angelo Ecclesiæ Pergami scribe : Habeo quippiam contra te. » Certe homo est qui scribit angelis, et aliquid præcipit. Ego non ambigo et in cœtu nostro adesse angelos, non solum generaliter omni Ecclesiæ, sed etiam singillatim. De quibus Salvator ait : « Angeli eorum semper vident faciem Patris mei qui in cœlis est » *Matth.* XVIII. Duplex hic adest Ecclesia, una hominum, altera angelorum. Si quid juxta rationem, et juxta Scripturarum dicimus voluntatem, lætantur angeli, et orant nobiscum. Et quia præsentes angeli sunt in Ecclesia, in illa dumtaxat quæ meretur, et Christi est, propterea orantibus feminis præcipitur, ut habeant velamen super caput propter angelos, utique illos qui assistunt sanctis, et lætantur in Ecclesia I *Cor.* XI (1). Quos quidem nos, quia peccatorum sortibus oculi nostri obliti sunt, non videmus, sed vident apostoli Jesu ad quos loquitur : « Amen

(1) Hic, quemadmodum et laudato Apocalypsis loco angelorum nomine, episcopos, et sacramentorum ministros designari, verissime Interpretes plerique omnes docent, inepteque adeo Origenes argumentatur. Cæterum neque id certum habuisse videtur, singulisne hominibus, an Christi fidem solum professis, et sanctis custos angelus assignetur; cum enim dudum Homil. 12 pronuntiasset unicuique hominum duos præfici, bonum unum, et alterum nequam ; et nunc repetat, *Adesse angelos non solum generaliter omni Ecclesiæ, sed etiam singillatim*; subdit tamen, *præsentes esse in Ecclesia dumtaxat quæ meretur, et Christi est* : in quam sæpius alibi sententiam libentius concedi. Vide *quæ* infra ad Homil. 35 annotamus. *Ed. Mig.*

le dis, vous verrez le ciel ouvert, et les anges de Dieu monter et descendre sur le Fils de l'homme. » *Joan.* I. S'il m'était donné de voir comme les apôtres, et d'apercevoir, comme Paul aperçut, je contemplerais en ce moment la multitude des anges, ce que vit Élisée, et ce que ne vit pas Giezi qui était avec lui. Giezi tremblait de tomber entre les mains des ennemis, Élisée seul voyait. Mais Élisée, en sa qualité de prophète du Seigneur, se mit en prière, et dit : « ô Seigneur, ouvrez les yeux de ce serviteur, pour qu'il voie qu'il y a plus de monde avec nous qu'il y en a avec eux. » IV. *Reg.* VI. Et sur-le-champ, à la prière de ce saint personnage, Giezi aperçut les anges qu'il ne voyait pas auparavant. Nous avons dit tout cela pour montrer que Jean instruisait aussi les publicains, non seulement ceux qui étaient employés à la perception des impôts de l'État, mais ceux encore qui venaient au baptême de pénitence. Et il y avait parmi ceux qui se présentaient au baptême de pénitence, d'autres publicains et d'autres soldats que des publicains et des soldats en chair et en os. Car ce n'est pas seulement Jean, ce n'est pas seulement un prophète, mais le Sauveur lui-même qui est venu prêcher une pénitence salutaire aux hommes, et aux anges, ainsi qu'aux autres puissances, afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse au ciel, sur la terre, et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ, est dans la gloire de Dieu le Père, *Philipp.* II; auquel appartiennent la gloire et l'empire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXIV.

Sur ces paroles : « Pour moi, je vous baptise dans l'eau, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « C'est celui-là qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. » *Cap.* III

Le peuple reçut Jean qui est moins grand que le Christ, pensant et s'imaginant qu'il était peut-être le Christ; mais quant au Christ lui-même, bien supérieur à Jean, il ne le reçut pas. Voulez-vous en connaître la cause? la voici: le baptême de Jean se voyait, le baptême du Christ était invisible. « Pour moi, » dit le premier, « je vous baptise dans l'eau ; mais celui qui vient après moi, est plus grand que moi; c'est celui-là qui vous baptisera dans le Saint-Esprit et dans le feu. » Quand Jésus baptise-t-il dans le Saint-Esprit, et quand baptise-t-il dans le feu? Est-ce dans un seul et même moment, ou bien à des moments différents, qu'il baptise dans le Saint-Esprit et dans le feu? « Pour vous, vous serez baptisés dans le Saint-Esprit sous peu de jours. » Les apôtres ont été baptisés dans le Saint-Esprit, après l'ascension du Christ dans le ciel, *Act.* II;

amen dico vobis, videbitis cœlum apertum, et angelos Dei ascendentes et descendentes super Filium hominis *Joan.* I. Quod si haberem hanc gratiam, ut quomodo apostoli, sic viderem, et sicut Paulus aspexit, intuerer, cernerem nunc angelorum multitudinem, quod videbat Elisæus, et Giezi qui cum eo steterat non videbat. In metu erat Giezi, ne ab hostibus caperetur, solus Elisæus videns. Sed Elisæus ut prophetes Domini, deprecatur; et dicit : « O Domine, aperi oculos pueri istius, et videat quoniam multo plures nobiscum sunt quam cum illis IV *Reg.* VI. Et statim ad preces sancti viri angelos quos prius Giezi non videbat, intuitus est. Hæc idcirco diximus, ut ostenderemus et publicanos doceri a Joanne, et non solum eos qui reipublicæ vectigalibus serviunt, sed etiam illos qui veniebant ad pœnitentiam. Et alii erant a corporalibus publicani, sicut et alii milites, qui egrediebantur ad baptismum pœnitentiæ. Venit enim non Joannes et propheta tantum, sed etiam ipse Salvator, et hominibus, et angelis, et virtutibus cæteris salutarem pœnitentiam prædicare, ut in nomine Jesu omne genu flectatur, cœlestium, et terrestrium, et infernorum, et omnis lingua confiteatur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris *Philip.* II : cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXIV.

De eo quod scriptum est : « Ego quidem baptizo vos aqua, » usque ad eum locum ubi ait: « Ipse vos baptizabit Spiritu sancto et igne. » *Cap.* III.

Joannem, qui minor est Christo, suscepit populus, reputans et cogitans ne forte ipse esset Christus; eum vero, qui major illo venerat, non suscepit. Vis causam scire? Cognosce : Joannis baptisma videbatur, Christi baptismus invisibilis erat. « Ego enim, » inquit, « baptizo vos in aqua; qui autem post me venit, major me est, ipse vos baptizabit Spiritu sancto et igni. » Quando baptizat Jesus Spiritu sancto, et rursum quando igne baptizat? Numquid uno atque eodem tempore Spiritu et igni baptizat, an vario atque diverso? « Vos autem baptizabimini Spiritu sancto, non post multos hos dies. »

mais à quel moment furent-ils baptisés dans le feu, l'Écriture ne le dit pas. Or de même que Jean attendait sur les bords du Jourdain ceux qui se présentaient au baptême, chassait les uns en disant; « Race de vipères ,» et le reste; et accueillait les autres, c'est-à-dire, ceux qui confessaient leurs vices et leurs péchés; ainsi le Seigneur Jésus se tiendra dans le fleuve de feu, près de l'épée flamboyante, *Gen.* III, afin de baptiser dans ce fleuve de feu, celui qui à la sortie de cette vie, désire entrer dans le paradis, mais a besoin de purification et de le mettre en possession de ce qu'il souhaite; afin aussi d'écarter du baptême de feu, celui qui ne porte point la marque des baptêmes précédents. Car il est nécessaire d'être d'abord baptisé dans l'eau et le Saint-Esprit, pour pouvoir, en arrivant au fleuve de feu, montrer qu'on a conservé la purification de l'eau et de l'esprit, et qu'on mérite de recevoir encore le baptême de feu dans le Christ Jésus; auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXV.

Du soupçon qu'avait le peuple au sujet de Jean, si par hasard, il ne serait pas le Christ *Cap.* III.

L'amour lui-même a ses dangers, quand il passe la mesure. Celui qui aime quelqu'un doit considérer la nature et les qualités de l'objet aimé, et ne pas l'aimer plus qu'il ne le mérite. Car s'il dépasse la mesure et les bornes de la charité, tous deux, celui qui aime, comme celui qui est aimé, seront coupables de péché. Un exemple rendra ceci plus évident. Le peuple admirait Jean et l'aimait; et en effet Jean était digne d'admiration, d'une admiration plus grande que celle que peuvent mériter les autres hommes, parce qu'il avait vécu tout autrement que le reste des mortels. Car tous tant que nous sommes, nous ne nous contentons pas de la nourriture la plus commune, nous aimons la variété des mets; une seule espèce de vin nous suffirait pour notre boisson, et nous achetons des vins de bouquet différent. Pour Jean, il se nourrissait continuellement de sauterelles, de miel sauvage, il se contentait de la nourriture la plus vulgaire, et la plus frugale, de peur d'engraisser son corps par des aliments trop substantiels, et de l'alour-

Baptizati sunt apostoli post ascensionem ejus ad cœlos Spiritu sancto *Act.* II ; quod autem igni fuerint baptizati, Scriptura non memorat. Sed quomodo Joannes juxta Jordanem fluvium venientes ad baptismum præstolabatur, et alios abigebat dicens: « Generatio viperarum, » et reliqua; porro eos qui confitebantur vitia atque peccata, suscipiebat: sic stabit in igneo flumine Dominus Jesus juxta flammeam romphæam *Gen.* III, ut quemcumque (1) post exitum vitæ hujus, qui ad paradisum transire desiderat, et purgatione indiget, hoc eum amne baptizet, et ad cupita transmittat; eum vero, qui non habet signum priorum baptismatum, lavacro igneo non baptizet. Oportet enim prius aliquem baptizari aqua et spiritu, ut cum ad igneum fluvium venerit, ostendat se et aquæ et spiritus lavacra servasse, et tunc mereatur etiam ignis accipere baptismum in Christo Jesu : cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXV.

De suspicione quam habebat populus de Joanne, ne forte ipse esset Christus. *Cap.* III.

Habet periculum et dilectio, si modum transeat. Debet enim qui aliquem diligit, naturas et causas considerare dilecti, et non eum plus diligere quam meretur. Nam si mensuram charitatis, modumque transcenderit, et qui diligit, et qui diligitur, in peccato erunt. Quod ut manifestius fiat ponamus exemplum. Joannem populus mirabatur, et diligebat eum ; et revera erat dignus miraculo, ut plus ei quam cæteris hominibus deferretur, quia aliter quam cuncti mortales vixerat. Non omnes sumus simplici contenti cibo, sed varietate delectamur escarum ; unum nobis ad potandum vinum sufficit, varii gustus vina mercamur. Joannes vero semper locustis, semper vescebatur melle silvestri, et contentus erat simplici et tenui cibo, ne corpus illius crassioribus pul-

(1) Notatum Genebrardo, doctisque aliis viris, purgatorium ignem post vitæ exitum satis luculenter hoc testimonio Adamantium profiteri. Addere possim ego sexcenta alia loca, quibus idem apertissime declarat : neque enim umquam id crimini datum Origeni, quod purgatorium negaret esse; sed econtrario hoc ipsum, quod suo modo constituerit : ita nempe, ut non alium ignem, non alia supplicia maneant quævis admissa scelera, quam purgatorii : neque adeo aliis quam temporariis tormentis putarit animas torqueri. Quod vero nefariam eam doctrinam hic quoque loci propinet, equidem affirmare non ausim, nam etsi *quemcumque* dicat, *post exitum vitæ hujus hoc amne baptizandum* : neque adeo unum aliquem excipiat (ut paulo superius ad Homil. 14, ubi de hoc ipso igneo baptismo disputat, animadvertimus), et ne sanctissimos quidem viros, qui aut nulla aut certe temporaria pœna lustrantur : attamen quod hic quasi sententiam temperans, subdit, *et purgatione indiget* suspicionem tollit erroris, seque innuit de iis dicere, quibus leviores eluendæ sint culpæ. Et vero nescio an alius in Origenianis scriptionibus locus exstet, qui tam commoda interpretatione donari possit. *Ed. Mig.*

dir par des mets trop recherchés; nos corps étant d'une nature telle, qu'une alimentation trop abondante les rend plus lourds; et de peur qu'avec le corps, l'âme s'alourdisse également, l'âme qui répandue dans tout le corps, subit l'influence de ses passions. Aussi c'est avec raison que cette recommandation est faite à ceux qui peuvent l'observer : « Il est bon de ne pas manger de chair, ni boire de vin, ni toucher à rien qui puisse scandaliser votre frère, » *Rom* XIV. La vie de Jean était donc admirable, et bien différente de celle des autres hommes. Il n'avait ni bourse, ni serviteur, pas même une pauvre chaumière. Non seulement il demeurait dans le désert, jusqu'au jour où il devait paraître devant Israël, mais encore à l'époque où il prêchait au peuple la pénitence, il restait dans les solitudes de la Judée, et n'avait pour boisson que l'eau pure, afin d'être différent des autres hommes, même par la nature de la boisson. Nous qui vivons dans les villes, au milieu des hommes, nous recherchons les habits les plus somptueux, les mets les plus délicats, les meubles les plus riches; voyez de quel vêtement il se couvrait, lui qui demeurait dans le désert. Il s'était fait une tunique de poils de chameau, et il se ceignait les reins d'une ceinture de cuir. On connaissait donc tous ces détails, et tous ceux qui le voyaient, l'admiraient à cause de la singularité de sa vie, et en l'admirant, l'entouraient d'une vénération extraordinaire, surtout parce qu'il baptisait les pécheurs repentants pour la rémission de leurs péchés. Pour tous ces motifs, ils l'aimaient, et en cela certes ils avaient raison; mais ils ne gardaient pas la mesure dans leur amour; car ils pensaient qu'il était peut-être le Christ. C'est cet amour dérégié et déraisonnable que l'apôtre saint Paul repoussait pour lui-même, lorsqu'il disait : « Je crains que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi, ou de ce qu'il entend dire de moi, et que la grandeur de mes révélations ne me donne de l'orgueil, » II *Corinth.* XII, etc. Craignant de tomber lui-même dans ce défaut, il ne voulait pas se juger d'après tout ce qu'il savait de lui, de peur qu'on ne l'estimat au-dessus des apparences, et que passant les bornes d'un hommage légitime, on ne dit de lui ce qu'on avait dit de Jean, qu'il était le Christ. Pareille chose fut dite par les uns, de Dosithée, hérésiarque de Samarie, par d'autres, de Judas de Galilée. Il en est enfin qui ont poussé l'amour à un tel degré de hardiesse qu'ils ont imaginé sur saint Paul des monstruosités inouies. Les uns en effet ont dit que ces paroles de l'Évangile : s'asseoir à la droite et à la gauche du Sauveur, regardaient Paul et Marcion, que Paul était assis à la droite et Marcion à la gauche. D'autres lisant : « Je vous enverrai pour avocat

mentis pinguesceret, et exquisitis dapibus gravaretur; hujusmodi quippe natura corpora nostra sunt, ut escis superfluis aggraventur : et cum corpus fuerit aggravatum, anima quoque oneretur, quæ per totum diffusa corpus passionibus illius subjacet. Quamobrem recte præcipitur eis qui observare possunt : « Bonum est non manducare carnem, neque bibere vinum, neque in quo frater tuus scandalizetur » *Rom.* XIV. Erat igitur Joannes vitæ mirabilis et multum ab aliorum hominum conversatione diversus. Non habebat sacculum, non famulum, non saltem vile tugurium. Morabatur in deserto, non solum usque ad diem ostensionis suæ ad Israel, verum eo tempore, quo pœnitentiam populo prædicabat, erat in solitudine Judææ, et aqua simplici irrigabatur, ut et in potu esset diversus a cæteris. Nos qui versamur in urbibus, qui in medio populorum sumus, et vestes quærimus lautiores, et cibos, et habilia; ille vero qui in eremo morabatur, videte quali vestimento indutus fuerit. De pilis camelorum sibi tunicam fecerat, et zona pellicea cingebatur. Omnia ergo in illo noverant, et propter dissimilitudinem vitæ universi qui videbant, admirabantur eum, et mirantes studiosissime colebant, super omnia quod pœnitentes in remissionem peccatorum baptizabat. Quas ob causas diligebant quidem eum justissime, sed non servabant in charitate modum; cogitabant enim ne forte ipse esset Christus. Quam inordinatam et irrationabilem charitatem cavens apostolus Paulus de semetipso loquebatur : « Timeo autem ne quis de me cogitet super id quod videt in me, aut audit ex me, et ne magnitudo revelationum extollat me, » *Cor.* XII, etc. Quod metuens ne etiam ipse incurrat, nolebat omnia de se judicare quæ norat, ne quis eo plus arbitretur esse quam cerneret, et mensuram honoris excedens, diceret quod dictum fuerat de Joanne, quia ipse esset Christus. Quod quidem nonnulli etiam de Dositheo Samaritarum hæresiarcha dixerunt, alii vero de Juda Galilæo. Denique in tantam quidam dilectionis audaciam proruperunt, ut nova quædam et inaudita super Paulo monstra confingerent. Alii enim aiunt hoc quod scriptum est, sedere a dextris Salvatoris et sinistris, de Paulo et de Marcione dici, quod Paulus sedet a dextris, Marcio sedeat a sinistris. Porro alii legentes : « Mittam

l'Esprit de vérité, » *Joan.* XIV, ne veulent point comprendre qu'il s'agit d'une troisième personne distincte du Père et du Fils, et d'une nature divine et sublime, mais prétendent que ces paroles désignent l'apôtre saint Paul. Ne vous semble-t-il pas que tous ont aimé plus qu'il ne convient, et que leur admiration pour la vertu de chacun de ces personnages, leur a fait dépasser la mesure de l'amour? Nous souffrons, nous aussi dans l'Église de ce défaut de mesure. La plupart nous aimant plus que nous ne méritons, nous vantent, et disent, dans les éloges qu'ils donnent à nos discours et à notre doctrine, des choses que notre conscience ne peut accepter. D'autres au contraire, déprécient nos ouvrages, et nous accusent d'avoir des sentiments que nous ne nous sommes jamais connus. Aucun d'eux, ni ceux qui nous aiment trop, ni ceux qui nous haïssent, ne gardent la mesure de la vérité; tous mentent, les uns par amour, les autres par haine. De là, nécessité de mettre un frein à l'affection, et de ne lui laisser la liberté de ses allures, qu'autant que cela ne l'expose pas à tomber dans le précipice. Il est écrit dans l'Ecclésiaste : « Ne soyez pas juste à l'excès; ne vous élevez pas trop haut dans vos pensées, de peur que vous n'en perdiez la raison. » En suivant cette maxime, je puis dire quelque chose de semblable : N'aimez pas l'homme de toute votre âme, et de toutes vos forces; n'aimez pas l'ange de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces; mais réservez pour Dieu seul l'accomplissement de ce précepte, suivant la parole du Sauveur : « Vous aimerez, » dit-il, « le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme, et de toutes vos forces, » *Matth.* XXII. J'entends quelqu'un répondre et me dire. Le Sauveur commande : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de toute votre âme, et de toutes vos forces, et votre prochain comme vous-même. » Je veux aimer le Christ; apprenez-moi donc comment je dois l'aimer. Car si je l'aime de tout mon cœur, de toute mon âme, et de toutes mes forces, je viole le commandement, en aimant ainsi un autre que Dieu seul. Et si j'ai pour lui un moindre amour que pour le Père tout-puissant, j'ai peur d'être accusé d'impiété et de profanation, envers le Premier-né de toutes les créatures. Instruisez-moi et montrez-moi comment je dois, en me gardant de ces deux écueils, aimer le Christ. Voulez-vous savoir de quel amour il faut aimer Jesus-Christ? Un peu d'attention : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu dans le Christ. Pensez-vous que vous pouvez avoir un amour différent dans le Père et dans le Fils? Aimez en même temps le Seigneur Christ. Aimez le Père dans le Fils, et le Fils dans le Père, de tout votre cœur, de toute votre âme, et de toutes vos forces. Que si quelqu'un nous demande de prouver par les

vobis advocatum Spiritum veritatis *Joan.* XIV, nolunt intelligere tertiam personam a Patre et Filio et divinam sublimemque naturam, sed apostolum Paulum. Nonne tibi omnes videntur plus amasse quam expedit, et dum virtutem uniuscujusque mirantur, dilectionis perdidisse mensuram? Quod quidem in Ecclesia patimur : plerique enim dum plus diligunt quam meremur, hæc jactant, et loquuntur, sermones nostros doctrinamque laudantes, quæ conscientia nostra non recipit. Alii vero tractatus nostros calumniantes, ea sentire nos criminantur, quæ numquam sensisse nos novimus. Sed neque hi qui plus diligunt, neque illi qui oderunt, veritatis regulam tenent ; et alii per dilectionem, alii per odium mentiuntur. Unde oportet charitati frena imponere, et tantum ei vagandi permittere libertatem, quantum in prærupta non corruat. Scriptum est in Ecclesiaste : « Ne sis justus multum, neque ampliora cogites, ne forte obstupescas. » Quod exemplum sequens possum simile quid dicere : Ne diligas hominem ex tota anima tua, et ex tota virtute tua : ne ames angelum de toto corde, de tota anima, de tota virtute ; sed præceptum juxta eloquium Salvatoris soli serva Deo. « Diliges enim, » inquit, « Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota virtute tua *Matth.* XXII. Respondeat mihi aliquis, et dicat : Salvator præcipit : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota virtute tua, et proximum tuum tamquam teipsum. » Volo diligere Christum ; doce ergo me quomodo eum diligam. Si enim dilexero eum ex toto corde meo, et ex tota anima mea, et ex tota virtute contra præceptum facio, ut alterum absque uno Deo sic diligam. Sin autem minus eum dilexero, quam omnipotentem Patrem, timeo ne in Primogenitum universæ creaturæ impius et profanus inveniar. Doce me, et ostende rationem, quomodo inter utrumque medius incedens, diligere debeam Christum. Vis scire qua charitate Christus diligendus sit? Breviter ausculta. Diliges Dominum Deum tuum in Christo. Putas diversam habere posse in Patre et Filio charitatem? Simul dilige Dominum Christum. Dilige Patrem in Filio, Filium in Patre, ex toto corde et ex tota anima et ex tota virtute. Quod si aliquis sciscitatur, et dicit : hoc quod asseris

Écritures ce que nous avançons, qu'il écoute l'apôtre saint Paul, lequel avait un amour parfaitement raisonné : il dit : « Car je suis assuré, que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les futures, ni la violence, ni ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond, ni aucune autre créature, ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu, qui est en Jésus-Christ Notre-Seigneur, et Sauveur, » *Rom.* VIII, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXVI.

Sur ces paroles : « Il a le van à la main, et il nettoiera son aire, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Et il amassera le blé dans son grenier. » *Cap.* III.

Le Christ est Dieu; et il faut que celui qui l'adore, l'adore en esprit et en vérité. *Joan.* IV. Notre Dieu est encore un feu dévorant. *Deut.* IV. C'est dans un double sens que Dieu est appelé esprit et feu. Il est esprit pour les justes, et feu pour les pécheurs, mais comme les anges sont aussi qualifiés d'esprit et de feu : « Il fait ses anges esprits, et ses ministres, feu brûlant, » *Hebr.* I; il s'en suit que les anges sont pour tous les saints des esprits, tandis qu'ils attisent le feu et excitent la flamme pour ceux qui l'ont méritée. Dans ce sens, notre Dieu et Sauveur, tout en étant esprit, est venu apporter le feu sur la terre. Il est esprit, selon ce qui est écrit : « Lorsque vous serez converti au Seigneur, le voile sera ôté; car le Seigneur est esprit, II *Corinth.* III. D'un autre côté, il est venu apporter le feu, non pas au ciel, mais sur la terre, comme il en témoigne en disant : « Je suis venu apporter le feu sur la terre, et qu'est-ce que je veux, sinon qu'il brûle? » *Luc.* XI. Si vous vous convertissez au Seigneur, qui est esprit, le Christ sera esprit pour vous, et dans ce cas, il n'est pas venu apporter le feu sur la terre. Si vous ne vous convertissez pas au Seigneur, si vous ne pensez au contraire qu'à la terre et à ses fruits, alors il est venu apporter le feu sur la terre. Il est écrit au sujet de Dieu quelque chose de pareil : « Le feu de sa fureur s'est enflammé, non pas dans les hauteurs, jusqu'au ciel, mais dans les profondeurs jusqu'à l'enfer, il dévorera non pas le ciel, mais la terre et ses fruits. » Pourquoi ai-je rappelé tout cela? Parce que le baptême dont Jésus baptise, est dans le Saint-Esprit et dans le feu. Je me souviens de ce que j'ai dit tout dernièrement, et l'explication que je viens de donner plus haut, n'est pas sortie de ma mémoire; mais je veux y ajouter quelque chose de nouveau. Êtes-vous saint? vous serez baptisé dans le Saint-Esprit; pécheur? vous serez plongé

de Scripturis proba, audiat apostolum Paulum, qui habebat rationabilem charitatem, loquentem « Certus enim sum, quia neque mors, neque vita, neque angeli neque potestates, nec præsentia, nec futura, nec fortitudo, nec altitudo, nec profundum, nec alia creatura poterit nos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino Salvatore nostro « *Rom.* VIII, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXVI.

De eo quod scriptum est : « Cujus ventilabrum in manu et mundabit aream suam, » usque ad eum locum ubi ait « Et congregabit triticum in horreum. » *Cap.* III

Christus est Deus, et qui adorat eum, in spiritu et veritate oportet adorare *Joan.* IV. Deus quoque noster ignis consumens est *Deut.* IV. Dupliciter appellatur Deus et spiritus, et ignis. Justis spiritus, ignis peccatoribus. Sed dum et angeli spiritus, ignisque dicuntur « Qui facit, » inquit, « angelos suos spiritus, et ministros suos ignem urentem » *Hebr.* I angeli sanctis quibusque sunt spiritus : his vero qui merentur, addicunt ignem, et fervorem subministrant. Juxta quem sensum et Deus noster atque Salvator, cum sit spiritus, ignem venit mittere super terram. Spiritus, secundum illud quod scribitur : « Cum autem conversus fueris ad Dominum, auferetur velamen : et Dominus spiritus est » II *Cor.* III. Ignem autem venit mittere non super cœlum, sed super terram, ut ipse demonstrat dicens : « Ignem veni mittere super terram, et quid volo nisi ut jam ardeat *Luc.* XI? Si enim conversus fueris ad Dominum, qui est spiritus, Christus tibi spiritus erit, et non venit ignem mittere super terram. Quod si non converteris ad Deum, sed habes terram et fructum ejus ignem venit mittere super terram tuam. Huic quid simile etiam de Deo scriptum est : » Ignis accensus est furoris ejus, non usque ad cœlum sursum, sed usque ad infernum deorsum ; et devorabit non cœlum, sed terram et germina ejus. » Quorsum ista memoravi? Quia et baptismus, quo baptizat Jesus, in Spiritu Sancto est, et igni. Memini eorum, quæ nuper locutus sum, nec præterit explanatio superior ; sed volo et novum aliquid

dans le feu; un seul et même baptême se changera pour les indignes et les pécheurs en une condamnation et un feu dévorant; à ceux au contraire qui sont saints, et se convertissent de tout cœur au Seigneur, la grâce du Saint-Esprit et le salut seront accordés. « Ainsi celui dont il est dit qu'il baptise dans le Saint-Esprit et dans le feu, a le van à la main, et il nettoiera son aire; il amassera le blé dans son grenier, et il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteindra jamais. » Je veux trouver la raison pour laquelle le Seigneur a le van à la main, savoir pourquoi les pailles légères sont dispersées çà et là par un léger souffle de vent, tandis que le lourd froment est transporté dans un même endroit; car sans vent, le froment ne peut être séparé de la paille; j'estime qu'il faut par le vent entendre les tentations, lesquelles, en soufflant sur le tas mélangé des croyants, font voir que les uns sont de la paille, et les autres du froment. Car lorsque votre âme a succombé à quelque tentation, ce n'est point la tentation qui vous a changé en paille; mais comme vous étiez paille auparavant, c'est-à-dire, léger et incrédule, la tentation n'a fait que montrer au dehors ce que vous étiez au dedans. Résistez-vous au contraire courageusement à la tentation, ce n'est point la tentation qui vous rend fidèle et patient, elle ne fait que rendre visible la vertu de patience et de force qui était en vous, mais cachée. « Pensez-vous, » dit le Seigneur, que je vous ai parlé autrement que pour faire voir votre justice? » Et ailleurs : « Je vous ai affligé et accablé de misères, pour manifester ce qui était dans votre cœur. » C'est ainsi que la tempête ne laisse pas debout l'édifice bâti sur le sable, mais respecte celui qui est construit sur la terre ferme. Lorsquelle s'élèvera, elle ne renversera pas ce qui repose sur la terre ferme, mais elle montrera du premier coup que ce qui vacillait sur le sable, n'avait pas de fondements solides. En conséquence, avant que la tempête s'élève, avant que la fureur des vents se déchaîne, avant que les fleuves débordent, pendant que tous les éléments sont encore en repos, mettons tous nos soins aux fondations de l'édifice, construisons notre maison avec les pierres variées et solides des commandements de Dieu, afin que le jour où la persécution sévira contre les chrétiens, où un violent ouragan s'élèvera, nous montrions que notre édifice repose sur la pierre qui est Jésus-Christ. *Matth.* VII. Mais s'il arrivait que quelqu'un renonçât le Christ, (que Dieu éloigne de nous un pareil malheur), qu'il sache bien, que ce n'est pas au moment où il a paru le faire, qu'il l'a renoncé, mais qu'il portait en lui depuis longtemps, la graine et la racine du renoncement, et qu'il n'a fait alors autre chose que manifester et produire au dehors ce qu'il avait dans le cœur. Demandons donc au Seigneur

inferre. Si sanctus fueris, Spiritu sancto baptizaberis, si peccator, in ignem mergeris ; et unum atque idem baptisma indignis et peccatoribus in condemnationem ignemque vertetur ; his vero qui sancti sunt, et tota fide ad Dominum convertuntur, Spiritus sancti gratia salusque tribuenda est. Is ergo, qui Spiritu sancto et igne dicitur baptizare, habet ventilabrum in manu sua, et mundabit aream suam, et congregabit triticum suum in horreum, paleas autem comburet igni inextinguibili. » Volo invenire rationem, quare Dominus noster habeat ventilabrum, et quod blando vento leves paleæ huc illucque rapiantur, grave vero triticum in unum deferatur locum, neque enim absque vento possunt triticum et paleæ separari ; existimo tentationes pro vento intelligi, quæ confuso credentium acervo, alios paleas, alios triticum esse demonstrant. Cum enim anima tua fuerit aliqua tentatione superata, non tentatio te vertit in paleas ; sed cum esses palea, levis videlicet et incredulus, ostendit te esse tentatio quod latebas, Econtrario autem cum fortiter tentamenta toleras, non te facit fidelem tentatio, atque patientem, sed virtutem, quæ in te erat, patientiæ et fortitudinis, et latebat, profert in medium. « Putas enim, » ait Dominus, « aliter me tibi locutum fuisse quam ut pareres justus? » Et alibi : « Afflixi te, et affeci penuria, ut manifesta fierent, quæ erant in corde tuo. » In hunc modum et tempestas non facit super arenam ædificium consistere, sed super terram. Quæ cum fuerit exorta, id quod super terram fundatum est, non evertet ; quod vero super arenam fluctuat, probat illico non bene fuisse fundatum. Quapropter antequam oriatur tempestas, antequam ventorum flabra consurgant, priusquam intumescant flumina, dum adhuc silent universa, omne studium nostrum ad ædificiorum fundamenta vertamus, ædificemus domum nostram variis firmisque lapidibus præceptorum Dei, ut cum persecutio sævierit adversus Christianos, durusque turbo surrexerit, ostendamus nos habere ædificium super petram Christum Jesum *Matth.* VII. Si quis autem (quod procul absit a nobis) negaverit, iste sciat non se illo tempore quo negasse visus est, Christum negasse ; sed semina et radices habuisse negandi jam veteres, tunc vero fuisse agnitum quod habebat, et in medi-

d'être nous-même un édifice qu'aucune tempête ne puisse renverser, un édifice bâti sur la pierre, demandons-le par Notre-Seigneur Jésus-Christ, auquel appartiennent la gloire et l'empire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXVII.

Sur ces paroles : « Il annonçait encore beaucoup d'autres choses dans ses exhortations, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Le Saint-Esprit descendit sur lui. » *Cap.* III.

Celui qui enseigne la parole de l'Évangile, n'annonce pas qu'une seule chose, mais une foule de choses. C'est ce qu'indique l'Écriture en disant : « Il annonçait encore beaucoup d'autres choses dans ses exhortations. » Ainsi Jean prêchait encore au peuple d'autres choses qui n'ont pas été écrites; mais voyez parmi les choses qui ont été écrites, la grandeur de celles qui annoncent le Christ. Il a signalé le baptême du Saint-Esprit, il a prêché le salut aux publicains, il a enseigné la discipline aux soldats, il a annoncé que l'aire allait être nettoyée, les arbres coupés et tout ce que nous raconte l'histoire évangélique. Mais sans parler de ce qui est écrit, il donna aussi d'autres enseignements qui ne le sont pas, comme le montre ces paroles : « Il annonçait encore beaucoup d'autres choses au peuple dans les exhortations qu'il leur faisait. » Et de même que dans l'Évangile selon saint Jean, il est rapporté de Jésus : « Qu'il a dit beaucoup d'autres choses qui ne sont pas écrites dans ce livre; et que si elles étaient écrites, je ne pense pas que le monde entier pourrait contenir les livres qu'il faudrait écrire pour cela; » *Joan* XXI. De même, il faut prendre le passage actuel dans ce sens, que saint Luc, trouvant sans doute que les enseignements de Jean étaient en partie trop relevés pour être consignés dans un livre, n'a pas voulu les rapporter par écrit, et il s'est contenté d'indiquer qu'il les avait donnés; et c'est pour cette raison qu'il dit : « Il annonçait encore beaucoup d'autres choses au peuple dans les exhortations qu'il leur faisait. » Ce qui suit doit nous pénétrer d'admiration pour Jean, en particulier cette parole du Sauveur, que parmi les enfants des hommes, il n'y en eut pas de plus grand que Jean-Baptiste, *Matth.* XI, et aussi l'estime que sa vertu lui avait acquise dans l'opinion, à un degré tel que la plupart s'imaginaient qu'il était le Christ : mais voici qui est bien plus admirable. Le tétrarque Hérode était en possession d'un pouvoir vraiment royal, et pouvait lorsqu'il le voudrait, le faire mettre à mort. *Marc.* VI. Cependant, ce prince ayant fait une chose illicite, défendue par la loi de Moïse, c'est-à-dire, ayant pris pour épouse la femme de son frère, laquelle avait une fille de son premier mari, Jean n'en eut pas peur, il ne fit pas acception de la personne, il ne s'inquiéta pas, comme nous l'avons

um esse productum. Oremus igitur Dominum, ut simus ædificium, quod tempestas nulla subvertat, fundatum supra petram, per Dominum nostrum Jesum Christum, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXVII.

De eo quod scriptum est « Multa quidem et alia exhortans annuntiabat, » usque ad eum locum ubi ait « Spiritus sanctus descendit super eum. *Cap.* III.

Qui Evangelii sermonem docet, non unam rem nuntiat, sed plurimas. Hoc quippe Scriptura significat, dicens: « Multa quidem et alia exhortans annuntiabat. » Itaque etiam alia, quæ scripta non sunt, Joannes populo prædicabat; quæ autem scripta, considerate quanta fuerint quæ annuntiant Christum. Monstravit enim baptismum Spiritus sancti, prædicavit publicanis salutem, docuit milites disciplinam, aream purgari, succidi arbores, et cætera quæ Evangelii narrat historia. Exceptis ergo his quæ scripta sunt etiam illa quæ scripta non sunt, annuntiasse monstratur in eo quod dicitur ; « Multa quidem et alia exhortans annuntiabat populo. » Et quomodo in Evangelio secundum Joannem de Christo refertur ; «Quia multa et alia locutus est, quæ non sunt scripta in libro isto, quæ si scriberentur, neque ipsum puto mundum capere potuisse libros, qui scribendi erant » *Joan.* XXI ; sic et in præsenti loco intellige, quod forsitan Lucas, quoniam majora quædam a Joanne annuntiabantur, quam ut deberent litteris credi, voluerit ea nominatim dicere, sed tantum significaverit quod dicta sint : et idcirco dixisse : « Multa quidem et alia exhortans annuntiabat populo. » Miremur quidem Joannem ex his quæ sequuntur, maxime quod inter natos mulierum major Joanne Baptista nemo fuerit *Matth.* XI, et in tantam opinionem merito virtutis ascenderit, ut a plerisque Christus putaretur ; sed aliud multo mirabilius. Herodes tetrarcha habebat regiam potestatem, et poterat eum, cum voluisset, occidere *Marc*, VI ; et cum rem fecisset injustam, et contra legem Moysi, ut uxorem fratris sui acciperet, quæ habebat filiam de priori viro, non eum timuit non accepit personam, non cogitavit, ut dixi, regiam potes-

dit, de son pouvoir souverain, il ne craignit pas la mort; car il savait, sans avoir besoin pour cela d'être prophète, que s'il provoquait Hérode, celui-ci pourrait le faire mourir. Néanmoins sachant tout cela, avec cette indépendance du prophète, il reprit Hérode, condamna son union incestueuse, et par suite de la franchise de son langage jeté en prison, dans les fers il ne s'inquiète pas de la mort, de la sentence qui sera prononcée contre lui, mais il ne se préoccupe que du Christ qu'il avait annoncé. Et dans l'impuissance où il est d'aller le trouver, il lui envoie ses disciples, pour lui demander : « Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? » Vous voyez que même en prison il a encore des disciples, et vous remarquez qu'il les y instruit, et pour quel motif il les y instruit lui-même. Pendant ces instructions, l'occasion étant venue de parler de Jésus, il envoie quelques-uns de ses disciples pour lui demander : « Êtes-vous Celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? » Les disciples à leur retour racontent à leur maître ce que Jésus leur avait commandé de lui dire; et Jean armé par ces paroles pour le combat, meurt avec confiance, subit volontiers la décapitation; ayant reçu, lui qui est la voix, de la voix même du Seigneur l'assurance que celui en qui il croyait était vraiment le Fils de Dieu. Voilà ce que nous avions a dire sur Jean, sur son indépendance, et sur la folie d'Hérode, qui à tous ses autres crimes, ajouta celui de jeter d'abord Jean en prison, puis de le faire décapiter. Mais comme au moment où le Seigneur fut baptisé, « le ciel s'ouvrit, et le Saint-Esprit descendit sur lui, et une voix se fit entendre du ciel, disant : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mon affection, » il faut dire qu'au baptême de Jésus le ciel s'est ouvert, et que le Saint-Esprit est descendu, en faveur et pour la rémission des péchés, non pas de celui qui n'avait pas commis le péché, et dans la bouche duquel le mensonge ne s'était jamais rencontré, » mais du monde entier, *Ephes.* IV; afin qu'après être remonté dans les cieux, et avoir traîné après lui une grande multitude de captifs, il nous donnât à nous aussi, le Saint-Esprit qui était descendu sur lui; qu'il avait déjà donné à l'époque de la résurrection, en disant : « Recevez le Saint-Esprit, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » *Joan.* XX. Le Saint-Esprit est en effet descendu sur le Sauveur sous la forme d'une colombe, oiseau plein de douceur, d'innocence et de simplicité. De là le commandement qui nous est fait, d'imiter l'innocence des colombes. Tel est l'Esprit Saint, il est pur, il vole, il s'élève bien haut. Aussi disons-nous quand nous prions : « Qui me donnera les ailes de la colombe, et je me reposerai? » *Ps.* LV. C'est-à-

tatem, non formidavit interitum ; sciebat enim, etiamsi propheta non esset, quod lacessitus eum posset occidere Hæc igitur universa cum nosset, libertate prophetica corripuit Herodem, et incestas nuptias arguit, et ob id clausus in carcere, non de morte sollicitus, non de incerto judicii, sed in vinculis de Christo, quem annuntiaverat, cogitabat. Et quia ipse ad eum ire non poterat; mittit discipulos suos sciscitantes; « Tu es qui venturus es, an alium exspectamus ? » Animadvertis quod et in carcere docuerit, videns eum et in illo loco discipulos habere, et quam ob causam ibidem per se erudiebat. Inter quæ etiam cum de Jesu orta esset quæstio, mittit ex discipulis et interrogat; « Tu es qui venturus es, an alium exspectamus? » Revertuntur discipuli, et nuntiant magistro, quæ Salvator jusserat nuntiari ; cujus verbis Joannes armatus ad prælium, confidenter emoritur, et libenter capite truncatur, ipsa vox Domini voce firmatus, verum esse Dei filium quem credebat. Hæc de Joanne et libertate ejus, et Herodis insania, qui super multa scelera etiam hoc addidit, ut Joannem primum carcere clauderet, et postea decollaret. Quia vero Dominus baptizatus est, « et cœli aperti sunt, et Spiritus sanctus descendit super eum, voxque de cœlis intonuit dicens ; Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui *Matth.* XVII; dicendum est in baptismo Jesu, cœlum esse reseratum, et ad dispensationem remissionemque peccatorum, non illius, « qui peccatum non fecerat, neque inventus est dolus in ore ejus » *Ephes.* IV, sed totius mundi apertos esse cœlos; et Spiritum sanctum descendisse ; ut postquam Dominus ascendisset in excelsum, et captivam duxisset captivitatem, tribueret nobis Spiritum, qui ad se venerat; quem quidem dederat, et resurrectionis tempore dicens : « Accipite Spiritum sanctum. Si cui dimiseritis peccata, dimittentur eis ; si cui tenueritis, tenebuntur; » *Joan.* XX. Descendit enim Spiritus sanctus super Salvatorem in specie columbæ avis mansuetæ, innocentis et simplicis. Unde et nobis præcipitur, ut imitemur innocentiam columbarum. Talis est Spiritus sanctus, mundus, et volucris, et sublime consurgens. Quamobrem orantes dicimus : « Quis dabit mihi pennas ut columbæ, et requiescam? » *Ps.* LV, id

dire, qui me donnera les ailes de l'Esprit-Saint? Et sur un autre endroit, la parole du prophète nous fait cette promesse : « Quand vous dormirez au milieu des deux héritages, vous deviendrez comme la colombe dont les ailes sont argentées, et dont l'extrémité du dos a l'éclat de l'or. » *Ps.* LXVII. Si en effet, nous nous reposons entre les deux héritages de l'ancien et du nouveau Testament, nous recevrons les ailes argentées de la colombe, c'est-à-dire, la parole de Dieu, et l'extrémité de ses plumes brillant de l'éclat et de la couleur de l'or; en sorte que nos facultés seront complétées par les facultés de l'Esprit-Saint, c'est-à-dire, que son avènement en nous perfectionnera et notre langage et notre intelligence, et que notre langue comme notre esprit n'agira que par son inspiration ; qu'ainsi notre sanctification, du côté des sentiments, comme du côté des paroles et des actions, sera entièrement l'œuvre du Saint-Esprit dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXVIII.

Sur la Généalogie du Sauveur, et sur la divergence qui existe entre saint Matthieu et saint Luc par rapport à ses ancêtres. *Cap.* III.

L'Écriture, qui ne nous a rien dit de la génération éternelle de Notre-Seigneur et Sauveur, Sauveur d'une grande multitude d'hommes, nous fait ici le tableau des ancêtres dont il est issu. Lui, dont la divinité n'a pas de commencement, a voulu naître pour vous qui êtes né dans la chair, et cependant, sa généalogie n'est pas racontée de la même manière par les Évangélistes, ce qui a surpris un certain nombre d'esprits. En effet, saint Matthieu commence à dresser sa généalogie à partir d'Abraham, et la poursuit jusqu'à ce qu'il arrive à dire : « Or la naissance du Christ Jésus arriva de cette sorte; » et il s'attache à dépeindre, non pas Celui qui a été baptisé, mais celui qui est venu au monde. Saint Luc, au contraire, en racontant sa naissance, ne commence pas sa généalogie par les ancêtres les plus éloignés pour finir par les plus rapprochés; mais il le prend à son baptême et de là remonte jusqu'à Dieu lui-même. De plus, nous ne rencontrons pas dans l'ordre généalogique descendant les mêmes personnages que dans l'ordre généalogique remontant. Celui des deux évangélistes en effet, qui le montre descendant du ciel pour nous, introduit dans sa table généalogique, des femmes, non pas des femmes en général, mais les pécheresses, celles-là en particulier que l'Écriture avait flétries; tandis que celui qui part du baptême de Jésus, ne fait mention d'aucune femme. Saint Matthieu, *Cap.* I, comme nous l'avons dit, nomme Thamar, laquelle eut, en employant la ruse, des rapports incestueux avec son beau-père; Ruth la Moabite,

est, quis dabit mihi pennas Spiritus sancti? Et in alio loco sermo propheticus pollicetur : « Si dormieritis inter medios cleros, pennæ columbæ deargentatæ, et posteriora dorsi ejus in virore auri. » *Ps.* LXVIII. Si enim inter medios cleros veteris et novi Testamenti requieverimus, dabuntur nobis pennæ columbæ deargentatæ, id est, sermones Dei, et posteriora ejus auri fulgore et virore radiantia, ut sensus noster Spiritus sancti sensibus compleatur, id est, sermo et mens illius compleatur adventu, et nec loquamur aliquid, nec intelligamus, nisi quod ille suggesserit ; sed omnis sanctificatio, tam in corde, quam in verbis, et in opere, a sancto Spiritu veniat in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXVIII.

De Genealogia Salvatoris, eo quod in Matthæo et in Luca diversi ejus referantur auctores. *Cap.* III.

Dominus noster atque Salvator, qui multorum Salvator, cujus generationem Scriptura non docuit, quæ melior fuit, nunc secundum patrum ordinem natus esse describitur. Et cum divinitas ejus non subjaceat exordio, propter te, qui ortus in carne es, nasci voluit, et tamen non æque ab Evangelistis nativitatis ejus ordo narratur : quæ res nonnullos plurimum conturbavit. Matthæus enim incipiens nativitatis illius seriem texere, ab Abraham usque ad id pervenit ut diceret : « Christi autem Jesu generatio sic erat : » et describit non eum qui baptizatus est, sed qui venit in mundum. Lucas vero, exponens nativitatem ejus, non a superioribus ad inferiora deducit; sed cum baptizatum ante dixisset, usque ad ipsum pervenit Deum. Nec eædem personæ sunt in generatione ejus, quando descendere dicitur, et quando conscendere. Qui enim fecit eum cœlis tibi descendentem, mulieres non quaslibet, sed peccatrices, et quas Scriptura reprehenderat, introducit; qui vero baptizatum narrat, nullius facit mulieris mentionem. In Matthæo enim, *Cap.* I, ut diximus, nominatur Thamar, quæ cum socero fraude concubuit, et Ruth Moabitis nec de

qui n'était pas de la race d'Israël; Raab, qui venait je ne sais d'où; et enfin la femme d'Urie qui souilla le lit conjugal. Or, comme Notre-Seigneur et Sauveur ne venait que pour charger des péchés des hommes, I *Corinth.* v, car Dieu a rendu péché pour nous, celui qui n'avait pas commis le péché; il n'est pas étonnant, que descendant sur la terre, il ait pris chair d'une lignée d'hommes pécheurs et vicieux, et qu'il ait voulu naître, de la race de Salomon, dont les péchés sont écrits, de la race de Roboam, dont les fautes sont rapportées, et de ces autres aïeux, dont un grand nombre firent le mal devant Dieu. Tout au contraire, lorsqu'il sort des eaux du baptême, et qu'est dressée la seconde généalogie, ce n'est plus de Salomon qu'il descend, mais de Nathan qui vint reprocher au père de Salomon la mort d'Urie et la naissance de ce prince. Dans saint Matthieu, l'on rencontre sans cesse ce mot : engendrer; dans saint Luc au contraire, on ne le trouve nulle part. En effet il est écrit dans l'Évangile du premier : « Abraham engendra Isaac, Isaac engendra Jacob, Jacob engendra Juda et ses frères, Juda engendra de Thamar Pharès et Zara; » et jusqu'à la fin, le mot « engendra » est employé. Dans saint Luc, après avoir reçu le baptême, Jésus est appelé fils : « Étant, comme l'on croyait, fils de Joseph; » et dans cette longue nomenclature de noms, si l'on en excepte cette phrase : « Étant, comme l'on croyait, fils de Joseph, » l'expression d'engendrer n'est pas employée une seule fois. Nous ne trouvons pas dans saint Matthieu : « Il commençait; » mais comme il venait d'être baptisé, nous lisons dans saint Luc que « il commençait, » s'il faut s'en rapporter au témoignage de l'Écriture : « Et Jésus commençait. » Il vient d'être baptisé, le mystère de sa seconde naissance est accompli, et cela pour que vous aussi vous renonciez à votre première naissance, et que vous naissiez de nouveau, alors on dit qu'il a commencé. Et de même que le peuple juif, au temps où il était en Égypte, n'avait pas de commencement des mois; et qu'il l'eut après sa sortie de l'Égypte, selon ce qui lui fut dit alors : « Ce mois sera pour vous le commencement des mois, ce sera le premier mois de l'année, » *Exod.* XII, de même, on ne dit pas de celui qui n'est pas encore baptisé, qu'il a commencé. Et n'allons pas croire que ce soit inutilement qu'à ces mots : « Jésus était » l'on ajoute ce qui suit : « en commençant, » Ce que l'Évangile dit encore : « D'environ trente ans, » mérite aussi considération. Joseph était âgé d'environ trente ans, lorsqu'après être sorti de prison, et après avoir interprété le songe de Pharaon, il fut établi prince de l'Égypte, et fit amasser le blé dans les années d'abondance, pour avoir de quoi distribuer pendant les années de disette. Pour moi je

genere Israel; et Raab, quæ unde sumpta sit, scire nequeo; et conjux Uriæ, quæ violavit mariti torum. Quia enim Dominus noster atque Salvator ad hoc venerat, ut hominum peccata susciperet, I *Cor.* v, et eum qui non fecerat peccatum, pro nobis peccatum fecit Deus : propterea descendens in mundum, assumpsit peccatorum hominum vitiosorumque personam, et nasci voluit de stirpe Salomonis, cujus peccata conscripta, et Roboam, cujus delicta feruntur, et de cæteris, e quibus multi fecerunt malum in conspectu Dei. Quando vero de lavacro conscendit, et secundus ordo esse describitur, non per Salomonem, sed per Nathan nascitur, qui ejus arguit patrem super Uriæ morte ortuque Salomonis. Sed in Matthæo semper generationis nomen adjungitur; hic vero penitus siletur. Scriptum est enim ibi : « Abraham genuit Isaac, Isaac genuit Jacob, Jacob genuit Judam et fratres ejus, Judas genuit Phares et Zaram de Thamar, » et usque ad finem, « genuit, » semper apponitur. In Luca vero, ubi de lavacro conscendit Jesus, filius dicitur : « Sicut putabatur filius Joseph : » et in tam multa serie nominum, excepto quod « putabatur filius Joseph, » generationis nomen ascriptum non est. In Matthæo non est scriptum, « incipiebat : » hic vero, quia de baptismate conscensurus erat, « incipiebat » legitur, Scriptura referente : « Et ipse erat Jesus incipiens. » Quando enim baptizatus est, et mysterium secundæ generationis assumpsit, ut tu quoque priorem nativitatem destruas, et in secunda regeneratione nascaris, tunc dicitur incepisse. Et quomodo populus Judæorum, quando erat in Ægypto, non habebat initium mensium; quando vero egressus ex Ægypto, tunc [*Al.* nunc] dicitur ad eum : « Mensis iste initium mensium primus erit vobis de mensibus anni : » *Exod.* XII, sic qui necdum est baptizatus, nec cœpisse narratur. Nec enim frustra additum putemus ad id quod dicitur : « Ipse erat Jesus, » quod sequitur, « incipiens. » Sed et quod ait : « Quasi annorum triginta, » considerandum. Joseph triginta annorum erat, quando dimissus e vinculis, et interpretatus somnium Pharaonis, Ægypti effectus est princeps, ubertatisque tempore triticum congregavit, ut famis tempore haberet quod distribueret. Ego puto quod triginta anni Joseph, in triginta

suis d'avis que les trente années de Joseph ont été une figure des trente années du Sauveur. Ce n'est pas en effet un froment pareil à celui que le premier Joseph rassemblait en Égypte, que le second Joseph a amassé, mais le froment véritable, céleste, afin de pouvoir distribuer ce froment rassemblé dans les années d'abondance, quand la famine se ferait sentir en Égypte, « non pas la faim du pain, ni la soif de l'eau, mais la faim d'entendre la parole de Dieu. » Il retire des prophètes, de la loi, des apôtres, des paroles d'abondance, qu'il amasse, et au moyen desquelles, quand on aura cessé d'écrire des livres, quand il n'y aura plus à faire quelque nouveau testament, quand les apôtres ne pourront plus répandre ce que le Sauveur a déposé dans leurs greniers, c'est-à-dire, dans leurs âmes, et dans les âmes de tous les saints, il nourrira en les distribuant, l'Égypte menacée de la famine, et surtout les frères, dont il est écrit : « Je parlerai de votre nom à mes frères, et je chanterai vos louanges au milieu de l'Église. » *Ps.* XXI. D'autres hommes possèdent aussi les paroles de la patience, les paroles de la justice, et les paroles des autres vertus : c'est là le froment que Joseph distribua aux Égyptiens. Mais bien différent est le froment que Jésus tira de la terre de Jessem, de cette terre qui regarde l'Orient, froment évangélique, froment apostolique, et qu'il distribua à ses frères, c'est-à-dire, à ses disciples. C'est avec ce froment que nous devons faire des pains, nous gardant bien toutefois, d'y mêler le vieux levain, de manière à avoir un pain nouveau fait avec le froment des Écritures, pétri avec la farine moulue dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXIX.

Sur ces paroles : « Jésus étant donc plein du Saint-Esprit, revint; » et sur sa première tentation. *Cap.* IV.

Quand vous lisez dans l'Évangile : « Jésus étant donc plein du Saint-Esprit, revint, » et quand vous trouvez dans les Actes des apôtres, qu'ils furent remplis du Saint-Esprit, *Act.* II, n'allez pas en conclure que les apôtres ont été mis sur un pied d'égalité avec le Sauveur; mais comprenez que Jésus, les apôtres, et n'importe lequel parmi les saints, n'ont été remplis du Saint-Esprit, chacun que selon la mesure de leur capacité ; et de même, par exemple, qu'en disant, ces vases sont remplis de vin ou d'huile, vous n'en tirez pas immédiatement cette conséquence, qu'ils contiennent tous une égale quantité, (puisque l'un peut contenir un setier, l'autre une urne, un autre une amphore,) de même, Jésus et Paul furent tous deux remplis du Saint-Esprit ; mais la capacité de Paul était bien

annorum præcesserint Salvatoris. Iste enim Joseph non tale triticum congregavit, quale in Ægypto ille Joseph, sed triticum verum, atque cœleste, ut tempore ubertatis tritico congregato haberet quod distribueret, cum fames esset missa in Ægyptum, « non fames panis, neque sitis aquæ, sed fames audiendi sermonem Dei. » Congregat de prophetis, de lege, de apostolis, verba abundantiæ : unde quando jam non scribuntur libri, nec novum aliquod conficitur instrumentum, nec mittuntur ab apostolis ea quæ ab Jesu in horrea apostolorum fuerant comportata, hoc est in animas eorum, omniumque sanctorum, distribuat et nutriat Ægyptum fame periclitantem, maximeque fratres, de quibus scribitur : « Narrabo nomen tuum fratribus meis, in medio Ecclesiæ cantabo te. » *Psal.* XXI. Habent et alii homines verba patientiæ, verbaque judicii et reliquarum verba virtutum; hoc est triticum quod Joseph Ægyptiis distribuit. Sed aliud est frumentum quod fratribus, id est, discipulis suis distribuit de Jessem terra, de ea quæ ad orientem respicit, triticum evangelicum, triticum apostolicum. De hoc tritico debemus panes facere, ita tamen ut non commisceatur veteri fermento, habeamusque panem novum de Scripturarum tritico, farinamque commolitum in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXIX.

De eo quod scriptum est : « Jesus autem plenus Spiritu sancto reversus est; » et de tentatione ejus prima. *Cap.* IV.

Quando legis in Evangelio : « Jesus autem plenus Spiritu sancto, reversus est, » et in Actibus apostolorum ubi dicitur, quod repleti fuerint Spiritu sancto, *Act.* II, vide ne æquales putes esse apostolos Salvatori ; sed et Jesum, apostolos, et alium quemlibet sanctorum plenos Spiritu sancto cognosce secundum mensuram vasculi sui ; et quomodo, verbi gratia, si volueris dicere, hæc vasa plena sunt vino vel oleo, non statim judicas quod æquali mensura plena sint (siquidem aliud sextarium capere potest, aliud urnam, aliud amphoram), eodem modo et Jesus et Paulus pleni erant Spiritu sancto : sed

moindre que celle de Jésus, et néanmoins, l'une et l'autre capacité furent remplies, chacune dans leur mesure. Ainsi après avoir reçu le baptême, Jésus plein du Saint-Esprit, lequel était descendu du ciel sur lui sous la forme d'une colombe, Jésus, dis-je, était conduit par l'Esprit, « car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu; » *Rom.* VIII; mais lui était à proprement parler et bien plus que tous les autres le Fils de Dieu; par suite, il était nécessaire qu'il fût conduit par le Saint-Esprit, et en effet il est écrit : « Or il fut conduit par l'esprit dans le désert. » *Matth.* IV. Jésus fut tenté dans le désert pendant quarante jours; nous ignorons quelles furent ces tentations; elles n'ont sans doute été passées sous silence, que parce qu'elles étaient trop grandes et trop nombreuses pour pouvoir être écrites, car si l'on a pu dire, que le monde ne pourrait contenir tous les livres où l'on aurait écrit tout ce que Jésus a fait et enseigné, l'on peut dire également, que si l'Écriture rapportait toutes les tentations auxquelles Jésus fut pendant quarante jours en butte de la part du diable, le monde ne les pourrait supporter. Il nous suffit seulement de savoir qu'il passa quarante jours dans le désert, qu'il y fut tenté par le diable, et qu'il ne mangea quoique ce soit durant tout ce temps. Car il mortifiait le sens de la chair par un jeûne long et ininterrompu; mais lorsque ces jours se furent écoulés, il eut faim. « Alors le diable lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, commandez à cette pierre, qu'elle devienne du pain. » « Commandez, » dit-il, « à cette pierre. » A quelle pierre? Le diable désignait sans doute celle qu'il voulait voir changée en pain. Quelle est donc cette tentation, qui offre ceci d'étrange que le Père à qui son Fils demande du pain et non une pierre, ce que ne voulait pas l'ennemi lui-même, cet ennemi plein de ruse et de dissimulation, lui donne une pierre au lieu de pain? Ce que le diable voulait en effet, c'est que la pierre devint du pain. Ou ne voulait-il pas plutôt, que le Christ changeât, non pas la pierre en pain, mais l'homme en la pierre qu'il désignait au lieu de pain? Pour moi je pense que le diable continue toujours de montrer la pierre et de nous pousser tous à dire : « Commandez que cette pierre devienne du pain. » Toutes les tentations que devaient éprouver les hommes, le Christ par suite de son incarnation, les a éprouvées le premier. Or s'il consent à être tenté, c'est pour que, lui triomphant de la tentation, nous en triomphions également. Ce que je dis pourrait paraître obscur, si je ne le rendais clair par un exemple. Quand vous voyez des hérétiques avaler en guise de pain, le mensonge de leurs enseignements, sachez que leur langage est cette pierre que montre le diable. Et ne croyez pas qu'il n'a qu'une seule pierre; il en a

multo vas Pauli minus erat vase Jesu, et tamen erat secundum mensuram suam utrumque completum. Accepto itaque baptismo, Salvator plenus Spiritu sancto, qui super eum in specie columbæ de cœlis venerat, ducebatur a spiritu. « Quia enim quotquot Spiritu Dei ducuntur, hi filii sunt Dei; » *Rom.* VIII, iste autem extra omnes proprie filius Dei erat, ideo et ipsum oportebat Spiritu sancto duci. Siquidem scriptum est : « Ducebatur autem in desertum a spiritu. » *Matth.* IV. Quadraginta diebus tentatur Jesus, et quæ fuerint tentamenta nescimus; quæ ideo forsitan prætermissa sunt, quia majora erant quam ut litteris crederentur. Etsi sic oportet dicere, sicut mundus capere non poterat omnes libros, si scripta fuissent quæ fecit et docuit Jesus : sic quadraginta dierum tentationes quibus tentatus est Dominus a diabolo, mundus ferre non poterat, si Scriptura docuisset. Sufficit nobis hoc tantum scire, quod quadraginta diebus in deserto fuerit, et tentabatur a diabolo, et non comederit quicquam in diebus illis. Mortificabat enim sensum carnis jugi continuoque jejunio; et cum completi fuissent dies esuriit. « Dixit autem ei diabolus : Si Filius Dei es, dic lapidi huic ut panis fiat. Dic, » inquit, « lapidi huic. » Cui lapidi? utique monstrabat diabolus quem vult panem fieri. Quænam est ista tentatio, ut rogato Patre a Filio panem, nec lapidem, quod ne ipse quidem adversarius voluit, versipellis fallax, det lapidem pro pane? hoc est enim quod diabolus voluit, ut lapis panis fieret : et non potius, ut non in panem lapidem, sed hominem in lapidem verteret, quem diabolus pro pane monstraverat? Ego puto quod usque hodie lapidem diabolus ostendat et hortetur singulos ad loquendum : « Dic ut lapis iste panis fiat. » Omni tentatione qua tentandi erant homines, primus secundum assumptionem carnis tentatus est Dominus. Tentatur autem ob id, ut nos quoque, illo vincente, vincamus. Obscurum fit forte quod dico, nisi manifestius exemplo fiat. Si videris hæreticos dogmatum suorum mendacium pro pane comedere, scito lapidem eorum esse sermonem, quem monstrat diabolus. Neque vero existimes unum eum habere lapidem; habet plures

au contraire, un grand nombre, à propos desquelles saint Matthieu lui fait dire : « Commandez que ces pierres deviennent des pains. » Marcion a parlé, et la pierre du démon est devenue pour lui du pain. Valentin a parlé, et une autre pierre s'est changée pour lui en pain. Basilide en a eu de même nature, et les autres hérétiques également. Aussi, devons-nous prendre bien garde de manger la pierre du diable, tout en croyant nous nourrir du pain de Dieu. Autrement, quelle tentation y aurait-il eu à ce que la pierre devînt du pain et fût mangée par le Sauveur? Or supposons, que sur la proposition du diable, le Seigneur ait changé la pierre en pain, et qu'il ait mangé ce pain confectionné par sa propre puissance, et qu'il ait ainsi rassasié sa faim, où serait la tentation, où serait la victoire du démon, si cet acte était pris dans le sens littéral? Mais si on l'entend dans le sens que nous avons dit, il est clair pour tout esprit qui réfléchit, que la tentation consistait à faire ce que demandait le démon, et la victoire, à refuser de le faire. Ceci nous montre en même temps que ce pain tiré de la pierre, n'est pas la parole de Dieu qui nourrit l'homme, et dont il est dit : « L'homme ne vit pas seulement de pain, mais il vivra de toute parole qui sortira de la bouche de Dieu. » Je vous répondrai donc, esprit fourbe et pervers, qui ne craignez pas de me tenter : il est un autre pain, la parole de Dieu, qui vivifie l'homme. Considérons en même temps que ce n'est pas le Fils de Dieu, mais l'homme dont le Fils de Dieu a daigné se revêtir, qui tient ce langage; car c'est en qualité d'homme qu'il répond et dit : « Il est écrit, l'homme ne vit pas seulement de pain, » *Matth.* IV; preuve que ce n'est pas le Dieu, mais l'homme qui a été tenté. En cherchant soigneusement à pénétrer le sens de l'Écriture, je crois avoir trouvé la raison pour laquelle saint Jean n'a pas raconté la tentation du Seigneur, pour laquelle saint Matthieu, saint Marc, et saint Luc en ont seuls parlé. En effet, saint Jean qui en parlant du Christ, débutait par le Dieu, en disant : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu, » *Joan.* I, et ne pouvait dresser la généalogie divine, mais se contentait d'affirmer qu'il était de Dieu et avec Dieu, ajoute : « Et le Verbe s'est fait chair. » Or Dieu, dont il parlait, ne pouvant être tenté, il ne le montre pas tenté par le diable. Au contraire, dans l'Évangile de saint Matthieu, dans saint Luc, c'est l'homme que vise la généalogie de Jésus-Christ, dans saint Marc également, c'est l'homme qui est tenté, voilà pourquoi tous trois lui attribuent la même réponse : « L'homme ne vit pas seulement de pain. » Si donc le Fils de Dieu, Dieu lui-même, s'est fait homme pour vous, et a voulu être tenté, vous ne devez pas,

lapides, de quibus a Matthæo introducitur loquens : « Dic ut lapides isti panes fiant. » Dixit et Marcion, et lapis diaboli ei factus est panis. Dixit Valentinus, et alius lapis ei est versus in panem. Habuit et Basilides ejusmodi, et cæteri hæretici. Unde sollicite providendum, ne forte diaboli lapidem comedentes, putemus pane vesci Dei. Alioquin quæ erat tentatio de lapide panem fieri, et a Salvatore comedi? Fingamus enim quod, diabolo proponente, Dominus lapidem in panem verterit [*Al.* vertit] et id quod virtute sua ipse fecerat comederit, et satiarit esuriem : quænam esset ista tentatio, quæ victoria diaboli, si hæc simpliciter scriberentur? Quæ ut diximus ratione perspecta, et tentationem ostendunt fuisse si fierint, et victoriam, quod contempta sunt fieri. Simulque monstratur istum panem qui de lapide fiat, non esse verbum Dei, quod pascit hominem, de quo scriptum est : « Non in pane solo vivit homo, sed in omni verbo quod egredietur per os Dei, vivet homo. » Respondebo tibi, o versipellis et nequam, qui me tentare non metuis : alius est panis, sermo Dei qui vivificat hominem. Simulque videamus quod hæc loquatur non Filius Dei, sed homo, quem Filius Dei dignatus est assumere, quasi de homine enim respondet, et dicit : « Scriptum est, non in pane solo vivit homo, *Matth.* IV, ex quo manifestum, non Deum, sed hominem fuisse tentatum. Scripturæ sensum diligenter eventilans, reor invenire me causam, quare Joannes tentationem Domini non descripserit; sed tantum Matthæus, Lucas, et Marcus. Joannes enim qui a Deo exordium fecerat dicens : « In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum : » *Joan.* I, nec poterat divinæ generationis ordinem texere, sed tantummodo quod ex Deo et cum Deo esset expresserat, adjecit : « Et Verbum caro factum est. » Porro quia Deus tentari non potest, de quo ei erat sermo; ideo tentari illum a diabolo non introducit. Quia vero liber generationis Jesu Christi de eo in Matthæi Evangelio narratur, et in Luca generatio ejus describitur, et in Marco homo est qui tentatur, propterea ejus fertur simile responsum : « non in pane solo vivit homo. » Si igitur Filius Dei Deus pro te homo factus est, et tentatur, qui natura homo

vous qui êtes homme de votre nature, vous étonner d'être aussi tenté. Mais lorsque vous serez tenté, et qu'à l'exemple de celui qui a été tenté pour vous, vous aurez surmonté toutes les tentations, vous aurez l'espérance d'être avec Celui qui était homme alors, mais qui aujourd'hui a cessé de l'être. Car, si Celui qui fut homme jadis, après qu'il eût été tenté, après que le démon se fut éloigné de lui jusqu'au moment de sa mort, ressuscité d'entre les morts, ne mourra plus désormais; comme tout homme est sujet à la mort, il s'ensuit que ne pouvant plus mourir, il n'est plus homme, mais qu'il est Dieu. Or, si celui-là est Dieu maintenant qui était homme jadis, et s'il faut que vous deveniez semblable à lui, « quand nous serons semblables à lui, et que nous le verrons comme il est, » il est en conséquence nécessaire que vous aussi vous deveniez Dieu, dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les iècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXX.

Seconde tentation du Sauveur. *Cap.* IV.

Le désir de régner est commun aussi bien au Fils de Dieu qu'à l'Antechrist. Mais l'Antechrist ne désire régner que pour perdre ceux qu'il aura soumis à son joug; le Christ, au contraire que pour les sauver. Et si nous sommes heureux, nous sommes chacun sous le règne du Christ, de la parole, de la sagesse, de la justice, de la vérité. Mais si nous sommes les amis de la volupté, plus que les amis de Dieu, nous sommes sous le règne du péché, dont parle l'Apôtre : « Que le péché ne règne pas sur votre corps mortel. » *Rom.* VI. Ainsi deux rois s'efforcent à l'envi de régner : le diable, roi du péché, sur les pécheurs; le Christ, roi de la justice, sur les justes. Or le diable, sachant que le Christ était venu dans le but de lui enlever son royaume, et de soumettre à son propre joug ceux qu'il tenait sous sa domination, lui montre tous les royaumes du monde, et des hommes de ce temps; il lui fait voir comment les uns sont esclaves de la fornication, les autres de l'avarice, comment ceux-ci sont entraînés par le désir de plaire à l'opinion, comment ceux-là sont captivés par les séductions de la beauté. Il ne faut pas s'imaginer en effet, qu'en lui montrant les royaumes du

es, non debes indignari si forte tentaris, quod si tentatus, illum imitatus fueris qui pro te tentatus est, et omne viceris tentamentum, habebis spem cum eo qui tunc homo fuit, nunc autem (1) homo esse cessavit. Nam si qui quondam homo erat, postquam tentatus est, et recessit ab eo diabolus usque ad tempus mortis, a mortuis resurgens ultra non morietur : omnis autem homo morti subjacet; iste ergo qui nequaquam moritur, jam non est homo, sed Deus est. Si autem Deus est qui quondam homo fuit, et oportet te illi similem fieri, « Quando similes ejus fuerimus, et viderimus eum sicuti est, » te quoque necesse erit Deum fieri, in Christo Jesu. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXX.

Tentatio Salvotoris secunda. *Cap.* IV.

Tam Filio Dei, quam Antichristo regnandi studium est. Sed et Antichristus regnare desiderat, ut occidat quos sibi subjecerit; Christus ad hoc regnat ut salvet. Et unusquisque nostrum, si felix est, regnatur a Christo, sermone, sapientia, justitia, veritate. Si autem amatores voluptatis sumus magis quam amatores Dei, regnamur a peccato, de quo Apostolus loquitur : « Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore » *Rom.* VI. Duo igitur reges certatim regnare festinant : peccati rex peccatoribus diabolus, justitiæ rex justis Christus. Sciensque diabolus ad hoc venisse Christum, ut regnum illius tolleret, et hi qui sub eo erant inciperent esse sub Christo, ostendit ei omnia regna mundi, et hominum hujus sæculi quomodo alii regnentur a fornicatione, alii ab avaritia, illi populari rapiantur cura [*Al.* aura], hi formæ capiantur illecebris. Neque vero arbitrandum est, quod regna ei mundi ostendens, Persarum, verbi gratia, regnum Indorumque monstraverit; sed ostendat ei

(1) Id quidem objectum Origeni est, teste Pamphilo in Apologia, quod putarit, Salvatorem *non in carne sedere ad dextram Patris, sed exspoliasse carnem, et posuisse in sole:* adductum nempe ex illo decimi octavi psalmi versiculo, *In sole posuit tabernaculum suum.* Ac fuisse olim dicitur fere simile Marcelli Ancyranni deliramentum, scilicet rejectum iri carnem a Christo post resurrectionem, futurumque adeo ut homo et rex esse desinat. Verum alia hic est Origenis ratiocinatio ; quod enim ait, hominem esse Christum desiisse, revera non hominem, sed mortalem permanere negat, et non carnem a Salvatore exutam ; sed, quæ semel est humanitatis conditio, mortem significat superatam. Itaque colligit : *Qui nequaquam moritur, jam non est homo, sed Deus.* Sed morti amplius non est Christus obnoxius ; Christus igitur homo esse desivit. Ejus tota est quæstio nominis, quod neutiquam sub hominis appellatione censeri eum velit, qui morti non subjacet : et cum bene de re ipsa sentiat, sola fortassis culpanda sit affectata subtilitas. *Ed. Mig.*

monde, il lui fait voir, par exemple, le royaume des Perses, ou des Indes; mais il lui montra tous les royaumes du monde, c'est-à-dire, son propre royaume, comment il régnait sur le monde, afin que le Christ cédant à ses sollicitations, et faisant ce qu'il voulait, tombât lui aussi sous sa domination. Voulez-vous, lui dit-il, régner sur ces hommes? Et ce disant, il lui montrait d'innombrables multitudes d'hommes qui étaient soumis à son empire. Et certes, si nous voulons confesser en toute simplicité notre misère et notre malheur, le diable est le roi presque du monde entier, aussi le Sauveur l'appelle-t-il le prince de ce monde. Or ce qu'il dit : Vous voyez ces hommes qui sont sous ma domination, il le lui montre en un instant, c'est-à-dire, dans le cours actuel des temps, lequel n'est qu'un instant, en comparaison de l'éternité. Car le Sauveur n'eut pas besoin qu'on lui montrât les dignités et les affaires de ce monde; aussitôt qu'il eut dirigé ses regards de ce côté, il vit, et les péchés qui dominaient, et ceux qui étaient dominés par les vices, et le prince du monde, le diable lui-même survenant, et pour sa propre perte, se réjouissant d'avoir tant d'hommes sous sa domination. Le diable disait donc au Seigneur : Êtes-vous venu pour me combattre, et pour arracher à mon empire ceux que j'y tiens enchaînés aujourd'hui? Je ne veux pas que vous luttiez, je ne veux pas que vous dépensiez vos forces, de peur que vous n'éprouviez dans la lutte quelque mésaventure. Je ne vous demande qu'une seule chose; prosternez-vous, adorez-moi, et tout ce royaume qui m'appartient, est à vous. Mais si Notre-Seigneur et Sauveur veut régner, s'il veut que toutes les nations lui soient soumises, pour leur faire pratiquer la justice, la vérité et toutes les autres vertus, il veut régner en vertu de la justice en quelque sorte, par droit de conquête, et sans rien faire qui soit déshonorant; il ne veut pas d'une couronne qui ne lui aurait coûté d'autre peine que celle de s'être soumis au diable, il ne veut pas régner sur les autres, à la condition que le diable règne sur lui.

Aussi Jésus lui répond-il : « Il est écrit : Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, et vous ne servirez que lui seul. » *Matth.* IV. Si je veux, dit-il, que tous me soient soumis, c'est pour qu'ils adorent le Seigneur Dieu, et ne servent que lui seul. C'est dans ce but que je désire régner. Vous, au contraire, vous voudriez que je me charge des péchés, que je suis venu effacer, et dont je désire délivrer les autres. Sachez donc et soyez bien convaincu, que je persévère dans le dessein que j'ai fait connaître, qui est : que le Seigneur Dieu soit seul adoré, qui est également de faire rentrer en mon pouvoir, et de soumettre à mon empire tous ces peuples. Faisons-nous une joie d'être, nous aussi, soumis

omnia regna mundi, id est, regnum suum quomodo regnaret in mundo, ut cohortans eum facere quod volebat, inciperet etiam Christum habere subjectum. Vis, inquit, in hominibus his regnare? Ostendit innumerabiles hominum multitudines, quæ suo tenebantur imperio. Et revera si miseriam et infelicitatem nostram simpliciter volumus confiteri, pene totius mundi rex diabolus est ; unde et princeps istius sæculi a Salvatore vocatur. Quod ergo dicit : Vides hos homines qui sub meo regno sunt, ostendit in puncto temporis, hoc est, in præsenti temporum cursu, qui ad comparationem æternitatis puncti instar obtinet. Neque enim necessarium habuit Salvator, ut ei dignitates sæculi istius et negotia monstrarentur; statim ut aciem luminum suorum ad contemplandum vertit, et peccata regnantia, et eos qui regnarentur a vitiis conspexit, et ipsum principem sæculi diabolum supervenientem, atque gaudentem in propriam perniciem, quia tantos sub suo habebat imperio. Dicit ergo ad Dominum diabolus : Ideo venisti, ut adversus me dimices, et tollas de imperio meo quos nunc subjectos habeo? Nolo contendas, nolo nitaris, ne habeas ullam in certando molestiam. Unum est quod precor : procidens adora me, et accipe regnum omne quod teneo. Verum Dominus noster atque Salvator vult quidem regnare, et omnes gentes subjectas esse ut serviant justitiæ, veritati, cæterisque virtutibus; sed vult regnare quasi justitia, ut absque labore regnet, ut nihil faciat indecorum, et non vult absque labore subjectus diabolo coronari, nec sic regnare cæteris, ut ipse regnetur a diabolo. Unde loquitur ad eum Jesus : « Scriptum est, Dominum Deum tuum adorabis, et ipsi soli servies » *Matth.* IV. Hos, inquit, omnes propterea volo mihi esse subjectos, ut Dominum Deum adorent, et ipsi soli serviant. Hæc est cupido regni mei. Tu autem a me vis accipere peccata quæ dissoluturus veni, quæ etiam a cæteris auferre desidero. Scito atque cognosce me in hoc manere quod dixi, ut adoretur Dominus Deus solus, et hos omnes sub meam faciam potestatem, meoque regno subjiciam; cui gaudeamus nos quoque esse subjectos, et deprecemur Dominum, ut regnans peccatum in corpore nostro

à cet empire, et demandons au Seigneur qu'en régnant sur nous, il fasse mourir en notre corps le péché, et que seul domine sur nous le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXI.

Sur la troisième tentation du Sauveur. *Cap.* IV.

Examinez avec soin les Écritures, et vous trouverez dans les passages qui vous paraissent les plus simples, des mystères importants. Réfléchissons sur le commencement de la partie de l'Évangile que nous avons entendu lire aujourd'hui, et ce qui était caché, va paraître au grand jour. « Le diable amena Jésus à Jérusalem. » Il est incroyable, n'est-il pas vrai, que le diable mène le Fils de Dieu, et que celui-ci le suive. Il le suivait pourtant sans résistance, comme un athlète qui va de lui-même au combat. Il ne redoutait pas le tentateur, il ne craignait nullement les embûches du plus rusé des ennemis, et il semblait en quelque sorte lui dire : Conduisez-moi où vous voudrez, tentez-moi comme il vous plaira. Je me livre volontairement pour être tenté, je repousse vos suggestions. Je m'offre à subir toutes les épreuves par lesquelles vous me ferez passer, vous me trouverez plus fort que toutes. « Il l'amena donc à Jérusalem, le mit sur le pinacle du temple, et lui dit : Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas. » L'ayant amené sur le faîte, à l'endroit le plus élevé du temple, il l'engage à se jeter en bas. Mais comme sa proposition n'était autre chose qu'une ruse, et que son but était d'inspirer au Sauveur un sentiment de vaine gloire, celui-ci lui répondit : « Il est écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. » Considérez en même temps la manière dont le diable s'y prend pour le tenter. Il n'ose le faire, qu'en empruntant les paroles des livres saints et des psaumes; il dit : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas; car il est écrit : qu'il a ordonné à ses anges d'avoir soin de vous, et qu'ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne heurtiez le pied contre quelque pierre. » D'où savez-vous donc, ô diable, que cela est écrit? Est-ce que vous avez lu les prophètes, est-ce que vous connaissez les divines écritures? Vous vous taisez, eh bien! je vais répondre pour vous. Oui, vous avez lu les livres saints, non pas dans l'intention de vous rendre meilleur par leur lecture, mais pour faire périr, en abusant de leur simplicité, ceux qui sont amis de la lettre. Vous savez parfaitement, qu'en citant au Christ des maximes empruntées à des livres autres qu'aux livres saints, vous ne le tromperez pas, et que vos affirmations n'auront aucune autorité. Marcion a lu les Écritures comme le diable, ainsi que Basilide et Valentin,

mortificet, et regnet nobis solus Christus Jesus, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXI.

De tertia tentatione Salvatoris. *Cap.* IV.

Scrutamini Scripturas, ut et in his quæ putantur esse simplicia, reperiatis non minima sacramenta. Scrutemur principium Evangelicæ lectionis, quotquot hodie audivimus, et id quod latebat, procedit in medium. « Adduxit autem diabolus Jesum in Jerusalem. » Hoc incredibile est, ut diabolus duceret Filium Dei, et ille sequeretur. Sequebatur plane quasi athleta ad contentionem, sponte proficiscens. Non formidabat tentantem, neque insidias callidissimi pertimescebat inimici, et quodammodo loquebatur : Duc quo vis, tenta ut placet. Ad tentandum sponte me tribuo, sustineo quæ suggesseris. Præbeo me in quibuscumque tentaveris, invenies me in omnibus fortiorem. « Adduxit ergo eum in Jerusalem, et posuit super pinnam templi, et dixit : Si Filius Dei es, mitte te deorsum. » Adduxit eum in culmen ad summitatem templi, et hortatur ut se inde præcipitet. Quod cum ille fraudulenter proponeret, et sub ostentatione gloriæ niteretur, dicebat Salvator : « Scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum. » Simulque considera quomodo tentet diabolus. Non aliunde tentare audet nisi de divinis libris et de psalmis sumens testimonium, ait : « Si Filius Dei es, mitte te deorsum, scriptum est enim : Quia angelis suis mandavit de te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum. » Unde tibi, diabole, hoc scire quod ista scripta sunt? Numquid legisti prophetas, vel divina eloquia cognovisti? Licet tu taceas, ego pro te respondebo. Legisti non ut ipse ex lectione sanctorum melior fieres, sed ut simplicitate eos qui amici sunt litteræ, interficias, Scis quia si de aliis ei voluminibus loqui volueris, non decipies neque habere poterunt auctoritatem assertiones tuæ. Sic legit scripturas Marcion ut diabolus, sic Basilides, sic Valentinus, ut cum diabolo dicerent Salvatori : « Scriptum est quia Angelis suis mandavit de te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad

de manière à dire avec le diable au Sauveur : « Il est écrit qu'il a ordonné à ses anges de prendre soin de vous, et qu'ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre. » *Matth.* IV. Lors donc que vous entendrez citer quelque passage des Écritures, gardez-vous de croire sur-le-champ celui qui le cite; mais considérez auparavant quel il est, quelles sont ses opinions, quel est son but; voyez s'il ne simule pas la sainteté qu'il n'a pas; si, infecté du venin de l'hérésie, il n'est pas un loup caché sous une peau de brebis; si ce n'est pas le diable qui cite par sa bouche les Écritures. Or de même que le diable cite les Écritures quand l'occasion s'en présente, de même, mais au contraire pour l'avantage de ceux qui l'écoutent, saint Paul ne se borne pas à emprunter des textes aux Écritures, il en tire encore des auteurs profanes, et il dit : « Les Crétois sont toujours menteurs, ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire. » *Tit.* I, 12. D'un autre auteur : « Nous sommes même la race de Dieu. » *Act.* XVII, 28. Celle-ci est d'un écrivain comique : Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs. » I *Corinth.* XV. Mais ni le diable ne me pourra tromper, quand même il parlerait le langage des Écritures, ni saint Paul ne m'éloignera de sa doctrine, quand même il puiserait quelque maxime dans les livres païens; car saint Paul n'a emprunté ces maximes aux auteurs étrangers à la foi, que pour les sanctifier. Voyons donc ce texte que le diable emprunte aux Écritures pour parler au Seigneur : « Car il est écrit : il a ordonné à ses anges de prendre soin de vous, et ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre. » Voyez quelle fourberie il apporte même dans ses citations. Il cherche à diminuer la gloire du Sauveur; comme s'il avait besoin de l'aide des anges, comme s'il devait se heurter le pied, alors qu'ils ne le soutiendraient point de leurs mains. Il prend un texte, et l'applique au Christ, bien que ce texte vise, non pas le Christ, mais les saints en général. Or j'affirme de grand cœur et en toute assurance, contrairement au diable, que ce texte ne se peut entendre de la personne du Christ. Car il n'a pas besoin de l'aide des anges, Celui « qui est plus grand que les anges, et a reçu un nom et un héritage plus excellents que les leurs. Car Dieu n'a dit à aucun ange : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. » *Hebr.* I. Il ne parle à aucun d'eux comme à un fils : « Il fait ses anges esprits, et ses ministres flammes ardentes, » *Ps.* II; mais il parle au Christ, comme à son propre et véritable Fils, lui rendant par les prophètes d'innombrables témoignages. Le Fils de Dieu, dis-je, n'a que faire du secours

lapidem pedem tuum » *Matth.* IV. Si quando testimonium de Scriptura audieris, vide ne statim loquenti acquiescas, sed considera illum cujus sit, ac cujus sententiæ, cujus sit voluntatis, ne forte simulet sanctum se esse quomodo non est, et venenis infectus hæreseos, sub ovis pelle lupus latitet, ne forte loquatur in eo diabolus de Scripturis. Quomodo autem diabolus per occasionem temporum de Scripturis loquitur : sic econtrario Paulus pro utilitate eorum qui audiunt, non solum de Scripturis, sed etiam de sæcularibus libris assumit testimonium, et ait : « Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri *Tit.* I, 12. Et rursum de alio : « Ipsius enim et genus sumus » *Act* XVII. 28. Necnon et de Comico : « Corrumpunt mores bonos colloquia mala » I *Cor.* XV. Sed neque diabolus si de Scripturis locutus fuerit, poterit me hac occasione decipere; neque Paulus, si de gentilibus litteris aliquod exemplum sumpserit, quoquo modo me eloquio deterrebit. Ideo enim assumpsit Paulus verba etiam de his quæ foris sunt, ut santificet ea. Videamus ergo quod de Scripturis diabolus loquatur ad Dominum. « Scriptum est enim : Angelis suis mandavit ad te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum. » Vide quomodo et in ipsis testimoniis versipellis est. Vult enim imminuere gloriam Salvatoris : quasi angelorum indigeat auxilio, offensurus pedem nisi eorum manibus sublevetur. Assumit testimonium, et interpretatur illud de Christo, quod non de Christo, sed de sanctis generaliter scriptum est. Libere quippe et tota confidentia contradico diabolo, super Christi persona hoc non posse intelligi. Neque enim indiget angelorum auxilio, « qui major angelis, et melius ipsis hæreditatem consecutus et nomen. Nulli angelorum umquam dixit Deus : Filius meus es tu, ego hodie genui te » *Hebr.* I. Ad nullum eorum quasi ad filium locutus : « Qui facit angelos suos spiritus, et ministros suos ignem urentem *Psal.* II; sed ad Filium proprie suum, de quo innumerabilia loquitur in prophetis. Non indiget, inquam, angelorum auxilio Filius Dei.

des anges. Loin de là! apprenez, ô diable, que si Jésus ne les aidait, les anges se heurteraient le pied. Et s'il arrive que quelqu'un de ces anges, à propos desquels nous lisions naguère, que nous jugerons les anges, se heurte le pied, c'est qu'il n'a pas étendu la main vers Jésus, qui l'aurait pris et l'aurait ainsi empêché de se heurter. C'est en effet, parce que confiant en vos propres forces, vous n'avez pas invoqué l'aide de Jésus, et que vous n'avez pas voulu croire en Jésus-Christ Fils de Dieu, que vous vous heurtez. Pour vous convaincre que vous avez mal interprété ce passage et que ce n'est pas au Christ, mais aux saints qu'il faut appliquer les paroles qui le suivent, écoutez; Dieu délivre de la ruine et du démon du midi, non le Christ, mais les saints. Lisez le psaume quatre-vingt-dix, qui commence ainsi : « Celui qui demeure sous l'assistance du Très-Haut, se reposera sous la protection du Dieu du ciel, » et vous trouverez que ces paroles conviennent plus à l'homme juste qu'au Fils de Dieu, en appliquant également celles-ci à la personne du juste : « mille tomberont à votre gauche, et dix mille à votre droite; mais la mort n'approchera point de vous; et même vous contemplerez, et vous verrez de vos yeux le châtiment des pécheurs, et le reste. » Mais pendant que le diable apporte ainsi malicieusement des textes, qu'il prétend s'appliquer au Christ, il passe sous silence et n'a garde de produire les versets qui sont écrits directement contre lui. En effet, après avoir dit : « Il a ordonné à ses anges de prendre soin de vous, et ils vous soutiendront de leurs mains, de peur que vous ne vous heurtiez le pied contre quelque pierre, » il tait ce qui suit : « Vous marcherez sur l'aspic et le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. » Pourquoi donc le passez-vous sous silence, ô diable, sinon parce que vous êtes le basilic, parce que vous êtes le roi des serpents, ayant des venins plus dangereux que tous les autres? Vous n'avez pas plus tôt vu quelqu'un, que vous le faites périr, et vous vous associez une autre puissance ennemie, qui s'appelle aspic, et qui est sous la domination de l'homme juste; et voilà pourquoi vous ne dites rien de tout cela. Vous êtes le dragon, vous êtes le lion dont il est écrit : « Vous marcherez sur l'aspic et le basilic, et vous foulerez aux pieds le lion et le dragon. Mais vous avez beau vous taire, nous qui lisons les écritures avec plus de droiture, nous savons que nous avons le pouvoir de vous fouler aux pieds, et que ce pouvoir nous est donné non seulement dans l'ancien Testament, comme nous venons de le lire dans le psaume actuel, mais encore dans le nouveau, au témoignage du Sauveur : « Voilà que je vous ai donné le pouvoir de fouler aux pieds les serpents et les scorpions, et toute la puissance de l'ennemi, et rien ne pourra vous nuire. » *Luc.* x. Forts d'un

Quin potius disce, diabole, quod nisi Jesus adjuverit angelos, offendent pedem suum. Et si quis angelorum visus est offendere, de quibus dudum lectum est, quia angelos judicabimus; ideo offendit, quia non extendit manum suam ad Jesum, ut apprehensus ab eo non offenderet. Quoniam enim in propria virtute confidens, non invocas præsidium Jesu offendis, et credere in Jesum Christum Filium Dei noluisti. Ut autem scias quod male interpretatus es, et non de Christo sed de sanctis intelligi quæ sequantur ausculta. A ruina et dæmonio meridiano non Jesum Christum liberat Deus, sed sanctos. Lege nonagesimum psalmum, cujus principium : « Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur, » et invenies hæc magis justo viro, quam Dei Filio convenire : « Cadent a latere tuo mille, et decem millia a dextris tuis; ad te autem non appropinquabit, verumtamen oculis tuis videbis et retributionem aspicies peccatorum, et reliqua, super personam justi interpretans. Sed et sic quoque perverse afferens diabolus testimonia, ut assereret super Salvatore intelligi, silet et transit versiculos qui contra se scripti sunt. Cum enim dixisset : « angelis suis mandavit de te, et in manibus tollent te, ne forte offendas ad lapidem pedem tuum, » tacuit illud quod sequitur : « Super aspidem et basiliscum ambulabis, et conculcabis leonem et draconem. » Quare, diabole siles, nisi quod tu es basiliscus, tu es omnium serpentium regulus, nocentiora habens venena quam cæteri? Qui statim ut videris aliquem, interficis, et aliam fortitudinem contrariam sociam tui assumis, quæ aspis appellatur, et viro justo subjecta est, et idcirco omnia taces. Tu es draco, tu es leo, de quibus scribitur : « Super aspidem et basiliscum calcabis, et conculcabis leonem et draconem ». Sed licet tu taceas, nos qui scripturas rectius legimus, scimus habere nos potestatem conculcandi te, et datam nobis hanc ditionem, non solum in veteri Testamento sicut nunc cantatur in psalmo, sed etiam in novo Salvatore dicente : « Ecce do vobis potestatem calcandi super serpentes et scorpiones, et omnem virtutem inimici, et nihil vobis nocebunt » *Luc.* x. Sumamus arma tanta potestate firmati, et universa faciamus; ut

pareil pouvoir, prenons les armes, et faisons tout pour fouler aux pieds par notre conduite le lion et le dragon. Or si vous voulez savoir comment on foule aux pieds le lion, et comment on écrase le dragon, lisez l'Épître où l'apôtre saint Paul affirme que les pécheurs sont foulés aux pieds par le Fils de Dieu. De même donc que le Fils de Dieu foule aux pieds celui qui est pécheur, de même, celui qui est juste, de son côté, foule aux pieds le lion et le dragon, et toute la puissance de l'ennemi, au nom de Jésus-Christ, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXII.

Sur ces paroles : « Jésus poussé par la vertu de l'esprit, s'en retourna, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Et tous dans la Synagogue avaient les yeux arrêtés sur lui. » *Cap.* IV.

Tout d'abord Jésus rempli du Saint-Esprit était revenu du Jourdain, et il était conduit par l'esprit dans le désert pour y rester durant quarante jours. Mais au moment où il était tenté par le diable, et comme il avait encore un et deux combats violents à soutenir contre lui, l'expression : « esprit » est employée sans aucune adjonction. Lorsqu'au contraire, il eut triomphé des trois tentations que l'Écriture rapporte, l'Évangéliste ajoute au mot, esprit, un qualificatif expressif et bien choisi; il dit : « Jésus, poussé par la vertu de l'esprit, s'en retourna. » Il ajoute : vertu, parce qu'il avait foulé aux pieds le dragon, et vaincu de près le tentateur. Jésus s'en retourna donc, poussé par la vertu de l'esprit, dans la terre de Galilée, et sa réputation se répandit dans tout le pays d'alontour; il enseignait dans leurs Synagogues, et tout le monde lui donnait de grandes louanges. Gardez-vous de les estimer seuls heureux, et pensez que vous avez plus qu'eux le bonheur de recevoir ses enseignements. Car si ce qui est écrit est vrai, non seulement le Seigneur parlait alors dans les assemblées des juifs, mais il parle aussi aujourd'hui dans cette assemblée; et non seulement Jésus enseigne dans celle-ci, mais il enseigne également dans les autres, par tout l'univers, cherchant des instruments pour répandre ses enseignements. Priez, pour qu'il trouve aussi en moi un instrument convenable et apte à les répandre. De même en effet qu'à l'époque où les hommes avaient besoin de prophéties, le Dieu tout-puissant chercha des prophètes, et en trouva, par exemple, dans la personne d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel, de Daniel; de même Dieu cherche présentement des organes pour enseigner sa parole, et instruire les peuples dans leurs synagogues, de manière à être loué par tous les hommes. Actuellement Jésus est plus glorifié par tous les hommes, qu'au temps où il n'était connu que dans une

per conversationem nostram leonem conculcemus et draconem. Porro ut scias quomodo conculcetur leo et conteratur draco, Pauli Epistolam lege, in qua asserit conculcari peccatores Filio Dei. Sicut ergo qui peccator est conculcatur Filio Dei : sic econtrario qui justus est conculcat leonem et draconem, et omnem virtutem inimici conculcat in nomine Jesu Christi, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXII.

De eo quod scriptum est : Reversus est Jesus in virtute spiritus usque ad eum locum, ubi ait : « Et omnium oculi erant in synagoga intendentes in eum » *Cap.* IV.

Primum quidem Jesus plenus Spiritu sancto reversus est a Jordane, et agebatur in Spiritu in deserto diebus quadraginta. Cum tentaretur a diabolo, quia adhuc vi certaturus erat adversus eum, et semel, et bis, non cum additamento aliquo « spiritus » ponitur. Quando vero tres tentationes quas Scriptura commemorat pugnando superavit, quid de spiritu signanter cauteque ponatur, ait « Et reversus est Jesus in virtute spiritus. » Virtus addita est, quia conculcaverat draconem, et tentatorem cominus vicerat. Reversus est ergo Jesus in virtute spiritus in Galilæam terram, et fama exiit per omnem regionem de eo; ipse docebat in synagogis eorum, et glorificabatur ab omnibus. Cave ne beatos illos tantum judices, et te arbitreris primum esse doctrina. Si vera sunt quæ scripta sunt, non solum tunc in congregationibus Judæorum, sed et hodie in hac congregatione Dominus loquitur ; et non solum in hac, sed etiam in alio cœtu, et in toto orbe docet Jesus, quærens organa per quæ doceat. Orate, ut me quoque compositum, ad canendum, aptumque reperiat. Sicut enim quærit omnipotens Deus prophetas eo tempore quo prophetia mortales indigent, et invenit, verbi gratia Isaiam, Jeremiam, Ezechielem, Danielem ; sic quærit Deus organa per quæ doceat sermonem suum, vel erudiat populos in synagogis eorum, et glorificetur ab omnibus. Nunc magis glorificatur ab omnibus Jesus, quam illo tempore quo tantum in una provincia cognoscebatur. « Deinde

seule province. « Il vint ensuite à Nazareth où il avait été élevé, et étant entré selon sa coutume dans la synagogue le jour du sabbat, il se leva pour lire. On lui présenta le livre du prophète Isaïe, et l'ayant ouvert, il trouva l'endroit où ces paroles étaient écrites : L'esprit du Seigneur est sur moi, c'est pourquoi il m'a consacré par son onction. » *Matth.* x. Ce ne fut pas par hasard qu'il ouvrit le livre, et trouva un passage où il y avait une prophétie qui le concernait, mais par une disposition de la Providence de Dieu. Car de même qu'il est écrit : « Le passereau ne tombe pas dans le filet sans la volonté du Père céleste, » et de même que « les cheveux de la tête » des apôtres « sont tous comptés; » de même, il faut penser que ce n'est pas par hasard, mais par une providence et un dessein de Dieu, que ce fut le livre d'Isaïe précisément qui lui fut présenté, qu'il fut ouvert précisément à la page où il est parlé du mystère du Christ : « L'esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, c'est pourquoi il m'a consacré par son onction, » *Isai.* xv; en effet, c'est le Christ, objet de cette prophétie, qui la rappelle. Voyons donc ce que sont ces traits que le Christ décrivait par la bouche du prophète, et qu'il s'applique plus tard à lui-même dans la synagogue. « Il m'a envoyé, » dit-il, « prêcher l'Évangile aux pauvres. » Les pauvres désignent les nations. Elles étaient pauvres, puisqu'elles ne possédaient absolument rien, ni Dieu, ni la loi, ni les prophètes, ni la justice, ni les autres vertus. C'est pour cela que Dieu l'a envoyé prêcher aux pauvres. « Pour annoncer aux captifs leur délivrance. » Nous étions captifs, nous que Satan tenait enchaînés depuis tant d'années, et qu'il traitait comme des prisonniers et comme des esclaves. Jésus est venu annoncer aux captifs qu'ils seraient délivrés, et aux aveugles qu'ils verraient. Et en effet, par sa parole et par la prédication de sa doctrine, les aveugles voient. L'annonce de la délivrance doit donc s'entendre non seulement des captifs, mais aussi des aveugles. « Pour mettre en liberté ceux qui sont écrasés sous les fers. » Qui a été brisé et écrasé, comme l'homme, que Jésus a délivré et guéri? « Pour publier l'année des miséricordes du Seigneur. » Il en est qui prennent ces expressions à la lettre, et disent que le Sauveur n'a prêché l'Évangile en Judée que pendant une année, et que tel est le sens de ces paroles : « Pour publier l'année des miséricordes du Seigneur, et le jour où il rendra à chacun selon ses œuvres, » à moins que la parole divine n'attribue un sens mystérieux à cette prédication de l'année du Seigneur. Car il y aura plus tard d'autres jours, non pas des jours tels que ceux que nous avons en ce monde, d'autres mois, et une succession toute différente de calendes. Et comme tout cela existera, mais

venit Nazareth ubi nutritus fuerat, et ingressus juxta morem in synagogam die sabbatorum, surrexit legere, et datus est ei liber prophetæ Isaiæ, et revolvens librum et locum ubi erat scriptum : Spiritus Domini super me, propter quod unxit me » *Matt.* x. Non fortuitu revolvit librum, et apud se vaticinans reperit léctiones, sed et hoc providentiæ Dei fuit. Sicut enim scriptum est : « In laqueum non cadit passer sine voluntate Patris. » Et quia « capilli capitis » apostolorum « omnes numerati sunt : » sic forsitan et hoc quod Isaiæ potissimum liber inventus est; et lectio non alia, sed hæc quæ Christi mysterium loquebatur : « Spiritus Domini super me, propter quod unxit me » *Isai.* xv. Christus est enim qui ista commemorat, non ut libet et casu venisse arbitrandum est, sed providentia, et dispensatione Dei. Quæ sunt igitur quæ in propheta loquebatur, et postea de se ipse in synagoga personet contemplemur. « Evangelizare » (ait) « pauperibus misit me. » Pauperes, nationes significant. Isti enim erant pauperes, nihil omnino possidentes, non Deum, non Legem, non Prophetas, non justitiam, reliquasque virtutes. Ob quam causam misit eum Deus, ut pauperibus nuntiaret : « Prædicare captivis remissionem. » Captivi nos fuimus, quos tantis annis vinxerat Satanas, habens captivos, sibique subjectos. Venit Jesus prædicare captivis remissionem, et cæcis ut viderent. Sermone quippe, et prædicatione doctrinæ ejus, cæci vident. Prædicatio ergo remissionis intelligatur non solum super captivis, sed etiam super cæcis. « Emittere confractos in libertatem. » Quid ita fractum, atque collisum fuit, ut homo qui a Jesu dimissus est et sanatus? « Prædicare annum Domini acceptum. » Juxta simplicem intelligentiam aiunt, uno anno Salvatorem in Judæa Evangelium prædicasse, et hoc esse quod dicitur : « Prædicare annum Domini acceptum, et diem retributionis : » nisi forte quidam Sacramenti in prædicatione anni Domini divinus sermo significat. Futuri sunt enim alii dies, non tales quales nunc in mundo cernimus, et menses alii, et kalendarum ordo diversus. Sicut igitur ista alia, sic annus Domini futurus est placens. Ista autem omnia prædicta sunt, ut post visionem ex cæcitate, post

d'une manière différente; il y aura aussi l'année des miséricordes du Seigneur. Toutes ces choses ont été prédites, afin que, après avoir passé de la cécité à la lumière, des fers à la liberté, des maladies diverses à la santé parfaite, nous arrivions à l'année des miséricordes du Seigneur. « Ayant lu ces choses, Jésus ferma le livre, le rendit au ministre et s'assit. Et tous ceux qui étaient dans la synagogue avaient les yeux arrêtés sur lui. »Aujourd'hui même, si vous le voulez, dans cette synagogue et cette réunion, vos yeux peuvent se fixer sur le Sauveur. Car lorsque vous aurez dirigé le regard principal de votre cœur, vers la sagesse, vers la vérité, vers le Fils unique de Dieu, vos yeux verront Jésus. Bienheureuse assemblée, dont l'Écriture atteste que tous les membres avaient les yeux arrêtés sur lui. Combien je désire que l'on puisse rendre à celle-ci le même témoignage, que tous ses membres, catéchumènes et fidèles, hommes, femmes, enfants, ont les yeux, non pas ceux du corps, mais ceux de l'âme, fixés sur Jésus. Car si vous tournez vers lui vos regards, vos visages resplendiront de sa lumière, et vous pourrez dire : « La lumière de votre visage est gravée sur nous, Seigneur. » *Psal.* IV. A lui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXIII.

Sur ces paroles : « Sans doute que vous m'appliquerez ce proverbe, » et le reste, jusqu'à l'endroit où il est dit : « et aucun d'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman de Syrie. »

S'il faut en croire l'histoire, Jésus n'avait pas encore demeuré à Capharnaum; et l'on ne dit pas qu'il y avait fait quelques prodiges, puisqu'il n'y était pas venu. Or, d'après le récit évangélique, avant d'aller à Capharnum, il vint dans son pays, c'est-à-dire, à Nazareth. « Sans doute que vous m'appliquerez ce proverbe : médecin, guérissez-vous vous-même, faites ici en votre pays d'aussi grandes choses que nous avons entendu dire que vous en avez fait à Capharnaum. » J'en conclus qu'il y a dans ce langage quelque mystère caché, que Nazareth est la figure des Juifs, et Capharnaum la figure des Gentils, *Rom.* XI. Jésus sachant donc que ni lui ni aucun prophète, ni les apôtres ne seraient honorés dans son pays, ne voulut pas y prêcher, mais il s'en alla prêcher aux Gentils afin que les gens de son pays n'eussent pas à lui dire : « sans doute que vous m'appliquerez ce proverbe : » Médecin guérissez-vous vous-même. » Car il viendra un temps où le peuple juif dira : Tous les miracles et les prodiges que nous avons entendu dire que

libertatem ex vinculis, post sanitatem a diversis vulneribus, veniamus ad annum Domini acceptum. « Cum enim hæc legisset Jesus, involvens librum reddidit ministro, et sedit, et omnium oculi erant in synagoga attendentes in eum. » Et nunc si vultis, in hac synagoga cœtuque possunt oculi vestri attendere in Salvatorem. Cum enim principalem cordis tui direxeris aciem ad sapientiam, et veritatem, Deique Unigenitum contemplandum, oculi tui intuentur Jesum. Beata congregatio, de qua Scriptura testatur, quod omnium oculi erant attendentes in eum. Quam vellem istum cœtum simile habere testimonium, ut omnium oculi, et catechumenorum et fidelium, et mulierum et virorum, et infantium non corporis oculi, sed animæ aspicerent Jesum. Cum enim respexeritis ad eum, de lumine ejus et intuitu clariores vestri vultus erunt, et dicere poteritis : « Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine *Psal.* IV. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXIII.

De eo quod scriptum est : Utique dicitis mihi parabolam istam, » et cætera, usque ad eum locum ubi ait : « Sed nullus eorum mundatus est, nisi Naaman Syrus.

In Capharnaum, quantum ad lucem historiæ pertinet, necdum moratus est Jesus, nec aliquod in ea signum fecisse describitur, quippe in qua non fuit. Porro antequam veniret in Capharnaum, in patria sua, hoc est, in Nazareth fuisse signatur. « Utique dicitis mihi parabolam istam : Medice, cura teipsum. Quæcumque audivimus facta in Capharnaum, fac et hic in patria tua. » Unde puto aliquid in sermone præsenti latitare mysterii, et Nazareth in typo Judæorum, Capharnaum in typo præcessisse gentilium *Rom.* XI. Sciens itaque Jesus quod non haberet in patria sua honorem, nec ipse, nec propheta, nec apostoli, noluit ibi prædicare, sed prædicavit in gentibus, ne sibi a patriæ suæ hominibus diceretur : « Utique dicitis mihi parabolam istam : Medice, cura teipsum. Erit enim tempus quando dicturus sit populus Judæorum : Quæcumque audivi facta in Capharnaum apud gentes signa atque portenta, fac et apud nos in patria tua. Quæ ostendisti universo orbi, ostende et nobis. Prædica sermonem tuum populo Israel; ut saltem cum intraverit plenitudo gentium, tunc omnis

vous avez faits à Capharnaum, chez les gentils, faites-les aussi chez nous, dans votre pays. Montrez-nous ce que vous avez montré au monde entier. Prêchez votre parole au peuple d'Israël, afin que tout Israël soit sauvé, du moins après que la plénitude des gentils sera entrée. *Rom* XI. Aussi il me semble que ça été pour répondre aux questions des Nazaréens que le Sauveur a dit ensuite: « Aucun prophète n'est bien reçu en son pays. » Et je pense que cette maxime est encore plus vraie dans le sens figuré que dans le sens littéral, quoique réellement Jérémie n'ait pas été bien reçu dans Anatoth son pays, *Jerem.* I ni Isaïe, dans le sien, quelqu'il fût, ni aucun des autres prophètes. Toutefois elle me paraît devoir être comprise en ce sens, que la patrie de tous les prophètes, c'était le peuple de la circoncision, et que cette patrie n'a bien reçu ni les prophètes, ni leurs oracles; tandis que les gentils au contraire, bien qu'éloignés des prophètes, bien que n'en ayant même pas connaissance, ont néanmoins reçu les enseignements de Jésus-Christ. Ainsi aucun prophète n'est bien reçu dans son pays, c'est-à-dire, chez le peuple juif. Pour nous, qui étions en dehors de l'alliance, et étrangers aux promesses, *Ephes.* II, nous avons accueilli de tout cœur les prophètes, et nous avons mieux traité Moïse et les prophètes qui ont annoncé le Christ, que les Juifs; lesquels pour n'avoir pas voulu recevoir Jésus, n'ont pas non plus reçu ceux qui l'avaient annoncé. Voilà pourquoi à ce qu'il vient de dire: « Aucun prophète n'est bien reçu dans son pays » il ajoute ceci: « Je vous le dis en vérité, il y avait plusieurs veuves en Israël au temps d'Élie, lorsque le ciel fut fermé durant trois ans et demi. » En voici le sens: Élie était un prophète, mais il était chez le peuple juif. Et lorsqu'il eut à faire quelque prodige, quoiqu'il y eut beaucoup de veuves en Israël, il les laissa de côté, et s'en vint chez une veuve de Sarepta dans le pays des Sidoniens, pauvre femme de la gentilité; voulant nous montrer en figure ce qui devait arriver plus tard, quand régnerait, non pas la faim du pain matériel, non pas la soif de l'eau ordinaire, mais la faim d'entendre la parole de Dieu; il vint chez cette veuve à laquelle le prophète fait allusion lorsqu'il dit: « Celle qui était délaissée a plus d'enfants que celle qui avait un mari, » *Isai* LIV; et lorsqu'il y fut arrivé, il en multiplia le pain et et les aliments. Vous étiez vous aussi la veuve de Sarepta dans le pays des Sidoniens, pays dont est sortie la femme chananéenne, qui voulait obtenir la guérison de sa fille, et mérita par sa foi de recevoir ce qu'elle demandait. Il y avait donc beaucoup de veuves chez le peuple d'Israël, et néanmoins Élie ne fut envoyé chez aucune d'elles, mais chez une femme veuve de Sarepta dans le pays des Sidoniens. Le Sauveur cite encore un autre exemple ayant la même

Israel salvus fiat *Rom.* XI. Quamobrem mihi videtur consequenti ordine Nazaræis interrogantibus respondisse Salvator : « Nemo propheta acceptus est in patria sua. » Et puto plus juxta sacramentum, quam juxta litteram verum esse quod dicitur, licet Jeremias in Anatoth patria sua non fuerit acceptus *Jerem.* I, et Isaias, quæcumque fuit patria illius, et reliqui prophetæ; sed magis mihi videtur sic intelligi, ut dicamus patriam fuisse omnium prophetarum, populum circumcisionis, et hanc non recepisse prophetas, et eorum vaticinia : porro nationes quæ longe fuerant a prophetis, et eorum notitiam non habebant, suscepisse vaticinium Jesu Christi. Nemo est ergo propheta acceptus in patria sua, hoc est in populo Judæorum. Nos autem qui eramus alieni a testamento et peregrini a promissionibus *Ephes.* II, toto prophetas corde suscepimus, magisque habemus Moysen et prophetas de Christo prædicantes, quam illi qui ex eo quod non susceperunt Jesum, nec illos susceperunt qui de illo annuntiaverunt. Unde ad id quod dixerat : « Nemo propheta acceptus in patria sua : » et aliud adjungit : « In veritate enim dico vobis, quia multæ viduæ erant in diebus Eliæ in Israel, quando clausum est cœlum annis tribus, et mensibus sex. » Quod dicit tale est : Elias propheta erat, sed erat in populo Judæorum. Sed quando mirabile quid facturus erat cum essent plures viduæ in Israel, reliquit eas, et venit ad viduam in Sareptam Sidoniæ, ad gentilem mulierculam, figuram futuræ rei explicans, quia occupante fame non panis, neque siti aquæ, sed fame audiendi sermonem Dei, venit ad viduam, de qua et propheta testatur dicens : « Multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum » *Isai.* LIV. Et cum venisset, panem illius et alimenta multiplicat. Tu eras vidua in Sarepta Sidoniæ, e cujus finibus Chananæa mulier egreditur, et cupit sanari filiam suam, et propter fidem meruit accipere quod petebat. Multæ ergo viduæ erant in populo Israel, sed ad nullam earum missus est Elias, nisi in Sareptis ad mulierem viduam. Sed et aliud ad eumdem sensum pertinens loquitur : « Multi erant

signification : « Il y avait aussi plusieurs lépreux en Israël, au temps du prophète Élisée, et aucun d'eux ne fut guéri, mais seulement Naaman le Syrien, » qui n'était certainement pas Israélite. Considérez que jusqu'aujourd'hui, il y a en Israël un grand nombre de lépreux selon la chair; considérez d'un autre côté que, pendant que ces gens atteints de la lèpre, se tiennent éloignés de l'Élisée spirituel, Notre-Seigneur et Sauveur, vous avez été vous, purifiés dans le sacrement de baptême, et qu'il vous est dit : « Levez-vous, allez au Jourdain, lavez-vous, et votre chair sera purifiée » IV *Reg.* v. Naaman se leva, il y alla, et il accomplit comme on le lui avait dit, la figure mystérieuse du baptême, et sa chair redevint comme la chair d'un enfant qui aurait, dans le bain de la régénération, pris une nouvelle naissance dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXIV.

Sur ces paroles : « Maître, quel bien dois-je faire, pour posséder la vie éternelle? » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Allez, et faites de même. »

Bien qu'il y avait dans la loi un assez grand nombre de prescriptions, le Sauveur n'a rapporté dans l'Évangile que celles, qui résumant toutes les autres, suffisent pour conduire à l'éternité bienheureuse les hommes qui les observent. Et en effet, à cela se rapporte la question qu'un docteur de la loi lui posa en ces termes : « Maître, que faut-il que je fasse pour posséder la vie éternelle? » passage de l'Évangile de saint Luc qui vous a été lu aujourd'hui. Jésus lui répondit : « Qu'y a-t-il d'écrit dans la loi? qu'y lisez-vous? Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toutes vos forces, de tout votre esprit, et votre prochain comme vous-même. » Et aussitôt : « vous avez fort bien répondu; faites cela, et vous vivrez. » Il est hors de doute qu'en agissant ainsi, vous obtiendrez la vie éternelle, à propos de laquelle le docteur de la loi posait sa question. En même temps, le commandement de la loi nous enseigne clairement que nous devons aimer Dieu. Il est écrit au Deutéronome : « Écoutez, Israël, le Seigneur votre Dieu est un seul Dieu. Et vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre esprit, » et le reste, « et votre prochain comme vous-même, » *Deut.* vi. Le Sauveur y ajoute aussi son témoignage, en disant : « Dans ces

leprosi in Israel in diebus Elisæi prophetæ, et nemo eorum mundatus est nisi Naaman Syrus, » qui utique non erat ex Israel. Considera usque ad præsentem diem multos leprosos in Israel secundum carnem, vide econtrario lepræ squalore perfusos, atque spiritali Elisæo Domino nostro et Salvatore, te autem purgari baptismi sacramento, et dici ad te : « Surge et vade in Jordanem, et lavare, et restituetur tibi caro tua IV *Reg.* v. Surrexit Naaman et abiit, et locutus implevit mysterium baptismi, et facta est caro ejus quasi caro pueri, qui in lavacro regenerationis ortus fuerit in Christo Jesu. Cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXIV (1).

De eo quod scriptum est : « Magister, quid boni faciens vitam æternam possidebo? » usque ad eum locum ubi ait : « Vade et tu fac similiter.

Cum multa in lege præcepta sint, hæc tantum Salvator in Evangelio posuit quæ quodam compendio ad æterna obedientes ducerent. Ad id enim respicit quod legis doctor interrogaverat eum dicens ; « Magister, quid faciens vitam æternam possidebo? » quæ lectio secundum Lucam hodie vobis recitata est ; respondit : « In Lege quid scriptum est? Quomodo legis? Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota virtute tua, et ex tota mente tua, et proximum tuum tanquam teipsum. » Ac deinde. « Bene, » ait, « respondisti, hoc fac, et vives. » Haud dubium quin sempiternam vitam hoc faciendo accepturus sis, de qua et legis doctor interrogaverat. Simulque perspicue docemur in legis præcepto, ut diligamus Deum. In Deuteronomio scriptum est : « Audi, » inquit, « Israel, » Dominus Deus tuus, Deus unus est. Et diliges Dominum Deum tuum ex tota mente tua, » et reliqua, « et proximum tuum quasi teipsum » *Deut.* vi. Et Salvator super

(1) Postremæ hæ subsequentes sex homiliæ, cum continuatum in superioribus ordinem non teneant, manifesto se produnt a majori detractas homiliarum, quas Adamantius elucubraverit, numero. Ipse auctor, quod et Cl. Huetius animadvertit, tomo XIII, in Joannem plures istis triginta novem, quæ supersunt, abs Hieronymo Latine redditis, a se fuisse adornatas declarat, cum ait, τὰ δέ περι τῶν ἑκατόν προβάτων ἔχεις εις τὰς κατὰ Λουκᾶν ὁμιλιας : *Quæ autem ad centum oves pertinent, ea habes in homilias, quas in Lucam conscripsimus.* Nihil enim tale in his, quæ exstant, Homiliis in Lucam invenias. *Ed. Mig.*

deux commandements sont renfermés toute la loi et les prophètes, » *Matth.* XXII. Mais le docteur de la loi, voulant faire paraître qu'il était juste, et montrer que personne n'était son prochain : « Qui est mon prochain? » Le Seigneur lui répond par la parabole qui commence ainsi : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho. » *Luc.* x, et le reste; et il enseigne que cet homme qui descendait, n'était le prochain de personne, autre que de celui qui voulait observer les commandements, et se disposait ainsi à être le prochain de quiconque aurait besoin de son secours. C'est là en effet ce qui est dit à la fin de la parabole : lequel de ces trois vous semble-t-il avoir été le prochain de celui qui tomba entre les mains des voleurs? Car ni le prêtre, ni le lévite ne fut son prochain, mais, comme le répondit le docteur même de la loi, celui-là fut son prochain, qui exerça la miséricorde envers lui. De là cette parole du Sauveur : « Allez, et faites de même. » Un prêtre interprétant cette parabole disait, que l'homme qui descendit était Adam ; Jérusalem, le paradis ; Jéricho, le monde; les voleurs, les puissances ennemies; le prêtre, la loi; le lévite, les prophètes; le Samaritain, Jésus-Christ; les blessures, la désobéissance; l'animal, le corps du Seigneur; le pandochium, c'est-à-dire, l'hôtellerie, ainsi nommée parce qu'elle reçoit tous ceux qui veulent y entrer, l'Église; les deux deniers figurent le Père et le Fils, et l'hôtellier, le chef de l'Église, chargé de l'administrer. D'après le même interprète, la promesse que le Samaritain avait faite de revenir, figurait le second avènement du Sauveur. Bien que cette explication soit conforme à la raison, et très ingénieuse, il ne faudrait pas croire néanmoins qu'elle s'appliquât à tous les hommes. Car ni tout homme ne descend de Jérusalem à Jéricho, ni tous les hommes ne vivent pas pour cela dans le siècle présent : bien que celui qui a été envoyé, soit venu pour les brebis perdues de la maison d'Israël. L'homme donc qui descendit de Jérusalem à Jéricho, n'est tombé entre les mains des brigands, que parce qu'il avait voulu descendre, or ces brigands ne sont autres que ceux dont le Sauveur dit : « Tous ceux qui vinrent avant moi, furent des voleurs et des brigands, » *Joan.* x. L'homme qui descendait de Jérusalem ne tomba pas entre les mains des voleurs, mais entre les mains des brigands bien pires que les voleurs, lesquels, après que ce voyageur fut tombé entre leurs mains, le dépouillèrent et le couvrirent de plaies. Quelles sont ces plaies? quelles sont les blessures dont l'homme a été couvert? Les vices et les péchés. Puis, comme les brigands qui l'ont dépouillé et blessé, ne restent pas auprès d'un homme qui n'a plus rien, mais l'abandonnent, après

his testatus est dicens : « In his duobus mandatis tota Lex pendet et Prophetæ » *Matth.* XXII. Volente autem doctore legis justificare semetipsum, et ostendere quod nemo sibi esset proximus, atque dicente : « Quis est proximus meus? » Intulit Dominus parabolam, cujus exordium est : « Homo quidam descendebat de Jerusalem in Jericho » *Luc.* x, et reliqua ; et docet nullius fuisse proximum descendentem, nisi illius qui voluerit custodire præcepta, et præparare se, ut sit proximus omni homini qui auxilio indiget. Hoc enim est quod post parabolam in fine ponitur. Quis de his tribus videtur tibi proximus esse ejus qui in latrones incidit? Nec enim sacerdos, nec levites proximi ejus fuerunt ; sed, ut ipse quoque legis doctor respondit, ille qui fecit misericordiam, proximus ejus fuit. Unde et a Salvatore dicitur : « Vade, et tu fac similiter. » Aiebat quidam de presbyteris volens parabolam interpretari, hominem qui descendit esse Adam ; Jerusalem, paradisum ; Jericho, mundum ; latrones, contrarias fortitudines ; sacerdotem, Legem ; Levitem, prophetas ; Samaritem, Christum ; vulnera vero, inobedientiam ; animal, corpus Domini ; pandochium, id est, stabulum, quod universos volentes introire suscipiat, Ecclesiam interpretari. Porro duos denarios, Patrem et Filium intelligi ; stabularium, Ecclesiæ præsidem, cui dispensatio credita est. De eo vero quod Samarites reversurum se esse promittit, secundum Salvatoris figurabat adventum. Hæc cum rationabiliter pulchreque dicantur, non est tamen existimandum quod ad omnem hominem pertineant. Neque enim omnis homo descendit de Jerusalem in Jericho, nec universi propterea in præsenti sæculo commorantur : licet ille qui missus est, propter perditas oves venerit domus Israel. Homo igitur qui de Jerusalem descendit in Jericho, quia voluit ipse descendere, propterea in latrones incidit. Latrones autem nulli sunt alii, nisi de quibus Salvotor ait : « Omnes qui ante me venerunt, fures fuerunt et latrones » *Joan.* x. Verumtamen non incidit in fures, sed in multo furibus nequiores latrones, qui descendentem eum de Jerusalem cum incidisset in illos, spoliaverunt et imposuerunt ei plagas. Quæ sunt plagæ? quæ vulnera quibus vulneratus est homo? Vitia atque peccata. Deinde quia latrones qui nudaverant eum, et vulneraverant, non assident nudo, sed

l'avoir couvert de nouvelles blessures, il est écrit pour cette raison : « Ils le dépouillèrent, le couvrirent de plaies et s'en allèrent, le laissant » non pas mort, mais « à demi-mort. » Or il arriva que sur le même chemin descendirent d'abord un prêtre, ensuite un lévite, qui avaient peut-être fait quelque bien à d'autres hommes, mais n'en firent pas a ce voyageur qui était descendu de Jérusalem à Jéricho. Le prêtre le vit; le prêtre, je pense, est la loi : le lévite qui est selon moi, le langage prophétique, le vit également. Et quoiqu'ils l'eussent vu, ils le laissèrent, et passèrent leur chemin. La providence réservait ce blessé demi-mort pour celui qui est plus courageux que la loi et les prophètes, pour le samaritain, mot qui signifie, « gardien. » Voilà celui qui ne sommeille pas et qui ne dort pas en gardant Israël. Pour secourir cette homme à demi-mort, ce samaritain s'est mis en route, non pas en descendant, comme le prêtre et le lévite, de Jérusalem â Jéricho; ou bien s'il dessend, il ne descend que pour sauver et garder le mourant. C'est à lui que les Juifs ont dit : « Vous êtes un samaritain, et vous êtes possédé du démon, » *Joan.* VIII. Et lui, tout en niant qu'il fût possédé du démon, ne voulut pas nier, qu'il était un samaritain; car il savait qu'il était gardien. Lors donc qu'il fut arrivé près du blessé, et qu'il l'eut vu baigné dans son sang, il s'approcha de lui avec compassion, pour se faire son prochain. Il banda ses plaies, y versa de l'huile mêlée de vin; et ne dit pas ce qu'on lit dans le prophète : « Il ne faut pas appliquer de remède, ni d'huile, ni de ligature. » *Isaï.* I. C'est là le samaritain, dont les soins et les secours sont nécessaires à tous ceux qui se trouvent mal. C'est du secours de ce samaritain qu'avait le plus grand besoin, l'homme qui en descendant de Jérusalem était tombé entre les mains des brigands, et tout couvert des blessures qu'il en avait reçues avait été laissé à demi-mort. Ce qui vous prouve que c'est en vertu d'une disposition de la providence de Dieu, que ce samaritain descendit pour guérir celui qui était tombé entre les mains des brigands, c'est qu'il portait avec lui des ligatures, de l'huile, du vin. Or je pense que ces remèdes, le samaritain ne les portait pas avec lui uniquement pour l'homme à demi-mort, mais qu'il les portait également pour d'autres qui avaient pu être blessés de différentes manières, et qui avaient eux aussi, besoin de ligatures d'huile et de vin. Il avait l'huile, dont il est écrit : « Afin que l'huile répande la joie sur son visage, » *Psal.* CIII; il n'est pas douteux que l'huile n'ait calmé l'enflure des blessures de celui qui était l'objet de ses soins. De plus, il les nettoie en y versant du vin, auquel il a mêlé quelque chose de piquant; puis il place le blessé sur son cheval, c'est-à-dire, sur son propre corps, puisqu'il a daigné prendre la forme humaine. Ce samaritain

plagis rursus impositis relinquunt eum, idcirco scriptum est : « Spoliantes eum, et vulnera apponentes abierunt, eo » non mortuo, sed « seminece. » Factum est autem ut in eadem via primus sacerdos, deinde levites descenderent qui forsitan aliis hominibus bona quædam fecerant, non tamen huic, qui descenderat ab Jerusalem in Jericho. Hunc enim vidit sacerdos, puto Lex vidit; levites, ut reor, sermo propheticus. Et cum vidissent reliquerunt, et trasierunt. Servabat quippe seminecem providentia ei qui fortior erat Lege et Prophetis, Samaritano videlicet, qui interpretatur « custos. » Iste est qui non dormitat, neque dormit custodiens Israel; propter seminecem profectus est iste Samaritanus non de Jerusalem in Jericho, sicut sacerdos et Levita descendens; aut si descendit idcirco descendit, ut salvaret custodiretque moriturum. Ad quem locuti sunt Judæi : « Samaritanus es tu, et dæmonium, habes » *Joan.* VIII. Qui cum negasset se habere dæmonium, Samaritem negare se noluit. Sciebat enim se custodem. Itaque cum venisset ad seminecem, et vidisset eum in suo sanguine volutari, misertus accessit ad eum ut fieret ejus proximus. Ligavit vulnera, infudit oleum vino mixtum, neque dixit quod in propheta legitur : « Non est malagma imponere, neque oleum, neque alligaturas » *Isai.* I. Iste est Samaritanus, cujus, cura et auxilio omnes qui male habent, indigent. Hujus vel maxime Samaritani indigebat auxilio qui de Jerusalem descendens inciderat in latrones, et vulneratus ab eis, semianimis fuerat derelictus. Ut autem scias quod juxta providentiam Dei Samarites iste descenderit ut curaret eum qui inciderat in latrones, manifesto doceberis ex eo quod secum habebat alligaturas, secum oleum, secum vinum. Quæ quidem ego puto, non propter istum unum seminecem, sed propter alios quoque qui ob varias causas fuerant vulnerati, et indigebant alligaturis, et oleo, et vino secum portasse Samaritem. Habebat oleum de quo scriptum est : « Ut exhilaret faciem in oleo » *Psal.* 103. II; haud dubium quin ejus qui curatus fuerat, oleo etiam tumores vulnerum sedarentur. Sed et vino mundat vulnera, asperitatis aliquid admiscens; eumque qui fuerat vulneratus imposuit jumento, id est proprio corpori, juxta id quod est, hominem dignatus assumere. Iste Samaritanus peccata

porte nos péchés, *Isaï* LIII, et souffre pour nous; il porte le blessé demi-mort, il l'amène dans le pandochium, l'hôtellerie, c'est-à-dire, dans l'Église, qui est ouverte à tous, et ne refuse son secours à personne, et dans laquelle, Jésus invite tous les hommes à entrer en disant: « Venez à moi vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous soulagerai. » *Matth.* XI. Et après l'y avoir déposé, il ne se retire pas encore, il reste avec lui dans l'hôtellerie pendant une journée, il soigne ses blessures non seulement pendant le jour, mais pendant la nuit, l'entourant de tous ses soins et de toute son habileté. Puis, comme il voulait partir le matin, il tire de sa bourse deux deniers de bon aloi, d'argent éprouvé, il les donne à l'hôtelier, qui est incontestablement l'ange de l'Église, et lui recommande de bien soigner jusqu'à ce qu'il soit entièrement guéri, cet homme, auquel il avait lui-même prodigué tous les soins, en rapport avec le peu de temps dont il disposait. Les deux deniers me paraissent être la connaissance du Père et du Fils, et la science de ce mystère, savoir : comment le Père est dans le Fils, et le Fils dans le Père; il veut ainsi donner à l'ange une récompense, pour lui faire mieux soigner l'homme qui lui a été confié, et il lui promet de lui rendre sans tarder, tout ce qu'il aura dépensé de son bien pour la guérison du blessé. Il se rapprochait vraiment davantage de la loi et des prophètes, ce gardien des âmes qui exerça la miséricorde envers celui qui était tombé entre les mains des brigands, et se montra son prochain moins en parole qu'en action. Comme donc il nous est possible, d'après ce qui suit, d'imiter le Christ, d'avoir aussi compassion de ceux qui sont tombés entre les mains des brigands, de nous approcher d'eux, de bander leurs plaies, d'y verser l'huile et le vin, de les placer sur notre propre cheval, et de porter leurs fardeaux, c'est nous par conséquent que le Fils de Dieu exhorte à la pratique de ces œuvres de miséricorde, et c'est moins au docteur de la loi, qu'à nous tous, qu'il adresse ces paroles : « Allez et faites de même. Si nous faisons de même, nous obtiendrons la vie éternelle, dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXV.

Sur ces paroles : « Lorsque vous allez avec votre adversaire, etc, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole. »

Si nous n'avions pas reçu de la nature la faculté de discerner ce qui est juste, le Sauveur ne nous aurait jamais dit : « Pourquoi ne discernez-vous pas de vous-mêmes ce qui est juste? » *Luc.* XII. Mais pour ne pas nous arrêter trop longtemps a l'explication de cette maxime, surtout que tant de difficultés s'y rattachent, il

---

nostra portat *Isai.* LIII, et pro nobis dolet, portat seminecem, inducit in pandochium, id est, in Ecclesiam, quæ omnes suscipit, et nulli auxilium suum denegat, ad quam cunctos provocat Jesus dicens : « Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos » *Matth.* XI. Et postquam induxit eum, non statim recedit, sed uno die in stabulo cum seminece perseverat, et curat vulnera non solum in die, verum etiam in nocte, reliquam sollicitudinem suam et industriam tribuens. Cumque vellet mane proficisci, de probato argento suo, de probata pecunia sua tollit duos denarios, et onerat stabularium, haud dubium quin angelum Ecclesiæ, cui præcipit ut diligenter curet eum, et ad sanitatem usque perducat, quem pro angustia temporis etiam ipse curaverat. Duo denarii notitia mihi videtur esse Patris et Filii, et scientia sacramenti; quomodo Pater in Filio, et Filius in Patre sit; qui vult, mercedes donantur angelo, ut diligentius curet sibi hominem commendatum, et promittitur ei quidquid de suo in medelam seminecis expenderit, illico esse reddendum. Vere Legis et prophetiæ custos animarum iste vicinior, qui fecit misericordiam ei qui inciderat in latrones, et proximus ejus apparuit non tam sermone quam opere. Quia ergo possibile est juxta illud quod sequitur, imitari nos Christum, et misereri eorum qui inciderant in latrones, accedere ad eos, ligare vulnera, infundere oleum et vinum, imponere super proprium jumentum, et ferre onera ipsorum; propterea ad talia nos cohortans Filius Dei, non tam doctori legis quam nobis quoque omnibus loquitur : « Vade et tu fac similiter. » Quæ si similiter fecerimus, vitam consequemur æternam in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXV.

De eo quod scriptum est : « Quando vadis cum adversario tuo, » et cætera, usque ad eum locum ubi ait : « Et novissimum minutum reddes.

Nisi esset nobis natura insitum, id quod justum est judicandi, numquam Salvator diceret : « Quare autem, et a vobismetipsis non quod justum est judicatis » *Luc* XII? Verum ne ad probationem hujus sententiæ longius evagemur, maxime cum multa difficiliora huic capitulo

suffira de dire qu'elle a rapport aux orgueilleux. Déployons plutôt les voiles de nos âmes pour recevoir le souffle de Dieu, et prions le de nous envoyer sa parole, afin qu'elle nous donne l'explication de cette parabole : « Lorsque vous allez avec votre adversaire trouver le prince, tâchez en chemin de sortir d'affaire avec lui, de peur qu'il ne vous traîne devant le juge, que le juge ne vous livre à l'exécuteur de la justice, et que celui-ci ne vous mette en prison. Car je vous le dis en vérité, vous ne sortirez point de là que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole. » *Ibid.* Je remarque ici quatre personnages, l'adversaire, le prince, le juge, l'exécuteur de la justice; et comme l'Évangéliste saint Matthieu semble avoir raconté quelque chose de pareil, lorsqu'il a dit : « Soyez bienveillant pour votre adversaire, quand vous êtes dans le chemin avec lui, » je me demande si le sens est le même dans les deux évangélistes, ou s'il y a seulement quelque rapprochement; car dans saint Matthieu, nous avons un personnage en moins et un autre dont le nom est changé. Le personnage en moins est le prince; et l'exécuteur est remplacé par le ministre; d'autre part, l'adversaire et le juge paraissent également dans les deux Évangiles. Ainsi nous allons avec notre adversaire trouver le prince, et il nous faut pendant que nous sommes encore en chemin, faire les plus grands efforts, pour sortir d'affaire avec lui. Il y a bien ici un mot équivoque, et qui peut se rapporter soit au prince, soit à l'adversaire : « De peur qu'il ne nous traîne; » s'agit-il de l'adversaire ou du prince? « devant le juge, que le juge ne vous livre a l'éxécuteur de la justice, et vous ne sortirez point de là que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole »; au lieu de *minutum*, obole, saint Matthieu dit : « jusqu'au dernier liard, *quadrantem*. *Matth.* v. Tous deux emploient le mot « dernier : » et la seule différence par conséquent consiste en ce que l'un se sert du mot « liard » *quadrantum*, et l'autre du mot « obole » *minutum*. Mais il nous faut toucher à des choses bien plus obscures, pour nous faire comprendre que, autre est l'adversaire, autres les trois personnages c'est-à-dire, le prince, le juge et l'éxécuteur de la justice. Nous lisons (si toutefois on veut bien accepter cette sorte d'Écriture) que les anges de justice et les anges d'iniquité se disputèrent au sujet du salut et de la perte d'Abraham, chacune des deux troupes le revendiquant pour elle. Si vous ne reconnaissez pas cette sorte d'Écriture, passez au livre intitulé le pasteur, et vous trouverez que tous les hommes sont accompagnés de deux anges; un mauvais ange qui les pousse au mal, un bon ange qui les excite au bien. Il est écrit ailleurs que deux anges se tiennent auprès de

subnexa sint, tantum superbos significasse sufficiet. Quin potius animarum nostrarum ad Deum vela pandamus, deprecemurque adventum sermonis ejus, ut interpretetur parabolam de qua scribitur : « Quando vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam, ut liberes te ab eo, ne forte tradat te judici, et judex tradat te exactori, et in carcerem mittaris. Amen dico tibi, non inde exies, donec novissimum minutum reddas *(Ibidem)*. Quatuor personas poni video, adversarii, principis, judicis, exactoris, et quia videtur evangelista Matthæus simile quid locutus in eo quod ait : « Esto benevolus adversario tuo dum es in via cum eo, » quæro utrum idem sensus sit, an aliqua sit vicinia, siquidem apud Matthæum una persona prætermissa sit, et alia immutata. Prætermissus est princeps, et pro exactore minister incertus; adversarius vero et judex similiter ab utroque sunt positi. Imus itaque cum adversario nostro ad principem, et oportet nos, dum adhuc in via sumus, fortiter laborare, ut liberemur ab eo. Quoniam ambiguum quippe verbum est, et potest tam ad principem quam adversarium, referri : « Ne forte tradat te, » sive adversarius, sive princeps, « judici, et judex tradat te exactori, et non inde exies, donec novissimum minutum reddas : pro quo Matthæus ait : « Donec reddas novissimum quadrantem *Matt.* v. Verbum vero « novissimum » uterque scribit; discrepare autem sunt visi, quod hic quadrantem, ille minutum posuit : quædam mihi sunt secretiora tangenda, ut intelligamus alium esse adversarium, alias tres personas, id est, principem, judicem, exactorem. Legimus (si tamen cui placet hujusmodi Scripturam recipere) justitiæ et iniquitatis angelos super Abrahæ salute et interitu disceptantes, dum utræque turmæ suo eum volunt cœtui vindicare. Quod si cui displicet, transeat ad volumen quod titulo pastoris scribitur, et inveniet cunctis hominibus (1) duos adesse angelos : malum, qui ad perversa exhor-

(1) Diximus supra ad homil. 23 videri Origenem sensisse bonis tantum, sanctisque viris custodem angelum adjungi; hic multo aliter duos cuique hominum assignatos apocryphorum quoque librorum auctoritate contendit; et paulo inferius luculentissime iis etiam qui ab Ecclesia alieni sunt, assignatos pronuntiat custodes angelos, dum eos ait non audere ad cœlestis Patris faciem oculos attollere, et pro hominum sibi subditorum meritis aut semper, aut numquam, vel parum, vel plus faciem Dei contemplari posse; quæ exaggeratio, quantum ab orthodoxa sententia abhorreat, nemo non sentit. *Ed. Mig.*

l'homme, soit dans une bonne, soit dans une mauvaise intention. Le Sauveur lui-même fait mention des bons anges, lorsqu'il dit : « Leurs anges voient sans cesse la face de mon père qui est dans les cieux. » *Matth.* XVIII. Recherchez en même temps pourquoi dans l'Église les anges des petits enfants voient sans cesse la face du Père, tandis que les anges des autres n'ont pas la faculté de considérer le visage du même Père; car il ne faut pas espérer, que les anges de tous les hommes voient le visage du Père qui est dans les cieux. Si je fais partie de l'Église, bien que je sois le dernier de ses enfants, mon ange a la faculté et l'assurance de voir sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux. Si au contraire, je suis dehors, si je n'appartiens pas à cette Église, qui n'a ni tache ni ride, *Ephes.* V, ni aucun défaut du même genre, et que je me montre de fait étranger à cette société, mon ange n'a pas la hardiesse de regarder le visage de mon Père qui est dans les cieux. Voilà le motif pour lequel les anges veillent sur les bons avec tant de sollicitude; ils savent que s'ils nous dirigent bien, s'ils nous conduisent jusqu'au salut, ils auront eux-mêmes l'assurance de voir la face du Père. Et de même qu'ils verront sans cesse la face du Père, si grâce à leurs soins et à leur zèle, les hommes parviennent au salut, de même, si par suite de leur négligence, l'homme vient à se perdre, ils n'ignorent pas que leur bonheur est aussi un péril. Un bon évêque, un excellent dispensateur de l'Église, n'ignore pas que, cette grâce à son mérite et à sa vertu, si les brebis du troupeau qui lui est confié, sont bien gardées; croyez qu'il en est de même des anges. C'est une honte pour un ange que l'homme juste confié à sa garde, tombe dans le péché; c'est au contraire une gloire pour un ange que l'homme confié à sa garde, entre dans l'Église, ne fût-il que le dernier de ses enfants. Car ils verront, non pas de temps en temps, mais sans cesse la face du Père qui est dans les cieux, tandis que les autres ne le verront pas sans cesse. Selon le mérite de ceux dont ils sont les anges, ils contempleront ou toujours, ou jamais, ou plus, ou moins, la face de Dieu. Dieu seul en aura la connaissance parfaite, et celui (ce qui est rare), auquel le Christ en aura donné communication. Voyons donc en premier lieu quel est cet adversaire, avec lequel nous faisons route. Notre adversaire est sans cesse avec nous. Malheureux et misérables que nous sommes! Toutes les fois que nous péchons, notre adversaire en est ravi, il sait qu'il a droit de se réjouir et de se glorifier devant le prince de ce monde qui l'a envoyé, pour avoir fait passer sous la domination du prince de ce monde, telle ou telle personne par exemple, dont il était l'adversaire, en leur faisant commettre tels et tant de péchés, telle ou telle faute. Mais il arrive par-

tatur, et bonum qui ad optima quæque persuadet. Scribitur alibi, quod assistant homini, sive in bonam, sive in malam partem duplices angeli. De bonis etiam Salvator meminit, dicens : « Angeli eorum semper vident faciem Patris mei qui in cœlis est *Matth.* XVIII. Simul quære utrum parvulorum in Ecclesia semper videant angeli faciem Patris, et aliorum angeli non habeant libertatem vultum Patris attendere; neque enim sperandum est, omnium angelos videre faciem Patris qui in cœlis est. Si fuero de Ecclesia, quamvis minimus sim, habet libertatem angelus meus et fiduciam semper videre faciem Patris mei qui in cœlis est. Si autem forinsecus, nec de illa Ecclesia quæ non habet maculam aut rugam *Ephes.* V, aut quid istius modi, et ipsa re probor alienus esse a tali congregatione, non habet fiduciam angelus meus respiciendi vultum Patris mei qui in cœlis est. Quam ob causam angeli pro nobis solliciti sunt, scientes quod si nos bene gubernaverint, et ad salutem usque perduxerint, habeant etiam ipsi fiduciam videndi faciem Patris. Quomodo enim si per curam eorum et industriam salus hominibus comparatur, faciem patris semper attendunt; sic si per negligentiam eorum homo corruerit, etiam sui periculi rem esse non nesciunt. Et sicut bonus episcopus, et optimus Ecclesiæ dispensator scit sui meriti esse atque virtutis, si oves gregis sibi crediti fuerint custoditæ, ita intellige et de angelis. Ignominia angelo est si homo justus creditus fuerit, et peccaverit; ut econtrario gloria est angelo si creditus sibi saltem minimus in Ecclesia fuerit. Videbunt enim non aliquando, sed semper, faciem Patris qui est in cœlis, cum alii semper non videant. Secundum meritum enim eorum quorum angeli sunt, aut semper, aut numqnam, vel parum, vel plus, faciem Dei angeli contemplabuntur. Cujus rei ad liquidum notitiam Deus noverit, et si quis (licet raro) fuerit inventus quem Christus illuxerit. Videamus ergo primum quis sit adversarius cum quo iter faciamus. Semper nobiscum est adversarius, infelices nos atque miserabiles. Quotiescumque peccaverimus, adversarius noster exsultat, sciens quoniam habet facultatem apud principem sæculi hujus, qui se miserat exsultandi et gloriandi, eo quod adversarius, verbi gratia, hujus vel illius, eum fecerit principi sæculi

fois, qu'ayant affaire à un homme qui s'est revêtu de l'armure de Dieu, et recouvert de toutes parts, l'adversaire tout en cherchant à lui faire une blessure, ne trouve pas cependant moyen de le frapper. L'adversaire marche sans cesse avec nous, il ne nous quitte jamais, il cherche continuellement le moyen de nous tendre des pièges, l'occasion de nous renverser, et de faire pénétrer dans le plus intime de notre cœur (ἡγεμονικῷ) une pensée mauvaise. « Lorsque vous allez trouver le prince. » Quel est ce prince? « Quand le Très-Haut divisait les peuples, quand il séparait les enfants d'Adam, il marqua les limites des peuples selon le nombre des anges de Dieu. Le Seigneur choisit son peuple Jacob pour son partage, et il prit Israël pour son héritage, » *Deut.* XXXII. La terre fut donc dès le commencement partagée entre les princes, c'est-à-dire, entre les anges. Daniel en effet, appelle ouvertement princes ceux auxquels Moïse avait donné le nom d'anges, lorsqu'il dit : « Le prince du royaume des Perses, et le prince du royaume des Grecs, et Michel, prince des nations. » Et chacun de nous a un adversaire attaché à sa personne, qui a pour mission de nous conduire au prince, et de dire : O prince, par exemple, du royaume des Perses, j'ai gardé comme il le fallait, cet homme qui était sous votre domination; nul parmi les autres princes n'a pu s'en emparer, pas même celui qui se vantait de n'être venu que pour arracher les hommes à tous les empires, soit des Perses, soit des Grecs, soit des autres peuples, et pour les soumettre au joug et en faire l'héritage de Dieu. Le Christ Notre-Seigneur a vaincu tous les princes, et franchissant leurs frontières, il leur a enlevé les peuples qu'ils tenaient captifs, et les a amenés au salut. Vous aussi, vous apparteniez à quelque prince ; Jésus est venu, il vous a arrachés à l'empire du mal, et vous a offert à Dieu le Père. Ainsi notre adversaire marche, nous conduisant à son prince. Pour moi, qui crois que tous les mots de l'Écriture ont leur raison d'être, je pense que ce n'est pas pour rien que les Grecs ont accompagné le mot juge de l'article lequel indique un juge en particulier, tandis qu'ils ont écrit simplement prince, sans l'article. « Lorsque vous allez avec votre adversaire. » Il dit intentionnellement « votre » car tous les adversaires ne sont pas les adversaires de tous, mais chacun a le sien propre qui le suit et l'accompagne partout. « Lorsque vous allez avec votre adversaire trouver le prince. » Il n'a pas mis prince avec l'article, dans la crainte de paraître désigner un prince en particulier; mais sans l'article, pour montrer que c'est le seul prince entre plusieurs; ceci se comprend mieux dans le grec. Chacun de nous n'a pas en effet un prince à lui. Le syrien

hujus esse subjectum per talia totque peccata, per hoc illudque delictum. Evenit autem interdum, ut si qui fuerit præparatus armatura Dei, et ex omni parte se texerit, conetur quidem adversarius vulnus inferre, sed facultatem non habeat percutiendi. Semper nobiscum adversarius graditur, numquam nos deserit, quærit occasionem insidiarum, si quo modo nos subvertere queat, ut in principali (ἡγεμονικῷ) cordis nostri malam subjiciat cogitationem. « Quando vadis ad principem. » Quisnam iste princeps est? « Quando dividebat Altissimus gentes, quando disseminabat filios Adam, statuit terminos nationum secundum numerum angelorum Dei, et facta est portio Domini populus ejus Jacob, funiculus hæreditatis ejus Israel *Deut.* XXXII. Igitur principibus, id est, angelis ab exordio terra divisa est. Daniel quippe manifestius quos Moyses angelos nominarat, principes esse testatur, dicens : « Princeps regni Persarum, et princeps regni Græcorum, et Michael princeps gentium. » Et unusquisque nostrum secum habet adversarium cohærentem, cujus opus est ducere nos ad principem, et dicere : O princeps, verbi gratia, regni Persarum, iste qui subter erat tibi, eum ut opus fuerat, custodivi; nullus enim de reliquis principibus ad se potuit transducere, ne ille quidem, qui ad hoc se venisse jactabat, ut de cunctis hæreditatibus Persarum, sive Græcorum, omniumque nationum raperet homines, et hæreditate Dei faceret esse subjectos. Christus Dominus noster omnes principes vicit, et terminos eorum transiens, captivos populos ad se transtulit in salutem. Et tu de parte alicujus principis eras; venit Jesus et rapuit te de potestate perversa, et Deo Patri obtulit. Adversarius ergo noster ambulat, ducens nos ad principem suum. Unde ego credens omnia Scripturarum verba habere rationem, non puto frustra judicem apud Græcos, cum articulo positum, qui singularitatis significator est; principem vero sine articulo scriptum esse simpliciter. « Quando vadis cum adversario tuo. » Signanter ait, « tuo. » Neque enim omnes omnium sunt adversarii, sed singuli singulos habent, qui ubique eos sequantur, et sint comites. « Quando vadis cum adversario tuo ad principem. » Non cum articulo principem posuit, ne certum videretur ostendere; sed sine articulo, ut e pluribus unum esse monstraret; quod apud Græcos magis intelligitur. Unusquisque enim nostrum non habet pro-

dépend du prince des syriens; et chacun est sous la dépendance du prince de sa nation. Toutefois ce que j'ai dit, suffit : et il me faut passer de cette question à une autre plus importante, afin que je parle aussi des autres nations. Il est dit : « Voyez Israël selon la chair. » *Num.* XI. Pour l'homme prudent, avoir commencé c'est avoir dit : il m'est donc permis d'avoir commencé à parler par ce peuple. Si votre adversaire, dit-il, lorsque vous allez avec lui trouver le prince, veut vous conduire à son prince, et vous enlever à un autre prince, tâchez en chemin de vous tirer d'affaire avec lui. Si vous ne faites tous vos efforts, pendant que vous êtes encore en chemin, avant d'entrer chez le prince, avant que le prince ne vous livre au juge préparé par l'adversaire, c'est en vain que vous vous efforcerez ensuite de lui échapper. Tâchez donc de vous tirer d'affaire avec lui, ou avec le prince devant lequel il vous entraîne. Tâchez de posséder la sagesse, la justice, la force et la tempérance; et alors s'accomplira cette parole : « Voilà l'homme, son œuvre est devant lui. » Si vous n'y prêtez tous vos soins vous qui avez de l'amour pour Dieu, vous ne pourrez rompre le pacte de l'adversaire. « Lorsque vous allez avec votre adversaire trouver le prince, tâchez en chemin. » Il y a en cet endroit je ne sais quoi de caché, et les mots « tâchez en chemin, » renferment un secret. Le Sauveur dit : « Je suis le chemin, la vérité, et la vie. » *Joan.* XIV. Lorsque vous tâcherez de vous tirer d'affaire avec votre adversaire, soyez dans le chemin; et lorsque vous vous tiendrez en celui qui dit : « Je suis le chemin, » ne vous en contentez pas, mais tâchez de vous tirer d'affaire avec votre adversaire. Si vous ne tâchez de vous tirer d'affaire avec votre adversaire, écoutez ce qui vous arrivera. L'adversaire vous traîne devant le juge, ou bien le prince, après vous avoir reçu de l'adversaire, vous traîne devant le juge. Que le mot traîne est bien choisi, pour montrer qu'on est malgré soi, malgré ses résistances entraîné et forcé de marcher vers sa condamnation! Quel est en effet l'assassin qui s'en va se présenter au juge d'un pas délibéré? Quel est l'homme qui court joyeux à sa condamnation, et n'y est pas traîné malgré lui, tout en résistant? Car il sait qu'il ne va en avant, que pour entendre la sentence qui le condamne à la mort. De peur qu'il ne vous traîne devant le juge? Quel est, à votre avis, ce juge? Pour moi, je ne connais d'autre juge que mon Seigneur Jésus-Christ dont il est dit ailleurs : « Et il placera les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. » *Matth.* XXV. Et encore : « Celui qui me confessera, je le confesserai aussi devant mon père qui est dans le ciel. » Et celui qui me reniera devant les hommes je le renierai aussi devant mon Père qui est dans le ciel. Il vous traînera devant le

prium principem. Qui Syrus est, sub Syrorum principe est, et unusquisque sub suo principe gentis est; si tamen hucusque processisse me sufficit, et ab hac disputatione ad aliam transire majorem, ut cæteras quoque gentes etiam commemorem. Unde dicitur : « Videte Israel secundum carnem » *Num.* XI. Prudenti cœpisse, dixisse est : licet et hoc in populo cœpisse sermonem. Qui te vult, inquit, ducere ad principem suum, et ab alio principe conducere, quando vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam ut libereris ab eo. Nisi omni studio laboraveris, dum adhuc viam carpis, antequam ingrediaris ad principem, priusquam princeps tradat te judici ab adversario præparatum, postea frustra conaberis. Da ergo operam, ut libereris ab eo, sive a principe ad quem te trahit adversarius. Da operam ut habeas sapientiam, justitiam, fortitudinem, atque temperantiam, et tunc complebitur : « Ecce homo, opera ejus ante faciem suam. » Nisi dederis operam, non poteris adversarii pactum infringere, cujus amicitia est in Deum. « Quando vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam. » Latitat in hoc loco nescio quid, et secretum est, « in via da operam. » Salvator ait : « Ego sum via, veritas, et vita » *Joan.* XIV. Si dederis operam, ut libereris ab adversario, esto in via; et cum steteris in eo qui dicit : « Ego sum via; » stetisse non sufficit, sed da operam ut libereris ab adversario. Nisi dederis operam, ut ab adversario libereris, quæ te sequantur ausculta. Trahit te ad judicem adversarius, sive princeps cum te susceperit ab adversario, trahit te ad judicem. Quam elegans verbum, trahit, ut ostendat quodammodo retractantes et nolentes ad condemnationem trahi et ire compelli? Quis enim homicida concito gradu pergit ad judicem? quis gaudens ad condemnationem suam ire festinat, et non invitus trahitur, ac repugnans. Scit enim se ad hoc ire, ut sententiam mortis accipiat. Ne forte trahat te ad judicem. Quis putas iste judex est? Ego nescio alium judicem nisi Dominum meum Jesum Christum, de quo alibi dicitur. Et statuet oves a dextris, hædos autem a sinistris. Et iterum : « Qui confessus fuerit me, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est *Matth.* XXV. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo eum coram Patre meo qui in cœlis est.

juge, et le juge à son tour, vous livrera à l'exécuteur de la justice. Chacun de nous subit une perte pour chaque péché, et la grandeur de la perte se mesure à la qualité et à la gravité de la faute. Il me faut, par rapport à la perte et à l'amende pécuniaire, produire quelques témoignages des saintes Écritures. L'un subit une perte de cinq cents deniers, et il les doit; l'autre est condamné à cinquante deniers; à tous deux, le créancier fait remise de leur dette. En voici un autre, lequel selon que l'Écriture nous le dit : « On lui en présenta un qui lui devait dix mille talents, » *Matth.* XVIII. Il est condamné a dixmille talents. Qu'ai-je besoin d'aller plus loin? Chacun est condamné à une amende qui varie selon le nombre et la gravité du péché. Si c'est peu de chose que votre péché, vous subirez la perte d'une obole, comme l'écrit saint Luc, ou d'un liard, selon saint Matthieu. Néanmoins cette dette dont vous êtes débiteur, il faut la payer. Car vous ne sortirez pas de là, que vous n'ayez payé même la plus petite dette. Tout au contraire, celui qui est fidèle, ne subit aucune perte, mais s'enrichit chaque jour : « Car le monde entier fait partie de ses richesses. Mais l'infidèle n'a pas une obole. » L'un est condamné à un denier, l'autre à une mine, un autre à un talent. Et le juge de cette affaire, est celui qui connaît la mesure de tous les péchés. Telle faute entraîne la condamnation à un talent, tel péché mérite une amende semblable. Car il est écrit : « Lorsqu'il eût commencé à se faire rendre compte. » Nous aurons tous à rendre compte de la grâce. Et il n'y a point d'autre temps pour rendre ce compte que le jour du jugement, alors que l'on verra clairement quelle somme nous a été confiée, le gain ou la perte que nous avons faite, lequel de nous a reçu une mine, lequel un talent, lequel deux, lequel cinq, *Matth.* XXV. Il n'est pas nécessaire d'en ajouter davantage; il suffit d'avoir dit en général que nous devrons rendre compte et que si nous sommes reconnus débiteurs nous serons traînés devant le juge, et livrés par le juge à l'exécuteur de la justice. Nous avons chacun de nos exacteurs propres; mais la multitude en général est livrée à plusieurs exacteurs, selon ce qui est écrit dans le prophète Isaie : « O mon peuple, vos exacteurs vous dépouillent, et ceux qui sont puissants vous dominent. » *Isai.* III. Les exacteurs dominent, quand nous devons quelque chose. Mais si nous avons eu la foi, si nous avons vécu à front découvert, j'observerai volontiers le précepte : « Rendez à chacun son dû, le tribut à qui est dû le tribut; la crainte à qui est due la crainte, l'impôt à qui est dû l'impôt, l'honneur à qui est dû l'honneur. » *Rom.* XIII. Si donc j'ai rendu à chacun ce qui lui était dû, je puis me présenter sans crainte devant l'exac-

Trahat te ad judicem, et judex tradat te exactori. Unusquisque nostrum per singula peccata damnum sustinet, et juxta qualitatem rationemque delicti, damni magnitudo reputatur. Debeo aliquod de Scripturis afferre testimonium super damno mulctaque pecuniæ. Alius damnum sustinet quingentorum denariorum, et debet eos, alius quinquaginta denariis condemnatur : quæ summa ambobus a creditore conceditur. Porro alius, sicut Scriptura dicit : « Oblatus est ei unus qui debebat decem millia talenta » *Matth.* XVIII, decem millibus talentorum condemnatur. Et quid me necesse est plura persequi? Unusquisque pro qualitate et quantitate peccati, diversam mulctæ sententiam expendit. Si parum est quod peccas, ferieris damno minuti, ut Lucas scripsit, ut vero Matthæus, quadrantis. Verumtamen etiam necesse est hoc ipsum quod exstitit debitor, solvere. Non enim inde exies nisi et minima quæque persolveris. Qui vero fidelis est, nullo damno percutitur, sed quotidie ditatur : « Totus enim mundus divitiarum ejus est. Infidelis autem nec obolum habet. » Alius damnatur denario, alius mna, alius talento. Et quæsitor hujus negotii, qui mensuras universorum noverit peccatorum. Hoc delictum talento condemnatur; illud peccatum mulctam istiusmodi meretur. Scriptum est enim : « Cum autem cœpisset facere rationem. » Supputanda est omnibus nobis gratia. Non est aliud tempus faciendæ rationis nisi tempus judicii, quando liquido cognoscetur quid nobis creditum est, et quid lucri, quidve detrimenti fecerimus, quis nostrum acceperit mnam, quis unum talentum, quis duo, quis quinque *Matth.* XXV. Necesse non est plura indicare, cum hoc in commune dixisse sufficiat, reddituros nos esse rationem; et si debitores inventi fuerimus trahi ad judicem, et a judice exactori tradi. Singuli exactores proprios habemus; omnis vero multitudo, pluribus traditur, secundum id quod in Isaia scriptum est : « Populus meus, exactores vestri spoliant vos, et qui potentes sunt dominantur vestri » *Isai.* III. Dominantur exactores, si debuerimus aliquid. Si autem habuerimus fiduciam, et fronte libera vixerimus, servabo præceptum libens : « Reddite omnibus debita, cui tributum, tributum : cui timorem, timorem : cui vectigal, vectigal, cui honorem, honorem « *Rom.* XIII. Si omnibus universa reddidero, venio ad exactorem, et intrepida mente respondeo : Nihil tibi debeo. Venit

teur, et lui répondre hardiment : Je ne vous dois rien. L'exacteur vient réclamer, je lui résiste. Car je sais qu'il n'a aucun pouvoir sur moi du moment que je ne lui dois rien. Mais si je suis son débiteur, l'exacteur me jettera en prison, d'après les formalités décrites plus haut. L'adversaire en effet, me conduit au prince, le prince au juge, le juge me livrera à l'exécuteur et l'exécuteur me jettera en prison. Quelle est la loi qui régit cette prison? Je n'en puis sortir et l'exécuteur ne m'en laisse pas sortir, que je n'aie payé toute ma dette. Il n'est pas au pouvoir de l'exécuteur de m'accorder la remise même d'un liard, ou de la plus petite chose; un seul a le pouvoir de faire grâce aux débiteurs qui n'ont pas de quoi payer. « Deux débiteurs, » dit-il, « s'approchèrent, l'un lui devait cinq cents deniers, et l'autre cinquante; et comme ils n'avaient pas de quoi les lui rendre, il leur en fit grâce à tous deux. » *Luc.* VII. Celui qui fait grâce, c'est le Seigneur, mais l'éxécuteur n'est pas Seigneur, il est simplement chargé par le Seigneur de faire payer ce qu'on lui doit. Vous n'avez pas mérité que l'on vous fît grâce des cinq cents, ou des cinquante deniers que vous deviez, vous n'avez pas mérité de vous entendre dire : vos péchés vous sont remis; ou bien! vous serez jetez en prison, et là vous suppléerez à votre dette par la peine et le travail, c'est-à-dire, par la torture et les supplices, et vous ne sortirez pas de là que nous n'ayez payé jusqu'au dernier liard, ou à la dernière obole, ce qui pourrait se rendre d'après le mot grec, par « la chose la plus mince. » Or nos péchés sont gras; car il est écrit : « Le cœur de ce peuple s'est engraissé » *Matth.* XIII; *Act.* XXVIII, ou bien en comparaison de plus grands, ils sont choses minces et légères. Bienheureux est donc en premier lieu celui qui ne pèche pas, et en second lieu celui qui relativement ne commet que des fautes légères. Et parmi les péchés minces et légers eux-mêmes, il y a encore beaucoup de différence. S'il n'y avait pas de dette légère, on ne dirait pas : « Vous ne sortirez pas de là, que vous n'ayez payé jusqu'au dernier liard. » Pourquoi s'il n'y avait pas de menue dette, appeler le dernier liard, ce qui est un denier, ou un sesterce, ou une obole, ou un statère? Mais si nous devons une grosse somme, comme celui qui devait, au dire de l'Évangile, dix mille talents, *Matth.* XVIII, combien de temps devrons-nous

exactor ad deposcendum, resisto ei. Scio enim quod si nihil debuero, in me non habet potestatem. Quod si debitor fuero, mittet me exactor meus in carcerem, illo ordine qui prædictus est. Adversarius enim me ducit ad principem, princeps ad judicem, et judex tradet me exactori, et exactor mittet in carcerem. Quæ (1) est lex carceris istius? Non egredior ex eo, neque me exactor patitur exire, nisi debitum omne persolvero. Non habet exactor potestatem, ut mihi saltem quadrantem, vel minimam portionem valeat concedere, unus est, qui debitoribus non habentibus unde persolvant, potest concedere. « Accessit, » inquit, « ad eum unus qui debebat quingentos denarios, et alius quinquaginta; et cum non haberent unde redderent, ambobus donavit » *Luc.* VII. Qui donavit, Dominus est; iste vero qui exactor est, non est Dominus, sed a domino ad exigenda debita præpositus. Non fuisti dignus ut tibi quingenti, sive quinquaginta denarii donarentur, nec audire meruisti, dimissa sunt tibi delicta tua; sed mitteris in carcerem, et ibi exigeris per laborem et opera, sive per pœnas atque supplicia, et non inde exies nisi reddideris quadrantem, vel novissimum minutum, quod Græce « tenue » dici potest. Peccata autem nostra pinguia sunt. Scribitur enim : « incrassatum est cor populi hujus » *Matth.* XIII; *Act.* XXVIII. Aut comparatione majoris, tenue atque subtile. Beatus est igitur, primum qui non peccat, secundo ut in collatione aliquis saltem tenue peccatum habeat. Et inter ipsa quoque tenuia atque subtilia, est diversitas peccatorum. Nisi esset pecunia subtilis, numquam diceretur : « Non exies inde donec reddas novissimum quadrantem. » Quomodo sine pecunia diceret novissimum minutum, quod est denarius, sive nummus, sive obolus, vel statera. Quod si magnam pecuniam debuerimus, sicut ille qui scribitur decem millia talenta debuisse *Matth.* XVIII, quanto tempore claudamur in carcere, donec reddamus debitum, non pos-

(1) Ex hoc item loco cl. Huetius colligit, putasse Origenem pœnis damnatorum finem impositum iri, et omnia unum in Deo tandem aliquando futura; neque adeo alias quam purgatorias pœnas admisisse. Nobis, quamquam et supra ad Homil. 24 animadvertimus, et aliis compluribus ex locis manifestum erroris teneamus Origenem in quæstione de pœnarum æternitate : non tamen hunc eadem laborare culpa contextum existimamus, quin potius econtrario ex iis unus videatur, qui in ejus defensionem adduci queant. Certe cum posset commodo Adamantius propositam parabolam in suum sensum perverse detorquere, catholico fere sensu exposuit; tum luculentissime definivit, graviorum criminum reos æternis ad licendos suppliciis, cum ait : *Si magni pecuniam debuerimus, sicut ille qui scribatur decem millia talenta debuisse, quanto tempore claudamur in carcere, donec reddamus debitum, non possum manifeste pronuntiare. Utique qui tanto debito fuerit obnoxius,* INFINITA *ei ad reddendum debitum sæcula numerabuntur. Ed. Mig.*

rester en prison, avant d'avoir entièrement payé notre dette, je ne puis le dire sûrement. Car si celui qui ne doit que peu de chose, n'en sortira pas qu'il n'ait payé jusqu'au dernier liard, il est clair que celui dont la dette est aussi considérable, devra y passer de longs siècles, pour la payer. C'est pourquoi, tâchons de nous tirer d'affaire avec notre adversaire, tandis que nous sommes sur le chemin, et de nous unir au Seigneur Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXXVI.

Sur ces paroles : « Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra, » jusqu'à l'endroit où il est dit : « Le royaume de Dieu est en vous. »

« Celui qui cherchera » dit-il, à sauver sa vie, la perdra; et celui qui perdra sa vie, la sauvera. » Les martyrs cherchent à sauver leur vie; par suite ils la perdent, afin de la sauver. Mais ceux qui veulent sauver leur vie, c'est-à-dire, ne pas la perdre dans le temps, ceux-là perdent à la fois le corps et l'âme dans l'enfer. « C'est pourquoi, » dit-il, « ne craignez pas ceux qui peuvent tuer le corps, mais plutôt craignez celui qui peut jeter dans l'enfer le corps et l'âme. » *Luc.* XII. Nous allons dans ce but, et dans la mesure de notre intelligence, donner là-dessus quelques courtes explications. « L'homme animal ne conçoit point les choses qui sont de l'esprit » I. *Corinth.* II, et par suite il ne peut être sauvé. « On met en terre un corps animal, il ressuscitera un corps spirituel. » I *Corinth.* XV. Or celui qui s'attache au Seigneur, devient un seul esprit avec lui. Si donc celui qui s'unit au Seigneur, devient par là-même, d'animal qu'il était, spirituel, et ne fait plus avec lui qu'un seul esprit, perdons nous aussi notre vie, afin qu'unis au Seigneur, nous ne formions plus qu'un seul esprit avec lui. Un jour que le Sauveur était questionné au sujet du royaume de Dieu, il répondit aux Pharisiens : « Quand il viendra, le royaume de Dieu ne viendra pas avec un éclat remarquable, et on ne dira pas : il est ici, ou il est là. Car le royaume de Dieu est au-dedans de vous. » *Luc.* XVII. Ce n'est pas à tous les hommes que le Sauveur dit : « Le royaume de Dieu est au-dedans de vous; » puisque les pécheurs ont en eux le royaume du péché, et que c'est sans conteste, ou le royaume du péché, ou le royaume de Dieu qui commande dans notre cœur. En conséquence examinons attentivement et ce que nous faisons, et ce que nous disons, et ce que nous pensons et nous saurons alors, si c'est le royaume de Dieu, ou le royaume du péché qui règne en nous. L'Apôtre connaissait cette diversité de royaumes; de là l'avis qu'il donnait aux chrétiens : « Que le péché ne règne pas dans vos corps mortels. » *Rom.* VI. Si quelqu'un parmi nous désire le royaume de Dieu, il est sous la domi-

sum manifeste pronuntiare. Si enim qui parum debet, non egredietur, nisi exsolvat minutum quadrantem; utique qui tanto debito fuerit obnoxius infinita ei ad reddendum debitum sæcula numerabuntur. Quapropter demus operam, ut liberemur ab adversario, dum sumus in via, et jungamur domino Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXVI.

De eo quod scriptum est : « Qui voluerit animam suam salvare, perdet eam, » usque ad eum locum ubi ait : « Regnum Dei intra vos est. »

« Qui quæsierit, » inquit, « animam suam salvare, perdet eam, et qui perdiderit eam, salvabit eam. » Martyres quærunt salvare animam suam : propterea perdunt, ut salvent eam. Qui vero volunt salvare animam suam, ut non perdant eam, hi et corpus et animam perdunt pariter in gehennam. « Quamohrem nolite timere eos, » ait, « qui possunt corpus occidere, sed timete magis eum qui potest animam et corpus perdere in gehennam » *Luc.* XII. Hoc ad propositum, juxta vires ingenii nostri breviter dixerimus. « Animalis autem non recipit ea quæ sunt spiritus » I. *Cor.* II, et idcirco salvari non potest. « Seminatur corpus animale, surgit corpus spiritale » I. *Cor.* XV. Porro qui adhæret Domino, spiritus unus efficitur. Si ergo qui Domino copulatur, cum animalis esset per id in spiritalem vertitur, et unus est spiritus; nos quoque perdamus animam nostram ut adhærentes Domino in unam spiritum transformemur. Sed et de regno Dei interrogatus, respondit Salvator Pharisæis : « Quando venerit, » inquit, « non venit regnum Dei cum observatione, neque dicunt, ecce hic, aut ecce ibi. Regnum enim Dei intra vos est » *Luc.* XVII. Non omnibus Salvator dicit, « regnum Dei intra vos est; » siquidem in peccatoribus regnum peccati est, et absque ulla ambiguitate, aut regnum peccati, aut regnum Dei in corde nostro imperat. Unde sive quæ loquimur, sive quæ cogitamus, contemplemur attentius, et tunc videbimus utrum Dei imperium regnet in nobis an imperium delictorum. Quam diversitatem sciens Apostolus, quosdam commonet, dicens : « Non regnet

nation de Dieu. Si quelqu'un est dévoré de la soif de l'avarice, il est sous la domination de l'avarice. Celui qui a l'injustice pour reine, est sous l'empire de l'injustice. Celui qui se laisse emporter par les aspirations de la vaine gloire est sous l'empire de l'opinion publique. Quiconque s'attriste, quiconque craint, quiconque aime, quiconque désire, est sous l'empire de chacune de ces passions différentes, de celle dont il est possédé. Maintenant que nous savons tout cela, que nous connaissons combien il y a d'espèces différentes de royaumes, levons-nous, et prions Dieu, d'ôter de nos cœurs le royaume de l'ennemi, afin que nous puissions être sous le royaume du Dieu tout-puissant, c'est-à-dire, sous le royaume de la sagesse, de la justice, de la vérité, toutes choses qui sont comprises dans le Fils unique de Dieu, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ansi soit-il.

HOMÉLIE XXXVII.

Sur ce fait que les disciples détachèrent l'ânon.

On a lu dans l'Évangile selon saint Luc, que le Seigneur, étant arrivé près de Bethphagé et de Béthanie, vers la montagne des Oliviers, envoya deux de ses disciples, détacher l'ânon qui y était attaché, et sur lequel personne n'était jamais monté, *Luc.* XIX. Ces faits me semblent être autre chose qu'un simple récit, et renfermer une signification plus haute. L'âne était attaché. En quel endroit? Vis à vis de Bethphagé et de Béthanie. De ces deux endroits, l'un, Béthanie signifie « maison d'obéissance, » et l'autre, Bethphagé, « maison des mâchoires. » Ce village appartenait aux prêtres; car les mâchoires se donnaient aux prêtres, d'après ce que présentait la loi. C'est donc à l'endroit où se trouve l'obéissance, au lieu qui est sous l'obéissance des prêtres, que le Sauveur envoie ses disciples détacher l'ânon sur lequel personne n'était jamais monté. Or, quel autre que l'homme peut monter sur un âne? Je veux prendre un exemple pour faire comprendre ce que j'ai à dire. Il est écrit dans Isaie : « Vision des bêtes qui sont dans l'affliction et la misère » *Isai.* XXX, et le reste, jusqu'à l'endroit où il dit : « les richesses des aspics ne leur serviront de rien. » Que chacun de nous considère combien de richesses d'aspics il a portées auparavant, combien de richesses de bêtes; et comment aucun homme raisonnable, ni la parole de Moïse, ni celle d'Isaie, ni celle de Jérémie, ni celle de tous les autres prophètes, n'est jamais monté sur notre âne, et il verra que la parole et la raison de Dieu sont seule-

peccatum in mortali vestro corpore » *Rom.* VI. Si quis nostrum desiderat regnum Dei, regnatur ab eo. Si quis avaritiæ ardore cruciatur, regnatur ab avaritia. Porro qui injustitiam reginam habet, regnatur ab ea. Qui vanæ gloriæ ambitione sustollitur, regnat ei aura popularis. Qui mœret, qui aliquid reformidat, qui amat, qui desiderat, imperant ei singula, prout perturbationibus variis possidetur. Quæ omnia cognoscentes, et quam multa sint genera regnorum, surgamus precemurque Deum, ut auferat a nobis regnum inimici, et possimus sub regno esse Dei omnipotentis, id est sub regno sapientiæ, pacis, justitiæ, veritatis, quæ cuncta in unigenito Dei Filio intelliguntur, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXVII.

De eo quod a discipulis pullus asinæ solutus est.

Lectum est in Evangelio secundum Lucam, quomodo cum venisset Salvator Bethphage, et Bethaniam juxta montem Oliveti, miserit duos e discipulis suis, ut solverent pullum asinæ, qui vinctus erat, et super quem nullus hominum aliquando sederat *Luc.* XIX. Quod quidem mihi videtur magis ad altiorem intelligentiam, quam ad simplicem historiam pertinere. Asinus vinctus erat. Ubinam? Contra Bethphage et Bethaniam. E quibus Bethania interpretatur « domus obedientiæ,» Bethphage vero, « domus maxillarum : » sacerdotalis quidam locus : maxillæ enim sacerdotibus dabantur, sicut in lege præcipitur. Illuc ergo ubi obedientia, ubi locus sacerdotibus mancipatus, mittit Salvator discipulos suos, ut solvant pullum asinæ super quem nullus hominum aliquando sederat. Porro quid aliud super asinum sedere potest absque homine? Volo paulisper exemplum sumere, ut quod dicturus sum, possit intelligi. Scriptum est in Isaia : « Visio quadrupedum in tribulatione et angustia » *Isai.* XXX, et reliqua, usque ad eum locum ubi ait : « Non proderunt eis divitiæ aspidum.» Unusquisque nostrum consideret quantas opes aspidum ante portaverit, quantas divitias bestiarum, et quomodo numquam rationabilis homo sederit super asinum nostrum, non sermo Moysi, non Isaiæ, non Jeremiæ, nec reliquorum omnium prophetarum; et videbit tunc sedisse super nos sermonem Dei atque

ment montées sur nous, lorsque Jésus vint, et commanda à ses disciples d'aller délier l'ânon qui était primitivement attaché, pour lui permettre de marcher en liberté. L'ânon détaché est donc amené à Jésus qui avait dit, en envoyant ses disciples le délier : « Si quelqu'un vous demande pourquoi vous le détachez, vous lui répondrez : « c'est que le Seigneur en a besoin. » Cet ânon avait beaucoup de maîtres, avant que le Seigneur en eût besoin. Mais du moment où le Seigneur commença à devenir son maître, les autres cessèrent d'avoir empire sur lui. Personne en effet ne peut servir Dieu et l'argent. Tant que nous sommes serviteurs du mal, nous sommes dominés par les passions et les vices. L'ânon est donc détaché, parce que le Seigneur en a besoin. Vous êtes l'ânon, quel besoin le Fils de Dieu a-t-il de vous? Que vous demande-t-il? Il a besoin de votre salut, il désire vous détacher des liens du péché. Ensuite les disciples mettent sur l'ânon leurs vêtements et y font asseoir le Sauveur. Ils prennent la parole de Dieu et la placent sur les âmes de leurs auditeurs. Ils ôtent leurs habits, et les étendent sur le chemin. Les vêtements des apôtres sont sur nous, leurs bonnes œuvres font notre parure; les apôtres veulent que nous marchions sur leurs habits. Et de fait, l'âne détaché par les disciples, et portant Jésus, marche sur les vêtements des apôtres, quand il pratique leurs enseignements et imite leur vie. Lequel d'entre vous est assez heureux, pour que Jésus vienne s'asseoir sur lui? Tant qu'il fut sur la montagne, ses apôtres seuls l'accompagnaient; mais l'orsqu'il commença à descendre, une grande foule de peuples accourut au-devant de lui. S'il n'était pas descendu, la multitude n'aurait pu venir au-devant de lui. Il est descendu, il est monté sur l'ânon, et tout le peuple d'une voix unanime se mit à louer Dieu. A la vue de cette démonstration, les Pharisiens dirent au Seigneur : « Faites-les taire. » Il leur répondit : « S'ils venaient à se taire, les pierres mêmes crieraient. » *Matth.* III. Quand nous parlons, les pierres se taisent; mais quand nous nous taisons, les pierres crient. Car le Seigneur peut faire naître de ces pierres des enfants à Abraham. A quelle époque nous tairons-nous? Quand la charité d'un grand nombre se sera refroidie, quand se sera réalisée cette prédiction du Sauveur : « Pensez-vous que le Fils de l'homme lorsqu'il viendra, trouvera encore de la foi sur la terre? » Supplions donc la miséricorde du Seigneur qu'il ne permette pas que nous gardions le silence, et que les pierres crient; mais qu'il fasse en sorte que nous parlions et glorifions Dieu dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, à qui appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siécles. Ainsi soit-il.

rationem, quando venit Dominus Jesus, et præcepit discipulis suis, ut euntes solverent pullum asinæ, qui prius vinctus fuerat, ut liber incederet. Solutus itaque pullus asinæ adducitur ad Jesum, ad cujus solutionem mittens discipulos dixerat : « Si quis vos interrogaverit quare solvitis pullum, dicite ei quia Dominus necessarium illum habet. » Multi erant domini hujus pulli antequam Salvator eum haberet necessarium; postquam vero ille cœpit esse dominus, plures domini esse cessaverunt. Nemo enim potest Deo servire et mammonæ. Quando malitiæ servierimus, multis sumus passionibus vitiisque subjecti. Solvitur ergo pullus, quia Dominus necessarium eum habet. Vos estis pullus asinæ, quid vestri Filius Dei necessarium habet? quid a vobis expetit? salute vestra opus habet, cupit vos solvi vinculis peccatorum. Deinde mittunt discipuli vestes suas super asinum, et sedere faciunt Salvatorem. Assumunt sermonem Dei, et imponunt eum super animas auditorum. Vestibus exuuntur, substernunt eas in via. Super nos sunt vestimenta apostolorum; opera eorum bona, ornamenta nostra sunt, volunt apostoli indumenta sua calcari a nobis. Et revera solutus a discipulis asinus, et portans Jesum, incidit super vestimenta apostolorum, quando doctrinam eorum imitatur et vitam. Quis nostrum ita beatus est, ut sedeat super illum Jesus? Qui quamdiu in monte fuit, cum suis apostolis morabatur; quando vero cœpit vicinus esse descensui, tum occurrit ei turba populorum. Si non venisset ad descensum, non ei poterat occurrere multitudo. Descendit, seditque super pullum asinæ, et omnis populus voce consona laudabat Deum. Quod Pharisæi videntes, dicebeant Domino : « Increpas eos. » Quibus ille respondit : « Si isti tacuerint, lapides clamabunt » *Matth.* III. Quando nos loquimur, lapides silent; quando nos tacemus, lapides clamant. Potest enim Dominus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. Quo tempore nos tacebimus? Quando refrixerit charitas multorum, quando illud quod a Salvatore prædicatum est, fuerit impletum : « Putas veniens Filius hominis inveniet fidem super terram? » Propterea Domini misericordiam deprecemur, ne nobis tacentibus, lapides clamitent; sed loquamur et laudemus Deum in Patre, et Filio, et Spiritu sancto, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMÉLIE XXXVIII.

Sur ces paroles : « Enfin, étant arrivé proche de Jérusalem, et jetant les yeux sur la ville il pleura sur elle, » jusqu'à l'endroit où il est écrit : « il chassa tous ceux qui vendaient des colombes. » *Cap.* XIX.

« Notre-Seigneur étant arrivé proche de Jérusalem, et jetant les yeux sur la ville, pleura sur elle en disant : « Ah! si tu reconnaissais au moins en ce jour ce qui peut te procurer la paix ! mais maintenant, tout cela est caché à tes yeux. Aussi viendra-t-il des jours pour toi, où tes ennemis t'environneront de retranchements. » Tout cela est mystère, mais nous espérons, grâce à la lumière de Dieu, en faire sortir ce qui s'y trouve caché. Occupons-nous donc d'abord de ses larmes. Jésus confirme par son exemple toutes les béatitudes qu'il a énumérées dans l'Évangile, et il ajoute à ce qu'il a enseigné, le témoignage de ses œuvres. « Bienheureux, » dit-il, « ceux qui sont doux. » A cela ressemble ce qu'il dit de lui-même : « Aprenez de moi que je suis doux. » *Matth.* XI. « Bienheureux les pacifiques; » et quel autre a été aussi pacifique que mon Seigneur Jésus, qui est notre paix, qui a brisé l'inimitié, et l'a anéantie dans sa propre chair? « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. » Personne n'a souffert persécution pour la justice, comme le Seigneur Jésus, qui a été crucifié pour nos péchés. Le Seigneur montre donc appliquées en lui-même toutes les béatitudes. En conformité également avec ce qu'il avait dit : « Bienheureux ceux qui pleurent, » lui-même pleura, pour poser aussi les fondements de cette béatitude. Il pleura sur Jérusalem, en disant : « Ah! si tu reconnaissais au moins en ce jour ce qui peut te procurer la paix ; mais maintenant tout cela est caché à tes yeux. » Et le reste, jusqu'à l'endroit où il dit : « parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visité. » J'entends quelqu'un de mes auditeurs me dire : Tout cela est clair, et s'est effectivement réalisé pour Jérusalem. L'armée romaine l'a environnée, et l'a dévastée jusqu'à la ruiner complètement, et le temps viendra où il ne restera pas en elle pierre sur pierre. Je ne prétends pas nier que cette Jérusalem a été détruite à cause des crimes de ses habitants; mais je me demande si les larmes du Sauveur n'ont pas aussi rapport à la Jérusalem qui est la nôtre. Car nous sommes la Jérusalem sur laquelle Jésus pleure, nous qui semblons avoir un regard plus pénétrant. Or si quelqu'un de nous, après avoir reçu la connaissance des mystères de la vérité, la parole de l'Évangile, l'enseignement de l'Église, et la vision de ses sacrements, vient à tomber dans le péché, c'est lui qui est le sujet des gémissements et des pleurs de Jésus. Jésus ne pleure sur aucun des

HOMILIA XXXVIII.

De eo quod scriptum est : « Cum autem appropinquasset, vidit civitatem, et flevit super eam, » usque ad eum locum ubi ait : « Ejecit omnes vendentes columbas. *Cap.* XIX.

« Cum appropinquasset Jerusalem, Dominus noster videns eam flevit, et dixit : Si cognosceres et tu in die ista quæ ad pacem sunt tibi; nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis, quoniam venient dies super te, et circumdabunt te inimici tui vallo. » Sacramenta sunt quæ dicuntur, et speramus, pandente Deo, aperire posse quod latitat. Primum ergo de fletu ejus videndum. Omnes beatitudines quas locutus est in Evangelio Jesus, suo firmat exemplo, et quod docuit, pro testimonio probat. « Beati, » inquit, « mites.» Huic simile est de semetipso : « Discite a me, quoniam mitis sum » *Matth.* XI. « Beati pacifici : » et quis alius ita pacificus, ut Dominus meus Jesus, qui est pax nostra, qui solvit inimicitiam, et in sua eam carne destruxit? « Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam. » Nemo sic persecutionem passus est propter justitiam, ut Dominus Jesus, qui pro peccatis nostris crucifixus est. Omnes igitur beatitudines in semetipso Dominus ostendit. Ad quam similitudinem etiam illud quod dixerat, « Beati flentes, » ipse flevit, ut hujus quoque beatitudinis jaceret fundamenta. Flevit autem super Jerusalem, dicens : « Si cognovisses et tu in die ista quæ ad pacem sunt tibi, nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis, » et reliqua, usque ad eum locum ubi ait : « Eo quod non cognoveris tempus visitationis tuæ. » Dicat aliquis auditorum : Manifesta sunt quæ dicuntur, et opere completa de Jerusalem. Circumdedit enim eam Romanus exercitus, et ad internecionem usque vastavit, tempusque veniet quando lapis super lapidem non relinquetur super eam. Non nego et illam quidem Jerusalem propter habitatorum scelera fuisse destructam, sed quæro si et ad hanc nostram Jerusalem fletus iste pertineat. Nos enim sumus Jerusalem quæ defletur, qui nobis videmur intuitum habere majorem. Quod si post mysteria veritatis, post sermonem Evangelii, post doctrinam Ecclesiæ, post visionem sacramentorum ejus, aliquis e no-

gentils, mais seulement sur celui qui était de Jérusalem, il pleure de voir que, après ses fautes, les ennemis, savoir, les puissances adverses, les esprits de malice, l'environneront, dresseront tout autour de lui des retranchements, l'assiégeront, et n'y laisseront pas pierre sur pierre, surtout si sa défaite a été précédée d'un long temps de continence, de quelques années de chasteté, et s'il a perdu, entraîné par les séductions de la chair, la patience et la pudeur. Êtes-vous tombé dans la fornication, ces ennemis ne laisseront pas en vous pierre sur pierre. Il dit en effet dans un autre endroit : « Je ne me ressouviendrai pas de ce qu'il a dit de juste autrefois; mais je le jugerai d'après son péché, dans lequel je l'aurai surpris, » *Ezech.* XXVIII. Voilà donc la Jérusalem sur laquelle le Sauveur verse des larmes. Il est dit ensuite : « Il entra dans le temple; et y étant entré, il en chassa ceux qui vendaient des colombes. » Il n'en chassa point ceux qui achetaient, car ceux qui achètent, possèdent ce qu'ils ont acheté. Jésus chassa seulement du temple de son Père, ceux qui vendaient et par conséquent rejetaient ce qu'ils avaient, à l'exemple de ce fils débauché, qui après avoir obtenu de son père, sa part d'héritage, la dissipa tout entière dans l'intempérence. *Luc.* XV. Ainsi quiconque vend, est chassé, principalement s'il vend des colombes. Pourquoi ne parle-t-on pas d'oiseaux autres que de colombes? Cet oiseau est simple et innocent. J'ai peur qu'on ne nous trouve aussi un pareil défaut. Car s'il m'arrive de vendre à prix d'argent, et de ne pas enseigner sans rénumération ce que le Saint-Esprit m'a révélé, ce qu'il m'a remis pour en faire part au peuple, que fais-je autre chose, que vendre les colombes, c'est-à-dire, le Saint-Esprit? Et quand je l'aurai vendu, je serai chassé du temple. Aussi demandons au Seigneur la grâce d'être plutôt acheteurs que vendeurs; si en effet nous ne sommes pas vendeurs, nous avons la connaissance et l'intelligence de notre salut; autrement les ennemis environneront notre ville. Et si une fois l'armée ennemie s'est établie autour de nous, nous ne mériterons plus les larmes de Dieu. Levons-nous donc dès le point du jour, et supplions le Seigneur qu'il nous donne de pouvoir manger tout au moins les miettes qui tombent de sa table. L'Écriture admire que la reine de Saba soit venue des extrémités de la terre pour entendre la sagesse de Salomon; à la vue de la magnificence de ses repas, de son ameublement et des services de son palais, cette reine fut toute saisie d'étonnement et pénétrée d'admiration. III. *Reg.* x. Pour nous, si nous n'acceptons pas de bon cœur les richesses si prodigieuses de Notre-Seigneur, les merveilleux ameublements de sa parole et l'abondance de ses enseignements, si nous ne mangeons pas le pain de vie, si nous ne

bis peccaverit, plangitur atque fletur. Nemo enim gentilis fletur, sed ille qui fuit de Jerusalem, quod post peccata circumdant eam inimici, contrariæ videlicet fortitudines, spiritus nequam, et immittant in circuitu ejus vallum, et obsideant eam, et lapidem super lapidem non relinquant; maxime si post multam continentiam, post aliquot annos castitatis victus quis fuerit, blandimentisque carnis illectus patientiam pudicitiamque amiserit. Si fueris fornicatus, lapidem super lapidem non relinquent super te. Ait enim in alio loco : « Non recordabor priorum justitiarum ejus : in peccato suo, in quo deprehensus fuerit, in ipso judicabo eum » *Ezech.* XXVIII. Hæc est ergo quæ defletur Jerusalem. Post quæ dicitur : « Ingressus est templum. Quod cum fuisset ingressus, ejecit eos qui vendebant columbas. » Non ejecit ementes, qui enim emunt, et quod emerint possident. Illos ejecit de templo Patris Jesus, qui vendunt et abjiciunt quod habuerant, in similitudinem illius luxuriosi filii, qui substantiam suam accepit a patre, et universa perdidit nimie potando *Luc.* XV. Si quis ergo vendit, ejicitur, præcipue si vendebat columbas. Quare alias aves non posuit, nisi columbas? Hoc animal simplex est, et decorum. Vereor ne et in nobis vitium istius modi deprehendatur. Si enim ea quæ mihi a sancto Spiritu revelata sunt, et credita, ut in vulgus efferrem, pretio vendidero, et absque mercede non docuero, quid aliud facio, nisi columbas, id est, Spiritum sanctum vendo? Quem cum vendidero, ejicior de templo Dei. Quapropter rogemus Dominum, ut omnes emamus potius quam vendamus. Si enim non vendiderimus, cognoscimus et intelligimus salutem nostram; alioquin inimici circumdabunt urbem nostram. Quod si semel nos exercitus hostilis cinxerit, lacrymas Dei non merebimur. Surgamus ergo diluculo, et obsecremus Dominum, ut saltem micas quæ de mensa ejus cadunt, comedere possimus. Miratur Scriptura reginam Saba venisse ab extremo terræ audire sapientiam Salomonis; quæ cum vidisset prandium, et supellectilem, et ministeria domus ejus, obstupuit, et tota in miraculo fuit III *Reg* x. Nos si tantas Domini nostri opes, tantam sermonis supellectilem, et abundantiam doctrinarum non libenter amplectimur, si non comedimus panem vitæ, si non carnibus Christi vescimur,

nous nourrisons pas de la chair du Christ, et si nous ne nous abreuvons pas de son sang, si en un mot, nous dédaignons les mets de notre Sauveur, nous devons savoir que Dieu est armé à la fois de bonté et de sévérité. Et c'est à sa bonté que nous devons surtout faire appel, en Jséus-Christ Notre-Seigneur, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE XXIX.

De la question que les Sadducéens posèrent au Seigneur, au sujet de la femme qui eut sept maris; et de plus, du denier que le Seigneur se fit montrer. *Cap.* xx.

Il existe chez les Juifs une secte, qui s'appelle la secte des Sadducéens. Cette secte nie la résurrection des morts, et soutient que l'âme meurt avec le corps, et ne vit plus après la mort. Voulant donc poser une question au Seigneur, les Sadducéens imaginèrent la fable de la femme au sept maris, laquelle après la mort de son mari en aurait pris un second, pour susciter des enfants au premier; puis, celui-ci étant mort, un troisième, puis un quatrième, et ainsi de suite jusqu'au septième. On demande donc lequel de ces sept frères, à la résurrection des morts, la revendiquera pour son épouse. Cette question, les Sadducéens la posèrent au Sauveur, dans le but de lui tendre un piège, au moment où ils le virent instruire ses disciples sur la résurrection. Le Sauveur leur répondit en disant : « Vous êtes dans l'erreur, et vous ne comprenez ni les Écritures, ni la puissance de Dieu. Car lors de la résurrection des morts, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les Anges dans le ciel. » Ceux qui seront comme les Anges, seront certes des Anges. Il faut savoir aussi que les Anges ne contractent pas d'unions. Ici bas où règne la mort, le mariage et les enfants sont nécessaires; mais là, où l'on est immortel, il n'est besoin ni de mariage, ni d'enfants. Je vais me poser une question très pénible, et dont la solution n'est pas facile, en parlant au nom de ceux qui étudient très minutieusement les Écritures, et méditent jour et nuit la Loi du Seigneur. *Ps.* I. Où, disent-ils, est-il écrit : « Que les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris? » J'ai beau repasser dans ma mémoire et dans mon esprit, aussi bien l'ancien que le nouveau Testament, je ne me souviens pas d'y avoir rencontré quelque chose de semblable. Si par hasard, la mémoire me fait défaut, qu'un plus savant me l'apprenne. J'apprends avec plaisir ce que j'ignore. Mais autant que j'en puis juger, on ne trouvera rien de pareil ni dans l'ancien, ni dans le nouveau Testament. Toute leur erreur repose

et cruore potamur, si contemnimus dapes Salvatoris nostri, scire debemus quod habeat Deus, et benignitatem et severitatem. E quibus benignitatem ejus magis orare debemus, in Christo Jesu Domino nostro, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

HOMILIA XXXIX.

De quæstione Sadducæorum, quam proposuerant Domino, mulieris ejus quæ septem viros habuit ; et rursus de denario quem sibi Salvator jussit ostendi. *Cap.* xx.

Est hæresis in Judæis, quæ dicitur Sadducæorum, hæc resurrectionem mortuorum negat, et putat animam interire cum corpore, nec post mortem ultra respirare. Igitur quæstionem Domino proponentes, composuerunt fabulam mulieris septem virorum, quæ post primum virum ad resuscitandum semen prioris alterum duxerit; quo mortuo, tertium quoque, et rursum quartum; atque in hunc modum ad septimum usque pervenerat. Quæritur ergo in resurrectione mortuorum, quis eam sibi e septem fratribus sit vindicaturus uxorem. Hoc autem problema insidiantes verbis Salvatoris, eo tempore proposuerunt, quo eum viderant de resurrectione docere discipulos. Quibus respondens Salvator ait : « Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei. In resurrectione enim mortuorum neque nubent, neque nubentur, sed erunt sicut angeli in cœlis. » Qui erunt sicut angeli, utique angeli erunt. Simulque discendum, quod angeli connubia non habeant. Hic vero ubi mors, et nuptiæ, et liberi necessarii sunt : ubi immortales, nec conjugio opus est, nec filiis. Proponam mihi quæstionem valde molestam, et quæ non facile solvitur, ex persona eorum, qui studiosissimi Scripturarum sunt, et die ac nocte meditantur in Lege Domini *Ps.* I. Ubi inquiunt, scriptum est : « Quia neque nubent, neque nubentur? » Tam vetus quam novum Testamentum memoria ac mente perlustrans, nusquam memini tale quid relatum. Quod si forte fallit, qui plus novit doceat. Libenter disco quod nescio. Sed quantum ergo existimo, nec in veteri, nec in novo instrumento quidquam tale reperiet. Omnis ergo eorum error de prophetica, quam non intelligunt, lectione sur-

donc sur des passages des prophètes qu'ils ne comprennent pas; et entre autres sur cette parole d'Isaïe : « Mes élus n'auront point d'enfants pour faire leur malheur, » *Isai.* LXV. Et aussi ce texte tiré des bénédictions du Deutéronome : « Bénis soient les enfants de votre sein » *Deut.* XXVIII. Ils pensent que cela arrivera à la résurrection, ne voulant pas comprendre que ce sont des bénédictions spirituelles qui leur sont prédites. Saint Paul, ce vase d'élection, interprétait dans le sens spirituel ces bénédictions contenues dans la Loi, il savait que ce n'était point des bénédictions charnelles. Car il disait aux Éphésiens : « Béni soit Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a comblés de toutes sortes de bénédictions spirituelles, quand nous ressusciterons des morts pour recevoir l'éternelle béatitude » *Ephes.* I. Ils trouvent encore dans les psaumes un passage du même genre, au sujet duquel ils tombent dans la même erreur. « Votre femme, » dit le Psalmite, « sera dans le secret de votre maison comme une vigne qui porte beaucoup de fruit; vos enfants seront autour de votre table comme un jeune plant d'oliviers, » *Ps.* CXXVII, et ainsi de suite, jusqu'à l'endroit où il dit : « Que le Seigneur vous bénisse de Sion, afin que vous contempliez les biens de Jérusalem. » Ce sera donc, lorsque Jérusalem sera rebâtie et rétablie dans son état primitif, que le juste verra les biens qu'énumère l'Écriture. Ceux qui prennent Jérusalem dans le sens spirituel, et savent que tous ces passages ont trait à la Jérusalem céleste, à celle d'en haut, à celle qui est notre mère, *Galat.* IV, ceux-là, dis-je, verront les biens dont nous avons souvent parlé, et aussi ce que nous avons tout à l'heure emprunté au psalmiste : « Votre femme sera dans le secret de votre maison, comme une vigne qui porte beaucoup de fruit; vos enfants seront autour de votre table comme un jeune plant d'oliviers. » Et parce que les Sadducéens, qui formaient une secte chez les Juifs, prenaient tout cela dans le sens charnel, le Sauveur leur dis : « Vous ne comprenez ni les Écritures, ni la puissance de Dieu. » Voilà en quelques mots ce que nous avions à dire au sujet de la question que les Sadducéens posèrent au Seigneur. Mais comme on y a joint ce qui a rapport à l'image de César, nous devons dire aussi quelque chose sur ce sujet. Il en est qui pensent que le Sauveur a dit simplement et dans le sens littéral : Rendez à César ce qui est à César, » c'est-à-dire, payez le tribut que vous devez. Mais en est-il un parmi nous pour prétendre qu'il ne faut pas rendre le tribut à César? Ce passage renferme donc quelque sens mystique et caché. Il y a deux images de l'homme, l'une, qu'il a reçue de Dieu, ayant été dans le principe, faite, comme il est écrit dans la Genèse : « A l'image et à la ressemblance de Dieu; » *Genes.* I. l'autre qui est celle de l'homme terrestre, image que l'homme,

rexit; e quibus illud est in Isaia : « Lecti mei non habebunt liberos in maledictionem » *Isai.* LXV. Et in Deuteronomio in benedictionibus : « Benedicti filii uteri tui » *Deut.* XXVIII. Et putant hæc futura in resurrectione, non intelligentes spiritales benedictiones esse prædictas. Paulus enim vas electionis, omnes has benedictiones, quæ ponuntur in Lege, spiritaliter interpretans, et sciens non esse carnales, ad Ephesios loquitur : « Benedictus Deus, et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spiritali, cum a mortuis resurgentes æternam beatitudinem consequeremur » *Ephes.* I. Sed et in psalmis simile quid reperientes eodem labuntur errore. « Uxor, » inquit, « tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ, filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ » *Ps.* CXXVII, usque ad eum locum ubi ait : « Benedicat te Dominus ex Sion, et videas quæ bona sunt Jerusalem. » Ergo cum instructa fuerit Jerusalem et instaurata in antiquum statum, tunc visurus est bona quæ Scriptura commemorat. Qui spiritaliter intelligunt Jerusalem, et de ea dici sciunt quæ cœlestis est, quæ sursum est, quæ est mater nostra *Gal.* IV; videbunt bona illius, de quibus sæpe diximus, et id quod nunc de psalmo posuimus : « Uxor tua sicut vitis abundans in lateribus domus tuæ, filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ. » Quæ omnia corporaliter intelligentibus Sadducæis, qui erant portio Judæorum, dicit Salvator : « Nescitis Scripturas, neque virtutem Dei. » Hæc de quæstione, quam Sadducæi Domino proposuerunt, breviter dicta sint. Porro quod adjectum est de imagine Cæsaris, etiam super hoc debemus pauca perstringere. Putant quidam a Salvatore dictum esse simpliciter : « Reddite quæ sunt Cæsaris, Cæsari, id est, tributum reddite quod debetis. Quis enim nostrum de tributis reddendis Cæsari contradicit? Habet igitur locus quiddam mystici atque secreti. Duæ sunt imagines hominis, unam quam accepit a Deo factus in principio, sicut in Genesi scriptum est : « Juxta imaginem et similitudinem Dei *Gen.* I; altera choici, id est, terreni, postquam propter inobedientiam atque peccatum ejectus de paradiso assumpsit eam, principis sæculi hujus

cédant aux séductions du prince de ce monde, a prise, après avoir été, en punition de sa désobéissance et de son péché, chassé du paradis terrestre. Et en effet, de même que la pièce de monnaie et le denier portent l'image des souverains du monde, de même celui qui fait les œuvres du prince des ténèbres, porte l'image de celui dont il fait les œuvres; et c'est cette image que Jésus nous commande de rendre et d'ôter de notre visage, en même temps qu'il nous ordonne de prendre l'image, selon laquelle nous avons été, dans le commencement, créés à la ressemblance de Dieu. Et par là il arrive que nous rendons à César, ce qui est à César, et à Dieu, ce qui est Dieu. « Montrez-moi, » dit-il, « la pièce de de monnaie. » Au lieu de ce dernier mot, saint Matthieu écrit : un denier. *Matth.* XXII, 19. « Et quand il l'eut reçu, il dit : De qui est l'inscription qu'il porte? Ils lui répondirent : De César. Il leur dit alors : Rendez donc à César, ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Saint Paul en tire la conséquence en disant : « De même que nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons l'image de l'homme céleste. » II. *Corinth.* XV. Ces paroles : « Rendez à César ce qui est à César, » signifient donc : Dépouillez-vous de l'homme terrestre, rejetez l'image terrestre, afin que vous revêtant de l'homme céleste, vous puissiez rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Dieu nous demande. Que nous demande-t-il? Lisez Moïse : « Et maintenant qu'est-ce que Dieu vous demande » et toute la suite. Dieu demande donc, et nous supplie, non pas qu'il ait besoin que nous lui donnions quelque chose, mais il demande pour faire servir à notre salut ce que nous lui aurons donné. Pour rendre ceci plus clair, je vais rapporter la parabole des mines. Celui qui avait reçu une mine, et lui en avait fait produire dix, les présenta au Seigneur qui lui avait confié la mine, et en reçut une autre qu'il n'avait pas auparavant. Car le Seigneur commanda de retirer la mine à celui qui l'ayant reçue, ne l'avait pas fait fructifier, et de la donner à celui qui possédait déjà les autres. « Enlevez-lui la mine, » dit-il, « et donnez-là à celui qui en a dix. » De cette sorte, ce que nous aurons donné à Dieu, il nous le rendra, en y joignant ce que nous n'avions pas auparavant. Dieu exige de nous et nous demande, pour avoir l'occasion de nous donner, pour accorder à celui-là même qui lui a prêté. Car c'est par sa grâce que la mine a été doublée, et à tous ceux qui le méritent, il est donné plus qu'ils n'espéraient. C'est pourquoi levons-nous, et prions Dieu de faire que nous soyons dignes de lui offrir des présents qu'il nous rende, et de nous accorder en échange des biens terrestres les biens célestes, dans le Christ Jésus, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

suasus illecebris. Sicut enim nummus atque denarius habet imaginem imperatorum mundi; sic qui facit opera rectoris tenebrarum istarum, portat imaginem ejus cujus habet opera; quam præcepit Jesus esse reddendam et projiciendam de vultu nostro, assumendamque eam imaginem, juxta quam a principio ad similitudinem Dei conditi sumus. Atque ita fit, ut quæ Cæsaris sunt, Cæsari, et quæ Dei, reddamus Deo. « Ostendite, » inquit, « mihi nummum. Pro quo in Matthæo scribitur denarius *Matth.* XXII, 19. « Quem cum accepisset, ait : Cujus scriptionem habet? Qui respondentes, dixerunt : Cæsaris. Ad quos rursum; reddite ergo, » inquit, « quæ sunt Cæsaris Cæsari, et quæ sunt Dei Deo. » Quorum consequentiam et Paulus locutus est, dicens : « Sicut portavimus imaginem choici, portemus et imaginem cœlestis » I *Cor.* XV. Quod ergo ait : « Reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari, hoc dicit : Deponite personam choici, abjicite imaginem terrenam, ut possitis vobis personam cœlestis imponentes, reddere quæ sunt Dei Deo. Repetit nos Deus. Quidnam repetit? Lege Moysen : « Et nunc quid Dominus repetit a te? » et reliqua quæ sequuntur. Postulat igitur a nobis Deus, et deprecatur, non quia necessarium habet aliquid, ut ei tribuamus : postulat et postquam ei dederimus, idipsum tribuat in salutem. Quod ut manifestius fiat, ponam parabolam mnarum. Qui unam acceperat mnam, et fecerat decem, et obtulit Domino, a quo sibi credita mna fuerat, accepit et aliam quam antea non habebat. Illius enim mnam, qui non multiplicaverat quod accepit, jubet Dominus auferri, et dari ei qui alias habet. « Tollite, » inquit, « mnam, et date ei qui habet decem mnas. » Atque in hunc modum quæ dederimus Deo, nobis ea ipsa restituet cum his quæ ante non habueramus. Exigit et postulat a nobis Deus, ut habeat occasionem donandi, ut ipsi tribuat qui erogavit. Ipsius enim gratia duplicata est mna, et dignus quibusque plus datum est quam sperabant. Quapropter surgentes oremus Deum, ut digni simus offerre ei munera quæ nobis restituat, et pro terrenis cœlestia largiatur, in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

LES TROIS LIVRES

DES

COMMENTAIRES DE SAINT EUSÈBE JÉROME

PRÊTRE DE STRIDON

SUR L'ÉPITRE AUX GALATES

PRÉFACE

Peu de jours s'étaient écoulés depuis qu'ayant terminé l'interprétation de l'épitre de saint Paul à Philèmon, j'avais entrepris celle de l'épitre aux Galates, en laissant de côté beaucoup d'autres épitres intermédiaires, et voici que je reçois tout à coup une lettre de la ville de Rome, m'apprenant que la vénérable matrone Albine est allée jouir de la présence du Seigneur, et que la pieuse Marcelle privée du doux commerce de sa mère demandait plus que jamais d'être consolée par vous, Paule et Eustochie. Et comme il est impossible de satisfaire immédiatement à ce désir à cause de l'étendue immense de mer et de terre qui vous séparent, la pensée m'est venue de chercher à guérir cette vive blessure par le remède des Écritures. Je connais sa ferveur, je connais sa foi, je sais de quel feu son cœur est toujours embrasé, je sais quelle est au-dessus de son sexe, qu'elle oublie tout ce qui est humain et qu'au son éclatant des divines Lettres, elle traverse hardiment la mer rouge de ce siècle. Oui, je peux le dire, lorsque j'étais à Rome, si rapidement qu'elle m'ait vu, elle m'a toujours adressé quelque question sur les Écritures. Et suivant la règle de Pythagore, elle n'admettait pas comme vraies toutes mes réponses, l'autorité n'avait aucun poids pour elle, sans des raisons évidentes; elle examinait toutes ces rai-

Pauci admodum dies sunt, ex quo epistolam Pauli ad Philemonem interpretatus, ad Galatas transcenderam, multis retrorsum in medio prætermissis; et ecce subito litteræ mihi de Urbe allatæ sunt, nuntiantes et Albinam venerabilem anum præsentiæ Domini redditam, et sanctam Marcellam matris contubernio destitutam, magis nunc vestrum, o Paula et Eustochium, flagitare solatium. Et quia hoc interim fieri non potest, propter grandia maris in medio spatia atque terrarum, repente vulnus impressum saltem Scripturarum vellem curare medicamine. Scio equidem ardorem ejus, scio fidem, quam flammam semper habeat in pectore, superare sexum, oblivisci hominis, et divinorum voluminum tympano concrepante, rubrum hujus sæculi pelagus transfretare. Certe cum Romæ essem, numquam tam festina me vidit, ut non de Scripturis aliquid interrogaret. Neque vero more Pythagorico quidquid responderam, rectum putabat; nec sine ratione præjudicata apud eam valebat auctoritas; sed examinabat omnia, et sagaci mente universa pensabat, ut me sentirem non tam discipulam

sons, elle les pesait avec tant de sagacité que je sentais que j'avais en elle un juge plutôt qu'un élève. J'entreprends donc un travail que je pense devoir être fort agréable à celle qui est absente, et très utile à vous qui êtes ici près de nous, travail qui n'a pas encore été essayé avant nous par des écrivains de notre langue, et que peu d'écrivains grecs ont traité comme le demandait la dignité du sujet. Je n'ignore pas, il est vrai, que Caius Marius Victorinus qui enseignait la rhétorique à Rome lorsque j'étais encore enfant, a publié des commentaires sur l'Apôtre. Mais tout préoccupé qu'il était par l'étude des lettres profanes, il ignorait complètement les saintes Écritures, dont personne quelle que soit son éloquence, ne peut parler comme il faut, s'il ne les connait point. Quoi donc, ne suis-je pas un insensé ou un téméraire, moi qui promets ce que celui-ci n'a pu faire? Nullement, il me semble au contraire, devoir être plutôt coupable de trop de défiance et de timidité, puisque dans la conscience de ma faiblesse, j'ai suivi ici les commentaires d'Origène. Ce grand homme a écrit cinq livres uniquement sur l'épitre aux Galates et a terminé son dixième livre des Stromates par une courte exposition de la même épitre. Il a encore composé divers traités et des extraits qui seuls auraient pu suffire. Je ne dis rien de Didyme mon voyant, ni d'Apollinaire de Laodicée qui est sorti récemment de l'Église, et Alexandre, ancien hérétique, Eusèbe d'Émèse, et Théodore d'Héraclée qui ont laissé aussi des commentaires abrégés sur cette épitre. Si je recueillais quelques explications de ces écrits, il en résulterait un ouvrage qui ne serait pas entièrement à dédaigner. Mais pour l'avouer en toute simplicité, j'ai lu tous ces écrits, et en faisant dans mon esprit un recueil abondant, j'ai fait venir un secrétaire et lui ai dicté soit mes pensées, soit celles des autres, sans m'astreindre à conserver ni l'ordre, ni les expressions, ni même le sens. Mais c'est à la miséricorde de Dieu seul, que nous sommes redevables, si les sages explications des autres ne viennent pas à disparaître par notre peu de science, et si ces explications, qui sont si goûtées de ceux à qui elles s'adressent, ne le sont point parmi les étrangers. Pour résumer en peu de mots le sujet de cette épitre, je dois vous avertir que l'Apôtre traite dans l'épitre aux Galates la même matière que dans l'épitre aux Romains, avec cette différence toutefois, que dans l'épitre aux Romains le sens est plus élevé et les raisonnements plus profonds, et tandis que dans cette épitre, écrivant à ceux qu'il apostrophe ainsi dans la suite : « O Galates insensés, » et encore : « Êtes-vous si insensés? » il a employé un langage plus simple, le langage du reproche plutôt que de l'enseignement, langage que les insensés eux-mêmes pussent comprendre; et il a revêtu d'une

habere, quam judicem. Itaque quod et illi absenti pergratum fore, et vobis quæ in præsentiarum estis, utile existimo, aggrediar opus intentatum ante me linguæ nostræ scriptoribus, et a Græcis quoque ipsis vix paucis, ut rei poscebat dignitas, usurpatum. Non quod ignorem Caium Marium Victorinum, qui Romæ, me puero, rhetoricam docuit, edidisse Commentarios in Apostolum; sed quod occupatus ille eruditione sæcularium litterarum, Scripturas omnino sanctas ignoraverit; et nemo possit, quamvis eloquens, de eo bene disputare, quod nesciat. Quid igitur, ego stultus aut temerarius, qui id pollicear quod ille non potuit? Minime. Quin potius in eo, ut mihi videor, cautior atque timidior, quod imbecillitatem virium mearum sentiens, Origenis Commentarios sum secutus. Scripsit enim ille vir in epistolam Pauli ad Galatas quinque proprie volumina, et decimum Stromatum suorum librum commatico super explanatione ejus sermone complevit. Tractatus quoque varios, et Excerpta, quæ vel sola possint [*Al. possent*] sufficere composuit. Prætermitto Didymum, videntem meum, et Laodicenum (Appollinarem) de Ecclesia nuper egressum, et Alexandrum veterem hæreticum, Eusebium quoque Emesenum, et Theodorum Heracleoten, qui et ipsi nonnullos super hac re Commentariolos [*Al.* commentarios] reliquerunt. E quibus si vel pauca decerperem, fieret aliquid quod non penitus contemneretur. Itaque ut simpliciter fatear, legi hæc omnia, et in mente mea plurima coacervans, accito notario, vel mea, vel aliena dictavi, nec ordinis, nec verborum interdum, nec sensuum memoriam retentans. Jam Domini tantum misericordiæ est, ne per imperitiam nostram ab aliis bene dicta dispereant, et non placeant inter extraneos, quæ placent inter suos. Argumentum itaque Epistolæ hujus breviter comprehendens, hac præfatione commoneo, ut sciatis eamdem esse materiam et Epistolæ Pauli ad Galatas, et quæ ad Romanos scripta est. Sed hoc differre inter utramque, quod in illa altiori sensu et profundioribus usus est argumentis, hic quasi ad eos scribens, de quibus in consequentibus ait : « O insensati Galatæ »; Et : « Sic insipientes estis, » tali se sermone moderatus est, quod

élocution commune des pensées ordinaires, de manière à ramener par l'autorité ceux que la raison ne pourrait persuader. Il n'y a pas un seul discours de l'Apôtre, soit écrit soit parlé, où il ne s'applique à enseigner que tous les fardeaux de la loi ancienne sont supprimés, que tout ce qui a précédé en images et en figures, c'est-à-dire, le repos du sabbat, l'opération humiliante de la circoncision, le retour des Calendes et des trois grandes fêtes annuelles, l'abstinence scrupuleuse des aliments, et les ablutions si souvent répétées dans le jour ont cessé à l'arrivée de la grâce de l'Évangile, qui reçoit son accomplissement non du sang des victimes, mais de la foi de l'âme qui croit en Jésus-Christ. Mais partout ailleurs, ce n'est qu'en partie et suivant que l'occasion s'en présente au milieu d'un sujet tout différent que l'Apôtre parle indirectement et très sommairement de cette vérité. Dans ces épitres, au contraire, il traite directement de l'abrogation de la loi ancienne et de l'introduction de la nouvelle loi. Mais l'épitre aux Galates à cela de propre, que l'Apôtre n'y écrit pas à ceux qui avaient quitté le judaïsme pour croire en Jésus-Christ, et qui croyaient qu'on devait observer tous les rites et cérémonies de leurs pères; mais à ceux d'entre les gentils qui avaient reçu la foi de l'Évangile et qui, retournaient en arrière, sur l'autorité de quelques docteurs qui assuraient que Pierre lui-même, Jacques et toutes les Églises de Judée avaient fait un mélange de l'Évangile du Christ avec la loi ancienne. Paul lui-même, disaient-ils, prêche aux gentils d'une manière différente qu'il n'agit parmi les Juifs, et c'est en vain qu'ils croient dans le Crucifié s'ils croient pouvoir négliger ce que les premiers des apôtres observent fidèlement. Saint Paul marche donc avec précaution entre ces deux écueils, il s'applique à ne point trahir et livrer la grâce de l'Évangile, pressé qu'il est par le poids et l'autorité des anciens; et d'un autre côté, à ne point blesser ceux qui l'ont précédé, en défendant la cause de la grâce. Il marche donc par deux voies détournées et s'avance secrètement comme par des conduits souterrains. Il veut ainsi enseigner à Pierre à se conduire de telle manière vis-à-vis du peuple de la circoncision qui lui est confié, que ce peuple forcé de renoncer tout d'un coup à son genre de vie traditionnelle, il n'en prenne scandale, et ne refuse de croire dans la croix de Jésus-Christ. Et pour lui, à qui a été confiée la prédication des gentils, il croit qu'il est juste de défendre dans l'intérêt de la vérité, ce qu'un autre dissimulait dans l'intérêt de son ministère. C'est ce que n'a nullement compris ce Batanéot, ce scélérat de Porphyre qui, dans le premier livre de son ouvrage contre nous, objecte que Pierre a été réprimandé par Paul, parce qu'il ne marchait pas droit dans la prédication de l'Évangile, voulant

increparet potius, quam doceret; et quem possent stulti intelligere, ut communes sententias, communi oratione vestiret, et quos ratio suadere non poterat, revocaret auctoritas. Nullus quidem Apostoli sermo est, vel per Epistolam, vel præsentis, in quo non laboret docere antiquæ Legis onera deposita, et omnia illa quæ in typis et imaginibus præcesserunt, id est, otium sabbati, circumcisionis injuriam, Kalendarum et trium per annum solemnitatum recursus, scrupulositatem ciborum, et per dies singulos lavacra iterum sordidanda, gratia Evangelii subrepente cessasse, quam non sanguis victimarum, sed fides animæ credentis impleret. Verum alibi pro parte, et ut se aliud agenti hæc quæstio obtulerat, ex latere disputatum est, et pene perstrictum. In his autem duabus, ut dixi, Epistolis, specialiter antiquæ legis cessatio, et novæ introductio continetur. Sed ad Galatas hoc proprium habet, quod non scribit ad eos qui ex Judæis in Christum crediderant, et paternas putabant cæremonias observandas, sed ad eos qui ex gentibus fidem Evangelii receperant, et rursum retro lapsi, quorumdam fuerant auctoritate deterriti, asserentium Petrum quoque et Jacobum, et totas Judææ Ecclesias, Evangelium Christi cum lege veteri miscuisse. Ipsum etiam Paulum aliud in Judæa facere, aliud nationibus prædicare; et frustra eos in Crucifixum credere, si id negligendum putarent quod Apostolorum principes observarent. Quamobrem ita caute inter utrumque et medius incedit, ut nec Evangelii prodat gratiam, pressus pondere et auctoritate majorum, nec præcessoribus faciat injuriam, dum assertor est gratiæ; oblique vero et quasi per cuniculos latenter incedens; ut [*Al. et*] Petrum doceat pro commissa sibi circumcisionis plebe facere, ne ab antiquo repente vivendi more desciscens, in crucem scandalizata non crederet, et sibi prædicatione gentium credita, æquum esse id pro veritate defendere, quod alius pro dispensatione simularet. Quod nequaquam intelligens Bataneotes et sceleratus ille Porphyrius, in primo operis sui adversum nos libro, Petrum a Paulo objecit esse reprehensum, quod non recto pede incederet ad evangelizandum; volens et illi maculam erroris inurere, et huic procacitatis, et in commune ficti dogmatis accusare mendacium, dum inter se Ecclesiarum principes discre-

infliger à Pierre une flétrissure d'erreur et à Paul une marque d'insolence, et accuser de mensonge, contre tous les deux une doctrine fausse et erronée, alors qu'ils étaient tous deux en complet désaccord. Nous arrivons ainsi, par le secours de vos prières, à l'explication abrégée du sens du texte, comme nous le mentionnerons plus pleinement en son lieu. Mais il est temps qu'exposant les paroles de l'épitre lui-même, nous cherchions à mettre dans leur jour tout ce que renferme cette épitre.

pent [*Al.* discreparent.] Quæ quidem et nunc, orantibus vobis, leviter quo sensu sint dicta, contingimus, et in suis locis plenius exsequemur. Sed jam tempus est, ut ipsius Apostoli verba ponentes, singula quæque pandamus.



COMMENTAIRES
DE SAINT JÉROME

SUR

L'ÉPITRE AUX GALATES

LIVRE PREMIER

CHAPITRE Ier.

« Paul apôtre, non par des hommes, ni par l'autorité d'aucun homme, etc. » — Ce n'est point par orgueil comme quelques-uns le pensent, mais par nécessité que saint Paul déclare que ce n'est ni des hommes, ni par l'intermédiaire d'aucun homme qu'il tient son titre et sa mission d'apôtre, mais par Jésus-Christ et par Dieu le Père. Il confond ainsi par une si grande autorité, ceux qui publiaient partout qu'il était en dehors des douze apôtres, qu'on l'avait vu paraître subitement sortant de je ne sais où, ou qu'il avait été appelé à l'apostolat par les chefs de l'Église. On peut dire aussi qu'il fait ici une allusion indirecte à Pierre et aux autres apôtres, en disant que la prédication de l'Évangile lui a été confiée non par les apôtres, mais par Jésus-Christ lui-même qui avait choisi ces apôtres. Or tout ce préambule est comme une réponse anticipée, faite à ceux qui auraient pu opposer à sa doctrine, qui établissait la grâce de l'Évangile contre les fardeaux imposés par sa loi : mais voilà ce que Pierre a dit, ce que les apôtres ont établi, ce que vos prédécesseurs ont décrété. Ce qu'il ne dit ce semble, qu'à mots couverts en commençant, il l'exprime plus clairement dans la suite lorsqu'il affirme qu'il n'a rien reçu de ceux qui paraissaient être quelque chose; lorsqu'il écrit qu'il a résisté en face à Pierre et qu'il n'a été entraîné par aucune nécessité à céder à l'hypocrisie des Juifs. Il pourra paraître téméraire à quelques-uns que Paul se soit exprimé, bien qu'en termes voilés, contre les apôtres, lui qui s'était rendu à Jérusalem pour comparer l'Évangile qu'il prêchait avec celui des apôtres, de peur de travailler ou d'avoir travaillé inutilement. Comprenons donc bien que jusqu'à ce jour, les apôtres avaient été envoyés par les patriarches des Juifs. C'était même je le pense, par leurs conseils que les Galates pervertis, avaient commencé de garder les observances légales, ou bien certainement d'autres d'entre les Juifs qui croyaient en Jésus-Christ, étaient allés en Galatie, affirmant que

CAPUT I.

« Paulus apostolus, non ab hominibus, neque per hominem ; sed per Jesum Christum et Deum Patrem, qui suscitavit eum a mortuis. » Non superbe, ut quidam putant, sed necessarie neque ab hominibus, neque per hominem, se Apostolum esse proponit ; sed per Jesum Christum, et Deum Patrem, ut eos qui Paulum extra duodecim apostolos ventilabant, et nescio unde subito prorupisse, vel a majoribus ordinatum astruebant, hac auctoritate confunderet. Potest autem et oblique in Petrum et in cæteros dictum accipi, quod non ab apostolis ei sit traditum Evangelium ; sed ab ipso Jesu Christo, qui et illos apostolos elegerat. Hoc autem totum ideo præparatur, ut nemo sibi contra Legis onera pro Evangelii gratia disputanti, possit opponere ; sed Petrus hoc dixit, sed apostoli hoc statuerunt, sed præcessores tui aliud decreverunt. Quod quidem in sequentibus, nunc quasi occulto sermone præludens, manifestius facit ; dum ab eis qui videntur esse aliquid, nihil in se collatum refert, et ipsi Petro in faciem restitisse se scribit, nulla se dicens necessitate compulsum, ut hypocrisi cederet Judæorum. Quod si temerarium quibusdam videtur, eum contra apostolos, quamvis occulte, locutum ; qui Jerosolymam idcirco perrexerit [*Al. perrexerat*,] ut cum eis conferret Evangelium, ne forte in vacuum curreret, aut cucurrisset, illo intelligentiam transferamus. Usque hodie a patriarchis Judæorum apostolos mitti, a quibus etiam tunc reor Galatas depravatos Legem observare cœpisse, vel certe alios de Judæis

Pierre le prince des apôtres et Jacques frère du Seigneur observaient les prescriptions de la loi. C'est donc pour établir une distinction entre ceux qui sont envoyés par les hommes, et lui Paul qui a reçu sa mission de Jésus-Christ, qu'il débute par cet exorde : « Paul apôtre, non pas des hommes, ni par l'intermédiaire d'aucun homme. » Or apôtre veut dire envoyé. C'est un nom qui est propre aux hébreux et qui a pour synonyme le mot Silas, nom qui fut donné par celui qui envoyait à celui qui était envoyé. Au témoignage des Hébreux, parmi les prophètes et ceux qui font profession de sainteté, il en est qui sont tout à la fois prophètes et apôtres, d'autres qui sont simplement prophètes; enfin lorsque Dieu dit à Moïse : « je t'enverrai à Pharaon, » que répond Moïse? « Veuillez en choisir un autre pour l'envoyer « *Exod.* III. Ecoutez encore ce que Dieu dit à Moïse : « Qui enverrais-je et qui ira vers ce peuple? » (*Isai*). Tous deux sont donc apôtres et prophètes, c'est aussi ce qui peut nous faire comprendre comment Jean-Baptiste peut être appelé à la fois prophète et apôtre, car l'Écriture dit de lui : « Et un homme fut envoyé de Dieu et son nom était Jean. » Et dans l'épître aux hébreux, Paul n'a pris en tête de cette épître, ni son nom propre, ni le titre d'apôtre, parce qu'il allait dire de Jésus-Christ : « Ayant donc Jésus pour souverain Pontife et apôtre de notre confession. » Il n'était pas convenable en effet, que là où Paul enseignait que Jésus-Christ était apôtre, il se donnât lui-même ce même titre d'apôtre. Or, on peut distinguer quatre sortes d'apôtres. Les uns ne tiennent leur mission ni des hommes, ni par l'intermédiaire des hommes. Les seconds la reçoivent de Dieu, mais par le moyen des hommes. Les troisièmes la reçoivent des hommes et non de Dieu. Les quatrièmes ne tiennent cette mission, ni de Dieu, ni par le moyen des hommes, ni des hommes, mais d'eux-mêmes. Nous pouvons placer dans la première classe Isaïe et les autres prophètes, et l'apôtre saint Paul lui-même qui n'a reçu sa mission ni des hommes ni par le moyen des hommes, mais de Dieu le Père et de Jésus-Christ. A la seconde classe, appartient Jésus fils de Navé que Dieu a établi son envoyé, mais par l'intermédiaire de Moïse. La troisième classe est composée de ceux qui sont appelés par la faveur et la volonté des hommes. Aussi en voyons-nous beaucoup aujourd'hui qui sont élevés au sacerdoce non pas par les jugements de Dieu, mais par les suffrages achetés du peuple. La quatrième classe comprend les faux prophètes et les faux apôtres; c'est d'eux que l'Apôtre a dit : Ce sont de faux apôtres, des ouvriers d'iniquité qui se déguisent en apôtres de Jésus-Christ » *Cor.* XI. 13. et disent : Voilà ce que dit le Seigneur,

credentibus in Christum perrexisse Galatiam, qui assererent Petrum quoque apostolorum principem, et Jacobum fratrem Domini, Legis cæremonias custodire. Ad distinctionem itaque eorum qui mittuntur ab hominibus, et sui, qui sit missus a Christo, tale sumpsit exordium : « Paulus apostolus, non ab hominibus, neque per hominem. » Apostolus autem, hoc est, « missus, » Hebræorum proprie vocabulum est, quod « Silas » [*Al. Silai,*] quoque sonat, cui a mittendo « missi, » nomen impositum est. Aiunt Hebræi inter ipsos quoque prophetas, et sanctos viros esse quosdam, qui et prophetæ et apostoli sint, alios vero qui tantum prophetæ. Denique Moysen, cui dicitur : « Et ego mittam te ad Pharaonem » *Exod* III, 10, 11 ; et ipse respondeat : « Provide alium quem mittas » : Et Isaiam, cui loquitur Deus : «Quem mittam et quis ibit ad populum istum » *Isai,* VI, 8 ? esse et apostolos et prophetas. Unde et nos possumus intelligere Joannem quoque Baptistam et prophetam et apostolum appellandum, siquidem ait Scriptura : « Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes » *Joan.* I, 6. Et in Epistola ad Hebræos *Hebr.* III, propterea Paulum solita consuetudine nec nomen suum, nec apostoli vocabulum præposuisse, quia de Christo erat dicturus : « Habentes ergo principem sacerdotum, et apostolum confessionis nostræ Jesum; » nec fuisse congruum, ut ubi Christus apostolus dicendus erat, ibi etiam Paulus apostolus poneretur. Quatuor autem genera apostolorum sunt. Unum, quod neque ab hominibus est, neque per hominem, sed per Jesum Christum, et Deum Patrem ; aliud, quod a Deo quidem est, sed per hominem ; tertium, quod ab homine, non a Deo; quartum, quod neque a Deo, neque per hominem, neque ab homine, sed a semetipso. De primo genere potest esse Isaias, cæterique prophetæ, et ipse apostolus Paulus, qui neque ab hominibus, neque per hominem, sed a Deo Patre et Christo missus est. De secundo, Jesus filius Nave, qui a Deo quidem est apostolus constitutus, sed per hominem, Moysen. Tertium genus est, cum hominum favore et studio aliquis ordinatur. Ut nunc videmus plurimos non Dei judicio, sed redempto favore vulgi in sacerdotium subrogari. Quartum est pseudoprophetarum et pseudoapostolorum, de quibus Apostolus : « Istiusmodi. » inquit, « pseudoapostoli, operarii iniquitatis, transfigurantes se in apostolos Christi, qui dicunt : Hæc dicit

alors que le Seigneur ne les a pas envoyés. Tel n'était point l'apôtre saint Paul qui n'a été envoyé ni des hommes, ni par le moyen des hommes, mais qui n'a reçu sa mission que de Dieu le Père par Jésus-Christ. De ce fait nous pouvons tirer une preuve peremptoire contre l'hérésie d'Ebion et de Photin que Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu, puisque l'apôtre qui a été envoyé par Jésus-Christ pour prêcher l'Évangile nie qu'il ait été envoyé par un homme. D'autres hérésies cherchent à se glisser; ils prétendent que la chair de Jésus-Christ n'était qu'imaginaire, et ils disent que Jésus-Christ était Dieu, mais qu'il n'était pas homme. Une nouvelle hérésie va jusqu'à enseigner que l'économie de la mission de Jésus-Christ n'a été faite qu'à moitié; c'est ainsi que la foi de l'Église se trouve exposée aux naufrages de tant de fausses doctrines. Si elle affirme l'humanité de Jésus-Christ, Ebion et Photin se présentent. Si elle enseigne qu'il est Dieu, c'est le Manichéen, c'est Marcion l'auteur d'une nouvelle doctrine qu'on voit tout à coup surgir. Qu'ils écoutent tous cette vérité : Jésus-Christ est Dieu et homme, non parce que Dieu soit autre ici que l'homme; mais celui qui était Dieu de toute éternité a daigné se faire homme pour notre salut. Il faut remarquer que dans le texte de Marcion on ne lit point : « Et par Dieu le Père. » Il a voulu insinuer que Jésus-Christ n'avait pas été ressuscité par Dieu le Père, mais par lui-même, conformément à ces paroles : « Détruisez le temple de Dieu et je le rebâtirai en trois jours, » *Jean* XI, et à ces autres : « Nul ne m'ôte la vie, mais je la dépose de moi-même. J'ai le pouvoir de la quitter, et j'ai aussi le pouvoir de la reprendre.

« Et tous les frères qui sont avec moi, aux Églises de Galatie. » Dans d'autres épîtres, nous voyons en tête Sosthène et Silvanus, quelquefois Timothée. Dans celle-ci, où l'autorité d'un plus grand nombre était nécessaire, tous les frères se trouvent collectivement nommés. Peut-être appartenaient-ils à la circoncision, et par-là même, n'étaient pas méprisés des Galates. Quand il s'agit de réformer le peuple, l'avis et le consentement d'un grand nombre contribuent beaucoup au succès. L'Apôtre dit : « Aux Églises de Galatie. » Il nous faut faire remarquer que saint Paul n'écrit pas ici, à une seule Église, mais à toutes les Églises de la contrée, et qu'il s'adresse à des Églises auxquelles il reprochera dans la suite de s'être laissées dépraver par l'erreur. Concluons de là que l'Église peut être entendue de deux manières; de l'Église qui est sans tache et sans ride et qui est vraiment le corps de Jésus-Christ, et de celle qui toute réunie qu'elle est au nom de Jésus-Christ, n'a pas encore toutes les vertus dans leur plénitude et leur perfec-

Dominus : et Dominus non misit eos » II *Cor.* x, 13. Verum non talis apostolus Paulus, qui neque ab hominibus, neque per hominem, sed a Deo Patre per Jesum Christum missus est. Ex quo approbatur, Ebionis et Photini etiam hinc hæresis retundenda, quod Dominus noster Jesus Christus, Deus sit; dum Apostolus quia a Christo ad prædicationem Evangelii missus est, negat se missum esse ab homine. Subrepunt hoc loco cæteræ hæreses, quæ putativam Christi carnem vindicantes, Deum aiunt Christum esse, non hominem. Necnon et nova hæresis, quæ dimidiatam Christi asserit dispensationem. Atque ita Ecclesiæ fides inter tanta falsorum dogmatum naufragia constituta, si Christum fateatur [*Al.* fateretur] hominem, Ebion Photinusque subrepunt; si Deum esse contenderit, Manichæus, et Marcion, novelli dogmatis auctor ebulliunt. In commune itaque audiant, Christum et Deum esse et hominem. Non quod alius Deus sit, et alius homo; sed qui Deus semper erat, homo ob nostram salutem esse dignatus est. Sciendum quoque in Marcionis Apostolo non esse scriptum, « et per Deum Patrem, » volentis exponere Christum non a Deo Patre, sed per semetipsum suscitatum, ut est illud : « Solvite templum hoc, et ego in triduo suscitabo illud » *Joan.* II, 19. Necnon et alibi : « Nemo tollit animam meam a me; sed ego pono eam a meipso. Potestatem habeo ponendi eam et rursum potestatem habeo sumendi illam » *Ibid.*, x, 18.

« Et qui mecum sunt omnes fratres, Ecclesiis [Al. Ecclesiæ] Galatiæ. » In aliis Epistolis, Sosthenes, et Silvanus, interdum et Timotheus in exordio præponuntur; in hac tantum, quia necessaria erat auctoritas plurimorum, omnium fratrum nomen assumitur. Qui et ipsi forsitan ex circumcisione erant, et a Galatis non contemptui ducebantur. Plurimum quippe facit ad populum corrigendum, multorum in una re sententia atque consensus. Quod autem ait, « Ecclesiis Galatiæ; » et hoc notandum quia hic tantum generaliter non ad unam Ecclesiam unius urbis, sed ad totius provinciæ scribat Ecclesias, et Ecclesias vocet, quas postea errore arguat depravatas. Ex quo noscendum dupliciter Ecclesiam posse dici, et eam quæ non habeat maculam aut rugam, et vere corpus Christi sit, et eam quæ in Christi nomine absque plenis perfectisque virtutibus congregetur *Ephes.* v. Quomodo sapientes bifariam

tion. C'est ainsi que nous donnons le nom de sages à deux sortes d'hommes, à ceux qui possèdent la vertu dans toute sa perfection, et à ceux qui ne font que commencer et entrent seulement dans la voie du progrès. Des parfaits il est dit : « Je vous enverrai des sages; » de ceux qui commencent : « Reprenez le sage et il vous aimera », *Prov.* IX. En effet, celui dont la vertu est pleine et consommée, n'a pas besoin d'être repris. C'est dans le même sens qu'il faut entendre les autres vertus; parle t'on d'un homme fort, prudent, pieux, chaste, juste et tempérant, il faudra l'entendre tantôt d'une manière complète, tantôt dans un sens restreint et limité.

« Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu le Père, et par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il ne parle pas comme dans les autres épîtres de la grâce et de la paix de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de cette grâce par laquelle, sans le mérite des œuvres, les péchés de la vie ancienne sont pardonnés et la paix accordée après la pardon ; mais il défend déjà sa cause avec prudence contre ceux qui étaient prévenus en faveur de la loi, et qui pensaient pouvoir être justifiés par les œuvres afin que bien convaincus que c'est par la grâce seule qu'ils étaient sauvés, ils ne le fussent pas moins de l'obligation de persévérer dans leurs premiers sentiments.

« Qui s'est livré lui-même pour nos péchés; » ni le Fils ne s'est pas livré pour nos péchés sans la volonté du Père, ni le Père n'a livré son Fils sans la volonté du Fils; mais la volonté du Fils était d'accomplir la volonté du Père, comme il le déclare dans ce Psaume : « Il est écrit que j'accomplirai votre volonté, je l'ai voulu, ô mon Dieu. » *Ps.* XXXIX, 8. Or, le Fils s'est livré pour détruire, par sa justice, l'injustice qui est en nous. La sagesse s'est livrée pour triompher de la folie. La sainteté et la force se sont offertes pour effacer nos souillures et nos infirmités. Dans ce sens, ce n'est pas seulement pour le siècle futur qu'il nous a délivrés selon l'espérance qu'il nous a donnée et sur laquelle repose notre foi; il nous a délivrés même du siècle présent, alors que morts avec Jésus-Christ nous sommes transformés par une sainte nouveauté de sentiments, et nous cessons d'être du monde, qui cesse lui-même avec raison de nous aimer. On demande dans quel sens on peut dire que le siècle présent est mauvais. Les hérétiques prennent occasion de cette qualification pour affirmer que le créateur de la lumière et des siècles futurs, est un être distinct du créateur des ténèbres et du siècle présent. Nous disons au contraire, que ce n'est point tant ce siècle qui s'écoule par la succession de la nuit et du jour, des années et des mois, qui est appelé mauvais, que les choses qui se font dans le siècle. C'est dans ce sens que l'Évangile

nuncupantur, tam hi qui sunt plenæ perfectæque virtutis, quam illi qui incipiunt, et in profectu positi sunt. De perfectis dicitur : « Mittam in vos sapientes » *Luc.* XI, 49. De insipientibus : « Argue sapientem, et diliget te » *Prov.* VIII. 9. Qui enim plenæ consummatæque virtutis est, correptione non indiget. Juxta hunc sensum de cæteris quoque virtutibus intelligendum : quod scilicet fortis et prudens, pius, castus, justus, et temperans, interdum plene, interdum abusive accipiantur.

« Gratia vobis, et pax a Deo Patre, et Domino nostro Jesu Christo. » Non ut in cæteris Epistolis, Dei Patris et Domini nostri Jesu Christi gratiam ponit, et pacem, per quas absque operum merito, et peccata nobis concessa sunt pristina, et pax indulta post veniam : sed prudenter jam causam agit adversum eos qui fuerant a lege præventi, et putabant se posse ex operibus justificari, ut scirent se salvos gratia, in eo perseverare debere quod cœperant.

« Qui dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de præsenti sæculo malo, secundum voluntatem Dei et Patris nostri, cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen. » Neque Filius se dedit pro peccatis nostris absque voluntate Patris, neque Pater tradidit Filium sine Filii voluntate; sed hæc est voluntas Filii, voluntatem Patris implere ut ipse loquitur in psalmo : « Ut facerem voluntatem tuam, Deus meus, volui » *Psal.* XXXIX, 9. Dedit se autem Filius, ut injustitiam quæ erat in nobis, justitia ipse subverteret. Tradidit se sapientia, ut insipientiam expugnaret. Sanctitas et fortitudo se obtulit, ut spurcitiam, infirmitatemque deleret. Atque ita non solum in futuro sæculo juxta promissam spem qua credimus, sed etiam hic de præsenti sæculo nos liberavit : dum commortui Christo transfiguramur in novitatem sensus, et non sumus de hoc mundo, a quo merito nec amamur. Quæritur quomodo præsens sæculum malum dictum sit. Solent quippe hæretici hinc capere occasiones, ut alium lucis et futuri sæculi, alium tenebrarum et præsentis asserant conditorem Nos autem dicimus, non tam sæculum ipsum, quod die ac nocte, annis currit et mensibus, appellari malum, quam ὁμωνύμως, ea quæ in sæculo fiant ; quomodo sufficere dicitur diei malitia sua *Matth.* VI ; et dies

dit : « qu'à chaque jour suffit sa malice et que Jacob dit des jours de sa vie qu'ils ont été courts et mauvais *Gen.* XLVII, 9. Ce n'est pas que l'espace de temps dans lequel a vécu Jacob ait été mauvais, mais parce que les choses qu'il a souffertes ont été pour lui autant d'épreuves qui l'ont fortement exercé. Ainsi, dans le temps où Jacob servait pour obtenir ses épouses et qu'il avait à lutter contre mille difficultés, Esaü menait une vie tranquille. Le même espace de temps était donc bon pour l'un, et mauvais pour l'autre; et l'Ecclesiaste n'aurait pas écrit : Ne dites pas que mes premiers jours étaient bons en comparaison de ceux-ci, si ce n'est pour faire la distinction des mauvais. C'est ce qui fait dire à saint Jean : « Tout le monde est sous l'empire de l'esprit mauvais. » *Jean.* IV. 19. Ce n'est pas que le monde par lui-même soit mauvais, mais le mal se fait dans le monde par les hommes qui disent : « Mangeons et buvons, demain nous mourrons, » *Isaï.* XXII, 17. Voilà pourquoi l'Apôtre lui-même nous dit : Rachetons le temps parce que les jours sont mauvais. » *Eph.* V, 16. Les bois sont regardés comme infâmes, parce qu'ils sont pleins de brigandages; ce n'est ni la terre, ni les forêts qui sont coupables, mais les lieux sont comme souillés par les homicides qui s'y commettent. Nous avons en horreur le glaive qui a servi à répandre le sang humain, et la coupe dans laquelle on a versé le poison; ce n'est la faute ni du glaive ni de la coupe; mais ceux qui en ont fait mauvais usage, sont dignes de notre haine. C'est ainsi que le siècle considéré comme espace de temps, n'est par lui-même ni bon ni mauvais, ce n'est que par la vie de ceux qui sont dans le siècle, qu'il mérite d'être appelé bon ou mauvais. Méprisons donc les folies et les fables de Valentin qui imagina ses trente éons parce que les Écritures parlent des siècles, et prétendit qu'ils étaient animés, et par ses séries, de quatre, de huit de dix et de douze, enfanta autant de siècles que la truie d'Énée mit bas de petits. Examinons encore la différence qui existe entre le siècle et le siècle du siècle ou les siècles des siècles, et dans quelles circonstances cette locution désigne un espace de temps limité ou l'éternité. Dans l'hébreu, le mot siècle, c'est-à-dire OLAM, avec la lettre VAU signifie l'éternité; sans cette lettre il n'exprime plus que la cinquantième année, qu'ils appellent l'année jubilaire. Voilà pourquoi l'hébreu qui aimant son maître, dans l'intérêt de sa femme et de ses enfants consentait à avoir l'oreille percée et à servir comme esclave, devait servir *in seculum* c'est-à-dire jusqu'à la cinquantième année *Exod.* XXI, 5, 6. Ainsi encore les Moabites et les Ammonites ne devaient pas entrer dans l'assemblée du Seigneur même après la cinquième et la dixième génération et jusqu'à la fin du siècle *Deut* XX, III. 3. C'est qu'en effet, tout contrat

Jacob modici esse scribuntur et pessimi *Genes.* XLVII. Non quo spatium temporis, in quo vixit Jacob, malum fuerit, sed quo ea quæ sustinuit, per varia eum exercuerint tentamenta. Denique eo tempore quo ille pro conjugibus serviebat, et multis conflictabatur angustiis *Gen.* XXIX, Esau in requie erat, atque ita idem temporis spatium, alii bonum, alii malum fuit; nec scriptum esset in Ecclesiaste : « Ne dixeris quia dies mei priores » [Al. *pejores*] « erant boni super istos » *Eccles.* VII, 11, nisi ad discrimen malorum. Unde Joannds ait : » Mundus omnis in maligno positus est » I *Joan.* V, 19. Non quod mundus ipse sit malus, sed quod mala in mundo fiant ab hominibus, « Manducemus ea bibamus, » dicentibus, « cras enim moriemur » *Isai*, XXII, 17. Et ipse Apostolus : « Redimentes, » inquit, « tempus, quia dies mali sunt » *Ephes.* V, 16. Infamantur et saltus, cum latrociniis pleni sunt, non quo terra peccet et silvæ, sed quo infamiam homicidii loca quoque traxerint. Detestamur et gladium, quo humanus effusus est cruor, et calicem in quo venenum temperatum est, non gladii, calicisque peccato; sed quod odium mereantur illi qui his male usi sunt. Ita et sæculum, quod est spatium temporum, non per semetipsum, aut bonum, aut malum est, sed per eos qui in illo sunt, aut bonum appellatur aut malum. Quapropter Valentini deliramenta et fabulæ contemnendæ sunt, qui triginta αἰῶνας suos, ex eo quod in Scripturis sæcula legantur, affinxit, dicens eos esse animalia, et per quadradas et ogdoadas, decadas quoque et duodecadas, tot edidisse numeros sæculorum, quot Æneia fetus scropha generavit. Quærendum quoque quid sit inter sæculum, et sæculum sæculi, sive sæcula sæculorum, et ubi pro brevi temporis spatio, ubi pro æternitate ponatur; quia in Hebræo sæculum, id est, OLAM, ubi VAV litteram positam habuerit, æternitatem significat, ubi vero sine VAV scribitur, annum quinquagesimum, quem illi Jubilæum vocant. Ob hanc causam et ille Hebræus qui propter uxorem et liberos amans Dominum suum aure pertunsa servitio subjugatur, servire jubetur in sæculum *Exod.* XXI, hoc est usque ad annum quinquagesimum. Et Moabitæ et Ammonitæ *Deut.* XXIII, non ingrediuntur Ecclesiam Domini, usque ad quintam et decimam generationem

onéreux était résolu dans l'année jubilaire. Il en est qui expliquent cette locution : « dans les siècles des siècles » comme nous expliquons ces autres : dans le saint des saints, dans les cieux des cieux, dans les œuvres des œuvres, dans les cantiques des cantiques. Ainsi la différence qui existe entre les cieux et ceux à qui appartiennent les cieux; entre les saints, qui en comparaison des autres ont une sainteté plus grande; entre les œuvres plus parfaites les unes que les autres; entre les cantiques qui ont une supériorité marquée sur tous les autres cantiques; cette différence existerait entre le siècle et les siècles des siècles. D'après leur sentiment, le siècle présent doit être compté à partir de la création du ciel et de la terre, et se continue jusqu'à la consommation du monde, alors que le Christ doit juger tout ce qui existe. Ils remontent même plus haut, et s'enfoncent dans les siècles qui ont précédé; ils disputent sur les siècles passés et futurs, examinant s'ils ont été bons et mauvais ou s'ils le deviendront, et ils se trouvent entraînés dans des questions si profondes qu'ils ont composé sur cette matière des traités et des livres à l'infini. — Le prologue de l'Apôtre se termine par cette formule hébraïque. *Amen*, que les Septante ont traduite par γένοιτο, c'est à-dire ainsi soit-il, et Aquila par πεπιστωμένος vraiment ou fidèlement. C'est une expression que le Sauveur emploie souvent dans l'Évangile où il affirme par le mot *Amen* ce qu'il vient de dire.

« Je m'étonne que vous soyez transfuges si vite de celui qui vous a appelés à la grâce du Christ, » etc. Nous lisons pour la première fois ce mot translation dans la Genèse, où il est dit que Dieu transféra Énoch et qu'on ne le trouvait plus; *Gen.* v. 24. Nous le rencontrons ensuite dans les livres des Rois lorsqu'Achab fut entraîné par son épouse Jézabel au culte des idoles et à faire tout ce qu'avaient fait les Amorrhéens que le Seigneur avait exterminés de la présence des enfants d'Israël, III. *Rois* XXI, 25, 26. De part et d'autre c'est une translation, mais l'une vient de Dieu, l'autre du démon. Celui que Dieu transfère, ne peut être trouvé par des ennemis, et son adversaire ne peut lui dresser d'embûches. Mais ce qui est transféré par le démon passe à ce qui paraît être, mais qui n'est pas en réalité. Les sages du siècle donnent aussi le nom de transférés à ceux qui passent d'une doctrine à une autre. Ainsi ce Denis qui avait commencé par affirmer que la douleur n'était pas un mal, et qui après avoir été accablé de calamités et de souffrances, déclara que la douleur était le souverain mal, fut appelé transposé ou transféré, parce qu'il avait passé d'une première opinion à un sentiment tout contraire. Paul s'étonne donc que les Galates soient passés de la liberté

et usque in sæculum; quia omnis dura conditio Jubilæi solvebatur adventu. Quidam dicunt eumdem esse sensum in sæculis sæculorum, quem in sanctis sanctorum, in cœlis cœlorum, in operibus operum, in Canticis canticorum ; et quam habent differentiam cœli ad eos, quorum cœli sunt, et sancta, quæ sanctorum comparatione sunt sanctiora, et opera, quæ operum prælatione meliora sunt, et Cantica, quæ inter Cantica universa præcellunt; eamdam habere et sæculum, quæ sæculorum collatione sunt sæcula. Præsens itaque sæculum ita edisserunt, ut dicant ex eo tempore illud esse numerandum, ex quo cœlum et terra sunt condita, et currere usque ad consummationem mundi, quo Christus judicaturus est omnia. Revocant quoque ultra, et in priora promovent gradum, de præteritis et futuris sæculis disputantes, bona an mala fuerint, seu futura sint; et in tam profundas incidunt quæstiones, ut libros quoque et infinita volumina super hac dissertione condiderint. Quod autem prologus Pauli, AMEN, Hebræo sermone concluditur : AMEN, Septuaginta transtulerunt, γένοιτο, id est, « fiat : » Aquila πεπιστωμένος, « vere, » sive « fideliter. » Quod etiam in Evangelio a Salvatore semper assumitur, sua per AMEN verba firmante.

« Miror, quod tam cito transferimini ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi Jesu, in aliud Evangelium quod non est aliud, nisi si sunt aliqui qui vos conturbant, et volunt convertere Evangelium Christi. » Verbum translationis in Genesi primum legimus *Genes.* v, ubi « Enoch transtulit Deus, et non inveniebatur. » Et in Regnorum postea libris III. *Reg.* XXI, quando Achab a cultu Dei ad idolorum venerationem transtulit uxor sua Jezabel, ut faceret juxta omnia quæ fecit Amorrhæus, quem disperdidit Dominus a facie filiorum Israel. Sed cum sit utraque translatio, illa Dei est, hæc diaboli. Qui transfertur a Deo, non invenitur ab inimicis suis; nec ei potest insidiator obrepere. Hoc quippe significare æstimo, « et non inveniebatur. » Qui vero transfertur a diabolo, in hoc transfertur quod videtur esse, sed non est. Sapientes quoque sæculi eos qui de dogmate transferuntur ad dogma, « translatos » vocant, ut Dionysius ille (cujus fuit ante sententia, dolorem non esse malum; postquam oppressus calamitatibus et dolore cruciatus,

de l'Évangile à la servitude des œuvres légales. Il s'étonne ensuite de ce qu'ils soient passés sitôt. Car le crime n'est pas le même pour celui qui abandonne difficilement un parti, et pour celui au contraire, qui l'abandonne avec une déplorable promptitude. Ainsi dans le supplice des martyrs, on ne peut regarder comme coupable de la même peine, celui qui sans avoir eu à lutter, à souffrir, s'empresse de nier, et celui qui, torturé sur les chevalets, sur les cordes, sur les bûchers, est comme forcé de nier ce qu'il croyait. La prédication de l'Évangile était encore récente, il s'était écoulé très peu de temps depuis que l'Apôtre avait converti à Jésus-Christ les Galates adorateurs des idoles. Il s'étonne donc qu'ils l'aient sitôt abandonné, lui au nom duquel ils étaient récemment devenus chrétiens. Ce passage contient aussi une hyperbate qu'on peut traduire de la sorte : Je suis étonné que vous ayez sitôt abandonné le Christ Jésus qui vous a appelés dans sa grâce, selon ces paroles : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence. » *Marc.* II. 17. En effet, c'est par la grâce que nous avons été sauvés et non par la loi. « Vous êtes passés, dit-il, à un autre Évangile, lequel n'est point en réalité un autre Évangile, car tout ce qui est faux ne subsiste pas et ce qui est contraire à la vérité n'existe pas; comme l'indiquent ces paroles : » Ne donnez pas le sceptre à ceux qui n'existent pas, « et ces autres : « Dieu a appelé les choses qui n'existaient pas, pour les faire passer du néant à l'être. Or si l'Apôtre parle ainsi de ceux qui croyaient dans le même Dieu et avaient les mêmes Écritures, et qu'il leur reproche d'être passés à un autre Évangile qui n'est pas un autre Évangile, que devons-nous penser de Marcion et des autres hérétiques qui rejettent jusqu'au Dieu créateur, et enseignent que le Christ vient d'un autre Dieu? Leur égarement et leur chute n'ont point pour cause seulement l'interprétation de la loi, ou une discussion sur la lettre ou sur l'esprit, c'est sur le principe, et le droit fondamental de l'Église qu'ils sont en désaccord avec nous. L'Apôtre dit avec beaucoup d'à-propos. « Ce sont seulement quelques personnes qui sèment le trouble parmi vous et qui veulent changer l'Évangile de Jésus-Christ. Ils veulent, dit-il, changer, dénaturer, troubler l'Évangile de Jésus-Christ; mais ils ne peuvent y réussir, car sa nature est de ne pouvoir être la vérité. Celui qui interprète l'Évangile dans un autre esprit, dans un autre sens que celui dans lequel il a été écrit, sème le trouble parmi les croyants, change et dénature l'Évangile de Jésus-Christ, il rejette en arrière ce qui était en face, et place devant lui ce qui était derrière. S'il veut suivre exclusivement la lettre,

cœpit affirmare quod dolor esset summum omnium malorum) ab his appellatus est « Transpositus, » sive « Translatus, » quod scilicet a priori decreto recedens, in contrarium recidisset. Miratur itaque Paulus, primum quod translati sunt ab Evangelii libertate, in legalium operum servitutem. Deinde quod tam cito translati : quia non ejusdem reatus est transferri; ab aliquo difficulter, et cito transferri; ut in martyrio non eadem pœna plectitur, qui absque colluctatione et tormentis statim prosiluit ad negandum, et ille qui inter equuleos, fidiculas, ignesque distortus, compulsus est quod credebat, negare. Recens adhuc erat Evangelii prædicatio, non grande tempus in medio, quo Galatas Apostolus ab idolis ad Christum traduxerat. Miratur itaque quomodo tam cito recesserint ab eo, ad cujus nomen dudum facti fuerant Christiani. Habet autem et locus ipse ὑπέρβατον, quod ita suo ordine legi potest. Miror quod tam [*Al: addit* sic] cito transferimini a Christo Jesu, qui vos vocavit in gratiam, dicens : « Non veni vocare justos, sed peccatores » ad pœnitentiam *Marc.* II, 17. Gratia quippe salvi facti sumus, et non per legem *Ephes.* II, 8. Translati autem, inquit, estis in aliud Evangelium, quod non est aliud; quia omne quod falsum est, non subsistit, et quod veritati contrarium est, non est, ut illud : « Ne tradas, Domine, sceptrum tuum his qui non sunt » *Esther.* XIV, 12. Et ea quæ non erant, vocavit Deus, ut faceret esse quod non erat. Si autem hoc de his qui in eumdem credebant Deum, et easdem Scripturas habebant, dicitur, quod translati sint in aliud Evangelium, quod non est Evangelium, quid de Marcione et cæteris hæreticis, qui Conditorem respuunt, et alterius Dei Christum simulant, æstimare debemus? Qui non interpretatione legis et litteræ, vel pugna carnis et spiritus labuntur et corruunt, sed de toto Ecclesiæ jure discordant. Pulchre autem ait : « Nisi sunt aliqui qui vos conturbent, et volunt convertere Evangelium Christi. » Volunt, inquit, Evangelium Christi mutare, convertere, turbare; sed non valent. Quia hujus naturæ est, ut non possit aliud esse, quam verum est. Omnis qui Evangelium alio interpretatur spiritu et mente quam scriptum est, credentes turbat, et convertit Evangelium Christi, ut id quod in facie est, post tergum faciat, et ea quæ post tergum sunt, vertat in faciem. Si quis

il placé en avant ce qui était en arrière. S'il adopte les interprétations des Juifs, il rejette en arrière ce qui de sa nature était en avant. Il y a ici du reste, une analogie remarquable dans ce mot de translation appliqué aux Galates, car le mot *Galates* dans notre langue, signifie translation.

« Mais quand nous-même, nous vous annoncerions, ou quand un ange venu du ciel, vous annoncerait un Évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème. » On peut entendre ces paroles comme dites hyperboliquement dans ce sens, non pas que l'Apôtre ou un ange aient pu annoncer un Évangile différent du premier, mais que si, par impossible, les apôtres et les anges venaient à changer de sentiment, ils ne devraient pas cependant abandonner l'Évangile qu'ils ont reçu; surtout lorsque l'Apôtre lui-même voulant dans un autre endroit montrer la fermeté de sa foi, s'écrie : Je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les choses présentes, ni les futures, ni la violence, ni tout ce qu'il y a de plus haut ou de plus profond, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans Jésus-Christ Notre-Seigneur *Rom.* VIII, 38, 39. « Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens pas, et ma conscience me rend ce témoignage. » *Rom.* IX, 1. Ce n'est point là le langage d'un homme qui puisse jamais renoncer à la foi et l'amour de Jésus-Christ. Ceux qui refusent d'entendre ces paroles dans un sens hyperbolique, et les prennent au littéral, dans ce sens que les apôtres et les anges puissent se détacher de la vérité et tomber dans l'erreur, apportent à l'appui de leur opinion cet aveu de saint Paul lui-même, qu'il était exposé à tomber, il le savait, s'il se laissait aller à la négligence. « Je châtie mon corps, disait-il, et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé. Il est écrit aussi des anges qu'ils sont sujets au changement, « et que ceux qui n'ont pas conservé leur primauté, et qui ont abandonné leur propre demeure, sont retenus dans les chaînes éternelles et dans de profondes ténèbres et réservés pour le jugement du grand jour. » *Jude.* 6. Seule, la nature de Dieu est immuable, lui dont il est écrit : « Pour vous, vous êtes éternellement. » *Ps.* C I, 27. Et il dit aussi de lui-même : « Je suis votre Dieu et je ne change pas. » *Malach.* III, 6. Nous lisons encore que Lucifer, qui s'élevait dès l'aurore, est tombé du ciel et que celui qui envoyait à toutes les nations a été brisé sur la terre. Le savant Tertullien prend occasion de ce passage pour combattre Apelle et sa vierge Philumène inspirée par un ange pervers et d'un esprit diabolique. C'est cet ange, écrit-il, que bien longtemps avant la

tantum litteram sequitur, posteriora ponit in faciem. Si quis Judæorum interpretationibus acquiescit, post tergum mittit ea quæ ex natura sua in faciem constitutà sunt. Necnon et illud congrue, quod translationis verbum Galatis coaptatum est : « Galatia » enim « translationem » in nostra lingua sonat.

« Sed licet nos, aut angelus de cœlo evangelizet vobis, præter quam quod evangelizavimus vobis, anathema sit. Sicut prædiximus, et nunc iterum dico : si quis vobis evangeliza verit præter id quod accepistis, anathema sit. » Potest et hyperbolice dictum accipi, non quo aut apostolus, aut angelus aliter potuerint prædicare quam semel dixerant ; sed etiamsi hoc posset fieri, ut et apostoli et angeli mutarentur ; tamen non esse [*Al.* esset] ab eo quod semel acceptum fuerat, recedendum : maxime cum ipse Apostolus in alio loco firmitatem fidei suæ ostendat dicens : « Scio quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque præsentia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque profundum, neque alia creatura, poterit nos separare a dilectione Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro *Rom.* VIII, 38. Veritatem dico, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea » *Rom.* IX, 1. Hæc quippe dicta non sunt ejus qui possit a Christi fide et dilectione aliquando discedere. Qui autem nolunt καθ' ὑπόθεσιν hoc dictum esse, sed vere : quod scilicet possint et apostoli et angeli ad pejora converti, illud opponunt, quod et ipse Paulus scierit posse se labi, si segnius ageret, dicens : « Subjicio autem corpus meum, et in servitutem redigo, ne aliis prædicans, ipse reprobus inveniar » I *Cor.* IX, 27. Angelos quoque esse mutabiles, qui non servaverint principatum suum; sed relinquentes proprium domicilium, in judicio magni diei vinculis æternis sub caligine reservantur *Judæ*, VI. Dei solius naturam esse immutabilem, de quo scribitur : « Tu vero ipse es *Ps.* CI, 28. Et ipse de se : « Ego Deus vester, et non mutor *Malach.* III. 6. Cecidisse luciferum, qui mane oriebatur; et eum qui mittebat quondam ad omnes gentes, in terra esse contritum. Eleganter in hoc loco vir doctissimus Tertullianus, adversus Apellem, et ejus virginem Philumenem, quam angelus quidam diabolici spiritus et per-

naissance d'Apelle, l'Eprit-Saint avait frappé prophétiquement d'anathème par la bouche de l'Apôtre. Or le mot anathème est une expression propre aux Juifs; nous la voyons employée dans le livre de Josué fils de Nave VI, 18, VII, 1, etc. et dans les Nombres, lorsque Dieu commande de livrer à l'anathème et à la malédiction tout ce qui se trouvait dans la ville de Jéricho et dans le camp des Madianites. Interrogeons ceux qui affirment que le Christ et Paul son apôtre viennent d'un Dieu bon et ignoré jusqu'alors, l'un comme fils, l'autre comme serviteur qui ne savent ni maudire ni condamner personne; comment l'Apôtre se sert ici d'une expression propre aux Juifs, c'est-à-dire du Créateur, et qu'il souhaite ici la mort à un ange ou à un apôtre, lui qui s'abstenait constamment de la vengeance. En ajoutant : « Comme nous l'avons déjà dit, ainsi je le répète, » il nous apprend, que craignant ce qui devait arriver, il avait déjà menacé d'anathème ceux qui prêcheraient une doctrine différente; et maintenant que cette doctrine différente a été prêchée, il frappe ses auteurs de l'anathème dont il les avait menacés. Or il place sous le coup de cet anathème et lui que personnellement les Juifs accusaient de prêcher parmi les Gentils une doctrine contraire à la conduite qu'il tenait dans la Judée; et un ange lui-même, supérieur de l'aveu de tous aux apôtres ses prédécesseurs, afin qu'on n'élevât pas outre mesure l'autorité de Pierre et de Jean, puisqu'il n'était permis ni à lui qui les avait enseignés, ni à un ange lui-même de leur prêcher une autre doctrine que celle qu'ils avaient dabord reçue. Il se nomme lui-même, personnellement ainsi que l'ange; il désigne les autres sans les nommer : « Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile. » Il se sert d'une expression générale pour ne point blesser ses prédécesseurs, tout en les désignant d'une manière indirecte.

« Car enfin, est-ce des hommes ou de Dieu que je désire maintenant être approuvé? » Nous ne pensons pas que l'Apôtre nous enseigne ici par son exemple à mépriser les hommes, lui qui dans un autre endroit nous dit : « Sachant donc combien le Seigneur est redoutable, nous tâchons de persuader les hommes; mais nous sommes connus de Dieu, » II. *Cor.* V, II, et encore : « Ne soyez une occasion de scandale ni pour les Juifs, ni pour les Gentils, ni pour l'Église de Dieu, comme je m'efforce moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux en particulier, mais ce qui est utile aux autres pour leur salut. » I. *Cor.* X, 32, 34. Si nous pouvons à la fois plaire à Dieu et aux hommes, nous devons faire en sorte de plaire aux hommes. Mais si nous ne pouvons plaire aux hommes qu'à la condition de déplaire à Dieu, nous devons chercher à plaire à

versus impleverat, hunc esse scribit angelum, cui multo antequam Apelles nasceretur, Spiritus sancti vaticinio sit anathema per Apostolum prophetatum. Porro ἀνάθεμα, verbum proprie Judæorum est, et positum [*Al.* proprium] tam in Jesu Nave *Jos.* VI, 7, quam in Numeris *Num.* XXI, quando omnia quæ erant in Jericho et Madianitarum detestationi et anathemati habenda Dominus imperavit. Interrogemus eos, qui Christum et apostolum Paulum, boni Dei et usque ad illud tempus ignorati, vel filium asserunt esse, vel servum, qui maledicere nesciat, nec noverit aliquem condemnare; quomodo nunc Apostolus ejus, verbo Judæorum, id est, Creatoris utatur, et perire vel angelum vel apostolum velit, cum ipse non soleat ulcisci. Quod autem addidit, « sicut prædiximus, et nunc iterum dico, » ostendit se et in principio hoc ipsum caventem, denuntiasse anathema eis qui aliter prædicaturi erant, et nunc postquam prædicatum est, id anathema decernere quod ante prædixerat. Propterea autem et sibi, quem aliud in Judæa facere, aliud docere in gentibus criminabantur, et angelo quem majorem etiam præcessoribus suis apostolis esse constabat, anathema denuntiavit; ut non magna Petri et Joannis putaretur auctoritas, cum nec sibi liceret qui eos ante docuerat, nec angelo aliter prædicare, quam semel didicerant. Se itaque et angelum nominatim posuit; alios vero absque nomine. « Si quis, » inquit, « vobis evangelizaverit, » ut in generali vocabulo, nec præcessoribus faceret injuriam; et tamen nomina eorum latenter ostenderet.

« Modo enim hominibus suadeo an Deo; aut quæro hominibus placere? Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem. » Non putemus ab Apostolo nos doceri, ut exemplo suo hominum judicia contemnamus, qui in alio loco dixerit : « Scientes ergo timorem Domini, hominibus suademus; Deo autem manifesti sumus » II *Cor.* V, 11; et illud : « Sine offensione estote, Judæis, et gentibus, et Ecclesiæ Dei; sicut et ego omnibus per omnia placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salventur » I *Cor.* 10. Sed si fieri potest, ut pariter Deo et hominibus placeamus, placendum est et hominibus. Sin autem aliter non placemus hominibus, nisi

Dieu plutôt qu'aux hommes. L'Apôtre nous indique du reste pour quel motif il s'efforce de plaire à tous : « Je ne cherche point, dit-il, ce qui m'est avantageux, mais ce qui est utile aux autres pour leur salut. Or, celui qui agissant par cette charité qui ne cherche pas ses intérêts, mais les intérêts des autres, plaît à tous pour les sauver, plaît tout d'abord à Dieu qui a tant à cœur le salut des hommes. Il y a ici un mot que l'Apôtre ajoute non sans raison, c'est le mot » maintenant. » Il faut en effet savoir plaire ou déplaire aux hommes suivant les circonstances. Ainsi celui qui ne plaît point à cause de la vérité de l'Évangile, plaira plus tard à cause du salut d'un grand nombre. Paul avait commencé par plaire aux Juifs, lorsqu'il se montrait zélateur outré des traditions de ses pères et observateur irréprochable de la loi. Il déployait tant d'ardeur et de foi pour les rites de ses ancêtres, qu'il prit part à la mort d'Étienne, et qu'il partit pour Damas, afin de charger de chaînes ceux qui avaient renoncé à la loi. Mais, lorsque de persécuteur il fut changé en vase d'élection, et qu'on le vit prêcher la foi qu'il s'efforçait auparavant de détruire, il commença en même temps à déplaire aux Juifs, qui l'avaient autrefois pour agréable. C'est ce qu'il veut dire ici : Est-ce que je cherche de nouveau à plaire aux Juifs aux quels j'ai déplu en cherchant à plaire à Dieu? Mais si je leur plaisais encore, je ne serais plus serviteur de Jésus-Christ. Je serais défenseur de la loi, et je m'efforcerais de détruire la grâce de l'Évangile. Maintenant même, je ne veux même pas simuler l'observation de la loi, parce que je ne veux pas plaire à la fois à Dieu et aux Juifs, aux quels on ne peut plaire sans déplaire à Dieu. Le mot *suadere* qu'emploie ici l'Apôtre, est emprunté au langage usuel lorsque quelqu'un s'efforce d'inculquer aux autres une idée qu'il s'est rendue propre et dont il est pénétré. Nous le retrouvons dans plusieurs endroits de l'Écriture, comme dans celui-ci : « Cette persuasion ne vient pas de Celui qui vous a appelés. » Nous lisons encore dans les Actes des apôtres : « Un grand nombre de Juifs vinrent dans la maison qu'il habitait, et il leur expliquait l'Évangile, conférant avec eux du royaume de Dieu, et cherchant à les persuader en leur parlant jusqu'au soir de Jésus, de la loi de Moïse et des prophètes. » Or il agissait ainsi parce qu'on avait répandu le bruit qu'il observait secrètement la loi et qu'il s'était mêlé à Jérusalem avec les judaïzants.

Car je vous déclare, mes frères, que l'Évangile que je vous ai prêché n'est point selon l'homme, etc; » l'hérésie d'Ebion et de Photin est mise à néant par ces paroles, qui établissent clairement

Deo displiceamus; Deo magis quam hominibus placere debemus. Alioquin et ipse infert, cur omnibus per omnia placeat : « Non quærens, » inquiens, « quod mihi utile est, sed quod multis, ut salventur. » Qui autem ex ea charitate, quæ non quærit quæ sua sunt, sed quæ aliena sunt, placet omnibus ut salventur; utique Deo primum placet, cui salus hominum curæ est. Habet autem et verbum, quod hic specialiter additum est, « modo, » vel placendum esse pro tempore hominibus, vel displicendum; ut qui modo non placet propter Evangelii veritatem, placuerit quondam ob salutem plurimorum. Placuerat Paulus aliquando Judæis, cum æmulator existens paternarum traditionum, sine querela ante in lege versatus est; et tantum habuit in majorum cæremoniis ardoris et fidei, ut in Stephani nece particeps fuerit [*Al.* fieret], et Damascum perrexerit ad eos, qui a lege desciverant, vinciendos *Actor.* IX. Sed postquam in vas electionis de persecutore translatus est, et cœpit prædicare fidem, quam quondam expugnaverat, cœpit pariter displicere Judæis, quibus ante placuerat. Hoc est ergo quod ait : Numquid quæro Judæis placere, quibus displicendo, Deo placui? Si enim illis placerem, adhuc Christi servus non essem. Assererem quippe legem, et Evangelii gratiam destruerem. Nunc autem propterea nec in simulationem quidem observandæ legis adducor; quia non queo [*Al.* quæro] et Deo placere pariter et Judæis; quibus quicumque placet, Deo displicet. Ipsum quoque verbum, « suadere, » de humano usu sumptum est, cum quis id quod ipse habet, et semel imbibit, etiam cæteris conatur inserere; et in plurimis Scripturarum locis legitur, ex quibus illud est : « Suasio non est ex eo qui vocavit vos » *Gal.* v, 8. Necnon et in Actibus apostolorum : « Venerunt ergo ad eum Judæi in hospitium multi; quibus exponebat, contestans eis regnum Dei, suadensque eis de Jesu, ex Lege Moysi et Prophetis usque ad vesperum. » Hoc autem totum ideo, quia disseminatum [*Al.* diffa atum] de eo fuerat, occulte illum custodire Legem, et in Jerosolymis cum his qui judaizabant, consortium miscuisse.

« Notum enim vobis facio, fratres, Evangelium quod evangelizatum est a me; quia non est secundum hominem, neque enim ego ab homine accepi illud neque didici; sed per revelationem Jesu Christi. » Ex

que le Christ n'est pas seulement un homme, mais qu'il est Dieu. Si, en effet, l'Évangile de Paul n'est point selon l'homme, s'il ne l'a ni reçu ni appris d'un homme, mais par la révélation de Jésus-Christ, Jésus-Christ qui le lui a révélé n'est donc point simplement un homme. S'il n'est pas un homme, il est nécessairement Dieu. Nous ne nions pas qu'il ait pris notre humanité, mais nous nions qu'il ne soit qu'un homme. On demande si toutes les églises de l'univers ont reçu l'Évangile de Dieu ou d'un homme. Est-ce que par exemple, chacun de nous a reçu l'Évangile par une révélation de Jésus-Christ? ne l'a-t-il pas reçu par la prédication de l'homme? Nous répondons à cette question que quant à ceux qui peuvent dire : « Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jésus-Christ qui parle par ma bouche » *Cor.* XIII, 3? et encore : « Je vis, non plus moi, mais le Christ qui vit en moi; » *Gal.* II, 20. Ce ne sont pas eux qui enseignent, mais bien plutôt Dieu qui étant en eux dit aux saints : « J'ai dit : Vous êtes des dieux et les fils du Très-Haut, » et qui dit aussitôt des pécheurs : « Mais vous mourrez comme des hommes, et vous tomberez comme un des rois de la terre. » *Ps.* LXXXI, 7. Lors donc que Pierre et Paul enseignent, eux qui ne meurent pas comme les hommes, et ne tombent pas comme un des princes, il est évident qu'ils sont les dieux dont il est parlé précédemment. Or ceux qui sont dieux prêchent l'Évangile non des hommes, mais de Dieu. Marcion et Basilide et ces autres pestes d'hérétiques n'annoncent pas l'Évangile de Dieu, parce qu'ils n'ont point en eux l'Esprit-Saint sans lequel l'Évangile qu'on prêche n'est qu'une œuvre tout humaine. Nous croyons en effet que l'Évangile proprement dit n'est pas dans les paroles de l'Écriture, mais dans le sens; non dans la superficie, mais dans la moelle; non dans les feuilles qui contiennent les discours, mais dans la racine de la raison. Il est dit de Dieu dans un prophète : « Ses paroles sont bonnes avec lui (1). » *Michée.* II, 7. L'Écriture est utile à ceux qui l'entendent lorsqu'elle n'est expliquée qu'avec Jésus-Christ, lorsqu'elle ne s'enseigne qu'avec Dieu le Père, lorsque celui qui prêche, ne la fait entrer dans l'âme de ses auditeurs qu'avec le secours de l'Esprit-Saint. Autrement le démon lui aussi parle le langage des Écritures et toutes les hérésies selon le prophète Ézéchiel se font des Écritures des oreillers qu'elles placent sous les bras des personnes de tout âge. *Ezech.* XIII. Et moi-même qui parle en ce moment, si j'ai vraiment Jésus-Christ en moi, ce n'est pas l'Évangile de l'homme que j'annonce; mais si je suis pécheur, c'est à moi que s'adressent ces paroles : « Dieu dit au pécheur : Est-ce à toi qu'il appartient de publier mes décrets, pourquoi

hoc loco Ebionis et Photini dogma conteritur : quod Deus sit Christus, et non tantum homo. Si enim Evangelium Pauli non est secundum hominem, neque ab homine accepit illud, aut didicit, sed per revelationem Jesu Christi; non est utique homo Jesus Christus, qui Paulo Evangelium revelavit. Quod si non est homo, consequenter Deus est. Non quo hominem negemus assumptum; sed quo tantum hominem renuamus. Quæritur utrum totius orbis Ecclesiæ Dei acceperint Evangelium, an hominis; quotus enim quisque nostrum per revelationem Christi didicit, et non homine prædicante cognovit? Ad quod respondebimus, eos qui possunt dicere : « An experimentum ejus quæritis, qui in me loquitur Christus » II *Cor.* XIII, 3? Et : « Vivo autem jam non ego, vivit autem in me Christus » *Galat.* II, 20, non tam ipsos docere, quam in ipsis Deum, qui ad sanctos loquatur : « Ego dixi, dii estis, et filii excelsi omnes » *Ps.* LXXXI, 6; et statim de peccatoribus : « Vos autem ut homines moriemini, et tamquam unus de principibus cadetis. » Cum igitur Paulus loquitur et Petrus, qui non moriuntur ut homines, neque ut unus de principibus corruunt, deos eos esse, manifestum est. Qui autem dii sunt, tradunt Dei Evangelium, et non hominis. Marcion et Basilides et cæteræ hæreticorum pestes, non habent Dei Evangelium; quia non habent Spiritum sanctum, sine quo humanum fit Evangelium, quod docetur. Nec putemus in verbis Scripturarum esse Evangelium, sed in sensu; non in superficie, sed in medulla; non in sermonum foliis, sed in radice rationis. Dicitur in propheta de Deo : « Sermones ejus boni sunt cum eo ». *Mich.* II, 7. Tunc Scriptura utilis est audientibus, cum absque Christo non dicitur, cum absque patre non profertur, cum sine Spiritu non eam insinuat ille qui prædicat. Alioquin et diabolus qui loquitur de Scripturis, et omnes hæreses secundum Ezechielem *Cap.* XIII inde sibi consuunt cervicalia, quæ ponant sub cubito universæ ætatis. Ego quoque ipse qui loquor, si Christum in me habeo, non habeo Evangelium hominis; si autem peccator sum, dicitur mihi : « Peccatori dixit Deus : Quare tu enarras justitias meas : et assumis in labiis

(1) Le texte de la Vulgate porte : « Nonne verba mea bona sunt cum eo, qui recte graditur?

ta bouche annonce-t-elle mon alliance? Tu as la discipline en horreur, et tu as rejeté ma parole derrière toi, » et le reste, *Ps.* XLIX, 16. On est exposé à un grand danger en parlant dans l'Église, lorsque par une interprétation contraire à la vérité, l'Évangile de Jésus-Christ devient l'Évangile de l'homme, ou ce qui est pire encore, l'Évangile du diable. Or voilà la différence qui existe entre recevoir et apprendre l'Évangile. Celui-là reçoit l'Évangile auquel il est annoncé pour la première fois et qui est amené à la foi, qui lui fait croire comme véritable tout ce qui est écrit. Celui qui apprend va plus loin; il connaît dans toute leur étendue tout ce qui est présenté dans l'Évangile sous forme d'énigmes et de paraboles, et cette connaissance il la doit non pas à la révélation de l'homme, mais au Christ qui l'a révélé à Paul, ou à Paul par la bouche duquel parle le Christ. L'expression elle-même d'apocalypse αποκαλύψευσ, c'est-à-dire, de révélation, est une expression propre à l'Écriture, et n'a été employée chez les grecs par aucun sage du siècle. Aussi, me semble-t-il que comme dans les autres mots que les soixante-dix interprêtes ont transporté de l'hébreu en grec, ils se sont efforcés également pour celui-ci de faire ressortir la propriété de la langue qu'ils traduisaient, ayant recours à des mots nouveaux pour des choses nouvelles, et d'exprimer ici une chose qui étant d'abord cachée et voilée, est dépouillée du voile qui la couvrait et mise dans une lumière manifeste. Voici un exemple qui éclaircira davantage cette pensée. Moïse parlait à Dieu face à face et à visage découvert, c'est-à-dire sans aucun voile; mais lorsqu'il parlait au peuple qui ne pouvait soutenir l'éclat de son visage, il se couvrait d'un voile *Exod.* XXIII, 3, XXIV, 33, 34. Un voile était également tendu devant l'arche du testament; lorsqu'on tirait ce voile, les choses cachées étaient à découvert, et pour me servir de l'expression propre, étaient révélées. Si maintenant, ceux qui ont coutume de lire les hommes diserts du siècle, croient devoir nous railler sur la nouveauté et la vulgarité de cette expression, nous les renverrons aux livres de Cicéron, intitulés: des questions philosophiques, et ils verront par quelle nécessité il s'est trouvé contraint d'employer souvent des mots souverainement étrangers, que l'oreille d'un Latin n'avait jamais entendus, et cela en traduisant en latin des mots tirés du grec, langue voisine de la nôtre. A quel travail pénible se condamnent, ceux qui, dans les passages difficiles que présente la langue hébraïque, cherchent à exprimer la propriété des termes; et cependant dans tant de livres qui composent les Saintes Écritures, on trouve beaucoup moins de ces mots qui sentent la nouveauté que n'en renferme l'ouvrage bien moins étendu de cet auteur. On peut, comme nous l'avons dit au

tuis Testamentum meum? Tu autem odisti disciplinam, et projecisti verba mea post te » *Ps.* XLIX, 16, 17, et cætera quæ sequuntur. Grande periculum est in Ecclesia loqui, ne forte interpretatione perversa, de Evangelio Christi, hominis fiat Evangelium; aut quod pejus est, diaboli. Inter accipere autem, et discere, hoc interest, quod ille accipit Evangelium, cui primum insinuatur, et ad fidem ejus adducitur, ut credat vestra esse quæ scripta sunt. Discit autem is, qui ea quæ in illo per ænigmata et parabolas figurata sunt, explanata et disserta cognoscit; et cognoscit, non homine revelante sed Christo, qui revelavit Paulo, ant per Paulum, in quo loquitur Christus. Verbum quoque ipsum ἀποκαλύψεως, id est, « revelationis, » proprie Scripturarum est, et a nullo sapientum sæculi apud Græcos usurpatum. Unde mihi videntur quemadmodum in aliis verbis, quæ de Hebræo in Græcum Septuaginta interpretes transtulerunt, ita et in hoc magnopere esse conatos, ut proprietatem peregrini sermonis exprimerent, nova novis rebus verba fingentes; et sonare, cum quid tectum et velatum, ablato desuper operimento, ostenditur et profertur in lucem. Hoc ut manifestius fiat, accipite exemplum. Moyses cum Deo revelata et aperta facie loquebatur *Exod.* XXXIII, XXXIV, id est, absque velamine; ad populum autem loquens, quia in vultum ejus attendere non valebant, velamen ponebat in facie *Num.* IV. Ante Arcam quoque Testamenti velum oppansum erat; quod cum fuisset reductum, ea quæ ante abscondita fuerant, prodebantur; et ut ipso verbo utar, « revelabantur. » Si itaque hi qui disertos sæculi legere consueverunt, cœperint nobis de novitate et vilitate sermonis illudere, mittamus eos ad Ciceronis libros qui de quæstionibus philosophiæ prænotantur; et videant, quanta ibi necessitate compulsus sit, tanta verborum portenta proferre, quæ numquam Latini hominis auris audivit; et hoc cum de Græco, quæ lingua vicina est, transferret in nostram. Quid patiuntur illi, qui de Hebræis difficultatibus proprietates exprimere conantur? et tamen multo pauciora sunt in tantis voluminibus Scripturarum quæ novitatem sonent, quam ea quæ ille in parvo opere congessit. Potest autem, sicut in principio diximus, cum exponeremus: « Paulus apostolus non ab hominibus, neque

commencement, en expliquant ces paroles : « Paul apôtre, non par des hommes, ni par l'autorité d'aucun homme, » regarder celle-ci comme étant indirectement à l'adresse de Pierre et des autres prédécesseurs de l'Apôtre, c'est-à-dire, que celui qui a Jésus-Christ pour précepteur dans la connaissance de l'Évangile, ne doit se laisser ébranler par aucune autorité en faveur de la loi. Or, la révélation dont il veut ici parler est celle qu'il eut sur le chemin de Damas, lorsqu'il mérita d'entendre la voix du Christ, et qu'étant frappé de cécité, il put contempler la vraie lumière du monde.

« Car vous avez oui dire de quelle manière j'ai vécu autrefois dans le judaïsme, persécutant à outrance l'Église de Dieu, etc. » Rien de plus utile aux Galates que ce récit, qui leur apprenait comment Paul, auparavant persécuteur de l'Église et défenseur acharné du judaïsme, s'était converti tout d'un coup à la foi de Jésus-Christ, et cela dans un temps où le crucifié était annoncé pour la première fois dans le monde, où cette nouvelle doctrine était repoussée à la fois par les Gentils et par les Juifs de toutes les contrées du monde. En effet, ils pouvaient dire : Si celui qui dès son enfance a été instruit dans la doctrine des pharisiens, qui surpassait tous ses contemporains dans la science des traditions juives, défend maintenant l'Église qu'il persécutait avec tant de violence; s'il préfère la grâce de Jésus-Christ et sa nouvelle doctrine, dût-elle lui attirer l'envie et la haine universelles, à la loi ancienne qu'il enseignait aux applaudissements de tous; que devons-nous faire, nous qui de gentils que nous étions, avons commencé à être chrétiens? Remarquez l'à-propos de cette expression : « Je persécutais au delà de toute mesure l'Église de Dieu. » C'était un motif de plus d'étonnement de voir converti à la foi non pas un de ceux qui persécutaient faiblement l'Église, mais celui qui surpassait tous les persécuteurs en haine et en violence. Et tout en racontant un fait d'un autre genre, il trouve le moyen d'insérer cette réflexion qu'il était alors beaucoup moins serviteur de la loi de Dieu que des traditions de ses pères, c'est-à-dire des pharisiens, qui enseignent les doctrines et les commandements des hommes, et rejettent la loi de Dieu, pour établir leurs traditions. Quelle observation pleine de justesse, et quel choix réfléchi d'expressions! « Vous avez appris, dit-il, quelle était ma vie dans le judaïsme; la vie, non pas la grâce, » autrefois, non pas maintenant; dans le judaïsme, non pas dans la loi de Dieu, persécutant à outrance et ravageant l'Église de Dieu. Il ne persécutait pas comme les autres, mais au delà de toute mesure. Une persécution violente ne lui suffisait pas, il ravageait l'Église comme un brigand qui veut étendre partout la persécution. Et il ne dit

per hominem » ita et in præsenti loco oblique in Petrum accipi, et in cæteros præcessores ejus ; quod nullius pro Lege et auctoritate moveatur, qui Christum solum Evangelii habeat præceptorem. Porro, revelationem illam significat, cum Damascum vadens, in itinere Christi vocem meruit audire, et cæcatis oculis, verum mundi lumen intuitus est.

« Audistis enim conversationem meam aliquando in Judaismo ; quoniam supra modum persequebar Ecclesiam Dei, et expugnabam ; et proficiebam in Judaismo, supra multos coætaneos in genere meo ; abundantius æmultator existens paternarum mearum traditionum. » Plurimum prodest Galatis ista narratio, quomodo Paulus, vastator quondam Ecclesiæ et Judaismi acerrimus defensator, ad Christi fidem repente conversus sit. Et hoc eo tempore quo crucifixus primum annuntiabatur in mundo; quo novum dogma et a gentibus et a Judæis totius orbis finibus pellebatur. Dicere enim poterant : Si ille qui a parva ætate Pharisæorum institutus est disciplinis, qui omnes coætaneos suos in Judaica traditione superabat, nunc defendit Ecclesiam, quam quondam validissime persequebatur; et magis Christi gratiam et novitatem vult habere cum invidia omnium, quam vetustatem Legis cum laude multorum ; quid nos facere oportet, qui ex gentilitate esse cœpimus Christiani? Pulchre vero adjunxit : « Supra modum persequebar Ecclesiam Dei, » ut et hinc quoque admiratio nasceretur, quod non unusquisque de his qui leviter persequebantur Ecclesiam ; sed ille qui cæteros in persecutione vincebat, conversus ad fidem sit. Et prudenter dum aliud narrat, interserit non tam Dei se servisse Legi, quam paternis, id est, Pharisæorum traditionibus; qui docent doctrinas et mandata hominum *Matth.* xv ; *Marc.* vii ; et rejiciunt Legem Dei, ut statuant traditiones suas. Quam pulchra autem observatio pondusque verborum : « Auditis, » inquit, « conversationem meam aliquando in Judaismo, » conversationem, non gratiam : « aliquando, » non modo : « in Judaismo, » non in lege Dei. « Quoniam supra modum persequebar Ecclesiam Dei; et devastabam illam. » Non persequebatur ut cæteri, sed supra modum. Nec sufficiebat quamvis vehemens persecutio ; sed

pas : l'Eglise du Christ, auquel dans sa conviction, il croyait ne devoir que du mépris, et qu'il persécutait; mais, comme il le croit maintenant : l'Église de Dieu, professant ainsi ou que le Christ lui-même est Dieu, ou que l'Église avait pour fondateur le même Dieu qui avait autrefois donné la loi. « Et je me signalais, ajoute-t-il, dans le judaïsme au-dessus d'un grand nombre de contemporains au sein de ma nation, me montrant zélateur outre mesure des traditions de mes pères. Remarquez encore qu'il appelle ce progrès un progrès non dans la loi de Dieu, mais dans le judaïsme. Et il se signale non au-dessus de tous, mais au-dessus d'un grand nombre; non au-dessus des vieillards, mais au-dessus de ceux qui étaient de son âge, pour montrer que son application se portait vers la loi, et décliner tout sentiment de vanité. En rappelant les traditions paternelles et non les commandements du Seigneur, il fait voir qu'il était pharisien, né de pharisiens et qu'il avait le zèle pour Dieu, mais un zèle qui n'était point selon la science. Or tous ceux qui jusqu'à ce jour entendent les Écritures dans un sens judaïque, persécutent l'Église du Christ, et la ravagent, pervertis qu'ils sont par les traditions des hommes, plutôt qu'éclairés par l'étude de la loi de Dieu.

« Mais lorsqu'il a plu à Celui qui m'a choisi dès le sein de ma mère, etc. » Ce n'est pas seulement dans cet endroit, mais dans l'épître aux Romains que Paul écrit qu'il a été séparé pour l'Évangile de Dieu. Et Jérémie lui-même nous apprend qu'avant d'être formé dans le sein de sa mère, et conçu dans ses entrailles, il était connu de Dieu et sanctifié par sa grâce *Jerem.* XV. Et c'est au nom du juste, ou comme le pensent quelques-uns, au nom du Sauveur que le Psalmiste a dit : « Du sein de ma mère, j'ai été jeté dans vos bras, vous êtes mon Dieu depuis que je suis sorti de ses entrailles, » *Ps.* XXI. 10. Au contraire, le même David parlant des pécheurs dit : « Voici que j'ai été conçu dans l'iniquité, et ma mère m'a enfanté dans le péché, *Ps.* 4, 6; et dans un autre endroit : Les pécheurs se sont égaré dès le sein de lesur mère. *Ps.* LVII, 3. Et dans un sens comme dans l'autre, avant que les enfants ne fussent nés, Dieu a aimé Jacob et il a haï Ésaü. Les hérétiques prennent occasion de ce passage pour affirmer qu'il est des natures différentes, l'une spirituelle, l'autre animale et commune; que l'une est sauvée, tandis que l'autre périt, et qu'une autre réunit les qualités des deux premières; car, disent-ils, jamais le juste ne serait choisi avant d'avoir fait aucune bonne action, jamais le pécheur ne serait haï avant d'avoir fait le mal, si la nature de ceux qui sont sauvés et de ceux qui périssent n'était différente. A cette difficulté nous répondons simplement que c'est là un effet de la prescience divine;

quasi quidam grassator Ecclesiam et prædo vastabat. Nec ait, « Ecclesiam Christi, » ut tunc putabat [*Al.* putabatur] ; quem ducebat contemptui, quem persequebatur; sed ut nunc credit, « Ecclesiam Dei ; » vel ipsum Christum Deum esse significans, vel ejusdum Dei esse Ecclesiam, qui quondam Legis dator fuit. « Et proficiebam, » inquit, « in Judaismo supra multos coætaneos in genere meo; abundantius æmulator existens paternarum mearum traditionum. » Rursum profectum non Legis Dei, sed Judaismi vocat. Nec supra omnes, sed supra plurimos, nec supra senes, sed supra coætaneos, ut et studium suum referret in Lege, et jactantiam declinaret. Paternas autem traditiones, non Domini mandata commemorans, et se Pharisæum ex Pharisæis indicavit, et habuisse quidem zelum Dei, sed non secundum scientiam. Usque hodie autem qui Judaico sensu Scripturas intelligunt, persequuntur Ecclesiam Christi, et populantur illam, non studio Legis Dei, sed traditionibus hominum depravati.

« Cum autem placuit ei qui me segregavit de utero matris meæ, et vocavit per gratiam suam, ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizem illum in gentibus. » Non solum in hoc loco, sed ad Romanos Paulus segregatum in Evangelium Dei esse se scribit. Et Jeremias antequam formaretur in utero, et conciperetur in vulva matris suæ, notus Deo sanctificatusque perhibetur *Jerem.* I. Et ex justi, sive, ut quidam putant, ex Salvatoris persona dicitur *Ps* XXI, 11 : « In te projectus sum ex vulva ; ex utero matris meæ, Deus meus es tu. » Contra de peccatoribus David canit : « Ecce enim in iniquitatibus conceptus sum ; et in delictis concepit me mater mea » *Ps.* L. 7. Et in alio loco : « Abalienati sunt peccatores a vulva » *Ps.* LVII .4. Et in utramque partem antequam parvuli nascerentur : « Deus Jacob dilexit, Esau autem odio habuit » *Malach.* I, 1, 2. Inveniunt locum hæretici, qui diversas naturas esse prætendunt, spiritualem videlicet et animalem, et χοϊκήν, et aliam salvari, aliam perire, aliam inter utramque consistere, quod numquam aut justus eligeretur, antequam aliquid boni faceret, aut peccator odiretur ante delictum, nisi esset pereuntium et salvandorum natura diversa. Ad quod potest simpliciter responderi, hoc ex Dei præ-

celui que Dieu sait dans sa prescience devoir pratiquer la justice, il l'aime avant qu'il soit né, et celui qu'il sait devoir être pécheur, il le hait avant même qu'il ne pèche; non pas que dans cet amour et cette haine de Dieu, il y ait de l'iniquité; mais parce que Dieu ne peut se conduire autrement à l'égard de ceux qu'il sait dans sa prescience devoir être pécheurs ou justes. Nous qui ne sommes que des hommes, nous jugons seulement des choses présentes; mais Dieu, pour qui les événements futurs existent déjà, porte son jugement, non sur les commencements, mais sur la fin des choses. Cette explication est des plus simples et sans autre discussion plus élevée, elle peut sous quelque rapport plaire au lecteur. Du reste, ceux qui s'efforcent d'accuser Dieu d'injustice, font les reflexions suivantes sur ces paroles que nous avons citées après les premières : « Ils se sont égarés dès le sein de leur mère, ils ont préféré le mensonge. » Comment, disent-ils, les pécheurs ont-ils pu s'égarer dès le sein de leur mère et préférer le mensonge dans un âge où ils ne pouvaient avoir ni parole ni sentiment? Ou bien quelle peut être cette justice de la prescience de Dieu, d'aimer l'un et de le protéger avant même sa naissance, et de n'avoir que de la haîne pour l'autre. Or ils rattachent les motifs de cette conduite à une vie antécédente, qui fait que chacun aussitôt sa naissance est remis suivant son mérite, entre les mains des bons ou des mauvais anges. Tout ce passage de Jacob et d'Ésaü, que nous avons rappelé, ils proclament qu'il a été si particulièrement écrit pour les Romains, qu'on ne peut leur répondre sans beaucoup de sueur et sans employer l'hellébore de Chrysippe. Remarquons ici que « pour révéler son Fils en moi » est tout différent de cette autre locution : « pour me révéler son Fils. » Quand on révèle une chose à quelqu'un on peut lui révéler ce qui auparavant n'était pas en lui. Au contraire, révéler en quelqu'un, c'est révéler ce qui était auparavant en lui, et qu'on produit ensuite à la lumière. Nous avons dans l'Évangile un passage semblable : « Il y en a un au milieu de vous que vous ne connaissez pas. » *Joan.* I. 26. Et plus haut : « Il était la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, » paroles qui établissent clairement, que la connaissance de Dieu est naturellement en nous, et que personne ne vient au monde sans le Christ, et sans avoir en lui les germes de la sagesse, de la justice et des autres vertus. Aussi en est-il beaucoup qui sans la foi et l'Évangile de Jésus-Christ se conduisent en certaines circonstances, suivant les règles de la sagesse ou de la sainteté, en obéissant à leurs parents, en se montrant généreux envers les indigents, en n'opprimant point leurs voisins, en ne ravissant point le bien d'autrui. Et par là, lis se rendent bien plus justiciables au

scientia evenire, ut quem scit justum futurum, prius diligat quam oriatur ex utero; et quem peccatorem, oderit antequam peccet; non quo et in amore et in odio iniquitas Dei sit; sed quo non aliter eos habere debeat, quod scit vel peccatores futuros esse, vel justos; nos ut homines tantum de præsentibus judicare, illum cui futura jam facta sunt, de fine rerum, non de exordiis ferre sententiam. Et hæc quidem simplicius dicta sunt, et absque altiori dissertatione possunt utcumque placere lectori. Cæterum qui injustum Deum nituntur asserere, post illud quod dudum posuimus, « abalienti sunt peccatores a vulva, » inferunt etiam cætera quæ sequuntur : « Erraverunt ab utero, locuti sunt falsa. » Et dicunt, quomodo statim ab utero erraverunt peccatores, et falsa locuti sunt, qui nec sermonem potuerunt habere, nec sensum? Aut quæ est ista justitia præscientiæ Dei, alium amare et custodire prius quam nascatur, alium detestari? Et causa hujus rei ad priorem vitam referunt, quod unusquisque pro merito suo, a primo statim ortu bonis aut malis angelis assignetur. Totumque illum locum de Jacob et Esau, cujus nunc fecimus mentionem, ita ad Romanos scriptum ventilant *Rom.* IX, ut non absque sudore et Chrysippi eis possit helleboro responderi. Non est autem ipsum, « ut revelaret Filium suum in me, » quod si [*Al.* quasi] diceret, « ut revelaret Filium suum mihi. » Cui enim quid revelatur, huic illud potest revelari, quod ante in eo non erat. In quo vero revelatur, illud revelatur quod prius fuit in eo, et postea revelatum est. Simile est illud in Evangelio : « Medius in vobis stat, quem vos nescitis » *Joan.* I, 26. Et alibi : « Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum » *Ib.*, 9. Ex quo perspicuum fit, natura omnibus Dei inesse notitiam, nec quemquam sine Christo nasci, et non habere semina in se sapientiæ, et justitiæ, reliquarumque virtutum. Unde multi absque fide et Evangelio Christi, vel sapienter faciunt aliqua, vel sancte, ut parentibus obsequentur; ut inopi manum porrigant; non opprimant vicinos; non aliena diripiant; magisque judicio Dei obnoxii fiant [*Al.* fiunt],quod habentes in se principia virtutum, et Dei semina, non

tribunal de Dieu parce qu'ayant en eux les principes des vertus et comme les semences de Dieu, ils ne croient point en Celui sans lequel ils ne peuvent exister. On peut encore entendre autrement cette révélation de Dieu en saint Paul, dans dans ce sens, qu'à sa prédication, il a été connu des gentils qui l'ignoraient auparavant.

« Aussitôt j'ai cessé d'acquiescer à la chair et au sang, » ou bien, suivant le texte grec qui est préférable; je n'ai point conféré avec la chair et le sang. Je sais que plusieurs interprètes prétendent que les apôtres sont ici désignés. En effet, Porphyre objecte ici qu'après la révélation du Christ, Paul ne daigna point aller trouver les hommes, dans la crainte de mêler les enseignements de la chair et du sang à la doctrine de Dieu qu'il avait reniée d'abord. Mais à Dieu ne plaise que nous pensions que Pierre, Jean et Jacques sont ici désignés sous le nom de la chair et du sang qui ne peuvent posséder le royaume de Dieu. Si les apôtres conduits par l'esprit sont cependant chair et sang, que dirons-nous de ceux qui sont tout terrestres. Paul après la révélation du Christ a évité de conférer avec la chair et le sang, parce qu'il ne voulut point jeter des perles devant les pourceaux, et donner les choses saintes aux chiens. Voyez ce que l'Écriture dit des pécheurs: « Mon esprit ne demeurera point dans ces hommes, parce qu'ils sont chair. Avec ceux qui étaient ainsi chair et sang et qui n'ont point révélé à Pierre le Fils de Dieu, l'Apôtre n'a point exposé l'Évangile qui lui avait été révélé, mais il les a changés peu à peu en esprit, de chair et de sang qu'ils étaient; et alors il leur a communiqué les secrets mystères de l'Évangile. On me dira peut-être: Si Paul n'a pas conféré dès lors avec la chair et le sang, il faut cependant sous-entendre qu'il en a conféré dans la suite, et alors l'explication qui excuse les apôtres d'appartenir à la chair et au sang n'a plus de raison d'être; dès lors que celui qui n'a point conferé tout d'abord avec eux, l'a fait dans la suite, comme je l'ai dit. Cette proposition nous force donc de faire cette distinction, c'est-à-dire de ne pas rattacher l'expression « aussitôt » à la chair et au sang, mais à ce qui précède, et voici comme nous lisons : « Lorsqu'il plut à Celui qui m'a choisi dès le sein de ma mère, » et ensuite : « de révéler son Fils en moi » et pour terminer afin de l'annoncer parmi les nations; » et alors commencerait une nouvelle proposition: Je n'ai point conféré avec la chair et le sang. Ce qui nous confirme dans ce sentiment, c'est que celui qui, après la révélation du Christ, a été envoyé aux Gentils pour leur annoncer l'Évangile, ne s'est point arrêté, et n'a mis aucun retard à partir pour cette mission en allant trouver les apôtres et en conférant avec des hommes de

credunt [*Al.* credant] in eo sine quo esse non possunt. Potest et aliter accipi in Paulo Dei Filius revelatus; quod prædicante illo, agnitus sit gentibus, quem antea nesciebant.

« Continuo non acquievi carni et sanguini. » Sive ut in Græco melius habet: « Non contuli cum carne et sanguine. » Scio, plerosque de apostolis hoc dictum arbitrari. Nam et Porphyrius objicit, quod post revelationem Christi non fuerit dignatus ire ad homines, et cum eis conferre sermonem, ne post doctrinam videlicet Dei, a carne et sanguine instrueretur. Sed absit ut ego, Petrum, Joannem et Jacobum carnem et sanguinem putem; quæ regnum Dei possidere non possunt I *Cor.* I. Si spirituales apostoli, caro et sanguis sunt, quid de χοϊκοῖς arbitramur? Non contulit plane Paulus post revelationem Christi cum carne et sanguine, quia noluit margaritas projicere ante porcos, nec dare sanctum canibus *Matth.* XII. Vide quid de peccatoribus scriptum sit : « Non permanebit spiritus meus in hominibus istis, quia caro » [Al. *carnes*] « sunt » *Genes.* VI, 3. Cum talibus qui caro et sanguis erant, quæ Petro quoque non revelaverunt Filium Dei *Matth.* XVI, non contulit Apostolus Evangelium quod ei fuerat revelatum, sed paulatim eos de carne et sanguine vertit in spiritum : et tunc demum eis occulta Evangelii sacramenta commisit. Dicat quispiam : Si statim non contulit cum carne et sanguine Evangelium, tamen subintelligitur, quod postmodum cum sanguine et carne contulerit ; et sensus hic quo apostoli excusantur, ne caro et sanguis sint, stare non poterit ; dum nihilominus qui in principio cum carne et sanguine non contulit, postmodum, ut dixi, cum carne et sanguine contulerit. Quæ præpositio nos coarctat, ut sic distinguamus, ne « statim, » sive « continuo, » cum carne jungamus et sanguine; sed cum superioribus hærere faciamus, et legatur : « Cum autem placuit ei qui me segregavit de utero matris meæ. » Ac deinde : « Ut revelaret Filium suum in me. » Et ad extremum : « Ut evangelisarem illum in gentibus continuo : » ut a proprio incipiat exordio ; « Non contuli cum carne et sanguine; magisque arbitrandum est sic stare sensum : quia qui statim missus sit, post revelationem Christi Evangelium gentibus annuntiare, non steterit; nec moris quibusdam tempus produxerit eundo ad apostslos, et revelationem Domini cum hominibus

la révélation du Seigneur; mais qu'il est aussitôt parti pour l'Arabie et qu'il est revenu ensuite à Damas trois ans après pour y prêcher l'Évangile, et que ce n'est qu'alors qu'il vint à Jérusalem et y vit Pierre, Jacques et Jean.

« Et je ne suis pas venu à Jérusalem près de ceux qui étaient apôtres avant moi. » S'il avait voulu parler des apôtres, en disant : « Je n'ai point conféré avec la chair et le sang, » qu'était-il nécessaire de répéter : « Et je ne suis pas venu à Jérusalem près de ceux qui étaient apôtres avant moi? » Il faut donc s'en tenir au sens que nous avons donné de ces paroles.

« Mais je m'en allai en Arabie, et je retournai à Damas. » Le récit historique des faits semble offrir une contradiction. Saint Luc raconte dans les Actes des apôtres que tandis que Paul, après avoir embrassé la foi de Jésus-Christ, prêchait ouvertement l'Évangile pendant un grand nombre de jours, les Juifs lui dressèrent des embûches, qu'on le descendît le long de la muraille dans une corbeille; et qu'étant venu à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples. Mais comme tous l'évitaient, et craignaient de s'approcher de lui, Barnabé le prit et le conduisit aux apôtres et leur raconta comment il avait vu le Seigneur dans le chemin, et comment à Damas il avait agi avec hardiesse au nom du Seigneur. Et il demeurait et vivait avec eux, à Jérusalem, continue-t-il. Il parlait aussi aux Gentils et disputait avec les Grecs; or ceux-ci cherchaient à le tuer. Ce que les frères ayant vu, ils le conduisirent à Césarée, et l'envoyèrent à Tarse.. IX, 22 — 30. Ici au contraire saint Paul nous dit qu'il alla d'abord en Arabie, qu'il revînt ensuite à Damas, et que trois ans après, il vint à Jérusalem pour voir Pierre, qu'il resta quinze jours avec lui, et qu'il ne chercha à voir aucun autre apôtre, si ce n'est Jacques, frère du Seigneur. Et pour attester la vérité de ce qu'il dit, (son récit pouvant inspirer des doutes aux absents), il confirme son récit en ajoutant : « Je prends Dieu à témoin que je ne mens point dans tout ce que je vous écris. » Nous pouvons très bien dire que Paul conformément au récit de saint Luc, a été en effet à Jérusalem, non pas pour voir ceux des apôtres qui étaient avant lui, mais uniquement pour échapper à la persécution violente qu'il s'était attirée à Damas par la prédication de l'Évangile de Jésus-Christ, et qu'il vint dans cette circonstance à Jérusalem comme il eût été dans toute autre ville. Mais qu'il en sortit bientôt à cause des embûches que lui tendaient les Juifs, qu'il se retira dans l'Arabie puis à Damas, et que trois ans après il revint à Jérusalem pour voir Pierre. Ou bien on peut encore adopter cette explication : qu'aussitôt que Paul eut reçu le baptême, et qu'il

conferendo ; sed abierit in Arabiam, et rursus reversus Damascum, post tres annos Evangelium prædicaverit ; et tunc demum Jerosolymam veniens, Petrum, Joannem et Jacobum viderit.

« Neque veni Jerosolymam ad antecessores meos apostolos. » Si de apostolis dixerat, « non contuli cum carne et sanguine, » quid necesse fuerat idipsum iterare dicendo : « Neque veni Jerosolymam ad antecessores meos apostolos? » Is itaque sensus tenendus, quem supra exposuimus.

« Sed abii in Arabiam, et iterum reversus sum Damascum. » Non sibi videtur historiæ ordo concinere, referente Luca in Actibus apostolorum *Act.* IX, quod cum Paulus post fidem Christi per dies multos Evangelium Damasci loqueretur audenter, factæ fuerint ei insidiæ, et in sporta per murum nocte demissus sit, et venerit Jerosolymam tentans se jungere discipulis. A quibus cum vitaretur, et timerent ad eum accedere, a Barnaba ad apostolos illum esse perductum; et ibi narrasse quomodo Dominum viderit in itinere, et Damasci fiducialiter egerit in nomine Domini [*Al. addit* Jesu]. «Erat, » inquit, « cum illis, intrans et exiens in Jerusalem, fiducialiter agens » [Al. *agentes*] « in nomine Domini. Loquebatur quoque et disputabat cum Græcis ; illi autem quærebant occidere eum. Quod cum cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, et dimiserunt Tarsum *Act.* XXVIII. Hic autem dicit se primum isse in Arabiam; et iterum reversum Damascum post triennium venisse Jerosolymam, vidisse Petrum, et cum eo mansisse diebus quindecim, nec præter Jacobum, fratrem Domini, alterum convenisse. Quæ ut vera credantur (dubia quippe videri absentibus poterant), sub testatione confirmat, dicens : « Quæ autem dico vobis, ecce coram Deo quia non mentior. » Possumus igitur æstimare esse quidem Paulum, secundum Lucæ historiam, Jerosolymam, non quasi ad antecessores apostolos, ut aliquid ab illis disceret ; sed ut persecutionis impetum declinaret, qui sibi Damasci propter Evangelium Christi fuerat concitatus ; et sic venisse Jerosolymam quasi ad quamcumque aliam civitatem. Inde eum statim propter insidias recessisse, et venisse Arabiam, sic Damascum ; atque inde post triennium ad videndum Petrum Jerosolymam revertisse. Vel certe ita : Statim ut baptizatus sit, et accepto cibo confortatus, fuisse eum cum disci-

se fut fortifié en prenant de la nourriture, il demeura quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas; qu'au grand étonnement de tous, il prêchait dans les synagogues des Juifs que Jésus était le Fils de Dieu; et qu'alors il alla en Arabie, et de l'Arabie revint à Damas, qu'il y resta trois ans que l'Écriture appelle un grand nombre de jours, et qu'après cet espace de temps écoulé, les Juifs tinrent conseil pour le mettre à mort. Paul eut connaissance des embûches qui lui étaient préparées, et ils gardaient nuit et jour les portes pour le tuer. Les disciples le prirent donc, et le descendirent durant la nuit le long de la muraille dans une corbeille. Lorsque plus tard il vint à Jérusalem, il cherchait à se joindre aux disciples. Or, saint Luc aurait passé sous silence le séjour de Paul dans l'Arabie, parce qu'il n'y avait rien fait de bien remarquable comme apôtre, et il crut devoir composer plutôt son récit abrégé de tout ce qui lui paraissait digne de l'Évangile de Jésus-Christ. Et il ne faut pas attribuer à un défaut d'activité dans l'Apôtre d'avoir été en Arabie sans y rien faire d'extraordinaire, car il entrait bien plutôt dans les desseins de Dieu, et dans sa volonté à l'égard de l'Apôtre qu'il y gardât le silence. En effet, nous lisons dans la suite des Actes que l'Esprit saint défendit à Paul et à Silas de prêcher l'Évangile dans l'Asie. — Autre explication : « Mais j'ai été en Arabie, et je suis revenu de nouveau à Damas. A quoi peut me servir ce récit, si je lis que Paul après la révélation du Christ a été aussitôt en Arabie, et d'Arabie est revenu immédiatement à Damas, sans savoir ce qu'il y a fait, ou de quelle utilité a été son voyage et son retour? L'Apôtre lui-même me donne lieu d'expliquer ce passage dans un sens plus élevé; lorsque parlant d'Abraham, d'Agar et de Sara, il ajoute : « Ce qui a été dit par allegorie, car ce sont les deux alliances, l'une sur le mont Sina engendrant pour la servitude, est Agar; car Sina est une montagne d'Arabie qui a du rapport avec la Jérusalem d'à présent. Il nous enseigne ici que l'ancien Testament, c'est-à-dire le fils de la servante a été établi dans l'Arabie (qui signifie humble et périssable). Aussitôt donc que Paul eut embrassé la foi, il se tourna vers la loi, vers les prophètes, vers les mystères de l'ancien Testament qui était sur son déclin, il y chercha Jésus-Christ, qu'il avait reçu l'ordre de prêcher aux gentils, et aussitôt qu'il l'eut trouvé, il ne s'arrêta pas plus longtemps dans ces contrées, mais revint à Damas, c'est-à-dire au sang et à la passion de Jésus-Christ, et confirmé par les oracles des prophètes, il se dirigea vers Jérusalem, le lieu de la vision et de la paix, beaucoup moins pour apprendre quelque chose des apôtres que pour leur exposer l'Évangile qu'il enseignait.

« Ensuite, trois ans après, je vins à Jérusalem

pulis qui erant Damasci per dies aliquot ; et stupentibus cunctis in synagogis Judæorum, prædicasse continuo quod Jesus esset Filius Dei ; et tunc isse in Arabiam, et de Arabia Damascum revertisse, et ibi fecisse triennium; quos dies multos Scriptura testatur, dicens : « Cum implerentur autem dies multi, consilium fecerunt Judæi ut eum interficerent » *Actor.* IX, 23. Notæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum, et custodiebant portas die ac nocte, ut eum interficerent. Accipientes ergo discipuli ejus nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sporta. Cum autem venisset Jerusalem, tentabat jungere se discipulis. Lucam vero idcirco de Arabia præterisse, quia forsitan nihil dignum apostolatu in Arabia perpetrarat ; et ea potius compendiosa narratione dixisse, quæ digna Christi Evangelio videbantur. Nec hoc segnitiæ Apostoli deputandum, si frustra in Arabia fuerit [*Al.* commoratus sit]; sed quod aliqua dispensatio et Dei præceptum fuerit ut taceret. Nam et postea legimus Paulum cum Sila egressum, prohibitum esse a Spiritu sancto verbum in Asia loqui *Actor.* XVI. Aliter : « Sed abii in Arabiam; et iterum reversus sum Damascum. » Quid mihi prodest ista relatio, si legam quod Paulus post revelationem Christi statim ierit in Arabiam; et de Arabia statim Damascum fuerit reversus ; nec sciam quid ibi gesserit, quidve utilitatis habuerit itus ac reditus? Dat mihi occasionem altioris intelligentiæ in hac eadem Epistola ipse Apostolus, cum de Abraham, Agar, et Sara disputans : « Quæ quidem sunt, » inquit, « per allegoriam dicta. Hæc enim sunt duo Testamenta : unum quidem a monte Sina, in servitutem generans, quæ est Agar. Sina enim mons est in Arabia, qui junctus est ei, quæ nunc est Jerusalem *Gal.* IV, 24, 25. Et docet vetus Testamentum, hoc est, ancillæ [*Al.* in ancillæ] filium, in Arabia quæ interpretatur « humilis » et « occidua » constitutum. Statim itaque ut credidit Paulus, ad Legem, ad Prophetas, ad veteris Testamenti jam in occiduo positi sacramenta conversus, quæsivit in eis Christum, quem jussus fuerat in gentibus prædicare ; et reperto illo, non est ibi diutius commoratus; sed reversus est Damascum, hoc est, ad sanguinem et passionem Christi ; et inde

pour voir Pierre. » Ce n'était point pour voir s'il était maigre, ou s'il avait de l'embonpoint, si son nez était aquilin ou droit, si son front était couvert de cheveux ou s'il était chauve, comme saint Clément le rapporte dans ses Périodes. La gravité de l'Apôtre ne lui permettait pas, ce me semble, après une si longue préparation de trois ans de chercher à voir quelque chose d'humain dans la personne de Pierre. Mais il le considéra de ces yeux par lesquels nous le voyons maintenant dans ses épîtres. Paul vit Céphas de ces yeux avec lesquels tous les esprits sages voient maintenant Paul lui-même; s'il en est qui ne le voient point, qu'ils rattachent au sens donné aux paroles précédentes, ces autres paroles : que les apôtres ne lui ont rien enseigné. Car si nous le voyons descendre à Jérusalem, c'est pour satisfaire au désir de voir Pierre; ce n'est point dans le dessein d'être instruit par lui, puisque c'est le même maître qui leur avait appris ce qu'ils devaient prêcher, mais c'est pour rendre au premier des apôtres l'honneur qui lui était dû.

« Et je demeurai avec lui quinze jours. Il n'avait pas besoin d'un enseignement prolongé, lui qui s'était préparé si longtemps à voir Pierre. Et, bien qu'il pourra paraître superflu à quelques-uns de tenir compte des nombres marqués dans l'Écriture, je crois utile de faire remarquer que ces quinze jours que Paul demeura auprès de Pierre, signifient une science complète et une doctrine consommée. Nous trouvons en effet quinze cantiques dans le Livre des Psaumes, et quinze degrés par lesquels le juste monte pour chanter les louanges de Dieu et se tenir dans ses parvis. C'est aussi au moyen des degrés qu'Ézéchias mérita de recevoir le signe qui lui assurait quinze années de vie, *Isai.* XXXVIII, 5, etc., et les solennités en l'honneur de Dieu commencent le quinzième jour. L'Apôtre mentionne expressément ces quinze jours pour une autre raison que nous adoptons également, c'est de montrer que ce temps était trop court pour qu'il pût apprendre quelque chose de Pierre. Par là, tout se rattache à l'exorde de cette épître, c'est qu'il n'a pas été instruit par des hommes, mais par Dieu lui-même.

« Mais je ne vis aucun autre apôtre si ce n'est Jacques, le frère du Seigneur. » Je me souviens que lorsque j'étais à Rome, je composai d'après les instances de mes frères, un livre sur la virginité perpétuelle de sainte Marie. Il m'a donc fallu discuter longtemps dans ce livre sur ceux qui sont appelés les frères du Seigneur. Quelle que soit la valeur de mes explications, nous devons nous en contenter. Qu'il nous suffise de dire ici que c'est à cause de la sainteté de ses mœurs, de sa foi incomparable et de la sagesse supérieure

prophetica lectione firmatus pergit Jerosolymam, locum visionis et pacis ; non tam disciturus aliquid ab apostolis, quam cum eis Evangelium quod docuerat, collaturus.

« Deinde post annos tres, veni Jerosolymam videre Petrum. » Non ut oculos, genas, vultumque ejus aspiceret, utrum macilentus, an pinguis; adunco naso esset, an recto ; et utrum frontem vestiret coma ; an (ut Clemens in Periodis ejus refert) calvitiem haberet in capite. Nec puto Apostolicæ fuisse gravitatis, ut post tantam triennii præparationem, aliquid humanum in Petro voluerit aspicere. Sed his oculis aspexit eum, quibus et modo in Epistolis suis videtur. His oculis Paulus vidit Cepham, quibus nunc a prudentibus quibusque Paulus ipse conspicitur. Quod si cui non videtur, cum superiori sensu jungat [*Al.* junget] hæc omnia ; quod nihil sibi apostoli contulerint. Nam et quod visus [*Al.* jussus] sit ire Jerosolymam, ad hoc isse ut videret apostolum, non discendi studio, quia et ipse eumdem prædicationis haberet auctorem; sed honoris priori apostolo deferendi.

« Et mansi apud eum diebus quindecim. » Non grandi indiguit magisterio qui tanto se ad videndum Petrum tempore præparavit. Et licet quibusdam superfluum videatur, numeros quoque qui in Scripturis sunt observare ; tamen non abs re arbitror quindecim dies, quibus apud Petrum Paulus habitavit, plenam significare scientiam, consummatamque doctrinam. Siquidem quindecim sunt carmina in Psalterio, et quindecim gradus per quos ad canendum ascendunt Deo, et in atriis ejus consistendum justus ascendit. Ezechias quoque quindecim annorum spatio sibi ad vitam dato, signum accipere meretur in gradibus *Isai.* XXXVIII ; et solemnitates Dei a quinto decimo die incipiunt *Exod*, XII. Necnon (quia duplicem intelligentiam sequamur) propterea quindecim ponit dies, ut ostendat non fuisse grande tempus, quo potuerit aliquid a Petro discere; ut ad illum sensum a quo cœpit, cuncta referentur : se non ab homine doctum esse, sed a Deo.

« Alium autem apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum fratrem Domini. » Memini me dum Romæ essem, impulsu fratrum librum de sanctæ Mariæ virginitate edidisse perpetua. In quo mihi necesse fuit de his qui fratres Domini dicti sunt, diutius disputare. Unde qualiacumque sunt illa quæ scripsimus, his contenti esse debemus. Nunc hoc sufficiat, ut propter egregios mores

dont il était doué qu'il a été appelé le frère du Seigneur, et parce qu'il a été le premier évêque de cette Église qui a été composée des Juifs qui ont les premiers cru en Jésus-Christ. Les autres apôtres sont bien appelés aussi les frères du Seigneur, comme dans ces paroles de l'Évangile : « Allez dire à mes frères : je vais à mon Père et à votre Père ; à mon Dieu et à votre Dieu. » *Jean,* XX, 17, et dans un Psaume : « Je raconterai votre nom à mes frères, je chanterai vos louanges au milieu de leur assemblée. » *Ps.* XXI, 23. Mais Jacques est ici appelé dans un sens plus particulier frère du Seigneur, parce que le Seigneur en retournant vers son Père lui avait confié les enfants de sa mère. Et de même que Job et les autres patriarches ont été appelés serviteurs de Dieu, mais que Moïse a eu ce privilège singulier que l'Écriture dit de lui : « Ce n'est point comme mon serviteur Moïse » ainsi Jacques a été de préférence aux autres appelé le frère du Seigneur. Mais pourquoi indépendamment des douze, quelques autres sont-ils appelés apôtres? En voici la raison : Tous ceux qui avaient vu le Seigneur et qui l'annonçaient ensuite ont recu le nom d'apôtres, comme saint Paul l'écrit aux Corinthiens : « Il a été vu des onze, ensuite il a été vu par plus de cinq cents frères ensemble, dont beaucoup vivent encore aujourd'hui, et quelques-uns se sont endormis; après il a été vu de Jacques, puis de tous les apôtres, I *Cor.* 5. 7. Dans la suite, ceux que le Seigneur avait choisis établirent à leur tour d'autres apôtres, comme le prouve ce passage de l'épître aux Philippiens : « J'ai cru qu'il était nécessaire de vous envoyer mon frère Épaphrodite qui a été le compagnon de mes travaux et de mes combats. » *Phil.* II, 25; et cet autre de l'épître aux Corinthiens : « Ils sont les apôtres des Églises pour la gloire de Dieu, » II *Cor.* VIII, 23. Silas et Judas ont été aussi appelés apôtres par les apôtres eux-mêmes. C'est donc une grave erreur de dire comme l'a fait un auteur, que Jacques dont il s'agit ici était l'apôtre frère de Jean, et qui, l'histoire des Actes l'atteste, répandit son sang pour Jésus-Christ après la mort d'Étienne. Ce Jacques, dont parle ici saint Paul, fut le premier évêque de Jérusalem; on le surnommait le juste, et il avait une telle réputation de sainteté parmi le peuple, qu'on s'empressait à l'envi de toucher la frange de son vêtement. Il fut dans la suite précipité du haut du temple par les Juifs, et eut pour successeur Simon, qui fut, dit-on, crucifié pour la foi du Seigneur. En dehors de ceux qu'il vient de nommer, Paul affirme n'avoir vu aucun autre apôtre, pour ne point donner lieu à des contradictions secrétes et de dire que s'il n'avait pas été instruit par Pierre, il avait eu pour maîtres

et incomparabilem fidem sapientiamque non mediam frater dictus sit Domini ; et quod primus ei Ecclesiæ præfuerit, quæ prima in Christum credens ex Judæis fuerat congregata. Dicuntur quidem et cæteri apostoli fratres Domini, sicut in Evangelio : « Vade, dic fratribus meis : vado ad Patrem meum, et ad Patrem vestrum ; et ad Deum meum, et ad Deum vestrum *Joan.* XX, 17. » Et in psalmo : « Narrabo nomen tuum fratribus meis; in medio Ecclesiæ cantabo te » *Ps.* XXI, 22. Sed præcipue hic frater dicitur, cui filios matris suæ ad Patrem vadens Dominus commendaverat. Et quomodo Job et cæteri patriarchæ dicti sunt quidem famuli Dei, sed quasi egregium quiddam Moyses habuit, ut scriberetur de eo, « Sed non sicut Moyses famulus meus » *Hebr.* III, 5 ; sic et beatus Jacobus specialiter frater Domini (ut ante diximus) appellatus est. Quod autem exceptis duodecim, quidam vocentur apostoli, illud in causa est : Omnes qui Dominum viderant, et eum postea prædicabant, fuisse apostolos appellatos, ut ad Corinthios scribitur : « Quia visus est Cephæ, post hæc illis undecim ; deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul, ex quibus multi manent usque adhuc ; quidam autem dormierunt ; deinde visus est Jacobo, deinde apostolis omnibus » I, *Cor.* XV, 5. *seqq.* Paulatim vero tempore procedente; et alibi ab his quos Dominus elegerat, ordinati sunt apostoli; sicut ille ad Philippenses sermo declarat dicens : « Necessarium autem existimavi Epaphroditum fratrem, cooperatorem et commilitonem meum, vestrum autem apostolum, et ministrum necessitatis meæ mittere ad vos » *Philip.* II, 25. Et ad Corinthios de talibus scribitur : « Sive apostoli Ecclesiarum, gloriæ [*Al.* in gloria] Dei II. *Cor.* VIII, 23. Silas quoque et Judas ab apostolis apostoli nominati sunt. Unde vehementer erravit, qui arbitratus est Jacobum hunc de Evangelio, esse apostolum fratrem Joannis; quem constat post Stephanum juxta fidem Actuum apostolorum sanguinem fudisse pro Christo *Actor.* XII. Hic autem Jacobus episcopus Jerosolymorum primus fuit, cognomento Justus ; vir tantæ sanctitatis et rumoris in populo, ut fimbriam vestimenti ejus certatim cuperent attingere. Qui et ipse postea de templo a Judæis præcipitatus, successorem habuit Simonem, quem et ipsum tradunt pro Domino crucifixum. Negat se itaque præter hos quemquam apostolorum convenisse, ne occulta con-

d'autres apôtres. Or, s'il ne les vit point, ce n'est point par un sentiment de mépris, mais parce qu'ils étaient alors dispersés par tout l'univers pour prêcher l'Évangile.

« Je prends Dieu à témoin, que je ne mens point dans tout ce que je vous écris. » On peut expliquer ces paroles simplement dans ce sens : ce que je vous écris est vrai, je le confirme par le témoignage de Dieu, et mes paroles ne sont dissimulées ni par l'artifice du langage, ni sous les dehors du mensonge, ou bien dans le sens plus relevé : Les vérités que je vous écris, je les écris devant Dieu, et elles sont dignes de ses regards. Pourquoi sont-elles dignes des regards de Dieu, parce que l'Apôtre ne ment pas en les écrivant. Et de même que les yeux de Dieu sont sur les justes, et qu'il détourne son visage des impies, ainsi ce que j'écris est devant le Seigneur parce que je ne mens pas en les écrivant, et qu'elles ne seraient pas sous les yeux du Seigneur si je mentais. Cette attestation peut s'appliquer non seulement à ce que l'Apôtre écrit ici aux Galates, mais à toutes ses autres épîtres en général, car ce qu'il a écrit est la vérité, et son cœur n'est jamais en contradiction avec ses paroles.

« Ensuite je vins dans les pays de Syrie et de Cilicie. » Après la vision de Jérusalem, il vint dans la Syrie qui signifie pour nous élevée, sublime. Et de là, il passa dans la Cilicie qu'il désirait prendre et amener à la foi de Jésus-Christ en lui prêchant la vocation à la pénitence, car Cilicie veut dire action de prendre, ou vocation lamentable.

« Or j'étais inconnu de visage aux Églises de Judée, » elles avaient seulement entendu parler de Paul, et la plupart d'entre elles l'avaient connu bien plus comme persécuteur que comme Apôtre. La Syrie au contraire, les pays de Cilicie, l'Arabie et Damas, l'avaient connu pour l'avoir vu, parce que comme docteur des nations, il prêchait l'Évangile non aux juifs, mais aux gentils. Or, le but qu'il se propose dans tout ce qu'il dit ici, c'est de faire voir que jamais il n'eût pu conquérir à titre de persécuteur, ni estime ni gloire auprès de ceux qu'il avait persécutés, si sa prédication n'avait reçu l'approbation de ceux qui avaient connu ses mauvais antécédents. Et il revient secrètement à ce but, en affirmant qu'il est resté si peu de temps dans la Judée, qu'il était même inconnu de visage à ceux qui croyaient. Nouvelle preuve qu'il avait eu pour maître non Pierre, ni Jacques, ni Jean, mais Jésus-Christ qui lui avait révélé son Évangile. Remarquez encore que plus haut il est dit qu'il persécutait l'Église, ici qu'il persécutait la foi, ici les hommes ; là au contraire la doctrine, afin de pouvoir conclure plus facilement en ces termes : « Il évan-

tradictio nasceretur ; etiamsi a Petro non es doctus, alios habuisti apostolos præceptores. Non vidit autem eos, non quod contemptui duceret, sed quod illi ad Evangelium prædicandum toto fuerant orbe dispersi.

« Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentior. » Sive simpliciter accipiendum, ut sit : Quæ scribo vobis, vera sunt, et Deo teste confirmo, quia nulla arte verborum, nullo sunt fucata mendacio. Sive altius, ut legatur : Quæ scribo vobis, coram Deo sunt, id est, Dei digna conspectu. Quare autem Dei digna conspectu? Quia scilicet, non mentior. Et quomodo oculi Domini super justos *Psal.* XXXIII; avertit autem faciem suam a conspectu impiorum ; ita nunc ea quæ scribuntur, coram Domino sunt, me non mentiente qui scribo ; quæ non essent coram Domino, si mentirer. Hoc autem non solum de his quæ nunc scribit ad Galatas, potest accipi ; sed et generaliter de his omnibus Epistolis ; quia non sunt falsa quæ scribat et cor ejus verbaque non discrepent.

« Deinde veni in partes Syriæ et Ciliciæ. » Post Jerosolymæ visionem venit ad Syriam, quæ nobiscum dicitur « excelsa » atque « sublimis. » Et inde transiit ad Ciliciam, quam in fide Christi cupiebat assumere, evangelizans ei vocationem pœnitentiæ : « Cilicia » quippe interpretatur « assumpti, » sive « vocatio lamentabilis. »

« Eram autem ignotus facie Ecclesiis Judææ, quæ erant in Christo Jesu. Tantum autem auditum habebant ; quoniam qui persequebatur nos aliquando, nunc evangelizat fidem quam quondam expugnabat ; et in me glorificabant Deum. » Ecclesiæ quæ erant in Judæa, Paulum tantum rumore cognoverant. Ex quibus pleræque eum magis persecutorem, quam apostolum viderant. Syria vero et partes Ciliciæ, Arabia et Damascus, ex vultu quoque eum forsitan noverant ; quia Doctor gentium Evangelium Christi non Judæis, sed gentibus prædicabat. Totum autem quod agit, illud est, ut doceat se numquam de persecutore apud eos ipsos quos prius persecutus fuerat, potuisse existere gloriosum, nisi prædicatio ejus, eorum quoque qui ante eum malum noverant, esset judicio comprobata. Et ad propositum occulte redit, tam breve tempus se in Judæa fecisse confirmans ut etiam vultu credentibus esset ignotus. Ex quo ostendit, non Petrum, non Jacobum, non Joannem se habuisse doctores, sed Christum, qui sibi Evangelium revelas-

gélise la foi qu'il s'efforçait autrefois de détruire. » Il n'aurait pu s'exprimer ainsi en parlant de l'Église.

CHAPITRE II.

« Quatorze ans après etc., et j'exposai l'Évangile que je prêche aux gentils etc. » Ce que l'interprête latin a traduit précédemment par acquiescer, consentir : » Je n'ai plus acquiescé à la chair ni au sang, il le traduit de préférence par « conférer. » Pour dire la vérité, le mot grec a une signification différente de celle que nous lui donnons lorsque par exemple, nous conférons dans l'intimité avec nos amis des choses que nous savons, en les répandant pour ainsi dire dans leur cœur et dans leur conscience, afin de leur imprimer ou une approbation ou une désapprobation commune. L'Apôtre, quatorze ans après, monta donc à Jérusalem, et tandis qu'il s'y était d'abord rendu pour voir Pierre seulement, il déclare y avoir été pour conférer de son Évangile aux apôtres, ayant avec lui Barnabé qui était circoncis, et Tite, païen d'origine qui ne l'était pas, afin que tout repose sur la parole de deux ou trois témoins. Autre chose est de conférer, autre chose d'apprendre. Entre ceux qui confèrent, il y a égalité; entre celui qui enseigne et celui qui apprend, l'infériorité est pour celui qui apprend. Au commencement de sa conversion à la foi, Paul ne voit les apôtres qu'en passant. Dix-sept ans après, comme il le dit, il entre pleinement en relations avec eux, il s'humilie devant eux et il examine à fond, de peur de courir ou d'avoir couru en vain. Cette conduite est fondée sur ces deux raisons, montrer l'humilité de Paul qui, reconnu dans tout l'univers pour docteur des nations, s'empressait toutefois d'aller conférer avec les apôtres ses prédécesseurs ; secondement apprendre aux Galates que l'Évangile qu'il prêchait n'avait pas été condamné par les chefs des Églises de la Judée. Il nous apprend encore que pour la foi de Jésus-Christ et la liberté de l'Évangile, il n'a pas craint de conduire Tite qui était incirconcis à ceux qui avaient appris de lui qu'il détruisait la loi, annulait l'autorité de Moïse, supprimait complètement la circoncision. Et au milieu d'une si grande multitude de juifs, au milieu même de ses ennemis qui sous l'apparence de zèle pour la loi, désiraient répandre son sang, ni lui, ni Tite n'ont été amenés par la crainte à céder à la nécessité. Cette condescendance aurait pu cependant trouver son excuse soit à cause du lieu où il se trouvait, soit à cause de l'autorité des anciens, soit à cause du nombre d'Églises composées des Juifs convertis à la foi, soit à cause des

set. Simul autem notandum quod supra dicatur Ecclesiam expugnasse, hic fidem, ibi homines, hic rem; ut nunc [*Al. tunc*] opportunius inferretur : « Evangelizat fidem, quam aliquando expugnabat. » De Ecclesia enim similiter sonare non poterant.

CAPUT II.

« Deinde post annos quatuordecim, rursum ascendi Jerosolymam, cum Barnaba, assumpto et Tito. Ascendi autem secundum revelationem, et contuli cum eis Evangelium, quod prædico in gentibus ; seorsum autem his qui videbantur, ne forte in vacuum currerem, aut cucurrissem. » Id quod supra Latinus interpres, « acquievi, » dixerat in eo loco ubi scriptum est : « Continuo non acquievi, carni et sanguini, » in præsenti loco, « contuli, » magis quam « acquievi, » interpretatus est. Et ut verius dicam, sermo Græcus ἀνεθέμην aliud quiddam quam apud nos intelligitur, cum scilicet ea quæ novimus, conferimus cum amico; et quasi in sinum ejus et conscientiam reponimus, ut pari consilio vel probanda sint, vel improbanda, quæ novimus. Ascendit igitur post quatuordecim annos Jerosolymam, et qui prius tantum ad videndum perrexerat Petrum, et diebus quindecim manserat apud eum, nunc se dicit ideo perrexisse, ut conferret cum apostolis Evangelium, assumpto Barnaba circumciso, et Tito ex gentibus habente præputium ; ut sub ore duorum et trium testium, staret omne verbum *Deut.* XIX, 15. Aliud est autem conferre, aliud discere. Inter conferentes æqualitas est; inter docentem et discentem, minor est ille qui discit. In principio fidei, in transitu apostolos vidit [*Al.* videt]. Post annos (ut ipse ait) decem et septem, plene cum eis loquitur, et se humiliat ; et ne forte in vacuum aut curreret, aut cucurrisset, inquirit. Duplicem ob causam, quo et humilitas ostenderetur Pauli, qui doctor in toto orbe jam gentium, ad præcessores apostolos cucurrisset ; et Galatæ discerent [*Al.* dicerent] non reprobasse Evangelium ejus, eos quoque qui in Judæa Ecclesiis præsidebant. Simul autem et illud docet, quod pro Christi fide et Evangelii libertate, ad eos ipsos qui de eo plura cognoverant, quod Legem infringeret, Moysen destrueret, circumcisionem penitus auferret, ausus sit ducere Titum, hominem incircumcisum. Et inter tantam multitudinem Judæorum et inimicos suos, qui quasi ob zelum Legis sanguinem ejus haurire cupiebant, nec ipse, nec Titus aliquo

circonstances du temps, pour n'avoir point à supporter le poids d'une jalousie si haineuse. Quelques auteurs prétendent que Paul se rendit à Jérusalem quatorze ans après et à l'époque où les Actes des apôtres nous apprennent qu'un grave dissentiment s'était élevé à Antioche entre les croyants sur les questions de l'observation ou de la suppression de la loi mosaïque. Il crut donc devoir aller à Jérusalem pour demander l'avis des anciens, alors que Paul lui-même et Barnabé furent envoyés et c'est ce que nous lisons dans les manuscrits latins, qui portent : « Et nous avons consenti pour un instant à nous soumettre, afin que la vérité de l'Évangile demeurât parmi nous. » C'est-à-dire que Paul et Barnabé auraient consenti à être envoyés à Jérusalem comme si la chose qu'ils tenaient pour certaine, était douteuse, afin que la grâce de l'Évangile confirmée par le jugement des anciens devînt évidente pour les croyants et qu'il ne restât plus de doute sur la nécessité de la suppression de la circoncision, après que la lettre des apôtres défendait en termes exprès d'imposer le joug de la loi à ceux des gentils qui embrassaient la foi de Jésus-Christ. Ces paroles : « Je leur ai exposé l'Évangile que je prêche parmi les gentils, et en particulier à ceux qui paraissaient être quelque chose, de peur que je ne courusse, ou que je n'eusse couru en vain, peuvent encore être entendues dans ce sens qu'il a conféré secrètement avec les apôtres de la grâce de la liberté évangélique, et de la vétusté de la loi qui était abrogée, à cause de la multitude des Juifs qui croyaient, et qui ne pouvaient encore comprendre que Jésus-Christ avait tout accompli et que la loi avait pris fin. Ce sont ces mêmes fidèles qui, en l'absence de Paul, ne cessaient de dire bien haut que Paul courait et avait couru en vain, parce qu'il croyait qu'on ne devait plus suivre les observances de la loi. Ce n'est pas que Paul craignît d'avoir prêché pendant dix-sept ans un faux évangile aux gentils, mais pour montrer à ceux qui l'avaient précédé dans l'apostolat, qu'il ne courait pas, on n'avait pas couru en vain comme le pensaient les ignorants.

« Mais Tite, qui m'accompagnait, étant Gentil, ne fut pas forcé de se faire circoncire, » etc. Si Tite, tout Gentil qu'il était, n'a pu être forcé par aucune intimidation à recevoir la circoncision dans la ville métropole des Juifs où l'envie accusait si violemment Paul de blasphémer contre Moïse, que plus tard les Juifs l'auraient mis à mort, si le tribun ne l'avait délivré de leurs mains, chargé de chaînes et envoyé à César, comment admettre avec quelques-uns qu'il faut lire ainsi : « Nous avons consenti pour un moment à nous soumettre à eux, pour que la vérité de l'Évangile demeurât parmi nous ; » et comprendre que Tite, qui n'avait pu être amené

sint terrore superati necessitati cedere. Quæ potuit habere veniam, vel pro loco, vel pro auctoritate majorum, vel pro numero Ecclesiarum, quæ de Judæis in Christo credebant, vel pro tempore, ne tantam simul invidiam sustinerent. Quidam post quatuordecim annos eum Jerosolymam ascendisse tunc dicunt, quando in Actibus apostolorum de quæstionibus observandæ, vel prætermittendæ Legis, inter credentes Antiochiæ orta dissensio est; et placuit ire Jerosolymam, et sententiam majorum præstolari, quando ipse quoque Paulus et Barnabas missi sunt; et hoc esse quod in codicibus legatur Latinis : « Quibus ad horam cessimus subjectioni, ut veritas Evangelii perseveraret apud vos. » Quod scilicet propterea Paulus et Barnabas de re manifesta, quasi dubia se mitti passi sunt [*Al.* sint] Jerosolymam ; ut majorum quoque judicio Evangelii gratia confirmata, credentibus probaretur, et nulli resideret ultra dubitatio circumcisionis omissæ ; cum apostolorum esset litteris imperatum, jugum Legis ab his qui in Christum crediderant ex gentibus, auferendum. Potest autem hoc quod ait : « Contuli cum eis Evangelium, quod prædico in gentibus, seorsum autem his qui videbantur, ne forte in vacuum currerem, vel cucurrissem, » et sic intelligi, ut abscondite cum apostolis gratiam Evangelicæ libertatis, et Legis abolitæ vetustatem contulerit, propter multitudinem credentium Judæorum, qui necdum poterant Christum adimpletionem et finem Legis audire, qui et absente Paulo, Jerosolymæ jactaverant [*Al.* jactitaverant], frustra eum currere aut cucurrisse, qui putaret Legem veterem non sequendam. Non quod Paulus timuerit, ne per decem et septem annos falsum in gentibus Evangelium prædicasset; sed ut ostenderet præcessoribus suis non se in vacuum currere aut cucurrisse, sicut putaverant ignorantes.

« Sed neque Titus qui mecum erat, cum esset ex gentibus, compulsus est circumcidi. Propter subintroductos autem falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram, quam habemus in Christo Jesu, ut nos in servitutem redigerent ; quibus neque ad horam cessimus subjectioni, ut veritas Evangelii permaneat apud vos. » Si Titus, cum esset ex gentibus, nullo potuit terrore compelli, ut circumcideretur Jerosolymis, in Ju-

précédemment à se faire circoncire, finit par y consentir et par se soumettre. Ou quelle serait cette vérité de l'Évangile qui consisterait à céder à l'hypocrisie des Juifs et à se rendre fidèle observateur de ce que vous regardiez auparavant comme supprimé, et que vous méprisiez comme une chose nuisible, et à considérer comme quelque chose ce qui n'était rien ? Mais le sens de l'épître tout entière s'oppose entièrement à l'intention prêtée à l'Apôtre de ramener les Galates à la circoncision. Le but qu'il se propose dans tout l'ensemble de son discours, c'est de montrer qu'il est hébreu et d'origine hébraïque, qu'il a observé autrefois toutes les prescriptions de la loi, qu'il a été circoncis le huitième jour selon la loi des pharisiens, et que néanmoins il méprise tout pour la grâce de Jésus-Christ. Car étant venu à Jérusalem, et les faux frères qui après avoir été circoncis avaient embrassé la foi ayant voulu le forcer à ce que Tite fut circoncis, ni Tite ni lui ne consentirent à céder à cette violence pour demeurer fidèles gardiens de la vérité de l'Évangile. S'il déclare ici avoir été forcé par la nécessité de circoncire Tite, comment alors peut-il détourner les Galates de la circoncision dont il n'a pu exempter Tite qui l'avait accompagné à Jérusalem et qui était Gentil. Il nous faut donc conserver la leçon des manuscrits grecs : « Nous n'avons pas consenti même un instant à nous soumettre à eux, » si nous voulons donner un sens aux paroles qui suivent : « Afin que la vérité de l'Évangile demeurât parmi nous ; » ou si quelqu'un préfère la leçon des manuscrits latins, il faut l'entendre dans le sens que nous en avons donné plus haut, c'est-à-dire que cette condescendance a eu pour objet non pas la circoncision de Tite, mais le voyage de Jérusalem. Ainsi Paul et Barnabé auraient consenti à se soumettre au voyage de Jérusalem après la sédition excitée à Antioche au sujet de la loi, afin que le sentiment de Paul fût confirmé par une lettre des apôtres et que la vérité de l'Évangile demeurât parmi les Galates ; vérité qui ne consiste pas dans la lettre, mais dans l'esprit, non pas dans le sens charnel, mais dans l'intelligence spirituelle, non point dans la profession extérieure, mais dans l'esprit intérieur du Judaïsme. Or il faut remarquer que la conjonction *mais* qui se trouve avant ces paroles : « à cause de quelques faux frères » est superflue, si on la conserve, elle n'a rien qui lui corresponde ou qui la complète. Voici donc l'ordre et le sens qu'il faut adopter : « Mais Tite, qui m'accompagnait, bien qu'il fût gentil, ne fut pas forcé de se faire circoncire. » Et l'Apôtre donne aussitôt la raison pour laquelle il aurait pu être forcé de recevoir la circoncision malgré lui : « A cause de quelques faux frères qui s'étaient furtivement introduits pour observer la liberté que nous avons dans le Christ Jésus, et nous

dæorum metropoli civitate, in qua tanta Paulus blasphemiæ in Moysen flagrabat invidia ; ut postea pene a Judæis interfectus sit, quando a tribuno liberatur, et Romam vinctus ad Cæsarem mittitur ; quomodo quidam putant legendum esse, « quibus ad horam cessimus subjectioni, ut veritas Evangelii permaneat apud vos, » et intelligendum quod Titus ipse qui compelli ante non potuit ad circumcisionem, rursum circumcisus sit, atque subjectus ? Aut, quæ est ista veritas Evangelii, hypocrisi cedere Judæorum ; et ea quæ prius scybala æstimaveris, et quasi damna contempseris, observare, et esse aliquid æstimare, cum nihil sint ? Sed et ipsius Epistolæ sensui valde repugnat, Galatas ad circumcisionem revocare. Hoc toto sermonis sui textu agit, ut doceat se Hebræum ex Hebræis, omnia quondam Legis opera servantem, circumcisum octava die secundum Legem Pharisæorum, nihilominus tamen ob Christi gratiam universa contemnere. Nam cum isset Jerosolymam, et falsi fratres qui ex circumcisione crediderant eum vellent impellere ut circumcideret Titum ; nec Titum, nec se cessisse violentiæ, quo minus custodirent Evangelii veritatem. Quod si dicit se necessitate superatum ut circumcideret Titum, quomodo Galatas revocat a circumcisione, a qua nec Titum, qui secum fuerat ex gentibus, Jerosolymis potuit excusare ? Itaque aut juxta Græcos codices est legendum : « Quibus neque ad horam cessimus subjectioni ; » ut consequenter possit intelligi : « ut veritas Evangelii permaneat apud vos. » Aut si Latini exemplaris alicui fides placet, secundum superiorem sensum accipere debemus : ut ad horam cessio non circumcidendi Titi, sed eundi Jerosolymam fuerit. Quo scilicet idcirco subjectioni cesserint Paulus et Barnabas eundi Jerosolymam, seditione ob Legem Antiochiæ concitata ; ut per Epistolam apostolorum, sua sententia firmaretur, et maneret apud Galatas Evangelii veritas, quæ non esset in littera, sed in spiritu ; non in carnali sensu, sed in intelligentia spirituali ; nec in manifesto Judaismo, sed in occulto. Sciendum vero, quod, « autem, » conjunctio quæ in præsenti loco ponitur : « Propter subintroductos autem falsos fratres, » superflua sit ; et si legatur, non habeat quod ei respondeat, illamque concludat ; sed esse ordinem lectionis et sensus : Sed

réduire en servitude. » Bien qu'ils nous effrayassent par leurs menaces, et qu'ils voulussent par leur multitude nous entraîner de la liberté de Jésus-Christ dans la servitude de la loi, nous ne leur avons pas cédé un seul instant pour que Tite fût circoncis; alors que la paix de l'Église aurait pu être une raison de nécessité qui nous excusait; et le but unique de toute notre conduite a été de ne vous donner aucune occasion de vous éloigner de la grâce de l'Évangile. Si donc, bien que nous fussions à Jérusalem, au milieu d'un si grand nombre de Juifs, environnés et menacés par des faux frères, et ceux qui étaient les premiers ne s'opposant qu'en partie, nous n'avons pu être amenés par aucune force ni par aucune violence à observer la circoncision que nous savions n'être plus en vigueur. Vous qui êtes Gentils, vous habitants de la Galatie, vous à qui nulle violence ne peut être faite, vous vous séparez de vous-mêmes de la grâce pour passer à l'observation de l'ancienne loi qui est abrogée.

« Mais quant à ceux qui paraissaient être quelque chose, quels ils furent autrefois, peu m'importe, » etc. Bien que le Seigneur, dit-il ait eu avec lui Pierre et Jean pour apôtres, et qu'ils aient été témoins de sa transfiguration sur la montagne, et que le fondement de l'Église ait été placé sur eux, cela ne m'importe en rien; car je ne parle point contre ceux qui suivaient alors le Seigneur, mais je parle contre ceux qui placent la loi avant la grâce; je ne dis rien de mal de ceux qui m'ont précédé, je n'accuse en rien les anciens, mais ce que je dis c'est que Dieu ne fait point acception de la personne de l'homme. Il n'en a point fait acception, ni pour Moïse, ni pour David, ni pour d'autres, il ne le fera donc point davantage pour ceux qui paraissent se soumettre aux exigences de quelques-uns, bien qu'ils partagent mes sentiments, puisque Pierre lui-même a dit : « En vérité, je vois que Dieu ne fait point acception de personnes, mais qu'en toute nation, celui qui le craint et pratique la justice lui est agréable, » *Act.* x 34, 35. Ce raisonnement que l'apôtre saint Pierre fait contre ceux qui prenaient scandale de ce que Corneille qui était Gentil recevait le baptême sans être circoncis, et par lequel il leur fait voir pour les calmer qu'il ne pouvait refuser l'eau du baptême à ceux qui avaient reçu l'Esprit-Saint, l'apôtre saint Paul le tourne maintenant contre Pierre lui-même, Dieu dit-il ne fait point acception de personnes, mais il juge chacun selon la vérité. C'est ainsi qu'il marche avec précaution et prudence entre la louange qu'il donne à Pierre et la réprimande qu'il lui fait, rendant à celui qui

neque Titus qui mecum erat, cum esset ex gentibus, compulsus est circumcidi. Statimque subjungat quæ causa fuerit, ut ad circumcisionem impelleretur invitus : « Propter subintroductos, » inquit, « falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram quam habemus in Christo Jesu, ut nos in servitutem redigerent. » Qui cum minis terrerent, et multitudine vellent nos á libertate Christi in Legis traducere servitutem, ne ad tempus quidem eis cessimus, ut circumcideremus Titum ; maxime cum et aliqua ob Ecclesiasticam pacem potuerit nos necessitas excusare ; et hoc totum fecimus, ut vobis nulla fieret occasio ab Evangelii gratia recedendi. Si igitur nos Jerosolymis inter tantos Judæos imminentibus hinc inde falsis fratribus, et his qui majores erant aliqua ex parte cohibentibus, nulla potuimus vi ac ratione compelli, ut observaremus circumcisionem quam sciebamus esse finitam ; vos ex gentibus, vos in Galatia, vos quibus vis nulla inferri potest, ultro a gratia recedentes, ad Legis jam abolitæ transcendistis vetustatem.

« Ab his autem qui videbantur esse aliquid, quales aliquando fuerint, nihil mea interest; Deus personam hominis non accipit. » Licet, inquit, Petrum et Joannem Dominus secum apostolos habuerit, et transfiguratum eum in monte viderint *Matth.* XII; *Marc*, IX, et super ipsos Ecclesiæ sit positum fundamentum ; mihi tamen nihil refert, quia non adversum eos loquor qui eo tempore Dominum sequebantur, sed adversum eos loquor qui nunc legem præponunt gratiæ ; nec detraho præcessoribus, nec in aliqua parte accuso majores, sed hoc dico, quia Deus personam hominis non accipit. Non enim accepit Moysi, non accepit David, non accepit aliorum, nec eorum ergo accipiet, qui cedere quibusdam videntur ad tempus, tametsi ipsi mecum sentiant, Petro quoque dicente : « In veritate cognosco, quia non est acceptor personarum Deus; sed in omni loco qui timet eum, et operatur justitiam acceptabilis ei est » *Act.* x, 34, 35. Quo itaque argumento ipse sanctus apostolus Petrus adversum eos qui in Cornelio ex gentibus baptizato, nec circumciso, scandalum sustinebant, utitur, et placat eos se non potuisse negare aquam his qui Spiritum sanctum acceperant ; eodem nunc sanctus apostolus Paulus adversum ipsum Petrum disputat, quod personarum non sit acceptor Deus, sed unumquemque pro veritate judicet. Et ita caute et pedetentim inter laudem et objurgationem Petri medius incedit, ut et præcessori apostolo deferat, et nihilominus audacter ei resistat in faciem, veritate compulsus.

« Mihi enim qui videbantur, nihil contulerunt. » Ipse

le précède l'honneur qui lui est dû, et cependant osant lui résister en face avec hardiesse, parce que la vérité l'y contraint.

« Ceux dis-je, qui paraissaient être quelque chose, ne me communiquèrent rien. » Il a dit précédemment qu'il avait conféré avec eux, qu'il leur avait communiqué toutes les choses qu'il avait faites parmi les nations. Pour eux, ils ne lui communiquèrent rien, ils se contentèrent d'approuver tout ce qu'il leur avait dit, et lui donnèrent la main en signe de communion, et attestèrent ainsi que leur Évangile et celui de Paul ne faisaient qu'un. Remarquons une seconde fois que le mot πρυσανέθεντο, c'est-à-dire communiquèrent, est ce même verbe grec dont nous avons parlé précédemment.

« Au contraire, ayant vu que l'Évangile de l'incirconcision m'avait été confié, etc. » Il y a ici hyperbate, et en supprimant tout ce qui est entre parenthèse, voici comme on peut lire en abrégeant : « Ceux qui paraissaient être quelque chose ne m'ont rien communiqué; mais au contraire ils nous donnèrent la main à Barnabé et à moi en signe de communion. On peut entendre aussi que Paul, sans se vanter outre mesure, mais c'est un sens moins obvié, veut dire : Ceux qui paraissaient être quelque chose, ne m'ont rien communiqué; mais au contraire, c'est moi qui leur ai donné en les rendant plus fermes dans la grâce de l'Évangile. Or tout ce qu'il dit ici se résume dans cette vérité, c'est un seul et même Dieu qui m'a confié l'Évangile de l'incirconcision, et qui a confié à Pierre l'Évangile de la circoncision. Il m'a envoyé vers les nations, il a établi Pierre dans la Judée. Ni les gentils arrivés à un certain âge ne pouvaient se soumettre à la douleur vive de la circoncision qui ne devait leur servir de rien, et s'abstenir des aliments dont ils avaient coutume de se nourrir, et que Dieu avait créés pour l'usage de l'homme; ni ceux des Juifs qui avaient embrassé la foi et qui étaient circoncis, et qui par suite d'une habitude devenue comme une seconde nature pensaient qu'ils étaient bien supérieurs aux Gentils ne pouvaient mépriser facilement les privilèges dans lesquels ils mettaient leur gloire. C'est donc par un dessein providentiel de Dieu qu'un apôtre fut donné aux circoncis, lequel paraissait favoriser les ombres de la loi, et qu'un autre fut destiné aux incirconcis pour leur annoncer que la grâce de l'Évangile n'était pas une servitude, mais une foi libre; double mission qui prévenait tout obstacle à la foi, et qui empêchait que soit à cause de la circoncision, soit à cause de l'incirconcision on ne crût pas en Jésus-Christ. Nous ne voulons pas dire cependant que Pierre qui, dans les Actes des apôtres, atteste qu'aucun homme n'est impur ni souillé de par la loi, et à qui Dieu par cette forme de vase suspendu par les quatre coins et descendant du ciel jusqu'à terre, enseigne qu'il n'y a point à ses yeux de différence entre un Juif et un Gentil *Act.* x,

superius cum illis contulit, et multa ad eos retulit, quæ in gentibus perpetraret : illi nihil contulerunt ei, sed tantummodo quæ ab eo dicta sunt comprobantes, dexteras dederunt consortii, et unum suum Paulique Evangelium firmaverunt. Rursum notandum, quod « contulerunt, » verbum ipsum sit in Græco, de quo ante tractavimus.

« Sed contra cum vidissent quod creditum est mihi Evangelium præputii, sicut Petro circumcisionis. Qui enim operatus est Petro in apostolatum circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes. Et cum cognovissent gratiam quæ data est mihi, Petrus et Jacobus, et Joannes, qui videbantur columnæ esse, dextras dederunt mihi et Barnabæ, societatis ; ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisionem. Ὑπέρβατον est, et multis quæ in medio sunt interjecta sublatis, sic breviter legi potest : Mihi enim qui videbantur esse nihil contulerunt ; sed econtra dexteras dederunt mihi et Barnabæ, societatis. Aut certe ille absque jactatione sui, occultus est sensus : Mihi qui videbantur esse aliquid, nihil contulerunt ; sed econtra a me eis collatum est, dum fiunt in Evangelii gratia firmiores. Totum autem quod dicit, hoc est : unus atque idem mihi Evangelium præputii, et Petro circumcisionis credidit. Me misit ad gentes, illum posuit in Judæa. Nec gentes poterant adulta jam ætate non profuturo circumcisionis dolore cruciari, et abstinere se ab escis, quibus semper assueverant, et quas Deus creaverat ad utendum ; nec hi qui ex Judæis crediderant et circumcisi erant, et ex consuetudine quasi secunda natura, putabant se a cæteris gentibus plus habere, facile contemnere poterant ea in quibus gloriabantur. Providentia itaque Dei, alius apostolus circumcisis datus est, qui Legis umbris videretur acquiescere, alius in præputio constitutis, qui Evangelii gratiam non putaret esse servitium, sed liberam fidem. Ne sub aliqua occasione impedimentum fidei nasceretur, et propter circumcisionem sive præputium, non crederetur in Christum. Nec hoc dicimus quod Petrus, qui et ipse in Actibus apostolorum nullum hominem communem esse testatus est, *Actor*, x, et in illo

avait oublié ces premiers enseignements, et croyait qu'à la grâce de l'Évangile il fallait joindre l'observation de la loi. Mais cela se faisait pour que Pierre, en paraissant extérieurement garder la loi, détachât insensiblement les Juifs de leurs anciennes coutumes. En effet, ils ne pouvaient pas tout d'un coup regarder comme actes dommageables leurs observances strictes de la loi, et leur fidélité scrupuleuse pour le passé aux moindres détails qu'elle prescrivait. Nous voyons donc ici la raison pour laquelle Pierre, Jacques et Jean donnèrent la main à Paul et à Barnabé en signe de communion ; c'était afin qu'une manière d'agir différente dans l'observation de la loi, ne fît croire à une différence dans l'Évangile de Jésus-Christ et qu'il y eût communion parfaite entre les circoncis et ceux qui n'avaient pas reçu la circoncision. Aussi est-ce avec un à-propos merveilleux que Paul commence par dire : « Car celui qui a opéré en Pierre pour l'apostolat de la circoncision. » Il a craint qu'on ne l'accusât de diminuer l'autorité de Pierre, et ces louanges qu'il commence par lui donner, nous font comprendre que Pierre se montrait favorable en partie à la circoncision, pour gagner ceux des Juifs qui lui avaient été spécialement confiés, et pour les faire persévérer dans la foi et l'Évangile de Jésus-Christ. Il nous laisse aussi à entendre, que si Pierre pouvait sans faute agir de la sorte, en observant pour un temps ce qui cessait d'être permis, pour ne point perdre ceux qui lui étaient confiés, il devait lui faire beaucoup plus pour la vérité de l'Évangile à l'égard des incirconcis vers lesquels il était envoyé, de peur que les Gentils effrayés à la vue des charges et des difficultés de la loi ne vinssent à se séparer de la foi avec laquelle ils avaient reçu l'Évangile de Jésus-Christ. Ce que nous venons de dire soulève indirectement cette question : Quoi donc, si Pierre eût eu à faire à des Gentils, il ne les aurait pas amenés à la foi ? Ou si Paul eût eu devant lui quelques-uns de la circoncision, il ne les aurait pas pressés de recevoir le baptême de Jésus-Christ ? Cette question se résoud en disant que tel était le commandement donné à l'égard des Juifs et des Gentils, que ceux qui défendaient la loi eussent un maître qu'ils pussent suivre et que ceux qui mettaient la grâce au-dessus de la loi eussent aussi un docteur et un guide, et toutefois le but commun de ces deux Apôtres était d'amener à Jésus-Christ l'Église composée de toutes les nations. C'est ainsi que, d'après le récit des Actes, saint Pierre baptisa le centurion Corneille qui était païen, et que saint Paul prêcha souvent dans les synagogues des Juifs. « Pierre, Jean et Jacques qui paraissaient être les colonnes. » Nous lisons plus haut trois fois que Paul dit des apôtres : « et en particulier à ceux qui paraissaient être quelque chose, » et, « par ceux qui paraissaient

vase, quod quatuor angulis de cœlo missum viderat, edocetur nihil interesse, Judæus sit aliquis, an gentilis, quasi oblitus priorum, super Evangelii gratia, Legem putaverit observandam ; sed ut ipse quoque Legem custodire se simulans, paulatim Judæos ab antiquo vivendi more deduceret. Non enim poterant tantum observationis laborem, et veteris vitæ cautissimam conversationem quasi purgamenta subito et damna contemnere. Ex quo perspicimus, propterea dexteras datas Paulo et Barnabæ societatis, a Petro, Jacobo et Joanne ; ne observatione varia, diversum Christi Evangelium putaretur ; sed et circumcisorum et habentium præputium esset una communio. Pulchre autem præstruxit, dicens : « Qui enim operatus est Petro in apostolatum circumcisionis ; » ne quis eum putaret detrahere Petro, sed ut laudibus ejus ante præmissis, intelligeretur Petrus ideo circumcisionem aliqua ex parte suscipere, ut eos qui sibi ex Judæis crediti fuerant lucrifaceret, et in Christi fide et Evangelio custodiret. Subintelligit etiam quod si ille absque culpa faceret, et ad tempus observando, quod non licet, ne sibi creditos perderet, se magis pro Evangelii veritate facere debere quod sibi creditum est in præputio, ne gentes Legis onere et difficultate deterritæ, a Christi fide et credulitate discederent. Occulta hic oritur quæstio : Quid igitur ? Petrus si invenisset ex gentibus, non eos adducebat ad fidem ? Aut Paulus si ex circumcisione aliquos reperisset, non eos ad Christi baptismum provocabat ? Quæ ita solvitur, ut dicamus principale singulis in Judæos et gentes fuisse mandatum, ut qui defendebant Legem, haberent quem sequerentur ; qui Legi gratiam præferebant, non deesset eis doctor et prævius. In commune vero hoc eos habuisse propositi, ut Christo ex cunctis gentibus Ecclesiam congregarent. Legimus enim et a sancto Petro gentilem baptizatum fuisse Cornelium, et a Paulo in synagogis Judæorum, Christum sæpissime prædicatum. « Petrus, et Joannes, et Jacobus, qui videbantur columnæ esse » *Actor.* x, XIII, XVIII. Ter supradictum de apostolis legimus : « Seorsum autem his qui videbantur. » Et : Ab his qui videbantur esse aliquid. » Et : « Mihi enim qui videbantur esse aliquid, nihil contulerunt. » Sollicitus itaque

être quelque chose; ceux qui paraissaient être quelque chose ne me communiquèrent rien. » Je cherchais avec une certaine sollicitude ce que signifiaient ces paroles : « qui paraissaient être quelque chose; » mais saint Paul éclaircit ici tous mes doutes, en ajoutant : « qui paraissaient être les colonnes. » Les Apôtres sont donc les colonnes de l'Église, et surtout Pierre, Jacques et Jean, dont deux ont mérité de suivre le Seigneur sur la montagne, et dont l'un dans l'Apocalypse présente le Sauveur disant : « Celui qui sera vainqueur, j'en ferai une colonne dans le temple de mon Dieu, nous enseignant par là que tous les croyants qui auront triomphé de l'ennemi du salut, peuvent devenir les colonnes de l'Église. Saint Paul écrivant à Timothée dit encore : afin que vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité, I, *Tim.* III, 15. Ces témoignages et d'autres nous apprennent, que l'Écriture donne aux apôtres et aussi aux fidèles et à l'Église elle-même le nom de colonnes, et qu'il n'importe en rien que ce nom soit donné au corps et aux membres, puisque le corps se divise en membres, et que les membres appartiennent au corps. Pierre, Jacques et Jean qui paraissaient être les colonnes, donnèrent donc la main à Paul et à Barnabé, mais ils ne la donnèrent pas à Tite qui les accompagnait. Il n'était pas encore parvenu à ce degré qu'on pût lui confier les intérêts du Christ au même titre que les anciens, et qu'il pût être chargé à l'égal de Paul et Barnabé de ce sublime commerce.

« Ils nous recommandèrent seulement de nous souvenir des pauvres etc. » Ces pauvres chrétiens, qui étaient recommandés à Paul et à Barnabé étaient ceux d'entre les Juifs qui ayant embrassé la foi, apportaient le prix de leurs biens aux pieds des pauvres pour être distribués aux indigents, ou parce que leurs compatriotes, leurs parents et leurs proches les avaient en horreur et en abomination comme déserteurs de la loi et parce qu'ils croyaient en un homme crucifié. Les épîtres de l'apôtre saint Paul aux Corinthiens et aux Thessaloniciens et à toutes les Églises des gentils, attestent avec quelle sollicitude, quelle fatigue il a rempli ce ministère, et fait recueillir les aumônes qui devaient être portées à Jérusalem ou par lui ou par d'autres qu'ils auraient eux-mêmes choisis. Aussi, est-ce avec une pleine confiance qu'il dit ici : « Ce que j'ai eu aussi grand soin de faire. » On peut encore entendre ces pauvres dans un autre sens, comme ceux dont il est dit dans l'Évangile : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux est à eux. » *Matth.* v, 3. Ces pauvres méritaient d'être présents au souvenir des apôtres. De même que ces pauvres, dont il est écrit dans les proverbes de Salomon : « Les

requirebam, quidnam esset quod diceret, « qui videbantur; » sed nunc me omni scrupulo liberavit, adjiciens, « qui videbantur columnæ esse. » Columnæ igitur sunt Ecclesiæ apostoli, et maxime Petrus, Jacobus, et Joannes, ex quibus duo cum Domino ascendere merentur in montem, quorum unus in Apocalypsi Salvatorem introducit loquentem : « Qui vicerit, faciam eum columnam in templo Dei mei » *Apoc.* III, 12, docens omnes credentes qui adversarium vicerint, posse columnas Ecclesiæ fieri. Ad Timotheum vero Paulus scribens ait : « Ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna autem et firmamentum veritatis » I *Tim.* II, 15. His et cæteris instruimur, tam apostolos omnesque credentes, quam ipsam quoque Ecclesiam columnam in Scripturis appellari, et nihil interesse de corpore quid dicatur, an membris, cum et corpus dividatur in membra, et membra sint corporis. Dederunt itaque Petrus, et Jacobus, et Joannes, qui videbantur columnæ esse, dextras Paulo et Barnabæ, societatis; sed Tito qui cum eis erat, dextras non dederunt. Necdum quippe ad eam mensuram pervenerat, ut possent [*Al.* possint] ei Christi mercimonia ex æquo cum majoribus credi, et eumdem tenere negotiationis locum quem Barnabas tenebat, et Paulus.

« Tantum ut pauperum memores essemus, quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere. » Sancti pauperes, quorum præcipue ab apostolis Paulo et Barnabæ cura mandatur, hi sunt, qui ex Judæis credentes, pretia possessionum suarum ad pedes apostolorum deferebant egentibus largienda, vel quia contribulibus, cognatis et parentibus suis, quasi desertores Legis, et in crucifixum hominem credentes, detestationi et piaculo ducebantur. In horum ministerio sanctus apostolus Paulus quanto labore sudaverit, Epistolæ ejus testes sunt, scribentis ad Corinthios, et ad Thessalonicenses, ad omnes gentium Ecclesias, ut præpararent munus hoc per se vel per alios qui eis placuissent, Jerosolymam deferendum. Unde nunc confidenter dicit, « quod etiam sollicitus fui facere hoc ipsum. » Possunt autem et alio genere pauperes accipi, de quibus in Evangelio dicitur: « Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum » *Matth.* v, 3. Merentur quippe tales in memo-

richesses de l'homme sont la rançon de son âme, mais le pauvre ne peut supporter la menace » *Prov.* XIII, 8. En effet, celui qui est pauvre dans la foi, pauvre dans la grâce, dépourvu de richesses spirituelles, sans aucune science des Écritures, toutes choses qui s'achètent au prix de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, ne peut entendre les menaces terribles des châtiments futurs. Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais ceux qui sont malades; voilà pourquoi il parut convenable aux apôtres en donnant la main en signe de communion à Paul et à Barnabé que les pauvres ne fussent pas négligés, mais qu'ils fussent tous présents à leur souvenir, comme l'incestueux de Corinthe l'était au souvenir de Paul. Après l'avoir consulté pour un temps dans sa première lettre, afin que la pénitence corporelle à laquelle il était soumis devînt un principe de salut pour son âme, dans sa seconde épître, il le fait rentrer dans le sein de l'Église, de peur qu'il ne fût accablé par une trop grande tristesse. Et il leur demande à tous de le confirmer dans la charité et d'accorder le pardon à leur frère, comme il l'a lui-même accordé à chacun d'eux : accomplissant ainsi la promesse qu'il avait faite à Jérusalem de se souvenir toujours des pauvres.

« Or Pierre étant venu à Antioche etc, il mangeait avec les Gentils » etc. Par là même que Pierre avant l'arrivée des fidèles de Jérusalem, mangeait avec les gentils, il montrait qu'il n'avait pas oublié l'ordre du Seigneur : qu'il ne fallait dire d'aucun homme qu'il était impur et souillé. Mais à cause de ceux qui croyaient encore à la nécessité de l'observation de la loi, il s'était retiré de la manière de vivre des gentils, de sorte que ceux des fidèles qui étaient Juifs d'origine imitaient sa conduite, et que Barnabé, qui prêchait avec Paul l'Évangile aux gentils, fût entraîné dans cette même dissimulation. Ceux d'entre les gentils qui avaient embrassé la foi à Antioche, et qui n'avaient pas été circonsis, étaient forcés de se soumettre aux prescriptions onéreuses de la loi, parce qu'ils ne comprenaient pas le but de la conduite de Pierre qui désirait amener ainsi les Juifs au salut, et qu'ils croyaient qu'ainsi l'ordonnait l'Évangile. Lors donc que l'apôtre saint Paul eut vu que la grâce de Jésus-Christ était en danger, il eut recours, lui son défenseur, à une nouvelle manière de combattre, qui consistait a redresser la conduite de Pierre par un nouveau genre de contradiction, et à lui résister en face, non pas en condamnant le but qu'il se proposait, mais en le condamnant en public, afin de sauver par cette résistance faite en public ceux qui avaient cru d'entre les gentils. Si quelqu'un prétend que Paul a résisté à Pierre en réalité, et que pour défendre la vérité de l'Évangile, il n'a pas craint de faire cette injure à celui qui était apôtre avant lui, comment

ria esse apostolorum. Nec non et illi pauperes, de quibus in Salomone scribitur : « Redemptio viri animæ, propriæ divitiæ, pauper vero non sustinet comminationem.» *Prov.* XIII. 8. Non enim potest futurum [*Al.* futurarum] pœnarum audire terrorem, pauper in fide, pauper in gratia, non habens divitias spirituales, nec scientiam Scripturarum, quæ auro et argento, et pretioso lapidi comparantur. Quoniam igitur non egent sani medico, sed hi qui male habent, propterea et apostolis in dexterarum communicatione convenit, ne spernerent pauperes, ne despicerent peccatores; sed semper meminissent eorum, sicut Paulus Corinthii illius meminit, quem cum in priore Epistola contristasset ad tempus, ut corpore per pœnitentiam laborante, spiritu salvus fieret, I *Cor.* v. In secunda, ne majori tristitia absorberetur, revocat ad Ecclesiam. Petitque cunctos, ut confirment in eum charitatem, et donent fratri sicut ipse unicuique eorum in facie Christi donaverit, implens pactum quod Jerosolymis fecerat, ut semper pauperum recordaretur.

« Cum autem venisset Petrus Antiochiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat. Prius enim quam venirent quidam a Jacobo, cum gentibus edebat. Cum autem venissent, subtrahebat et segregabat se timens eos qui ex circumcisione erant, et simulationi ejus consenserunt et cæteri Judæi; ita ut et Barnabas duceretur ab eis in illa simulatione. » Ex eo quod Petrus antequam quidam de Jerosolymis Antiochiam venirent, edebat cum gentibus, ostenditur non eum oblitum fuisse præcepti : nullum hominem communem et immundum dicere; sed quia propter eos, qui adhuc Legem observandam putabant, paululum se a convictu subtraxerat gentium (ita ut etiam cæteri qui ex Judæis erant, similiter facerent, et Barnabas qui cum Paulo in gentibus Evangelium prædicabat, hoc facere cogeretur), hi qui Antiochiæ crediderant ex gentibus, nec fuerant circumcisi, compellebantur ad Legis onera transcendere, non intelligentes dispensationem Petri, qua Judæos salvari cuperet ; sed putantes ita se Evangelii habere rationem. Cum itaque vidisset apostolus Paulus periclitari gratiam Christi, nova bellator vetus usus est arte pugnandi, ut dispensationem Petri, qua Judæos salvari cupiebat, nova ipse contradictionis dispensatione

expliquer alors que Paul se soit lui-même fait juif avec les juifs, pour gagner les juifs. Il se sera rendu coupable de la même dissimulation quand il se rasa la tête en Cenchrée, et que la tête complètement chauve, il fit son offrande dans le temple de Jérusalem, circoncit Timothée, marcha pieds nus, autant de prescriptions cérémonielles des Juifs. Si donc celui qui a été envoyé pour prêcher l'Évangile aux gentils a cru nécessaire de dire : « Ne donnez point occasion de scandale ni aux Juifs ni à l'Église de Dieu ; comme je m'efforce moi-même de p'aire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux, mais ce qui est utile à un plus grand nombre pour leur salut, si ce même apôtre s'est permis quelques actions contraires à la liberté de l'Évangile pour ne point scandaliser les juifs; de quelle autorité et de quel front ose-t-il reprendre dans Pierre qui était l'apôtre de la circoncision, ceque lui, apôtre des gentils, est convaincu d'avoir fait lui-même? Mais, comme nous l'avons dit plus haut, il a résisté à Pierre en public par l'exterieur, afin que cette observance simulée de la loi qui était nuisible à ceux des gentils qui croyaient en Jésus-Christ, fût corrigée par une réprimande également simulée, et que les deux peuples fussent ainsi sauvés ; ceux qui étaient partisans de la circoncision en suivant Pierre, ceux qui ne voulaient pas s'y soumettre en approuvant publiquement la liberté d'agir de Paul. L'Apôtre ajoute « parce qu'il était répréhensible, » en s'abstenant de manger, pour mieux faire comprendre que c'était moins pour Paul que Pierre était répréhensible, que pour les frères avec lesquels il avait d'abord mangé et dont il s'était ensuite séparé. Il y a des dissimulations utiles et qu'on peut se permettre dans certaines circonstances, Jéhu roi d'Israël nous en donne un exemple. Comme il ne pouvait mettre à mort les prêtres de Baal qu'en feignant d'adorer leur idole, il donna cet ordre : « Appelez à moi tous les prêtres de Baal; si Achab a rendu à Baal quelque honneur, moi je veux lui en rendre davantage, » IV *Rom.* x, 18. Il en est de même de David, lorsqu'il changea son visage en présence d'Abimelech, qui le renvoya et qui s'en alla. *Ps.* XXXIII. Il n'est point surprenant que les hommes, même justes et vertueux, usent de quelque dissimulation suivant les circonstances, pour leur salut et celui des autres, puisque Notre-Seigneur lui-même qui était sans péché, et n'avait pas la chair du péché a voulu cependant en porter l'apparence, afin de condamner la chair du péché et de nous rendre en lui justice de Dieu. Saint Paul avait certainement lu dans l'Évangile ce précepte du Seigneur : « Si votre frère a péché contre vous, allez et repre-

corrigeret, et resisteret in faciem ; non arguens propositum ; sed quasi in publico contradicens, ut ex eo quod Paulus eum arguens, resistebat, hi qui crediderant ex gentibus, servarentur. Quod si putat aliquis, vere Paulum Petro apostolo restitisse, et pro veritate Evangelii intrepide fecisse injuriam præcessori, non ei sta!.it illud quod et ipse Paulus Judæis Judæus factus est, ut Judæos lucrifaceret, et ejusdem simulationis tenebitur reus, quando caput totondit in Cencris, et facto calvitio, oblationem obtulit in Jerusalem, *Actor.* XVIII, et Timotheum circumcidit, *Ibid.*, XVI, et nudipedalia exercuit, quæ utique manifestissime de cæremoniis Judæorum sunt. Si itaque ipse qui ad prædicationem gentium missus erat, non putavit abs re dicere : « Sine offendiculo estote Judæis et Ecclesiæ Dei » I *Cor.* XIII ; quomodo et ego omnibus per omnia placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salventur ; et fecit aliqua quæ contraria essent Evangelii libertati, ne scandalizaret Judæos ; qua auctoritate, qua fronte audet hoc in Petro reprehendere, qui circumcisionis apostolus erat, quod ipse apostolus gentium arguitur commisisse? Sed ut ante jam diximus, restitit secundum faciem publicam Petro et cæteris, ut hypocrisis observandæ Legis, quæ nocebat eis qui ex gentibus crediderant, correptionis hypocrisi emendaretur, et uterque populus salvus fieret, dum et qui circumcisionem laudant, Petrum sequuntur; et qui circumcidi nolunt, Pauli prædicant libertatem. Quod autem ait, « reprehensibilis erat, » propterea inediæ temperavit, ut intelligamus non tam Paulo eum fuisse reprehensibilem, quam his fratribus cum quibus ante edens, se ab eis postea separabat. Utilem vero simulationem, et assumendam in tempore, Jehu regis Israel nos doceat exemplum, qui non potuisset interficere sacerdotes Baal, nisi se finxisset velle idolum colere, dicens : « Congregate [Al. congrega] mihi omnes sacerdotes Baal ; si enim Achab servivit Baal in paucis , ego serviam in multis, » IV *Reg.* x, 18. Et David quando mutavit faciem suam coram Abimelech, et dimisit eum, et abiit I *Reg.* XXI. Nec mirum, quamvis justos homines, tamen aliqua simulare pro tempore, ob suam et aliorum salutem, cum et ipse Dominus noster non habens peccatum, nec carnem peccati, simulationem peccatricis carnis assumpserit, ut condemnans in carne peccatum, nos in se faceret justitiam Dei. Legerat utique Paulus in Evangelio Dominum præcipientem : « Si autem peccaverit in

nez-le entre lui et vous. S'il vous écoute, vous aurez gagné votre frère » *Matth.* XVIII. 15. Or puisque Notre-Seigneur a commandé d'en agir ainsi à l'égard des plus petits d'entre nos frères, comment Paul a-t-il pu reprendre publiquement le premier des apôtres avec tant de hardiesse et d'opiniâtreté? A moins qu'on ne dise que cette réprimande était agréable à Pierre, et que Paul n'a blessé en rien celui dont il avait dit précédemment : « Je suis venu à Jérusalem pour voir Pierre, et je demeurai avec lui près de quinze jours. Mais je ne vis aucun autre apôtre. » Et plus loin : « Celui qui a opéré en Pierre pour l'apostolat de la circoncision. Et plus bas : « Pierre, Jacques et Jean qui paraissaient être les colonnes de l'Église ; » et tout ce qu'il dit encore à la louange de Pierre. Lorsqu'étant à Rome dans ma première jeunesse, je déclamais des sujets de contronverse et que j'étais exercé à de vrais combats avec des troupes simulées, je courais aux tribunaux et je voyais les orateurs les plus diserts lutter entre eux avec tant d'aigreur, qu'oubliant souvent le fond du débat, ils s'adressaient personnellement des injures et se déchiraient mutuellement par des railleries mordantes. S'ils agissent ainsi pour ne laisser aux prévenus qu'ils défendent aucun soupçon de prévarication, et s'ils trompent ainsi la multitude qui les entend, que devaient faire à notre avis ces grandes colonnes de l'Église, Pierre et Paul, dont la sagesse était si grande entre les juifs et les gentils divisés entre eux, sinon de recourir à cette discussion simulée qui devait rétablir la paix entre les fidèles et à un saint désaccord qui devait produire l'unité de foi dans l'Église. Il en est qui pensent que Cephas auquel Paul resista ici en face n'est point l'apôtre saint Pierre, mais un des soixante-dix disciples qui portait ce nom. Pierre, disent-ils, n'a jamais pu se séparer de la manière de vivre des gentils, lui qui avait baptisé le centurion Corneille. En effet, lorsqu'il fut arrivé à Jérusalem, les fidèles circoncis disputaient contre lui disant : Pourquoi êtes-vous entré chez les hommes incirconcis, et avez-vous mangé avec eux ? » *Act.* X. 23. Or, après leur avoir rapporté la vision qu'il avait eue, il termine son récit par ces paroles : « Si Dieu leur a fait la même grâce qu'à nous qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je moi pour m'opposer à Dieu? A ces paroles, ils se turent et glorifièrent Dieu en disant : Dieu a donc aussi donné la pénitence aux gentils pour les conduire à la vie? » Ils insistent particulièrement sur ce que saint Luc qui a écrit l'histoire des Actes des apôtres, ne fait aucune mention de cette dispute et ne dit nulle part que Pierre se soit trouvé à Antioche avec Paul, et qu'on donne lieu ici au blasphème de Porphyre si l'on croit ou que Pierre s'est trompé ou que Paul a auda-

te frater tuus, vade corripe eum inter te et ipsum solum. Si te audierit, lucrifeceris fratrem tuum *Luc.* XVII, 3. Et quomodo cum etiam de minimis fratribus hoc faciendum jusserit, ausus est apostolorum maximum in publica facie tam procaciter, tam constanter arguere; nisi et Petro sic placuisset argui, et Paulus non ei faceret injuriam de quo ante dixerat : « Veni Jerosolymam videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim ; alium autem apostolorum vidi neminem. » Et rursum: « Qui enim operatus est Petro in apostolatum circumcisionis. » Et infra : « Petrus et Jacobus et Joannes, qui videbantur columnæ esse, » et cætera quæ in ejus laudes perorat. Aliquoties cum adolescentulus Romæ controversias declamarem, et ad vera certamina fictis me litibus exercerem, currebam ad tribunalia judicum, et disertissimos oratorum tanta inter se videbam acerbitate contendere, ut omissis sæpe negotiis, in proprias contumelias verterentur, et joculari se invicem dente morderent. Si hoc illi faciunt, ut apud reos nullam suspicionem prævaricationis incurrant, et fallunt populum circumstantem ; quid putamus tantas Ecclesiæ columnas, Petrum et Paulum, tanta vasa sapientiæ inter dissidentes Judæos atque gentiles facere debuisse? nisi ut eorum simulata contentio, pax credentium fieret, et Ecclesiæ fides sancto inter eos [*Al*, se] jurgio concordaret. Sunt qui Cephan, cui hic in faciem Paulus restitisse se scribit, non putant apostolum Petrum, sed alium de septuaginta discipulis isto vocabulo nuncupatum. Et dicunt nequaquam Petrum a convictu gentium se potuisse subtrahere, qui et centurionem Cornelium baptizarat. Et cum ascendisset Jerosolymam, disceptantibus adversus se qui erant ex circumcisione, et dicentibus : « Quare introisti ad viros præputium habentes, et manducasti cum illis *Act.* XI, 3 ? post narrationem visionis, tali responsionem suam fine concluserit : « Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus, sicut et nobis qui credidimus in Dominum Jesum Christum, ego quis eram qui possem prohibere Deum? Quibus auditis, tacuerunt, et glorificaverunt Deum, dicentes : ergo et gentibus Deus pœnitentiam ad vitam dedit; » maxime cum Lucas scriptor historiæ, nullam hujus dissensionis faciat mentionem; nec dicat umquam Petrum Antiochiæ fuisse cum Paulo, et locum dari Porphyrio blasphemanti ; si autem Petrus errasse, aut Paulus pro-

cieusement confondu le prince des apôtres. Nous répondons premièrement que nous ne connaissons pour avoir porté le nom de Céphas que celui qui dans l'Évangile comme dans les autres épîtres de saint Paul est appelé tantôt Céphas, tantôt Pierre. Ce n'est pas que Pierre signifie autre chose que Céphas, mais ce que nous appelons Pierre en latin et en grec, les hébreux et les syriens, à cause de l'affinité des deux langues l'appellent *Céphan*. D'ailleurs le sujet tout entier de l'épître où il est question indirectement de Pierre, de Jacques, de Jean, s'oppose à cette argumentation. Rien d'étonnant que saint Luc ait passé ce fait sous silence, puisqu'en vertu de la liberté que prennent les historiographes, il n'a rien dit non plus de beaucoup d'autres épreuves que saint Paul raconte avoir supportées. On ne peut donc aussitôt crier à la contradiction, si ce que l'un a jugé digne d'être rapporté est passé sous silence par un autre. Nous savons que Pierre a été le premier évêque de l'Église d'Antioche, et qu'il fut ensuite transféré à Rome. Cependant saint Luc n'en a rien dit. Enfin si à cause du blasphème de Porphyre, il nous faut admettre un autre Céphas pour n'être point forcé de dire que Pierre s'est trompé, il nous faudra assurer également une foule de choses des diverses Écritures, que Porphyre attaque, parce qu'il ne les comprend pas. Mais nous engagerons la lutte contre Porphyre, dans un autre ouvrage, si Jésus-Christ nous en fait un devoir; expliquons maintenant la suite de l'épître.

« Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit, etc.. De même que lorsque ceux qui marchent droit feignent par hasard de boîter, la cause n'en est point dans quelque vice des pieds, mais dans quelqu'autre raison qui les porte à boîter; de même Pierre, bien convaincu que la circoncision et l'incirconcision ne sont rien, mais qu'il n'y a d'important que l'observation des commandements de Dieu, mangeait d'abord avec les Gentils, mais il se retirait d'eux suivant les circonstances, pour ne point séparer les Juifs de la foi de Jésus-Christ. Saint Paul use donc pour résister en face à Pierre du même artifice dont Pierre se servait dans sa conduite extérieure et il lui parle devant tous, moins pour réprimander Pierre que pour corriger les idées de ceux en faveur desquels Pierre usait de cet artifice. Si quelqu'un désapprouve cette interprétation qui excuse Pierre de toute faute et nie que Paul ait réprimandé avec hardiesse son supérieur, il devra nous expliquer comment Paul reprend dans un autre la conduite qu'il a suivie lui-même.

« Si vous, étant Juif, vous vivez à la manière des Gentils et non en Juif, comment forcez-vous les Gentils à judaïser. » Il presse Pierre par un

caciter apostolorum principem confutasse credatur. Quibus primum respondendum, alterius nescio cujus Cephæ nescire nos nomen, nisi ejus qui et in Evangelio, et in aliis Pauli Epistolis, et in hac quoque ipsa modo « Cephas, » modo « Petrus, » scribitur. Non quod aliud significet Petrus, aliud Cephas; sed quod quam nos Latine et Græce « Petram » vocemus, hanc Hebræi et Syri propter linguæ inter se viciniam, « Cephan » nuncupent. Deinde totum argumentum epistolæ quod oblique de Petro, Jacobo, et Joanne dicitur, huic intelligentiæ repugnare. Nec mirum esse si Lucas hanc rem tacuerit, cum et alia multa quæ Paulus sustinuisse se replicat, historiographi licentia prætermiserit; et non statim esse contrarium, si quod alius ob causam dignum putavit relatu, alius inter cætera dereliquit. Denique primum episcopum Antiochenæ Ecclesiæ Petrum fuisse accepimus, et Romam exinde translatum, quod Lucas penitus omisit. Ad extremum si propter Porphyrii blasphemiam, alius nobis fingendus est Cephas, ne Petrus putetur errasse, infinita de Scripturis erunt radenda divinis, quæ ille, quia non intelligit, criminatur. Sed et adversum Porphyrium, in alio, si Christus jusserit, opere pugnabimus; nunc reliqua prosequamur.

« Sed cum vidissem quod non recto pede incedunt ad veritatem Evangelii, dixi Petro coram omnibus. » Sicut hi qui sanis gressibus claudicare se simulant, non vitium habent in pedibus, sed est aliqua causa cur claudicent, ita et Petrus sciens circumcisionem et præputium nihil esse, sed observationem mandatorum Dei, edebat quidem ante cum gentibus, sed pro tempore ab eis se, ne Judæos a fide Christi perderet, subtrahebat. Unde et Paulus eadem arte qua ille simulabat, ei restitit in faciem, et loquitur coram omnibus; non tam ut Petrum arguat, quam ut hi, quorum causa Petrus simulaverat, corrigantur, vel ut etiam Judæis superbia, gentibus desperatio tolleretur. Quod si cui iste non placet sensus, quo nec Petrus peccasse, nec Paulus procaciter ostenditur arguisse majorem, debet exponere qua consequentia hoc Paulus in altero reprehendat, quod ipse commisit.

« Si tu, cum Judæus sis, gentiliter, et non judaice vivis; quomodo gentes cogis judaizare? » Indissolubili argumento constringit Petrum, immo per Petrum, eos

argument invincible et bien plus, par Pierre tous ceux qui le forçaient de tenir une conduite contradictoire. Vous qui êtes Juif d'origine, Pierre, lui dit-il, circoncis dès votre plus tendre enfance, fidèle observateur de tous les préceptes de la loi, vous savez par la grâce de Jésus-Christ que toutes ces observances n'ont aucune utilité, mais qu'elles étaient seulement les figures et les symboles des choses futures. Si donc vous mangez avec les Gentils, sans être retenu comme auparavant par un motif superstitieux, et vivant avec eux en toute liberté et en toute indifférence, comment forcez-vous maintenant de judaïser ceux d'entre les Gentils qui ont embrassé la foi, en vous retirant d'eux, et en vous séparant complétement d'eux, comme s'ils étaient souillés ? Car si ceux dont vous vous séparez sont impurs, et si vous rompez avec eux, parce qu'ils n'ont pas reçu la circoncision, vous les forcez de se faire circoncire, et de devenir Juifs, alors que vous, Juif d'origine, vous vivez comme les Gentils. Et Paul lui indique en termes couverts la cause pour laquelle il engage cette discussion avec lui, c'est que, par cette conduite si peu franche, il forçait les Gentils à judaïser dans le désir qu'ils avaient de l'imiter.

« Nous, de naissance nous sommes Juifs, et non pécheurs d'entre les Gentils. » Les hérétiques cherchent à s'insinuer à la faveur de ce passage, leur cerveau enfante des choses ineptes et ridicules, et ils disent que la nature spirituelle ne peut pécher, et que la nature terrestre ne peut faire aucune œuvre de justice. Nous leur demanderons pourquoi donc alors les branches de l'olivier franc ont été rompues; et pourquoi des branches de l'olivier sauvage ont été greffées sur l'olivier franc, si celui qui est bon ne peut déchoir en rien de sa bonté; si celui qui est mauvais ne peut s'élever à la hauteur d'aucune bonne action. Ou bien encore, comment Paul a-t-il d'abord persécuté l'Église, si sa nature était spirituelle; ou comment est-il ensuite devenu apôtre, si elle est d'une origine terrestre? Si nous prétendons qu'elle n'était point terrestre, écoutons ses propres paroles : « Nous étions par nature des enfants de colère, comme les autres. » Un homme est juif de nature qui est de la race d'Abraham, et qui a été circoncis par ses parents le huitième jour. Mais on ne peut appeler juif de nature celui qui, gentil d'origine, a embrassé ensuite le judaïsme. Pour résumer en peu de mots toute cette argumentation, en voici le véritable sens : Nous, c'est-à-dire, vous Pierre et moi, car il ne se sépare point de lui pour ne point paraître lui faire injure; étant juifs de naissance, accomplissant les préceptes de la loi, et non pécheurs d'entre les gentils, pécheurs en général, parce qu'ils adorent les idoles, ou pécheurs parce que nous les regardons comme impurs; nous donc sachant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de

qui pugnantia illum inter se facere cogebant : Si, inquit, o Petre, tu natura Judæus es, circumcisus a parva ætate, et universa Legis præcepta custodiens, nunc ob gratiam Christi scis ea nihil per se habere utilitatis, sed exemplaria esse et imagines futurorum, et cum his qui ex gentibus sunt, cibum capis, nequaquam ut ante superstitiose, sed libere et indifferenter victitans; quomodo eos qui ex gentibus crediderunt, nunc recedens ab eis, et quasi a contaminatis te separans et secernens, compellis judaizare? Si enim immundi sunt a quibus recedis, idcirco autem recedis, quia non habent circumcisionem, compellis eos circumcidi et Judæos fieri, cum tu ipse natus Judæus, gentiliter vixeris. Et lætanter ostendit causam quare adversum eum disputaverit; quia scilicet gentes simulatione sua judaizare compelleret, dum eum cupiunt æmulari.

« Nos natura Judæi, et non ex gentibus peccatores. » Subrepunt hoc loco Hæretici, qui ridicula quædam et inepta fingentes, aiunt, nec spiritualem peccare posse naturam, nec juste aliquid facere terrenam. Quos interrogemus quare de bona oliva rami fracti sunt, et cur de oleastro in radicem bonæ olivæ inserti sint, si nec de bono cadere quidquam potest, nec de malo surgere? Aut quomodo vel Paulus persecutus sit ante Ecclesiam, si de natura spirituali fuit; aut postea Apostolus factus, si de terrena fæce generatus est. Quod si terrenum eum non fuisse contenderint, ipsius verba ponamus : « Eramus filii natura iræ, sicut et cæteri » *Ephes.* II, 3. Natura Judæus est qui de genere est Abraham, et a parentibus die octavo circumcisus est. Non natura Judæus, qui postea est factus ex gentibus. Ut autem totum argumentum brevi sermone comprehendam, sensus est iste qui texitur : Nos, id est, ego et tu, Petre (miscuit enim personam suam, ne illi facere videretur injuriam), cum essemus, inquit, natura Judæi, ea facientes quæ lege præcepta sunt, et non ex gentibus peccatores, qui vel generaliter, quia idolis serviunt peccatores sunt, vel quos nunc putamus immundos,

la loi, mais qu'il est sauvé par la foi en Jésus-Christ, nous avons cru en Jésus-Christ, afin que cette foi que nous avions en Jésus-Christ nous donne ce que la loi ne pouvait nous donner. Si donc, en nous séparant de la loi, incapable de nous sauver, nous avons passé sous le règne de la foi, qui exige non la circoncision de la chair, mais la religion d'un cœur pur; et si maintenant, en nous séparant des Gentils, nous faisons croire que tout homme non circoncis est impur, donc la foi en Jésus-Christ par laquelle nous pensions être sauvés, est bien plutôt le ministre du péché que de la justice qui supprime la circoncision sans laquelle tout homme est impur et souillé. Mais à Dieu ne plaise que je rétablisse ce que j'ai détruit, et ce que je savais ne m'être utile en rien. En me séparant une fois de la loi, je suis mort à la loi pour vivre en Jésus-Christ; j'ai été cloué sur la croix, je suis devenu un nouvel homme, afin de vivre bien plus par la foi que par la chair et de sortir de ce monde avec Jésus-Christ. Je reste fidèle au parti que j'ai pris. Ce n'est point inutilement que Jésus-Christ est mort pour moi, et c'est en vain que j'ai cru en lui, si je crois qu'en dehors de la foi je puis être sauvé par la loi ancienne.

« Sachant donc que l'homme n'est point justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous croyons nous-mêmes au Christ Jésus pour être justifiés par la foi du Christ et non par les œuvres de la loi. » Mais, disent quelques-uns, si ce que saint Paul affirme est vrai, c'est-à-dire que personne n'est justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, les patriarches, les prophètes et les saints qui ont vécu avant Jésus-Christ sont donc restés dans un état d'imperfection? Nous leur ferons ici observer que ceux dont il est dit ici qu'ils ne peuvent être justifiés sont ceux qui croient que les œuvres seules de la loi suffisent pour les justifier, or, les saints de l'ancienne loi ont été justifiés par la foi en Jésus-Christ. Ainsi Abraham a vu le jour du Christ et a tressailli de joie. » *Jean* VIII; 56. Moïse a jugé que l'opprobre de Jésus-Christ était un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Égypte, parce qu'il envisageait la récompense, *Hebr.* XI, 26; Isaïe a vu la gloire du Christ, comme l'atteste l'évangéliste saint Jean *Isai* VI, et l'apôtre Jude dit de tous en général : « Je veux vous avertir, vous qui avez su tout cela autrefois, que Jésus ayant sauvé le peuple de la terre d'Égypte, il fit périr ceux qui étaient incrédules *Jude*, 5. Ce ne sont donc pas tant les œuvres de la loi qui sont ici condamnées, que ceux qui prétendent être sauvés exclusivement par les œuvres de la loi, d'après ces paroles du Sauveur à ses disciples : « Si votre justice n'est plus abondante que celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux. » *Matth.* v, 20. Il

scientes quod non possimus ex Legis opere, sed ex Christi salvari fide, credidimus in Christum, ut quod Lex nobis non dederat, fides tribueret quam habebamus [*Al.* habemus] in Christo. Quod si recedentes a Lege, in qua salvari non potuimus, transcendimus ad fidem, in qua non carnis quæritur circumcisio, sed cordis puri devotio; et nunc a gentibus recedendo hoc agimus, ut quicumque non sit circumcisus, immundus sit; ergo fides in Christum, in qua nos putabamus ante salvari, magis peccati est ministra, quam justitiæ, quæ aufert circumcisionem, quam qui non habuerit, immundus est. Sed absit, ut quod semel destruxi, et scivi mihi non profuisse, rursum vindicem. Semel a Lege discedens, Legi sum mortuus, ut in Christo viverem, crucique ejus affixus, et in novum renatus hominem, fide magis quam carne subsisterem, et cum Christo egrederer e mundo. Quod semel adorsus sum, teneo. Non mihi gratis Christus est mortuus, in quo frustra credidi, si potui absque fide ejus in veteri Lege salvari

« Scientes autem quod non justificatur homo ex operibus Legis, nisi per fidem Jesu Christi; et nos in Christo Jesu credidimus, ut justificemur in fide Christi, et non ex operibus Legis. » Aiunt quidam : si verum hoc sit quod Paulus affirmat, ex operibus Legis neminem justificari, sed ex fide Jesu Christi, patriarchas et prophetas, et sanctos, qui ante Christi adventum fuerunt, imperfectos fuisse. Quos admonere debemus eos hic dici justitiam non consecutos, qui tantum ex operibus justificari posse se credunt. Sanctos autem, qui antiquitus fuerint, ex fide Christi justificatos. Siquidem Abraham vidit diem Christi, et lætatus est. Et Moyses majores divitias æstimavit thesauro Ægyptiorum, improperium Christi. Aspiciebat enim in remunerationem. Et Isaias vidit gloriam Christi *Isai.* VI, ut Joannes evangelista commemorat, et Judas de omnibus generaliter : « Commonere, » inquit, « vos volo, scientes semel omnia; quoniam Jesus populum de terra Ægypti salvans, secundo eos qui non crediderunt, perdidit » *Jud.* v. Unde non tam Legis opera damnantur, quam hi qui tantum ex operibus justificari se posse confidunt, Salvatore quoque ad discipulos loquente, « Nisi superabundaverit justitia vestra plus quam Scribarum et Pha-

faudrait réunir les préceptes difficiles de la loi que nul ne peut accomplir, et dire au contraire, qu'il est certains préceptes qui sont observés par ceux qui ne connaissent pas la loi; et cependant ces observateurs de la loi ne peuvent être justifiés, parce qu'ils accomplissent ces préceptes en dehors de la foi. Ainsi par exemple, il s'abstiennent entre eux des péchés contre nature, ils ne sont ni adultères ni ravisseurs, ils honorent leur père et leur mère, et observent encore d'autres préceptes de la loi. Que si on cite les exemples de saints personnages qui, versés dans la connaissance de la loi, ont accompli tout ce que la loi commande, nous répondrons que la loi n'est point établie pour le juste, mais pour les injustes, les rebelles, les impies, les pécheurs, les scélérats, les profanes *Tim.* I, 9. Celui qui a Dieu pour maître, n'a pas besoin d'être enseigné même sur la charité, au témoignage de saint Paul : « Quant à la charité, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque vous-mêmes avez appris de Dieu à vous aimer les uns les autres » *Thess.* IV, 9.

« Attendu que par les œuvres de la loi aucune chair ne sera justifiée. » Que si cherchant à être justifiés dans le Christ, nous sommes nous-mêmes trouvés pécheurs, le Christ n'est-il pas ministre du péché? Nullement; car si je retablis ce que j'ai détruit, je me constitue moi-même prévaricateur. » Cette chair ne sera point justifiée par les œuvres de la loi dont il est écrit : « Toute chair n'est que de l'herbe, et toute sa beauté ressemble à la fleur des champs. » *Isai*, XL, V. Mais au contraire, cette chair sera justifiée par la foi de Jésus-Christ, dont il est dit dans le mystère de la résurrection : « Toute chair verra le salut de Dieu, *Luc*, III. 6. Dans un sens même élevé, toute chair n'était pas autrefois justifiée par la loi, mais seulement les hommes qui étaient dans la Palestine. Mais maintenant, toute chair est justifiée par la foi en Jésus-Christ, parce que son Église s'établit dans tout l'univers.

« En effet, moi-même par la loi, je suis mort à la loi, afin de vivre pour Dieu. » Autre chose est de mourir par la loi, autre chose de mourir à la loi. Celui qui meurt à la loi vivait pour la loi avant de mourir, et observait le sabbat, les néoménies, les jours de fêtes, le sens figuratif des victimes, les fables juives et les généalogies; mais aussitôt que le Christ fut venu, et avec lui la loi dont il est écrit : « Nous savons que la loi est spirituelle, *Rom* VII, 14, il mourut à la loi ancienne par la loi évangélique, et l'âme, qui selon ce que saint Paul écrit aux Romains qui eût été appelée adultère si pendant la vie de son mari elle avait commercé avec un autre homme; quand son mari fut mort, c'est-à-dire

risæorum, non intrabitis in regnum cœlorum » *Matth.* V, 20. Congregandum [*Al.* considerandum] hoc in loco quanta in Lege præcepta sint, quæ explere nullus queat. Et econtrario dicendum, quædam Legis etiam ab his fieri qui ignorent eam. Sed ideo non justificari operatores ejus, quia absque fide Christi fiant; verbi gratia, non dormire cum viro dormitatione mulieris, non adulterari, non rapere, sed magis honorare patrem et matrem, et cætera, quæ imperata sunt, facere. Quod si de sanctis viris nobis exempla protulerint; quod in Lege versati, ea quæ Legis fuerant, perpetrarint, dicemus : Quia justo Lex non est posita, sed iniquis et non subditis, impiis et peccatoribus, contaminatis et immundis I *Tim.* I. Qui autem a Deo doctus sit, non habere eum necesse, ut vel de charitate doceatur, Paulo dicente : « De charitate autem non necesse habeo scribere vobis; ipsi enim vos a Deo docti estis, ut diligatis invicem » IV *Thess.* IV, 9.

« Propter quod ex operibus Legis non justificabitur omnis caro. Quod si quærentes justificari in Christo, inventi sumus et ipsi peccatores; numquid Christus peccati minister est? Absit. Si enim quæ destruxi, hæc iterum reædifico, prævaricatorem me constituo. » Non justificabitur [*Al.* justificatur] ex operibus Legis caro illa, de qua scribitur : « Omnis caro fenum; et omnis gloria ejus, quasi flos agri » *Isai.* XL, 6. Justificatur autem ex fide Jesu Christi caro illa, de qua in resurrectionis dicitur sacramento : « Omnis caro videbit salutare Dei » *Luc.* III, 6. Sed et juxta humiliorem intellectum, justificabatur quondam ex Lege non omnis caro, sed tantum hi homines qui in Palæstina erant. Nunc autem ex fide Jesu Christi justificatur omnis caro, dum Ecclesia ejus in toto orbe fundatur.

« Ego enim per Legem Legi mortuus sum, ut Deo vivam. » Aliud est per Legem mori, aliud Legi mori. Qui Legi moritur, vivebat ei antequam moreretur, observans sabbata et neomenias, et dies festos, et victimarum typicam curiositatem, et fabulas Judaicas, et genealogias. Postquam autem venit Christus et Lex, de qua scriptum est : « Scimus autem quia Lex spiritualis est » *Rom.* VII, 14, per Evangelicam legem. Legi pristinæ mortuus est, et anima, quæ secundum id quod scribitur ad Romanos : Viro vivente, si nupsisset, adultera vocabatur; mortuo

la loi ancienne, s'unit à la loi spirituelle afin de porter des fruits pour Dieu. C'est ce que Dieu lui dit dans le prophète Osée : « on a trouvé sur toi le fruit que je t'ai fait produire, » *Osée* XIV, 9. C'est à cette divine opération que se rapporte cet oracle mystique : « Qui est assez sage pour comprendre ces choses, qui a l'intelligence pour les connaître? » Celui donc qui, par la loi spirituelle, meurt à la lettre de la loi, vit pour Dieu, puisqu'il n'est pas sans la loi de Dieu, soumis qu'il est à la loi du Christ. Celui au contraire qui meurt à la loi à cause de ses péchés, est mort à la vérité, mais on ne peut lui appliquer ce qui suit « afin de vivre pour Dieu. » Or, qu'il y ait une autre loi spirituelle en dehors de la loi de la lettre, c'est ce que l'Apôtre enseigne clairement dans un autre endroit : « Et cependant la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon, » *Rom.* VII. 12. Et Ézéchiel parlant au nom de Dieu : « Je les ai retirés, dit-il, c'est-à-dire le peuple juif, de la terre d'Égypte et je les ai conduits dans le désert. Je leur ai proposé mes lois et mes ordonnances, afin que celui qui les observe y trouve la vie. » *Ézech.* XX, 10. Mais parlant ensuite de la loi qui opère la colère, et à laquelle l'Apôtre est mort, il dit ensuite : « Je les ai livrés, à des préceptes imparfaits, à des ordonnances où ils ne trouveront pas la vie » *Ibid.* 25. C'est cette même vérité qu'exprime le Psalmiste, lorsqu'il dit : « Parce que je n'ai pas connu la science humaine, j'entrerai dans les puissances du Seigneur, » *Ps.* LXX, 51.

« Je suis cloué à la croix avec Jésus-Christ. » Il venait de dire qu'il était mort à la loi par la loi, il indique maintenant comment il est mort : « Je suis cloué à la croix avec Jésus-Christ » en portant sa croix, en suivant Jésus-Christ et en faisant cette prière au milieu des souffrances : « Souvenez-vous de moi, lorsque vous serez dans votre royaume. » *Luc* XXIII 42, 43. Lorsqu'un chrétien, par la mortification de ses membres sur la terre et par sa mort au monde, est rendu conforme à la mort de Jésus-Christ, il est crucifié avec Jésus, et il cloue le trophée de sa mortification sur le bois de la passion du Sauveur.

« Et je vis, non plus moi, mais Jésus-Christ vit en moi. » Celui qui vit maintenant n'est plus celui qui vivait autrefois dans la loi, et qui persécutait l'Église. Mais c'est le Christ qui vit en lui, c'est-à-dire la sagesse, la force, la parole, la paix, la joie et les autres vertus sans lesquelles nul ne peut dire : « le Christ vit en moi. » Saint Paul personnifie ici en lui toute cette discussion entreprise contre Pierre et au sujet de cet apôtre.

« Car si je vis maintenant dans la chair. » Autre chose est d'être dans la chair, autre chose de vivre dans la chair. « Car ceux qui sont dans

viro suo, id est, lege veteri, nupsit Legi spirituali, ut fructificaret Deo. Unde et in Osee ad eam dicitur : « Ex me fructus tuus inventus est » *Osee* XIV, 9. Cui pulchrè mysticum illud infertur : « Quis sapiens, et intelliget ista ; intelligens, et cognoscet ea? » Qui per legem igitur spiritualem, Legi litteræ moritur, Deo vivit, cum non sit sine lege Dei, sed in lege sit Christi. Qui vero legi moritur ob peccata, mortuus quidem est; sed non potest de eo dici quod sequitur, « ut vivat Deo. » Esse autem legem aliam spiritualem extra Legem litteræ, et alibi Apostolus docet, dicens : « Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et donum » *Rom.* VII, 12. Et Ezechiel ex persona Dei : « Eduxi, » inquit, « eos, » id est, populum Judæorum, « de terra Ægypti, et adduxi eos in desertum ; et dedi eis præcepta mea, et justificationes meas ostendi illis, quas faciet homo, et vivet in eis *Ezech.* XX, 10. » De ea vero lege quæ iram operatur, cui et Apostolus mortuus est, postea infert : « Et ego dedi eis præcepta non bona, et justificationes in quibus non vivent in eis » *Ibid.*, 25. Idipsum significatur et in Psalterio : « Quoniam non cognovi litteraturam, introibo in fortitudinem Domini *Ps.* LXX, 51.

« Christo confixus sum cruci. » Quia dixerat se per legem legi mortuum, quomodo mortuus fuerit, ostendit : « Christo confixus sum cruci, » tollens crucem suam, et Christum sequens, et in ipsa obsecrans passione : « Memento mei, cum veneris in regnum tuum » *Luc.* XXIII, 42, 43. Statimque audiens : « Hodie mecum eris in paradiso. » Si quis mortificatis membris super terram, et mundo mortuus, configuratus fuerit morti Jesu Christi, crucifigitur cum Jesu, et tropæum mortificationis suæ, in ligno Dominicæ passionis affigit.

« Vivo autem jam non ego ; vivit autem in me Christus. » Non vivit ille qui quondam vivebat in Lege, quippe qui persequebatur Ecclesiam. Vivit autem in eo Christus, sapientia, fortitudo, sermo, pax, gaudium, cæteræque virtutes ; quas qui non habet, non potest dicere : « Vivit autem in me Christus, » hoc autem totum sub sua persona adversum Petrum de Petro disputat.

« Quod autem nunc vivo in carne. » Aliud est in carne esse, et in carne vivere. « Qui enim in carne sunt, Deo

la chair ne peuvent plaire à Dieu, » *Rom.* VIII, 8, 9. Aussi l'Apôtre s'adressant à ceux qui vivent selon les règles du bien, leur dit : « Pour vous, vous n'êtes point dans la chair. »

« Je vis dans la foi du Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même pour moi. » Dans son épître aux Romains, il dit que Dieu n'a pas épargné son Fils, mais qu'il l'a livré pour nous. Il dit maintenant du Christ, qu'il s'est livré lui-même. « Il m'a aimé, dit-il, et il s'est livré lui-même pour moi. » Dans l'Évangile où se trouvent énumérés les noms des apôtres, on lit : « Et Judas Iscarioth (ou Scarioth), qui le livra, » *Luc* VI, 16. Et encore : » Voici qu'approche celui qui doit me trahir, » *Matth.* XXVI, 46. En parlant du prince des prêtres, et des anciens du peuple, l'Évangéliste rapporte qu'ils condamnèrent Jésus, et que l'ayant enchaîné, ils le conduisirent et le livrèrent à Pilate, *Ibid.* XXVII, *et Marc*, XV. Enfin il dit de Pilate : « Il leur délivra Barabbas et après avoir fait flageller Jésus, il le leur livra pour être crucifié, » *Jean*, XIX. Ainsi donc le Père a livré son Fils, le Fils s'est livré lui-même; Judas et les prêtres l'ont livré aux princes; en dernier lieu Pilate lui-même a livré celui qu'on lui avait remis entre les mains. Mais le Père l'a livré pour sauver le monde qui était perdu; Jésus s'est livré pour accomplir la volonté de son Père et la sienne; Judas, les prêtres, les anciens du peuple et Pilate ont livré la vie à la mort sans savoir ce qu'ils faisaient. Or, comme cette vie s'est livrée aussi pour notre salut, heureux et mille fois heureux celui qui, sentant vivre en lui Jésus-Christ, peut dire par toutes ses pensées et par toutes ses œuvres : « Je vis dans la foi du Fils de Dieu qui m'a aimé et qui s'est livré pour moi. »

« Je n'ai garde de rejeter la grâce de Dieu; car si la justice vient de la loi, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort. Rejeter la grâce de Dieu est le propre de celui qui après avoir reçu l'Évangile, vit encore dans la loi, aussi bien que de celui qui après le baptême, souille de nouveau son âme par le péché. Mais celui qui peut dire avec l'Apôtre : « Sa grâce n'a pas été stérile en nous, I *Cor.* XV, 10; celui-là peut dire aussi avec confiance : « Je n'ai garde de rejeter la grâce de Dieu. » Ce qui suit est de la plus grande importance contre ceux qui, après avoir cru en Jésus-Christ, pensent qu'ils doivent observer les préceptes de la loi. C'est à eux qu'il faut dire : « Si c'est par la loi que vient la justice, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort. » Ou alors qu'ils nous démontrent comment ce n'est pas en vain que Jésus-Christ est mort, si les œuvres justifient. Mais quelqu'obtus que soit leur esprit, ils n'oseront pas dire que Jésus-Christ est mort inutilement. A la première proposition du syllogisme que saint Paul énonce ici,

placere non possunt » *Rom.* VIII, 8, 9. Unde ad bene viventes dicitur : « Vos autem non estis in carne. »

« In fide vivo Filii Dei, qui dilexit me et tradidit semetipsum pro me. » Ad Romanos de Deo loquitur, quod Filio suo non pepercit, sed pro nobis tradiderit eum. Nunc vero de Christo, quod se ipse tradidit : « Qui dilexit me, » inquit, « et tradidit semetipsum pro me. » In Evangelio vero ubi Apostoli enumerantur, infertur : « Et Judas Iscariotis [Al. *Scarioth*] qui et tradidit eum » *Luc.* VI, 16. Rursum in eodem : « Ecce appropinquavit qui tradet me » *Matth.* XXVI, 46. De principibus vero sacerdotum, et senioribus populi Scriptura commemorat, quod condemnaverint Jesum morti, et ligantes eum, duxerint et tradiderint Pilato præsidi *Ibid.*, XXVII, *et Marc.* XV. Et deinceps de Pilato : « Dimisit eis Barabam, Jesum autem flagellatum tradidit eis, ut crucifigerent illum » *Joan.* XIX. Igitur et Pater tradidit Filium; et Filius ipse se tradidit; et Judas et sacerdotes eum principibus tradiderunt, et ad extremum traditum sibi, tradidit ipse Pilatus. Sed Pater tradidit, ut salvaret perditum mundum; Jesus ipse se tradidit, ut Patris suamque faceret voluntatem ; Judas autem et sacerdotes et seniores populi, et Pilatus vitam morti nescii tradiderunt. Quæ cum ipsa quoque se pro nostra salute tradiderit, beatus multumque felix, qui vivente in se Christo, per singulas cogitationes et opera potest dicere : « In fide vivo Filii Dei, qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me. »

« Non abjicio gratiam Dei ; si enim per Legem justitia, ergo Christus gratis mortuus est. » Abjicit gratiam Dei, tam ille qui post Evangelium vivit in Lege, quam is qui peccatis post baptismum sordidatur. Qui autem potest juxta Apostolum dicere : « Gratia ejus in me non fuit vacua » I *Cor.* XV, 10, iste et hoc loquitur confidenter : « Non abjicio gratiam Dei. » Quod autem sequitur, valde necessarium est adversum eos qui post fidem Christi putant Legis præcepta servanda. Dicendum quippe eis : Si per legem justitia est, ergo [*Al.* quod] Christus gratis mortuus est [*Al.* sit]. Aut certe doceant, quomodo non Christus gratis mortuus sit, si opera justificant [*Al.* justificent]. Sed quamvis sint hebetes, dicere non audebunt Christum sine causa mortuum. Ad parti-

c'est-à-dire : « Si c'est par la loi que vient la justice, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort, nous « devons joindre cette proposition qui en est la conséquence. Or, ce n'est pas en vain que Jésus est mort, et conclure : Donc ce n'est point par la loi que vient la justice. Jusqu'ici l'Apôtre a discuté contre Pierre, il revient maintenant aux Galates.

CHAPITRE III.

« O Galates insensés, qui vous a fascinés? » Cette apostrophe peut s'entendre de deux manières. Saint Paul appelle les Galates insensés, ou parce que des choses les plus élevées ils sont descendus aux choses les plus basses, c'est-à-dire qu'ayant commencé par l'esprit, ils ont fini par la chair; ou bien, parce que chaque province a des qualités particulières. L'Apôtre approuve ce que le poète Épiménide a dit des Crétois : Crétois toujours menteurs, bêtes méchantes, ventres paresseux. Les Maures sont vains, les Dalmates sont féroces au témoignage de l'historien latin. Tous les poètes insultent aux Phrygiens comme à des hommes timides. Les philosophes se glorifient qu'Athènes donne le jour à des esprits plus vifs. Cicéron, dans un discours prononcé devant César, flétrit la légèreté des Grecs, en disant : « C'est le fait des Grecs légers ou des barbares féroces. » Et dans son discours pour Flaccus : Ils ont la légèreté innée, et la vanité étudiée. Dans toute l'Écriture, Israël est accusé d'avoir le cœur appesanti et la tête dure. C'est donc dans ce sens que l'Apôtre aurait à mon avis, ici relevé un des caractères des habitants de la Galatie. Il en est qui, se plongeant dans des questions profondes, sous le prétexte apparent d'éviter l'hérésie qui détermine des natures différentes, disent que les habitants de Tyr et de Sidon, les Moabites et les Ammonites, les Iduméens, les Babyloniens, les Égyptiens et toutes les nations qui sont nommées dans l'Écriture ont certains caractères particuliers, par suite de causes antérieures et en vertu d'œuvres qui ont précédé, et cela pour qu'aucun doute ne soit soulevé sur la justice de Dieu, puisque chaque peuple a des qualités bonnes ou mauvaises que n'a pas un autre peuple. Pour nous, nous fuirons ces hauteurs, et nous suivrons les explications qui précèdent, en disant que l'Apôtre les accuse d'être insensés parce qu'ils ne peuvent distinguer l'esprit de la loi de la lettre de la loi, ou qu'il leur reproche un vice particulier à leur nation, c'est-à-dire d'être indociles et stupides, et d'un esprit lent pour les leçons de la sagesse. Quant à ce qui suit : « Qui vous a fascinés ? » nous devons l'expliquer d'une manière digne de Paul, qui « bien qu'inahabile pour la parole, ne l'était pas pour la science. » Ce n'est pas évidemment qu'il crût à un maléfice nuisible, il a fait simplement usage d'une expression usitée

culam itaque syllogismi, quæ hic proponitur, id est : « Si enim per Legem justitia, ergo Christus gratis mortuus est, » debemus illud assumere quod consequenter infertur, et negari non potest ; Christus autem non est gratis mortuus; et concludere : Non igitur per Legem justitia. Hucusque contra Petrum, nunc ad Galatas revertitur.

CAPUT III.

« O Insensati Galatæ, quis vos fascinavit? » Dupliciter hic locus intelligi potest. Vel ideo insensatos Galatas appellatos, a majoribus ad minora venientes, quia cœperint spiritu, et carne consummentur; vel ob id, quod unaquæque provincia suas habeat proprietates. Cretenses semper mendaces, malas bestias, ventres pigros, vere ab Epimenide poeta dictos, Apostolus comprobat. Vanos Mauros, et feroces Dalmatas, Latinus pulsat historicus. Timidos Phrygas, omnes poetæ lacerant. Athenis expeditiora nasci ingenia, philosophi gloriantur. Græcos leves, apud C. Cæsarem suggillat Tullius, dicens : « Aut levium Græcorum, aut immanium barbarorum. » Et pro Flacco : « Ingenita, » inquit, « levitas, et erudita vanitas. » Ipsum Israel, gravi corde, et dura cervice, omnes Scripturæ arguunt. In hunc ergo modum arbitror et Apostolum Galatas regionis suæ proprietate pulsasse. Licet quidam profundis se quæstionibus inserentes, quasi sub obtentu vitandæ hæreseos, quæ diversas naturas infert, dicant, Tyrios quoque et Sidonios, Moabitas et Ammonitas, et Idumæos, Babylonios et Ægyptios, omnesque Gentes, quæ in Scripturis nominantur, habere quædam idiomata ex causis præcedentibus, et merito operum pristinorum, ne justitia Dei veniat in dubium : cum unaquæque gens vel bonum, vel malum habere asseratur, quod alia non habeat. Nos istas altitudines declinantes, superiora sectabimur; aut stultitiæ eos argui, dicentes, per quam spiritum legis et litteram dijudicare non possint; aut vitio [*Al.* via] gentis corripi, quod indociles sint et vecordes, et ad sapientiam tardiores. » Quod autem sequitur : « Quis vos fascinavit » I *Cor.* XI, digne Paulo (qui etsi imperitus est sermone, non tamen scientia) debemus exponere; non quo scierit esse fascinum, qui vulgo putatur nocere;

et ici, comme dans d'autres endroits, s'ést servi du langage habituel de la conversation journalière. Nous lisons dans les proverbes : « Les dons affligent les yeux de l'envieux. » Celui que nous appelons envieux, porte dans le Grec le nom plus expressif de fascinateur, ainsi que dans le livre de la sagesse attribué à Salomon : « La fascination du mensonge obscurcit les biens. « *Sag.* IV, 12. Ces exemples nous apprennent ou que le bonheur d'autrui est un supplice pour l'envieux, ou que celui qui possède quelques avantages est en butte à la malveillance du fascinateur ou de l'envieux : Ce charme malfaisant est, dit-on, particulièrement nuisible aux enfants, au premier âge et à ceux qui ne marchent point encore d'un pas assuré. Ce qui a fait dire à l'un des poètes païens : « Je ne sais qui a fasciné les tendres yeux de mes agneaux, *Virg. Eclog.* 3. Cela est-il vrai, cela est-il faux, nous laissons à Dieu de le décider; car il peut se faire que les démons soient les instruments de ce maléfice et qu'ils détournent des bonnes œuvres ceux qu'ils voient entrer ou faire des progrès dans la voie du bien. Maintenant, le point qui est en discussion, c'est que nous pensons que cet exemple est emprunté à l'opinion commune, c'est-à-dire, que de même que le maléfice serait nuisible, dit-on aux enfants en bas âge, ainsi, les Galates nouvellement nés dans la foi de Jésus-Christ, nourris de lait et non d'une nourriture substantielle, ont été atteints par un charme fascinateur, qui, excitant des nausées dans l'estomac de la foi, leur ont fait vomir le céleste aliment de l'Esprit-Saint. Si quelqu'un est contraire à cette interprétation, qu'il nous dise comment nous voyons d'après l'opinion commune la vallée des Titans dans les livres des Rois, IV. *Rois*, XXIII; les Sirènes et les Onocentaures dans *Isaie*, XXXIV; l'Ourse, l'Orion et les Pléiades dans *Job*, IX, 9, et beaucoup d'autres citations semblables où nous voyons des noms qui ont leurs causes et leur origine dans la mythologie païenne. Interrogeons donc ici Marcion qui rejette les prophètes, et demandons-lui comment il interprète ce qui suit :

« Vous, aux yeux desquels Jésus-Christ a été dépeint, comme s'il eût été crucifié au milieu de vous. » Jésus-Christ a été en réalité dépeint sous nos yeux, lui dont l'instrument de supplice, la passion, les soufflets, les coups de fouet ont été prédits par le chœur tout entier des prophètes, et sous des traits si frappants, que nous avons connu sa croix non seulement par l'Évangile qui rapporte son crucifiement, mais bien longtemps avant qu'il eût daigné descendre sur la terre et prendre cette humanité qui a été crucifiée. Ce n'est pas un faible mérite pour les Galates que d'avoir cru dans un crucifié, justement comme on le leur avait dépeint sous les yeux, c'est-à-dire d'être venus à la foi par le

sed usus sermone sit trivii [*Al.* trito], et ut in cæteris, ita et in hoc quoque loco, verbum quotidianæ sermocinationis assumpserit. Legimus in Proverbiis : « Donum invidi cruciat oculos. » Qui apud nos « invidus, » in Græco significantius ponitur, « fascinator; » et in Sapientia quæ Salomonis scribitur : « Fascinatio malignitatis obscurat bona » *Sap.* IV, 22. Quibus docemur exemplis, quod vel invidus aliena felicitate crucietur; vel is in quo bona sint aliqua, alio fascinante, id est, invidente noceatur. Dicitur fascinus proprie infantibus nocere, et ætati parvulæ, et his qui necdum firmo vestigio figant gradum. Unde et quidam e Gentibus :

Nescio quis teneros oculus mihi fascinat agnos.
Virgil. Eclog. 3.

Hoc utrum verum, necne sit, Deus viderit; quia potest fieri, ut et dæmones huic peccato serviant; et quoscumque in Dei opere vel cœpisse, vel profecisse cognoverint, eos a bonis operibus avertant. Nunc illud in causa est, quod ex opinione vulgi sumptum putamus exemplum : ut quomodo tenera ætas noceri dicitur fascino; sic etiam Galatæ in Christi fide nuper nati, et nutriti lacte, et non solido cibo I *Cor.* III, veluti quodam fascinante sint nociti; et stomacho fidei nauseante [*Al.* nauseantes]. Spiritus sancti cibum evomuerint. Quod si aliquis contradicit, exponat quomodo de communi opinione sit sumptum, vallis Titanorum, in Regnorum libris IV *Reg.* XXIII, Sirenæ et Onocentauri in Isaia *Cap.* XXXIV, Arcturus et Orion, et Pleiades in Job *Cap.* IX, et cætera his similia, quæ utique vocabula, Gentilium fabularum et causas et origines habet. Interrogemus ergo hoc loco Marcionem, qui prophetas repudiat, quomodo interpretetur id quod sequitur.

« Ante quorum oculos Jesus Christus proscriptus est, in vobis crucifixus est. » Nobis enim recte præscriptus est Christus, de cujus patibulo et passione, alapis et flagellis, omnis prophetarum prædicit chorus, ut crucem ipsius non de Evangelio tantum, in quo crucifixus refertur; sed multo antequam descendere dignaretur ad terras, et hominem qui est crucifixus assumeret, noverimus. Nec parva laus Galatarum est, quod ita crediderint in crucifixum, ut ante fuerat eis præscriptus; quo scilicet loco

chemin et dans l'ordre tracé par Dieu, en lisant attentivement les prophéties, et en cherchant à connaître toutes les figures de l'ancienne loi. On lit dans quelques manuscrits : « Qui vous a fascinés pour ne pas obéir à la vérité? » Mais comme cette addition ne se trouve pas dans les exemplaires d'Adamantius, nous l'avons omise.

« Je veux savoir seulement de vous ceci : Est-ce par les œuvres de la loi que vous avez reçu l'Esprit, ou par l'audition de la foi? » Il est, semble-t-il leur dire, beaucoup d'autres questions par lesquelles je pourrais vous forcer de répondre que l'Évangile doit être préféré à la loi; mais comme vous êtes des insensés, et que vous ne pouvez entendre ces questions, je me sers avec vous d'un langage simple, je vous pose une question qui se présente d'elle-même. « Vous avez reçu l'Esprit-Saint; or, est-ce par les œuvres de la loi, par l'observation du sabbat, par la pratique superstitieuse de la circoncision et des néoménies que vous l'avez reçu, ou plutôt, n'est-ce point par l'audition de la foi que vous, précédemment Gentils, vous avez cru en Jésus-Christ? Et si vous ne pouvez nier que l'Esprit-Saint et les dons qui, dans les commencements de la foi chrétienne, accompagnaient la réception du Saint-Esprit, viennent non des œuvres de la loi, mais de la foi en Jésus-Christ, il est évident, qu'après avoir commencé par ce qui était bon, vous êtes tombés dans ce qui est mauvais. Or, remarquons attentivement que saint Paul ne leur dit pas : « Je veux savoir de vous si c'est par les œuvres que vous avez reçu l'Esprit-Saint, mais qu'il a soin d'ajouter : « Par les œuvres de la loi. » Car il n'ignorait pas que le centurion Corneille avait reçu l'Esprit-Saint par suite de ses œuvres, *Act.* x, mais non des œuvres de la loi qu'il ne connaissait pas? Si l'on nous fait cette objection : Donc on peut recevoir l'Esprit-Saint sans l'audition de la foi, nous répondrons que Corneille a reçu l'Esprit-Saint, mais moyennant l'audition de la foi et la loi naturelle qui nous dit dans nos cœurs que nous devons faire le bien et éviter le mal. Dans les temps anciens, nous voyons Abraham, Moïse et les autres saints personnages justifiés moyennant l'observation de cette loi naturelle. Cette justification peut être augmentée ensuite par la pratique des œuvres et la justice de la loi, non pas de la loi charnelle qui est passée, mais de la loi spirituelle, car la loi est spirituelle. Cependant, tout en mettant la foi au-dessus de la loi, nous ne détruisons pas les œuvres de la loi *Rom.* III; et nous ne disons pas avec quelques-uns qui sont justement condamnés : Faisons le mal afin qu'il en arrive du bien; mais nous préférons la grâce à la servitude. Nous disons que ce que les Juifs font par un sentiment de crainte, nous le fai-

titantes prophetas, et omnia veteris Legis sacramenta noscentes, via et ordine venerint ad credendum. Legitur in quibusdam codicibus : « Quis vos fascinavit non credere veritati? » Sed hoc quia in exemplaribus Adamantii non habetur, omisimus.

« Hoc solum a vobis volo discere : ex operibus Legis spiritum accepistis, an ex auditu fidei? » Sunt quidem, ait, multa quæ possunt interrogatione vos cogere, Legi Evangelium præferendum, sed quoniam insensati estis, et nequaquam ea potestis audire, simplici vobiscum sermone loquor, et de eo quod promptum est, sciscitor : Spiritum sanctum quem accepistis, utrum vobis Legis opera, sabbati observatio, circumcisionis, et neomeniarum superstitio dederint, an auditus fidei, per quam ex gentibus credidistis? Quod si negari non potest, Spiritum sanctum et virtutes, quæ in principio fidei acceptum Spiritum sequebantur, non ex operibus Legis, sed ex fide Christi datas, manifestum est, vos a melioribus exorsos [*Al.* exosos], in pejora corruere. Consideremus autem diligenter, quia non dixerit : « Volo a vobis discere utrum ex operibus spiritum accepistis; » sed adjecerit « ex operibus Legis. » Sciebat enim et Cornelium centurionem Spiritum ex operibus accepisse *Actor.* x; sed non ex operibus Legis, quam nesciebat. Si autem econtrario dicitur; ergo et sine auditione fidei accipi Spiritus potest. Nos respondebimus, accepisse quidem eum Spiritum, sed ex auditu fidei, et naturali lege, quæ loquitur in cordibus nostris, bona quæque facienda, et vitanda mala; per quam dudum quoque Abraham, Moysen, et cæteros sanctos justificatos retulimus, quam augere deinceps potest operum observatio, Legisque [*Al.* Legis quoque] justitia; non tamen carnalis legis, quæ præteriit, sed spiritualis, quia Lex spiritualis est. Neque vero, quia fidem præferimus, Legis opera destruimus *Rom.* III, nec dicimus secundum quosdam : « Faciamus mala, donec veniant bona » (quorum damnatio justa est), sed servituti gratiam anteponimus. Dicimusque, quod Judæi propter metum faciunt, id nos facere propter charitatem. Illos servos esse, nos filios; illos cogi ad bonum, nos bonum sponte suscipere. Non igitur ex fide Christi licentia nascitur delinquendi; sed ex

sons sous l'impulsion de la charité. Ils sont esclaves, nous sommes enfants; ils sont forcés à faire le bien, nous le faisons librement et de nous-mêmes. La foi en Jésus-Christ ne produit donc pas la licence du mal, mais la charité qui naît de la foi augmente la volonté de bien faire, alors que nous pratiquons le bien non par la crainte du juge, mais parce que nous savons que nos bonnes œuvres plaisent à Celui en qui nous croyons. Mais si la foi vient de ce qu'on entend, dira-t-on peut-être, comment ceux qui sont sourds de naissance peuvent-ils devenir chrétiens? Dieu le Père peut être connu par la grandeur et la beauté des créatures, et le créateur se manifeste nécessairement dans ses œuvres. Mais la naissance du Christ, sa croix, sa mort, sa résurrection ne peuvent être connues que par ce que l'ouïe en apprend. Donc les sourds ne sont pas chrétiens, ou s'ils sont chrétiens où est la vérité de ce que l'Apôtre dit ailleurs, : « La foi vient de ce qu'on entend, et l'on entend par la prédication de la parole de Jésus-Christ. » Celui qui se contente d'une réponse simple, fait observer que l'Apôtre n'a pas dit généralement : La foi de tous vient de ce qu'on entend, mais la foi vient de ce qu'on entend, ce qui peut s'entendre en partie et en totalité, c'est-à-dire la foi vient de ce qu'on entend pour ceux qui entendent et qui croient. Celui au contraire, qui veut satisfaire pleinement à cette difficulté, commencera par affirmer que les sourds peuvent apprendre l'Évangile par gestes, par le commerce de la vie journalière, et pour ainsi dire par la gesticulation parlante de tout le corps. Il ajoutera que la parole de Dieu pour laquelle nul n'est sourd, s'adresse surtout à ces oreilles dont le Sauveur lui-même dit dans l'Évangile : « Qui a des oreilles pour entendre, entende, » *Luc.* VIII, 8, et saint Jean dans l'Apocalypse : « Que celui qui a des oreilles, entende ce que l'Esprit dit aux Églises, » *Apoc.* II, 11. Et Isaïe : « Le Seigneur a donné une oreille pour l'écouter, » *Isai.* L, 1. C'est là cet homme différent du premier, à qui Dieu parle dans le secret, et qui crie dans le cœur du vrai croyant : « Abba, Père. » *Rom.* VIII, 15. Et comme nous l'avons souvent exposé, de même que le corps a ses membres et tous les sens qui lui sont propres, l'âme a des membres, des sens qui lui sont également propres, et en particulier des oreilles. Or, celui qui a ces oreilles n'a pas grand besoin des oreilles du corps pour connaître l'Évangile de Jésus-Christ. Remarquez encore, qu'ici l'Esprit sans aucune addition, signifie encore l'Esprit-Saint que nous recevons par le don de Dieu et non de l'homme, et dont il est dit ailleurs : « L'Esprit est pur en toutes choses, » *Sag.* XIII. Et dans un autre endroit : « L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit, » *Rom.* VIII, 16. Et ailleurs : « Nul ne sait ce

dilectione fidei voluntas boni operis augetur, dum bona ideo facimus, non quia judicem formidamus, sed quia scimus ea ei placere in quem credimus. Quærat quispiam, si fides non est nisi ex auditu, quomodo qui surdi nati sunt, possunt fieri Christiani. Deum quippe Patrem ex magnitudine et pulchritudine creaturarum potest quis intelligere, et a conditionibus conditor consequenter agnoscitur. Christi autem nativitas, crux, mors, resurrectio, nisi ex auditu sciri non potest. Aut surdi igitur Christiani non sunt, aut si surdi sunt Christiani, falsum est quod alibi ab apostolo dicitur : « Itaque fides ex auditu, auditus autem per verbum Dei. » Ad quod qui simplici responsione contentus est, dicit, non eum generaliter dixisse, fides omnium ex auditu est; sed fides ex auditu, quod et in parte, et in toto accipi potest, eorum scilicet fides ex auditu, qui audiunt, qui credunt. Qui autem huic scrupulo satisfacere conatur, prius illud tentabit asserere, quod nutibus quoque et quotidiana conversatione, et ut ita dixerim, totius corporis loquente gestu, surdi possunt Evangelium discere; deinde etiam hoc, quod Dei sermo cui nihil surdum est, ad eas magis loquatur aures, de quibus et ipse ait in Evangelio : « Qui habet aures audiendi, audiat » *Luc.* VIII, 8. Et in Apocalypsi : « Qui habet aurem, audiat quid spiritus dicat Ecclesiis » *Apoc.* II, 11. Et Isaias : « Dominus addidit mihi auriculam » *Isai.* VI, 33 *et* 35. Iste est alius homo, cui Deus loquitur in occulto, qui clamat in corde credentis : « Abba, Pater » *Rom.* VIII, 15 : et (ut frequenter exposuimus) quomodo corpus omnia membra, et sensus habet ; ita animam quoque universos et sensus, et membra habere, et inter cætera aures etiam ; quas qui habuerit, non magnopere indigebit his auribus corporis ad Christi Evangelium cognoscendum. Simul autem etiam illud attendite, quod hic Spiritus absque ullo additamento Sanctus intelligatur, quem ex dono Dei consequimur, et non hominis; de quo alibi scribitur : « Incorruptus Spiritus est in omnibus » *Sap.* XII, 1. Et : « Ipse Spiritus testimonium reddit » [Al. *reddet*] « spiritui nostro » *Rom.* VIII, 16. Et in alio loco : « Nemo scit ea quæ in homine sunt, nisi spiritus hominis qui est in eo » I *Cor.* II, 11. Et in Daniele : « Benedicite,

qu'il y a dans l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui. » I *Cor.* II, 11. Et dans Daniel : « Esprits des âmes des justes, bénissez le Seigneur, » *Dan.* III, 86.

« Êtes-vous si insensés, qu'ayant commencé par l'Esprit vous finissiez maintenant par la chair? » Si les Galates avaient reçu l'Esprit-Saint, comment étaient-ils devenus insensés? Cette difficulté se résoud facilement en disant qu'ils avaient d'abord reçu l'Esprit-Saint, mais qu'ayant fini par la chair, l'Esprit-Saint leur fut enlevé. Et c'est pour cela que c'est en vain qu'ils ont tant souffert. C'est dans la crainte que ce ne fût pour lui la juste punition de son péché que David fait cette prière : « Ne retirez pas de moi votre Esprit-Saint, » *Ps.* 4, 13. Remarquez ici avec soin que ceux qui finissent par la chair, d'après l'Apôtre, sont ceux qui interprètent les Écritures selon la lettre. Aussi la meilleure interprétation qu'on puisse donner de ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : « Tout en vivant dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair, » II. *Cor.* x, 3, c'est que ceux qui combattent selon la chair, sont ceux qui expliquent l'ancien Testament dans un sens trop peu relevé; ceux au contraire qui suivent l'intelligence spirituelle sont il est vrai dans la chair, parce qu'ils ont la même lettre que les Juifs; mais ils ne combattent point selon la chair, parce qu'ils passent de la chair à l'esprit. Lorsque vous verrez un d'entre les Gentils qui a embrassé la foi, qui a mis la main à la charrue du Christ et qui sous la conduite d'un docteur prudent, a parcouru le chemin de la loi pour arriver à l'Évangile, de manière à entendre dans un sens digne de Dieu tout ce que les Écritures rapportent du sabbat, des azymes, de la circoncision, des victimes, et qui ensuite, après la lecture de l'Évangile, se laisse persuader par un Juif ou par un partisan des Juifs qu'il faut abandonner les ombres et les nuages de l'allégorie, et expliquer les Écritures comme elles ont été écrites, vous pouvez dire de cet homme : « Êtes-vous si insensé, qu'ayant commencé par l'esprit, vous finissiez maintenant par la chair?

« Est-ce en vain que vous avez tant souffert, si cependant c'est en vain. » Considérons ces Juifs infortunés, dans quelles superstitions, à quelles observances pénibles sont-ils condamnés à vivre au milieu des autres peuples, ne cessant de dire : gardez-vous de toucher, de goûter, de vous approcher, et nous comprendrons la vérité de ces paroles : « Est-ce en vain que vous avez tant souffert. » Mais l'Apôtre n'adoucit pas immédiatement ce reproche qu'il leur adresse, il le revet de la forme du doute, parce qu'il a ici en vue ceux qui des observances de la loi peuvent revenir à l'Évangile. Cependant le sens plus vraisemblable de cette proposition est que les Galates qui avaient cru d'abord en Jésus crucifié, ont souffert toute sorte d'opprobres de la part des Juifs et des Gentils, et ont été en butte à de

spiritus et animæ justorum, Dominum » *Dan.* III, 86.

« Sic stulti estis, ut cum Spiritu cœperitis, nunc carne consummemini? » Si sanctum Spiritum acceperant Galatæ, quomodo stulti erant? Verum statim solvitur, cœpisse quidem eos Spiritum, sed cum carne consummarentur, Spiritum ab eis fuisse sublatum. Unde sine causa passi sunt tanta quæ passi sunt. Quod ne sibi post peccatum eveniret, David precatur, dicens : « Spiritum sanctum tuum ne auferas a me » *Ps.* L, 13. Diligenter attendite quod qui Scripturas juxta litteram sequitur, consummari carne dicatur. Quamobrem illud quod ad Corinthios scriptum est : « In carne viventes, non juxta carnem militamus » II *Cor.* x, 3, melius sic intelligi potest, ut hi militare dicantur in carne, qui vetus Testamentum humiliter edisserunt. Qui vero sequuntur intelligentiam spiritualem, sint quidem in carne, quia eamdem habeant litteram quam Judæi, sed non juxta carnem militent, a carne ad spiritum transcendentes. Quando videritis eum qui primum credit ex Gentibus, et ad Christi aratrum mittit manum, prævio aliquo doctore prudente, sic per Legis iter ad Evangelium pergere, ut omnia illa quæ ibi scripta sunt, de sabbato, de azymis, de circumcisione, de victimis, digne Deo intelligat, et deinceps post Evangelii lectionem a Judæo aliquo, aut Judæorum socio persuaderi, ut umbras et allegoriæ nubila derelinquens, sic Scripturas interpretetur, ut scriptæ sunt. de hoc potestis dicere : Sic stultus es, ut cum spiritu cœperis, nunc carne consummeris?

« Tanta passi estis sine causa, si tamen sine causa. » Consideremus infelices Judæos, quanta superstitione et observationis labore vivant inter cæteras nationes, dicentes, ne tetigeris, ne gustaveris, ne attrectaveris, et probabimus verum esse quod dicitur : « Tanta passi estis sine causa ; » sed non statim ad eos sententia temperatur, et dubia fit, « si tamen sine causa ; » quia de his dicitur, qui possunt post Legem ad Evangelium reverti. Melius autem sic intelligi potest, quod primum credentes Galatæ in Crucifixum, et a Judæis, et a gentibus opprobria multa perpessi sint,

grandes persécutions. Saint Paul leur reproche donc d'avoir souffert en vain, s'ils abandonnent la grâce de Jésus-Christ pour laquelle ils ont tant souffert. En même temps, reste cette espérance à celui qui a souffert pour la foi de Jésus-Christ, et qui est ensuite tombé dans le péché; c'est que bien qu'au témoignage de l'Apôtre, ses souffrances soient rendues inutiles par le péché, cependant il n'en perd pas le fruit s'il revient à la foi et à sa première ferveur. Voici encore une autre sens : si vous croyez que la circoncision soit encore nécessaire après la grâce, donc, jusqu'à ce jour où vous vivrez dans la circoncision, tout ce que vous avez souffert, est complètement inutile. Quant à moi, ce n'est pas en vain que vous avez souffert cette épreuve, parce que je sais que la loi n'a aucune force après l'Évangile. Ou bien encore : ce n'eût point été pour vous un léger dommage de perdre par l'observance de la circoncision tout ce que vous avez souffert autrefois pour la foi, mais maintenant à ce dommage vient s'ajouter la peine de votre prévarication qui vous fait perdre le fruit de vos souffrances passées, et vous ménage d'autres souffrances pour l'avenir. Quelques-uns entendent ces paroles dans ce sens un peu forcé: considérez la liberté dont vous jouissiez autrefois sous la grâce, et le fardeau que fait peser sur vous maintenant l'observance de la loi, et vous verrez que de vains efforts pour n'aboutir à rien, bien que le fruit de cette erreur ne soit point entièrement perdu sans espoir, puisque c'est le zèle pour Dieu qui vous y a entraînés. Votre ignorance, en effet, peut être digne de pardon pourvu qu'en revenant de vos erreurs, vous prouviez que c'est la science qui a hésité et non la volonté.

« Celui donc qui vous communique l'Esprit, et qui opère parmi vous des miracles, le fait-il par les œuvres de la loi ou par la parole de la foi. » Le mot *tribuit*, donne, c'est-à-dire *administrat*, administre, doit être lu au présent, pour nous montrer qu'à toute heure et à chaque moment, le Saint-Esprit se communique à ceux qui en sont dignes, et que plus on fait de progrès dans les œuvres de Dieu et dans son amour, plus aussi on a en soi les vertus de l'Esprit-Saint qui sont communiquées dans leur plénitude par la parole de la foi et non par les œuvres de la loi. Ce n'est pas qu'il faille mépriser les œuvres de la loi et désirer exclusivement le don de la foi; mais il faut que les œuvres soient relevées par la foi de Jésus-Christ. On connaît en effet cette maxime d'un homme sage: Le fidèle ne vit pas de la justice, mais le juste vit de la foi. Ce passage prouve encore que les Galates, avec l'Esprit-Saint qu'ils ont reçu après avoir embrassé la foi, ont eu aussi les dons des vertus, c'est-à-dire les dons de prophétie, le don des langues, celui de guérir les malades et les autres que

persecutiones non minimas sustinuerint. Quas frustra arguuntur fuisse perpessi, si a gratia Christi recedant, propter quam tanta perpessi sunt. Simul et illa spes, quod quicumque ob Christi fidem laboraverit, et postea lapsus fuerit in peccatum, sicut priora sine causa dicitur passus fuisse dum peccat, sic rursum non perdat ea, si ad pristinam fidem et ad antiquum studium revertatur. Aliter : Si circumcisionem, inquit, putatis sequendam esse post gratiam, ergo usque ad præsens tempus sine circumcisione viventes, omnia quæ passi estis, in irritum sunt deducta. Quæ quidem mihi videmini non frustra sustinuisse, qui scio Legem post Evangelium non valere. Vel certe sic : Non leve erat damnum, si circumcisionem sequentes, tantum pristinum fidei perdidissetis laborem; nunc vero ad hoc detrimentum etiam prævaricationis pœna sociatur, ut et præterita sine causa perpessi sitis, et in futuro cruciemini. Quidam coactius ita intelligunt : Considerate pristinam gratiæ libertatem et præsentis onera observationis in Lege, et videbitis quam multa casso studio feceritis; licet non penitus fructus erroris istius desperandus sit, dum zelo Dei ad hoc ipsum estis adducti. Ignorantibus enim concedi venia potest, si ad meliora conversi, scientiam in vobis doceatis fluctuasse, non studium.

« Qui ergo tribuit vobis spiritum, et operatur virtutes in vobis, ex operibus Legis, an ex auditu fidei? Tribuit, » hoc est, « administrat, » præsentis temporis est legendum, ut ostendatur per singulas horas atque momenta semper dignis sanctum Spiritum ministrari; et quanto quis in Dei opere et amore profecerit, tanto magis sancti Spiritus in se habere virtutes, quas auditus fidei, et non Legis opera consummant. Non quo Legis opera contemnenda sint, et absque eis simplex fides appetenda; sed quo ipsa opera fide Christi adornentur. Scita est enim sapientis viri illa sententia : « Non fidelem vivere ex justitia, sed justum ex fide. » Simul ostenditur Galatas, accepto post fidem sancto Spiritu, dona habuisse virtutum, id est, prophetiam, genera linguarum, morborum curationes, et cætera, quæ ad Corinthios in donis spiritualibus enumerantur I *Cor.* VII. Et tamen post tanta (quia

saint Paul, écrivant aux Corinthiens, énumère parmi les dons spirituels I. *Cor.* VII. Et cependant après de si grands dons, parce que probablement ils n'avaient pas la grâce du discernement des esprits, ils ont été enlacés par de faux docteurs. Il faut remarquer aussi que ce pouvoir d'opérer des miracles, est ici attribué à ceux qui ne sont point attachés à la vérité de l'Évangile; comme l'avaient été ceux qui sans marcher à la suite du Seigneur, ne laissaient pas de faire des miracles en son nom, comme Jean surtout, s'en plaint hautement au Sauveur: « Maître, nous avons vu un homme qui chasse les démons en votre nom, et nous nous y sommes opposés, parce qu'il ne vous suit pas avec nous, » *Marc.* IX, 37. C'est une réponse aux hérétiques qui s'imaginent que les miracles, s'ils en font quelqu'un, sont une preuve de leur foi. Ils mangent et boivent, il est vrai au nom du Seigneur, (car ils ont eux aussi, leur autel sacrilège), ils se vantent d'opérer un grand nombre de miracles par l'invocation du nom du Sauveur; mais au jour du jugement, ils mériteront d'entendre cette sentence : « Je ne vous connais point, retirez-vous de moi, vous qui opérez l'iniquité, » *Matth.* VII, 12.

« Ainsi qu'il est écrit : Abraham crut à Dieu, et ce lui fut imputé à justice. » Tout ce qui se trouve depuis ces paroles jusqu'à ces autres: « Ceux donc qui s'appuient sur la foi seront bénis avec le fidèle Abraham; seront bénis de Dieu » a été supprimé par Marcion de l'épître de saint Paul. Mais à quoi leur sert cette suppression, puisque le reste qu'il a laissé n'en est pas moins opposé à sa folie. « Or, Abraham crut à Dieu en quittant sa patrie pour venir dans une terre qu'il ne connaissait pas, » *Gen.* XII *et suiv.*; il crut que Sara qui avait quatre-vingt-dix ans et qui était stérile deviendrait mère, et après avoir reçu la promesse que Dieu lui fit : « c'est en Isaac que comptera ta race, » il offrit lui-même Isaac en sacrifice, sans douter un instant que Dieu tiendrait sa promesse. C'est donc à bon droit que sa foi lui fut imputée à justice, à lui qui s'élevant au-dessus des œuvres de la loi se rendit agréable à Dieu non par la crainte, mais par l'amour.

« Reconnaissez donc que ceux qui s'appuient sur la foi, ceux-là sont les enfants d'Abraham. » L'Apôtre développe plus longuement dans l'épître aux Romains cette vérité : que la foi d'Abraham lui a été imputée à justice, non pas en vertu de la circoncision, mais alors qu'il était incirconcis, *Rom.* IV. Et il faut remarquer avec soin que ceux-là sont enfants d'Abraham qui ont eu le même esprit de foi qu'avait Abraham, lui qui tressaillit pour voir le jour du Seigneur, et qui fut rempli de joie en le voyant, *Jean* VIII. Voilà pourquoi Jésus disait aux Juifs infidèles : « Si vous étiez les enfants d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham, » *Ibid.* 39. Or, dans le temps où le Sauveur leur adressait ces

forsitan gratiam discernendorum spirituum non habebant) a falsis doctoribus irretiti sunt. Observandum etiam, quod operari virtutes dicantur in his, qui non tenent Evangelii veritatem; sicut in illis qui Dominum non sequentes, in nomine ejus signa faciebant, Joanne vel maxime conquerente : « Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, et prohibuimus eum quia non sequitur nobiscum » *Marc.* IX, 37. Hoc adversum hæreticos, qui probationem fidei suæ ex eo si signum aliquod fecerint, arbitrantur. Qui cum manducaverint et biberint in nomine Domini (habent quippe et ipsi altare sacrilegum), et signa multa, invocato Salvatore, fecisse se jactent, in die judicii merebuntur audire : « Non novi vos, discedite a me qui operamini iniquitatem *Matth.* VII, 23.

« Sicut Abraham credidit Deo, et reputatum est illi ad justitiam. » Ab hoc loco usque ad eum ubi scribitur : « Qui ex fide sunt, benedicentur cum fideli Abraham, » Marcion de suo Apostolo erasit. Sed quid profuit hoc tulisse, cum cætera quæ reliquit, insaniæ ejus adversa sint? Credidit autem Abraham Deo, exiens de patria sua in terram quam nesciebat *Gen.* XII et *seqq*; Sara nonagenariam, et sterilem confidens esse pariturам ; et audita repromissione Dei, quod in Isaac vocaretur semen ejus, ipsum Isaac offerens victimam, et tamen de Domini repromissione non dubitans. Recte tali reputatur fides ad justitiam, qui Legis opera supergressus, Deum non metu, sed dilectione promeruerit [*Al.* promeruit].

« Cognoscitis ergo, quia qui ex fide sunt, hi filii sunt Abraham. » Plenius de hoc in epistola ad Romanos disputat, quod fides reputata sit Abrahæ ad justitiam, non in circumcisione, sed in præputio *Rom.* IV. Et diligenter observans, docet eos filios esse Abrahæ, quicumque hac mente crediderunt, qua incircumcisus credidit Abraham, qui exsultavit ut videret diem Domini, et vidit, et lætatus est *Joan.* VIII. Unde et ad infideles Judæos dicitur : « Si filii essetis Abrahæ, opera Abrahæ faceretis » *Ibid.* 39. Quæ autem alia (illo in tempore cum hæc dicebantur) ab eis opera Dominus expetebat, nisi credulitatem in Filium Dei,

paroles, quelles autres œuvres leur demandait-il, sinon de croire au Fils de Dieu que le Père avait envoyé pour dire : « Celui qui croit en moi, ne croit point en moi, mais en celui qui m'a envoyé, » *Jean* XII, 44. Aussi dans un autre endroit où ils s'applaudissaient de l'antiquité et de la noblesse de leur nation, il leur répond : « Et ne dites pas, nous avons Abraham pour père; car, de ces pierres mêmes, Dieu peut susciter des enfants d'Abraham, » *Matth.* III. 9. Ces pierres, nul ne peut dire le contraire, signifient les cœurs durs des Gentils, qui ont été ensuite ramollis, et ont reçu le sceau de la foi. Énumérez avec soin les vertus qui rendirent Abraham agréable à Dieu avant qu'il reçut la circoncision; et tous ceux que vous trouverez pratiquant les mêmes œuvres, dites qu'ils sont enfants d'Abraham, justifié avant d'avoir été circoncis, et qui a reçu la circoncision non à cause du mérite de ses œuvres, mais comme le sceau de sa foi précédente. En effet, comme c'était de la race d'Abraham que devait naître le Christ, dans lequel selon la promesse de Dieu, toutes les nations devaient être bénies, et qu'un grand nombre de siècles devaient s'écouler d'Abraham à Jésus-Christ, Dieu, dans sa Providence, voulut que la race de son bien-aimé serviteur Abraham ne fût pas mêlée avec les autres nations, et afin que sa famille ne finît peu à peu par devenir incertaine, il marqua la nation Israélite de ce signe de retranchement qui devait la distinguer des Égyptiens, des Assyriens, des Babyloniens, et des Chaldéens au milieu desquels ils vivaient. Pendant les quarante ans qu'ils passèrent dans le désert, nul ne fut circoncis, car ils étaient alors à l'abri de tout mélange avec les Gentils. Mais aussitôt que le peuple juif eut traversé le Jourdain, et qu'il se fut répandu comme un essaim sur la terre de Palestine, la circoncision devint nécessaire pour prévenir l'erreur qui résulterait du mélange avec les Gentils. Ce fait, que ce fut sous la conduite de Jésus que le peuple fut circoncis pour la seconde fois *Jos.* v, nous apprend tout ensemble que la circoncision qui avait sa raison d'être dans l'Égypte, n'avait pas été pratiquée dans le désert, et que Notre-Seigneur Jésus-Christ devait purifier les fidèles par la circoncision spirituelle.

L'Écriture prévoyant que c'est par la foi que Dieu justifierait les nations, l'annonça d'avance à Abraham : « Toutes les nations seront bénies en toi. Ceux donc qui s'appuient sur la foi seront bénies avec le fidèle Abraham. » Ce n'est pas que l'Écriture, c'est-à-dire l'encre et les feuilles de parchemin qui sont insensibles de leur nature puissent avoir la science de l'avenir ; c'est l'Esprit-Saint, et le sens caché sous la lettre qui bien des siècles auparavant ont prédit les événements futurs. Voici le texte littéral du passage emprunté à la Genèse : « Et toutes les nations de la terre seront bénies dans celui qui

quem Pater miserat loquentem : « Qui credit in me, non credit in me, sed in eum qui me misit » *Joan.* XII, 44. Unde et in alio loco de generis sibi antiquitate, et nobilitate plaudentibus respondetur : « Et ne dixeritis, quia patrem habemus Abraham. Potest enim Deus de lapidibus istis suscitare filios Abraham » *Matth.* III, 9. Lapides ibi nemo ambigit dura significari corda Gentilium, quæ mollita sunt postea, et fidei recepere signaculum. Virtutes Abraham in quibus ante circumcisionem Deo placuit, diligens lector enumera, et quoscumque in simili opere repereris, dicito filios esse Abraham, justificati in præputio, qui circumcisionem non ob meritum operum, sed in signum fidei prioris accepit. Quia enim ex semine ejus erat Christus oriundus (in quo universarum Gentium fuerat benedictio repromissa, et ab Abraham usque ad Christum multa erant sæcula transitura), providens Deus, ne soboles dilecti Abrahæ cæteris nationibus miscerentur, et paulatim familia ejus fieret incerta, gregem Israeliticum quodam circumcisionis cauterio denotavit, ut viventes inter Ægyptios, inter Assyrios, Babylonios atque Chaldæos, hoc signaculo distinguerentur. Denique per quadraginta annos in eremo nullus est circumcisus, soli quippe sine Gentis alterius admixtione vivebant; statim ut Jordanis ripam transgressus est populus, et in Palæstinæ terram Judæum se examen infudit, circumcisio necessaria futuro ex commixtione Gentium providit errori. Quod autem a Jesu duce, secundo scribitur populus circumcisus *Jos.* v, significat et in eremo cessasse circumcisionem, quæ in Ægypto rationabiliter exercebatur; et a Domino Jesu Christo spirituali circumcisione credentes esse mundandos.

« Providens autem Scriptura, quia ex fide justificat gentes Deum, prænuntiavit Abrahæ, quia benedicentur in te omnes gentes. Igitur qui ex fide sunt, benedicentur cum fideli Abraham. » Non quo ipsa Scriptura, atramentum videlicet et membranæ, quæ insensibiles sunt, possint futura prænoscere; sed quo Spiritus sanctus, et sensus, qui in littera latet, multis post sæculis ventura prædixerint. Porro exemplum quod de Genesi sumptum

naîtra de toi, » *Gen.* xxvi, 4. Et l'Apôtre interprétant ce texte de Jésus-Christ dit : Il n'est pas écrit : à ceux qui naîtront, comme parlant de plusieurs; mais, comme d'un seul : « Et à celui qui naîtra de toi, c'est-à-dire au Christ. » Or, il nous faut observer que dans presque tous les témoignages empruntés à l'Ancien Testament, et cités dans le Nouveau, les Évangélistes et les Apôtres les ont confiés à leur mémoire, et que se contentant de donner le sens, ils ont souvent changé l'ordre des paroles, et quelquefois en ont supprimé ou ajouté. Il ne fait doute pour personne que toutes les nations de la terre n'ont point été bénies dans Isaac ni dans Jacob, ni dans les douze patriarches ni dans les autres qui descendent de la postérité d'Abraham, mais qu'elles ont été bénies en Jésus-Christ par lequel toutes les nations louent Dieu et bénissent un nom nouveau sur la terre. On peut dire encore que l'Apôtre a emprunté cette citation à un autre endroit de la Genèse où nous lisons : « Il le fit sortir de sa tente (il est évident que c'est Abraham), et lui dit : Regarde le Ciel et compte les étoiles, si tu peux. Il en sera ainsi de ta postérité. Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice » *Gen.* xv, 5, 6. Tous ceux donc qui croient, seront bénis avec le fidèle Abraham qui, à cause de la foi admirable qu'il eut en Dieu, nous est représenté comme le premier qui crut en lui. De même que la Genèse raconte qu'Énos, à cause de l'espérance toute particulière et suréminente qu'il avait en Dieu, commença d'invoquer le Seigneur, *Gen.* iv. 26. Ce n'est pas sans doute qu'Abel dont le Seigneur dit : « La voix de ton frère crie vers moi » *Ibid.* iv, 10, et d'autres après lui n'aient eu la confiance d'invoquer Dieu, mais chacun est ici désigné par la vertu qui a brillé en lui d'un plus vif éclat.

est, ita in proprio volumine continetur : « Et benedicentur in semine tuo omnes gentes terræ *Gen.* xxvi, 4. Quod apostolus super Christo interpretatus, ait : « Non est scriptum ex seminibus, qnasi in multis; sed quasi in uno, et semine tuo, qui est Christus. » Hoc autem in omnibus [*Al.*novis] pene testimoniis, quæ de veteribus libris in novo assumpta sunt Testamento, observare debemus, quod memoriæ crediderint evangelistæ vel apostoli; et tantum sensu explicato, sæpe ordinem commutaverunt, nonnunquam vel detraxerint verba vel addiderint. Nulli vero dubium quod in Isaac et Jacob, sive in duodecim patriarchis, et cæteris qui de Abraham stirpe descendunt, non fuerint benedictæ universæ nationes; sed in Christo Jesu, per quem omnes gentes laudant Deum, et benedicitur novum nomen super terram. Potest autem intelligi apostolus et de alio Geneseos loco exemplum seminis usurpasse, ubi scribitur : « Eduxit autem foras « haud dubium quin Abraham » Deus, et dixit ei : Aspice in cœlum et numera stellas, si poteris dinumerare eas. Et ait illi : Sic erit semen tuum; et credidit Abraham Deo, et reputatum est ei ad justitiam *Gen.* xv. 5. 6. » Quicumque igitur credunt, benedicentur cum fideli Abraham, qui ob egregiam in Deum fidem prius in eum credidisse narratur. Sicut Enos ob principalem in Deum spem, et inter cæteros eminentem, sperasse scribitur invocare Dominum Deum *Gen.* iv, 26. Non quo et Abel de quo Dominus ait : « Vox sanguinis fratris tui clamat ad me *Ibid.* iv. 10; et cæteri deinceps, Deum non speraverint invocare; sed quo ex ea parte unusquisque appelletur, quam vel maxime habet.



LIVRE SECOND

Je dois maintenant aborder une question que je n'ai point traitée dans le premier livre des commentaires sur l'Épître aux Galates, lorsque j'exposais les caractères distinctifs des différentes nations, c'est-à-dire que sont les Galates, où se sont-ils établis et d'où sont-ils venus. Sont-ils originaires de la contrée qu'ils habitent, ou sont-ils venus s'y fixer; ont-ils perdu en se mêlant leur langue primitive, ou en ont-ils appris une nouvelle sans perdre leur propre langue. Marcus Varon qui a fait des recherches approfondies sur toutes les antiquités, et ceux qui ont marché sur ses traces ont beaucoup écrit sur ce peuple, et ont laissé des documents dignes d'être conservés. Mais comme nous n'avons pas le dessein d'introduire les incirconcis dans le temple, et que, pour l'avouer simplement, il y a bien des années que nous avons cessé de lire ces ouvrages, nous nous contenterons de rapporter ce que Lactance a écrit sur ce peuple dans son troisième livre à Probus. Les Gaulois, dit-il, étaient autrefois appelés Galates à cause de la blancheur de leur corps, et c'est ainsi que la Sybille les appelle : C'est ce qu'a voulu exprimer le poète, lorsqu'il dit : « Alors ils entourent de chaînes d'or leurs cous blancs comme le lait, » *Virg. Œneid.* VIII, lorsqu'il eut pu employer l'expression *candida* blancs. C'est de là aussi que tire son nom la province de Galatie, dans laquelle les Gaulois sont venus se mêler aux habitants grecs d'origine. Aussi fut-elle d'abord appelée Gallogrèce et ensuite Galatie. Il n'est pas étonnant que Lactance parle ainsi de l'origine des Galates, et que, malgré l'espace immense qui sépare de l'Orient les peuples occidentaux, il affirme que ces derniers sont venus se fixer dans les contrées orientales, puis qu'il est certain d'ailleurs que des essaims nombreux de l'Orient et de la Grèce sont parvenus aux extrémités de l'Occident. Marseille a été fondée par des Phocéens, que Varron appelle le peuple à trois langues parce qu'ils parlent le grec, le latin et le gaulois. Une colonie de Rhodiens est venue s'établir à Rhodes, qui a donné son nom au fleuve du Rhône. Je passe sous silence les Tyriens, fondateurs de Carthage et de la ville d'Agenor, je ne dis rien également de Thèbes que Bacchus fonda en Afrique et qui porte maintenant le nom de Thèbeste. Je laisse cette partie de la Lybie qui est parsemée de villes grecques; je me transporte en Espagne; est-ce que Sagonte n'a pas été fondée par des Grecs partis de l'île de Zacynthe? La ville de Tartesse, qui porte

Quod in primo Commentariorum ad Galatas libro, cum de Gentium proprietatibus disputarem, intactum reliqueram, nunc in secundo reddendum videtur, qui sint Galatæ, vel quo, et unde transierint. Utrum indigenas eos fuderit, an advenas quam nunc incolunt, terra susceperit; et utrum linguam connubio perdiderint, an et novam didicerint, et non amiserint suam. Marcus Varro, cunctarum antiquitatum diligentissimus perscrutator, et cæteri qui eum imitati sunt, multa super hac gente, et digna memoria tradiderunt. Sed quia nobis propositum est, incircumcisos homines non introducere in templum Dei (et ut simpliciter fatear, multi jam anni sunt quod hæc legere desivimus, » Lactantii nostri quæ in tertio ad Probum volumine de hac gente opinatus sit, verba ponemus :) Galli, inquit, antiquitus a candore corporis Galatæ nuncupabantur; et Sibylla sic eos appellat. Quod significare voluit poeta, cum ait : « Tum lactea colla — auro innectuntur » *Virg.* lib. VIII *Æneid.* : Cum posset dicere, candida. Hinc utique Galatia provincia, in quam Galli aliquando venientes, cum Græcis se miscuerunt. Unde primum ea regio Gallogræcia, post Galatia nominata est. » Nec mirum si hoc ille de Galatis dixerit, et Occidentales populos tantis in medio terrarum spatiis prætermissis, in Orientis plaga consedisse memorarit : cum constet Orientis contra et Græciæ examina, ad Occidentis ultima pervenisse. Massiliam Phocæi condiderunt, quos ait Varro trilingues esse, quod et Græce loquantur, et Latine, et Gallice. Oppidum Rhoda, coloni Rhodiorum locaverunt ; unde amnis Rhodanus nomen accepit. Prætermitto Carthaginis conditores Tyrios, et Agenoris urbem; prætereo Thebas Liberi, quas in Africa condidit ; quæ civitas nunc Thebestis dicitur. Relinquo eam partem Libyæ, quæ Græcis urbibus plena est. Ad Hispanias transgredior; nonne Saguntum Græcis ex insula Zacintho profecti condiderunt; et oppidum Tartesson, quod nunc

maintenant le nom de Cartéia, ne reconnaît-elle point pour fondateurs des Grecs partis des îles Ioniennes? Les montagnes de l'Espagne, Calpé, Idrus, Pyrène, les îles Aphrodisiades et Gymnésies qu'on appelle Baléares n'offrent-elles pas des indices de la langue grecque. L'Italie elle-même, envahie par des peuples venus de la Grèce, s'appelait autrefois la Grande Grèce. Ce que du reste on ne peut nier, c'est que les Romains sont sortis de la race d'Énée qui était originaire de l'Asie. Voilà ce qui explique comment on rencontre souvent dans l'Occident la vivacité de l'esprit grec, et dans l'Orient, la stupidité des peuples barbares. Nous ne prétendons pas pour cela que ces contrées ne présentent quelquefois des phénomèmes tout différents; mais on applique même aux parties qui sont dissemblables, la dénomination qui convient à la majorité de la nation. Il n'est donc pas surprenant que les Galates aient été traités d'insensés, d'esprits lents à comprendre, alors qu'Hilaire, le Rhône de l'éloquence latine, né lui-même à Poitiers, appelle dans son livre des Hymmes, les Gaulois des gens sans instruction. Si la Gaule est fertile en orateurs, ce n'est point à l'heureuse nature de cette région, mais aux leçons publiques des rhéteurs qu'elle en est redevable. Ajoutons que l'Aquitaine se glorifie de tirer son origine des Grecs et que les Galates ne sont point sortis de cette contrée, mais des régions les plus barbares de la Gaule. Voulez-vous savoir, ô Paule et Eutochie, sous quelles propriétés distinctives l'Apôtre désigne chaque région? Nous retrouvons aujourd'hui les mêmes traces de vertus ou d'erreurs. Il loue la foi du peuple Romain *Rom.* I. Où voit-on un concours plus empressé et plus nombreux dans les Églises et autour des tombeaux des Martyrs? Où entend-t-on l'Amen comme le tonnerre qui se fait entendre du haut des cieux? Où voit-on s'ébranler les temples vides des idoles? Ce n'est pas que les Romains aient une foi autre que celle de toutes les Églises de Jésus-Christ, mais leur ferveur est plus grande, et ils croient avec plus de simplicité. D'un autre côté on leur reproche leur caractère faible et de l'orgueil, un caractère facile et faible : « Je vous en prie, mes frères, prenez garde à ceux qui causent parmi vous des divisions et des scandales, en s'éloignant de la doctrine que vous avez apprise, et évitez-les. Car de tels hommes ne servent point Jésus-Christ Notre-Seigneur, mais sont esclaves de leurs sens, et par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs innocents. Votre obéissance est devenue célèbre par tout le monde, et je m'en réjouis à cause de vous; mais je désire que vous soyez sages dans le bien et simples dans le mal. » *Rom.* XVI, 17 et suiv. L'Apôtre leur reproche aussi leur orgueil :

vocatur Carteia, Iones Græci homines locasse referuntur? Montes quoque Hispaniarum, Calpe, Idrus, Pyrene; item insulæ Aphrodisiades, et Gymnesiæ, quæ vocantur Baleares, nonne Græci sermonis indicia demonstrant? Ipsa Italia a Græcis populis occupata, Major quondam Græcia vocabatur. Certe quod negari non potest, Romani de Æneæ Asiani hominis stirpe generati sunt. Ex quo evenit, ut et in Occidente Græci sæpe acuminis reperiantur ingenia, et in Oriente stoliditatem barbaram redoleant. Nec hoc dicimus, quod non e regione utrobique diversa nascantur; sed quod ex magna parte etiam cætera quæ non sunt similia, nuncupentur. Itaque non mirum est stultos, et ad intelligentiam tardiores Galatas appellatos; cum et Hilarius Latinæ eloquenitæ Rhodanus, Gallus ipse et Pictavis genitus, in Hymnorum Carmine Gollos indociles vocet. Et quod nunc oratorum fertiles sunt, non tam ad regionis diligentiam, quam ad rhetoricorum [*Al.* rhetoricum] clamorem pertinet; maxime cum Aquitania [*Al.* Aquitanica] Græca se jactet origine; et Galatæ non de illa parte terrarum, sed de ferocioribus Gallis sint profecti. Vultis scire, o Paula et Eustochium, quomodo Apostolus unamquamque provinciam suis proprietatibus denotarit. Usque hodie eadem vel virtutum vestigia permanent, vel errorum. Romanæ plebis laudatur fides *Rom.* I. Ubi alibi tanto studio et frequentia, ad Ecclesias et ad Martyrum sepulcra concurritur? ubi sic ad similitudinem cœlestis tonitrui « Amen » reboat, et vacua idolorum templa quatiuntur? Non quod aliam habeant Romani fidem, nisi hanc quam omnes Christi Ecclesiæ; sed quod devotio in eis major sit, et simplicitas ad credendum. Rursum facilitatis et superbiæ arguuntur. Facilitatis, ut ibi : « Rogo vos, fratres, ut observetis eos qui dissensiones et offendicula, præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt; et declinate ab illis; hujusmodi enim Christo Domino [Al. addit *nostro*] non serviunt, sed suo ventri; et per dulces sermones et benedictiones seducunt corda innocentium. Vestra enim obedienta in omnem locum pervulgata est. Gaudeo igitur in vobis, et volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo *Rom.* XVI, 17, *seqq.* Superbiæ vero : « Noli altum sapere, sed time » *Rom.* II, 20 *et* 25, Et : « Nolo vos ignorare,

« Ne vous élevez point, mais craignez... Je ne veux pas, mes frères, vous laisser ignorer ce mystère, afin que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux, » *Rom.* XI, 20, 25. Et plus loin : « Je vous exhorte donc tous par la grâce qui m'a été donnée, de ne point être sages plus qu'il ne convient, mais d'être sages avec sobriété, » *Rom.* XII, 3. Et plus ouvertement encore : « Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, pleurez avec ceux qui pleurent. Soyez tous unis dans un même esprit, ne vous élevez pas à des pensées trop hautes, mais consentez à ce qu'il y a de plus humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux, » *Rom.* XII, 15, 16. L'Apôtre reproche aussi aux Corinthiens que les femmes marchent la tête découverte, et que les hommes nourrissent leur chevelure *Cor.* X, qu'ils mangent indifféremment de toute sorte d'aliments dans les temples II. *Cor.* XI, 20 ; et qu'enflés par une science toute mondaine, ils nient la résurrection de la chair. Que ces abus se soient perpétués en partie jusqu'à ce jour, c'est ce que ne peut révoquer en doute celui qui parcourra l'Achaïe, I. *Cor.* IV. Les Macédoniens sont loués pour leur charité et l'hospitalité qu'ils exercent envers leurs frères. Aussi saint Paul leur écrit-il : « Quant à la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque vous-mêmes avez appris de Dieu à vous aimer les uns les autres. Ainsi le faites-vous à l'égard de tous nos frères qui sont dans la Macédoine, » I. *Thess.* IV, 9. Mais il reproche en même temps à quelques-uns de promener leur oisiveté de maison en maison, d'attendre des autres leur nourriture, en cherchant à leur plaire, et en courant de côté et d'autre pour voir et rapporter ce qui s'y passe : Cependant nous vous conjurons, mes frères, d'avancer de plus en plus dans cet amour, de vous appliquer à vivre en paix, de faire chacun ce qui lui est propre, de travailler de vos mains comme nous vous l'avons ordonné ; enfin de vous conduire avec honneur envers ceux du dehors, et de ne rien désirer de ce qui est aux autres, » *Thess.* IV, 10, 11. Et de peur qu'on n'attribue cet avertissement au zèle du maître plutôt qu'au vice de la nation, dans la seconde lettre qu'il écrit, il revient de nouveau sur cette matière : « Aussi lorsque nous étions avec vous, nous vous déclarions que celui qui ne veut point travailler ne doit point manger. Or, nous avons appris qu'il y en a quelques-uns qui jettent le trouble parmi vous, ne faisant rien et se mêlant de tout. Nous ordonnons à ceux-là, et nous les conjurons par Notre-Seigneur Jésus-Christ, de manger leur pain en travaillant en silence, » II *Thess.* III, 10 et suiv. Il serait long de reproduire, d'après l'Apôtre et d'après les Écritures, les appréciations sur les vertus ou sur les vices de chaque nation ; il suffit qu'après ce que nous avons dit, nous soyons

fratres, mysterium hoc, ut non sitis ipsi vobis sapientes. » Et in sequentibus : « Dico enim per gratiam quæ data est mihi, omnibus qui sunt inter vos ; non plus sapere quam oportet sapere ; sed sapere ad sobrietatem » *Rom.* XII, 3. Et apertius : « Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus. Idipsum invicem sentientes. Non alta sapientes ; sed humillibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos » *Ibid.* XV, 16. Corinthios, quoque notat quod mulieres eorum intecto capite sint et viri comam nutriant I. *Cor.* X ; et indifferenter vescantur in templis [*Al.* tempus] II. *Cor.* X, 20 ; et inflati sapientia sæculari, resurrectionem carnis negent. Hæc ex parte usque hodie permanere, non potest dubitare, qui Achaiam viderit I. *Cor.* IV. Macedones in charitate laudantur, et hospitalitate ac susceptione fratrum. Unde, ad eos scribitur : « De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis. Ipsi enim vos a Deo didicistis, ut diligatis invicem. Etenim facitis illud in omnes fratres in universa Macedonia » I. *Thess.* IV, 9. Sed reprehenduntur quod otiosi domos circumeant et alienum exspectantes cibum, dum singulis placere desiderant, et huc illucque discurrant, quid apud singulos agatur, enuntient. Sequitur enim : « Rogamus autem vos, fratres ut abundetis magis, et operam detis ut quieti sitis ; ut et vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris sicut præcepimus vobis ; ut et honeste ambuletis ad eos qui foris sunt, et nullius aliquid desideretis *Ibid.*, X, 11. Quod ne quis putet officio magis docentis, quam vitio gentis admonitum, in secunda ad eosdem inculcat ac replicat, dicens : « Nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis operari non vult, nec manducet. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiose agentes. His autem qui ejusmodi sunt, denuntiamus et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducent » II. *Thess.* III, 10 *seqq.* Longum est si velim de Apostolo, et de Scripturis omnibus singularum gentium, vel virtutes observare, vel vitia ; cum ad hæc ipsa quæ diximus, inde devoluti simus quod Galatæ stulti et vecordes

arrivés à dire que les Galates étaient insensés et stupides. Celui qui a visité Ancyre, ville métropole de la Galatie, sait comme moi par combien de schismes, elle est dechirée jusqu'à ce jour, par combien d'opinions diverses elle est déshonorée. Je ne dis rien des Cataphrygiens, des Ophites, des Borborites, des Manichéens, ces noms qui expriment autant de calamités, sont maintenant connus. Qui a jamais entendu parler dans quelque partie de l'empire Romain des Passaloryncites, des Ascodrobes, des Artotyrites, et d'autres sectes qui sont pultôt des monstruosités que des noms. Les vestiges de leurs anciennes folies se sont perpétués jusqu'à ce jour. Nous rappelons une seule chose, et nous accomplissons la promesse faite au commencement, c'est que les Galates, outre la langue grecque que parle tout l'Orient, ont une langue propre qui est à peu près la même que celle des Trévères. Et peu importe, s'ils l'ont tant soit peu corrompue, car nous voyons que les Africains ont également dénaturé en partie la langue phénicienne, et que la langue latine elle-même subit chaque jour quelque changement eu égard aux contrées où elle est parlée, ou par la force du temps. Mais revenons au sujet que nous devons traiter.

« Et tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi, sont sous la malédiction, » car il est écrit : « Maudit quiconque ne persévérera point dans tout ce qui est écrit dans le livre de la loi pour l'accomplir. » J'ai pour habitude, toutes les fois que les apôtres font une citation de l'Ancien Testament, de recourir aux originaux et d'examiner attentivement comment cette citation est écrite dans le texte primitif; j'ai donc trouvé dans le Deutéronome traduit par les Septante : « Maudit celui qui ne demeure pas dans les préceptes de cette loi et qui ne les accomplit pas dans ses œuvres, et tout le peuple dira : Ainsi-soit-il, » *Deut.* XXVII, 26. La version d'Aquila porte : « Maudit celui qui n'aura pas établi dans son esprit les paroles de la Loi pour les accomplir, et tout le peuple dira : c'est vrai. » Celle de Symmaque : Maudit celui qui n'a pas affermi les paroles de la loi pour les accomplir, et tout le peuple dira : Amen. Théodotien a ainsi traduit : Maudit celui qui n'aura pas relévé les paroles de la loi pour les accomplir, et tout le peuple dira : Amen. Nous voyons par là que l'Apôtre, ici comme en d'autres endroits, a donné le sens plutôt que le texte littéral, et nous ne pouvons dire si les Septante ont ajouté : « Tout homme, » et « dans tous, » ou bien si ces mots se trouvaient primitivement dans le texte hébreu et si les Juifs les ont ensuite effacés. Ce qui excuse et appuie en moi ce soupçon, c'est que l'Apôtre si versé dans la langue hébraïque et si savant dans la loi n'eût jamais produit s'il ne les avait trouvés dans le texte hébreu, ces mots : « tout, » et « dans tous, » sous le prétexte qu'ils étaient nécessaires au sentiment

pronuntiati sint. Scit mecum qui vidit Ancyram [*Al.* Anchiram] metropolim Galatiæ civitatem, quot [*Al.* quod] nunc usque schismatibus dilacerata sit, quot [*Al.* quod] dogmatum varietatibus constuprata. Omitto Cataphrygas, Ophitas, Borboritas, et Manichæos; nota enim jam hæc humanæ calamitatis vocabula sunt. Quis umquam Passaloryncitas, et Ascodrobos, et Artotyritas, et cætera magis portenta quam nomina [*Al.* numina] in aliqua parte Romani orbis audivit? Antiquæ stultitiæ usque hodie manent vestigia. Unum est quod inferimus, et promissum in exordio reddimus, Galatas excepto sermone Græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eamdem pene habere quam Treviros, nec referre, si aliqua exinde corruperint, cum et Aphri Phœnicum linguam nonnulla ex parte mutaverint, et ipsa Latinitas et regionibus quotidie mutetur et tempore. Sed jam ad propositum revertamur.

« Quicumque enim ex operibus Legis sunt, sub maledicto sunt. Scriptum est enim : Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus quæ scripta sunt in libro Legis, ut faciat ea. » Hunc morem habeo, ut quotiescumque ab Apostolis de veteri Instrumento aliquid sumitur, recurram ad originales libros; et diligenter inspiciam, quomodo in suis locis scripta sint. Inveni itaque in Deuteronomio hoc ipsum apud Septuaginta interpretes ita positum : « Maledictus omnis homo qui non permanserit in omnibus sermonibus Legis hujus, ut faciat illos: et dicet [Al. *dicit*] omnis populus, fiat » *Deut.* XXVII, 26. Apud Aquilam vero sic : « Maledictus, qui non statuerit verba Legis hujus, ut faciat ea, et dicet omnis populus, vere. » Symmachus : « Maledictus qui non firmaverit sermones [*Al.* addit istos] Legis istius, ut faciat eos, et dicet omnis populus, amen. » Porro Theodotio sic transtulit : « Maledictus qui non suscitaverit sermones Legis hujus, facere eos, et dicet omnis populus, Amen. » Ex quo intelligimus, Apostolum, ut in cæteris, sensum magis testimonii posuisse quam verba; et incertum habemus, utrum Septuaginta Interpretes addiderint, « omnis homo, » et, « in omnibus, » an in veteri He-

qu'il défendait, c'est-à-dire, pour prouver que tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi sont sous la malédiction. J'ai donc relu pour cette raison le texte hébreu des Samaritains et j'ai trouvé le mot *Chol* qui signifie tout, ou bien à tous, et ce texte concordait avec la version des Septante. C'est donc inutilement que les Juifs ont supprimé ce mot afin de ne point tomber sous le coup de la malédiction, s'ils ne pouvaient accomplir tout ce qui est écrit, puisque les exemplaires beaucoup plus anciens d'une autre nation attestent que ces mots se trouvaient dans le texte primitif. Or, que nul ne puisse accomplir la loi, et faire tout ce qu'elle commande, c'est ce que l'Apôtre déclare ailleurs en ces termes : « Ce qui était impossible à la loi rendu faible par la chair, Dieu envoyant son Fils en la ressemblance de la chair de péché, a convaincu et condamné le péché dans la chair, » *Rom.* VIII. Mais s'il en est ainsi, on peut nous objecter : Donc Moïse, Isaïe et les autres prophètes qui ont été sous les œuvres de la loi sont sous la malédiction? Nul ne fera difficulté de l'accorder dès qu'il aura entendu ces paroles de l'Apôtre : « Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, en se faisant lui-même malédiction pour nous; » et il répondra que chacun des saints s'est fait dans son temps malédiction pour son peuple. Et en accordant ce privilège aux hommes justes, il n'affaiblit en rien le mérite du Sauveur, comme s'il n'avait fait rien de particulier et d'extraordinaire en se rendant malédiction pour nous, alors que d'autres se sont également soumis à la malédiction. En effet, aucun de ces personnages, quoique s'étant rendu malédiction, n'a délivré personne de la malédiction. Il n'y a que Notre-Seigneur Jésus-Christ qui ait racheté par son sang de la malédiction de la loi, nous tous, Moïse et Aaron, ainsi que tous les prophètes et les patriarches. Et ne croyez pas que je parle ici d'après mon sentiment particulier, l'Écriture affirme que le Christ « par la grâce de Dieu, » ou comme on lit dans quelques manuscrits « sans Dieu, est mort pour tous, » II *Cor.* v. 14. Or, s'il est mort pour tous, il est mort pour Moïse et pour tous les prophètes, dont nul n'a pu effacer la cédule du décret porté contre nous, et l'attacher à la croix *Colos.* II. « Tous ont péché et ont besoin de la gloire, c'est-à-dire de la grâce de Dieu, » *Rom.* III, 23. L'Écclésiaste lui-même confirme cette vérité : « Il n'y a point d'homme juste sur la terre qui fasse le bien et ne pèche point, » *Eccles.* VII, 21. Enfin ce que va dire l'Apôtre, enseigne clairement que ni Moïse, ni aucun

braico ita fuerit, et postea a Judæis deletum sit. In hanc me autem suspicionem illa res stimulat, quod verbum, « omnis, » et « in omnibus » quasi sensui suo necessarium, ad probandum illud, quod quicumque ex operibus Legis sunt, sub maledicto sint, Apostolus vir Hebrææ peritiæ, et in Lege doctissimus, numquam protulisset nisi in Hebræis voluminibus haberetur. Quam ob causam Samaritanorum Hebræa volumina relegens, inveni CHOL, quod interpretatur, « omnis, » sive, « omnibus, » scriptum esse, et cum Septuaginta interpretibus concordare. Frustra igitur illud tulerunt Judæi, ne viderentur esse sub maledicto, si non possent omnia complere quæ scripta sunt, cum antiquiores alterius quoque gentis litteræ id positum fuisse testentur. Quoniam autem nemo possit implere Legem, et cuncta facere quæ jussa sunt, et alibi testatur Apostolus, dicens : « Quod enim erat impossibile Legi, in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, de peccato condemnavit peccatum in carne » *Rom.* VIII. Quod si verum est, potest nobis objici : Ergo et Moyses, et Isaias, et cæteri prophetæ, qui sub operibus Legis fuerunt, sub maledicto sunt ? Quod non timebit annuere, qui dicentem Apostolum legerit : « Quia Christus nos redemit de maledicto Legis, factus pro nobis maledictum; » et respondere unumquemque sanctorum suo tempore maledictionem factum esse pro populo. Nec statim hoc tribuens et justis viris, videbitur detrahere Salvatori, quasi nihil præcipuum et excellens habuerit, factus pro nobis maledictum, cum et cæteri pro aliis maledictum facti sint. Nemo enim illorum quamvis factus fuerit ipse maledictio, de maledicto quempiam liberavit, absque solo Domino Jesu Christo, qui pretioso sanguine suo, et nos omnes, et ipsos, Moysen dico et Aaron, prophetasque cunctos et patriarchas, de maledicto Legis redemit. Nec hoc ex meo sensu dictum putetis, Scriptura testis est : quia « Christus gratia Dei, » sive ut in quibusdam exemplaribus legitur, « absque Deo, pro omnibus mortuus est » II *Cor.* v. Si autem pro omnibus, et pro Moyse, et pro universis prophetis, e quibus nullus potuit delere chirographum vetus, quod adversum nos scriptum erat, et affigere illud cruci *Colos.* II : « Omnes peccaverunt, et indigent gloria [id est, *gratia*] Dei » *Rom.* III, 23. Ecclesiaste quoque hanc firmante sententiam : « Homo non est justus in terra, qui [Al. *qua*] faciat bonum et non peccet » *Eccles.* VII, 21. Denique et inferius Apostoli dictum manifeste docet, nec Moysen

personnage illustre parmi les anciens, n'a pu être justifié par la loi.

Cependant, que nul ne soit justifié par la loi, cela est manifeste, puisque le juste vit de la foi. Or, la loi ne s'appuie pas sur la foi, puisqu'elle dit au contraire : « Celui qui observera ces préceptes vivra par eux. » L'exemple par lequel il est prouvé que le juste vit de la foi et non des œuvres est tiré d'Habacuc, que les Septante ont traduit de la sorte : « Mon juste vit de la foi, » *Hab.* II. 4. Aquila et Théodotion traduisent : « Le juste vit de sa foi, c'est-à-dire de la foi de Dieu. » Il faut remarquer ici que le prophète n'a pas dit : l'homme vit de la foi, pour ne point donner occasion de mépriser les actes de vertu ; mais « le juste vit de la foi » afin qu'il fût bien entendu que tout homme fidèle qui devait vivre de la foi, ne pût parvenir à la foi, ou vivre dans la foi, avant d'être juste et de s'élever jusqu'à la foi, par la pureté de la vie, comme par autant de degrés. Il peut donc se faire qu'un homme soit juste, et cependant qu'il vive sans la foi de Jésus-Christ. Si le lecteur a ici quelque scrupule, qu'il écoute ce que dit saint Paul en parlant de lui-même : « Quant à la justice de la loi ayant vécu sans reproche, *Philip.* III. Paul était donc alors juste dans la loi, mais il ne pouvait pas encore avoir la vie, parce qu'il n'avait pas en lui le Christ pour lui dire : « Je suis la vie, » *Jean* XI. Lorsqu'ensuite il crut en lui, il commença de vivre. Faisons nous-mêmes quelque chose de semblable à ce que dit le prophète : « le juste vit de la foi ; et disons : l'homme chaste vit de la foi, le sage vit de la foi, le fort vit de la foi, et par les autres devoirs qu'imposent les vertus, prononçons une sentence anologue contre ceux qui, sans croire en Jésus-Christ s'imaginent, se flattent d'être forts, sages, tempérants ou justes, afin qu'ils soient bien convaincus qu'aucun homme ne peut avoir la vie en dehors de Jésus-Christ, sans lequel toute vertu est défectueuse. Ce témoignage du prophète peut être lu de la sorte : « Car celui qui est juste par la foi » et ensuite : « aura la vie. » Or, saint Paul en disant : « La loi ne s'appuie pas sur la foi, » puisqu'elle dit au contraire : « Celui qui observera ces préceptes, vivra par eux » démontre clairement qu'il ne s'agit point ici d'une vie simplement dite, mais d'une vie qui se rapporte à quelque chose. « Le juste vit de la foi » et le prophète n'ajoute pas : dans ces choses ni par ces choses. Celui au contraire qui vit dans la loi, vivra dans les œuvres de la loi, c'est-à-dire dans les œuvres qu'il a cru bonnes ; il aura seulement pour récompense les œuvres qu'il a faites, ou une vie longue, (comme le pensent les Juifs), ou il évitera la peine qui condamne à mort le transgresseur de la loi. Ne croyons pas toutefois, que ces paroles : « vivre dans ces œuvres » viennent de l'Apôtre ; elles sont du prophète Ézéchiel qui s'exprime

nec illustrem aliquem de antiquis virum, apud Deum justificari potuisse per Legem. Sequitur enim :

« Quoniam autem in Lege nemo justificatur apud Deum, manifestum est, quia justus ex fide vivit. Lex autem non est ex fide, sed qui fecerit ea, vivet in illis. » Exemplum quo probatur justus ex fide vivere, et non ex operibus, de Abacuc tulit, quod ita Septuaginta interpretes ediderunt : « Justus autem ex fide mea vivit » *Abac.* II, 4. Aquila et Theodotio : « Justus autem ex fide ejus vivit, » id est, « Dei. » Considerandum itaque quia non dixerit, homo aut vir ex fide vivit, ne occasionem tribueret ad virtutum opera contemnenda ; sed, « justus ex fide vivit ; » ut quicumque fidelis esset, et per fidem victurus, non aliter posset [*Al.* possit] ad fidem venire, vel in ea vivere, nisi prius justus fuisset, et puritate vitæ quasi quibusdam ad fidem gradibus ascendisset. Potest ergo fieri, ut sit aliquis justus, et tamen vivat absque fide Christi. Si legenti scrupulus commovetur, Pauli verba suscipiat, in quibus de se ait : « Secundum justitiam, quæ in Lege est, sine reprehensione » *Philip.* III. Erat igitur Paulus tunc justus in Lege, sed necdum vivere poterat, quia non habebat in se Christum loquentem : « Ego sum vita » *Joan.* XI, 25. In quem credens postea cœpit et vivere. Faciamus et nos aliquid simile huic quod dicitur, « justus ex fide vivit ; » et dicamus : castus ex fide vivit, sapiens ex fide vivit, fortis ex fide vivit, et a cæteris virtutum partibus vicinam sententiam proferamus adversum eos, qui in Christum non credentes, fortes et sapientes, temperantes se putant esse, vel justos ; ut sciant nullum absque Christo vivere, sine quo omnis virtus in vitio est. Potest præsens testimonium et sic legi : « quia justus ex fide, » ut deinceps inferatur, « vivit » [*Al. vivet*]. Quod autem ait ; « Lex non est ex fide, sed qui fecerit ea, vivet in illis, » manifestissime demonstratur non simplicem dici vitam, sed eam quæ referatur ad aliquid. « Justus » quippe « ex fide vivit : » et non additur, in his, sive in illis. Vivens autem in Lege qui fecerit ea, vivit in illis, hoc est, in his quæ fecit, quæ putavit bona ; mercedem laboris sui habens ea tantum opera quæ fecit, sive longitudinem vitæ (ut Judæi putant) sive declinationem pœnæ per quam transgressor Legis occiditur. « Vivere autem in

ainsi : « Je les ai conduits dans le désert, je leur ai proposé mes lois et mes ordonnances afin que celui qui les observe y trouve la vie, » *Ezech.* xx. 10. 11. Après avoir dit que ceux qui observeraient les préceptes et les ordonnances auraient la vie, il ajoute : « Et je leur ai donné des préceptes imparfaits, des ordonnances où ils ne trouveront pas la vie, *Ibid.* 25. Quelle signification différente dans les expressions! Lorsque le prophète dit : « Je leur ai proposé mes lois et mes ordonnances, afin qu'ils y trouvent la vie, » il n'a point ajouté l'expression bonne. Mais lorsqu'il leur dit qu'ils n'y trouveront pas la vie, il ajoute : « Et je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas bons, et des ordonnances dans lesquelles ils ne trouveront pas la vie. » Mais nous donnerons une explication plus complète de ces paroles dans les commentaires sur Ézéchiel; revenons à la suite de l'épître.

« Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, s'étant rendu lui-même malédiction pour nous. » Marcion cherche à l'occasion de ce passage à combattre le pouvoir du Créateur, qu'il accuse d'être sanguinaire, cruel et vindicatif, et qui prétend que nous avons été rachetés par Jésus-Christ qui serait le fils d'un autre Dieu bon. S'il comprenait quelle différence existe entre acheter et racheter (car celui qui achète, achète une chose qui ne lui appartient pas; celui au contraire qui rachète, achète ce qui a été autrefois en sa possession, et a cessé de lui appartenir), il ne détournerait pas le sens si simple des Écritures pour établir son système sans aucun fondement. Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi qui a été portée contre les pécheurs que Dieu reprend par son prophète en leur disant : « C'est à cause de vos crimes que vous avez été vendus, et c'est à cause de vos iniquités que j'ai rejeté votre mère, » *Isai.* L. 1. L'Apôtre rappelle cette même vérité, lorsqu'il dit : « Pour moi, je suis charnel, vendu pour être assujetti au péché *Rom.* VII 14. Les malédictions de la loi qui sont écrites dans le Lévitique et le Deutéronome ne s'accomplissent point par le fait même de Dieu; c'est une simple prédiction faite dans un esprit prophétique, des châtiments qui doivent arriver aux pécheurs. Si l'on veut nous presser par ce témoignage de l'Apôtre : « Tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi sont sous la malédiction, car il est écrit : Maudit quiconque ne persévérera pas dans tout ce qui est écrit dans le livre de la loi pour l'accomplir *Deut.* XXVII, 26, et en conclure que tous ceux qui ont été sous la loi ont été maudits; nous demanderons si ceux qui sont sous l'Évangile de Jésus-Christ, et n'observent pas ses préceptes sont maudits ou non. S'il dit qu'ils sont maudits, il aura dans l'Évangile ce que nous trouvons sous la loi. S'il nie qu'ils soient maudits, c'est donc en vain que les préceptes de l'Évangile ont été

illis, » non putemus Apostoli verba esse, sed Ezechielis prophetæ, qui ait : « Et eduxi eos in desertum, et dedi eis præcepta mea et justificationes meas demonstravi eis quas faciet homo, et vivet in eis » *Ezech.* xx, 10, 11. Qui cum illos qui in præceptis et justificationibus ambulassent, vivere dixisset, adjecit : « Et dedi eis præcepta non bona, et justificationes in quibus non viverent in eis » *Ibid.* 25. Quanta in verbis consideratio! ubi dixit : « Dedit eis præcepta et justificationes in quibus viverent in eis, » non adjunxit bona. Ubi vero posuit, « in quibus non viverent in eis, » addidit : « Et ego dedi eis præcepta non bona, et justificationes in quibus non vivent in eis. » Sed hæc plenius in Ezechiele; nunc ad ordinem Epistolæ revertamur.

« Christus nos redemit de maledicto Legis, factus pro nobis maledictum. » Subrepit in hoc loco Marcion de potestate Creatoris, quem sanguinarium, crudelem infamat et vindicem [*Al.* judicem], asserens nos redemptos esse per Christum, qui alterius boni Dei Filius sit. Qui si intelligeret quo differunt [*Al.* differrent] emere, et redimere quia qui emit, alienum emit; qui autem redimit, id emit proprie quod suum fuit, et suum esse desinit numquam Scripturarum verba simplicia in calumniam sui dogmatis detorqueret. Redemit ergo nos Christus de maledicto Legis, quod peccantibus constitutum est, quos ipse increpat per prophetam, dicens : « Ecce peccatis vestris venditi estis, et in iniquitatibus vestris dimisi matrem vestram » *Isai.* L, 1. Et Apostolus hoc ipsum replicat, dicens : « Ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato » *Rom.* VII, 14. Maledicta quoque Legis quæ in Levitico et Deuteronomio scripta sunt, non Deo auctore complentur, sed prophetico spiritu his qui peccaturi erant, ea quæ eis ventura sunt, nuntiantur. Quod si apostoli voluerit nos testimonio coarctare dicentis : « Quicumque ex operibus Legis sunt, sub maledicto sunt, scriptum est enim : Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus quæ scripta sunt in libro Legis, ut faciat ea » *Deut.* XXVII, 26, et asserere omnes qui sub Lege fuerint, fuisse maledictos, interrogemus eum, utrum hi qui sub Evangelio Christi sunt, et ejus præcepta non faciunt, maledicti sint, an non. Si maledictos dixerit, id habebit in Evangelio, quod nos habemus in Le-

donnés, et ceux qui les auront observés seront privés de toute récompense. Voici la solution de cette double difficulté : de même que le Christ nous a délivrés de la malédiction de la loi, en se rendant malédiction pour nous, ainsi nous a-t-il affranchis de la malédiction portée dans l'Évangile contre ceux qui n'accomplissent pas ses préceptes en devenant pour nous malédiction, sachant qu'il doit ne remettre aucune partie du talent confié et exiger jusqu'à la dernière obole.

« Car il est écrit : Maudit quiconque est pendu au bois! Afin que la bénédiction donnée à Abraham fût communiquée aux gentils par le Christ Jésus pour que nous reçussions par la foi la promesse de l'Esprit. » Avant d'examiner le sens et les paroles de l'Apôtre, il nous paraît juste de reproduire brièvement le texte du Deutéronome xxi, 25, auquel saint Paul a emprunté cette citation, et de le comparer aux autres éditions. Voici la traduction qu'en ont donnée les Septante : « Lorsqu'un homme aura commis un crime digne de mort, et qu'ayant été condamné à mort, il aura été attaché à une potence, son corps mort ne demeurera pas à cette potence, mais il sera enseveli le même jour, parce que celui qui est pendu au bois est maudit de Dieu. Et vous prendrez garde de ne point souiller la terre que le Seigneur votre Dieu vous aura donnée en héritage. » Aquila a de son côté traduit de la sorte : « Lorsqu'un homme aura commis un crime digne de mort et qu'il aura été mis à mort, et que vous l'aurez attaché à un gibet, son corps ne demeurera pas sur ce gibet, mais vous l'ensevelirez le jour même, parce que celui qui est suspendu à une potence est la malédiction de Dieu; et vous ne souillerez pas votre terre que le Seigneur Dieu vous donnera en héritage. » Symmaque : « Si un homme commet un crime digne de mort, et qu'il soit mis à mort et attaché à une potence, son cadavre ne restera pas la nuit sur cette potence, mais vous l'ensevelirez ce jour-là même, parce qu'il a été attaché à cette potence à cause du blasphème de Dieu, et vous ne souillerez pas votre terre que votre Dieu doit vous donner en héritage. » Théodotion : « Et lorsqu'un homme se sera rendu coupable d'un crime digne de mort, et qu'il sera exécuté et attaché à une potence, son cadavre ne passera pas la nuit sur cette potence, vous l'ensevelirez ce jour-là même, parce que celui qui est attaché est la malédiction de Dieu, et vous ne souillerez pas votre terre que le Seigneur Dieu doit vous donner en héritage. » Or *adama* en hébreu, signifie terre, poussière. Dans ce même endroit qu'Aquila et Théodotien ont traduit : parce que celui qui est attaché est la malédiction de Dieu, on lit dans l'hébreu *Chi*

ge. Si maledictos negaverit, frustra ergo Evangelii præcepta sint posita, et absque mercede erunt hi qui illa compleverint. Solvitur itaque utrumque hoc modo : quomodo Christus Jesus ex maledicto nos Legis liberavit, factus pro nobis maledictum; ita de maledicto quoque Evangelii quod statutum est super eos qui ejus præcepta non fecerint, eruit nos, factus pro nobis ipse maledictum, sciens talenti quoque minimam non dimittere portionem, et novissimum exigere quadrantem *Matth.* v, *et Marc.* xii.

« Quia scriptum est : Maledictus omnis qui pendet in ligno, ut in gentibus benedictio Abrahæ fieret in Christo Jesu, ut pollicitationem spiritus accipiamus per fidem. » Antequam de sensu et verbis Apostoli disputemus, justum videtur Deuteronomii testimonium, de quo et apostolus hæc sumpsit *Deut.* xxi, 22, 23, paucis replicare, et componere illud cæteris editionibus. Septuaginta ergo interpretes ita hunc locum transtulere : « Si autem fuerit in aliquo peccatum et judicium mortis, et mortuus fuerit, suspenderitis eum in ligno, non dormiet corpus illius super lignum, sed sepelientes sepelietis eum in die illa; quia maledictus a Deo omnis qui pendet in ligno, et non contaminabis terram tuam quam Dominus Deus tuus dabit tibi in hæreditatem. » Aquila : « Et cum fuerit in viro peccatum in [*Al.* et] judicium mortis, et occisus fuerit, et suspenderis eum super lignum, non commorabitur morticinium ejus super lignum, sed sepeliens sepelies eum in die illa, quia maledictio Dei est, qui suspensus, et non contaminabis humum tuam quam Dominus Deus tuus dabit tibi hæreditatem. » Symmachus : « Si autem fuerit homini peccatum ad judicium mortis, et occisus fuerit, et suspenderis eum super lignum, non pernoctabit cadaver ipsius super lignum, sed sepultura sepelies eum [*Al.* illud] in die ipsa, quia propter blasphemiam Dei suspensus est; et non contaminabis terram tuam quam Dominus Deus tuus dabit tibi ad hæreditatem. » Theodotio : « Et quia erit in viro peccatum in [*Al.* tacet in] judicium mortis, et morietur, et suspendes eum in ligno, non dormiet morticinium ejus super lignum, quia sepultura sepelies eum in die ipsa, quia maledictio Dei est suspensus, et non contaminabis adama [*Al.* adamam] tuam quam Dominus Deus tuus dederit tibi hæreditatem. Porro ADAMA terra sive humus, lingua Hebræa appellatur. In eo autem loco ubi Aquila et Theodotio similiter transtulerunt, dicentes : « quia maledictio Dei est sus-

Calalath Eloin Thalui : paroles qu'Ebion cet hérésiarthe moitié chrétien moitié juif a traduites ainsi : « Parce que celui qui est attaché est l'outrage de Dieu. » Je me souviens d'avoir lu dans la dispuste de Jason et de Papiscus qui a été écrite en grec : « Celui qui est attaché est l'outrage ou la malédiction de Dieu. » L'Hébreu qui m'a instruit en partie dans la science des Écritures m'a dit qu'on pouvait lire ainsi : « Parce que Dieu a été honteusement attaché. » J'ai reçu tous ces témoignages, parce que c'est là une question très célèbre, et que les Juifs ont coutume de nous reprocher comme une chose infamante que Notre Sauveur et Seigneur a été sous la malédiction de Dieu. Il nous faut donc d'abord considérer que ce n'est pas tout homme attaché à une potence qui est maudit de Dieu, mais celui qui s'est rendu coupable et que ses crimes ont fait condamner à mort et attacher à une croix. Il n'est point maudit parce qu'il est crucifié, mais parce qu'il a commis un crime digne du supplice de la croix. On peut ensuite opposer que la cause de ce châtiment est parfaitement exposée plus bas, puisque l'Écriture dit : que c'est à cause de la malédiction et du blasphème de Dieu qu'il a été crucifié. Symmaque a traduit plus clairement encore : parce qu'il a été attaché à la potence de Dieu à cause du blasphème de Dieu. Et pour terminer, demandons-leur si Ananias, Azarias, Misaël qui refusèrent d'adorer l'idole de Nabuchodonosor, avaient été attachés à une potence *Dan.* III aussi bien qu'Éléazar, ce vieillard nonagénaire qui mourut sous Antiochus roi de Syrie, et cette mère héroïque avec ses sept fils, II *Mach.* VII, les aurait-on regardés comme maudits, ou comme souverainement dignes de bénédiction? Certainement si Aman n'avait pas été attaché, comme il le méritait, au gibet qu'il avait préparé pour Mardochée, *Esther* VII, ce n'est pas comme maudit, mais comme un homme juste et saint que Mardochée y serait monté. Ces exemples et d'autres semblables prouvent abondamment que celui-là est maudit qui a commis un crime digne du supplice de la potence, non pas celui qui a été crucifié par l'iniquité des juges, par la puissance de ses ennemis, par les clameurs du peuple, par l'envie qu'excitent ses vertus ou par la colère du roi. Naboth a été autrefois, sur une lettre de Jézabel, condamné à mort par toute la ville de Jezraël III *Rois* XXI, mais son sang, figure de celui de Jésus-Christ est vengé bien des siècles après, lorsque le Seigneur dit à Osée : « Nommons-le Jézraël, car dans peu de temps, je tirerai vengeance du sang de Jézraël sur la maison de Jéhu, » *Osée* I, 4. Voilà ce que j'avais à dire contre les Juifs. Pour rentrer dans la discussion qui nous concerne, je ne puis savoir pourquoi l'Apôtre a ou ajouté ou ôté quelque chose à ces paroles : « Maudit de Dieu tout homme qui est attaché à une potence, *Deut.*

pensus, » in Hebræo ita ponitur CHI CALALATH ELOIM THALUI. Hæc verba Ebion ille hæresiarches semichristianus, et semijudæus ita interpretatus est, ὅτι ὕβρις Θεοῦ ὁ κρεμάμενος, id est, « quia injuria Dei est suspensus. » Memini me in altercatione Jasonis et Papisci, quæ Græco sermone conscripta est, ita reperisse : λοιδορία Θεοῦ ὁ κρεμάμενος, id est, « maledictio Dei qui appensus est. » Dicebat mihi Hebræus qui me in Scripturis aliqua ex parte instituit qu d possit et ita legi : « quia contumeliose Deus suspensus est. Hæc idcirco congessimus, quia famosissima quæstio est, et nobis soleat a Judæis pro infamia objici, quod Salvator noster et Dominus sub Dei fuerit maledicto. Primum igitur intuendum est, quod non quicumque in ligno pependerit maledictus sit apud Deum, sed qui peccaverit, et propter scelus morti fuerit adjudicatus sublatusque in crucem, non ideo maledictus quia crucifixus est, sed quia in talem inciderit reatum, ut meruerit crucifigi. Deinde illud opponendum, quod inferius causa patibuli plenius exponatur, Scriptura referente, ob maledictum et blasphemiam Dei eum esse crucifixum. Quod apertius Symmachus transtulit, dicens : « quia propter blasphemiam Dei suspensus est. » Ad extremum interrogemus eos, si Ananias et Azarias et Misael, nolentes adorare idolum Nabuchodonosor, fuissent in ligno suspensi *Dan.* III; Eleazarus quoque nonagenarius sub Antiocho rege Syriæ, et cum septem filiis gloriosa mater, utrum maledictos eos æstimaturi fuerint, II *Mach.* VII; an omni benedictione dignissimos? Certe si crucem quam Aman paraverat Mardochæo *Esther* VII, non ipse pro suo merito conscendisset, puto Mardochæus in eam, non ut maledictus, sed ut vir sanctus ascenderet [*Al.* ascenderat]. His et cæteris similibus comprobantur illum esse maledictum, qui dignum facinus patibulo perpetrarit; non eum qui iniquitate judicum, et inimicorum potentia, vel clamore vulgi, aut virtutum invidia, aut regis ira fuerit crucifixus. Et Naboth [*Al.* Nabutham] quondam, ad Jezabel litteras, tota Jezrael civitas morte damnavit, III *Reg.* XXI; sed sanguis ejus in typo Christi, multa post sæcula vindicatur, dicente Domino ad Osee : « Voca nomen ejus Jezrael, quia adhuc modicum, et ulciscar sanguinem Jezrael super domum Jehu. » *Osee* I, 4. Hæc adversum Judæos,

xi, 2. S'il a suivi l'autorité des Septante, il a dû, comme ils l'ont fait, ajouter le nom de Dieu. Si au contraire, comme étant hébreu d'origine, il regardait comme plus conforme à la vérité ce qu'il lisait dans le texte hébreu, il ne devait prendre ni le mot « tout, » ni ces autres : « à la potence, » qui ne sont pas dans l'hébreu. Je pense donc ou que les anciens exemplaires des hébreux n'étaient pas sur ce point ce qu'ils sont maintenant, ou que l'Apôtre, comme je l'ai déjà dit, a cité le sens plutôt que les paroles de l'Écriture, ou bien enfin, ce qui est plus vraisemblable, qu'après la passion du Christ, quelqu'un aura ajouté dans les exemplaires hébreux comme dans les nôtres le nom de Dieu, pour nous couvrir d'infamie, nous qui croyons dans le Christ maudit de Dieu. J'entre donc dans la lice avec hardiesse, et je porte le défi qu'on trouve écrit dans aucun endroit des Écritures qu'un homme a été maudit de Dieu, et je soutiens que là où la malédiction est portée, jamais le nom de Dieu ne s'y trouve joint : « Tu seras maudit entre tous les animaux, » *Gen.* iii. 14, dit Dieu au serpent. Et à Adam : « La terre sera maudite dans ton crime, » *Ibid.* 17. Et à Caïn : « Tu seras maudit sur la terre, » *Gen.* iv, 11. Et ailleurs : « Que Chanaan soit maudit, qu'il soit l'esclave de ses frères, » *Gen.* ix, 25. Et encore dans un autre endroit : « Maudite soit leur fureur, parce qu'elle a été audacieuse; maudite soit leur colère, parce qu'elle a été cruelle, » *Gen.* xlix, 7. Il serait long d'énumérer ici toutes les malédictions contenues dans le Lévitique, dans le Deutéronome et dans le livre de Josué ; mais dans aucune d'elles, le nom de Dieu ne se trouve ajouté. Cela est tellement vrai que Satan lui-même, lorsqu'il assurait que Job opprimé par de plus grandes souffrances se laisserait aller au blasphème, a pris le mot opposé pour l'exprimer. en disant : « S'il ne vous bénit enface, » *Job.* i, 11. Et dans le livre des Rois, il est dit que Naboth a été lapidé parce qu'il a béni Dieu et le roi III *Rois.* xxi. Or personne ne doit s'étonner outre mesure que le Christ ait été fait malédiction pour nous, car Dieu: qui au témoignage de l'Apôtre, l'a fait malédiction, l'a fait lui-même péché, alors que le Christ ne connaissait pas le péché. Le Sauveur qui sortait de la plénitude du Père s'est anéanti, en prenant la forme d'esclave, la vie est morte, et la sagesse de Dieu a été traitée de folie, afin que ce qui paraît en Dieu folie fut plus sage que les hommes I *Cor.* 3. 25. Et dans le Psaume soixante-huit, le Christ dit en parlant de lui-même : « O Dieu ! vous connaissez ma folie, et mes péchés ne vous sont point inconnus, *Ps.* lxviii, 7. Le déshonneur du Seigneur devient donc notre gloire. Il est mort afin de nous donner

Cæterum ut ad nos redeat disputatio, scire non possum quare apostolus in eo quod scriptum est : « Maledictus a Deo omnis qui pendet in ligno » *Deut.* xxi, 2, vel subtraxerit aliquid vel addiderit. Si enim semel auctoritatem Septuaginta interpretum sequebatur, debuit, sicut ab illis editum est, et Dei nomen adjungere. Sin vero ut Hebræus ex Hebræis, id quod in sua lingua legerat, putabat esse verissimum, nec « omnis, » nec « in ligno, » quæ in Hebræo non habentur, assumere [*Al.* assumeret]. Ex quo mihi videtur, aut veteres Hebræorum libros aliter habuisse, quam nunc habent; aut Apostolum ut ante jam dixi sensum Scripturarum posuisse, non verba ; aut quod magis est æstimandum, post passionem Christi, et in Hebræis et in nostris codicibus ab aliquo Dei nomen appositum, ut infamiam nobis inureret, qui in Christum maledictum a Deo credimus. Audaci itaque pede ad hoc procedo certamen, ut ad libros provocem, nullo loco scriptum, a Deo quemquam esse maledictum. et ubicumque maledictio ponitur, numquam Dei nomen adjunctum. « Maledictus tu ab omnibus bestiis » *Genes.* iii, 14, dicitur ad serpentem. Et ad Adam : « Maledicta terra in operibus tuis » *Ibid.*, 17. Et ad Cain : « Maledictus tu super terram » *Gen.* iv, 11. Et alibi : « Maledictus Chanaan puer, famulus erit fratribus suis » *Gen.* ix, 25. Necnon et in alio loco : « Maledictus furor eorum, quia audax, et ira eorum, quia dura » *Gen.* xlix, 7. Longum est si universas maledictiones, quæ in Levitico, et in Deuteronomio, et in Jesu Nave scribuntur, enumerem; et tamen in nulla earum, Dei nomen est additum; intantum ut etiam ipse Satanas, cum de Job polliceretur, quod si grandibus pressus fuisset angustiis, blasphemaret, a meliori parte hoc significaverit, dicens : « Nisi te benedixerit in faciem. » *Job* i, 11. Et in Regnorum libris, Naboth [*Al.* Nabutham] propterea lapidatus refertur : « quia benedixerit Deum et regem, III *Reg.* xxi. Nullum autem debet movere quod Christus pro nobis maledictum factus sit, quia et Deus qui eum dicitur fecisse maledictum, ipse (cum nesciret Christus) peccatum pro nobis eum peccatum fecit, et Salvator de plenitudine Patris exinanivit se, formam servi accipiens *Philip.* ii : vita mortua [*Al.* mortuus] est, sapientia Dei fatuitas est appellata, ut quod stultum erat Dei sapientius fieret hominibus I *Cor.* i. Et in sexagesimo octavo psalmo de se loquitur : « Deus, tu scis insipientiam meam, et delicta mea a te non sunt abscondita, *Psal.* lxviii, 7. Injuria itaque Domini, nostra gloria est. Ille mortuus est,

la vie. Il est descendu aux enfers afin que nous puissions monter au ciel. Il s'est fait insensé, pour que nous puissions devenir sagesse. Il s'est comme dépouillé de la plénitude et de la forme de Dieu pour que la plénitude de la divinité habitât en nous, et que nous devinssions maîtres, d'esclaves que nous étions. Il a été attaché à l'arbre de la croix pour effacer ainsi par son crucifiement sur cet arbre le péché que nous avions commis sur l'arbre de la science du bien et du mal. Sa croix a changé les eaux amères en douceur, et il a retiré du fond des eaux où elle était plongée, la hache qui était perdue et qui avait été dans le fleuve du Jourdain, IV *Rois.* VI, Enfin il s'est fait maudit, il s'est fait dis-je, car il ne l'était point de naissance, afin que les bénédictions promises à Abraham, fussent communiquées aux Gentils par lui et sous sa conduite, et que la promesse de l'Esprit-Saint fût accomplie en nous par la foi que nous avons en lui, ce que nous pouvons entendre de deux manières ou des dons spirituels des vertus ou de l'intelligence spirituelle des Écritures I *Cor.* IX.

« Mes frères, (je parle à la manière des hommes), quand le testament d'un homme est ratifié, personne ne le rejette ou n'y ajoute. Or, les promesses ont été faites à Abraham et à celui qui naîtrait de lui. Il ne dit pas : A ceux qui naîtront, comme parlant de plusieurs, mais comme d'un seul : Et à celui qui naîtra de toi, c'est-à-dire au Christ. Voici donc ce que je dis : Dieu ayant ratifié une alliance, la loi qui a été faite quatre cent trente ans après, ne la rend pas nulle au point de détruire la promesse. Car si c'est par la loi que l'héritage est donné, ce n'est pas en vertu de la promesse. Cependant c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham. » L'Apôtre qui s'est fait tout à tous pour les sauver tous, qui s'est déclaré redevable aux Grecs et aux Barbares, aux sages et aux insensés, s'est aussi rendu insensé pour les Galates qu'il venait d'appeler insensés. En effet, il n'emploie point ici les mêmes raisonnements que dans l'épître aux Romains, ils sont beaucoup plus simples, presque vulgaires et accessibles aux esprits les moins ouverts. Et afin qu'on n'attribuât pas à l'ignorance ce qu'il faisait ici de dessein prémédité, il se rend d'abord favorable l'esprit du lecteur, et il adoucit ce qu'il doit dire par ce préambule : « Mes frères, je parle à la manière des hommes, » car ce que je dois dire, je ne le dis pas selon Dieu, je ne le dis pas selon la sagesse qui a été cachée, et pour ceux qui peuvent se nourrir d'aliments substantiels, mais pour ceux qui, à cause de la faiblesse de leur estomac, ne peuvent encore se nourrir que de lait, et ne sont pas encore capables d'entendre les vérités plus élevées, I *Cor.* V. C'est ainsi qu'écrivant aux Corinthiens, chez qui c'était un bruit constant qu'il se commettait des impudicités, et de telles impudi-

ut nos viveremus. Ille descendit ad inferos, ut nos ascenderemus ad cœlum. Ille factus est stultitia, ut nos sapientia fieremus. Ille se de plenitudine et de forma Dei evacuavit, formam servi accipiens, ut in nobis habitaret plenitudo divinitatis, et Domini fieremus e servis. Ille pependit in ligno, ut peccatum quod commiseramus in ligno scientiæ boni et mali, ligno deleret appensus. Crux ejus amaras aquas vertit in dulcem saporem, et securim perditam, in profundumque demersam, missa in fluenta Jordanis levavit, IV *Reg.* VI. Ad postremum factus est ille maledictio, factus, inquam, non natus; ut benedictiones quæ promissæ fuerant Abrahæ, ipso auctore et prævio transferrentur ad gentes, et spiritus repromissio per fidem illius compleretur in nobis; quam dupliciter debemus accipere, aut in virtutum spiritualibus donis, aut in Scripturarum intelligentia spirituali I. *Cor.* IX,

« Fratres, secundum hominem dico : tamen hominis testamentum confirmatum nemo spernit, aut superordinat; Abrahæ dictæ sunt repromissiones, et semini ejus. Non dicit, et seminibus, quasi in multis, sed quasi in uno, et semini tuo, qui est Christus. Hoc autem dico testamentum confirmatum a Deo, quæ post quadringentos et triginta annos facta est Lex, non irritum facit ad evacuandam repromissionem, quia si ex Lege hæreditas, jam non ex promissione. Abrahæ autem per promissionem donavit Deus » Apostolus, qui omnibus omnia factus est, ut omnes lucrifaceret, debitor Græcis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus, Galatis quoque quos paulo ante stultos dixerat, factus est stultus. Non enim ad eos his usus est argumentis quibus ad Romanos, sed simplicioribus; et quæ stulti possent intelligere, et pene de trivio. Quod ne videretur imperitia et non arte fecisse, prudentem placat ante lectorem et quæ dicturus est, temperat præfatione præmissa : « Fratres, secundum hominem dico, » Quod enim dicturus sum, non dico secundum Deum, non dico secundum reconditam sapientiam, et eos qui solido possunt vesci cibo, sed secundum eos qui ob teneritudinem stomachi lacteo rore pascuntur, et nequaquam valent audire quæ grandia sunt I, *Cor.* V. Unde et ad Corinthios in quibus audiebatur fornicatio, et talis fornicatio quæ ne inter gentes quidem, ait : « Ego

cités qu'il n'en est pas de semblables parmi les païens, il leur dit : C'est moi qui parle, ce n'est pas le Seigneur, I *Cor.* VII, 12. Et dans la seconde épître qu'il leur écrit : « Ce que je dis, je ne le dis pas selon Dieu, mais c'est une folie, » II *Cor.* XI, 17. Il en est qui pensent que l'Apôtre s'exprime ainsi : Mes frères, je parle à la manière des hommes, parce qu'il va parler du testament que font les hommes, de la mort du testateur, et d'autres exemples empruntés à ce que font les hommes. Quant à moi, je crois que saint Paul emploie cette locution et pour la raison qu'ils donnent, mais surtout à cause de ce qui suit : « Il ne dit pas : A ceux qui naîtront, comme parlant de plusieurs, mais comme d'un seul : Et à celui qui naîtra de toi, c'est-à-dire au Christ. » En parcourant toutes les Écritures, par la pensée et de mémoire, je n'ai jamais rencontré le mot semence au pluriel; mais soit en bonne, soit en mauvaise part, je l'ai toujours trouvé au singulier. De même encore pour les paroles qui suivent : « Voici donc ce que je dis : Dieu ayant ratifié une alliance. » Si quelqu'un examine attentivement le texte hébreu et compare les autres éditions avec la version des Septante, il trouvera que là où se trouve le mot *testamentum*, ce mot ne signifie pas testament, mais alliance, en hébreu *bérith*. Il est donc évident que l'Apôtre a fait ce qu'il a promis, et qu'en s'adressant aux Galates, il fait usage non pas de pensées profondes et relevées, mais de pensées ordinaires, communes, et qui sans ce préambule : « je parle à la manière des hommes » eussent pû choquer les esprits sages. Il faut ici compter les années qui se sont écoulées depuis le temps où le Seigneur dit à Abraham : « Toutes les nations seront bénies dans celui qui naîtra de toi, » *Gen.* XXIII, 18, jusqu'au législateur Moïse. S'est-il écoulé quatre cents ans, ou comment le Seigneur promet-il à Abraham qu'après quatre cents ans, ses enfants sortiront de la terre de servitude. Ce n'est pas une question de peu d'importance, elle a été l'objet de beaucoup de recherches, et je ne sais si la solution en a été trouvée. Ce que nous lisons encore dans le même livre de Thamar et de ses deux enfants *Gen.* XXXVIII, 27, 30, dont l'un, le premier, qui s'appelait Zara, présenta sa main à laquelle la sage-femme mit un ruban d'écarlate, et la retira ensuite, et dont l'autre, le second, qui fut nommé Pharès, présenta la main à son tour, s'applique au fait qui nous occupe, c'est-à-dire qu'Israël a montré sa main dans les œuvres de la loi et l'a retirée après l'avoir souillée dans le sang des prophètes et du Sauveur lui-même. Ensuite on vit sortir le peuple des Gentils, pour lequel l'Écriture dit souvent que la muraille qui séparait les Juifs des Gentils a été détruite et renversée, afin qu'il n'y eût qu'un seul troupeau et un seul pasteur, et que la gloire, l'honneur et

dico, et non Dominus » I *Cor.* VII, 12. Et ad eosdem in secunda : « Quod loquor, non secundum Dominum loquor, sed quasi in insipientia II *Cor.* XI, 17. Putant aliqui quod de testamento hominis, et de testatoris morte, et cæteris humanæ similitudinis disputaturus exemplis, dixerit : « Fratres, secundum hominem dico : » mihi autem videtur, et propter hoc quidem quod illi arbitrantur, sed maxime propter illud quod sequitur esse præmissum [*Al.* promissum, id est : « Non dicit, et seminibus, quasi in multis, sed quasi in uno, et semini tuo, qui est Christus. » Omnes scripturas sensu ac memoria peragrans, numquam plurali numero semina scripta reperi, sed sive in bonam partem, sive in malam, semper in singulari numero. Necnon et illud quod infert : « Hoc autem dico testamentum confirmatum a Deo, » si quis diligenter Hebræa volumina, et cæteras editiones cum Septuaginta interpretum translatione contulerit, inveniet ubi testamentum scriptum est, » non « testamentum » sonare, sed « pactum, » quod Hebræo sermone dicitur BERITH. Unde manifestum est, id fecisse Apostolum quod promisit, nec reconditis ad Galatas usum esse sensibus, sed quotidianis, et vilibus, et quæ possent (nisi præmisisset, « secundum hominem dico) prudentibus displicere. Supputandi in hoc loco anni ab eo tempore quo Dominus ad Abraham locutus est, dicens : « Et in semine tuo benedicentur omnes gentes » *Genes.* XXIII, 18, usque ad legislatorem Moysen; utrum quadringenti triginta sint, vel quomodo in Genesi ipsi Abrahæ Dominus polliceatur, quod post quadringentos annos de terra servitutis filii ejus exituri sint. Non enim parva res est, et a multis quæsita, nescio an ab aliquo sit inventa. Illud etiam quod in eodem libro de Thamar et duobus ejus parvulis legitur *Genes.* XXXVIII, quod scilicet primus qui dicitur Zara, miserit manum suam, et obstetrix ligaverit ei coccinum, et dehinc illo manum intrinsecus retrahente, manum posterior, qui Phares vocatur, porrexerit, præsenti loco congruit, quod ostenderit Israel in Legis opere manum suam, et eam prophetarum, et ipsius Salvatoris pollutam cruore contraxerit. Postea vero prorruperit populus Gentium, propter quem dicitur sæpius esse destructa, et medius paries qui inter Judæos et Gentiles fuerat dissipatus, ut fieret unus grex

la paix fussent le partage de tout homme qui fait le bien, le Juif premièrement et puis le Gentil. Le sens qui résulte ici de l'enchaînement des paroles de l'Apôtre a pour fin de nous enseigner que la loi qui a été donnée après les promesses n'a pu rendre nulles les promesses faites bien avant à Abraham; que ce qui est venu en second lieu n'a pu préjudicier à ce qui était plus ancien, puisque Dieu avait promis à Abraham quatre cents ans auparavant que toutes les nations de la terre seraient bénies en lui; et qu'au contraire, l'observation de la loi qui promettait à ceux qui la pratiqueraient qu'ils y trouveraient la vie, fut donnée à Moïse sur le mont Sinaï, quatre cents ans plus tard. Mais on pouvait faire ici cette objection : quelle nécessité donc de donner la loi tant d'années après la promesse, alors que la promulgation de la loi pouvait faire naître le soupçon que la promesse était annulée, ou que la promesse subsistant, la loi donnée ne serait d'aucune utilité? L'Apôtre a prévu cette objection, il se la propose et la résoud dans ce qui suit.

« Pourquoi donc la loi? Elle a été établie à cause des transgressions jusqu'à ce que vînt le rejeton pour lequel Dieu avait fait la promesse; et ce sont les anges qui l'ont donnée par l'entremise d'un médiateur. Or, le médiateur n'est pas pour un seul, et Dieu est seul. » Si la promesse faite à Abraham subsistait, la loi donnée ensuite par Moïse paraissait inutile, l'Apôtre explique donc pourquoi elle fut établie : « C'est à cause des transgressions. » Elle fut donnée en effet après que le peuple se fut rendu coupable dans le désert, après l'adoration du veau d'or, après les murmures contre le Seigneur. La loi succéda à la promesse pour s'opposer aux transgressions. « Car la loi n'est point établie pour le juste, mais pour les injustes, les rebelles, les impies, les pécheurs. » I *Tim.* I, 9. Et pour remonter plus haut, après l'idolâtrie à laquelle les Israélites s'étaient abandonnés dans l'Égypte, au point d'oublier le Dieu de leurs pères, et de dire ensuite : « Voici tes dieux, Israël, qui t'ont fait sortir de la terre d'Égypte, » tout ce qui concerne le culte de Dieu, et le châtiment à infliger aux transgresseurs fut réglé par la main du médiateur, le Christ Jésus. Car tout a été fait par lui, et rien n'a été fait sans lui, non seulement le ciel, la terre, la mer et tout ce que nous voyons, mais aussi ces prescriptions que Moïse imposa comme un joug à ce peuple à la tête dure, *Jean* I. L'Apôtre, dans son épître à Timothée, dit aussi : « Il n'y a qu'un seul Dieu, un seul médiateur, entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme, *Tim.* II, 5. Après que Jésus-Christ homme médiateur entre Dieu et les hommes, eut daigné prendre naissance du sein d'une Vierge, il reçut le nom d'arbitre. Avant qu'il prît un corps semblable au nôtre, alors qu'il était au commence-

et unus pastor, et esset gloria, et honor, et pax omni operanti bonum, Judæo primum et Græco. Simplex autem sensus qui in hoc loco texitur hanc vim habet, ut doceat Apostolus, non posse per Legem, quæ postea data est, repromissiones quæ ante factæ sunt ad Abraham destrui, et posteriora prioribus præjudicare, cum repromissiones ad Abraham ante quadringentos triginta annos datæ sint, quod benedicerentur in illo universæ nationes. Legis autem observatio, quod qui fecisset eam, viveret in ea, post quadringentos triginta annos Moysi data sit in monte Sina. Econtrario hic dici poterat: Quid ergo necesse fuit Legem post tantum tempus repromissionis dari, cum et data Lege, suspicio destructæ sponsionis potuerit [*Al.* putaverit] oboriri, et manente repromissione non profutura Lex data sit? Quam prævidens Apostolus quæstionem, in sequentibus ipse sibi proponit et explicat, dicens:

« Quid igitur? Lex propter transgressiones posita est, donec veniret semen cui promissum erat; ordinata per angelos in manu mediatoris, mediator autem unius non est, Deus autem unus est. » Quia manente repromissione, quæ facta fuerat ad Abraham, Lex postea data per Moysen frustra videbatur illata, cur data sit explicat : « propter transgressiones, » inquit. Post offensam enim in eremo populi, post adoratum vitulum, et murmur in Dominum, Lex transgressiones prohibitura successit. « Justo quippe lex non est posita, iniquis autem et non subjectis, impiis et peccatoribus » I *Tim.* II. 9; et ut altius repetam, post idololatriam, cui in Ægypto fuerant mancipati, ita ut Deum patrum suorum obliviscerentur, et deinceps dicerent: « Isti sunt dii tui, Israel, qui eduxerunt te de terra Ægypti, » ritus colendi Deum et delinquentium pœna sancita est in manu mediatoris Christi Jesu, quia omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil, non solum cœlum, terra, mare et universa quæ cernimus, sed etiam illa quæ per Moysen duro populo quasi jugum Legis imposita sunt *Joan.* I. Scribitur et ad Timotheum : « Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus » I, *Tim.* II, 5. Postquam ob nostram salutem de Virginis utero dignatus est nasci mediator Dei et hominum homo Christus Jesus, sequester est dictus. Antequam vero humanum corpus assumeret, et esset apud Patrem

ment Dieu le Verbe dans le sein de son Père, il est appelé simplement médiateur sans qu'il soit fait mention de la nature humaine qu'il ne s'était pas encore unie, à l'égard de tous les saints auxquels la parole de Dieu est adressée, Énoch, Noé, Abraham, Isaac et Jacob, et ensuite Moïse et tous les prophètes dont parle l'Écriture... Quant à ces paroles : « La loi a été donnée par les anges, » l'Apôtre veut dire que toutes les fois que dans l'Ancien Testament, nous voyons paraître un ange et que l'auteur sacré fait ensuite parler Dieu, c'est vraiment un des anges choisi dans la multitude de ces esprits célestes, mais c'est le médiateur qui parle par sa bouche et dit : « Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, » *Exod.* III, 6. Et il n'y a rien d'étonnant que Dieu parle dans la personne des anges, puisqu'il parle également par les anges qui sont dans les hommes, dans les prophètes, par exemple, ainsi que le dit Zacharie : « Et l'ange qui parlait en moi dit; *Zach.* II, 3; et il ajoute ensuite : « Voici ce que dit le Seigneur tout-puissant. » En effet, jamais l'ange qui était dans les prophètes, au témoignage de l'Écriture, n'aurait osé dire en parlant de lui-même : « Voici ce que dit le Seigneur tout-puissant. » Par la main du médiateur, nous devons entendre sa puissance, et sa vertu. Considéré dans sa nature divine, il est un avec son Père; dans l'office de médiateur qu'il remplit, il est distinct du Père. Comme l'ordre des pensées a été confondu et troublé par un hyperbate, voici selon moi l'ordre dans lequel il faut lire : La loi a été donnée par les anges, par l'entremise d'un médiateur, à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt le rejeton à qui les promesses avaient été faites. Or, ce rejeton est sans aucun doute Jésus-Christ, que saint Matthieu en commençant son Évangile, déclare être le fils d'Abraham : « Livre de la génération de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham. »

« La loi est-elle donc contraire aux promesses de Dieu? Nullement; car si nous avions reçu une loi qui pût donner la vie, il serait vrai de dire que la justice viendrait de la loi. Mais l'Écriture a tout renfermé dans le péché, afin que ce que Dieu avait promis fût donné par la foi en Jésus-Christ à ceux qui croiraient. Or, avant que la foi fût venue, nous étions sous la garde de la loi qui nous tenait renfermés, en attendant cette foi qui devait être révélée. » De même que le médiateur de Dieu et des hommes, fut l'intermédiaire entre celui qui donna la loi et celui qui la reçut; ainsi la loi qui fut donnée après la promesse, vint se placer comme intermédiaire entre la promesse et son accomplissement. Et il ne faut pas croire qu'elle annulle la promesse, parce que, venant après, elle paraît détruire la promesse qui l'a précédée. Mais, par là même qu'elle n'a pu donner ni la

in principio Deus Verbum, ad omnes sanctos ad quos factus est sermo Dei, Enoch videlicet, Noe, Abraham, Isaac, et Jacob, et postea Moysen et cunctos Prophetas, quos Scriptura commemorat, sine additamento hominis, quem necdum assumpserat, mediator tantummodo nuncupatur. Quod autem ait : « Lex ordinata per angelos, » hoc vult intelligi, quod in omni veteri Testamento, ubi angelus primum visus refertur, et postea quasi Deus loquens inducitur. Angelus quidem vere ex ministris pluribus quicumque sit visus, sed in illo mediator loquatur qui dicat : « Ego sum Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob » *Exod.* III, 6. Nec mirum si Deus loquatur in angelis, cum etiam per angelos qui in hominibus sunt, loquatur Deus in prophetis, dicente Zacharia : « Et ait angelus qui loquebatur in me » *Zach.* II, 3; ac deinceps inferente : « Hæc dicit Dominus omnipotens. » Neque enim angelus qui esse dictus fuerat in propheta, ex sua persona audebat loqui : « Hæc dicit Dominus omnipotens. Manum mediatoris, potentiam et virtutem ejus debemus accipere. Qui cum secundum Deum, unum sit ipse cum Patre, secundum mediatoris officium alius ab eo intelligitur. Quia vero lectionis ordo confusus est, et hyperbato perturbatur, sic nobis reddendus videtur : Lex posita est per angelos in manu mediatoris propter trangressiones ordinata per angelos, donec veniret semen cui repromissum erat. Semen autem haud dubium quin Christum significet, qui ex Matthæi quoque principio comprobatur esse filius Abraham, Scriptura referente : « Liber generationis Jesu Christi filii David, filii Abraham. »

« Lex ergo adversus promissa Dei? Absit. Si enim data esset Lex quæ posset vivificare, vere ex Lege esset justitia. Sed conclusit Scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus. Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiebamur, conclusi in eam fidem quæ revelanda erat. » Sicut mediator Dei et hominum, inter dantem et accipientem Legem medius fuit : ita Lex ipsa, quæ post repromissionem data est, inter repromissionem et completionem ejus media subrepsit. Quæ non idcirco arbitranda est promissionem excludere, quia postea subsecuta eam, quæ prius fuit, videtur abolere; sed ex eo quod non

vie, ni ce que contenait la promesse, il est évident qu'elle a été donnée pour garder la promesse et non pour la détruire. Si en effet, la loi qui fut promulguée pouvait donner la vie, et accomplir tout ce que renfermait la promesse, on pourrait dire que la promesse a été annullée par la loi. Mais comme elle est établie à cause des transgressions, ainsi que nous l'avons dit, elle reprend avec d'autant plus de force les pécheurs auxquels elle a été donnée avec la promesse pour les garder, et comme pour les emprisonner, c'est-à-dire que n'ayant pas voulu attendre l'effet de la promesse dans l'innocence par l'usage du bon arbitre, ils étaient enchaînés par les liens des prescriptions légales, réduits sous la servitude des commandements, et gardés pour l'avènement de la foi future en Jésus-Christ par laquelle la promesse devait recevoir son accomplissement. Et ne croyons pas que l'Écriture soit l'auteur du péché, parce qu'elle est représentée comme ayant tout renfermé dans le péché; car le commandement fait en vertu d'un droit légitime fait connaître et condamner bien plutôt le péché qu'il n'en est la cause. C'est ainsi que le juge n'est pas l'auteur du crime lorsqu'il fait enchaîner les scélérats, mais il les renferme et les déclare coupables en vertu de son autorité, sauf à user ensuite d'indulgence en leur faisant grâce de la peine capitale qu'ils ont méritée.

Ainsi la loi a été notre pédagogue dans le Christ, pour que nous fussions justifiés par la foi. Mais la foi étant venue, nous ne sommes plus sous le pédagogue. Car vous êtes tous enfants de Dieu par la foi qui est dans le Christ Jésus. On donne un pédagogue aux enfants pour refréner la vivacité pétulante de leur âge, retenir leurs cœurs portés vers le vice par les études auxquelles on applique leur enfance, et en les préparant par la crainte du châtiment aux études plus élevées de la philosophie et du gouvernement de la chose publique. Cependant, le pédagogue n'est ni le maître, ni le père de l'enfant; son élève n'attend ni l'héritage ni la science de celui qui l'instruit, mais le pédagogue a la garde d'un enfant qui lui est étranger, et dont il doit se séparer lorsque cet enfant sera parvenu à l'âge légal pour entrer en possession de son héritage. C'est du reste ce que signifie le nom de pédagogue, composé de deux mots qui veulent dire faire avancer, conduire les enfants. La loi de Moïse a donc été donnée comme un pédagogue sévère à ce peuple sans retenue, pour le garder, et le préparer à la foi future qui, dès qu'elle fut venue, et que nous eûmes cru en Jésus-Christ, nous affranchit du pédagogue aussi bien que du tuteur et du curateur qui cessent d'être près de nous; parvenus à l'âge légal de la majorité, nous recevons le nom de fils de Dieu pour lequel nous sommes engendrés non par la loi qui est abrogée, mais par notre mère la foi qui est dans le Christ Jésus. Or, si quel-

potuit vivificare, nec id tribuere quod repromissio prima pollicita est, manifestum est in custodiam eam repromissionis, non in subversionem datam. Si enim data esset Lex quæ posset præstare vitam, et id quod repromissio spoponderat exhibere, vere promissio per Legem putaretur exclusa. Nunc autem propter transgressiones, ut supra diximus, posita, magis arguit eos peccatores, quibus post repromissionem in custodiam, et ut ita dicam, in carcerem data est, ut quia per arbitrii libertatem noluerant innocentes exspectare promissum, legalibus vinculis præpediti, et in servitutem mandatorum redacti, custodirentur in adventum futuræ in Christo fidei, quæ finem repromissionis afferret. Nec vero æstimandum Scripturam auctorem esse peccati, quia omnia sub peccato conclusisse dicatur, cum mandatum quod ex jure præcipitur, ostendat potius arguatque peccatum, quam sit causa peccati. Quomodo et judex non est auctor sceleris, nequam homines vinciendo : sed concludit eos, et nocentes sententiæ suæ auctoritate pronuntiat, ut debitos pœnæ indulgentia postea si voluerit, principalis absolvat.

« Itaque Lex pædagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificaremur. At ubi venit fides, jam non sub pædagogo sumus. Omnes enim filii Dei estis per fidem, quæ est in Christo Jesu. » Pædagogus parvulis assignatur, ut lasciviens refrenetur ætas, et prona in vitia corda teneantur, dum tenera studiis eruditur infantia, et ad majores philosophiæ ac regendæ reipublicæ disciplinas, metu pœnæ coercita præparatur. Non tamen pædagogus magister et pater est, nec hæreditatem et scientiam pædagogi is qui eruditur, exspectat; sed alienum custodit filium pædagogus, ab eo postquam ille ad legitimum capiendæ hæreditatis tempus advenerit, recessurus. Denique et nomen pædagogi hoc ipsum sonat, et est compositum ab eo quod pueros agat, id est, ductet. Itaque et Moysi lex, populo lascivienti, ad instar pædagogi severioris apposita est, ut custodiret eos, et futuræ fidei præpararet, quæ postquam venit et credidimus in Christum, jam non sumus sub pædagogo, tutor a nobis curatorque discedunt, et legitimum ætatis tempus ineuntes, veri Dei filii nominamur, qui nos generat, non Lex abolita, sed mater Fides, quæ est in Christo Jesu. Quod si quis post consummatum ætatis suæ tempus, quando jam

qu'un, après qu'il est parvenu à l'âge de la majorité, après qu'il est devenu héritier libre, et qu'il porte le nom de fils, veut être encore sous le pédagogue, qu'il sache qu'il ne peut plus vivre soumis aux lois de son enfance. Dans quel endroit peut s'accomplir cette prescription : « Trois fois dans l'année, tous les mâles paraîtront en la présence du Seigneur votre Dieu, » *Exod.* XXIII. Maintenant que Jérusalem est détruite, et le temple réduit en cendres, où sont les victimes salutaires pour le péché? Où est ce feu des holocaustes brûlant perpétuellement à l'imitation des astres célestes maintenant que l'autel est entièrement détruit. Quel châtiment pourront-ils prononcer contre les coupables, selon le précepte de l'Écriture : « Vous ôterez le mal du milieu de vous, » *Deut.* XIII. 5, maintenant que les Juifs sont esclaves sous le sceptre des Romains? Ainsi arrivera-t-il qu'ils ne vivront ni sous l'autorité du père, ni sous celle du pédagogue, puisque la loi ne peut plus être accomplie après que la foi a pris sa place, et qu'on ne peut vivre sous le règne de la foi, tant qu'on désire la loi pour pédagogue.

« Car tous vous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ. Il n'y a plus ni Juif, ni Grec, plus d'esclave, ni de libre, plus d'homme ni de femme, car vous n'êtes tous qu'une seule chose dans le Christ Jésus. » Comment nous naissons fils de Dieu par la foi qui est dans le Christ Jésus, l'Apôtre nous l'enseigne lorsqu'il dit : « Vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ. » Que le Christ soit un vêtement, c'est ce que prouve non seulement ce passage, mais cet autre du même Apôtre, adressant aux Romains cette exhortation : « Revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » *Num.* XIII, 14. Si donc ceux qui ont été baptisés en Jésus-Christ ont revêtu le Christ, il est évident que ceux qui n'ont point revêtu le Christ n'ont pas été baptisés dans le Christ. Car c'est à ceux qui se croyaient fidèles et qui pensaient avoir reçu le baptême du Christ qu'il est dit : Revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Celui qui n'a reçu que ce baptême corporel et qui peut être aperçu des yeux de la chair ne s'est point revêtu de Jésus-Christ. Ainsi par exemple, Simon dont il est parlé dans le livre des Actes, avait reçu le baptême d'eau, mais comme il n'avait pas l'Esprit-Saint, il n'avait pas revêtu le Christ, *Act.* VIII. Il en est de même des hérétiques ou des hypocrites et de ceux dont la vie est souillée par le péché, ils paraissent recevoir le baptême, mais je ne sais s'ils ont le vêtement du Christ. Considérons donc s'il ne s'en trouverait point parmi nous qui, n'ayant point le Christ pour vêtement, serait convaincu par là de n'avoir pas été baptisé dans le Christ. Maintenant, lorsqu'un chrétien a une fois revêtu le Christ, et que jeté dans la flamme,

hæres et liber et filius appellatur, voluerit esse sub pædagogo, sciat se non posse legibus parvuli vivere. Ubi enim nunc compleri potest illud : « Ter in anno apparebit omne masculinum tuum in conspectu Domini Dei tui » *Exod.* XXIII, 17, subversa Jerusalem, et templo usque ad cineres dissipato? Ubi salutares et pro peccato hostiæ? Ubi ad simulacrum cœlestium siderum, holocaustorum æternus ignis, altari omnino destructo? Noxiis vero quæ poterit pœna decerni, Scriptura dicente : « Auferetis malum de medio vestrum » *Deut.* XIII, 5, servientibus Judæis, et Romanis regnantibus? Atque ita fiet, ut nec sub patre, nec sub pædagogo vivant; dum et Lex impleri non potest post successionem fidei, et fides dum pædagoga Lex appetitur, non tenetur.

« Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis. Non est Judæus, neque Græcus. Non est servus, neque liber. Non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu. » Quomodo Filii per fidem, quæ est in Christo Jesu, nascamur, ostendit dicens : « Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis. » Quod autem Christus sit indumentum, non solum de præsenti loco verum etiam de alio comprobatur, Paulo eodem cohortante : « Induite vos Dominum Jesum Christum » *Rom.* XIII, 14. Si igitur qui in Christo baptizati sunt, Christum induerunt, manifestum est eos qui non sunt induti Christum, non fuisse baptizatos in Christo. Ad eos enim qui fideles et baptisma Christi consecuti putabantur, dictum est : Induite vos Dominum Jesum Christum. Si quis hoc corporeum et quod oculis carnis aspicitur, aquæ tantum accipit lavacrum, non est indutus Dominum Jesum Christum. Nam et Simon ille de Actibus apostolorum acceperat lavacrum aquæ; verum quia sanctum Spiritum non habebat, indutus non erat Christum *Actor.* VIII. Et hæreticia vel hypocritæ, et hi qui sordide victitant, videntur quidem accipere baptismum, sed nescio an Christi habeant indumentum. Itaque consideremus ne forte et in nobis aliquis deprehendatur, qui ex eo quod Christi non habet indumentum, arguatur non baptizatus in Christo. Cum autem quis semel Christum indutus fuerit, et missus in flammam, Spiritus sancti ardore canduerit, non intelligitur aurum sit an argen-

il rougit à blanc dans les ardeurs de l'Esprit-Saint, on ne distingue plus si c'est de l'or ou de l'argent. Tant que la chaleur pénètre la masse, il n'y a qu'une seule couleur de feu, et toute différence de race, de condition et de corps disparaît sous cette enveloppe; car il n'y a ici ni Juif, ni Grec. Sous le nom de Grec nous devons comprendre le Gentil, parce que le mot grec Ἕλλην, signifie à la fois Grec et Gentil. Ainsi le Juif n'est pas meilleur, par cela seul qu'il est circoncis; le Gentil n'est pas plus mauvais parce qu'il est incirconcis; c'est par la qualité de leur foi seule que l'un et l'autre est bon ou mauvais. L'esclave et l'affranchi eux-mêmes ne sont pas séparés par leur condition, mais par la foi; ainsi un esclave peut être meilleur qu'un affranchi, et un affranchi devancer un esclave par la perfection de sa foi. Il en est de même d'un homme et d'une femme, ils diffèrent par la force et la faiblesse de leurs corps; mais la foi s'estime d'après le sentiment religieux de l'âme, et il arrive souvent que la femme devient une cause de salut pour son mari, et que l'homme soit supérieur à sa femme sous le rapport religieux. Puis donc qu'il en est ainsi, et que toute la différence de race, de condition, de corps disparaît par le baptême sous le vêtement du Christ, nous sommes tous dans le Christ Jésus; et comme le Père et le Fils sont un en eux, ainsi nous sommes un en nous tous.

« Et si vous êtes tous au Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritière selon sa promesse. » Comme les promesses ont été faites à Abraham et à celui qui devait naître de lui, c'est-à-dire au Christ, par une conséquence nécessaire, ceux qui sont enfants du Christ, c'est-à-dire qui sont nés de lui, sont aussi la postérité d'Abraham, ils sont nés de celui qui est né de lui. Mais toutes les fois que Notre-Seigneur Jésus est appelé la race d'Abraham, il faut l'entendre dans ce sens corporel qu'il est engendré de la race d'Abraham. Mais toutes les fois qu'après avoir reçu la parole du Sauveur nous avons cru en lui, et que nous sommes devenus participants de la race d'Abraham à qui la promesse a été faite, nous devons alors recevoir spirituellement la semence de la foi et de la prédication. Il faut encore remarquer que lorsque l'Apôtre parle du Seigneur : « Or, les promesses ont été faites à Abraham et à Celui qui naîtrait de lui, c'est au Christ Jésus, il met les promesses au pluriel. Mais quand il parle de ceux qui sont la race d'Abraham par le Christ, la promesse est mise au singulier comme dans cet endroit : « Vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse. » Il était convenable en effet que ce qui était dit au pluriel pour le Christ seul, fut mis au singulier lorsqu'il s'agissait d'un grand nombre d'hommes.

tum. Quamdiu calor massam sic possidet, unus igneus color est, et omnis diversitas generis, conditionis et corporum aufertur istius modi vestimento. Non est enim Judæus, neque Græcus. Pro Græco Gentilem accipere debemus, quia Ἕλλην et Græcum et Ethnicum utrumque significat. Nec Judæus idcirco melior est, quia circumcisus est; nec Gentilis ideo deterior, quia præputium habet; sed pro qualitate fidei, vel Judæus, vel Græcus melior, sive deterior est. Servus quoque et liber, non conditione separantur, sed fide, quia potest et servus libero esse melior, et liber servum in fidei qualitate prævertere. Masculus similiter et femina, fortitudine et imbecillitate corporum separantur. Cæterum fides pro mentis devotione censetur, et sæpe evenit ut et mulier viro causa salutis fiat, et mulierem vir in religione præcedat. Cum autem ita se res habeat, et tota diversitas generis, conditionis et corporum, Christi baptismate, et indumento illius auferatur, omnes unum sumus in Christo Jesu, ut quomodo Pater et Filius in se unum sunt, ita et nos in ipsis unum simus.

« Si autem vos Christi, ergo Abrahæ semen estis, secundum promissionem hæredes. » Quia repromissiones ad Abraham et ad semen ejus factæ sunt, quod est Christus Jesus, consequenter hi qui Christi filii, id est, semen ejus sunt, semen quoque dicuntur Abraham, cujus sunt semen ex semine. Verum quotiescumque Dominus noster Jesus semen Abrahæ nominatur, corporaliter sentiendum est, quod ex ejus stirpe generetur. Quoties autem nos, qui Salvatoris sermone suscepto, credidimus in eum, et nobilitatem generis Abrahæ, ad quem est promissio facta, suscepimus, tunc spiritualiter semen fidei et prædicationis accipere debemus. Deinde etiam hoc considerandum, quod quando de Domino loquitur : « Abrahæ autem dictæ sunt promissiones et semini ejus, » hoc est, Christo Jesu, repromissiones pluraliter ponat. Quando vero de his qui per Christum semen sunt Abrahæ, singulariter repromissio nuncupetur, ut in præsenti loco : « Ergo Abrahæ semen estis, secundum promissionem hæredes. » Decens quippe erat ut quod in Christo uno pluraliter dicebatur id in multis hominibus singulariter poneretur. Sequitur :

CHAPITRE IV.

« Je dis de plus : Tant que l'héritier est enfant, il ne diffère point d'un serviteur, quoiqu'il soit maître de tout, mais il est sous des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps marqué par son père. » Cet héritier encore enfant qui ne diffère point d'un serviteur tout en étant le maître de tout, qui est sous des tuteurs et des curateurs jusqu'au temps marqué par son père, c'est le genre humain tout entier jusqu'à l'avènement du Christ; et pour donner à ma pensée toute son étendue, jusqu'à la consommation du monde. De même en effet, que tous meurent avant même d'être nés dans Adam, notre premier père, ainsi tous, même ceux qui sont nés avant l'avènement du Christ, sont vivifiés dans le second Adam. Ainsi arrive-t-il que nous avons été les serviteurs de la loi dans la personne de nos pères; et que ceux-ci sont sauvés par la grâce dans leurs enfants. Cette interprétation est digne de l'Église catholique qui reconnaît et affirme une seule et même providence sous l'Ancien et le Nouveau Testament, et qui ne distingue point dans le cours du temps ceux qu'a unis une même condition. Tous nous avons été comme un édifice bâti sur le fondement des apôtres et des prophètes, dont Jésus-Christ Notre-Seigneur est lui-même la principale pierre de l'angle; lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un en détruisant dans sa propre chair le mur de séparation, a détruit leurs inimitiés dans sa chair et a remplacé les difficultés de l'ancienne loi par le magnifique ensemble des dogmes évangéliques, *Ephes.* II. 20. Nous sommes vraiment tous un seul pain et nous marchons tous deux dans une parfaite union sur la terre. Et de même que nous étions fondés sur les prophètes, ainsi les patriarches ont été placés sur le fondement des apôtres. Dans les tuteurs et les curateurs on peut voir les prophètes dont les oracles nous instruisaient tous les jours jusqu'à l'avènement du Sauveur, de même que la loi de Moïse était un pédagogue pour le peuple juif avec les anges des petits qui voient tous les jours la face du Père et intercédent pour eux. C'est d'eux qu'il est dit : « Il enverra les anges du Seigneur autour de ceux qui le craignent, et il les délivrera de tout péril, » *Ps.* XXXIII, 8. On peut encore entendre les prêtres et les princes qui dominaient alors le peuple et qui maintenant lui donnent la règle qu'il doit suivre. C'est avec raison que saint Paul dit de ce peuple qu'il est sous des tuteurs et des curateurs, parce qu'étant conduit par l'esprit de crainte, il n'a pas encore mérité l'esprit de liberté et d'adoption. L'enfant en effet, tremble lorsqu'il est en faute, il craint le pédagogue, et ne croit pas être libre de ses actions, bien qu'il soit le maître de tous. Dans quelque sens qu'on

CAPUT IV.

Dico autem, quanto tempore hæres parvulus est, nihil differt a servo, cum sit Dominus omnium, sed sub tutoribus est et actoribus usque ad præfinitum tempus a patre. Hæres iste parvulus, qui nihil differt a servo cum sit Dominus omnium, sed sub tutoribus et actoribus est, usque ad præfinitum tempus a patre, totum humanum genus usque ad adventum Christi, et, ut amplius dicam, usque ad mundi consummationem significat. Quomodo enim omnes in protoplasto Adam, necdum nati moriuntur ; ita et omnes etiam hi, qui ante adventum Christi nati sunt, in secundo Adam vivificantur. Atque ita fit, ut et nos Legi servierimus in patribus ; et illi gratia salventur in filiis. Iste intellectus Ecclesiæ catholicæ convenit, quæ et veteris novi Testamenti unam asserit providentiam; nec distinguit in tempore, quos conditione sociavit. Omnes ædificati sumus super fundamentum apostolorum et prophetarum, continente nos angulari lapide Jesu Christo Domino nostro, qui fecit utraque unum, et medium parietem dissipans, inimicitiam utriusque populi in sua carne destruxit, et antiquæ Legis difficultatem, Evangelicorum dogmatum integritate mutavit *Ephes.* II, 20. Vere in Christo omnes unus panis sumus, et duo consensimus, super terram. Et quomodo nos super prophetas fundati sumus ; ita et patriarchæ in apostolorum fundamine constiterunt. Tutores autem et actores, possunt et prophetæ accipi, quorum verbis quotidie in adventum Salvatoris erudiebamur; sicut pædagoga Moysi Lex supra disserta est; et angeli parvulorum qui quotidie vident faciem Patris, et interpellant pro eis. De quibus dictum est : « Immittet angelos Domini in circuitu timentium eum, et eruet eos *Ps.* XXXIII, 8. Possunt intelligi et Sacerdotes et principes, qui tum populo dominati, nunc formam præbere censentur. Et recte hi sub tutoribus et actoribus esse dicuntur, qui habentes spiritum timoris, necdum meruere spiritum libertatis et adoptionis accipere. Ætas enim infantiæ ad peccata formidat, pædagogum metuit, non confidit esse se liberam, licet per naturam domina sit. Et secundum utramque intelligen-

entende les tuteurs et les curateurs, que ce soit comme nous l'avons dit, les prophètes ou les anges, l'enfant est sous ces tuteurs, sous ces curateurs, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge légal de l'homme parfait. Or, cet âge légal qui est atteint à vingt-cinq ans révolus d'après les lois romaines, c'est l'avènement du Christ qui le consomme pour la perfection du genre humain. Dès qu'il est arrivé, et que nous sommes parvenus à l'âge de l'homme parfait, le pédagogue et le tuteur se séparent de nous. C'est alors que nous entrons en possession et de l'autorité du maître et de l'héritage dans lequel nous étions nés et qui semblait jusqu'alors nous être étranger.

« Ainsi nous aussi, quand nous étions enfants, nous étions asservis aux premiers éléments du monde. » Il appelle ici éléments du monde, ce qu'il avait appelé plus haut du nom de tuteurs et de curateurs; c'était sous leur direction que nous étions d'abord placés et parce que nous ne pouvions encore comprendre l'avènement du Fils de Dieu vers nous, nous étions instruits par ces moyens intermédiaires. Quelques-uns pensent que ces éléments sont les anges qui président aux quatre éléments du monde, à la terre, à l'eau, au feu, à l'air; et il est nécessaire avant que quelqu'un croie en Jésus-Christ, qu'il soit sous la direction de ces maîtres. Par ces éléments du monde, la plupart entendent le ciel et la terre, et tout ce qu'ils renferment, parce que le soleil, la lune, la mer, les forêts, les divinités, les montagnes ont été l'objet du culte des sages de la Grèce, des peuples barbares et des Romains, qui étaient la sentine de toutes les superstitions. Mais aussitôt l'avènement du Christ, nous sommes affranchis de cette servitude, parce que nous comprenons que ces éléments ne sont pas des dieux, mais de simples créatures. D'autres croient que ces éléments du monde signifient la loi de Moïse, et les oracles des prophètes, parce qu'ils sont comme les commencements, comme les préludes des saintes lettres qui nous obtiennent la crainte de Dieu, commencement de la sagesse. Enfin voici ce que l'Apôtre écrivait dans son épître aux Hébreux, à ceux qui auraient dû être parfaits et qui, pour avoir négligé l'étude de la vérité, étaient encore attachés aux premiers éléments de la perfection. « Car, vous qui devriez être maîtres depuis le temps qu'on vous parle, vous avez encore besoin qu'on vous apprenne les premiers éléments de la parole de Dieu, » *Hebr.* v, 12. On peut nous objecter au contraire que l'apôtre saint Paul écrivant aux Colossiens, donne une signification différente à ce qu'il appelle les éléments du monde : « Prenez garde, dit-il, que quelqu'un ne vous séduise par la philosophie, et par de vains sophismes, selon la tradition des hommes, selon les éléments du monde, et non selon Jésus-Christ, » *Coloss.* II, 8.

tiam qua tutores et actores, vel prophetas, vel angelos diximus, parvulus iste tamdiu sub actoribus est atque tutoribus, donec legitimum perfecti viri tempus impleverit. Legitimum autem tempus, sicut romanis legibus, viginti quinque annorum spatio terminatur; ita ad humani generis perfectionem Christi reputatur adventus. Statim ut ille venerit, et omnes in virum perfectum creverimus, pædagogus a nobis tutorque discedunt. Tunc auctoritat Domini et hæreditatis possessione perfruemur, in qua prius nat quodammodo putabamur alieni.

Ita et nos, cum essemus parvuli, su elementis hujus mundi eramus servientes. Elementa mundi, eosdem quos supra tutores et actores dixerat, appellavit; quod sub ipsis primum præsidibus constituti, quia necdum Dei Filii capere ad nos poteramus adventum, erudiebamur in medio. Nonnulli eos esse angelos arbitrantur, qui quatuor mundi elementis præsideant : terræ videlicet, aquæ, igni, et aeri ; et necesse esse, ut priusquam quis credat in Christo, illis arbitris gubernetur. Elementa mundi cœlum et terram, et ea quæ intra hæc sunt, plerique appellata putant ; quod videlicet solem, lunam, maria, silvarum et montium deos, et sapientes Græciæ, et Barbaræ nationes, Romanique, omnium superstitionum sentina, venerentur ; quibus cum Christus venerit, liberamur, intelligentes ea creaturas esse, non numina. Alii elementa mundi, Legem interpretantur Moysi et eloquia prophetarum ; quod per hæc quasi initia et exordia litterarum, Dei timorem, qui sapientiæ principium est, suscipiamus. Denique ad eos qui jam deberent esse perfecti, et veritate neglecta, adhuc disciplinarum principiis inhærebant scribit in Epistola ad Hebræos, Apostolus : « Etenim cum deberetis esse magistri propter tempus, rursum necesse habetis ut doceamini quæ sint elementa principii sermonum Dei » *Hebr.* v, 12. Econtrario nobis objici potest, quod ad Colossenses Paulus apostolus scribens, elementa mundi alia nuncuparit : « Videte, dicens, ne quis vos deprædetur per philosophiam, et inanem deceptionem, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, et non secundum Christum » *Coloss.*

Mais par cela seul que l'Apôtre ajoute : selon la tradition des hommes, et par de vains sophismes, il montre qu'il ne donne pas le même sens aux éléments du monde dans l'épître aux Colossiens, et dans l'épître aux Galates. Bien que la plénitude des temps soit arrivée, nous sommes affranchis de la servitude de ces éléments, et en marchant vers un but plus élevé, nous recevons l'adoption des enfants. Mais ces auteurs ne disent rien qui fasse suite à leur interprétation, ils prennent simplement ces éléments pour les Écritures. On peut donc, comme nous l'avons dit, entendre la loi de Moïse et les prophètes pour les éléments des lettres, parce qu'elles nous servent à joindre les syllabes et les noms, et qu'on les apprend moins pour elles que pour procurer un autre avantage, c'est-à-dire afin que nous puissions lire un discours parfaitement enchaîné où nous considérons beaucoup plus le sens et l'ordre des paroles que les éléments des lettres. En admettant que nous prenions ces éléments du monde pour la loi et les prophètes, il faut remarquer que le monde s'entend ordinairement de ceux qui sont dans le monde, comme dans ces paroles de saint Paul : « Dieu était dans le Christ, se réconciliant le monde ; » II, *Cor.* v, 19, et dans ces autres de l'Évangile : « Et le monde a été fait par lui, et le monde ne l'a point reçu, » *Jean* x. Quelques autres se donnent encore ici plus de liberté ; comme la loi à l'ombre des biens à venir, ils demandent si dans un autre monde auquel le Sauveur fait allusion lorsqu'il dit : « Je né suis pas de ce monde, » *Jean* VIII, 23, nous commençons par être petits, et que, placés sous ces éléments rudimentaires, nous avancions peu à peu vers le sommet de la perfection, et que nous recevions l'adoption des enfants que nous avions perdus.

« Mais lorsqu'est venue la plénitude des temps, Dieu a envoyé son Fils formé d'une femme, soumis à la loi, pour racheter ceux qui étaient soumis à la loi, afin que nous devinssions enfants adoptifs. » Considérez attentivement que l'Apôtre ne dit pas : formé par une femme, comme l'expliquent Marcion et les autres hérésies qui n'admettent qu'une chair imaginaire du Christ, mais « formé d'une femme, » pour que nous soyons bien convaincus qu'il est né non par elle, mais de sa propre substance. S'il donne le nom de femme plutôt que celui de vierge à la sainte et bienheureuse Mère du Seigneur, c'est ce qu'a fait avant lui l'évangéliste saint Matthieu, lorsqu'il l'appelle l'épouse de Joseph, *Matth.* ; ce qu'a fait le Seigneur lui-même lorsqu'il la reprend comme une simple femme ; car il n'était pas nécessaire de lui donner toujours avec une prudence timide le nom de vierge, lorsque d'ailleurs le nom de femme exprime plutôt le sexe que l'union maritale, et que, dans le sens qui lui est donné dans la langue grecque,

II, 8. Sed ex eo quod addidit, secundum traditionem hominum, et inanem deceptionem, ostendit non eadem elementa ad Colossenses et ad Galatas nominari. Ab his quippe elementis postquam venerit temporis plenitudo redimimur, et ad majora gradientes adoptionem recipimus filiorum. Ab illis vero nihil tale dicitur quid sequatur ; sed simpliciter elementa pro litteris accipiuntur. Potest igitur, ut diximus, Moysi Lex et prophetæ pro elementis accipi litterarum, quod per eas syllabæ jungantur et nomina, et non tam sui, quam alterius rei utilitate discantur ; ut possimus orationem legere contextam, in qua sensus magis et ordo verborum quam litterarum principia considerantur. Quod autem Legem et prophetas, elementa mundi interpretati sumus, mundus pro his qui in mundo sunt, accipi solet, eodem Paulo dicente : « Deus erat in Christo, mundum reconcilians sibi II *Cor.* v, 9. Et in Evangelio : « Et mundus per eum factus est, et mundus eum non recipit » *Joan.* x. Quidam etiam in illa liberius evagantur, ut quia Lex umbram habet futurorum bonorum, requirant utrum in alio mundo, de quo Salvator ait : « Ego non sum de mundo isto *Joan.* VIII, 23, primum parvuli simus, et sub elementis initiorum constituti, paulatim procedamus ad summum, et recipiamus adoptionis locum quem quondam amisimus.

« At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum factum ex muliere, factum sub Lege ; ut eos qui sub Lege erant, redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus. Diligenter attendite quod non dixerit, factum per mulierem, quod Marcion et cæteræ hæreses volunt, quæ putativam Christi carnem simulant ; sed « ex muliere, ut non per illam, sed ex illa natus esse credatur. Quod autem sanctam et beatam Matrem Domini, mulierem, non Virginem nominavit, hoc idem et in Evangelio κατὰ Ματθαῖον scriptum est : quando uxor appellatur Joseph *Luc.* II, et ab ipso Domino quasi mulier increpatur *Joan.* II. Non enim necesse erat semper quasi caute et timide Virginem dicere, cum mulier sexum magis significet quam copulam viri ; et secundum intelligentiam Græcitatis, γυνή tam uxor, quam mulier valeat interpretari. Sed ut cuncta præteream,

le mot γυνὴ signifie aussi bien femme qu'épouse. Mais laissons toutes ces difficultés, et disons que de même qu'il s'est soumis à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi, de même il a voulu naître d'une femme, à cause de ceux qui eux aussi étaient nés de la femme. C'est ainsi que, bien qu'il fût exempt de péché, il a voulu recevoir comme pénitent le baptême dans le fleuve du Jourdain, pour enseigner aux hommes qu'ils devaient être purifiés par le baptême et naître fils de Dieu par une nouvelle adoption de l'Esprit-Saint. C'est ce que ne comprenait pas encore Jean-Baptiste lorsqu'il défendait à Jésus d'approcher du baptême en lui disant : « C'est moi qui dois être baptisé par vous, » *Matth.* 14. Mais aussitôt on lui enseigne la raison mystérieuse de cette conduite : « Faites maintenant ce que je dis, car c'est ainsi qu'il nous faut accomplir toute justice » de peur que Celui qui venait sauver les hommes, parût omettre un seul des usages de la vie humaine. Quelqu'un cherchera peut-être à faire cette objection : si le Christ s'est soumis à la loi pour racheter ceux qui étaient sous la loi, par cette raison qu'il était impossible pour ceux qui étaient sous la loi d'être rachetés, s'il ne s'était soumis lui-même à la loi, alors il a été fait exempt de la loi pour racheter ceux qui n'étaient pas soumis à la loi, ou s'il n'a pas été affranchi de la loi, il ne peut racheter ceux qui n'étaient pas sous la loi. Que s'il était possible à ceux qui ne sont point soumis à la loi d'être rachetés sans qu'il fût obligé d'être lui-même soumis à la loi, donc c'est inutilement qu'il s'est soumis à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi. On peut résoudre en peu de mots cette objection, au moyen de cet exemple : « Et il a été réputé avec ceux qui sont sous la loi, » car, bien que dans les manuscrits latins, par suite de l'ignorance des interprètes, on ait écrit fautivement : Il a été mis au rang des scélérats *Luc.* XXII, 37, il faut savoir qu'en grec le mot ἀνομον qui se trouve dans le texte, a une signification différente du mot ἄδικον, qu'on lit dans les exemplaires latins. En effet ἄνομος signifie qui est sans loi, et qui n'est lié par aucune obligation légale; ἄδικος au contraire, veut dire inique, injuste. Aussi l'Apôtre dit dans un autre endroit. « Lorsque je n'étais pas sous la loi de Dieu, mais que j'étais sous la loi du Christ, » I *Cor.* IX; et très certainement nous lisons dans cet endroit ἄνομος dans le texte grec, et celui qui en a donné d'un côté une bonne interprétation, pouvait de l'autre l'interpréter de même, s'il n'avait été trompé par l'ambiguïté des termes. Un autre examinera plus subtilement le mot *racheter* et dira que ceux-là sont rachetés qui ont d'abord appartenu à Dieu, et qui ont ensuite cessé d'être à lui; et que ceux qui ne sont pas soumis à la loi, sont non rachetés, mais simplement achetés.

quomodo sub lege factus est, ut eos qui sub lege erant, redimeret ; sic propter illos qui nati erant ex muliere, ex muliere nasci voluit. Nam et baptismum in Jordanis fluento idcirco quasi pœnitens, cum esset a peccatis liber accepit, ut cæteros edoceret mundandos esse per baptismum, et in filios nova Spiritus adoptione generari. Quod nequaquam intelligens Joannes Baptista, eum ad lavacrum prohibebat accedere, dicens : « Ego ante debeo baptizari » *Matt.* III, 14. Et statim sacramentum [Al. sacramento] docetur : « Sine modo ; sic enim decet nos adimplere omnem justitiam, ne qui ob hominum salutem venerat, aliquid de conversatione hominum præteriret. Quærat quispiam, et dicat : Si ideo sub Lege factus est, ut eos qui sub Lege erant redimeret, quod videlicet impossibile fuerit redimi eos qui erant sub Lege, nisi factus fuisset ipse sub Lege ; aut sine Lege factus est, ut redimeret eos, qui sub Lege non erant; aut si non est factus ipse sine Lege, non redimit eos qui sub Lege non fuerant. Quod si possibile erat eos qui sine Lege erant, redimi; ita ut sine Lege ipse non fieret; ergo superflue sub Lege factus est; ut redimeret eos qui sub Lege erant. Breviter solvet hanc quæstionem, si quis illo utatur exemplo : « et cum his qui sine Lege erant, reputatus est. » Nam licet in Latinis codicibus propter simplicitatem interpretum male editum sit : « Et cum iniquis reputatus est, *Luc.* XXII, 37; tamen sciendum aliud apud Græcos significare ἄνομον, quod hic scriptum est; aliud ἄδικον, quod in Latinis voluminibus habetur. Ἄνομος, enim dicitur ille, qui sine lege est, et nullo jure constringitur. Ἄδικος vero iniquus, sive injustus. Unde et ipse Apostolus in alio loco : « cum non essem, ait, « sine Lege Dei; sed in Lege essem Christi I *Cor.* IX : et certe in hoc quoque testimonio ανομος in Græco scriptum est; et qui hic bene interpretatus est, potuit idem verbum et ibi similiter interpretari ; nisi eum ambiguitas fefellisset. Alius vero ipsum verbum, « redimeret, » acutius intuebitur; et dicet eos significari redemptos, qui primum de Dei parte fuerint, et postea esse cessaverint; illos vero qui sub Lege non fuerint, non tam redimi, quam emi. Unde

Aussi en écrivant aux Corinthiens parmi lesquels un bruit courait qu'il se commettait au milieu d'eux des impudicités, et de telles impudicités qu'il n'en est pas de semblables parmi les païens I *Cor.* v, leur dit : « Vous avez été achetés d'un grand prix, et non rachetés » car ils n'avaient pas été sous la loi. Nous recevons donc l'adoption des enfants de Dieu, et rachetés par le Christ, nous avons cessé d'être sous la servitude des éléments du monde et sous la puissance des tuteurs. Or, de même que nous avons montré la différence qui existe entre acheter et racheter, considérons celle qui existe entre recevoir et reprendre l'adoption des enfants de Dieu.

« Et parce que vous êtes enfants, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils criant : Abba, Père. » Il est évident que l'apôtre saint Paul fait mention de trois esprits : l'Esprit du Fils de Dieu, comme dans cet endroit : « Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs; » l'Esprit de Dieu, comme dans cet autre passage : « Tous ceux qui sont mus par l'Esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu, » *Rom.* VIII. 14; et l'Esprit-Saint comme dans cet autre endroit : « Vos corps sont le temple de l'Esprit-Saint qui habite en vous, » I *Cor.* VI, 19. Or, que l'Esprit-Saint soit autre que le Fils de Dieu, c'est ce qui est prouvé clairement dans l'Évangile : « Celui qui parlera contre le Fils de l'homme, il lui sera pardonné, mais celui qui blasphémera contre le Saint-Esprit, il ne lui sera point pardonné ni dans ce monde, ni dans l'autre, » *Luc.* XII, 10. Nous affirmons ici cette vérité, parce qu'il en est beaucoup qui, par leur ignorance des Écritures, (c'est ce que fait Firmianus dans le huitième livre de ses lettres à Démétrianus,) prétendent que l'Esprit-Saint est appelé souvent le Père, ou le Fils. Et tandis que nous croyons très nettement dans la Trinité; en supprimant la troisième personne, ils rejettent la substance et ne conservent que le nom. Mais pour ne point tomber dans des longueurs, (car ce n'est pas un dialogue, mais un commentaire que j'écris,) je montrerai en peu de mots que trois esprits sont distinctement nommés dans le Psaume cinquante : « Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu, et renouvelez au fond de mon âme l'esprit de droiture. Ne me rejetez pas de votre face, et ne retirez pas de moi votre Esprit-Saint. Rendez-moi la joie de votre salut et fortifiez-moi par votre esprit souverain. » Il appelle le Père l'esprit souverain, parce que le Fils vient du Père et non le Père du Fils. Par l'esprit de droiture, esprit de vérité et de justice, il veut signifier le Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Car le Père a donné tout jugement au Fils, » *Jean*, V, 12, comme le dit David : « O Dieu, donnez le jugement au roi, et votre puissance au fils du roi, *Ps.* LXXI, 1. Quant à l'Esprit-Saint, il le nomme

et ad Corinthios, in quibus audiebatur fornicatio, et talis fornicatio quæ ne inter Gentes quidem *Ibid.* v, scribitur : « Pretio empti estis, » non « redempti ; » sub Lege quippe non fuerant. Recipimus igitur adoptionem filiorum Dei, et redempti a Christo, sub servitute elementorum mundi et tutorum potestate esse desistimus. Quomodo autem inter redimere et emere quid interesset, ostendimus, sic quid sit inter accipere, et recipere adoptionem filiorum, consideremus.

« Quoniam autem estis filii Dei, misit Deus spiritum Filii sui in corda nostra clamantem, Abba, Pater. » Manifeste apostolus Paulus tres spiritus nominat, Spiritum Filii Dei, ut in præsenti loco : « Misit Deus Spiritum Filii in corda nostra » *Rom.* VIII, 14. Et Spiritum Dei ut in illo : « Quotquot Spiritu Dei aguntur, hi filii Dei sunt. » Et Spiritum sanctum ut ibi : Corpora vestra templum sancti spiritus sunt, qui est in vobis » I *Cor.* VI, 19. Alium autem sanctum Spiritum esse quam Filium Dei, manifeste et in Evangelio comprobatur : « Qui dixerit verbum contra Filium hominis, dimittetur ei. Quicumque autem dixerit contra Spiritum sanctum, nec hic, nec in futuro dimittetur ei » *Luc.* XII, 10. Hoc ideo : quia multi per imperitiam Scripturarum (quod et Firmianus in octavo ad Demetrianum Epistolarum libro facit), asserunt Spiritum sanctum sæpe Patrem, sæpe Filium nominari. Et cum perspicue in Trinitate credamus, tertiam personam auferentes, non substantiam ejus volunt esse, sed nomen. Ne autem longum faciam non enim dialogus, sed commentarius scribitur, de quinquagesimo psalmo tres spiritus nominatos breviter ostendam, propheta dicente : « Cor mundum crea in me, Deus, et spiritum rectum innova in visceribus meis. Ne projicias me a facie tua; et Spiritum sanctum tuum ne auferas a me. Redde mihi lætitiam salutaris tui, et spiritu principali confirma me. » Principalem spiritum, Patrem appellat quia Filius ex Patre, et non Pater ex Filio. Spiritum autem rectum, veritatis atque justitiæ, Christum Dominum significat : « Quia pater omne judicium dedit Filio » *Joan.* v, 22, ut David ait : « Deus judicium tuum regi da, et poten-

en termes exprès. Comme ces trois personnes sont distinctes de nom et de personnalité, tandis qu'elles sont unies en substance et en nature; à cause même de cette communauté de nature, l'Esprit-Saint est appelé indifféremment tantôt l'Esprit du Père, tantôt l'Esprit du Fils. Or voici la conclusion que l'Apôtre tire du raisonnement par lequel il essaie de prouver, que nous ne sommes plus maintenant sous la loi, mais sous la grâce du Seigneur Jésus. Il avait dit précédemment : « Afin que nous pussions recevoir l'adoption des enfants, » maintenant il prouve que nous sommes les enfants de Dieu par l'Esprit-Saint que nous avons en nous, car jamais, dit-il, nous n'oserions dire : « Notre Père qui êtes dans les cieux, que votre nom soit sanctifié » si nous n'avions conscience de l'Esprit-Saint qui habite en nous et qui crie par la grande voix des pensées et des vérités révélées : « Abba, Père, » *Rom.* VIII, 15. Abba est un mot hébreu qui à la même signification que le mot Père. L'Écriture sainte continue en plusieurs endroits de joindre le mot hébreu avec son interprétation. Ainsi Bartimée, fils de Timée, Aser, « richesses, » Tabitha, « Dorcas, » *Act.* XI; et dans la Genèse, Mesech, « esclave né dans ma maison » *Genes.* XV, 3; et de même dans d'autres endroits semblables. Or, comme le mot Abba signifie Père dans l'hébreu et dans le syriaque; et que Notre-Seigneur dans l'Évangile nous défend de donner à d'autres qu'à Dieu le nom de Père, *Matth.* XXII, je ne sais par quelle licence dans les monastères, nous appelons les autres de ce nom, ou nous souffrons qu'on nous le donne. Et cependant, celui qui nous fait cette défense, est le même qui nous a dit qu'il ne fallait pas jurer, *Matth.* V. Or si nous ne jurons point, n'appelons également personne du nom de Père. Si nous donnons une autre interprétation à cette défense relative au nom de Père, nous serons forcés d'interpréter aussi différemment la défense de jurer. Il faut remarquer aussi que dans l'Écriture sainte, le mot cri signifie non l'élévation de la voix, mais la grandeur de la science et des vérités qu'on veut exposer. C'est ainsi que dans l'Exode, le Seigneur répond à Moïse : « Pourquoi cries-tu vers-moi? » *Exod.* XIV, 15. alors que Moïse n'avait prononcé auparavant aucune parole; l'Écriture appelle donc cri un cœur contrit, et qui gémissait avec larmes sur son peuple. De même donc que celui qui a l'Esprit du Fils de Dieu, est lui-même fils de Dieu, ainsi réciproquement, celui qui n'a pas l'Esprit du Fils de Dieu, ne peut être appelé Fils de Dieu.

« Ainsi nul n'est plus serviteur, mais fils. Que s'il est fils, il est aussi héritier par Dieu. » En ayant, dit-il, l'Esprit du Fils de Dieu qui crie en vous Abba, Père, vous avez cessé d'être des serviteurs pour devenir des fils; auparavant, vous ne différiez en rien d'un serviteur, bien que

tiam tuam filio regis » *Ps.* LXXI, 1. Porro Spiritum sanctum aperto nomine vocat. Quæ quidem cum vocabulis personisque dissentiant, substantia naturaque sociata sunt; et indifferenter idem Spiritus ob naturæ societatem, nunc Patris dicitur esse, nunc Filii. Argumentum autem quo asserere conatur, nos jam non esse sub Lege, sed sub gratia Domini Jesu, tali fine concludit. Superius dixerat, « ut adoptionem filiorum reciperemus»; nunc Dei esse nos filios, ex spiritu probat quem habemus in nobis. Numquam enim, inquit, auderemus dicere : « Pater noster qui es in cœlis; sanctificetur nomen tuum, » nisi de conscientia Spiritus habitantis in nobis, et magna sensuum et dogmatum voce clamante : « Abba, Pater » *Rom.* VIII, 15. Abba Hebraicum est, idipsum significans quod et Pater. Et hanc consuetudinem in pluribus locis Scriptura conservat, ut Hebraicum verbum cum interpretatione sua ponat. Bartimeus, « filius Timei. » Aser, « divitiæ. » Tabitha, « Dorcas, » *Act.* IX ; et in Genesi, Mesech, « vernaculus » *Gen.* XV, et cætera his similia. Cum autem Abba Pater Hebræo Syroque sermone dicatur, et Dominus noster in Evangelio præcipiat, nullum Patrem vocandum nisi Deum *Mutt.* XIII, nescio qua licentia in monasteriis vel vocemus hoc nomine alios, vel vocari nos acquiescamus. Et certe ipse præcepit hoc qui dixerat non esse jurandum, *Matth.* V. Si non juramus, nec patrem quidem quempiam nominemus. Si de patre interpretabimur aliter, et de jurando aliter sentire cogemur [*Al.* cogemus]. Notandum etiam, quia clamor in Scripturis non magnæ vocis emissio, sed scientiæ intelligatur et dogmatum magnitudo. Nam et in Exodo respondit Dominus ad Moysen : « Quid clamas ad me » *Exod.* XIV, 15? cum penitus Moysi vox nulla præcesserit. Verum compunctum cor et pro populo lacrymabiliter ingemiscens, Scriptura clamorem vocavit. Quomodo igitur, qui Spiritum Filii Dei habet filius Dei est; sic in reciprocum, qui spiritum Filii Dei non habet, Dei filius non potest appellari.

« Itaque jam non est servus, sed filius. Quod si filius, et hæres per Christum. » Habentes, inquit, spiritum Filii Dei in vobis clamantem, Abba, Pater

vous apparteniez à la nature de Dieu; mais vous viviez comme de petits enfants, sous la puissance des tuteurs et des curateurs. Or, si maintenant vous êtes devenus enfants, l'héritage vous est dû par une conséquence nécessaire. En effet, en recevant l'Esprit du Fils de Dieu, vous êtes devenus enfants de Dieu; il faut donc, de même, qu'étant passés de la servitude à la liberté, vous partagiez l'héritage avec l'héritier du Père, le Christ Jésus, qui, dans la nature humaine qu'il avait prise s'exprime ainsi dans le Psaume : « le Seigneur m'a dit : vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Demandez-moi et je vous donnerai les nations pour héritage, et les extrémités de la terre pour empire » *Ps.* II, 7. 8. Or ce que nous disons ici, nous devons l'appliquer à tous les autres endroits semblables; c'est-à-dire, que sous le nombre singulier, il est question de tout le genre humain; car nous tous qui croyons, nous sommes un dans le Christ Jésus, nous sommes les membres de son corps et amenés à l'état de l'homme parfait, nous avons le Christ pour chef, parce que le Christ est le chef de l'homme.

« Autrefois, à la vérité, ignorant Dieu, vous étiez asservis à ceux qui, par leur nature, ne sont pas dieux. Mais maintenant que vous connaissez Dieu, ou plutôt que vous êtes connus de Dieu, comment retournez-vous à ces faibles et pauvres éléments auxquels vous voulez de nouveau vous asservir? » Il reproche aux Galates qu'il avait fait passer du culte des idoles à la foi du vrai Dieu, de ce qu'après avoir abandonné les idoles qui ne sont pas Dieu de leur nature, après avoir connu Dieu, ou plutôt après avoir été connus de lui, après avoir de plus reçu l'Esprit d'adoption, ils ont comme de petits enfants désiré de se replacer sous l'autorité des tuteurs et d'un pédagogue et sont retournés à de faibles et pauvres éléments, qui avaient été donnés dans le désert à un peuple infirme et pauvre d'intelligence, parce qu'il ne pouvait ni en recevoir ni en supporter de plus parfaits. Or ces mêmes éléments qu'il traite de faibles et de pauvres, il les a plus haut appelés les éléments du monde. Et là où il les appelle les éléments du monde, il n'ajoute point la qualification de faibles et de pauvres. Et lorsqu'il les appelle faibles et infirmes, il supprime le mot « du monde » comme nous l'avons dit plus haut. Je pense donc que tant qu'on est petit enfant et qu'on n'a pas accompli l'âge marqué par le père pour recevoir le nom de fils et d'héritier, on reste sous les éléments du monde, c'est-à-dire sous la loi de Moïse. Mais lorsqu'après avoir été mis en possession de la liberté due au fils, un chrétien retourne à la loi, veut se faire circoncire et suivre à la lettre toutes les observances superstitieuses des Juifs, alors les mêmes éléments qui étaient pour lui les éléments du

non servi cœpistis esse, sed filii. Quia ante nihil differebatis a servo cum essetis natura quidem Dei; sed sub tutoribus et actoribus parvuli degebatis; quod si filii estis, consequenter vobis debetur hæreditas, ut quomodo spiritum Filii Dei accipientes, facti estis filii Dei, ita in libertatem de servitute mutati, hæredes sitis cum hærede Patris Christo Jesu, qui ex persona hominis assumpti loquitur in psalmo : « Dominus dixit ad me, Filius meus es tu, ego hodie genui te. Postula a me, et dabo tibi gentes hæreditatem tuam, et possessionem tuam terminos terræ » *Ps.* II, 7, 8. Quod autem in hoc loco dicimus, in cæteris quoque observare debemus, de toto genere hominum singulari numero disputari. Omnes enim credentes unum sumus in Christo Jesu, et membra corporis ejus, et in perfectum virum redacti, illum habemus caput, quia caput viri Christus est 1 *Cor.* XI. 2.

« Sed tunc quidem nescientes Deum servistis his qui natura non erant dii. Nunc vero cognoscentes Deum, magis autem cogniti ab eo, quomodo convertimini iterum ad infirma et egena elementa, quibus rursum servire vultis? Galatas quos ab idolorum cultu ad fidem Dei veri transtulerunt, arguit, quomodo idolis derelictis, quæ natura non erant dii, et cognoscentes Deum, magis autem cogniti ab ipso, spiritu quoque adoptionis accepto, rursum quasi parvuli et sub tutoribus et pædagogo esse cupientes, ad infirma et paupertina revertantur elementa quæ propterea infirmo et pauperi sensu populo data sunt in deserto quia non poterat accipere et sustinere majora. Eadem autem elementa, quæ nunc infirma et egena appellavit superius tantum mundi elementa posuit. Et ubi elementa mundi dicta sunt ibi non est additum, « infirma et egena. » Hinc rursum ubi infirma vocata sunt, « mundi, » ut supra diximus, nomen est tacitum. Puto itaque quamdiu quis parvulus est, nec statutum a patre tempus implevit, ut filius et hæres appellari queat, sub elementis eum mundi, Lege videlicet esse Moysi. Cum autem post libertatem filio debitam rursus reversus fuerit ad Legem, circumcidi volens, et totam Judaicæ superstitionis litteram sequi, tunc quæ prius ei mundi

monde sont appelés des préambules faibles et pauvres. Ils sont d'une telle impuissance pour ceux qui les observent, qu'ils ne peuvent même leur donner ce qu'ils pouvaient donner auparavant, maintenant que Jérusalem, le temple et l'autel sont détruits. On me répondra et on me dira : Si la loi et les préceptes qui s'y trouvent écrits sont des éléments faibles et pauvres, et si ceux qui ont connu Dieu ou plutôt qui ont été connus de Dieu, ne doivent plus observer la loi (de peur de paraître moins adorer Dieu dont ils sont connus que de retourner à ceux qui de leur nature ne sont pas dieux) il faut en conclure que Moïse et les prophètes ont observé la loi, et qu'alors ils n'ont pas connu Dieu et n'ont pas été connus de lui; ou que s'ils ont connu Dieu, ils n'ont en aucune façon observé les préceptes de la loi. Or il est également dangereux de dire ou qu'ils n'ont pas fait ce que la loi commande, et qu'ainsi ils ont connu Dieu; ou qu'ils n'ont pas connu Dieu, en se soumettant aux éléments faibles et pauvres de la loi. Voici la solution qu'on peut donner à cette difficulté : c'est de dire que de même que Paul s'est fait Juif avec les Juifs pour gagner les Juifs I *Cor.* IX, de même qu'il a fait couper ses cheveux à Cenchrée à cause d'un vœu *Act.* XVIII, et qu'il est entré pieds nus et la tête rasée dans le temple de Jérusalem pour calmer l'envie de ceux qui avaient publié qu'il se posait en adversaire de la loi de Moïse et du Dieu des prophètes; ainsi ces saints personnages ont fait, il est vrai, ce que la loi commandait, mais ils ont plutôt suivi l'esprit que la lettre de la loi. Avec la même ardeur qu'Abraham, ils ont désiré voir sans aucun voile le jour du Christ, ils l'ont vu et en ont été comblés de joie; ils se sont rendus faibles avec un peuple faible pour gagner les faibles, et avec ceux qui étaient sous la loi, ils ont été eux-mêmes comme soumis à la loi afin de les détacher des idoles qu'ils adoraient dans l'Égypte. Car il serait vraiment absurde que Moïse et les autres avec lesquels Dieu s'entretenait aient été dans une telle condition que nous en soyons réduits à ne pas croire que le temps marqué par le Père est venu pour eux, qu'ils ont été rachetés de la servitude légale, et qu'ils ont reçu l'héritage avec le Christ; car toutes les grâces que la sagesse de Dieu a départies au genre humain comme à son Fils unique, il les a également accordées à chacun des saints dans l'ordre et suivant les règles de sa Providence. Lorsque nous appelons la loi de Moïse des éléments faibles et infirmes, les hérétiques en prennent occasion de calomnier le Créateur de ce qu'il a créé le monde et donné la loi. Nous leur répondrons

tantum fuerant elementa, infirma quoque et egena dicuntur exordia. Intantum enim nihil prosunt cultoribus suis, ut ne hoc quidem eis exhibere valeant quod ante præstiterant, Jerosolyma, templo, altarique destructis. Respondeat aliquis, et dicat : Si lex et præcepta quæ in Lege conscripta sunt, infirma et egena elementa sunt, et hi qui cognoverunt Deum, magis autem cogniti sunt ab eo, Legem observare non debent, ne incipiant non tam Deum colere a quo cogniti sunt, quam ad eos reverti qui natura non sunt dii, aut Legem observaverunt Moyses et prophetæ, et non cognoverunt Deum, nec cogniti sunt ab eo; aut si cognoverunt Deum, mandata Legis minime compleverunt. Quod utrumque periculosum est dicere : Aut illos non fecisse quæ Legis sunt, et sic cognovisse Deum, aut non cognovisse Deum, dum infirma et egena Legis elementa custodiunt. Quod quidem sic solvi potest, ut dicamus illos, quomodo Paulus factus est Judæis Judæus, ut Judæos lucrifaceret I *Cor.* IX, et in Cencris ex voto comam totondit *Act.* XVIII, et nudipedalia atque calvitium Jerosolymis in templo exercuit, ut eorum sedaret invidiam, qui catechisati de eo fuerant, quod contra Legem Moysi, et Deum faceret prophetarum; ita et sanctos viros fecisse quidem ea quæ Legis erant, sed sensum magis Legis secutos esse quam litteram. Qui non minus quam Abraham sublato de facie velamento cupierunt videre diem Christi, et viderunt et lætati sunt. Facti infirmo populo infirmi, ut infirmos lucrifacerent I *Cor.* IX, et his qui sub Lege erant quasi essent ipsi sub Lege, ut eos ab idolis quibus in Ægypto assueverant, separarent. Absurdum quippe est Moysen et cæteros confabulatores Dei in ea fuisse conditione, ut non credamus, eis et præfinitum tempus a Patre venisse, et redemptos eos esse de servitute legali, et adoptionem filiorum consecutos et hæreditatem cepisse cum Christo. Quæcumque enim toto generi humano sapientia Dei quasi uni Filio præstitit, hæc eadem unicuique sanctorum semper suo ordine et dispensatione largita est. Legem nobis Moysi infirma et egena dicentibus elementa, occasionem inveniunt hæretici, ut detrahant Creatori quia mundum condiderit, et Legem sanxerit. Quibus nos respondebimus, id quod supra diximus infirma his esse et egena elementa, qui ad

ce que nous avons déjà dit plus haut, que ce sont des éléments faibles et infirmes pour ceux qui y retournent après la grâce de l'Évangile. Mais avant que vînt le temps marqué par le Père, ils étaient moins appelés des éléments faibles et infirmes que les éléments du monde. Enfin, avant que l'Évangile du Christ répandît sa splendeur par tout l'univers, les prescriptions légales ont eu leur éclat; mais lorsque la lumière plus vive de la grâce évangélique vint à briller, et que le soleil de justice inonda toute la terre de ses rayons, la lumière des étoiles fut éclipsée, leurs rayons s'obscurcirent à ce point que l'Apôtre a pu dire dans un autre endroit : « Ce qu'il y a eu d'éclatant dans le premier ministère n'est même pas gloire, comparé à la gloire surémineute du second II *Cor.* II. C'est la même vérité qu'il exprime ici lorsqu'il dit que la loi de Moïse, qui avant l'Évangile était riche et opulente, après la venue du Christ ne fut plus en comparaison que des éléments faibles et infirmes, effacée et réduite à rien par Celui qui était plus grand que Salomon, que le temple et que Jonas. En effet ce qui est écrit : « Il faut qu'il croisse et moi que je diminue, » *Joan.* III, 30, a été dit comme s'appliquant moins à la personne de Jean qu'à la loi elle-même; car toujours les choses inférieures le cèdent aux plus élevées, et ce qui est parfait prend le dessus sur de simples ébauches; nous confirmerons du reste ici, en prenant ces paroles dans un sens littéral moins relevé que les éléments faibles et infirmes sont encore les traditions des Juifs, comprenant des moyens imparfaits de justification, et des préceptes défectueux. En effet, l'intelligence spirituelle de la loi est forte et riche *Ezech.* XX, et on ne peut l'appeler un élément dans toute l'étendue du mot; ou si elle est un élément, c'est en comparaison du siècle futur et de la vie qui est en Jésus-Christ, vie qui est maintenant celle des anges, et des vertus célestes. Mais si on la compare au sens judaïque, on ne doit plus l'appeler un élément, c'est-à-dire, un commencement, mais bien plutôt une perfection. L'Apôtre ajoute : « Maintenant que vous connaissez Dieu, ou plutôt que vous êtes connus de Dieu, » et il prouve par là qu'après avoir renoncé au culte des idoles, les Galates ont connu Dieu, ou plutôt ont été jugés dignes d'être connus de lui. Ce n'est pas que le Dieu créateur de tout ce qui existe, puisse ignorer quelque chose, mais nous disons de Dieu qu'il connaît seulement ceux qui abandonnent l'erreur pour suivre les règles de la religion. « Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui, » II. *Tim.* II, 19. Et le Sauveur dans l'Évangile : « Je suis le bon pasteur, je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent, » *Jean.* X, 14. Lorsqu'il s'adresse aux impies, il dit au contraire. « Je ne vous connais pas, retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité, »

ea post Evangelii gratiam revertuntur. Antequam vero præfinitum tempus veniret a Patre, non tam infirma et egena appellata esse elementa, quam mundi. Denique priusquam Christi in toto orbe Evangelium coruscaret, habuerunt suum fulgorem præcepta legalia ; postquam vero majus evangelicæ gratiæ lumen effulsit, et sol justitiæ toti mundo se prodidit, stellarum lumen absconditum est, et earum radii caligaverunt, ita ut Apostolus in alio loco diceret « Nam nec glorificatum est, quod glorificatum fuit in hac parte, propter excellentem gloriam » II *Cor.* III. Quod aliis verbis nunc loquitur, ut dicat, Lex Moysi quæ ante Evangelium dives, et opulenta, et clara fuit, post adventum Christi ad comparationem ejus quasi infirma et egena imminuta, atque destructa est ab eo qui major fuit Salomone, et templo et Jona. Quod enim scriptum est : « Illum oportet crescere, me autem minui » *Joan.* III. 30, non tam ex Joannis, quam ex Legis persona dictum puto, quia semper cedunt minora majoribus, et perfecta initiis præponuntur. Alias autem infirma et egena elementa, Judæorum traditiones et secundum litteram vilem intelligentiam confirmabimus, quæ sunt justificationes non bonæ, et præcepta non bona. Robusta quippe et dives est Legis intelligentia spiritualis *Ezech.* XX, ita ut aut penitus elementum non debeat appellari, aut elementum quidem sit comparatione futuri sæculi, et vitæ in Christo Jesu, qua nunc vivunt angeli supernæque virtutes. Sensui vero Judaico comparata, non tam elementum, hoc est, initium, quam perfectio nuncupetur. Quod autem ait : « Nunc vero cognoscentes Deum, magis autem cogniti ab eo, » illud ostendit, quod post idolorum cultum, Deum intellexerint Galatæ, vel potius ipsi cognitione ejus digni sint judicati. Non quod Deus Creator omnium aliquid ignoret; sed quod eos tantum scire dicatur, qui errorem pietate mutaverint. « Cognoscit Dominus qui sunt ejus » II *Tim.* II, 19. Et Salvator in Evangelio : « Ego sum, » ait, « pastor bonus, et cognosco meas, et cognoscunt me meæ » *Joan,* X, 14. Econtra

Luc. XIII, 27. Et aux vierges folles : « Je ne sais qui vous êtes, » *Matth.* XXV, 12.

« Vous observez certains jours, certains mois, certains temps et certaines années. Je crains pour vous d'avoir en vain travaillé parmi vous. » Celui qui n'adore point le Père en esprit et en vérité, ne connaît point le sabbat réservé aux saints et dont Dieu a dit : « Ils n'entreront point dans mon repos, » *Ps.* XCIV, 11, et ne se rappelle point ces temps dont il est écrit : « Souvenez-vous des anciens jours, » *Isai* XLVI, 9. Et dans un autre endroit : « Je me suis souvenu des jours anciens, et j'ai eu dans l'esprit les années éternelles, » *Ps.* LXXVI, 6. Il observe les jours judaïques, les néoménies, certains temps et certains mois. Les jours, comme ceux du sabbat du premier jour des mois, comme ceux qui s'écoulent du dix au quatorzième jour du premier mois, où l'agneau matériel est réservé pour l'immolation, et encore depuis le quatorze jusqu'au vingt et un du même mois, lorsqu'on mange les azymes, non de la sincérité et de la vérité, mais avec le vieux levain de la malice et l'iniquité des Pharisiens. Celui qui après la fête des azymes compte les sept semaines suivant le rit judaïque, observe les jours de la Pentecôte hébraïque ; ajoutez encore le son des trompettes, le premier jour du septième mois ; ceux qui le dixième jour du même mois pratiquent l'expiation et le jeûne, et dressent des tentes, observent encore les jours judaïques. Ceux-là sont observateurs des mois, qui fêtent le premier et le septième mois, sans comprendre le mystère de vérité qu'ils renferment. Ceux-là observent les temps, qui en venant trois fois par an à Jérusalem, pensent accomplir ce précepte du Seigneur : « Vous célébrerez des fêtes en mon honneur trois fois l'année, vous garderez la solennité des pains azymes, la solennité du mois des prémices et la solennité de la fin de l'année ; » *Exod.* XXIII, 14 et suiv. Et ailleurs : « Trois fois dans l'année, tous les mâles paraîtront en la présence du Seigneur votre Dieu, » *Ibid.* 17. L'Apôtre ajoute : « Et certaines années » et je pense qu'il veut parler de l'année de la rémission, c'est-à-dire, de la septième et de la cinquantième qu'on appelait l'année jubilaire. Saint Paul explique plus clairement ce passage dans l'Épître aux Colossiens, lorsqu'il dit : « Que personne donc ne vous condamne pour le manger ou pour le boire, ou à cause d'une partie des jours de fête, des nouvelles lunes et des jours de sabbat, toutes choses qui ne sont que l'ombre de celles qui devaient arriver, » *Coloss.* II, 16. Il dit : d'une partie des jours de fête, pour les distinguer des fêtes perpétuelles, afin que nous ne limitions pas ces fêtes à une courte et faible partie de toute notre existence ; mais afin que

ad impios : « Nescio vos, recedite a me, operarii iniquitatis » *Luc,* XIII, 27. Et ad stultas virgines : « Nescio vos quæ estis, [Al; *sitis*.] *Matth* XXV, 12

« Dies observatis, et menses, et tempora, et annos, timeo vos, ne forte sine causa laboraverim in vobis. » Qui non adorat Patrem in spiritu et veritate, nescit sabbatismum sanctis repositum, de quo loquitur Deus : « Si introierunt in requiem meam, *Psal.* XCIV. 11 ; et non de illis temporibus recordatur, de quibus scriptum est : « Recordamini dierum sæculi » *Isai.* XLVI, 9. Et alibi : « Memoratus sum dies antiquos, et annos æternos in mente habui » *Psal* LXXVI, 6. Dies Judaicos observat et menses, et tempora, et annos. Dies, ut sabbati, et neomeniæ, et a decima mensis primi usque ad quartam decimam, quam agnus corporeus victimæ reservatur, et a quarta decima usque ad vicesimam primam ejusdem mensis, quando azyma comeduntur, non sinceritatis et veritatis, sed in fermento veteri malitiæ et nequitiæ Pharisæorum. Septem quoque septimanas, qui ritu Judaico post azyma computat, dies Israeliticæ Pentecostes colit. Nec non et clangorem tubarum mense septimo prima mensis. Decima quoque ejusdem mensis, expiationem et jejunium, et scenopegias ex more figentes, Judaicos observant dies. Menses autem custodiunt, qui primun et septimum mensem, non intelligentes mysterium veritatis, observant. Tempora quoque colunt, qui ter per annos singulos Jerosolymam venientes, putant se Domini implere præceptum, dicentis : « Tribus temporibus anni diem festum agetis mihi, solemnitatem azymorum, et solemnitatem messis primitivorum ; et solemnitatem consummationis in exitu anni, » *Exod.* XXIII, 14, *seqq.* Et alibi : « Tribus temporibus anni apparebit masculinum tuum in conspectu Domini Dei tui, » *Ibid.* XVII. Quod autem ait, « et annos, » puto de septimo remissionis anno dici, et de quinquagesimo, quem illi Jubileum vocant. Plenius hunc locum ad Colossenses Apostolus explicat, dicens : « Nemo ergo vos judicet in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum, quæ sunt umbra futurorum, *Coloss.* II, 16. Partem dici festi ad distinctionem perpetuæ festivitatis hic posuit, ut non brevem. et, ut ita dicam, totius corporis quamdam particulam, sed totum vitæ nostræ spatium perpetuæ in Christo solemnitatis habeamus. Et ut

tout l'espace de notre vie soit une fête continuelle en Jésus-Christ. Et pour rattacher ce qui précède à ce qui suit, il ajoute aussitôt l'expression de sa pensée sur la loi de Moïse et sur l'attention superflue dans le choix des aliments : « Car si vous êtes morts avec Jésus-Christ aux premiers éléments de ce monde, pourquoi encore, comme si vous viviez dans le monde, ces prescriptions : ne touchez point, ne goûtez point, abstenez-vous de tel contact, toutes choses dont l'usage conduit à la mort, et qui ne viennent que d'ordonnances et d'opinions humaines. » Quelqu'un me dira : « S'il n'est plus permis d'observer les jours, les mois, les temps et les années, nous encourons le même reproche, nous qui observons le quatrième jour de la semaine, le jour de la préparation de la Pâque, le jour du Dimanche, le jeûne quadrajésimal, la fête de Pâques, la solennité joyeuse de la Pentecôte et diverses fêtes établies en l'honneur des martyrs, suivant la diversité des contrées. Celui qui voudra répondre simplement à cette difficulté dira : que les jours observés par les Juifs n'étaient pas les mêmes que les nôtres. Car pour nous, nous ne célébrons pas la fête des azymes, mais celle de la résurrection et de la croix. Nous ne comptons pas non plus sept semaines jusqu'à la la Pentecôte, comme le font les Juifs, mais nous vénérons la descente de l'Esprit-Saint. Et pour prévenir dans les réunions du peuple chrétien des désordres qui auraient pu affaiblir la foi en Jésus-Christ, on a établi certains jours où tous nous nous réunissons en commun. Cette réunion ne donne point au jour où elle se fait une plus grande célébrité, mais à quelque jour qu'elle se fasse, la consolation de se voir réunis fait naître dans l'âme des chrétiens une joie plus grande. Celui qui s'efforce de répondre plus à fond à la difficulté proposée, affirme que tous les jours sont égaux, que ce n'est pas seulement au jour de la préparation de la Pâque, que le Sauveur a été crucifié, ni le jour du Dimanche qu'il est ressuscité, mais que chaque jour est le saint jour de la résurrection, et qu'il se nourrit tous les jours de la chair du Seigneur. Quant aux jeûnes et aux réunions à certains jours choisis entre les autres, ils ont été établis par des hommes prudents, pour ceux qui sont plus appliqués aux affaires du siècle qu'à Dieu, et qui ne peuvent, disons mieux, qui ne veulent pas être réunis tout le temps de leur vie dans l'Église, et venir offrir à Dieu avant leurs actions, le sacrifice de leurs prières. Car combien en est-il qui observent fidèlement ce petit nombre de jours qui nous ont été prescrits pour être consacrés soit à la prière, soit au jeûne? Ainsi donc il nous est permis ou de pratiquer continuellement le jeûne, ou de prier toujours, de célébrer sans relâche le jour du Seigneur après avoir reçu dans la joie le corps du Sauveur; mais il

posterioribus priora connectam, quid de lege Moysi et de superflua ciborum curiositate in hac eadem Epistola sentiat, statim subjungit et loquitur : « Si enim mortui estis cum Christo, ab elementis mundi hujus, quid adhuc tamquam viventes in hoc mundo decernitis? Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis, quæ sunt omnia in interitu ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum. » Dicat aliquis: Si dies observare non licet, et menses, et tempora, et annos, nos quoque simile crimen incurrimus quartam sabbati observantes, et parasceven, et diem Dominicam, et jejunium Quadragesimæ, et Paschæ festivitatem, et Pentecostes lætitiam, et pro varietate regionum, diversa in honore martyrum tempora constituta. Ad quod qui simpliciter respondebit, dicet : non eosdem Judaïcæ observationis dies esse quos nostros. Nos enim non azymorum pascha celebramus, sed resurrectionis et crucis. Nec septem juxta morem Israel numeramus hebdomadas in Pentecoste, sed Spiritus Sancti veneramur adventum. Et ne inordinata congregatio populi fidem minueret in Christo, propterea dies aliqui constituti sunt, ut in unum omnes pariter veniremus. Non quo celebrior sit dies illa qua convenimus, sed quo quacumque die conveniendum sit, ex conspectu [*Al.* et aspectu mutuo] lætitia major oriatur. Qui vero oppositæ quæstioni acutius respondere conatur, illud affirmat, omnes dies æquales esse, nec per parasceven tantum Christum crucifigi, et die Dominica resurgere, sed semper sanctum resurrectionis esse diem et semper eum carne vesci Dominica. Jejunia autem et congregationes inter dies propter eos a viris prudentibus constitutos, qui magis sæculo vacant, quam Deo, nec possunt, immo nolunt toto in Ecclesia vitæ suæ tempore congregari, et ante humanos actus, Deo orationum suarum offerre sacrificium. Quotus enim quisque est, qui saltem hæc pauca quæ statuta sunt, vel orandi tempora, vel jejunandi semper exerceat? Itaque sicut nobis licet vel jejunare semper, vel semper orare, et diem Dominicam accepto Domini corpore indesinenter celebrare gaudentibus; non ita et Judæis fas est omni tempore immolare agnum, Pentecostem agere, tabernacula figere, jejunare quotidie. Satis vero caute inter

n'est pas permis aux Juifs d'immoler en tout temps un agneau, de célébrer la Pentecôte, de dresser des tentes, de jeûner tous les jours. Saint Paul parle ici avec assez de prudence, et ses paroles tiennent comme le milieu entre l'autorité de l'apôtre, et la douceur d'un saint : « Je crains pour vous, dit-il, d'avoir en vain travaillé parmi vous. » S'il avait voulu les condamner sans aucun ménagement, il eût dit : « Je crains pour vous, car c'est en vain que j'ai travaillé parmi vous. » Mais il voit que les Galates ont le zèle de Dieu, bien qu'il ne soit pas selon la science, il ne désespère donc pas entièrement du salut de ceux qui ont été trompés par une pieuse erreur, et en même temps il ne les laisse point sans reproche dans la crainte de leur donner occasion de persévérer dans l'erreur, et aux autres d'imiter leur égarement. Il dit littéralement : « Je vous crains, » pour : « Je crains pour vous. » En effet, c'est en vain que le maître travaille lorsqu'il appelle ses disciples à de grandes choses, et que ceux-ci retournent en arrière et retombent dans les imperfections et les misères de leur vie première.

« Soyez comme moi, parce que moi j'ai été comme vous. » Voici le sens de ces paroles : De même que je me suis rendu faible pour vous qui étiez faibles, et que je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles et comme à des enfants en Jésus-Christ; de même encore qu'étant incapables d'une nourriture solide, j'ai dû vous nourrir du lait de l'Évangile, parce que je ne voulais pas vous voir rester toujours dans l'âge de l'enfance, mais que je désirais vous conduire peu à peu jusqu'à l'adolescence et la jeunesse, afin que vous puissiez vous nourrir d'une nourriture plus substantielle; ainsi vous devez être comme je suis, c'est-à-dire, goûter les choses plus parfaites, en cessant de faire usage du lait et en vous nourrissant d'une nourriture plus forte et d'aliments plus relevés. Or, l'Apôtre parle ici comme imitateur du Sauveur qui n'a point cru que ce fût pour lui une usurpation de s'égaler à Dieu, et qui s'est cependant anéanti lui-même en prenant la forme d'esclave, ayant été fait semblable aux hommes, et reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui; et cela pour que nous devinssions des dieux, d'hommes que nous étions, et que nous ne fussions plus sujets à la mort, mais que ressuscitant avec Jésus-Christ, nous fussions appelés ses amis et ses frères, et afin que le disciple fût comme le maître, et le serviteur comme son seigneur. On peut encore entendre ces paroles dans ce sens : Je vous en supplie, mes frères, laissez les observances judaïques, les jours, les mois, les temps, les années qui ne sont que l'ombre des choses à venir, et prenez-moi pour modèle, moi qui ayant vécu sans reproche dans la loi, ai regardé tout comme du fumier et comme des feuilles mortes, pour gagner Jésus-Christ. Car

auctoritatem Apostoli, et sancti hominis lenitatem verba moderatus est, inferens: « Timeo vos, ne forte sine causa laboraverim in vobis. » Si enim abrupte condemnare voluisset, dixisset utique : « Timeo vos, sine causa enim laboravi in vobis. » Nunc autem videns eos zelum Dei habere, sed non secundum scientiam, nec penitus eorum desperavit salutem, qui pio fuerant errore decepti, nec rursum irreprehensos reliquit, ne et ipsis perseverandi in errore, et cæteris occasionem similiter tribueret errandi. « Timeo autem vos, » posuit, pro eo quod est, « timeo de vobis. » Sine causa laborat magister, cum ipse provocat ad majora discipulos, et illi retro lapsi ad minora et humilia revolvuntur.

« Estote sicut et ego, quia et ego sicut vos. » Quod dicit tale est, quomodo ego vobis infirmis sum factus infirmus, et non potui loqui ut spiritualibus, sed quasi carnalibus et parvulis in Christo, et quia necdum poteratis solido cibo vesci, Evangelico vos tantum lacte potavi, nolens in ætate vos semper infantiæ permanere, sed paulatim ad adolescentiam et juventutem usque perducere, ut solidum cibum possetis accipere; ita et vos debetis esse sicut et ego sum, perfectiora videlicet sapere, dimisso lacte, ad fortiores cibos, et ad pabula transire majora. Hoc autem loquitur quasi Salvatoris imitator, qui non rapinam arbitratus est se esse æqualem Deo, sed semetipsum exinanivit formam servi accipiens; et habitu inventus est ut homo, ut nos dii fieremus ex hominibus, et non ultra moreremur ; sed consurgentes Christo, amici ejus diceremur et fratres, et ut esset discipulus sicut magister, et servus sicut dominus. Potest autem et ita intelligi : Obsecro vos, inquit, fratres, ut Judaica observatione contempta, dierum, mensium, temporum, atque annorum, quæ sunt umbræ futurorum, me imitemini, qui sine querela in Lege versatus, omnia arbitratus sum quasi purgamenta atque quisquilias, ut Christum lucrifacerem. Fui quippe et ego sicut vos nunc estis, cum eisdem observa-

j'ai été comme vous êtes maintenant, astreint rigoureusement aux mêmes observances, et ravageant en persécuteur acharné l'Église de Jésus-Christ, parce qu'elle ne pratiquait pas les mêmes observances.

« Je vous en conjure, mes frères, vous ne m'avez blessé en rien. Au contraire, vous savez que je vous ai autrefois annoncé l'Évangile dans la faiblesse de la chair. » Rattachez ce qui suit à la proposition qui précède, et afin de rendre cette liaison plus claire, voici l'ordre que nous supposons : Je vous en conjure, mes frères, soyez comme moi, parce que j'ai été comme vous. Voici une proposition semblable : « Nous vous en conjurons au nom de Jésus-Christ, réconciliez-vous avec Dieu » II. *Cor.* v, 20. Et dans un autre endroit : Je vous conjure donc avant toutes choses, que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes et des actions de grâce » I. *Tim.* II, 9. Citons encore ces paroles de saint Pierre : « Je conjure les prêtres placés parmi vous, moi prêtre comme vous et témoin des souffrances de Jésus-Christ, » I. *Pier.* v. 1. Ces paroles nous invitent à la pratique de l'humilité, et rabattent le faste orgueilleux des évêques qui, établis comme dans un poste élevé, daignent à peine jeter un regard sur les mortels et adresser la parole à ceux qui comme eux, sont les serviteurs du Seigneur. Qu'ils apprennent cette leçon de l'Apôtre qui appelle [ses frères les Galates insensés et tombés dans l'erreur. Qu'ils apprennent de lui à faire succéder aux reprocdes ces douces paroles : « Je vous en supplie, » I. *Cor.* XI. Or de quoi les conjure-t-il, c'est qu'ils soient ses imitateurs, comme il l'a été de Jésus-Christ. Je dirai plus, pour m'en tenir aux paroles que j'explique, il ne leur demande rien d'extraordinaire, c'est que de même qu'il s'est fait pour eux petit de grand qu'il était, ils s'élèvent eux-mêmes des choses inférieures à de plus relevées. « Vous ne m'avez offensé en rien, » dit-il. Le disciple blesse le maître si par sa négligence, il laisse perdre le fruit de ses préceptes et de son travail. Jusqu'alors les Galates n'avaient point blessé l'Apôtre, puisqu'ils avaient gardé son Évangile et ses préceptes. Ou bien voici le sens de ces paroles : Quand je vous ai d'abord annoncé l'Évangile, et que par suite de la faiblesse de votre chair qui vous rendait incapables de recevoir une doctrine plus relevée, j'ai dû vous parler comme à des petits enfants, et que j'ai feint moi-même d'être faible, pour vous gagner dans votre faiblesse, est-ce que vous ne m'avez pas reçu comme un ange, comme le Christ Jésus? Puis donc que vous ne m'avez blessé en aucun temps, et que vous m'avez regardé comme le Fils de Dieu dans l'état d'humilité et d'abaissement où je m'étais réduit, comment en vous appelant à de plus nobles efforts, pourrais-je être blessé par vous en perdant le fruit de mon travail et en vous

tionibus strictus tenebar, et Ecclesiam Christi, quia ista non faceret, persequens devastabam.

« Fratres, obsecro vos, nihil me læsistis. Scitis autem quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis jam pridem. » Superiori sententiæ junge quod sequitur, quod ut fiat manifestius, sit ordo iste quem fingimus : Obsecro vos, fratres, estote sicut et ego, quia et ego sicut vos. Simile est huic illud : « Rogamus pro Christo, reconciliamini Deo » II *Cor.* v, 40. Nec non et alibi : « Obsecro primum omnium fieri deprecationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones » I *Tim.* II, 1. Petri quoque verba dicentis : « Seniores in vobis rogo consenior ipse, et testis passionum Christi I *Petr.* v, 1. Quæ quidem et nos ad humilitatem provocant, et supercilium decutiunt episcoporum, qui velut in aliqua sublimi specula constituti, vix dignantur videre mortales, et alloqui conservos suos. Discant ab Apostolo, errantes et insipientes Galatas fratres vocari. Discant post increpationem blanda verba dicentis : « Obsecro vos I *Cor.* XI. Quod autem obsecrat, illud est, ut imitatores ejus sint, sicut ipse Christi ; immo ut præsentem locum sequar, nihil est grande quod postulat : ut quomodo ipse propter illos de majori factus est minor, sic illi, a minoribus ad majora conscendant. « Nihil me, » inquit, « læsistis. » Lædit discipulus magistrum, si per negligentiam suam præcepta ejus laboremque disperdat. Non læserant Galatæ Apostolum, usque in præsens tempus Evangelium ejus ac mandata servantes. Aut certe ita : Quando vobis primum Evangilium annuntiavi ; et propter infirmitatem carnis vestræ, quia non poteratis sacramenta suscipere majora, prædicavi vobis quasi parvulis, et meipsum infirmun esse simulavi, ut vos infirmos lucrifacerem ; nonne quasi angelum suscepistis me, quasi Christum Jesum ? Cum igitur in nullo me illo tempore læseritis [*Al.* læsistis], et me vestri causa humilem atque dejectum similem Dei Filio putaveritis ; quomodo ad majora vos provocans lædor a vobis, perdendo laborem meum, et dispensationem

voyant regretter comme inutile de m'être rendu petit pour vous; or c'est dans la faiblesse non de sa propre chair, mais de la chair de ses auditeurs que Paul a annoncé l'Évangile aux Galates qui ne pouvaient soumettre leur chair à la parole de Dieu, et, comme des hommes charnels, étaient incapables de toute intelligence spirituelle. Pour rendre cette pensée plus claire, donnons un exemple. Celui qui dit : « S'ils ne peuvent garder la continence, qu'ils se marient, » et encore : Si son mari meurt, la femme est libre, qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur I. *Cor.* VII, 9, 39. enseigne selon la faiblesse de la chair Mais il cesse d'enseigner selon la faiblesse de la chair, lorsqu'il dit : « Navez-vous point de femme, ne cherchez pas à vous marier; » et encore : « Il est temps que ceux qui ont des femmes soient comme s'ils n'en avaient pas, » *Ibid.* 27, 29. Parmi ces préceptes, les uns sont pour les spirituels, les autres pour les charnels, et il faut distinguer encore entre ce qui est de conseil et ce qui est de précepte.

« Or cette épreuve à laquelle vous avez été soumis à cause de ma chair, vous ne l'avez ni méprisée, ni repoussée, mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus. » Cet endroit est obscur et demande une attention toute particulière. Je vous ai, dit-il, annoncé autrefois l'Évangile dans la faiblesse de votre chair, comme à des petits enfants qui sont encore au sein de leur mère, en commençant par l'enseignement le plus simple, et pour ainsi parler, en me réduisant à bégayer parmi vous. Ce choix affecté d'une prédication aussi simple était chez moi la suite d'un dessein prémédité; mais pour vous, c'était un sujet d'épreuve; ce genre de prédication vous plairait-il, et auriez-vous une haute idée d'un enseignement aussi simple de sa nature et que je vous donnais comme tout à fait élémentaire? Or, cet enseignement, vous l'avez reçu, non comme il paraissait, mais comme une doctrine relevée, et il a excité parmi vous une si grande admiration que vous m'avez reçu moi, qui vous parlais, comme un ange, je dirai plus, comme le Christ Jésus. Cette épreuve donc à laquelle je vous ai soumis par le genre si simple de mon enseignement n'a été pour vous ni si vulgaire, ni digne de mépris, vous en avez même conçu une plus haute estime que je ne l'espérais. On peut encore expliquer de la sorte ce passage. Lorsque je suis venu vers vous, je ne suis point venu dans la sublimité du discours, mais comme un homme humble et méprisé, n'annonçant rien de grand, si ce n'est le Crucifié. Lors donc que vous m'avez vu avec un corps soumis aux infirmités vous promettre le royaume des cieux, vous ne vous en êtes point moqué, vous ne m'avez pas jugé digne de mépris, car vous compreniez que la faiblesse de

illam, qua me parvulum esse simulaveram, irrito opere nunc lugetis? Per infirmitatem autem carnis non suæ, sed audientium, Galatis Paulus annuntiat; qui non poterant carnem subjicere verbo Dei, sed quasi carnei, nihil intelligentiæ suscepere spiritualis. Quod ut evidentius fiat, ponamus exemplum. Per infirmitatem carnis docet, qui dicit : « Si se non continent, nubant. » Et : « Mulier, si mortuus fuerit vir ejus, libera est; cui vult nubat, tantum in Domino » I *Cor.* VII, 9, 39. Nequaquam vero per infirmitatem carnis docet, ista commemorans : « Solutus es ab uxore, noli quærere uxorem. » Et : « Tempus est, ut et qui habent uxores, sic sint quasi non habentes *Ibid.* 27, 29. Alia quippe præcepta ad spirituales, alia dantur ad carneos. Et aliud est quod juxta imperium, aliud quod juxta indulgentiam præcipitur.

« Et tentationem vestram, quæ erat in carne mea, non sprevistis, neque respuistis; sed sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum. » Obscurus locus, et acrius attendendus. Ego quidem, ait, quasi parvulis vobis atque lactentibus per infirmitatem carnis vestræ jam pridem evangelizavi, a minoribus incipiens, et (ut ita dicam) apud vos pene balbutiens. Quæ dispensatio et prædicationis infirmæ simulatio, mea quidem gubernatio erat sed vestra tentatio an vobis placerent, et magna viderentur ea quæ pro conditione sui minora erant, et a me quasi humilia promebantur. Quæ, quidem vos non ut parva, sed ut magna capientes, intantum admirati estis, ut me qui ea loquebar quasi angelum, et, ut plus dicam, quasi Dei Filium susciperetis. Hæc ergo vestra tentatio, qua ego vos in carnali mei sermonis annuntiatione tentabam, non fuit contempta, nec vilis; sed plus quam æstimabam, habuit dignitatis. Potest et locus iste ita edisseri : quando veni ad vos, non veni in sermone sapientiæ, sed homo humilis atque contemptus nihil magnum deferens, crucifixum. Cum igitur me videretis in corpore infirmitatibus obnoxio constitutum, regna cœlestia pollicentem, non irrisistis, nec æstimastis dignum esse contemptu; intelligebatis quippe humilitatem carnis meæ, et ipsius habitus vilitatem, ad vestram tentationem fieri; an videlicet contemneretis eum, qui ab incredulis miserabilis putabatur; sed econtra

ma chair, et la simplicité de mon extérieur étaient pour vous comme une tentation de mépriser celui qui était regardé par les incrédules comme un homme misérable; mais au contraire cet homme si humble, si vil, si méprisable, vous l'avez reçu comme un ange, et beaucoup mieux qu'un ange. Nous pouvons encore conjecturer que l'Apôtre, lorsqu'il vint la première fois chez les Galates, tomba malade, et que malgré l'infirmité dont son corps était atteint, il ne garda point le silence et ne cessa point de continuer à prêcher l'Évangile. La tradition nous apprend en effet qu'il souffrait souvent d'un violent mal de tête, et que c'est là l'ange de Satan qui lui a été donné pour le souffleter dans la chair, et l'empêcher de s'enorgueillir. Cette infirmité, cette langueur corporelle fut une épreuve pour ceux à qui il annonçait l'Évangile, et qui se demandaient s'ils ne devaient pas mépriser celui qui leur promettait de sublimes récompenses, et qu'ils voyaient soumis aux langueurs de la maladie. Ajoutons encore, que dans les commencements de son séjour parmi les Galates, il eut à souffrir des outrages, des persécutions, et des blessures corporelles de la part de ceux qui s'opposaient à l'Évangile. Et c'eût été la plus forte tentation pour les Galates de voir frapper de verges l'apôtre du Christ. En disant : Vous m'avez reçu comme un ange, et même comme le Christ Jésus, saint Paul montre que le Christ est supérieur aux anges, lui qui selon l'économie de son incarnation, était déclaré par le Psalmiste, inférieur aux anges : « Vous l'avez rendu pour un peu de temps inférieur aux anges, » *Ps.* VIII. 6; et il fait voir que les paroles qu'il a dites au commencement contenaient la démonstration de cette vérité que les anges étaient soumis au Christ.

Où est donc votre bonheur? Car je vous rends ce témoignage que, s'il eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux, et vous me les auriez donnés. Je suis donc devenu votre ennemi en vous disant la vérité? » Bienheureux est celui qui marche dans la voie des vertus, mais à la condition de parvenir jusqu'aux vertus. Il ne vous sert de rien de vous retirer des vices, si vous n'embrassez toute vertu. Car dans les bonnes résolutions, ce ne sont pas tant les commencements qui sont dignes de louanges, c'est la fin. Voyez dans la vigne, il y a bien des degrés jusqu'au moment où le raisin est jeté dans le pressoir. Il faut d'abord que la vigne bourgeonne dans les pampres, qu'elle promette l'espérance dans les fleurs, et qu'ensuite la fleur étant tombée, la forme de la grappe future s'ébauche, et que le raisin grossissant peu à peu, arrivé à sa maturité, on le jette sous le pressoir, pour en exprimer un vin délicieux. Il en est ainsi pour l'enseignement de la doctrine;

illum humilem, vilem atque contemptum, ita ut angelum, et plusquam angelum suscepistis. Aut certe suspicari possumus, Apostolum eo tempore quo primum venit ad Galatas, ægrotasse; et aliqua corpusculi infirmitate detentum, non cessasse tamen, nec vocem silentio repressisse, quo minus cœptum Evangelium prædicaret. Nam tradunt eum gravissimum capitis dolorem sæpe perpessum : et hunc esse angelum Satanæ, qui appositus ei sit, ut eum colaphizaret in carne, ne extolleretur. Hæc infirmitas, et languor hic corporis, apud eos quibus annuntiabatur Evangelium, tentatio fuit; an contemnerent eum sublimia promittentem, quem langoribus corporis subjectum videbant. Nec non et illud dici potest, quod in principio adventus sui ad Galatas, contumelias, et persecutiones, et plagas corporis ab his qui contradicebant Evangelio sustinuerit; et hanc fuisse tentationem vel maximum Galatis, Apostolum Christi cernentibus verberari. Quod autem ait, sicut angelum, sicut Christum Jesum suscepistis me; et angelo [*Al.* angelis] Christum esse ostendit majorem, quem secundum dispensationem corporis, minorem Psalmista cantaverat, dicens : « Minorasti eum paulo minus ab angelis *Psal.* VIII, 6; et tantum sua verba in principio valuisse demonstrat, ut angeli putarentur et Christi.

« Ubi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis ; quia si fieri potuisset, oculos vestros eruissetis et dedissetis mihi. Ergo inimicus vobis factus sum veritatem dicens vobis? Beatus est qui ambulat in virtutum via, sed si ad virtutes usque pervenerit. Nec prodest a vitiis recessisse, nisi optima comprehendas. Quia non tam initia sunt in bonis studiis laudanda, quam finis. Sicut enim in vinea multi usque ad prælum uvæ gradus sunt; et primum necesse est ut vitis gemmet in pampinis, spem promittat in floribus; dehinc ut flore decusso, futuri botri species deformetur, paulatimque turgescens uva parturiat, ut pressa torcularibus dulcia musta desudet. Ita et in doctrina singuli beatitudi-

il y a plusieurs degrés de béatitude; il faut tout d'abord entendre la parole de Dieu, puis, que cette parole conçoive, que ce fruit se développe dans le sein de l'âme, et parvienne jusqu'à l'enfantement. Après avoir enfanté, il faut allaiter le nouveau-né, et en passant par le premier âge, l'enfance, l'adolescence, la jeunesse, le conduire jusqu'à l'homme parfait. Or, comme chacun de ces degrés, ainsi que nous l'avons dit, a selon son avancement divers degrés de béatitude, si la fin, et pour ainsi dire, si la dernière main vient à manquer à l'ouvrage, tout le travail est rendu inutile, et l'on pourra dire : « Où est votre bonheur? » Car, leur dit-il, bien qu'au temps où vous avez reçu l'Évangile dans la faiblesse de la chair, je vous proclamais bienheureux en voyant la ferveur de vos commencements; cependant, comme je vois que le faîte n'a pas encore couronné l'édifice, et que les fondements mêmes ne sont pas encore jetés, je suis forcé de dire : « Où est donc votre bonheur que je reconnaissais en vous, et dont je me plaisais à vous louer? » Car je l'avoue en toute vérité, lorsque je vous annonçais une doctrine si humble au milieu des persécutions dont j'étais assailli, vous m'aimiez à ce point, que s'il avait été possible (il faut prendre ces paroles comme une hyperbole,) vous vous seriez arraché les yeux, et vous me les auriez donnés, afin qu'à l'aide de tous vos yeux, je pusse voir avec plus de clarté; vous désiriez devenir aveugles par l'ineffable charité que vous aviez pour moi; vous vouliez que la lumière de l'Évangile se levât avec plus de clarté dans mon cœur, et que ces avantages me fussent acquis à votre détriment; et cela dans ce temps où, vous considérant comme de petits enfants encore au sein de leur mère, ou bien je vous annonçais une doctrine humble et simple à cause de l'infirmité de votre chair, ou bien je ne vous paraissais point digne de foi, à cause des outrages dont j'étais l'objet dans la chair. Mais maintenant que je vous ai retirés des éléments, des syllabes et de la lecture propre aux enfants, pour vous élever à une doctrine plus haute, afin que vous teniez vous-mêmes les livres dans vos mains, afin que vous appreniez des paroles pleines d'érudition et d'intelligence, vous vous récalcitrez, vous vous irritez, c'est un fardeau pour vous que la doctrine parfaite, et vos sentiments sont tellement changés, qu'après m'avoir reçu comme un ange, comme le Christ, après m'avoir voulu donner vos yeux, vous me regardez comme votre ennemi, parce que je vous annonce la vérité pleine et entière. Il termine élégamment sa proposition, en disant : « Je suis donc devenu votre ennemi en vous disant la vérité? » leur montrant ainsi que les commencements de sa prédication avaient été moins la vérité que

num sunt provectus [*Al.* profectus]; ut audiat quis verbum Dei, ut concipiat, ut in utero animæ ejus adolescat, et ad partum usque perveniat. Ut cum pepererit illum, lacte enutriat, et per infantiam, pueritiam, adolescentiam, juventutem, ad perfectum virum usque perducat. Cum ergo singuli, ut diximus, gradus, juxta provectus suos habeant beatitudinem; si finis, et ut ita loquar, extrema manus operi defuerit, totus labor irritus fiet; et dicetur : « Ubi est ergo beatitudo vestra? Quamvis, inquit, vos eo tempore quo evangelium juxta carnem susceperatis, beatos dicerem quod in initiis fervebatis ; tamen nunc quia non video ædificio culmen impositum, et pene nequaquam jacta fundamina, cogor dicere : « Ubi est ergo beatitudo vestra, » qua vos beatos arbitrans ante laudabam? Vere enim et ipse fateor, quia sic me vobis humilia prædicantem vel persecutionibus conflictatam, in principio dilexistis; ut si fieri posset (hyperbolice autem sunt accipienda quæ loquitur) eruissetis vobis oculos; et mihi, ut omnium vestrum luminibus plus cernerem, dedissetis. Optabatis quippe vos cæcos esse per ineffabilem in me charitatem; ut plus in meo corde Evangelii lumen oriretur, emolumentum meum vestris damnis crescere volebatis ; et hoc illo tempore, quo vobis quasi parvulis atque lactentibus, sive propter infirmitatem carnis vestræ parva et humilia annuntiabam, sive propter meæ carnis injurias, non dignus videbar fide. Nunc vero quia ab elementis et syllabis et lectione puerili cœpi vos ad majora studia provocare, ut libros teneatis in manibus, ut plena eruditionis, et sensuum verba discatis, recalcitratis, irascimini, gravis vobis videtur esse perfectio doctrinarum, et intantum in alios mutati estis affectus, ut me quem quasi angelum et Christum susceperatis, cui volebatis oculos vestros tradere, nunc habeatis inimicum; quia vobis plenam annuntio veritatem. Eleganter autem sententiam terminavit dicens : « Ergo inimicus vobis factus sum veritatem dicens vobis? ut ostenderet initia prædicationis, non tam veritatem fuisse, quam umbram et imaginem

'ombre et l'image de la vérité. Nous trouvons une maxime semblable dans cette pensée d'un poète célèbre parmi les Romains, *Térent. in And.* I, 1. La complaisance enfante les amis, la vérité enfante la haine. » Mais voyez comme l'Apôtre est supérieur au poète. En effet l'Apôtre adapte cette vérité à ceux qu'il avait appelé des insensés et des petits enfants, et la rend spéciale pour eux, en l'adressant directement et personnellement aux Galates. Le poète, au contraire, en énonçant une proposition générale qu'il déclare appliquer à tous les hommes, a commis une grave erreur. Car cette complaisance qu'il représente comme nous conciliant des amis, si elle supprime la vérité n'est plus de la complaisance, mais de l'adulation, de la flatterie, et il est évident qu'on devrait bien plutôt l'appeler une inimitié secrète qu'une véritable amitié. Considérons encore qu'aujourd'hui, même lorsque nous adressant à des petits enfants qui se nourrissent de lait, à ceux dans les cœurs desquels Jésus-Christ ne s'est jamais développé, et n'a jamais crû en âge, en sagesse et en grâce aux yeux de Dieu et des hommes, nous leur expliquons le sens littéral des Écritures, ils nous comblent d'éloges, de témoignages d'estime et d'admiration. Mais dès que nous commençons à les exciter à s'élever à des choses plus grandes, de nos panégyristes, ils deviennent nos ennemis ; ils aiment mieux suivre les Juifs plutôt que les apôtres, qui s'éloignant de la doctrine et des traditions des Pharisiens, se sont approchés de Jésus-Christ qui est le propitiatoire et la perfection de la loi. Ils ne daignent pas recevoir la parole divine, qui ordonne aux docteurs de l'Église de monter à des vérités plus élevées, de donner à leur voix toute sa force, sans craindre le vacarme des enfants qui font retentir les airs de leurs cris, alors que Dieu leur dit : « Montez sur le sommet de la montagne, vous qui évangélisez Sion, élevez la voix, vous qui évangélisez Jérusalem, élevez la voix, ne craignez pas, » *Isai* XL, 9.

« Ils vous montrent un attachement qui n'est pas bon, car ils veulent vous éloigner de nous, afin que vous vous attachiez à eux. Du reste, attachez-vous au bien pour le bien en tout temps, et non pas seulement lorsque je suis présent parmi vous. » Ceux-là montrent un attachement louable, qui désirent ressembler à ceux qu'ils voient comblés de grâces, de dons, de vertus, et qui s'efforcent d'imiter la foi, la vie et les œuvres qui les ont rendus recommandables afin de pouvoir obtenir eux-mêmes les dons qui sont dignes d'une émulation louable. C'est de ces dons que l'Apôtre dit : « Désirez les dons spirituels, mais surtout le don de prophétie. » Et un peu plus loin : Puisque vous souhaitez avec tant d'ardeur les dons spirituels, dési-

veritatis. Similis est huic illa sententia nobilis apud Romanos poetæ, *Terent. in And.* I, 1 :

Obsequium amicos, veritas odium parit.

Sed vide quanto hic melius quam ille ; Apostolus enim his quos stultos dixerat, quos parvulos appellarat, hanc sententiam temperavit, et specialem fecit ; dum proprie ad personas Galatasque direxit. Ille vero et generalem, et ita se apud omnes habere denuntians, vehementer erravit. Obsequium enim, quo putavit amicos fieri, veritate dempta, non tam obsequium est, quam adulatio, et assentatio ; quas clandestinas magis inimicitias, quam amicitias dici debere, perspicuum est. Simul autem et illud considerandum, quod hodie quoque quamdiu parvulis atque lactantibus, et his in quorum cordibus numquam Christus adolescit, nec proficit ætate et sapientia, et gratia apud Deum et homines, juxta litteram Scripturas explanamus, laudamur, suspicimur, admirationi habemur. Cum autem paululum cœperimus eos provocare, ut transeant ad majora, de præconibus nostris inimici fiant ; et malint Judæos potius quam apostolos sequi, qui a Pharisæorum doctrina et traditionibus recedentes, ad ipsum Christum propitiatorium et perfectionem Legis ingressi sunt ; nec divinum sermonem accipere dignentur, qui Ecclesiæ magistros jubet ad altiora dogmata scandere, et totis viribus sublimare vocem, nec circumlatrantium strepitum pertimescere parvulorum, dicentem [*Al.* dicens] : « Super montem excelsum ascende, qui evangelizas Sion. Exalta in virtute vocem tuam, qui evangelizas Jerusalem. Exalta, noli timere *Isai.* XL, 9.

« Æmulantur vos non bene ; sed excludere vos volunt, ut illos æmulemini. Bonum autem æmulamini in bono semper ; et non tantum cum præsens sum apud vos. » Æmulantur bene, qui cum videant in aliquibus esse gratias, dona, virtutes, ipsi tales esse desiderant ; et fidem, vitam atque industriam eorum per quæ illa meruerunt, nituntur imitari, ut possint ea quoque quæ bona æmulatione digna sunt, consequi. De quibus et Apostolus ait : « Æmulamini spiritualia :

rez en être remplis pour l'édification de l'Église. » Et encore : « Pour conclure donc, mes frères, désirez surtout le don de prophétie, et n'empêchez pas l'usage du don des langues. » Ceux-là au contraire, font preuve d'une mauvaise émulation qui désirent beaucoup moins devenir meilleurs en imitant ceux qui sont dignes de cette émulation, que de les rendre plus mauvais eux-mêmes et de les faire revenir en arrière par une émulation coupable. Que par exemple on dise : Un tel est chrétien, il lit Moïse et les prophètes; il sait que tout ce qui a précédé pour ce peuple était des ombres et des images, et que ces choses ont été écrites pour nous qui nous trouvons à la fin des temps. La circoncision véritable n'est point pour lui la circoncision extérieure, mais la circoncision des oreilles et du cœur. Il est ressuscité avec Jésus-Christ, il cherche les choses qui sont en haut. Il est délivré de ce fardeau, de cette servitude de la loi qui fait retentir cette défense : Ne touchez point, ne goûtez point, ne vous souillez point. Quelqu'un cherche à persuader à ce chrétien par les paroles de l'Écriture, d'entendre ce qui est écrit non dans un sens figuré, mais selon la lettre qui tue, de devenir Juif en public plutôt qu'intérieurement, il a pour lui une émulation mauvaise, il se hâte de l'entraîner précipitamment en arrière, alors qu'il marchait vers la perfection, et cela afin qu'il s'attache à lui qui tourne le dos au but, ou s'il ne va jusque-là, il ne le fait pas aller beaucoup en avant. L'Apôtre parle ici aux Galates que les partisans de la loi avaient entraînés à les imiter, alors qu'ils auraient dû bien plutôt imiter eux-mêmes les Galates. Comme il est naturel que de petit on devienne grand, et non pas qu'on devienne petit de grand qu'on était, il leur dit : « Attachez-vous au bien pour le bien, » c'est-à-dire, n'imitez pas les partisans des observances judaïques, mais imitez bien plutôt ce qui est bon. Celui qui cherche à imiter l'état de fortune, de puissance, la dignité de quelqu'un, imite beaucoup plus ce qu'il devrait fuir, que ce qui est bien; vous au contraire, attachez-vous au bien pour le bien, cherchant les choses spirituelles plutôt que celles de la terre. Alors plutôt qu'ils ne vous regardent comme des Juifs, vous leur enseignerez que vous êtes chrétiens. Or, pratiquez cela toujours, afin que cette marche persévérante vous fasse parvenir à la fin de vos bonnes œuvres. Vous vous attachiez autrefois au bien pour le bien, lorsque j'étais avec vous, mais lorsque je vous eus quittés, vous avez perdu tout ce que je vous avais donné, et de cette rade sûre, de ce port tranquille, vous avez été entraînés de nouveau en pleine mer par le mouvement des flots. Il n'est point étonnant qu'après le départ de l'Apôtre, ce vase d'élection, et par lequel parlait le Seigneur Jésus-Christ lui-

magis autem ut prophetetis. » Ac deinceps : « Sic et vos, quoniam æmulatores estis spiritualium, ad ædificationem Ecclesiæ quærite ut abundetis. » Et iterum : « Itaque, fratres, æmulamini prophetare, et loqui linguis nolite prohibere. » Æmulantur autem non bene, qui non tam ipsi cupiunt esse meliores, ut imitentur eos qui æmulatione digni sunt, quam illos ipsos volunt facere pejores, et retrorsum trahere æmulatione perversa. Verbi gratia dictum sit : Christianus est quispiam, legit Moysen et prophetas; scit omnia in umbra et in imagine illi populo præcessisse; scripta autem esse propter nos in quos fines sæculorum decurrerunt. Circumcisionem non tam præputii, quam aurium et cordis intelligit. Resurrexit cum Christo; ea quærit quæ sursum sunt. Liberatus est ab onere et servitute Legis, ne tangas, ne gustes, ne contamines, imperantis : huic si quis Scripturarum verbis voluerit persuadere, ut non per tropologiam, sed occidentem litteram quæ sunt scripta, suscipiat ut in manifesto fiat Judæus, non in occulto, æmulatur eum non bene ; sed concito cursu ad majora gradientem retrahere festinat ; ut se potius æmuletur qui retrorsum vadit ; aut certe eum multum ultra non promovet. Loquitur itaque Galatis, qui ab assertoribus Legis inducti fuerant, ut eos imitarentur, cum illi potius Galatas debuerint imitari. Quia naturale est, majorem de minori, non minorem fieri de majore, et dicit : « Bonum æmulamini in bono, » id est, nolite assertores Judaicæ observationis imitari, sed ea quæ bona sunt, imitamini. Quomodo enim qui divitias, potentiam, dignitatem alicujus imitatur, non tam bona, quam ea quæ fugienda sunt, æmulatur; ita et vos econtrario, bonum æmulamini in bono; magis quærentes spiritualia quam carnalia; ut non illi vos Judæos, sed vos illos Christianos esse doceatis. Hoc autem facite semper, ut perseveranti gradu, ad finem boni operis pervenire possitis. Æmulabamini siquidem bonum in bono, prius cum apud vos essem, qui postquam a vobis recessi, omnia quæ tradideram perdidistis, de statione certa et fido portu, rursum in altum unda relabente subtracti. Nec mirum si, recedente Apostolo, vase electionis, et in quo Chri-

même, les Galates aient changé de sentiment, puisque nous voyons maintenant les mêmes changements se produire dans les Églises. En effet, dans une Église, un docteur renommé par son éloquence et sa vie exemplaire excite comme par certains aiguillons à la pratique des vertus chrétiennes, nous voyons aussitôt le peuple plein d'ardeur et d'une sainte activité s'empresser de pratiquer l'aumône, la chasteté, le soin des pauvres, des sépultures et d'autres œuvres semblables. Mais à peine est-il parti, la langueur succède peu à peu, le défaut de nourriture affaiblit ce peuple, il devient pâle, s'affaiblit, et la mort vient frapper tout ce qui était auparavant plein de vigueur. Puis donc que la moisson est abondante, mais que les ouvriers sont peu nombreux *Matth.* IX, 37, prions le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour moissonner les épis du peuple chrétien qui sont debout dans les Églises, pleins du froment si désiré; pour que le moissonneur, dis-je, le recueille, le porte dans les greniers, afin qu'il ne soit pas exposé à une perte certaine. Voilà ce que j'avais à dire de ce zèle et de cette émulation mauvaise dont il est dit ailleurs: « Ne soyez pas envieux des méchants, » *Ps.* XXXVI, 1. Et ici : « Ils vous montrent un attachement qui n'est pas bon. » Nous trouvons encore une autre émulation jalouse que les fils de Jacob ont nourrie contre leur frère Joseph *Gen.* XXXVII, *et seq*, et Marie et Aaron contre Moïse, l'ami du Seigneur *Nomb.* XII. Car ni les uns ni les autres n'obéissaient en cela au désir d'être meilleurs que Joseph et Moïse, ils s'attristaient simplement de les voir meilleurs qu'eux. Cette émulation est voisine de l'envie. Il serait long de citer tous les genres d'émulation bonne ou mauvaise que renferme le trésor des Écritures. C'était une bonne émulation que celle de Phinées *Nomb.* XXV, d'Élie, III *Rois.* XIX, de Mathatias, I *Machab.* II, et de l'apôtre Jude, (non le traître) qui, à cause même de ce zèle remarquable pour la vertu, reçut le nom de Zélote *Act.* I. Celle au contraire de Caïn contre son frère *Gen.* IV, et d'autres contre leur prochain étaient mauvaises. Il en est de même de la jalousie de l'homme dont il est écrit : « Si l'esprit de jalousie transporte cet homme » *Nomb.* V. A moins que cette espèce de zèle ne tienne le milieu sans être bon ni mauvais, mais ce zèle qui tient le milieu s'appelle plutôt zélotypie. Voici une autre interprétation : Ceux des fidèles qui étaient circoncis voyant les Galates, Gentils d'origine remplis des dons de l'Esprit-Saint, tandis qu'eux-mêmes n'avaient ni le don des langues, ni le don des guérisons, ni la grâce de la prophétie, voulaient sous la pression de cette émulation les charger des fardeaux de la loi, afin de les rendre semblables à eux.

stus Dominus loquebatur, Galatæ sunt mutati; cum etiam nunc cernamus et in Ecclesiis idipsum fieri. Si quando enim doctor quis in Ecclesia contigerit sermone ornatus et vita, qui audientes quasi stimulis quibusdam concitet ad virtutes, videmus omnem plebem circa eleemosynas, jejunia, castitatem, susceptionem pauperum, sepulturas, et cætera similia festinare, fervere, discurrere. Cum autem ille recesserit, paulatim emarcescere, et subtracto cibo, tenuari, pallere, languescere, et interitum sequi omnium quæ prius vigebant. Quamobrem quia messis multa, operarii autem pauci *Matth.* IX, 37, precemur Dominum messis; ut mittat operarios ad metendum, qui spicas populi Christiani, quæ stant in Ecclesia, futuro tritico præparatæ, metant, colligant, et in horrea comportantes, nequaquam perire patiantur. Hoc de eo zelo et æmulatione perversa, de qua et alibi dictum est : « Noli æmulari in malignantibus » *Ps.* XXXVI, 1 : et hic : « Æmulantur vos non bene. » Invenimus autem et alium zelum, quo zelati sunt filii Jacob, Joseph fratrem suum *Genes.* XXXVII *seqq.* ; et Maria et Aaron amicum Domini Moysen *Num.* XII. Neque enim aut illi, aut hi, ut meliores essent Joseph et Moyse, ad zelum sunt concitati ; sed quia dolebant illos esse meliores. Iste zelus vicinus invidiæ est. Longum est si velim omnia zeli genera, boni seu mali de Scripturarum proferre thesauro. Bonum zelum legimus Phinees *Num.* XXV, Eliæ III *Reg.* XIX, Mathatiæ I *Mach.* II, et apostoli Judæ (sed non proditoris) qui ob insignem zeli in se virtutem, etiam « Zelotis » nomen accepit *Actor.* I. Malum autem, ut Cain in Abel *Genes.* IV, et cæterorum in alios. Et zelum viri, de quo scriptum est : « Et venerit ei spiritus zeli » *Num.* V. Nisi forte medius hic zelus est, et nec in bonam, nec in malam partem accipi potest; sed inter utrumque zelotypia potius appellatur. Aliter : Videntes hi qui ex circumcisione erant Galatas ex gentibus, Spiritus sancti abundare virtutibus, se vero non linguis loqui, non dona habere curationum, non gratiam prophetiæ, cupiebant eos zeli stimulis incitati, ad Legis onera transducere, ut inciperent et illi sui similes fieri.

« Mes petits enfants, pour lesquels je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous. » Avec quelles difficultés et au prix de quelles douleurs l'enfant sort du sein maternel, c'est ce que nous apprend la première malédiction : « Vous enfanterez dans la douleur » *Gen.* III. Saint Paul voulant donc montrer la sollicitude des maîtres pour leurs disciples, quels sentiments ils éprouvent dans la crainte de voir ces chers disciples quitter les voies du salut, leur dit : « Mes petits enfants, pour lesquels je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement. » Celui qui dans un autre endroit parlait comme un père, disait : « Car lors même que vous auriez dix mille maîtres en Jésus-Christ, vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères » I *Cor.* IV, 15, quitte le langage du père pour leur parler comme une mère en Jésus-Christ, afin de leur faire reconnaître en lui les angoisses de l'un et de l'autre, et toute la tendresse d'un père et d'une mère pour eux. Moïse tenait un langage à peu près semblable en parlant de son peuple : « Est-ce moi qui ai conçu dans mon sein toute cette multitude » *Nomb.* XI, 12? Quel est celui d'entre nous, à votre avis, qui soit aussi inquiet du salut de ses disciples qu'il soit tourmenté, de vives douleurs, non pendant quelques heures, ou tout au plus deux ou trois jours, mais tout le temps de sa vie, jusqu'à ce que le Christ soit formé en eux? Cet exemple choisi par l'Apôtre d'une femme enceinte qui conçoit et forme en elle le germe qu'elle a reçu, doit être médité avec soin, si nous voulons comprendre ce qui est dit ici. Ce n'est pas de la honte, c'est du respect que nous devons avoir pour la nature. Ainsi donc le germe a d'abord été informe dans le sein de la femme pour qu'il s'attache comme par une substance agglutinante aux sillons et au sol où il est déposé. C'est au souvenir de ce commencement de son être que le prophète disait : « Vos yeux m'ont vu lorsque j'étais encore informe » *Ps.* CXXXVIII, 16. Puis pendant neuf mois, au moyen du sang retenu dans le sein de la femme, il s'organise, se nourrit, prend un corps et une forme, et après avoir palpité dans le sein maternel, il est mis au jour au temps marqué. Sa naissance est entourée des plus grandes difficultés, et celles dont il faut triompher pour le nourrir et le préserver de la mort ne sont pas moins grandes. Ainsi lorsque la semence de la parole du Christ tombe dans l'âme de celui qui l'écoute, elle croît et se développe par degrés et pour passer beaucoup de choses sous silence, (car nous pouvons facilement appliquer la description matérielle au sens spirituel), elle est en danger tant que celui qui a conçu n'a pas enfanté. Mais sa naissance ne met pas un terme aux soins intelligents. Ici commence un autre travail, cette enfance se nourrit de lait, il faut par des aliments choisis et une sollicitude de tous les jours la conduire jusqu'à l'âge parfait de Jésus-

« Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis. » Quantis difficultatibus et dolore fetus promantur ex utero, maledictio prima declarat, dicens : « In tristitia paries filios » *Gen.* III, 16. Volens igitur Paulus ostendere magistrorum pro discipulis sollicitudinem, quos patiantur affectus, ne sectatores sui excidant a salute, ait : « Filioli mei, quos iterum parturio. » Qui enim in alio loco quasi pater dixerat : « Si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres I *Cor.* IV, 15, jam non quasi pater, sed ut mater loquitur in Christo, ut utriusque anxietatem, et pietatem in se parentis agnoscant. Tale quid et Moyses de populo loquebatur : « Numquid ego in utero accepi omnem populum istum » *Num.* XI, 12? Quis, putas, nostrum ita de discipulorum anxius est salute, ut non paucis horis, aut ut multum biduo triduove, sed toto vitæ suæ tempore torqueatur, donec Christus formetur in eis? Exemplum fetæ mulieris quod assumpsit, concipientis et formantis in se semina, diligenter tenendum, ut possimus intelligere quod dicitur. Natura non erubescenda, sed veneranda est. Sicut enim in vulvam mulieris primum semen jacitur informe, ut sulcis et fundo ejus quasi quodam glutino adhæreat ; de quo et propheta initii sui recordatus, ait : « Incompositum meum viderunt oculi tui » *Ps.* CXXXVIII, 16 ; deinde per novem menses restricto sanguine, futurus homo coagulatur; corporatur, pascitur atque distinguitur; ut postquam in utero palpitarit, statuto tempore fundatur in lucem, et antis difficultatibus nascitur, quantis postea ne intereat, enutritur; ita et semen sermonis Christi cum in animam audientis inciderit, per gradus suos crescit, et, ut multa prætercam (possumus siquidem facile corporalem descriptionem transferre ad intelligentiam spiritualem), tamdiu in ancipiti est, quamdiu pariat qui concepit. Nec statim finis industriæ est edidisse, sed tunc alterius laboris exordium est, ut lactentem infantiam sedulis nutrimentis et studiis, usque ad plenam Christi perducat ætatem. Et quomodo in conjugio sæpe viri semen in causa est ne liberi procreentur, nonnumquam sterilis uxor semina

Christ. Dans l'union des époux, souvent c'est la semence de l'homme qui met un obstacle à la procréation des enfants; quelquefois la stérilité de la femme la rend impropre à la recevoir; souvent encore, l'impuissance est commune au mari comme à la femme, ou au contraire, tous deux sont doués de la faculté génératrice. Il en est de même pour ceux qui sèment la parole de Dieu, et voici les quatre effets qui peuvent se produire : le docteur remplit son office, mais l'auditeur est stérile; ou bien l'auditeur a une bonne nature, mais par l'inhabileté du docteur, la semence de la parole meurt; ou bien encore le disciple a aussi peu de sens que celui qui l'enseigne, et il est rare qu'il y ait parfait accord entre l'un et l'autre, c'est-à-dire que le maître proportionne son enseignement à la capacité de son disciple, ou que l'un soit aussi capable de recevoir que l'autre de donner. Mais maintenant nous sommes tous juges, nous ne savons quel est le psaume, la partie de la prophétie, le chapitre de la loi dont il s'agit, et avec une facilité extraordinaire de parole, nous interprétons audacieusement ce que nous ne comprenons en aucune manière. Ce n'est pas à nous qu'il appartient de former Jésus-Christ dans le cœur du peuple, de manière que chacun retournant en sa demeure emporte avec lui la semence de la parole de Dieu et qu'après l'avoir conçue, il puisse dire avec le prophète : « Seigneur, sous l'impression de votre crainte nous avons conçu et enfanté, nous avons mis au jour des enfants de salut sur la terre » *Isai* XXVI, 17, 18. De tels docteurs deviennent des apôtres, et méritent d'entendre ces paroles : « Celui qui fera la volonté de mon Père, est mon frère, ma sœur et ma mère » *Matth.* XXII, 50; paroles où la différence des fruits est marquée par des noms différents. Le Christ est encore formé dans le corps des croyants, lorsque tous les mystères leur sont révélés et que toute obscurité se change en lumière éclatante. Il faut encore remarquer que celui qui cesse en quelque sorte d'être homme par le péché, est conçu par celui qui l'enseigne au moyen de la pénitence, et qu'il obtient ainsi la promesse que le Christ sera de nouveau formé en lui. Cette explication est à l'adresse des Novatiens qui n'admettent pas que ceux qui ont été brisés par le péché puissent jamais se reformer.

« Je voudrais être maintenant près de vous et changer mon langage, car je suis dans l'embarras à cause de vous. » La divine Écriture édifie même à simple lecture, mais elle est bien plus utile, lorsque la voix prend la place des lettres, et que celui qui enseignait par une épître, instruit lui-même en personne ceux qui l'écoutent. Une voix vivante a une grande force, une voix qui sort avec éclat de la bouche de son auteur, une voix qui sort distincte et accentuée avec cette animation qui a présidé à sa formation dans le cœur de l'homme. L'Apôtre

non tenet, et frequenter neuter ad generandum aptus est, et econtrario uterque fecundus; ita et in his qui verbum Dei seminant, quadrifaria hæc divisio custoditur, ut impleat quidem suum doctor officium, sed sit sterilis auditor; vel auditor bonæ indolis sit, sed per imperitiam doctoris, verbi semen intereat; aut certe tam vecors sit qui docetur, quam ille est qui præcipit; raroque contingit, ut et magister et discipulus sibi consentiant, scilicet ut tantum iste doceat, quantum ille possit haurire; vel tantum suscipere doctus, quantum doctor ingerere. At nunc omnes judices sumus. Nescimus quotus psalmus sit, quæ pars prophetiæ, quod Legis capitulum, et loquendi facilitate interpretamur audacter, quod nequaquam intelligimus. Non ad nos pertinet, ut Christus formetur in populo; ut ad domum suam unusquisque rediens habeat semen verbi Dei, quod cum conceperit, possit dicere cum propheta : « A timore tuo, Domine, concepimus et peperimus, filios salvationis tuæ fecimus super terram » *Isai.* XXVI, 17, 18. Tales in apostolos transeunt, et a Salvatore merentur [*Al.* merebantur] audire : « Quicumque fecerit voluntatem Patris mei, ipse est frater meus, et soror, et mater » *Matt.* XXII, 50 ; diversitate profectuum in diversis nominibus ostensa [*Al.* ostendente]. Formatur quoque Christus in corde credentium, cum omnia illis sacramenta panduntur, et ea quæ obscura videbantur, perspicua fiunt. Sed et illud est intuendum, quod qui per peccatum quodammodo homo esse desierat, per pœnitentiam concipitur a magistro, et rursum in eo Christi formatio repromittitur. Hoc adversum Novatianos, qui nolunt reformari eos quos semel peccata contriverint.

« Vellem autem esse apud vos modo, et mutare vocem meam, quoniam confundor in vobis. » Scriptura divina ædificat et lecta; sed multo plus prodest, si de litteris vertatur in vocem, ut qui per Epistolam docuerat, præsens instruat audientes. Magnam siquidem vim habet vox viva, vox de auctoris sui ore resonans, quæ ea pronuntiatione profertur atque distinguitur, qua in hominis sui corde generata est. Sciens itaque Apostolus

donc, convaincu qu'une force plus grande s'attache au discours prononcé devant des auditeurs, désire que la voix qu'il fait entendre dans son épître, voix comprise dans des lettres se change en parole vivante et animée, et comme chose plus utile à ceux que l'erreur avait dépravés, de les amener de vive voix à la vérité. Il exprime ce désir parce qu'il était dans l'embarras à cause d'eux; ce qui est dit avec plus de clarté dans le texte grec. En effet, le mot ἀποροῦμαι ne signifie pas précisément *confusion* que les grecs expriment par αἰσχύνη ou σύγχυσις, qui signifie *indigence, besoin*. Voici donc le sens : « Je voudrais être maintenant près de vous et m'exprimer de vive voix devant vous, parce que je suis dans le besoin à cause de vous. Je n'ai point recueilli parmi vous les fruits que les docteurs recueillent ordinairement de leurs disciples, c'est en pure perte que j'ai jeté dans vos âmes la semence de la doctrine, puisque je souffre la pauvreté au milieu de vous, tellement que je puis m'écrier avec Jérémie : « Je n'ai été utile en rien, et nul ne m'a été utile » *Jérém.* XXIII, 25. On peut encore donner une autre explication : L'apôtre saint Paul qui s'était fait Juif avec les Juifs pour gagner les Juifs I *Cor.* IX, et avec ceux qui étaient sous la loi comme s'il eût été encore sous la loi, qui s'était rendu faible avec les faibles pour gagner les faibles, suivant la condition de ceux qu'il désirait sauver, changeait sa voix, et comme les acteurs, (car il était devenu un spectacle au monde, aux anges et aux hommes) I *Cor.* IV, changeait de costume et d'accent. Ce n'est pas qu'il fût ce qu'il semblait être, mais il prenait le rôle qui devait être le plus utile aux autres. Il voit que les Galates ont besoin d'une autre doctrine, qu'ils doivent être sauvés par une autre voie que celle qu'ils ont suivie pour passer de la gentilité à la foi de Jésus-Christ, et il est forcé de dire : « Je voudrais être maintenant près de vous et changer mon langage parce que je suis dans l'embarras à votre égard. Je vois que je ne suis d'aucune utilité, si je tiens le même langage que précédemment; et dans l'ignorance où je suis de ce que je dois faire, je suis tiré en divers sens, je suis dans l'angoisse, déchiré et mis en lambeaux. Lorsque les médecins voient que le premier remède que la science médicale leur a fait choisir a perdu sa force, ils ont recours à un autre, et ils expérimentent quel est le plus efficace jusqu'à ce qu'ils arrivent à la guérison. Ainsi le mal qui n'a pu être guéri par un cataplasme émollient cède à l'application d'un caustique plus mordant et à un remède plus énergique. Telle est ma situation, je suis embarrassé à cause de vous, dans l'ignorance où je me trouve, je suis tiré de côté et d'autre; je voudrais vous dire de vive voix ce que j'ai écrit dans ma lettre, pour vous reprendre avec plus de sévérité, parce qu'une

majorem vim habere sermonem qui ad præsentes fiat, cupit vocem epistolicam, vocem litteris comprehensam, in præsentiam commutare; et quia hoc magis expediebat his qui in errore fuerant depravati, vivo eos ad veritatem retrahere sermone. Hoc autem ideo, quia confundebatur [*Al.* confundatur] in illis ; quod quidem Græce magis proprie dicitur. Ἀποροῦμαι enim non tam « confusionem, » quæ apud illos αἰσχύνη sive σύγχυσις appellatur, quam « indigentiam et inopiam » sonat. Sensus itaque iste est : Vellem apud vos nunc adesse, et litterarum vocem præsens ipse proferre, quia indigeo in vobis. Non quippe habeo fructus quos solent de discipulis habere doctores; et sine causa semen jactum est doctrinarum, cum penitus in vobis patiar egestatem; ita ut in Jeremiæ possim vocem prorumpere : « Non profui, neque profuit mihi quisquam » *Jerem.* XXIII, 23. Potest et aliter locus iste interpretari : Paulus apostolus qui factus fuerat Judæis Judæus, ut Judæos lucrifaceret I *Cor.* IX, et his qui erant sub Lege, et quasi ipse esset sub Lege, et infirmis infirmus, ut infirmos lucrifaceret; pro qualitate eorum quos salvare cupiebat, mutabat vocem suam, et in histrionum similitudinem factus siquidem est theatrum mundo, et angelis, et hominibus I *Cor.* IV habitum in diversas figuras vertebat et voces. Non quod id esset, quod se esse simulabat; sed quod id tantum videretur esse, quod cæteris proderat. Cernit Galatas alia indigere doctrina, alia via debere salvari, non illa qua primum ad Christi fidem fuerant de gentilitate transducti ; et compellitur dicere : « Vellem nunc esse apud vos, et mutare vocem meam, quoniam confundor in vobis. » Non, inquit, video me prodesse, si ea loquar quæ prius locutus sum, propter quod ignorans quid agam, et in diversa distractus, laceror, confundor atque dilanior. Et quomodo medici cum vim artis suæ in primo viderint non valere medicamine, transeunt ad aliud, et tamdiu experiuntur quid prosit e pluribus, donec perveniant ad curationem ; ut quod per mollitiem alicujus emplastri nequaquam sanari valuit, mordaciori pulvere et austeriori curatione sanetur; ita et ego quia confundor in vobis, et ignorantia huc atque illuc distrahor, vellem litterarum vocem præsens de meo ore proferre, ut vos solito

lettre ne peut exprimer le ton du reproche, elle ne peut rendre l'accent de la colère et faire ressortir par des points la douleur intime du cœur. On peut encore donner cette explication plus simple : je me suis servi à votre égard, il n'y a qu'un instant, d'un langage doux et modéré en vous disant : « Mes frères, je vous n supplie, » et encore : « Mes petits enfants pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous. » Mais maintenant tout plein de douceur et de tendresse que je suis pour vous, moi qui vous ai parlé comme un père sous l'impulsion de la charité qui ne me permet pas de voir mes enfants périr victimes d'erreurs continuelles, je voudrais être présent au milieu de vous, si je n'étais enchaîné de ces liens pour la foi, et remplacer cette voix affectueuse par le ton sévère du reproche. Et ne m'accusez pas de légèreté, si au ton affectueux succède si vite l'accent de l'indignation; je suis poussé tantôt par la charité, tantôt par la douleur à parler sous l'impression d'affections si différentes. Je ne sais quelles paroles doivent sortir les premières de ma bouche, je ne sais quel remède je dois employer pour vous guérir, parce que je suis dans l'angoisse à cause de vous.

« Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n'avez-vous pas lu la loi? Remarquez que ce que l'Apôtre appelle ici la loi est le livre historique de la Genèse qui n'indique ni ce qu'il faut faire, ni ce qu'il faut éviter. Saint Paul donne ici le nom de loi au récit de tout ce qui concerne Abraham, ses épouses et ses enfants, *Jean* XV. Nous voyons dans d'autres endroits que les livres des prophètes sont aussi désignés sous le nom de loi. Celui-là donc écoute la loi, qui ne l'examine pas superficiellement, mais pénètre dans ses profondeurs. Mais ce n'est pas écouter la loi que de n'en voir que l'écorce extérieure comme faisaient les Galates.

« Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de l'esclave, et l'autre de la femme libre. Mais celui qui naquit de l'esclave, naquit selon la chair, et celui qui naquit de la femme libre, naquit en vertu de la promesse. » Il est on ne peut plus difficile de démontrer qu'Isaac seul, qui est né de Sara, a été engendré en vertu de la promesse, à l'exclusion d'Ismaël qui est né de l'égyptienne Agar, esclave d'Abraham. En effet, l'Écriture rapporte que lorsqu'Agar, enceinte d'Ismaël, s'enfuit devant les mauvais traitements de Sara et qu'un ange vint la trouver dans le désert pour l'engager à s'humilier sous la main de sa maîtresse, ce même ange lui tint ce langage : « Je multiplierai ta postérité, et elle sera innombrable, » *Genes.* XVI. 10. Et il ajouta ensuite en parlant d'Ismaël (et personne ne se refusera à voir ici une parole de promesse:) « Il sera un homme farouche, sa

severior ipse corriperem; quoniam epistola non potest vocem objurgantis exprimere; non valet irascentis resonare clamorem, et dolorem pectoris apicibus explicare. Potest autem et simplicius intelligi : blandis apud vos modo verbis usus sum, dicens : « Fratres, obsecro vos. » Et : « Filioli mei, quos iterum parturio donec Christus formetur in vobis; » sed ego blandus et lenis, qui ad vos quasi pater locutus sum, pro ea charitate qua filios meos perire non patior et errare perpetuo, vellem nunc præsens esse si confessionis me vincula non arctarent, et blandam vocem in objurgantis verba mutare. Nec levitatis est, si nunc blandiar, nunc irascar; impellit me charitas, impellit me dolor, diversis affectibus loqui. Nescio enim in quæ primum verba prorumpam, et quo vos debeam sanare medicamine, quia confundor in vobis.

« Dicite mihi qui sub Lege vultis esse, Legem non audistis? » Notandum Legem hic dictam esse Geneseos historiam, non ut vulgo æstimant, quæ facienda sint, quæve vitanda, sed totum quod de Abraham, et ejus uxoribus liberisque contexitur, legem appellatam *Joan.* XV. Legimus et in alio loco, Prophetas quoque Legem vocari. Audit ergo Legem, qui juxta Paulum non superficiem, sed medullam ejus introspicit. Non audit Legem, qui similis Galatarum, exteriorem tantum corticem sequitur.

« Scriptum est enim, quoniam Abraham duos filios habuit, unum de ancilla et unum de libera. Sed qui de ancilla, secundum carnem natus est; qui autem de libera, per repromissionem. » Nimiæ difficultatis est demonstrare, Isaac tantum, qui de Sara natus est, fuisse de repromissione generatum, et non etiam Ismael, qui de Agar ancilla est ortus Ægyptia. Scriptura quippe refert, quod cum, persequente Sara, Agar feta fugisset, et venisset ad eum angelus in deserto, moneretque ut subjiceretur dominæ potestati, idem ipse angelus etiam hæc locutus sit : « Multiplicans multiplicabo semen tuum, et non numerabitur præ multitudine » *Genes.* XVI, 10. Et postea de Ismael (quæ utique repromissionis verba nemo dubitarit) : « Iste erit rusticanus homo, manus ejus super omnes, et manus omnium super eum, et contra faciem omnium fratrum suorum habitabit. »

main sera contre tous, et la main de tous contre lui, et il plantera ses tentes à l'encontre de tous ses frères. » Mais on peut répondre que la promesse faite par l'Ange, à moins d'autorité que la promesse de Dieu lui-même. De même qu'une étoile perd son éclat aux premiers rayons du soleil levé, ainsi en présence des promesses de Dieu, les paroles de l'Ange, s'obscurcissent, s'évanouissent et sont comptées pour rien. Cette réponse paraît avoir quelque poids, mais elle est aussitôt détruite par l'autorité de l'Écriture. En effet, il est écrit : « Et Abraham dit à Dieu : qu'il vous plaise qu'Ismaël vive devant vous, *Genes.* XVII, 18 et suiv. Et Dieu lui répondit : Sara ta femme t'enfantera un fils, et tu l'appelleras Isaac, et je ferai avec lui un pacte qui sera une alliance éternelle, et avec sa postérité après lui. Et je t'ai aussi exaucé pour Ismaël. Voilà que je le bénirai et je le ferai croître et multiplier. Il engendrera douze chefs, et je l'établirai sur un grand peuple. Mais je confirmerai mon alliance avec Isaac que Sara t'enfantera en l'année qui va venir à cette époque. » Il est évident d'après ces paroles, qu'aux termes dont Dieu se sert, Ismaël est engendré en vertu de la promesse. Mais cette difficulté se résoud, en disant que la promesse s'accomplit proprement par l'alliance que Dieu établit, et qu'autre chose est de bénir, de faire croître, de multiplier, comme il est dit d'Ismaël, autre chose est de constituer héritier par testament, ce qui se fait pour Ismaël. « Je ferai avec lui un pacte qui sera une alliance éternelle, et avec sa postérité après lui. Et dans la suite : mais je confirmerai mon alliance avec Isaac, que Sara t'enfantera, » *Genes.* XVII. 19. Et de même qu'il y a une différence entre les dons, et les biens de celui qui donne, entre les legs et l'héritage lui-même; (car nous lisons qu'Abraham a fait des dons aux enfants de ses concubines, mais qu'il a laissé au fils de Sara l'héritage de tous ses biens;) ainsi, comme nous l'avons dit, il y a une différence entre une bénédiction et des legs particuliers, et une alliance. On peut encore dire d'Ismaël lorsqu'il fut conçu que c'est un ange ou Dieu qui adressa la parole à sa mère. Voilà ce que nous pouvons dire eu égard à la faiblesse de notre esprit. Si quelqu'un peut trouver une solution plus satisfaisante à cette question : comment Ismaël qui est né d'une esclave, n'est point fils de la promesse, mais Isaac seul qui est né d'une mère libre, nous devons l'écouter de préférence. « Et si vous avez un autre sentiment, dit l'Apôtre, c'est Dieu qui vous le révélera. Il nous faut maintenant nous élever plus haut en peu de mots et dire que chacun de nous, tant qu'il n'est instruit que par les paroles des Écritures entendues dans leur sens le plus simple n'est point

Sed responderi potest, minoris auctoritatis esse repromissionem angeli, quam ipsius Dei. Sicut enim stella, orto sole, non rutilat, ita et angeli verba ad comparationem repromissionis Dei obscurari, et evanescere, et pro nihilo computari Videtur quidem hæc responsio aliquid habere momenti; sed statim sequentis Scripturæ auctoritate conteritur. Scriptum est enim : « Abraham autem dixit ad Deum : Ismael iste vivat in conspectu tuo » *Ibid.*, XVII, 18 *seqq.*; et Deus respondit ad eum ita : « Ecce Sara uxor tua pariet tibi filium, et vocabis nomen ejus Isaac, et statuam testamentum meum ad eum, in testamentum æternum, et semini ejus post eum. De Ismael autem : Ecce exaudivi te, et ecce benedixi eum, et augebo eum, et multiplicabo illum vehementer. Duodecim gentes generabit, et dabo eum in gentem magnam, testamentum autem meum statuam ad Isaac, quem generabit tibi Sara in tempore isto, anno venturo. » Ex quibus evidens est ipsius quoque sermonibus Dei, Ismael secundum repromissionem esse generatum. Sed et hoc ita solvitur, repromissionem proprie in testamenti datione compleri, et aliud esse benedicere, augere, multiplicare vehementer, quod in Ismael scriptum est; aliud hæredem facere per testamentum, quod de Isaac dicitur : « Statuam testamentum meum ad eum, in testamentum æternum, et semini ejus post eum. » Et in consequentibus : « Testamentum autem meum statuam ad Isaac, quem pariet tibi Sara » *Gen.*, XVII, 19. Et quomodo aliud sunt dona, aliud substantia ; aliud legata, aliud hæreditas (legimus enim filiis concubinarum Abrahæ dona tradita, filio autem Saræ totius substantiæ hæreditatem relictam); ita aliud esse, ut diximus, benedictionem atque legata, aliud testamentum. Sed et hoc dici potest de Ismaele, post conceptum ejus, vel angelum, vel Deum locutum. De Isaac vero antequam in Saræ utero conciperetur, Deum fuisse pollicitum. Hæc interim quantum ingenii nostri mediocritas patitur dicta sint. Cæterum si quis potest majus aliquid invenire, quomodo Ismael qui de ancilla natus est, non sit repromissionis filius, sed Isaac qui de libera, ille potius audiendus est. « Et si quid, » inquit Apostolus, « aliter sentitis, et hoc vobis Deus revelavit. » Nunc breviter ad altiora tendendum est, ut dicamus unumquemque nostrum primum, non juxta repromissionem nasci, quamdiu Scripturarum verbis simplicibus

l'enfant de la promesse. Mais quand il s'élève à un sens plus sublime, et qu'il comprend que la loi est spirituelle, alors il est engendré en vertu de la promesse, et pour parler plus clairement, tous les jours, ceux qui font les œuvres d'Abraham, seuls deviennent enfants d'Abraham. Mais pour ceux qui ont encore l'esprit de servitude et se conduisent par la crainte, ils sont engendrés de l'esclave égyptienne; tandis que ceux qui ont reçu l'esprit d'adoption, sont les enfants de Sara, la femme libre; de cette liberté que nous tenons de Jésus-Christ. Voici en effet ce que le Seigneur disait aux Juifs qui aimaient mieux rester les enfants de l'esclave : « Si vous demeurez dans ma parole, vous serez vraiment mes disciples, et vous connaîtrez la vérite, et la vérité vous affranchira, » *Jean*. VIII, 31, 32. Et les Juifs ignorant le sens caché de ces paroles lui dirent : « Nous sommes la race d'Abraham, et jamais nous ne fûmes les esclaves de personne : comment dites-vous : Vous serez libres? Jésus leur répondit : En vérité, en vérité, je vous dis, quiconque commet le péché est esclave du péché. Or l'esclave ne demeure pas toujours dans la maison, mais le fils y demeure toujours. » Si nous sommes les esclaves du péché, nous avons été engendrés par l'égyptienne Agar; si le péché ne règne pas dans notre corps mortel, nous sommes vraiment les enfants de Dieu.

« Ces choses ont été dites par allegorie » L'allégorie est proprement une figure grammaticale, et nous apprenons enfants dans les classes en quoi l'allégorie diffère des autres figures. Elle a un sens tout autre que celui qui résulte des paroles. Les ouvrages des orateurs et des poètes sont pleins d'allégories. Les divines Écritures elles-mêmes en renferment un très grand nombre. L'apôtre saint Paul le comprenait, lui qui n'était pas étranger aux lettres profanes, et il emploie le mot de cette figure, en l'appelant allégorie comme ceux de sa nation, pour démontrer plus clairement par le vrai sens de ce passage, l'abus du mot grec. Or que Paul eût une connaissaince au moins imparfaite des lettres profanes, c'est ce que prouvent ces paroles : « Un d'entre eux, leur propre prophète a dit : Crétois, toujours menteurs, bêtes méchantes, ventres paresseux, » *Tite* 1, 14. Ce vers hexamètre est du poète Épiménide, et cité par Platon et les autres écrivains de l'antiquité. En parlant à Athènes devant l'aréopage, le même Apôtre ajoute : « Comme quelques-uns de vos poètes ont dit : Nous sommes de sa race » *Act*. XVII, 28. Cet hémistiche se trouve dans le poète Aratus qui a écrit sur le ciel et les étoiles. Il en est de même de cette citation : « Les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs » I *Cor*. XV, 33, vers iambique trimètre d'une des comédies de

instruitur, et Judaicis adhuc expositionibus delectatur ; quando vero ad sublimiora transcenderit, et legem intellexerit spiritualem, tunc eum de repromissione generari; et, ut apertius loquar, quotidie eos qui faciunt opera Abrahæ, de Abraham nasci. Verum illos qui habent spiritum servitutis iterum in timore, ex ancilla generari Ægyptia; eos autem qui spiritum adoptionis acceperint, ex Sara libera; qua libertate a Christo donati sumus. Loquitur Dominus ad Judæos, qui adhuc ancillæ filii esse malebant : « Si manseritis in sermone meo, vere discipuli mei eritis, et cognoscetis veritatem, et veritas liberos faciet vos » *Joan*. VIII, 31, 32. Unde et illi ignorantes mysticum esse quod dicebatur, aiunt : « Semen Abrahæ sumus, et nemini umquam servivimus; quomodo tu dicis, liberi eritis? Respondit eis Jesus : Amen, amen dico vobis, quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati. Servus autem non manet in domo in æternum, filius autem manet in æternum. » Si servi sumus peccati, Agar nos generavit Ægyptia ; si non regnat peccatum in nostro mortali corpore, vere Dei filii sumus.

« Quæ sunt per allegoriam dicta. » Allegoria proprie de arte grammatica est, et quo a metaphora, vel cæteris tropis differat, in scholis parvuli discimus. Aliud prætendit in verbis, aliud significat in sensu. Pleni sunt oratorum (*Sup*. allegoriis,) et poetarum libri. Scriptura quoque divina, per hanc non modica ex parte contexta est. Quod intelligens Paulus apostolus (quippe qui et sæculares litteras aliqua ex parte contigerat) ipso verbo figuræ usus est, ut allegoriam, sicut apud suos dicitur, appellaret ; quo scilicet sensu magis loci hujus Græci sermonis abusionem monstraret. Scisse autem Paulum, licet non ad perfectum, litteras sæculares, ipsius verba testantur : « Dixit quidam ex eis, proprius eorum propheta : Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri *Tit*. I, 12. Hic versus heroicus Epimenidis poetæ est, cujus et Plato, et cæteri scriptores veteres recordantur. Apud Athenienses quoque cùm in Areopago satisfaceret, hæc addidit : « Sicut et quidam de vobis poetæ dixerunt : Ipsius enim et genus sumus *Act*. XVII, 28. Hoc hemistichium fertur in Arato, qui de cœlo stellisque conscripsit. Necnon et illud : « Corrum-

Ménandre. De ces témoignages et d'autres, il est évident que saint Paul n'ignorait pas les lettres profanes, et qu'il donne ici le nom d'allégorie, à ce qu'il appelle ailleurs le sens spirituel, comme dans ce passage : « Nous savons que la loi est spirituelle » *Rom.* VII, 14, au lieu de dire qu'elle est une allégorie ou une figure allégorique. Et dans un autre endroit : Ils ont tous mangé la même viande mystérieuse, et ils ont bu le même breuvage mystérieux, et ils buvaient de la pierre mystérieuse qui les suivait, et cette pierre était Jésus-Christ, I *Cor.* IX, 3, 4.

Que la manne dont il est ici question, que l'eau qui jaillit tout d'un coup, que la pierre elle-même qui suivait doivent être entendues dans un sens allégorique, c'est ce dont personne ne doute. Je sais ce qu'on peut m'objecter à l'encontre : « Mes frères, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous autres qui êtes spirituels, instruisez-le dans un esprit de douceur, » *Gal.* VI, 1. Et dans un autre endroit: « L'homme spirituel juge toutes choses, et il n'est jugé par personne » I *Cor.* II, 25, ou le mot spirituel y est également pris dans un sens tout autre que ci-dessus. Or nous appelons spirituel parce qu'il juge tout et n'est jugé par personne, cet homme qui connaissant tous les mystères des saintes Écritures, les comprend dans un sens plus relevé, et qui voyant le Christ dans les livres divins, n'admet rien en eux des traditions judaïques.

« Car ces deux femmes sont les deux alliances, dont l'une établie sur le mont de Sina, et qui n'engendre que des esclaves, est figurée par Agar. Et Sina est une montage d'Arabie, tenant à la Jérusalem d'ici-bas, qui est esclave avec ses enfants. Au lieu que la Jérusalem d'en haut est libre, et c'est elle qui est notre mère. » L'explication donnée ici par presque tous les interprètes est que l'esclave Agar représente la loi et le peuple juif, et que Sara qui est libre, figure l'Église formée et rassemblée des Gentils, et qui est la mère des saints, au témoignage de saint Paul : « Qui est notre mère à tous. » Longtemps elle fut sans enfants, et elle demeura stérile avant que le Christ naquit d'une Vierge, alors qu'Isaac qui signifie le rire du monde, n'avait pas encore fait éclater sa joie sur son père choisi de Dieu, avec la voix des vérités sublimes, car Abraham dans notre langue, signifie pére choisi, avec éclat. Quant à Agar, dont le nom signifie παροικια, c'est-à-dire, *séjour*, *demeure*, ou *voyage*, ou *retard*, elle engendre Ismaël, qui se contente d'entendre les commandements de Dieu, sans les accomplir, homme sauvage, sanguinaire, parcourant les déserts, ennemi de tous ses frères nés d'une mère libre,

punt bonos mores confabulationes pessimæ I *Cor.* XV, 33, trimeter iambicus de comœdia sumptus est Menandri. Ex quibus et aliis, evidens est Paulum non ignorasse litteras sæculares, et quam hic allegoriam dixit, alibi vocasse intelligentiam spiritualem. Ut ibi : « Scimus enim quod Lex spiritualis est » *Rom.* VII, 14, pro eo quod est, allegoria, sive allegorice figurata. Et alibi : « Omnes eamdem spiritualem comederunt escam, et eumdem spiritualem biberunt potum. Bibebant autem de spirituali sequenti eos petra, petra autem erat Christus I *Cor.* x, 34. Manna hic, et subiti fontis eruptio, et petra ipsa quæ sequitur, quod allegorice accipienda sint, nemo est qui dubitet. Scio quid econtrario possit opponi : « Fratres, si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos spirituales instruite istiusmodi in spiritu mansuetudinis *Infra*, VI, 1. Et in alio loco : « Spiritualis autem dijudicat omnia, ipse autem a nullo dijudicatur » I *Cor.* II, 25 ; quod scilicet aliud quam supra diximus, verbum spirituale sonet. Sed nos spiritualem, quia omnia judicet, et ipse a nemine dijudicetur, eum virum dicimus, qui universa Scripturarum sacramenta cognoscens, sublimiter ea intelligat : et Christum in divinis libris videns, nihil in eis Judaicæ traditionis admittat.

« Hæc enim sunt duo testamenta, unum quidem a monte Sina, in servitutem generans, quæ est Agar. Sina enim mons est in Arabia, qui conterminus est ei, quæ nunc est Jerusalem, et servit cum filiis suis. Illa autem quæ sursum est Jerusalem, libera est, quæ est mater omnium nostrum. » Pene cunctorum super hoc loco ista est explanatio, ut Agar ancillam, interpretentur in Lege, et in populo Judæorum : Saram autem liberam, in Ecclesia, quæ de gentibus congregata est, quæ mater sanctorum sit, Paulo dicente : « Quæ est mater omnium nostrum. » Hæc diu non peperit, antequam Christus de Virgine nasceretur, et sterilis fuit ; necdum risu mundi Isaac de electo patre cum voce sublimium dogmatum resonante; siquidem et « Abraham » in nostra lingua, « pater electus cum sonitu » refertur. « Agar » autem quæ interpretatur παροικία, id est, « incolatus, » sive « peregrinatio, » sive « mora, » generat Ismael, qui tantum « audiat Dei » præcepta, nec faciat hominem rusticum, sanguinarium, deserta sectantem, qui universis fratribus suis de libera procreatis inimicus sit, et

et leur résistant ouvertement. Et il n'est pas étonnant, que l'ancien Testament qui a été établi et écrit sur le mont Sina, dans l'Arabie, lequel tient à la Jérusalem d'ici-bas, ne soit pas éternel, car le séjour diffère de la possession perpétuelle; et le mont Sina signifie *tentation* et Arabie *coucher*. Au contraire, la Jérusalem d'en haut qui est libre et la mère des saints, nous démontre que la Jérusalem de la terre est en bas et plongée dans une région basse et infime. Il en est qui entendent les deux Testaments dans un autre sens. Pour eux, la divine Écriture, tant l'ancienne que la nouvelle, selon les sens différents qu'elle présente, et l'explication de ceux qui la lisent, figure l'esclave ou la femme libre. Ainsi ceux qui sont encore esclaves de la lettre, et qui ont l'esprit de crainte qui les asservit, sont engendrés de l'égyptienne Agar. Ceux au contraire, qui s'élèvent plus haut, et veulent entendre ce qui est écrit dans un sens allégorique, sont les fils de Sara qui dans notre langue signifie ἄρχουσα, c'est-à-dire *princesse* au féminin. Et ils affirment qu'ils sont forcés de donner cette interprétation, parce qu'il serait injuste de dire que Moïse et tous les prophètes sont nés de l'esclave, et les gentils quels qu'ils soient, de la femme libre. Il vaut donc mieux que nous entendions les esclaves et les hommes libres, non seulement de ceux qui sont dans l'Église, tout en ayant égard, comme nous l'avons dit, à la diversité des sentiments, mais encore d'un seul et même homme. Tant qu'il s'attache au sens purement historique, il est le fils de l'esclave ; mais lorsque Jésus lui ouvrant les Écritures, son cœur s'embrase, et qu'il reconnaît à la fraction du pain celui qu'il ne voyait pas auparavant *Luc.* XXIV, alors il est appelé le fils de Sara. Marcion et Manichée n'ont point voulu effacer de leur exemplaire ce passage où l'Apôtre dit : « Ces choses ont été dites par allégorie » et ce qui suit. Ils ont pensé que c'était une difficulté qu'ils nous laissaient, c'est-à-dire, que la loi doit être entendue dans un autre sens que celui où elle est écrite. Mais, même en admettant, comme nous le faisons et comme saint Paul l'enseigne, qu'elle doive être entendue dans un sens allégorique, ce n'est pas d'après la volonté du lecteur ni par l'autorité de l'écrivain qu'elle a reçu ce sens, et ils sont brisés par ce témoignage qu'ils paraissent avoir conservé contre nous, c'est-à-dire, que Moïse serviteur du Dieu créateur, a écrit dans un sens spirituel et allégorique, comme l'enseigne leur apôtre qu'ils proclament le prédicateur d'un autre Christ et d'un Dieu meilleur.

« Car il est écrit : Réjouissez-vous stérile, qui n'enfantiez point : poussez des cris de joie, vous qui ne deveniez point mère, parce que celle qui était délaissée a plus d'enfants que

adversa eis fronte resistat. Nec mirum vetus Testamentum, quod in monte Sina, qui est in Arabia, et confinis est ei, quæ nunc est Jerusalem, constitutum est atque conscriptum, non esse perpetuum; cum et incolatus a perpetua possessione diversus sit, et « Sina » montis nomen « tentationem » sonet; et « Arabia » significet « occasum ; » et econtrario quæ sursum est Jerusalem, quæ est libera materque sanctorum, demonstret hanc Jerusalem, quæ in præsenti est, deorsum esse, et in humili infimoque demersam. Sunt qui duo Testamenta et aliter intelligant; ut Scripturam divinam, tam veterem quam novam, juxta diversitatem sensus eorumque sententiam qui legunt, aut ancillam interpretentur, aut liberam, et eos, qui adhuc litteræ serviant, et spiritum timoris habeant in servitutem, de Agar Ægyptia velint esse generatos ; eos autem qui ad superiora conscendant, et allegorice velint sentire quæ scripta sunt, filios esse Saræ, quæ in lingua nostra ἄρχουσα, id est, « princeps » interpretatur, genere feminino. Et hoc ob illiam necessitatem se asserunt [*Al.* asserat] usurpare; quia iniquum sit Moysen, et cunctos prophetas de ancilla, quoslibet vero gentilium de libera intelligere procreatos. Unde melius esse, ut non solum de his qui in Ecclesia sunt, pro diversitate (ut supra diximus) intellectuum, alios servos, alios liberos arbitremur ; sed etiam de uno eodemque homine quamdiu sequitur historiam, ancillæ eum esse filium ; cum autem aperiente Jesu Scripturas, incensum fuerit cor ejus, et in fractione panis inspexerit eum quem antea non videbat *Luc.* XXIX ; tunc et ipsum Saræ filium nominari. Marcion et Manichæus hunc locum in quo dixit Aposolus : « Quæ quidem sunt allegorica, » et cætera quæ sequuntur, de codice suo tollere noluerunt, putantes adversum nos relinqui; quod scilicet Lex aliter sit intelligenda, quam scripta est; cum utique etiamsi allegorice (quod nos quoque fatemur, et Paulus docet) accipienda sit, non pro voluntate legentis, et pro scribentis auctoritate sic condita sit ; et eo ipso, quod contra nos servare visi sunt, conterantur; quod Moyses creatoris Dei servus, spiritualia scripserit, Apostolo quoque eorum idipsum docente, quem ipsi alterius Christi, et melioris Dei asserunt prædicatorem.

« Scriptum est enim : lætare, sterilis, quæ non paris,

celle qui a un époux, » *Isai* LIV, 1. La Synagogue a eu pour époux la loi, et d'après la prophétie d'Anne, elle a été autrefois féconde en enfants, I. *Rois* I. Mais la stérilité a été le partage de l'Église, qui resta longtemps délaissée dans le désert, sans le Christ qui devait être son époux, et sans aucun de ces doux entretiens de l'époux avec son épouse. Mais après que la synagogue eut reçu dans ses mains l'acte de répudiation, qu'elle eut fait servir les ornements qu'elle avait reçus de son mari à orner une idole, alors son mari voyant la première ceinture tombée en pourriture s'en fit une autre des gentils et la mit autour de ses reins, et aussitôt qu'elle fut unie à son mari, elle conçut et enfanta. Et le Seigneur s'écrie dans Isaïe par la bouche de son prophète : « Une nation tout entière vient de naître; » lorsque dans un seul jour, nous voyons dans les Actes des apôtres trois mille et ensuite cinq mille autres embrasser la foi; *Act.* III et suiv. Je ne crois pas nécessaire de m'étendre ici sur la multitude des chrétiens et sur le petit nombre des juifs, alors que l'étendard de la croix brille dans tout l'univers et qu'on voit à peine paraître dans les villes un juif tant soit peu notable.

« Nous sommes donc, mes frères, les enfants de la promesse figurés par Isaac. » Que l'Apôtre et ceux qui lui sont semblables, soient comme Isaac enfants de la promesse, c'est ce que chacun comprend sans difficulté. Mais comme Origène expliquant ce passage, traduit ainsi ces paroles : Pour vous, mes frères, vous êtes les enfants de la promesse figurés par Isaac, on demande comment les Galates qu'il avait traités d'insensés, à qui il reprochait de finir par la chair, après avoir commencé par l'esprit, sont appelés maintenant enfants de la promesse figurés par Isaac? Nous répondons que l'Apôtre les appelle enfants de la promesse figurés par Isaac, parce qu'il ne désespère pas entièrement de leur salut et de leur retour à l'esprit dans lequel ils avaient commencé, et qu'ils deviennent ainsi les enfants de la mère libre. Mais s'ils persistent à finir par la chair, ils demeurent alors les fils de l'esclave.

« Et comme alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'esprit, il en est de même encore aujourd'hui. Mais que dit l'Écriture? Chassez l'esclave et son fils, car le fils de esclave ne sera point héritier avec le fils de la femme libre. Or, mes frères, nous ne sommes point les enfants de l'esclave, mais de la femme libre, et c'est Jésus-Christ qui nous a donné cette liberté. » Je ne pense pas que nous puissions trouver dans l'Écriture ce fait d'Ismaël persécutant Isaac; nous lisons simplement que Sara voyant le fils de l'égyptienne qui était l'aîné, jouer avec Isaac, elle en fut indignée, et dit à Abraham : « Chassez cette esclave et son fils, car le fils de l'esclave ne partagera pas

erumpe et clama, quæ non parturis, quia multi filii desertæ magis quam ejus quæ habet virum *Isai.* LIV, 1. Virum habuit synagoga Legem, et juxta Annæ quoque prophetiam, fetosa quondam in liberis fuit I *Reg.* I. Sterilis vero Ecclesia, sine viro Christo, sine ullo sponsi sermonis alloquio, diu jacuit in deserto. Sed postquam accepit illa librum repudii in manus suas, et omnia ornamenta viri in idoli vertit ornamentum; tunc maritus priore cingulo putrescente, alium lumbis suis baltheum, aliud de gentibus lumbare contexuit ; quæ statim ut est viro juncta, concepit et peperit. Et in Isaac exclamat Dominus per prophetam : « Si est gens nata simul » *Isai.* XLIX, 54 : quando una die in Actibus apostolorum tria millia et quinque millia hominum crediderunt *Actor.* III, *seqq.* Nec puto necesse esse, ut de multitudine Christiana, et Judæorum paucitate dicamus, cum in toto mundo crucis vexilla resplendeant; et vix rarus atque notabilis in urbibus Judæus appareat.

« Nos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii sumus. » Apostolum et similes ei secundum Isaac promissionis esse filios, nulla intelligentiæ difficultas est. Sed quia Origenes hunc locum edisserens, ita Apostoli posuit exemplum : « Vos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii estis, » quæritur quomodo Galatas, quos stultos apellarat, et incœpisse dixerat spiritu, carne finire, nunc secundum Isaac filios repromissionis vocet? Dicimus itaque Apostolum idéo eos appellare secundum Isaac filios repromissionis, quia non penitus eorum desperet salutem, et rursum eos ad spiritum quo cœperant æstimet reversuros, fiantque filii liberæ. Qui si carne fuerint consummati, filii sunt ancillæ.

« Sed quomodo tunc qui secundum carnem natus fuerat, persequebatur eum qui secundum spiritum : ita et nunc. Sed quid dicit Scriptura? Ejice ancillam et filium ejus ; non enim hæres erit filius ancillæ cum filio meo Isaac. Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ. Qua libertate Christus nos liberavit. » Non puto invenire non posse ubi Ismael persecutus fuerit Isaac ; sed tantum illud, quod cum filius Ægyptiæ, qui major natu erat luderet cum Isaac, indignata sit Sara, et dixerit ad Abraham : « Ejice ancillam et filium ejus, non enim

l'héritage avec mon fils Isaac, » *Gen.* XXI, 10. Ainsi un simple jeu d'enfants entre eux est une cause d'expulsion et de renvoi. Mais l'Apôtre, hébreu d'origine, instruit aux pieds du docteur Gamaliel, lui qui, dans une assemblée avait autrefois réprimé la fureur des Pharisiens contre le Seigneur, a compris d'après ces paroles de Sara : « car le fils de l'esclave ne sera point héritier avec mon fils, » qu'il ne s'agissait pas ici d'un simple jeu. Peut-être en effet Ismaël, qui était le plus âgé, et qui avait été circoncis dans un âge où il pouvait comprendre et sentir ce qu'il avait souffert, s'attribuait-il le droit d'aînesse, et l'Écriture traite de jeu cette dispute des deux enfants. Aussi Sara, ne pouvant supporter cette prétention, et indignée de voir que le fils de l'esclave s'attribuait si jeune encore les droits du premier-né, s'écria : « Chassez l'esclave avec son fils, car le fils de l'esclave ne partagera point l'héritage avec mon fils. » Abraham ayant trouvé dur, que non seulement Ismaël cessât d'être l'aîné, mais qu'il ne pût même recevoir une partie égale de l'héritage avec son plus jeune frère, (car les aînés ont toujours droit à une portion plus considérable), Dieu qui voulait que la femme libre restât dans la maison et que l'esclave fût mise dehors, confirme les paroles de Sara et dit à Abraham : « Que cette parole sur l'enfant et sur la servante ne te paraisse pas dure, et quelque chose que dise Sara, écoute sa voix; car c'est d'Isaac que ta postérité prendra son nom. » De même donc que le frère aîné Ismaël persécutait alors son plus jeune frère Isaac encore à la mamelle, en s'arrogeant le privilège de la circoncision, et les droits du premier-né, ainsi maintenant Israël selon la chair se soulève, s'enfle d'orgueil et se déclare contre son plus jeune frère, le peuple chrétien formé des gentils. Considérons la conduite insensée des Juifs qui ont mis à mort le Seigneur, persécuté les prophètes et les apôtres et qui s'opposent à la volonté de Dieu, et nous verrons d'après le témoignage de l'histoire que les chrétiens ont eu à souffrir de plus grandes persécutions de la part des Juifs, que de la part des Gentils. Nous sommes étonnés de cette conduite des Juifs. Mais aujourd'hui, les chrétiens eux-mêmes, qui sont encore de petits enfants en Jésus-Christ, et vivent d'une manière charnelle, persécutent ceux qui sont nés de l'eau et de l'esprit, et qui, ressuscités avec Jésus-Christ, cherchent non les choses de la terre, mais les choses du ciel. Qu'ils fassent ce qu'ils veulent, qu'ils se joignent à Ismaël pour persécuter Isaac, ils seront chassés dehors avec leur mère l'esclave égyptienne, et ils n'auront point de part à l'héritage qui sera donné à celui-là seul qui est le fils de la promesse. Remarquez la justesse de cette expression : c'est celui qui est né selon la chair qui

hæreditabit filius ancillæ cum filio meo Isaac » *Gen.* XXI, 10. Et utique simplex lusus inter infantes, expulsione et abdicatione indignus est. Verum Apostolus quasi Hebræus ex Hebræis, et ad pedes magistri Gamalielis edoctus, qui quondam furentes adversus Dominum [*Al.* eum] Pharisæos concilio refrenaret, ex verbis Saræ dicentis : « non enim hæreditabit filius ancillæ, cum filio meo Isaac. » intellexit lusum illum simplicem non fuisse. Sed quia forsitan Ismael quasi major natu, et eo tempore circumcisus quo jam poterat intelligere et sentire quod passus est, sibi primogenita vindicabat, Scriptura jurgium parvulorum, lusum vocavit. Unde et Sara hæc verba non sustinens, et consuetudinem sibi primogenita vindicantis ancillæ filii a parva ætate non patiens erupit in vocem : « Ejice ancillam cum filio suo : « Non enim hæreditabit filius ancillæ cum filio meo Isaac. » Quod cum durum visum fuisset Abrahæ (semper enim primogenitis majora debentur), non solum Ismaelem priorem esse desinere, sed ne æqualem quidem cum minore fratre accipere portionem; Deus qui liberam intus esse, et foras expelli volebat ancillam, Saræ verba confirmat, et loquitur ad Abraham : « Non durum sit coram te de puero et ancilla. Omnia quæ dixerit [Al. *dixit*] tibi Sara, audi vocem ejus; quoniam in Isaac vocabitur tibi semen. » Sicut ergo tunc major frater Ismael lactentem adhuc et parvulum persequebatur Isaac, sibi circumcisionis prærogativam, sibi primogenita vindicans ; ita et nunc secundum carnem Israel [*Al.* Ismael], adversum minorem fratrem de gentibus populum Christianum sustollitur, inflatur, erigitur. Consideremus insaniam Judæorum, qui et Dominum interfecerunt, et prophetas, et apostolos persecuti sunt, et adversantur voluntati Dei, et videbimus multo majores persecutiones, quas nos etiam historiæ docent, a Judæis in Christianos quam a gentibus concitatas. Miramur de Judæis? Hodie quoque hi qui in Christo parvuli sunt, et vivunt carnaliter, persequuntur eos qui ex aqua et spiritu nati sunt; et cum Christo resurgentes, ea quærunt quæ sursum sunt, non deorsum. Faciant quod volunt; cum Ismaele persequantur Isaac; ejicientur foras cum ancilla matre Ægyptia ; nec accipient hæreditatem, quam solus qui de repromissione natus est,

persécute celui qui est spirituel. Car jamais l'homme spirituel ne persécute l'homme charnel, mais il a pour lui les égards qu'on a pour un frère moins bien élevé, il sait qu'avec le temps il peut se corriger. Et s'il aperçoit le fils de l'égyptienne se mettre en colère, il se rappelle qu'ils sont les enfants d'un même père, qui a créé la lumière, les bœufs et le moucheron, et que dans une grande maison il y a non seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi des vases de bois et de terre. Disons donc avec l'apôtre saint Paul : « Nous ne sommes pas les fils de la servante, mais de la femme libre » et renouvelés en Jésus-Christ, écoutons les paroles du Seigneur aux Juifs : « Si vous demeurez dans ma parole, vous connaîtrez sa vérité, et la vérité vous délivrera, » *Jean* VII, 31, 32. L'Apôtre était délivré par cette liberté lorsqu'il disait : « Étant libre à l'égard de tous, » I *Cor.* IX, 14. Il se savait libre de tous les vices, affranchi de toute concupiscence et de toute erreur, il se réjouissait donc avec raison dans cette liberté du Christ qui lui faisait dire : « Nous ne sommes pas les fils de la servante, mais de la femme libre. »

CHAPITRE V.

« Soyez fermes, et ne vous enchaînez pas de nouveau sous le joug de la servitude. » Nous voyons par ces paroles que celui qui est enchaîné sous le joug de la servitude, ne peut se tenir ferme; et aussi que celui qui a été gratifié par Jésus-Christ de la liberté, reste sous le joug tant qu'il a l'esprit de servitude pour se conduire par la crainte, et qu'il ne sait que les premiers éléments de la loi. En leur disant : « Soyez fermes, » l'Apôtre exhorte les Églises de Galatie à conserver leur foi ferme et immuable et à demeurer droites, le pied appuyé sur le Sauveur. C'est ce que déclare le juste dans un autre endroit : « Il a établi mes pieds sur la pierre » *Ps.* XXXIX, 3, au lieu de : « sur le Christ, » afin de n'être plus emporté çà et là à tout vent de doctrine, et entraîné dans une multitude d'erreurs *Ephes* IV. Aussi l'Apôtre fait-il cette recommandation à ceux qui sont debout : « Que celui qui veut être ferme, prenne garde de tomber, » I, *Cor.* X, 12. Et dans un autre endroit : « Demeurez fermes, agissez avec virilité, et fortifiez-vous. » *Ibid.* XVI, 13, afin qu'ils se tiennent unis à celui qu'Étienne persévérant dans son martyre vit debout à la droite du Père *Act.* VII, et qui a dit à Moïse : « Pour vous, tenez-vous avec moi, » *Exod.* XXIV, 2. Or ce qu'il appelle le joug de la servitude, c'est la loi qui est dure, difficile, pénible, qui consume jour

consequetur. Eleganter autem et illud, quod is qui secundum carnem natus est, persequitur spiritualem. Numquam enim spiritualis persequitur carnalem ; sed ignoscit ei quasi rusticano fratri ; scit eum posse proficere per tempus. Et si quando Ægyptiæ filium viderit irascentem, recordatur unius patris, qui lucem, boves crearit et culicem ; et in magna domo, non solum esse vasa aurea et argentea ; sed lignea et fictilia. Itaque cum apostolo Paulo dicamus : « Non sumus ancillæ filji, sed liberæ » II *Tim.* II ; et renovati in Christo, audiamus verba Domini ad Judæos loquentis : « Si manseritis in sermone meo, cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos » *Joan.* VIII, 31, 32. Hac libertate et Apostolus liberatus aiebat : Cum enim sim liber ex omnibus. « Qui facit peccatum, servus peccati est » I *Cor.* IX, 19. Ille quia se ab omnibus vitiis liberum, ab omni concupiscentia et errore sciebat alienum, recte in Christi libertate gaudebat dicens : « Non sumus ancillæ filii, sed liberæ, qua libertate Christus nos liberavit » *Joan.* VIII, 34.

CAPUT V.

« State, et nolite iterum jugo servitutis contineri. » Et ex hoc ostenditur, quia non stet qui jugo inhæreat servitutis. Et quia is qui a Christo libertate donatus est, tamdiu fuerit sub jugo, quamdiu spiritum servitutis habuerit in timore, et Legis initia sit secutus. Quod autem ait, « state, » firmam et stabilem in Christo hortatur fidem, ut Ecclesiæ Galatiæ fixo in Salvatore permaneant pede. De quo et in alio loco justus loquitur : « Statuit super petram pedes meos » *Ps.* XXXIX, 3, pro eo quod est, « super Christum ; » ne scilicet circumferantur omni vento doctrinæ, et in diversa rapiantur *Ephes.* IV. Unde et ad stantes dicitur : « Et qui stat, videat ne cadat » I *Cor.* X, 12. Et in alio loco : « State, viriliter agite, confortamini » *Ibid* XVI, 13, ut stent cum eo, quem Stephanus a dextris Patris stantem vidit in martyrio perseverans *Act.* VII, et qui locutus est ad Moysen : « Tu vero sta mecum » *Exod.* XXXIV, 2. Jugum autem servitutis, Legem vocat duram, difficilem, laboriosam, quæ die ac nocte cultores suos gravi opere consumit. Sicut et Petrus in Actibus apostolorum : « Quid tentatis, » inquit, « imponere jugum grave super collum fratrum, quod neque nos, neque patres nostri portare potuerunt » *Act.* XV. 10 ? Quod autem apposuit, « nolite iterum, » non quo

et nuit ses observateurs par de rudes fatigues. C'était la pensée de saint Pierre lorsque nous l'entendons dire dans les Actes des apôtres : « Pourquoi tentez-vous Dieu, en imposant à nos frères un joug que nos pères ni nous n'avions pu porter? » *Act.* xv, 10. En disant : « n'allez pas de nouveau, » saint Paul ne veut point parler du joug de la loi que les Galates auraient observée auparavant, mais du joug non moins accablant de l'idolâtrie qui pesait si lourdement sur le peuple égyptien et le précipita dans la mer rouge comme une masse de plomb, *Exod.* xv. C'est dans ce même sens qu'il leur avait dit précédemment : « comment vous tournez-vous de nouveau vers ces éléments faibles et pauvres, auxquels vous voulez vous asservir de nouveau. » En effet, les Galates, qui à la prédication de Paul, avaient renoncé au culte des idoles, et s'étaient élevés jusqu'à la grâce de l'Évangile, ne retournaient pas à la servitude de la loi judaïque qu'ils n'avaient jamais connue avant leur conversion; mais en voulant observer les temps, recevoir la circoncision charnelle, offrir des victimes matérielles, ils retournaient en quelque sorte au même culte dont ils avaient été les esclaves dans l'idolâtrie. On dit en effet que les prêtres égyptiens, les ismaélites et les madianites, observent la circoncision. Quant à la coutume des Gentils d'observer les jours, les mois et les années, mieux vaudrait pour nous l'ignorer pour n'avoir jamais de jour de fête qui nous soit commun.

« Voici que moi Paul je vous dis, que si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien. Le Sauveur dit à ses disciples dans l'Évangile : « Celui qui vous écoute, m'écoute; et celui qui vous reçoit, me reçoit « *Luc*; x, 16. Et l'Apôtre l'atteste, lorsqu'il dit : « Je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi » *Gal.* II, 20; et ailleurs : « Est-ce que vous voulez éprouver celui qui parle en moi, le Christ » II *Cor.* XIII, 3? Autant de preuves qui établissent clairement que lorsque l'Apôtre dit : « Voici que moi Paul je vous dis; » il faut recevoir ses paroles non comme les paroles de Paul, mais comme les paroles du Seigneur. En effet, après avoir commencé par dire dans la première épître aux Corinthiens : « Pour ceux qui sont dans le mariage, ce n'est pas moi, mais le Seigneur » I *Cor.* VII 10; et avoir ajouté presque aussitôt : « Quant aux autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi, » *Ibid*, 12, pour ne pas laisser avilir son autorité, il s'empresse de dire : « Je pense avoir en moi l'Esprit de Dieu. » L'Esprit et le Christ parlant ainsi par sa bouche, il n'avait plus à craindre le mépris, lorsqu'à l'imitation des prophètes, il s'exprimait de la sorte : « Voici ce que dit le Seigneur tout-puissant. » Mais ici son langage a une portée plus haute : « Voici ce que moi Paul je vous dis : que si vous vous faites

prius Legem Galatæ custodierint; sed quo et idololatriæ jugum grave sit, quo Ægyptiorum populus oppressus, ad instar plumbi in Rubrum mare mersus est *Exod.*xv. Juxta quem sensum et supra dixerat : « Quomodo convertimini iterum ad infirma, et egena elementa; quibus rursum servire vultis, dies observantes, et menses, et tempora, et annos? » Galatæ enim qui ad Pauli apostoli prædicationem, idolis derelictis, statim ad Evangelii conscenderant gratiam, non revertebantur ad Legis Judaicæ servitutem, quam numquam prius cognoverant, sed volentes observare tempora, circumcidi carne, et hostias offerre corporeas, quodammodo in eosdem revertebantur cultus, quibus in idololatria ante servierant. Aiunt enim, et Ægypti sacerdotes et Ismaelitas, et Madianæos præputium non habere. Quod autem nationes observent dies, menses, et annos, utinam nesciremus, ne [*Al.* nec] nobis cum eis esse umquam mixta festivitas.

« Ecce ego Paulus dico vobis; quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest. » In Evangelio Salvator ad discipulos loquitur. « Qui vos audit, me audit : qui vos suscipit, me suscipit » *Luc.* x, 16. Et Apostolus testatur, dicens : « Vivo autem, jam non ego; vivit autem in me Christus » *Supra* II, 20; et alibi : « An experimentum quæritis ejus qui in me loquitur Christus » II *Cor.* XIII, 3 ? Ex quo liquido comprobatur hoc quod nunc dicit : « Ecce ego Paulus dico vobis, » non quasi Pauli tantum verba accipienda, sed Domini. Nam cum et in prima ad Corinthios præmisisset : « His autem qui nupti sunt denuntio, non ego, sed Dominus » I *Cor.* VII, 10; et statim intulisset : « cæteris autem ego præcipio » *Ibid.*, 12, ne vilis sua putaretur auctoritas : « puto, » inquit, « quod et ego spiritum Dei habeo ; » ut spiritu et Christo in se loquente non contemptui duceretur, qui prophetas imitans diceret : « Hæc dicit Dominus omnipotens. » Majus autem fiet id quod dictum est : « Ecce ego Paulus dico vobis; quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest, » si cum principio copuletur, in quo ait : « Paulus apostolus non ab hominibus, neque per hominem, sed

circoncire, le Christ ne vous servira de rien. » Surtout si on le rapproche du commencement de cette épître : « Paul établi apôtre, non par des hommes, ni par l'autorité d'aucun homme, mais par Jésus-Christ etc. » Ceux qui l'entendaient parler de la sorte devaient être beaucoup plus impressionnés par l'autorité de celui qui envoyait, que par l'autorité de celui qui était envoyé. On fera peut-être ici cette objection : L'épître aux Romains renferme une proposition contraire à celle-ci, lorsque l'Apôtre dit : « La circoncision est utile il est vrai, mais à la condition que vous observerez la loi, » *Rom.* II, 25, et plus bas : « Qu'est-ce donc que le Juif a de plus? ou, à quoi sert la circoncision? Beaucoup de toute manière. Et d'abord en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés, » *Ibid.* III, 1, 2. Puisqu'en effet, le Christ ne sert de rien à ceux qui se font circoncire, comment la circoncision peut-elle être utile à ceux qui observent la loi. Voici la solution que nous donnons à cette objection : L'épître écrite aux Romains était adressée à ceux qui avaient embrassé la foi tant des Juifs que des Gentils. Or, saint Paul s'appliqua à ne blesser aucun des deux peuples, et à leur conserver à chacun leur privilège, c'est-à-dire, à ce qu'ils ne fussent obligés, ni les Gentils à se faire circoncire, ni ceux qui étaient circoncis à renoncer à la circoncision. Mais lorsqu'il écrit aux Galates, il emploie un autre raisonnement; car les chrétiens ne venaient pas ici du peuple circoncis, mais des Gentils. La circoncision ne pouvait donc être d'aucune utilité pour eux, qui après la grâce de l'Évangile retournaient aux éléments de la loi. Nous lisons à l'appui dans le récit historique des Actes *Act.* XV, que quelques-uns du peuple circoncis qui avaient embrassé la foi s'élevèrent dans l'assemblée, affirmant que les gentils convertis devaient recevoir la circoncision, et garder la loi de Moïse; mais que les anciens qui étaient à Jérusalem, ainsi que les apôtres réunis avec eux, avaient décidé et réglé par lettre qu'on n'imposerait pas aux Gentils convertis le joug de la loi, ni aucune autre observance, si ce n'est de s'abstenir des victimes sacrifiées aux idoles du sang et de la fornication; ou bien comme le portent quelques exemplaires, des chairs étouffées. Et afin qu'il ne restât aucun doute sur ce point, que la circoncision ne sert de rien, et que ce n'est que par ménagement pour les Juifs convertis à la foi que dans son épître aux Romains, il a tant soit peu tempéré l'expression de son sentiment, dans la suite de son épître aux Corinthiens (1) il démontre clairement que ce n'est rien d'être circoncis, ou d'être incirconcis, mais que l'essentiel est d'observer les commandements de Dieu I *Cor* VII, 19. Il

per Jesum Christum, » et reliqua; ut audientes, non tam missi, quam mittentis auctoritate moveantur. Potest aliquis dicere : Contrarium est huic loco illud quod ad Romanos scribitur : « Circumcisio quidem prodest, si Legem custodias » *Rom.* II, 25; et infra : « Quid ergo est amplius Judæo; aut quæ utilitas circumcisionis ? Multum per omnem modum. Primum quidem, quia credita sunt illis eloquia Dei » *Ibid.*, 1, 2. Si enim his qui circumcisi fuerint Christus nihil prodest; quomodo Legem custodientibus prodest circumcisio ? Quod quidem hac responsione solvetur, ut dicam [*Al.* dicatur.] Epistolam quæ ad Romanos scirpta est, ad eos esse dictatam, qui ex Judæis Gentibusque crediderant; et hoc egisse Paulum, ut [*Al.* ne] neuter populus offenderetur; quo scilicet suum utraque plebs privilegium possideret; ut nec gentiles circumciderentur, nec circumcisi adducerent præputium. Ad Galatas autem scribens alio usus sit argumento. Non enim erant ex circumcisione, sed ex gentibus qui crediderant. Nec poterat eis prodesse circumcisio, qui post Evangelii gratiam iterum ad legalia reverterentur elementa. Et in Actibus apostolorum narrat historia *Actor.* XV; cum quidam de circumcisione surgentes asseruissent eos qui ex gentibus crediderant, debere cicumcidi, et legem custodire Moysi, seniores qui Jerosolymis erant, et apostolos pariter congregatos, statuisse per litteras, ne superponeretur eis jugum Legis, nec amplius observarent, nisi ut custodirent se tantum ab idolothytis, et sanguine, et fornicatione, sive ut in nonnullis exemplaribus scriptum est, « et a suffocatis. » Et ne resideat ulla dubitatio, quod circumcisio nihil prosit, sed propter eos qui ex Judæis crediderant, ad Romanos de circumcisione sententiam temperavit, paulatim ad Epistolæ ejusdem posteriora descendens, nec circumcisionem, nec præputium aliquid valere, monstravit dicens : « Circumcisio itaque nihil est, et præputium nihil est, sed observatio mandatorum Dei » I *Cor.* VII, 19. Intantum enim circumcisio nihil est, ut Israeliticæ quo-

(1) Ce n'est point vers la fin de l'épître aux Romains, comme parait l'indiquer le texte latin de saint Jérôme « ad ejusdem epistolæ posteriora descendens, » mais bien dans le Chapitre VII de la 2ᵉ épître aux Corinthiens que se trouve cette citation. (Note du Traducteur).

est tellement vrai que la circoncision n'est rien, qu'au témoignage du prophète, elle n'a servi de rien à la maison d'Israël, si fière du privilège de la circoncision : « Toutes les nations sont incirconcises de chair, mais la maison d'Israël est incirconcise de cœur » *Ezech.* XLIV, 19, et Melchisédech, qui était incirconcis n'a pas laissé de bénir Abraham qui était circoncis, *Gen.* XLIV. En effet, ces paroles : « Si vous vous faites circoncire, » signifient, dans la pensée de l'Apôtre : « Si vous êtes circoncis dans la chair; » c'est ce que dans un autre endroit, saint Paul appelle non la circoncision, mais la mutilation. « Voyez, dit-il, ceux qui se mutilent, les faux circoncis. Car c'est nous qui sommes les vrais circoncis, nous qui servons Dieu en esprit, et qui mettons notre gloire en Jésus-Christ, sans nous confier dans la chair, » *Philipp.* III 2, 3. Celui-là ne se confie pas dans la chair, qui attend tout bien de Jésus-Christ, qui ne sème point dans la chair, pour ne recueillir de la chair que la corruption, mais qui sème dans l'esprit, pour recueillir de l'esprit la vie éternelle. Il faut creuser plus avant cette pensée de l'Apôtre : « Si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira plus de rien. » Ce n'est pas seulement parce que la circoncision ne leur servira de rien, à ceux qui se font circoncire, mais quand ils paraîtraient avoir toutes les vertus chrétiennes avant d'être circoncis, ils perdent tout le fruit de ces vertus, s'ils se font circoncire après avoir cru en Jésus-Christ. Quoi donc? est-ce que la circoncision n'a servi de rien à Timothée? Elle lui a servi beaucoup de toute manière. Car il a été circoncis moins pour recueillir de la circoncision quelque avantage personnel, que pour gagner les autres à Jésus-Christ. Il s'est fait Juif pour les Juifs, afin d'amener, par la circoncision qu'il avait reçue, les Juifs à Jésus-Christ I *Cor.* IX. La circoncision ne sert de rien, lorsqu'on espère tirer quelque utilité de la circoncision par elle-même.

« Je déclare encore à quiconque se fait circoncire, qu'il est obligé de garder la loi tout entière. » Dieu qui a fait un précepte de la circoncision, à Abraham d'abord, et ensuite par Moïse dans la loi, n'a pas commandé seulement l'observation de la circoncision, mais de beaucoup d'autres préceptes, tels que les fêtes qu'il fallait célébrer à Jérusalem, les holocaustes des victimes, chaque jour soir et matin, l'immolation de l'agneau dans un seul lieu, le repos de la terre, la septième année, la cinquantième année de rémission, et d'autres que chaque lecteur pourra facilement trouver dans les Écritures. Nous presserons ici Ébion et ses sectateurs qui prétendent, qui pensent qu'on doit encore circoncire ceux qui ont cru en Jésus-Christ après la prédication de l'Évangile et nous leur dirons : qu'ils doivent observer la circoncision et tous les

que domui, se de circumcisione jactanti, nihil profuerit, propheta memorante : « Omnes gentes incircumcisæ carne, domus autem Israel incircumcisa corde » *Ezech.* XLVI, 9, et incircumcisus Melchisedec, circumcisum benedixit Abraham. Nam quod ait : « Si circumcidamini » *Genes.* XLIV; tale est, quale si dicere voluisset, si carne circumcidamini. Quam in alio loco non circumcisionem, sed concisionem vocat, dicens : « Videte concisionem. Nos enim sumus circumcisio, qui spiritu Dei servimus, et gloriamur in Christo, et non in carne confidimus » *Philipp.* III, 2 3. Non confidit in carne, qui omnem utilitatem exspectat a Christo, et non seminat in carne, ut de carne metat corruptionem; sed in spiritu, de quo vita æterna generatur. Subtilius intuenda sententia : « Si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest. Quod non solum in eo si circumcidantur, non eis prosit ipsa circumcisio ; sed etiamsi cæteras videantur extra circumcisionem in Christo habere virtutes, universæ pereant, cum post fidem Christi fuerint circumcisi. Quid igitur ? nihil profuit Timotheo circumcisio ? Multum per omnem modum. Non enim tam ideo circumcisus est, ut ex ipsa circumcisione aliquid emolumenti æstimaret posse se consequi, quam ut cæteros lucrifaceret I *Cor.* IX. Factus Judæis Judæus, ut Judæos ad fidem Christi sua circumcisione transduceret. Tunc siquidem non prodest circumcisio, cum aliquid per semetipsam putatur utilitatis [*Al.* utilitas] afferre.

« Contestor autem omnem hominem circumcidentem se, quoniam debitor est universæ Legis faciendæ. » Deus qui circumcisionem primo ad Abraham, deinde per Moysen in Lege præcipit, non solum circumcisionem, sed et alia multa observanda constituit : Dies festos Jerosolymis frequentandos ; hostiarum holocausta mane semper et vespere; immolationem in uno tantum loco agni, terræ septima ætate ferias; quinquagesimum remissionis annum, et cætera quæ facile est de Scripturis excerpere sibi unumquemque lectorem. Coarctabimus itaque Ebionem, et sectatores ejus, qui post Evangelium credentes in Christo circumcidendos putant, ut aut circumcisionem faciant, et cætera quæ præcipiuntur in Lege; aut si impossibile est cuncta

autres préceptes de la loi, ou que s'il est impossible de tout observer, de renoncer à la circoncision qui a été mise de côté comme inutile avec les autres cérémonies légales. S'ils répondent qu'ils ne sont obligés à faire que ce qui est possible (car Dieu n'exige point de nous ce que nous ne pouvons faire, mais seulement ce qu'il nous est possible d'accomplir); nous leur dirons qu'il ne peut appartenir au même Dieu, de vouloir que la loi soit observée! et d'abandonner ceux qui observent la loi. Ou comment regarder comme coupables ceux qui, le voulussent-ils, ne pourraient en accomplir tous les préceptes? Pour nous, nous suivons la loi spirituelle qui dit : « Vous ne lierez point la bouche du bœuf qui foule la moisson dans l'aire, » *Deut.* xxv, 4, et nous l'entendons comme l'Apôtre : « Est-ce que Dieu a souci des bœufs? » I *Tim.* v, 18; I *Cor.* IX 9; mais c'est pour nous qu'il fait cette recommandation, et qu'il ordonne d'observer le sabbat choisi et délicieux *Isaï* LVIII 13. Ce n'est point pour que notre bœuf, notre âne, et de vils animaux prennent leurs ébats le jour du sabbat, mais dans l'intérêt des hommes et de ces animaux dont il est écrit : « Vous sauverez les hommes et les animaux, » *Ps.* xxxv, 7. Les hommes sont ceux qui se conduisent selon la raison, les hommes spirituels; les animaux, ceux qui sont d'un esprit plus lent, et à qui les hommes spirituels enseignent à observer le sabbat du Seigneur. Et ce qui est dit plus haut : « Si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira de rien, » et ces autres paroles : « Je déclare encore à quiconque se fait circoncire, qu'il est obligé de garder la loi tout entière, » ne sont nullement en opposition aux conséquences que nous déduisons ici. Car ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi, qui sont justifiés aux yeux de Dieu, mais ceux qui observent la loi. Et celui-là est observateur de la loi, qui peut dire : « C'est nous qui sommes les vrais circoncis » et, « Le juif est celui qui l'est intérieurement, » et encore : « Nous savons que la loi est spirituelle. Celui au contraire, qui s'attache à la fausse circoncision et à la lettre qui tue, n'est point observateur de la loi, il en est bien plutôt l'ennemi, surtout après l'avènement du Sauveur, qui ôte le voile du cœur de ceux qui se convertissent à lui, afin que, contemplant à face découverte la gloire du Seigneur, nous soyons transformés de la vétusté de la lettre dans la nouveauté de l'esprit.

« Vous êtes étrangers au Christ, vous qui voulez être justifiés par la loi; vous êtes déchus de la grâce. » De même que personne ne peut servir deux maîtres, ainsi est-il difficile d'accomplir à la fois l'ombre et la vérité de la loi. L'ombre est dans la loi ancienne, jusqu'à ce que le jour brille et que les hommes disparaissent; la vérité est dans l'Évangile de Jésus-Christ.

fieri, cesset et circumcisio, quæ cum cæteris quasi inutilis prætermissa est. Quod si responderint, possibilia tantum debere se facere (non enim Deum ea a nobis exigere quæ non possumus, sed ea quæ possimus implere), dicemus eis, non ejusdem esse Dei, custodiri velle Legem, et eos qui Legem custodiant derelinquere. Aut quomodo propter intermissam Legem reos eos faciat, qui etiamsi velint, universa complere non possint? Nos vero legem sequi spiritualem, quæ dicat : « Non infrenabis os bovi trituranti » *Deut.* xxv, 4, et cum Apostolo intelligere : « Numquid de bobus cura est Deo » I *Tim.* x, 18; I *Cor.* IX, 9? sed propter nos utique dicit, et observare sabbata delicata *Isai.* LVIII, 13, non ut bos et asinus noster, et vilia pecora lætentur in sabbato; sed illi homines, et pecora, de quibus scriptum est : « Homines et jumenta salvos facies, Domine » *Ps.* xxxv, 7. Homines rationabiles quosque, et spirituales viros, animalia vero, eos qui tardioris ingenii sunt, et a spiritualibus ad agenda Domini sabbata erudiuntur. Nec contrarium esse id quod supra dictum est : Si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest; » Et quod sequitur : « Testificor omnem hominem circumcidentem se, quoniam debitor est universæ Legis faciendæ, » huic quod infertur a nobis. Neque enim auditores Legis sunt justi apud Deum; sed factores Legis justificabantur. Quia factor ille sit Legis, qui potest dicere : « Non sumus circumcisio; » et, « In occulto Judæus; » et, « scimus quia Lex spiritualis est. » Qui autem concisionem et interfectricem sequatur litteram, eum non Legis esse factorem, sed vere legis inimicum, maxime post Salvatoris adventum, qui ad se convertentibus tollat velamen de corde, ut omnes revelata facie gloriam Domini contemplantes, transfiguremur de vetustate litteræ in novitatem spiritus.

« Evacuati estis a Christo : qui in Lege justificamini, a gratia excidistis. » Quomodo nemo potest duobus dominis servire *Math.* VI, sic umbram pariter et veritatem Legis implere difficile est. Umbra in Lege veteri est, donec aspiret dies, et amoveantur umbræ : veritas in Evangelio Christi : « Gratia enim et veritas per Jesum Christum factæ

« Car la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ » *Jean.* I, 17. Celui-là donc perd la grâce de Jésus-Christ et l'Évangile auquel il était attaché, qui s'imagine être justifié par l'observation d'un précepte quelconque de la loi, et en perdant la grâce, il est déchu de la foi en Jésus-Christ, il cesse de faire les œuvres du Christ; « car, nous dit saint Paul, vous cessez d'agir pour Jésus-Christ; non pas comme le texte latin a mal traduit : « Vous êtes étrangers à Jésus-Christ, » mais dans un sens plus vrai, vous avez cessé d'opérer les œuvres de Jésus-Christ, c'est-à-dire que ce qu'il avait ordonné spécialement de la circoncision en disant : « Si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien, » il l'applique maintenant a toute la loi en général, en disant : que ceux qui croient pouvoir être justifiés par une observation de la loi quelle qu'elle soit, ne font aucun progrès dans les œuvres de Jésus-Christ.

« Mais nous, c'est par l'esprit, et en vertu de la foi, que nous espérons recevoir la justice. » Il met ici l'esprit en opposition avec la lettre. Par cette espérance de la justice, il faut entendre le Christ, parce qu'il est lui-même la vérité, la patience, l'espérance, la justice, en un mot toutes les vertus, et que nous attendons son second avènement où il doit juger toutes choses et faire paraître non plus sa patience, mais sa justice, pour rendre à chacun selon ses œuvres. C'est dans l'attente de sa présence divine que l'Apôtre, et tous ceux qui lui sont semblables, disent : « Que votre règne arrive » *Matth.* VI. 10, afin que lorsque le Fils aura remis l'empire à Dieu le Père, et qu'il lui sera lui-même assujetti, dans tous ceux qu'il lui a soumis, alors la tête sera soumise dans le corps, et Dieu sera tout en tous I *Cor.* XV. En effet, celui qui est maintenant en partie et dans chaque individu, commencera alors à être tout en tous.

« Car en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incirconcision ne servent à rien ; mais la foi qui agit par la charité. » Pour ceux qui veulent vivre en Jésus-Christ, c'est un devoir de tendre vers les vertus et de fuir les vices; mais il est des choses qui tiennent le milieu entre les vertus et les vices, et qui ne sont ni à fuir, ni à désirer ; telles sont la circoncision et l'incirconcision et d'autres choses semblables. La circoncision est utile, mais à la condition que vous observerez la loi. C'est sous ce rapport qu'elle a été utile à ceux qui ont vécu sous la loi, non parce qu'ils avaient été circoncis, mais parce que les oracles de Dieu leur ont été confiés, et que les traduisant dans leurs œuvres, ils ne sont pas restés étrangers au salut. Et nous ne devons pas nous laisser impressionner par l'exemple de Séphora prenant une pierre aiguë pour circoncire son fils, et arrêtant ainsi l'ange qui voulait étouffer son mari, *Exod.* IV, ou

sunt » *Joan.* I, 17. Perdit ergo gratiam Christi, et Evangelium quod tenuerat, amittit, qui in aliqua observatione Legis se justificari putat; et cum gratiam amiserit, a Christi fide destituitur, et in ejus opere conquiescit : κατηργήθητε enim ἀπὸ τοῦ Χρίστου non ut in Latino male interpretatum est : « Evacuati estis a Christo, » sed, « in Christi [Al. *Christo*] opere cessastis, » magis intelligitur, ut id quod supra specialiter de circumcisione præceperat, dicens : « si circumcidamini, Christus vobis nihil prodest, » nunc de tota Lege generaliter comprehendat, nihil eos in Christi opere proficere, qui in quacumque observatione Legis se crediderint justificandos.

« Nos enim spiritu ex fide, spem justitiæ exspectamus. » Spiritum, ad distinctionem litteræ posuit. Spes vero justitiæ, Christus intelligendus; quia ipse est veritas, patientia, spes, justitia, omnesque virtutes, cujus nos secundum exspectamus adventum, quod judicaturus est omnia, et jam non patientia, sed justitia affuturus, ut reddat unicuique secundum opera sua. Cujus Dei præsentiam Apostolus, et qui ei sunt similes exspectantes, aiunt : « Adveniat regnum tuum » *Matth.* VI, 10, ut cum Filius Deo et Patri tradiderit regnum, et in subjectis omnibus fuerit et ipse subjectus; tunc caput subjiciatur in corpore, et sit Deus omnia in omnibus I *Cor.* XV. Quia qui nunc est ex parte, per singulos, tunc incipiet totus esse per cunctos.

« Nam in Christo Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed fides quæ per charitatem operatur. » His qui in Christo Jesu volunt vivere, virtutes appetendæ sunt, vitia fugienda, media vero quæ inter virtutes et vitia sunt, nec fugienda, nec appetenda, ut circumcisio et præputium, et cætera his similia. Circumcisio quidem prodest, si Legem custodias. Quæ idcirco utilis fuit his qui in Lege vixerunt, non quia circumcisi erant, sed quia credita sunt illis eloquia Dei, quæ in opera vertentes, a salute extranei non fuerunt. Nec nos moveat quod a Sephora tollens calculum, filium circumcidit, et suffocantem angelum prohibuit a marito *Exod.* IV, sive ut aliter in Hebræo scriptum refertur, quia nunc non tam circumcisionem penitus nil prodesse, quam in Christo Jesu

bien par le récit différent que nous lisons dans l'hébreu. En effet ce n'est pas tant la circoncision en elle-même, que la circoncision considérée dans ceux qui sont dans le Christ Jésus que l'Apôtre déclare ne servir de rien, car depuis le temps que l'Évangile a répandu ses rayons dans tout l'univers, l'opération douloureuse de la circoncision est devenue inutile. Elle a eu sa valeur, comme toutes les autres observances légales, lorsque des bénédictions charnelles étaient promises à ceux qui observaient la loi, c'est-à-dire, que pour récompense de leur fidélité, ils seraient bénis dans leurs villes, bénis dans les champs, leurs greniers seraient remplis de moissons abondantes, et ils seraient comblés d'une multitude d'autres biens contenus dans les promesses, *Deut.* XXVIII. Pour nous, nous voulons être forts et vigoureux en Jésus-Christ, c'est-à-dire, dans la véritable circoncision et non dans la circoncision judaïque. « Car le juif n'est pas celui qui l'est au dehors, et la circoncision n'est pas celle qui se fait sur la chair; mais le juif est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision est celle du cœur, faite en esprit et non selon la lettre, » *Num.* II, 28, 29. La circoncision de la chair ne sert donc de rien en Jésus-Christ, mais la circoncision du cœur et des oreilles qui nous délivre de cet opprobre reproché aux Juifs; « Voici que vos oreilles sont incirconcises, et vous ne pouvez entendre, » *Exod.* VI, 12. La circoncision des lèvres est utile, cette circoncision que Moïse, dans un sentiment d'humilité, déclarait ne pas avoir encore, comme il est écrit dans l'hébreu : « Pour moi, mes lèvres sont incirconcises. » La circoncision est d'une grande utilité dans les plaisirs de la chair, lorsque l'impureté est retranchée par la chasteté. Donc en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incirconcision de la chair n'ont de valeur, parce qu'elles sont placées au milieu, c'est-à-dire, entre les vertus et les vices. Mais ce qui est vraiment utile, c'est la foi qui opère par la charité, afin qu'ainsi la foi qui a été imputée à justice à Abraham, soit approuvée de Dieu, et que toute œuvre de foi soit faite dans la charité, puisque toute la loi et les prophètes sont renfermés dans la charité, car le Sauveur a déclaré que ces deux préceptes : « Vous aimerez votre Dieu, et vous aimerez votre prochain, » contenaient la loi et les prophètes. C'est ce qu'enseigne saint Paul dans un autre endroit : « En effet, vous ne commettrez point d'adultère, vous ne déroberez point, vous ne convoiterez point; » et s'il est quelqu'autre commandement semblable, il est compris dans cette parole : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même, » *Rom.* XIII, 9. Si donc tout commandement se résume dans ce qui a été dit : « Vous aimerez le prochain comme vous-même, » et que la foi qui opère par la charité à une grande valeur, il est manifeste que la foi agissante par la charité comprend éminemment l'universalité des commandements.

eam non valere testatus est, ex eo siquidem tempore quo Evangelium in toto orbe radiavit, superflua est cirumcisionis injuria. Quæ tunc, ut cætera quoque Legis, valuit, quando et benedictiones carnales Legem servantibus spondebantur; quod scilicet, si implessent eam, benedicti essent in civitate, benedicti in agro, plena haberent horrea, et multa alia quæ in repromissionibus continentur *Deut.* XXVIII. Nos autem in Christo Jesu valere volumus et confortari, id est, in vera circumcisione, et non in concisione Judaica. « Neque enim qui in aperto Judæus est, neque manifesta in carne circumcisio, sed in abscondito Judæus, et circumcisio cordis in spiritu, non littera » *Rom.* II, 28, 29. Nihil itaque prodest in Christo carnis circumcisio, sed cordis et aurium, quæ aufert illud opprobrium Judæorum : « Ecce incircumcisæ aures vestræ, et non potestis audire » *Exod.* VI, 12. Prodest circumcisio labiorum, quam juxta humilitatem, necdum se habere causabatur Moyses, ut in Hebraico scriptum est : « Ego autem sum præputium habens in labiis. » Multum utilitatis præbet, et in rebus venereis circumcisio cum per castitatem impudicitia desecatur. Igitur in Christo Jesu nec circumcisio valet, nec præputium corporale, quia in medio, id est, inter vitia virtutesque sunt posita; sed fides, quæ per charitatem operatur, ut et fides quæ reputata est Abrahæ in justitiam, comprobetur, et omne opus fidei in charitate ponatur, tota Lege et Prophetis ex charitate pendentibus. In his siquidem duobus præceptis : « Diliges Deum tuum, et diliges proximum, » Salvator asseruit Legem Prophetasque consistere. « Et Paulus in alio loco : « Etenim non adulterabis, non furaberis, non concupisces, et si quod est aliud mandatum, in hoc sermone recapitulatur : Diliges proximum tuum sicut te » *Rom.* XIII, 9. Si ergo omne mandatum recapitulatur in eo quod dictum est : « Diliges proximum tuum tamquam te, » fides autem per charitatem operata valet plurimum, manifestum est operationem fidei per charitatem, plenitudinem mandatorum omnium

De même donc que d'après l'apôtre saint Jacques, la foi sans les œuvres est morte, *Jacq.* III, ainsi sans la foi, les œuvres, quelque bonnes qu'elles soient, sont regardées comme mortes. Ceux donc qui ne croient point en Jésus-Christ, et dont les mœurs sont irréprochables, ont-ils autre chose que des œuvres de vertu? Voulons-nous un exemple de la foi qui opère par la charité, considérons celui que nous donne dans l'Évangile la femme pécheresse. Elle entre dans la maison du Pharisien où le Seigneur était à table, elle arrose ses pieds de ses larmes, elle les essuie avec ses cheveux, elle les oint avec des parfums, et lorsque le Pharisien murmure de cette conduite, le Seigneur lui raconte la parabole des débiteurs qui devaient l'un cinquante, l'autre cinq cents deniers, et il ajouta : « C'est pourquoi je vous le dis : beaucoup de péchés lui sont remis, parce quelle a beaucoup aimé, » *Luc.* VII, 47 et 50. Et se tournant vers cette femme elle-même, il lui dit : « Votre foi vous a sauvée, allez en paix. » Il nous est ici clairement démontré que cette femme avait la foi qui opère par la charité, et que cette foi a eu une très grande efficacité en Jésus-Christ. Soit, me dira quelqu'un, l'Apôtre a parfaitement démontré que la circoncision ne servait de rien en Jésus-Christ, bien qu'il sût qu'elle avait eu autrefois son utilité; est-ce qu'il existait quelque doute au sujet de l'incirconcision pour qu'il ajoutât : « ni l'incirconcision? » Si nous considérons un grand nombre de chrétiens, c'est-à-dire, des nôtres, qui détachés de l'olivier sauvage ont été entés sur l'oliver franc, *Rom.* XI, et se glorifient contre les rameaux brisés du peuple juif, en disant que l'incirconcision dans laquelle Abraham a été agréable à Dieu, et sa foi imputée à justice, vaut beaucoup mieux que la circoncision qui lui a été donnée comme le sceau de sa foi, et quelle n'a servi de rien à Israël qui l'avait reçue, nous verrons que c'est avec une très grande sagesse que l'Apôtre a exclu ici leurs prétentions.

continere. Quomodo autem juxta apostolum Jacobum, fides absque operibus mortua est *Jacob.* III; sic absque fide, quamvis bona opera sint, mortua computantur. Qui igitur in Christo non credunt, et sunt probis moribus, aliud quid magis habent quam opera virtutum? Exemplum fidei quæ per charitatem operatur, de Evangelio illa meretrix tribuat, quæ cum in domo Pharisæi accubanti Domino pedes lavisset lacrymis, tersisset crinibus, linisset [*Al.* levisset] unguento, et Pharisæo murmuranti, Dominus parabolam quinquaginta, et quingentos denarios debitoris proposuisset, adjecit : « Propter quod dico tibi : » Dimittuntur ei peccata multa, quia dilexit multum » *Luc.* VII, 47 *et* 50. Et ad ipsam mulierem conversus, ait : « Fides tua te salvam fecit : vade in pace. » Aperte enim in hoc loco demonstratum est mulierem istam habuisse fidem per charitatem operatam, quæ multum valuerit in Christo. Esto quis dicat : Bene circumcisionem in Christo nihil valere monstravit; quam sciebat aliquando valuisse; numquid et de præputio aliquis ambigebat, ut diceret, « neque præputium? » Sed si consideremus plurimos Christianorum, id est, e nostris, qui de oleastro inserti sumus in radicem bonæ olivæ *Rom.* XI, exsultare contra fractos ramos populi Judæorum, et dicere, magis valere præputium, in quo Abraham Deo placuit, et reputata est ei fides ad justitiam, quam circumcisionem, quæ in signum fidei data est, et habenti eam non profuit Israeli; videbimus etiam hanc quorumdam usurpationem cautissime nunc exclusam.



LIVRE TROISIÈME

Nous avons composé ce troisième livre sur l'épître aux Galates, ô Paule et Eustochium, sans ignorer notre faiblesse, et sentant bien que notre esprit si mince, était comme un petit ruisseau qui fait entendre à peine un léger murmure. Voilà maintenant ce qu'on recherche dans les Églises, on laisse de côté la simplicité et la pureté des paroles apostoliques, on s'y rassemble comme à l'Athénée, comme au forum, pour exciter les applaudissements des auditeurs. Il faut que le discours déguisé sous les phrases mensongères de la rhétorique, se produise en public comme une courtisane, beaucoup moins pour enseigner les peuples que pour rechercher la faveur populaire, et que comme une harpe et une flûte qui fait entendre de doux sons, il charme les sens des auditeurs, tellement qu'on peut appliquer aux temps où nous vivons ces paroles que Dieu adressait à Ézéchiel : « Tu es pour eux comme le chant d'une harpe aux sons doux, mélodieux, et ils écoutent tes paroles et ne les accomplissent pas, » *Ezech.* XXXIII, 32. Cependant que ferai-je? Garderai-je le silence? Mais il est écrit : « Vous n'apparaîtrez pas en la présence de Dieu les mains vides. Et Isaïe, (comme le porte le texte hébreux) gémit et s'écrie : « Malheur à moi, parce que je me suis tu. » Parlerai-je donc? Mais toute l'élégance du discours, toute la grâce de l'éloquence latine sont ternies par le son perçant des mots hébreux. Car vous savez vous-mêmes que depuis plus de quinze ans, je n'ai jamais tenu dans les mains ni Cicéron, ni Virgile, ni aucun autre auteur profane; et si quelque citation de ces auteurs se glisse dans mes discours, c'est comme le souvenir d'un songe ancien qui m'apparaît dans un nuage. De quels progrès dans la langue hébraïque suis-je redevable à cette étude infatigable de l'hébreu, je le laisse à juger à d'autres, mais je sais tout ce que j'ai perdu dans ma langue. Ajoutez, que par suite de la faiblesse de mes yeux et de l'infirmité de ce pauvre corps, je ne puis écrire moi-même, ni compenser par le travail et le poli du style, la pesanteur du discours; c'est ce que l'histoire nous apprend de Virgile, qui composait ses ouvrages et leur donnait leur perfection en les léchant pour ainsi dire, comme les ours font de leurs petits. Pour moi, appelant un secrétaire, je lui dicte aussitôt ce qui me vient sur les lèvres; ou si je veux réfléchir un peu pour donner une explication meilleure, il me reprend en silence, il

Tertium ad Galatas, Ô Paula et Eustochium, volumen hoc cudimus, non ignari imbecillitatis nostræ, et exilis ingenii rivulum, vix parvo strepentem murmure sentientes. Jam enim et in Ecclesiis ista quæruntur, omissaque apostolicorum simplicitate et puritate verborum, quasi ad Athenæum, et ad auditoria convenitur ut plausus circumstantium suscitentur; ut oratio rhetoricæ artis fucata mendacio, quasi quædam meretricula procedat in publicum, non tam eruditura populos, quam favorem populi quæsitura, et in modum psalterii et tibiæ dulce canentis, sensus demulceat audientium; ut vere illud prophetæ Ezechielis nostris temporibus possit aptari, dicente Domino ad eum : « Et factus es eis quasi vox citharæ suave canentis, et bene compositæ; et audiunt verba tua, et non faciunt ea » *Ezech.* XXXIII, 32. Verum quid agam? Taceamne? Sed scriptum est : « Non apparebis in conspectu Domini tui vacuus. » Et Isaias (sicut in Hebræis tamen habetur voluminibus) ingemiscit : « Væ mihi misero, quia tacui. » Loquar? Sed omnem sermonis elegantiam, et Latini eloquii venustatem, stridor lectionis Hebraicæ sordidavit. Nostis enim et ipsæ, quod plus quam quindecim anni sunt, ex quo in manus meas numquam Tullius, numquam Maro, numquam gentilium litterarum quilibet auctor ascendit; et si quid forte inde dum loquimur, obrepit, quasi antiqui per nebulam somnii recordamur. Quod autem profecerim ex linguæ illius infatigabili studio, aliorum judicio derelinquo; ego quid in mea amiserim, scio. Accedit ad hoc, quia propter oculorum et totius corpusculi infirmitatem, manu mea ipse non scribo; nec labore et diligentia compensare queo eloquii tarditatem; quod de Virgilio quoque tradunt, quia libros suos in modum ursorum fetum [*Al.* fetuum] lambendo figuraverit; verum accito notario, aut statim dicto quodcumque in buccam venerit; aut si paululum voluero cogitare, melius aliquid prolaturus, tunc me tacitus ille reprehendit, manum contrahit, frontem rugat, et se frustra adesse, toto gestu corporis

serre la main, il fronce le sourcil, et me fait comprendre par toute son attitude, qu'il est là pour rien. Car bien qu'un discours sorte d'un esprit cultivé, que l'invention en soit heureuse et l'élocution fleurie, s'il n'est cependant limé, poli par la main de l'auteur, il n'a point cette pureté, cette gravité mêlée d'élégance, et comme il arrive aux paysans enrichis, ses richesses mêmes sont plutôt un sujet de blâme qu'un ornement. Mais pourquoi ce préambule? c'est pour répondre d'avance à vous et à ceux qui peut-être auront le désir de me lire, que je n'écris ni un panégyrique, ni une controverse, mais un simple commentaire; c'est-à-dire, que mon dessein est non pas, que mes paroles soient louées et applaudies, mais que ce qui a été bien dit par un autre, soit entendu comme il l'a dit. Mon devoir est de discuter ce qui est obscur, d'effleurer ce qui est clair, et de m'arrêter aux choses douteuses. Si quelqu'un cherche l'éloquence, ou prend plaisir aux déclamations; il a dans l'une ou l'autre langue, Démosthène et Cicéron, Polémon et Quintilien. L'Église de Jésus-Christ ne s'est recrutée ni dans l'Académie, ni dans le Lycée, mais dans le bas peuple, ce qui fait dire à l'Apôtre : « Voyez, mes frères, les appelés parmi vous, il y a peu de sages selon la chair, peu de puissants, peu d'illustres; mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; il a choisi les faibles selon le monde, pour confondre les forts; il a choisi les plus vils et les plus méprisables selon le monde, et ce qui n'était rien, pour détruire ce qui est, » I *Cor.* I, 26, 27, 28. En effet, Dieu n'ayant point été connu par la sagesse du monde d'après l'ordre admirable, la variété, la stabilité de la création, il a plu là Dieu de sauver par la folie de la prédication, ceux qui croiraient en lui, et non par la sagesse de la parole, pour ne point anéantir la croix de Jésus-Christ. Que sont devenus les sages, les grammairiens, les littérateurs, les scrutateurs des causes naturelles. Ce n'a pas été non plus par les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais par les preuves sensibles de la puissance et de l'esprit de Dieu, afin que la foi des croyants ne fût pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la vertu de Dieu; c'est porquoi l'Apôtre écrivant aux mêmes Corinthiens, leur disait : « Et moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous, je ne suis point venu dans la sublimité du discours et de la sagesse, pour vous annoncer le témoignage de Jésus-Christ. Car je n'ai pas prétendu savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, » I *Cor.* II, 1, 2. Et de peur que ce langage ne le fit regarder comme le prédicateur de la folie, il presse l'objection, et l'objection renverse ce qu'on pouvait lui opposer. « Nous prêchons néanmoins la sagesse de Dieu, dit-il, dans son mystère, cette sagesse

contestatur. Oratio autem etsi de bonæ indolis ingenio sit profecta, et distincta inventionibus, et ornata flore verborum, tamen nisi auctoris sui manu limata fuerit et polita, non est nitida, non habet mixtam cum decore gravitatem; sed in modum divitum rusticorum, opibus suis magis arguitur, quam exornatur. Quorsum ista? videlicet ut et vobis, et cæteris (qui forte legere voluerint) sit responsum, me non panegyricum, aut controversiam scribere, sed commentarium, id est, hoc habere propositum, non ut mea verba laudentur, sed ut quæ ab alio bene dicta sunt, ita intelligantur ut dicta sunt. Officii mei est obscura disserere, manifesta perstringere, in dubiis immorari. Unde et a plerisque commentariorum opus, explanatio nominatur. Si quis eloquentiam quærit, vel declamationibus delectatur, habet in utraque lingua Demosthenem et Tullium, Polemonem, et Quintillianum. Ecclesia Christi non de Academia, et Lyceo, sed de vili plebecula congregata est. Unde et Apostolus : « Videte, » inquit « vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles; sed quæ stulta sunt hujus mundi elegit Deus, ut confundat sapientes; et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia; et ignobilia hujus mundi, et contemptibilia elegit Deus, et quæ non sunt, ut ea quæ sunt, destrueret » I *Cor.* I, 26, 27, 28. Quia enim ex creaturarum ordine, varietate, constantia, non cognoverat mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis, salvos facere credentes; non in sapientia verbi, ut non evacuaretur crux Christi. Ubi enim sapiens, ubi grammaticus, ubi causarum naturalium scrutatores? Nec in persuasibilibus sapientiæ verbis, sed in ostensione virtutis et spiritus; ut fides credentium non esset in sapientia hominum, sed in virtute Dei. Quamobrem et ipse Apostolus ad eosdem Corinthios loquebatur : « Et ego veniens ad vos, fratres, veni non per sublimitatem sermonum, et sapientiæ, annuntians vobis testimonium Domini. Non enim judicavi scire me aliquid inter vos, nisi Christum Jesum et hunc crucifixum » I *Cor.* II, 1, 2. Et ne forsitan putaretur, hæc dicens, esse insipientiæ prædicator, mente præsaga,

cachée qu'aucun des princes de ce monde n'a connue. » Quel est celui qui lit maintenant Aristote? Combien en est-il pour connaître les ouvrages, que dis-je, le nom de Platon? A peine dans quelque coin trouvera-t-on des vieillards qui lisent ces auteurs. Mais pour nos paysans, pour nos pêcheurs, tout l'univers en parle, le monde entier retentit de leur nom. C'est donc dans un style simple qu'il faut expliquer leurs paroles pleines de simplicité; je dis leurs paroles et non leurs sentiments. Du reste, si grâce à vos prières, je pouvais avoir pour expliquer leurs épîtres, l'esprit dans lequel ils les ont écrites, vous verriez alors qu'ils ont possédé la sagesse véritable, avec autant de majesté et de largeur qu'on trouve d'arrogance et de vanité dans les auteurs profanes. Je vous dévoile en peu de mots le secret de mon âme; je ne veux pas que celui à qui je dois faire comprendre l'Apôtre, lise difficilement mes écrits, et qu'il cherche un autre interprète pour comprendre l'interprète lui-même. Mais il est temps de poursuivre le reste de l'Épître.

« Vous aviez bien commencé votre course, qui vous a arrêtés en vous empêchant d'obéir à la vérité? » Au lieu de la traduction de l'interprète latin : « Ne pas obéir à la vérité » le texte grec porte τῇ ἀληθείᾳ μὴ πείθεσθαι, ce que l'interprète latin a traduit plus haut par « ne pas croire à la vérité. » Nous avons fait remarquer en son lieu que cette addition ne se trouvait pas dans les anciens manuscrits, bien que les exemplaires grecs aient été altérés par cette erreur. Or voici le sens de ce passage. Vous adoriez le Père en esprit et en vérité, et recevant de la plénitude du Christ, vous saviez que la loi a été seulement donnée au peuple par Moïse, et qu'il n'en est pas l'auteur, tandis que la grâce et la vérité ont été non seulement données par Jésus-Christ, mais viennent de lui. Or, puisque vous aviez si bien commencé votre course en servant la vérité plutôt que les apparences de la vérité, par quel docteur pervers avez-vous été arrêtés et entraînés à suivre l'ombre de la Loi, en abandonnant la vérité de l'Évangile? On lit à la suite : « Ne vous laissez persuader par qui que ce soit. » Mais comme ces paroles ne se trouvent ni dans les exemplaires grecs, ni dans ceux qui ont commenté l'Apôtre, nous croyons devoir les passer sous silence.

« Ce qu'on vous a persuadé, ne vient pas de celui qui vous a appelés. » J'ai trouvé dans les manuscrits latins cette variante : « La persuasion où vous êtes, vient de Dieu qui vous a appelés. Je crois qu'on lisait d'abord « ex eo » « de celui » et que faute d'avoir compris, peu à peu, à cause de la ressemblance, les copistes écrivirent « ex Deo » au lieu de « ex eo. »

quod opponi poterat, evertit. « Sed loquitur, » inquit, « Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est : quam nemo principum hujus sæculi cognovit. » Quotusquisque nunc Aristotelem legit? quanti Platonis vel libros novere, vel nomen? Vix in angulis otiosi eos senes recolunt. Rusticanos vero et piscatores nostros totus orbis loquitur, universus mundus sonat. Itaque sermone simplici, simplicia eorum verba pandenda sunt. Verba, inquam, non sensus. Cæterum si, orantibus vobis, illum possim [*Al.* possem] in exponendis Epistolis eorum habere spiritum, quem illi in dictando habuerunt, tunc videritis [*Al.* videretis] tantam majestatem et latitudinem in his veræ fuisse sapientiæ, quanta in sæculi litteratis arrogantia et vanitas fuit. Breviter vobis meæ mentis fateor arcanum; qui per me intellecturus est Apostolum, nolo ut mea scripta difficulter intelligat, et ad interpretem cognoscendum, alium quærat interpretem. Sed jam tempus est, ut reliqua persequamur.

« Currebatis bene, quis vos impedivit veritati non obedire? » Id quod nunc Latinus posuit interpres, « veritati non obedire, » et in Græco scriptum est, τῇ ἀληθείᾳ μὴ πείθεσθαί, in superiori loco ita interpretatus est, « non credere veritati. » Quod quidem nos, in vetustis codicibus non haberi, in suo loco annotavimus; licet et Græca exemplaria hoc errore confusa sint. Sensus autem iste : adorabatis Patrem in spiritu et veritate, et de plenitudine Christi accipientes, sciebatis, quia Lex data est tantum populo per Moysen, et non etiam facta. Gratia autem et veritas non solum data, sed et facta per Jesum Christum. Cum igitur tam bene curreretis, veritati magis quam imaginibus servientes, a quo præpediti doctore perverso, umbram Legis sequimini, et Evangelii relinquitis veritatem? Sequitur.

« Nemini consenseritis. » Sed quia nec in Græcis libris, nec in his qui in Apostolum commentati sunt, hoc scriptum invenimus, prætereundum videtur.

« Persuasio vestra non est ex eo qui vocavit vos. » In Latinis codicibus ita scriptum reperi : « Persuasio vestra ex Deo est, qui vocavit vos. » Quod quidem puto, « ex eo, » fuisse, et non intellectum, paulatim ob similitudinem, « ex Deo, » increbuisse, pro eo quod est,

Mais cette variante donne un sens qu'on ne peut accepter, c'est-à-dire, qu'après avoir accusé les Galates de ne pas obéir à la vérité, en leur montrant qu'il était en leur pouvoir d'obéir ou de ne pas obéir, l'Apôtre affirme maintenant que leur persuasion et leur obéissance ne viennent pas d'eux qui ont été appelés, mais de celui qui les a appelés. La version que nous lisons : « Ce qu'on vous a persuadé ne vient pas de Celui qui vous a appelés, » est donc la meilleure et la plus conforme à la vérité. L'œuvre de Dieu est différente de l'œuvre de l'homme. L'œuvre de Dieu est d'appeler, l'œuvre de l'homme, c'est de croire ou de ne pas croire. Et tous les passages de l'Écriture qui établissent le libre arbitre de l'homme, comme celui-ci : « Si vous le voulez et si vous m'écoutez, » *Exod.* XIX. 5, et cet autre : « Et maintenant Israël, qu'est-ce que le Seigneur Dieu demande de vous, » *Deut.* X, 13, se trouvent confirmés par le texte que nous expliquons. Cependant des esprits par trop simples et pensant honorer Dieu, en lui attribuant entièrement notre croyance, ont retranché la particule « non » et ont exprimé un sens contraire à celui de l'Apôtre. Soit donc qu'il s'agisse du bien ou du mal, ni Dieu, ni le démon ne sont en cause parce que la persuasion où nous sommes ne vient pas de celui qui nous a appelés, mais de nous-mêmes, qui donnons ou refusons notre consentement à celui qui nous appelle. On peut encore traduire autrement : Cette persuasion où vous êtes maintenant, ne vient pas de Dieu, qui vous a appelés au commencement, mais de ceux qui sont venus ensuite jeter le trouble parmi vous.

« Un peu de levain fait lever toute la pâte. » C'est à tort qu'on lit dans nos exemplaires : « Un peu de levain aigrit et corrompt toute la pâte, » et l'interprète a suivi plutôt son sentiment particulier que rendu fidèlement les paroles de l'Apôtre. Saint Paul émet la même pensée dans son épître aux Corinthiens, alors qu'il commande que celui qui avait l'épouse de son père, soit séparé de l'Église et livré à la pénitence, pour la mort et le châtiment de la chair par les jeûnes et les maladies, afin que l'esprit soit sauvé au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. En effet l'Apôtre dit : « Il ne vous convient pas de vous glorifier, ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte. » I *Cor.* V, 6 et suiv., ou bien suivant le texte que nous avons corrigé, « fait fermenter toute la pâte. » Et il ajoute : « Purifiez-vous donc du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme étant vous-mêmes des pains azymes. Car Jésus-Christ est notre agneau pascal qui a été immolé pour nous. C'est pourquoi célébrons la Pâque, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de l'iniquité, mais avec

« ex eo. » Sed nec sic potest stare sensus, ut quos modo accusaverat quare non obedierint veritati, ostendens in eorum arbitrio positum, vel obedire, vel non obedire, nunc econtrario asserat persuasionem et obedientiam eorum, non tam ex ipsis esse qui vocentur, quam ex eo qui vocet. Melius igitur et verius sic legitur : « Persuasio vestra non est ex eo qui vocavit vos. » Aliud quippe Dei opus est, aliud hominum. Dei opus est, vocare; hominum, vel credere, vel non credere. Et sicubi de scripturis liberum hominis affirmatur arbitrium ut ibi : « Si volueritis et audieritis me » *Exod* XIX, 5. Et iterum : « Et nunc, Israel, quid petit a te Dominus Deus tuus » *Deut.* X, 12, et ex hoc loco vel maxime comprobatur. Verum simpliciores quique putantes se deferre Deo, ut persuasio quoque nostra in ejus sit potestate, abstulerunt partem orationis « non » et sensum contrarium Apostolo reddidere. Sive ergo in bonam, sive in malam partem, nec Deus, nec diabolus in causa est, quia persuasio nostra non est ex eo qui vocavit nos, sed ex nobis, qui vel consentimus, vel non consentimus vocanti. Aliter : Persuasio hæc quam nunc sequimini, non est ex Deo, qui in principio vos vocavit, sed ex his qui vos postea turbaverunt.

« Modicum fermentum totam conspersionem fermentat. » Male in nostris codicibus habetur : « Modicum fermentum totam massam corrumpit, » et sensum potius interpres suum, quam verba Apostoli transtulit. Hac autem ipsa sententia Paulus et ad Corinthios utitur, ubi præcepit eum qui uxorem patris sui habebat, tolli de medio, et tradi pœnitentiæ in interitum et vexationem carnis per jejunia et ægrotationes, ut spiritus salvus fiat in die Domini [*Al.* addit nostri] Jesu Christi. Ait quippe : « Non bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum, totam massam corrumpit » I *Cor.* V, 5, 6 *seqq.*? sive (ut jam [*Al.* et jam] emendavimus) « totam conspersionem fermentat? » Et statim intulit : « Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi, etenim pascha nostrum immolatus est Christus. Itaque epulemur non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiæ, sed in azymis sinceritatis et veritatis. » Nunc autem per hanc eamdem sen-

les azymes de la sincérité et de la vérité. » En adressant ici aux Galates la même recommandation, il leur enseigne que le pain spirituel de l'Église, qui est descendu des cieux, ne doit pas être profané par une interprétation judaïque, et le Seigneur lui-même a commandé à ses disciples de se garder du levain des Pharisiens, *Jean.* VI. Ce que l'Évangéliste explique plus clairement en ajoutant : « Il leur parlait de la doctrine des Pharisiens » *Matth.* XVI, 12. Or, quelle est cette autre doctrine des Pharisiens, si ce n'est l'observation charnelle de la loi? Voici donc le sens : ne croyez pas qu'il suffise de mépriser les pièges de ce petit nombre d'hommes qui viennent des Juifs et enseignent une autre doctrine. Une étincelle est bien peu de chose, elle est à peine visible à l'œil qui veut la fixer, mais si elle tombe sur le foyer, et que le feu, si petit qu'il soit, trouve un aliment, il consume les remparts, les villes, les forêts les plus vastes, et des contrées entières. Le levain aussi que l'Évangile prend pour parabole dans un autre sens, *Luc.* XIII, est peu de chose, presque rien; mais lorsqu'il est mêlé à la farine, il corrompt par sa force toute la pâte; toute la farine mélangée s'imprègne de cette force. Il en est de même d'une doctrine perverse. Elle commence par un seul et trouve à peine d'abord deux ou trois auditeurs, mais peu à peu elle s'étend comme un cancer dans tout le corps, et selon un proverbe vulgaire, la maladie d'une seule brebis communique la contagion à tout le troupeau. Il faut donc éteindre l'étincelle aussitôt qu'elle jaillit; il faut éloigner le levain de la pâte, il faut retrancher les chairs corrompues, il faut séparer de la bergerie l'animal contagieux pour ne point livrer toute la maison, toute la pâte, le corps et le troupeau, au feu, à la corruption, à la pourriture, à la mort. Arius ne fut d'abord dans Alexandrie qu'une étincelle, mais parce qu'on ne l'éteignît pas aussitôt, elle embrasa l'univers tout entier.

« Je me promets de vous, dans le Seigneur, que vous n'aurez point d'autres sentiments. » Ce n'est point par simple conjecture, c'est dans un esprit prophétique que saint Paul annonce que les Galates rentreraient dans la voie de la vérité, qu'ils avaient perdue. En effet, celui qui exhortait les fidèles à désirer les dons de l'esprit I *Cor.* XII, mais encore plus celui de prophétie, était lui-même plein de cette grâce lorsqu'il disait : « Nous ne connaissons qu'en partie, et nous ne prophétisons qu'en partie, » *Ibid.* XIII, 9. Prévoyant donc en esprit qu'ils ne croiraient autre chose que ce qu'il leur avait enseigné dans son épître, il leur dit : « Je me promets de vous, dans le Seigneur, que vous n'aurez point d'autres sentiments. » C'est ce que signifie cette addition, « dans le Seigneur. » Car s'il n'avait exprimé qu'une simple conjecture,

tentiam docet panem Ecclesiæ spiritualem, qui de cœlo descendit, non debere Judaica interpretatione violari; et Dominus idipsum discipulis præcepit, ut caveant a fermento Pharisæorum *Joan.* VI. Quod evangelista manifestius faciens addidit : « Dixerat autem eis de doctrina Pharisæorum » *Matth.* XVI, 12. Porro quæ est ista alia doctrina Pharisæorum, nisi Legis secundum carnem observatio? Sensus itaque iste est : Nolite putare paucorum hominum, qui de Judæa venientes aliud docent, insidias contemnendas. Scintilla res parva est, et pene dum cernitur, non videtur; sed si fomitem comprehenderit, et nutrimenta sui quamvis parvus ignis invenerit, mœnia, urbes, latissimos saltus, regionesque consumit. Fermentum quoque cujus ad aliam partem in Evangelio parabola temperata est *Luc.* XIII, res modica videtur et nihili; sed cum farinæ conspersum, totam massam suo vigore corruperit, in illius vim transit omne quod mixtum est; ita et doctrina perversa ab uno insipiens, vix duos aut tres primum in exordio reperit auditores; sed paulatim ut cancer serpit in corpore, et juxta vulgare proverbium, unius pecudis scabies, totum commaculat gregem. Igitur et scintilla statim ut apparuerit, exstinguenda est, et fermentum a massæ vicinia semovendum, secandæ putridæ carnes, et scabiosum animal a caulis ovium repellendum, ne tota domus, massa, corpus et pecora, ardeat, corrumpatur, putrescat, intereat. Arius in Alexandria una scintilla fuit; sed quia non statim oppressa [*Al.* oppressus] est, totum orbem ejus flamma populata est.

« Ego confido in vobis in Domino, quia nihil aliud sapietis. » Non per conjecturam, ut quidam volunt, sed prophetico spiritu Paulus pronuntiat, Galatas ad veritatis viam, quam amiserant, regressuros I *Cor.* XII. Etenim qui alios hortabatur, ut æmularentur charismata, magis autem ut prophetarent; ipse quoque eadem plenus gratia loquebatur : « Ex parte cognoscimus, et ex parte prophetamus » *Ibid.*, XIII, 9. Prævidens igitur spiritu, quia nihil aliud essent credituri, nisi quod per Epistolam docebantur ait : « Ego confido in vobis in Domino, quod nihil

il pouvait dire : « Je me promets de vous. » Mais, en ajoutant « dans le Seigneur, » il appuie sa confiance sur un esprit divin et prédit l'avenir qu'il lui révélait.

« Mais celui qui met le trouble parmi vous, quel qu'il soit, en portera le jugement. » Paul, disent quelques-uns, décoche ici un trait contre Pierre à qui, comme il l'écrit plus haut, il a résisté en face, parce qu'il ne marchait pas droit selon la vérité de l'Évangile, » *Gal.* II. Mais non, Paul ne parlerait pas d'une manière aussi blessante du chef de l'Église, et Pierre d'ailleurs ne méritait pas d'être accusé de troubler l'Église. Il faut donc admettre qu'il s'agit ici d'un autre qui avait été avec les apôtres, ou qui était venu de la Judée, ou d'un pharisien qui avait embrassé la foi, ou certainement d'un chrétien qui jouissait d'une grande autorité parmi les Galates, puisque saint Paul dit que quel qu'il fût, il devait porter le jugement du trouble qu'il avait mis dans l'Église. Or, porter le jugement, signifie, comme saint Paul l'explique dans ce qui suit : « que chacun portera son propre fardeau. » Et mon avis, est que dans l'Écriture le mot fardeau peut se prendre en bonne et en mauvaise part, c'est-à-dire, de ceux qui sont accablés sous le poids de crimes énormes, et de ceux qui supportent le fardeau léger des vertus. Le Psalmiste pénitent s'exprime ainsi en parlant de ses crimes : « Mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête, elles sont devenues pour moi un poids qui m'accable, » *Ps.* XXXVII, 5. D'un autre côté, c'est ainsi que le Sauveur parle de la doctrine et des vertus : « Mon joug est doux, et mon fardeau léger, » *Matth.* XI, 30. Que la doctrine soit prise dans le sens de fardeau, c'est ce que nous voyons clairement dans l'Évangile. Les Pharisiens lient des fardeaux pesants et qu'on ne peut pas porter, et les placent sur les épaules des hommes, mais pour eux, ils ne veulent pas les remuer du bout des doigts, *Matth.* XXIII, 4. Or, que ce soit une chose grave de troubler la paix d'une âme tranquille et de soulever comme des flots tumultueux dans des cœurs qui sont en paix, les paroles du Sauveur à ses apôtres l'attestent : « Que votre cœur ne se trouble pas, leur dit-il, et ne craignez pas, » *Jean* XIV. Pour celui qui est pour son frère, une cause de trouble et de scandale, il vaudrait mieux qu'on lui suspendît une meule de moulin au cou et qu'il fût précipité dans la mer, plutôt que de scandaliser un de ces petits que désignait le Sauveur, *Luc.* XVII. Les Galates étaient donc dans le trouble, ne sachant ce qu'ils devaient faire, placés qu'ils étaient entre l'esprit et la lettre, la vraie et la fausse circoncision, le judaïsme secret et public. Voici en résumé le sens que l'on peut donner

aliud sapietis. » Nam et additio Dominici nominis, idipsum significat. Si enim per conjecturam hoc æstimabat, potuerat dicere : « Ego confido in vobis. » Nunc autem apponens, « in Domino, » divino quodam confidens spiritu, quod futurum cognoverat, prophetavit.

« Qui autem conturbat vos, portabit judicium, quicumque est ille. » Occulte, inquiunt, Petrum lacerat, cui supra in faciem restitisse se scribit, quod non recto pede incesserit ad Evangelii veritatem. Sed nec Paulus tam procaci maledicto de Ecclesiæ principe loqueretur *Galat.* II, nec Petrus dignus qui conturbatæ Ecclesiæ reus fieret. Ex quo arbitrandum est de alio quodam dici, qui aut cum Apostolis fuerat, aut de Judæa venerat, aut ex Pharisæis crediderat, aut certe magnus sit apud Galatas æstimatus, ut portet judicium Ecclesiæ conturbatæ, quicumque est ille. Portare autem judicium, id est, quod aliis verbis in sequentibus dixit : « Unusquisque proprium onus portabit. » Et puto in Scripturis, onus et in bonam et in malam partem posse accipi, hoc est, et in his qui peccatis gravibus opprimuntur, et in illis qui virtutum levia onera sustentant. De peccatis in psalmo pœnitens loquitur : « Iniquitates meæ elevatæ sunt super caput meum, quasi onus grave gravatæ sunt super me » *Psal.* XXXVII, 5. De virtutibus, doctrinaque virtutum Salvator ait : « Jugum enim meum suave est, et onus meum leve est *Matth.* XI, 30. Quod autem et doctrina pro onere accipiatur, perspicuum fit in Evangelio. Alligant quippe Pharisæi onera gravia, et quæ portari non possunt, et superponunt [*Al.* ponunt] ea super humeros hominum, ipsi autem uno ea digito nolunt contingere *Ibid.*, XXIII. Quam grave sit aliquem de tranquillitate turbare, et serena corda hominum quibusdam quasi fluctibus concitare, Salvatoris ad apostolos verba testantur, dicentis : « Ne conturbetur cor vestrum, neque timeatis » *Joan.* XIV. Expedit quippe ei qui conturbat et scandalizat quempiam in Ecclesia ut lapis molaris circumdetur collo ejus, et mittatur cum eo in mare, quam ut scandalizet unum de his minimis, qui a Salvatore monstrantur *Luc.* XVII. Turbati ergo fuerant Galatæ inter spiritum et litteram, circumcisionem et concisionem, Judaismum occultum et manifestum, quid agerent igno-

à ces paroles : Quel que soit celui qui vous détourne vers la doctrine des Pharisiens, et qui veut que vous soyez circoncis selon la chair; si éloquent, si savant dans la loi qu'il se vante d'être, je ne dis rien autre chose, (ce que vous-mêmes vous ne pouvez vous refuser d'admettre), c'est que pour ce fait il portera le jugement, et recevra ce que mérite son travail.

« Et moi, mes frères, si je prêche la circoncision, pourquoi est-ce que je souffre encore persécution? Le scandale de la croix est donc anéanti » (ou mieux selon le texte grec) « a donc cessé? » Nous lisons dans les Actes des apôtres, et saint Paul le rappelle souvent luimême dans ses épîtres, il eut à soutenir des persécutions fréquemment répétées, parce qu'il enseignait que ceux des Gentils qui s'étaient convertis à la foi de Jésus-Christ, ne devaient pas être circoncis. Ceux donc dont il vient de dire : « Celui qui met le trouble parmi vous, quel qu'il soit, en portera la peine » ajoutaient : Non seulement Pierre, Jacques et Jean, et les autres apôtres qui sont dans la Judée observent la circoncision et les autres préceptes de la loi, mais Paul lui-même, qui vous donne un enseignement contraire à la vérité, a circoncis Timothée, et pressé par la vérité s'est fait très souvent Juif avec les Juifs. Or, c'est cette opinion que saint Paul veut effacer de l'esprit des Galates, lorsqu'il dit : « Et moi, mes frères, si je prêche la circoncision, pourquoi est-ce que je souffre persécution? » Toute la haine des Juifs et leur fureur insensée déchaînées contre moi, n'ont point d'autre cause, si ce n'est que j'enseigne que les Gentils ne doivent ni se faire circoncire, ni garder les observances pesantes et inutiles de la loi. Or, puisque je souffre persécution, il est évident que je ne prêche point la circoncision que je détruis. Car, si je suis persécuté par les Juifs, ce n'est point tant parce que je prêche un Crucifié et que j'annonce que Jésus est le Christ, que parce que j'enseigne que la loi a fait son temps. Que la croix soit un scandale aux Juifs, une folie pour les Gentils, Notre-Seigneur lui-même nous le déclare, lui qui s'appelle une pierre d'achoppement et de scandale *Matth.* XXI; *Luc* XX. C'est pourquoi voici toute ma pensée : c'est que lorsque la prédication est arrivée à pleines voiles devant ceux qui l'écoutent, aussitôt qu'elle touche la croix, elle s'y brise et ne peut poursuivre librement sa course au delà. Mais cette croix qui est un scandale pour les Juifs, et une folie pour les Gentils, est pour nous qui croyons, la vertu et la sagesse. « Car le Christ est la vertu de Dieu et la sagesse de Dieu I *Cor* I, 24. Et c'est parce que ce mystère était traité de folie que ce qui paraît

rantes. Brevius autem et sic accipi potest : Quicumque est ille qui vos ad Pharisæorum doctrinam retrahit, et in carne desiderat circumcidi quamvis sit eloquens, et in Legis eruditione se jactitet, nihil amplius dico, nisi hoc (quod etiam vos abnuere non potestis) quod portabit pro hoc opere judicium, et consequetur pro suo labore mercedem.

« Ego autem, fratres, si circumcisionem prædico, quid adhuc persecutionem patior? Ergo evacuatum est (sive ut in Græco melius habet, cessavit) scandalum crucis. » Legimus in Actibus apostolorum, ipse quoque apostolus Paulus in Epistolis suis sæpe commemorat, se a Judæis persecutiones creberrimas sustinuisse, propterea quod doceret eos qui de gentibus crediderant in Christo, non debere circumcidi. Hi itaque de quibus supra ait : « Qui autem conturbat vos, portabit judicium, quicumque est ille, » ut deciperent Galatas, etiam hoc addebant : non solum Petrus, et Jacobus, et Joannes, et cæteri in Judæa apostoli circumcisionem, et alia præcepta Legis observant, sed ipse quoque Paulus, qui vos aliter docuit, quam se rei veritas habet, Timotheum circumcidit, et Judæis frequenter Judæus factus est, veritate cogente. Quam opinionem de Galatarum mentibus Paulus nunc volens tollere, ait : « Ego autem, fratres, si circumcisionem prædico, quid adhuc persecutionem patior? Omne, inquit, in me odium Judæorum, et qua adversum me furiunt insania, ob nihil aliud est, nisi quod doceo gentes non debere circumcidi, et Legis onera superflua et jam abolita custodire. Cum autem persecutionem patiar, manifestum est me circumcisionem non prædicare, quam destruo. Non enim tam persecutionem patior a Judæis, quia prædico crucifixum, et Jesum dico esse Christum, quem Lex et prophetæ prænuntiaverunt, quam quia doceo Legem esse completam. Quod autem crux Judæis scandalum sit, gentibus stultitia, ipse Dominus noster ostendit, qui lapis dicitur offensionis, et petra scandali *Matth.* XXI; *Luc.* XX; propter nihil aliud puto, nisi quia prædicatio cum plenis velis ad audientes processerit, statim ut ad crucem venerit, impingit; et nequaquam libero cursu potest ultra procedere. Sed hæc crux quæ apud Judæos scandalum est, et apud gentes stultitia, nobis qui credimus virtus

en Dieu une folie est devenu plus sage que les hommes, que ce qui paraît en Dieu une faiblesse, est plus fort que les hommes. Mais, dit saint Paul, puisque le scandale de la croix demeure, et que je suis persécuté, quelle persécution ne souffrirais-je point, si le scandale disparaissait? C'est bien inutilement que quelques-uns répondent que je prêche la circoncision, puisque c'est parce que je l'attaque, que je souffre persécution.

« Plût à Dieu que ceux qui mettent le trouble parmi vous, fussent eux-mêmes retranchés. » On se demande comment Paul, disciple de celui qui a dit : « Bénissez ceux qui vous maudissent, » qui fait lui-même cette recommandation : « Bénissez et gardez-vous de maudire » *Num.* XII, 14; et qui dans un autre endroit dit : « Ceux qui maudissent, ne posséderont point le royaume des cieux » I *Cor.* V, 10, maudit lui-même ceux qui jettent le trouble dans les Églises de Galatie, et joint le souhait à la malédiction : « Plût à Dieu que ceux qui mettent le trouble parmi vous fussent eux-mêmes retranchés. La passion de la mutilation (1) est tellement détestable, que celui qui la pratique violemment sur quelqu'un est puni par les lois, et que celui qui la pratique sur lui-même, est regardé comme infâme, car, disent-ils, si l'Apôtre peut dire en vérité : « Le Christ vit en moi » et encore : « Voulez-vous éprouver la puissance de Jésus-Christ qui parle par ma bouche? II *Cor.* XIII, 2, on ne peut attribuer une parole de malédiction à celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » *Matth.* XI, 29. Il semble qu'il s'est laissé entraîner ici à un mouvement de fureur judaïque, et qu'il n'a pu dominer un sentiment violent de colère, plutôt que d'avoir imité Celui qui est resté muet comme un agneau devant celui qui le tond, et qui n'a point rendu malédiction pour malédiction, et qui, condamné à mort, s'est livré à ses bourreaux *Isai* LIII. Celui qui voudra répondre ici pour saint Paul, dira que ses paroles sont moins des paroles de fureur contre ses adversaires que des paroles de charité pour les Églises de Dieu. Il voyait toute cette contrée qu'il avait convertie de l'idolâtrie à la foi de Jésus-Christ au prix de son sang et de mille dangers, troublée subitement par une doctrine nouvelle; il ne pouvait maîtriser sa douleur d'apôtre, sa douleur de père; il changeait sa voix, il s'irritait contre ceux auxquels il avait tenu un langage affectueux pour retenir par ces reproches sévères ceux qu'il n'avait pu retenir par la douceur. Il n'est pas surprenant du reste, que l'Apôtre qui était homme emprisonné dans ce corps infirme, qui voyait dans ce corps une autre loi qui le captivait et le maîtrisait sous la loi du péché, ait une fois tenu un

est et sapientia. « Christus enim Dei virtus est, et Dei sapientia » I *Cor.* I, 24, ut propter id quod stultitia dicebatur, fatuum Dei sapientius fieret hominibus; et propter id quod infirmitas et scandalum, infirmum Dei fortius fieret hominibus. Cum autem, inquit, crucis Christi scandalum maneat, et ego persecutionem patiar, quam non paterer, si scandalum non maneret; frustra quidam jactitant me circumcisionem prædicare, quam impugnando sustineo persecutionem.

« Utinam et abscindantur qui vos conturbant. » Quæritur quomodo Paulus discipulus ejus qui ait : « Benedicite maledicentibus vobis. » Et ipse loquens : « Benedicite et nolite maledicere » *Rom.* XII, 14. Et in alio loco : « Neque maledici regnum Dei possidebunt » I *Cor.* XV : nunc et maledixerit eis, qui Ecclesias Galatiæ conturbant [*Al.* conturbabant], et cum optantis voto maledixerit : « Utinam et abscindantur qui vos conturbant. » Tam enim detestanda abscisionis est passio, ut et qui invitis eam intulerit, legibus publicis puniatur, et qui seipsum castraverit, infamis habeatur. Ut enim illud, aiunt, verum sit : « Vivit in me Christus » II *Cor.* XIII; et hoc : « An experimentum quæritis ejus qui in me loquitur Christus? » certe maledictionis vox non potest ejus intelligi, qui dicit : « Discite a me, quia humilis sum, et mitis, et mansuetus corde » *Matth.* XI, 29. Et magis putatur judaico furore, et quadam effrenata insania se non potuisse cohibere, quam imitatus esse eum, qui tamquam agnus coram tondente se, non aperuit os suum, et maledicentibus non remaledixit *Isai.* LIII. Tradidit autem se morti condemnatus. Ad quod qui pro Paulo respondebit, hæc dicet : non tam furoris in adversarios, quam dilectionis in Ecclesias Dei, verba esse quæ locutus sit. Videbat quippe totam provinciam, quam ipse suo sanguine, et periculis ab idololatria, ad Christi transduxerat fidem, subita persuasione turbatam, et dolore apostolico, dolore patris, se tenere non poterat : mutabat vocem, et quibus blanditus fuerat, irascebatur, ut quos nequiverat lenitate, saltem objurgatione retineret. Nec mirum esse si Apostolus, ut homo, et adhuc vasculo clausus infirmo, vidensque aliam legem

(1) Saint Jérôme entend ici le mot abscindantur de la mutilation matérielle

langage que nous voyons souvent sur les lèvres des saints personnages. On peut encore dire, (ce qui paraît inutile à quelques-uns), que Paul ici ne maudit point ses adversaires, mais prie pour les Galates afin qu'ils perdent les parties du corps qui étaient pour eux une cause de péché. Et de même qu'il est dit dans l'Évangile qu'il vaut mieux pour un homme d'entrer dans le royaume des cieux privé d'un œil, d'une main, d'un pied, ou de tout autre membre, que d'être jeté tout entier dans l'enfer *Matth.* XVIII, ainsi, saint Paul souhaite que les Galates perdent une partie de leur corps, plutôt que d'être condamnés au feu éternel pour avoir conservé tous leurs membres. Nous avons montré quelle réponse on peut faire aux païens s'ils nous objectent ces paroles. Nous avons maintenant à répondre aux hérétiques, c'est-à-dire à Marcion, à Valentin et à tous ceux qui aboient contre l'ancien Testament et nous leur demandons par quelle raison, eux qui accusent le Créateur d'être un être sanguinaire, un antagoniste sévère, un juge redoutable, peuvent excuser ce langage dans l'Apôtre d'un Dieu bon. Et en effet, je ne crois pas qu'il y ait dans l'ancienne loi une sentence aussi terrible, aussi cruelle que celle-ci : « Plût à Dieu que ceux qui mettent le trouble parmi vous soient soumis au retranchement, » Et ils ne peuvent dire que l'Apôtre ait prié pour les ennemis du Christ qui jetaient le trouble dans ses Églises. Ils ne diront pas non plus que c'est l'amour qui lui a fait prononcer des paroles qui, considérées dans leur teneur, sont pleines de colère et d'indignation; toutes les raisons d'excuse qu'ils produiront en faveur de l'Apôtre, nous les ferons valoir pour l'ancienne loi.

« Vous êtes appelés, mes frères, à la liberté; ayez soin seulement que cette liberté ne vous soit point une occasion de vivre selon la chair; » (le mot « detis » n'est pas dans le texte grec, et a été ajouté par l'interprète latin). Comme cet endroit est très obscur, nous croyons devoir reproduire textuellement l'explication qu'en donne le dixième livre des Stromates. Ce n'est pas que chaque mot ne puisse recevoir son interprétation en son lieu, mais séparées du sujet qui précède, ces paroles forment difficilement un seul corps, et si on les entend dans le sens qu'elles présentent, elles paraissent rompre brusquement la suite du discours et être en contradiction entre elles. Voici donc les paroles d'Origène : Cet endroit est difficile et il nous paraît demander une explication sérieuse. Celui qui est libre, et qui, dans un sens plus élevé, suit l'esprit et la vérité, méprise et les figures qui ont précédé et la lettre. Mais il ne doit pas étendre ce mépris jusqu'aux petits et donner occasion à ceux qui ne peuvent s'élever plus

in corpore suo captivantem se, et ducentem in lege peccati, semel fuerit hoc locutus, in quod frequenter sanctos viros cadere perspicimus. Sed et illud dici potest (licet superfluum quibusdam esse videatur) quod Paulus non tam maledixerit eis, quam oraverit pro illis, ut eas partes corporis perderent, per quas delinquere cogebantur. Et quomodo in Evangelio dictum est : melius esse aliquem sine oculo, et sine manu, et sine pede, et qualibet alia parte membrorum intrare in regnum cœlorum, quam totum ire in gehennam *Matth.* XVIII; ita et nunc optare eis magis unam partem corporis perdere, quam per occasionem integri corporis perpetuo igne damnari. Hic locus si quando ab ethnicis reprehenditur, quomodo eis responderi possit, ostendimus. Nunc a nobis contra hæreticos proferatur, Marcionem videlicet, et Valentinum et omnes qui contra vetus latrant Testamentum, qua ratione illi qui Creatorem sanguinarium, severum bellatorem, et tantum judicem criminantur, hoc in Apostolo Dei boni valeant excusare. Et certe nullam puto in veteri Lege tam trucem, tam cruentam in aliquo esse sententiam, quam, « utinam abscindantur qui vos conturbant. » Nec possunt dicere orasse Apostolum pro inimicis Christi, qui ejus Ecclesias conturbabant. Nec ex dilectione prolatum, quod tumore et indignatione plenum, ipso verborum pondere demonstratur. Quidquid ergo illi pro Apostolo excusationis attulerint, hoc non pro Lege veteri defendemus.

« Vos enim in libertatem vocati estis, fratres : tantum ne libertatem in occasionem carni (subanditur) detis : » quod quia in Græco non habetur. « Latinus posuit interpres. Hunc locum quia valde obscurus est, de decimo Stromatum libro transferri placuit ad verbum. Non quo singula non possint suis locis et sensibus explanari; sed quo a superiori negotio separata, unum difficile corpus efficiant; et si sic intelligantur ut resonant, inconsequenter et abrupte repugnare inter se et scatere videantur. Origenis itaque hæc verba sunt : Difficilis locus est, et ita nobis disserendus videtur. Qui liber est, et altiori sensu spiritum, et veritatem sequitur, præcedentes et typos contemnit et litteram; non idcirco debet minores despicere, et occasionem dare his qui non possunt sentire sublimius, de se penitus desperandi. Licet enim infirmi sint et

haut, de désespérer entièrement d'eux-mêmes. Car, malgré leur faiblesse, et bien qu'on les appelle chair en comparaison de l'esprit, cependant, ils sont la chair de Jésus-Christ. Si cet homme comprend le mystère de la charité qui se met au service de ceux qui sont plus faibles, qu'il fasse donc quelque chose pour eux, de peur que par sa science il ne soit cause de la perte de son frère pour qui Jésus-Christ est mort. Considérez donc attentivement si cette explication est en rapport avec ce qui suit : « Vous êtes appelés, mes frères, à la liberté; » il leur parle ainsi peut-être parce que tous ne pouvaient pas comprendre cette vocation à la liberté. C'est pourquoi il ajoute : « Ayez soin seulement que cette liberté ne vous soit point une occasion de vivre selon la chair. Car la charité doit déterminer les plus grands à se mettre au service des plus petits, parce que celui qui voudra être le plus grand, devra se rendre le serviteur de tous *Matth.* xx; *Marc* x. Que celui qui est spirituel ne déchire donc pas les chairs de Jésus-Christ, et qu'il ne leur donne pas occasion de le mordre lui-même parce qu'il les provoque, de peur d'être détruits les uns par les autres. Il faut donc que celui qui marche dans l'esprit et qui suit le sens spirituel des paroles de l'Écriture, se garde d'accomplir le désir charnel qu'elles présentent. Si nous entendons simplement ce qui suit : « Conduisez-vous selon l'esprit, et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair, » il semble (comme beaucoup le pensent), que saint Paul se met tout d'un coup en opposition avec le sujet et le but de cette lettre tout entière, car il ajoute aussitôt : « Si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes plus sous la loi. » Et tandis que jusqu'ici le discours paraissait enchaîné, il nous transporte à des préceptes qui s'y rattachent difficilement en traitant de la chair et de l'esprit : « Or, il est aisé de connaître les œuvres de la chair qui sont telles et telles. » Et au contraire : « Mais le fruit de l'esprit, c'est la charité, » et le reste. Mais nous ne devons pas désespérer de trouver de la suite dans ces paroles, parce que les livres historiques de la divine Écriture qui est bien peu utile à ceux qui l'entendent comme elle a été écrite, contiennent les œuvres de la chair. Qui, en effet, n'apprendra à devenir l'esclave de la volupté, et à regarder la fornication comme rien, en voyant Judas s'unir à une femme de mauvaise vie, *Gen.* XXVIII, et les patriarches avoir plusieurs femmes? Comment ne sera-t-il pas tenté d'idolâtrie, si dans le sang des taureaux et dans les autres victimes du Lévitique, il ne voit pas que l'Écriture a en vue un sens plus relevé que celui que présente la lettre. Que l'Écriture autorise ouvertement les inimitiés, c'est ce que prouve ce passage des Psaumes : « Malheureuse fille de Babylone, heureux celui qui te rendra tous les maux que tu nous a faits, heureux celui qui saisira et

caro comparatione spiritus appellentur; caro tamen Christi sunt. Si enim intelligit mysterium charitatis infirmioribus servientis, faciat aliquid propter infirmos; ne in scientia sua frater pereat, pro quo Christus est mortuus. Diligenter itaque attende, an ex consequentibus sensus iste texatur. « Vos, » inquit, « fratres, in libertatem vocati estis; » forsitan ideo, quia non omnes vocationem capere poterant libertatis. Propter quod nunc auditis : « Tantum ne libertatem in occasionem detis carni. » Per dilectionem enim oportet minoribus servire majores : quia qui vult esse major, erit omnium servus *Matth.* xx; *Marc.* x. Neque ergo spiritualis laceret Christi carnes; neque occasionem illis tribuat, ut se remordeant provocantem ne ab invicem consumantur. Oportet ergo spiritu ambulantem, et spiritu Scripturarum verba sectantem, non perficere desiderium carnis earum. Si autem hoc quod dicitur : « Spiritu ambulate, et desiderium carnis non perficietis, » simpliciter intelligimus (ut plerique arbitrantur) contra argumentum et hypothesin totius Epistolæ, in hæc subito Paulus erumpet; statim quippe sequitur : « Si autem spiritu ducimini, non estis sub Lege. » Et cum hucusque aliqua ex parte sibi sermo cohæreat, rursum si simplicem intelligentiam sequamur, ad inordinata repente præcepta nos transfert, de carne et spiritu disserens, id est : « Manifesta autem sunt opera carnis illa et illa. » Et econtrario : « Fructus autem spiritus, est charitas, » et reliqua. Sed neque in his consequentiam desperare debemus, quia opera carnis divinorum voluminum historia continet; non valde eos juvans qui sic eam intelligunt, ut scripta est. Quis enim non docebitur servire luxuriæ, et fornicationem habere pro nihilo; cum Judam ad meretricem legerit ingredientem *Gen.* XXVIII; et patriarchas habuisse multas pariter uxores? Quomodo non ad idololatriam provocabitur, qui sanguinem taurorum, et cæteras Levitici victimas non plus quam quod in littera sonat, putaverit indicare? Quod autem inimicitias, in aperto positus Scripturæ sermo doceat, et ex hoc loco probatur : « Filia Babylonis misera, beatus qui retribuet tibi retributionem tuam, quam retribuisti nobis. Beatus qui tenebit, et allidet parvulos tuos ad petram » *Ps.* CXXXVI

brisera tes enfants contre la pierre » *Ps.* CXXXVI, 8, 9, et cet autre : « Dès le matin, j'exterminerai tous les pécheurs de la terre » *Ps.* C, 8, et d'autres passages semblables relatifs aux contentions, aux rivalités, aux débats, aux dissensions. Or, si nous ne nous élevons pas au-dessus de la lettre, ces faits historiques nous excitent aux mêmes actes plutôt qu'il ne nous en détournent. Les hérésies elles-mêmes sont venues bien plus de l'intelligence charnelle de l'Écriture que du fait de notre chair, comme plusieurs le pensent. C'est encore par la lettre de la loi que nous apprenons l'envie et les excès de l'ivresse. Noé s'enivre après le déluge, ainsi que les pariarches chez leur frère Joseph en Égypte, *Gen.* IX, et XLIII. Nous voyons dans les livres des Rois des excès de table, et David dansant au son du tambour devant l'arche du Testament II *Rois* VI, 14, et d'autres faits semblables. On se demande comment le texte littéral de la divine Écriture qu'on appelle le sens charnel, peut nous exciter aux sortilèges et aux opérations diaboliques, si nous ne nous élevons jusqu'au sens spirituel de l'Écriture. C'est ce que signifie, à mon avis, Daniel et les trois enfants qui furent trouvés dix fois plus sages que les magiciens et les enchanteurs de la Chaldée et de la Cappadoce, et Moïse qui fut instruit dans toute la sagesse et la science des Égyptiens. C'est donc s'exposer à une multitude de maux que de demeurer dans l sens charnel de l'Écriture. Ceux qui s'y attachent n'obtiendront pas le royaume des cieux. Cherchons donc l'esprit et les fruits de l'Écriture, qui ne sont point évidents et manifestes. C'est au prix de beaucoup de travaux, de sueurs et d'attention sérieuse qu'on arrive à découvrir le fruit de l'Esprit-Saint dans l'Écriture. Aussi je pense que saint Paul a voulu parler avec sagesse et prudence des sens charnels de l'Écriture, lorsqu'il a dit : « Les œuvres de la chair sont manifestes » *Gal.* v, 19. Quant aux sens spirituels, il ne s'exprime point de la même manière; il ne dit pas, les fruits de l'esprit sont manifestes, mais « les fruits de l'esprit sont la paix, la charité, » et le reste *Ibid.* 22. Si après avoir laissé les figures, nous passons à la vérité et à l'esprit de l'Écriture, aussitôt nous voyons se présenter tout d'abord à nous la charité, et de là marchant jusqu'à la joie, nous parvenons à la paix qui nous procure le bien de la patience. Qui ne puiserait des leçons de compassion et de bonté dans ces faits contenus dans la loi et qui paraissent si tristes à quelques-uns, c'est-à-dire dans ces châtiments, dans ces combats, dans ces nations anéanties, dans ces menaces faites aux peuples par les prophètes, lorsqu'il arrive à comprendre que ce sont là des remèdes salutaires plutôt que des châtiments. Car le Seigneur ne sera pas éternellement irrité *Isai* LVII. Lorsque ces vérités nous seront manifestées, notre foi sera plus raisonnable, la tempérance régnera

8, 9. Et ex illo : « In matutino interficiebam omnes peccatores terræ » *Ps.* C, 8, et cætera his similia; de contentionibus videlicet, æmulatione, ira, rixis, dissensionibus. Ad quæ(si non altius aliquid sentiamus) provocant nos magis historiæ exempla, quam prohibent. Hæreses quoque magis de carnali Scripturæ intelligentia, quam de opere carnis nostræ, ut plurimi æstimant, substiterunt. Necnon invidiam et ebrietates per Legis litteram discimus. Inebriatur Noe post diluvium, et patriarchæ apud fratrem Joseph in Ægypto *Gen.* IX *et* XLIII. Sed et comessationes in Regnorum libro scriptæ sunt; saltante David et concrepante tympanis coram Arca testamenti Dei I *Reg.* VI, et his similia. Quæritur quomodo ad veneficia, et ad maleficas artes, simplex Scripturæ divinæ sermo qui dicitur caro, nos provocet, nisi ad ejusdem Scripturæ spiritum transcendamus. Puto hoc significare, decies Danielem, et tres pueros, magis, incantatoribus, et Gazarenis atque Chaldeis sapientiores repertos, et Moysen omni sapientia et doctrina Ægyptiorum eruditum. Multorum ergo malorum occasio est, si quis in Scripturæ carne permaneat. Quæ qui fecerint, regnum Dei non consequentur. Quamobrem spiritum Scripturæ fructusque quæramus, qui non dicuntur esse manifesti. Multo quippe labore et sudore, et digno cultu in Scripturis fructus spiritus invenitur. Unde arbitror, Paulum diligenter et caute de Scripturæ sensibus dixisse carnalibus : « Manifesta autem sunt opera carnis » *Galat.* v. 19. De spiritualibus vero non ut ibi posuisse, « manifestus est fructus spiritus; sed ita : « Fructus autem Spiritus, est charitas, gaudium, pax, » et reliqua *Ibid.*, 22. Quod si relictis typis, ad veritatem Scripturæ transeamus et spiritum, statim nobis prima charitas panditur, et ad gaudium inde gradientes, pervenimus ad pacem, per quam consequimur patientiam. Quis autem non ad miserationem et bonitatem erudiatur, cum etiam ea quæ quibusdam tristia putantur in Lege supplicia dico et prælia, et eversiones gentium, et comminationes ad populos per prophetas, magis remedia intellexerit esse, quam pœnas? Non enim in æternum irascetur Dominus *Isai.* LVII. Cum hæc ergo nobis aperta fuerint, rationabiliorem habebimus fidem, et correctos mores

dans nos mœurs devenues meilleures, elle sera suivie de la continence et de la chasteté, et alors la loi commencera d'être en notre faveur. Ici finit la citation d'Origène. Nous y ferons cette addition, c'est que l'esprit avertit ceux qui sont appelés de la servitude légale à la liberté de l'Évangile, et auxquels il a dit plus haut : « Restez fermes et ne vous remettez pas sous le joug de la servitude, » qu'en s'attachant au joug si léger de Jésus-Christ, et en suivant ses préceptes pleins de douceur, ils doivent prendre garde que cette liberté de vivre ne donne une occasion à la chair, c'est-à-dire de vivre selon la chair, de se soumettre à la circoncision charnelle, et s'appliquer à rester fermes dans l'esprit, à pratiquer par l'esprit le retranchement de la chair, et à laisser les bas-fonds de la lettre pour s'élever jusque sur les sommets de l'esprit. On peut encore donner cette explication : Quelqu'un dira : O Paul, si j'ai cessé d'être sous la loi, si je suis appelé de l'état de servitude à la liberté, je dois donc vivre comme il convient à la liberté, sans être assujetti à aucun précepte, et faire, accomplir tout ce qu'il me plaira, tout ce que ma volonté me suggérera de faire. A quoi l'Apôtre répond : Nous sommes appelés, en effet, à la liberté de l'esprit, mais à cette condition que la liberté elle-même ne se rendra pas l'esclave de la chair. Et n'allons pas croire que parce que tout nous est permis, tout nous est avantageux; bien au contraire, puisque nous avons cessé d'être les esclaves de la loi, et que nous sommes devenus libres, assujettissons-nous les uns aux autres par la charité, afin que tous les préceptes disséminés dans la loi soient résumés dans le seul précepte de la charité (1).

Mais assujettissez-vous les uns aux autres par la charité, car toute la loi est renfermée dans un seul précepte : « Vous aimerez le prochain comme vous-même. » Celui qui est libre à l'égard de tous, s'est fait par charité le serviteur de tous pour en gagner un plus grand nombre I, *Cor.* XIII, exhorte justement les autres à devenir les serviteurs les uns des autres par la charité qui cherche non ses intérêts, mais ceux du prochain, « car celui qui désire être le premier, sera le serviteur de tous, » *Marc.* x, 44. A l'exemple du Sauveur qui ayant la nature de Dieu, a pu sans usurpation s'égaler a Dieu, et qui s'est cependant anéanti jusqu'à prendre la forme d'esclave et être reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui, qui s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix, *Philip.* II 6-8; nous aussi, sachons bien que tout ce que nous paraissions faire auparavant sous la

temperantia comitabitur, quam continentia sequetur et castitas; et post hæc omnia incipiet esse Lex pro nobis. » Hucusque Origenes. Quibus nos possumus addere, ut dicamus de servitute legali ad Evangelii libertatem vocatos quibus superius dicitur : « State, et nolite rursum jugo servitutis hærere » etiam nunc moneri, ut leve Christi jugum et delectabilia Evangelii præcepta sectantes, nequaquam putent sibi licere, ut hac ipsa libertate vivendi, in occasione carnis utantur : scilicet ut juxta carnem vivant, juxta carnem circumcidantur; sed spiritu magis stent, spiritu præputium carnis abscindant, et ad spiritus altiora tendentes, humilitatem litteræ derelinquant. Potest autem et aliter intelligi. Discat quispiam : Si cessavi, o Paule, esse sub Lege, et de servitute libertatem vocatus sum; ergo debeo ita vivere ut convenit libertati, nec aliquibus præceptis teneri, sed quodcumque placuerit, et voluntas suggesserit, hoc facere implere, sectari. Ad quod respondit Apostolus : Vocatos quidem nos esse in spiritus libertatem; sed ita, ut libertas ipsa carni non serviat. Nec putemus quia nobis omnia licent, omnia expedire; quin potius quia servi Legis esse cessavimus, facti liberi, magis per charitatem nobis invicem serviamus, ut laciniosæ Legis præcepta, uno dilectionis capitulo concludantur.

« Sed per charitatem servite invicem, omnis enim lex in uno sermone impletur. Diliges proximum tuum sicut teipsum. » Qui cum esset liber ex omnibus, omnium se propter charitatem servum fecit, ut plures lucrifaceret I *Cor.* XIII, recte hortatur et cæteros, ut per charitatem sibi serviant; quæ non quærit quod suum est, sed quod proximi. Qui enim vult fieri primus, erit omnium servus *Marc.*, x, 44, ut quomodo Salvator in forma Dei constitutus, non rapinam arbitratus est esse se æquatem, Deo, sed seipsum exinanivit, formam servi accipiens et habitu inventus ut homo, humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis *Philip*; II : ita et nos quæcumque ante sub Legis necessitate facere videbamur nunc sciamus, nobis

(1) Cette explication de saint Jérôme est mille fois préférable à l'interprétation quintessenciée et peu naturelle qu'il vient de donner d'après Origène.

nécessité de la loi, nous devons, maintenant que nous sommes libres, le faire par charité. Or, la charité est un si grand bien, que toute la loi se résume en elle. Dans un autre endroit, l'Apôtre énumère les avantages de la charité en disant : « Elle n'est point envieuse, elle n'agit pas à contre-temps, » et après avoir énoncé une foule d'autres avantages, il conclut en ces termes : « Elle espère tout, elle supporte tout, la charité ne finira jamais, » I *Cor.* XIII, 4-8. Le Sauveur lui-même nous déclare dans son Évangile qu'on reconnaît son disciple à ce signe, qu'il aime son prochain *Matth.* XXII, et ce n'est pas seulement aux hommes, mais aux anges que s'appliquent ces paroles. La même vérité se trouve reproduite dans ces paroles : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voulez point qu'on vous fasse, et tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le leur également, *Ibid.* VII, 12. Je ne veux pas que mon épouse soit victime de l'adultère, je ne veux pas qu'on me vole m h bien, je ne veux pas être opprimé par un faux témoignage, et pour tout dire en peu de mots, je supporte avec indignation qu'on agisse injustement à mon égard. Or, si par la charité qui opère en moi, mes actions, ma volonté à l'égard du prochain sont conformes à cette règle, j'ai accompli toute la loi. Et il n'est pas difficile de prouver que tous les préceptes, quels qu'ils soient : vous ne tuerez pas, vous ne commettrez point d'adultère, vous ne déroberez point, vous ne ferez point de faux témoignage, et d'autres semblables sont renfermés dans la seule observation de la charité. Il est plus difficile de démontrer comment les victimes qu'il est commandé d'offrir dans le Lévitique, la défense où la permission d'user de certains aliments, les uns purs, les autres impurs, le retour régulier de certaines fêtes dans le cours de l'année, se résument dans le seul précepte de la charité; à moins qu'on ne se transporte sur un autre terrain en affirmant, que la loi est spirituelle, que nous avons été les serviteurs des images et des figures des choses à venir avant l'avènement du véritable Pontife, qui après qu'il se fut offert une seule fois pour victime et nous a rachetés de son sang, a renfermé tous les préceptes aussi variés que pénibles de la loi dans l'amour qu'il a eu pour les hommes. Mais pour celui qui, vivant une bonne fois de la vie de l'esprit, a mortifié les œuvres de la chair, et qui, honoré de l'affection du Sauveur, n'est plus appelé son serviteur, mais son ami, il n'est plus soumis à la loi qui a été établie pour les impies et les pécheurs, pour les rebelles et les scélérats. Et cependant, nous accomplissons maintenant, au moins en partie, ce qu'il y a de plus difficile, et nous ne faisons pas les choses plus faciles et sans lesquelles tout ce que nous faisons d'ailleurs est inutile. Le corps

liberis, magis per charitatem esse facienda. Tantum autem bonum est charitas, ut omnis lex in illa recapituletur. Enumerat et in alio loco Apostolus charitatis bona, dicens : « Non zelatur, non agit perperam » I *Cor.* XIII, 7, 8. Multisque in medio replicatis, in fine concludit : « Omnia sperat, omnia sustinet, charitas numquam excidit. » Et Salvator in Evangelio, hoc signum sui, ait esse discipuli, si [*Al.* ut] diligat proximum *Matth.* XXII. Quod quidem puto non solum hominibus, sed etiam angelis convenire. Aliis verbis idipsum dicitur : « Quæ vobis fieri non vultis, aliis ne feceritis, et quæ vultis ut vobis faciant homines, hæc eadem et vos eis facite similiter » *Ibid.*, VII, 12. Nolo adulterari uxorem meam, nolo substantiam diripi, nolo me falso opprimi testimonio, et ut cuncta brevi sermone comprehendam, indigne fero aliquid mihi fieri quod injustum est. Hæc eadem si per charitatem in me operantem, vel fecero alteri, vel voluero, lex omnis impleta est. Nec difficile est docere quomodo universa præcepta, non occides, non adulterabis, non furaberis, non falsum testimonium dices, et cætera his similia, una charitatis observatione teneantur. Hoc ostendere arduum est, quomodo hostiæ quoque, quæ in Levitico sunt præceptæ, et ciborum vel abstinentia, vel permissio, cum alia munda, alia dicantur immunda, solemnitatum quoque jugis per annos recursus, in uno charitatis præcepto recapitulentur. Nisi forte quis illo se transferat, ut affirmet Legem spiritualem esse, et imaginibus et exemplaribus nos cœlestium deservisse, antequam verus Pontifex adveniret; qui postquam semel seipsum offerens victimam, suo sanguine nos redemit, omnis illa priscæ Legis varietas, et difficultas, in ipsius super homines dilectione completa est. In tantum quippe Pater amavit mundum, ut Filium suum charissimum, et unigenitum daret pro nobis. Ei autem qui semel spiritu vivens, opera carnis mortificavit, et a Salvatore dilectus, nequaquam servus, sed amicus vocatur, non est ultra Lex posita, quæ impiis et peccatoribus, et non subjectis et nefariis constituta est. At nunc cum omnia quæ difficiliora sunt, vel modica ex parte faciamus, hoc solum non

sent tout ce qu'il y a de pénible dans le jeûne; les veilles affaiblissent la chair, c'est par le travail qu'on se procure de quoi faire l'aumône, et, quelqu'ardente que soit sa foi, le martyr ne verse son sang ni sans douleur ni sans crainte. Il en est qui accomplissent toutes ces choses, la charité seule ne demande aucun travail, et parce qu'elle seule rend le cœur pur, le démon cherche à la détruire en nous, afin que nous ne puissions voir Dieu avec un cœur pur. Lorsqu'en effet, tranquillement assis, je parle contre mon frère et que je suis une cause de scandale pour le fils de ma mère *Ps.* XLIX, 20, quand je m'attriste du bonheur d'autrui, et que je regarde comme un mal pour moi le bien dont il jouit, est-ce que je ne donne pas lieu en moi à l'accomplissement de ce qui suit : « Si vous vous déchirez et si vous vous mordez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous détruisiez les uns les autres. » La charité est le partage d'un bien petit nombre, qui consent à la suite de l'Apôtre, à ce que Jésus-Christ le rende anathème pour ses frères. Quel est celui qui, pleurant avec ceux qui pleurent, se réjouissant avec ceux qui sont dans la joie, ressent comme siennes les blessures faites à autrui? Qui se sent frappé par la mort de son frère? Nous nous aimons nous-mêmes plutôt que d'aimer Dieu. Voyez quels grands biens découlent de la charité. Si nous consentons à être martyrs dans le dessein que nos reliques soient honorées par les hommes, si nous versons notre sang avec intrépidité, si nous donnons tout ce que nous possédons jusqu'à nous réduire à la mendicité, et que nous agissions en cela comme esclaves de l'opinion des hommes, nous sommes bien plutôt dignes de châtiment que de récompense, et ce sont bien plutôt les supplices de l'infidélité que la couronne de la victoire.

« Si vous vous déchirez et vous dévorez les uns les autres, prenez garde que vous ne vous détruisiez les uns les autres. » On peu simplement entendre ces paroles dans ce sens, que nous ne devons point médire les uns des autres, ne point nous imaginer que des outrages nous vengent; ne désirons pas porter la tristesse dans l'âme de ceux qui nous ont contristés les premiers, et semblables à des bêtes féroces, nous déchirer et nous dévorer mutuellement, jusqu'à ce que nous soyons détruits et consumés les uns par les autres. Mais avec cette interprétation, saint Paul semble passer subitement à des préceptes extraordinaires contre le sujet et la suite de toute l'épître; il vaut donc mieux rattacher tout ce passage à la pratique de la circoncision et à l'observation de la loi. Si les autres vous troublent, dit-il, et que vous soyez troublés; si en lisant l'ancien Testament vous entendez dans le sens littéral ces paroles : « Œil pour œil, dent pour dent, » *Deut.* XIX, 21, et que la

facimus, quod et factu facilius est, et absque quo cassa sunt universa quæ facimus. Jejunii corpus sentit injuriam; vigiliæ carnem macerant; eleemosynæ labore quæruntur; sanguis in Martyrio, quamvis ardeat fides, tamen sine dolore et timore non funditur. Hæc omnia sunt qui faciant, sola charitas sine labore est. Et quia sola cor mundum efficit, a diabolo expugnatur in nobis, ne Deum pura mente videamus. Quando enim sedens loquor contra fratrem meum, et contra filium matris meæ pono scandalum *Psal.* XLIX, 20, quando aliena torqueor felicitate, et alterius bonum, meum malum facio, nonne hoc quod sequitur, in me expletur : « Si invicem mordetis et comeditis, videte ne ab invicem consumamini? » Charitatis rara possessio est. Quis vult ipse anathema esse a Christo pro fratribus suis, Apostolum sequens? Quis cum lugentibus lugens, cum gaudentibus gaudens, alieno vulnere vulneratur? Quis fratris morte perimitur? Omnes magis amatores nostri, quam amatores Dei sumus. Vide quantum bonum sit charitatis. Si ita martyrium fecerimus, ut nostras velimus ab hominibus reliquias honorari; si opinionem vulgi sectantes, intrepidi sanguinem fuderimus, et substantiam nostram usque ad mendicitatem propriam dederimus, huic [*Al.* hinc] operi non tam præmium quam pœna debetur, et perfidiæ magis tormenta sunt, quam corona victoriæ.

« Quod si invicem mordetis, et comeditis, videte ne ab invicem consumamini. » Potest hoc et simpliciter accipi, ne detrahamus invicem, ne maledicto nos putemus ulcisci, ne contristati contristare cupiamus, et similes bestiarum, mordere pariter et remorderi, ut post morsus sequatur interitus atque consumptio. Melius autem est, ne contra rationem et totius Epistolæ consequentiam, subito in extraordinaria præcepta, Paulus erumpat hoc ita intelligere, ut ad circumcisionem observationemque Legis cuncta referamus. Si vos, inquit, conturbant alii, vos autem conturbamini. Si totam Scripturam veterem legentes, sic intelligitis ut scripta est : « Oculum pro oculo, dentem pro dente » *Deut.*

colère désire la vengeance, que la vengeance à son tour cause de la douleur, ce que la loi non seulement ne défend pas, mais ordonne, en faisant consister la justice dans la loi du talion, la conséquence, c'est que celui qui est dépouillé, dépouille à son tour, que celui qui a été blessé, rende blessure pour blessure, qu'il déchire celui qui l'a déchiré, et que ce qui paraît justice soit une véritable destruction, qui loin de venger l'un des deux, les anéantit l'un et l'autre.

« Or, je vous dis, conduisez-vous selon l'esprit, et vous n'accomplirez point les désirs de la chair. » Ces paroles, d'après ce que nous avons dit plus haut, peuvent s'entendre de deux manières. Nous pouvons dire d'abord que ceux qui auront mortifié par l'esprit les œuvres de la chair, et semé dans l'esprit pour moissonner comme fruit de l'esprit la vie éternelle, toutes les fois que la volupté de la chair leur fait sentir son aiguillon, n'accomplissent pas ses désirs (et leur accomplissement ne procure qu'un plaisir momentané), mais les refrènent par l'esprit, et selon la maxime de l'historien (Salluste) vivent en donnant le commandement à l'âme, l'obéissance au corps. On peut encore dire que comme la loi est spirituelle, et que le juif n'est pas celui qui l'est au dehors, mais intérieurement, et que la vraie circoncision est celle du cœur, faite en esprit et non selon la lettre, ceux-là marchent dans l'esprit et n'accomplissent point les désirs de la chair, qui sortent spirituellement de l'Égypte, mangent la viande spirituelle, boivent de la pierre mystérieuse, et qui ne sont point condamnés ni pour le manger, ni pour le boire, ou à cause des jours de fête, des nouvelles lunes et du sabbat, mais qui marchent en tout selon l'esprit, sans accomplir les désirs de la loi charnelle ou de la lettre, et qui moissonnent les fruits de l'intelligence spirituelle. Une troisième interprétation a été donnée par quelques-uns; elle ne diffère pas sensiblement de la seconde; ils disent que le désir de la chair existe dans ceux qui sont petits en Jésus-Christ, et que les hommes parfaits suivent la voie de l'esprit, et tel serait le sens : Marchez dans la gravité de l'esprit, c'est-à-dire, dans la voie de l'homme parfait, et vous n'accomplirez pas les désirs de ceux qui sont encore petits enfants.

« Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair, et ils sont opposés l'un à l'autre, de sorte que vous ne faites pas toutes les choses que vous voudriez. » La chair met son bonheur dans les jouissances si courtes de la vie présente, l'esprit dans les biens futurs et éternels. Entre ces deux adversaires, se trouve l'âme qui a en son pouvoir le bien et le mal, le vouloir et le non vouloir, mais qui n'a pas toujours en sa

xix, 21, et ira desiderat ultionem, ultio vero imponit dolorem; quod Lex non solum non prohibet, verum etiam præcipit, justitiam in talione restituens, sequitur, ut et nudatus nudet, et vulneratus revulneret, et comestus remordeat, et quæ videtur justitia esse, consumptio sit, non unum vindicans, sed utrumque consumens.

« Dico autem : Spiritu ambulate, et desiderium carnis non perficietis. » Et hoc secundum superiora dupliciter accipiendum, ut dicamus eos qui spiritu opera carnis mortificaverint et seminaverint in spiritu, ut de spiritu metant vitam æternam, quotiescumque voluptatem carnis senserint titillare, non perficere desiderium ejus (quod quidem si expletum fuerit, blandiri videtur ad tempus), sed spiritu refrenare, et secundum sententiam Historici (Sallust.) : Animi imperio, corporis servitio magis vivere. Nec non et illud, quia Lex spiritualis est *Rom.* vii, et non qui in manifesto Judæus, sed qui in occulto, et circumcisio cordis in spiritu, non littera, eos ambulare spiritu, et carnis desiderium non perficere dicimus, qui spiritualiter egrediuntur Ægyptum, et spiritualem escam potumque de spirituali hauriunt petra, qui non judicantur in cibo, aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ et sabbati, sed ambulant in omnibus spiritualiter, non perficientes carneæ legis litteræve desiderium, sed fructus metentes intelligentiæ spiritualis. Tertia quoque interpretatio a quibusdam in hoc loco dicta est, sed quæ non multum discrepet a secunda, ut desiderium carnis in his asserant esse qui parvuli in Christo sunt ; iter autem spiritus in perfectis viris, et esse sensum : in gravitate spiritus, id est, in itinere viri ambulate perfecti, et non facietis desideria parvulorum.

« Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem. Hæc enim sibi invicem adversantur, ut non quæcumque vultis, illa faciatis. » Caro præsentibus delectatur et brevibus; spiritus perpetuis et futuris. Inter hoc jurgium media anima constitit (1), habens quidem in sua potestate bonum et malum, velle et

(1) Origeniana sententia hæc est, animam mediam esse quodammodo spiritum inter et carnem : *Cum dicitur*, inquit ille lib. i. in Epistolam ad Romanos i, quia caro concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem, media procul dubio ponitur anima, quæ vel desi-

puissance de vouloir et de ne pas vouloir, car il peut arriver, qu'après avoir consenti aux désirs de la chair, et accompli ses œuvres, le remords d'une conscience repentante l'unisse de nouveau à l'esprit et lui fasse accomplir ses œuvres. C'est ce que veut dire ici saint Paul : « Ils sont opposés l'un à l'autre, » c'est-à-dire la chair et l'esprit, de sorte que vous ne faites pas toutes les choses que vous voudriez. Ce n'est pas que le libre arbitre qui nous fait consentir aux désirs de la chair ou de l'esprit, nous soit enlevé, c'est parce que ce que nous faisons, n'est pas notre action proprement dite, mais l'œuvre de la chair et de l'esprit. Ce serait un grand sujet de travail et de discussion, après avoir repris les œuvres de la chair et de l'esprit, de trouver quelques actes intermédiaires qui n'appartiendraient ni à la chair ni à l'esprit. Nous sommes appelés charnels, lorsque nous nous livrons tout entiers à la volupté; spirituels, quand nous prenons l'Esprit-Saint pour guide, c'est-à-dire, quand nous suivons avec goût ses inspirations, quand nous sommes dociles à ses enseignements. L'homme animal, ce sont ces philosophes, qui regardent leurs propres pensées comme la sagesse elle-même, et dont l'Apôtre a dit en termes si justes : « L'homme animal ne reçoit pas ni ne perçoit pas les choses qui sont de l'esprit, c'est une folie pour lui. » Pour rendre cette vérité plus évidente, prenons un exemple : Donnons à la chair le nom de terre, à l'âme, le nom d'or, à l'esprit, le nom de feu. Tant que l'or demeure dans la terre, il perd son nom, et n'en a d'autre que celui de la terre à laquelle il se trouve mêlé. Mais lorsqu'il est séparé de la terre, il prend l'apparence et le nom d'or, c'est de l'or, mais de l'or qui n'est pas encore épuré. Mais lorsqu'il a été épuré par le feu, et affiné dans le creuset, il revêt alors la splendeur de l'or, et prend un nom en rapport avec son éclat. Il en est ainsi de l'âme qui est placée entre la terre et le feu, c'est-à-dire entre la chair et l'esprit; lorsqu'elle se livre à la chair on l'appelle chair, quand elle se donne à l'esprit, on l'appelle esprit. Mais si elle s'abandonne à ses propres pensées, et qu'elle s'imagine trouver la vérité sans la grâce de l'Esprit-Saint, elle est marquée comme un or souillé du nom d'homme animal. On peut

nolle, sed non habens hoc ipsum velle ac nolle perpetuum, quia fieri potest, ut cum carni consenserit, et opera ejus fecerit, rursum per pœnitentiam se remordens, spiritui copuletur, et opera ejus efficiat (1). Hoc est ergo quod ait : « Hæc enim sibi invicem adversantur, » id est, caro et spiritus : « ut non quæcunque vultis, illa faciatis. » Non quo proprium nobis tulerit arbitrium, quo vel carni, vel spiritui assentiamur; sed quia quod facimus, non est nostrum proprie, sed opus ipsum vel carni, vel spiritui deputatur [*Al.* deputetur]. Grandis laboris et disputationis est nimiæ, ostensis carnis operibus et spiritus, media aliqua reperire, quæ nec ad carnem videantur pertinere, nec ad spiritum. Carnales dicimur, quando totos nos voluptatibus damus. Spirituales, quando Spiritum sanctum præviun sequimur, id est, cum ipso sapimus instruente, ipso docemur auctore. Animales reor esse philosophos, qui proprios cogitatus putant esse sapientiam, de quibus recte dicitur : « Animalis autem homo non recipit [*Al.* percipit] ea quæ sunt spiritus. Stultitia quippe est ei. » Quod ut manifestius fiat, aliquod sumamus exemplum : Caro, terra, anima, aurum, spiritus, ignis vocentur. Quamdiu aurum fuerit in terra, perdit vocabulum suum et a terra cui commixtum est appellatur. Cum vero separatum ab humo, auri et speciem et nomen acceperit, aurum quidem dicitur, sed necdum probatum. Si autem per ignem excoctum fuerit et purgatum, tunc auri splendorem, et ornatus sui accipit dignitatem. Ita et anima inter humum et ignem, hoc est, inter carnem, spiritumque consistens, quando se tradiderit carni, caro dicitur; quando spiritui, spiritus appellatur. Quod si proprio crediderit cogitatui, et absque gratia Spiritus sancti invenire se æstimaverit veritatem, quasi aurum sordidum, animalis hominis appellatione si-

doriis spiritus acquiescat vel ad carnis concupiscentias inclinetur. His paria in plerisque ejus libris invenire est; nec profecto dubitandum, quin ab illo, ad cujus se imitationem contulisse non diffitetur. Hieronymus doctrinam hanc hauserit. At certum quoque est, in bonam accipi posse partem, et quem spiritum dicunt, ex eorummet sensu auctorum pro animæ ἡγεμονικῷ, sive, *principali*, debere intelligi; pluresque alios Patres occurrere, qui hoc sensu superiorem animæ quasi patrem spiritus appellatione donent. Unus pro cunctis Augustinus, lib. II de Genesi ad lit. cap. 12. laudari possit, ubi animam tanquam in medio positam nonnumquam a carne ad vitia deprimi, nonnumquam a spiritu ad virtutem erigi, scribit. Plures vero quam qui possint indicari in ejus Operibus loci sunt, in quibus spiritum carnis adversarium pro animæ principali plane juxta Origenem intellexit. Ex quo mirum magis est, quod Pelagianismi hanc sententiam accuset Jansenius, *omniumque omnino Pelagianorum, quorum scripta videre potuit*, propriam dicat, cum luculenter adeo nedum Hieronymo probetur, sed et Augustino, cujus summa contra illos hæreticos sententia atque auctoritas fuit. *Ed. Mig.*

donner une meilleure explication de ce passage, de manière à ne former de tout ce texte qu'un seul corps suivi, parfaitement enchaîné, et sans la moindre contradiction dans les termes. Mes frères, vous êtes appelés de la servitude de la loi à la liberté de l'Évangile, mais je vous en prie, n'abusez point de la liberté jusqu'à la licence, ne croyez pas que tout ce qui vous est permis vous soit avantageux, et ne donnez pas occasion à la chair et à la volupté. Apprenez bien plutôt que cette liberté vous impose une plus grande servitude, c'est-à-dire que l'obéissance que la loi vous arrachait malgré vous, la charité doit le faire en vous assujettissant les uns aux autres, car tout le fardeau qu'imposait la loi et ses préceptes multipliés ne sont pas tant exclus par la grâce de l'Évangile que résumés dans le seul précepte de la charité qui nous oblige d'aimer notre prochain comme nous-mêmes; car celui qui aime son prochain accomplit toute la loi *Matth.* XXII, en lui faisant tout le bien possible, et en se gardant bien de lui faire du mal. Mais faites disparaître la dilection, qu'il n'y ait plus de charité par laquelle nous accomplissons toute la loi, vous verrez comme un brigandage public entre les hommes, ils se dechaîneront les uns contre les autres, se déchireront et finiront par se dévorer. Pour vous, mes frères, vous devez vivre selon la loi spirituelle, justement pour ne point accomplir les désirs de la chair. La chair en effet craint les rigueurs du froid, elle méprise le jeûne et la faim, elle succombe sous les veilles, elle s'enflamme par les passions, elle désire tout ce qui est délicat, tout ce qui est agréable. L'esprit, au contraire, désire ce qui est contraire à la chair, et ce qui peut l'affaiblir. Ainsi donc, ne croyez pas que vous êtes libres parce ce que vous avez cessé d'être sous la servitude de la loi, mais comprenez que vous êtes d'autant plus assujettis à la loi de la nature. En effet, si la loi ne vous commande pas aussitôt, la nature n'a pas pour cela perdu ses droits; elle empêche votre volonté de se laisser aller aux actes, malgré la lutte de la chair contre l'esprit, et vous force de faire souvent ce que vous ne voudriez pas faire. Je vous supplie donc, mes frères, de faire en sorte que votre liberté ne soit point une occasion de vivre selon la chair, mais bien plutôt de vous assujettir à l'esprit pour commencer à faire ce que vous voulez, et ne plus rien devoir à la loi, c'est-à-dire, n'être plus sous la chair. Car c'est alors que vous pourrez vraiment jouir, dans l'Évangile, de la liberté que vous donne l'abrogation de la loi, lorsque la chair ne vous forcera plus de faire ce que vous ne voulez pas, mais que, devenus serviteurs de la loi, vous montriez que vous n'êtes plus sous la loi. Et comme nous avions commencé plus haut de donner une double interprétation de ce passage, nous devons

gnatur [*Al.* signabitur]. Potest locus iste sic melius explanari, et quasi una series corpusque fieri, se invicem nectens, sibique non discrepans. Fratres, de servitute Legis vocati estis in Evangelii libertatem. Verum obsecro vos, ne libertate pro licentia abutamini, et putetis vobis cuncta expedire quæ licent; detisque occasionem carni atque luxuriæ. Quin potius discite quod libertas hæc major sit servitus, ut quod ante Lex ab invitis extorquebat obsequium, nunc per charitatem vobis invicem serviatis. Siquidem omne illud Legis onus, et multiplicia præcepta, non tam exclusa sunt per Evangelii gratiam, quam uno charitatis sermone breviata, ut diligamus proximum sicut nosmetipsos. Qui enim diligit proximum, totam legem implet *Matth.* XXII, bona ei tribuens, mala non inferens. Quod si cesset dilectio, et non sit charitas, per quam lex universa completur, publicum quoddam inter homines latrocinium erit, ut contra se invicem defurentes [*Al.* deferentes], seque mordentes, consumantur ab invicem. Vos autem fratres, propterea secundum spiritualem legem debetis vivere, ne desideria quæ carnis sunt perficiatis. Caro enim frigus timet, aspernatur famem, attenuatur vigiliis, libidinibus exardescit, mollia quæque et jucunda desiderat. Econtra spiritus, ea quæ carni contraria sunt, et quæ illam debilitare queant, expetit. Et ita fit, ut non ideo quia sub servitute Legis esse cessastis, putetis esse vos liberos; sed sciatis magis naturæ vos lege retineri, quia non statim si lex non imperat, et natura cessavit, ne voluntatem scilicet vestram, opera subsequantur, sed frequenter ea facere compellamini, repugnante carne adversus spiritum, quæ facere non vultis. Ex quo, fratres, obsecro, ut non detis libertatem vestram in occasionem carnis, sed magis spiritui serviatis, ut incipiatis ea facere quæ vultis, et nihil debere legi, id est, non esse sub carne. Quia libertatem legis abolitæ tunc vere in Evangelio habere poteritis, cum vos nequaquam caro compulerit facere quæ non vultis, sed spiritui servientes, docueritis vos non esse sub Lege. Et quia supra secundum duplicem intelligentiam hunc locum cœperamus exponere, reddenda sunt quæ omisi-

compléter ce que nous avons omis. La chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, c'est-à-dire, que le sens historique et charnel de l'Écriture est contraire au sens allégorique et spirituel. Mais l'esprit lutte contre la chair, c'est-à-dire les choses sublimes sont en opposition avec tout ce qui est bas, les choses éternelles avec les jouissances passagères, l'ombre avec la vérité. Et le sens charnel de l'Écriture qui ne peut être accompli, (car nous ne pouvons faire tout ce qui est écrit), nous montre qu'il n'est pas en notre pouvoir d'accomplir la loi, puisqu'alors même que nous voudrions suivre la lettre, cela ne nous serait pas possible.

« Que si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi. Cet esprit n'est pas celui dont l'Apôtre dit dans un autre endroit : « L'esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes les enfants de Dieu » *Rom.* VIII, 16, c'est-à-dire que ce n'est point l'esprit de l'homme qui est en lui-même, mais l'Esprit saint dont saint Paul veut parler; c'est en suivant cet esprit que nous devenons spirituels et que nous cessons d'être sous la loi. Remarquons qu'à cet esprit ne se trouve point joint l'article comme nous le trouvons, lorsqu'il s'agit par exemple de l'esprit de douceur et de l'esprit de foi. C'est ici l'esprit sans aucune addition, et cette remarque, bien plus sensible dans le grec que dans notre langue, ne laisse pas d'avoir une certaine importance. On demande en cet endroit, si, étant admis que tout homme qui est conduit par l'esprit cesse d'être sous la loi, si Moïse et les prophètes ont eu l'esprit pour guide et ont vécu sous la loi, ce que l'Apôtre nie; ou si, étant conduits par l'esprit, ils ont cessé d'être sous la loi, ce que saint Paul affirme; ou en troisième lieu, si vivant sous la loi, ils n'étaient pas conduits par l'esprit, ce qu'il est défendu de croire de si grands hommes. Nous répondrons en peu de mots à ces questions : Ce n'est point la même chose d'être sous la loi, et d'être comme sous la loi; de même que ce n'est pas la même chose d'être dans la ressemblance de la chair du péché, et d'être dans la chair même du péché. Ainsi encore, un vrai serpent est tout différent de la ressemblance du serpent d'airain que Moïse suspendit dans le désert, *Nomb.* XXI. Nous dirons donc que les saints prophètes et Moïse qui marchaient dans l'esprit et vivaient de l'esprit, n'ont point vécu sous la loi, mais comme sous la loi. Ils paraissaient, il est vrai, être sous la loi, mais c'était pour gagner ceux qui étaient sous la loi, et les élever de l'humilité de la lettre à la sublimité de l'esprit. C'est ainsi que saint Paul qui a vécu avec les juifs, comme juif, qui s'est fait tout à tous pour les gagner tous, n'a pas dit qu'il s'était assujetti à la loi, mais « qu'il s'était comme assujetti à la loi, »

mus. Caro concupiscit adversus spiritum, id est, historia et Scripturæ carneus intellectus, contra allegoriam et spiritualem doctrinam repugnat. Spiritus autem adversus carnem, id est, sublimiora dejectis, æterna brevibus, umbræ veritas refragatur. Et carneus Scripturæ sensus, qui adimpleri [*Al.* quia impleri] non potest (nec enim valemus omnia quæ scripta sunt facere) ostendit nos non in nostra positos potestate Legis explendæ, cum etiam si velimus litteram sequi, impossibilitas non admittat.

« Quod si spiritu ducimini, non estis sub Lege. » Spiritum non eum, de quo Apostolus in alio loco loquitur : « Ipse Spiritus testimonium perhibet spiritui nostro, quod sumus filii Dei » *Rom.* VIII, 16, id est, non spiritum hominis qui in ipso est, sed Spiritum sanctum significat, quem sequentes, efficimur spirituales, et sub Lege esse desistimus. Notandum ergo quod hic spiritus non cum ἄρθρῳ (*articulo*), et cum additamento aliquo, sicut in cæteris legimus, spiritum mansuetudinis, et spiritum fidei; sed simpliciter Spiritus appellatur; quæ quidem minutiæ magis in Græco, quam in nostra lingua observatæ (qui ἄρθρα penitus non habemus) videtur aliquid habere momenti. Quæritur in hoc loco, si quicumque spiritu ducitur, non est sub Lege, utrum Moyses et prophetæ, vel spiritu acti sint, et sub Lege vixerint, quod Apostolus negat; aut habentes spiritum, sub Lege non fuerint, quod Apostolus hic affirmat; aut quod est tertium, sub Lege viventes, spiritum non habuerint, quod de tantis viris nefas est credere. Ad quod nos breviter respondebimus : Non idem esse sub Lege esse, et esse quasi sub Lege; quomodo non idipsum est, in similitudine carnis peccati, et in carne esse peccati. Nec idem sonat verus serpens, et ærei similitudo serpentis, quem Moyses in eremo suspendit *Num.* XXI. Sic igitur et sanctos prophetas, et Moysen, ambulantes spiritu, et spiritu viventes, non sub Lege, sed quasi sub Lege vixisse, ut ipsi viderentur quidem esse sub Lege; sed eos qui sub Lege erant lucrifacerent, et ab humilitate litteræ, ad altitudinem spiritus provocarent. Nam et Paulus qui Judæis Judæus factus est, et omnibus omnia, ut omnes lucrifaceret I *Cor.* IX ; non dixit, « factus sub Lege, » sed, « factus quasi sub Lege, » ut

I *Cor.* IX, pour montrer qu'il avait gardé non la vérité, mais la ressemblance de la loi. Nous avons résolu, ce nous semble, la question qui nous a été posée. Mais que dirons-nous de ce texte de saint Paul? « Lorsqu'est venue la plénitude du temps, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme, et assujetti à la loi, pour racheter ceux qui étaient sous la loi. » Car si Jésus-Christ a été vraiment assujetti à la loi, et non pas comme assujetti, l'explication que nous avons donnée précédemment n'a plus aucune valeur. Mais cette objection trouve sa réponse dans le passage lui-même. Car celui qui s'est assujetti à la loi pour racheter ceux qui étaient sous la loi, s'est soumis volontairement à la loi, alors qu'il était tout à fait libre de la loi, et beaucoup plus libre que saint Paul, qui déclare avoir été non sous la loi, mais comme sous la loi. Et de même qu'il est descendu dans la fange et l'abîme de la mort pour nous, qui adressions à Dieu cette prière : « Qui me délivrera de ce corps de mort? » *Rom.* VII, 14, ainsi il a voulu naître d'une femme, et être sous la loi pour sauver tous ceux qui étaient nés de la femme et qui étaient sous la loi. Et remarquons-le, il n'est pas né d'une femme, c'est-à-dire d'une femme mariée, mais d'une vierge. Mais on a donné à la Vierge le nom de femme, par abus pour ceux qui ignoraient qu'elle fût vierge. De même donc que la Vierge a été appelée femme au lieu de vierge par ceux qui pensaient que la sainte Vierge Marie avait un époux, ainsi c'est pour ceux qui pensaient que Jésus-Christ s'était assujetti à la loi, parce qu'ils ne savaient pas que c'était en faveur de ceux qui étaient sous la loi, qu'il s'était comme assujetti à la loi, que saint Paul dit qu'il s'est soumis à la loi.

« Or, il est aisé de connaître les œuvres de la chair, qui sont la fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure, la servitude des idoles, les empoisonnements, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les hérésies, les envies, les meurtres, les ivrogneries, les débauches de table, et autres crimes semblables ; car je le déclare, et je l'ai déjà dit, que ceux qui les commettent ne posséderont point le royaume de Dieu. » En expliquant plus haut ce que c'était que la chair et l'esprit, nous avons donné une triple interprétation, c'est-à-dire que les hommes charnels étaient ou les petits en Jésus-Christ, encore esclaves du corps, incapables de prendre une nourriture solide et les aliments de l'âge parfait, ou ceux qui, comme les Juifs, ne suivaient que le sens historique et la lettre; et nous disions enfin que la chair et l'esprit n'existaient que par fiction dans la pensée de l'homme, et que c'était la différence de nature qui déterminait les œuvres de la chair ou de l'esprit. Maintenant les œuvres de la chair qui sont ici nommées, la fornication,

ostenderet se non veritatem Legis, sed similitudinem custodisse. Videmur nobis solvisse propositam quæstionem. Sed quid faciemus de illo Pauli capitulo dicentis : « Cum autem venit plenitudo temporis, misit Deus filium suum, factum ex muliere, factum sub Lege, ut eos qui sub Lege erant, redimeret » *(Supra)*? Si enim Christus sub Lege fuit, et non quasi sub Lege, tota illa superior disputatio vacua fiet. Verum et hæc oppositio de suo solvetur loco. Qui enim propterea factus sub Lege est, ut eos qui erant sub Lege, redimeret, utique cum esset liber a Lege, Legi se subdidit voluntate; et multo erat Paulo liberior, qui non sub Lege, sed quasi sub Lege se fuisse testatus est. Et quomodo in cœnum et barathrum mortis propter nos descendit, qui orabamus dicentes : « Quis me liberabit de corpore mortis hujus » *Rom.* VII, 14? ita et ex muliere nasci voluit, et esse sub Lege, ut eos qui nati erant de muliere, et sub Lege, salvaret. Et certe non est natus de muliere, id est, de nupta, sed de virgine. Verum abusive virgo mulier appellata est, propter eos qui illam fuisse virginem nesciebant. Ut itaque propter illos, qui sanctam Mariam arbitrabantur maritum habere, mulier pro virgine posita est; sic propter eos qui æstimabant Christum esse sub Lege, nescientes quia factus esset his qui erant sub Lege, quasi sub Lege, dicitur et ipse factus esse sub Lege.

« Manifesta autem sunt opera carnis, quæ sunt, fornicatio, immunditia, luxuria, idolorum servitus, veneficia, inimicitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, hæreses, invidiæ, ebrietates, comessationes, et his similia, quæ prædico vobis sicut et prædixi, quoniam qui hæc agunt, regnum Dei non possidebunt : » Superius cum exponeremus de carne et spiritu, triplicem intelligentiam dixeramus ; vel eos esse carneos, qui parvuli et corporei, in Christo solidum cibum, et perfectæ ætatis alimenta capere non possent ; vel carnales eos esse, qui more Judaico historiam tantum sequerentur et litteram; aut certe, juxta simplicem sensum, in hominis fictione carnem spiritumque subsistere; et juxta diversitatem substantiæ, vel opera carnis esse, vel spiritus. Nunc ergo quæ hic carnis opera nominantur, fornicatio videlicet, immunditia, luxuria, et cætera

l'impureté, la luxure et les autres crimes qui suivent, me paraissent se rattacher bien plus à la simple notion de la chair et de l'esprit, qu'au sens charnel de la loi, et à ceux qui sont petits enfants en Jésus-Christ, bien qu'à l'occasion de ce passage où nous avons plus haut reproduit une citation textuelle du dixième livre des Stromates d'Origène, nous avons exprimé notre sentiment sur ce point. En disant : « Il est aisé de connaître les œuvres de la chair, » saint Paul veut démontrer qu'il n'est personne qui ne les connaisse, parce qu'il est évident pour tous qu'elles sont mauvaises et qu'on doit les fuir, à ce point que ceux qui les commettent désirent les dérober à tous les regards. Ou bien elles sont seulement évidentes pour ceux qui ont cru en Jésus-Christ. Car un grand nombre de Gentils mettent leur gloire dans leurs ignominies, et en donnant une pleine satisfaction à leurs passions, s'imaginent avoir remporté la victoire en fait de turpitudes. Et remarquez avec quelle convenance d'expression l'Apôtre attribue les œuvres à la chair, et les fruits à l'esprit, parce qu'en effet les vices finissent et périssent en eux-mêmes, tandis que les vertus sont fécondes et donnent des fruits en abondance. Et ne croyons pas que l'âme n'ait aucune action à exercer, parce que saint Paul attribue les vices à la chair, et les vertus à l'esprit. L'âme, en effet, comme nous l'avons dit plus haut, est comme dans une position intermédiaire, ou elle s'attache à la chair, et alors elle mérite cette sentence : « Mon esprit ne demeurera plus dans les hommes, parce qu'ils sont chair » *Gen.* x, 3; ou elle s'unit à l'esprit et prend elle-même le nom d'esprit : « Celui qui s'unit au Seigneur, devient un même esprit » I *Cor.* vi, 17. La première œuvre de la chair est la fornication. Il a placé en première ligne les crimes manifestes, pour que nous n'élevions point de doutes sur ceux qui sont intermédiaires. En effet, « tout autre péché commis par l'homme est hors du corps, mais celui qui commet la fornication pèche contre son propre corps. » Et nous ne nous appartenons pas, car nous avons été achetés d'un grand prix; glorifions et portons Dieu dans notre corps. Ce qui aggrave le crime du fornicateur, c'est qu'il prend les membres de Jésus-Christ pour en faire les membres d'une prostituée; car ils seront deux dans une seule chair, dit l'Écriture. L'infidèle qui ne croit pas en Jésus-Christ fait de ses membres les membres d'une prostituée; mais celui qui croit, et commet la fornication, fait des membres de Jésus-Christ les membres d'une prostituée. Mais au contraire, je ne sais si l'infidèle coupable de fornication profane un temple, ou édifie ce temple aux idoles, car c'est par les œuvres surtout que les démons sont honorés; ce que je sais, c'est que celui qui commet la fornication après avoir cru en Jésus-Christ, profane le temple de Dieu. La seconde œuvre de la chair s'appelle l'impureté,

quæ sequuntur, magis mihi videntur ad simplicem carnis et spiritus intelligentiam, quam ad carnem Legis, et parvulos in Christo referri, licet in eo loco, ubi supra de decimo Origenis Stromate verbum transtulimus ad verbum, quid etiam de his sentiri possit, expressum sit. Quod autem ait : « Manifesta autem sunt opera carnis, » vel omnibus ea nota esse demonstrat; quia per se pateant mala eese et fugienda, intantum ut etiam hi qui ea faciunt, cupiant occultare quod faciunt. Vel certe his tantum manifesta, qui in Christo crediderint. Plurimi quippe gentilium in suis ignominiis gloriantur, et putant si expleverint voluptatem, quamdam se turpitudinum victoriam consecutos. Sed et illud eleganter, quod in carne opera posuit, et fructus in spiritu; quia vitia in semetipsa finiuntur et pereunt, virtutes frugibus pullulant et redundant. Nec putemus animæ nullum esse opus, si vitia carni, virtutes spiritui deputentur. Quia anima (ut supra diximus) in quodam meditullio posita, vel carni jungitur, et dicitur de ea : « Non permanebit spiritus meus in hominibus istis, quia carnes sunt » *Gen.* vi, 3; vel spiritui copulatur, et in spiritus vocabulum transit. « Qui enim adhæret Domino, unus spiritus est » I *Cor.* vi, 17. Primum itaque carnis opus, est fornicatio. Manifesta in exordio posuit, ne de mediis ambigamus. Omne enim quodcumque fecerit homo, extra corpus est; qui autem fornicatur, in corpus suum peccat. Et non sumus nostri; empti enim sumus pretio, glorificemus et portemus Deum in corpore nostro. In eo fornicator majoris est criminis, quia tollit membra Christi, et facit ea membra meretricis. Erunt quippe duo in carne una. Qui non est fidelis, nec credit in Christo, sua membra facit membra meretricis; qui credit et fornicatur, Christi membra facit membra meretricis. Econtrario infidelis in fornicatione sua utrum violet, an ædificet templum idolo, nescio. Per vitia quippe vel maxime dæmones coluntur. Hoc unum scio : quod qui post fidem Christi fornicatur, violat templum Dei. Secundum opus carnis, immunditia nuncupatur, et eam

elle a pour compagne et pour suivante la luxure. De même que dans l'ancienne loi, l'Écriture a compris sous une dénomination générale ces crimes abominables qui se commettent en secret, et qu'on ne peut nommer sans se couvrir de honte, parce qu'ils salissent et la bouche qui les profère, et les oreilles qui les entendent, en disant : « Vous enseignerez les enfants d'Israël à se garder des impuretés » *Lév.* xv, 31, ainsi l'Apôtre, dans cet endroit, voulant flétrir toutes les autres voluptés qui dépassent les bornes, l'acte conjugal lui-même, s'il blesse les lois de la décence et de l'humilité, et ne s'accomplit sous les yeux de Dieu et pour la procréation des enfants, les a désignés sous le nom d'impuretés et de luxure. L'idolâtrie occupe la quatrième place dans l'énumération des œuvres de la chair, car celui qui s'est une fois abandonné à la luxure et à la volupté, ne regarde plus le Créateur. D'ailleurs, l'idolâtrie fait ses délices des fêtes, des plaisirs, des débauches de la table et de tout ce qui satisfait les appétits grossiers de la chair. Et de peur que les empoisonnements et les maléfices ne paraissent pas condamnés dans le nouveau Testament, l'Apôtre les comprend parmi les œuvres de la chair. En effet, les opérations magiques sont souvent cause que des malheureux sont victimes de l'amour qu'ils ont et qu'ils inspirent. L'inimitié elle-même, qui vient après les empoisonnements a une culpabilité qui nous est révélée par son caractère de crime manifeste. Autant qu'il dépend de nous, nous ne devons être les ennemis de personne, mais avoir la paix avec tous les hommes. Mais si nous nous faisons des ennemis en disant la vérité, nous sommes beaucoup moins leurs ennemis qu'ils ne sont eux-mêmes les ennemis de la vérité. Ainsi ces paroles que Dieu dit dans la Genèse à Abraham : « Je serai l'ennemi de tes ennemis, et je me déclarerai contre ceux qui se déclarent contre toi, » doivent être entendues comme nous venons de le dire, dans ce sens qu'Abraham était moins leur ennemi qu'ils n'étaient eux-mêmes les ennemis de ses vertus et de la religion par lesquelles il foulait aux pieds les idoles et adorait le Dieu qu'il connaissait. Il en est de même de ce commandement fait au peuple d'Israël d'être les ennemis des Madianites et d'avoir contre eux une haine éternelle qui devait se perpétuer jusque dans leurs descendants; c'est un commandement donné à ceux qui étaient encore sous le pédagogue, et qui méritaient de s'entendre dire dans un autre endroit : « Vous haïrez votre ennemi » *Matth.* v, 43. Ou plutôt il s'agissait plus ici d'une opposition de mœurs que de personnes, c'est-à-dire que de même que Dieu a établi des inimitiés utiles entre le serpent et la femme, de peur que des rapports plus bienveillants fussent nuisibles à l'homme, puisqu'ils avaient été cause de son expulsion du paradis, ainsi à l'égard des Israélites et des

comes luxuria sequitur. Quomodo enim in veteri Lege de nefandis criminibus, quæ in occulto fiunt, et ea nominare turpissimum est (ne et dicentis os et aures audientium polluerentur) generaliter Scriptura complexa est, dicens ; « Verecundos, » vel « reverentes facite filios Israel ab omni immunditia » *Levit.* xv, 31 ; sic in hoc loco cæteras extraordinarias voluptates, ipsarum quoque opera nuptiarum, si non verecunde, et cum honestate, quasi sub oculis Dei fiant, ut tantum liberis serviatur, immunditiam et luxuriam nominavit. Quartum, in catalogo operum carnis, idololatria locum tenet. Qui enim semel se luxuriæ voluptatique permiserit, non respicit Creatorem. Alias autem omnis idololatria, festivitate, gula, ventre, et his quæ infra ventrem sunt, delectatur. Et ne forsitan veneficia, et maleficæ artes non viderentur in novo prohibitæ Testamento, ipsæ quoque inter carnis opera nominantur. Quia sæpe magicis artibus, et amare miseris evenit et amari. Inimicitia quoque, quæ post veneficia ponitur, quem habeat reatum, manifesti criminis subjectio declarat. Quantum enim in nobis est, nullius esse debemus inimici, sed cum omnibus habere pacem. Quod si loquentes veritatem, aliquos meremur inimicos, non tam nos inimici eorum sumus, quam illi inimici sunt veritatis. Nam quod et in Genesi dicitur ad Abraham : « Inimicus ero inimicis tuis, et adversabor adversantibus tibi, » sicut supra intelligendum, non tam Abraham illis inimicum fuisse, quam illos Abrahæ virtutibus et religioni, per quam, calcatis idolis, cognitum venerabatur Deum. Illud quoque quod populo præcipitur Israel, ut odio sempiterno, et in posteros transmissa discordia, inimici sint Madianeis *Num.* xxxi, quasi his dicitur, qui sub pædagogo erant, et in alio loco merebantur audire : « Odio habebis inimicum tuum » *Matth.* v, 43. Aut certe non tam personarum, quam morum est facta dissensio ; ut quomodo Deus utiliter inter serpentem et mulierem inimicitias posuit, ne amicitiæ eorum inutiles essent homini, per quas projectus est de paradiso : ita et in Israelitis, et Madianeis vita magis dissimilis, quam gens una damnata est. Septimum

Madianites, c'est la vie tout à fait dissemblable plutôt que le peuple tout entier qui a été condamné. En septième lieu, parmi les œuvres de la chair viennent les dissensions, occupant aussi parmi les vices une place consacrée et toute particulière. « Or, il ne faut pas qu'un serviteur de Dieu dispute, mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, patient, reprenant avec douceur ceux qui résistent à la vérité » *Tim.* II, 24. Après les dissensions, vient en huitième lieu la jalousie, qui est désigné dans le grec sous le nom plus expressif et plus connu de ζῆλος, mal si général que je ne sais pas celui d'entre nous qui en est exempt. En effet, les patriarches ont eu de la jalousie contre leur frère; Marie et Aaron, l'une prophétesse, l'autre grand-prêtre de Dieu, ont été atteints de cette passion contre Moïse *Gen.* XXXVII, *Nomb.* XII, à ce point que celle dont l'Écriture avait dit : « Marie, la prophétesse prenant un tambour » *Exod.* XV, 20 et le reste, fut ensuite chassée hors du camp, couverte d'une lèpre honteuse et condamnée à faire une longue pénitence pendant les sept jours qu'elle en fut séparée *Nomb.* XII. Il y a cette différence entre l'irascibilité (iracundia) et la colère (ira) que l'homme irascible est toujours irrité, tandis que l'homme colère ne l'est que momentanément. Aussi je ne sais qui pourra obtenir le royaume de Dieu, puisque celui qui cède à la colère en est exclus *Matth.* V. Les querelles que les Grecs désignent sous un autre nom, ἐριθείας, (car le mot latin « rixa » répond au mot grec μάχη) excluent également du royaume de Dieu. Or, il y a querelle ἐριθεία, lorsqu'un esprit toujours prêt à contredire se plaît à fatiguer la poitrine d'autrui, se livre à des altercations féminines, et provoque constamment à la dispute. Ce vice s'appelle en grec d'un autre nom : φιλονεικία, amour de la dispute. Les divisions sont également des œuvres de la chair, comme lorsqu'un chrétien, encore loin de la perfection, dit dans le même sens, et dans la même pensée : « Moi, je suis à Paul, et moi à Apollon, et moi à Céphas, et moi à Jésus-Christ » I *Cor.* I, 12. Ces divisions se retrouvent jusque dans l'intérieur des maisons entre le mari et la femme, entre le père et le fils, entre le fils et le frère, entre le serviteur et son compagnon, entre le soldat et celui qui loge sous la même tente. Il arrive aussi quelquefois que des divisions s'élèvent dans l'interprétation des Écritures, et que de là surgissent les hérésies qui sont placées parmi les œuvres de la chair. Si, en effet, la sagesse de la chair est ennemie de Dieu *Rom.* VIII (et que par là même, tous les dogmes de mensonge qui sont opposés à Dieu soient ennemis de Dieu), par une conséquence nécessaire, les hérésies qui sont ennemies de Dieu se rattachent aux œuvres de la chair. Le mot grec αἵρεσις signifie choix, parce que chacun choisit

locum inter carnis opera, contentio possidet, quodam quasi sacrato, et eminenti inter vitia numero collocata. « Servum autem Domini non oportet rixari, sed esse mansuetum ad omnes, doctorem, longanimem, cum mansuetudine erudientem, etiam eos qui econtra disputant » II *Tim.* II, 24, 25. Post contentionem, octava succedit æmulatio, quæ Græco sermone ζῆλος significantius et notius appellatur. Quo quidem malo, nescio quis nostrum careat. Zelati sunt enim, et patriarchæ Joseph fratrem suum ; et Maria, et Aaron prophetes Dei et sacerdos, contra Moysen tali passione decepti sunt *Genes.* XXXVII, *Num.* XII ; intantum ut illa de qua Scriptura narraverat, dicens : « Tollens autem Maria prophetes tympanum » *Exod.* XV. 20, et cætera, postea extra castra projecta, lepræ vitio sordidata sit, et pœnitentiam longiorem septem dierum separatione signaverit *Num.* XII. Ira deinde succedit, quæ justitiam Dei non operatur *Jacob.* I, et species est furoris. Inter iracundiam autem et iram, hoc interest : quod iracundus semper irascitur : iratus pro tempore concitatur. Et nescio quis possit regnum Dei possidere, cum is qui irascitur, separetur a regno *Matth.* V. Rixæ quoque quas aliud Græci significantes, ἐριθείας vocant (siquidem rixa μάχη dicitur) a regno Dei prohibent. Est autem ἐριθεία, cum quis semper ad contradicendum paratus stomacho delectatur alieno ; et muliebri jurgio contendit, et provocat contendentem. Hæc alio nomine apud Græcos φιλονεικία appellatur. Necnon et dissensiones opera carnis sunt ; cum quis nequaquam perfectus eodem sensu, et eadem sententia dicit : « Ego sum Pauli, et ego Apollo, et ego Cephæ, et ego Christi I *Cor.* I, 12. Sed et domorum inter se hæc eadem dissensio reperitur : mariti videlicet ad uxorem, patris ad filium, fratris ad fratrem, conservi ad conservum, militis ad contubernalem, artificis ad ejusdem operis artificem. Nonnumquam evenit, ut et in expositionibus Scripturarum oriatur dissensio ; e quibus hæreses quoque quæ nunc in carnis opere ponuntur, ebulliunt. Si enim sapientia carnis inimica est Deo *Rom.* VIII (inimica autem sunt omnia dogmata falsitatis Deo, repugnantia) consequenter et hæreses inimicæ Deo, ad carnis opera

la règle qu'il pense être la meilleure. Donc, quiconque entend l'Écriture dans un sens tout autre que ne le demande le sens de l'Esprit-Saint, sous l'inspiration duquel elle a été écrite, bien qu'il ne se sépare point de l'Église, peut cependant être appelé hérétique et se rend coupable d'une des œuvres de la chair, en choisissant ce qu'il y a de plus mauvais. A la suite des hérésies, vient l'envie, que nous ne croyons pas être la même chose que le zèle. En effet, le zèle peut être pris en bonne part, lorsque par exemple on s'efforce d'imiter ce qui paraît meilleur. Le caractère de l'envie est de s'affliger du bonheur d'autrui, et elle se divise en deux branches, lorsqu'on se trouve dans un état où l'on ne veut pas qu'un autre soit, ou lorsque le voyant dans un état plus prospère, on s'attriste de ne pas lui être semblable. Un écrivain moderne, en traduisant un vers grec, s'est moqué agréablement de l'envie dans ces vers pentamètres : « Rien n'est plus juste que l'envie, qui ronge et déchire l'âme de celui qui l'a conçue et enfantée. » Le bienheureux Cyprien a écrit un livre excellent sur l'envie et la jalousie; celui qui le lira n'hésitera pas à placer l'envie parmi les œuvres de la chair. Or, il y a cette différence entre l'envieux (invidus) et celui qui excite l'envie (invidiosus), que l'envieux porte envie à un plus heureux que lui, tandis que celui qui excite l'envie, est victime de l'envie d'un autre. L'ivresse tient la quatorzième place parmi les œuvres de la chair. En effet, les ivrognes ne possèderont point le royaume des cieux. « Prenez garde, dit le Seigneur à ses disciples, que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès du boire et du manger » *Luc.* XXI, 34. Et l'Apôtre élève la voix pour dire : « Le vin d'où naît la luxure » *Ephes.* V, 18. Chacun est maître de son interprétation. Pour moi, je suis l'Apôtre, et je dis que du vin naît la dissolution, comme du vin naît l'ivresse. Or, que l'ivresse et la luxure soient au nombre des œuvres de la chair, c'est ce qui ne peut être nié même par celui qui est esclave de ces passions. Et, bien qu'on me reproche d'avoir dit dans le livre que j'ai écrit sur la virginité, que les jeunes filles doivent fuir le vin à l'égal du poison, je ne me repens nullement de cette pensée. C'est bien plutôt l'action du vin que la créature de Dieu que nous avons condamnée, et nous avons refusé cette liberté à la jeune fille dont le tempérament bouillonne par la chaleur propre à son âge, de peur que, sous le prétexte de boire modérément, elle ne bût plus qu'il ne le faut, et y trouvât sa perte. Nous savons d'ailleurs que le vin est consacré au sang de Jésus-Christ, et que saint Paul

referuntur. Αἵρεσις autem Græce, ab electione dicitur : quod scilicet eam sibi unusquisque eligat disciplinam, quam putat esse meliorem. Quicumque igitur aliter Scripturam intelligit, quam sensus Spiritus sancti flagitat, quo conscripta est, licet de Ecclesia non recesserit, tamen hæreticus appellari potest, et de carnis operibus est, eligens quæ pejora sunt. Hæreses sequitur invidia, quam non putemus idem esse quod zelum. Quia zelus et in bonam partem accipi potest, cum quis nititur ea quæ meliora sunt, æmulari. Invidia vero aliena felicitate torquetur, et in duplicem scinditur passionem : cum aut ipse est aliquid in eo, in quo alium esse non vult; aut alium esse videns meliorem, dolet se ei non esse consimilem. Pulchre quidam de neotericis, Græcum versum transferens, elegiaco metro de invidia lusit, dicens :

Justius invidia nihil est : quæ protinus ipsum
Auctorem rodit, excruciatque animum.

Scripsit et beatus Cyprianus librum de « Zelo » et « Livore » valde optimum; quem qui legerit, non dubitabit annumerare operibus carnis invidiam. Inter invidum autem et invidiosum hoc interest : quod invidus feliciori invidet; invidiosus autem is est, qui ab alio patitur invidiam. Quartumdecimum locum inter carnis opera ebrietas tenet. Ebriosi quippe regnum Dei non possidebunt. Et Dominus ad discipulos : « Cavete, » ait, « ne forte graventur corda vestra in vino et crapula » *Luc* XXI, 34. Vino homini sensus evertitur; pedes corruunt; mens vacillat; libido succenditur. Unde Apostolus clamitat : « Et vinum in quo est luxuria *Ephes.* V, 18. Habet unusquisque suæ sententiæ potestatem. Ego Apostolum sequor : in vino esse luxuriam, in vino ebrietatem. Ebrietatem autem et luxuriam inter carnis opera numerari, nec ille potest negare qui eisdem passionibus vincitur. Et licet me quidam in eo libro, quem de servanda virginitate scripsi, reprehendendum putent, quod dixerim adolescentulas ita vinum debere fugere ut venenum ; non me sententiæ pœnitebit. Opus quippe ibi magis vini, quam Dei a nobis creatura damnata est; et licentiam tulimus virgini proprio ætatis calore ferventi, ne sub occasione parum bibendi, plus biberet et periret. Alioquin sciebamus, et in Christi sanguinem vinum

recommande à Timothée de boire un peu de vin. Or, l'ivresse peut être produite tant par le vin que par d'autres espèces de boissons qui sont faites de différentes manières, ce qui explique ces paroles, dites d'un saint : « Il ne boira ni vin, ni liqueur enivrante » *Luc.* 3, 15. Le mot latin, *sicera*, signifie ivresse. Et toute excuse a été ôtée à celui qui, ne buvant pas de vin, croirait qu'il peut boire autre chose, puisque tout ce qui peut enivrer lui est également interdit. Au quinzième rang, et la dernière des œuvres de la chair, viennent les excès de table. « Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour danser » *Exod.* XXXII, 6. A l'ivresse est toujours jointe la dissolution. Un orateur assez distingué, faisant le portrait d'un ivrogne qu'on réveillait de son sommeil a dit : Il ne pouvait dormir parce qu'on le réveillait, ou veiller parce qu'il était ivre, voulant exprimer par là, que dans un certain sens, il n'était ni parmi les morts, ni parmi les vivants. Il eût été trop long d'énumérer en détail toutes les œuvres de la chair, et de dresser le catalogue entier des vices. Saint Paul a donc tout renfermé dans ces seules paroles : « Et autres crimes semblables. Et plût à Dieu que nous puissions les fuir aussi facilement que nous les comprenons ! » Je vous le déclare, dit l'Apôtre, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes, ne posséderont point le royaume de Dieu. » Et il avait dit dans une épître précédente : « Que le péché ne règne point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses convoitises » *Rom.* VI, 12. Le péché revêt toutes ces formes, que nous avons cherché à distinguer beaucoup plus longuement qu'il n'aurait fallu. Donc, le royaume de Dieu ne peut s'établir dans une âme où règne le péché. « Car, quel lien peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité? quelle union entre la lumière et les ténèbres? quel accord entre Jésus-Christ et Bélial? » II *Cor.* VI, 14, 15. Et nous croyons pouvoir nous assurer le royaume de Dieu, si nous sommes exempts de la fornication, de l'idolâtrie, des empoisonnements. Mais voici que les inimitiés, les animosités, les querelles, la colère, les divisions, l'ivresse elle-même et d'autres crimes, que nous regardons comme légers, nous excluent du royaume de Dieu. Et peu importe qu'on soit exclu de la béatitude par un seul, ou par plusieurs de ces crimes, puisque tous sont une cause d'exclusion. Dans les manuscrits latins, l'adultère, l'impudicité et l'homicide se trouvent placés dans le catalogue des vices. Mais nous devons nous en tenir aux quinze œuvres de la chair énumérées par l'Apôtre et que nous avons expliquées.

« Mais les fruits de l'esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, la bénignité, la bonté, la longanimité, la douceur, la foi, la modestie, la continence, il n'y a point de loi

consecrari; et Timotheo vinum ut biberet, imperatum. Ebrietas autem tam ex vino quam ex cæteris bibendi generibus, quæ vario modo conficiuntur, potest accidere; ex quo et de sancto dicitur : « Vinum et siceram non bibet, » *Luc* I, 15. Sicera interpretatur « ebrietas. » Et ne quis vinum non bibens, aliud sibi putaret bidendum, exclusa causatio est; dum omne quod inebriare potest, cum vino pariter aufertur. Quintadecima, quæ et extrema inter carnis opera, comessatio est. « Manducavit quippe populus et bibit, et surrexerunt ludere, » *Exod.* XXXII, 6. Semper ebrietati juncta luxuria est. Pulchre quidam non ignobilis orator, cum ebrium de somno describeret excitatum, ait : « Nec dormire excitatus, nec vigilare ebrius poterat. » Qua sententia expressit, quodammodo nec mortuum eum fuisse nec vivum. Longum erat universa carnis opera replicare, et catalogum facere vitiorum. Uno igitur omnia sermone conclusit dicens : « et his similia. » Quæ utinam tam facile vitare possemus, quam facile intelligimus. « Prædico, » inquit, « vobis sicut prædixi, quoniam qui talia agunt regnum Dei non consequentur. « Ubi ante prædixerat : « Non regnet, » inquit, « peccatum in mortali vestro corpore, ad obediendum desideriis ejus » *Rom.* VI, 12. Peccatum omnes istas species habet, in quibus nunc discriminandis plus forsitan quam oportuit, immorati sumus. Ergo in anima, in qua peccatum regnaverit, non potest Dei regnare regnum. « Quæ enim participatio justitiæ et iniquitati? quæ communicatio luci ad tenebras? qui consensus Christo et Belial, » II *Cor.* VI, 14, 15? Et putamus nos regnum Dei consequi, si a fornicatione, idololatria, et veneficiis immunes simus. Ecce inimicitiæ, contentio, ira, rixa, dissensio, ebrietas quoque, et cætera quæ parva arbitramur, excludent nos a regno Dei. Nec refert uno quis a beatitudine excludatur, an pluribus, cum omnia similiter excludant. In Latinis codicibus adulterium quoque, et impudicitia, et homicidia, in hoc catalogo vitiorum scripta referuntur. Sed sciendum non plus quam quindecim carnis opera nominata, de quibus et disseruimus.

« Fructus autem spiritus, est charitas, gaudium,

contre ceux qui vivent de cette sorte. » Quelle autre vertu, parmi les fruits de l'esprit devait tenir le premier rang, si ce n'est la charité, sans laquelle les autres vertus ne sont pas réputées vertus, et de laquelle naissent tous les biens possibles? Aussi dans la loi comme dans l'Évangile, elle occupe la première place : « Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toutes vos forces; et vous aimerez votre prochain comme vous-même » *Deut.* VI, 5, *Matth.* XXII, 37. Nous avons indiqué brièvement plus haut, de quels grands biens la charité est la source; qu'il nous suffise maintenant de dire en peu de mots, que la charité ne cherche point ses propres intérêts, mais ceux du prochain, *Cor.* XIII. Et quelle que soit l'inimitié qu'un homme, par le vice de son cœur, porte à celui dont il est aimé, bien qu'il s'efforce de soulever contre sa tranquillité les flots de la haine, jamais il ne se trouble, jamais il n'estime digne de haine la créature de Dieu; car la charité couvre la multitude des péchés, I *Pier.* IV, 8. Ces paroles mêmes du Sauveur : « Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un arbre mauvais en produire de bons, me paraissent avoir pour objet non pas tant les hommes, que les fruits de la chair et de l'esprit; car l'esprit ne peut jamais se rendre coupable des vices qui sont énumérés parmi les œuvres de la chair, ni la chair produire avec abondance les fruits qui naissent de l'esprit. Il peut cependant arriver que, par la négligence de celui qui a le don de l'esprit, cet esprit qui est en lui ne produise pas ses fruits, et que d'un autre côté, la chair mortifiant ses œuvres, cesse de pécher. Toutefois, l'un et l'autre ne vont jamais jusqu'à ce point que l'arbre négligé de l'esprit se couvre des fruits de l'esprit, et que l'arbre cultivé de la chair produise des fruits spirituels. Au second rang des fruits spirituels, se trouve placée la joie que les stoïciens, par une distinction trop subtile des mots, pensent être différente de la joie qui éclate au dehors, en latin *lætitia.* La joie, disent-ils, est un mouvement de l'âme, qui se réjouit dans les choses qui en sont dignes. L'allégresse au contraire, est un mouvement déréglé de l'âme qui ne connaît point de bornes et qui se réjouit même des choses où le vice à quelque part. Les autres, au contraire, font consister la volupté de la joie, non dans le mouvement de l'âme qui excite le corps au mauvais plaisir, flatte les sens et les séduit par un charme plein de douceur; mais dans cet

pax, longanimitas, benignitas, bonitas, fides, mansuetudo, continentia, adversus hujusmodi non est Lex. » Et quæ alia inter fructus spiritus debuit tenere primatum nisi charitas, sine qua virtutes, cæteræ non reputantur esse virtutes, et ex qua nascuntur universa quæ bona sunt? Siquidem et in Lege, et in Evangelia ipsa obtinet principatum : « Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota virtute tua, et diliges proximum tuum sicut teipsum » *Deut.* VI, 5; *Matt.* XXII., 37. Quantis bonis referta sit charitas, et supra breviter perstrinximus, et nunc vel parum dixisse sufficiat ; quod dilectio non quærit quæ sua sunt, sed quæ aliena I *Cor.* XIII. Et quamvis suo quis vitio inimicus sit diligenti, et tranquillitatem ejus ad odiorum fluctus concitare nitatur; tamen numquam ille turbatur; numquam creaturam Dei odio dignam æstimat. Charitas enim operit multitudinem peccatorum I *Petr.* IV, 8. Illud quoque quod a Salvatore dicitur : « Non potest arbor bona fructus afferre malos; neque arbor mala, fructus afferre bonos » *Matt.* VII, 18, non tam de hominibus, quam de fructibus carnis et spiritus, arbitror pronuntiatum; quia nec spiritus umquam potest ea vitia, quæ in carnis operibus numerata sunt, facere; nec caro his fructibus qui oriuntur ex spiritu redundare potest. Potest autem fieri per negligentiam possidentis, ut spiritus qui versatur in homine, fructus non habeat suos; et econtrario caro operibus suis mortificatis, peccare desistat. Non tamen illo usque procedent, ut et neglecta arbor spiritus, opera carnis afferat, et arbor carnis exculta, fructus germinet spirituales. In secundo spiritualium fructuum loco, gaudium positum est; quod Stoici quoque qui distinguunt inter verba subtilius (1), aliud quid esse æstimant quam lætitiam. Gaudium quippe, esse, aiunt elationem animi super his quæ digna sunt exsultantis : Lætitiam vero effrenatam animi elationem, quæ modum nesciat, et in his quoque quæ vitio sint mixta, lætetur. Alii e regione gaudii voluptatem ponunt : non hanc quæ corpus ad

(1) Conferendus Cicero, qui e Stoicorum ore loquitur lib. IV Quæst. Tusculan. idemque inter gaudium, ac lætitiam discrimen ponit. Lactantius quoque lib. VI Divin. Institut. cap. 11 : *Lætitia,* inquit, *nihil est quam profusum gaudium.* Vide, si lubet, et Cælium Rhodiginum lib. V, cap. 33. Ciceronis locus, *cum ratione animus movetur placide, atque constanter, tum illud gaudium dicitur : cum autem et inaniter et effuse animus exsultat, tum illa lætitia, gestiens vel nimia dici potest. Ed. Mig.*

autre mouvement qui lui est semblable, qui, sans aucune modération, sans aucune décence, fait élever la voix dans le rire. Si cette explication est vraie, si cette distinction entre les deux termes n'induit en erreur ni ceux qui la donnent, ni ceux qui la reçoivent, considérons si ce n'est pas pour cela qu'il est écrit : « La joie (*gaudere*) n'est pas pour les impies, « *Isai.* LVII, 21. Il faut encore remarquer que la joie vient à la suite de la charité. En effet, celui qui aime quelqu'un, se réjouit toujours du bonheur de celui qu'il aime. Et s'il le voit victime de quelque erreur, et tomber sur le terrain glissant du péché, il s'en attristera, et s'empressera de le tirer du danger, mais il ne pourra changer sa joie en tristesse, parce qu'il sait qu'aucune des créatures raisonnables ne peut périr pour toujours aux yeux de Dieu (1). Le troisième fruit de l'esprit est la paix d'où Salomon, qui a été la figure du Christ, a tiré son nom. Le Psalmiste chante aussi de l'Église : « Sa demeure a été établie dans la paix, » *Ps.* LXXV, 2. Et parmi les huit béatitudes de l'Évangile, nous lisons : « Bienheureux les pacifiques, parce qu'ils seront appelés les fils de Dieu » *Matth.* v, 9. Nous chantons encore dans le premier psaume des degrés : « Avec ceux qui haïssaient la paix, j'étais pacifique, » *Ps.* CIX, 6. Et ne croyons pas que nous devions seulement chercher la paix, qui se borne à éviter des contestations ; alors seulement, la paix de Jésus-Christ, c'est-à-dire notre héritage, est avec nous si l'âme calme et tranquille n'est troublée par aucune passion. Après la paix vient la longanimité, ou la patience, car nous pouvons donner ce double sens au mot grec μακροθυμίαν. A cette vertu est opposée la pusillanimité, dont il est écrit : « L'homme pusillanime est grandement insensé, mais celui qui est patient, qui supporte tout est vraiment sage » *Eccle.* VII. Et il est appelé souverainement sage, avec un terme amplificatif, comme il est écrit aussi dans les Proverbes : « L'homme patient est doué d'une grande sagesse » *Prov.* XIV, 29. La bénignité ou l'amabilité ; car le mot grec χρηστότης exprime les deux idées, est une vertu pleine de douceur, de charme et de tranquillité, prête à vivre en harmonie avec tous les bons, les attirant dans son intimité, par la douceur de ses paroles et la régularité de sa conduite. Les Stoïciens la définissent ainsi : La bénignité est une vertu qui se porte d'elle-même à faire le bien. La bonté ne diffère pas sensiblement de la bénignité, parce qu'elle-même est toujours prête à faire le bien. Elle en diffère cependant en ce que la bonté peut avoir une apparence triste, porter sur le front l'indice d'une

libidinem concitat, titillat sensus, dulci blanditur affectu ; sed alium huic ὁμώνυμον, quæ sine moderatione, et ullo decore lætitiæ, in risu exaltat vocem suam. Quod si verum est, et eorum inter verba distinctio non fallit et fallitur, consideremus ne forsitan idcirco sit dictum : « Non est gaudere impiis, dicit Dominus » *Isai.* LVII, 21. Simul autem et illud notandum, quod post dilectionem, gaudium sequitur. Qui enim diligit quempiam, semper in ejus felicitate lætatur. Et si eum viderit aliquo errore deceptum, et peccatorum lubrico concidisse, dolebit quidem, et eruere festinabit ; sed non poterit gaudium mutare tristitia, sciens nullam rationabilium creaturarum apud Deum perire perpetuo. Tertius fructus spiritus, est pax, a qua Salomon quoque qui in typo Christi præcessit, nomen accepit. Et de Ecclesia Psalmista canit : « Factus est in pace locus ejus » *Ps.* LXXV, 2. Et inter octo Evangelii benedictiones scribitur : « Beati pacifici, quoniam filii Dei vocabuntur » *Matt.* v, 9. In primo etiam graduum psalmo cantatur : « Cum his qui oderunt pacem, eram pacificus » *Ps.* CXIX. 6. Nec putemus pacem tantum in eo esse quærendam, si cum alio non jurgemur ; sed tunc pax Christi, hoc est, hæreditas nostra nobiscum est, si tranquilla mens nullis passionis perturbetur. Post pacem sequitur longanimitas, sive patientia ; quia utroque modo μακροθυμίαν possumus interpretari. Huic contraria est pusillanimitas, de qua scribitur : « Pusillanimus vehementer insipiens, qui vero patiens est, et universa sustentat, vir sapiens » *Eccle.* VII. Et cum ἐπιτάσει « multum sapiens » appellatur, ut in Proverbiis quoque scriptum est : « Longanimus vir, multus in prudentia » *Prov.* XIV, 29. Benignitas etiam sive suavitas, quia apud Græcos χρηστότης utrumque sonat, virtus est lenis, blanda, tranquilla, et omnium bonorum apta consortio, invitans ad familiaritatem sui, dulcis alloquio, moribus temperata. Denique et hanc Stoici ita definiunt : Benignitas est virtus sponte ad bene faciendum exposita. Non multum bonitas a benignitate diversa est ; quia et ipsa

(1) Cette pensée de saint Jérôme, prise absolument, n'est pas conforme à l'exacte vérité. Il est malheureusement des créatures raisonnables qui sont perdues sans retour et pour jamais. *(Note du traducteur).*

grande sévérite de mœurs, et tout en étant disposée à bien faire et à donner ce qu'on lui demande, n'avoir cependant point un commerce affable, et n'attirer personne par la douceur de ses manières. Les sectateurs de Zénon en donnent cette définition : La bonté est une vertu qui est utile, ou bien une vertu dont naît ce qui est utile; ou encore une vertu qui existe pour elle-même, ou un sentiment qui est la source de tous les avantages.

Parmi les fruits de l'esprit, la septième place qui est comme plus consacrée, est donnée à la foi, laquelle ailleurs se trouve placée entre l'espérance et la charité. Il ne faut pas s'étonner que l'espérance ne soit pas mentionnée dans cette énumération, puisque la foi contient l'objet que nous espérons, et c'est la définition qu'en donne l'Apôtre dans son épître aux hébreux : « La foi est la substance des choses qu'on doit espérer, et la démonstration de celles qu'on ne voit point, » *Hebr.* XI, 1. En effet, ce que nous espérons pour l'avenir et que nous n'avons pas encore dans le présent, nous le possédons par la foi, dans l'espérance d'obtenir un jour ce que nous croyons. On demande aussi comment la charité est renfermée dans la foi. Celui qui aime, ne se croit jamais lésé, il n'a qu'une pensée, c'est qu'il aime et qu'il est aimé. Mais lorsque la charité disparaît d'un cœur, la foi en disparaît également. Après la foi vient la douceur, qui est contraire aux animosités, aux disputes, aux divisions; elle ne se laisse jamais entraîner à des actes contraires à sa nature, et fait toujours naître de bons fruits du bon arbre de l'esprit. C'est cette vertu, qui valut à Moïse, serviteur de Dieu, ce témoignage de la sainte Écriture : « Moïse était un homme très doux, au-dessus de tous les hommes qui étaient sur la terre » *Nomb.* XII, 3. Sur la terre, est-il dit, car il ne pouvait être au-dessus de ceux qui voient Dieu face à face; parce que nous sommes souvent entraînés par l'infirmité de la chair à bien des actes répréhensibles. L'Esprit-Saint parlant de David, bien que plusieurs interprètes appliquent cette prophétie à Notre-Seigneur, chante en premier lieu celui qui devait venir : « Seigneur, souvenez-vous de David et de toute sa douceur » *Ps.* CV. 1. C'est surtout à l'égard de Saül, d'Absalon, de Séméï qu'il fit preuve de cette douceur II *Rois.* XV, lorsque le premier voulait le mettre à mort, que le second rêvant un nouvel ordre de choses, s'efforçait de le dépouiller de la royauté, et que Seméï, lui jetant des pierres et soulevant des nuages de poussière, lui criait : « Sors, sors homme d'iniquité » *Ibid.* XVI, 7. La continence vient la dernière parmi les fruits de l'esprit. Nous ne devons pas restreindre l'exercice de cette vertu à la chasteté, mais

ad benefaciendum videtur exposita. Sed in eo differt, quia potest bonitas esse tristior, et fronte severis moribus irrugata, bene quidem facere et præstare quod poscitur ; non tamen suavis esse consortio, et sua cunctos invitare dulcedine. Hanc quoque sectatores Zenonis ita definiunt : Bonitas est virtus quæ prodest; sive, virtus ex qua oritur utilitas; aut, virtus propter semetipsam; aut affectus qui fons sit utilitatum.

Inter fructus spiritus, septimum et sacratiorem locum fides possidet, quæ etiam alibi inter tres ponitur : spes, fides, charitas. Nec mirum si spes in hoc catalogo non referatur ; cum in fide sit quod speratur; et ita eam Apostolus ad Hebræos scribens definiat : « Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum necdum apparentium » *Hebr.* XI, 1. Siquidem id quod speramus esse venturum, et necdum est in præsenti, fide possidemus, sperantes nos tenere quod credimus. Quæritur quoque quomodo fides in charitate sit posita. Qui diligit, numquam se lædi æstimat ; numquam aliud nisi quod diligit et diligitur, suspicatur. Cum autem dilectio procul abfuerit, et fides pariter abscedit. Post fidem mansuetudo numeratur, quæ adversa est iræ, rixis, dissensionibus ; et numquam ad sui contraria provocatur, vere de bona spiritus arbore, bonos fructus egerminans. Per hanc famulus Dei Moyses, testimonium Scripturæ meruit accipere, dicentis : « Moyses mansuetus erat, plusquam omnes homines super terram » *Num.* XII, 3. Super terram, inquit. Super eos enim qui facie ad faciem Deum videbant, esse non poterat ; quia multa sæpe compellimur per carnis facere infirmitatem. De David quoque, licet multi de Domino nostro æstiment prophetatum, quod nos etiam non negamus, Spiritus sanctus in typo venturi canit : « Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus » *Ps.* CV, 1. Cujus mansuetudo adversus Saul, Absalon, et Semei, vel maxime claruit I *Reg.* XXIV : II *Reg.* XV? Cum alius eum vellet occidere ; alius res novas molitus, fraudare imperio niteretur; alius lapides in eum jaciens, et pulverem ventilans, clamaret et diceret : « Egredere, egredere, vir inique » *Ibid.*, XVI, 7. Extrema continentia in fructibus spiritus collocatur. Quam non solum in castitate debemus accipere, sed

l'étendre au boire, au manger, à la colère, aux troubles de l'esprit, et au vice de la médisance. Or, voici la différence qui existe entre la modestie et la continence. La modestie ne se rencontre que dans les hommes parfaits et d'une vertu consommée, dont le Sauveur a dit : « Heureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre » *Matth.* v, 4; comme il a dit de lui-même : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur » *Matth.* xi, 29. La continence au contraire, est encore dans la voie de la vertu, mais elle n'est pas encore parvenue au sommet, parce qu'il s'élève encore dans l'âme de celui qui cherche à se contenir des convoitises qui souillent la partie principale de l'âme, bien qu'elles ne puissent en triompher, ni faire que la pensée aille jusqu'à la consommation de l'acte. Or, la continence n'est pas seulement nécessaire contre les désirs et les convoitises, mais contre les trois autres passions qui troublent l'âme, la douleur, la joie et la crainte. « Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de cette sorte, car ce n'est point pour le juste que la loi est établie, mais pour les injustes, les rebelles, les impies et les pécheurs » I *Tim.* i, 9. La loi me dit : « Vous ne commettrez point d'adultère, vous ne tuerez point, vous ne ferez point de faux témoignage, vous ne frauderez point, vous ne convoiterez point le bien d'autrui, vous ne vous parjurerez point, vous ne déroberez point, » *Exod.* xx, 12 et suivants. Si je n'accomplis point ces commandements sous l'empire de la charité de l'esprit qui produit en moi ses fruits, les commandements de la loi sont superflus pour nous. Enfin les sages du monde ont de la philosophie cette haute idée, qu'elle persuade de faire par la volonté, ce que les lois publiques forcent les autres hommes de faire par nécessité.

« Or, ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés. » Origène rattachant ce verset à ce qui précède, lit ainsi : il n'y a point de loi pour ceux qui vivent de la sorte, qui ont crucifié la chair de Jésus-Christ avec leurs passions et leurs désirs déréglés. » Cette variante ne donne plus le sens du latin, d'après laquelle l'Apôtre dit : « Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ, ont crucifié leur chair avec ses passions et ses désirs déréglés; mais celui-ci : que la chair de Jésus-Christ est crucifiée par eux avec leurs passions et leurs convoitises mauvaises. Et Origène se demande comment le crucifiement de la chair de Jésus-Christ soit un objet de louange pour ceux qui ont les fruits de l'esprit, et contre lesquels la loi a cessé d'exister, alors que le même apôtre en fait un crime aux hébreux : « crucifiant de nouveau en eux-mêmes le Fils de Dieu et l'exposant à l'ignominie, » *Hebr.* vii, 6. A la place des autres « crucifiant de nouveau » le texte grec à l'avantage de n'employer qu'un seul mot ἀνασταυροῦντες que

etiam in cibo et potu, in ira quoque et vexatione mentis, et detrahendi libidine. Inter modestiam autem et continentiam hoc interest, quod modestia in viris perfectis est, consummatæque virtutis, de quibus Salvator ait : « Beati mites, quoniam ipsi possidebunt terram » *Matth.* v, 4. Et de seipso : « Discite a me, quoniam mitis sum, et humilis, et mansuetus corde » *Matth.* xi, 29. Continentia vero in via quidem virtutis est, sed necdum pervenit ad calcem ; quia cupiditates adhuc in ejus qui se continet, cogitatione nascuntur, et mentis polluunt principale, licet non superent, nec ad opus pertrahant cogitantem. Non solum autem in desideriis et cupiditate continentia necessaria est, sed etiam in tribus reliquis perturbationibus, dolore scilicet, lætitia et timore. Adversus hujusmodi fructus spiritus, non est Lex. « Justo quippe Lex non est posita; iniquis autem et non subjectis, impiis et peccatoribus » I *Tim.* i, 9. Lex mihi dicit : « Non adulterabis; non occides, non falsum testimonium dices; non fraudabis ; non desiderabis aliena; non perjurabis; non furaberis » *Exod.* xx, 12 *seqq*; si hæc omnia, fructu in me spiritus charitate regnante, non facio, superflua mihi sunt præcepta Legis. Denique et sapientes mundi de philosophia sic opinati sunt, ut quod leges publicæ facere homines necessitate compellunt, hoc illa persuadeat fieri voluntate.

« Qui autem sunt Christi, carnem crucifixerunt cum vitiis concupiscentiis. » Origenes hunc locum superioribus nectens, ita legit : « Adversus hujusmodi non est Lex, qui Christi carnem crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis; » ut non sicut in Latino sonat, eos qui Christi sunt, carnem suam dicat crucifixisse cum vitiis et concupiscentiis; sed Christi carnem ab his cum vitiis et concupiscentiis crucifixam. Et quærit quomodo in his qui fructus spiritus habeant, et adversum quos Lex esse cessavit, crucifixio carnis Dominicæ ponatur in laude, cum ad Hebræos in vituperatione sit positum : « Rursum crucifigentes in semetipsis Filium Dei, et ostentui habentes » *Hebr.* vi, 6. Pro « rursus crucifigentes, » melius unum verbum compositum in Græco est,

nous pourrions traduire en latin par « recrucifigentes. » Il nous faut donc remarquer d'abord que crucifier est tout différent de crucifier de nouveau. En second lieu, ce n'est pas la même chose de crucifier de nouveau le Fils de Dieu, et de crucifier la chair de Jésus-Christ avec ses passions et ses désirs déréglés. En effet, la chair de Jésus-Christ n'est pas principalement et proprement le Fils de Dieu. Le Fils de Dieu, c'est Jésus-Christ qui était dès le commencement dans le Père, le Verbe Dieu qui s'est fait chair, s'est anéanti lui-même, a pris la forme d'esclave pour crucifier la chair, dépouiller les principautés et les puissances, triomphant d'elles sur le bois de la croix *Philip.* II, *Coloss.* II, et accomplissant ainsi ces paroles de l'Apôtre : « Car mort pour le péché, il est mort seulement une fois, » *Rom.* VI, 10. Si donc nos corps sont les membres de Jésus-Christ, par une conséquence nécessaire, notre chair est la chair de Jésus-Christ que nous crucifions, en mortifiant par elle sur la terre, la fornication, l'impureté, les convoitises, les mauvais désirs et l'avarice; et c'est pour nous un sujet de louange de crucifier ainsi la chair de Jésus-Christ avec nos passions et nos désirs déréglés, et de porter la mortification de Jésus-Christ dans notre corps pour que la vie de Jésus soit manifestée dans notre chair mortelle. Car c'est ainsi que nos corps mortels mériteront d'être vivifiés par l'Esprit qui habite en nous. Où le traducteur latin a mis le mot *vitia* les vices, on lit dans le grec παθήματα, c'est-à-dire les passions. Et comme la passion peut à la fois signifier la douleur et les autres nécessités de notre faible corps, l'Apôtre prend soin d'ajouter « et les désirs » afin de bien établir que ce n'est point la nature même du corps qu'il nie dans les hommes spirituels, mais les vices de cette nature. Mais il doit être bien entendu que si nous lisons : Ceux qui appartiennent à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses désirs déréglés, ce n'est plus la chair de Jésus-Christ, mais leur propre chair que nous disons être crucifiée. J'ai presque oublié la seconde interprétation. J'avais dit d'abord que tout ce qui suit devait se rapporter à la loi et à la circoncision; voici quel serait alors le sens; ceux qui ont en eux les fruits de l'esprit, la charité, la joie et les autres crucifient l'intelligence matérielle de l'Écriture maintenant appelée la chair de Jésus-Christ, avec ses passions et ses désirs déréglés qui sont autant de foyers de vices dans les petits, et dans ceux qui sont encore allaités. Celui-là crucifie la chair de Jésus-Christ qui ne combat point selon le sens historique et charnel, mais qui suit de préférence et prend pour guide le sens spirituel et allégorique.

ἀνασταυροῦντες, quod nos interpretari possumus, « recrucifigentes. » Primum ergo notandum quod aliud sit crucifigere, aliud recrucifigere. Deinde quia non idipsum sit recrucifigere Filium Dei, et crucifigere carnem Christi cum vitiis et concupiscentiis. Caro quippe Christi non principaliter, et proprie Filius Dei est, sed Jesus Christus, qui cum esset in principio apud Patrem, Verbum Deus caro factus est, et seipsum exinanivit, formam servi accipiens, ut crucifigeret carnem, et despoliaret principatus et potestates, triumphans de eis in ligno *Philip.* II, ut compleretur illud Apostoli : « Quod enim mortuus est, peccato, mortuus est semel » *Rom.* VI, 10. Igitur si corpora nostra membra sunt Christi, consequenter et caro nostra caro Christi est, quam crucifigimus, mortificantes per eam super terram, fornicationem, immunditiam, passionem, desiderium malum, et avaritiam ; et de nobis in laude nunc ponitur, qui Christi Jesu carnem crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis, et semper mortificationem Jesu circumferimus in corpore nostro, ut et vita ejus manifestetur in carne nostra. Non modici autem laboris est, sic in præsenti sæculo vivere, ut jam nunc vita Jesu manifestetur in carne nostra. Ita enim vivificabuntur et mortalia corpora nostra per inhabitantem in nobis spiritum. Ubi Latinus interpres « vitia » posuit, in Græco παθήματα id est, « passiones » leguntur. Et quia passio potest et dolorem, et cæteras necessitates significare corpusculi, caute Apostolus intulit « desideria ; » ut non naturam corporis videretur in spiritualibus viris negare, sed vitia. Et hoc ita admonitum sit, si Vulgatam editionem sequimur, legentes : « Qui autem sunt Christi carnem crucifixerunt cum vitiis et concupiscentiis; » ut non carnem Christi, sed suam eos crucifixisse dicamus. Pene oblitus sum interpretationis secundæ. Prædixeram enim omnia quæ sequuntur ad Legem, et ad circumcisionem esse referenda. Sensus itaque iste est : In quibus est fructus spiritus, charitas, gaudium, e reliqua, hi corpoream Scripturæ intelligentiam, quæ nunc caro Christi appellatur, crucifixerunt cum passionibus ejus et desideriis, quæ generant parvulis atque lactentibus fomenta vitiorum. Crucifixit Christi carnem, qui non juxta carnem historiæ militat, sed spiritum allegoriæ sequitur præviantem.

« Si nous vivons par l'esprit, marchons aussi par l'esprit. » Servons-nous de ce témoignage contre ceux qui ne veulent pas entendre les Écritures dans un sens spirituel. Quel est celui qui vit par l'esprit, si ce n'est cet homme caché dont nous avons parlé qui vit aussi quelquefois selon la chair? Mais lorsqu'il vit par l'esprit, il marche aussi dans l'esprit. Lorsqu'il veut suivre les voies de la chair, il est mort tout vivant. L'homme parfait en Jésus-Christ, vit toujours dans l'esprit, et obéit à l'esprit et ne vit jamais selon les inspirations de la chair. Au contraire, celui qui s'abandonne tout entier à la chair, et se rend l'esclave de ses passions ne vit jamais dans l'esprit. Il en est qui tiennent le milieu entre ces deux classes d'hommes, et que nous ne pouvons appeler ni charnels, ni spirituels. Ce sont ceux qui flottant entre les vices et les vertus tantôt sont entraînés vers le bien, et ils sont alors esprit, tantôt se laissent tomber sur le terrain glissant de la chair et alors ils sont chair.

« Ne soyons pas amateurs de la vaine gloire, nous provoquant les uns les autres, envieux les uns des autres. » L'interprète latin a traduit par une périphrase de trois mots le mot unique κενόδοξοι que porte le texte grec. Que de définitions et de significations différentes a-t-on données de la gloire, les ouvrages innombrables des philosophes sur ce sujet et les deux livres que Cicéron a écrits sur la gloire en sont une preuve. Mais pour nous qui nous appliquons non à discuter les étymologies des mots, mais le sens de l'Écriture, voici comme nous rattachons ce passage à ce qui précède : si nous vivons par l'esprit, obéissons aux inspirations de l'esprit, nous assujettissant les uns aux autres non en vertu de la loi, mais par la charité. Nous ne devons pas discuter sur l'interprétation de l'Écriture, et dire : la circoncision vaut mieux; non c'est l'incirconcision. Il faut faire peu de cas du sens historique pour suivre le sens allégorique, bien plus, le sens allégorique et quelquefois vain, couvert d'obscurité, et ne s'appuie en aucune façon sur les racines de la vérité. De là naît l'envie à l'égard les uns des autres. « Ils veulent vous séparer de nous afin que vous vous attachiez à eux. » Mais pour ne point laisser le mot gloire sans aucune explication, laissons aux philosophes leur définitions futiles, et voyons ce qu'en dit l'Écriture. Rechercher l'opinion du public et la louange qui vient des hommes, c'est rechercher la gloire, comme il est dit dans l'Évangile : « Ils font toutes leurs œuvres pour être glorifiés par les hommes, » *Matth.* XXIII, 5. Et ailleurs : « Comment pouvez-vous croire, vous qui aimez à recevoir la gloire les uns les autres? » *Jean.* V, 44. Du reste, dans le même endroit, la gloire est prise en bonne part : « Et qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul. » Donc

« Si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus. » Utamur hoc testimonio adversum eos qui nolunt Scripturas spiritualiter intelligere. Quis est autem qui vivit spiritu nisi absconditus homo noster, qui et juxta carnem interdum solet vivere? Sed cum spiritu vixerit, spiritu ambulat. Cum in carne voluerit ambulare, vivens mortuus est. Vir perfectus in Christo, semper vivit in spiritu ; spiritui obedit, numquam vivit in carne. Et contra : Qui se totum carni dederit, et passionibus deputarit, numquam vivit in spiritu. Inter hos medii sunt, quos nec spirituales possumus appellare, nec carneos; sed qui inter virtutes et vitia fluctuantes, nunc ad meliora retrahuntur, et spiritus sunt; nunc carnis lubrico supplantantur, et caro sunt.

« Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes. » Unum verbum apud Græcos κενόδοξοι, trium verborum circuitu interpres Latinus expressit. Quantas autem habeat definitiones, et significantias gloria, et philosophorum innumerabiles libri, et Ciceronis duo volumina, quæ « de gloria» scripsit, inditio sunt. Verum nos quia non verborum etymologias, sed Scripturæ sensum disserere conamur, ita hunc locum cum superioribus copulabimus : Si spiritu vivimus, spiritui obtemperemus, nequaquam per Legem, sed per charitatem nobis invicem servientes. Non debemus de Scripturarum interpretatione contendere et dicere : Circumcisio melior est; non, sed præputium. Contemnenda historia, et allegoria sequenda, immo allegoria vana est et umbratica, et nullis veritatis fixa radicibus. Unde evenit, ut invicem nascantur invidiæ. « Excludere enim, » ait, « vos volunt, ut illos æmulemini ; » non tam veritatem Legis volentes docere, quam vincere. Ne autem penitus verbum gloriæ prætermittamus intactum, suas philosophis ineptias relinquentes, de Scripturis aliqua retractemus. Opinionem vulgi, et laudem hominum favore quæsitam, gloriæ nomen sonat, ubi dicitur : « Omnia autem faciunt, ut ab hominibus glorificentur » *Matth.* XXIII, 5. Et alibi : « Quomodo potestis credere, gloriam ab invicem quærentes » *Joan.* V, 44? Porro in bonam partem in eodem loco : « Et gloriam ab eo qui solus est, non quærentes. » Ex quo intelligimus idem verbum, nunc virtutem significare,

nous pouvons conclure que le même mot signifie tantôt la vertu, tantôt le vice. Si je cherche la gloire qui vient des hommes, c'est un vice, si je cherche la gloire qui vient de Dieu c'est une vertu, parce que Dieu lui-même nous exhorte à la gloire véritable, en nous disant : « Je glorifierai ceux qui me glorifieront. » La gloire a encore une autre signification dans les saintes Écritures, c'est lorsqu'un spectacle plus auguste et plus divin se présente aux regards des hommes. La gloire du Seigneur s'est manifestée dans le tabernacle du Seigneur et dans le temple construit par Salomon I *Rois* VIII. C'était encore la gloire du Seigneur qui brillait sur la face de Moïse, lorsque lui-même ignorait que son visage était ainsi glorifié; c'est de cette gloire je pense, que parle l'Apôtre, lorsqu'il dit : « Nous tous contemplant à face découverte la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, de clarté en clarté, comme par l'Esprit du Seigneur, » II. *Cor.* III, 18. Et le Sauveur lui-même est appelé la splendeur de la gloire, et l'image de la substance de Dieu, *Hebr.* I, 2. Étienne lui aussi a vu la gloire de Dieu, et Jésus se tenant à sa droite, *Act.* VII. Or, pour prendre la liberté de nous exprimer en termes nouveaux, (car, comme l'a dit un auteur, pour exprimer des choses nouvelles, il faut des noms nouveaux); comme l'Apôtre dit ici : « ne soyons pas amateurs de la vaine gloire ou de la gloire qui est vide, » nous affirmons que ceux-là recherchent la gloire qui est pleine qui désirent la gloire de Dieu, la louange digne de la vertu, et un spectacle qui leur montre quelque chose de divin. Aussi, dans la plupart des endroits, nos interprètes ont traduit le mot gloire par celui de majesté. Je désire maintenant donner un libre cours à mes paroles, mais je suis retenu par la crainte. Je parlerai cependant et je ne dissimulerai pas la passion dont mon âme est possédée, passion presque commune et qui a pour objet, non les richesses, non la puissance, non la beauté et les agréments extérieurs du corps, car toutes ces choses ont leur place parmi les œuvres de la chair. L'aumône si on la fait pour s'attirer des louanges, est une vaine gloire, il en est de même des longues prières, de la pâleur produite par le jeûne. Ce ne sont pas mes paroles, mais celles du Sauveur qui tonne dans l'Évangile contre la fausse gloire, *Matth.* VI. La chasteté elle-même, dans l'état du mariage, de la viduité, de la virginité, cherche souvent les applaudissements des hommes, et ce que je crains de dire et qu'il faut pourtant que je dise, le martyre lui-même, si nous le souffrons pour exciter l'admiration et obtenir les louanges de nos frères, nous fait répandre inutilement notre sang. Écoutons l'Apôtre, écoutons ce que dit le vase d'élection : « Si je livre mon corps en vue de la gloire, et que je n'aie pas la charité, cela ne me sert de rien, » I *Cor.* XIII, 3. A celui qui

nunc vitium. Si ab hominibus quæro gloriam, vitium est : si a Deo, virtus est, qui et ad veram nos gloriam cohortatur, dicens : « Eos autem qui me glorificaut, glorificabo. » Significat et aliud in Scripturis divinis gloria, cum augustius aliquid, et divinius hominum se præbet obtutibus. Visa est in tabernaculo gloria Domini, et in templo quod a Salomone constructum est, gloria erat I *Reg.* VIII, et in facie Moysi, quando nesciebat quod glorificatus esset vultus ejus *Exod.* XL, de qua vultus gloria, puto et Apostolum dicere : « Nos autem omnes revelata facie gloriam Domini contemplantes, in eamdem imaginem transformamur a gloria in gloriam, sicut a Dei spiritu » II *Cor.* III, 18. Et ipse Salvator, splendor gloriæ et figura substantiæ Dei dictus est *Hebr.* I. Vidit et Stephanus gloriam Dei, et Jesum stantem a dextris ejus *Act.* VII. Ut autem et nos nobis fingendorum nominum licentiam præsumamus, rebus quippe novis (ut ait quidam) nova fingenda sunt nomina ; quia hic dictum est : « Non efficiamur inanis, » vel « vacuæ gloriæ cupidi ; » nos eos asseramus plenæ gloriæ esse cupidos, qui gloriam Dei desiderant, et laudem virtute condignam, et aspectum divinius aliquid ostendentem. Unde et in plerisque locis, nostri « majestatem » pro gloria transtulerunt. Jam dudum cupio in verba prorumpere, sed teneor timore dicendi. Dicam tamen, nec tacebo passionem meam, passionem pene communem, non de divitiis, non de potentia, non de pulchritudine, et corporum venustate; hæc enim manifeste inter carnis opera nominantur. Eleemosyna si ob laudem fiat, inanis est gloria; longa oratio, pallor ex jejunio sequens. Non mea sunt verba, sed Salvatoris in Evangelio pertonantis *Matth.* VI. Ipsa quoque castitas in matrimonio, viduitate, virginibus, sæpe plausum quærit humanum; et quod dudum timeo dicere, sed dicendum est, martyrium ipsum, si ideo fiat ut admirationi et laudi habeamur a fratribus, frustra sanguis effusus est. Loquatur Apostolus, loquatur electionis vas : « Si tradidero corpus meum, ut glorier, charitatem autem non habeam, nihil mihi prodest » I *Cor.* XIII, 3. qui dixerat : « Scio hominem in Christo, ante annos

avait dit : « Je connais un homme en Jésus-Christ, qui fut ravi, il y a quatorze ans, jusqu'au troisième ciel; si ce fut avec son corps ou sans son corps, je ne le sais pas, Dieu le sait, » II *Cor.* XII, 2; et un peu après : Il fut reçu dans le paradis, et il entendit des paroles mystérieuses, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter, » à celui dis-je qui a travaillé plus que les autres; de pour que la grandeur de ses révélations ne lui cause de l'orgueil, il a été donné l'aiguillon de la chair, l'ange de Satan, pour le souffleter, et réprimer tout sentiment de vaine gloire. Il pria trois fois le Seigneur, il est vrai, de l'éloigner de lui, mais il lui fut répondu : « Ma grâce te suffit, car la force se perfectionne dans l'infirmité. » Est-il une œuvre qui soit plus l'œuvre de Dieu, que de lire les Écritures, que de prêcher dans l'Église, que de désirer le sacerdoce, que de s'appliquer au service de l'autel du Seigneur. Et cependant toutes ces choses, si l'on ne guide son cœur avec des précautions infinies, naissent du désir des louanges. Vous verrez, dit Cicéron, un grand nombre d'auteurs écrire des traités sur le mépris de la gloire et par un désir de vaine gloire, étaler en commençant leurs noms et leurs titres. Nous interprétons les Écritures, nous effaçons souvent ce que nous avons écrit, nous écrivons ce que nous croyons digne d'être lu, et si nous faisons tout cela non pour Jésus-Christ, mais pour léguer notre mémoire à la postérité, et jouir d'une certaine réputation parmi les peuples, tout notre travail est perdu, et nous ne serons plus qu'un airain sonnant et une cymbale retentissante, I *Cor.* XIII. Vous voyez la plupart disputer sur les Écritures, et faire de la parole de Dieu une arène de lutteurs, ils se provoquent mutuellement, et s'ils sont vaincus, ils sont dévorés par l'envie, tant ils sont passionnés pour la vaine gloire. Je sais que dans les manuscrits latins, le témoignage que nous avons cité plus haut: « Si je livre mon corps par amour de la vaine gloire » porte le mot « *ardeam* » au lieu du verbe *glorier*; mais c'est la ressemblance des verbes qui en grec signifient *ardeam,* et *glorier* c'est-à-dire καυθήσομαι et καυχήσομαι qui ne diffèrent que par une seule lettre, que l'erreur s'est enracinée parmi les nôtres; chez les grecs eux-mêmes, les manuscrits sont différents.

CHAPITRE IV.

« Mes frères, si quelqu'un est tombé par surprise en quelque péché, vous autres qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, chacun de vous réfléchissant sur lui-même, et craignant d'être tenté comme lui. » Saint Paul savait que le Dieu qu'il adorait ne voulait pas la mort du pécheur, mais qu'il fasse pénitence *Ezech.* XVIII, XXIII; et qu'à l'exception

quatuordecim, sive in corpore, nescio, sive extra corpus, nescio, Deus scit, raptum usque ad tertium cœlum » II *Cor.* XII, 2. Et post modicum : « Raptus in paradisum, audivit arcana verba, quæ non licet homini loqui ; » illi, inquam qui plus omnibus laboravit, ne magnitudo revelationum extolleret eum, datus est stimulus carnis ejus, angelus Satanæ, qui eum colaphizaret, ut non tolleretur. Et certe ter Dominum rogavit ut discederet ab eo; sed dictum est ei : « Sufficit tibi gratia mea ; virtus enim in infirmitate perficitur. » Quid tam Dei opus est, quam Scripturas legere, in Ecclesia prædicare, sacerdotium cupere, ante altare Domini ministrare? Sed et hæc, nisi aliquis omni diligentia custodierit cor suum, de cupiditate laudis oriuntur. Videas plerosque (quod etiam Tullius ait) libros suos de contemnenda gloria inscribere, et causa gloriæ, proprii nominis titulos prænotare. Interpretamur Scripturas ; sæpe vertimus stylum ; quæ digna lectione sunt, scribimus; et nisi Christi causa fiant, sed memoriæ in posteros, et famæ in populos, totus labor irritus fiet; et erimus quasi tympanum sonans, et cymbalum crepans I *Cor.* XIII. Videas plerosque de Scripturis inter se contendere ; et athleticum scamma Dei facere sermonem ; invicem provocant, et si victi fuerint, invident : inanis quippe gloriæ cupidi sunt. Scio in Latinis codicibus in eo testimonio quod supra posuimus : « Si tradidero corpus meum ut glorier, ardeam » habere pro « glorier; » sed ob similitudinem verbi, qua apud Græcos, « ardeam » et « glorier, » id est, καυθήσομαι et καυχήσομαι una litteræ parte distinguitur, apud nostros error inolevit. Sed et apud ipsos Græcos exemplaria sunt diversa.

CAPUT VI.

« Fratres, et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, instruite hujusmodi in spiritu mansuetudinis; considerans teipsum, ne et tu tenteris. » Sciens Paulus ejus Dei se esse cultorem, qui nollet mortem peccatoris, sed pœnitentiam *Ezech.* XVIII, XXXIII; et excepta Trinitate, omnem creaturam, licet non peccet, tamen posse peccare; eum quoque qui spiritualis est, cohortatur sui timore ne peccet, manum

de la sainte Trinité, toute créature, bien qu'elle ne pèche pas, peut cependant commettre le péché; il exhorte donc celui qui se conduit par l'esprit à tendre la main à celui qui tombe dans le péché, par la crainte qu'il n'y tombe lui-même. Et voyez avec quelle convenance il dit de cet homme qui peut mourir qu'il est tombé par surprise dans le péché, montrant ainsi la fragilité de sa nature, et combien il est digne de pardon, lui qui est comme un homme entraîné dans l'erreur et tombé dans un abîme dont il ne peut sortir sans aide et sans une main secourable. L'Apôtre n'ajoute point le nom d'homme au mot spirituel, c'est à un Dieu qu'il semble commander d'instruire celui qui est tombé dans le péché par surprise, ou mieux suivant une variante du texte grec, de le conduire à la perfection dans un esprit de douceur. Or, celui que l'on conduit à la perfection, peut manquer encore de quelques vertus, mais tout ne lui fait pas défaut. Enfin, s'il n'est pas tombé dans un grand nombre de péchés, mais qu'il ait été entraîné par surprise dans quelque occasion coupable, il faut que celui qui est spirituel l'amène au bien dans un esprit de douceur et de clémence, qu'il ne s'imagine pas que c'est par la langueur, par la colère ou la tristesse qu'il le fera revenir de son erreur, mais qu'il l'excite en lui donnant l'assurance de son salut, en lui promettant le pardon; qu'il lui rappelle les paroles de Jésus-Christ qui invitait ceux qui étaient courbés sous le poids de la loi et de leurs péchés à porter son joug qui est doux et son fardeau léger, afin qu'ils apprennent qu'il est doux, clément et humble de cœur, et qu'ils trouveront ainsi le repos de leurs âmes, *Matth.* XI. Servons-nous de ce témoignage contre les hérétiques, qui, se figurant, contre la vérité, qu'il existe diverses natures, disent que la nature spirituelle est le bon arbre qui ne peut jamais porter de mauvais fruits. Voici que l'Apôtre dont ils admettent eux-mêmes l'autorité affirme que ceux qui sont spirituels peuvent pécher, s'ils se laissent aller à de hautes pensées qui enflent leur cœur et sont cause de leur chute. C'est ce que nous admettons nous-mêmes, et aussi que ceux qui sont encore terrestres peuvent devenir spirituels s'ils reviennent à de meilleurs sentiments. On peut nous objecter ce que l'Apôtre écrit aux Corinthiens : « Que voulez-vous? Irai-je vous voir la verge à la main, ou que ce soit avec charité et dans un esprit de douceur? » I *Cor.* IV, 21. Car, si comme il le dit, il doit venir trouver les pécheurs, non dans un esprit de douceur, mais la verge à la main, comment ici veut-il qu'on fasse usage non de la verge, mais de l'esprit de douceur à l'égard de ceux qui sont tombés par surprise dans quelque péché? Mais ce qu'il écrit aux Corinthiens est à l'adresse de ceux qui après avoir péché, ne reconnaissaient pas leur erreur, et par suite ne voulaient point se soumettre à leurs supérieurs et faire pénitence. Mais dès que le pécheur, comprenant la gravité de sa blessure, se met entre les mains

porrigere corruenti. Et pulchre præoccupatum in delicto, hominem vocat, qui mori possit; ex ipso nomine fragilitatem conditionis ostendens; ut dignus sit venia, qui velut homo errore deceptus, et mersus in voraginem, seipsum sine auxilio, et adjutore erigere non possit. Spirituali autem non additur homo : sed quasi Deo præcipitur, ut hominem præoccupatum in delicto instruat : sive ut melius habetur in Græco perficiat in spiritu lenitatis. Qui autem perficitur, non ei desunt universa, sed aliqua. Denique si non peccatis pluribus, sed vitio aliquo præoccupatus erravit; lenitatis spiritum et mansuetudinis in correctione peccantis spiritualis adhibeat, ne rigidus, ne iratus et tristis corrigere cupiat errantem; sed provocet eum, spondens salutem, veniam repromittens : Christi testimonium proferat, quod gravilegis et peccatorum onere depressos, ad jugum suum suave, et leve invitet onus; ut discant, quia humilis sit et mitis, et mansuetus corde *Matth.* XI, et inveniant requiem animabus suis. Utamur hoc testimonio adversum hæreticos, qui diversarum fingentes fabulas naturarum, aiunt spiritualem, bonam esse arborem, et numquam malos afferre fructus. Ecce Apostolus, cujus et ipsi auctoritatem sequuntur, dicit eos qui spirituales sunt, posse peccare, si per altitudinem cordis sui inflentur et corruant. Quod et nos quoque fatemur; et χοϊκοὺς *(terrenos)*, spirituales fieri, si ad meliora revertantur. Opponi nobis potest illud quod ad Corinthios scribitur : « Quid vultis? In virga veniam ad vos, an in charitate, et spiritu mansuetudinis » I *Cor.* IV, 21? Si enim ibi ad peccatores, non in spiritu mansuetudinis, sed in virga venire se dicit : quomodo hic his qui in aliquo peccato præventi fuerint, non virgam adhibet, sed spiritum mansuetudinis? Verum ibi ad eos dicitur, qui post peccatum non sentientes errorem suum, nolebant majoribus suis subdi, et pœnitentia corrigi. Ubi vero peccator intelligens vulnus suum, tradit medico se curandum, ibi non est virga necessaria, sed spiritus lenitatis. Sed et

du médecin qui doit le guérir, la verge n'est plus nécessaire, l'esprit de douceur suffit. Mais, dira-t-on encore, si celui qui est spirituel doit instruire le pécheur dans un esprit de douceur, parce qu'il doit réfléchir sur lui-même dans la crainte d'être tenté, donc le juste qui est sûr de son âme, qui sait qu'il ne peut tomber, ne doit pas instruire le pécheur dans un esprit de douceur. Nous répondrons que le juste, fût-il toujours victorieux, sera d'autant plus indulgent pour le pécheur, qu'il sait au prix de quels efforts il a remporté la victoire. Car le Sauveur lui-même a été tenté en tout comme nous, à l'exception du péché, afin qu'il pût compatir à nos misères et s'attrister de nos infirmités, ayant appris par son exemple combien est difficile la victoire dans la chair. Si une vierge a persévéré jusqu'à la vieillesse, qu'elle soit indulgente pour celle qui a été entraînée par le feu de la jeunesse, en se rappelant avec quelles difficultés elle a traversé cet âge. Si un chrétien, torturé pour la confession du nom de Jésus-Christ, voit un de ses frères renier sa foi au milieu des tourments, qu'il compatisse aux blessures de cet apostat et qu'il soit moins surpris de sa défaite, que de ce que lui-même a été vainqueur. Considérez encore la prudence de l'écrivain sacré, qui n'a pas dit : « Réfléchissant, dans la crainte que vous ne veniez à tomber vous-mêmes, mais dans la crainte que vous ne soyez tentés. » Être vaincu ou victorieux, est une chose qui est souvent en notre pouvoir; mais il dépend du pouvoir du tentateur de nous soumettre à la tentation. Car si le Sauveur a voulu être tenté, qui pourra être assuré de traverser, sans être tenté, la mer orageuse de ce monde? Que ceux qui s'imaginent que c'est par humilité et non selon la vérité que saint Paul a dit : « Si je suis inhabile par la parole, il n'en est pas de même pour la science » défendent la suite et l'enchaînement de ce passage. Il semble en effet qu'il aurait dû dire : « Vous qui êtes spirituels, instruisez-le dans un esprit de douceur, réfléchissant sur vous-mêmes dans la crainte que vous ne soyez tentés; » et ne point passer du pluriel au singulier. Paul, hébreu né de parents hébreux, très savant dans la langue de sa nation, ne pouvait exprimer dans une langue étrangère, les pensées profondes de son esprit, et prenait très peu de soin des expressions, lorsque le sens était en sûreté. Voilà pour la simple explication de ces paroles. Maintenant pour exposer la suite de la seconde interprétation, il nous faut expliquer ce passage par la fin de l'épître aux Romains. Il y écrivait également sur l'usage des aliments et sur les observances légales, et comme ceux qui tenaient peu compte des préceptes de la loi, entendue à la lettre, étaient pour lui les forts et les parfaits, et qu'il appelait faibles et petits enfants, ceux qui étaient encore conduits par les anciennes coutumes, et que par suite, il voyait la division

illud forte quæratur, quod si propterea instruere quis debeat peccatorem in spiritu lenitatis : quia consideret se, ne et ipse tentetur; ergo justus, qui de sua certus est mente, qui scit non posse se labi, non debet instruere peccatorem in spiritu lenitatis? Ad quod dicemus, etiamsi vicerit justus, sciens quanto labore superaverit, magis peccanti veniam largietur. Nam et Salvator propterea tentatus est, juxta omnia nobis similiter absque peccato ; ut possit compati, et condolere infirmitatibus nostris, suo doctus exemplo, quam difficilis sit in carne victoria. Si quis virgo ad senectam usque permanserit; ignoscat ei qui adolescentiæ quondam calore deceptus est, sciens quantis difficultatibus illam transierit ætatem. Si quis pro Christi nominis confessione cruciatus, alium in tormentis viderit denegare, compatiatur vulneribus negatoris, et non tam illum victum, quam se vicisse, miretur. Cautelam quoque scribentis attendite, quia non dixerit : « Considerans te, ne tu cadas; » sed, « ne et tu tenteris. » Vinci quippe vel vincere, nonnumquam in nostra est potestate ; cæterum tentari, in potestate tentantis est. Si enim Salvator tentatus est, quis potest esse securus intentatum se vitæ hujus maria transire? Qui putant Paulum juxta humilitatem, et non vere dixisse : « Et si imperitus sermone, non tamen scientia, » defendant hujus loci consequentiam. Debuit quippe secundum ordinem dicere : « Vos, qui spirituales estis, instruite hujusmodi in spiritu lenitatis, considerantes vosmetipsos, ne et vos tentemini; » et non plurali inferre numerum singularem. Hebræus igitur ex Hebræis, et qui esset in vernaculo sermone doctissimus, profundos sensus aliena lingua exprimere non valebat : nec curabat magnopere de verbis, cum sensum haberet in tuto. Hæc secundum simplicem intelligentiam. Cæterum, ut et secundæ expositionis ordinem prosequamur, locus iste de Epistolæ ad Romanos fine pandendus est. Ibi enim cum similiter de escis et observationibus scriberet Judæorum, et eos qui Legis juxta litteram præcepta contemnerent, firmos atque perfectos ; illos vero, qui adhuc antiqua consuetudine ducebantur, infirmos parvulosque narraret, et videret jurgium esse inter spiri-

régner parmi les spirituels et les charnels, il recommande aux spirituels de ne point mépriser ceux qui sont encore charnels : « Soutenez, leur dit-il, celui qui est ferme dans la loi, sans dispute d'opinions. Car l'un croit pouvoir manger de toutes choses, et l'autre, au contraire, faible dans la foi, ne mange que des légumes. » Que celui qui mange, ne méprise point celui qui n'ose manger de tout; et que celui qui ne mange pas, ne condamne point celui qui mange, puisque Dieu l'a fait sien. Qui êtes-vous pour oser ainsi condamner le serviteur d'autrui? S'il tombe, ou s'il demeure ferme, cela regarde son maître. Mais il demeurera ferme, Dieu est puissant pour le soutenir, » *Rom.* XIV, 1, 8. Et après avoir longuement développé cette pensée, il termine en disant : « N'allez pas pour une viande que vous mangerez, détruire l'œuvre de Dieu. » Et encore : « Nous devons, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et ne pas nous plaire à nous-mêmes. Que chacun de vous tâche de contenter son prochain dans ce qui est bon et propre à édifier, » *Rom.* XV, 1, 2.

« Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Jésus-Christ. » Que le péché soit un fardeau, c'est ce qu'atteste le Psalmiste lui-même, lorsqu'il dit : « Mes iniquités se sont élevées au-dessus de ma tête, et se sont appesanties sur moi comme un poids accablant » *Ps.* XXXVII, 5. Et le prophète Zacharie vit sous la figure d'une femme, l'iniquité assise sur une masse de plomb, *Zach.* V. Le Sauveur s'est chargé de ce fardeau pour nous, nous enseignant ainsi par son exemple ce que nous devons faire nous-mêmes. Car lui-même porte le fardeau de nos iniquités, il s'attriste pour nous *Isai.* LIII, et il invite ceux qui sont accablés sous le lourd fardeau de la loi et de leurs péchés, à porter le fardeau si léger de la vertu : « car, ajoute-t-il, mon joug est doux, et mon fardeau léger, » *Matth.* XI, 30. Celui donc qui ne désespère point du salut de son frère, mais tend la main à celui qui implore son appui, pleure avec celui qui pleure, est faible avec les faibles, et regarde les péchés d'autrui comme les siens propres, celui-là accomplit par la charité la loi de Jésus-Christ. Quelle est cette loi de Jésus-Christ? « Le commandement que je vous donne est que vous vous aimiez les uns les autres, » *Jean.* XIII, 34. Quelle est la loi du Fils de Dieu? « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. » Comment le Fils de Dieu nous a-t-il aimés? « Personne ne peut témoigner un plus grand amour qu'en donnant sa vie pour ses amis, » *Jean* XV, 13. Celui qui n'a point de clémence, qui ne s'est point revêtu des entrailles de la miséricorde et des larmes, quelque élevé qu'il soit en spiritualité, n'accomplira point la loi de Jésus-Christ. Rattachons

tuales et carneos; admonuit spirituales ne contemnerent carneos, et ait : « Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum. Alius enim credit manducare omnia; qui autem infirmus est, olus manducet. Is qui manducat, non manducantem non spernat; et qui non manducat, manducantem non judicet, Deus enim illum assumpsit. Tu quis es qui judices alienum servum? Suo domino stat, aut cadit. Stabit autem : potens est enim Deus statuere illum » *Rom.* XIV, 1, *seqq.* Et multa in medio super hoc sensu disserens, adjecit in fine : « Noli propter escam destruere opus Dei. » Et iterum : « Debemus autem nos firmiores, imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere. Unusquisque vestrum proximo suo placeat ad bonam ædificationem » *Rom.* XV, 1, 2.

« Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi. » Quia peccatum onus sit, et Psalmista testatur dicens : « Iniquitates meæ elevatæ sunt super caput meum, quasi onus grave gravatæ sunt super me » *Psal.* XXXVII, 5. Et Zacharias, in specie mulieris, vidit super talentum plumbi sedere iniquitatem *Zach.* V. Hoc onus Salvator pro nobis tulit, suo nos exemplo docens quid facere deberemus. Ipse quippe iniquitates nostras portat, et pro nobis dolet *Isai.* LIII, et eos qui peccatorum ac Legis onere sunt depressi, ad leve onus virtutis invitat, dicens : « Jugum meum suave est, et onus meum leve » *Matth.* XI, 30. Qui igitur fratris non desperat salutem, sed manum porrigit deprecanti, et quantum in se est, flet cum flente, infirmus est cum infirmo, suaque judicat aliena peccata, iste per charitatem adimplet legem Christi. Quæ Christi lex est? « Hoc est mandatum meum, ut diligatis invicem » *Joan.* XIII, 34. Quæ lex Filii Dei est? « Diligite alterutrum, sicut et ego dilexi vos. » Quomodo Dei Filius nos dilexit? « Major hac dilectione non est, quam ut quis animam suam ponat pro amicis suis » *Joan.* XV. Qui clementiam non habet, nec indutus est viscera misericordiæ et lacrymarum, quamvis spiritualis sit, non adimplebit legem Christi. Sed et hunc locum cum superioribus copulemus. Duplicem enim sequimur intelligentiam. Si quis infirmus in fide est et adhuc lacte nutritur infantiæ, nec potest tam cito a legali observatione ad spiritualia

maintenant ce passage à ce qui précède. Nous suivons ici une double explication. Si quelqu'un est faible dans la foi, qu'il soit encore nourri du lait propre aux enfants, et qu'il ne puisse encore passer aussitôt des observances légales aux mystères spirituels, vous qui êtes plus forts, portez son fardeau, de peur que votre science ne soit cause de la perte de votre frère, pour lequel Jésus-Christ est mort. Celui-là porte encore les nécessités de son frère, qui vient au secours du pauvre accablé sous le poids de l'indigence et se fait des amis avec les richesses de l'iniquité, *Luc.* XVI. C'est à lui que Jésus dira après la résurrection générale : « Venez à moi, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde. Car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire, » *Matth.* XXV, 34, 35. C'est dans le même sens que saint Paul, instruisant son disciple Timothée dans une autre épître, ajoute : « Ordonnez aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne point mettre leur confiance dans des richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant qui nous donne avec abondance ce qui est nécessaire à la vie; d'être bienfaisants, riches en bonnes œuvres, de donner de bon cœur, de faire part de leurs biens, de se faire un trésor et un fondement solides pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie, » I. *Tom.* VI, 17. Celui qui arrive à la véritable vie, c'est-à-dire à Celui qui a dit : « Je suis la vie, » *Jean.* XIV, 6, a accompli la loi du Christ, qui tend comme but à la vie.

« Car si quelqu'un s'imagine être quelque chose n'étant rien, il se trompe lui-même. » Si quelqu'un refuse de porter les fardeaux d'autrui, qui sans pitié, met tout son contentement dans ses œuvres et dans sa vertu, et cherche non les intérêts des autres, mais les siens propres, n'aimant que lui-même au détriment même de l'amour qu'il doit à Dieu, celui-là se trompe lui-même. On peut séparer et lire de deux manières les membres de cette proposition. « Ou bien : si quelqu'un s'imagine être quelque chose, alors qu'il n'est rien; » ou bien : « si quelqu'un s'imagine qu'il est quelque chose, et après : il se trompe lui-même, puisqu'il n'est rien. » Cette différence est plus sensible dans le texte grec que dans le latin. Voici quel est le sens dans la première variante : celui qui s'imagine être quelque chose, et qui n'est rien, se trompe lui-même. Le second sens est plus élevé et nous plaît davantage : Si quelqu'un s'imagine être quelque chose, en cela même qu'il se croit quelque chose, et qui s'estime, non d'après sa bonté pour le prochain, mais d'après ses œuvres et ses travaux, satisfait exclusivement de sa propre vertu, celui-là, par le fait même de son arrogance, se réduit a rien et se trompe

sacramenta transire; vos qui robustiores estis, ejus onera portate, ne per scientiam vestram frater pereat, pro quo Christus est mortuus. Portat quoque fratris necessitatem, qui gravatum pauperem onere egestatis adjuvat, et facit sibi amicos de iniquo mammona *Luc.* XVI, quem post resurrectionem Christus affatur : « Venite ad me, benedicti Patris mei, possidete præparatum vobis regnum a constitutione mundi. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare; sitivi, et dedistis mihi bibere » *Matth.* XXV, 34, 35. Juxta hunc sensum etiam in alia epistola Paulus Timotheum docens, addidit : « Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere » (pro eo quod est, « non superbire), neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo qui præstat omnia abunde ad fruendum ; bene agere, divites esse in operibus bonis, facile tribuere, communicare, thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam » I *Tim.* VI, 1 *seqq.* Qui veram vitam apprehendit, eum videlicet qui loquitur : « Ego sum vita » *Joan.* XIV, 6, implevit legem Christi, quæ tendit ad vitam.

« Nam si quis existimat se esse aliquid, cum nihil sit, seipsum seducit. » Si quis non vult onera aliena portare, et immisericors suo tantum opere et virtute contentus est, non quærens quæ aliena sunt, sed quæ sua, hoc est, sui tantum amator, et non etiam Dei, ipse se seducit. Dupliciter autem legi potest atque distingui : Vel, « si quis existimat esse se aliquid, cum sit nihil; » aut ita : « Si quis existimat se esse aliquid, » ut postea inferamus, « cum sit nihil, se ipse seducit. » Et magis in Græco quam in Latino resonat ista distantia. Prioris distinctionis hic sensus est : qui se aliquid existimat esse, et nihil est, ipse se decipit. Secundus sensus altior est, et qui nobis magis placet : si quis existimat se esse aliquid, in eo quod se putat esse aliquid, et non ex clementia in proximum; sed ex suo opere et labore se judicat, sua tantum virtute contentus, iste ex hac ipsa arrogantia nihil fit, et ipse se decipit ; quod melius in Græco dicitur φρεναπατᾶ, hoc est, mentem suam decipit : pro quo latinus posuit interpres, « se ipse seducit. » Mentem autem suam decipit, qui se putat esse sapientem, et secundum Isaiam, sapiens in se est, et in cons-

lui-même, ce que le grec exprime plus fortement : φρεναπατᾷ, il trompe son esprit, ce que la version latine a traduit par : « Il se trompe lui-même. » Or, celui-là trompe son âme qui croit être sage, qui selon l'expression d'Isaïe est sage en lui-même, et prudent à ses yeux, *Isaï.* v. Si l'on rattache ce passage à la circoncision et à la loi, voici le sens qu'on peut lui donner : Celui qui est spirituel, et n'a point de miséricorde pour son prochain, qui méprise les humbles, parce que lui-même est plus élevé, se trompe lui-même, parce qu'il ignore que la loi de l'esprit est que nous nous aimions les uns les autres.

« Or, que chacun examine bien ses propres actions, et alors il aura seulement de quoi se glorifier en lui-même, et non dans un autre, » paroles dont voici le sens : Vous qui vous croyez spirituel, et qui n'êtes si fort que par la faiblesse d'autrui, vous ne devez pas considérer l'infirmité de votre frère, mais votre propre force. Car de ce qu'un autre ne peut encore passer complètement du judaïsme au christianisme, vous n'en êtes point pour cela un chrétien parfait; mais si votre propre conscience n'est pas déchirée par les remords, alors seulement vous avez de quoi vous glorifier en vous-même et non dans un autre. Un athlète est fort, non parce qu'il a vaincu un infirme et qu'il a triomphé des membres languissants de son adversaire, mais s'il est vraiment robuste, et qu'il puisse se glorifier dans sa propre force et non dans la faiblesse d'autrui. On peut encore donner cette autre explication : celui qui a conscience de ses bonnes œuvres, et qui, en se considérant lui-même, ne trouve rien de répréhensible dans ses actes, ne doit pas pour cela s'en glorifier auprès des autres, répandre au dehors ses louanges, en faire part à tous, et chercher à se faire valoir par les applaudissements des hommes; mais il doit renfermer sa gloire en lui-même et dire : « A Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose que dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par lequel le monde a été crucifié pour moi, et moi pour le monde. » Si quelqu'un cherche la gloire auprès d'un autre, le monde n'est pas crucifié pour lui et il n'est pas crucifié pour le monde avec Jésus-Christ; il a reçu ce qu'il désirait des hommes, sa récompense.

« Car chacun portera son propre fardeau. » Ces paroles paraissent contredire celles qui précèdent, où saint Paul dit : « Portez les fardeaux les uns des autres, » car si chacun doit porter son propre fardeau, il est impossible que l'on porte les fardeaux les uns des autres. Mais il nous faut remarquer que précédemment l'Apôtre nous recommande, à nous pécheurs, de nous supporter réciproquement sur la terre, de nous prêter secours et appui dans la vie présente; ici, au contraire, il veut parler du jugement que le Seigneur portera de nous, jugement qui se

pectu suo intelligens *Isai.* v. Ad circumcisionem et Legem, ita loci hujus connectitur intellectus : qui spiritualis est, et misericordiam in proximum non habet, contemnens humilem, quia ipse sublimior est, ipse se decipit, nesciens hanc spiritus esse legem, ut nos invicem diligamus.

« Opus autem suum probet unusquisque ; et sic in semetipso tantum gloriam habebit, et non in altero. » Sensus iste est : tu qui te æstimas spiritualem, et de alterius infirmitate robustior es, non debes imbecillitatem jacentis, sed tuam fortitudinem considerare. Neque enim si alius perfecte non potest ad christianismum a judaismo transire, idcirco tu perfectus es christianus ; sed si te propria conscientia non remordet, habes in temetipso gloriam et non in altero. Athleta non ideo fortis est, quia vicit infirmum, et languida adversarii membra superavit; sed si robustus est, et in sua fortitudine, non in infirmitate alterius gloriatur. Intelligi potest et aliter : qui conscientiam habet operis boni, et seipsum considerans, opus suum non reprehendit, non debet de hoc apud alium gloriari, et laudem suam foras fundere, et communicare cum cunctis, et ex hominum quærere favore jactantiam ; sed in semetipso habeat gloriam, et dicat : « Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. » Qui gloriam quærit ab altero, huic nec mundus crucifixus est, nec crucifixus est ipse cum Christo. Recepit quippe, quod quærebat ab hominibus, mercedem suam.

« Unusquisque enim onus suum portabit. » Videtur superioribus contraire, ubi ait : « Alter alterius onera portate; » si enim onus suum unusquisque portabit, alter alterius onera portare non poterit. Sed videndum, quod ibi præceperit ut peccantes in hac vita nos invicem sustentemus, et in præsenti sæculo alterutrum auxilio simus; hic autem de Domini dicat [*Al.* dicebat] in nos judicio, quod non ex alterius peccato et comparatione deterioris; sed

fondera non sur le péché d'autrui et sur la comparaison avec un plus coupable que nous, mais sur nos propres œuvres; c'est d'après cette règle que nous serons déclarés pécheurs ou saints à son tribunal, et que chacun de nous recevra selon ses œuvres. Une autre vérité se trouve cachée dans ces paroles et nous est enseignée comme à mots couverts. Tant que nous sommes dans la vie présente, nous pouvons nous aider mutuellement soit par nos prières, soit par nos conseils. Mais lorsque nous comparaîtrons devant le tribunal de Jésus-Christ, nous ne pourrons implorer ni Job, ni Daniel, ni Noé en faveur de qui que ce soit, mais chacun portera le fardeau de ses œuvres.

« Que celui que l'on instruit dans les choses de la loi communique de tous ses biens à celui qui l'instruit. » Marcion a interprété ces paroles en ce sens qu'il donne comme vrai, c'est que les fidèles et les catéchumènes doivent prier ensemble, et le maître se joindre à ses disciples pour prier, en s'autorisant surtout de ces dernières paroles « dans tous les biens. » Mais si l'Apôtre avait voulu parler de la prière, ce n'est pas à celui qui est instruit, mais à celui qui instruit, c'est-à-dire, ce n'est pas au disciple, mais au maître qu'il aurait dû faire cette recommandation. D'ailleurs, ce qui suit ne se rattache pas à cette explication : « L'homme ne moissonnera que ce qu'il aura semé, » et encore : « Ne nous lassons point de faire le bien, car si nous ne perdons pas courage, nous moissonnerons dans le temps. » Voici donc le véritable sens : saint Paul avait ordonné plus haut à ceux qui sont spirituels, d'instruire dans un esprit de douceur ceux qui seraient tombés par surprise dans quelque péché, et de porter les fardeaux les uns des autres pour accomplir la loi du Christ. Ici, au contraire, il commande à ceux qui sont plus faibles, et encore charnels, aux disciples, que de même ils moissonnent les biens spirituels de leurs maîtres, ils donnent aussi de leurs biens temporels à ces mêmes maîtres qui se livrent tout entiers à l'étude de la science divine et qui ont besoin des choses nécessaires à la vie, afin d'accomplir ce qui est écrit de la manne : « Celui qui recueillit beaucoup, et celui qui recueillit peu n'eût pas moins » *Cor.* VIII. 15. Or, les biens dont parle l'Apôtre, dans l'endroit qui nous occupe selon l'acception vulgaire et l'usage général, sont les aliments et le vêtement et les autres choses auxquelles les hommes donnent le nom de biens. « Ayant le vivre et le vêtement, nous devons être contents » I *Tim.* VI, 8. Et il n'est pas étonnant que saint Paul qualifie du nom de biens les choses nécessaires au corps, puisque notre Sauveur lui-même, s'adressant à ceux qui n'étaient pas encore parvenus au sommet de la perfection, mais qui suivaient des voies plus humbles, et demandaient

juxta nostrum opus, aut peccatores ab eo judicemur, aut sancti, recipiente unoquoque secundum opus suum. Obscure licet docemur per hanc sententiolam novum dogma quod latitat : dum in præsenti sæculo sumus, sive orationibus, sive consiliis, invicem posse nos coadjuvari. Cum autem ante tribunal Christi venerimus, non Job, non Daniel, nec Noe rogare posse pro quoquam, sed unumquemque portare opus suum *Ezech*, XIV.

« Communicet autem is qui catechizatur verbum, ei qui se catechizat in omnibus bonis. Marcion hunc locum ita interpretatus est, ut putaret fideles et catechumenos simul orare debere, et magistrum communicare in oratione discipulis; illo vel maxime elatus, quod sequatur, « in omnibus bonis. » Cum utique si de oratione sermo fuisset, non debuerit ei præcipi qui catechizatur, sed ei qui se catechizat, id est, non discipulo, sed magistro. Deinde etiam cætera quæ sequuntur, cum ejus expositione non congruunt : « Quæ seminaverit homo, hæc et metet. » Et : « Bonum autem facientes, non deficiamus ; tempore enim suo metemus, non deficientes. Sensus itaque iste est : quia superius spiritualibus præceperat, ut eos qui præoccupati fuerant in aliquo delicto, instruerent in spiritu lenitatis, et alter alterius onera portarent, adimplentes legem Christi ; nunc econtrario his qui adhuc imbecilliores, et discipuli, et carnales erant, præcipit, ut quomodo ipsi a magistris spiritualia metunt; sic magistris carnalia præbeant; qui totos se divinæ eruditioni et studio tradentes, vitæ hujus necessariis indigeant; et fiat illud quod de manna scriptum est : « Qui multum, non abundavit, et qui modicum, non minoravit » II *Cor.* VIII, 15. Bona autem in præsenti loco juxta vulgi consuetudinem, moremque communem, victum et vestitum, et cætera quæ homines inter bona numerant, appellavit. « Habentes enim victum et vestitum, his contenti sumus » I *Tim.* VI, 8. Nec mirum si Paulus ea quæ erant corpori necessaria boni appellatione signavit; cum etiam Salvator noster ad eos qui necdum ad virtutum culmen ascenderant, sed adhuc humilius incedebant, et sibi addi poscebant fidem, dixerit : « Si ergo vos cum

une augmentation de foi, leur disait : « Si vous qui êtes mauvais, vous donnez ce qui est bon à vos enfants, combien plus votre Père, qui est dans les cieux, donnera-t-il ce qui est bon à ceux qui le lui demandent ! » *Matth.* VII, 11. Je pense, quant à moi que Job, lorsqu'il répondait à sa femme comme à une femme insensée, parlait des richesses extérieures selon les idées qu'elle en avait en lui disant : « Si nous avons reçu les biens de la main de Dieu » *Job.* II, 10, et en venant ensuite aux angoisses, aux souffrances, aux tentations qui donnent lieu à la victoire, ajoutait : « Pourquoi ne supporterions-nous pas les maux? » C'est qu'en effet, les biens et les maux ne consistent pas dans les richesses et les privations, mais dans les vertus et les vices, comme le Juste le déclare dans un psaume : « Quel est celui qui veut la vie, qui soupire après des jours heureux? Préservez-votre langue du mal, et vos lèvres des discours artificieux. Détournez-vous du mal et faites le bien » *Ps.* XXXIII, 14 et suiv.; *Ps.* XXXVI, 27. On appelle mal dans le sens propre, ce qu'il faut éviter, et bien, ce que nous devons faire. Ce riche de l'Évangile, qui n'avait pas la science du bien et du mal, considérait avec raison la fécondité de ses champs comme les véritables biens : « Mon ami, disait-il, tu as beaucoup de biens assemblés pour un grand nombre d'années, repose-toi, mange, bois, fais bonne chère » *Luc.* XII, 19. Et cet autre, qui se reposait dans la pourpre, qui nageait au sein des délices, entend du fond de l'enfer Abraham lui dire : « Tu as reçu les biens en cette vie » *Luc.* XVI, 25. Faisons observer qu'on pourrait encore entendre ces paroles dans le sens que l'Apôtre recommande aux disciples, qu'ils entrent en communication avec ceux qui les instruisent, soient pleins de déférence et de docilité, et d'un commerce facile à leur égard, mais seulement dans ce qui est bien, dans les choses spirituelles et non pas dans ce qui est hérétique et perverti par la perfidie judaïque.

« Ne vous y trompez pas, on ne se moque pas de Dieu, car l'homme ne recueillera que ce qu'il aura semé. » L'Apôtre, prévoyant en esprit que les disciples, qui doivent à leurs maîtres les ressources et les choses nécessaires à la vie, pourraient prétexter leur pauvreté et dire : La sécheresse a frappé cette année mes champs de stérilité, la grèle a détruit mes vignes, les impôts m'ont enlevé les revenus sur lesquels je comptais, je n'ai pas de quoi payer le tribut qu'on me demande, ajoute : « Ne vous y trompez pas, on ne se moque pas de Dieu. » Il connaît vos cœurs, dit-il, et n'ignore point vos ressources. Une excuse vraisemblable peut satisfaire les hommes, elle ne peut tromper Dieu. Et il exhorte en même temps à pratiquer largement le commandement qu'il leur fait, en lui donnant le nom de semence, afin qu'on ne

mali sitis, scitis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester cœlestis dabit bona petentibus se » *Matth.* VII, 11. Ego puto et Job, cum ad uxorem quasi unam de insipientibus mulieribus loqueretur, respectu ejus, quæ ita putabat, de corporalibus divitiis locutum : « Si bona accepimus de manu Domini *Job.* II, 10 ; et rursum de angustiis et pressuris, et tentatione, quæ victoriam afferant : « Quare malum non sustineamus? » Cum utique mala et bona non in divitiis et pressuris, sed in virtutibus ponantur et vitiis, ut justus loquitur in psalmo : « Quis est homo qui vult vitam, cupit videre dies bonos? Prohibe linguam tuam a malo, et labia tua ne loquantur dolum. Declina a malo, et fac bonum *Psal.* XXXIII, 13 *seqq.*, *et* XXXVI, 27. Proprie malum dicitur, quod vitandum est : bonum, quod facere debemus. Dives quoque ille in Evangelio, qui mali et boni scientiam non habebat, recte agrorum ubertatem bona arbitrabatur, dicens : « Anima, habes bona posita in annos multos : quiesce, comede, bibe, et lætare » *Luc.* XII, 19. Et alius qui jacebat in purpura, et deliciis affluebat, audit apud inferos ab Abraham : « Recepisti bona in vita tua » *Luc.* XVI, 25. Illud quoque attendendum ne forte et hoc possit intelligi, dari discipulis mandatum, ut eis qui se instruunt verbum communicent, obsequantur, dociles, facilesque se præbeant. In his tamen quæ bona sunt, quæ spiritualia, et non hæretica, vel Judaica, pravitate perversa.

« Nolite errare, Deus non irridetur; quæ enim seminaverit homo, hæc et metet. » Prævidens spiritu, eos qui docentur, et debent magistris sumptus et vitæ necessaria ministrare, posse obtendere paupertatem, et dicere : Ager meus hoc anno aruit siccitate; vineam grando contrivit ; redditus qui esse potuerunt [*Al.* poterunt], tributa rapuerunt; non habeo unde tribuam quod jubetur, adjecit : « Nolite errare, Deus non irridetur. » Scit, inquit, corda vestra, non ignorat facultates. Excusatio verisimilis hominem potest utcumque placare, Deum non potest fallere. Et simul cohortatur ad id quod præceptum est exhibendum, semen nominans, ne putet perditum, quod multiplicato fenore recepturus est. Ad

regarde point comme perdu ce qui doit leur être rendu avec un intérêt considérable. En écrivant aux Corinthiens, il leur apprend par un exemple semblable le rapport de ce que l'on donne avec ce que l'on reçoit : « Celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème dans les bénédictions moissonnera dans les bénédictions. Que chacun donne ce qu'il aura résolu en lui-même de donner, non avec tristesse et comme par force, car Dieu aime celui qui donne avec joie » II *Cor.* IX, 6, 7.

« Ainsi celui qui sème dans sa chair, ne recueillera de sa chair que la corruption, et celui qui sème dans l'esprit, recueillera de l'esprit la vie éternelle. » Toutes nos paroles, nos actions, nos pensées se sèment nécessairement dans deux champs, la chair et l'esprit. Si ce qui sort de nos mains, de notre bouche, de notre cœur, sont des biens semés dans l'esprit, ils produiront en abondance les fruits de la vie éternelle. Si ce sont des choses mauvaises semées dans le champ de la chair, elles nous rapporteront une abondante moisson de corruption. Celui qui entend la loi dans un sens charnel, attend aussi l'accomplissement des promesses charnelles qui se corrompent dans la vie présente. Mais celui qui l'entend dans un sens spirituel, sème dans l'esprit, et recueillera de l'esprit la vie éternelle. Remarquons en même temps la suite du discours, et rattachons ces paroles à ce qui précède : celui qui nous est présenté comme semant dans l'esprit, c'est l'homme qui, lorsqu'il commence à moissonner la vie éternelle, a cessé d'être homme. Cassien qui, supposant que la chair du Christ était fantastique, regardait comme immonde toute union de l'homme avec la femme et qui est devenu le chef le plus violent des Encratites, raisonne ainsi contre nous en s'appuyant sur ces paroles : Si quelqu'un sème dans la chair, il recueille de la chair la corruption; or celui qui s'unit à une femme sème dans la chair, donc celui qui a des rapports avec une femme et sème dans sa chair, recueillera de sa chair la corruption. Nous lui répondrons d'abord que saint Paul n'a pas dit : Celui qui sème dans la chair, mais celui qui sème dans sa chair. Or personne ne s'unit à soi-même, pour qu'il lui soit possible de semer dans sa chair. Ensuite,

Corinthios quoque rationem dati et accepti, simili docuit exemplo : « Qui parce seminat, parce et metet, et qui seminat in benedictione, de benedictione et metet. Unusquisque sicut propositum habet in corde, non ex tristitia, aut necessitate ; hilarem enim datorem diligit Deus » I *Cor.* IX, 6, 7.

« Quoniam qui seminat in carne sua, de carne et metet corruptionem. Qui autem seminat in spiritu, de spiritu metet vitam æternam. » Omne quod loquimur, agimus, cogitamus, in duobus seminatur agris, carne et spiritu. Si bona sunt, quæ de manu, ore, corde promuntur, seminata in spiritu, vitæ æternæ fructibus redundabunt. Si mala, ab agro carnis excepta, corruptionis nobis segetem pullulabunt. Aliter : Qui legem carnaliter intelligit, repromissiones quoque carnales, et quæ in præsenti sæculo corrumpuntur, exspectat. Qui autem spiritualis auditor est, seminat in spiritu, et de spiritu metet vitam sempiternam. Simul notemus sermonis consequentiam, et eam cum superioribus copulemus : hominem vocari in spiritu seminantem qui quando cœperit vitam metere sempiternam, homo fortasse esse desistit (1). Cassianus, qui putativam Christi carnem introducens, omnem conjunctionem masculi ad feminam immundam arbitratur, Encratitarum vel acerrimus hæresiarches, tali adversum nos sub occasione præsentis testimonii usus est argumento ; si quis seminat in carne, de carne metet corruptionem ; in carne autem seminat, qui mulieri jungitur; ergo et is qui uxore utitur, et seminat in carne ejus de carne metet corruptionem. Respondebitur ei, primum non dixisse Paulum, qui seminat in carne; sed, « in carne sua. » Nemo autem secum ipse concumbit, et in sua carne seminat. Deinde ut ob-

(1) Vulgati hactenus libri, Tatianum, hic pro Cassiano obtrudunt : qui Martianæus refragari suorum auctoritati exemplarium non dubitavit, impressæ lectionis præjudicio deceptus, et cum laudati ab eo codices Cluniacensis ac Regius Cassianum præferrent : Error, inquit, hic est exscriptorum veterum, quibus notior fuit Cassianus, quam Tatianus. Immo erat colligendum penitus econtrario. Julius enim Cassianus ex nefaria Valentinianorum colluvie ferme ignotior Tatiano est, cumque absolute hic Hieronymus Encratitas perstringat, notissimum Tatiani, ejus sectæ principis nomen proclive fuit sciolis amanuensibus pro *Cassiano* perquam simili comminisci. Et vero, uti fecimus, reponendum, *Cassianus* omnium quot vidimus, codicum mss. in hac lectione consensus persuadet. Ipse etiam contextus, et quam Hieronymus impugnat, ejus evincit hæreseos historia ; qui enim *putativam Christi carnem introduxit* sive qui primus ementitum Domino corpus affinxit, non Tatianus sed Julius Cassianus fuit, qui adeo dicitur S. Clementi Alexandrino lib. III Sromatum τῆς δοκήσεως ἐξάρχων, *Docetarum princeps*. Quin et librum ex quo subnexa argumenta Hieronymus confutat, facile existimo eum ipsum, quem modo laudatus Clemens Alexandr. a Cassiano memorat lucubratum, ab eoque inscriptum, περὶ ἐγκρατείας ἢ περὶ εὐνουχίας. *Ed. Mig.*

pour lui faire une large concession en lui accordant l'explication que nous lui avons donnée, « dans sa chair » il faudra ajouter selon cet hérétique que ceux qui boivent, mangent, dorment et font mille autres choses pour la satisfaction et le repos du corps, sèment dans la chair, et recueilleront de la chair la corruption. Que s'il se réfugie dans cette raison que ceux qui, soit qu'ils boivent, soit qu'ils mangent, soit qu'ils dorment, font tout cependant au nom du Seigneur avec sagesse, ne sèment pas dans la chair, mais dans l'esprit, nous lui répondrons également que ceux qui accomplissent avec raison ce premier commandement de Dieu : « Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre *Genes.* I, 22, ne sèment pas dans la chair, mais dans l'esprit. Le syllogisme dont il fait usage est donc futile, tombe de lui-même, et n'est qu'un sophisme qui trompe d'abord l'auditeur. D'ailleurs, en l'examinant plus attentivement, il est facile d'y répondre. Car, nous ne pouvons dire qu'Abraham, Isaac et Jacob, et d'autres saints personnages qui sont nés en vertu de la promesse, le précurseur lui-même du Seigneur, sont sortis d'un germe de corruption, parce qu'ils sont nés dans la chair. Il faut également observer que, pour celui qui sème dans la chair, saint Paul ajoute un pronom déterminatif « dans sa chair, » tandis que pour celui qui sème dans l'esprit, il ne dit pas dans son esprit, mais simplement dans l'esprit. C'est qu'en effet, celui qui sème les biens ne sème rien dans son esprit, mais il sème dans l'esprit de Dieu dont il doit recueillir comme moisson la vie éternelle.

« Ne nous lassons donc point de faire le bien, puisque si nous ne perdons pas courage, nous moissonnerons dans le temps. » Saint Paul exhorte au zèle de la persévérance ceux qui attendent en cette vie la récompense de leurs bonnes œuvres, dans l'ignorance où ils sont que de même que pour l'ensemencement des terres, il y a un temps pour semer et un temps pour moissonner, ainsi dans la vie présente, c'est le temps de semer les œuvres qui seront moissonnées dans l'esprit ou dans la chair, et la moisson sera le jugement à venir. Nous recueillons alors des moissons différentes, suivant les qualités différentes de celui qui sème, les uns cent, les autres soixante, les autres trente pour un, et cette moisson ne peut être recueillie par celui qui perd courage. « Car celui qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là seul sera sauvé, » *Matth.* x, 22. C'est ce qui nous est encore recommandé dans un autre endroit : « Ne perdez pas courage, » *Isai.* v. Mais comment se fait-il que, tandis que les pécheurs se fortifient tous les jours dans leurs mauvaises actions, nous nous lassions dans la pratique des bonnes œuvres?

« Donc, pendant que nous en avons le temps,

servationem hanc quam annotavimus, « in carne sua, » ex abundanti ei concedamus, addendum est eos quoque, qui comedant et bibant, et dormiant et aliquid faciant ob refrigerium corporis, juxta illum seminare in carne, et de ea metere corruptionem. Quod si ad hoc confugerit, ut dicat eos qui sive bibant, sive manducent, sive dormiant, in nomine tamen Domini omnia cum ratione perficiant, non in carne seminare, sed in spiritu; et nos ei similiter respondebimus eos quoque qui Dei primam sententiam sequantur cum ratione facientes : « Crescite et multiplicamini, et replete terram » *Genes.* I, 22, non in carne, sed in spiritu seminare. Syllogismus itaque ejus futilis, et caducus, sophismate primum decipit audientem. Cæterum diligenter inspectus, facile solvitur : Neque enim possumus dicere, Abraham, Isaac et Jacob, et alios sanctos viros, qui de repromissione nati sunt, ipsum quoque Domini præcursorem, quia in carne natus est, de corruptionis germine pullulasse, illud pariter observandum, quod qui seminat in carne, cum additamento suæ carnis ponitur; qui autem seminat in spiritu, non dicitur in spiritu suo, sed simpliciter in spiritu. Qui enim bona seminat, non in suo quippiam, sed in Dei spiritu seminat, de quo et vitam est messurus æternam.

« Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus, non deficientes. » Cohortatur eos ad studium perseverantiæ, qui in hac vita mercedem boni operis exspectant, nescientes quia sicut in semine aliud sationis, aliud messis est tempus : sic et in præsenti vita, sementem esse opera (quæ vel in spiritu, vel in carne metantur), messem vero futurum judicium, et pro qualitate vel diversitate sementis diversas nos facere messuras, centesimum et sexagesimum, et tricesimum fructum, quam segetem nemo potest metere deficiens. « Qui enim perseveraverit usque in finem, hic salvus erit » *Matt.* x, 22. Sicut et in alio loco præcipitur : « Esto non deficiens *Isai.* v. Quale est autem, ut cum peccatores quotidie in malis operibus augeantur, nos in bono opere lassemur?

faisons du bien à tous, principalement aux serviteurs de la foi. » Le temps de semer, comme nous l'avons dit, c'est le temps présent, c'est la vie que nous parcourons. Pendant cette vie, nous pouvons semer ce que nous voulons; lorsqu'elle aura passé, le temps d'agir nous est ôté. Voilà pourquoi le Sauveur nous dit : « Travaillez tandis qu'il est jour, la nuit viendra où personne ne pourra plus agir, » *Jean.* IX, 4. La parole de Dieu, le soleil véritable s'est levé pour nous et les bêtes des forêts se sont rassemblées dans leurs tanières; marchons comme des hommes à nos occupations, et travaillons jusqu'au soir comme le chante dans un sens allégorique le Psalmiste : « Vous amenez les ténèbres et la nuit se fait. Alors, les bêtes des forêts se glissent dans l'ombre, les lionceaux rugissent pour leur proie, et demandent à Dieu leur pâture. Le soleil se lève, les animaux sauvages se retirent pour dormir dans leurs tanières. L'homme sort alors pour le travail du jour, et pour cultiver ses champs jusqu'à la nuit, » *Ps.* CIII, 20 et suiv. Que nous soyons malades ou bien portants, humbles ou puissants, pauvres ou riches, dans l'obscurité ou les honneurs, dans l'abondance ou les privations, faisons toutes nos actions au nom de Notre-Seigneur, avec patience et égalité d'âme, et nous verrons s'accomplir en nous ce qui est écrit : « Tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu, » *Rom.* VIII, 28. La colère elle-même, la volupté, l'outrage reçu qui demande vengeance, si je sais leur mettre un frein, si je garde le silence pour Dieu, si chaque fois que je ressens les aiguillons de la passion ou la flamme des vices, je me souviens du Dieu qui me voit du haut du ciel, ce sont là pour moi autant d'occasions de triomphes. Ne disons pas dans la distribution de nos aumônes, celui-ci est mon ami, quant à celui-là, je ne le connais pas; le premier a droit à recevoir, je suis indifférent au second. Imitons notre Père qui fait lever son soleil sur les bons et les mauvais et répand la pluie sur les justes et les pécheurs, *Matth.* V. La source de la bonté est ouverte à tous. L'esclave et l'homme libre, le plébéien et le roi, le riche et le pauvre se désaltèrent également à la même source. Lorsque la lampe est allumée dans une maison, elle en éclaire tous les habitants sans distinction. Que si nous devons donner un large cours à notre générosité à l'égard de tous, quels qu'ils soient, combien plus cependant à l'égard des serviteurs de la foi et des chrétiens qui ont le même Père, et sont inscrits sous le nom de leur Maître! Ce passage pourrait, à mon avis, se rattacher à ce qui précède de cette manière : les serviteurs de la foi sont ceux qu'il appelle maîtres et auxquels ceux qu'ils instruisent doivent, d'après sa recommandation communiquer de tous leurs biens. L'espace que dure

« Ergo, dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei. » Tempus sementis, ut diximus, tempus est præsens, et vita quam currimus. In hac licet nobis quod volumus seminare; cum ista vita transierit, operandi tempus aufertur. Unde et Salvator ait : « Operamini dum dies est, veniet nox, quando jam nullus poterit operari » *Joan.* IX, 4. Ortus est nobis Dei sermo, sol verus, et congregatæ sunt bestiæ recedentes in cubilia sua; procedamus ut homines ad opus nostrum, et usque ad vesperam laboremus, sicut mystice cantatur in psalmo : Posuisti tenebras, et facta est nox. In ipsa pertransibunt bestiæ silvæ, catuli leonum rugientes, ut rapiant, et quærant a Deo escam sibi. Ortus est sol et congregatæ sunt et in cubilibus suis dormierunt. Egredietur homo ad opus suum, et ad operationem suam usque ad vesperam » *Ps.* CIII, 20 *seqq.* Sive ægrotamus, sive sani sumus, humiles, vel potentes, pauperes, divites, ignobiles, honorati, esurientes, sive vescentes, omnia in nomine Domini cum patientia et æquanimitate faciamus, et implebitur in nobis illud quod scriptum est : « Diligentibus autem Dominum, omnia cooperantur in bonum. » Ira ipsa et libido, et injuria quæ desiderat ultionem, si me refrenem; si propter Deum taceam; si per singulos commotionis aculeos, et incentiva vitiorum, Dei desuper me videntis recorder, fiunt mihi occasio triumphorum. Ne dicamus in largiendo : Ille est amicus, hunc nescio : hic debet accipere, iste contemni. Imitemur Patrem nostrum, qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos *Matt.* V. Fons bonitatis omnibus patet. Servus et liber, plebeius et rex, dives et pauper, ex eo similiter bibunt. Lucerna cum accensa fuerit in domo, omnibus lucet æqualiter. Quod si in cunctos indifferenter liberalitatis frena laxantur, quanto magis in domesticos fidei, et in christianos, qui eumdem habent Patrem, ejusque magistri appellatione censentur! Videtur autem mihi locus iste posse et superioribus cohærere, ut domesticos fidei, magistros nominet, quibus supra omnia quæ putantur bona, ab auditoribus suis jusserat ministrari.

cette vie est bien court, ces paroles mêmes que je prononce, que je dicte, que j'écris, que je corrige, que je relis, sont fécondes ou stériles pour moi dans ce court espace de la vie. Titus, fils de Vespasien, qui après avoir détruit Jérusalem pour venger le sang du Seigneur, rentra triomphant à Rome, était dit-on, d'une si grande bonté que, se rappelant une certaine nuit, pendant qu'il était à table, qu'il n'avait fait ce jour-là aucune bonne action, il dit à ses amis : « J'ai perdu aujourd'hui ma journée. » Nous ne croyons pas qu'une heure, un jour, un moment, un espace quelconque de temps, les âges de la vie, soient anéantis pour nous, lorsque nous proférons une parole oiseuse dont nous rendrons compte au jour du jugement, *Matth.* XII. Que si cet empereur étranger à la loi, à l'Évangile, à la doctrine du Sauveur et des apôtres, a dit et fait naturellement ce que nous venons de rapporter, que devons-nous faire, nous contre qui Junon produira pour nous condamner des femmes qui n'ont qu'un époux, et Vesta des vierges, les autres idoles, des personnes qui font profession de continence? Saint Jean l'évangéliste demeura à Éphèse jusqu'à sa dernière vieillesse; alors qu'il pouvait à peine être porté à l'église par ses disciples, et qu'il lui était impossible de leur faire un discours suivi, il ne leur faisait à chaque réunion que cette seule recommandation : Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres. Enfin les disciples et les fidèles présents, ennuyés d'entendre toujours la même chose, lui dirent : Maître, pourquoi donc nous répéter toujours cette recommandation? Il leur fit cette réponse digne de Jean : Parce que c'est le précepte du Seigneur; et si vous accomplissez ce seul commandemment, cela suffit. Je rapporte ce trait à cause de cette recommandation de l'Apôtre : « Faisons du bien à tous, mais principalement aux serviteurs de la foi. »

« Voyez quelle lettre je vous ai écrite de ma propre main. » Ceux qui voulaient soumettre les Galates à la circoncision, avaient répandu partout que la conduite de Paul était toute différente de son enseignement, qu'il détruisait par ses actions l'effet de ses discours, et qu'en affirmant que la loi était abrogée, on le trouvait observant lui-même la loi. Saint Paul ne pouvait en personne combattre et ruiner devant tous ces accusations, parce qu'il en était empêché par les fers, dont il était enchaîné comme martyr de Jésus-Christ; il envoie donc cette lettre à sa place. Et pour prévenir tout soupçon sur l'authenticité de cette lettre, depuis cet endroit jusqu'à la fin, il l'écrit de sa propre main, nous montrant par là que ce qui précède avait été écrit par une autre main. Que de faux docteurs avaient envoyé des lettres sous son nom, c'est ce que lui-même nous déclare dans son épître aux Thessaloniciens : « Nous vous conjurons, mes frères par l'avène-

Breve est vitæ istius curriculum. Hoc ipsum quod loquor, quod dicto, quod scribo, quod emendo, quod relego, de tempore meo mihi aut crescit, aut deperit. Titus, filius Vespasiani, qui in ultionem Dominici sanguinis, subversis Jerosolymis, Romam victor ingressus est, tantæ dicitur fuisse bonitatis, ut cum quadam nocte sero recordaretur, in cœna, quod nihil boni die illa fecisset, dixerit amicis : Hodie diem perdidi. Nos putamus non perire nobis horam, diem, momenta, tempus, ætates, cum otiosum verbum loquimur, pro quo reddituri sumus rationem in die judicii *Matt.* XII? Quod si hoc ille sine Lege, sine Evangelio, sine Salvatoris, et apostolorum doctrina, naturaliter et dixit, et fecit : quid nos oportet facere, in quorum condemnationem habet et Juno univiras, et Vesta virgines, et alia idola continentes? Beatus Joannes evangelista cum Ephesi moraretur usque ad ultimam senectutem, et vix inter discipulorum manus ad ecclesiam deferretur, nec posset in plura vocem verba contexere, nihil aliud per singulas solebat proferre collectas, nisi hoc; Filioli, diligite alterutrum. Tandem discipuli et fratres qui aderant, tædio affecti, quod eadem semper audirent, dixerunt : Magister, quare semper hoc loqueris? Qui respondit dignam Joanne sententiam : Quia præceptum Domini est, et si solum fiat, sufficit. Hoc propter præsens Apostoli mandatum : « Operemur bonum ad omnes; maxime autem ad domesticos fidei. »

« Videte qualibus litteris scripsi vobis mea manu. » Hi qui circumcidi Galatas volebant, disseminaverant alia Paulum facere, alia prædicare, et suo opere destruere sermonem, quod qui Legem assereret abolitam, ipse inveniretur in Lege. Hanc opinionem, quia non poterat Paulus apud omnes præsens ipse subvertere (prohibebatur quippe vinculis, quæ ob Christi martyrium sustinebat), seipsum per litteras repræsentat. Et ne aliqua suppositæ Epistolæ suspicio nasceretur, ab hoc loco usque ad finem, manu sua ipse perscripsit, ostendens superiora ab alio exarata. Quod autem sub nomine ejus a falsis doctoribus Epistolæ mitterentur, ad Thessalonicen-

ment de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par notre réunion avec lui, de ne pas vous laisser ébranler dans vos sentiments, et de ne pas vous alarmer sur des révélations ou sur des discours ni des lettres, qu'on supposerait venir de nous, comme si le jour du Seigneur était près d'arriver. Que personne ne vous séduise en aucune manière, » II *Thess.* II, 1, 3. Saint Paul a également signé de sa main l'épître qu'il avait dictée pour les Colossiens : « Cette salutation est de ma propre main. Souvenez-vous de mes chaînes. » Et partout où il savait que se trouvaient de faux docteurs, qui pourraient sous le couvert de son autorité répandre de nouveaux dogmes, il signait de sa main ses épîtres. Enfin, en écrivant aux Corinthiens, parmi lesquels il y avait des schismes et des hérésies, chacun disant : « Moi je suis à Paul, moi je suis à Apollon, moi je suis à Céphas, » I *Cor.* I, 12; l'Apôtre signe ainsi son épître : « Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation, » et il ajoute : « Si quelqu'un n'aime pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème : *Maran-Atha* et le reste. » C'est pour cette même raison que, voulant ôter toute occasion aux faux docteurs qui avaient corrompu les Galates, en les détournant de la vérité de l'Évangile, il termine cette épître par cette addition écrite de sa main : « Voyez quelle lettre je vous ai écrite de ma propre main. » Ce n'est pas que cette lettre fût longue, (ce que paraît indiquer le mot grec πηλίκοις, mais ils connaissent les caractères tracés par sa main, et en voyant les traits des lettres, il leur semblerait voir celui qui les écrivait. Je suis surpris qu'un homme de notre temps dont la science est incontestable, ait dit à l'occasion de ces paroles, une chose ridicule. Paul, dit-il, était hébreu, et ne connaissait pas la langue grecque. Et comme il était nécessaire qu'il signât de sa main cette épître, il a par suite du défaut d'habitude, exprimé par de grands traits les caractères courbés des lettres, donnant en cela aux Galates un témoignage de son amour pour eux, en s'efforçant de faire en leur faveur ce qui lui était presqu'impossible. Saint Paul écrivit donc cette épître en grands caractères, parce que le sens caché sous les lettres était grand et élevé, et qu'il avait été écrit par l'esprit du Dieu vivant et non avec de l'encre et une plume. Quant à ce qu'il ajoute « de ma propre main, » il veut nous faire comprendre que les œuvres sont signifiées par la main. C'est pour cette même raison que nous lisons souvent dans les prophètes : « Parole de Dieu qui a été faite par la main de Jéremie ou d'Aggée, » afin de nous apprendre par cette similitude, que c'est aussi par

ses quoque demonstrat scribens : « Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostræ congregationis in ipsum, ut non cito moveamini a vestro sensu, nec terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per Epistolam tamquam per nos missam, quasi instet dies Domini, ne quis vos seducat ullo modo II *Thess.* II, 1, *seqq.* Et ut totam Epistolam quam mittebat, suspicione erueret falsitatis, manu sua in fine subscripsit, dicens : « Salutatio mea manu Pauli, quod est signum in omni Epistola; ita scribo : Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis » II *Thess.* III, 17, 18. Ad Colossenses etiam quas dictaverat litteras, manu sua similiter subnotavit : « Salutatio mea manu Pauli; memores estote vinculorum meorum. » Et ubicumque sciebat falsos adesse doctores, qui possent per Apostoli auctoritatem nova dogmata seminare, epistolam manu propria subscribebat. Denique et ad Corinthios scribens, in quibus erant schismata et hæreses, unoquoque dicente : « Ego sum Pauli, et ego Apollo, ego autem Cephæ » I *Cor.* I, 12, epistolam suam tali annotatione signavit : « Salutatio mea manu Pauli : Si quis non amat Dominum Jesum Christum, anathema sit, *maranatha,* » et cætera. Propter hoc igitur volens omnem occasionem falsis auferre doctoribus, qui et Galatas a veritate Evangelii depravarant, finem epistolæ manus suæ annotatione complevit, dicens : « Videte qualibus litteris scripsi vobis; non quod grandes litteræ fuerint (hoc quippe in Græco sonat πηλίκοις), sed quod suæ manus essent eis nota vestigia, ut dum litterarum apices recognoscunt, ipsum se putarent videre, qui scripserat. In hoc loco vir apprime nostris temporibus eruditus, miror quomodo rem ridiculam locutus sit. Paulus, inquit, Hebræus erat, et Græcas litteras nesciebat. Et quia necessitas expetebat, ut manu sua epistolam subscriberet, contra consuetudinem curvos tramites litterarum, vix magnis apicibus exprimebat; etiam in hoc suæ ad Galatas indicia charitatis ostendens, quod propter illos id quoque quod non poterat, facere conaretur. Grandibus ergo Paulus litteris scripsit epistolam, quia sensus erat grandis in litteris, et spiritu Dei vivi, non atramento, nec calamo fuerat exaratus. Quod autem apposuit, « mea manu, » opera intelligamus in manibus. Quam ob causam crebro et in prophetis scribitur : « Sermo Dei qui factus est in manu Jere-

la main de Paul que la parole de Dieu a été adressée. Ce n'est pas seulement aux Galates, mais à tous les chrétiens que saint Paul écrit aujourd'hui de grandes épîtres, et bien que les caractères avec lesquels elles sont écrites soient petits, ce sont cependant de grandes épîtres, à cause de la grandeur du sens renfermé dans les lettres.

« Tous ceux qui mettent leur gloire dans des avantages charnels, ne vous obligent à vous faire circoncire qu'afin de ne pas souffrir la persécution pour la croix de Jésus-Christ. » Il a montré plus haut depuis quel endroit il a écrit de sa main, il expose maintenant ce qu'il a écrit. Caius César, Octavien Auguste et Tibère, successeur d'Auguste, avaient promulgué des lois d'après lesquelles les Juifs répandus par tout l'empire romain pouvaient vivre conformément aux rites de leur nation et aux cérémonies légales de leur patrie. Donc, quiconque était circoncis, bien qu'il crût en Jésus-Christ, était regardé comme Juif par les Gentils. Celui, au contraire, qui n'était pas circoncis et prouvait par là qu'il n'était pas Juif, était en butte aux persécutions, tant des Gentils que des Juifs. C'est par le désir d'éviter ces persécutions, que ceux qui avaient corrompu les Galates, conseillaient pour leur défense à leurs disciples la circoncision que l'Apôtre appelle la confiance dans la chair, parce qu'ils proposaient dans la persécution la circoncision, tant aux Gentils qu'ils craignaient, qu'aux Juifs auxquels ils voulaient plaire. Car ils n'avaient à craindre la persécution ni de la part des Juifs, ni de la part des Gentils, qui les voyaient circoncire leurs prosélytes et garder eux-mêmes les préceptes de la loi.

« Car ceux qui se font circoncire ne gardent pas eux-mêmes la loi, mais ils veulent que vous receviez la circoncision afin de se glorifier dans votre chair. » A cause de la faiblesse de la chair, dit l'Apôtre, la loi ne peut être accomplie. Voilà pourquoi les Juifs observent les préceptes et les doctrines des hommes bien plus que les commandements de Dieu, et ils ne pratiquent ni la loi extérieure, cela est impossible, ni la loi spirituelle, parce qu'ils ne la comprennent pas. Aussi, toute leur étude, tous leurs actes, tous leurs efforts tendent à se glorifier auprès des Juifs de l'outrage fait à votre chair et à se vanter que les Gentils ont été circoncis sous leur magistère. Or, ils n'agissent en tout cela que pour plaire aux Juifs, et apaiser les envieux qui se plaignent que la loi est détruite.

« Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est cru-

miæ, » sive « Aggæi, » ut per hanc quoque similitudinem in manu Pauli sciamus factum Dei esse sermonem. Grandes Paulus litteras non solum tunc ad Galatas, sed etiam hodie scribit ad cunctos, et quamvis parvi sint apices quibus ejus Epistolæ conscribuntur, tamen magnæ sunt litteræ, quia in litteris magnus est sensus.

« Quicumque volunt placere in carne, hi cogunt vos circumcidi; tantum ut crucis Christi persecutionem non patiantur. » Superius ostendit ex quo loco sua subscripserit manu; nunc quid scripserit, replicat. Caius Cæsar, et Octavianus Augustus, et Tiberius successor Augusti, leges promulgaverant, ut Judæi qui erant in toto Romani imperii orbe dispersi, proprio ritu viverent, et patriis cæremoniis deservirent. Quicumque igitur circumcisus erat, licet in Christum crederet, quasi Judæus habebatur a Gentibus. Qui vero absque circumcisione se non esse Judæum præputio præferebat, persecutionibus tam Gentilium, quam Judæorum, fiebat obnoxius. Has igitur persecutiones hi qui Galatas depravaverant declinare cupientes, circumcisionem pro defensione discipulis persuadebant quam nunc Apostolus confidentiam in carne vocat, quod scilicet tam Gentibus [*Al.* Gentilibus], quos timebant, quam Judæis, qui volebant placere, circumcisionem in persecutione proponerent. Nam nec Judæi persequi eos poterant, nec Gentiles, quos videbant [*Al.* volebant] et proselytos circumcidere, et ipsos Legis præcepta servare.

« Neque enim qui circumcisi sunt, hi Legem custodiunt, sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra glorientur. Propter infirmitatem, inquit, carnis, Lex impleri non potest. Unde et Judæi præcepta magis hominum et doctrinas, quam Dei mandata custodiunt, neque corporalem facientes Legem, impossibile quippe est; neque spiritualem, quam non intelligunt. Unde hoc est omne quod student, quod agunt, quod nituntur, ut apud Judæos de vestræ carnis injuria glorientur, et jactitent suo Gentes magisterio circumcisas. Hoc autem totum faciunt, ut Judæis placeant, et expugnatæ Legis invidia conquiescat.

« Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo. » Solus potest in cruce

cifié pour moi, et par quije suis crucifié pour le monde. »Celui-là seul peut se glorifier dans la croix de Jésus-Christ, qui la porte à la suite du Sauveur, qui a crucifié sa chair avec ses passions et ses convoitises, qui est mort au monde et contemple non les choses qui paraissent, mais celles qui ne paraissent pas, et qui voit le monde comme un crucifié et sa figure qui passe. Or, le monde qui est crucifié pour le juste, c'est celui dont le Sauveur a dit : « J'ai vaincu le monde » *Jean* XVI, 33; et encore : « Gardez-vous d'aimer le monde, » et encore : « Vous n'avez pas reçu l'esprit du monde. » Celui pour qui le monde est crucifié, peut dire que le monde est aussi mort pour lui; la fin du monde est venue pour lui, et devenu digne d'un nouveau ciel, d'une nouvelle terre, et du nouveau Testament, il chante le cantique nouveau et il reçoit le nom nouveau écrit sur la pierre, lequel personne ne connaît, sinon celui qui le reçoit. On demande comment saint Paul peut dire maintenant : « Pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » lui qui, dans un autre endroit, se glorifie de ses disciples. alors qu'il leur dit : «Par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ » I *Cor.* XV, 31; et ailleurs : « Je me glorifierai volontiers dans mes faiblesses, afin que la force de Jésus-Christ habite en moi » II *Cor.* XII, 9; et dans un autre endroit : « J'aimerais mieux mourir que de voir quelqu'un me ravir cette gloire » I *Cor.* IX, 15, et d'autres passages dans le même sens. Mais il faut se rappeler que toute cette gloire se rapportant à la croix, est vraiment la gloire de la croix, et que tout ce qui se fait de digne en matière de vertu, se fait en vue de la Passion de Jésus-Christ.

« Car en Jésus-Christ, ni la circoncision, ni l'incirconcision ne servent de rien, mais la nouvelle créature. » De même que le fidèle et l'infidèle, bien qu'ils aient une seule et même nature, se divisent en deux à cause de la différence d'intelligence : « Dépouillez-vous du vieil homme et de ses œuvres, et revêtez-vous de l'homme nouveau qui, par la connaissance de la vérité, se renouvelle selon l'image de Celui qui l'a créé » *Coloss.* III, 9, 10. Ainsi, bien qu'il n'y ait qu'un seul monde à ne considérer que la substance, dans un autre sens il y en a deux tout différents. Pour le pécheur, le monde est vieux; pour le saint, il est nouveau. En effet, comme pour le saint, le monde est crucifié, il n'y a plus pour lui ni circoncision, ni incirconsion, mais une nouvelle créature dans laquelle se transforme notre corps misérable en devenant conforme au corps glorieux de Jésus-Christ, car tout ce qui était ancien est passé, tout est devenu nouveau » II *Cor* v, et de même que la clarté du soleil est différente de la clarté de la lune et des étoiles, « car entre les étoiles, l'une est

Christi gloriari, qui tollit eam, et sequitur Salvatorem, qui crucifixit carnem suam cum vitiis et concupiscentiis, qui mortuus est mundo, et non contemplatur ea quæ videntur, sed quæ non videntur; videns mundum crucifixum, et transeuntem figuram ejus. Crucifigitur autem justo mundus ille, de quo Salvator ait : « Ego vici mundum » *Joan.* XVI, 33. Et : « Nolite diligere mundum. » Et : « Non accepistis spiritum e mundo. » Cui crucifixus est mundus, huic mundus et mortuus est ; et jam ei venit mundi consummatio, et dignus effectus novo cœlo, et nova terra, et novo Testamento, canit canticum novum, et accipit nomen novum scriptum in calculo, quod nemo novit nisi qui acceperit illud. Quæritur quomodo nunc Paulus dicat : « Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, » cum in alio loco de aliis glorietur, ut ibi ait : « Per vestram gloriam, quam habeo in Christo Jesu » I *Cor,* XV, 31. Et iterum : « Libenter gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi II *Cor.* XII, 9. Et in alio loco : « Bonum autem mihi est magis mori, quam ut gloriam meam quis evacuet I *Cor.* IX, 15, et cætera quæ in hunc modum scripta sunt. Sed sciendum quod omnis illa gloriatio ad crucem relata, gloria crucis sit; et quidquid dignum in virtutibus perpetratur, hoc fieri ob Domini passionem.

« Neque enim circumcisio aliquid est, neque præputium, sed nova creatura. » Quomodo fidelis et infidelis, cum unus sit per substantiam, in duos dividitur juxta intelligentiæ diversitatem, Apostolo dicente : « Exspoliantes vos veterem hominem cum operibus ejus, et induentes novum, qui renovatur in cognitionem juxta imaginem Creatoris » *Coloss.* III, 9, 10; sic et mundus cum secundum substantiam unus sit, secundum sensum alius atque alius efficitur. Peccatori, mundus vetus est; sancto, novus. Cum enim sancto mundus fuerit crucifixus, nequaquam est ei circumcisio et præputium; non Judæus, neque Gentilis; sed nova creatura, in quam transfiguratur corpus humilitatis nostræ, conforme corporis gloriæ Christi : Vetera quippe transierunt, ecce facta sunt omnia nova II *Cor.* v. Et quomodo alia est gloria

plus brillante que l'autre; il en est de même de la résurrection des morts » I *Cor.* xv, 41, 42. Daniel s'exprime absolument de la même manière en parlant de la résurrection : « Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre, afin qu'ils le voient à jamais » *Dan.* xii, 2; et ailleurs : « Ceux qui ont la science brilleront comme la splendeur du firmament; » et en parlant des justes : « Plusieurs brilleront éternellement comme des étoiles. » Car ni dans le soleil, ni dans la lune, ni dans le firmament et les étoiles, la circoncision ou l'incirconcision ne servent à quelque chose; c'est une condition nouvelle sans ces parties du corps qui peuvent être retranchées. Nous donc, qui aimons Dieu, et pour lesquels sont préparés ces biens que l'œil de l'homme n'a jamais vus, que son oreille n'a pas entendus, que son cœur n'a pas compris I *Cor.* ii, lorsque ce corps misérable aura été transformé dans le corps glorieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous aurons un corps sur lequel le Juif ne pourra faire aucune incision, et que le Gentil ne pourra conserver incirconcis. Ce n'est pas qu'il sera d'une nature différente, mais il sera tout différent, quant à la gloire. « Car il faut que ce corps mortel revête l'immortalité et que ce corps corruptible revête l'incorruptibilité I *Cor.* xv, 55. Saint Jean l'évangéliste a exprimé la même vérité, lorsqu'il a dit : « Mes bien aimés, nous sommes maintenant les enfants de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paraît pas encore. Nous savons que quand il viendra dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est » I *Jean* iii, 2. Puisque donc nous n'avons pas encore vu paraître ce corps glorieux de Jésus-Christ qui a conservé la marque des clous après sa résurrection, et est entré, les portes étant fermées, nous qui, dès maintenant sommes ressuscités dans le baptême avec Jésus-Christ et sommes devenus un nouvel homme par cette nouvelle naissance ne nous assujettissons plus ni à la circoncision ni à l'incirconcision, mais croyons fermement que nous sommes déjà ce que nous devons être un jour.

« A tous ceux qui suivront cette règle paix et miséricorde ainsi qu'à l'Israël de Dieu. » C'est la règle qui dirige toutes nos actions, et c'est par l'application qu'on leur fait de la règle que l'on reconnaît si elles sont bonnes ou mauvaises. Ainsi la doctrine divine est comme la règle des discours, elle juge entre ce qui est juste et injuste, et celui qui la suivra, aura en lui-même la paix qui surpasse toute intelligence, et à la suite de la paix, la miséricorde, qui est le don principal de l'Israël de Dieu. Il est appelé Israël de Dieu par opposition à celui qui a cessé d'être Israël de Dieu. Ils disent bien qu'ils sont Juifs, mais ils ne le sont pas; ils mentent, car ils sont

solis, alia lunæ, alia stellarum : « Stella quippe a stella differt in gloria; sic et resurrectio mortuorum » I *Cor.* xv, 41, 42. De qua et Daniel pari voce concordat, dicens : « Plurimi dormientium de terræ pulvere surgent; hi in vitam æternam et hi in opprobrium et in confusionem æternam » *Dan.* xii, 2; et : « Intelligentes fulgebunt sicut splendor firmamenti. » Et de justis : « Multi sicut stellæ in sempiternum. Neque enim in sole et luna, firmamento et stellis, circumcisio aliquid valet, aut præputium; sed est nova conditio sine his partibus corporum, quæ possunt secari. Ita igitur et nos qui diligimus Deum, et præparata sunt nobis quæ nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt I *Cor.* ii, cum de corpore humilitatis transformati fuerimus in corpus gloriæ Domini Jesu Christi, illud habebimus corpus quod nec Judæus possit incidere, nec cum præputio custodire Gentilis. Non quod aliud juxta substantiam sit; sed quod juxta gloriam sit diversum. « Oportet enim mortale hoc induere immortalitatem, et corruptivum hoc incorruptione vestiri » I *Cor.* xv, 53. Huic quid simile et beatus evangelista Joannes sentiens est locutus : « Charissimi, nunc Dei filii sumus; et necdum manifestum est quid futuri simus. Scimus quia si « manifestatum fuerit, similes ei erimus ; quia videbimus eum sicut ipse est » I *Joan.* iii, 2. Quia ergo necdum manifestatum [*Al.* manifestum] est illud corpus gloriæ Jesu Christi, quod et vestigia clavorum post resurrectionem habuit, et clausis januis est ingressum; nos qui jam nunc in baptismate Christo conresurreximus, in novum renati hominem, nec circumcisioni, nec præputio serviamus ; sed quod futuri sumus, jam nunc nos esse credamus.

« Et quicumque hanc regulam sequuntur, pax super illos, et misericordia, et super Israel Dei. » Ad normam omnia diriguntur; et utrum prava rectave sint, cum regula apposita fuerit, arguuntur. Ita et doctrina Dei quædam quasi norma sermonis est, quæ inter justa judicat et injusta ; quam qui secutus fuerit, habebit pacem in semetipso quæ superat omnem sensum ; et post pacem, misericordiam quæ præcipua est in Dei Israel. Dei vero Israel dictus est, ad

de la synagogue de Satan. Et ne soyez point surpris, si de même qu'il y a un Israël spirituel, il y ait aussi un Israël charnel, qui n'ait droit ni à la paix, ni à la miséricorde; c'est de lui que saint Paul écrit aux Corinthiens : « Voyez les Israélites selon la chair. » I *Cor.* x, 18. C'est ainsi qu'à l'imitation de Dieu et du véritable Seigneur, il y a plusieurs dieux et plusieurs seigneurs, soit dans le ciel, soit sur la terre. L'Apôtre, voulant terminer son épître conformément au but qu'il s'était proposé, appelle en un seul mot le véritable Israël du nom admirable d'Israël de Dieu; il leur apprend ainsi que tous les enseignements qui précèdent, loin d'être étrangers au sujet, sont parfaitement motivés.

« Au reste, que personne ne cherche à m'affliger. » Ce n'est pas qu'il ait défailli dans son enseignement, mais il est comme le laboureur qui s'attriste de voir les arbustes qu'il a plantés se dessécher, ou comme le berger plein de sollicitude, si les brebis qu'il avait réunies se dispersent et sont dévorées. Je préfère la version du texte grec : « Au reste, que personne ne me donne de travail, » c'est-à-dire, ne me condamne à la nécessité de travailler de nouveau au milieu de vous. Donner du travail à son maître, c'est vivre, c'est penser en contradiction avec l'enseignement et la conduite du maître. Peut-être aussi l'Apôtre veut-il prévenir les discussions de ceux qui seraient tentés par la suite de combattre son enseignement. C'est ainsi que dans son épître aux Corinthiens, il termine tout ce qu'il venait de dire sur l'obligation pour la femme de voiler sa tête, et pour l'homme de ne pas la voiler en disant : « Que si quelqu'un aime à contester, pour nous, ce n'est point là notre coutume, ou celle de l'Église de Dieu, » I *Cor.* xi, 16; c'est-à-dire nous avons dit ce que nous croyons être convenable et juste; mais si quelqu'un, ne voulant pas se rendre à la vérité, cherche encore à répondre et à nous contredire, qu'il sache qu'il n'est pas digne de réponse, parce qu'il est disposé bien plus à disputer qu'à être enseigné.

« Car je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jésus. » Celui qui après la venue de Jésus-Christ reçoit la circoncision de la chair, ne porte pas les marques du Seigneur Jésus, mais il se glorifie dans ce qui fait sa honte. Mais celui qui a été couvert de plaies, jeté plusieurs fois dans les fers, battu trois fois de verges, lapidé une fois et a souffert toutes les persécutions qui sont comprises dans cette glorieuse énumération, celui-là porte vraiment les marques du Seigneur Jésus dans son corps. Celui aussi qui châtie son corps, le réduit en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, il ne soit lui-même réprouvé, porte également dans son corps les marques du Seigneur Jésus, » I *Cor.* ix. Les apôtres se réjouissaient d'avoir

distinctionem ejus qui Dei Israel esse cessavit. Dicunt enim se esse Judæos, et non sunt; sed mentiuntur, cum sint de synagoga Satanæ. Nec mireris, si ad imitationem spiritualis Israel, carnalis sit Israel, qui nec pacem habeat nec misericordiam; de quo et ad Corinthios scribitur : « Videte Israel secundum carnem » I *Cor.* x, 18; cum ad imitationem quoque Dei et Domini, multi sint dii, et multi domini, sive in cœlo. sive in terra. Pulchre autem uno sermone, ut epistolam juxta propositum argumentum finiret, Israel Dei vocavit; quo scilicet omnia quæ supra dicta sunt, non extra causam; sed ex causa disputata doceantur.

« De cætero nemo mihi molestus sit. » Non quasi defecerit in docendo; sed quo et agricola hunc habeat laborem, si quæ plantaverit virgulta siccentur; et pastor sollicitudinem, si pecora quæ congregaverat dissipata lanientur. Melius ergo in Græco legitur, « De cætero labores mihi nemo exhibeat; » ne rursum scilicet in vobis necessitatem habeam laborandi. Laborem præstat magistro, qui aliter et vivit et sentit, quam magister et docuit et fecit. Potest et contentionem eorum, si qui contradicere deinceps voluerint, prævenire, quod etiam ad Corinthios in velando mulieris capite, et masculi non velando, post multa complexus est, dicens : « Si quis autem videtur contentiosus esse; nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei » I *Cor.* xi, 16; hoc est, nos diximus quæ nobis honesta videbantur et justa; si quis autem nolens acquiescere veritati, quærit quid respondeat, et quibus nitantur contra, sciat se responsione non dignum, qui magis contendere paratus est, quam doceri.

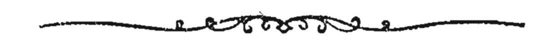
« Ego autem stigmata Domini Jesu in corpore meo porto. » Qui post adventum Christi in carne circumciditur, non portat stigmata Domini Jesu; sed habet gloriam in confusione sua. Qui vero in plagis supra modum, in carceribus frequenter, ter virgis cæsus est, semel lapidatus est, et cætera quæ in catalogo scripta sunt gloriandi, hic stigmata Domini Jesu in corpore suo portat. Forte et is qui macerat corpus suum, et subjicit servituti, ne aliis prædicans ipse reprobus inveniatur,

été jugés dignes de souffrir des outrages pour le nom de Jésus, *Act.* v.

« Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mes frères, soit avec votre esprit. Amen. Ce n'est ni la discussion, ni l'esclavage de la loi, ni les disputes, ni les contestations que je vous souhaite, mais que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Ce n'est pas avec votre chair, ce n'est pas même avec votre âme, ou bien parce qu'étant devenus spirituels, vous avez cessé d'être chair et âme, ou bien, parce que dans la partie principale se trouve renformé ce qui est inférieur, car l'âme et la chair sont soumises à l'esprit. C'est de lui que l'Ecclesiaste dit : « L'esprit retournera à celui qui l'a donné, » *Eccles.* XII, 7. Et Paul lui-même dans un autre endroit : « L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit, » *Rom.* VIII, 16. Or, cette grâce du Seigneur n'est pas avec tous, mais avec ceux qui méritent d'être appelés par l'Apôtre, frères fidèles, frères véritables, ce que signifie le mot hébreu *Amen*. En effet, les Septante traduisent ce mot par : « *qu'il en soit ainsi.* » Aquila, Symmaque et Théodotion, par *fidèlement* ou *véritablement*. Et de même que dans l'ancien Testament, Dieu confirme ses paroles par une certaine formule de serment en disant : « Je vis, dit le Seigneur, » *Nomb.* XIV, 28, et que les saints jurent aussi en disant : « Votre âme vit, » ainsi Notre-Seigneur dans l'Évangile, par le mot *Amen*, montre la véritéde ce qu'il vient de dire : Le mot *Amen*, exprime aussi l'assentiment des auditeurs, et il est comme le sceau de la vérité, comme saint Paul nous l'enseigne dans sa première épître aux Corinthiens : « Si vous ne louez Dieu que d'esprit, comment celui qui est parmi les ignorants répondra-t-il *Amen* à la fin de votre bénédiction, puisqu'il n'entend pas ce que vous dites? » I *Cor.* XIV, 16. L'Apôtre nous prouve par là que l'ignorant ne peut répondre que ce qui lui est dit est vrai, s'il ne comprend pas les enseignements qui lui sont donnés.

portat stigmata Domini Jesu in corpore suo I *Cor.* IX. Lætabantur et apostoli quod digni fuerant pro nomine Jesu contumeliam pati *Act.* V.

« Gratia Domini nostri Jesu Christi, cum spiritu vestro, fratres. Amen. » Non dissensio, non Legis servitus, non rixa, non jurgium, sed gratia Domini Jesu Christi sit cum spiritu vestro. Nequaquam cum carne, nequaquam cum anima; sive quia spirituales facti, caro et anima esse desistis, sive quod in principali etiam ea, quæ minora sunt, comprehendantur. Anima enim et caro subjecta sunt spiritui. De quo et Ecclesiastes loquitur : « Spiritus revertetur ad eum qui dedit illum » *Eccl.* XII. 7. Et Paulus in alio loco : « Ipse spiritus testimonium perhibet spiritui nostro » *Rom.* VIII, 16. Hæc autem gratia Domini Jesu non cum omnibus est, sed cum his qui fratres ab Apostolo merentur vocari, fratres fideles, fratresque germani, quod AMEN verbum significat Hebræum. Amen enim Septuaginta interpretes, « fiat; » Aquila, Symmachus, et Theodotio, « fideliter, » sive, « vere, » interpretati sunt. Et quomodo in veteri Testamento quadam jurandi consuetudine Deus sua verba confirmat, dicens : « Vivo ego, dicit Dominus » *Num.* XIV, 28 ; per sanctos quoque juratur : « Vivit anima tua ; » ita et Salvator noster in Evangelio per verbum Amen, vera esse quæ loquitur, ostendit. Quod autem Amen consensum significet audientis, et sit signaculum veritatis, ad Corinthios quoque prima nos docet, in qua Paulus ait : « Cæterum si benedixeris spiritu, quis supplet locum idiotæ? Quomodo dicet amen super tua benedictione ; quoniam quidem nescit quid dicas » I *Cor.* XIV, 16? Ex quo ostendit non posse idioten respondere verum esse quod dicitur, nisi intellexerit quod docetur.



LES TROIS LIVRES
DES COMMENTAIRES DE SAINT EUSÈBE JÉROME
PRÊTRE DE STRIDON
SUR L'ÉPITRE AUX ÉPHÉSIENS

S'il est quelque chose dans cette vie, Paul et Eustochium, qui puisse maintenir l'homme sage et lui persuader de rester calme et toujours égal à lui-même au milieu des afflictions et des agitations de ce monde, c'est en premier lieu à mon avis, la méditation et la science des Écritures. En effet, puisque nous différons surtout des autres êtres animés, en ce que nous sommes un animal raisonnable et doué de la parole; et que d'un autre côté, toute raison, toute parole sont contenues dans les livres divins, ou nous apprenons ce que c'est que Dieu, et la raison pour laquelle nous sommes créés, je suis étonné qu'il se soit trouvé des hommes qui s'abandonnent à l'oisiveté et au sommeil, négligent d'apprendre des vérités aussi belles, ou bien croient devoir blâmer ceux qui se livrent avec ardeur à cette étude. Je pourrais leur faire une réponse courte et sévère qui les renverrait ou mécontents, ou convaincus et leur prouver qu'il vaut beaucoup mieux lire les Écritures que d'appliquer tous ses désirs à augmenter, à entasser des richesses. Mais j'aime mieux leur dire tout simplement, ce qui me fera trouver grâce devant le juge le moins équitable, que je suis charmé de mes loisirs, et que la solitude me paraît plus agréable que toute la célébrité possible. Je ne blâme ni ne condamne ce qu'ils font; qu'ils me laissent également satisfaire mes caprices si déraisonnables qu'ils paraissent. Je suis peu éloquent, que vous importe? cherchez en un plus disert. Je ne traduis point convenablement le grec en latin; lisez les auteurs grecs, si vous connaissez cette langue; ou si vous ne savez que le latin, ne jugez pas si sévèrement ce qui vous est offert gratuitement, et suivant un proverbe vulgaire, n'examinez pas les dents d'un cheval qui vous est donné. Est-ce que je vous saisis et vous amène devant les tribunaux, parce que vous ne transcrivez pas (peut-être, parce que vous ne lisez pas) mes écrits. Beaucoup d'autres, moins habiles, me liront; pour vous, si vous écrivez vos discours, Cicéron lui-même sera dans l'admiration. Est-ce que le

Si quidquam est, Paula et Eustochium, quod in hac vita sapientem virum teneat, et inter pressuras et turbines mundi æquo animo manere persuadeat, id esse vel primum reor, meditationem et scientiam Scripturarum. Cum enim a cæteris animantibus hoc vel maxime differamus, quod rationale animal sumus et loqui possumus ; ratio autem omnis et sermo divinis libris contineatur, per quos et Deum discimus, et quare creati sumus non ignoramus ; miror quosdam exstitisse, qui aut ipsi se inertiæ et somno dantes, nolint quæ præclara sunt discere; aut cæteros, qui id studii habent, reprehendendos putent. Quibus cum possim districtius respondere, et breviter eos vel offensos dimittere, vel placatos, multo esse melius Scripturas legere, quam augendis et cumulandis opibus inhiare ; illud dicam, quod vel apud iniquissimum judicem obtineam, placere mihi otium meum, et solitudinem omni celebritate jucundiorem videri. Et quomodo ego non reprehendo, non damno quod faciunt : ita illos ineptias meas mihi debere concedere. Parum eloquens sum, quid ad te? dissertiorem lege. Non digne Græca in Latinum transfero ; aut Græcos lege (si ejusdem linguæ habes scientiam); aut si tantum Latinus es, noli de gratuito munere judicare, et, ut vulgare proverbium est : Equi dentes inspicere donati. Numquid te manu conserta in jus traho, quia nostra non scribas [*Forte* legas]? Me imperitior quisque lecturus est ; tua forsitan dicta si scripseris, Tullius admirabitur. Numquid aut Tertullianus beatum Marty-

bienheureux martyr Cyprien a été détourné d'écrire par Tertullien, ou Lactance par Cyprien ou Hilaire par Lactance? Je ne dis rien des autres insectes qui font du bruit avec moi dans leurs livres. Il faut commencer par de petites choses si l'on veut s'élever jusqu'aux grandes. Un chapitre n'est le premier qu'à la condition d'être suivi d'un second et d'un troisième. Nous ne gravissons les hauts sommets, qu'après avoir marché dans la plaine. Je vous supplie donc autant vous qui êtes ici que sainte Marcelle, modèle unique de viduité, de ne point communiquer facilement mes modestes ouvrages aux médisants et aux envieux, et de ne point donner les choses saintes aux chiens, ni jeter les perles devant les pourceaux, *Matth.* VII. Dans l'impuissance où ils sont d'imiter les bons exemples, ils font la seule chose dont ils soient capables, ils sont envieux, et ils s'imaginent avoir toute science et toute tradition, par là même qu'il flétrissent la réputation des autres. Répondez-leur, je vous en supplie, qu'ils prennent eux-mêmes la plume, qu'ils réunissent comme on dit trois mots ensemble, qu'ils se donnent tant soit peu de peine, qu'ils éprouvent ce dont ils sont capables, et que leur propre travail leur apprenne a être indulgents pour les travaux des autres : « Car vous savez vous-mêmes que ce travail d'exposition, je l'ai entrepris malgré moi, et parce que vous m'y avez forcé. Ce n'est pas que j'ai cessé dès ma première jeunesse ou de lire, ou de m'instruire auprès des hommes doctes et savants des choses que j'ignorais, et que comme la plupart, je n'ai eu d'autre maître que moi-même. Enfin c'est surtout pour cela que tout récemment encore, je me suis rendu à Alexandrie, pour voir Didyme et lui demander la solution des questions douteuses que j'avais sur toute l'Écriture. Car c'est une toute autre chose de composer des ouvrages, fruits propres de l'esprit d'un chacun, par exemple, sur l'avarice, sur la foi, sur la virginité, sur les veuves; et sur chacune de ces matières, joindre aux témoignages de l'Écriture, recueillis ça et là, les efforts d'une éloquence tout humaine, et revêtir des lieux communs d'un style emphatique et prétentieux ; autre chose d'entrer dans le sens du prophète et de l'Apôtre, comprendre la raison qui les a déterminés a écrire, quelles preuves ils donnent à l'appui de leur sentiment, et ce qui est particulier dans l'ancienne loi aux Iduméens, aux Moabites, aux Ammonites, aux Tyriens, aux Philistins, aux Égyptiens, aux Assyriens, et dans le nouveau Testament aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, aux Philippiens, aux Thessaloniciens, aux Hébreux, aux Colossiens, et quelle est cette épître aux Éphésiens que nous avons maintenant entre les mains ? Car il est nécessaire que la diversité des temps, des lieux et aussi des personnes, auxquels ces écrits étaient adressés, entraînent une différence dans

rem Cyprianum, aut Cyprianus Lactantium, aut Lactantius Hilarium deterruit a scribendo? Taceo de cæteris minutalibus, qui mecum in libris suis garriunt. Nisi et parva fuerint, magna eminere non possunt. Primum non dicitur, nisi secundum sequatur et tertium. Ad summa non scandimus, nisi per ima gradiamur. Quamobrem obsecro tam vos quæ in præsentiarum estis, quam sanctam Marcellam, unicum viduitatis exemplar, ne facile maledicis et invidis opuscula mea tradatis neque detis sanctum canibus, et margaritas mittatis ante porcos. *Matth.* VII. Qui cum bona imitari non queant, quod solum facere possunt, invident; et in eo se doctos eruditosque arbitrantur, si de aliis detrahant. Quibus obsecro respondeatis, ut figant ipsi stylum, tria ut dicitur verba conjungant, sudent paululum, experiantur semetipsos, et ex labore proprio discant ignoscere laborantibus. Scitis enim et ipsæ quod ad hoc me explanationum opus, invitum et retractantem compuleritis. Non quo ab adolescentia, aut legere umquam, aut doctos viros ea quæ nesciebam interrogare cessaverim, et meipsum tantum, ut plerique, habuerim magistrum. Denique nuper ob hanc vel maxime causam Alexandriam perrexi, ut viderem Didymum, et ab eo in Scripturis omnibus quæ habebam dubia sciscitarer. Sed cum aliud sit proprios libros componere, verbi gratia, de avaritia, et de fide, de virginitate, de viduis, et super unaquaque materia testimoniis Scripturarum hinc inde quæsitis eloquentiam jungere sæcularem, et pene in communibus locis pompaticum jactare sermonem; aliud in sensum prophetæ et apostoli ingredi, intelligere cur scripserint, qua sententiam suam ratione firmaverint, quid habeant in veteri Lege proprium Idumæi, Moabitæ, Ammonitæ, Tyrii, Philistiim, Ægyptii, et Assyrii, quid rursum in novo Testamento Romani, Corinthii, Galatæ, Philippenses, Thessalonicenses, Hebræi, Colossenses, et quam nunc ad Ephesios Epistolam habemus in manibus. Necesse est enim, ut juxta diversitates locorum et temporum, et hominum, quibus scriptæ sunt, diversas et causas, et

les mots dans les preuves, et dans les origines. Ainsi, à l'exemple de saint Jean qui, écrivant dans l'Apocalypse à sept Églises, reprend dans chacune des vices qui lui sont propres, ou bien loue des vertus qui lui sont particulières, l'apôtre saint Paul guérit dans chaque Église les blessures dont elle est atteinte, et ne cherche pas comme un médecin ignorant à guérir tous les yeux avec un seul et même collyre. Et puisque, cédant à vos prières, nous avons il y a peu de jours, expliqué ce que nous pensions de l'Épître aux Galates, il nous faut passer maintenant à l'épître aux Éphésiens qui tient le milieu, autant par le rang qu'elle occupe que par les vertus qu'elle renferme. Je dis qu'elle tient le milieu, non parce que, venant après les premières, elle soit au-dessus des dernières; mais parce qu'elle est au milieu comme le corps de l'être animé, ce qui doit vous faire comprendre de quelles grandes difficultés et de quelles questions profondes elle se présente environnée. Il écrivait aux Éphésiens adorateurs de Diane, non de Diane la chasseresse, mais de la Diane qui a plusieurs mamelles et que les grecs appellent πολύμαστον, voulant prouver mensongèrement par cette image, quelle est la nourrice des animaux et des êtres vivants. Il écrivait à une ville qui était la métropole de toute l'Asie et où l'idolâtrie, et ce qui accompagne toujours l'idolâtrie avaient un tel empire que Démétrius pouvait dire : « Le temple même de la grande Diane sera méprisé, et la majesté de celle que toute l'Asie et l'univers adorent tombera dans l'oubli, » *Act.* XIX, 27. Enfin l'Apôtre y demeura trois ans, prêchant nuit et jour l'évangile de Dieu, afin qu'après avoir détruit la citadelle de l'idolâtrie, il pût renverser plus facilement les temples des villes moins importantes, et l'Écriture nous rapporte ce fait dans le discours que saint Paul fit aux Éphésiens : « C'est pourquoi veillez, vous souvenant que durant trois ans je n'ai point cessé jour et nuit d'avertir avec larmes chacun de vous. Et maintenant je vous recommande à Dieu et à la parole de sa grâce, à Celui qui est puissant pour édifier, et pour vous donner part à son héritage avec tous les saints, » *Act.* XX, 31, 32. Ils avaient en effet grand besoin d'être recomman-

argumenta, et origines habeant. Et quomodo beatus Joannes in Apocalypsi sua ad septem scribens Ecclesias, in unaquaque earum specialia, vel vitia reprehendit, vel virtutes probat; ita et sanctus apostolus Paulus per singulas Ecclesias vulneribus medetur illatis, nec ad instar imperiti medici uno collyrio omnium oculos vult curare. Et quia jam ad Galatas orantibus vobis, ante paucos dies quid nobis videretur, expressimus ; nunc ad Ephesios transeundum est, mediam Apostoli epistolam, ut ordine ita et sensibus. Mediam autem dico, non quo primas sequens, extremis major sit; sed quomodo cor animalis in medio est; ut ex hoc intelligatis quantis difficultatibus, et quam profundis quæstionibus involuta sit. Scribebat ad Ephesios Dianam colentes non hanc venatricem, quæ arcum tenet, atque succincta est sed illam multimammiam quam Græci πολύμαστον (1), vocant, ut scilicet ex ipsa quoque effigie, mentirentur omnium eam bestiarum et viventium esse nutricem. Scribebat autem ad metropolim Asiæ civitatem in qua ita idololatria, et quod semper idololatriam sequitur, artium magicarum præstigiæ viguerant, ut Demetrius diceret « et magnæ deæ templum Dianæ in nihilum reputabitur, destruetur quoque magnitudo ejus, quam cuncta Asia et universus orbis colit » *Act.* XIX, 27. Denique triennio ibi Apostolus moratus est, nocte et die Dei Evangelium prædicans, ut, idolatriæ arce destructa, facile minorum urbium templa caperentur. Hoc ipsum Scriptura refert quomodo Paulus ad Ephesios sermocinetur, dicens : « Quapropter vigilate, recordantes quia triennio nocte ac die non cessavi cum lacrymis monere unumquemque vestrum ; et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ejus, qui potens est ædificare et dare vobis hæreditatem in sanctificatis omnibus » *Act.* XX, 31, 32. Indigebant enim commendatione Apostoli ad Deum, quos tanto tempore dæ-

(1) Sciunt hoc certissime, qui veterum Ethnicorum legerunt scripta, sive in antiquis nummis ac statuis mammosum illud simulacrum Dianæ Ephesi a qua sibi urbe et nomen ascivit, venerationi habitum, etiamnum spectat. Nihilsoecius hanc vulgo notissimam historiam conatus est Petrus Faber acri disputatione, hocque Hieronymi testimonium lacessens, convellere, pernegans Dianam multimammiam, quæ a venatrice alte succincta distingueretur, umquam exstitisse; sed pro ea Cererem mammosam, Veteres appellasse. Quod ut evincat, locum Minucii Felicis sollicitat, immo apertissime corrumpit. Cum enim scripsisset ille : *Diana interim est alte succincta venatrix, et Ephesia mammis multis, et verubus exstructa,* legi vult Faber : *Venatrix Ephesia, et mammis multis Ceres exstructa.* Nobis tametsi multa occurrant ad vindicandum Auctorem nostrum certissima Veterum testimonia, satis abunde fuerit luculentissimum istud Apuleii lib. II Milesiarum opposuisse : *Phœbi sororem* (profecto non Cererem, sed Dianam) *partu fœtarum medelis lenientibus recreato, populos educare, præclarisque delubris Ephesi venerari.* *Ed. Mig.*

dés par l'Apôtre auprès de Dieu, eux que les démons avaient tenus si longtemps sous le joug de l'erreur, eux qui croyaient à l'existence de puissances spirituelles et qui avaient reconnu dans les entrailles des victimes, dans les augures et les divinations, une certaine ressemblance de la divinité. Aussi l'Apôtre leur dit encore: « C'est pourquoi je vous prends à témoin aujourd'hui que je suis pur du sang de tous, car je n'ai point fui de vous annoncer toute la volonté de Dieu. » Et un peu plus haut : « Je ne vous ai point caché ce qui vous est utile, rien ne m'ayant empêché de vous l'annoncer et de vous en instruire publiquement et dans vos demeures, » *Ibid.* 20. Il avait lu dans Ézéchiel, que si la sentinelle n'avertit point le peuple de l'arrivée de l'ennemi, on lui redemandera le sang des citoyens qu'elle a laissé verser. Il leur rappelle donc qu'il leur a fait connaître toute la volonté de Dieu, et tout ce qui pourait leur être utile, afin d'être pur du sang de tous. Or, pour vous convaincre que les habitants d'Éphèse, qui avaient embrassé la foi, étaient auparavant comme enchaînés par les prestiges des démons et par les opérations magiques, les Actes des apôtres vous rappellent que c'est plusieurs de ceux qui avaient recherché les arts magiques, qui apportèrent leurs livres et les brulèrent devant tous, et le prix en étant supputé, on trouva qu'il montait à cinquante deniers. « Ainsi la parole de Dieu[1] prenait de grands accroissements et s'affermissait de plus en plus, » *Act.* XIX, 19. Nous avons rappelé toutes ces circonstances, afin d'expliquer pourquoi l'Apôtre, dans cette épitre surtout, a comme accumulé les vérités cachées et les mystères inconnus aux siécles précédents; pourquoi aussi il les instruit de la puissance des bons et des mauvais anges, de la nature des démons, de leur pouvoir, de ce qu'ils étaient auparavant, et comment après l'avènement du Christ, leur empire a été renversé et détruit. Voici ce que saint Paul en dit : « Nous avons à combattre non contre la chair et le sang, mais contre les principautés, contre les princes de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice répandus dans l'air, » *Ephes.* VI, 12. Et dans un autre endroit : « Je demeurerai à Éphèse jusqu'à la Pentecôte. Je vois là une grande porte ouverte pour moi et beaucoup d'adversaires à combattre I. *Cor.* XVI, 8. Il demeura donc à Éphèse jusqu'à la Pentecôte, temps de joie et de victoire dans lequel nous ne fléchissons pas le genou, nous ne nous prosternons pas sur la terre; mais, ressuscitant avec Notre-Seigneur, nous nous élevons vers les hauteurs des cieux. Et il demeura dans cette ville parce qu'une porte lui était ouverte, et non pas une petite,

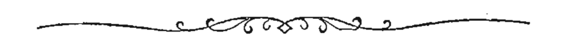
monum error tenuerat, et sciebant esse spirituales aliquas potestates, et in extis (atque auguriis et divinationibus quamdam similitudinem divinitatis, agnoverant. Unde rursum ad eos loquitur : « Propter quod contestor vos in die hac, quia mundus sum ego a sanguine omnium. Non enim subtraxi quo minus annuntiarem vobis omnem voluntatem Dei. » Et in alio [*Al.* eodem] loco : « Quomodo nihil subtraxerim eorum quæ vobis proderant, quin annuntiarem, et docerem publice et domestice » *Ibid.*, 20. Legerat in Ezechiele *Ibid.*, 26, 27, quod speculator qui populo hostium non prædixisset adventum, sanguis civium exigeretur de manibus ejus, et propterea omnem se voluntatem Dei, et universa quæ illis utilia forent annuntiasse memoravit, ut liber esset a sanguine eorum. Ut autem sciatis eos qui in Epheso crediderant, dæmoniacis præstigiis et magiæ fuisse artibus obligatos in eisdem apostolorum Actibus replicatur, et dicitur : « Plurimi quoque eorum qui curiosa gesserant, comportantes libros, combusserunt coram omnibus (1), et computaverunt pretium eorum, et invenerunt argenti quiquaginta millia ; sic potenter verbum Domini crescebat, et confortabatur » *Act.* XIX, 19. Hæc idcirco universa replicavimus, ut ostenderemus quare Apostolus in hac vel potissimum Epistola obscuros sensus et ignota sæculis sacramenta congesserit; et de sanctarum contrariarumque virtutum docuerit potestate; qui sint dæmones, quid valeant, quid ante fuerint, et quomodo post adventum Christi sunt diruti atque destructi. De quibus ait : « Non est nobis pugna adversum carnem et sanguinem, sed adversum principatus potestates ; adversum rectores tenebrarum istarum ; adversum spiritualia nequitiæ in cœlestibus » *Ephes* VI. 12. Et in alio loco : « Permanebo autem Ephesi usque ad Pentescoten. Ostium enim mihi apertum est magnum et efficax; sed adversarii multi » I *Cor.* XVI, 8, 9. Permansit autem Ephesi usque ad Pentecosten, tempus lætitiæ atque victoriæ, quo non flectimus genua, nec curvamur in terram ; sed cum Domino resurgentes ad cœlorum alta sustollimur. Et permansit, quia

(1) Insigne illud exemplum est, quo scribitur Act. XIX, 19. quos una die magicos libros flammis Paulus Ephesi tradiderat quinquaginta millium denariorum pecunia computato pretio constitisse. *Ed. Mig.*

mais une grande porte, afin qu'après avoir enchaîné et vaincu le fort armé, il pût s'emparer de sa demeure, la mettre au pillage, la détruire, *Matth.* XII, et emmener captive la captivité. Ce fort armé ayant rassemblé les cohortes de ses satellites, combattit, avec toutes ses forces contre l'Apôtre et fut vaincu. Or, nous apprenons surtout à connaître ce qu'étaient les Éphésiens par ce fait : c'est que de même que saint Jean avant d'exposer le mystère de la naissance éternelle du Seigneur, reposa sur sa poitrine et puisa à cette source très pure les eaux des saines doctrines *Jean.* XIII, et XXI; ainsi les Éphésiens, se jetant au cou de Paul qui les quittait, montrèrent par leurs embrassements, qu'ils possédaient en commun le même trésor de science, et attestèrent par leurs larmes le regret qu'ils avaient de voir partir leur maître. Je dois aussi vous prévenir dans cette préface, qu'Origène a écrit sur cette épître trois volumes et que nous l'avons suivi en partie. Apollinaire et Didyme ont publié aussi quelques courts commentaires sur le même épître, nous y avons opéré de légers retranchements, fait quelques additions, qui nous paraissaient convenables, de manière que tout d'abord un lecteur studieux pût voir ce qui venait de nous et ce qui nous était étranger.

apertum ei erat ostium, et non ostium modicum, sed magnum, ut vincto forti atque superato, domum ejus invaderet, spoliaret, everteret, et captivam duceret captivitatem *Matth.* XII. ; qui satellitum suorum agminibus congregatis, tota contra Apostolum acie dimicavit, et victus est. Qui sint autem Ephesii, et hinc vel maxime comprobatur; quod sicut Joannes mysterium nativitatis antiquæ Domini relaturus, in pectus ejus recubuit, et de purissimo fonte hausit rivulum doctrinarum *Joan.* XIII; *et* XXI; ita et hi in abeuntis Pauli collum ruentes *Actor.* 20, osculis atque complexibus suis indicaverunt unum se cum eo scientiæ habere thesaurum, et magistri desiderium lacrymis contestati sunt. Illud quoque in præfatione commoneo, ut sciatis (1) Origenem tria volumina in hanc Epistolam conscripsisse, quem et nos ex parte secuti sumus. Apollinarium etiam et Didymum quosdam commentariolos edidisse, e quibus licet pauca decerpsimus, et nonnulla, quæ nobis videbantur, adjecimus, sive subtraximus, ut studiosus statim principio lector agnoscat hoc opus, vel alienum esse, vel nostrum.

(1) Trium horum scriptorum Origenis, Apollinarii, et Didymi commentarii in hanc Epistolam jamdiu olim interciderunt. *Ed. Mig.*



LIVRE PREMIER

CHAPITRE Ier.

« Paul, apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu. » Si la préposition *par* indique le ministère de celui par lequel l'action se fait, le sens de ces paroles me paraît en harmonie avec cette vérité : « Nul ne vient à moi, si mon Père ne l'attire » *Jean* VI, 44. Et il suivra de là que ces paroles que nous lisons dans l'Évangile de saint Jean : « Toutes choses ont été faites par lui » *Jean* I, 3, sans aucun doute par le Fils, ne portent aucun préjudice à Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme s'il était inférieur à son Père, parce qu'il obéit à sa volonté; de même, aucun préjugé défavorable au Père, ne peut naître de ce que c'est par sa volonté que Paul soit apôtre de Jésus-Christ. Il en est d'autres qui entendent ce passage dans ce sens que saint Paul a voulu montrer qu'il est apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu qui est Jésus-Christ, c'est-à-dire que de même qu'il est appelé la sagesse, le Verbe, la puissance de Dieu, la vérité, la résurrection et la vie, il est appelé aussi la volonté de Dieu. Quelques autres pensent qu'il importe peu que l'Apôtre eût mis par la volonté, (*per*) ou d'après la volonté de Dieu, (*ex*) parce que l'Apôtre emploie indifféremment ces deux prépositions, et que « par la volonté de Dieu » exprime le même sens que « d'après la volonté de Dieu. »

« A tous les saints qui sont à Éphèse! » Quelques-uns, poussant la curiosité plus loin qu'il ne faut, de ce qu'il est dit à Moïse : « Voilà ce que vous direz aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a envoyé » *Exod.* III, 14, concluent que les saints et les fidèles qui sont à Éphèse

CAPUT I.

« Paulus apostolus Jesu Christi, per voluntatem Dei. » Si « per » præpositio ministerium ejus per quem res agitur, ostendit, videtur mihi in illam sententiam sensus iste congruere : « Nemo venit ad me, nisi Pater meus attraxerit eum ad me » *Joan.* VI. 44. Atque ita fiet, ut et illud quod in Joannis Evangelio legitur : « Omnia per illum facta sunt » *Joan.* I, 3, haud dubium quin per Filium non præjudicet Domino nostro Jesu Christo quasi ex eo minor sit, quod Patris obtemperet voluntati quomodo et nunc non præjudicat Patri, quod per voluntatem illius Paulus apostolus Jesu Christi sit. Alii vero ita locum istum intelligunt, ut Paulum apostolum Jesu Christi, per voluntatem Dei, qui sit Christus, ostendi putent ; ut sicut sapientia et Verbum, et virtus Dei et veritas et resurrectio, et via dicitur ; ita etiam voluntas appelletur. Nonnulli nihil referre existimant, utrum per voluntatem Dei, an ex Dei dixerit voluntate ; quia his præpositionibus Apostolus indifferenter utatur ; et idipsum significare, per voluntatem Dei quod si dixisset, « ex voluntate Dei. »

« Sanctis omnibus qui sunt (1) Ephesi » Quidam curiosius quam neccesse est, putant ex eo quod Moysi dictum sit : « Hæc dices filiis Israel : Qui est, misit me » *Exod.* III, 14, etiam eos qui Ephesi sunt sancti et fideles, essentiæ vocabulo nuncupatos. Ut quomodo a sancto sancti, a justo justi, a sapiente sapientes :

(1) Ex inferiori toto contextu liquet, Hieronymum cum hanc sibi proponeret explicandam Epistolæ Paulinæ epigraphen, nomen prætermisisse *Ephesi.* Neque ex eo tantum dico, quod scitum vulgo est, nonnulla exstitisse vetera exemplaria, cum Græca tum Latina, quæ non apponerent civitatis nomen : quemadmodum et alia, quæ non *Ephesi* præferrent, sed *Laodiceæ.* Moveor autem ex eo potissimum, quod statim ex eo subnexa expositione notat S. Pater, quosdam hinc (nempe quod nullum adderetur Ecclesiæ sive urbis nomen) *curiosius putasse eos qui Ephesi sunt sancti, et fideles, essentiæ vocabulo nuncupatos. Alii vero simpliciter, non ad eos qui sint, sed qui Ephesi sancti et fideles sint, scriptum arbitrentur.* Etenim si in proponenda epigraphe, addebatur *Ephesi*, jam nihil erat istas recitare sententias ne verbo quidem causata ἀντιγράφων variétate aut silentio ; et tamen ambæ cum referuntur, utpote quæ præ cæteris loci explicationi conferant, suo quæque argumento indicat vocem Ephesi in archetypo desiderari. Cæterum nec omittam de priori sententia, notari abs Hieronymo Basilium, qui libro II adversus Eunomium vetustissimos libros laudat, qui absque addito, ἐν Ἐφέσῳ, legerent τοῖς ἁγίοις τοῖσ οὖσι, καὶ πιστοῖς, atque adeo ἰδιαζόντας, sive per propriam dignitatem, et quodammodo natura sanctos eos dici ab Apostolo, ad quo, Epistola data est : ad ejus instar effati Exod. III, 14 : *Ego sum qui sum*, quod quidem jocose potius quam graviter pronuntiari videatur. Sed quando in hac versamur disputatione, et illud obiter Tertulliani testimonium, contendentis a Marcione titulum Epistolæ interpolatum, ac Laodiceæ substitutum, pro Ephesi Ecclesiæ quidem, inquit lib. V contra Marcion. cap. 17 : Veritate Epistolam istam ad Ephesios habemus omisam non ad Laodicenos ; sed Marcion ei titulum aliquando interpolare gestiit, quasi et in isto dilligentissimus explorator. Denique videri propiores ad fidem recentiorum interpretum conjecturas, qui hanc Epistolam opinantur encyclicarum more ad plures datam Asiæ minoris Ecclesias ; quare ejus ad quam mittebatur, nomen ab Apostolo prætermissum, ad hunc fore modum : Sanctis qui sunt... et fidelibus in Christo, etc. *Ed. Mig.*

sont ici appelés du nom qui exprime l'essence. Ainsi, de même que les saints prennent leur nom de celui qui est saint, les justes de celui qui est juste, les sages de celui qui est sage; ainsi ceux qui sont reçoivent leur nom de celui qui est, et, selon la doctrine du même apôtre, Dieu a choisi ce qui n'était pas pour détruire ce qui était. Ce même passage de l'Écriture qui est apporté en témoignage, ils l'expliquent de manière à nous faire comprendre d'après ce qui suit, la destruction de ce qui existait, « afin, dit saint Paul, que nul homme ne se glorifie devant lui » I *Cor.* I, 29. Car, disent-ils, si quelqu'un, partant de ce qu'il n'est pas et s'avançant par la grâce de Dieu dans ce qu'il est ne se montre pas reconnaissant envers son bienfaiteur, et attribue ce qu'il est à sa vertu et à son mérite, il cesse aussitôt d'être ce qu'il était et commence à n'être pas ce qu'il avait été. D'autres s'en tiennent à une interprétation plus simple, et pensent que la lettre est adressée, non à ceux qui sont, mais à ceux qui sont saints et fidèles à Éphèse.

« Et aux fidèles en Jésus-Christ. » En effet, la femme infidèle est sanctifiée dans le frère fidèle, et l'homme infidèle est sanctifié dans la femme fidèle I *Cor.* VI, 14. Il y a aussi dans le temple des vases consacrés et on y immole à Dieu des animaux privés de raison. Or, l'Apôtre appelle ici fidèles, ceux auxquels il a donné le nom de saints, parce que la foi vient de la libre détermination de l'esprit, tandis que la sanctification vient uniquement quelquefois de la libéralité de l'auteur de la sanctification, sans que notre volonté y ait part. Il ajoute « les fidèles en Jésus-Christ, » et cette distinction que fait l'Apôtre donne lieu à une observation des plus importantes. Beaucoup, en effet, sont fidèles, mais non en Jésus-Christ. Ainsi, qu'un homme remette un dépôt, qu'il ne refuse pas de rendre ce qu'on lui a confié, qu'il se montre ami fidèle, qu'il soit disposé à mourir plutôt que de trahir les devoirs de la fidélité, comme nous le lisons de quelques philosophes et (pour qu'ils n'en tirent pas un trop grand sujet de gloire,) comme l'a fait une courtisane d'Athènes, cet homme là est fidèle, mais il n'est pas fidèle en Jésus-Christ.

« Que Dieu, notre Père, et Notre-Seigneur Jésus-Christ vous donnent la grâce et la paix. » On peut rapporter ces deux choses, la grâce et la paix, tant au Père qu'au Fils, ou bien à chacun d'eux l'une de ces deux faveurs, c'est-à-dire la grâce au Père, et la paix à Jésus-Christ. Car l'Apôtre ajoute presqu'aussitôt : « Pour la louange et la gloire de sa grâce par laquelle il nous a justifiés en son Fils bien-aimé. » Ainsi la grâce du Père consisterait en ce qu'il a daigné envoyer son Fils pour notre salut, et la paix du Fils, en ce que nous avons été réconciliés par

ita ab eo qui est, hi qui sunt appellentur, et juxta eumdem Apostolum elegisse Deum ea quæ non erant ut destrueret ea quæ erant. Ipsam etiam Scripturam quæ in testimonium adducta est, ita edisserunt ut destructionem eorum quæ erant, ex consequentibus intelligamus : « Ut non » inquit « glorietur omnis caro in conspectu Dei » I *Cor* I, 29. Si enim, aiunt, quispiam ex eo quod non erat, in id quod est [*Al.* erat] a Deo esse proficiens, non datori gratiam referat; sed sui meriti et virtutis æstimet quod subsistat, statim quod est esse destruitur, et incipit non esse quod fuerat. Alii vero simpliciter, non ad eos qui sint [*Al.* sunt], sed qui Ephesi sancti et fideles sint, scriptum arbitrantur.

« Et fidelibus in Christo Jesu. » Quoniam sanctificata est mulier infidelis in fratre fideli, et vir infidelis sanctificatus est in muliere fideli I *Cor.* VII, 14. Et sunt vasa quoque sancta et mutæ pecudes quæ Deo mactantur in templo *Num.* IV *et* XXXI *:* propterea eos quos sanctos dixerat, vocavit et fideles ; quia fides ex mentis propriæ descendit arbitrio ; sanctificatio vero ex sanctificantis interdum, absque voluntate nostra, sumimur largitate. Quod autem ait, « fidelibus in Christo Jesu, » et hoc ad distinctionem diligentissimæ observationis est positum. Sunt quippe plures fideles; sed non in Christo Jesu. Si quis reddat depositum, si quis commendata non abneget, fidelem se amicum exhibeat ; animam magis quam fidem paratus sit prodere, quod de nonnullis philosophis legimus (et ne illi satis gloriarentur, Atheniensis meretrix perpetravit), iste quidem fidelis est : sed non est fidelis in Christo Jesu.

« Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo. Sive ambo ad utrumque hoc est, et gratia et pax, tam ad Deum Patrem, quam ad Dominum nostrum Jesum Christum ; sive ad singulos referenda sunt singula, ut gratia ad Deum Patrem, pax vero referatur ad Christum. Si quidem statim sequitur : « In laudem gloriæ gratiæ suæ ; in qua glorificavit nos in dilecto ; » ut gratia Patris in eo sit, quod Filium pro salute nostra dignatus est mittere : Pax vero Filii in eo, quod per ipsum Patri reconciliati

lui avec le Père, et qu'après avoir détruit dans sa propre chair le mur de séparation, c'est-à-dire les inimitiés, des deux peuples il n'en a fait qu'un seul.

« Béni soit le Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui nous a comblés en Jésus-Christ, de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour les biens célestes. » De même que Dieu, qui est substantiellement et naturellement bon, nous fait entrer en participation de sa bonté, et qu'il dit à Israël : « Soyez saints parce que je suis saint » *Lev.* xx, 7, ainsi lui, qui est béni, nous comble de bénédictions, car le souverain législateur répandra ses bénédictions, et la bénédiction reposera sur la tête du juste *Prov.* x; et le surnom de bénédiction a été donné à Baruch qui, en hébreu, signifie : Béni. Or, il nous a bénis, non d'une seule bénédiction, mais en nous comblant de toutes ses bénédictions. Ce n'est pas que tous nous obtenions toutes ces bénédictions, mais bien que chacun de nous obtienne une ou plusieurs de ces bénédictions, nous les possédons toutes dans celles que nous possédons. Et ce ne sont point des bénédictions terrestres, mais des bénédictions célestes. Il y a en effet, des bénédictions terrestres, comme d'avoir des enfants, une grande fortune, des honneurs, la santé, bénédiction terrestre qui descend jusqu'aux animaux privés de raison. Car c'est d'eux qu'il est dit : « Le Seigneur les bénit, et leur dit : Croissez et multipliez » *Gen.* x, 22. Mais les bénédictions spirituelles sont pour le ciel, car la terre ne peut recevoir une bénédiction spirituelle. Ainsi, les bénédictions qui, dans le Lévitique, sont promises aux observateurs fidèles des préceptes divins, comme de prêter à usure aux nations étrangères, d'avoir leurs greniers pleins de blé, d'être bénis dans les villes, bénis dans les champs, et d'autres semblables, nous ne les voyons pas accomplies dans les prophétes, dans ces hommes qui ont mené une vie errante, revêtus de peaux de brebis et de peaux de chèvres, se réfugiant dans les cavernes et les rochers pour échapper aux violences de leurs persécuteurs *Heb.* xi. Il faut donc tout prendre spirituellement, et attendre l'accomplissement des bénédictions spirituelles, non sur la terre, mais dans le ciel. Cependant, comme l'Apôtre dit : « Il nous a bénis de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour les biens

sumus, et destructo medio pariete, inimicitias in carne sua evacuans, fecerit utrumque unum.

« Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus, in Christo. » Quomodo secundum substantiam atque naturam Deus bonus, nos communione sui effecit bonos, et loquitur ad Israel : « Sancti estote, quoniam ego sanctus sum » *Levit.* xx, 7; ita ipse benedictus nos præstet esse benedictos. Dat quippe legislator benedictiones, et benedictio Domini super caput justi *Prov.* x; cujus benedictionis cognomentum habet « Baruch, » qui in lingua nostra, « benedictum » sonat. Benedixit autem nos, non in una benedictione, sed in cunctis. Non quo omnes omnia consequamur; sed dum singuli, vel singulas, vel plures habemus ex omnibus, omnes (1) per singulas possideamus. Et non in terrenis benedictionibus, sed in spiritualibus. Sunt quippe terrenæ benedictiones, habere quempiam liberos, affluere opibus, honore et sanitate gaudere; quæ terrena benedictio usque ad irrationabilia jumenta descendit. Dictum est quippe de illis : « Benedixit eis Dominus, et dixit : Crescite et multiplicamini » *Gen.* i, 22. Spirituales vero benedictiones in cœlestibus sunt; quia terra benedictionem non capit spiritualem. Siquidem et benedictiones illæ quæ in Levitico Dei præcepta servantibus promittuntur *Levit.* xxvi; verbi causa, externis Gentibus fenerare, plena esse horrea frumentis, benedictos esse in urbibus *Deut.* xxviii, benedictos in agris, et cætera his similia, in prophetis non videbimus [*Al.* videmus] expleta, hominibus, qui in melotis et in caprinis pellibus erraverunt; in egestate, in angustia, in desertis montibus, in speluncis et cavernis petrarum, persecutorum impetus declinantes *Hebr.* xi. Spiritualiter ergo accipienda sunt omnia, et spiritualia, non in terrenis locis, sed in cœlestibus exspectanda. Quod vero ait : « Benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus, » quasi jam in præterito factum sit, et non in futuro promissum, id est, benedixit, et non benedicturus est,

(1) Hieronymus cum favoris in Originem purgare suspicionem voluit, hosce cumprimis Commentarios in Pauli epistolam ad Ephesios, utpote quibus probari sua posset fides, Rufino calumnianti opposuit. Hic avide occasione arrepta, et quærens in scirpo nodum, hosmet libros iniquissima diligentia expendit, inque Origeniani sensus invidiam perverse trahit, facto ab his verbis accusandi initio. Nos quædam subinde pro S. Doctore contra Aquileiensem presbyterum animadvertemus; sed quando ipsa rationum momenta ob oculos ponere per notarum angustias non licet, ut ipsos invectivarum Rufini libros, a prioris numero vigesimo tertio ad alterius finem usque, lectores consulant, ipsique dijudicent, auctores sumus. *Ed. Mig.*

célestes, » comme s'il s'agissait d'une chose passée et non d'une promesse pour l'avenir, et qu'il dit : « Il a béni » et non il bénira, on demande comment Dieu nous a bénis d'une bénédiction céleste, alors que nous sommes encore sur la terre. Lors donc que nous vivons déjà dans le ciel, et que nous ne sommes plus du monde, lorsqu'ayant dépouillé l'image de l'homme terrestre, nous portons l'image de l'homme céleste, par-dessus tout, que nous ne vivons plus dans la chair, mais dans l'esprit, et que nous thésaurisons pour le ciel où nous avons notre cœur. Alors, il est vrai de dire que nous sommes bénis de toutes sortes de bénédictions célestes; ou bien on peut dire encore que toute bénédiction spirituelle en Jésus-Christ, bien que donnée sur la terre, est cependant comptée parmi les bénédictions célestes. « Il nous a bénis, dit l'Apôtre, de toutes sortes de bénédictions spirituelles pour les choses célestes, en Jésus-Christ, dans la parole de Dieu, dans la sagesse, dans la vérité et dans les autres vertus. Il est à remarquer qu'on peut lire de deux manières ces paroles : « Béni soit Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire : « Béni soit Dieu, le créateur de toutes choses, » première proposition, et ensuite : « et qui est le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ » ou bien en rapportant tout ensemble, Dieu et Père à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Béni soit le Dieu de celui qui s'est fait homme, et le Père de celui qui au commencement était en Dieu, Dieu le Verbe. Non pas que celui qui a été fait homme, soit différent du Verbe qui s'est revêtu de l'humanité, mais parce que le seul et même Jésus-Christ nous est représenté suivant la diversité des sujets, tantôt dans l'élévation, tantôt dans l'humiliation.

« Comme il nous a élus en lui, avant la création du monde, afin que nous fussions saints et sans tache en sa présence. » Au lieu de la création du monde, le texte grec porte πρo καταβολῆς κόσμου, or le mot καταβολή, n'a pas le même sens que *constitutio*, création. Ainsi donc la pauvreté de la langue et la nouveauté des choses, et comme l'a dit un auteur, le caractère de la langue grecque plus riche et plus expressive, nous forcent, non de traduire littéralement cette expression, mais d'en expliquer la force par une périphrase. Le mot Καταβολή se dit, ou de celui qui est jeté du haut en bas, et qui tombe d'une sphère plus élevée dans une sphère inférieure, ou bien lorsqu'une chose commence d'exister. Ainsi pour exprimer l'action de ceux qui jettent les premiers fondements d'un édifice, on emploie le verbe καταβεβληκέναι, c'est-à-dire jeter en bas les premières assises des fondations. Saint Paul voulant donc montrer que Dieu a tout créé de rien, ne lui attribue point la formation, la création, la fabrication du monde, mais καταβολὴν, c'est-à-dire le commencement de la

quæritur quomodo adhuc in terra nos positos, cœlesti benedictione benedixerit. Sive igitur quod conversatio nostra in cœlis est, et non sumus de mundo isto; sed deposita imagine choici, portamus imaginem supercœlestis; et in carne non vivimus, sed in spiritu; et thesaurizamus nobis in cœlis ubi et cor habemus, dicimur nunc cœlesti benedictione benedicti; sive certe, quod omnis benedictio spiritualis in Christo, licet in terra sit, tamen de cœlestibus computetur. « Benedixit nos, » inquit, « in omni benedictione spirituali in cœlestibus in Christo; » in sermone Dei, et sapientia, et veritate, cæterisque virtutibus. Dupliciter autem legendum : « Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi; » ut sit benedictus Deus, qui universorum conditor est, et hucusque distinctio; deinceps inferatur : « qui est et Pater Domini nostri Jesu Christi, « vel ita; ut Deus et Pater, ad Dominum nostrum, in commune referatur. Benedictus Deus ejus qui assumptus est hominis, et Pater ejus, qui in principio apud Deum fuit Deus Verbum. Non quo alius assumptus homo, et alius sit sermo qui assumpserit; sed quo unus atque idem pro varietate causarum, nunc sublimis, nunc humilis, prædicetur.

« Sicut elegit nos in ipso ante constitutionem mundi; ut essemus sancti et immaculati coram ipso. » Pro constitutione mundi, in Græco scriptum habet, πρὸ καταβολῆς κόσμου; non idipsum autem καταβολή quod « constitutio » sonat. Unde et nos propter paupertatem linguæ, et rerum novitatem, et sicut quidam ait, quod si Græcorum et sermo latior et lingua felicior, conabimur non tam verbum transferre de verbo, quod impossibile est, quam vim verbi quodam explicare circuitu. Καταβολή proprie dicitur, cum qui deorsum jacitur, et in inferiorem locum mittitur de sublimi, vel cum aliqua res sumit exordium. Unde et hi qui ædium futurarum prima jaciunt fundamenta καταβεβληκέναι, id est, deorsum initia fundamentorum jecisse dicuntur. Volens itaque Paulus ostendere quod Deus universa sit machinatus ex nihilo, non « conditionem, » non « creaturam » atque « facturam, » sed καταβολὴν, id est, « initium funda-

fondation, afin qu'on ne puisse supposer, comme le font les Manichéens et les autres hérésies (qui admettent un créateur et une matière), qu'il existait une matière antécédente d'où les créatures ont été faites, mais qu'il soit bien entendu que toutes choses ont éte tirées du néant. Quant à ce qu'il atteste que nous avons été choisis afin d'être saints et immaculés devant lui, c'est-à-dire devant Dieu, avant la création du monde, c'est un acte de la prescience divine, par laquelle toutes les choses futures sont déjà faites, toutes sont connues avant leur accomplissement. C'est ainsi que Paul est prédestiné dans le sein de sa mère, que Jérémie est sanctifié avant sa naissance, et qu'il est envoyé aux nations comme prophète et figure de Jésus-Christ. Un autre auteur qui s'efforce de montrer que Dieu est juste, parce qu'il choisit chacun de nous non en vertu de sa prescience divine, mais par suite du mérite des élus, affirme qu'avant les créatures visibles, le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'elles contiennent, il a existé d'autres créatures invisibles parmi lesquelles des âmes, qui pour des causes à Dieu seul connues ont été jetées dans cette vallée de larmes, sur cette terre d'affliction, dans ce lieu de notre pèlerinage du milieu duquel un saint demandait à Dieu son retour dans sa première demeure en lui disant : « Malheur à moi, car mon exil a été prolongé, j'ai habité avec le peuple de Cédar, mon âme y a été trop longtemps errante, » *Ps.* CIX, 5. Et dans un autre endroit : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? » Et encore : « Il vaut mieux retourner et être avec le Christ. » Et ailleurs : « Avant d'être homme j'ai péché, » *Ps.* CXVIII, 67, et d'autres témoignages semblables. Ainsi donc, avant que les âmes fussent précipitées dans le monde et que ce monde, jeté lui-même au plus bas degré de la création, existât avec les âmes qui devaient l'habiter, Dieu a choisi Paul et ceux qui lui étaient semblables devant lui, qui étaient saints et immaculés. Or, on ne choisit quelqu'un que parmi plusieurs, et le choix n'a de raison d'être, que là où il existe quelques infériorités. Ainsi de même que dans la captivité de Babylone, lorsque Nabuchodonosor eut emmené le peuple juif en Chaldée, Dieu envoya Ézéchiel, Daniel, les trois enfants, Aggée, Zacharie, non qu'ils eussent mérité les rigueurs de la captivité, mais pour être les consolateurs des captifs; ainsi dans cette chute du monde, ceux qui avaient été choisis de Dieu, avant l'existence du monde, furent envoyés, pour

menti » ad eum retulit; ut non juxta Manichæum, et cæteras hæreses (quæ factorem et materiam ponunt) aliquid [*Al.* aliud] unde creaturæ factæ sint, antecesserit creaturas; sed omnia ex nihilo substiterint. Quod autem electos nos, ut essemus sancti et immaculati coram ipso, hoc est, Deo, ante fabricam mundi testatus est, ad præscientiam Dei pertinet; cui omnia futura jam facta sunt, et antequam fiant universa sunt nota. Sicut et Paulus ipse prædestinatur in utero matris suæ, et Jeremias in vulva sanctificatur *Jerem.* I, eligitur, roboratur, et in typo Christi propheta gentibus mittitur. Alius (1) vero qui Deum justum conatur ostendere, quod non ex præjudicio scientiæ suæ, sed ex merito electorum unumquemque eligat, dicit, ante visibiles creaturas, cœlum, terram, maria et omnia quæ intra ea [*Al.* in eis] sunt, fuisse alias invisibiles creaturas, in quibus et animas, quæ ob quasdam causas, soli Deo notas, dejectæ sint deorsum in vallem istam lacrymarum, in locum afflictionis et peregrinationis nostræ, in quo sanctus constitutus orabat ut ad sedem pristinam reverteretur, dicens : « Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est! habitavi cum habitantibus [*Al.* habitationibus] Cedar, multum peregrinata est anima mea *Ps.* CXIX, 5. Et in alio loco : « Miser ego homo : quis me liberabit de corpore mortis hujus? » Et : « Melius est reverti, et esse cum Christo. » Et alibi: « Antequam humiliarer ego peccavi *Ps.* CXVIII, 67, et cætera his similia. Itaque priusquam animæ, inquiunt, præcipitarentur in mundum, et mundus ex animabus [*Al.* animalibus] fieret cum habitatricibus suis, in infimum ipse dejectus, elegit Paulum Deus et ei similes coram se, qui erant sancti et immaculati. Nemo autem eligitur nisi de pluribus; et ubi sunt aliqui viliores, ibi electio perpetratur. Quomodo autem in Babylonia captivitate, quando a Nabuchodonosor in Chaldæam abductus est populus, missi sunt prophetæ Ezechiel, Daniel, tres pueri, Aggæus, Zacharias, non quo et ipsi meruerint captivitatem, sed ut essent in solatio captivorum; ita et in illa dejectione mundi eos, qui antequam mundus fieret, electi erant a Deo, missos esse in eruditionem et

(1) Hunc alium, cujus hic dissimulat nomen, Origenem esse non diffitetur S. Pater in Apologia contra Rufinum ; seque ita, quod nomen ejus tacuerit, excusat : *Quia Commentatoris officium est, multorum sententias ponere, et hoc me facturum in præfatione promiseram, etiam Origenis absque invidia nominis ejus Explanationem posuit, dicens* : *Alius vero qui Deum justum conatur ostendere*, etc. *Ed. Mig.*

l'instruction et l'enseignement des âmes pécheresses, afin que leur prédication les aidât à retourner vers le séjour d'où elles étaient tombées; et voilà ce qui fait dire à Moyse dans le psaume quatre-vingt-neuvième : « Seigneur, vous avez été notre refuge de génération en génération. « Avant la formation des montagnes, avant la création de la terre et du monde, » *Ps.* LXXXIX, 1. C'est-à-dire que avant que le monde fût créé, et que toute génération eût commencé son existence, Dieu a été le refuge de ses saints. Quant à ce que l'Apôtre ajoute : « Afin que nous fussions saints et sans tache, il y a cette différence entre celui qui est saint, et celui qui est sans tache, qu'on peut dire du saint qu'il est sans tache, tandis que celui qui est sans tache, n'est point par là même élevé jusqu'à la sainteté. Ainsi les petits enfants sont sans tache, parce que leur corps n'est souillé d'aucun péché; et cependant ils ne sont pas saints, parce que la sainteté s'acquiert par la volonté et de grands efforts. Ainsi encore nous pouvons appeler sans tache celui qui n'a point commis de péché, et saint celui qui est plein de vertus, suivant ce qui est écrit dans un psaume : « Celui qui marche sans tache, et pratique la justice, » *Ps.* XIV, 2. Et dans le Cantique des cantiques : « Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, et il n'y a point de tache en vous, *Cant.* IV, 7. On demande comment quelqu'un peut être saint et sans tache devant Dieu, alors que le Prophète nous atteste « que tout homme vivant ne sera point justifié devant Vous. » Car où les Éphésiens sont saints et sans tache devant Dieu, et alors il est faux de dire, « que tout homme vivant ne sera point justifié devant Vous, » ou si personne n'est justifié devant Dieu, il n'est point vrai de dire comme l'Apôtre l'a fait précédemment, qu'il y en a qui sont saints et sans tache en présence de Dieu. Nous ferons à cette difficulté une double réponse. En effet, Paul n'a pas dit : « Il nous a choisis avant la création du monde, alors que nous étions saints et sans tache; mais il nous a choisis pour que nous fussions saints et sans tache, c'est-à-dire, il nous a choisis nous qui n'avions été auparavant, ni saints, ni sans tache, afin que nous puissions le devenir en vertu de ce choix. C'est ce qu'on peut appliquer aux pécheurs convertis à une nouvelle vie et ainsi est-il vrai de dire : « Tout homme vivant ne sera point justifié en votre présence » c'est-à-dire pendant toute sa vie, durant tout le temps de son existence dans ce monde. Ces paroles ainsi entendues sont tout à fait contraires à ceux qui disent qu'avant la création du monde, des âmes ont été choisies à cause de leur sainteté et de leur exemption de tout péché. Car, encore une fois, Paul et ceux qui lui sont semblables sont choisis non parce qu'ils étaient saints et immaculés, mais ils sont

magisterium animarum peccatricium, ut ad prædicationem eorum reverterentur ad eum locum unde corruerant; et hoc esse quod a Moyse in octogesimo nono psalmo dicatur : « Domine, refugium factus es nobis in generatione et generationem; antequam montes firmarentur, et fieret terra, et orbis terrarum » *Psal.* LXXXIX, 1. Quod scilicet antequam mundus fieret, et universa generatio principium sumeret, sanctis suis Deus refugium fuerit. Quod autem ait, « ut essemus sancti et immaculati coram ipso, » inter sanctum et immaculatum hoc interest, quod sanctus et immaculatus quoque intelligi potest, immaculatus vero non statim et sanctus. Parvuli quippe immaculati sunt, quia integro corpore nullum fecere peccatum; et tamen non sancti, quia sanctitas voluntate et studio comparatur. Et quod immaculatus dici potest ille qui peccata non fecit, sanctus autem is qui virtutibus plenus sit, juxta illud quod in quodam psalmo scribitur : « Qui ambulat sine macula, et operatur justitiam » *Psal.* XIV, 2. Et in Cantico canticorum : « Tota speciosa es, proxima mea, et macula non est in te *Cant.* IV, 7. Quæritur quomodo sanctus quis et immaculatus sit coram Deo, cum propheta testetur, dicens : « Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. » Aut enim sancti et immaculati coram Deo Ephesii sunt, et falsum est hoc quod dicitur : « Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens. » Aut si nemo justificatur in conspectu Dei, falsum est quod præcessit, sanctos et immaculatos esse in conspectu Dei, ad quod bifariam est respondendum. Non enim ait Paulus : Elegit nos ante constitutionem mundi, cum essemus sancti et immaculati; sed, elegit nos ut essemus sancti et immaculati, hoc est, qui sancti et immaculati ante non fuimus, ut postea essemus. Quod et de peccatoribus ad meliora conversis dici potest, et stabit illa sententia : « Non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens, » id est, in tota vita sua, in omni quo in mundo isto conversatus [*Al.* versatus] est tempore. Quod quidem ita intellectum, et adversum eum facit, qui antequam mundus fieret, animas dicit electas esse propter sanctitatem et nullum vitium peccatorum. Non enim, ut ante jam dixi-

choisis et prédestinés, afin que dans la vie qui doit suivre, ils deviennent par leurs bonnes œuvres et leurs vertus, saints et sans tache. Enfin une autre raison de l'entendre ainsi, c'est que le prophète n'a point dit : « Quelqu'un des hommes vivants, ne sera point justifié devant vous, » mais « tout homme vivant, » c'est-à-dire tous ne seront point justifiés, mais quelques-uns le seront.

« Lui qui nous a prédestinés dans sa charité, pour être ses enfants adoptifs par Jésus-Christ. » On peut lire ce texte de deux manières, en réunissant le mot charité, ou à ce qui précède, ou à ce qui suit, avec ce qui précède de cette manière : « Afin que nous soyons saints et sans tache devant lui dans la charité; » et ensuite : « Lui qui nous a prédestinés pour être ses enfants adoptifs par Jésus-Christ. » Ou bien avec ce qui suit, en lisant : « Lui qui nous a prédestinés pour être ses enfants adoptifs par Jésus-Christ. » La version latine n'explique pas la différence qui existe entre ces deux mots grecs προορίσας et ὁρισθέντος. Ce que l'Apôtre dit plus haut se rapporte à ceux qui n'étaient pas autrefois, à qui Dieu a pensé avant qu'ils fussent, et qui ont existé ensuite. Ce qui suit, au contraire, a pour objet celui que nulle pensée, nulle volonté n'a précédé, mais qui a toujours été et qui n'a jamais eu de commencement d'existence. Pour ceux donc qui n'existaient pas auparavant, et qui n'ont reçu l'existence que plus tard, saint Paul se sert du mot προορισθεντες. Mais en parlant du Fils, c'est-à-dire, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il emploie le mot ορισθέντοσ, parce qu'il a toujours été avec le Père, et jamais la volonté du Père n'a précédé pour qu'il existât. Nous concluons de là, que le Père a toujours existé, ainsi que le Fils, et qu'ils ont la même nature, comme ils sont en possession de la même éternité. Une autre vérité sort de là, c'est que, lorsque Dieu nous prédestine ou nous réserve d'avance à devenir ses enfants adoptifs par Jésus-Christ, nous ne pouvons cependant devenir ses enfants, qu'à la condition de recevoir la foi et la connaissance de Jésus-Christ son Fils. Il est son Fils par nature, nous ne le sommes que par adoption. Il n'a jamais cessé d'être son Fils; pour nous, nous avons été prédestinés à l'être avant notre existence, et nous avons reçu l'esprit d'adoption, lorsque nous avons cru au Fils de Dieu.

« Selon le décret de sa volonté. » Le mot εὐδοχίαν, que la version latine a traduit par « placitum » est composé de deux mots grecs pris dans leur entier, de Εὖ et de Δοχεῖν, c'est-à-dire, en latin de *bene* et de *placitum*, ce que

mus, eliguntur Paulus, et qui ei similes sunt, quia erant sancti et immaculati; sed eliguntur et prædestinantur, ut in consequenti vita per opera atque virtutes sancti et immaculati fiant. Deinde et sic sentiendum est, quia non dixerit : « Non justificabitur in conspectu tuo quispiam vivens; » sed, omnis vivens, id est, non justificabuntur omnes; justificabuntur vero aliqui.

« In charitate prædestinans nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum. » Dupliciter legendum, ut charitas vel cum superioribus, vel inferioribus copuletur. Cum superioribus ita : « ut essemus sancti et immaculati coram ipso in charitate, » et postea sequatur : « prædestinans nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum [Al. *ipso*]. Cum inferioribus autem sic : « in charitate prædestinans nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum. » Differentiam vero Græci sermonis προορίσας et ὁρισθέντος. Latinus sermo non explicat. Superior quippe sermo ad eos refertur, qui antea non fuerunt, et priusquam fierint, de his cogitatum est, et postea substiterunt. Inferior vero de eo quem nulla cogitatio, voluntas nulla præcessit, sed semper fuit, et numquam ut esset, accepit exordium. Unde recte nunc de his qui cum ante non essent, postea substiterunt, dicitur προορισθέντες. De Filio vero, hoc est, de Domino nostro Jesu Christo, in alio loco scriptum est ὁρισθέντος, quia semper cum Patre fuit, et numquam eum ut esset, voluntas paterna præcessit. Ex quo colligitur semper Patrem, semper fuisse Filium, et in quibus æternitas coæqualis est, eamdem esse naturam. Nec non etiam hoc inferendum, quod cum prædestinet nos, sive præfiniat [*Al.* definiat] Deus, in adoptionem filiorum per Jesum Christum; tamen non ante filii esse possumus [*Al.* possimus], nisi Filii ejus Jesu Christi fidem et intelligentiam recipiamus. Et ille quidem natura Filius est; nos vero adoptione. Ille numquam Filius non fuit : nos antequam essemus, prædestinati sumus et tunc spiritum adoptionis accepimus, quando credidimus in Filium Dei.

« Secundum placitum voluntatis suæ. » Verbum εὐδοχίαν, quod Latinus sermo interpretatus est, « placitum, » apud Græcos compositum est ex duobus integris, ἀπὸ τοῦ Εὖ, καὶ τοῦ Δοχεῖν, a « bene, » et a « placito, » quod nos possumus dicere « beneplacitum, »

nous pouvons exprimer par *beneplacitum*. En effet, ce qui plaît, ne plaît pas toujours avec raison, et on ne peut employer le mot εὐδοκία, c'est-à-dire, «beneplacitum,» que lorsque ce qui plaît a l'approbation de la raison. Les Septante ont traduit ce mot de l'hébreu *reson*, inventant un mot nouveau pour exprimer des choses nouvelles. Ceux qui pensent qu'avant la création du monde, les âmes ont habité avec les anges et d'autres puissances spirituelles, la Jérusalem céleste, prennent occasion de ce passage, pour dire qu'il n'est point conforme au bon plaisir de Dieu, ni pour la louange et la gloire de sa grâce, d'admettre que les uns seront privés de tout, barbares, esclaves, faibles ; les autres riches, romains, libres, robustes, et que des gens d'illustre ou de basse condition naîtront dans les diverses parties du monde, si des causes n'avaient précédé pour mériter à chacune de ces âmes le sort qui lui est fait. Ils pensent également comprendre, mais ne comprennent pas, en effet, ces paroles de l'épître aux Romains : « Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de tirer de la même masse d'argile un vase de gloire et un autre destiné à l'opprobre? » *Num.* IX, 21, en leur donnant le même sens, c'est-à-dire, que de même qu'une vie bonne ou mauvaise, laborieuse ou facile n'a aucune raison d'être en ce monde, si nous ne croyons au jugement futur de Dieu, ainsi les conditions différentes de ceux qui naissent en ce monde, accusent la justice de Dieu, si les mérites précédents de ces âmes n'en donnent l'explication. Car, disent-ils, si nous ne l'entendons pas dans ce sens, ce ne sera ni le bon plaisir de la volonté de Dieu, ni pour la louange et la gloire de sa grâce, que Dieu ait choisi les uns avant la création du monde, pour être saints et sans tache, et avoir part à l'adoption par Jésus-Christ, tandis qu'il a prédestiné les autres à une condition misérable et à des peines éternelles.

« Pour la louange et la gloire de sa grâce, par laquelle il nous a justifiés en son Fils bien-aimé. » Quelle est, disent-ils, cette louange et cette gloire de la grâce de Dieu, qui consiste à justifier les uns en Jésus-Christ, de réserver les autres à d'éternels supplices; d'aimer Jacob avant qu'il sorte du sein maternel; de haïr Esaü avant qu'il ait pu mériter cette haine par ses actions, à moins d'admettre des causes antécédentes qui justifient la justice de Dieu? Donc, toute la grâce que nous obtenons pour la louange et la gloire de celui qui nous a justifiés reçoit son accomplissement dans son Fils bien-aimé, c'est-à-dire, en Notre-Seigneur et Sauveur, car en dehors de la sagesse, de la vérité, de la justice, de la paix, de la rédemption et des autres vertus, aucun bien ne peut se concevoir. Il ne faut pas regarder comme authentique l'addition qu'on lit dans les manus-

quia non statim omne quod placuit, et bene placere potest, sed ibi tantum εὐδοκία hoc est, « beneplacitum » dicitur, ubi quod placuit, recte placitum comprobatur. Hunc autem sermonem de Hebraico RESON, Septuaginta interpretes transtulerunt, rebus novis, nova verba fingentes. Invadunt itaque in hoc loco occasionem, qui ante conditionem mundi, animas putant cum angelis et cæteris virtutum nominibus in cœlesti Jerusalem fuisse versatas, quod nec beneplacitum Dei, nec in laudem gloriæ ejus, et gratiæ possit intelligi, alios nudos, barbaros, servos, debiles; alios divites, Romanos, liberos, sanos, ignobiles, vel nobiles in diversa orbis parte generari, nisi causæ præcesserint, quibus ex meritis hæc animarum unaquæque sortita sit. Et illud quod ad Romanos scriptum se quidam putant nosse, nec norunt : « An non habet potestatem figulus de eadem massa facere aliud vas in honorem, aliud in contumeliam » *Rom.* IX, 21? ad eumdem sensum referunt; ut quomodo vita bona, sive mala, laboriosa, vel facilis, frustra in isto mundo agitur, nisi credamus Dei futurum judicium esse; ita et diversitas in hoc mundo nascentium justitiam Dei arguat, nisi animarum merita præcesserint. Si enim, inquiunt, hæc non ita accipimus, nec beneplacitum voluntatis Dei erit, nec in laudem gloriæ et gratiæ ejus, alios elegisse ante constitutionem mundi, ut essent sancti et immaculati, et haberent adoptionem per Jesum Christum; alios ultimæ conditioni, et pœnis perpetuis destinasse.

« In laudem gloriæ gratiæ suæ, in qua gratificavit nos in dilecto. » Quæ laus, inquiunt, gloriæ gratiæ Dei est, alios gratificare in Christo, alios æternis præparare suppliciis; amare Jacob, antequam oriatur ex utero; odisse Esau priusquam digna odio perpetraret, nisi causæ præcesserint quæ justitiam Dei probent? Omnis ergo gratia quam consequimur in gloriam, et laudem ejus qui nos justificavit [*Al.* gratificavit] in dilecto, hoc est, in Domino nostro, et Salvatore completur; quia absque sapientia, veritate, justitia, pace, redemptione, cæterisque virtutibus, nullum bonum intelligi potest. Nec putandum quod in Latinis codicibus habetur scriptum esse, « in dilecto filio suo, » sed simpliciter, « in dilecto ; » et si quidem esset additum, « dilecto Dei, » vel « dilecto

crits latins « dans son Fils bien-aimé; » le texte véritable est simplement « dans son bien-aimé. » Si l'auteur sacré avait ajouté « dans le bien-aimé de Dieu, » ou « dans le bien-aimé du Père, » le sens naturel et admis de tous serait que Notre-Seigneur Jésus-Christ serait aimé du Père, mais nous n'aurions pas accordé une grande prérogative à sa nature de Fils, en disant qu'il est aimé comme le sont les autres créatures. En effet, l'auteur de la sagesse dit à Dieu : « Vous aimez tout ce qui est, et vous ne rejetez rien de tout ce que vous avez fait, car vous n'avez rien créé, rien établi avec haine » *Sag.* XI, 25. Si le texte portait : « par laquelle il nous a justifiés dans son bien-aimé par-dessus tous les autres, » tout scrupule disparaîtrait, parce que nous savons que les patriarches et les prophètes et tous les saints ont été aimés de Dieu. Mais comme nous lisons simplement et absolument « dans son bien-aimé, » il faut, pour avoir le vrai sens, sous-entendre : « par tous. » En effet, si Jésus-Christ, comme nous l'avons dit souvent, est la sagesse, la justice, la paix, la joie, la continence et toutes les autres vertus, ces noms seuls des vertus sont aimés de ceux qui ne veulent point les imiter, et il n'est point de scélérat si avéré qui ne dise qu'il aime la sagesse et la justice. De même que l'opinion de tous les hommes s'accorde à reconnaître que la substance de Dieu est divine, et qu'elle ne peut être comprise par aucune intelligence, et qu'on tombe dans l'erreur en affirmant qu'elle est de telle et telle forme, ainsi tous aiment Jésus-Christ considéré comme la réunion de toutes les vertus, bien qu'un grand nombre ne puissent prouver par des faits ce qui est l'objet de leur affection. C'est le bien-aimé qu'Isaïe, je pense, avait en vue lorsqu'il disait : « Je chanterai à mon bien-aimé le cantique de son proche parent pour sa vigne » et l'auteur du psaume vingt-huitième : « Le Seigneur brisera les cèdres du Liban et les mettra en pièces comme le jeune taureau du Liban, ou comme le faon chéri de la licorne, » *Ps.* XXVIII, 6.

« Dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang, et la rémission de nos péchés. » On ne rachète que celui qui est captif, et qui, tombé au pouvoir de ses ennemis, a cessé d'être libre. C'est ainsi que nous sommes, dit-on, captifs en ce monde, asservis à des principautés, à des puissances qui font peser sur nous le joug de la servitude, et nous ne pouvons étendre les mains, ni lever les yeux au ciel, si un rédempteur ne vient nous délivrer. Mais quel est celui dont la puissance sera assez grande pour payer la rançon de tout l'univers? Jésus-Christ, Fils de Dieu, a donné son propre sang et après nous avoir arrachés de la servitude, nous a gratifiés de la liberté. En effet, si nous en croyons le récit des historiens pro-

Patris, » esset simplex intelligentia, et omnium opinione vulgata, quod Dominus noster Jesus Christus diligeretur a Patre ; sed non magnum aliquid proprietati Filii concederemus, cum sic Filius diligeretur, ut cætera. Dicitur quippe ad Deum [*Al.* eum] ; « Diligis omnia, et nihil abjicis eorum quæ fecisti : Neque enim odio quid habens condidisti » *Sap.* XI, 23. Aut si esset oppositum, « in qua gratificavit nos in dilecto præ omnibus, » universus scrupulus fuisset ablatus, quia et patriarchas et prophetas, et omnes sanctos viros scimus a Deo fuisse dilectos. Nunc vero in eo quod absolute locutus est, dicens : « in dilecto, » ita mihi intelligendum videtur, ut subaudiatur, « ab omnibus. » Si enim Christus, ut sæpe jam diximus, sapientia est, justitia, pax, gaudium, continentia, et cætera, hæc virtutum vocabula etiam hi qui sequi nequeunt diligunt, et nullus tam confessi sceleris est, ut non sapientiam et justitiam amare se dicat. Quomodo et de substantia Dei omnium hominum consentit opinio, quod divina sit, et nullius sensu facile comprehendatur, errat vero unusquisque, dum talem, vel talem eam putat ; ita et Christum, secundum id quod diversas virtutes sonat, omnes diligunt, licet plures factis non possint probare quod diligunt. Iste est dilectus quem æstimo et in Isaia significari : « Cantabo dilecto canticum dilecti vineæ meæ » *Isai.* V, 1 ; et : « Vinea facta est dilecto; » et in vigesimo octavo psalmo : « Conteret Dominus cedros Libani, et comminuet eas, ut vitulum Libani, et dilectus sicut filius unicornium » *Psal.* XXVIII. 6.

« In quo habemus redemptionem per sanguinem ipsius, remissionem peccatorum. » Ille redimitur qui captivus est, et in hostium veniens potestatem liber esse desivit : ita et nos quidam dicunt in hoc mundo esse captivos, et sub principibus et potestatibus jugo servitutis teneri, nec ante vinctas catenis explicare manus, et oculos sursum attollere, nisi redemptor advenerit. Sed quis iste, aiunt, tantus et talis, qui possit pretio suo totum orbem redimere? Jesus Christus Filius Dei proprium sanguinem dedit, et nos de servitute eripiens libertate donavit. Et revera si historiis gentilium credimus, quod Codrus, et Curtius, et Decius Mures pestilentias urbium, et fames, et bella suis mortibus represserint

fanes, Codrus, Curtius et des Decius Mures ont conjuré par leur mort, les pestes des villes, les famines et les guerres; combien plus devons-nous juger possible que le Fils de Dieu ait purifié par son sang, non pas une ville seulement, mais tout l'univers? Or, on peut entendre dans un double sens la chair et le sang de Jésus-Christ; ou la chair spirituelle et divine dont il a dit lui-même : « Ma chair est vraiment une nourriture et mon sang est vraiment un breuvage « *Jean* VI, 56; et encore : « Si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang, vous n'aurez pas la vie éternelle. » *Ibid.* 54; ou bien la chair qui a été crucifiée, et le sang qui a été répandu par la lance du soldat. Conformément à cette division, on peut entendre la chair et le sang de deux manières. Dans les saints, la chair qui doit voir le salut de Dieu, et la chair et le sang qui ne peuvent posséder le royaume de Dieu. Une conséquence de notre rédemption par le sang de Jésus-Christ, c'est, ajoute l'Apôtre, que nous avons reçu la rémission de nos péchés. Car, si nous n'étions préalablement rachetés, c'est inutilement que nos péchés nous seraient pardonnés. Et nous ne pouvons recevoir le pardon de nos péchés, et cesser d'être esclaves, si le vainqueur, qui n'a triomphé autrefois que par son sang, n'en reçoit la rançon.

« Selon les richesses de sa grâce qu'il a répandues sur nous avec abondance. » Celui qui comprend ces paroles de l'Écriture : « C'est par la grâce que vous avez été sauvés, et non par les œuvres » *Ephès.* II, et les débiteurs de l'Évangile qui devaient cinquante ou cinq cents deniers *Luc.* VI, et où nous voyons que celui à qui on remet davantage, aime aussi davantage, peut également comprendre que la grâce de Dieu s'est répandue sur nous avec abondance et selon l'étendue de ses richesses, surtout dans l'Église, qui a été formée des gentils, qui était étrangère aux alliances et aux promesses d'Israël par la chute duquel nous avons obtenu le salut. Quelle abondance de grâces dans saint Paul encore, et dans les autres saints dont il est dit : « Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges? » I *Cor.* V, 3, et dans un autre endroit : « Que les anges désirent contempler » *Pier.* I, 12. et ailleurs : « Mon Père, faites que comme vous et moi nous sommes un, ainsi ils soient eux-mêmes un en nous, » *Jean.* XVII, 21. Les richesses de la grâce ne sont pas venues en vain pour celui qui selon la mesure de la fragilité humaine, s'efforce, travaille, se donne de la

quanto magis hoc in Dei Filio possibile judicandum est, quod cruore suo, non urbem unam, sed totum purgarit orbem! Dupliciter vero sanguis Christi, et caro intelligitur, vel (1) spiritualis illa atque divina, de qua ipse dixit : « Caro mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus » *Joan.* VI, 56; et : « Nisi manducaveritis carnem meam, et sanguinem meum biberitis, non habebitis vitam æternam » *Ibid.*, 54; vel caro et sanguis, quæ crucifixa est, et qui militis effusus est lancea. Juxta hanc divisionem et in sanctis ejus diversitas sanguinis et carnis accipitur, ut alia sit caro quæ visura est salutare Dei; alia caro et sanguis quæ regnum Dei non queant possidere. Consequenter autem post redemptionem sanguinis Christi, remissionem accepisse scribimur peccatorum; quia nisi redempti fuerimus, frustra nobis peccata donantur. Nec ante veniam accipere possumus delictorum, et servi esse cessamus, nisi pretium pro nobis cruentus quondam victor acceperit.

« Secundum divitias gratiæ ejus qua [Al. *quæ*] « abundavit in nobis. » Qui intelligit hoc quod dictum est : « Gratia estis salvati, et non ex operibus » *Ephes.* II, et quinquaginta et quingentorum denariorum in Evangelio debitorem *Luc.* VII : quod qui plus dimittitur, plus diligat; iste potest scire quod secundum divitias suas Dei gratia abundarit in nobis; maxime in Ecclesia de gentibus congregata, quæ aliena fuit a testamento et promissionibus Israel, cujus delicto nos salutem consecuti sumus. Annon est magnitudo gratiarum in Paulo, et in cæteris sanctis, de quibus dicitur : « Nescitis quoniam Angelos judicabimus » I *Cor.* V, 3? et in alio loco : « In quem desiderant angeli considerare » I *Petr.* I, 12 : et rursum : « Pater, da ut quomodo ego, et tu unum sumus, sic et ipsi in nobis unum sint » *Joan.* XVII, 21. Has divitias gratiarum ille in se non facit vacuas, qui quantum valet humana fragilitas, nititur, laborat, atque contendit, et cum Apostolo loquitur : « Gratia ejus in

(1) Divinam hic et spiritualem carnem Christi vocat Hieronymus, quia in sacramento Eucharistiæ divina virtute consecratur; spiritualis et misibilis existit in eo; ac denique invisibiliter et spiritualiter sub specie visibili sumitur et manducatur. Quamvis autem his omnibus modis sit divina caro et spiritualis; vera tamen ac substantialis est juxta comparationem quam consequenter instituit idem Hieronymus, de diversitate sanguinis et carnis in homine Christiano. MART. — Atque hoc rursus notatum ante nos Martianæo, spiritualem abs Hieronymo carnem dici, quod in Eucharistiæ sacramento spiritualis, atque invisibilis sit, divina tamen et vera caro, ut ex ipso contextu liquet. *Ed. Mig.*

peine et peut dire avec l'Apôtre : « sa grâce n'a pas été stérile en moi, » I *Cor.* xv. Mais pour celui qui oublie la grandeur du bienfait, et se laisse entraîner vers le mal, il réduit à la pauvreté la grâce de Dieu si riche et si abondante.

« Nous faisant connaître en toute sagesse et en toute prudence le mystère de sa volonté. » Les Stoiciens eux-mêmes, pensent que la sagesse et la prudence sont différentes et disent : La sagesse est la connaissance des choses divines et humaines, la prudence est la connaissance des choses humaines et mortelles seulement. D'après cette division nous pouvons dire que la sagesse a pour objet les choses invisibles et visibles, et la prudence les choses visibles seulement. On demande donc comment Dieu nous a fait connaître le mystère de sa volonté en toute sagesse et en toute prudence. Il nous faut d'abord entendre que le mystère de sa volonté, c'est notre rédemption par le sang de son Fils, et la rémission des péchés selon les richesses de sa grâce qui s'est répandue sur nous, il nous faut encore admettre qu'en croyant à la passion du Sauveur, (laquelle est une folie pour les incrédules), nous faisons profession de sagesse et de prudence. Ensuite, que par les Écritures il nous a fait connaître tous les mystères, comment il a créé d'abord le ciel et la terre, donné la forme, l'ordre, la disposition à tout ce qu'ils renferment; comment il a formé l'homme et rempli le monde jusqu'à la passion de Jésus-Christ; comment les choses visibles nous aident à connaître les choses invisibles. Enfin, que les créatures qui sont sur la terre exigent elles-mêmes l'usage de la sagesse et de la prudence. Quel est en effet celui d'entre nous qui sait pourquoi les oiseaux sont suspendus dans les airs, et les poissons dans les fleuves, qu'est-ce qui met en mouvement les pieds de l'homme, et excite la fureur des bêtes féroces? Mais nous prévoyons une objection que va nous faire aussitôt un lecteur attentif. Si Paul avoue ne connaître qu'imparfaitement, ne prophétiser que d'une manière imparfaite, et ne voir que comme dans un miroir et sous des images obscures I, *Cor.* xiii, comment le mystère de Dieu lui a-t-il été révélé et aux Éphésiens, en toute sagesse et en toute prudence? Nous sommes forcés par la nécessité de changer l'ordre suivant lequel on doit lire le texte de cette manière : « Selon le décret de sa volonté pour la louange et la gloire de sa grâce, par laquelle il nous a justifiés en son bien-aimé; dans lequel nous trouvons la rédemption par son sang, et la rémission de nos péchés selon les richesses de sa grâce qu'il a répandues sur nous avec abondance en toute sagesse et en toute prudence, et après avoir ainsi rattaché à ce qui précède ces paroles : « en toute sagesse et en toute prudence; » nous reprenons la suite : « Pour nous faire connaître

me non fuit vacua » I *Cor.* 15. Qui vero beneficii magnitudinem non recordans, ad deteriora delabitur, in isto dives gratia Dei, et opulenta largitio paupertate tenuatur.

« In omni sapientia et prudentia notum nobis faciens mysterium voluntatis suæ. » Sapientiam et prudentiam esse diversas, Stoici quoque opinantur, dicentes : » Sapientia est rerum divinarum humanarumque cognitio; prudentia vero tantum mortalium. » Juxta hanc divisionem possumus sapientiam invisibilium, et visibilium accipere; prudentiam vero tantum visibilium. Quæritur itaque quomodo nobis Deus, in omni sapientia, et prudentia notum fecerit mysterium voluntatis suæ. Et quidem primum simpliciter accipiendum, quod mysterium voluntatis ejus, redemptio nostra sit, per sanguinem Filii ipsius, et remissio peccatorum, secundum divitias gratiæ ejus qua [*Al.* quæ] abundavit in nobis. Quod scilicet nos in Domini passione credentes (quæ est stultitia non credentibus) sapientiam possideamus atque prudentiam. Deinde quod per Scripturas suas nobis nota fecerit universa mysteria ; quomodo primum cœlum, et terram machinatus sit, et omnia quæ intra ea sunt, fecerit, ordinarit atque distinxerit ; ut plasmatus homo, et usque ad passionem Christi mundus impletus sit, quomodo ex visibilibus ea quæ sunt invisibilia cognoscantur. Ad extremum, quod etiam ea quæ in terra sunt, sapientia indigeant atque prudentia. Quotus enim quisque nostrum scit quid sit illud quod aves in aera suspendat, pisces in fluctibus, nec non hominum gressus promoveat, et rabiem incitet bestiarum? Sed qui diligens lector est, statim nobis illud opponet : Si ex parte cognoscit Paulus, et ex parte prophetat, et nunc videt per speculum in ænigmate I *Cor.* xiii, quomodo vel ipsi, vel Ephesiis, in omni sapientia atque prudentia Dei mysterium revelatum est? Hac itaque necessitate compellimur mutare ordinem lectionis, et facere : « Secundum placitum voluntatis suæ, in laudem gloriæ gratiæ tuæ, in qua gratificavit nos in dilecto ; in quo habemus redemptionem per sanguinem ipsius, remissionem peccatorum, secundum divitias gratiæ ejus, quæ abundavit in nobis in omni sapientia et prudentia, » ut cum hucusque distinxerimus, quo scilicet, « omni sapientia e

le mystère de sa volonté selon sa bienveillance. » Tout en admettant comme vraies ces paroles, qu'ils ne vivent et ne prophétisent que d'une manière imparfaite, on peut dire que ce mystère leur a été révélé en toute sagesse et toute prudence. Non pas qu'ils aient appris ce mystère en toute sagesse et en toute prudence, mais Dieu leur a révélé ce mystère en toute sagesse et en toute prudence selon la mesure de leur intelligence.

« Selon le dessein par lequel il avait résolu en lui-même, dans la dispensation de la plénitude des temps. » L'Apôtre avait dit précédemment : « selon le dessein de sa volonté » ici il dit simplement : « selon son dessein, » sans parler de la volonté. D'un côté le texte porte : προορισμὸν c'est-à-dire « la prédestination à l'adoption des enfants par Jésus-Christ, » de l'autre, πρόθεσιν, c'est-à-dire le dessein. Or, ceux qui ont coutume de discuter la propriété des termes, établissent cette différence entre la prédestination et le dessein, que la prédestination d'une chose signifie que cette chose existe longtemps auparavant dans l'esprit de celui qui arrête que cette chose existera ; tandis que le dessein est bien plus rapproché de l'action, et que l'effet suit de près la pensée. Quant à ce qui suit : « et avait résolu en lui » il faut le rapporter au mystère, dont il a dit précédemment : « pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, » lequel mystère était dans la dispensation de la plenitude des temps, afin que toutes choses fussent accomplies au temps marqué. Car, de même que l'héritier, tant qu'il est petit, n'a aucun droit à l'héritage, quoiqu'il soit propriétaire de ses biens, *Galat.* IV ; ainsi le mystère que Dieu avait prédestiné pour nous adopter comme ses enfants, n'a pu avoir son accomplissement qu'à la condition de venir en son temps. C'est ce que dit ailleurs saint Paul en employant le singulier : « Lorsque la plénitude des temps fut arrivée, alors Dieu envoya son Fils ; » *Ibid.* IV, 4, qui n'a pu venir avant que le temps mystérieusement marqué fût arrivé.

« De résumer dans le Christ tout ce qui est dans les cieux, et tout ce qui est sur la terre. » (Des manuscrits ajoutent « en lui. » Au lieu du mot *recapitulare*, les manuscrits latins portent : *instaurare*, (d'autres *restaurare.*) Et je m'étonne que les traducteurs ne se soient pas servi du mot grec, alors que la dialectique et la philosophie ont fait usage de ce mot tel qu'il est dans le texte grec. En effet, les orateurs dans leur péroraison, ou avant leur péroraison, lorsqu'ils terminent leur plaidoyer, pour aider la mémoire des juges et de ceux qui ont entendu les débats, ont coutume de faire un résumé,

prudentia, » ad superiora jungantur, deinceps inferamus : « notum faciens nobis mysterium voluntatis suæ secundum placitum suum. » Potest autem et hac manente sententia, quod ex parte videant, et ex parte prophetent, nunc in omni sapientia et prudentia, dici revelatum eis esse mysterium. Non quo ipsi in omni sapientia et prudentia mysterium didicerint, sed Deus in omni sapientia sua atque prudentia, juxta quod consequi poterant, eis mysterium revelaverit.

« Secundum placitum suum quod proposuit in eo in dispensatione plenitudinis temporum. » Supra dixerat, « secundum placitum voluntatis suæ ; » nunc, « secundum placitum suum, voluntate detracta. Ibi προορισμὸν, id est, « prædestinationem in adoptionem filiorum per Jesum Christum » posuit : hic vero πρόθεσιν, id est, « propositionem. » Inter prædestinationem autem, et propositum, hi qui solent inter verba discutere, hoc asserunt interesse, quod prædestinatio alicujus rei multo ante in mente ejus qui destinet quid futurum sit, præfiguret : Propositum autem, cum jam vicina sit machinatio, et pene cogitationem sequatur effectus. Quod vero ait, « proposuit in eo, » ad mysterium referendum est ; siquidem supra dixerat : « ut notum faceret nobis mysterium voluntatis suæ, » quod mysterium dispensati est plenitudinis temporum, ut statuto tempore omnia compleantur. Quomodo enim hæres quamdiu parvulus est, licet ipsius bona sint, tamen necdum ei debetur hæreditas *Galat.* IV ; ita et mysterium quod prædestinatum fuerat a Deo in adoptionem filiorum ejus, ante non potuit dispensari, nisi suo veniret tempore. De quo et alibi numero singulari Paulus ait : « Ut autem venit plenitudo temporis, misit Deus Filium suum » *Ibid.*, IV, 4 : qui ante venire non potuit, nisi mysterium temporis impleretur.

« Recapitulare omnia in Christo, quæ in cœlis, et quæ in terra » [Al. addit *sunt*], « in ipso. » Pro « recapitulare » in Latinis codicibus scriptum est, « instaurare » [Al. *restaurare*]. Et miror cur ipso verbo Græco non usi sint translatores, cum istiusmodi licentia, dialectica et philosophia sicut in Græco habentur, assumptæ sint. Nam et oratores in epilogis, vel ante [*Al.* inter] epilogos, in fine causarum propter memoriam judicum et eorum qui audiere negotia, « recordationem, » id est, ἀνακεφαλαίωσιν solent facere, ut

une récapitulation, ἀνακεφαλαίωσιν pour renfermer dans un court exposé les longs développements dans lesquels ils viennent d'entrer, et pour que chacun des auditeurs se rappelle facilement ce qu'il a entendu. Voici donc le sens de ce passage: toute la dispensation des créatures visibles et invisibles qui a eu lieu avant et après la création du monde promettait l'avènement du Fils de Dieu. Ainsi Adam qui a été chassé du Paradis terrestre venait d'y être ramené par le Sauveur *Gen.* III. L'unité du langage qui a été brisée dans la construction de la tour *Gen.* XI, était une figure du don des langues, tel qu'il est rapporté dans les Actes des apôtres, *Act.* II. C'est comme figure du Seignour, qu'Isaac a porté lui-même l'instrument de son supplice. Samson laissant croître sa chevelure consacrée à Dieu, aime Dalila, qui était pauvre, et lui découvre tous les secrets de son cœur, *Jud.* XVI, et en cela il figurait le mystère de l'union du Sauveur avec l'Église pauvre et dénuée de tout bien. Tout se trouve donc résumé dans la passion et la croix du Seigneur, c'est-à-dire, tout se trouve compté dans cet abrégé. Pour rendre cette vérité plus évidente, prenons un exemple dans les choses habituelles de la vie. Supposons que j'aie prêté à différentes époques vingt deniers, puis après cinq, et puis quinze, et encore trente trois fois dix. Si je veux additionner toutes ces différentes sommes, le chiffre montera jusqu'au nombre cent et dans un seul nombre j'aurai toutes les sommes énumérées précédemment. C'est ainsi que tous les mystères, et toute la dispensation des faits anciens qui ont eu lieu non seulement sur la terre, mais dans le ciel, se trouvent accomplis dans la passion de Jésus-Christ. Jésus-Christ a souffert une seule fois, il a été enseveli, il est ressuscité ; il est remonté vainqueur vers son Père; cela me suffit, je n'ai pas besoin des anciens nombres, je les ai tous dans un seul; considérez attentivement, que non seulement tous les faits historiques des Écritures, que l'Esprit Saint rapporte comme ayant eu lieu sur la terre, mais encore les événements cachés qui se sont passés dans le ciel, se trouvent résumés dans la passion de Jésus-Christ.

« C'est en lui que nous avons été appelés par le sort, ayant été prédestinés selon le décret de celui qui fait toutes choses suivant le conseil de sa volonté. » Les mots d'héritages et de sort par lesquels nous entrons en participation des biens du Christ, nous montrent que nous avons été affranchis d'une puissance pour passer sous une autre, et que suivant ce qui est écrit : « Quand le Très-Haut divisait les nations, quand il séparait les enfants d'Adam » nous avons cessé d'être soumis aux anges pour devenir la part du Seigneur. Ceux-ci étaient en possession de ce qui leur était étranger et de ce qui leur

quæ prius latius disputarant, brevi postea sermone comprehendant, et unusquisque recordari eorum incipiat quæ audivit. Sensus itaque in præsenti loco iste est : Omnis dispensatio quæ et ante mundum, et postea esse cœpit in mundo, tam invisibilium quam visibilium creaturarum, adventum Dei Filii pollicebatur. Quod Adam qui de paradiso ejectus est, per Salvatorem revocandus erat *Genes.* III. Quod in fabricatione turris, linguarum unitas scissa est *Gen.* XI, in Actibus apostolorum portendebat dona linguarum *Actor.* II. Quod Isaac in typo Domini, crucem suam ipse portavit *Genes.* III. Quod Samson sanctam comam nutriens, Dalilæ pauperis dilexit amplexus, et omnia cordis sui secreta confessus est *Judic.* XVI. Salvatoris et Ecclesiæ ex Gentibus vere pauperis et egenæ mysterium significabat *Joan.* XIX. In cruce itaque Domini, et in passione ejus recapitulata sunt omnia, id est, universa in hac ἀνακεφαλαιώσει supputata. Quod ut manifestius fiat, quotidianæ consuetudinis aliquod ponamus exemplum. Verbi causa : Viginti denarios erogavi, rursum quinque, et alios quindecim; triginta quoque et ter decies, per diversa tempora dedi. Hæc si in unum voluero supputare, centenarii mihi numeri summa succrescit, et in uno numero habebo omnia quæ ante descripsi. Sic itaque universa mysteria et omnis dispensatio vetustatis non solum quæ in terris, sed etiam quæ in cœlis gesta est, in Christi passione completur. Cum enim semel mihi Christus passus fuerit, et sepultus, et resurrexit, et ad Patrem victor ascenderit ; non necesse habeo veterem numerum, quia in uno omnia teneo. Diligenter attendite, quod non solum omnes historiæ Scripturarum, quas in terra gestas Spiritus sanctus enumerat ; sed etiam in cœlestibus quæ nobis occultæ sunt, in Christi recapitulata passione teneantur.

« In quo et sorte vocati sumus; prædestinati secundum propositum ejus qui universa operatur secundum consilium voluntatis suæ. » Verbum hæreditatis et sortis, per quas in Christi partem venimus, ostendit nos de alia potestate ad aliam transmigrasse; et secundum illud quod in Deuteronomio scriptum est : « Quando dividebat Altissimus gentes, cum disseminaret filios Adam » *Deut.* XXIII, 8, de angelorum ditione ad partem

avait été confié, ou qu'ils avaient usurpé. Lui au contraire est rentré en possession de ce qui était à lui, et en montant aux cieux il a emmené captive la captivité, *Ps.* LXVII ; c'est-à-dire, ceux qui étaient auparavant captifs pour leur perte, il les a pris pour leur rendre la vie et les ramener au ciel ; et dans un certain sens, la captivité, a été prise alors que par cette seconde captivité, les premiers captifs ont été délivrés. Il faut remarquer encore l'emploi simultané que l'Apôtre fait de ces deux mots προορισμὸς et πρόθεσις, c'est-à-dire, prédestination et dessein, d'après lesquels Dieu opère toutes choses suivant le conseil de sa volonté. Ce n'est pas que tout ce qui se fait dans le monde, se fasse par la volonté et le conseil de Dieu, autrement il faudrait imputer le mal à Dieu comme en étant l'auteur ; mais tout ce que fait Dieu, il le fait avec conseil et par sa volonté, parce que tous ses actes sont pleins de la raison et de la puissance de celui qui les opère. Nous autres hommes nous voulons faire la plupart de nos actions avec conseil, mais l'effet ne suit pas toujours la volonté. Pour Dieu au contraire, nul ne peut lui résister ni s'opposer à l'accomplissement de sa volonté. Or, il veut toutes les choses pleines de raison et de conseil, il veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité, I *Tim.* II. Mais comme personne ne peut être sauvé sans le concours de sa propre volonté, (car nous avons notre libre arbitre), Dieu veut que nous voulions le bien, afin que grâce à cette volonté, il veuille accomplir en nous le conseil de sa volonté.

« Afin que nous soyons la louange de sa gloire, nous qui les premiers avons espéré en Jésus-Christ. » Si l'Apôtre avait dit seulement, « nous qui avons espéré en Jésus-Christ, » nous aurions clairement ce sens, que ceux qui ont espéré en Jésus-Christ ont été appelés par le sort selon le décret de celui qui fait toutes choses suivant le conseil de sa volonté. Mais maintenant l'addition de la préposition, nous force d'admettre le sens que avons discuté plus haut, en expliquant ces paroles : « Qui nous a bénis de toute bénédiction spirituelle, des dons célestes dans le Christ. Comme il nous a élus en lui avant la création du monde, afin que nous fussions saints et sans tache en sa présence, » c'est-à-dire que de même qu'il nous a bénis de toute bénédiction spirituelle, de tous les dons célestes, et qu'il nous a choisis avant la création du monde ; ainsi il est dit de nous, que nous avons espéré auparavant en Jésus-Christ, depuis le moment où nous avons été choisis, prédestinés et bénis de tous les dons célestes. Mais d'autres qui ne peuvent supporter cette doctrine que nous ayons existé et espéré en Jésus-Christ avant que notre âme fût unie à ce corps, donnent cette explication : A l'avènement de Notre-

Domini esse translatos. Et illi quidem aliena, et sibi vel commissa usurpata tenuerunt. Iste vero recepit sua ; et ascendens in altum captivam duxit captivitatem *Ps.* LXVII, id est, eos qui ante capti fuerant in perditionem, ipse cepit ad vitam, ut reduceret in excelsum ; et quodammodo est capta captivitas, dum per secundam captivitatem qui prius capti fuerant, liberantur. Considerandum quod et hic προορισμὸς et πρόθεσις, id est, « prædestinatio » et « propositum, » simul posita sint, juxta quæ operatur omnia Deus secundum consilium voluntatis suæ. Non quo omnia quæ in mundo fiant, Dei voluntate et consilio peragantur ; alioquin et mala Deo poterunt imputari ; sed quo universa quæ facit, consilio faciat et voluntate, quod scilicet et ratione plena sint et potestate facientis. Nos homines pleraque volumus facere consilio ; sed nequaquam voluntatem sequitur effectus. Illi autem nullus resistere potest, quin omnia quæ voluerit, faciat. Vult autem ea quæcumque sunt plena rationis atque consilii, vult salvari omnes, et in agnitionem veritatis venire I *Tim.* II. Sed, quia nullus absque propria voluntate salvatur (liberi enim arbitrii sumus), vult nos bonum velle, ut cum voluerimus, velit in nobis et ipse suum implere consilium.

« Ut simus in laudem gloriæ ejus, qui ante speravimus in Christo. » Si, « speravimus, » tantum [*Al.* ante] dixisset, « in Christo, » et non præmisisset, « ante speravimus, » quod Græce dicitur προηλπικότες, esset manifestior sensus, eos qui speraverunt in Christo, sorte vocatos esse [*Al.* et esse] et prædestinatos secundum propositum ejus, qui universa operatur juxta consilium voluntatis suæ. Nunc vero præpositionis adjectio, ad illam nos intelligentiam trahit, de qua superius disputavimus exponentes hoc quod scriptum est : « Qui benedixit nos in omni benedictione spirituali, in cœlestibus in Christo, sicut elegit nos in ipso ante constitutionem mundi, ut essemus sancti et immaculati coram ipso ; » quod scilicet sicut jam nos benedixerit omni benedictione spirituali in cœlestibus, et elegerit ante constitutionem mundi ; ita etiam nunc sperasse ante dicamur in Christo, ex eo tempore quo electi et prædestinati, et benedicti sumus in cœlestibus. Alius vero hoc dogma non sustinens, quod ante fuerimus et speravimus

Seigneur Jésus-Christ lorsque son nom fera fléchir tout genou dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confessera que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père *Philip.* III, lorsque toutes choses lui seront assujetties, les unes volontairement, les autres par nécessité; alors ceux qui, avant que sa majesté fût présente, auront espéré en lui, seront la louange de sa gloire et seront appelés απηλπικότας; ceux au contraire qui n'auront cru que parce qu'ils y étaient forcés, dans le temps où ni le démon, ni les anges ne pourront contester son règne, espéreront il est vrai, mais non pour la louange de sa gloire. C'est ce que nous voyons déjà s'accomplir en partie, parce que celui qui suit volontairement Dieu obtient une récompense différente de celui qui ne le suit que par nécessité. Cependant que ce soit par occasion ou en vérité que Jésus soit annoncé, peu importe, pourvu que celui qui espère et celui qui a espéré auparavant sachent qu'ils recevront des récompenses diverses suivant la différence de leur espérance.

« En qui, vous aussi avez espéré, après avoir entendu la parole de vérité, l'Évangile de votre salut; en qui, après avoir embrassé la foi, vous avez été marqués du sceau de l'Esprit de la promesse, qui est saint. » « En qui? » En Jésus-Christ sans aucun doute. Vous êtes aussi ô Éphésiens du nombre de ceux qui ont entendu la parole de vérité, l'Évangile de votre salut, en qui après avoir embrassé la foi, vous avez été marqués de l'Esprit de la promesse qui est saint. En suivant l'ordre du texte actuel la pensée ne paraît pas se dégager clairement, et on ne voit pas de membre de phrase qui corresponde à cette première partie : « En qui, vous aussi, vous avez espéré après avoir entendu la parole de vérité, » puisqu'immédiatement après, l'auteur sacré répète « en qui, » addition tout à fait inutile et dont la suppression rendrait le texte plus clair à la lecture. L'amour de Paul pour Jésus-Christ était si grand, que sous cette impression il ne cessait de nommer celui qu'il aimait sans utilité même, et contre l'ordre même de la phrase. Un lecteur attentif, en trouvera sans nous la preuve dans toutes ses épîtres. La répétition de ces mots « en qui » paraît donc répandre de l'obscurité sur la pensée de l'Apôtre, et laisser en suspension sa proposition précédente. Et ce n'est pas une gloire médiocre pour les Éphésiens d'avoir entendu non la prédication, mais la parole de vérité. Il y a en effet une grande différence entre la prédication et la parole de vérité. Comme nous le voyons par ce passage d'une autre épître : « Et mes discours et ma prédication, n'ont pas consisté dans les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais dans les preuves sensibles de l'Esprit et de la puissance de Dieu, » I *Cor.* II, 4.

in Christo, quam in isto corpore degeremus, illo intelligentiam transferet [*Al.* transfert], ut dicat : In adventu Domini Salvatoris, quando in nomine ejus omne genu flectetur cœlestium, terrestrium et infernorum, et omnis lingua confitebitur, quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris *Philipp.* III, cum ei fuerint universa subjecta, alios voluntate, alios necessitate subjiciendos, et eos qui ante præsentiam majestatis ejus speraverint in eum, futuros esse in laudem gloriæ ejus, et vocari ἀπηλπικότας; eos vero qui reperti fuerint necessitate credentes, eo tempore quo nec diabolus, et angeli ejus poterunt negare regnantem, esse sperantes; sed non in laudem gloriæ ejus. Quod quidem et nunc ex parte videmus expleri, quia alia sit merces ejus, qui voluntate sequatur Deum, alia qui necessitate. Verumtamen sive per occasionem, sive per veritatem tantum Christus annuntietur; dummodo sciat, et sperans, et ante sperans, quod pro diversitate spei diversa sint præmia recepturi.

« In quo et vos audito verbo veritatis Evangelii salutis vestræ, in quo et credentes signati estis Spiritu sancto promissionis. In quo? » haud dubium quin in Christo. Inter cæteros qui audierunt, vos quoque, Ephesii, verbum veritatis audistis, Evangelium salutis vestræ, cui credentes, signati estis spiritu repromissionis sancto. Videtur autem juxta ordinem lectionis non stare sententia, nec ei quod prælatum est : « In quo et vos audito verbo veritatis Evangelii salutis vestræ, » redditum aliquid quod sequatur, quia statim secundo ponitur, « in quo, » quod quia superfluum est, sublatum e medio potest textum reddere lectioni. Hoc autem patiebatur Paulus de nimio amore Christi, ut eum semper quem diligebat, etiam superflue et extraordinarie nominaret. Quod potest absque nobis in omnibus Epistolis ejus lector diligens invenire. Unde et nunc secundo positum, « in quo » ordinem deprehenditur turbasse sententiæ, et anteriorem propositionem reliquisse pendentem. Neque vero parva laus Ephesiorum est, non prædicationem, sed verbum veritatis audisse. Siquidem inter prædicationem et verbum veritatis multam esse distantiam, et in alia Epistola legimus : « Et verbum, inquit, « meum et prædicatio mea, non in persuasibilibus

Cherchons attentivement d'autres endroits de l'Écriture où il soit dit que le parole de vérité a été entendue, afin que par ce rapprochement, nous puissions saisir clairement la pensée de saint Paul, et où aussi l'Évangile soit nommé, soit absolument, soit avec une addition quelconque. Nous trouvons cette addition dans les passages suivants : « Mon Évangile » *Rom.* XVI, 25, et « l'Évangile de Jésus-Christ, » II *Cor.* II, 11, et, « l'Évangile éternel, » *Apoc.* XIV, 6, ou bien encore comme dans cette épître aux Éphésiens : « l'Évangile de notre salut. » Saint Paul d'ailleurs, parlant de saint Luc dit absolument et sans addition : « Dont on fait l'éloge à cause de l'Évangile, dans toutes les Églises, II *Cor.* VIII, 18. Or, celui-là seul est marqué du sceau de l'Esprit de la promesse qui est saint, et celui qui a écouté la parole de vérité. Car, il en est beaucoup qui ont entendu, et qui, restant dans leur incrédulité, n'ont point obtenu d'être marqués du sceau de l'Eprit-Saint. Il est dit au prince de Tyr : « Tu es le sceau de la ressemblance de Dieu, » *Ezech.* XXVIII, 12. Or voici en quoi consiste le sceau de Dieu : de même que le premier homme a été créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, ainsi dans la seconde régénération, quiconque reçoit le Saint-Esprit est marqué du sceau, qui reproduit en lui l'image du Créateur. Il faut aussi examiner si l'on trouve ailleurs cette dénomination : « l'Esprit de la promesse qui est saint, et ce qu'elle signifie. Voici quel est mon sentiment. L'Esprit-Saint communique la sainteté à l'âme de celui qui le vient habiter; l'Esprit de sagesse, la sagesse; l'esprit d'intelligence, l'intelligence; l'esprit de conseil, la prudence et le conseil; l'esprit de force, la force; l'esprit de science, la science; l'esprit de piété, la piété; l'esprit de crainte, la crainte et l'appréhension qu'inspire la crainte de Dieu; ainsi l'esprit de promesse rend Dieu, pour ainsi dire, caution et garant celui chez qui il a fixé sa demeure. C'est ainsi, dans un sens contraire, que l'esprit impur ne peut que rendre impur, et qu'un habitant immonde ne peut se préparer qu'une demeure immonde, que l'esprit de fornication produit des fornicateurs, dont le prophète a dit : « Ils ont été séduits par l'esprit de fornication, » *Osee.* IV, 12 ; que l'esprit mauvais rend les hommes aussi mauvais et pervers que lui, et que l'esprit diabolique en fait des démons; en un mot quelle que soit la liqueur qu'on verse dans un vase nouveau, ce vase en conservera longtemps l'odeur et le goût.

« Qui est le gage de notre héritage, pour le rachat de son acquisition, pour la louange de sa gloire. » Le traducteur latin a mis le mot *pignus* gage pour *arrhabone* arrhe. Or, le mot arrhe n'a pas la même signification que le mot gage : L'arrhe est comme une preuve, comme

sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis » I *Cor.* XI, 14. Quæramus diligentius, ubi alibi scriptum sit, quod verbum quis audierit veritatis, ut ex collatione eorum possit perspicue Pauli sensus aperiri : ubi quoque Evangelium nominatum sit, sive cum additamento, sive absolute. Verbi gratia cum additamento, « Evangelium meum *Rom.* XVI, 25, et « Evangelium Jesu Christi » II *Cor.* II, 11, et « Evangelium æternum » *Apoc.* XIV, 6; vel quod nunc dicitur ad Ephesios, « Evangelium salutis vestræ. » Absolute vero, ut cum loquitur de Luca, « Cujus laus in Evangelio per omnes Ecclesias » II *Cor.* VIII, 18. Signatur autem qui audierit verbum veritatis, et crediderit in eo, spiritu repromissionis sancto. Quia multi sunt qui audierunt, et increduli permanentes, nequaquam signaculum sancti Spiritus consecuti sunt. Dicitur et ad principem Tyri: « Tu es signaculum similitudinis Dei » *Ezec.* XXVIII, 12. Signaculum autem Dei est, ut quomodo primus homo conditus est ad imaginem et similitudinem Dei; sic in secunda regeneratione quicumque Spiritum sanctum fuerit consecutus, signetur ab eo, et figuram conditoris accipiat. Quærendum etiam ubi alibi scriptum sit, « spiritus repromissionis sanctus ; » vel quid significet. Ego enim æstimo quia sicut Spiritus sanctus sanctum facit eum cui fuerit infusus ; et spiritus sapientiæ, sapientem; et intelligentiæ, intelligentem et consilii, cautum atque consultum; et fortitudinis, fortem ; et scientiæ, scientem; et pietatis, pium; et timoris, timidum, Deique timore trepidantem; ita et spiritus repromissionis, vel spiritus Dei, sponsorem et Deum facit eum in quo habitaverit. Quomodo econtrario immundus spiritus immundum facit, et spurcam sibi domum præparat spurcus habitator ; fornicationis quoque spiritus efficit scortatores, de quibus et propheta loquitur : « Spiritu fornicationis seducti sunt » *Osee* IV, 12 ; et nequam spiritus, nequam facit homines atque perversos; et dæmoniacus, dæmones ; qualisque fuerit liquor, qui novæ testæ infusus est, talem diu testa et odorem retinet, et saporem.

« Qui est pignus hæreditatis nostræ in redemptionem adoptionis, in laudem gloriæ ipsius. Pignus » Latinus interpres pro « arrhabone » posuit. Non

une obligation donnée de l'acquisition qui doit avoir lieu; le gage au contraire, c'est-à-dire en grec ἐνέχυρον est donné et en échange d'une somme prêtée, et lorsque cette somme est rendue, le créancier rend également le gage qu'il avait reçu. De même là où la version latine porte : « pour le rachat de son acquisition, » le texte grec n'a point le mot υἱοθεσίαν, mais simplement περιποίησιν, que nous pouvons rendre par acquisition ou possession, mais sans rendre la force de l'expression. Car il est beancoup d'expressions qui ne peuvent être traduites ni du grec en latin, ni de l'hébreu en grec; et réciproquement, ni du latin en grec, ni du grec en hébreu. Donc, quiconque aura reçu non seulement l'Esprit-Saint, mais l'Esprit-Saint de la promesse, recevra en même temps l'arrhe de l'héritage, lequel héritage est la vie éternelle. Et de même que d'après l'arrhe on peut juger de la valeur de l'acquisition et de la possession de ce qu'on a en vue, par exemple une arrhe de dix pièces d'or fait estimer la possession à cent pièces d'or; une arrhe de cent pièces d'or, à mille pièces d'or, ainsi la valeur différente de l'arrhe peut faire connaître la grandeur de l'héritage qu'on doit recueillir plus tard. Quelque saint, quelque parfait que soit un chrétien, fût-il au jugement de tous, digne de l'éternelle béatitude, il faut nécessairement qu'il reçoive l'Esprit-Saint comme arrhe de cet héritage. Or, si l'arrhe est si précieuse, que sera-ce de la possession? Or, de même que l'arrhe qui nous est donnée n'est pas en dehors de nous, mais au dedans de nous, ainsi l'héritage lui-même qui n'est autre que le royaume de Dieu est au dedans de nous et s'établit au dedans de notre âme. Car quel plus riche héritage peut-on imaginer que de contempler, que de considérer, de voir par la pensée, la beauté de la sagesse, du Verbe, de la vérité, de la lumière, et de contempler l'ineffable et magnifique nature de Dieu et la substance de toutes les choses créées à son image. Or, cet esprit saint de la promesse qui est l'arrhe de notre héritage, est maintenant donné aux saints pour qu'ils soient rachetés et unis à Dieu pour la louange de sa gloire. Ce n'est pas que Dieu ait besoin de la louange de personne, mais la louange de Dieu est utile à ceux qui en sont les instruments ; et en reconnaissant sa majesté et sa grandeur par le spectacle de ses œuvres, ils éclatent et se répandent en sentiments d'admiration et de louange.

« C'est pourquoi moi aussi, apprenant quelle est votre foi dans le Seigneur Jésus, et votre charité pour tous les saints, je ne cesse de rendre grâces pour vous, faisant mémoire de vous dans mes prières, afin que le Seigneur de

idipsum autem « arrhabo, » quod « pignus » sonat. Arrhabo enim futuræ emptioni quasi quoddam testimonium, et obligamentum datur. Pignus vero, hoc est ἐνέχυρον, pro mutua pecunia opponitur; ut cum illa reddita fuerit, reddenti debitum pignus a creditore reddatur. Rursum in eo ubi ait ; « In redemptionem » adoptionis, non habet in Græco υἱοθεσίαν, sed περιποίησιν, quam nos « acquisitionem, » sive « possessionem, » possumus dicere; nec tamen vim sermonis expressimus. Multa enim verba sunt, quæ nec de Græco in Latinum transferri valent, nec de Hebraico in Græcum ; et reciproce nec de Latino in Græcum, nec de Græco in Hebræum. Quicumque igitur non tantum Spiritum sanctum, sed Spiritum sanctum repromissionis acceperit, simul consequetur, et arrhabonem hæreditatis, quæ hæreditas vita perpetua est. Et quomodo ex arrhabone æstimatur qualis emptio futura sit, et quæ possessio ; verbi causa, ex decem solidis, centum solidorum villa, et ex centum solidis mille solidorum possessio; ita ex varietate arrhabonis, hæreditatis, quoque postea secuturæ magnitudo cognoscitur. Quamvis autem sanctus sit aliquis atque perfectus, et omnium judicio beatitudine dignus putetur ; tamen ad futuram hæreditatem nunc arrhabonem est Spiritus consecutus. Si autem arrhabo tantus, quanta erit ipsa possessio ? Quomodo autem arrhabo qui nobis tribuitur, non est extra nos, sed intra nos est ; sic et ipsa hæreditas, hoc est regnum Dei quod intra nos est, in nobis versatur intrinsecus. Quæ enim potest esse major hæreditas, quam contemplari et videre sensu pulchritudinem Sapientiæ, et Verbi, et Veritatis, et Luminis, et ipsius ineffabilem, et magnificam Dei considerare naturam, omniumque quæ [*Al.* qui] ad similitudinem Dei condita [*Al.* conditi] sunt, substantiam contueri ? Iste autem spiritus repromissionis sanctus, qui est arrhabo hæreditatis nostræ, idcirco nunc sanctis datur, ut redimantur et copulentur Deo in laudem gloriæ ipsius. Non quod Deus laude alicujus indigeat, sed quo laus Dei laudatoribus prosit, et dum per singula opera majestatem ipsius magnitudinemque cognoscunt, ad laudandum eum miraculo stuporis erumpant.

« Propterea et ego audiens fidem vestram in Domino Jesu, et in omnes sanctos, non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis ; ut

Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père de la gloire, vous donne l'esprit de sagesse et de révélation pour le connaître, qu'il éclaire les yeux de votre cœur. » Bien que la traduction littérale de ce passage puisse excuser l'Apôtre aux yeux d'un lecteur attentif, de ce que le contexte de toute cette phrase paraisse surchargé et qu'il y ait même un solécisme, il faut dire cependant que le texte grec lui-même est défectueux. Aussi, c'est surtout aux Grecs qui nous accusent, que nous répondrons, et nous nous efforcerons d'établir ainsi l'ordre et la suite de toute la phrase : Apprenant votre foi dans le Seigneur Jésus et votre charité pour tous les saints, et voyant la différence de votre foi dans le Seigneur Jésus, et votre charité pour tous les saints, je ne cesse de rendre grâces pour vous, et de faire mémoire de vous dans mes prières, afin que le Seigneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père de la gloire, vous donne l'esprit de sagesse et de révélation. Ce qui suit : « qu'il éclaire les yeux de votre cœur, » peut être rendu ainsi par hyperbate. C'est pourquoi, apprenant votre foi dans le Seigneur Jésus, pour le connaître, les yeux illuminés de votre cœur et votre amour pour tous les saints, je ne cesse de rendre grâces à Dieu pour vous, et de faire mémoire de vous dans mes prières, afin que le Dieu de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Père de la gloire, vous donne l'esprit de sagesse et de révélation pour le connaître, afin que vous sachiez quelle est l'espérance à laquelle il vous a appelés, etc. Or, le Dieu de Notre-Seigneur Jésus-Christ le Père de la gloire, doit être entendu dans ce sens, que de même qu'il est dit que Notre-Seigneur Jésus-Christ est la parole, la sagesse, la vérité, la paix, la justice, la force, il soit aussi lui-même la gloire, selon ce qui est dit ailleurs : « La gloire de Dieu apparaîtra ; » *Levit.* IX, 23, et nous voyons presque à chaque page de l'ancienne loi que la gloire de Dieu s'est manifestée sur le tabernacle du témoignage, *Nomb.* IX. Et le Psalmiste chante : Réveillez-vous ma gloire, réveillez-vous *Ps.* CVII, 3. Cette gloire, éclairant le monde de sa splendeur, s'est fait un temple du sein virginal de Marie. C'est de ce temple que le Père de la gloire est rendu le Dieu. Là où il est dit que le Christ est la gloire, on ne fait mention que du Père, mais là où le nom de Jésus lui est donné, l'Écriture dit qu'il est son Dieu sans aucune addition. Donc, ce Dieu de l'homme qu'il s'est uni, le Père de la gloire, de la sagesse, de la vérité donne à ceux qui croient en son Fils, l'esprit de sagesse et de révélation, afin qu'ils deviennent sages et qu'ils puissent contempler à face découverte la gloire du Seigneur. Lorsque cet esprit de sagesse et de révélation les a rendus vraiment sages, et que ces mystères cachés leur ont été révélés par une suite nécessaire, ils ont

Deus Domini nostri Jesu Christi, Pater gloriæ, det vobis spiritum sapientiæ et revelationis in agnitione ejus, illuminatos oculos cordis vestri. » Licet verbi ad verbum expressa translatio possit Apostolum diligenti excusare lectori, quod videatur omnis sententiæ scatere contextus, et solæcismus fieri, tamen et in Græco vitium sonat. Unde et nos Græcis potius calumniatoribus respondentes, conabimur ita juxta sensum temperare ; ordinem lectionis, ut dicamus Audiens fidem vestram in Domino Jesu, et in omnes sanctos ejus ; vidensque differentiam fidei vestræ in Dominum, et in omnes sanctos ejus, non cesso gratias agere, et memoriam vestri facere in orationibus meis ; ut Domini nostri Jesu Christi Deus, Pater autem gloriæ, det vobis spiritum sapientiæ et revelationis. Quod autem sequitur : « illuminatos oculos cordis vestri, » ita per hyperbaton reddi potest. Propterea et ego audiens fidem vestram in Domino Jesu in agnitione ejus, illuminatos oculos cordis vestri et in omnes sanctos, non cesso, gratias agens pro vobis, memoriam vestri facere in orationibus meis, ut Deus Domini nostri Jesu Christi Pater gloriæ det vobis spiritum sapientiæ, et revelationis in agnitionem ; ut sciatis quæ sit spes vocationis vestræ, etc. Porro Deus Domini nostri Jesu Christi, Pater autem gloriæ, ita intelligendus, ut quomodo, Dominus noster Jesus Christus ipse est sermo, sapientia, veritas, pax, justitia, fortitudo, ipse sit etiam gloria, secundum illud quod alibi dicitur : « Apparebit gloria Dei » *Levit.* IX, 23 ; et in omni pene veteri Lege, scriptum est super tabernaculum testimonii visam esse gloriam Dei *Num.* IX. Et Psalmista canit : « Exsurge, gloria mea, exsurge » *Ps.* CVII, 3. Quæ gloria illuminans suo fulgore mundum, templum sibi de virginali utero fabricata est. Cujus templi Pater gloriæ efficitur Deus. Et ubi Christus gloria est, ibi tantum Pater dicitur : ubi Jesus, ibi Deus ejus, absque additamento aliquo nominatur. Iste igitur Deus assumpti hominis, Pater vero gloriæ, sapientiæ, veritatis, dat credentibus in Filium suum spiritum sapientiæ, et revelationis, ut sapientes fiant, et revelata facie gloriam Domini contemplentur. Quæ sapientia et revelatio cum eos sapientes fecerint, et mysteria illis occulta aperuerint ; statim sequitur ut habeant illumi-

aussitôt les yeux du cœur illuminés. Ces paroles nous font voir que l'Écriture donne des membres à l'homme intérieur par analogie avec les membres du corps. Ainsi, évidemment il nomme ici les yeux du cœur, que nous ne pouvons comprendre si nous les séparons de l'esprit et de l'intelligence. A ces paroles se rapporte ce que dit le Psalmiste : « Éclairez mes yeux, de peur que je ne m'endorme dans la mort » *Ps.* XII, 4. Et dans un autre endroit : « Les yeux du sage sont dans sa tête » *Eccles.* II, 14. Car si nous entendons ces paroles des yeux du corps, ce n'est pas seulement le sage, mais l'insensé qui a les yeux dans la tête. La tête du sage est donc ici son intelligence qui est appelée autrement, l'âme, l'esprit et la partie principale du cœur. L'Apôtre ajoute : « pour le connaître, » c'est-à-dire, επιγνώσει αὐτοῦ Il en est qui établissent cette différence entre γνῶσιν et επίγνωσιν, c'est-à-dire entre la notion et la connaissance que la notion a pour objet les choses que nous ignorons et que nous commençons ensuite à savoir. La connaissance, au contraire, a pour objet les choses que nous savions, que nous avons cessé de savoir, et dont nous nous souvenons dans la suite. Ils imaginent une vie antérieure dans les cieux, et après avoir oublié Dieu lorsque nous avons été jetés du ciel dans ces corps, maintenant nous le connaissons par révélation selon ces paroles : « Tous les peuples les plus reculés se souviendront du Seigneur et se convertiront à lui » *Ps.* XXI, 28, et d'autres choses semblables qu'ils racontent.

« Afin que vous sachiez à quelle espérance vous avez été appelés, quelles sont les richesses de gloire de l'héritage destiné aux saints, et quelle est la grandeur suréminente de sa vertu en nous, qui croyons, selon l'opération de la puissance de sa vertu, qu'il a exercée dans le Christ, en le ressuscitant d'entre les morts. » Celui à qui a été donné, comme le demandait saint Paul, l'esprit de sagesse et de révélation pour voir clairement et sans nuage, connaîtra la récompense réservée à ceux qui sont appelés, ce que doivent espérer les saints de Dieu, et les biens qu'il doit donner en abondance et avec générosité à ceux qui attendent son héritage. Pour arriver à cette connaissance, ceux qui, à la ressemblance de Paul, sont appelés à la foi, doivent être nécessairement aidés par la grandeur de la vertu de Dieu, qu'il a manifestée dans le Christ en le ressuscitant d'entre les morts. Cet héritage peut s'entendre de deux manières, soit premièrement, que le premier-né de toute créature soit l'héritage de l'âme de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de l'homme qui a été formé d'un corps et d'une âme, et qu'avec l'héritage de l'âme nous héritions Dieu le Verbe : soit que notre héritage soit en Jésus-Christ, c'est-à-dire, la divinité indivisible du Père, du

natos oculos cordis. Ex verbis præsentibus approbatur secundum exterioris membra hominis, etiam interioris hominis membra dici. Ecce enim manifeste cordis oculos appellavit, quos absque sensu et mente intelligere non possumus. Huic et illud Psalmistæ convenit : « Illumina oculos meos, ne umquam obdormiam in morte » *Ps.* XII, 4. Et alibi : « Sapientes oculi in capite ejus » *Eccles.* II, 14. Si enim simpliciter oculos carnis accipimus, utique non solum sapientis, sed etiam insipientis oculi in capite ejus sunt. Caput itaque sapientis, sensus accipitur; qnia alio verbo mens, et animus, et principale cordis appellatur. Quod vero ait, « in agnitione ejus, » id est, ἐπιγνώσει αὐτοῦ, quidam sic intelligunt, ut inter γνῶσιν et ἐπίγνωσιν, hoc est, inter « notionem et « agnitionem, » illud intersit ; quod notio eorum sit quæ ante non scivimus, et ea postea scire cœpimus. Agnitio vero eorum quæ prius scientes deinceps scire desivimus, eorumque postea recordamur, et priorem quamdam vitam in cœlestibus suspicantur, postquam in corpora ista dejecti et obliti Dei Patris, nunc eum per revelationem cognovimus, secundum illud : « Reminiscentur et convertentur ad Dominum omnes fines terræ » *Ps.* XXI, 28, et cætera his similia replicantes [*Al.* replicantur].

« Ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus, et quæ divitiæ gloriæ hæreditatis ejus in sanctis, et quæ sublimis magnitudo virtutis ejus in nos qui credimus [Al. *credidimus*] secundum operationem potentiæ virtutis ejus, quam operatus est in Christo, suscitans illum a mortuis. » Cui semel, juxta orationem Pauli, datus fuerit spiritus sapientiæ et revelationis, ut apertis oculis cordis aspiciat, iste sciet quæ reposita sunt vocatis, et quæ speranda sanctis Dei, quæ abundanter, et large his qui hæreditatem ipsius sustinent, est daturus. Ad quam notitiam magnitudo virtutis Dei est necessaria in his qui juxta similitudinem Pauli, credentes vocantur, per quam operatus est Deus in Christo Jesu, quem a mortuis resuscitavit. Dupliciter autem intelligenda hæreditas sit animæ Domini nostri Jesu Christi, et ejus qui ex corpore et anima assumptus est hominis, nosque cum hæreditate animæ hæreditemus Deum Verbum ; sive quod in Christo hæreditas nostra sit

Fils et du Saint-Esprit. Dans ce sens, Dieu serait l'héritage des fidèles et des saints comme nous appelons l'héritage des maisons et des campagnes les biens que possèdent les héritiers. Il est écrit dans l'ancien Testament : « Vous ne distribuerez pas d'héritage aux enfants de Lévi parmi leurs frères, car je suis leur héritage » *Nomb.* XVIII, 20; et ailleurs : « Le Seigneur est leur héritage » *Deut.* XVIII, 2, et le saint Prophète qui déclare ne posséder rien en dehors de Dieu, s'écrie avec confiance : « Le Seigneur est la part de mon héritage » *Ps.* LXXII, 26; et encore : « Vous êtes la part de mon héritage et de mon calice » *Ps.* XV, 5. Ce n'est point pour nous une étude de peu d'importance que de savoir l'espérance de notre vocation et quelles sont les richesses de gloire de l'héritage destiné aux saints. Pour arriver à cette connaissance, nous avons besoin de cette vertu que Dieu a déployée dans son Fils en le ressuscitant d'entre les morts, car il le ressuscite non pas une fois, mais toujours, le rend libre au milieu des morts, sans que la contagion de la mort puisse l'atteindre et le souiller. Tous les jours le Christ ressuscite d'entre les morts, tous les jours il ressuscite dans les pécheurs repentants. Ce n'est pas qu'il n'ait pas eu, même selon la chair, le pouvoir de donner sa vie et de la reprendre, (car personne ne peut la lui prendre, et il la donne de lui-même,) mais parce que, d'après l'économie de son incarnation et de sa filiation divine, en tant qu'homme et Fils de Dieu, on dit qu'il a été ressuscité par Dieu et par son Père.

« Et il l'a placé à sa droite dans les cieux, au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute vertu, de toute domination, et de tout nom qui est nommé non seulement dans le siècle présent, mais aussi dans le siècle futur. » L'Apôtre, à l'aide d'une comparaison prise dans les choses humaines, nous montre la puissance de Dieu. Il ne faut donc point nous figurer qu'un trône soit dressé dans le ciel, que Dieu le Père s'y asseoie, et avec lui son Fils. Mais il ne pouvait nous faire comprendre qu'il est juge et roi qu'en employant notre langage. Nous avons un texte analogue dans le psaume cent-neuvième, où il est écrit : « Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à être l'escabeau de vos pieds » *Ps.* CIX, I. Car si le Fils est assis à la droite du Père avec tous les privilèges de la royauté, il est nécessaire, en poursuivant la même comparaison, qu'il soit supérieur à celui qui est assis à gauche. Mais ces paroles doivent être entendues dans un sens différent de celui que présente la lettre, et c'est ce que nous apprend le même psaume dans ce qui suit : « Vous êtes prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech; le Seigneur est à votre droite. » Comment peut-il se faire que le Fils étant assis à la droite

Patris et Filii, et Spiritus sancti una divinitas ; ut quomodo vocatur hæreditas domorum atque villarum ea ipsa quæ ab hæredibus possidentur; sic ipse Deus hæreditas credentium sit atque sanctorum. Scriptum est et in veteri Testamento : « Filiis autem Levi non dabitis hæreditatem in medio fratrum suorum ; quia ego pars eorum » *Num.* XVIII, 20 ; et alibi : « Dominus hæreditas eorum est » *Deut.* XVIII, 2 ; et sanctus qui extra Deum nihil habere se novit, audacter loquitur : « Pars mea Dominus » *Ps.* LXXII, 26 ; et « Tu es pars hæreditatis meæ et calicis mei » *Psal.* XV, 5. Non ergo parvi studii est, ut sciamus spem vocationis, et divitias gloriæ hæreditatis Dei in sanctis; ea quippe indigemus ad hæc cognoscenda virtute, qua etiam in Filio suo Deus usus est suscitando ; quem suscitavit non semel, sed semper a mortuis et fecit eum in mortuis liberum, nulla mortis contagione maculatum. Quotidie Christus resurgit ex mortuis ; quotidie in pœnitentibus suscitatur. Non quo non habuerit etiam secundum carnem potestatem animæ suæ ponendæ, et iterum resumendæ ejus (nemo quippe tollit eam, nisi ponat illam a semetipso), sed quo juxta dispensationem carnis et filii, homo et Filius a Deo et Patre suscitatus esse dicatur.

« Et sedere eum faciens ad dexteram suam in cœlestibus, super omnem principatum, et postestatem, et virtutem, et dominationem et omne nomen quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. » Per humanam similitudinem, Dei potentiam demonstravit; non quo solium ponatur, et Deus Pater in eo sedeat, secumque Filium habeat residentem ; sed quo nos aliter judicantem atque regnantem, nisi per nostra verba intelligere nequeamus. Ad hoc pertinet, et illud quod in centesimo nono psalmo scriptum est : « Dixit Dominus Domino meo : sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum » *Psal.* CIX, 1. Si enim juxta regnantis habitum Filius ad Patris dexteram sedet, necesse est ut juxta eamdem similitudinem major sit ab eo qui in læva parte consederit. Quod ut sciamus aliter intelligi quam littera resonat, idem psalmus in consequentibus docet, dicens : « Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchi-

du Père, le Père nous soit représenté comme assis à la droite du Fils? Ou comment la terre peut-elle être l'escabeau de ses pieds, et le ciel son trône, alors que selon le prophète Isaïe, il tient la terre dans sa main et que de cette main étendue, il mesure les cieux? *Isai*, XL, 12. Car Dieu ne peut être dans ce qu'il contient lui-même, il ne peut tenir renfermé dans la main ce dont il est environné comme un homme qui est assis? Donc, de même qu'être près de Dieu ou s'éloigner de lui, doit s'estimer et s'entendre non d'après la distance des lieux, mais selon la diversité des mérites, en ce sens que les saints sont près de Dieu, tandis que les pécheurs, dont le prophète dit : « Voici que ceux qui s'éloignent de vous périront » *Ps.* LXXII, 27, sont éloignés de tout contact prochain avec Dieu; ainsi faut-il entendre cette locution : être assis à la droite ou à la gauche de Dieu; c'est-à-dire que les saints sont à sa droite et les pécheurs à sa gauche, au témoignage du Sauveur lui-même, dans l'Évangile, lorsqu'il déclare que les brebis seront à la droite, et les boucs à la gauche *Matth.* XXV. Ajoutons que le verbe s'asseoir lui-même exprime la puissance royale, en vertu de laquelle Dieu comble de ses bienfaits ceux sur lesquels il daigne s'asseoir; c'est-à-dire qu'il les conduit, qu'il les porte dans son char, et qu'il assujettit à sa volonté ceux qui menaient auparavant une vie errante et sans frein. On demande maintenant comment il faut entendre les paroles qui suivent : « au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute vertu, de toute domination, et de tout nom qui est nommé non seulement dans le siècle présent mais aussi dans le siècle futur. » Nous avons expliqué ce que signifie être assis, et être assis à la droite ou à la gauche. Nous avons à examiner maintenant où l'Apôtre a trouvé dans l'Écriture ces quatre noms, de principauté, de puissance, de vertu, de domination, et de quel endroit il les a insérés dans son épître. Car il n'est pas permis de supposer que celui qui avait été instruit à l'école des lettres divines, ait pu écrire des choses qu'il n'aurait pas trouvées dans la sainte Écriture. Je pense donc, ou qu'il aura tiré ces noms des traditions secrètes des hébreux, ou plus probablement, l'Apôtre, comprenant que la loi était spirituelle, a reproduit, en les appliquant à des faits plus relevés, les faits consignés dans l'histoire. Il a reconnu que ce que les Nombres et les

sedec : Dominus a dextris tuis. » Quomodo enim cum Filius Patris ad dextram sedeat, rursum Pater a dextris ejus esse perhibetur? Aut qua ratione terra scabellum est pedum ejus, et cœlum thronus ipsius, cum et terram secundum Isaiam pugillo continere dicatur, et cœlum palmæ extensione metiri *Isai.* XL ? Non enim potest intra id esse quod ab eodem continetur ; nec in manu inclusum tenere, a quo ipse juxta sedentis habitum circumdetur. Sicut ergo proximum esse Deo, vel ab eo procul recedere, non secundum locorum spatia, sed juxta merita sentiendum est, quod sancti juxta eum sint ; peccatores vero, de quibus ait propheta dicens : « Ecce qui elongant se a te, peribunt » *Ps.* LXXII, 27, ab omni ejus vicinia submoveantur ; sic et in dextris vel in sinistris Dei esse, accipiendum est; quod sancti a dextris ejus sint ; peccatores vero a sinistris, Salvatore quoque idipsum in Evangelio comprobante, cum oves a dextris, hædos esse memoret a sinistris *Matth*, XXV. Sed et ipsum verbum « sedere, » regni significat potestatem, per quam beneficium eis Deus tribuit, super quibus sedere dignatur ; quod scilicet regat eos, et in curru suo habeat, et ad nutum proprium vaga prius, et libera colla convertat. Post hæc quæritur, quomodo id quod sequitur, possit intelligi, « super omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur, non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. » Et quidem de dextris ac sinistris, et de sessione jam dictum est. Nunc quærendum ubi Apostolus hæc quatuor nomina, « principatum, » loquor, et « potestatem, virtutem, » et « dominationem, » scripta reperit, et in medium unde protulerit. Neque enim fas est eum qui divina lectione fuerat instructus, aliquid locutum putare quod in sanctis voluminibus non habetur. Arbitror itaque illum aut de traditionibus, Hebræorum ea quæ secreta sunt, in medium protulisse; aut certe quæ quasi juxta historiam (1) scripta sunt, cum intelligeret legem esse spiritualem, sensisse sublimius, et quod de regibus atque principibus, ducibus quoque, tribunis et centurionibus, in Numeris, et in Regnorum libris refertur, imaginem aliorum

(1) Facem hæc prætulit Grotio Hieronymi conjectura, ut isthæc dignitatum nomina ad instar earum, quæ in Persarum aula primas obtinebant, fuisse excogitata, perquam erudite docuerit. Equidem et numerus septem angelorum, qui præcipua cum dignitate stant coram Deo optime cum septem ministris, qui regi Persidis astabant, cumque videre, alloqui, et consulere pro lubitu poterant; nec dubium est, Scripturam iis passim, quæ ad Hebræorum conceptum, mentemque propiora erant, ipsam se conformare. *Ed. Mig.*

Livres des Rois rapportent des rois, des princes, des chefs, des tribuns et des centurions était l'image d'autres princes et d'autres rois, et qu'il y avait aussi dans les cieux des principautés, des puissances, des dominations, des vertus, et les autres noms de différents ministères que nous ne connaissons pas, et que Paul lui-même, revêtu de ce corps qui appesantit l'esprit, n'a pu énumérer. Or, s'il y a des principautés, des puissances, des vertus, des dominations, il est nécessaire qu'ils aient des sujets qui les craignent, qui les servent, et d'autres qu'ils font entrer en participation de leur force. Ces distributions d'offices différents ne se bornent pas au temps présent, elles subsisteront encore dans le siècle futur, c'est-à-dire, que dans une mesure proportionnée aux progrès de chacun, aux honneurs qu'il mérite, à sa marche ascendante ou descendante, les esprits célestes sont élevés en dignité ou descendent et sont assujettis tantôt aux puissances et aux vertus, tantôt aux principautés et aux dominations. Nous, pauvres petites créatures, qui devons être sitôt réduites en cendre et en poussière, si la volonté des hommes nous élève jusqu'à la royauté, nous avons des multitudes si considérables de ministres de toutes sortes, qu'il est plus facile de les imaginer que de les exprimer. Ainsi, par exemple, un préfet pour ce qui est du civil, a des juges, des provinces, et des gardes à lui; la milice, à son tour, se divise en tant de comtes, de généraux, de tribuns et d'armées multipliées; et nous pensons que Dieu, le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois se contenterait d'un seul ordre de ministres?

« Et il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a établi chef de toute l'Église, qui est son corps et la plénitude de celui qui accomplit tout en tous. » Il semble que ce passage soit en contradiction avec ce qui est écrit ailleurs : « Maintenant, nous ne voyons pas encore que tout lui soit soumis » et à ces autres paroles : « Il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il réduise tous ses ennemis sous ses pieds, » I *Cor.* xv, 25. Car si toutes choses ne lui sont pas encore soumises et qu'il doive régner jusqu'à ce que tout lui soit assujetti, comment Dieu a-t-il dès maintenant soumis toutes choses sous ses pieds? D'autant plus que saint Paul lui-même fait ailleurs cette déclaration : « Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous, » I *Cor.* xv, 28. Donc, c'est en vertu d'une préscience divine que saint Paul rapporte comme déjà fait, ce qui doit se faire, suivant le sens que nous avons donné plus haut à ces paroles : « Il nous a comblés en Jésus-Christ de toutes bénédictions spirituelles

principum regnumque cognovisse; quod scilicet in cœlestibus sint principatus, sint potestates, sint dominationes atque virtutes, et cætera ministeriorum vocabula; quæ nec nos possumus nominare, nec ipsum Paulum, puto, ut in gravi corpusculo constitutum, enumerare valuisse. Si autem sunt principatus, et potestates, et virtutes, et dominationes, necesse est ut et subjectos habeant, et timentes se, et servientes sibi, et eos qui sua fortitudine roborentur. Quæ distributiones officiorum non solum in præsentiarum, sed etiam in futuro sæculo erunt; ut per singulos profectus, et honores, et ascensiones, etiam et descensiones, vel crescat aliquis, vel decrescat, et sub alia atque alia potestate, virtute, principatu, et dominatione fiat. Nos homunculi cito in cinerem, et pulverem dissolvendi, si consensu hominum levemur in reges, tantas habemus ministrorum diversitates et multitudines, quantas facilius possumus sentire, quam dicere : Verbi causa; quod Præfectus in parte civili, judices, provincias, et ordinem suum habeat; rursum militia, in tot comites, duces, tribunos, et multiplicem scindatur exercitum; et putamus Deum, Dominum Dominorum et regem regnantium, simplici tantum ministerio contentum?

« Et omnia subjecit pedibus ejus, et ipsum dedit caput super omnia Ecclesiæ, quæ est corpus ipsius; plenitudo ejus qui omnia in omnibus adimpletur. » Huic videtur illud esse contrarium, quod alibi scribitur : « Necdum enim ei videmus omnia subjecta. » Sed et illud : Oportet enim illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus » I *Cor.* xv, 25. Si enim necdum ei subjecta sunt omnia, et oportet eum regnare, donec ei subjiciantur omnia; quomodo nunc sub pedibus ejus Deus universa subjecit? Maxime cum et in alio loco Paulus ipse testetur : « Cum autem ei subjecta fuerint omnia, tunc et ipse Filius subjicietur ei qui sibi subjecit omnia; ut sit Deus omnia in omnibus? » I *Cor.* xv, 28. Ergo aut secundum præscientiam [*Al.* præsentiam] id quod futurum est, quasi jam factum esse commemorat, juxta sensum quem supra exposuimus, ubi ait : « Benedixit nos in omni benedictione spirituali in cœlestibus

pour les biens célestes. » Ou s'il faut entendre ces paroles au passé, nous devons les prendre dans ce sens, que les choses mêmes qui ne lui sont pas volontairement assujetties, lui sont soumises par leur condition naturelle, par exemple, les démons, les Juifs et les Gentils. Car ils ne servent pas Jésus-Christ, ils ne sont point soumis sous ses pieds, et cependant, comme ils ont été créés par lui pour un bon usage, ils sont soumis à sa puissance malgré eux, bien qu'ils lui soient opposés par la volonté de leur libre arbitre. Ce qui suit s'harmonise avec cette explication : « Et il l'a établi chef sur toute l'Église qui est son corps. » Car, de même que le corps a plusieurs membres qui lui sont subordonnés, dont quelques-uns sont défectueux et faibles, ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, étant chef de l'Église, a pour membres tous ceux que l'Église réunit dans son sein, tant les saints que les pécheurs; mais les saints lui sont soumis volontairement, la soumission des pécheurs est forcée. Aussi arrive-t-il, que même ses ennemis soient placés sous ses pieds. Car, quant à ces paroles : « Asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je place vos ennemis sous vos pieds » *Ps.* CIX, 1, et ces autres : « Il faut qu'il règne jusqu'à ce que le Père ait mis tous ses ennemis sous ses pieds » I *Cor.* XV, 25, elles n'ont pas grand besoin d'interprète pour expliquer que les ennemis du Fils, lorsqu'ils auront été vaincus, seront soumis sous ses pieds et assujettis sous la puissance du vainqueur. Mais pourquoi toutes les créatures, les anges eux-mêmes, les Trônes, les Dominations, les Puissances et les autres Vertus qui n'ont jamais eu opposition avec Dieu lui seront-elles assujetties? C'est ce qui reste obscur. On peut répondre que nul être n'est sans péché, et que les astres eux-mêmes ne sont pas purs devant Dieu, *Job* XV, et que toute créature redoute l'arrivée de son créateur. Aussi est-il dit dans l'Écriture, que la croix du Sauveur a purifié non seulement toutes les choses qui sont sur la terre, mais aussi celles qui sont dans le ciel. Un autre interprète explique le mot « toutes » non de l'universalité des êtres, mais de ceux-là seulement qui sont l'objet de cette discussion, ou d'une autre manière, comme lorsqu'on dit toute la ville a poussé des cris, non pas qu'il n'y ait pas eu un seul habitant gardant le silence, mais parce que dans la grande majorité se trouve comprise la minorité. C'est ainsi que l'Apôtre saint Paul dit lui même : « Tous cherchent leurs intérêts, non les intérêts de Dieu » *Philip.* II, 21, et

in Christo. » Aut certe si de præterito sentiendum est; sic debemus accipere, quod etiam ea quæ non sunt ei voluntate subjecta, naturæ conditione deserviant; verbi causa, dæmones, Judæi atque Gentiles. Non enim serviunt Christo, nec subjecti sunt pedibus ejus, et tamen quia ab eo in bonam partem creati sunt, subditi sunt potestati ejus inviti, tametsi adversum eum repugnent liberi arbitrii voluntate. In hunc sensum et illud quod sequitur coaptatur : « Et ipsum dedit caput super omnia Ecclesiæ, quæ est corpus ipsius. » Quomodo enim caput plurima sibi habet membra subjecta, e quibus sunt nonnulla vitiosa et debilia; ita et Dominus noster Jesus Christus cum sit caput Ecclesiæ, habet membra eos omnes qui in Ecclesia congregantur, tam sanctos videlicet quam peccatores; sed sanctos voluntate, peccatores vero sibi necessitate subjectos. Atque ita fit; ut etiam inimici subjecti sint pedibus ejus. Quapropter in eo quod ait, « omnia, » videtur facere quæstionem. Nam illud quod dictum est : « Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos sub pedibus tuis » *Ps.* CIX, 1. Et alibi : « Oportet enim eum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus » I *Cor.* XV, 25; non magnopere quærit interpretem, ut ea quæ inimica sunt, cum fuerint superata, subjiciantur pedibus ejus, et in victoris transeant potestatem. Cur autem omnia, id est, angeli, throni, dominationes, potestates, et virtutes cæteræ, quæ numquam fuerunt contrariæ Deo, ejus pedibus subjiciantur, videtur obscurum. Potest itaque responderi quod absque peccato nullus sit, et sidera ipsa non sint munda coram Deo, omnisque creatura paveat Creatoris adventum *Job* XV. Unde et crux Salvatoris non solum ea quæ in terra, sed etiam (1) quæ in cœlis erant purgasse perhibetur. Alius vero, « omnia, » non ad universitatem, sed ad ea tantum refert, de quibus disputatum est; vel hoc modo, omnis civitas conclamavit, non quo aliquis tacens in urbe non fuerit, sed ex parte maxima etiam ea quæ minora sunt appellantur. Et ipse Paulus apostolus : » Omnes,

(1) Paria his replicat inferius, cap. II, vers. 24, et lib. II, cap. III, vers. 10, denique et cap. IV. Scilicet in eam concedit ubique sententiam Christi crucem non solum nobis, sed et angelis supernisque cæteris virtutibus profuisse. Nonnulla et nos attigimus hac super re ad Origeni homiliam 23, ubi satis ille absurde pronuntiat, angelos, non secus quam homines, Christi morte ad salutem indiguisse. Verum non usque adeo exaggerat Hieronymus, ejusque satis commodo sensu exponi mens potest, quidquid contra obganniat Rufinus lib. I, n. 38. Nos hæc latius edisseremus paulo post ad cap. 1, vers. 10, quo loco ipse se luculentius explicat S. Pater. *Ed. Mig.*

encore : « Tous m'ont abandonné. » Cependant, ni Timothée, ni les autres disciples qui étaient avec lui dans le temps qu'il écrivait ses lettres ne l'avaient abandonné; mais comme il avait été abandonné par le grand nombre, il se plaint de l'avoir été par tous, c'est-à-dire par la plus grande partie de ses disciples. Nous trouvons un passage analogue dans un psaume : « Tous se sont égarés, ils sont devenus inutiles, il n'en est point qui fasse le bien, il n'en est pas un seul, » *Ps.* XIII, 3. Car, si tous se sont égarés, donc celui qui parle s'est égaré lui-même. Et ailleurs : « J'ai dit dans le trouble de mon âme, tout homme est menteur » *Ps.* CXV, 2. Car ce qu'il dit est vrai ou faux. Si tout homme est menteur, donc celui qui parle l'est aussi. Mais si celui qui parle est lui-même sujet au mensonge, il ne dit donc point la vérité, lorsqu'il affirme que tout homme est menteur. Si cependant l'affirmation du Psalmiste est vraie, il faut entendre le mot tous dans le sens indiqué plus haut, que la plus grande partie des hommes est sujette au mensonge. L'Apôtre écrit encore ailleurs : « Enseignant tout homme » *Coloss.* III, 16; et ailleurs : « Avertissant tout homme. » Est-ce à dire qu'il les ait tous enseignés? Mais combien qui, jusqu'à ce jour n'ont point entendu la doctrine de l'Apôtre, et ne connaissent pas même son nom? Il veut donc dire qu'il enseigne et avertit ceux qui sont dans l'Église, et qui désirent connaître les vérités divines. Saint Paul ajoute : « Et sa plénitude de celui qui accomplit tout en tous. » Il faut entendre ces paroles comme ces autres : « Alors le Fils lui-même sera assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous » I *Cor.* XV, 28. Car, maintenant Dieu est dans chacun de nous comme partiellement, dans l'un il est la justice, dans l'autre la chasteté, dans celui-ci la tempérance, dans celui-là la sagesse, dans un autre la force, car il est difficile de trouver, même dans les saints et les parfaits, toutes les vertus réunies. Mais lorsque pour la fin de toutes choses et à la consommation du monde, tout lui sera soumis, il se complètera entièrement dans tous; c'est-à-dire que Dieu, étant le centre et la plénitude de toutes les vertus, il se complètera entièrement dans tous, et tous posséderont alors en totalité les dons qu'ils ne possédaient auparavant qu'en partie. Quant à ces paroles : « Et il l'a établi chef sur toute l'Église, qui est son corps et la plénitude de celui qui se complète entièrement dans tous ses membres, » on peut les entendre non seulement de l'Église composée des hommes, mais aussi de la réunion des anges et de toutes les vertus et créatures raisonnables. Remarquons encore que ces paroles : « qui en toutes choses s'accomplit en tous, » ne doivent pas être prises

inquit, « sua quærunt, non ea quæ sunt Dei » *Philipp.* II, 21; et « Omnes me dereliquerunt. » Non quod Timothæus et cæteri discipuli, qui illo tempore quo Epistolæ scribebantur, cum eo erant, illum reliquerint; sed idcirco, quia a pluribus sit desertus, ab omnibus, id est, a maxima parte desertum se esse conqueritur. Simile huic quid et in psalmo sonat : « Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt : « Non est qui faciat bonum, non est usque ad unum *Ps.* XIII, 3. Si enim omnes declinaverunt; ergo declinavit et ipse qui loquitur. Et alibi : « Ego dixi in excessu mentis meæ, omnis homo mendax » *Ps.* CXV, 2. Aut enim verum est hoc quod dixit, aut falsum. Si omnis homo mendax est, ergo mendax est et ipse qui loquitur. Si autem mendax est et ipse qui loquitur, ne hoc quidem quod ait verum est, omnem hominem esse mendacem. Porro si vera sententia est, omnes sic accipiendi sunt, ut supra diximus, quod magna pars hominum mentiatur. Scribit, et alibi Apostolus : « Docentes omnem hominem » *Coloss.* III, 16. Et rursum, « commonentes omnem hominem; » non quod omnes homines docuerit; quanti enim sunt qui usque hodie nec doctrinam Apostoli audiere, nec nomen; sed quod eos omnes doceat et admoneat, qui in Ecclesia sunt, et cupiunt scire quæ Dei sunt. Sequitur : « Plenitudo ejus qui omnia in omnibus adimpletur. » Quod quidem sic accipiendum, quemadmodum et illud : « Tunc subjicietur ei qui sibi subjecit omnia, ut sit Deus omnia in omnibus » I *Cor.* XV, 28. Nunc enim Deus per partes in singulis est, in alio justitia, in alio castitas, in alio temperantia, in alio sapientia, in alio fortitudo; et difficile est etiam in sanctis viris atque perfectis omnes pariter esse virtutes. Cum autem in finem rerum, et consummatione mundi, ei fuerint universa subjecta, adimplebitur omnia in omnibus; ut juxta id quod Deus est cunctis virtutibus plenus, omnia in omnibus adimpleatur, et sint universi habentes omnia, quæ ante singula singuli possidebant. Sed et hoc quod ait : « Et ipsum dedit caput super omnia Ecclesiæ quæ est corpus ipsius; plenitudo ejus qui omnia in omnibus adimpletur, non solum hominum, sed etiam angelorum cunctarumque virtutum, et rationabilium creaturarum Ecclesia intelligi potest. Nec non et hoc : « Qui omnia in omnibus adim-

dans le premier sens qu'elles présentent; car l'Apôtre ne dit point : Qui accomplit toutes choses en tous, mais « qui en toutes choses est accompli en tous. » Car il y a cette différence entre ces deux mots, rempli et être rempli, que l'un exprime un rôle actif, et l'autre un rôle passif. De même donc qu'un empereur reçoit tous les jours son complément, lorsque ses armées s'augmentent, qu'il s'annexe de nouvelles provinces, et que la multitude de ses sujets devient plus considérable; ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, par là même que tous croient en lui, et embrassent de jour en jour la foi chrétienne, s'accomplit dans tous, c'est-à-dire se complète entièrement dans tous ses membres, en ce sens que ceux qui croient en lui sont remplis de toutes les vertus, et que selon ce qui est dit dans l'Évangile, il croît en âge, en sagesse et en grâce, non seulement devant Dieu, mais encore devant les hommes, *Luc.* II.

CHAPITRE II.

«Et vous qui étiez morts par vos péchés et par vos crimes, dans lesquels vous marchiez autrefois selon l'esprit de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, cet esprit qui exerce maintenant son pouvoir sur les fils de la défiance, parmi lesquels nous tous aussi nous avons vécu selon nos désirs charnels, faisant la volonté de la chair et de nos pensées, ainsi nous étions par nature enfants de colère comme tous les autres. Mais Dieu qui est riche en miséricorde, par le grand amour dont il nous a aimés, lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendus tous à la vie en Jésus-Christ. » Avant d'exposer le sens de chaque mot, il nous faut tout d'abord bien établir la suite du texte de cette manière : Et vous, lorsque vous étiez morts par vos péchés et par vos crimes, Dieu qui est riche en miséricorde par le grand amour dont il nous a aimés nous a vivifiés, dans le Christ; et alors que nous étions morts par nos péchés dans lesquels autrefois nous avons marché selon l'esprit de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, de l'esprit qui agit efficacement à cette heure sur les fils de la défiance, parmi lesquels nous tous aussi nous avons vécu, selon nos désirs charnels, faisant la volonté de la chair et de nos pensées; et par nature enfants de colère comme tous les autres; il nous a rendu la vie en Jésus-Christ, c'est-à-dire qu'il faut sous-entendre comme si elles étaient répétées deux fois : « Et il nous a rendu la vie en Jésus-Christ. » Quant à la conjonction causative que nous lisons dans cette proposition : « Mais Dieu qui est riche en miséricorde, » nous pensons qu'elle a été ajoutée par des copistes ignorants, et que cette faute a passé insensiblement dans le texte; ou bien

pletur, » nequaquam ita ut resonat, accipiendum; non enim ait : Qui omnia in omnibus adimplet; sed « qui omnia in omnibus adimpletur. » Siquidem aliud est implere, aliud impleri; quia in altero agentis, in altero patientis est verbum. Sicut ergo adimpletur imperator, si quotidie ejus augeatur exercitus, et fiant novæ provinciæ, et populorum multitudo succrescat; ità et Dominus noster Jesu Christus in eo quod sibi credunt omnia, et per dies singulos ad fidem ejus veniunt, ipse adimpletur in omnibus; sic tamen ut omnia adimpleatur in omnibus, id est, ut qui in eum credunt, cunctis virtutibus pleni sint, et juxta Evangelium faciant eum proficere ætate, sapientia et gratia, non solum apud Deum, sed et apud homines *Luc.* II.

CAPUT II.

« Et vos cum essetis mortui delictis, et peccatis vestris, in quibus aliquando ambulastis, secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris, spiritus qui nunc operatur in filiis diffidentiæ, in quibus et nos omnes conversati sumus aliquando in desideriis carnis nostræ, facientes voluntates carnis et cogitationum, et eramus natura filii iræ, sicut et cæteri. Deus autem qui dives est in misericordia, propter multam charitatem suam qua dilexit nos et cum essemus mortui peccatis, convivificavit nos Christo. » Antequam de singulis verborum sensibus disputemus, videtur nobis ita lectionis ordo reddendus : Et vos cum mortui essetis delictis et peccatis vestris, convivificavit Christo Deus, qui dives est in misericordia propter multam charitatem suam qua dilexit nos ; et cum essemus mortui delictis, in quibus aliquando ambulavimus, secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris, spiritus qui nunc operatur in filiis diffidentiæ, in quibus et nos omnes conversati sumus aliquando in desideriis carnis nostræ, facientes voluntates carnis et mentium, et eramus natura filii iræ, convivificavit nos Christo, ut ἀπὸ κοινοῦ, subaudiatur quasi his dictum, « et nos convivificavit Christo. » Conjunctionem vero causalem in eo loco in quo ait : « Deus autem qui dives est in misericordia, » arbitramur aut ab indoctis scriptoribus additam, et vitium inolevisse

qu'elle a été employée par saint Paul qui était inhabile pour la parole, mais non pour la science, » II *Cor.* XI. Nous voyons ici manifestement que le péché est appelé la mort de l'âme : « Et vous, lorsque vous étiez morts par vos crimes et par vos péchés, » ce qui est également attesté par Ézéchiel : « L'âme qui aura péché mourra elle-même, » *Ezech.* XVIII, 4. Comme le mot latin *delicta*, en grec πoραπτώματα, est proprement suivant l'étymologie du mot grec un mot scripturaire, bien que *delicta* serait plus justement rendu par πλημμέλιαι nous demandons ce que signifie le mot *delicta*, quelle distance les sépare des péchés, et quelle différence entre παραπτώματα et ἁμαρτίασ. Les auteurs disent que le mot παραπτωματα exprime la naissance et comme le commencement du péché, lorsque la pensée se glisse secrètement dans notre âme, à la faveur de notre demi-consentement, mais sans nous entraîner encore à notre ruine. Voilà pourquoi il est écrit dans le psaume XVIII : « Qui peut connaître ses fautes? » parce qu'il est difficile en effet de connaître les racines, et l'origine des péchés. Le péché au contraire c'est l'acte coupable consommé dans son entier. Nous demandons encore ce que signifie ce qui suit : « dans lesquels autrefois vous avez marché selon le siècle de ce monde. » Y a-t-il donc un autre siècle qui ne fasse point partie de ce monde et qui soit propre à d'autres mondes? de ces mondes dont Clément a dit dans son épître : « L'océan et les mondes qui sont au delà? » Ou bien n'y a-t-il qu'un seul monde, celui qui depuis le commencement du siècle ou Adam a été créé se poursuit jusqu'à la fin qui lui est marquée et disparaît; ou bien est-ce ce monde qui est appelé d'un autre nom, le prince des puissances de l'air qui agit efficacement à cette heure sur les enfants de la défiance. Saint Paul écrit aux Galates : « Afin de nous arracher à la corruption du siècle présent, » *Gal.* I, 4. Et dans la même épître : « Rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais, » *Ephes.* v, 16. Jacob lui-même déclare que ses jours ont été courts et très mauvais *Gen.* XLVII, soit que le temps de cette vie durant lequel nous sommes renfermés dans le siècle, soit laborieux et pénible; soit que Satan lui-même soit désigné par le nom de ce monde et de ce siècle. C'est de lui en effet dont il est aussitôt question dans ce qui suit : « Selon le prince des puissances de l'air, de l'esprit qui agit efficace-

paulatim, aut ab ipso Paulo, qui erat imperitus sermone, et non scientia, superflue usurpatam II *Cor.* XI. Manifeste autem mors animæ dicitur esse peccatum, ex eo quod ait : « Et vos cum essetis mortui delictis et peccatis vestris, » juxta illud quoque quod in Ezechiele scriptum est : « Anima quæ peccaverit ipsa morietur » *Ezech.* LVIII, 4. Et quia « delicta quæ Græce παραπτώματα nuncupantur, juxta ejusdem linguæ etymologiam proprie verbum est Scripturarum (licet delicta πλημμέλιαι rectius transferantur) quærimus quid significent, quove distent a peccatis, id est, quid intersit inter παραπτώματα, et ἁμαρτίας. Aiunt enim quod παραπτώματα, quasi initia peccatorum sint, cum cogitatio tacita subrepit, et ex aliqua parte conniventibus [*Al.* cohibentibus] nobis, necdum tamen nos impulit ad ruinam. Unde et in octavo decimo psalmo *Vers.* 13 scribitur : « Delicta, » hoc est, παραπτώματα, « quis intelligit ? » quia scilicet difficile sit radices, et initia intelligere peccatorum. Peccatum vero esse, cum quid opere consummatum pervenit ad finem. Quærimus quoque quid sit, « in quibus aliquando ambulastis secundum sæculum mundi hujus, » utrumnam et aliud sæculum sit, quod non pertineat ad mundum istum, sed ad mundos alios, de quibus et Clemens in Epistola sua scribit : « Oceanus (1), et mundi qui trans ipsum sunt ? » An unus iste mundus sit, qui ab initio sæculi quo factus est Adam usque ad terminum suum volvatur, et transeat ; vel certe mundus alio nomine appelletur princeps aeris hujus, qui nunc operatur in filiis diffidentiæ ? Scribitur et ad Galatas : « Ut eruat nos de præsenti sæculo nequam » *Galat.* I, 4. Et in hac eadem Epistola : « Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt » *Infra*, v, 16. Et dies Jacob modici dicuntur et pessimi *Gen.* XLVII, sive quod tempus vitæ istius per quod clausi tenemur in sæculo, grave sit et laboriosum, sive quod ipse Satanas mundi hujus, ut supra diximus, et sæculi vocabulo nuncupetur. De quo statim in sequentibus : « Secundum principem, inquit,

(1) Integrius in Græco habet S. Clementis Epist. I, ad Corinth n. 20 : Ὠχεανὸς ἀνθρώποις ἀπέραντος καὶ οἱ μετ᾽ αὐτὸν κόσμοι. Quamquam ab Origene videtur sumpsisse Hieron ; nam et hæc ipsa sententia lib. II παρὶ Ἀρχῶν cap. 3, semel atque iterum tota recitatur, « Oceanus intransmeabilis est hominibus, et hi mundi qui post ipsum sunt, » Porro dicitur Origenes hinc inferre voluisse quod Græci ἀντίχθονας dicunt, et Latini « antichtones, » vulgo « antipodas » vocant. Quamobrem a Photio reprehenditur cod. 126, veteres enim plerique omnes, ut notum est, ex Lactantio, Augustino, aliisque, negabant existere antipodas. S. vero Clemens non plures mundos, sed remotas, ac prius incognitas mundi partes ultra Oceanum designare fortasse voluit. *Ed. Mig.*

ment à cette heure sur les fils de la défiance. » Ce prince de l'air, et l'esprit des puissances qui est dans l'air, c'est le démon qui agit maintenant sur les fils de la défiance, car il ne peut avoir aucune action sur les vrais croyants. C'est de lui encore que l'Apôtre dit plus bas : Nous n'avons point à lutter contre la chair et le sang, mais contre les princes et les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice répandus dans les parties supérieures de l'air. » Ce n'est pas que le diable et ses satellites, qui errent çà et là dans ce monde, qui font entrer par insinuation le péché dans les âmes, puissent habiter le ciel d'où ils ont mérité d'être chassés; mais saint Paul appelle ici le ciel (in cœlestibus) l'air qui est au-dessus de nous, comme le Sauveur le fait lui-même, lorsqu'il dit : « Considérez les oiseaux du ciel, » *Matth.* VI, 26. Car il est évident que le vol des oiseaux a lieu non dans le ciel, mais dans l'air. L'Apôtre continue : « Parmi lesquels nous avons été tous aussi dans les mêmes désordres, vivant selon les désirs de la chair et de nos pensées. » Ces paroles : « parmi lesquels » doivent être rattachées aux offenses. Plus haut, l'Apôtre avait parlé simultanément des offenses et des péchés : « Et vous, lorsque vous étiez morts par vos offenses et par vos péchés, » et avait rapporté à ces derniers ce qui suit : « dans lesquels autrefois vous avez marché, » mais pour les offenses il n'y avait rien dans ce qui suit qui pût compléter le sens; il dit donc ici : « dans lesquelles offenses nous avons tous aussi vécu, » et de peur de donner à croire que c'était par orgueil qu'il s'était excepté en disant : « et par vos péchés dans lesquels autrefois vous avez marché, » il ajoute ici : « dans lesquels nous tous aussi nous avons vécu. En disant qu'il y a vécu, il veut parler des péchés passés et non des péchés présents. Nous avons vécu, dit-il, non dans un seul désir, mais dans les désirs de notre chair; car la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, » *Gal.* v, 17. Nous accomplissons non une seule volonté; mais les volontés multipliées de la chair, et non seulement les volontés de la chair, mais aussi les volontés de notre esprit, dans la traduction latine, les volontés de nos pensées. Or, il y a ce me semble, cette différence entre le péché de la chair, et le péché de l'esprit, que le péché de la chair est l'impudicité, la luxure, et tous les crimes qui se servent de la chair pour satisfaire les passions sensuelles. Le péché de l'esprit a plutôt pour objet les erreurs contraires à la vérité, la perversité des hérétiques. Et ici nous pouvons dire que la plupart des hérétiques (bien que cela soit rare), font les volontés de leur esprit et non les volontés de la chair;

potestatis aeris, spiritus qui nunc operatur in filiis diffidentiæ. » Princeps quippe aeris, et spiritus potestatis, qui in aere isto est, diabolus intelligitur, qui nunc operatur in filiis diffidentiæ. In his enim qui Domino credunt, non potest operari. De quo et infra ait : « Non est nobis pugna adversus carnem et sanguinem, sed adversum principatus et potestates, adversus rectores tenebrarum istarum, adversus spiritualia nequitiæ in cœlestibus. » Non quo diabolus, et satellites ejus, qui per mundum istum vagantes, peccata hominibus insinuant, in cœlo versari queant, de quo ob sua merita corruerunt; sed cœlum dicitur, aer iste, qui supra nos est, juxta illud Salvatoris eloquium : « Considerate volatilia cœli » *Matt.* VI. 26, et cætera. Manifestum quippe est, quod volatilia non per cœlum volitent, sed per aerem. Sequitur : « In quibus et nos omnes conversati sumus aliquando in desideriis carnis nostræ, facientes voluntates carnis et mentium. ». Quod ait, « in quibus, » ad delicta referendum est. Superius enim quia duo pariter posuerat : « Et vos cum essetis mortui delictis et peccatis vestris, » et, ad peccata retulerat dicens : « in quibus aliquando ambulastis; » ad delicta vero nihil tale videbatur secutum quod sensum posset explere ; nunc ait : « in quibus delictis, et nos omnes conversati sumus; » simulque ne in eo quod dixerat, « et peccatis vestris in quibus aliquando ambulastis, » se per superbiam a peccato videretur excipere adjunxit, « in quibus et nos omnes conversati sumus. » Qui autem conversatum esse se dicit, de præteritis delictis, et non de præsentibus confitetur. Conversati sumus, inquit, aliquando, non in uno desiderio, sed in desideriis carnis nostræ. « Caro quippe desiderat adversus spiritum, et spiritus adversus carnem » *Galat.* v, 17. Facientes non unam voluntatem carnis, sed plures ; et non solum voluntates carnis, sed etiam mentium, pro quo in Latinis codicibus habetur, « cogitationum. » Inter peccatum autem carnis, et mentium hoc esse puto, quod carnis peccatum, est impudicitia atque luxuria, et ea quæ ministerium ejus in libidinibus explentur. Mentium vero delictum ad dogmata pertinet contraria veritati et hæreticam pravitatem, ita ut possimus dicere plerosque hæreticorum (quamquam hoc rarum sit) voluntates mentium facere, et non voluntates carnis, et multos contra ecclesiasticos, carnis

qu'un grand nombre, à l'égard des ecclésiastiques, font la volonté de la chair et non de l'esprit, et qu'il en est un grand nombre qui accomplissent tout à la fois les volontés de la chair et de l'esprit. Or en parlant ainsi, nous ne voulons pas dire que les hérétiques ne fassent pas la volonté de leur chair, (car ils sont bien plus sujets aux vices de la chair que les nôtres), mais afin que cet exemple fît plus facilement comprendre ce que nous voulons. « Et nous étions par nature enfants de colère comme tous les autres. » Que les hérétiques, qui prétendent qu'il y a diverses natures, nous répondent ici comment Paul qui sans aucun doute était d'une nature spirituelle, a pu être par nature fils de colère comme les autres qui sont encore dans les ténèbres de l'erreur. Pour nous, nous disons que d'abord tous les hommes sont par nature fils de colère, ou à cause de ce corps misérable, de ce corps de mort, et parce que dès l'adolescence l'esprit des hommes est porté au mal » *Gen.* VIII, ce qui a fait dire à Salomon : « Il n'y a point de juste sur la terre qui fasse le bien et ne pèche point, » *Eccl.* VIII, 21. Ou bien encore, parce que depuis le temps où nous pouvons avoir la connaissance de Dieu, et que nous sommes parvenus à la première jeunesse, nous péchons tous en actions, en paroles ou en pensées. Nous étions donc tous par nature fils de colère comme les autres, et comme tous les saints qui ont été rachetés de la colère par le sang de Jésus-Christ. Car, si Paul lui-même qui avait vécu d'une manière irrépréhensible selon la justice de la loi, affirme cependant qu'il était par nature enfant de colère, pourquoi craindrions-nous d'appeler enfants de colère ceux qui ont été saints par la suite? C'est d'eux tous que l'on peut dire en toute vérité : « Lorsque le commandement est venu, le péché a commmencé à revivre, mais pour eux ils sont morts. » Enfant de colère est synonyme d'enfant de perdition, d'enfant d'iniquité, d'enfant de la mort. Ce n'est pas sans doute que la colère, la mort, l'iniquité, la perdition existent dans une nature qui ait la vertu de produire des enfants; mais on les appelle ici fils de la chose qui agit en eux : comme on appelle fils de la géhenne, ceux qui doivent être consumés par les feux de la géhenne. D'autres pensent qu'on les appelle fils de colère, comme on dirait fils du diable, car le diable, c'est la perdition, la colère et la mort. « La mort puissante a dévoré, » *Isai.* LII, *Sel. les* LXX. Et : « Le premier ennemi qui sera détruit, c'est la mort, » I *Cor.* XV, 26; et en s'adressant au démon lui-même : « Tu es devenu la perdition, » *Ezech.* XXVIII, *Sel. les* LXX. Et : « le dernier ennemi qui sera détruit, c'est la mort, » I *Cor.* XV, 26, et en s'adressant au démon lui-même : « Tu es devenu la perdition, » *Ezech.* XXVIII, LXX. Tu l'es devenu, dit le prophète, par ta propre volonté, tu n'as pas été créé ainsi dès le commencement. De même donc qu'il est appelé mort, parce

et non mentium facere voluntates, et esse plures qui et carnis, et mentium pariter faciant voluntates. Hæc autem diximus, non quo et hæretici carnis non faciant voluntates (plura quippe apud eos corporis sunt vitia quam apud nostros) sed ut, exemplo posito, facilius quod volebamus possit intelligi. « Et eramus, inquit, natura filii iræ sicut et cæteri. » Respondeant hæretici qui diversas naturas esse contendunt, quomodo Paulus, quem utique spiritualis naturæ esse non dubium est, fuerit natura filius iræ, sicut et cæteri qui adhuc in errore sunt positi. Nos vero dicimus esse primum omnes homines natura filios iræ, vel propter corpus humilitatis corpusque mortis, et quod ab adolescentia mens hominum apposita sit ad malitiam *Genes.* VIII; unde et Salomon ait : « Non est justus in terra qui faciat bonum, et non peccet » *Eccl.* VII, 21. Vel quod ex eo tempore quo possumus habere notitiam Dei, et ad pubertatem venimus, omnes, aut opere, aut lingua, aut cogitatione peccemus. Eramus igitur natura filii iræ sicut et cæteri, et omnes Sancti, qui ab ira sanguine Christi redempti sunt. Si enim Paulus qui juxta justitiam quæ in Lege fuit, irreprehensibiliter est conversatus, dicit se natura fuisse filium iræ, cur timeamus, etiam retro sanctos viros filios iræ fuisse testari? De quibus omnibus vere dici possit : « Cum autem venit mandatum, peccatum revixit, ipsi vero mortui sunt. » Filius autem iræ sic accipiendum, ut filius perditionis, filius iniquitatis, filius mortis. Non quo aliqua ira, mors, iniquitas et perditio subsistat in natura sua, quæ filios habeat ; sed quo filii dicantur ejus rei quæ operetur in singulis; sicut filii appellantur gehennæ, qui gehennæ ignibus consumendi sunt. Alius iræ filios sic vocatos putat, ut filios diaboli. Diabolus enim perditio est, et ira, et mors. « Devoravit mors invalescens » *Isai.* LII, *sec.* LXX. Et : « Novissimus » [Al. *novissime*] I *Cor.* XV « inimicus destruetur mors » I *Cor* XV, 26; et ad ipsum diabolum : « Perditio factus es » *Ezech.* XXVIII, *sec.* LXX. Factus, inquit, propria voluntate, non ab initio sic creatus. Quomodo igitur

que c'est par l'envie du démon que la mort est entrée dans le monde *Sag.* II, et que c'est par lui que sont morts tous ceux qui vivaient auparavant, de même qu'on lui donne le nom de perdition; parce qu'il perd tous ceux qu'il parvient à tromper, ainsi l'appelle-t-on aussi colère, à cause de la cruauté qu'il exerce à l'égard des hommes. Il en est qui pensent que c'est ce qui arriva lorsque selon le récit des livres des Rois, David fit le dénombrement du peuple d'Israël, et excita la colère de Dieu contre lui, au témoignage de l'Écriture : « Et la fureur du Seigneur s'alluma de nouveau contre Israël, et David l'excita en lui disant » II *Rois.* XXIV, 1. La colère du Seigneur, disent-ils, c'est le démon, car selon la propriété de la langue grecque, l'auteur sacré ne dit pas au féminin, la colère de Dieu λέγουσα, c'est-à-dire *quæ diceret*, mais la colère de Dieu λέγων, *qui diceret* au masculin; car c'est par les plus mauvais anges que Dieu envoie sa colère et sa fureur. Dieu donc qui est riche en miséricorde, et riche à cause du grand amour qu'il a eu pour le genre humain, amour non ordinaire, mais porté à l'excès, lorsque nous étions morts par suite de nos péchés, nous a rendu la vie, et non seulement nous a rendu la vie, (car c'était peu pour sa bonté et pour sa grandeur), mais nous a rendu la vie avec Jésus-Christ en nous donnant d'avoir avec Jésus-Christ une seule et même vie. Quelques-uns au lieu du texte que nous venons d'expliquer : « Et nous étions par nature enfants de colère, traduisent, nous étions *tout à fait, absolument* enfants de colère, parce que le mot φυσει *nature* leur paraissait offrir de l'ambiguité. Quel que soit le sens qu'il présente à première vue, il faut l'expliquer suivant ce que nous avons dit :

« Vous avez été sauvés par la grâce. » Si les souffrances du temps présent ne sont pas dignes de la gloire future, qui doit se révéler en nous, » *Rom.* VIII; c'est par la grâce que nous avons été sauvés et non par les œuvres. Car, nous ne pouvons rien rendre au Seigneur pour toutes les grâces qu'il nous a faites.

« Et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asseoir dans les cieux avec Jésus-Christ. » Il avait dit précédemment que Dieu avait ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, qu'il l'avait fait asseoir à sa droite dans les cieux au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute vertu, de toute domination, et de tout nom qui est nommé non seulement dans ce siècle, mais aussi dans le siècle futur. Maintenant il ajoute : « qu'il nous a ressuscités avec lui, et qu'il nous a fait asseoir dans les cieux avec Jésus-Christ. » On demande donc comment Dieu, qui nous a sauvés et ressuscités, nous a fait asseoir dans les cieux avec Jésus-Christ. La première et la plus simple réponse qu'on peut faire, c'est que dans la prescience de Dieu, ce

mors dicitur, ex eo quod invidia diaboli mors introivit in orbem terrarum *Sap.* II, et per illum sunt mortui qui ante vivebant, et perditio, quod perdat quoscumque deceperit ; sic et ira dicitur propter eam quam exercet adversum hominem feritatem. Sunt qui illud in Regnorum libris, quando David numeravit populum Israel, iram in se Dei provocans, Scriptura dicente : « Et apposita est ira Dei succendi in Israel, et incitavit David dicens » II *Reg.* XXIV, 1, iram Domini, diabolum significare putent ; etenim juxta Græcæ linguæ proprietatem non dixit genere feminino, ira Dei λέγουσα, hoc est, « quæ diceret, » sed ira Dei λέγων, id est, « qui diceret, » genere masculino ; mittit siquidem Dominus iram et furorem suum per angelos pessimos. Deus ergo qui dives est in misericordia, et dives propter charitatem suam qua dilexit hominum genus, et charitatem non simplicem, sed multam, cum essemus mortui propter delicta nostra, vivificavit nos, et non solum vivificavit (parum quippe hoc erat bonitati et magnitudini ejus), sed vivificavit cum Christo Jesu, unam atque eamdem nobis tribuens vitam habere cum Christo. Quidam pro eo quod nunc exposuimus : « Et eramus natura filii iræ, » pro « natura, prorsus, » sive « omnino, » quia verbum φύσει, ambiguum est, transtulerunt. Quod etsi sic sonet, juxta ea quæ diximus, exponendum est.

« Gratia salvati estis. » Si non sunt dignæ passiones hujus temporis ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis *Rom.* VIII, gratia magis sumus quam opere salvati, Nihil enim possumus Domino retribuere pro omnibus quæ retribuit nobis.

« Et coexcitavit, simulque fecit sedere in cœlestibus in Christo Jesu. » Supra dixerat, quod suscitaverit Deus Christum a mortuis, et sedere fecerit ad dextram suam in cœlestibus super omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. Nunc vero addidit : « quia et nos suscitaverit cum eo, et sedere fecerit in cœlestibus ad dextram suam. » Quæritur ergo, quomodo Deus qui nos salvos fecit et suscitavit, simul fecerit sedere in Christo ? Et quidem qui simplicius est responsurus,

qui doit se faire est déjà considéré comme fait. Et encore que c'est la coutume de l'Écriture d'employer le passé pour exprimer les temps à venir; ainsi, par exemple, en parlant de la croix du Seigneur : « Ils ont percés mes mains et mes pieds, » *Ps.* XXI, 17. Et ailleurs de sa Passion : « Il a été conduit comme une brebis à la boucherie, » *Isai* LIII, 7. Et en parlant des outrages de sa flagellation : « Nous avons été guéris par ses plaies. » *Ibid.* 5. Et ailleurs : « C'est à cause des iniquités de mon peuple qu'il a été conduit à la mort, » *Ibid.* 8, *Sel. les* LXX. Or, c'est afin que l'incertitude inhérente à ce qui est futur, ne donne lieu à l'espérance des hommes d'hésiter, de vaciller, que Dieu, (pour lequel il n'y a rien d'incertain,) nous présente comme déjà faits les événements dont il prévoit l'accomplissement dans l'avenir. Car, comme d'après les philosophes, ce qui est passé ne peut pas n'avoir été, ceux qui entendent l'Écriture s'exprimer de la sorte, regardent comme déjà accomplis les événements des temps à venir. D'autres, qui entendent dans un sens spirituel la résurrection et le règne de Jésus-Christ, n'hésitent pas à dire que dès maintenant les saints sont assis et règnent avec Jésus-Christ. En effet, comme celui qui est saint est entièrement dégagé de la chair, bien que vivant dans un corps charnel, qu'il a sa vie dans le ciel, bien qu'il marche encore sur la terre, et que, cessant d'être chair, il soit tout esprit; ainsi peut-on dire qu'il est assis dans les cieux avec Jésus-Christ, car le royaume de Dieu est au dedans de nous, *Luc.* XVII, 21; et où notre trésor, là est aussi notre cœur, *Matth.* VI, 21; et nous sommes assis fermes et immuables avec Jésus-Christ, avec la sagesse, le Verbe, la justice, la vérité. On peut dire encore que comme eux, nous avons reçu les arrhes de l'Esprit-Saint, sans avoir encore reçu toute sa plénitude; nous sommes dans cette mesure assis, et nous régnons avec Jésus-Christ, sans avoir encore obtenu le règne parfait qui nous attend dans les cieux.

« Pour manifester dans les siècles à venir les richesses abondantes de sa grâce, par sa bonté pour nous dans le Christ Jésus. » Une preuve des plus frappantes de la grandeur des bienfaits de Dieu à notre égard, et les grâces multipliées et si variées par lesquelles le Seigneur, après nous avoir délivrés des agitations de ce siècle, nous a fait asseoir et régner avec Jésus-Christ, c'est que dans les siècles futurs, ce n'est pas à un seul, mais à toutes les créatures raisonnables qu'il manifestera les richesses de sa grâce et de sa gloire à notre égard. C'est-à-dire, que nous, qui étions asservis sous la loi de l'enfer, par suite de nos vices et de nos péchés, qui étions livrés aux œuvres de la chair, et par une conséquence nécessaire, aux supplices, nous régnons maintenant avec Jésus-Christ et nous

hoc asserit, quod juxta præscientiam Dei, id quod futurum est, quasi factum esse jam dixerit. Et quia mos iste sit Scripturarum, ut interdum futura tempore præterito declinentur; verbi causa, de cruce Domini : « Foderunt manus meas et pedes » *Ps.* XXI, 17. Et alibi de passione ejus : « Quasi ovis ad victimam ductus est » *Isai.* LIII, 7. Et adhuc de injuriis flagellorum ; Livore ejus nos sanati sumus » *Ibid.*, 5. Et alibi [*Al.* ibidem] : « Ab iniquitatibus populi mei ductus est in mortem » *Ibid.*, 8. *sec.* LXX. Hoc autem ideo, ne quia futura semper incerta sunt, hominum spes fluctuet et vacillet, ea quæ Deus futura cognovit (apud quem nihil ambiguum est) quasi jam facta memorantur ; ut quia præterita secundum philosophos quoque fieri infecta non possunt, qui audierint, quasi jam facta habeant quæ futura sunt. Alius vero qui resurrectionem, et regnum Christi spiritualiter intelligit, non deliberavit dicere, jam sanctos sedere, et regnare cum Christo; quomodo enim nequaquam in carne sanctus est, cum vivat in carne, et habet conversationem in cœlestibus, cum gradiatur in terra, et caro esse desistens, totus vertatur in spiritum : ita eum in cœlestibus sedere cum Christo, regnum quippe Dei intra nos est *Luc.* XVII, 21; et ubi fuerit thesaurus noster, ibi erit et cor nostrum *Matth.* VI, 21; firmique et stabiles sedemus cum Christo, sapientia, Verbo, justitia, veritate. Potest autem et hoc dici, ut quomodo arrhabonem Spiritus sancti accepimus, necdum totam ejus plenitudinem consecuti : sic et sedere nos cum Christo atque regnare, necdum perfectam sessionem in cœlestibus obtinentes.

« Ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate super nos in Christo Jesu. Quanta sit beneficii magnitudo, et quam multiplex gratia qua nos Dominus de sæculi istius perturbationibus liberatos sedere fecit, et regnare cum Christo, hinc vel maxime comprobatur, quod in futuris sæculis non uno, sed omnibus suam cunctis rationabilibus creaturis super nos ostensurus est gloriam, suasque divitias monstraturus. Quod nos qui quondam lege tenebamur inferni, et propter vitia atque peccata; ut operibus carnis, ita

partageons son trône. Or, nous sommes assis sur ce trône, non pas dans un endroit quelconque, mais au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute vertu, de toute domination et de tout nom qui est nommé non seulement dans le siècle présent, mais dans le siècle futur. Car, si Jésus-Christ ressuscité des morts est assis à la droite de Dieu dans les cieux, au-dessus de toute principauté, de toute puissance, de toute vertu, etc.; et que nous partagions le même trône, le même royaume avec Jésus-Christ, il faut nécessairement que nous soyons assis au-dessus des choses sur lesquelles son trône est placé. Mais un lecteur attentif me fera aussitôt cette question : Quoi donc, l'homme est-il donc plus grand que les anges et les autres puissances célestes? Comme la réponse ne laisse pas d'offrir quelque danger, on peut prendre non en bonne, mais en mauvaise part ces principautés et ces puissances, ces vertus et ces dominations et tout nom qui est nommé non seulement dans le siècle présent, mais dans le siècle futur, (d'autant plus que toutes choses sont assujetties sous les pieds de Jésus-Christ,) et dire que ce sont les anges rebelles, le prince de ce monde, Lucifer, qui se levait dès l'aurore au-dessus desquels les saints seront assis avec Jésus-Christ à la fin des temps, en répandant leurs bienfaits sur ceux qui maintenant marchent sans frein et par un déplorable abus de leur liberté, s'égarent et tombent dans les précipices des péchés. Lorsqu'ils auront au-dessus d'eux de semblables cavaliers, ils commenceront à être conduits selon la volonté de ceux qui sont assis au-dessus d'eux. D'autres expliquent ainsi ces paroles : « Pour manifester dans les siècles à venir les richesses abondantes de sa grâce, par sa bonté pour nous dans le Christ Jésus. » C'est que ce n'est point à nos mérites, mais à la grâce que nous devons d'être sauvés; que Dieu manifeste une plus grande bonté en mourant pour les pécheurs, qu'en mourant pour les justes, et qu'il sait nous donner des biens que l'œil de l'homme n'a point vus, que son oreille n'a point entendus, et que son cœur n'a point compris, I *Cor.* II. Et ces biens, il nous les a déjà communiqués en partie dans le Christ Jésus, parce qu'on ne suppose aucun bien en dehors de Jésus-Christ.

« En effet, c'est la grâce qui vous a sauvés par la foi, et cela ne vient pas de vous, car c'est un don de Dieu; ni des œuvres, afin que nul ne se glorifie. » La raison, dit-il, pour laquelle il doit manifester dans les siècles futurs les richesses abondantes de sa grâce, par sa bonté pour nous, c'est que c'est la grâce qui vous a sauvés par la foi et non les œuvres. Et cette foi même ne vient pas de vous, mais de celui qui vous a appelés. Or cette doctrine a pour but de prévenir cette pensée qui pourrait

eramus et suppliciis destinati, nunc in Christo regnemus sedeamusque cum eo. Sedeamus autem non in humili quocumque loco, sed super omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen, quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro. Si enim Christus suscitatus a mortuis sedet ad dextram Dei in cœlestibus supra omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et cætera; et nos sedemus regnamusque cum Christo; necesse est ut super his quæ sedet ille, sedeamus. Sed qui diligens lector est, statim requirit et dicit : Quid ergo, major homo angelis et cunctis in cœlo potestatibus? Quod quia periculosum est respondere : principatus et potestates, et virtutes, et dominationes, et omne nomen quod nominatur non solum in hoc sæculo, sed etiam in futuro (maxime quia omnia Christi subjecta sunt pedibus) non ad bonam partem, sed ad contrariam referet; ut dicat eas esse angelos réfugas, et principem mundi istius, et Luciferum qui mane oriebatur, super quibus sancti cum Christo in fine sessuri sunt, illis quoque tribuentes beneficium, qui nunc infreni et male libertate sua abutentes passim vagantur [*Al.* vagentur], et per præcipitia corruunt [*Al.* corruant], peccatorum. Cum autem tales habuerint sessores, juxta sedentium voluntatem incipient gubernari. Alius vero hoc quod ait : « ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate supra nos in Christo Jesu, » ad illam intelligentiam transferet, quod non simus merito nostro, sed gratia ejus salvati, et majoris bonitatis indicium sit pro peccatoribus, magis quam pro justis mori : « Pro bono enim forsitan quis audeat interire; » et daturus nobis sit, quæ nec oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascenderunt I *Cor.* II. Quæ omnia ex parte jam dederit in Christo Jesu ; quia nullum absque Christo bonum dici potest.

« Gratia enim estis salvi facti per fidem, et hoc non ex vobis : Dei enim donum est, non ex operibus, ut ne quis glorietur. » Ideo, inquit, abundantes divitias gratiæ suæ, in bonitate in superventuris sæculis ostensurus est, quia gratia salvi facti estis per fidem, non per opera. Et hæc ipsa fides non est ex vobis, sed ex eo qui

se glisser secrètement dans l'esprit : Si nous n'avons pas été sauvés par nos œuvres, au moins avons nous été sauvés par la foi, et sous un autre rapport la cause de notre salut est en nous. L'Apôtre ajoute donc que la foi elle-même ne vient point de notre volonté, mais qu'elle est un don de Dieu. Ce n'est pas que le libre arbitre de l'homme soit entièrement détruit, et que cela ne dépende ni de celui qui veut, ni de celui qui court *Rom.* IX, mais parce que le libre arbitre de la volonté a Dieu pour auteur, et que nous regardons comme un bienfait de sa part qu'il nous permette lui-même de vouloir le bien. Et la grande raison de toute cette conduite, c'est afin que nul se glorifie que son salut vient non de Dieu, mais de lui-même.

« Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés dans le Christ Jésus pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchions. » Saint Paul a donné les raisons pour lesquelles nous avons été sauvés par la grâce, au moyen de la foi, et comment cela ne vient pas de nous, mais de la libéralité de Dieu, en disant : « Car nous sommes son ouvrage, » c'est-à-dire, notre vie, notre respiration, notre intelligence, la faculté que nous avons de croire, viennent de lui, parce qu'il est notre créateur. Et remarquez attentivement qu'il n'a pas dit : « nous avons été formés, façonnés par lui, » mais : « nous sommes son ouvrage. » L'action de façonner, tire son origine du limon de la terre, mais la création nous fait remonter jusqu'à la ressemblance, jusqu'à l'image de Dieu. Nous voyons dans le psaume cent dix-huitième ces deux mots employés simultanément avec cette signification différente : « Vos mains m'ont fait et façonné, » *Ps.* CXVIII, 73. L'action de créer, de faire, vient la première, l'action de façonner, en second lieu. Et comme le nom de créer, de fonder, n'est employé que pour de grandes choses, par exemple : cette ville a été fondée; au commencement, le monde a été créé, et que chacun des saints par la réunion des vérités qu'il croit, des vertus qu'il pratique est en lui-même un monde tout entier, saint Paul, pour cette raison, dit que nous avons été créés en Jésus-Christ, et créés pour les bonnes œuvres ou que nous avons faites, ou que nous devons faire, en nous-mêmes ou dans les autres créatures auxquelles doivent se transmettre les exemples de notre vie, afin que nous marchions dans les bonnes œuvres que Dieu a préparées avec cette grande espérance qui nous est donnée, à nous qui devons marcher dans ces œuvres objet de l'éternelle préparation de Dieu. Et puisque nous venons de parler du nom de créature, et que la Sagesse dans le livre des Proverbes de Salomon dit qu'elle a été créée comme le commencement des voies de Dieu, » *Prov.* VIII, et que par suite il en est beaucoup

vocavit vos. Hoc autem ideo, ne forsitan nobis cogitatio occulta subreperet ; si per opera nostra salvati non sumus, certe vel per fidem salvati sumus ; et alio genere nostrum est quod salvamur. Addidit itaque et dixit, fidem quoque ipsam non nostræ voluntatis esse, sed Dei muneris. Non quod liberum homini tollatur arbitrium, et secundum illud Apostoli ad Romanos, non sit currentis neque volentis; sed miserentis Dei *Rom.* IX; verum quod arbitrii ipsa libertas Deum habeat auctorem, et ad illius beneficium cuncta referantur, cum etiam bonum nos velle ipse permiserit. Hoc autem totum propterea, ne quis glorietur a semetipso, et non a Deo se esse salvatum.

« Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu in operibus bonis, quæ præparavit Deus, ut in illis ambulemus. » Reddidit causas, quare gratia salvati sumus per fidem, et hoc ipsum non ex nobis sed ex munere Dei, dicens : « Ipsius enim factura sumus, » hoc est, quod vivimus, quod spiramus, quod intelligimus, et credere possumus, ipsius est, quia ipse conditor noster est. Et diligenter observa, quia non dixerit : « ipsius figuratio sumus atque plasmatio ; sed, ipsius factura sumus. » Plasmatio quippe originem de terræ limo trahit ; factura vero juxta similitudinem et imaginem Dei sumpsit exordium. Quod in centesimo quoque octavo decimo psalmo simul positum diversa significat : « Manus tuæ fecerunt me, et plasmaverunt me » *Psal.* XVIII, 73. Factura primum locum tenet ; deinde plasmatio. Et quia creationis, et conditionis nomen ad magna semper solet opera copulari, verbi causa : illa urbs condita est, et ab initio creatus est mundus, et unusquisque sanctorum per varia dogmata atque virtutes, in semetipso mundus est totus; propterea nunc creati in Christo dicimur, et creati in operibus bonis sive quæ ipsi fecimus, vel facturi sumus, sive in aliis creaturis, ad quæ nostra conversatio transferenda est, ut quæ præparavit Deus, in illis ambulemus, spe magna jam nobis data, dum in his ambulaturi sumus, quæ Deus magnopere præparavit. Et quia semel ad nomen creaturæ venimus, et Sapientia in Proverbiis Salomonis dicit se creatam initium viarum Dei *Prov.* VIII, multique timore, ne Christum

qui dans la crainte d'être forcés de dire que le Christ est une créature, nient le mystère tout entier du Christ, et prétendent que ce n'est point le Christ, mais la sagesse du monde qui nous sont figurés dans cette Sagesse; nous proclamons sans aucune difficulté qu'il n'y a aucun danger d'appeler créature celui que toute la confiance de notre espérance confesse être un ver de terre, un homme, un crucifié, la malédiction; surtout alors que d'après les deux versets qui précèdent, la Sagesse permet d'annoncer ce qui doit arriver après les siècles. Or, comme c'est le Christ qui a fait les siècles et que ce qui suit sont les choses qu'il a promis de dire après les siècles, c'est au mystère de l'incarnation et non à la nature de Dieu qu'il faut rapporter ce qui suit, bien qu'on ne lise point dans les manuscrits hébreux : « Le Seigneur m'a créée comme le commencement de ses voies, » mais : « Le Seigneur m'a possédée. » Or il y a une grande distance entre la possession et la création, car celui qui est possédé, subsiste, est une existence propre pour être possédé. Au contraire, celui qui est créé est celui qui n'existait pas avant d'être créé, ou du moins, qui sort de ce qu'il était pour devenir ce qu'il n'était pas; c'est ainsi que l'Apôtre dit que nous avons été créés en Jésus-Christ. Nous avons été créés, non pas que nous ne l'ayons pas été auparavant, mais nous avons été créés pour les bonnes œuvres. C'est ce que David lui-même demande dans le psaume cinquantième, lorsqu'il dit à Dieu : « O Dieu, créez en moi un cœur pur, » *Ps.* L, 11. Et certes il avait eu un cœur pur avant son péché, lorsque le Seigneur disait de lui : « J'ai trouvé David le fils de Jessé selon mon cœur. » *Act.* XIII, 22. Mais de même qu'ici, créer signifie réparer, ainsi on peut appeler création, formation, les progrès qui se font en nous et en Jésus-Christ dans les bonnes œuvres; c'est de cette manière que tous les jours Jésus-Christ est créé, qu'il naît, qu'il est formé dans les croyants, qui selon leurs divers mérites sont appelés des montagnes, des vallées, des collines, des plaines.

« C'est pourquoi souvenez-vous qu'autrefois, vous gentils selon la chair, vous étiez appelés incirconcision, par ce qu'on appelle circoncision, à cause de la circoncision dans la chair faite de main d'homme; parce que vous étiez en ce temps-là sans le Christ, séparés de la société d'Israël, étranger aux alliances, n'ayant point l'espérance de la promesse et sans Dieu en ce monde. » En appelant les Éphésiens gentils selon la chair, l'Apôtre fait voir qu'ils n'étaient point païens selon l'esprit, tandis qu'au contraire, les Juifs étaient païens selon l'esprit, et Israëlites selon la chair. Les Juifs aussi bien que les gentils peuvent se diviser en quatre classes. Les uns sont circoncis selon la chair, et selon

creaturam dicere compellantur, totum Christi mysterium negant, ut dicant, non Christum in hac sapientia, sed mundi sapientiam significari; nos libere proclamamus, non esse periculum eum dicere creaturam, quem vermem, et hominem, et crucifixum, et maledictionem, tota spei nostræ fiducia profitemur; maxime quod ex duobus versiculis quæ præcedunt, ipsa sapientia promittat se esse dicturam quæ post sæcula sunt *Prov.* XXII. Cum autem sæcula Christus fecerit, et quæ deinceps loquitur, ea sint quæ post sæcula dicturum se esse promiserit, ad incarnationis mysterium, non ad naturam Dei referenda sunt quæ sequuntur : licet in Hebreis codicibus non habeatur : « Dominus creavit me initium viarum suarum; » sed, « Dominus possedit me. » Inter possessionem autem, et creationem multa distantia est; quia qui possidetur, is utique est atque subsistit, et est proprius, qui possidetur. Creator vero ille qui non erat antequam fieret; aut certe de eo quod erat, transfertur in aliud, sicut et nos nunc creati dicimur in Christo Jesu. Creati utique, non quia ante non fuimus, sed creati in operibus bonis. Quod David quoque in psalmo quinquagesimo deprecatur, dicens : « Cor mundum crea in me, Deus » *Psal.* L, 11. Et certe mundum cor ante peccatum habuerat, quando de eo Dominus loquebatur : « Inveni David filium Jesse secundum cor meum » *Act.* XIII, 22; sed ut ibi creatio instaurationem sonat, ita et in nobis et in Christo per singula opera et profectus, creatura atque conditio accipi potest; ut quotidie in credentibus, quia varie secundum merita diversa montes dicuntur, et valles, et colles, atque campestria, Christus creatus, natus et conditus sit.

« Propter quod memores estote, quia aliquando vos gentes in carne, qui dicebamini præputium, ab ea quæ appellatur circumcisio in carne manu facta; quoniam eratis illo tempore sine Christo, alienati a conversatione Israel, et peregrini testamentorum promissionis [*Al.* repromissionis], spem non habentes, et sine Deo in mundo. » Gentes Ephesios in carne vocans, ostendit in spiritu esse non gentes; sicut econtrario Judæi in spiritu gentes sunt, et in carne Israelitæ. Quadrifariam igitur Judæi dividuntur et gentes. Alii sunt in carne circumcisi, et in spiritu, qualis fuit Moyses et Aaron, Apostoli et

l'esprit, comme étaient Moïse, Aaron, les Apôtres et Nathanaël, dont Notre Seigneur voyait l'esprit intérieur du Judaïsme, lorsqu'il disait : « Voici un vrai Israëlite en qui il n'y a point de ruse, » *Jean.* v, 47. Les uns ne sont circoncis ni de chair, ni d'esprit, tels que Nabuchodonosor et Pharaon, et aujourd'hui la multitude des païens, barbares et romains qui ne croient pas en Dieu. Les troisièmes sont ceux qui ne sont circoncis que dans la chair, et dont l'esprit est incirconcis; c'est à eux que le Prophète dit : « Recevez la circoncision du Seigneur, et non la circoncision de la chair, » *Jerem.* IV, 4. Et ailleurs : « Tous les peuples sont circoncis de corps, mais tous les enfants d'Israël sont incirconcis de cœur, » *Jerem.* IX, 26. Les derniers sont ceux dont il est dit ici : « Vous autrefois, gentils selon la chair, vous étiez appelés incirconcision par ce qu'on appelle circoncision, à cause de la circoncision dans la chair faite de main d'homme; » telle est aujourd'hui la multitude des croyants, et le monde tout entier est rempli de ces gentils convertis. C'est donc pour établir la distinction des gentils qui sont Juifs spirituellement, que les Éphésiens sont appelés gentils selon la chair, parce qu'ils sont Israëlites selon l'esprit. En effet, dans un autre endroit, l'Écriture voulant parler des Israélites charnels, dit : « Voyez Israël selon la chair, » I *Cor.* X, parce qu'en effet il ne l'était pas selon l'esprit. L'Apôtre modère ici son langage avec prudence : « Vous qui étiez appelés incirconcision. » Vous étiez appelés incirconcis, mais vous ne l'étiez point, par ceux qu'on appelle circoncis, à cause de la circoncision dans la chair, faite de main d'homme. Ce n'est point que ce soit la vraie circoncision, mais parce qu'elle en prend le nom, et qu'elle soit une circoncision faite de main d'homme, et non en esprit. Il faut encore remarquer que nous, qui étions autrefois sans le Christ et séparés de la société d'Israël, et étrangers aux promesses et aux alliances, comme l'Apôtre le rappelle, maintenant que nous avons embrassé la foi, nous avons part aux promesses et à l'alliance divine, et par une conséquence nécessaire, nous participons à la vie d'Israël; de même aussi que toutes les observances légales se trouvent accomplies en nous, parce que la loi est spirituelle, que nous sommes circoncis et que nous observons le sabbat dans un sens bien plus vrai, c'est-à-dire en esprit, en offrant des victimes spirituelles, alors que leur temple et leur autel est détruit; nous offrons à Dieu la dîme de nos fruits, nous immolons l'agneau sans tache, et les reins coints, nous mangeons la Pâque sans être embarrassés par quoi que ce soit. Car, de même qu'il y a une circoncision dans la chair faite de main d'homme, il y en a une autre toute différente, qui n'est pas, comme nous l'avons dit, faite de main d'homme, mais en esprit.

Nathanael, cujus occultum Judaismum Dominus intuens ait : « Ecce vere Israelites, in quo dolus non est » *Joan.* I, 47. Alii qui nec carne nec spiritu circumcisi sunt, qualis fuit Nabuchodonosor et Pharao, et hodie Barbararum et R manarum gentium multitudo, quæ non credunt in Deum. Tertii, qui tantum in carne sunt circumcisi, et spiritum incircumcisum habent, ad quos propheta dicit : « Circumcidimini Deo vestro, et nolite circumcidere carnem præputii vestri » *Jerem.* IV, 4. Et alibi : « Omnes gentes incircumcisi [*Al.* incircumcisa] carne ; domus vero Israel incircumcisi sunt corde *Jerem.* IX, 26. Extremi de quibus nunc dicitur : Quia aliquando vos gentes in carne, qui dicebamini præputium ab ea quæ dicitur circumcisio in carne manu facta, » qualis hodie universa est turba credentium, et totus e gentibus muudus est plenus. Ad distinctionem igitur spiritualium gentium Judæorum, Ephesii gentes vocantur in carne, quia secundum spiritum Israelitæ sunt. Nam et in alio loco carneum Israelem Scriptura commemorans ait : « Videte Israel secundum carnem » I *Cor.* X; quia in spiritu non erat Israel. Pulchre autem etiam verba moderatus est : « qui dicebamini præputium. » Dicebamini, inquit, præputium, nec eratis, ab ea quæ dicitur circumcisio in carne manu facta. Non quo sit circumcisio, sed quo ipsa sibi hoc nomen assumat, et sit vere circumcisio manu facta, non spiritu. Simul et illud est attendendum quod nos quos sine Christo alienatos quondam a conversati ne Israel esse memoravit, et peregrinos a promissionibus et Testamento Dei; nunc postquam in Christum credidimus, sicut repromissiones et testamenta ejus accepimus, ita conversationem quoque habere dicamur Israel; quomodo conversatio universa legalis expletur in nobis, quia videlicet lex spiritualis est, et magis circumcidamur, et sabbatizemus in spiritu, spirituales victimas offerentes ; illorum templo altarique destructis; nos Deo fructuum nostrorum decimas offeramus; nos immolemus agnum immaculatum, et accincti lumbos, expediti Pascha comedamus. Sicut enim circumcisio dicitur in carne manu facta : ita ad distinctionem ejus intelligitur alia esse circumcisio, quæ non sit [*Al.* sicut], ut diximus, manu facta, sed spiritu. Quod autem ait : « Spem non habentes, et sine Deo

Quant à ce que dit l'Apôtre : « N'ayant point l'espérance, et sans Dieu en ce monde, » ce n'est pas que les Éphésiens, avant de croire en Jésus-Christ, n'aient eu et adoré plusieurs dieux, mais parce que celui qui ne connaît point le vrai Dieu, n'a aucun Dieu. Et c'est avec intention qu'il ajoute, « sans Dieu en ce monde. » Car ils avaient un Dieu qu'ils devaient un jour adorer comme Dieu l'avait prévu longtemps auparavant; et dans la prescience de Dieu, ils n'étaient pas sans Dieu, mais ils étaient sans Dieu en ce monde.

« Mais maintenant que vous êtes dans le Christ Jésus, vous qui étiez autrefois éloignés, vous avez été rapprochés par le sang de ce même Christ; car c'est lui qui est notre paix. » Dieu est partout, et il est partout tout entier; comment peut-on être séparé de lui, puisque toutes choses sont en lui, et que lui-même nous dit par son prophète : « Penses-tu que je sois le Dieu de près, et que je ne sois plus le Dieu de loin? » *Jerem.* XXIII, 25. Et le Psalmiste atteste la même vérité : « Si je monte dans les cieux, vous y êtes; si je descends dans les enfers, je vous y trouve présent, » *Ps.* CXXXVIII, 8. Mais bien qu'en lui soient toutes choses, l'Écriture le présente cependant comme étant éloigné des impies. « Le Seigneur, dit-elle, est loin des impies, » *Prov.* XV, 29. Or, celui dont les impies sont éloignés est près des saints. Il était éloigné des Éphésiens, il s'en est rapproché par le sang de Jésus-Christ. Et il faut remarquer soigneusement que personne ne peut approcher de Dieu que par le sang de Jésus-Christ, parce qu'il est notre paix et qu'il a dit : « Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix, » *Jean* XIV, 27. Car, de même que la sagesse nous rend sages, la justice justes, la sanctification saints, et que la vie nous rend vivants, ainsi la paix fait que nous sommes pacifiques, et que nous pouvons dire : « J'étais pacifique avec ceux qui haïssaient la paix, » *Ps* CXIX, 7. Or, si Jésus-Christ est la paix de ceux qui croient, ceux qui n'ont point la paix en partage, par une conséquence nécessaire, n'ont point Jésus-Christ.

« C'est lui qui des deux choses en a fait une seule, détruisant dans sa chair le mur de séparation, leurs inimitiés; abolissant par sa doctrine la loi des préceptes, pour former en lui-même, un seul homme de ces deux peuples, mettant la paix entre eux; les réconciliant à Dieu par sa croix, et les réunissant tous deux en un seul corps, détruisant en lui leurs inimitiés. Ainsi il est venu annoncer la paix, et à vous qui étiez loin, et à ceux qui étaient près, parce que c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres auprès du Père, dans un seul esprit. » C'est là ce mur de séparation qui divisait les deux peuples l'un de l'autre. C'est de ce mur que dans la Genèse, la sage-femme lors de la naissance des deux enfants dit : « Pourquoi le mur de séparation a-t-il été rom-

in mundo : » non quo plures deos, antequam in Christum crederent, Ephesii non habuerint, atque venerati sint; sed quo qui absque Deo vero sit, nullum deum habeat. Et significanter additum est, « sine Deo in mundo. » Habebant quippe Deum, quem eos habituros Deus ante cognoverat, et apud præscientiam Dei non erant sine Deo, sed in mundo erant absque Deo.

« Nunc autem in Christo Jesu vos qui aliquando eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi; ipse est enim pax nostra » Deus ubique est, et totus ubique est, a quo quis potest separari, cum in eo sint omnia? et ipse per prophetam loquatur : « Ego Deus appropinquans, et non de longe » *Jer.* XXIII, 23. Et Psalmista testatur : « Si ascendero in cœlum, tu illic es : si descendero in infernum, ades » *Ps.* CXXXVIII, 8. Cum igitur in eo sint omnia, procul tamen esse ab impiis dicitur juxta illud : « longe est Dominus ab impiis » *Prov.* XV, 29. Iste a quo impii longe sunt, vicinus est sanctis. Denique cum et ab Ephesiis esset procul, in sanguine Jesu prope eis factus est. Et diligentius intuendum, quod absque cruore Domini Jesu, nemo appropinquet Deo, quia ipse est pax nostra, dicens : « pacem meam do vobis; pacem meam relinquo vobis » *Joan*, XIV, 27. Quomodo enim sapientia sapientes facit, et justitia justos, et sanctificatio sanctos, ut dicamus : « cum his qui oderunt pacem, eram pacificus » *Psal.* CXIX, 7. Si autem Christus credentium pax est, quicumque sine pace est, consequenter non habet Christum.

« Qui fecit utraque unum, et medium parietem maceriæ solvens inimicitiam in carne sua, legem mandatorum in dogmatibus evacuans, ut duo conderet in seipso in unum novum hominem, faciens pacem, ut reconciliaret utrumque in uno corpore Deo, per crucem interficiens inimicitiam in ea, et veniens evangelizavit pacem vobis qui longe eratis, et pacem his qui prope; quoniam per ipsum habemus accessum uterque in uno spiritu ad Patrem. » Iste est medius paries et maceria, quæ utrumque a se populum dividebat. De quo et in Genesi in partu geminorum, obstetrix loquitur : « Ut-

pu à cause de toi? » *Gen.* XXXVIII, 29. Donc, après que le Sauveur eut détruit dans sa chair la sagesse de la chair qui est ennemie de Dieu, *Rom.* VIII, et qu'il eut remplacé les préceptes de la loi par les vérités évangéliques des deux peuples, juifs et gentils ne faisant plus qu'un seul peuple, le peuple chrétien, en nous évangélisant la paix et la concorde, à nous qui étions loin, et aux restes des juifs qui avaient cru par le moyen des apôtres; alors, par lui nous nous sommes approchés de Dieu, et nous avons connu que nous n'avions qu'un seul Père, dans un seul esprit. Alors a été accomplie cette parole du Seigneur dans son évangile : « Et il n'y aura plus qu'un seul pasteur et un seul troupeau, » *Jean.* x, 16; et ces autres : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont point de cette bergerie, » c'est nous qu'il avait en vue, et qu'il devait réunir alors de la gentilité : Or, l'inimitié qui a été détruite dans la chair du Sauveur, a été mise à mort par sa croix. Car il est écrit : « Pour réconcilier à Dieu les deux peuples réunis en un seul corps, détruisant par la croix leurs inimitiés sur elle-même. Car le texte ne porte pas comme dans les manuscrits latins : « en lui-même » *in semetipso*. Il est vrai que par suite de l'ambiguité du pronom grec : ἐν αὐτῷ, on peut traduire *in semetipso* en lui-même, et *in ea*, c'est-à-dire probablement sur la croix, parce que la croix, c'est-à-dire en grec σταυρὸς est du genre masculin. La loi des préceptes a été également abolie par la nouvelle doctrine, après que la circoncision, le sabbat qui a été laissé au peuple de Dieu, les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, l'obligation de ne paraître en la présence de Dieu les mains vides, ont été entendues dans un sens plus élevé que le sens littéral, et que, nous éloignant de la lettre qui tue, nous avons commencé à suivre l'esprit qui vivifie. Quant à ce que dit ensuite saint Paul : « Ainsi il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin, c'est-à-dire aux gentils et à ceux qui étaient près, » c'est-à-dire aux juifs, il me paraît avoir cité en d'autres termes un témoignage d'Isaïe, et d'avoir fait sienne une vérité de l'Écriture. Nous lisons en effet, dans le prophète : « J'ai vu ses voies et je l'ai guéri, et je l'ai guéri, et je lui ai donné la vraie consolation, une paix abondante à ceux qui étaient loin, et à ceux qui sont près, » *Isai.* LVII, 18. Nous citons ces paroles d'après la traduction de la Vulgate. Du reste, celui qui lira ces paroles de l'Apôtre qui ont rapport au Christ : « Il a pacifié par le sang versé sur la croix tout ce qui était sur la terre et dans le ciel, » et ce qui suit dans ce même endroit, ne sera point tenté de penser que nous, Israélites selon l'esprit, nous ayons été loin, et que les juifs qui sont appelés les Israélites selon la chair aient été près. Il appliquera l'explication tout entière de ces paroles aux anges, aux ver-

quid propter te dirupta est sepis? » *Gen.* XXXVIII, 29. Postquam ergo sapientiam carnis quæ est inimica Deo *Rom.* VIII, in sua Salvator carne destruxit, et præcepta Legalia, evangelicis dogmatibus commutavit, ut de Judæo atque gentili unum populum faceret Christianum, evangelizans nobis qui longe eramus, et reliquiis Judæorum, qui de Israel per apostolos crediderunt, pacem atque concordiam ; tunc accessimus per ipsum ad Deum, et unum in spiritu Patrem nos habere cognovimus; completumque est illud quod in Evangelio Dominus loquebatur, dicens : « Et fiet unus pastor et unus grex » *Joan.* x, 16; et iterum : « Et alias oves habeo quæ non sunt de ovili isto, » nos significans ex gentibus congregandos. Inimicitia autem quæ in Salvatoris carne destructa est, etiam per crucem est interfecta. Scriptum est enim : « ut reconciliaret utrumque in uno corpore Deo, per crucem interficiens inimicitiam in ea. » Non ut in Latinis codicibus habetur, « in semetipso ; » propter Græci pronominis ambiguitatem : ἐν αὐτῷ enim, et « in semetipso, et in ea, » id est, cruce intelligi potest, quia crux, id est, σταυρὸς, juxta Græcos generis masculini est. Lex quoque mandatorum subversa est in dogmatibus : postquam circumcisio, et sabbatismus, qui relictus est populo Dei, et Pascha, et Pentecoste, et non apparere in conspectu Dei vacuum, sunt altius intellecta quam resonant, et ab occidente littera recedentes, cœpimus vivificantem spiritum sequi. Quod autem ait : « Veniens evangelizavit pacem vobis qui longe, » hoc est, gentibus, « et pacem his qui prope, » hoc est, Judæis, videtur mihi de Isaia aliis [*Al.* his] verbis testimonium protulisse, et Scripturæ sententia abusum quasi sua. Scriptum est quippe in eo : Vias ejus vidi, et sanavi eum, et consolatus sum eum, et dedi ei consolationem veram ; pacem super pacem his qui longe erant, et qui prope » *Isai.* LVII, 18. Et hæc quidem juxta Vulgatam interpretationem dicta sint. Cæterum qui illud Apostoli legit, de Christo memorantis : « Pacem faciens per sanguinem crucis suæ, his quæ in terra erant, et his quæ in cœlis, » et cætera quæ in eodem dicuntur loco, non putabit nos, qui juxta spiritum Israel vocamur fuisse longe ; et Judæos, qui tantummodo Israel nuncupentur in carne, fuisse prope. Et hanc totam intelligentiam ad

tus célestes, aussi bien qu'aux âmes des hommes, c'est-à-dire que Jésus-Christ a réuni par son sang tout ce qui était divisé, soit ce qui est sur la terre, soit ce qui dans les cieux, que comme le bon pasteur, il a rapporté la brebis malade sur les montagnes et l'a ramenée avec les autres; qu'il a réuni la drachme perdue à celles qui avaient été conservées *Luc.* xv, et qu'il a ramené les préceptes de la loi, à ces grandes vérités, à l'image, à la figure desquelles Dieu a montré à Moïse tout ce qu'il devait faire dans le tabernacle, *Exod.* xx. Ainsi est-il arrivé que la croix du Sauveur a été utile non seulement à la terre, mais au ciel, non seulement aux hommes, mais aux anges, et que toute créature a été purifiée par le sang de son Seigneur. Saint Paul ajoute : « Pour former en lui-même un seul homme nouveau de ces deux peuples. » Ces paroles qui paraissent s'harmoniser parfaitement avec l'explication précédente, relative aux juifs et aux gentils, il les accorde tellement avec son interprétation, qu'il affirme que l'homme fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, doit recevoir après sa réconciliation la même forme qu'ont maintenant les anges et qu'il avait perdue par son péché. Or, ce nouvel homme, au sens de l'Apôtre, c'est celui qui se renouvelle de jour en jour, qui doit habiter dans un monde nouveau lorsque Dieu aura créé un ciel nouveau et une terre nouvelle *Isai.* LXV, qui est appelé à boire le calice nouveau de Jésus dans le royaume de Dieu *Marc.* XIV, et chanter le nouveau cantique *Ps.* XXXII, 5, et XCVII, et à lire avec joie les oracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, les autres paroles d'Isaïe : « Voici que je fais de nouvelles choses qui vont maintenant éclater » *Isai* XLIII, 19, doivent être entendues dans ce sens, que le principe du renouvellement doit avoir lieu dans le siècle présent. Quant à la nouveauté parfaite et consommée, ce n'est point dans ce siècle qu'elle doit recevoir son accomplissement. Et de même que nous ne voyons maintenant qu'en énigmes et comme dans un miroir, mais qu'alors nous verrons face à face I *Cor.* XIII; ainsi la restauration du nouvel homme ne sera pleinement et parfaitement accomplie, que lorsque l'union sera parfaite entre ce qui est au ciel et ce qui est sur la terre, et que nous nous serons approchés du Père, dans un même esprit, et dans les mêmes sentiments. Je ne sais quel témoignage semblable, saint Paul indique aux lecteurs sérieux et prudents, dans une autre épître (si toutefois on consent à la recevoir). « Or, tous ceux-là ayant obtenu un bon témoignage par leur foi, n'ont cependant pas reçu l'effet de la promesse, Dieu nous ménageant quelque chose de meilleur, afin qu'ils ne reçussent pas sans nous leur complète félicité, » *Hebr.* XI, 39, 40. Voilà pourquoi toute créature s'unissant à nous qui gémissons dans ce tabernacle mortel, et qui, sous l'impression de la crainte de Dieu, avons conçu dans la dou-

angelos virtutesque cœlestes, et ad animas temperabit humanas; quod Christus in suo sanguine terrena et cœlestia copularit, quæ inter se antea dissidebant; et bonus pastor morbidam ad montes revectans ovem, fecerit esse cum cæteris; drachmamque quæ perierat, drachmis quæ salvæ fuerant copulaverit *Luc.* xv, et mandata legalia ad illa retraxerit dogmata, ad quorum typum et imaginem Moyses quæ essent in tabernaculo fabricanda, conspexit *Exod.* xx. Atque ita fieri, ut crux Domini non solum terræ, sed et cœlo profuerit; non solum hominibus, sed et angelis; et omnis creatura Domini sui cruore purgata sit. Quod autem ait : « Ut duo conderet in semetipso in unum novum hominem, » et quod magis videtur superiori de Judæis atque gentilibus sensui convenire; sic suæ intelligentiæ coaptabat, ut dicat hominem juxta imaginem et similitudinem Dei factum, eamdem post reconciliationem formam recepturum, quam et nunc angeli habent, et ipse perdiderit. Novum autem hominem esse dicit, qui quotidie renovatur, et habitaturus est in novo mundo, quando erit cœlum novum et terra nova *Isai.* LXV, et bibiturus est calicem Jesu novum in regno Dei *Mar.* XIV, et cantaturus canticum novum *Psal.* XXXII, 5 et XCVII, et veteris et novi Testamenti lectione gaudebit. Illud quoque quod alibi scribitur : « Ecce facio nova quæ nunc orientur » *Isai.* XLIII, 19; sic sentiet, ut principium innovationis in præsenti sæculo fieri existimet. Cæterum perfectam consummatamque novitatem, necdum in isto putet sæculo posse compleri. Et quomodo nunc per speculum videmus in ænigmate, tunc autem facie ad faciem I *Cor.* XIII ; sic et instaurationem novi hominis tunc plene perfecteque complendam, cum cœlestia terrenaque fuerint copulata, et in uno spiritu, et sensu eademque sententia, accesserimus ad Patrem. Nescio quid tale et in alia Epistola (si quis tamen eam recipit) prudentibus quibusque lectoribus Paulus subindicat, dicens : « Hi omnes testimonium accipientes fidei, non retulerunt promissionem, Deo pro nobis melius quid providente; ut non absque nobis consummarentur » *Hebr.* XI. 39, 40. Propterea et universa creatura congemiscit nobiscum, qui in taberna-

leur et attendons la révélation des enfants de Dieu, et elle gémit, et elle soupire après le moment où elle sera délivrée de la servitude, de la vanité à laquelle elle est maintenant asservie, afin qu'il n'y ait plus qu'un seul pasteur et qu'un seul troupeau, et que cette prière du Seigneur : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme dans le ciel, » reçoive son accomplissement.

« Vous n'êtes donc plus des hôtes et des étrangers, mais les concitoyens des saints et de la maison de Dieu, bâtie sur le fondement des Apôtres et des prophètes, le Christ Jésus, étant lui-même pierre principale de l'angle, sur lequel tout l'édifice construit s'élève comme un temple sacré dans le Seigneur : sur lequel vous êtes bâtis vous-mêmes pour être une demeure de Dieu par l'Esprit. » A ce qu'il avait dit précédemment : « vous étiez étrangers aux alliances et aux promesses, » l'Apôtre oppose maintenant : « Vous n'êtes plus des hôtes et des étrangers. » Et à ces autres paroles qui précèdent : « Étrangers à la vie d'Isrël, » il oppose celles-ci : « Vous êtes les concitoyens des saints et de la maison de Dieu. « Ce passage va directement contre ceux qui s'efforcent d'introduire le système de natures différentes. Car, comment les étrangers sont-ils devenus les concitoyens des saints, comment ceux qui étaient séparés de la société d'Israël sont-ils maintenant de la maison de Dieu, si la nature ne peut être changée en mieux ou en plus mal? Quant aux paroles qui suivent : « Bâtie sur le fondement des apôtres et des prophètes, » elles se rapportent plus à la première qu'à la seconde interprétation selon laquelle nous disions plus haut, qu'avant la passion de Jésus-Christ, Israël était proche et les Gentils éloignés. Nous pouvons nous servir de ce témoignage contre Marcion et les autres anciens hérétiques qui enseignent un Dieu de la loi, et un autre Dieu de l'Évangile. Car s'ils ne sont plus des hôtes et des étrangers, mais les concitoyens des saints et de la maison de Dieu, bâtie sur le fondement des apôtres et des prophètes, le Christ Jésus étant lui-même pierre principale de l'angle, sur lequel tout l'édifice construit s'élève comme un temple sacré dans le Seigneur, sur lequel les Éphésiens eux-mêmes sont bâtis pour être une demeure de Dieu par l'Esprit; il n'y a qu'un seul Dieu qui bâtit ce seul temple, construit sur le fondement des apôtres et des prophètes. Or, si tout l'édifice construit s'élève jusqu'à devenir un temple consacré au Seigneur, il faut que nous fassions tous nos efforts pour devenir ces pierres dont il est écrit : « Des pierres saintes seront roulées sur la terre, » *Zach.* IX, 16. Et lorsque nous serons devenus ces pierres vivantes, taillées en tous sens, parfaitement polies, sans aucune tache, élevons nous nous-mêmes comme un temple

culo isto ingemiscimus, et condolet, qui a timore Dei in utero concepi us et dolemus, et præstolamur [*Al.* præstolatur] revelationem filiorum Dei, ut de vanitate servitutis, cui nunc subjecta est, liberetur, et fiat unus pastor et unus grex; et Oratio Domini compleatur dicentis : « Fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terra » *Matt.* VI, 10.

« Ergo jam non estis peregrini et accolæ; sed cives sanctorum, et domestici Dei, superædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu. In quo omnis ædificatio compaginata, crescit in templum sanctum in Domino. In quo et vos coædificamini in habitaculum Dei, in spiritu. » Ad id quo supra dixerat : « peregrini testamentorum et repromissionis, » nunc respondet : « ergo jam non estis peregrini et accolæ. » Et ad illud quod præmiserat, « alienati a conversatione Israel, » modo re it : « Estis cives san torum, et domestici Dei. » Hic locus adversus eos vel maxime facit, qui diversas naturas nituntur introducere. Quomodo enim peregrini facti sunt cives sanctorum, et quomodo domestici Dei fuerunt quondam alieni a conversatione Israel, si non potest vel in melius, vel in pejus natura mutari? Quod autem sequitur : Ædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, » magis priori quam secundæ interpretationi convenit, in qua superius dixeramus, ante passionem Christi vicinum Israel, et Gentes fuisse de longe. Hoc testimonio et contra Marcionem cæterosque veteres hæreticos, qui alium Legis, alium Evangelii prædicant Deum, uti possumus. Si enim nequaquam peregrini et accolæ, sed cives sanctorum et domestici Dei superædificati sunt fundamento apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide Christo Jesu; in quo omnis ædificatio compaginata, crescit in templum sanctum in Domino, in quo et Ephesii coædificantur in tabernaculum Dei in spiritu, unus est Deus, unius ædificationis et templi, quod superædificatum est fundamento apostolorum et prophetarum. Quod si universa ædificatio compaginata, crescit in templum sanctum in Domino, omni labore nitendum est, ut fiamus illi lapides, de quibus scriptum est : « Lapides sancti volvuntur super terram » *Zach.* IX. 16. Et cum fuerimus vivi lapides, ex omni parte do-

pour devenir la demeure de Dieu. Renfermons en nous-mêmes l'arche de l'alliance, la gardienne de la loi du Seigneur, et que les chérubins (qui signifient la multitude de la science), et que toutes les parties les plus secrètes de notre cœur prennent un nouveau nom; soyons appelés *dabir* que nous pouvons traduire par *oracle* ou par *réponse,* et pour exprimer plus rigoureusement et littéralement ce que signifie le mot λαλητήριον *l'endroit où l'on parle*, afin que nous puissions nous écrier aussi avec l'Apôtre : « Est-ce que vous voulez éprouver celui qui parle en moi, le Christ? » I *Cor.* XIII, 3. On peut entendre aussi que cette construction bâtie sur le fondement des apôtres et des prophètes, comprend non seulement les hommes, mais encore les vertus célestes, de manière que tous ensemble deviennent une demeure de Dieu par le Saint-Esprit. Car il serait inconvenant, disent les partisans de cette explication, qu'une demeure compacte et unie dans les pierres, c'est-à-dire dans les hommes qui la composent s'élevât comme un temple sacré dans le Seigneur, et devînt la demeure de Dieu par le Saint-Esprit, tandis qu'on croirait devoir exclure de cette félicité les anges et les esprits bienheureux dont l'emploi est de servir Dieu dans les cieux. Or, la pierre principale de l'angle, qui réunit les deux peuples (selon la seconde interprétation, qui relie la terre au ciel), est Jésus-Christ Notre-Seigneur, cette pierre qui a été détachée de la montagne sans le secours d'aucune main et dont le Psalmiste rend ce témoignage : « La pierre qu'ont rejetée les architectes, est devenue la pierre de l'angle, c'est l'œuvre du Seigneur, » *Ps.* CXVII, 22. Il a été en effet rejeté par les Pharisiens qui paraissaient avoir la connaissance de la loi et construire le temple de Dieu par l'observation des prescriptions légales; et Dieu l'a choisi pour être la pierre de l'angle, pour être le point d'intersection et de jonction des deux murailles, et afin de donner par lui aux deux peuples accès auprès de Dieu. Cette pierre angulaire pour ceux qui ne croient pas, est une pierre d'achoppement, une pierre de scandale; quiconque heurtera cette pierre s'y brisera, et elle écrasera celui sur qui elle tombera, » *Luc.* XX, 17.

lati, læves [*Al.* leves], politi nullam habentes scabredinem, ædificemur in templum, et fiamus habitaculum Deo; condaturque in nobis arca testamenti custos Legis Domini, et Cherubim, « scientiæ multitudo, » et interiora pectoris nostri in novum vocabulum transeant : dicamurque DABIR, quod nos « oraculum, » sive « responsum » possumus appellare, et ut contentiosius verbum exprimamus e verbo, λαλητήριον, id est, « locutorium » dicere : ut cum Apostolo erumpamus in vocem : « An experimentum quæritis ejus qui in me loquitur Christus » I *Cor.* XIII, 3? Potest autem omnis ædificatio super fundamentum apostolorum prophetarumque constructa, non solum nos, sed et cœlestes significare virtutes, ut universi pariter fiant habitaculum Dei in spiritu; incongruum quippe esse aiunt, ex hominibus ædificationem compactam atque concordem crescere in templum sanctum in Domino, fierique habitaculum Dei in spiritu; angelos autem et beatas quasque virtutes, quæ in cœlestibus Deo serviunt, ab hac felicitate alienas existimari. Summus autem angularis lapis, qui populum utrumque contineat (sive juxta secundam interpretationem cœlestia jungat atque terrena) Christus est Dominus noster, lapis præcisus de monte sine manibus, de quo et Psalmista testatur, dicens : « Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli. A Domino factum est istud » *Ps.* CXVII, 22. Reprobatus quippe est a Pharisæis, qui videbantur Legis habere notitiam, Deique templum legalibus ædificare mandatis ; et assumptus a Deo in angularem lapidem, ut duos parietes ipse medius contineret ; et per illum uterque populus ad Deum haberet accessum. Iste angularis lapis, non credentibus lapis offensionis est, et petra scandali; super quem qui ceciderit, quassabitur; super quem vero ipse corruerit, comminuet eum *Luc.* XX.



LIVRE SECOND

Nous abordons, avec le secours de vos prières, ô Paule et Eustochium, le second livre sur l'épître aux Éphésiens, faible et nouveau présent que nous devons faire parvenir à Rome. Ce n'est pas que le Sénat des savants daigne lire ces explications et leur donner place dans les bibliothèques des anciens, mais je satisfais au désir que Marcelle, cette sainte femme, m'exprime par ses lettres. Toutes les fois que je me représente son application à l'étude, son esprit, son travail, autant de fois je me condamne comme coupable de paresse, moi qui, confiné dans la solitude d'un monastère, ayant sous les yeux cette crèche où les bergers s'empressèrent de venir adorer l'enfant qui vagissait dans cette crèche, ne puis faire ce qu'une femme de haute condition, au milieu du bruit et de l'agitation d'une nombreuse famille et de l'administration de sa maison, accomplit tous les jours, par des œuvres dérobées aux occupations domestiques. Je la prie donc et simultanément tous ceux qui me liront, de bien se pénétrer de cette pensée, que mon style n'est le fruit ni d'une longue méditation, ni d'un travail étudié, mais que pour expliquer les mystères des Écritures, je me sers d'un langage presque vulgaire, et que souvent je parviens à expliquer mille versets par jour, de manière que l'explication que j'ai commencée sur les épîtres de saint Paul puisse être menée à bonne fin, grâce aux prières de ce grand apôtre.

CHAPITRE III.

« C'est pour cela que moi, Paul, je suis le prisonnier de Jésus-Christ, pour vous, Gentils. Car vous avez sans doute appris de quelle manière Dieu m'a fait le dispensateur de sa grâce envers vous, après m'avoir découvert par révélation ce mystère dont je viens de vous parler en peu de mots; en sorte que vous pourrez voir en me lisant l'intelligence que j'ai du mystère de Jésus-Christ. » En examinant avec la plus grande attention comment, pour la suite et l'enchaînement du discours, ces paroles : « C'est pour cela que moi, Paul, je suis le prisonnier de Jésus-Christ, pour vous, Gentils, » se rapportent à ce qui précède, nous n'avons pu trouver rien qui s'y rattache. En effet, saint Paul ne dit pas : C'est pour cela que moi, Paul, j'ai fait ceci ou cela; mais il laisse sa pensée comme suspendue et passe à autre chose. Faut-il ici tenir compte de l'aveu qu'il a fait : Et si je suis inhabile pour la parole, je ne le suis point pour la science, » et chercher ici plutôt la suite du

Secundum orationibus vestris, o Paula et Eustochium, ad Ephesios aggredimur librum; nova quoque Romam munuscula transmissuri. Non quod hæc dignetur legere doctorum senatus, et bibliothecis veterum ascribere; sed quod sancta Marcella idipsum fieri per Epistolas flagitet. Cujus ego quotiescumque studiorum, ingenii, laboris recordor, toties me damno inertiæ, qui in monasterii solitudine constitutus, et illud præsepe contra videns, in quo vagientem parvulum festini adoravere pastores *Luc*, II, id facere non possum, quod mulier nobilis inter strepentem familiam, et procurationem domus explet operis succisivis. Qua propter et illam et vos, et si quis forte lecturi sunt, in commune precor, ut sciatis me non cogitatum diu limatumque proferre sermonem; sed ad revelanda mysteria Scripturarum, uti verbis pene de trivio, et interdum per singulos dies usque ad numerum mille versuum pervenire, ut cœpta in Apostolum explanatio, ipsius Pauli, cujus Epistolas conamur exponere, orationibus compleatur.

CAPUT III.

« Hujus rei gratia, ego Paulus vinctus Jesu Christi pro vobis gentibus; si tamen audistis dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis. Quoniam secundum revelationem cognitum factum est mihi mysterium, sicut præscripsi in modico; prout potestis legentes intelligere sensum meum in mysterio Christi. » Quantum ad consequentiam sermonis textumque eloquii pertinet, ad id quod præmisit : « Hujus rei gratia, ego Paulus vinctus Jesu Christi pro vobis gentibus, » diligentissime perquirentes, nihil quod ei reddiderit, potuimus invenire. Neque enim dixit, hujus rei gratia ego Paulus hoc vel hoc feci vel illud et illud docui; sed suspensa manente sententia, transgressus ad alia est. Nisi forte ignoscentes ei, quod et ipse confessus est

sens que des paroles? On pourrait alors établir le sens de cette manière : C'est pour cela que moi, Paul, prisonnier de Jésus-Christ, et prisonnier pour vous, qui êtes sortis des Gentils, j'ai connu ce mystère pour vous l'enseigner, comme je vous l'ai dit un peu plus haut dans cette même épître. Car vous devez avoir appris de quelle manière Dieu m'a fait le dispensateur de sa grâce pour vous, qui êtes sortis des Gentils et pour lesquels aussi je suis prisonnier. Or, cette captivité de Paul pour les Gentils peut s'entendre de son martyre, car c'est lorsqu'il était jeté dans les fers à Rome, qu'il écrivit cette épître, en même temps que les épîtres à Philémon, aux Colossiens et aux Philippiens, comme nous l'avons montré dans un autre endroit. Voici une autre explication. Comme nous lisons en plusieurs endroits que ce corps est le lien par lequel l'âme est retenue comme dans une prison, nous pouvons dire que la raison pour laquelle Paul est retenu dans les liens du corps, c'est afin que la prédication de l'Évangile aux Gentils reçoive son plein et entier accomplissement. D'autres donnent encore un autre sens et prétendent que Paul, prédestiné et sanctifié dès le sein de sa mère avant sa naissance, afin d'évangéliser les Gentils, a été ensuite enchaîné des liens de ce corps. Quant à moi, je pense que le texte est ici défectueux. Car, au lieu de dire comme il le devait : C'est pour cela que moi, Paul, prisonnier, de Jésus-Christ pour vous Gentils, j'ai connu ce mystère, comme je vous l'ai écrit en peu de mots, de sorte qu'en lisant, vous pouvez comprendre; il leur dit : C'est pour cela que moi, Paul, prisonnier j'ai connu ce mystère par la révélation qui m'en a été faite, et le reste. Si cependant quelqu'un pouvait, d'après la teneur et le contexte du discours, prouver que l'Apôtre a été des plus corrects et n'a commis aucune faute grammaticale, c'est à ce sentiment surtout qu'il faudrait se ranger. Quant à nous, toutes les fois que nous découvrons des solécismes ou d'autres fautes semblables, nous n'en faisons pas, comme certains critiques malveillants, un titre d'accusation contre l'Apôtre, mais nous sommes bien plutôt ses défenseurs, en affirmant qu'étant hébreu d'origine, n'ayant, comme les rhéteurs, ni la pureté du langage, ni l'heureux assemblage des mots, ni l'élégance du style, il n'aurait jamais pu amener le monde tout entier à la foi de Jésus-Christ, s'il ne l'avait évangélisé non avec les paroles de la sagesse humaine, mais dans la vertu de Dieu. Car il écrit lui-même aux

dicens : « Et si imperitus sermone, non tamen scientia », I *Cor.* XI, 6, sensuum magis in eo quæramus ordinem, quam verborum. Qui sic reddi potest; hujus rei gratia, ego Paulus vinctus Christi Jesu, et vinctus pro vobis qui estis ex gentibus, cognovi mysterium, ut vobis quoque illud traderem; sicut in hac eadem Epistola ante paululum sum locutus. Debetis autem audire dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis qui estis ex gentibus, pro quibus et vinctus sum Jesu Christi. Vinctum autem Jesu Christi Paulum esse pro gentibus, potest et de martyrio intelligi; quod Romæ in vincula conjectus, hanc Epistolam miserit eo tempore quo ad Philemonem, et ad Colossenses, et ad Philippenses in alio loco scriptas esse monstravimus. Vel certe (1) quia in pluribus locis lectum est, vinculum animæ corpus hoc dici, quo quasi clausa teneatur in carcere; dicimus propterea Paulum corporis nexibus coerceri, nec reverti et esse cum Christo, ut perfecta in gentes per eum prædicatio compleatur. Licet quidam alium sensum in hoc introducant, quod Paulus prædestinatus, et sanctificatus ex utero matris suæ, ad prædicationem gentium antequam nasceretur, postea vincula carnis acceperit. Puto autem quod et vitiosa in hoc loco elocutio sit. Pro eo enim quod debuit dicere : hujus rei gratia, ego Paulus vinctus Jesu Christi pro vobis gentibus, cognovi mysterium, sicut et præscripsi in modico, prout potestis legentes intelligere, ait: hujus rei gratia ego Paulus vinctus secundum revelationem, cognitum factum est mihi mysterium, et reliqua. Si vero quis potest etiam juxta sermonis et eloquii contextum docere, Apostolum fuisse perfectum, et in artis grammaticæ vitia non incurrisse, ille potius auscultandus est. Nos quotiescumque solœcismos, aut tale quid annotavimus, non Apostolum pulsamus, ut malevoli criminantur, sed magis Apostoli assertores sumus, quod Hebræus ex Hebræis, absque rhetorici nitore sermonis, et verborum compositione, et eloquii venustate, numquam ad fidem Christi totum mundum transducere valuisset, nisi evangelizasset eum non in sapientia verbi, sed in virtute Dei. Nam et ipse ad

(1) Quasi Origenianæ sententiæ teneat manifesto reum S. Doctorem, Rufinus hoc loco exsultat lib. 1, num. 40. Verum quod illi reponit S. Pater lib. I Apologiæ, totum eludit adversarii impetum, ubi suam cuique reddit auctori doctrinam : Et in hoc, inquit, ut supra triplicem expositionem posui. In prima, quid mihi videretur; in secunda, quid Origenes assereret; in tertia, quid Apollinarius contra illius vadens dogma, sentiret. Lege Græcos Commentarios, et nisi ita repereris crimen fateor. *Ed. Mig.*

Corinthiens : « Pour moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous, je ne suis point venu vous annoncer le témoignage de Jésus-Christ dans la sublimité du discours et de la sagesse, » I *Cor.* II, 1. Et encore : « Et mon discours, et ma prédication ont été, non dans les paroles persuasives de la sagesse humaine, mais dans la manifestation de l'esprit et de la vertu; afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la vertu de Dieu, » *Ibid.* 4 et 5. Celui donc qui fait des solécismes, qui ne peut rendre une hyperbate, et terminer une proposition, s'attribue hardiment la sagesse et dit : « J'ai connu ce mystère par révélation, comme je l'ai écrit en peu de mots. » Si, en effet, on considère attentivement les commencements de cette épître, on verra que Dieu lui a révélé des mystères dont il n'effleure qu'une légère partie, et qu'il a moins exprimé ce qu'il en savait que fait voir ce qu'il taisait par ce peu qu'il en disait. De sorte, dit-il, que vous pouvez, en lisant, comprendre ma pensée ou ma sagesse dans le mystère du Christ. C'est ce que nous avons dit dans la préface; aucune épître de saint Paul ne renferme de si grands mystères, n'est enveloppée de sens plus profonds que l'Apôtre se glorifie de savoir, et qu'il nous indique en peu de mots, afin que nous relisions plus attentivemment ce qu'il en a écrit.

« Mystère, qui dans les autres générations n'a pas été découvert aux enfants des hommes, comme il est maintenant révélé par l'Esprit aux saints apôtres et aux prophètes; que les Gentils sont cohéritiers, membres d'un même corps, et participants avec eux de sa promesse en Jésus-Christ par l'Évangile, dont j'ai été fait le ministre, en vertu du don de la grâce de Dieu, qui m'a été donnée par l'opération de sa vertu. » Ce mystère de Jésus-Christ que l'Apôtre a exposé plus haut en partie, comment a-t-il été inconnu des autres générations? c'est ce qu'il faut traiter plus à fond. Ainsi, a-t-il été connu ou ignoré d'Abraham, de Jacob, de Moïse, d'Isaïe et des autres prophètes qui, au témoignage de l'Écriture, ont prédit l'avènement de Jésus-Christ et la vocation des Gentils? Abraham a vu son jour et s'en est réjoui, *Jean* VIII, 56, et il lui fut dit : « Toutes les nations seront bénies dans celui qui naîtra de toi, » *Gen.* XXII, 18. Jacob dans son langage prophétique sur celui qui devait sortir de Juda, dit : « Et il sera l'attente des nations, » *Ibid.* XLIX, 10. Moïse lui-même a jugé que l'opprobre de Jésus-Christ était un plus grand trésor que toutes les richesses de l'Égypte, *Hebr.* XI, 26. Entendons Isaïe : « Voici, dit-il, qu'une vierge concevra et enfantera, » *Isai* VII, 4. Et ailleurs : « Le rejeton de Jessé sera élevé pour régner sur les nations,

Corinthios ait : « Et ego cum venissem ad vos, fratres, veni non in eminentia verbi aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Dei » I *Cor.* II, 1. Et rursum : « Et verbum meum, et prædicatio mea, non in suasoriis sapientiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis, ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei » *Ibid.*, 4 *et* 5. Iste igitur qui solœcismos in verbis facit, qui non potest hyperbaton reddere, sententiamque concludere, audacter sibi vindicat sapientiam, et dicit : « Quoniam secundum revelationem cognitum est mihi mysterium, sicut præscripsi in modico. » Vere enim si quis superiora hujus epistolæ contempletur, videbit ei revelata mysteria, quorum partem quamdam modicam suo sermone perstrinxit; non tam totum quod noverat proferens, quam ostendens, ex modico quid taceret. Prout potestis, inquit, legentes intelligere sensum meum, sive sapientiam in mysterio Christi. Hoc est illud quod in præfatione diximus; nullam Epistolarum Paula tanta habere mysteria, tam reconditis sensibus involutam, quos et Apostolus nosse se gloriatur, et nobis indicatos breviter ostendit, ut attentius quæ sunt scripta, relegamus.

« Et [Al. *quod*] aliis generationibus non fuit notum filiis hominum, sicut nunc revelatum est sanctis ejus apostolis et prophetis in Spiritu, esse gentes cohæredes, et concorporales, et comparticipes promissionis in Christo per Evangelium, cujus factus sum minister secundum donum gratiæ Dei, quæ data est mihi juxta operationem virtutis ejus. » Mysterium Christi quod ex parte supra Apostolus executus est, quomodo aliis generationibus fuerit ignotum, plenius retractandum videtur; utrumne Abraham, Jacob et Moyses, Isaias, et cæteri prophetæ illud ignoraverint, an non, a quibus esse prædictum adventum Christi et vocationem Gentium Scriptura commemorat? Abraham quippe vidit diem ejus, et lætatus est *Joan.* VIII, 56, et dicitur ei : « Benedicentur in semine tuo omnes gentes » *Gen.* XXII, 18. Et Jacob de eo qui oriundus esset ex Juda prophetice loquitur : « Et ipse erit exspectatio gentium » *Ibid.* XLIX, 10. Moyses quoque majores divitias Ægypti thesauris, opprobrium Christi arbitratus est. Et Isaias : « Ecce, » inquit, « virgo in utero concipiet, et pariet » *Isai.* VII, 14. Et alibi : « Erit virga Jesse, et qui surget ad regnandum gentibus; in ipso gentes sperabunt »

et les peuples espéreront en lui, » *Ib.* XI, 10. Et pour éviter d'être long, qu'il nous suffise de citer quelques textes des Psaumes : « Toutes les familles des nations se prosterneront en sa présence, » *Ps.* XXI, 28. Et encore : « Toutes les nations le serviront, » *Ps.* XVII, 2. Mais voici une prophétie plus claire encore sur le peuple d'Israël et sur le Dieu Sauveur : « Visitez cette vigne, multipliez la vigne que votre droite a plantée, souvenez-vous du Fils de l'homme que vous avez affermi pour vous, » *Ps.* LXXIX, 15, 16. Et l'économie de son incarnation se trouve indiquée dans le verset suivant : « Que votre main repose sur l'homme de votre droite, sur le Fils de l'homme que vous avez affermi pour vous, » *Ibid.* 18. Il faut donc dire avec Montan que les patriarches et les prophètes ont parlé en extase, et n'ont pas connu ce qu'ils prédisaient; ou si une pareille interprétation est une impiété, (car l'esprit des prophètes est soumis aux prophètes,) ils ont compris ce qu'ils prophétisaient. Mais, s'ils l'ont compris, comment Paul peut-il dire maintenant, que ce qui a été inconnu des autres générations a été maintenant révélé aux apôtres de Jésus-Christ? Il faut donc répondre, ou bien que saint Paul affirme dans un langage à la fois prudent et expressif, que ce mystère a été inconnu des enfants des hommes, mais non des enfants de Dieu à qui Dieu s'adresse dans le psaume LXXXI, 6 : « J'ai dit, vous êtes des dieux, vous êtes tous les enfants du Très-Haut; » c'est-à-dire que ceux qui ont reçu l'esprit d'adoption, du nombre desquels sont les patriarches et les prophètes ont connu le mystère de Dieu. Or, si l'on ne veut point de cette explication, et qu'elle paraisse forcée et faire violence au texte, nous donnerons cette autre : que saint Paul n'a point dit d'une manière absolue et générale que le mystère du Seigneur a été complètement inconnu des autres générations, mais que les anciens patriarches et les prophètes ne l'ont point connu comme il est maintenant révélé aux saints et aux apôtres. Car, autre chose est de connaître en esprit les événements futurs, autre chose est de les voir accomplis. Voilà pourquoi Jean est proclamé plus grand que tous les prophètes; *Luc* VII, parce qu'il a vu de ses yeux et montré de la main Celui que les autres avaient prophétisé, lorsqu'il a dit : « Voici l'Agneau de Dieu, voici celui qui efface les les péchés du monde, » *Jean* I, 29. C'est dans le même sens qu'on peut expliquer ces paroles : « Beaucoup de prophètes et de rois ont désiré voir ce que vous voyez, et ne l'ont point vu, entendre ce que vous entendez, et ne l'ont point entendu, » *Luc* X, 24. C'est-à-dire qu'ils désiraient voir et entendre ce qu'ils savaient devoir s'accomplir dans la suite des siècles. Car s'ils ne connaissaient pas ces choses, com-

Idem. XI, 10. Et ne longum fiat, pauca de Psalmis dixisse sufficiat : « Et adorabunt in conspectu ejus omnes familiæ gentium *Psal.* XXI, 28. Et iterum : « Omnes gentes servient ei *Psal.* XVII, 11. » Et adhuc manifestius de populo Israel, et de Domino Salvatore : « Visita vineam istam, et perfice eam quam plantavit dextera tua, et super filium quem confirmasti tibi » *Psal.* LXXIX, 15, 16. Cujus etiam corporis dispensatio in consequentibus indicatur : Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ, et super filium hominis quem confirmasti tibi » *Ibid.*, 18. Aut igitur juxta Montanum, patriarchas et prophetas in ecstasi locutos accipiendum, et nescisse quæ dixerint; aut si hoc impium est (spiritus quippe prophetarum prophetis subjectus est) intellexerunt utique quæ locuti sunt. Et si intellexerunt, quæritur quomodo nunc Paulus dicat, quod aliis generationibus non fuit notum, fuisse Christi apostolis revelatum. Aut igitur illud est respondendum, quod caute Paulus signanterque testatus sit, filiis hominum ignotum fuisse mysteriorum, non filiis Dei, ad quos loquitur : « Ego dixi; dii estis, et filii Excelsi omnes » *Psal.* LXXXI, 6. Quod scilicet hi qui spiritum adoptionis acceperint, de quibus patriarchæ, et prophetæ fuerint, Dei scierint sacramentum. Aut si hoc non recipitur, et nimium violentum et coactum videtur, illuc sermo transibit, ut dicat non definite et generaliter dixisse Paulum aliis generationibus ignotum fuisse omnino Domini sacramentum; sed sic quomodo nunc revelatum est sanctis ejus et apostolis, nescisse patriarchas veteres, et prophetas. Aliud est enim in spiritu ventura cognoscere, aliud ea cernere opere completa. Unde et Joannes propterea major prophetis omnibus dicitur *Luc.* VII; quia quem cæteri prophetaverunt, ipse conspexerit, et digito demonstrarit dicens : « Ecce Agnus Dei; ecce qu tollit peccata mundi » *Joan.* I, 29. Juxta quem sensum et illud exponi potest : « Multi prophetæ et justi cupierunt videre quæ videtis, et non viderunt, et audire quæ auditis, et non audierunt » *Luc.* X, 24. Hæc utique videre et audire cupiebant, quæ futura cognoverant. Quod si nesciebant ventura, quomodo desiderare poterant, quæ penitus ignorabant? Legimus in Regnorum libris, Dominum Salomoni in somnio pollicentem atque

ment pouvaient-ils désirer ce qu'ils ignoraient complètement. Nous lisons dans les Livres des Rois, que Dieu fit à Salomon cette promesse, pendant son sommeil : « Parce que tu m'as fait cette demande, et que tu n'as point désiré pour toi de longs jours, de grandes richesses, ni la mort de tes ennemis, mais que tu m'as demandé l'intelligence pour discerner ce qui est juste, voilà que j'ai fait selon tes paroles, et je t'ai donné un cœur sage et intelligent, en sorte qu'il n'y a jamais eu d'homme avant toi semblable à toi, et qu'il ne s'en élèvera point après toi, » III *Rois* III, 11, 12. Et comment quelques auteurs peuvent-ils penser que les apôtres de Jésus-Christ ont connu par révélation un mystère qui serait resté inconnu à Salomon, alors que cet oracle divin promet à Salomon une sagesse plus grande que celle de tous les apôtres et des patriarches? alors que Salomon, parlant de lui-même dit ouvertement : « Dieu m'a enseigné la sagesse, et j'ai connu l'intelligence des saints, » *Sag.* VII, 21. David lui-même se glorifie d'avoir eu la science des mystères cachés : « Vous m'avez, dit-il à Dieu, manifesté les secrets et les mystères de votre sagesse, » *Ps.* 4, 8. Et Dieu dit par son prophète à ce roi qui s'applaudissait de sa sagesse : « Est-ce que tu es plus sage que Daniel? » *Ezéch.* XXVIII, 3. Il faut donc s'en tenir au sens que nous avons discuté plus haut, que les patriarches et les prophètes ont ignoré le mystère du Christ, tel qu'il est révélé maintenant aux apôtres, parce qu'il est tout différent de tenir une chose dans la main ou de la prévoir en esprit comme devant avoir lieu. Ou bien il faut dire que la dissemblance qu'on remarque dans les visages, existe également pour les esprits, et que, selon la doctrine de l'Apôtre, les dons sont divers. Ainsi, l'un a le don de prophétie, l'autre le don des langues, un autre la grâce de guérir, un autre l'assistance et le don de gouverner; celui-ci a en partage la science, celui-là la fidélité, un autre est supérieur par la connaissance des mystères, un autre se contente de la foi pure et simple, I *Cor.* XII. Car tous n'ont point, à l'exemple de Salomon, parlé des différentes natures des animaux, des oiseaux et des plantes, ni disserté sur tous les arbres, depuis le cèdre du Liban, jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille, III *Rois* II. Salomon, au contraire, n'a peut-être pas connu comme Moïse toutes les espèces de victimes et tout ce qui avait rapport au culte divin, le Seigneur ne lui a point non plus parlé face à face, il n'a pas eu ni connu une si grande multitude de vases et d'objets consacrés au culte, et que Dieu avait montrés en figure à Moïse sur la montagne, *Exod.* XXXIII, XXXV. De même donc que les patriarches et les prophètes ont connu des choses qui sont restées ignorées des apôtres, ainsi, selon l'opportunité du temps et en vue de la prédication de l'Évangile, les apôtres ont eu

dicentem : « Pro eo quod petiisti a me verbum istud, et non petiisti tibi dies multos, nec postulasti divitias, nec animas inimicorum tuorum, sed petisti ut intelligeres, et audires judicium; ecce feci verbum tuum, et dedi tibi cor prudens et sapiens sicut tu [Al. *tui*] non fuit ante te, et post te non surget similis tibi » II *Reg.* III, 11, 12. Et quomodo quidam putant apostolis Christi revelatum esse mysterium, quod ignotum fuerit Salomini, cum apostolis omnibus sapientiorem fuisse Salomonem, et retro patriarchis vox divina pollicita sit? qui de se quoque ipse loquitur confidenter : « Deus docuit me sapientiam, et intellectum sanctorum cognovi *Sap.* VII, 21. Necnon et David de scientia occulti mysterii gloriatur, dicens : « Incerta et occulta sapientiæ tuæ manifestasti mihi » *Psal.* L, 8. Et ad eum qui sibi de sapientia supplaudebat, Deus loquitur per prophetam : « Numquid tu sapientior es Daniele » *Ezech.* XXVIII, 3. Aut ille igitur de quo jam supra disseruimus, tenendus est sensus, ita patriarchas et prophetas, ut nunc apostolis revelatum est, Christi ignorasse mysterium, quia aliud sit tenere quid manibus, aliud futurum in spiritu prævidere. Aut dicendum, quomodo non sunt similes facies faciebus, sic nec corda esse cordibus; et, juxta Apostolum, diversa esse charismata, alium habere prophetiam, alium genera linguarum, alium dona curationum, alium opitulationes et gubernationes, illum esse sapientem, hunc fidelem, istum pollere scientia secretorum, illum simplici tantum fide esse contentum I *Cor.* XII. Neque enim omnes in exemplum Salomonis de naturis bestiarum et volucrum, et herbarum similiter sunt locuti, ut disputarent a cedro Libani, usque ad hyssopum, quæ exiit per parietem. Econtrario Salomon non ita forsitan viderit, ut Moyses omnes species victimarum, et culturæ Dei; nec ei facie ad faciem sit locutus Dominus, nec vasorum tantam vel habuerit, vel intellexerit supellectilem, quorum typum illi in monte Dominus ostendit III *Reg.* IV; *Exod.* XXXIII, XXXV. Et quomodo patriarchæ, et prophetæ habuerunt aliqua quæ apostolos non habuisse credendum est; sic econtrario pro opportunitate temporis, et pro

une connaissance plus grande du mystère du Christ. Les saints des temps anciens l'ont également connu, mais moins parfaitement que les apôtres, à qui était imposé le devoir de la prédication. Or, quel est ce mystère qui n'a pas été révélé aux autres générations comme il l'est maintenant? C'est ce que nous disent les paroles qui suivent : « Que les Gentils sont cohéritiers, membres d'un même corps, et participants avec eux de la promesse en Jésus-Christ par l'Évangile, » dont saint Paul a été fait ministre en vertu du don de la grâce de Dieu qui lui a été donnée par l'opération de sa vertu. Je sais que cette conjonction, ajoutée aux mots *cohæredes, concorporales* et *comparticipes*, rend la pensée peu élégante dans le texte latin. Mais comme elle existe également dans le grec, et que dans les Écritures, toutes les propositions, les syllabes, les points, les moindres signes sont pleins de sens, nous aimons mieux encourir des reproches pour la composition et la structure des mots que pour l'intelligence du texte. Les Gentils sont donc cohéritiers d'Israël, ou ce qui nous paraît préférable, il sont cohéritiers de Jésus-Christ, c'est-à-dire que Dieu lui-même est notre héritage et que nous sommes cohéritiers de Jésus-Christ. C'est ce qui est écrit dans un autre endroit : « Héritiers de Dieu, et cohéritiers de Jésus-Christ, » *Rom.* VIII, 17. Ce n'est pas qu'on doive nous partager un héritage quelconque, mais le Seigneur lui-même doit être notre héritage et notre possession. « Le Seigneur est votre héritage, » est-il dit dans le Deutéronome XVIII, 2; et ailleurs : « Le Seigneur est mon partage et mon héritage, » *Ps.* XV, 5. Voici ce que signifie le mot *concorporales*, membres d'un même corps : De même que dans un corps il y a plusieurs membres, par exemple, les yeux, les mains, les oreilles, les pieds, le ventre et les genoux, et que, bien que faisant partie d'un même corps, ces membres ont cependant des différences marquées, et qu'ils éprouvent les uns pour les autres des sentiments de compassion ou de joie mutuelle; ainsi ceux qui ont cru en Jésus-Christ ont sans doute reçu des grâces différentes, mais ils ne laissent pas d'être tous étroitement unis dans un seul et même corps, qui est l'Église. Remarquons encore que les deux mots précédents cohéritiers, membres d'un même corps, pouvaient laisser soupçonner quelque différence entre les membres de ce seul et même corps. » Mais ce qui suit : « et participant avec eux de la promesse en Jésus-Christ, » fait disparaître toute différence. Car une même participation fait que tous les biens sont communs. L'Apôtre ajoute cette réflexion pleine de justesse : « par l'Évangile, dont j'ai été fait le ministre en vertu du don de la grâce de Dieu, qui m'a été donnée par l'opération de sa

Evangelii prædicatione, habuerint apostoli magis notum mysterium Christi. Quod scierunt quidem et sancti antiquitus viri, sed non ita ut apostoli, quibus prædicandi necessitas incumbebat. Quod est autem hoc mysterium, quod, sicut nunc, aliis generationibus non fuit revelatum? Utique illud quod sequitur, « esse gentes cohæredes, concorporales, et comparticipes promissionis in Christo Jesu per Evangelium, » cujus factus est Paulus minister, secundum donum gratiæ Dei, quæ data est ei juxta operationem virtutis ejus. Scio appositionem conjunctionis ejus, per quam dicitur, « cohæredes, et concorporales, et comparticipes, » indecoram facere in Latino sermone sententiam. Sed quia ita habetur in Græco, et singuli sermones, syllabæ, apices, puncta, in divinis Scripturis plena sunt sensibus, propterea, magis volumus in compositione structuraque verborum, quam intelligentia periclitari. Gentes igitur cohæredes sunt Israeli, sive quod melius arbitramur, Christo cohæredes sunt, ut hæreditas nostra Deus sit, et cohæredes Christi. Quod et in alio loco scriptum est. « Hæredes Dei, cohæredes autem Christi » *Rom.* VIII, 17. Non quod aliqua inter nos possessio dividatur; sed quod ipse Dominus sit hæreditas nostra atque possessio. « Dominus » quippe, ait, « hæreditas vestra est. » *Deut.* XVIII, 2; et alibi : « Dominus pars mea, et hæreditas mea » *Psal.* XV, 5. Concorporales autem illud significat, ut quemadmodum in uno corpore plura sunt membra : verbi causa, oculi, manus, aures, pedes, venter, et genua, et cum in uno sint corpore habeant differentias suas, et pro se invicem lætentur, et doleant : sic licet diversas habeant gratias, hi qui in Christo credidere, in uno tamen sint Ecclesiæ corpore conglobati. Et in superioribus quidem duobus verbis, id est, in eo quod ait, « cohæredes et concorporales, » poterat in uno corpore diversum aliquid suspicari. Ex eo autem quod addidit : « et comparticipes promissionis in Christo Jesu, » omnis penitus diversitas amputata est. Ubi enim una comparticipatio est, universa communia sunt. Pulchre etiam addidit, « per Evangelium cujus factus sum minister secundum donum gratiæ quæ data est mihi juxta operationem virtutis ejus; » ut Dei gratiam, non suum meritum demonstraret. Sciebat se namque per-

vertu, » pour faire ressortir ainsi l'action de la grâce et non son propre mérite. Il savait, en effet, qu'il avait été persécuteur, qu'il avait dévasté l'Église de Dieu, et la conviction de son humilité bannissait entièrement de son cœur tout sentiment d'arrogance. Quelques auteurs voudraient ici lui faire un reproche de ce qu'il affirme que Dieu lui a révélé un mystère qui avait été inconnu aux patriarches et aux prophètes. Mais jamais le disciple de l'humilité ne laisserait enfler son cœur par d'orgueilleuses prétentions, lui qui déclare que l'Évangile dont il est le ministre, lui a été confié non en vertu de ses mérites, mais par un effet de la grâce de Dieu. Ceux qui prétendent que les prophètes n'ont pas compris ce qu'ils ont prédit, et qu'ils ont parlé comme en extase, outre le texte dont il s'agit, cherchent à confirmer leur opinion par ce qu'on lit dans la plupart des manuscrits de l'épître aux Romains : « Et à celui qui est puissant pour vous affermir dans mon Évangile et la prédication de Jésus-Christ, selon la révélation d'un mystère, qui étant resté caché dans tous les siècles passés, a été maintenant découvert par les écritures des prophètes, suivant l'ordre du Dieu éternel, et par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc. » *Rom.* XVI, 25, 26. Nous leur répondrons en peu de mots, que dans les temps passés, le mystère de Jésus-Christ a été inconnu, non de ceux qui en prédisaient l'accomplissement dans l'avenir, mais de toutes les nations auxquelles il fut révélé dans la suite. Il faut également remarquer que ce mystère, objet de notre foi, ne pouvait être manifesté que par les écrits des prophètes et par l'avènement de Jésus-Christ. Que ceux donc qui ne connaissent point et ne désirent point connaître les prophètes, sachent bien qu'en affirmant que l'Évangile seul leur suffit, ils ignorent le mystère de Jésus-Christ, qui est resté inconnu à tous les peuples dans les temps anciens.

« A moi, le moindre des saints, a été donnée cette grâce d'annoncer parmi les Gentils les richesses incompréhensibles du Christ, et d'éclairer tous les hommes touchant la dispensation du mystère caché, dès l'origine des siècles, en Dieu qui a créé toutes choses. » Je ne pense pas que l'apôtre saint Paul ait été d'accord avec sa pensée intime, en affirmant qu'il était vraiment le plus petit de tous les saints, par exemple, de ceux qui étaient dans les églises d'Éphèse, de Corinthe, de Thessalonique, ou qui avaient embrassé la foi dans les différentes parties de l'univers. C'est un acte et une preuve d'humilité, de se reconnaître le moindre de tous les saints, mais c'est un mensonge de parler contrairement à ce que l'on pense. Il faut donc trouver une raison, qui tout en maintenant que saint Paul était vraiment le moindre de tous les saints, ne lui ôte rien de sa dignité d'apôtre. Notre-Seigneur dit à ses disciples dans l'Évangile : « Que celui

secutorem fuisse, et Christi Ecclesiam devastasse, ex qua humilitate, arrogantiæ penitus crimen excluditur. Super qua nonnulli eum reprehendendum putant, quia sibi dixerit mysterium revelatum, quod patriarchis et prophetis fuerit ignotum. Numquam enim humilitatis discipulus, verbis arrogantiæ intumesceret, Evangelium cujus minister est, non sui meriti dicens fuisse, sed gratiæ Dei. Qui volunt prophetas non intellexisse quod dixerint, et [*Al.* sed] quasi in ecstasi locutos, cum præsenti testimonio, illud quoque quod ad Romanos in plerisque codicibus invenitur, ad confirmationem sui dogmatis trahunt, legentes : « Ei autem qui potest vos roborare juxta Evangelium meum, et prædicationem Jesu Christi secundum revelationem mysterii temporibus æternis taciti, manifestati autem nunc per Scripturas propheticas, et adventum Domini nostri Jesu Christi, » et reliqua. Quibus breviter respondendum est, temporibus præteritis tacitum Christi fuisse mysterium, non apud eos qui illud futurum pollicebantur, sed apud universas gentes quibus postea manifestatum est. Et pariter annotandum, quod sacramentum fidei nostræ, nisi per Scripturas propheticas, et adventum Christi non valeat revelari. Sciant igitur qui prophetas non intelligunt, nec scire desiderant, asserentes se tantum Evangelio esse contentos, Christi nescire mysterium, quod temporibus æternis gentibus cunctis fuerit ignoratum.

« Mihi infimo omnium sanctorum data est gratia, hæc, in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi, et illuminare omnes quæ sit dispensatio mysterii absconditi a sæculis in Deo qui universa creavit. » Non puto apostolum Paulum cum mentis suæ concordasse secreto, ut vere omnibus [*Al.* ex omnibus] Sanctis infimum esse se dixerit; verbi causa, his qui erant in Epheso, qui in Corintho, qui in Thessalonica, vel qui in toto orbe crediderant. Quod cum humilitatis indicium sit, se omnibus Sanctis infimum dicere, mendacii est reatus aliud in pectore clausum habere, aliud in lingua promere. Reperiendum ergo est argumentum, quo et Paulus vere omnibus sanctis [*Al.* omnium sanctorum] infimus fuerit, et tamen de apostolica non ciderit

d'entre vous qui veut être le plus grand se fasse le plus petit de tous, et que celui qui veut être le premier, soit le dernier de tous, » *Matth.* xx, 26, 27. C'est ce que saint Paul pratiquait par son exemple lorsqu'il disait : « Il semble que Dieu nous traite comme les derniers des apôtres, comme des hommes condamnés à mort, » *Cor.* iv. 9. « L'apôtre saint Paul était donc plus faible que tous ceux qui désiraient être faibles et petits pour Jésus-Christ, et par cela même il était plus grand. » En effet, disait-il, j'ai travaillé plus qu'eux tous, non pas moi mais la grâce de Dieu qui est avec moi. » C'est en récompense de cette humilité, alors qu'il se reconnaît le moindre d'entre les Saints, que cette grâce lui est donnée d'annoncer parmi les Gentils les richesses incompréhensibles du Christ et d'enseigner sa dispensation du mystère caché dès l'origine des siècles, en Dieu qui a créé toutes choses. Mais si les richesses du Christ sont incompréhensibles, comment les annoncer parmi les peuples? Si ce mystère a été caché en Dieu dès l'origine des siècles, par quel moyen Paul le fait-il connaître aux Gentils? Ces mots : incompréhensibles et cachés doivent s'entendre de deux manières. C'est-à-dire, que les richesses du Christ ont été d'abord incompréhensibles, mais qu'elles ont été manifestées par la Passion du Seigneur; ou bien encore que ces richesses incompréhensibles à l'homme par leur nature, lui ont été connues par la révélation divine. Il y a ici en effet deux choses différentes, ou d'arriver à connaître par ses propres efforts des vérités cachées, lesquelles étant découvertes, cessent d'être incompréhensibles, ou dans l'impuissance des efforts naturels de l'esprit pour les comprendre, de les connaître par l'effet de la grâce de Dieu. Or, quand vous les avez connues, et même enseignées aux autres, elles restent cependant incompréhensibles, puisque quant à ce qui est de vous, elles sont demeurées cachées tant qu'elles ne vous ont pas été découvertes. C'est de ces richesses incompréhensibles du Christ que parle le Psalmiste en s'adressant au Christ lui-même : « Qu'ils sont grands, qu'ils sont multipliés les biens que vous avez réservés à ceux qui vous craignent! » *Ps.* xxx, 20. Ces richesses de la bonté divine ont été dès l'origine des siècles cachées en Dieu, qui est le créateur de tout ce qui existe. Où sont Marcion, Valentin, et tous les hérétiques qui affirment l'existence d'un Dieu créateur du monde, c'est-à-dire des choses visibles, et d'un autre créateur des choses invisibles, l'un qu'ils disent juste, et l'autre, je ne sais lequel qui est resté toujours inconnu, et un seul bon des deux, c'est-à-dire, le Père du Christ. Voici que le Dieu dans lequel le mystère du Christ a été caché dès l'origine des siècles est ici proclamé le Créateur de toutes choses, ce qui prouve ardemment que le Nouveau et l'Ancien Testament n'ont qu'un seul et même Dieu. On peut encore entendre

dignitate. Loquitur Dominus in Evangelio ad discipulos : « Qui vult in vobis major esse, fiat omnium minor, et qui vult esse primus, sit omnium novissimus » *Matth.* xx, 26, 27. Quod Paulus opere complebat, dicens : « Puto enim quia Deus nos apostolos novissimos ostendit, quasi morti destinatos I *Cor.* iv, 9. Omnibus igitur qui se propter Christum infirmos esse cupiebant, apostolus Paulus infirmior erat, et idcirco major. « Omnibus enim, » inquit, « illis plus laboravi, non autem ego, sed gratia Dei, quæ mecum est. » Propter quam humilitatem dum omnium sanctorum est infimus, data est ei gratia hæc in gentibus ut evangelizaret ininvestigabiles divitias Christi, et doceret dispensationem mysterii absconditi a sæculis in Deo, qui universa creavit. Si ininvestigabiles divitiæ Christi sunt, quomodo evangelizantur in populo? Si absconditum est a sæculis mysterium in Deo, qua ratione per Paulum profertur in gentes? Sed ininvestigabiles et absconditum dupliciter sentiendum. Quod ininvestigabiles ante divitiæ fuerint, et nunc post Domini apertæ sint passionem. Aut certe quæ natura sua homini ininvestigabiles erant, hæ, Deo revelante, sunt cognitæ. Quia aliud est ad secretum curiositate propria pervenire, quod postquam inventum fuerit, desinit esse ininvestigabile; aliud propria diligentia illud nequaquam posse comprehendere, sed per gratiam cognoscere Dei, quod cum scieris, et cæteris quoque ostenderis, nihilominus ininvestigabile perseverat, dum tibi quantum in te est, fuit antequam ostenderetur occultum. Divitias Christi ininvestigabiles, ad ipsum quoque Christum loquens Psalmista testatur, dicens : « Quam infinita multitudo bonitatis tuæ, quam abscondisti timentibus te » *Ps.* xxx, 20. Hæ bonitatis ejus divitiæ ab omnibus retro sæculis absconditæ fuerunt in Deo qui creator est omnium. Ubi sunt Marcion et Valentinus, et omnes hæretici, qui alterum mundi, id est, visibilium, et alterum asserunt invisibilium conditorem? Hunc, justum esse dicentes, illum nescio quem semper ignotum : tantum bonum, qui pater Christi sit. Ecce Deus,

autrement que ce mystère a été caché dès l'origine des siècles, dans ce sens que les siècles eux-mêmes l'ont ignoré, c'est-à-dire, toutes les créatures spirituelles et raisonnables qui ont existé dans le cours des siècles. Car, souvent le mot siècle est pris pour ceux qui vivent dans la durée du siècle. C'est dans ce sens que saint Paul écrit aux Galates : « Pour nous retirer de la corruption du siècle présent, » *Gal.* I, 4. Et dans un autre endroit : « Pour montrer dans les siècles à venir, » *Ephes.* II, 7, c'est-à-dire pour montrer à tous ceux qui devaient exister dans les siècles à venir.

« Afin que les principautés et les puissances qui sont dans les cieux connaissent par l'Église la sagesse de Dieu si diverse dans ses opérations, selon le décret éternel qu'il a accompli dans le Christ Jésus Notre-Seigneur. » En vertu de la grâce de Dieu qui a été donnée à l'Apôtre, pour annoncer les richesses incompréhensibles de Jésus-Christ, et enseigner parmi les nations le mystère inconnu dès l'origine des siècles, ce même mystère lui a été révélé pour que non seulement le gentils mais les principautés et les puissances connaissent par l'Église, la sagesse multiforme de Dieu qui a été préparée selon le décret éternel des siècles, et qui est maintenant consommée en Jésus-Christ. Or, si les principautés et les puissances des cieux que nous devons considérer comme saintes et comme les ministres de Dieu, (bien que quelques-uns voient ici le prince de l'air et ses anges), ont ignoré cette sagesse multiforme de Dieu qui leur a été maintenant révélée par l'Église, combien plus a-t-elle du être inconnue des patriarches des prophètes, lesquels comme nous l'avons démontré n'ont point ignoré le mystère du Christ, mais n'ont été privés de sa connaissance que comme les apôtres eux-mêmes l'avaient été. En effet, cette sagesse multiforme de Dieu qui est appelée en grec πολυποίκιλος, et pour ainsi parler, d'espèces variées, a été maintenant révélée par l'Église de Dieu aux principautés et aux puissances. Cette sagesse dont Dieu avait décrété l'accomplissement dans son esprit, nous la connaissons maintenant dans sa perfection d'après ce que nous voyons de nos yeux. La croix de Jésus-Christ a donc servi non seulement à nous, mais

in quo mysterium Christi ab omnibus retro sæculis (1) absconditum fuit, Creator esse omnium prædicatur. Ex quo ostenditur idem esse Deus novi et veteris Testamenti. Potest autem mysterium a sæculis absconditum et aliter intelligi, quod ipsa illud sæcula ignoraverint, hoc est, omnes spirituales, et rationabiles creaturæ quæ in sæculis fuerunt. Sæculum quippe frequenter pro his quæ in sæculo versantur, accipitur. Sicut Paulus ad Galatas loquitur dicens : « Ut eriperet nos de præsenti sæculo nequam » *Galat.* I, 4. Et in alio loco : « Ut ostenderet in venturis sæculis » *Ephes.* II, 7, pro eo quod est, his omnibus quæ in superveuientibus sæculis futura erant.

« Ut innotesceret nunc principatibus et potestatibus in cœlestibus per Ecclesiam multiplex sapientia Dei secundum propositum sæculorum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro. » Juxta donum gratiæ Dei, quæ data est Apostolo, ut evangelizaret ininvestigabiles divitias Christi, et doceret in gentibus mysterium quod a sæculis fuerat ignoratum; idcirco idipsum sacramentum ei est revelatum, ut non solum gentibus, sed et principatibus et potestatibus per Ecclesiam manifesta fieret multiplex sapientia Dei, quæ juxta propositum veterum sæculorum olim destinata, nunc consummata videtur in Christo. Si autem principatibus et potestatibus in cœlis, quas sanctas ministrasque Dei accipere debemus (licet quidam principem aeris istius et angelos ejus interpretentur), ignota fuit multiplex sapientia Dei, quæ nunc eis per Ecclesiam revelata est, quanto magis patriarchis et prophetis ignota fuit, quos supra non ignorasse mysterium Christi sed ita ut apostolos, nescisse moustravimus ? Multiplex quippe sapientia Dei, quæ sermone Græco, πυλυποίκιλος, et ut ita dicam, « multifaria, appellatur, per Ecclesiam Dei nunc et principatibus et potestatibus revelata est. Quam olim Deus futuram in sua mente decreverat, et nunc esse perfectam ex eo quod videmus,

(1) Nimirum ex vestustiorum aliquot Ecclesiæ Patrum sensu loquitur, quibus ut pridem Huetius animadvertit, locus iste Apostoli in causa fuit, crederent, pleraque Dei mysteria angelos per Ecclesiam didicisse : non ea quidem, quæ divinæ naturæ necessario insunt (illa siquidem cognovere, cum semel illis contuendi Dei facultas concessa est), sed quæ libere Deus et forinsecus operatur, Nyssenus homil. 8 in Cant. cognovisse eos per Ecclesiam incarnationis, redemptionis, crucis, et mortis Christi mysteria docet. Chrysostomus præterea liquido declarat, angelos rerum sibi antea occultarum, et ignotarum notitiam ex ipso apostolorum ore comparasse : præcipue vero conversionis gentium ad Christi fidem cum antea ignorarent. Sed in commodiorem accipi sensum Hieronymi hæc possunt verba siquidem eruditos per Ecclesiam angelos quasi rerum testes et conscios, non quasi discipulos assere videatur. In quo et ab Origenis placito, quod impugnavimus ad homil. ejus 23, jure meritoque dissentit. Pugnat enimvero cum Scripturæ sacræ testimoniis putare prius hominibus quam angelis revelatum Incarnationis mysterium ; quaquam bonorum, quæ ex eo consequi debebant, ut est conversionis gentium ad fidem, fere nullam cognitionem habuisse illos liceat opinari : idque genus ea esse, in quibus per Christi mortem profecerint. *Ed. Mig.*

aux anges et à toutes les vertus des cieux, et leur a découvert le mystère qui leur était inconnu auparavant. En effet, lorsque Dieu remonte dans le ciel avec son corps ressuscité, ils sont dans l'admiration et s'écrient : « Quel est celui qui vient d'Édom, et de Bosor avec des habits teints de sang, il est beau dans sa parure? » *Isai.* LXIII, 1. Et dans un autre endroit : « Quel est ce roi de gloire? Le Seigneur des vertus est lui-même le roi de gloire, » *Ps.* XXIII, 10. Ne croyons donc pas qu'il n'y ait dans l'Église que la foi simple; il y a encore la sagesse multiforme et d'espèces différentes, c'est-à-dire qu'elle est non seulement variée, mais très diverse dans ses nombreuses opérations. Vous considérez le berceau de Jésus-Christ, considérez également le ciel. Vous contemplez l'enfant qui pousse des vagissements dans la crèche, mais écoutez en même temps les anges qui chantent sa gloire. Hérode le persécute, mais les Mages viennent l'adorer, *Matth.* I. Les pharisiens le méconnaissent, mais une étoile le découvre. Il est baptisé par son serviteur, mais la voix de Dieu retentit du haut des cieux. *Matth.* III. Il est plongé dans les eaux; mais un colombe descend, ou plutôt l'Esprit-Saint dans cette colombe, *Ibid.* 16. Le temps de sa passion arrive, il craint de souffrir, il voudrait que ce calice s'éloignât de lui, et il reproche à Pierre de craindre de boire ce calice. Qu'y a-t-il de plus sage que cette folie, de mieux ordonné que cette variété, de plus caché que cette sagesse que Dieu a fait paraître en Notre-Seigneur Jésus-Christ? Car, bien que selon la plupart des auteurs, l'ordre et l'enchaînement du discours permettent d'entendre ces paroles de la formation de l'Église et de la résolution en grec προθεσις en latin *propositio*, qui dans le latin se trouve traduit par le mot neutre, *proposition* décret; cependant c'est la sagesse manifestée en Jésus-Christ qui ressort le plus clairement du texte. « Car ce qui est folie en Dieu est plus sage que les hommes, » I *Cor.* I, 25. Or, s'il s'agit ici du sens spirituel de la sagesse qui s'est accomplie en Jésus-Christ, *Eccli.* XXIV, les Ariens doivent comprendre qu'ils n'ont aucun droit de se glorifier de ce témoignage dans lequel la sagesse, au commencement des voies de Dieu, déclare avoir été créée, engendrée et fondée. Si la sagesse a été créée, disent-ils, on ne peut dire qu'elle est née. Mais si elle est née, comment l'Écriture dit-elle qu'elle a été créée et fondée?

« En qui nous avons par la foi accès et confiance auprès de Dieu. » Rien ne peut nous donner une plus grande confiance en Dieu et la pureté de la conscience dont il est dit : « Si notre conscience ne nous condamne pas, nous avons confiance en Dieu, » I *Jean.* III, 21, comme la parole, la vérité, la sagesse, la justice,

agnoscimus. Crux itaque Christi non solum nobis, sed et angelis cunctisque in cœlo virtutibus profuit, et aperuit sacramentum quod antea nesciebant. Denique ad cœlum cum corpore Deum revertentem mirantur, et dicunt : « Quis est iste qui ascendit de Edom, fulvida vestimenta ejus ex Bosor, sic [Al. *hic.* formosus in stola candida » *Isai.* LXIII, 1, Et in alio loco : « Quis est iste rex gloriæ ? Dominus virtutum ipse est rex gloriæ » *Psal.* XXIII, 10. Non putemus igitur in Ecclesia esse simplicem fidem, sed multiplicem et multifariam esse sapientiam, ut non solum varia sit, sed multa varietate distincta. Respicis cunas Christi : vide pariter et cœlum. Vagientem in præsepe intueris infantem ; sed angelos simul ausculta laudantes. Herodes persequitur; sed adorant Magi *Matth.* II. Ignorant Pharisæi ; sed stella demonstrat. Baptizatur a servo ; sed vox desuper Dei intonantis auditur *Matth.* III, Aquis mergitur ; sed columba descendit, immo Spiritus in columba *Ibid.* 16 Ad passionem venit, et pati timet, vult transire calicem, et Petrum quia calicem timebat, accusat. Quid hac stultitia prudentius, varietate distinctius, sapientia obscurius, quam fecit Deus in Christo Jesu Domino nostro? Licet enim a plerisque secundum ordinem juncturamque sermonis, et Ecclesia facta intelligi possit, et προθεσις, id est, « propositio » quam nos genere neutrali in Latino sermone « propositum » habemus expressam ; tamen sapientia magis in Christo facta potest resonare quam cætera. « Fatuum quippe Dei sapientius est hominibus », I *Cor.* I, 25. Quod si in Christo secundum mysticos intellectus dicitur facta sapientia *Eccli.* XXIV. intelligant Ariani frustra se de illo testimonio gloriari, in quo sapientia in initio viarum Dei creatam se et genitam loquitur et fundatam. Et utique juxta illos creata est, nata esse non potuit. Si autem nata est, quomodo et fundata dicitur et creata?

« In quo habemus fiduciam et accessum in confidentia per fidem ejus. » Nihil nobis ita potest ad Deum præbere fiduciam, et conscientiæ puritatem, de qua dicitur : « Si conscientia nos non reprehenderit, confidentiam habemus ad Deum » I *Joan.* III, 21, nisi sermo, veritas, sapientia, justitia, quæ omnia intelliguntur in Christo. Quomodo igitur hæc nobis tribuunt fiduciam ad Deum ; sic et acces-

qui toutes sont comprises et réunies en Jésus-Christ. De même donc que ces vertus nous donnent confiance en Dieu, elles nous donnent aussi accès près de lui; ainsi notre esprit s'approche de Dieu, il le contemple plus attentivement, il semble lui prendre, et se rendre propre quelque chose de sa majesté, et lui emprunter comme aux rayons de soleil, une certaine chaleur, une lumière éclatante qui lui fait dire : « Vous avez empreint sur nous la lumière de votre visage, » *Ps.* IV, 7. C'est donc un immense avantage pour nous, non seulement d'avoir la confiance, mais de l'avoir avec assurance, d'avoir non seulement accès près de Dieu, mais, ce qui le rend plus ferme et plus stable, de l'avoir avec assurance; et le principe et l'origine de cette confiance, de cet accès, c'est la foi en Jésus-Christ. Celui donc qui fait tout par raison et par ordre, celui-là croit en Jésus-Christ, le Verbe et la raison; celui qui peut comprendre la sagesse, croit en Jésus-Christ sagesse; celui qui comprend la vérité, croit en Jésus-Christ vérité, celui qui vit selon les lois de l'équité, croit en Jésus-Christ justice. Il est inutile d'en dire davantage, puisque l'occasion se présentera souvent de traiter le même sujet en parlant de Jésus-Christ.

« C'est pourquoi je vous prie de ne point vous laisser abattre à cause de mes tribulations pour vous, puisque c'est là votre gloire. » Ce que le traducteur latin a rendu par *ne deficiatis*, de ne pas vous laisser abattre, peut être aussi traduit à cause de l'ambiguité du mot grec par *ne dificiam*, de ne pas me laisser abattre. Et tel serait le sens : « Je demande de ne point défaillir à cause de mes tribulations pour vous. » Voilà donc ce que l'Apôtre demande à Dieu, et l'objet le plus ardent de sa prière, c'est de ne pas se laisser abattre au milieu de ses tribulations. Il voyait en effet, qu'il avait prêché l'Évangile depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie, qu'il avait été à Rome, qu'il avait même été en Espagne, ou qu'il se disposait à y aller, *Rom.* XV. Le monde tout entier était soulevé par sa doctrine sur le pouvoir du prince, on abandonnait les idoles, et les temples vides d'adorateurs n'offraient plus que l'extérieur du délabrement et de la malpropreté. C'est pour cela que toute l'armée des démons, que la multitude tout entière des puissances ennemies, se réunissaient pour combattre contre lui, afin que brisé par ces tribulations, par ces angoisses, il cessât de prêcher l'Évangile, et que la fatigue le forçât de se reposer. Voici donc l'objet de sa prière : « Je prie Dieu, dit-il, de ne point défaillir au milieu de mes tribulations pour vous? » Car, l'unique raison pour laquelle je suis dans les souffrances, dans les tribulations, dans les angoisses, c'est votre salut, alors que je désire vous annoncer l'Évangile, et ces tribulations que j'endure, c'est votre gloire. Saint Paul parle ici comme ignorant les règles de la gram-

sum, ut noster ad eum sensus accedat, et diligentius contempletur, et aliquid sibi de ejus majestate assumat et vindicet, et quasi de radiis solis, calorem quemdam splendoremque luminis mutuetur et dicat : « Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine » *Ps.* IV, 7. Magnum est ergo non solum nos habere fiduciam, sed etiam habere eam in confidentia. Nec tantum habere accessum, sed ut ipse firmior sit accessus, habere, illum in confidentia, cujus fiduciæ atque accessus principium et origo, fides in Christo est. Qui igitur omnia ratione et ordine facit, iste credit in Christum sermonem atque rationem ; qui sapientiam potuerit comprehendere, credit in Christum sapientiam ; qui intellexerit veritatem, credit in Christum veritatem; qui juste vixerit, credit in eum justitiam. Nec opus est plura dicere, cum frequenter mihi necessitas incubuerit de Christo similiter disserendi.

« Propter quod peto, ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra. » Id quod nunc Latinus translator expressit, « ne deficiatis, » potest juxta Græci sermonis ambiguitatem et ita legi, « ne deficiam. » Ut sit sensus : « Propter quod peto, ne deficiam in tribulationibus meis pro vobis, » etc. Hoc est ergo quod Apostolus rogat, et a Domino magnopere deprecatur, ne deficiat in pressuris suis. Videbat quippe se de Jerusalem usque ad Illyricum Evangelium prædicasse, issc Romam, ad Hispanias, vel perrexisse, vel ire disponere *Rom.* XV. Totus mundus ad doctrinam ipsius de potestate principis tollebatur ; deserebantur idola, et cultoribus templa deserta squalore et sordibus replebantur. Ob quam causam omnis exercitus dæmonum, omnis turba inimicarum fortitudinum, contra ipsum facto cuneo dimicabat, ut per tribulationes et angustias, Evangelium Christi desineret prædicare, et lassus aliquando requiesceret. Hoc est itaque quod ait : « Peto, ne deficiam in tribulationibus meis pro vobis. » Totum enim quod patior, quod tribulor, quod coarctor, vestræ salutis est causa, dum vobis Evangelium annuntiare desidero ; quæ tribulationes meæ, vestra est gloria. Porro quasi imperitus locutus est, ut plurali tribula-

maire; en donnant les tribulations au pluriel pour sujet à la gloire qui est au singulier, et en disant : « Dans mes tribulations pour vous qui est votre gloire » au lieu de « lesquelles tribulations sont votre gloire, » à moins que dans un sens plus élevé et par hyperbate on ne pense qu'il faille rattacher cette proposition à la confiance, à l'accès ou à la foi, et qu'on ne dise : dans lequel nous avons la confiance, l'accès et la foi, et cette confiance, cet accès, cette foi, c'est votre gloire. Mais l'explication que nous avons donnée plus haut est préférable. On peut encore suivre la traduction latine : « C'est pourquoi je vous prie de ne point vous laisser abattre dans mes tribulations pour vous, car c'est votre gloire, » et l'entendre dans ce sens qu'il demande pour les Éphésiens qu'ils ne se laissent point abattre et défaillir par les tribulations de l'Apôtre. La suite paraît plus en rapport avec cette explication : « C'est pour cela que je fléchis le genou devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il vous accorde selon les richesses de sa gloire, que vous soyez puissamment fortifiés. » Ils avaient, en effet, besoin de force, pour ne pas succomber sous le poids des tribulations. Mais, dira-t-on, si les Éphésiens avaient été eux-mêmes dans les tribulations, Paul eût pu avec raison demander qu'ils ne succombassent point à la fatigue et au découragement. Mais maintenant n'est-il pas ridicule que Paul étant aux prises avec les tribulations, il demande que les Éphésiens ne viennent point à défaillir dans leurs épreuves? Pour résoudre cette petite difficulté, apportons pour exemple ces paroles : « Vous n'avez ni méprisé, ni repoussé l'épreuve à laquelle vous avez été mis à cause de ma chair, » *Gal.* IV, 13, 14. Nous voyons par ces paroles, que c'est de la chair de Paul qu'est née la tentation pour les autres. Considérons tous les hommes qui sont en ce monde, (mais pourquoi parler des hommes en général, examinons ceux qui passent pour croire en Jésus-Christ, et nous verrons qu'une des plus fortes tentations qu'ils aient à soutenir, c'est de savoir pourquoi les saints personnages et les fidèles serviteurs de Dieu sont éprouvés par une multitude d'adversités, tandis que les scélérats, les impies, les parricides, ont en partage le bonheur, la santé, les richesses, la puissance. Ce sont ces sentiments que David exprime dans sa personne lorsqu'il dit : « Que le Dieu d'Israël est bon à ceux qui ont le cœur droit! Pour moi, mes pieds se sont presqu'égarés, mes pas ont preque chancelé; parce que je me suis indigné contre les hommes d'iniquité, en voyant la paix des pécheurs etc. » *Ps.* LXXII, 1 et suiv. Et il ajoute : « Et j'ai dit : c'est donc en vain que j'ai purifié mon cœur, et que j'ai lavé mes mains dans l'innocence, et que j'ai été frappé de votre verge durant tout le jour. » Il n'est donc point surprenant, que les épreuves multipliées dont Paul était comme accablé à

tionum numero, gloriam subjungeret singularem, et diceret : « In tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra, » pro eo quod est, « quæ sunt tribulationes gloria vestra : » nisi forte quis altius et per hyperbaton, vel ad fiduciam, vel ad accessum, vel ad fidem hoc existimet esse referendum, et dicat, in quo habemus fiduciam, et accessum, et fidem. Quæ fiducia, accessus et fides, vestra est gloria. Sed magis superior sectandus est sensus. Potest autem secundum id quod Latinus expressit : Propter quod peto, ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra, » illud exponi quod pro Ephesiis petat, ne in pressuris apostoli lassescant atque deficiant. Siquidem et ea quæ sequuntur, huic sensui magis congruunt : « Propterea curvo genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi, ut det vobis secundum divitias gloriæ suæ virtute confortari. » Necessariam quippe habebant fortitudinem, ne in tribulationibus vincerentur. Dicat aliquis : Si fuissent Ephesi in angustiis constituti, recte Paulus pro eis potuerat deprecari, ne deficerent atque lassescerent ; nunc vero ridiculum est, Paulo in tribulationibus posito, rogare eum, ne Ephesi in suo labore deficiant. Sed et ad hanc quæstiunculam dissolvendam, illud sumetur exemplum : « Tentationem vestram in carne mea non sprevistis, neque abjecistis. » Ostenditur siquidem in hoc dicto, quod in carne Pauli aliis sit nata tentatio. Consideremus totius mundi homines (et quid in commune de omnibus loquor, eos qui in Christum putantur credere, discutiamus), et videbimus hac eos vel maxime quæstione tentari, quare sanctis viris et Deo servientibus, multa adversa eveniant, et contra scelerati, impii, parricidæ floreant, vigeant, sint divites et potentes. Quorum verba sub sua persona David exprimens ait : « Quam bonus Deus Israel rectis corde. Mei vero pene moti sunt pedes ; pene effusi sunt gressus mei. Quoniam æmulatus sum super iniquis, pacem peccatorum videns » *Ps.* LXXII, 1 *seqq*, et reliqua. Super quæ infert : « Ego autem dixi : ergo sine causa justificavi cor meum, et lavi inter innocentes manus meas, et factus sum flagellatus tota die. » Non itaque mirum est, si

Éphèse et dans l'Asie ne fussent une cause de tentations pour les Éphésiens, et qu'ils eussent besoin du secours de ses prières pour ne pas défaillir au milieu de ses tribulations. Quant aux épreuves que l'Apôtre a souffertes à Éphèse, et dans l'Asie, elles sont écrites dans le livre des Actes des apôtres. Mais ce sont surtout ses épîtres qui nous en instruisent : « Que me sert d'avoir combattu à Éphèse contre les bêtes, si les morts ne ressuscitent point? » I *Cor.* xv, 32. Et dans la seconde épître aux Corinthiens : « Je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, l'affliction qui nous est survenue en Asie, parce qu'elle a été d'un poids excessif et au-dessus de nos forces jusqu'à nous donner le dégoût de la vie. Mais nous avons reçu en nous-mêmes cette réponse de mort, afin que nous ne mettions pas notre confiance en nous, mais en Dieu qui ressuscite les morts, qui nous a arrachés de si grands périls et de tant de dangers mortels, qui nous en sauve et nous en délivrera encore, comme nous l'espérons de lui, » II *Cor.* I, 8 et suiv. De quel poids énorme de tribulations était-il accablé, à votre avis pour être forcé de dire : « Qui nous a arrachés de si grands et de tant de périls mortels? » c'est donc avec raison qu'il demande que la foi des Éphésiens ne défaille point au milieu de ses tribulations et de ses angoisses, qu'il souffrait parce qu'il leur prêchait l'Évangile. Ces tribulations, pour les incrédules, ce sont des châtiments; mais pour les fidèles, c'est un sujet de gloire et de triomphe, parce que la victoire consiste à ne point céder à ses ennemis au milieu des plus grands dangers.

« C'est pour cela que je fléchis les genoux devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de qui toute paternité tire son nom au ciel et sur la terre. » Nous avons expliqué plus haut comment, à l'image des yeux du corps, il y a aussi des yeux de l'esprit. Il nous faut comprendre également ici qu'il y a les genoux de l'homme extérieur et les genoux de l'homme intérieur. En effet, lorsqu'Isaïe dit : « Fortifiez-vous, mains languissantes, affermissez-vous, genoux tremblants, » *Isai* xxxv, 3 ; et l'Apôtre dans un autre endroit : « Afin qu'au nom de Jésus, tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, » *Philip.* II, 10, ils veulent parler non des genoux du corps, mais de la soumission de l'esprit et de l'humilité de l'âme qui s'abaisse jusqu'à terre, comme le Psalmiste lui-même le chante : « Mon âme s'est attachée à la terre, » *Ps.* CXVIII, 25. Car comment l'âme, être spirituel et incorporel, aurait-elle pu s'attacher à la terre? Soit encore qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse sur la terre, pouvons-nous affirmer que les anges et les autres vertus habitant les cieux aient une nature

pluribus Paulo angustiis in Epheso, et in Asia coarctato, Ephesi tentabantur, et habebant necessarium orationum ejus auxilium, ne deficerent in pressuris ejus. Quod autem in Epheso et in Asia fuerit Apostolus plura perpessus, scriptum est quidem et in Actibus apostolorum ; sed magis de ipsius Pauli Epistolis discimus, in quibus ait : « Si juxta hominem ad bestias pugnavi in Epheso, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt » I *Cor.* xv, 32 ? Et in secunda ad Corinthios : » Nolo vos ignorare, fratres, de tribulatione nostra, quæ facta est in Asia ; quia super modum, super virtutem aggravati sumus, ita ut desperaremus etiam vivere; sed ipsi in nobismetipsis responsum mortis habuimus, ut non confidentes essemus in nobis, sed in Deo qui suscitat mortuos, qui de talibus mortibus liberavit nos, et liberat ; speramus autem, quia et liberaturus sit » II *Cor.* I, 8 *seqq.* Quantum putas eum tribulationum pondus urgebat, ut diceret : « qui de tantis et talibus mortibus liberavit nos ? » Recte igitur petit, ne deficiat fides Ephesiorum in pressuris suis atque angustiis, quas propterea patitur, quia Ephesiis Evangelium prædicabat. Quæ quidem pressuræ apud incredulos pœnæ sunt, apud fideles gloria atque victoria, quia vicisse, est adversariis in angustiis non cessisse.

« Propterea curvo genua mea ad Patrem Domini nostri, Jesu Christi, ex quo omnis paternitas in cœlis, et in terra nominatur. Quomodo in superioribus demonstratum est, ad effigiem corporalium luminum esse oculos spirituales ; sic nunc intelligendum, alia esse exterioris hominis genua, alia interioris. Etenim illud quod dicitur in Isaia : « Confortamini manus dimissæ, et genua dissoluta » *Isai.* xxxv, 3, Et in alio loco ipse Apostolus : « Ut in nomine, » inquit, « Jesu, omne genu flectatur, cœlestium, terrestrium, et infernorum » *Philip.* II, 10, non ad genua corporis, sed ad subjectionem mentis et inclinationem animæ, cordisque obsequium pertinet, terræ se coæquantis, ut Psalmista quoque canit, dicens : « Adhæsit pavimento anima mea » *Ps.* CXVIII, 25. Res enim spiritualis et incorporea anima, rei corporali pavimento quomodo potuit adhærere ? Est quippe in nomine Jesu flectant genu terrestria ; numquid et angelos cæterasque virtutes, quæ in cœlestibus perseverant, possumus affirmare

corporelle qui leur permette de fléchir les genoux? ou que dans les enfers, les âmes séparées de leur corps fléchiront les genoux qu'elles n'ont pas? De même donc qu'on dit de tout homme qui est soumis au Sauveur, qu'il fléchit le genou devant lui, ainsi peut-on dire de celui qui est l'esclave du péché et de l'esprit de servitude dans la crainte, qu'il fléchit le genou devant le péché. « Je me suis réservé, dit le Seigneur, sept mille hommes qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal, » III *Rois* XIX, 18, c'est-à-dire devant les idoles, devant le péché. Le fornicateur qui court les lieux de débauche et de prostitution, fléchit le genou devant l'impureté. L'homme irascible, fléchit le genou devant la colère. Celui qui ne voit que l'argent et qui fait son Dieu de son ventre, fléchit le genou devant l'avarice et la luxure. Et pourquoi m'étendre davantage? Autant de fois que nous péchons, autant de fois nous fléchissons le genou devant le démon. Mais en donnant ici cette explication spirituelle, nous ne supprimons pas l'usage de prier en suivant ces paroles au littéral, et en fléchissant le genou, nous avons la confiance d'obtenir plus facilement ce que nous demandons. Nous lisons, en effet, que saint Paul a prié de cette manière sur le rivage, et qu'il nous est recommandé de fléchir les genoux lorsque nous prions. Ce signe d'humilité édifie les simples; mais nous ne laissons pas d'enseigner que la vraie manière de fléchir le genou, c'est de le faire en esprit; car combien fléchissent les genoux du corps, et qui ne songent point à fléchir les genoux de l'âme? D'autres, au contraire, prient Dieu étant debout, et s'abaissent d'autant dans l'intérieur de leur âme. Or, les paroles suivantes : « Devant le Père, de qui toute paternité tire son nom dans le ciel et sur la terre, » ne doivent pas être lues avec l'addition qui se trouve dans les manuscrits latins : « devant le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, » mais simplement : « devant le Père, » afin que le nom de Dieu le Père ne soit pas restreint à Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais s'étende à toutes créatures raisonnables. Examinons maintenant comme toute paternité tire de Dieu le Père, son nom dans le ciel et sur la terre. Et avant toute discussion, remarquons que saint Paul n'a pas dit de qui toute paternité est née ou a été créée dans le ciel et sur la terre, mais, « de qui toute paternité tire son nom dans le ciel et sur la terre. » Autre chose, en effet, est de mériter le nom de père, autre chose est d'en partager les fonctions naturelles. Nous trouvons le mot de paternité en grec πατριὰ, en hébreu *mesphath*, c'est-à-dire *parenté*, *famille* dans le livre des Nombres : Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël par familles, par maisons de pères, et suivant les noms de chacun des

speciem habere corpoream, ut in nomine ejus flectant genu? vel apud inferos animas vinculis corporis liberatas, genu quod non habent, esse flexuras? Quomodo igitur quicumque subjectus est Salvatori, flectere ei genu dicitur; sic qui peccati servus est, et habet spiritum servitutis iterum in timore, genu scribitur flexisse peccato. « Dereliqui mihi, » ait Dominus, « septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal » III *Reg.* XIX, 18, idolo scilicet atque peccato. Qui fornicator est, et per lupanaria scortaque discurrit, libidini flectit genu suum. Qui furiosus, flexo adorat iram genu. Qui mammonam suspicit, et Deus ejus est venter, flectit genua avaritiæ atque luxuriæ. Et quid me necesse est singula peragrare? Toties diabolo flectimus genu, quotiescumque peccamus. Hæc autem spiritualiter exponentes, non statim juxta litteram orandi consuetudinem tollimus, qua Deum genu posito suppliciter adoramus, et fixo in terram poplite, magis quod ab eo poscimus, impetramus. Legimus enim et Paulum in littore sic orasse, et geniculationes in oratione præceptas *Act* XXVII. Sed sicut illud ædificat simplices, sic veram geniculationem esse docemus in animo; quia multi corporale flectentes genu, animæ nequaquam poplitem curvaverunt. Et contra, alii erecto Deum corpore deprecantes, magis se animo curvaverunt. Porro quod sequitur : « ad Patrem, ex quo omnis paternitas in cœlis, et in terra nominatur, » non ut in Latinis codicibus additum est, « ad Patrem Domini nostri Jesu Christi, » sed simpliciter, « ad Patrem, » legendum, ut Dei Patris nomen, non Domino nostro Jesu Christo, sed omnibus creaturis rationabilibus coaptetur. Quærendum ergo quomodo ex Deo Patre omnis paternitas in cœlis et in terra sit nominata. Et simul antequam aliquid retractetur, notandum, quod non dixerit, « ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nata est, » vel « creata ; » sed, « ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur. » Aliud est enim appellationem paternitatis mereri, aliud naturæ habere consortium, paternitatem quæ in Græco πατριὰ, in Hebræo MESPHATH, id est, « cognatio, » vel « familia » dicitur, legimus et in Numeris : « Tollite, » inquit « summam omnis synagogæ Israel, juxta cognationes

mâles, » *Nomb.* I, 2. Et pour ce qui est de la tribu de Lévi : « Or, le Seigneur parla à Moïse au désert de Sinaï et lui dit : « Compte les enfants de Lévi selon les maisons de leurs pères, et leurs familles, tout mâle depuis l'âge d'un mois et au-dessus, » *Nomb.* III, 15. Voilà pour ce qui concerne le peuple d'Israël et la tribu sacerdotale et lévitique. En repassant dans mon esprit où j'ai lu le nom de paternité appliqué aux Gentils, je ne trouve autre chose que le témoignage du psaume vingt et unième, où il est écrit : « Et toutes les familles des nations (patriæ gentium) se prosterneront en sa présence, » *Ps.* XXI, 30, et celui du psaume vingt-huitième : « Familles des nations, apportez au Seigneur, apportez lui les petits des béliers, » *Ps.* XXVIII, 1. De même donc que Dieu communique le nom de son essence et de sa nature aux autres éléments, en sorte que nous affirmons leur existence, non qu'ils existent en vertu de leur nature, (car il fut un temps où nul d'entre eux n'existait, et si Dieu le voulait, ils rentreraient immédiatement dans le néant,) mais parce qu'ils tiennent leur existence de la bonté de Dieu; ainsi a-t-il accordé de lui-même a tous le nom de père. Pour rendre cette explication plus claire, je citerai ce témoignage de l'Écriture : Dieu dit dans l'Exode : « Je suis celui qui suis, » *Exod.* III, 14; et encore : « voici ce que vous direz aux enfants d'Israël : Celui qui est m'a envoyé envers vous. » Est-ce que Dieu était seul à l'exclusion des autres êtres? Non, sans doute, les anges, le ciel, la terre, les mers, Moïse lui-même à qui le Seigneur parlait, et Israël, et les Égyptiens contre lesquels Dieu l'envoyait comme chef devant s'opposer à leurs desseins, tous existaient. Pourquoi donc cependant Dieu s'attribue-t-il, comme exclusivement propre, le nom commun de substance? En voici la raison : les autres êtres n'existent que par un effet de la bonté de Dieu. Mais pour Dieu, qui existe toujours, qui ne tire son existence d'aucun principe, qui est lui-même l'origine de son être et la cause de sa nature, on ne peut supposer qu'il ait en dehors de lui le principe de son existence. Ainsi, dans le feu, il faut distinguer ce qui est chaud de ce qui est échauffé. Le feu ne peut se concevoir sans chaleur. Tous les objets qui s'échauffent au contact du feu, lui empruntent sa chaleur, et si le feu s'éloigne peu à peu, la chaleur diminue; ils reviennent à leur état naturel, et on ne peut

et populos, secundum domos paternitatum, juxta numerum nominum eorum » *Num.* I, 2. Et post paululum *Vers.* 16 : « Hi sunt electi synagogæ principes tribuum, juxta paternitates suas duces Israel. » Et rursum de tribu Levi : « Et locutus est Dominus ad Moysen in deserto Sina, dicens : Numera filios Levi, secundum domos paternitatum suarum, secundum populos eorum, secundum cognationes eorum ; omne masculinum a mense uno et supra, considerate eos » *Num.* III, 15. Hæc de populo Israel, et de sacerdotali ac Levitica tribu. Cæterum mecum ipse pertractans, ubi de gentibus (1) paternitatum vocabulum legerim, nunc interim aliud non invenio, nisi vicesimi primi psalmi testimonium, in quo scriptum est : « Et adorabunt in conspectu ejus omnes patriæ gentium » *Psal.* XXI, 30 ; et vicesimi octavi : « Afferte Domino patriæ gentium ; afferte Domino filios arietum » *Psal.* XXVIII, 1. Quomodo ergo Deus essentiæ suæ nomen atque substantiæ etiam cæteris impertit elementis, ut ipsa quoque esse dicantur, non quo secundum naturam sint (fuit enim tempus quando universa non fuerunt, et rursum, si voluerit, in nihilum revertentur) sed ut esse dicantur, habent Dei bonitate donatum : sic et paternitatis nomen ex semetipso largitus est omnibus. Quod ut manifestius fiat, Scripturarum testimonium proferam [*Al.* proferant.] Loquitur in Exodo Dominus : « Ego sum qui sum » *Exod.* III 14 ; et : « Hæc dices filiis Israel : Qui est, misit me ad vos. » Numquid solus Deus erat, et cætera non erant ? Utique angeli, cœlum, terra, vel maria, et ipse Moyses, cui Dominus loquebatur, et Israel, et Ægyptii, ad quos, et contra quos princeps et adversarius mittebatur, et erant. Et quomodo nomen commune substantiæ, sibi proprium vindicat Deus ? illa, ut diximus, causa : quia cætera ut sint, Dei sumpsere beneficio. Deus vero qui semper est, nec habet aliunde principium, et ipse sui origo est, suæque causa substantiæ, non potest intelligi aliunde habere quod substitit. Nam et in igne aliud est calidum, aliud calefactum. Ignis absque calore intelligi non potest. Cætera quæ ex igne calefiunt, calorem illius mutuantur, et paulatim si ignis abscesserit, calore tenuato, redeunt in naturam

(1) Scripserat vero perquam erudite ipsemet Hieronymus lib. adversus Helvidium num 14 : « Cognatione fratres vocantur, qui sunt de una familia, id est, » patria, « quas Latini » paternitates « interpretantur, cum ex una radice multa generis turba diffunditur. » Ad quem locum nos Tertullianum laudavimus, qui eam vocem « patria » servavit Poemate quarto adversus Marcionem :

Ad quem se curvare genu plane omne fatetur,
Ex quo omnis « Patria » in cœlo terraque vocatur. *Ed. Mig.*

plus dire qu'ils sont chauds. C'est dans ce même sens que dans l'Évangile, le Sauveur fait cette réponse à celui qui le regardait, non comme le Fils de Dieu, mais comme un bon maître : « Pourquoi m'appelez-vous bon? Nul n'est bon, si ce n'est Dieu, » *Luc* XVIII, 19. Cependant nous lisons de la terre qu'elle est bonne, *Luc* VIII, aussi de l'homme *Matth.* XII, aussi du bon pasteur, *Jean.* X; mais nul n'est bon par nature, que Dieu seul. Les autres êtres ne sont bons que par un effet de sa bonté. De même donc que le seul bon peut rendre les autres bons, le seul immortel, communiquer l'immortalité, le seul vrai, accorder le nom de vérité; ainsi le seul Père, parce qu'il est le créateur de toutes choses et la cause originelle de la substance de tout ce qui existe, accorde aux autres de pouvoir porter le nom de pères. Considérons les choses du ciel par comparaison avec ce qui se passe sur la terre. Adam, le premier que Dieu a créé, a eu Dieu pour créateur et pour père, et il sait certainement qu'il doit son existence à Dieu le Père. Ceux qui ensuite sont nés d'Adam, savent qu'ils ont pour père celui dont ils tirent leur origine. Aussi, dans l'Évangile selon saint Luc, lorsque l'Évangéliste poursuit la génération en remontant du Christ à David et Abraham, arrive à la fin, il dit : « Fils de Seth, fils d'Adam, fils de Dieu, » *Luc* III,38, pour montrer que le nom de père sur la terre vient premièrement de Dieu. Mais on demande pour quelle raison toute paternité tire son nom de Dieu au ciel et sur la terre. De même que nous, qui ne sommes point de la race d'Abraham, nous sommes appelés enfants d'Abraham, si nous avons sa foi, et que nous appelons nos pères les patriarches et les prophètes, si toutefois nos péchés ne nous en séparent; ainsi, je pense que les anges et les autres vertus ont dans les cieux des esprits au-dessus d'eux, et de même nature qu'eux, qu'ils sont heureux d'appeler leurs pères. L'archange, en effet, n'est ainsi appelé que parce qu'il est au-dessus des anges; et les dominations, les principautés, les puissances ne portent ces noms que parce qu'ils ont au-dessous d'eux des esprits inférieurs. On peut donc dire aussi que par là même que Dieu le Père est substantiellement le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et que son Fils unique est vraiment son Fils par nature et non par adoption, ainsi les autres créatures ont mérité, par adoption, le nom de paternité. Or, tout ce que nous disons du Père et du Fils, n'oublions pas qu'il faut le dire de l'Esprit-Saint. Car notre Sauveur sait qu'il est Père, lorsqu'il dit : « Mon fils, vos péchés vous sont remis, » *Marc* II, 5, et encore : « Ma fille, votre foi vous a sauvée, » *Matth.* IX, 22; et ailleurs : « Mes petits enfants, je suis avec vous pour peu de temps, » *Jean* XIII, 13; et c'est par l'Esprit-

suam, et nequaquam calida nuncupantur. Juxta hunc sensum et in Evangelio dicitur ad eum qui Salvatorem non quasi Dei Filium, sed quasi magistrum bonum putabat : « Quid me appellas bonum? nemo est bonus, nisi unus Deus » *Luc.* XVIII, 19. Et certe terram bonam legimus *Luc.* VIII, et hominem *Matt.* XII, et pastorem bonum *Joan.* X; sed nemo juxta naturam bonus, nisi solus Deus. Cætera ut dicantur bona, bonitate illius consequuntur. Sicut ergo solus bonus, bonos facit, et solus immortalis, immortalitatem tribuit, et solus verus, veritatis nomen impertit ; ita et solus Pater, quia Creator est omnium, et universorum causa substantiæ, præstat cæteris ut patres esse dicantur. De terrenis cœlestia contemplemur : Adam quem primum plasmavit Deus, et Creator ipsius, et Pater fuit, certe Deo Patri scit se debere quod substitit. Rursum hi qui geniti sunt ex Adam, patrem illum intelligunt, ex quo orti sunt. Unde et in Evangelio secundum Lucam, cum paulatim a Christo David et Abraham retrorsum esset generatio supputata, ad extremum Scriptura ait : « Filii Seth, filii Adam, filii Dei » *Luc.* III, 38; ut paternitatis in terra vocabulum, a Deo primum ortum esse monstraret. Quæritur vero quam ob causam, et in cœlis abeo omnis paternitas appelletur. Quomodo nos, qui non sumus de genere Abraham, si fidem illius habuerimus, filii vocamur Abraham; patriarchas quoque et prophetas (si tamen nos ab eis peccata non separent) nostros patres dicimus ; ita puto et angelos, cæterasque virtutes habere principes sui generis in cœlestibus, quos patres gaudeant appellare. Archangelus enim, nisi angelorum dici non potest, et dominatio, et principatus, et potestas, nisi inferiores subjectos habeant, non vocantur. Potest ergo et hoc dici, ex eo quod Deus Pater Domini nostri Jesu Christi juxta substantiam Pater est, et unigenitus non est adoptione Filius, sed natura ; cæteræ quoque creaturæ paternitatis nomen adoptione meruerunt. Quidquid autem de Patre et Filio dicimus, hoc sciamus dictum esse de Spiritu sancto. Nam et Salvator noster Patrem esse se novit, dicens : « Fili, dimittuntur tibi peccata » *Marc.* II, 5; et : « Filia, fides tua te salvam fecit » *Matt.* IX, 22 ; et « Filioli mei, adhuc modicum vobiscum sum « *Joan.*, XIII, 13; et per Spiritum sanc-

Saint que les justes deviennent les fils adoptifs de Dieu. Valentin croit pouvoir appuyer surtout ses créations et ses unions sur ce texte, et il ne comprend pas, comme nous l'avons dit plus haut, que la paternité emprunte de Dieu le Père son nom, mais non ses actes, dans le ciel et sur la terre.

« Afin qu'il vous accorde, selon les richesses de sa gloire, que vous soyez puissamment fortifiés par son Esprit dans l'homme intérieur; que le Christ habite par la foi dans vos cœurs, et qu'enracinés et fondés dans la charité, vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur, et connaître aussi la charité du Christ, qui surpasse toute science, afin que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu. » Voici la raison, dit l'Apôtre, pour laquelle je fléchis les genoux devant le Père à la ressemblance duquel toute paternité tire son nom dans le ciel et sur la terre, je le prie et le supplie de vous accorder la puissance de sa gloire, c'est-à-dire, de vous faire entrer en participation de sa majesté, de vous fortifier, de vous confirmer par l'Esprit-Saint, car nulle force ne peut se concevoir en dehors de l'Esprit-Saint, et de vous fortifier, de vous confirmer dans l'homme intérieur. Car ce ne sont point les forces du corps, mais les forces de l'âme que nous cherchons; ce n'est pas l'homme extérieur, mais l'homme intérieur que nous désirons voir fortifié, afin que lorsque Jésus-Christ aura fixé sa demeure dans l'homme intérieur, il habite dans la partie principale de cet homme intérieur, c'est-à-dire, dans nos cœurs, ne se répandant point dans les divers membres, mais habitant dans la partie principale, et y fixant son domicile et sa résidence. Or, tout cela s'accomplira par la foi, si nous croyons en lui. C'est pourquoi l'Apôtre dit : « Que le Christ habite par la foi dans vos cœurs. » Or, cette demeure qui se construit d'abord à l'aide de la foi, a ses racines et son fondement dans la charité; c'est-à-dire que comme nous sommes le champ que Dieu cultive, la maison qu'il bâtit, I *Cor.* III, tout doit croître et s'élever sur la racine et le fondement de la charité. Lorsqu'après avoir été enracinés et fondés dans la charité *Ephes.* III, nous aurons reconnu dans toute la confiance de notre âme que le Christ habite dans l'homme intérieur, nous commencerons alors avec les saints à tendre vers un but plus élevé, c'est-à-dire, à comprendre dans toute la pénétration de notre esprit quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur; ce n'est pas assez, nous désirerons connaître aussi la charité du Christ qui surpasse toute science, et lorsque toutes ces choses se seront accomplies en nous, selon les lois de l'ordre et de la raison, alors nous serons remplis de toute la plénitude de

tum, justi quique adoptantur in filios. Valentinus sæculorum suorum probolas atque conjugia, ex hoc vel maxime loco confirmandas putat; nequaquam intelligens, ut supra diximus, ad similitudinem Dei Patris, et in cœlo, et in terra, paternitates non fieri, sed appellari.

« Ut det vobis, secundum divitias gloriæ suæ, virtute confortari per spiritum ejus in interiorem hominem; habitare Christum per fidem in cordibus vestris; in charitate radicati et fundati; ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis quæ sit latitudo, et longitudo, et profundum, et altitudo : scire etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi, ut impleamini in omni plenitudine » [Al. *omnem plenitudinem*] « Dei. » Propterea, inquit, curvo genua mea ad Patrem, ad cujus similitudinem omnis in cœlo et in terra paternitas nominatur, deprecans eum atque obsecrans, ut tribuat vobis virtutem gloriæ suæ, id est, majestatis suæ habere consortium; vosque roboret atque confirmet per Spiritum sanctum; quia nulla fortitudo absque Spiritu sancto est; roboret autem atque confirmet in interiorem hominem. Non enim corporis vires, sed animæ quærimus ; nec exteriorem, sed interiorem hominem cupimus roborari, ut postquam habitaverit Christus in interiore homine, in ipsius interiori hominis habitet principali, id est, in cordibus nostris; nequaquam per cuncta ejus membra discurrens, sed in rationabili ejus habitans; et in eo domicilium, sedemque suam ponens. Hoc autem totum per fidem fiet, si credamus in eum. Quamobrem ait : « Habitare Christum per fidem in cordibus vestris. » Habitatio autem ista quæ per exordium fidei fabricatur, radices et fundamentum in charitate habet; ut quoniam Dei agricultura sumus, Dei ædificatio I *Cor.* III, omnia in charitate succrescant atque ædificentur. Cum autem radicati et fundati in charitate *Ephes.* III, in interiore homine habitare Christum tota mentis fiducia noverimus ; tunc incipiemus cum cæteris sanctis etiam ad illa nos tendere; ut sagaci animo comprehendamus quæ sit latitudo, et longitudo, profundum, et altitudo ; et non solum hoc, sed etiam supereminentem scientiæ charitatem Christi scire cupiemus; ut postquam hæc omnia fuerint in nobis ordine et ratione completa, tunc impleamur in omnibus plenitudine Dei. Latitudinem et longi-

Dieu. Cette largeur, cette longueur, cette profondeur et cette hauteur, nous commencerons par les comprendre dans les choses corporelles, pour passer plus facilement de là aux choses spirituelles. Prenons par exemple la largeur du ciel et de la terre, c'est-à-dire du monde tout entier, depuis l'Orient jusqu'à l'Occident; la longueur du Midi au Septentrion; la profondeur dans les abîmes et dans l'enfer, la hauteur dans la partie qui s'élève au-dessus des cieux. Il en est plusieurs, je le sais, qui, s'appuyant sur l'Ecclésiaste, affirment que le ciel est rond et qu'il a dans son mouvement circulaire la forme d'une sphère. Or, aucune forme ronde n'a de largeur, de longueur, de hauteur et de profondeur, elle est égale dans toutes ses parties. Nous sommes donc forcés par la nécessité d'entendre par la hauteur les anges et les autres vertus des cieux, par la profondeur, les enfers et ce qui est au-dessus d'eux; par la longueur et la largeur la partie intermédiaire comprise entre les cieux et les enfers. Et comme on doit supposer que tout homme est ou près des cieux, ou voisin de l'enfer, tous ceux qui commencent à faire des progrès, qui s'élèvent vers les hauteurs des cieux, désignons-les sous le nom de longueur. Ceux qui sont plus voisins des parties inférieures et glissent sur la pente des vices, donnons-leur le nom de largeur. « Car la voie qui conduit à la mort est large et spacieuse; » *Matth.* VII, 13. Toutes ces dimensions peuvent aussi se comprendre dans la croix de Notre-Seigneur Jésus-Christ : Car en montant dans les cieux, il a emmené captive la captivité, *Ps.* LXVII, 19, et il est descendu dans les parties inférieures de la terre. Et après la hauteur et la profondeur, la prédication de la croix s'est répandue par toute la terre; elle a donc ainsi la hauteur, la profondeur, la longueur et la largeur. Il n'est pas étonnant que la croix soit ainsi en possession de toute la terre, puisque celui qui est crucifié avec Jésus-Christ partage le même pouvoir. Il saura d'abord la largeur en commençant par les choses inférieures, et en ayant la connaissance des vérités ordinaires. Ensuite la longueur, c'est-à-dire ceux qui, placés qu'ils sont sur la terre, cherchent à s'élever vers les choses plus sublimes. Puis profondeur, c'est-à-dire les vertus qui nous sont ennemies et contraires, et qui nous font la guerre en ce monde. Et en dernier lieu, la hauteur; en effet, lorsque nous aurons acquis la connaissance des dimensions qui précèdent, et que nous les aurons mises sous nos pieds, nous mériterons de monter dans des sphères plus élevées et plus sublimes. Et ne croyons pas que nos efforts doivent se borner, lorsque nous serons enracinés et fondés dans la charité, à pouvoir comprendre avec tous les saints quelle est la largeur, la longueur, la profondeur et la hauteur, si nous

tudinem, profundum et altitudinem, de corporalibus ante discamus, ut per ea ad spiritualia transire valeamus. Verbi gratia, sit latitudo cœli istius et terræ, id est, totius mundi, ab Oriente usque ad Occidentem; longitudo, a Meridie ad Septentrionem; profundum, in abyssis, et in inferno; altitudo, quæ supra cœlestia sublimatur. Sed quoniam a plerisque juxta Ecclesiasten *Cap.* I, cœlum affirmatur rotundum, et in spheræ modum volvi; nulla autem rotunditas, latitudinem et longitudinem habet, altitudinem, quoque et profundum; sed ex universis partibus coæqualis est, necessitate compellimur, altitudinem angelos intelligere superasque [*Al.* supernasque] virtutes. Profundum vero inferos, et quæ infra eos sunt. Longitudinem autem et latitudinem, media quæ inter superos inferosque consistunt. Et quia consequens est, aut superis aliquem, aut inferis esse vicinum, quæcumque incipiunt ad meliora proficere, et ad cœlestia, et ad alta consurgere, longitudo appellentur. Quæ vero inferiori parti proxima sunt, et ad vitia delabuntur, his latitudinis nomen impositum sit. « Lata quippe et spatiosa via, quæ ducit ad mortem » *Matt.* VII, 13. Hæc universa, et in cruce Domini nostri Jesu Christi intelligi queunt. Ascendens quippe in altum, captivam duxit captivitatem *Ps.* LXVII, 19; et descendit in inferiora terræ. Et post altitudinem et profundum, in omnem terram exiit prædicatio crucis. Atque ita et altitudinem, et profundum, et longitudinem, et latitudinem tenet. Nec mirum si crux Christi universa possideat, cum etiam si quis crucifixus fuerit cum Christo, eamdem habeat potestatem. Sciet quippe primum latitudinem ab inferioribus incipiens, et minora cognoscens. Deinde longitudinem, eos qui in terra positi, ad sublimia et alta festinant. Post hæc profundum, adversarias contrariaque virtutes, quæ contra nos in hoc mundo bellum gerunt. Et ad extremum altitudinem; quia postquam notitiam earum habentes, fecerimus nobis eas esse sub pedibus; tunc merebimur ad alta et excelsa conscendere. Nec putandum in hoc finem laboris nostri esse, ut radicati et fundati in charitate, possimus comprehendere cum omnibus sanctis, quæ sit latitudo, et longitudo et profundum, et altitudo, nisi etiam omni studio nosse cupiamus, eminentem scientiæ charitatem Christi, ut non

ne désirons pas ardemment connaître la charité du Christ qui surpasse toute science; ce n'est pas la charité simple, c'est la charité suréminente qu'il nous faut connaître. Ce n'est pas encore assez d'avoir la connaissance de la charité suréminente de Jésus-Christ, si nous n'ajoutons encore la charité éminente qui surpasse toute science. Nous voyons par cette doctrine que Jésus-Christ a une grande, une immense charité au-dessus de toute science, charité qui embrasse ceux qui ont le désir de le connaître, qui méditent dans sa loi nuit et jour, qui traduisent ses paroles dans leurs actions, et acomplissent par leurs œuvres ce que leur bouche a médité. Or, celui qui s'est rendu digne par sa science d'avoir la charité suréminente du Christ, ne doit plus penser à autre chose qu'à cette science. C'est ainsi qu'il sera rempli de toute la plénitude de Dieu, non seulement dans les siècles présents, mais encore dans les siècles futurs, et qu'après avoir été ici rempli par son application à la lecture, il sera rempli bien plus parfaitement de Dieu lui-même qui est la plénitude de tout ce qui existe.

« Mais à celui qui est puissant pour tout faire au delà de ce que nous demandons et concevons selon la vertu qui opère en nous, à lui la gloire dans l'Église et dans le Christ Jésus, dans toutes les générations du siècle des siècles. » Saint Paul avait dit précédemment : « C'est pour cela que je fléchis les genoux devant le Père, de qui toute paternité tire son nom, au ciel et sur la terre; afin qu'il vous accorde selon les richesses de sa gloire que vous soyez puissamment fortifiés, etc. » Il ajoute maintenant comme conclusion : « A celui qui est puissant pour tout faire bien au delà de ce que nous demandons et concevons. » En parlant ainsi, il fait voir qu'il a demandé dans la mesure de la faiblesse humaine ce qui paraissait devoir leur être utile; mais que dans la vérité, Dieu peut accorder bien au-dessus de ce qu'on lui demande, que notre espérance est dépassée par les effets de sa bonté, parce que nous ne savons comment nous devons prier, et que souvent nous demandons des choses nuisibles tout en pensant prier dans notre intérêt. Combien était-il préférable pour ce fornicateur d'être malade, d'être tourmenté par les infirmités, plutôt que de faire du temple de Jésus-Christ les membres d'une prostituée? Dieu est donc puissant pour nous accorder non seulement au delà de ce que nous demandons, mais même au delà de ce que nous concevons. Il arrive quelquefois que nous n'exprimons pas verbalement notre prière, que les paroles ne traduisent pas la pensée de notre esprit, et que cette prière, renfermée dans le secret de notre cœur, s'adresse à Dieu par des gémissements ineffables, comme dit l'Apôtre, en lui demandant je ne sais quoi que notre bouche est impuissante à formuler. Dieu nous accordera donc au delà de ce que nous demandons ou de ce que nous concevons, selon cette

simplex charitas, sed supereminens nota sit nobis ; nec iste sit terminus habere notitiam supereminentis charitatis Christi, nisi addamus et aliud, ut supereminentem charitatem scientiæ consequamur. Ex quo ani. advertendum, qui grandem et immensam Christus scientiæ habeat charitatem, id est, eorum qui se scire desiderant, qui in lege ejus meditantur die ac nocte, qui verba vertunt in opera, et quod ore meditantur, consummant manu. Qui autem talis est, ut dignus sit per scientiam suam habere Christi supereminentem charitatem, ille nihil debet aliud præter scientiam cogitare. Atque ita implebitur in omni plenitudine Dei; non solum in præsenti sæculo, sed etiam in futuro ; ut qui nunc plenus esse cœpit in studio per lectionem, postea perfectius impleatur Deo, qui est plenitudo omnium, se complente.

« Ei autem qui potest super omnia facere abundantius quam petimus aut intelligimus, secundum virtutem quæ operatur in nobis, ipse gloria in Ecclesia, et in Christo Jesu, in omnibus generationibus [Al. *omnes generationes*] sæculi sæculorum. Amen. » Ad id quod supra dixerat : « Propterea curvo genua mea ad Patrem, ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur, ut det vobis secundum divitias suas virtute confortari, » et reliqua, nunc infert : « Ei autem qui potest super omnia facere abundantius quam petimus, aut intelligimus, » hoc ostendens, se quidem juxta imbecillitatem hominis postulasse, quæ eis conducibilia videbantur; cæterum quantum ad rei ipsius pertinet veritatem, plus Deum valere tribuere, quam rogatur, et spes nostras vinci effectibus; quia secundum id quod oportet orare, nescimus, et sæpe contra nos petimus, æstimantes esse pro nobis. Quanto enim melius erat fornicatori ægrotare, et debilitate torqueri, quam Christi templum facere membra meretricis? Potens est ergo Deus, non solum super id quod petimus, sed etiam super id quod intelligimus, tribuere. Evenit interdum, ut sensum nostrum non exprimamus in vocem, et mentem verba non explicent, tacitoque cogitatu gemitibus inenarrabilibus, ut ipse Apostolus ait, nescio quid, quod dicere non possumus, deprecemur. Præstabit igitur super quam petimus, aut

vertu qui opère en nous, c'est-à-dire que de même qu'il nous accorde maintenant non selon nos mérites, mais bien au delà de nos vœux, des grâces que nous n'avons osé lui demander et que nous n'aurions pas cru mériter si nous les avions demandées; ainsi nous accorde-t-il d'autres faveurs, que l'esprit ne peut concevoir, ni la langue exprimer. Gloire donc à ce Dieu, d'abord dans l'Église qui est pure, sans tache, ni ride, et qui à cause de cette pureté peut recevoir la gloire de Dieu, parce qu'elle est le corps de Jésus-Christ. Ensuite gloire dans le Christ Jésus, parce que dans le corps de l'homme dont il s'est revêtu et qui a pour membres l'universalité des croyants, toute divinité habite corporellement. Et cette gloire n'est point seulement limitée au temps présent pour se terminer dans les siècles futurs, mais elle demeure, elle s'accroît, elle s'augmente dans toutes les générations, dans les siècles des siècles, ayant pour durée l'ineffable éternité.

CHAPITRE IV.

« Je vous conjure donc, moi chargé de liens pour le Seigneur, de marcher d'une manière digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés. » Un homme dans les fers pour Jésus-Christ, et emprisonné pour souffrir ensuite le martyre peut s'exprimer ainsi en écrivant; mais il vaut mieux entendre cette expression « chargé de liens pour le Seigneur de la charité de Jésus-Christ. » Nous pouvons à l'appui citer le témoignage de Clément écrivant aux Corinthiens : « Qui pourra dire le lien de la charité qui nous unit à Dieu? » I *Cor.* XIII. Nous lisons encore dans le premier livre des Rois : « Or, il arriva, lorsqu'il eut achevé de parler à Saül que le cœur de Jonathas fut comme lié au cœur de David, » I *Rois.* XVIII, 1. Et le Psalmiste dit, en parlant des apôtres : « Ils vous suivront les mains chargées de chaînes, » *Ps.* CVI. Car, ceux qui aiment Jésus-Christ, le suivent enchaînés par les liens de la charité. Il y a une autre explication qu'on peut admettre ou non, au gré du lecteur. Le lien de l'âme ce serait ce corps, et comme Paul avait été revêtu de ce corps pour le ministère évangélique, il se dit enchaîné pour le Seigneur. Que ce corps soit appelé une chaîne, et que ceux qui sont emprisonnés dans ce corps soient appelés les captifs de la terre, c'est ce que Jérémie atteste dans le second chapitre alphabétique, *Thren.* III, 34: « Afin de fouler aux pieds tous les captifs de la terre. » Et dans un autre endroit, nous voyons la même expression dans la personne du Christ qui parle ainsi par le prophète : Pour dire aux captifs, vos « fers sont brisés, » à ceux qui sont dans les ténèbres, « voyez la lumière, » *Isai.* XLIX, 9. On peut dire que le prophète a voulu nous montrer ici que le lien du péché, et les ténèbres

intelligimus, secundum eam virtutem quæ operatur in nobis; ut quomodo nunc non juxta meritum nostrum; sed supra vota dat nobis aliqua, quæ nec petere ausi fuimus, nec si petissemus, æstimavimus nos mereri ; ita et cætera tribuat, quæ nec mens potest cogitare, nec lingua proferre. Ipsi itaque Deo sit gloria ; primum in Ecclesia quæ est pura, non habens maculam neque rugam, et quæ propterea gloriam Dei recipere potest, quia corpus est Christi. Deinde in Christo Jesu, quia in corpore assumpti hominis, cujus sunt universa membra credentium, omnis divinitas inhabitet corporaliter. Quæ quidem gloria non in præsens tantum tempus extenditur, et futuris sæculis terminatur; sed in omnes generationes, et sæculum sæculorum, ineffabili æternitate permanet, crescit, augetur.

CAPUT IV.

« Obsecro itaque vos ego vinctus in Domino, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis. » Potest et in Christi vinculis, et in carcere pro martyrio constitutus hæc scribere ; melius autem est, si vinctum Domini [*Al. addit* nostri] in Christi charitate dicamus. Cujus rei et Clemens ad Corinthios testis est scribens : Vinculum charitatis Dei quis poterit enarrare I *Cor.* XIII? Et in primo Regnorum libro legimus : « Factum est post verba hæc, colligata est anima Jonathæ cum anima David » I *Reg.* XVIII, 1. Et propheta de apostolis: « Post te, » inquit, « sequentur vinctis fero manibus, » *Ps.* CVI. Qui enim Christum diligunt, sequuntur eum charitatis vinculis colligati. Est et alia expositio, quæ recipienda sit, necne, erit in potestate lectoris. Vinculum animæ, corpus hoc dici, et quia Paulus ob ministerium Evangelii corpus hoc acceperit, consequenter Christi vinctus sit appellatus. Corpus hoc vinculum dici, et eos qui in corpore vincti sunt, vinctos terræ appellari, Jeremias quoque in secundo alphabeto testatur, dicens : « Ut humiliaret sub pedibus suis omnes vinctos terræ » *Thren.* III, 34. Et alibi hoc ipsum legimus ex Christi persona, dicentis : « His qui erant in vinculis, exite, et qui in tenebris, revelamini » *Isai.* XLIX, 9. Potest quidem vinculum hic peccati, et tenebras ignorantiæ, adventu et prædicatione Christi propheta

de l'ignorance avaient été brisés et dissipés par l'avènement et la prédication du Christ. Mais le sens donné précédemment peut ici trouver sa place, ce lien en effet figure le corps, les ténèbres, cette demeure terrestre, qu'habitent les princes des ténèbres et ces montagnes ténébreuses contre lesquelles il nous est défendu de nous heurter. L'Apôtre ajoute : « De marcher d'une manière digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés. » Celui-là marche d'une manière digne de sa vocation qui entre par celui qui dit : « Je suis la voie, » *Jean.* XIV, 6 et *Isai.* XXX, ne s'écarte ni à droite ni à gauche, détourne ses pieds de toute voie mauvaise, et fait voir en lui l'accomplissement de ces paroles : « Les pas de l'homme sont dirigés par le Seigneur, » *Ps.* XXXVI, 22.

« Avec toute humilité, toute mansuétude, et toute patience. » Celui qui sait qu'il est terre et cendre, et qu'il doit dans peu de temps retourner en poussière, ne se laissera jamais soulever par l'orgueil. Et celui qui, les regards fixés sur l'éternité de Dieu, réfléchit sur la durée si courte, si fugitive de la vie humaine, aura toujours la mort devant les yeux, et par là même sera humble et modeste. « Car ce corps sujet à la corruption appesantit l'âme, et cette demeure terrestre abat l'esprit préoccupé de mille soins, » *Sag.* IX, 15. Disons donc en toute humilité : « Seigneur, mon cœur ne s'est point enorgueilli, et mes yeux ne se sont point élevés, » *Ps.* CXXX, 1. Or, toute humilité consiste, non point dans les paroles, mais dans les sentiments de l'âme, notre conscience seule doit savoir que nous sommes humbles et nous ne devons jamais nous arrêter à cette pensée que nous savons, ou que nous comprenons, ou que nous sommes quelque chose. La douceur est cette vertu qui n'est troublée par aucune passion, et qui en particulier ne se laisse vaincre ni par la colère, ni par la fureur. Celui qui possède cette vertu, obtiendra la béatitude promise par le Seigneur, il possédera la terre, c'est-à-dire, commandera à son corps et aura l'empire sur lui, et son premier héritage, sera de ne point vivre d'une manière charnelle quoiqu'étant dans la chair. Il en est qui avec un front plissé, des sourcils abaissés, et un langage composé s'arrogent l'autorité de docteurs et de juges ; non qu'ils reconnaissent rien en eux qui motive cet orgueil, mais parce qu'ils voient leurs frères plus simples ignorer certaines choses qu'ils s'imaginent savoir.

« Vous supportant mutuellement avec charité. Si quelqu'un comprend le sens de ces paroles : « Vous supportant mutuellement en charité, » il doit croire que cette recommandation est faite non pour les saints, mais pour ceux qui sont encore aux éléments des vertus. Les saints en effet n'ont rien entre eux qui

ostendere dissolutas. Sed et superior sensus habet locum; quod vinculum, corpus sit, et tenebræ, terrena hæc habitatio, ubi sunt rectores tenebrarum, et montes tenebrosi, ad quos pedes prohibemur offendere. Quod autem ait : « Ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis, » digne vocatione ambulare credendus est, qui ingreditur per eum qui dicit : « Ego sum via » *Joan.* XIV, 6, *et Isai.* XXX, et non declinat, neque ad dexteram, neque ad sinistram, avertit pedem suum ab omni via mala *Prov.* IV, completurque in eo : « A Domino gressus hominis diriguntur » *Ps.* XXXVI, 22.

« Cum omni humilitate et mansuetudine, cum paternitate. » Qui terram et cinerem esse se novit, et post paululum in pulverem dissolvendum, numquam superbia elevatur. Et qui Dei æternitate perspecta, breve et pene ad puncti instar humanæ vitæ spatium cogitarit, ante oculos suos semper habebit interitum, et erit humilis atque dejectus. « Corruptibile enim corpus aggravat animam, et terrenum hoc tabernaculum, sensum opprimit multa curantem » *Sap.* IX, 15. Propter quod cum omni humilitate dicamus : Domine, non est exaltatum cor meum, neque elati sunt oculi mei » *Ps.* CXXX, 1. Omnis autem humilitas, non tam in sermone, quam in mente est, ut humiles non esse conscientia, noverit, numquam nos vel scire, vel intelligere, vel esse aliquid æstimemus. Mansuetudo quoque illa est, quæ nulla passione turbatur; et specialiter ira et furore non rumpitur. Quam qui habuerit, beatitudinem, quæ Domini voce promissa est, consequetur; ut possideat terram, id est, imperet corpori suo, dominetur que subjecto; et hæc sit ejus prima hæreditas, in carne non carnaliter vivere. Nonnullis rugata fronte, demisso supercilio, verbisque trutinatis, auctoritatem sibi doctorum, et judicium vindicant. Non quo ipsi dignum aliquid arrogantia noverint; sed quo simplices quosque fratrum, sui quædam videant comparatione nescire.

« Sufferentes invicem in charitate. » Si quis intelligit quid sit, « sufferentes invicem in charitate, non putabit in sanctos viros hoc convenire mandatum; verumin eos qui sunt in virtutum initiis constituti. Sancti quippe non habebunt [*Al.* habent] quod

puisse être matière au support, mais bien ceux qui comme des hommes sont encore dominés par les passions. Il n'est pas étonnant que les Éphésiens reçoivent cet avertissement, car dans la multitude des croyants, il y en avait quelques-uns qui avaient besoin de pratiquer ce support mutuel. C'est dans le même sens qu'il faut entendre la recommandation que saint Paul fait aux Galates : « Portez les fardeaux les uns des autres, » *Gal.* vi, 2. Nous pouvons donner une autre explication de ce double témoignage en disant que porter les fardeaux les uns des autres, ou de se supporter mutuellement avec charité, se trouve accompli par ceux qui sont riches et qui soulagent l'indigence des pauvres. Si un chrétien donne ses soins à son frère qui est malade, il le supporte dans la charité. Qu'un homme menant une vie heureuse dans le célibat, vienne en aide à un autre qui a femme et enfants et peut à peine subvenir à sa subsistance, qu'il lui donne toutes les consolations possibles, il sera loué de porter le fardeau des autres. Il en est qui sont condamnés à voir une mère, une sœur veuve, dépérir dans l'indigence, sans pouvoir les secourir; si quelqu'un lui ouvre la main, il l'a supporté dans la charité. Du reste, qu'on adopte le premier sens ou le second, il restera toujours vrai que ne pas consoler son frère qui pèche ou qui est dans le besoin, c'est n'avoir point la charité, et mépriser cet avertissement de l'Apôtre : « Nous devons nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et ne pas nous complaire en nous-mêmes, *Rom.* xv, 1.

« Travaillant avec soin à conserver l'unité d'esprit par le lien de la paix. Soyez un seul corps et un seul esprit comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. » Les Éphésiens avaient déjà cette unité de l'Esprit-Saint, c'est donc avec raison que saint Paul leur dit : « Appliquez-vous à conserver l'unité d'esprit dans le lien de la paix. » Celui en effet, qui possède quelque chose, on peut lui recommander de le garder avec soin. Mais s'il n'a rien, on lui commande de consacrer tous ses efforts pour acquérir ce qu'il n'a pas. Ce texte est surtout contre les hérétiques, qui après avoir rompu et brisé le lien de la paix, prétendent conserver encore l'unité d'esprit, puisque l'unité de l'esprit ne se conserve que par le lien de la paix. Quand, en effet, nous tenons tous un langage différent, que l'un dit : « Je suis à Paul, l'autre je suis à Apollon, à Céphas, » I *Cor.* i, 12, nous divisons l'unité de l'esprit nous la déchirons et la mettons en pièces. Et qu'on ne se hâte pas de me dire : Comment admettre des grâces diverses, et des dons différents, avec l'obligation de garder l'unité de l'esprit? Il y a en effet des grâces diverses, mais dans le même esprit; il y a des ministères divers,

inter se invicem sufferant; sed hi qui quasi homines aliqua adhuc passione superantur. Nec mirum si Ephesi hæc audiant, cum in multitudine credentium sint aliqui qui adhuc invicem sufferre se debeant. Hoc ipsum mihi videtur significare et illud quod ad Galatas scribitur : « Alterutrum onera vestra portate » *Galat.* vi, 2. Possumus ergo utrumque testimonium et aliter interpretari, ut vel alterutrum onera portare, vel sufferre invicem in charitate, et eos complere dicamus, qui divites sunt, et inopiam pauperum sublevant. Si quis ægrotanti fratri præbet obsequium, suffert eum in charitate. Si quis in cœlibatu beatam transigens vitam, alium qui et uxorem habet et liberos, et seipsum vix potest pascere, adjuverit, et utcumque potest, fuerit consolatus, alienum onus portasse laudabitur. Est qui matrem vel sororem viduam cernens egestate, tabescere, non potest adjuvare; huic si quis porrexerit manum, sustinuit eum in charitate. Sive autem superiorem sensum, sive posteriorem sequamur; nec peccantem fratrem, nec inopem consolatur, qui non habet charitatem, et contemnit verba Apostoli commonentis : « Debemus autem nos, qui fortiores sumus, infirmitates imbecilliorum portare, et non nobismetipsis placere » *Rom.* xv, 1.

« Solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis. Unum corpus, et unus spiritus, sicut et vocati estis in una spe vocationis vestræ. « Ephesiis qui jam unitatem Spiritus sancti fuerant consecuti, recte dicitur : « solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis. ». Qui enim quid habet, servandi illi sollicitudo præcipitur. Qui autem non habet, studium illi ut habere valeat, imperatur. Hic locus vel maxime adversum hæreticos facit, qui, pacis vinculo dissipato atque corrupto putant se tenere spiritus unitatem; cum unitas spiritus in pacis vinculo conservetur. Quando enim non idipsum omnes loquimur, et alius dicit : « Ego sum Pauli, ego Apollo, ego Cephæ » I *Cor.* i, 12, dividimus spiritus unitatem, et eam in partes ac membra discerpimus. Nec statim aliquis illud opponat : Quomodo ergo diversæ sunt gratiæ, et varia charismata, cum unitas custodienda sit spiritus? Sunt quidem variæ donationes, sed in eodem spiritu; et diversa ministeria, sed idem Dominus; et

mais c'est le même Seigneur, il y a des opérations différentes, mais c'est le même Dieu qui opère tout en tous. I *Cor.* XII, 4 et suiv. Quant à ce qui dit l'Apôtre : « Un seul corps, un seul esprit » il faut l'entendre du seul corps de Jésus-Christ qui est l'Église, ou du corps qu'il a daigné prendre dans le sein d'une Vierge; gardons-nous en effet de croire qu'il a pris un corps toutes les fois qu'il a apparu dans l'ancien Testament. Il n'y a aussi qu'un Esprit-Saint, un seul qui répand ses dons, et sanctifie tous les hommes. On pourrait encore entendre ce seul corps de la vie et des œuvres que les grecs appellent πρακτικὸς βίος; et un seul esprit de la science et de la contemplation qui ont leur siège dans le cœur et qui s'appelle en grec θεορία, contemplation. Lors donc qu'un homme est membre de l'Église, et qu'il n'est point séparé de l'Esprit, il a par une conséquence nécessaire une même espérance dans sa vocation. Mais comment cette unique espérance de la vocation alors qu'il y a près du Père diverses demeures? Nous répondons que cette même espérance de la vocation, c'est le royaume des cieux qui est comme la maison unique de Dieu le Père, et dans cette seule maison il y a diverses demeures. « Car autre est la clarté du soleil, autre la clarté de la lune, autre la clarté des étoiles, » I *Cor.* XV, 41. Ou bien peut-être dans un sens plus recherché, l'Apôtre veut-il nous indiquer qu'à la fin et à la consommation de toutes choses, tout sera rétabli dans le premier état, quand nous ne formerons tous qu'un seul corps, que nous serons transformés dans l'homme parfait, et que la prière du Sauveur pour nous à son Père recevra son accomplissement : « Mon Père, faites que comme vous et moi, nous ne sommes qu'un, ils ne soient aussi qu'une seule chose en nous, » *Jean.* XVII, 21. Je n'ignore pas que par ces paroles que j'ai expliquées : « Travaillant avec soin à conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix, la plupart n'entendent pas l'Esprit-Saint, mais le sentiment du cœur, la pensée de l'esprit, qui faisaient dire des premiers croyants qu'ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, *Act.* IV. C'est dans ce sens que l'Apôtre recommande à la vierge « d'être sainte de corps et d'esprit, » I *Cor.* VII, 34, c'est-à-dire, dans les œuvres extérieures, et dans les affections de l'âme. Mais l'explication générale peut aussi être ramenée à cette interprétation particulière, que conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix, c'est ne pas se laisser entraîner à tout vent de doctrine et ne pas changer comme la lune à l'exemple de l'insensé, *Eccl.* XXVII, en servant tantôt Dieu, et tantôt le démon. Qu'il ait donc un seul corps de bonnes œuvres, et qu'il offre toujours sa chair à Dieu comme un temple. Et un seul esprit, ayant toujours les mêmes sentiments, dans la même espérance de sa vocation, sans aucun doute sur les promesses, et avec une confiance inébranlable dans la

multiplices operationes, sed ipse Deus qui operatur omnia in omnibus I *Cor.* XII, 4 *seqq.* Quod autem ait : « Unum corpus, et unus spiritus, » vel simpliciter unum corpus Christi intelligitur, quæ est Ecclesia, vel certe quod ex Virgine est dignatus assumere; ne illum quidem putent toties corporatum, quoties in veteri apparuit Testamento. Et unus Spiritus sanctus; unus quippe largitor, et sanctificator est omnium. Vel certe unum corpus, ad vitam refertur et opera quæ Græce dicuntur πρακτικὸς βίος ; et unus spiritus, ad scientiam et contemplationem, quæ proprie versatur in corde, et ab illis appellatur θεορία. Cum ergo membrum quis fuerit Ecclesiæ, nec ab uno ejus spiritu separatus, consequenter erit in una spe vocationis. Quæritur quomodo una spes vocationis, cum apud Patrem diversæ sint mansiones. Ad quod, unam spem vocationis, regnum cœlorum, quasi unam domum Dei Patris esse dicemus [*Al.* dicimus], et in una domo varias mansiones. « Alia enim gloria solis, alia lunæ, alia stellarum » I *Cor.* XV, 41. Aut certe illud subtilius indicatur, quod in fine et consummatione rerum in pristinum statum restituenda sint omnia, quando omnes unum corpus efficiemur, et in virum perfectum reformabimur; et oratio pro nobis Salvatoris implebitur : « Pater, da, ut quomodo ego et tu unum sumus, sic et isti in nobis unum sint » *Joan.* XVII, 21. Non ignoro in eo quod nunc exposui; « solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis, » Spiritum a plerisque non sanctum accipi, sed affectum mentis atque sententiam, juxta quam omnium credentium erat anima et cor unum *Actor.* IV. Et ab Apostolo virgini præcipitur : « Ut sit sancta et corpore spiritu » I *Cor.* VII, 34; carnis videlicet opere, et mentis affectu. Sed et generalis explanatio ad specialem interpretationem trahi potest, quod servet unitatem spiritus in vinculo pacis, qui non rapiatur omni vento doctrinæ, neque in morem stulti quasi luna mutetur *Eccli* XXVII, nunc diabolo serviens, nunc Deo. Habeat vero unum corpus bonorum operum, et semper carnem suam Deo templum exhibeat. Et unum spiritum; eadem semper sentiens; in una spe vocationis, ut nequaquam

résurrection et le rétablissement de toutes choses.

« Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tout et au milieu de toutes choses et en nous tous. » De même que la foi est distincte du baptême, de Dieu et du Seigneur, ainsi le baptême, le Seigneur et Dieu sont différents des trois choses qui sont ici distinctement dénommées. Je fais cette réflexion à cause de Sabellius, qui prétend qu'ici Dieu le Père est le même que le Fils, et qui confond les personnes parce qu'il découvre en elles la même divinité. Nous voyons ici de la manière la plus évidente, que le Fils est appelé un seul Seigneur et le Père un seul Dieu. C'est ce que saint Paul explique plus clairement encore dans son épître aux Corinthiens : « Pour nous, il n'est qu'un seul Dieu, le Père, de qui toutes choses viennent; et un seul Seigneur, Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui toutes choses sont, et nous aussi par lui, » I *Cor.* VIII, 6. Car de même que le Fils n'ôte pas au Père son titre de Seigneur, bien qu'il soit dit qu'il n'y a qu'un seul Seigneur, ainsi le Père n'ôte pas au Fils d'être Dieu, parce qu'il est dit qu'il n'y a qu'un Dieu et Père de tous. Nous lisons encore dans un autre endroit : « Sachez que le Seigneur lui-même est Dieu, » *Ps.* XCIX, 2; et ailleurs : « Le Seigneur votre Dieu est un seul Dieu, » *Deut.* VI, 4. Si, comme le pensent les Ariens, Dieu le Père est le seul Dieu, par une même conséquence, Jésus-Christ sera le seul Seigneur, et ni le Père ne sera Seigneur, ni le Fils ne sera Dieu. Mais loin de nous cette erreur, que la divinité soit séparée de la souveraineté ou la souveraineté de la divinité. Il y a un seul Seigneur et un seul Dieu, parce que la souveraineté du Père et du Fils est une seule et même divinité. C'est pour cela qu'il n'y a qu'une seule foi, parce que nous croyons également dans le Père, dans le Fils et dans le Saint-Esprit. Il n'y a également qu'un baptême, car nous sommes baptisés de la même manière dans le Père, dans le Fils et dans le Saint-Esprit. Et nous sommes plongés trois fois pour exprimer un seul sacrement au nom de la Trinité. Et nous ne sommes point baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, mais dans un seul nom par lequel nous comprenons Dieu. Aussi, je me demande par quel enchaînement Arius, Macédonius, Eunonius en sont venus à soupçonner une diversité de nature dans un seul nom, dans une même action, dans un même sacrement, la discorde s'unissant cette fois dans l'impiété, et comment, en sortant de la même source fangeuse, où le Fils et le Saint-Esprit ne sont que des créatures, leur hérésie a formé autant de ruisseaux différents. Ces paroles : « un seul baptême, » condamnent et Valentin qui prétend qu'il y a deux baptêmes, et tous les

de repromissionibus ambigens, in resurrectione et restitutione omnium, solida mente confidat.

« Unus Dominus, una fides, unum baptisma, unus Deus et Pater omnium, qui super omnes, et per omnes, et in omnibus. » Quomodo alia est fides a baptismate, Deo et Domino; sic baptisma, Dominus et Deus, alia sunt a tribus singulis, quæ pariter nominantur. Hoc autem dico propter Sabellium, qui eumdem Deum Patrem arbitratur et Filium, confunditque personas, dum eadem divinitatem in utroque deprehendit. Ecce manifestissime unus Dominus Filius, et unus Deus Pater vocantur. Quod ad Corinthios quoque plenius scriptum est : « Sed nobis unus Deus Pater, ex quo omnia, et unus Dominus noster Jesus Christus, per quem omnia, et nos per ipsum » I *Cor.* VIII, 6. Sicut enim Deo Patri non adimit Filius ne Dominus sit, cum Dominus solus ipse dicatur; ita et Filio non aufert Pater ut Deus sit, quia Pater Deus tantummodo nominatur. Legimus et in alio loco : « Et scitote quoniam Dominus ipse Deus » *Ps.* XCIX, 2; et alibi; « Dominus Deus tuus, Deus unus est » *Deut.* VI, 4. Si enim, ut existimant Ariani, Deus Pater solus est Deus, eadem consequentia, solus erit Dominus Jesus Christus, et nec Pater erit Dominus, nec Filius Deus. Sed absit, ut non sit, vel in dominatione deitas, vel in deitate dominatio. Unus et Dominus, et unus est Deus, quia Patris et Filii dominatio, una divinitas est. Propterea et fides una dicitur, quia similiter in Patrem, et in Filium, et in Spiritum sanctum credimus. Et baptisma unum, eodem enim modo, et in Patrem, et in Filium, et in Spiritum sanctum baptizamur. Et ter mergimur, ut Trinitatis unum appareat sacramentum. Et non baptizamur in nominibus Patris, et Filii, et Spiritus sancti, sed in uno nomine, quod intelligitur Deus. Et miror qua consequentia in uno vocabulo, eodem opere, et eodem sacramento, naturæ diversitatem, Arius, Macedonius, et Eunomius suspicentur (concordante in impietate discordia) et creaturæ in Filio, et Spiritu sancto cœnosum fontem tenentes, diversos hæreseos rivulos duxerint. « Unum baptisma, » et contra Valentinum facit, qui duo baptismata esse contendit, et contra omnes hæreticos; ut sciant non

hérétiques, en leur apprenant qu'ils ne peuvent avoir de vrai baptême, et que la seule Église du Christ renferme la source de vie. Peut-être l'Apôtre dit-il, « un seul baptême, » parce que bien que nous soyons plongés trois fois, à cause du mystère de la Trinité, cependant on ne doit admettre qu'un seul baptême. Il n'y a aussi qu'un seul baptême, dans l'eau, dans l'esprit et dans le feu. Il en est de même du baptême dont parle le Seigneur : « Je dois être baptisé d'un baptême, *Luc* XII, 10, et ailleurs : « Vous serez baptisés de mon baptême, » *Marc* X, 39. Les prépositions différentes employées dans cette phrase : « Un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, et au milieu de toutes choses, et en nous tous, » expriment aussi une signification différente. Dieu le Père est au-dessus de tous, parce qu'il est l'auteur de toutes choses. Le Fils est au milieu de toutes choses, parce qu'il parcourt et traverse toutes les choses créées. L'Esprit-Saint est dans tous, parce qu'il n'y a rien sans lui. Or, il faut se garder de croire que le seul Dieu soit également et au même titre le Père de tout ce qui existe, de manière qu'on puisse dire qu'il est le Père des animaux sans raison. Mais de même qu'en prenant dix hommes, cinq fils et cinq serviteurs, nous dirions également : « Ces dix hommes n'ont qu'un seul maître et un seul père, » sans que nous disions qu'il est le père de tous et le Seigneur de tous, ainsi, lorsque l'Apôtre dit : « Il y a un seul Dieu et Père de tous, » il faut entendre qu'il est le Dieu des uns et le Père des autres. Telle est la doctrine de Zénon et des Stoïciens sur les créatures et sur Dieu. Virgile a suivi cette doctrine lorsqu'il a dit : « que Dieu se répand par toutes les terres et tous les les espaces de la mer, etc., » et encore : « Dès l'origine, un esprit nourrit et entretient le ciel, la terre, les plaines humides de la mer, le globe lumineux de la lune et l'astre brillant du soleil ; une âme répandue dans toutes les parties de la création met en mouvement toute cette masse et s'unit à ce grand corps, » *Eneid.* VI. Quelques-uns pensent qu'il faut rapporter ces paroles : « Au-dessus de tous, au milieu de toutes choses, et dans tous, » au Père, au Fils, au Saint-Esprit, en ce sens : que le Père est au-dessus de tous, parce qu'il est l'auteur de tous ; que le Fils est au milieu de toutes choses, parce que tout a été créé par lui ; et que l'Esprit-Saint est dans tous, parce qu'il est donné à ceux qui croient, et que nous sommes le temple de l'Esprit-Saint, et que le Père et le Fils habitent en nous.

« Or, à chacun de nous a été donnée la grâce, selon la mesure du don de Jésus-Christ. » Bien que Dieu le Père soit au-dessus de tous, au milieu de tous et dans tous, cependant la grâce est donnée selon la mesure à ceux qui

habere se baptismata, sed in una Christi Ecclesia fontem esse vitalem. Potest unum baptisma et ita dici, quod licet ter baptizemur, propter mysterium Trinitatis ; tamen unum baptisma reputetur. Unum quoque baptisma est in aqua, in spiritu, et in igne. Et de quo Dominus loquitur : « Baptisma habeo baptizari » *Luc.* XII, 50 ; et alibi : « Baptismate meo baptizabimini » *Marc.* X, 39. Diversitas autem præpositionum in quibus dicitur : « Unus Deus, et Pater omnium, qui super omnes, et per omnes, et in omnibus, » diversam intelligentiam sapit. Super omnes enim est Deus Pater, quia auctor est omnium. Per omnes Filius, quia cuncta transcurrit, vaditque per omnia. In omnibus Spiritus sanctus, quia nihil absque eo est. Nec vero putandum, unum Deum, et Patrem omnium esse communiter, ut scilicet ad irrationabilia jumenta, nomen Patris possit aptari ; sed quomodo si in decem hominibus, quinque filiis, et quinque servis, pariter diceremus ; horum decem, unus est dominus, et unus est pater ; non utique omnium patrem, nec dominum omnium vocaremus ; sic et in eo quod ait : « Unus Deus et Pater omnium, » aliorum Pater, aliorum Deus accipiendum est. Tale quid de creaturis, et de Deo etiam Zeno cum suis Stoicis suspicatur. Quem secutus Virgilius ait (*Æneid.* VI) :

Deum namque ire per omnes
Terrasque tractusque maris, etc. ;

et :

Principio cœlum ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum lunæ, Titaniaque astra,
Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, et magno se corpore miscet.

Quidam hoc quod est scriptum : « Super omnes, et per omnes, et in omnibus, » ad Patrem, et Filium, et Spiritum sanctum sic æstimant esse referendum, « ut super omnia » Pater sit, quia auctor est omnium : « per omnes, » Filius, quia per Filium creata sunt omnia : « in omnibus, » Spiritus sanctus, ipse enim credentibus datur, et templum sumus Spiritus sancti : et Pater et Filius habitant in nobis.

« Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi. » Licet Deus Pater super

croient. Cela ne veut pas dire que Dieu donne sa grâce et son esprit avec mesure, (car sa magnificence n'a point de bornes,) mais qu'il verse cette liqueur précieuse selon la capacité des vases, en accordant autant de grâces que peut en recevoir celui qui est l'objet de ses faveurs. Car encore une fois, Dieu ne peut donner l'esprit avec mesure, et ne l'on ne peut admettre de mesure dans ce qui est également répandu partout. Pour rendre cette vérité plus claire, prenons un exemple imparfait sans doute, qui ne remplit point toute l'étendue de la comparaison, mais qui fera cependant mieux comprendre ce que nous disons. La mer est immense, c'est un fait certain, et sa capacité est connue de Dieu seul. Or, si quelqu'un voulait en distribuer à un grand nombre d'hommes autant qu'ils en peuvent goûter, il serait nécessaire qu'il en donnât à chacun avec mesure, et qu'il établit une mesure dans les parties de la mer dont le fond est incommensurable. Ainsi l'Esprit-Saint est immense, il n'est renfermé par aucune limite, cependant il est donné à chacun selon ce qui lui est convenable. Et il faut remarquer en même temps que cette même grâce qui nous est accordée, nous est donnée selon la mesure du don de Jésus-Christ.

« C'est pourquoi l'Écriture dit : Montant au ciel, il a conduit une captivité captive, et il a donné des dons aux hommes. » Saint Paul venait de dire : « A chacun de nous a été donnée la grâce, selon la mesure du don de Jésus-Christ, » pour confirmer que ces dons, dont il fait peu après l'énumération, en disant : « C'est lui qui a fait les uns apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, etc., » ont Jésus-Christ pour auteur, il emprunte un témoignage du psaume soixante-septième, afin de nous apprendre que ce sont là les dépouilles que le Christ victorieux de ses ennemis a distribuées aux hommes. En effet, en montant au ciel, il a ommené captive la captivité. Nous, qui avons été rassemblés des Gentils et qui croyons en Jésus-Christ, lorsque nous étions les créatures de Dieu, nous avons été faits captifs par le démon, et partagés entre ses satellites. Notre-Seigneur Jésus-Christ est donc venu, comme le dit le prophète Ézéchiel, *chap.* IX et XII, transportant avec lui les instruments de la captivité, et la tête couverte, pour ne pas être reconnu par ses ennemis, il a prêché à ceux qui étaient captifs le pardon, à ceux qui étaient dans les fers la délivrance et nous a délivrés des chaînes et des liens qui nous retenaient captifs, comme cette femme de l'Évangile dont le Sauveur lui-même dit : « Et ne fallait-il pas délivrer de son esclavage au jour du sabbat cette fille d'Abraham dont Satan

omnia sit, et per omnes, et in omnibus; tamen gratia juxta mensuram credentibus datur. Non quod ad mensuram spiritum, et gratiam tribuat Deus (magnificentiæ enim ejus non est finis), sed quod juxta mensuram vasculorum, infundat liquorem, tantum muneris largiens, quantum potest ille cui donatur, accipere. Nec enim ad mensuram dat Deus spiritum; aut potest habere mensuram, quod æqualiter ubique diffusum est. Quod ut manifestius fiat, imperfectum licet et non implens similitudinem, tamen per quod possit intelligi quod dicitur sumamus exemplum. Mare certe immensum est, et capacitas ejus Deo soli nota; ex hoc si quis velit multis hominibus secundum id quod gestare queunt, tradere, necesse est ut ad mensuram unicuique tribuat, et partes ejus mensuram recipiant, cujus solidum immensurabile est. Ita et Spiritus sanctus immensus quidem est et nullo fine concluditur; tamen unicuique datur secundum quod expedit. Et simul notandum, quod hæc eadem gratia, quæ nunc attributa perhibetur, secundum mensuram donationis Christi data sit nobis.

« Propter quod dicit : Ascendens in altum, captivam duxit captivitatem, dedit dona in hominibus. » Quia supra dixerat : « Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi, » ut confirmaret hæc ipsa dona, quæ post paululum quoque enumerat, dicens : « Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios evangelistas, alios pastores et magistros, » et reliqua, a Salvatore esse donata, testimonium de sexagesimo septimo psalmo assumpsit, ut sciamus illas esse manubias hominibus distributas, quas Christus victor emeruit. Ascendens quippe in altum, captivam duxit captivitatem. Nos qui nunc in Christo credimus de gentibus congregati, cum essemus creatura Dei, a diabolo capti sumus, et ejus satellitibus distributi. Venit igitur Dominus noster Jesus Christus secundum Ezechielem *Cap.* IX *et* XII, vasa secum captivitatis apportans, et operto capite, ne ab adversariis cognosceretur, prædicavit his qui capti erant remissionem, et qui tenebantur in vinculis, solutionem, et nos de catenis hostium, et de compedibus liberavit, sicut illam in Evangelio mulierem, de qua ipse commemorat : « Hanc autem filiam Abraham, quam ligavit Satanas jam decem et octo annis, non oportuit solvi de

s'était emparé il y a dix-huit ans? » *Luc* XIII, 16. Et après nous avoir délivrés et tirés de l'ancienne captivité par une captivité nouvelle, il nous a conduits avec lui dans le ciel et il a distribué des dons et des grâces diverses à ceux qu'il avait arrachés des mains des ennemis. L'expression dont il se sert ici : « Il a donné des dons aux hommes, » est pleine de justesse, alors cependant que nous lisons dans le Psaume, « Il a reçu des dons pour les hommes, » *Ps.* LXVII, 19. Comme dans ce temps ce n'était pas un fait accompli, mais une simple promesse, le Psalmiste dit « qu'il avait reçu. » Ici, au contraire, lorsque l'Apôtre écrit cette lettre, le Sauveur avait déjà donné ses dons, les Églises étaient fondées dans tout l'univers, il a pu donc dire : non pas que le Sauveur avait reçu, mais qu'il avait donné. Il en est d'autres qui expliquent ce passage dans ce sens, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est monté vainqueur dans le ciel, pour envoyer les anges et les autres vertus des cieux à la garde des Églises. Et comme ce séjour terrestre est indigne de jouir de la présence de ces puissances sublimes, elles sont en quelque sorte comme captives ici-bas. C'est pour cela, disent-ils, qu'il est monté dans les cieux, afin que, faisant la captivité captive, il répandît ses dons sur les hommes. Or, l'Apôtre insiste sur cette vérité, comme conséquence de ce qu'il avait dit plus haut : Vous supportant mutuellement en charité, travaillant avec soin à conserver l'unité, l'esprit par le lien de la paix, pour nous apprendre que dans ces dons divers, l'Église reste toujours unie, et que cette diversité de grâces qui est accordée à chacun, selon la mesure du don de Jésus-Christ, ne doit pas devenir une occasion de schismes et de dissensions; que malgré cette différence dans les dons, nous sommes tous appelés à ne former qu'un corps et qu'un esprit, c'est-à-dire, que de même qu'il n'y a qu'un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême et un seul Dieu le Père, ainsi nous devons vivre dans la charité en conservant l'unité de l'esprit par le lien de la paix.

Mais qu'est-ce : « Il est monté, sinon qu'il est descendu auparavant dans les parties inférieures de la terre? » Celui dont il est dit qu'il est monté, n'est monté que parce qu'il était d'abord descendu. C'est le sens de ces paroles : « Qu'est-ce qu'il est monté, sinon qu'il est descendu auparavant? » Il nous faut donc rechercher à l'occasion de cet autre témoignage : « Nul ne monte au ciel, si ce n'est celui qui descend du ciel, le Fils de l'homme, » *Jean.* III, 13, comment il monte au ciel après en être d'abord descendu. Car lorsque le Sauveur s'exprimait de la sorte, il prouvait qu'après être descendu des cieux, il devait un jour y remonter. Il nous faut également examiner comment il faut entendre qu'il est descendu et qu'il est monté; est-ce par

vinculo hoc in die sabbati » *Luc* XIII, 16? Liberatosque nos, et per novam captivitatem de captivitate veteri erutos, secum duxit in cœlum ; et his ipsis quos de inimicorum manu victor eripuit, diversa gratiarum dona largitus est. Et eleganter hic posuit, « dedit dona in hominibus, » cum in Psalterio scriptum sit : « accepit dona in hominibus » *Psal.* LXVII, 19. Verum ibi, quia necdum factum erat, sed futurum promittebatur, propterea dicitur, « accepisse. » Hic vero cum Apostolus scribit, qua jam dederat, et in universo orbe Ecclesiæ fundatæ erant; idcirco non « accepisse » scribitur, sed « dedisse. » Alii hunc locum ita edisserunt, quod ob id Dominus noster Jesus Christus ad cœlos victor ascenderit, ut inde angelos cæterasque virtutes ad custodiam Ecclesiarum suarum mitteret. Et dum indignus sit locus iste terrenus, sublimium potestatum habere præsentiam, quodammodo illæ sustinuerint captivitatem. Ideo enim (inquiunt) ascendit in altum, ut captivans captivitatem, dona hominibus largiretur. Hoc autem totum ideo Apostolus replicat, ut quia superius dixerat : « Sufferentes invicem in charitate, solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis, » doceret in diversis charismatibus Ecclesiam esse concordem, et non statim schismatum et dissensionum occasionem dari, quia secundum mensuram donationis Christi unusquisque nostrum accepisset dona ; non eadem, sed in unum corpus, et in unum spiritum omnes vocatos esse, id est, ut sicut unus Dominus est, et una fides, et unum baptisma, et unus Deus Pater ; ita et nos in charitate idipsum simus, in pacis vinculo servantes spiritus unitatem.

« Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit in inferiora terræ? » Qui ascendisse nunc dicitur, propterea ascendit, quia ante descenderat. Hoc enim sonat : « Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit. » Requirendum itaque super eo quod alibi scriptum est : « Nemo ascendit in cœlum, nisi qui de cœlo descendit, Filius hominis » *Joan.* III, 13, quomodo ascenderit ante descendens? Quando enim hæc loquebatur, post descensionem e cœlis, se quondam ad cœlos ascendisse monstrabat. Necnon et illud pariter retractandum, quomodo ipsa descensio et ascensio sentienda sit. Utrumnam secundum corpus localiter, an supra corpus spi-

exemple, corporellement, ou d'une manière incorporelle et spirituelle, ou sous l'un et l'autre rapport ? Puis les parties inférieures de la terre désignent l'enfer, c'est-à-dire les limbes ou Notre-Seigneur et Sauveur est descendu pour emmener victorieusement au ciel les âmes des saints qui s'y trouvaient détenus. Voila pourquoi, après sa résurrection un grand nombre de corps des justes apparurent dans la sainte cité *Matth.* XXVII. Que l'enfer soit dans les parties inférieures de la terre, c'est ce que le Psalmiste atteste lorsqu'il dit : « La terre s'entrouvrit et engloutit Dathan, et elle se referma sur les révoltés d'Abiron, » *Ps.* CV, 17. Ce fait se trouve expliqué plus au long dans le livre des Nombres, XVI. Nous lisons encore dans un autre endroit : « Que la mort vienne sur eux, et qu'ils descendent tout vivants dans l'enfer, » *Ps.* CIV, 16.

« Celui qui est descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin qu'il remplit toutes choses. » Est-ce à dire que traversant corporellement tous les cieux, toutes les hauteurs des cieux, les cercles célestes auxquels les philosophes donnent le nom de sphére, et s'élevant au-dessus, il s'est tenu au plus haut, et pour me servir du mot propre au centre de la voute des cieux? Ou bien suivant une autre interprétation que je préfère, doit-on entendre que méprisant toutes les choses corporelles et concentrant tous ses regards sur les choses éternelles, il s'est tenu au-dessus des cieux, c'est-à-dire au-dessus des choses visibles. Le Fils de Dieu est donc descendu dans les parties inférieures de la terre, et il est monté au-dessus de tous les cieux, non seulement pour accomplir la loi et les prophètes, mais d'autres économies secrètes que lui seul connaissait avec son Père. Ainsi nous ne pouvons savoir comment le sang de Jésus-Christ a été utile aux anges et à ceux qui étaient dans l'enfer, et cependant nous ne pouvons ignorer qu'il n'ait été d'une grande utilité. Il est donc descendu dans les enfers et il est monté aux cieux, pour remplir ceux qui étaient dans ces régions selon qu'ils étaient capables de le recevoir. Une conclusion à tirer de ces paroles, c'est qu'avant que le Christ descendît des cieux et y remontât, toutes choses étaient vides et avaient besoin qu'il les remplît. Ce passage condamne surtout Ebion et Photin. Car si celui qui monte aux cieux est le même qui en était d'abord descendu, comment dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a point préexisté à Marie, mais que son existence est postérieure à celle de Marie ? Il condamne également ceux qui par une erreur insensée imaginent deux fils, le Fils de Dieu et le Fils de l'homme. L'Apôtre dit ici dans les termes les plus clairs, que celui qui monte est le même qui est descendu. Et en parlant de la sorte, nous ne donnons lieu en aucune façon à une autre hérésie qui divise l'économie de

ritualiter, vel certe utroque modo. Inferiora autem terræ, infernus accipitur ad quem Dominus noster Salvatorque descendit ut sanctorum animas, quæ ibi tenebantur inclusæ, secum ad cœlos victor abduceret. Unde et post resurrectionem ejus, plurima corpora justorum in sancta civitate visa sunt *Matth.* XXVII. Quod autem infernus in inferiori parte terræ sit, et Psalmista testatur dicens : « Aperta est terra, et devoravit Dathan, et operuit super congregationem Abiron » *Ps.* 105, 17. Et ipsum in Numerorum libro *Cap.* 16 plenius explicatur. Alio quoque loco legimus : « Veniat mors super eos, et descendant in infernum viventes » *Ps.* LIV. 16.

« Qui descendit, ipse est qui ascendit supra omnes cœlos, ut impleret omnia. » Numquid corporaliter omnes cœlos, et universas sublimitates, et cœlorum circulos, quos philosophi sphæras vocant, transiens atque transcendens, stetit in summo cœli fornice, et ut ipso verbo utar, apside? An certe omnia corporalia contemnens atque despiciens, et æterna contemplans, super cœlos, id est, super invisibilia stetisse credendus est? quod ego melius puto. Descendit ergo in inferiora terræ, et ascendit super omnes cœlos Filius Dei, ut non tantum legem prophetasque compleret; sed et alias quasdam occultas dispensationes, quas solus ipse novit cum Patre. Neque enim scire possumus, quomodo et angelis, et his qui in inferno erant, sanguis Christi profuerit, et tamen quin profuerit nescire non possumus. Descendit quoque ad inferos, et ascendit ad cœlos, ut impleret eos qui in illis regionibus erant, secundum id quod se capere poterant. Ex quo sciendum, quod antequam Christus descenderet et ascenderet, vacua fuerint omnia, et plenitudine illius indiguerint. Hic locus adversum Ebionem, et Photinum, vel maxime facit. Si enim ipse est ascendens in cœlos, qui de cœlis ante descenderat, quomodo Dominus noster Jesus Christus non ante Mariam est, sed post Mariam? Necnon et contra eos, qui duos filios insano errore confingunt : Filium videlicet Dei, et filium hominis. Ecce hic apertissime dicitur, quod ipse sit ascendens atque descendens. Nec statim ista dicentes, locum alteri hæresi damus, quæ dimidiatam Christi

l'incarnation du Christ, mais nous confessons qu'il n'y a qu'un seul Fils de Dieu et de l'homme, de telle sorte que nous admettions une partie de l'économie du Fils de Dieu fait homme, et que nous en retranchions une autre.

« Et c'est lui qui a fait les uns apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, pour la perfection des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ. » Ces paroles établissent on ne peut plus clairement que le Père et le Fils ont une seule et même divinité. En effet, les dons que distribue ici le Christ d'après les paroles de l'Apôtre, c'est Dieu le Père qui en est l'auteur suivant un autre passage de la première épître aux Corinthiens : « Ainsi Dieu a établi dans l'Église, premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite des miracles, puis la grâce de guérir, l'assistance, le don de gouverner, les langues diverses, » I *Cor.* XII, 28. Sabellius ne comprenant point ces paroles, confond le Père et le Fils lorsqu'il croit qu'une même opération ne peut venir de deux agents différents. Et remarquez qu'ici il est dit que le Christ a donné des apôtres, des prophètes, des évangélistes, des pasteurs et des maîtres, tandis que dans l'épître aux Corinthiens nous lisons que Dieu les a établis. Ainsi donc le Père et le Fils ont établi ou donné d'abord des apôtres, secondement des prophètes, non ceux qui prédisent l'avenir, comme ceux que nous voyons dans l'ancien Testament, mais ceux qui reprennent et discernent les infidèles et les ignorants. Car c'est dans ce sens que saint Paul entend les prophètes dans une autre épître, II *Cor.* XI. Troisièmement les Évangélistes, dont les pieds sont si beaux pour annoncer la paix, *Rom.* X. Et il ne faut pas croire que de même que pour les trois premiers ministères, il dit que les uns sont apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, ainsi les pasteurs et les docteurs ont des offices différents ; car il ne dit pas, il a fait les uns pasteurs et docteurs, non, mais il a fait les autres pasteurs et docteurs, c'est-à-dire que celui qui est pasteur, doit être en même temps docteur, et que nul, quelle que soit sa sainteté, ne doit prendre le nom de pasteur, s'il n'est capable d'enseigner ceux qu'il doit paître et conduire. Ou en d'autres termes, il faut que celui qui est à la tête d'une Église, soit à la fois pasteur et docteur, pasteur des brebis, maître et docteur des hommes. « Vous sauverez, Seigneur, les hommes et les animaux, » *Ps.* XXXV, 7. Je pense qu'aujourd'hui même comme on trouve dans les Églises un prophète, un évangéliste, et même un pasteur et un docteur, on peut trouver également un apôtre dans lequel seraient réunis les signes et les marques de l'apostolat. Et d'autre part, je crois qu'il en est beaucoup au

asserit dispensationem ; sed sic unum et Dei et hominis Filium confitemur, ne dispensationem assumpti hominis, qua salvati sumus, ex parte credentes, in parte truncemus.

« Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero Evangelistas, alios autem pastores et magistros ad instructionem sanctorum, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi. » Et ex hoc loco manifestissime comprobatur, Patris et Filii una divinitas. Siquidem hoc quod nunc Christus tribuisse describitur, in prima epistola ad Corinthios, Deus Pater dedisse narratur : « Alios enim, » ait, « posuit Deus in Ecclesia, primo apostolos, secundo prophetas, tertio doctores, deinde virtutes, et dona sanitatum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum » I *Cor.* XII, 28. Quod Sabellius non intelligens, Patrem confundit et Filium, dum eamdam operationem esse non putat diversorum. Et simul notandum, quod hic apostolos, prophetas, evangelistas, pastores, et magistros dedisse Christus ; ibi vero eosdem Pater posuisse memoretur. Posuit itaque sive dedit Pater et Filius, primo apostolos, secundo prophetas ; non illos qui futura vaticinentur, quales in veteri legimus Testamento ; sed qui infideles et imperitos arguant atque dijudicent. Tales quippe prophetas novi Testamenti in alia epistola esse definit II *Cor.* XI. Tertio Evangelistas, quorum speciosi pedes sunt ad annuntiandam pacem *Rom.* X. Nec vero putandum, quod sicut in superioribus tribus, alios dixit esse apostolos, alios prophetas, alios Evangelistas ; ita et in pastoribus et magistris, officia diversa posuerit. Non enim ait : alios autem pastores, et alios magistros, sed alios pastores et magistros, ut qui pastor est, esse debeat et magister ; nec in Ecclesiis quamvis sanctus sit, pastoris sibi nomen assumere, nisi possit docere quos pascit. Vel certe aliter, ut unus atque idem præses Ecclesiæ, sit pastor et doctor ; pastor ovium, magister hominum. « Homines quippe et jumenta salvos facies, Domine » *Psal.* XXXV, 7. Arbitror hodie quoque in Ecclesiis, quemadmodum propheta et evangelista, pastor quoque invenitur et doctor ; ita posse et apostolum reperiri, in quo apostolatus sign indicia compleantur ; et e regione esse plurimos tam

dedans comme au dehors, tant dans l'Église que parmi les hérétiques qui sont de faux apôtres, de faux prophètes, de faux évangélistes, de faux pasteurs, de faux docteurs. Pour ce qui concerne les hérétiques, nul doute qu'ayant une foi fausse, tout chez eux ne porte ce caractère de fausseté. Nous-mêmes, dans nos Églises, ne vous semble-t-il pas qu'il y ait de faux pasteurs, qui ne paissent pas leurs brebis selon les règles de la discipline, mais qui comme des mercenaires ne pensent nullement au salut du troupeau, ne ramènent pas les brebis qui s'égarent, ne cherchent pas celles qui sont exposées à périr, mais ne songent qu'à prendre le lait et la laine des brebis, c'est-à-dire, la nourriture et le vêtement. Ne croyons pas que ce soit sans rapport à ce qui précède que l'Apôtre aborde subitement ce sujet. Non, il avait dit précédemment que Dieu est au-dessus de tous, au milieu de toutes choses, et dans tous, et qu'à chacun des saints a été donné la grâce selon la mesure du don de Jésus-Christ; il ajoute maintenant que Dieu a établi dans l'Église les uns apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes, d'autres pasteurs et docteurs, parce qu'ils sont nécessaires à la perfection, à la formation des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ. Car, l'Église étant le corps de Jésus-Christ, et cette église étant construite de pierres vivantes, ceux que nous venons d'énumérer comme établis de Dieu dans l'Église, ont pour fonctions selon la grâce qui leur a été donnée, et les ministères qui leur ont été confiés, d'édifier l'Église de Jésus-Christ, c'est-à-dire son propre corps. Si donc qu'elqu'un d'entre eux n'édifie pas l'Église de Jésus-Christ; ne forme pas le peuple qui lui est soumis, (car c'est de ce peuple soumis que l'Église est construite,) il ne mérite le nom ni d'apôtre, ni de prophète, ni d'évangéliste, ni de pasteur, ni de docteur.

« Jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ; afin que nous ne soyons plus comme de petits enfants qui flottent, ni emportés çà et là à tout vent de doctrine, par la méchanceté des hommes, par l'astuce qui entraîne dans le piège de l'erreur, mais que, pratiquant la vérité dans la charité, nous croissions en toutes choses dans celui qui est le chef, le Christ. » Quels sont tous ceux qui, d'après ce que dit saint Paul, doivent parvenir à l'unité de la foi, c'est ce qu'il faut examiner. Sont-ce tous les hommes, ou tous les saints, ou du moins tous ceux qui sont capables de raison? Je crois qu'il veut parler de tous les hommes, parce que les vents des diverses doctrines qui soufflent de toutes parts ,soulèvent les flots et emportent les hommes çà et là, sans qu'ils sachent ou ils vont dans mille erreurs diverses.

foris, quam intus, tam in Ecclesia, quam in hæresibus, qui pseudoapostoli sint, et pseudoprophetæ, et pseudoevangelistæ, et pseudopastores et pseudomagistri. Et de hæresibus quidem nulla dubitatio est quin secundum falsam fidem, falsa universa possideant. In Ecclesiis autem nonne vobis videntur falsi esse pastores, qui non pascunt oves cum disciplina, sed quasi mercenarii nequaquam gregis salutem cogitant, quod erravit, non convertentes, et quod periit, non quærentes; sed tantummodo de ovibus lac et lanam, cibos videlicet et vestimenta captantes. Nec vero absque ordine in hæc putemus Apostolum subito prorupisse; verum quia præmiserat esse Deum super omnia et per omnia, et in omnibus, et unicuique sanctorum datam gratiam secundum mensuram donationis Christi; nunc addit alios apostolos, alios prophetas, alios evangelistas, alios pastores et magistros esse in Ecclesia distributos, qui necessarii sint ad perfectionem, instructionemque sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi; quia cum corpus Domini Ecclesia sit, et Ecclesia de vivis lapidibus construatur; hi quos supra memoravimus in Ecclesia constitutos, id habent operis, ut secundum dispensationem et officia sibi credita, Ecclesiam Christi, id est, corpus ejus ædificent. Si quis igitur non ædificat Ecclesiam Christi, nec plebem sibi subjectam instruit (ut de subjecto populo, Christi Ecclesia construatur), iste nec apostolus, nec propheta, nec evangelista, nec pastor, nec magister est appellandus.

« Donec occurramus omnes in unitate fidei et agnitionis filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi .Ut ultra non simus parvuli fluctuantes, et circumlati omni vento doctrinæ, in fallacia hominum et astutia, ad circumventionem erroris. Veritatem autem facientes in charitate, augeamus in ipso omnia qui est caput Christus. » Quærendum quos omnes dixerit occurrere in unitate fidei. Utrumnam omnes homines, an omnes sanctos, an certe omnes qui rationis capaces sunt? Videtur autem mihi de omnibus hominibus dicere, quia multi venti doctrinarum sunt; et flatu eorum fluctibus concitatis, huc atque illuc homines incerto cursu, et vario feruntur errore. Unde omn

Il faut donc nous appliquer avec tout le soin possible, d'abord de parvenir tous à l'unité de la foi, et ensuite dans cette même unité avoir la connaissance du Fils de Dieu. Lorsque la possession de ces deux grands biens nous sera assurée, nous cesserons d'être de petits enfants, nous recevrons la mesure de l'homme intérieur, (mesure qui est la mesure pleine, la mesure de Jésus-Christ,) nous obtiendrons le nom d'hommes parfaits. Ce sera cependant à une condition, c'est que la multitude des croyants parvienne à l'âge consommé de la plénitude du Christ, qu'évitant de flotter à la merci des fausses doctrines, elle ne se laisse pas emporter comme de petits enfants dans le gouffre de l'infidélité, alors que les vents soufflant de tous côtés, c'est-à-dire, les raisonnements divers et souvent contradictoires des hérétiques et des sages du siècle, font faire naufrage ou menacent d'une perte certaine ceux qui les écoutent. C'est ce que font les uns sans intention de tromper, mais en prêchant cependant des doctrines de mensonge, les autres, en dressant leurs pièges avec toutes les finesses et les ruses de l'erreur et se hâtant de nous tromper et de nous perdre. Mais lorsque les saints seront arrivés et parvenus à la mesure de l'homme dont nous avons parlé, alors il comprendront la charité de Jésus-Christ, et augmenteront en lui toutes les semences de vérité qu'ils ont reçues, en ayant pour chef du corps de l'Église, le Seigneur Jésus. L'Apôtre en disant : « Afin que nous ne soyons pas comme de petits enfants qui flottent etc. » semble se mettre au nombre des petits enfants qui flottent à tout vent de doctrine; examinons donc s'il s'exprime ainsi dans un sentiment d'humilité, ou parce que ne voyant qu'en partie et ne connaissant qu'imparfaitement, il comprend combien il est éloigné de la science parfaite et laisse échapper cet aveu que la vérité arrache à la conscience. Si quelqu'un pense que ce langage lui est inspiré par un sentiment d'humilité, il pourra s'appuyer sur ces paroles : « Quand j'étais petit enfant, je parlais comme un petit enfant, j'avais les goûts d'un petit enfant, je raisonnais comme un petit enfant, mais quand je suis devenu homme, je me suis dépouillé de ce qui était de l'enfant, » I *Cor.* XIII, II. Un autre répondra que par comparaison avec le grand nombre, l'Apôtre était parvenu à l'âge de l'homme parfait, mais qu'en considérant le bonheur réservé aux saints, il n'est encore qu'un petit enfant. Et en effet, le Prophète parlant de tous les apôtres qui croyaient en Jésus-Christ, les appelle de petits enfants : « Me voici, moi et les petits enfants que le Seigneur m'a donnés, » *Isaï.* VIII, 18. Il nous faut examiner avec plus d'attention encore si c'est dans ce même sentiment d'humilité que l'Apôtre déclare non seulement qu'il est petit enfant, mais encore flottant emporté çà et là, à tout vent de doctrine par

studio laborandum, primum in fidei occurrere unitate; deinde in eadem unitate, habere agnitionem Filii Dei. Quorum cum fuerit secura possessio, parvuli esse cessantes, et mensuram interioris hominis recipientes (quæ mensura plenitudinis, mensura Christi est), perfecti viri vocabulum sortiemur; ita tamen ut [Al. *tacet* ut] ad consummatam ætatem plenitudinis Christi, omnis credentium turba perveniat, et nequaquam in dogmatibus fluctuans, ad instar parvulorum gurgite infidelitatis feratur incerto, dum venti hinc inde perflantes, hæreticorum videlicet, sive sapientium sæculi, diversæ compugnantesque rationes, naufragium audientibus aut inferunt, aut minantur; dum alii absque voluntate fallaciæ, ea tamen quæ falsa sunt, prædicant; alii vero omni calliditate erroris laqueos componentes, nos decipere et vincere festinant. Cum autem occurrerint atque pervenerint sancti in mensuram supradicti viri, tunc intelligentes charitatem Christi, augebunt in eo omnia quæ acceperant semina veritatis, habentes corporis Ecclesiæ caput Dominum Jesum. Quia vero ait : « Ut ultra non simus parvuli fluctuantes, » et reliqua, se quoque fluctuantem et parvulum esse contestans, retractandum videtur, utrumne hæc secundum humilitatem locutus sit; an certe ex parte videns, et ex parte cognoscens, intellexerit quantum a perfecta absit scientia, et in vera conscientiæ suæ verba proruperit. Si quis igitur vult eum hæc secundum humilitatem locutum, illo utetur exemplo : « Quando eram parvulus, loquebar ut parvulus, cogitabam ut parvulus, sapiebam ut parvulus. Quando vero factus sum vir, evacuavi ea quæ erant parvuli » I *Cor.* XIII, 11. Alius vero ad ista respondeat, comparatione multorum, in ætatem perfecti viri Apostolum pervenisse; ad ea vero quæ reposita sanctis sunt, adhuc parvulum nuncupari. Siquidem omnes apostolos qui in Christo credant, parvulos propheta commemorat, dicens : « Ecce ego et parvuli quos dedit mihi Deus » *Isai.* VIII, 18. Post hæc attentius disserendum, ne forte vere juxta humilitatem, non solum parvulum Apostolus se esse dixerit, sed fluctuantem, et omni doctrinarum flatu in diversa

l'astuce des hommes et par leur adresse à nous envelopper dans les pièges de l'erreur. Ceux qui prétendent que Paul s'exprimait de la sorte non par humilité, mais pour obéir à la voix de sa conscience disent : L'Apôtre saint Paul était un homme d'un esprit vif et subtil, et qui aux premiers raisonnements d'une discussion contradictoire, pressentait comment il fallait y répondre. Il voyait donc souvent que de part et d'autre on avançait dans des matières tout à fait contraires, des propositions si vraisemblables qu'elles rendaient l'auditeur incertain. Donc, comme homme, placé dans un corps si fragile, il était emporté à tout vent de doctrine, mais il n'était pas brisé contre les rochers, son navire n'était pas rempli par les eaux furieuses, car il se tenait à la poupe tenant le gouvernail, et il brisait avec la sécurité de la foi les flots écumants de l'hérésie. Ce n'était pas cependant sans crainte et sans alarme, dans le calme et la tranquillité qu'il considérait les vents soufflant de tous côtés, il écoutait d'une oreille inquiète, et il triomphait ainsi de ses ennemis, mais la victoire n'était pas pour lui sans crainte. Donc, comme il voyait qu'on ne pouvait facilement triompher des discours et des raisonnements par lesquels les adversaires s'efforçaient de détruire la vérité, que ces discours étaient remplis de toutes les ruses, de toutes les finesses de la dialectique, et d'un art vraiment diabolique, il espérait le secours de Dieu pour chasser de son esprit toute délibération, croire sans aucune peine à la vérité certaine et immuable, et l'accroître dans la charité de Jésus-Christ, qu'il reconnaissait comme son chef et le chef de tout le corps de l'Église. Disons que ce passage est beaucoup plus clair dans le texte grec, tandis que dans la traduction latine trop littérale, le sens est comme enveloppé dans les expressions et rend obscur ce que l'Apôtre veut dire.

« En vertu duquel tout le corps uni et lié par toutes les jointures qui se prêtent un mutuel secours, d'après une opération proportionnée à chaque membre, reçoit son accroissement pour être édifié par la charité. » A la fin de toutes choses, lorsque nous commencerons de voir Dieu face à face, et que nous serons parvenus à l'âge de la plénitude du Christ, (et nous avons tous reçu cette plénitude,) de sorte que Jésus-Christ ne sera plus en partie seulement, mais tout entier en nous, que nous serons arrivés à l'état de cet homme dont le Prophète dit : « Voilà l'homme, l'Orient est son nom, » *Zach.* VI, 12, et dont saint Jean parle en ces termes : « Après moi, vient un homme qui est au-dessus de moi, parce qu'il était avant moi, » *Jean* I, 30, alors, nous rencontrant dans l'unité d'une seule et même foi, et d'une seule et même connaissance du Fils de Dieu, que la variété des esprits nous empêche maintenant de comprendre, d'une

raptatum, in fallacia hominum, in nequitia, ad circumventionem erroris. Qui autem vult hæc eum non de humilitate, sed de conscientia protulisse, dicit : Paulus apostolus, homo erat acuti et acris ingenii, et qui ad primos quosque disputantium conatus, sagaci mente quæ erant inferenda, prænosceret. Videbat igitur sæpe ex utraque parte sic dici, et tam verisimilia in rebus contrariis asseri, ut ambigere facerent audientem; idcirco ut homo, et adhuc in fragili corpusculo constitutus, circumferebatur quidem omni vento doctrinæ, sed non elidebatur in saxa, nec navis ejus gurgitibus implebatur; stabat quippe in puppi gubernaculum tenens, et spumantes hæreseos fluctus, fidei securitate frangebat. Non tamen intrepidus et securus, nec quietus et placidus, prospiciebat ventos hinc inde perflantes, et sollicita aure captabat, vincebatque contraria; sed non erat illi secura victoria. Quia igitur adversariorum verba, atque rationes, quibus veritatem evertere nitebantur, videbat non facile posse superari, et omni calliditate plenas, dialecticæ quoque, immo diaboli arte contextas, sperabat Dei auxilium, ut omnem deliberationem de mente sua propelleret, et certæ atque defixæ absque ulla molestia crederet veritati, et augeret eam in dilectione Christi; quem sciebat et sui et totius Ecclesiæ corporis caput. Sciendum quo hic locus in Græco manifestior sit, dum autem in Latinum e verbo transfertur ad verbum, sensus sermonibus involuti, obscurum fecere [*Al.* facere] quod dicitur.

« Ex quo totum corpus compactum, et conglutinatum per omnem juncturam subministrationis secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri augmentum corporis facit in ædificationem sui in charitate. » In fine rerum, cum Deum facie videre cœperimus ad faciem, et in mensuram pervenerimus ætatis plenitudinis Christi (de cujus plenitudine nunc omnes accepimus *Joan.* I, ita ut Christus non ex parte sit, sed totus in nobis; et relictis initiis parvulorum, creverimus in eum virum, de quo propheta dicit : « Ecce vir, Oriens nomen illi » *Zach.* VI, 12. Et Joannes Baptista commemorat *Joan.* I, 30 : « Post me venit [Al. *veniet*] vir qui ante me factus est, quoniam ante me erat), tunc in occursu unius fidei, et unius agnitionis Filii Dei,

même foi et d'une même connaissance, tout le corps qui était auparavant séparé et divisé en plusieurs parties, sera ramené à son assemblage naturel et à l'union de ses membres. C'est ainsi que par une seule et même fonction, par une seule opération, par la perfection consommée d'un seul âge, le corps tout entier croîtra d'une manière égale, et que tous les membres recevront leur accroissement, chacun selon leur mesure. Or, cet accroissement par lequel le corps de l'Église s'augmente dans ses parties, recevra son complément de la charité mutuelle des membres entre eux. Jugeons ici de toutes les créatures raisonnables par l'exemple d'un seul être animé, doué de raison, et tout ce que nous dirons des membres et des parties de son corps, sachons le rapporter à chaque créature raisonnable. Supposons que les membres, les veines, les chairs de cet être animé soient tellement déchirés que les os ne tiennent plus aux os, que les nerfs soient disjoints des nerfs, que les yeux soient jetés d'un côté, les narines d'un autre, que les mains soient dans un autre endroit, que les pieds soient étendus plus loin, et que les autres membres soient séparés et divisés de la même manière. Supposez maintenant qu'il arrive un médecin si savant que, selon la mythologie païenne, il puisse imiter Esculape, et ressusciter Virbius avec une nouvelle figure et un nouveau nom; il lui faudra replacer chaque membre en son lieu propre, rattacher les jointures aux jointures, et de toutes les parties ainsi reliées ensemble, ne faire qu'un seul corps. Nous avons jusqu'ici développé le terme d'une seule comparaison, apportons maintenant un autre exemple similaire pour mieux faire comprendre ce que nous voulons. Voici un enfant qui croît, et qui, par le travail secret des années, arrive à l'âge parfait; ses mains s'allongent, ses pieds s'accroissent, le ventre s'arrondit sans que nous le remarquions, les épaules s'élargissent, sans que nos yeux s'en aperçoivent; tous les membres croissent ainsi partiellement selon la mesure proportionnée à chacun d'eux, mais de telle sorte que cet accroissement paraît se faire non pour chacun d'eux en particulier, mais pour le corps tout entier. Ainsi, lors du rétablissement de toutes choses, quand le vrai médecin, Jésus-Christ, viendra guérir le corps de l'Église tout entière, maintenant dispersé et déchiré, chacun selon la mesure de sa foi et de la connaissance du Fils de Dieu, (saint Paul emploie le mot *agnoscere*, *reconnaître*, parce que l'oubli avait succédé à une première connaissance,) reprendra sa place, et commencera d'être ce qu'il avait été. Gardons-nous de

quem nunc pro varietate mentium, non una nec eadem fide et agnitione cognoscimus, totum corpus, quod prius dissipatum fuerat, et in diversa laceratum, in suam compagem juncturamque redigetur; ita ut una subministratio eademque operatio, et unius ætatis consummata perfectio, totum crescere faciat corpus æqualiter, et omnia membra juxta mensuram suam incrementum ætatis accipiant. Hæc autem tota ædificatio, per quam Ecclesiæ per partes corpus augetur, mutua in se charitate complebitur. Totas rationabiles creaturas sub unius rationabilis animalis intelligamus exemplo, et quodcumque de hujus membris dixerimus et partibus, hoc sciamus esse referendum ad unamquamque rationabilem creaturam. Putemus hoc animal ita per artus, venas, carnesque laceratum, ut nec os ossi hæreat, nec nervus jungatur ad nervum; separatim oculi jaceant, seorsum nares, manus alium locum teneant, alio projecti sint pedes, et reliqua membra in hunc modum inter se dispersa sint, et divisa. Finge aliquem venire tantæ scientiæ medicum, qui juxta fabulas ethnicorum, Æsculapium possit imitari, et in novam figuram novumque nomen, Virbium suscitare; hic necesse habebit unumquodque membrum suo loco restituere, et compagem copulare compagi, et quodam glutino partibus restitutis, unum corpus efficere. Huc usque nobis una similitudo processerit; nunc in eamdem similitudinem ad id quod intelligi volumus, aliud trahatur exemplum. Parvulus crescat, et occulto ævo, in perfectam adolescat ætatem; suum manus augmentum habebit, sua pedes sentient incrementa; venter dum nescimus, impletur; humeri, dum falluntur oculi, dilatantur; et omnia membra per partes juxta mensuram suam sic crescunt ut tamen non sibi, sed corpori videantur augeri. Ita (1) igitur et in restitutione omnium, quando corpus totius Ecclesiæ nunc dispersum atque laceratum, verus medicus Christus Jesus sanaturus advenerit, unusquisque secundum mensuram fidei, et agnitionis Filii Dei (quem ideo agnoscere dicitur, quia prius noverat, et postea nosse desivit) suum

(1) Non suo hic se loqui sensu, sed ex Adamantii persona, Hieronymus significat in Apologiæ lib. I, num. 26, ubi de hoc Pauli loco : Latissimam, inquit, Origenis expositionem et eosdem sensus per diversa verba volventem brevi sermone constrinximus, nihil examplis, et assertionibus illius auferentes. Cumque pervenissemus ad finem, hæc subjecimus : Igitur et in restitutionem omnium, etc. *Ed. Mig.*

croire cependant, d'après une autre hérésie, que tous soient ramenés au même âge, c'est-à-dire que tous soient transformés en autant d'esprits angéliques, que chaque membre reçoive une perfection proportionnée à sa mesure et à son office; par exemple, que l'ange fugitif revienne à l'état dans lequel il a été créé, et que l'homme qui avait été chassé du paradis, soit replacé de nouveau dans ce paradis pour le cultiver. Or, toutes ces choses s'accompliront dans l'union produite par la charité entre tous les membres, et tandis que chaque membre se réjouit et s'applaudit du bonheur et de l'élévation d'un autre membre, l'Église des premiers-nés habitera dans la céleste Jérusalem, que saint Paul appelle dans un autre endroit, la mère des saints, *Gal.* IV. Ces vérités, (comme je l'ai dit plus haut), sont pour nous plus obscures, parce qu'elles sont exprimées métaphoriquement dans le texte grec : Or, toute métaphore traduite littéralement d'une langue dans une autre, étouffe comme par autant de ronces, le sens et les germes du discours.

« Je vous le dis donc, et je vous conjure par le Seigneur, de ne plus marcher comme les Gentils, qui marchent dans la vanité de leurs pensées, qui ont l'intelligence obscurcie de ténèbres, entièrement éloignés de la vie de Dieu, par l'ignorance qui est en eux, à cause de l'aveuglement de leur cœur; qui, ayant perdu tout espoir, se sont livrés à l'impudicité, à toutes sortes de dissolutions, à l'avarice. » Je vous le dis, ô Éphésiens, et je vous en conjure, puisque vous devez vous rencontrer dans la mesure de l'âge de la plénitude du Christ, ne marchez point comme marchent les Gentils qui, adorant les idoles, font un abus coupable de leur esprit et de leur cœur. Ils ont reçu l'âme et l'intelligence pour connaître Dieu, et ils se sont détournés de la voie de Dieu, (et nous n'en connaissons point d'autre hors de Jésus-Christ,) et ils marchent dans l'aveuglement de leur cœur. Et plût à Dieu qu'il leur suffît d'avoir péché, qu'ils pussent faire pénitence, même tardivement, et condamner les vices qui ont fait l'objet de leurs ardents et continuels désirs. Mais, maintenant, s'abandonnant au désespoir, et à l'exemple des animaux sans raison, se plongeant dans la fange et l'abîme du mal, ils se sont livrés à l'impudicité et à la dissolution, obéissant à tous les instincts vicieux du corps, à tous les désirs du cœur, à toutes les suggestions de la volupté. Et en s'abandonnant ainsi

recipiet locum, et incipiet id esse quod fuerat. Ita tamen ut non juxta (1) aliam hæresim, omnes in una ætate sint positi, id est, omnes in angelos reformentur; sed unumquodque membrum juxta mensuram et officium suum perfectum sit; verbi gratia, ut angelus refuga id esse incipiat quod creatus est; et homo, qui de paradiso fuerat ejectus, ad culturam iterum paradisi restituatur. Ista autem universa sic fient, ut invicem inter se charitate jungantur; et dum congaudet membrum membro, et in alterius provectione lætatur, Christi corpus, Ecclesia primitivorum habitet in cœlesti Jerusalem, quam in alio loco Apostolus matrem sanctorum vocat *Galat.* IV. Idcirco (ut supra diximus) hæc apud nos obscuriora sunt, quia μεταφορικῶς dicuntur in Græco. Et omnis metaphora, si de alia in aliam linguam transferatur ad verbum, quibusdam quasi sentibus, orationis sensus et germina suffocantur.

« Hoc ergo dico, et contestor in Domino, ut non amplius ambuletis, sicut et gentes ambulant in vanitate sensus sui, obscurati mente, abalienati a via Dei propter ignorantiam, quæ est in illis, propter cæcitatem cordis eorum. Qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitiæ in operatione immunditiæ omnis in avaritia. » Hoc ergo, ait, dico vobis, o Ephesii, vosque contestor, ut quia occursuri estis in mensuram ætatis plenitudinis Christi, non ambuletis sicut ambulant gentes, quæ idolis servientes, et sensu et mente abutuntur in prava. Quæ cum ideo acceperint animam et intellectum, ut cognoscerent Deum, abalienati sunt a via ejus (quam aliam absque Christo non novimus) et in sui cordis ambulant cæcitate. Atque utinam peccasse sufficeret, et vel sero agerent pœnitudinem, damnarentque vitia in quibus jugiter inhiarunt, esset remedium resipiscere post errorem. Nunc vero desperantes se, et in ritum irrationabilium bestiarum, cœno voraginique mergentes, tradiderunt impudicitiæ atque luxuriæ, operantes quidquid corpus voluit, mens desideravit, libido suggessit. Et cum nihil omnino prætermiserint quod immundum sit, hoc totum fecere in avaritia, dum numquam luxuriando satiantur, nec eorum terminum habet voluptas.

(1) Hoc satis abunde erat ad purgandam in Hieronymo Origenismi suspicionem, quod hæc omnia ex hæreticorum profecta ingenio pronuntiet. Ita enimvero ipse reponit Rufino : Quando dico : Ita tamen, ut non juxta aliam hæresim omnes in una ætate sint positi, ostendo et ea, de quibus disputo, esse hæretica, et ab alia hæresi discrepare. Quæ sunt ergo duæ hæreses ? Una, quæ dicit omnes rationabiles creaturas in angelos reformari : altera, quæ asserit unumquodque in restitutione mundi id fore quod conditum est, etc. quæ consuluisse juvabit. *Ed. Mig.*

et sans exception à tout ce qu'il y a d'immonde, ils ont commis tous ces crimes, comme l'avare, en n'étant jamais rassasiés de leurs infâmes plaisirs, et en ne donnant aucun terme à leurs voluptés. Disons plus, indépendamment de l'union légitime de l'homme et de la femme, ils s'élèvent bien plus haut dans le crime, les hommes commettant des infamies avec des hommes, et recevant ainsi en eux-mêmes la récompense qui était due à leur égarement. La vanité des pensées et l'aveuglement de l'esprit s'appliquent à deux objets, aux affaires de ce siècle et à la sagesse du monde, lorsque nous sommes retenus par les biens passagers et fragiles du monde, ou lorsque nous ne connaissons pas ce qui peut nous être utile. Ne vous paraît-il pas, en effet, marcher dans la vanité de ses pensées et dans l'aveuglement de l'esprit, celui qui se torture jour et nuit dans l'étude de la dialectique; cet investigateur du monde physique, qui veut étendre ses regards au delà des cieux et qui, au delà des profondeurs de la terre et de l'abîme, tombe dans je ne sais quel vide effrayant; ce poète qui met un ïambe sur pied, qui amasse et classe au prix d'efforts inouïs une multitude de vers dans son esprit; et pour passer à un autre genre, celui qui cherche les richesses par tout moyen, bon ou mauvais; celui qui flatte les rois, qui convoite les héritages, et amasse une fortune immense qu'il laissera dans un moment, à qui? il l'ignore. — L'Apôtre ajoute : « qui, s'abandonnant au désespoir, c'est-à-dire dans le texte grec ἀπηλγηκότες ἑαυτοὺς et le grec est beaucoup plus expressif que le latin ; ceux qui désespèrent sont appelés ἀπηλγηκότες ; c'est-à-dire qui après avoir péché, n'ont aucune douleur; qui, insensibles à leur ruine prochaine, se portent au mal, et semblables aux animaux, à la vue du fer qui les menace, se précipitent dans la mort. Supposez deux hommes, tous deux surpris dans le même crime, l'un qui comprend et pleure le crime qu'il a commis, l'autre qui se réjouit de l'avoir commis et qui, loin de s'en repentir, s'en glorifie et s'imagine avoir remporté la palme et la victoire de l'infamie; n'est-il pas vrai que l'un a de la douleur, et que l'autre est d'une insensibilité absolue? Traduisons, s'il est possible, mot à mot, et disons que le mot ἀπηλγηκὸτες signifie insensible à la douleur, *indolentes, indolorios*. Cette absence de douleur en grec ἀναλγησιαν, a été enseignée par un philosophe. Que ceux qui veulent introduire la pluralité de natures, apprennent ici que les Gentils marchent dans la vanité de leurs pensées et dans l'obscurité de l'esprit, parce qu'ils se sont livrés à l'ignorance et à l'aveuglement. Nul, en effet, ne mérite d'être traité d'ignorant et d'aveugle que celui qui peut connaître et voir. Ainsi, nous ne disons pas qu'une pierre est aveugle, qu'un animal sans raison est dans l'ignorance, parce qu'on ne leur demande pas, et qu'il n'est pas

Aut certe ultra concessam viri ad feminam conjunctionem, ad majora conscendunt, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem erroris sui in semetipsis recipientes. Vanitas sensus, et mentis obscuritas, bifariam dividitur, in sæculi hujus negotia, et in sapientiam sæcularem; quando aut in his quæ mundi hujus sunt, et cito transeunt, detinemur, aut non profutura cognoscimus. Nonne nobis videtur in vanitate sensus et obscuritate mentis ingredi, qui diebus ac noctibus in dialectica arte torquetur; qui physicus perscrutator oculos trans cœlum levat, et ultra profundum terrarum et abyssi quoddam inane demergit [*Al.* demergitur], qui iambum struit, qui tantam metrorum silvam in suo studiosus corde distinguit et congerit; et (ut alteram partem transeam) qui divitias per fas et nefas quærit; qui adulatur regibus, hæreditates captat alienas, et opes congregat, quas in momento cui sit relicturus, ignorat? Quod autem ait, « qui desperantes semetipsos, » id est, ἀπηλγηκότες ἑαυτοὺς, multo aliud in Græco significat quam in Latino : « desperantes » quippe ἀπηλγηκότες nominantur; ἀπηλγηκότες autem hi sunt, qui postquam peccaverint, non dolent ; qui nequaquam sentientes ruinam suam, feruntur in pronum, et tamquam bestiæ ferrum videntes, in mortem ruunt. Pone mihi duos in uno vitio deprehensos ; alterum qui intelligat, plangatque quod fecit ; alterum qui delectetur in scelere, et non solum non doleat, verum etiam glorietur, et putet se quamdam turpitudinum palmam et victoriam consecutum ; nonne tibi videtur ille dolere, et hic penitus non dolere ? Exprimamus, si possimus, verbum de verbo, et dicamus ἀπηλγηκοτες, « indolentes, » sive, « indolorios. » Nam et quidam philosophorum ἀναλγησίαν, id est, « indoloriam » prædicavit. Hi qui naturas varias introducunt, sciant propterea gentes in vanitate sensus obscuratis mentibus ambulare, quia ignorantiæ se et cæcitati dederint. Nemo enim imperitus appellatur et cæcus, nisi is qui cognoscere potest et videre. Nec dicimus cæcum esse lapidem, et brutum animal ignorare; quia non ab eo quæritur, nec ejus naturæ est, ut cognoscat et videat.

dans leur nature de connaître et de voir. Si donc il était dans la nature des Gentils de comprendre et de voir la vie de Dieu, ce n'est pas la nature, c'est la volonté qui établit une différence entre les âmes terrestres et les âmes spirituelles. Nous avons dit plus haut que toutes ces œuvres de l'impureté faites dans l'avarice, ne se rattachent pas à l'avarice, comme le texte paraît l'indiquer, mais à l'impureté et à la luxure. Nous devons appuyer ce sens sur le témoignage d'une autre épître. « La volonté de Dieu, c'est votre sanctification, c'est que vous vous absteniez de la fornication, que chacun de vous sache posséder son corps saintement et honnêtement et non dans la passion de la convoitise, comme les Gentils eux-mêmes qui ignorent Dieu; et que personne n'opprime et ne trompe en cela son frère, parce que le Seigneur est le vengeur de toutes ces choses, comme nous l'avons déjà dit et attesté. Car Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais à la sanctification, » I *Thess.* IV, 31 *et suiv.* Remarquez attentivement que l'Apôtre, exhortant à la chasteté, et voulant que les maris se contentent de leurs épouses, leur dit : « que personne n'opprime et ne trompe en cela son frère. Au lieu de « et ne trompe en cela son frère, » on lit dans le grec : καί πλεονεκτεῖν ἐν τῷ πράγματι τον ἀδελφόν αὐτοῦ. Πλεονεξία signifie *avarice* et nous pouvons, en faisant passer la force de l'expression dans le latin, nous exprimer ainsi : « et que personne n'opprime, et que l'avare n'agisse pas frauduleusement en cela vis-à-vis de son frère. » Comment expliquer, soit dans le passage que nous venons d'apporter en exemple, soit dans celui de l'épître aux Éphésiens, que nous nous efforçons d'expliquer, qu'en parlant de l'impureté et de la luxure, de la chasteté et de l'amour conjugal, l'Apôtre fait en dehors de la suite du discours, mention de l'avarice? Ne trouvez pas mauvais si nous nous arrêtons plus longtemps sur ce qui est plus obscur, car nous avons déclaré au commencement, que de toutes les épîtres de saint Paul, celle-ci était la plus difficile à comprendre quant à l'expression et quant au sens.

« Pour vous, ce n'est pas ainsi que vous avez été instruits touchant le Christ, si cependant vous l'avez écouté, et si vous avez appris de lui selon la vérité de sa doctrine. » Si tous ceux qui paraissent écouter Jésus-Christ, l'écoutaient véritablement, jamais l'Apôtre, s'adressant aux Éphésiens et surtout à ceux à qui il avait révélé les mystères du Christ, ne dirait : « Si cependant vous l'avez écouté : » Or, apprendre Jésus-Christ est synonyme de connaître la vertu, et l'écouter est la même chose qu'écouter la sagesse, la justice, la force, la tempérance et

Sin autem in natura gentium fuit, ut Dei vitam intelligerent et viderent; non choicorum et spiritualium natura varia, sed voluntas. Dixeramus supra operationem immunditiæ omnis in avaritia, non ad avaritiam, ut sonat simpliciter, pertinere; sed ad libidinem atque luxuriam. Debemus hunc sensum alterius loci testimonio comprobare. In prima ad Thessalonicenses Epistola scribitur : « Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra, ut abstineatis vos a fornicatione; ut sciat unusquisque vestrum suum vas possidere in sanctificatione et honore ; non in libidine desiderii, sicut et gentes, quæ non noverunt Deum ; ut ne quis supergrediatur et circumscribat in negotio fratrem suum; quoniam vindex est Dominus de his omnibus; sicut et prædiximus vobis, et testificati sumus. Non enim vocavit nos Deus in immunditia, sed in sanctificatione » I *Thess.* IV, 3 *et seqq.* Diligenter observa, quia ad castitatem nos provocans, et volens uxoribus tantum esse contentos, dixerit : « Ne quis supergrediatur, et circumscribat in negotio fratrem suum, id est, ne suam conjugem derelinquens, alterius polluere quærat uxorem. Ubi nos habemus : « et circumscribat in negotio fratrem suum, » in Græco legitur, καὶ πλεονεκτεῖν ἐν τῷ πραγματι τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ. Πλεονεξία autem « avaritia » nuncupatur, quam nos possumus, vim verbi transferentes, sic in præsenti loco exprimere : « ut ne quis supergrediatur, et avarus fraudet in negotio fratrem suum. » Quæ enim consequentia est, vel in illo capitulo quod nunc et exemplum vocavimus, vel in hoc quod principaliter ad Ephesios conamur exponere, inter impudicitiam et immunditiam, castitatem quoque et affectum conjugalem, extraordinarie repente avaritiam nominari ? Non vobis molestum sit, si diu in obscurioribus immoremur; causati enim in principio sumus, inter omnes Pauli Epistolas, hanc vel maxime et verbis, et sensibus involutam.

« Vos autem non ita didicistis Christum; si tamen illum audistis et in illo docti estis. » Si omnes qui Christum audire videntur, audirent, numquam ad Ephesios, et certe illos quibus sacramenta Christi revelarat Apostolus diceret : « Si tamen illum audistis. » Discere autem Christum, idipsum est, quod nosse virtutem; et audire illum, non differt ab eo si diceret, audire sapientiam, justitiam, fortitudinem, tempe-

toutes les autres vertus personnifiées en Jésus-Christ. Si donc quelqu'un a écouté et appris Jésus-Christ, il ne marchera pas dans la vanité de ses pensées, ni dans l'obscurité de l'esprit, et ne sera pas étranger à la vie de Dieu, mais il aura la science qui dissipera l'ignorance, répandra la lumière au milieu des ténèbres, et fera disparaître tout aveuglement des yeux du cœur. Celui qui marchera à cette lumière, ne se livrera point à l'impureté, ne s'abandonnera pas à toute sorte de dissolution dans l'avarice, en franchissant les limites imposées à l'union des époux. S'il lui arrive parfois d'être vaincu par la passion, il s'affligera de sa blessure, il sera en proie aux remords de la conscience, parce qu'il a perdu la liberté de marcher la tête levée et la pureté d'une âme sans tache. Apprenons donc Jésus-Christ, et écoutons-le. S'il est quelqu'un qui puisse dire : « Est-ce que vous voulez éprouver celui qui parle en moi, le Christ? » II *Cor.* XIII, 3. courons vers lui nuit et jour, restons suspendus à ses lèvres et à ses discours; c'est Jésus-Christ qui nous parle, ce sont les paroles de l'Esprit-Saint qu'il fait entendre. Car Dieu a établi dans son Église d'abord des apôtres, ensuite des prophètes, troisièmement des docteurs. Nous ne devons pas même désespérer que le Christ nous parle quelquefois au fond de notre âme, et nous enseigne par lui-même, sans chercher l'organe d'une bouche étrangère. Appliquons-nous seulement à n'être pas les esclaves du péché, que notre corps ne soit pas assujetti au vice, et la sagesse se hâtera d'y entrer.

« Selon la vérité de la doctrine de Jésus : » Le nom de Jésus signifie tantôt l'homme que le Dieu Verbe s'est uni dans le sein de la Vierge, selon ces paroles : « Vous l'appellerez du nom de Jésus, car il sauvera son peuple de ses péchés ». *Luc.* v. 31. Et ailleurs : « Jésus, fatigué de la route, etc. » *Jean* IV, 6. Tantôt le même nom signifie le Dieu Verbe, car il n'y a pour nous qu'un seul Seigneur Jésus-Christ, par lequel toutes choses ont été faites. Lors donc que Jésus dit : « Je suis la vie et la vérité, » *Jean.* XIV, 6, il parle comme Fils de Dieu. Mais lorsque saint Paul écrit : « Selon la vérité qui est en Jésus, » il parle du temple de son corps dans lequel habite le Verbe divin; « car le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous, » *Jean*, 14. On pourrait peut-être aussi entendre ces deux passages du Dieu Verbe, en ce sens que de même que la vie habite en lui, et qu'il est lui-même la vie, « car comme le Père a la vie en lui, ainsi il a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même » *Jean*, v, 20; ainsi le Fils soit appelé la vérité, et que l'Apôtre enseigne qu'elle habite en lui. En nous exprimant de la sorte, nous ne

rantiam, et cætera quibus Christus vocatur. Si quis ergo Christum audivit et didicit, non ambulabit in vanitate sensus sui ; nec obscuratus mente gradietur ; neque erit abalienatus a vita Dei ; habebit etiam scientiam, ignoratione discussa, et immisso tenebris lumine, omnis de oculis cordis ejus cæcitas auferetur. Quod cum habuerit, non se tradet impudicitiæ ; nec operabitur omnem immunditiam in avaritia, concessos fines prætergrediens nuptiarum. Si autem aliquando contigerit ut aliqua passione superetur, dolebit super vulnere suo, et conscientiæ tormenta patietur ; quia liberam frontem, et puritatem immaculatæ mentis amiserit. Discamus igitur Christum, et audiamus illum ; si quis est qui potest dicere : « An experimentum quæritis ejus qui in me loquitur Christus » I *Cor.* XIII, 3 ? Curramus ad eum diebus ac noctibus, ad os ejus et ad eloquium pendeamus. Christus nobis loquitur ; Spiritus sancti sunt verba quæ promit. Statuit enim Deus in Ecclesia primum apostolos, secundo prophetas, tertio doctores. Sed nec illud est desperandum, quod aliquando ipse in mentibus nostris Christus loquatur, et per semetipsum nos doceat, et organum oris non quærat alieni ; tantum non simus subditi peccato ; nec corpus nostrum delicta possideant, et ingredietur in illud sapientia.

« Sicut est veritas in Jesu. » Vocabulum, « Jesus, » interdum eum hominem significat, qui a Deo Verbo est assumptus ex Virgine, juxta illud : « Vocabis nomen ejus Jesus ; ipse enim salvabit populum a peccatis ejus » *Luc.* I, 31. Et alibi : « Jesus ergo fatigatus de via » *Joan.* IV, 6, et reliqua. Interdum vero Deum Verbum ; nobis enim unus Dominus Jesus Christus per quem omnia. Si quando ergo dicit Jesus : « Ego sum via, et veritas » *Joan.* XIV, 6, juxta id dicit quod Filius Dei est. Cum autem scribit Paulus : « Sicut est veritas in Jesu, » de templo corporis loquitur, in quo habitat Verbum Deus. « Verbum enim caro factum est, et habitavit in nobis » *Joan.* I, 14. Nisi forte utrumque de Deo Verbo intelligendum, quod quomodo habitet in eo vita, et ipse sit vita : « Sicut enim habet Pater vitam in semetipso ; ita et Filio de ait habere vitam in semetipso » *Joan.* v, 26. Sic et veritas dicatur Filius, et ipsa in eo habitare monstretur. Hæc autem dicimus, non Jesum a Christo separantes ; nec rursum Deum Verbum ab eo quem assumpsit, hominem alterum

séparons pas Jésus-Christ du Christ; nous ne disons pas non plus que le Dieu Verbe est une personne distincte de l'homme qu'il s'est uni, mais d'après l'intelligence que nous avons des actions et des lieux, celui que nous croyons être à la fois Fils de l'homme et Fils de Dieu, nous lui donnons un nom différent, suivant que nous le considérons avant et après sa naissance d'une Vierge. On peut encore expliquer autrement ces paroles : « Selon la vérité qui est en Jésus. » La vérité n'a été dans aucun des patriarches, dans aucun des prophètes, dans aucun des apôtres, elle n'existe que dans Jésus seul. Les autres ne connaissaient qu'imparfaitement, ne prophétisaient qu'imparfaitement, ils ne voyaient qu'en énigme et à travers un miroir, I *Cor.* XIII. C'est en Jésus seul que s'est manifestée la vérité de Dieu qui a pu dire avec confiance : « Je suis la vérité » *Jean* XIV, 6, qui a donné selon la mesure de la foi la liberté à ceux qui croyaient en elle. Car celui qui connaît la vérité, reçoit de la vérité le don de la liberté. Et la vérité elle même a pris la forme d'esclave, s'est humiliée, s'est rendue obéissante au Père jusqu'à la mort *Philip.* I, pour rendre la liberté à l'esclave; car là où est l'esprit de Dieu, là est aussi la liberté. Si nous voulons nous-mêmes devenir libres en Jésus-Christ, et connaître face à face la vérité, montons avec lui sur la montagne, voyons- le dans sa transfiguration, où ses vêtements, c'est-à-dire les Écritures qui l'annonçaient, sont transformés, et où Moïse et Élie, c'est-à-dire la loi et les prophètes, apparaissent dans la gloire, *Matth.* XVII. Tant que le Seigneur ne dépouille point la forme d'esclave, il ne monte pas sur la montagne. La loi reste dans la pauvreté et les prophètes sous les vêtements négligés de l'indigence. Mais lorsqu'ils se sont élevés sur la montagne, qu'ils changent leurs vêtements et que l'esprit cesse d'être esclave pour recouvrer la liberté et la clarté, alors les vêtements et le visage de Moïse et d'Élie nous apparaissent également transformés.

« A dépouiller le vieil homme selon lequel vous avez vécu autrefois, et qui se corrompt en suivant les désirs de l'erreur. » Comme la vérité contenue dans cette proposition naît de l'ordre et de l'enchaînement du texte, voici comme il faut lire : « Pour vous ce n'est pas ainsi que vous avez été instruits touchant le Christ (si toutefois vous l'avez écouté, et si vous avez appris de lui) à dépouiller le vieil homme selon lequel vous avez vécu autrefois, et qui se corrompt en suivant les désirs de l'erreur, et cela de même que la vérité est en Jésus. » Et le sens serait : De même que la vérité est en Jésus, elle sera en vous qui avez appris Jésus-Christ, qui l'avez écouté, et qui avez été instruits à dépouiller le vieil homme selon lequel vous aviez vécu, et qui se corrompt en suivant les désirs de l'erreur.

esse dicentes; sed secundum intelligentias effectuum vel locorum, illum quem unum esse credimus Filium hominis et Filium Dei, et ante virginem, et post virginem alium atque alium nuncupantes. Potest autem et aliter intelligi. « Sicut est veritas in Jesu. » In nullo patriarcharum, in nullo prophetarum, in nullo, apostolorum veritas fuit, nisi in solo Jesu. Alii enim ex parte cognoscebant, et ex parte prophetabant, et per speculum in ænigmate videbant I *Cor.* XIII. In solo Jesu veritas Dei apparuit, quæ loquitur confidenter : « Ego sum veritas » *Joan.* XIV, 6; quæ credentibus in se juxta analogiam fidei tribuit libertatem. Qui enim cognoscit veritatem, a veritate libertate donatur. Et ipsa veritas propterea formam servi assumpsit, et humiliavit se, facta obediens Patri usque ad mortem *Philip.* II ; ut servum redderet liberum. Ubi enim spiritus Dei est, ibi libertas. Si volumus formam liberi in Jesu, faciemque cognoscere veritatis, ascendamus cum eo in montem, videamus eum transfiguratum ; ubi et vestimenta ejus, id est, Scripturæ quæ de eo annuntiant, immutantur ; et Moyses quoque et Elias, id est, Lex et Prophetæ videntur in gloria *Matth.* XVII. Quamdiu Dominus formam servi non mutat, nec ascendit in montem, Lex in sordibus, Prophetæ in squalore versantur. Cum ille ad superiora conscenderit, et vestimenta sua voluerit immutare, intellectusque de servo fuerit clarus et liber ; tunc Moysi quoque et Eliæ, et facies, et vestimenta mutantur.

« Deponere vos secundum priorem conversationem veterem hominem, qui corrumpitur juxta desideria erroris. » Quia videtur juxta ordinem, textumque sermonis scatere sententia, sic legendum est : « Vos autem non ita didicistis Christum (si tamen illum audistis, et in illo docti estis), deponere vos secundum priorem conversationem veterem hominem, qui corrumpitur juxta desideria erroris ; sicut est veritas in Jesu ; » ut sit sensus : Quomodo est veritas in Jesu, sic erit et in vobis qui didicistis Christum, et audistis illum ; et docti estis deponere secundum priorem conversationem veterem hominem, qui corrumpitur juxta desideria erroris. Veterem autem hominem, quem præcipit deponendum, inveteratum a malitia arbitror

Ce vieil homme que l'Apôtre nous commande de dépouiller est ainsi appelé je pense, de ce qu'il a vieilli dans l'iniquité. En effet, cet homme en suivant les habitudes de sa vie première et les désirs de l'erreur, s'égare en se livrant avec une ardeur insensée aux œuvres de corruption, se corrompt lui-même et se dégrade. Et comme il est continuellement le jouet des désirs de l'erreur, qu'il ne cesse jamais de commettre le mal, l'Apôtre ne dit point qu'il est corrompu, mais, qu'il se corrompt, parce que chaque jour, à toute heure, à tout moment il se corrompt, il est surpris et déshonoré. La parole de Dieu au contraire, qui ne fait mourir que pour rendre la vie au mort, afin qu'après sa résurrection il recherche le Seigneur qu'il ne connaissait pas avant sa mort, ne corrompt point, mais fait mourir le vieil homme ; « C'est moi qui donne la mort, dit le Seigneur, et c'est moi qui rend la vie, » *Deut.* LXXXII, 39, et dans un endroit : « Lorsqu'il les frappait de mort, ils le cherchaient, » *Ps.* LXXVII, 34. Et ne croyons point que ces paroles : « Qui se corrompt en suivant les désirs de l'erreur, » soient en contradiction avec ce qui est écrit dans un autre endroit : « Bien qu'en nous l'homme extérieur se corrompe, cependant l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour, » II *Cor.* IV 16; car la corruption de l'homme extérieur est justement le renouvellement de l'homme intérieur; et au contraire la corruption de l'homme intérieur est le rétablissement de l'homme extérieur. Quelqu'un pense-t-il qu'il faut entendre dans le sens simple et littéral ces paroles de saint Paul : « Si quelqu'un corrompt et profane le temple de Dieu, Dieu le profanera; car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple. » Mais peut-être y a-t-il ici un sens caché qui nous échappe : si nous sommes le temple de Dieu selon ce qui est écrit : « Car le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple, » I *Cor.* III, 17, autre est celui qui profane le temple de Dieu, autre celui qui est profané. Examinons donc quel est celui qui profane le temple de Dieu. « Si vous voyez de vos yeux les ennemis de Jérusalem profanant et souillant le temple construit avec des pierres, vous aurez trouvé par là même celui qui profane et déshonore le temple de Dieu, et que Dieu à son tour profanera et dégradera pour venger la profanation de son temple. Cependant il faut admettre aussi que le temple, (je parle du temple vivant et sensible), qui s'est exposé aux pièges de celui qui cherchait à le profaner, sera sévèrement puni, par cela même qu'étant profané et déshonoré, il a perdu l'esprit d'incorruptibilité.

Renouvelez-vous dans l'esprit de votre âme et revêtez-vous de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité. « Nous ne devons point nous renouveler dans l'âme sans l'esprit, ni dans l'esprit sans l'âme, mais nous devons nous renouveler

appellari. Iste enim secundum priorem conversationem et desideria erroris semper errans, et in opere corruptionis helluans, corrumpitur atque violatur. Et quia in desideriis indesinenter versatur erroris, et numquam cessat a vitio, nequaquam corruptus dicitur, sed corrumpi ; quod per singulos dies, horas, puncta atque momenta corrumpitur, intercipitur, violatur. Sermo vero Dei qui ideo interficit, ut vivificet mortuum, et vivificatus Dominum requirat, quem ante interitum nesciebat, non corrumpit, sed interficit veterem hominem : « Ego enim occido, ait, et ego vivifico » *Deut.* XXXII, 39 ; et : « Cum interficeret illos, tunc quærebant eum » *Ps.* LXXVII, 34. Nec putemus hoc quod nunc ait : « Qui corrumpitur secundum desideria erroris , » illi esse contrarium quod in alio loco scriptum est : « Et si exterior noster homo corrumpitur ; sed is qui interior est, renovatur de die in diem » II *Cor.* IV, 16 ; quia corruptio exterioris hominis, interioris hominis renovatio est ; et contra, interioris hominis corruptio, exterioris est instauratio. Æstimet aliquis simpliciter Paulum loqui : Si quis templum Dei corrumpit, corrumpet illum Deus : « Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. » Sed forte et ibi aliquid latitat, quod apud nos videtur absconditum. Si templum Dei nos sumus, secundum id quod scribitur : « Templum enim Dei sanctum est quod estis vos » I *Cor.* III, 17 ; et alius est qui corrumpit templum Dei, aliud quod corrumpitur. Quærendum quis sit ille qui templum corrumpat Dei. Si inveneris hostes Jerusalem, corrumpentes atque violantes templum ex lapidibus exstructum ; videbis pariter omnem corrumpentem, et violantem templum Dei, quem corrumpet et violabit Deus, ulciscens corruptionem templi sui. Verumtamen et templum quod se præbuit (vivens quidem est atque sensibile) insidiis corrumpentis, luet pœnas, per hoc ipsum quod corruptum atque violatum, spiritum incorruptionis amisit.

« Renovamini autem spiritu sensus vestri ; et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est, in justitia et sanctitate veritatis. » Nec in sensu renovamur

tout ensemble dans l'esprit de notre âme. Ainsi, de même que nous chantons d'esprit des cantiques, et que nous chantons du fond de l'âme, de même que nous prions d'esprit et que nous prions aussi dans l'intérieur de notre âme; de même il faut nous renouveler dans l'esprit de notre âme, afin que lorsque notre âme aura été purifiée, nettoyée, et quelle ne présentera plus la moindre souillure, elle puisse s'unir à l'esprit et qu'en vertu de cette union étroite qui existe entre eux, ce ne soit plus simplement l'esprit, mais qu'on puisse l'appeler l'esprit de notre âme. Or, lorsque nous serons renouvelés dans l'esprit qui est l'esprit de notre âme, alors nous revêtirons l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu, c'est je pense la même vérité qu'exprime ailleurs l'Apôtre en d'autres termes : «Revêtez-vous de Jésus-Christ, » *Rom.* XIII; 14. Car c'est lui qui est le nouvel homme dont nous tous qui croyons devons nous couvrir et nous revêtir. En effet, dans l'homme que le Sauveur s'est mis, qu'y a-t-il qui ne soit nouveau? Sa conception, sa naissance, son enfantement, ses premières années, sa doctrine, sa vie, ses vertus et à la fin de sa vie, sa croix et sa passion par lesquelles il a triomphé des principautés et couvert d'ignominie les puissances ennemies, enfin sa résurrection et son ascension dans les cieux. Il a été vraiment créé dans la justice et la sainteté de la vérité, parce qu'il est le vrai Dieu, le Fils du vrai Dieu, et que la religion tout entière et la justice de Dieu ont été accomplies en lui dans la vérité. Celui donc qui peut imiter sa vie et reproduire en lui toutes ses vertus, qui s'applique à devenir doux comme il a été doux et humble de cœur, à donner sa vie pour ses amis comme il l'a donnée pour ses brebis, à ne point répondre quand on le frappe, à ne point rendre malédiction pour malédiction, mais à vaincre l'orgueil par l'humilité, celui-là a vraiment revêtu le nouvel homme et peut dire avec l'Apôtre : « Je vis, non plus moi, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi, » *Gal.* II, 10. ; et ailleurs : « Soyez mes imitateurs comme je l'ai été de Jésus-Christ » I *Cor.* XI, 1. Il peut aussi s'appliquer ces paroles de saint Jean : « Celui qui dit qu'il demeure en Jésus-Christ doit marcher lui-même comme Jésus-Christ a marché » I *Jean* II, 6. Quant à ces paroles : « Qui a été créé selon Dieu, » elles ne présentent pas dans le grec le même sens que

absque spiritu, nec in spiritu absque sensu ; sed renovantur conjuncte in spiritu sensus nostri ; ut quomodo psallimus spiritu, psallimus et sensu, oramus spiritu, oramus et sensu ; sic in spiritu sensus nostri renovemur ; ut cum sensus mundus fuerit atque purgatus, et ab omni macula sordidæ concretionis alienus ; tunc ei jungatur et spiritus, et ita quodam inter se unitatis glutino copulentur, ut nequaquam simplex spiritus, sed spiritus sensus esse dicatur. Cum autem renovati fuerimus in spiritu, qui nostri sensus est spiritus ; tunc induemur novum hominem, qui secundum Deum creatus est. Quod quidem aliis verbis idipsum puto esse, quod in alio loco dicitur : « Induite vos Christum Jesum » *Rom.* XIII, 14. Iste quippe est novus homo, quo universi credentes debemus indui atque vestiri. Quid enim in homine qui a Salvatore nostro assumptus est, non novum fuit? Conceptus, nativitas, partus, infantia, doctrina, vita, virtutes : et ad extremum, crux et passio, exspoliantis in ea principatus, et contrarias fortitudines ostentui habentis ; resurrectio quoque et ascensus ad cœlum. Hic ergo vere creatus est in justitia et sanctitate veritatis ; quia Deus verus, Dei veri Filius fuit, et tota in illo religio atque justitia Dei veritate completa est. Qui igitur conversationem illius imitari potest, et universas in se exprimere virtutes, et sit mansuetus, sicut fuit ille mansuetus et humilis corde, et ponat animam suam pro amicis, ut ille posuit pro ovibus suis ; verberatus non repondeat : maledictus non remaledicat, sed vincat in humilitate superbiam ; iste indutus est novum hominem et dicere cum Apostolo potest : « Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus » *Galat.* II, 10. Et : « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi » I *Cor.* XI, 1. Potest quoque verba Joannis assumere : « Qui dicit se in Christo credere, debet sicut ille ambulavit, et ipse ambulare » I *Joan.* II, 6. Quod autem ait : « Qui secundum Deum creatus est, » non (1) idipsum sonat in Lati-

(1) Huc referendus S. Augustinus lib. I contr. Advers. Leg. et Prophet., cap. 23, qui tamen factum æque creatum in ipsis Scripturis dici asserit de rebus indifferenter, sive quæ ex materia aliqua, sive ex nulla prodierunt. Ex ethnicis nimis multi laudandi essent. Virg. Æneid. X :

Silvicolæ Fauno Dryope quem Nympha crearat.

Et Claudianus, I de Raptu :

Quidquid ubique
Gignit materies, hoc, te donante, creatur. *Ed. Mig.*

dans le latin. La création chez nous signifie *génération* ou *naissance*, mais les Grecs pour exprimer l'idée de création emploient un mot qui signifie *action de faire*, *de fonder*. C'est là que l'hérésie prenant occasion d'attaquer la naissance du Christ s'appuie sur ces paroles de Salomon : « Le Seigneur m'a créé au commencement de ses voies, » *Prov.* VIII, 22. Il faut donc observer que les mots de *création*, de *fondation*, ne sont jamais employés que pour exprimer des œuvres importantes. Ainsi, par exemple, on dit que le monde a été créé, une ville a été fondée, on dit d'une maison, au contraire, quelles que soient ses dimensions, qu'elle a été construite, plutôt que créée ou fondée, et on réserve pour des œuvres supérieures, pour des choses plus grandes, le nom de création. Concluons donc que ce nouvel homme qui a été créé en Dieu selon Jésus-Christ est une grande œuvre de Dieu, bien supérieure à toutes celles qu'il a créées puisque l'Écriture enseigne qu'il a été crée comme le monde, comme le commencement des voies de Dieu, et avant la création de tous les éléments.

« C'est pourquoi, quittant le mensonge, que chacun dise la vérité avec son prochain, parce que nous sommes membres les uns des autres. » Ce n'est point dans le sens obvie, comme quelques-uns le pensent, ni dans le sens moral, que l'Apôtre commande que, renonçant au mensonge, nous parlions selon la vérité avec notre prochain. Car si c'est seulement avec le prochain que nous devons parler selon la vérité, quiconque ne sera point notre prochain devra s'attendre à des paroles de mensonge. Il en sera de même de ce commandement de la loi : « Vous ne commettrez point d'adultère avec l'épouse de votre prochain » *Exod.* XX, 17. Si par le prochain, il faut entendre seulement un parent, un ami, alors les adultères sont permis à l'égard des étrangers. Le prochain signifie donc ici tout homme qui est comme nous d'un seul et même père. C'est ce que nous enseigne cette parabole de l'homme qui descendait de Jérusalem à Jéricho, qui tomba dans les mains des voleurs, près de qui passèrent sans s'arrêter un lévite et un prêtre et qui fut pansé par un samaritain et porté dans une hôtellerie, *Luc.* X. Or, après ce récit, le Seigneur affirme que le prochain de cet homme est celui qui a eu compassion de lui, voulant nous montrer par là que tous les hommes sont prochains à l'égard les uns des autres. Cette proposition ainsi comprise est de nature à édifier ceux qui l'entendent. Quant à ce qui suit : « Parce que nous sommes les membres les uns des autres, » elles me paraissent renfermer un sens mystérieux, et s'appliquer à ceux qui sont notre prochain par la foi et par la vertu. Car les fidèles seuls peuvent être les membres des fidèles, les chrétiens,

no sermone quod Græco. Creatio quippe apud nos, « generatio, » vel « nativitas » dicitur ; apud Græcos vero sub nomine creationis, verbum « facturæ » et « conditionis » accipitur. Et quod apud nos « conditio, » hoc apud Græcos « creatio » sonat. Unde et hæresis nativitatem Christi calumnians, Salomonis usurpat exemplum : « Dominus creavit me initium viarum suarum » *Prov.* VIII, 22. Considerandum igitur, quia creatio atque conditio numquam nisi in magnis operibus nominentur. Verbi causa, mundus creatus est ; urbs condita est ; domus vero quamvis magna sit, ædificata potius dicitur, quam condita, vel creata. In magnis enim operibus atque facturis, verbum creationis assumitur. Ex quo animadvertendum istum novum hominem, qui juxta Deum in Christo creatus est, magnum Dei opus esse, et eminere ultra cæteras creaturas ; cum sic conditus esse dicatur, ut mundus, et initium viarum Dei, et in exordio elementorum omnium sit creatus.

« Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo ; quoniam sumus alterutrum membra. » Non simpliciter, ut quidam putant, nec moraliter Apostolus præcepit, mendacio derelicto, cum proximis veritatem loquendam. Alioqui si tantum cum proximis loquimur veritatem, quicumque non fuerit proximus, debet audire mendacium. Quod quidem et in Lege præceptum est : « Non adulterabis uxorem proximi tui » *Exod.* XX, 17. Si proximus tantum propinquus vel amicus accipitur, adulteria in alienos jure permittit ; sed proximum vocat omnem hominem, qui ex eodem nobiscum parente generatus est. Quod quidem et parabola illa significat, de Jerusalem Jericho hominis descendentis, qui incidit in latrones ; et sacerdote et Levita prætereuntibus a Samaritano curatus est, et ad stabularium revectus *Luc.* X. Affirmat autem post hæc Dominus eum esse proximum, qui illi misericordiam fecerit, volens ostendere omnes homines, omnibus esse proximos. Et hoc quidem sic intellectum ædificat audientes. Cæterum id quod sequitur : « Quoniam sumus alterutrum membra, » magis videtur mihi significare mysterium, et de his dicere, qui nobis fide et virtute sunt proximi. Membra quippe alterutrum non sunt, nisi

les membres des chrétiens, et les parfaits, les membres de ceux qui sont d'une vertu pleine et consommée. C'est ce qui faisait dire à saint Paul dans une autre épître : « Nous parlons le langage de la sagesse au milieu des parfaits, » I *Cor.* II, 6. Il commande donc ici que chaque fidèle ne traite qu'avec son prochain des vérités mystérieuses et cachées et de celles qui sont pleines de la vérité de Dieu, que le jour en parle au jour et que la nuit en donne connaissance à la nuit, *Ps.* XVIII, c'st-à-dire qu'il n'expose les vérités claires et lumineuses, qu'à ceux qui méritent de les entendre : « Vous êtes la lumière du monde, » *Matth.* v, 14. Quant à ce qui est obscur, enveloppé de ténèbres et voilé sous la nuit du mystère, qu'il en parle à ceux qui sont eux-mêmes la nuit, les ténèbres ou l'obscurité et dont il est dit : « Et les ténèbres étaient sous ses pieds, » *Ps.* XVII, 10, sans aucun doute sous les pieds de Dieu. C'est ainsi que sur le mont Sina, Moïse entre dans l'obscurité profonde d'une nuée où était Dieu *Exod.* XIX; et il est écrit de Dieu lui-même : « Il s'est fait une retraite au milieu des ténèbres, » *Ps.* XVII, 12. Que chacun donc parle de la vérité et des mystères avec son prochain, qu'il ne donne point les choses saintes aux chiens, et ne jette point les perles devant le pourceaux *Matth.* VII, mais que celui qui a l'huile de la vérité, les fasse entrer dans la chambre nuptiale de l'époux et dans le sanctuaire du roi. Or, il nous faut savoir que ces paroles : « Que chacun de vous parle le langage de la vérité avec son prochain, » sont empruntées au prophète Zacharie, *Zachar.* VIII, 10.

« Irritez-vous et ne péchez point. » Cette recommandation, chacun le sait, est tirée du psaume quatrième, et elle paraît contredire ce que l'Apôtre dit ailleurs : « Maintenant, renoncez tous à la colère, à l'aigreur, à la malice, à la diffamation, et qu'aucun discours déshonnête ne sorte de votre bouche, » *Coloss.* III, 8. Entendue littéralement, cette recommandation est dangereuse parce qu'il semble que toute liberté est laissée à la colère. Mais le nom de colère a deux acceptions non seulement parmi nous, mais aussi chez les philosophes. Ainsi lorsqu'en butte aux injures, nous ressentons naturellement les aiguillons de la colère, ou bien lorsque l'emportement s'apaise, que la fureur s'éteint et que l'esprit pouvant juger avec calme, désire cependant se venger de celui dont il croit avoir été offensé. Je crois donc qu'il est question ici de ce premier genre de colère et qu'il nous est accordé comme étant des hommes, d'être émus quand nous sommes témoins d'une action indigne, et de sentir la tranquillité de notre âme troublée comme par un vent léger, mais il ne nous est pas permis pour cela de nous laisser soulever par les flots mena-

fideles fidelium, et Christiani Christianorum, et perfecti, eorum qui sunt plenæ, consummatæque virtutis. Propter quod Paulus ipse perfectus, in Epistola alia loquebatur : « Sapientiam autem loquimur inter perfectos » I *Cor.* II, 6. Ergo hoc jubet, ut unusquisque mystica quæque atque secreta, et ea quæ Dei veritate sunt plena, loquatur cum proximo suo, et dies diei eructet verbum, et nox nocti indicet scientiam *Psal.* XVIII, hoc est, clara quæque et lucentia his indicet, qui merentur audire : « Vos estis lumen mundi » *Matt.* v, 14. Porro tenebrosa et involuta, et omni sacramentorum nocte velata, his referat, qui et ipsi nox, tenebræ, vel caligo sunt, de quibus dicitur : « Et caligo sub pedibus ejus » *Ps.* XVII, 10 ; haud dubium quin Dei. Nam et in monte Sina Moyses ingreditur in turbinem et caliginem, ubi erat Deus *Exod.* XIX, et de ipso Deo scriptum est : « Posuit tenebras latibulum suum » *Ps.* XVII, 12. Loquatur itaque veritatem atque mysterium unusquisque cum proximo suo, et non det sanctum canibus, neque mittat margaritas suas ante porcos *Matth.* VII ; sed quicumque oleum habuerint veritatis, illos in thalamum sponsi et penum regis inducat. Porro quod ait : « Loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo, » sciamus de Zacharia propheta sumptum *Zach.* VIII, 16.

« Irascimini, et nolite peccare. » De quarto psalmo hoc usurpatum, nulli dubium est, et videtur illi esse contrarium quod alibi dicitur : « Nunc autem deponite et vos omnes iram, et indignationem, et malitiam, et blasphemiam, et turpem sermonem ex ore vestro » *Coloss* III, 8. Sed et simpliciter intellectum nocet, dum putantur iræ frena laxata. Duplex autem non solum apud nos, verum etiam apud philosophos iræ nomen accipitur. Vel cum injuria lacessiti, naturalibus stimulis concitamur ; vel cum, requiescente impetu, et furore restincto, potest mens habere judicium, et nihilominus super eo qui putatur læsisse, desiderat ultionem. Arbitror itaque de priori ira nunc dictum, et nobis quasi hominibus esse concessum, ut ad indignæ alicujus rei faciem moveamur, tranquillitatemque mentis, velut lenis quædam aura conturbet ; nequaquam tamen in tumentes gurgites furoris impetu sublevemur. Firmianus noster librum de Ira Dei, docto pariter et eloquenti sermone conscripsit,

çants de la fureur. Notre Firminien a écrit un traité aussi docte qu'éloquent sur la colère de Dieu, et je pense que celui qui l'aura lu y trouvera l'intelligence suffisante de ce qu'il faut entendre par colère.

« Que le soleil ne se couche point sur votre colère. » Si nous prenons au sens littéral ce soleil que nous apercevons de nos yeux, nous péchons, lorsque nous nous mettons en colère, et que notre colère persévère après le coucher du soleil; tandis que nous ne péchons point si par exemple, de la première heure à la onzième, nous faisons tout ce que nous suggère l'indignation, la fureur et la colère. Rien de plus absurde à mon avis que cette explication, comme si un homme, du lever du soleil à son coucher, ne pouvait s'emporter à de si grands crimes que tout le reste de sa vie, ses larmes seraient impuissantes à les expier. Et n'est-ce pas plutôt pendant le jour que la colère se donne carrière, car la nuit au contraire, est un temps de repos pour la fureur, et le sommeil survenant, lors même que nous sommes irrités, nous force de renvoyer au lendemain ce que nous inspire la colère. Disons donc que le soleil véritable, de même qu'il se couche sur les mauvais prophètes selon qu'il est écrit : « Le soleil s'est couché pour vos prophètes en plein midi, » *Amos*, VIII, 9, ainsi se couche-t-il sur tous les pécheurs, en leur refusant la lumière éclatante de son lever. L'Apôtre donc nous recommande de ne point commettre dans l'entraînement de la colère de ces actes qui forcent le soleil de se coucher pour nous, en laissant la partie principale de notre cœur enveloppée de ténèbres. Il en est cependant qui pensent qu'il faut entendre ces paroles littéralement, comme ces autres du psaume quatrième, auquel elles paraissent empruntées : « Repassez en silence dans le lieu de votre repos, les pensées de votre cœur, » *Ps.* IV, 5, c'est-à-dire tous les péchés d'actions, de paroles, de pensées que vous avez commis dans la journée, purifiez-les pendant la nuit par un repentir sincère; que votre colère soit de courte durée, et qu'elle ne soit pas différée jusqu'au lendemain.

« Ne donnez point lieu au diable. » Le mot diable est un mot grec qui veut dire *accusateur;* dans la langue hébraïque il s'appelle *Satan*, c'est-à-dire *adversaire*, *ennemi;* l'Apôtre lui donne le nom de *Belial*, II *Cor.* VI, c'est-à-dire *sans joug*, parce qu'il s'est affranchi du joug de la servitude de Dieu; Aquila le traduit par le mot d'apostat. Or, il est à remarquer que partout où dans les livres de l'ancienne loi, il est question des fils de pestilence, comme dans ce passage : « Les fils d'Héli étaient des fils de pestilence, » I *Rois* II. Nous trouvons le mot *Belial*, c'est-à-dire le *démon* au lieu du mot *pestilence*; bien qu'un grand nombre, au lieu de Bélial, lisent par altération du texte de l'Apôtre : *Beliar*. Ne donnez donc pas, dit l'Apôtre, lieu au démon

quem qui legerit, puto ei ad iræ intellectum satis abundeque posse sufficere.

« Sol non occidat super iracundiam vetram. » Si simpliciter hunc solem intelligimus, qui oculis carnis aspicitur, peccamus, quando irascimur, et occidente sole, iracundia perseverat. Non peccamus autem, quando (verbi gratia) a prima hora usque ad undecimam irascentes, facimus quod indignatio, furor, ira suggesserint. Quo sensu nihil mihi videtur absurdius, quasi non queat quispiam ab ortu solis usque ad occasum, in tanta scelera debacchari, quanta tota vita sua non possit lacrymis expiare? Aut non magis ira locum in die habeat, cum utique nox requies sit furoris, et succedente somno, etiam si irascimur, in diem iracundiam differamus. Quia igitur verus sol, sicut occidit super malos prophetas, juxta illud quod scriptum est : « Occidit sol super prophetas vestros meridie » *Amos* VIII, 9 : ita etiam super omnes occidit peccatores, nequaquam eis ortus sui lumen indulgens; præcipit nunc Apostolus, ne talia faciamus furore superati, per quæ nobis sol occidat, et principale cordis, tenebris involvatur. Quidam putant sic accipiendum hoc esse simpliciter, quomodo et illud quarti psalmi, unde idipsum sumptum videtur : « Quæ dicitis in cordibus vestris, et in cubilibus vestris compungimini » *Psal.* IV, 5, id est, quæcumque in die, vel opere, vel sermone, vel cogitatione peccatis, hæc succedente pœnitentia purgate per noctem ; et ira sit brevis, nec in diem crastinum differatur.

« Neque locum detis diabolo. » Diabolus Græcum verbum est, quod Latine dicitur « criminator; » lingua vero Hebræa « Satan » appellatur, id est, « adversarius, » sive « contrarius : » et ab Apostolo « Belial » II *Cor.* VI, hoc est, « absque jugo » quod de collo suo Dei abjecerit servitutem; quem Aquila « apostatam » transtulit. Et sciendum ubicumque in veteri Lege « filii pestilentiæ » scribantur, sicut ibi : « Filii autem Heli, filii pestilentiæ » I *Reg.* II, ibi in Hebraicis voluminibus « Belial, » hoc est, « diabolum » pro « pestilentia » nominari; licet plurimi pro « Belial » corrupte in Apostolo « Beliar » legant. Nolite itaque, ait, dare locum dia-

qui, comme un lion rugissant, cherche une entrée par laquelle il puisse faire irruption dans votre âme. En effet, de même que le Père et le Fils se tiennent à la porte et frappent pour entrer et y souper avec celui qui les aura reçus, ainsi notre adversaire est toujours prêt à faire invasion dans notre âme, et à y entrer si nous lui donnons occasion. Or, il a coutume avant de se présenter lui-même, de lancer d'abord quelques traits et de faire de la pensée le précurseur de son avènement. Si donc lorsqu'elle est entrée dans notre cœur, nous l'entretenons intérieurement, nous la fortifions, lorsque le démon que cette pensée dont il est le père a pris de l'accroissement, son audace le fera entrer lui-même. C'est ainsi qu'il lança une première flèche dans le cœur de Judas Iscariot, pour le porter à trahir le Sauveur; si ce misérable n'avait pas nourri et entretenu cette pensée, jamais après le morceau de pain trempé dans le plat, Satan ne serait entré en lui. Et remarquez encore avec attention que le démon ne trouva occasion d'entrer dans Judas, dont il avait déjà frappé le cœur, que dans ce banquet avec le Sauveur, *Jean*. XIII. Car nous sommes surtout livrés à sa puissance, lorsque nous restons insensibles à l'humanité, à la clémence, à la douceur de celui que nous avons l'indignité de haïr. A cette recommandation : « Ne donnez pas entrée au démon, » répond cette autre de l'Ecclésiaste : « Si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève sur vous, ne lui cédez pas votre place, » *Eccles*. x, 4. Ce superbe, ce téméraire veut monter, il veut s'introduire, mais crut-il vous avoir opprimé et triomphé de votre faiblesse, ne lui cédez point la place; car ce qui fait la puissance du démon, ce n'est ni son audace ni son arrogance, mais votre volonté.

« Que celui qui dérobait ne dérobe plus, mais plutôt qu'il s'occupe, en travaillant de ses mains, à ce qui est bon, pour avoir de quoi donner à qui souffre du besoin. » Comme ceux qui sont mêlés pendant leur vie aux affaires de ce monde sont forcés d'acheter et de vendre pour se procurer les aliments et les choses nécessaires et rechercher le profit qui résulte de ce commerce, il est difficile à ceux qui ont su s'affranchir de autres passions, de la fornication, de l'idolâtrie, de l'adultère et de l'homicide, de n'être pas esclave de ce dernier vice. L'Apôtre recommande donc aux Éphésiens de ne point, sous le prétexte d'un gain quelconque, commettre de vol. Il appelle vol, tout ce qu'on cherche à se procurer au détriment d'un autre, et enseigne qu'il est juste que chacun travaillant de ses mains et se procurant de quoi vivre par son travail, de donner à qui souffre du besoin. Et il ne dit pas : « Mais plutôt qu'il s'occupe, en travaillant de ses mains à ce qui est bon et utile pour se préserver de l'indigence

bolo, qui, tamquam leo rugiens, quærit aditum per quem possit irrumpere. Quomodo enim Pater et Filius stant ante ostium, et pulsant, ut introeant, et cœnent cum eo qui se receperit *Apoc*. III ; ita et adversarius semper in nos est paratus irrumpere, et cum locum dederimus, ingreditur. Solet autem, antequam veniat, quædam jacula præmittere, et præcursorem adventus sui facere cogitationem ; hanc si nos in corde nostro susceptam nutrierimus intrinsecus, et crescere fecerimus, cum in nobis prolem suam auctam viderit, et ipse audebit intrare. Denique in Judæ Iscariot cor, primam jecit sagittam, ut traderet Salvatorem, quam si exceptam ille miserabilis non fovisset, numquam post intinctum panem in paropside, intrasset in illum Satanas. Simulque et hoc diligenter attendite, quod non invenerit diabolus locum introeundi in Judam, cujus pectus jam ante percusserat, nisi in convivio Salvatoris *Joan*. XIII. Quia tunc vel maxime in potestatem ei damur, quando nec humanitate, nec clementia, nec mansuetudine ejus vincimur, quem odimus indigne. Huic quod nunc præcepit, « neque locum detis diabolo, » illud de Ecclesiastico comparatur : « Si spiritus potestatem habentis ascenderit super te, locum tuum ne dederis ei » *Eccli*. x, 4. Ille superbus et temerarius vult ascendere, vult subire ; sed etiam si te oppressum putaverit, et se extulerit, tu ne dederis locum. Potestas quippe diaboli, non in temeritate illius atque jactantia, sed in tua est voluntate.

« Qui furabatur, jam non furetur ; magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat communicare ei qui indiget. » Quia hi qui in vitæ istius negotiis conversantur, propter alimenta et usus necessarios coguntur aliqua vel emere, vel vendere, et lucra de negotiatione sectari ; et difficile est etiam eos qui a cæteris passionibus liberati sunt, fornicatione videlicet, idololatria, adulterio, et homicidio, hoc vitio non teneri. Propterea nunc Ephesios monet, ne sub occasione emolumenti, furti crimen incurrant. Furtum nominans, omne quod alterius damno quæritur ; justum autem esse, ut manibus suis unusquisque operans, et victum labore conquirens, impertiat non habentibus. Neque vero ait : Magis autem laboret, operando manibus suis, quod bonum est, ut non indigeat, et habeat victum, et nulli

et avoir de quoi manger, et n'être à charge à personne; mais qu'il travaile de ses mains à ce qui est bon, pour avoir de quoi donner à ceux qui sont dans le besoin. Celui donc qui travaille uniquement pour ne point tomber dans l'indigence, et qui tient la main fermée aux autres, peut s'applaudir lui-même, mais il n'accomplit point le précepte de l'Apôtre. On peut encore entendre dans un sens plus élevé ces paroles : « Que celui qui dérobait, ne dérobe plus, etc. » en les rapprochant de ce qui est écrit des faux prophètes : « Qui dérobent les paroles à leurs frères, » *Jerem.* XXIII, 30, et de ces autres de l'Évangile : « Tous ceux qui sont venus avant moi, ont été des voleurs et des larrons » *Jean.* x, 8, et encore de celles de l'épître aux Romains : « Vous qui enseignez qu'il ne faut pas dérober, vous dérobez vous-mêmes, » *Rom.* II, 21, c'est-à-dire les appliquer à la défense des larcins spirituels. Car ce qui suit : « mais qu'il s'occupe plutôt en travaillant de ses mains à ce qui est bon, » ne peut guère être dignement rapporté aux nécessités de cette vie, ce qui nous obligerait d'appeler bon, tout ce qui est périssable, et se rattache aux richesses d'iniquité. Qu'un homme possède des richesses acquises par un travail légitime, il suffira qu'on ne dise pas qu'elles sont un mal, mais elles ne peuvent être appelées un bien. Celui-là donc fait ce qui est bon, qui se détourne du mal et pratique le bien, qui travaille dans le champ de son âme pour se remplir de pains spirituels, afin de pouvoir en distribuer à celui qui a faim, qui est dans le besoin, et donner la nourriture à ses frères dans le temps convenable. Si tel est celui qui travaille à ce qui est bon, donc celui qui dérobe, dérobe les paroles et les dogmes, il vit de ses larcins, il s'en fait des oreillers, il ramasse çà et là des lambeaux des Écritures pour s'en faire une tunique déchirée qui est faite par le bas et non par le haut. Car la tunique de l'Église, c'est-à-dire le corps de Jésus-Christ, est tissée en partant du haut; elle est de toute part sans couture, et ne peut être déchirée même par ses ennemis.

« Qu'aucun discours mauvais ne sorte de votre bouche, mais que toutes vos paroles soient propres à édifier en temps opportun, et à donner la grâce à ceux qui l'écoutent. » La parole qui est bonne est celle qui édifie en temps convenable, donne la grâce à ceux qui écoutent, enseigne à pratiquer les vertus et à fuir les vices. Au lieu du mot *opportunitatis*, en grec τῆς χρείας, le traducteur latin a traduit pour l'euphonie, « pour l'édification de la foi. » Toutes les fois que nos discours sont utiles à quelqu'un, et que, eu égard aux circonstances favorables de lieu, de temps, de personne, ils

molestiam exhibeat, sed, laboret, inquit, manibus suis quod bonum est, ut habeat unde communicet indigentibus. Qui igitur ad hoc tantum laborat, ut ipse non egeat, et a cæteris contrahit manum; quamvis applaudat sibi, tamen Apostoli præceptum non fecit. Potest autem et altius intelligi : « qui furabatur, jam non furetur, » et reliqua, propter illud quod scriptum est, de pseudoprophetis : « Qui furantur sermones unusquisque a proximo suo » *Jerem.* XXIII, 30. Et in Evangelio : « Omnes qui venerunt ante me, fures fuerunt et latrones » *Joan.* x, 8. Et ad Romanos : « Qui prædicas non furandum, furaris » *Rom.* II, 21; quod furta prohibeamur facere spiritualia. Neque enim hoc quod sequitur : « magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, » ad vitæ hujus necessaria digne referri potest; ut bonum dicatur quodcumque periturum est, et ad mammonam iniquitatis pertinet. Quamvis enim justus labor opes habeat absque tergiversatione quæsitas, satis habebit si non dicantur malum; cæterum bonum non valent appellari. Igitur bonum operatur, qui declinat a malo, et facit bonum, et operatur in agro animæ suæ, ut spiritualibus panibus impleatur, et possit commodare esurienti, et necessitatem sustinenti, dans in tempore cibaria conservis suis; si autem talis est qui operatur bonum, ergo et is qui furatur, consequenter verba furatur et dogmata, de furto vivens, de furto sibi cervicalia consuens, et Scripturarum pannos hinc inde colligens, ut possit tunicam facere conscissam, quæ deorsum est non desursum. Tunica enim Ecclesiæ, hoc est, corpus Christi, desuper contexta est, et nulla ex parte consutilis, quæ ne ab inimicis quidem scindi potest.

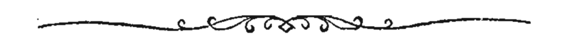
« Omnis sermo malus de ore vestro non procedat. Sed si quis bonus, ad ædificationem opportunitatis, ut det gratiam audientibus. » Bonus sermo est ad ædificationem opportunitatis, dans gratiam audientibus, qui docet virtutes sequendas, vitia fugienda. Malus, qui ad peccata provocat, et pronos magis incitat ad ruinam. Pro eo autem quod nos posuimus, « ad ædificationem opportunitatis, » hoc est quod dicitur Græce, τῆς χρείας, in Latinis codicibus propter euphoniam mutavit interpres, et posuit, « ad ædificationem fidei. » Quotiescumque ex sermone nostro aliquis proficit, et juxta opportunitatem loci, temporis et personæ ædificat audientes bonus, de ore nostro sermo processit. Quoties vero loquimur, aut non

édifient ceux qui les écoutent, une bonne parole est sortie de notre bouche. Au contraire, toutes les fois que nous parlons, sans tenir compte du temps, du lieu ou des personnes, la parole qui sort de notre bouche est mauvaise et ne peut qu'être pernicieuse pour ceux qui l'entendent. Disons donc attentivement ce que nous disons, car au jour du jugement, nous rendrons compte de toute parole oiseuse, *Matth.* XII. Et quand même nous ne blesserions personne, si nous n'édifions pas, nous subirons la peine réservée aux paroles mauvaises.

Et ne contristez point l'Esprit-Saint dont vous avez reçu le sceau pour le jour de la rédemption. » Il faut entendre cette tristesse de l'Esprit-Saint, comme nous entendons la colère, le sommeil de Dieu et les autres passions comme des comparaisons empruntées à la nature humaine. Ce n'est donc pas que l'Esprit-Saint puisse ressentir de la tristesse, ou que la divinité soit accessible à aucun trouble; mais notre manière de parler nous fait comprendre les dispositions de Dieu, qui s'attriste toutes les fois que nous péchons, et verse des larmes sur les pécheurs : C'est ainsi que notre Sauveur, durant sa vie mortelle a pleuré sur Jérusalem *Luc.* XIX, et qu'il déplore le sort de tout le genre humain en disant par la bouche du prophète : « Malheur à moi, ô mon âme, parce qu'on ne trouve plus de saint sur la terre; il n'est personne parmi les hommes qui redresse leurs voies, tous tendent des pièges pour verser le sang, » *Mich.* VII, 2, 3. Et lorsque dans le prophète Ézéchiel il énumère les œuvres de la ville autrefois sainte, il s'écrie : « Ils sont tous pour moi un sujet de trouble. » *Ezech.* XX. Or, nous avons reçu le sceau de l'Esprit-Saint, afin que notre esprit et notre âme soient marqués du sceau de Dieu, et que nous reproduisions cette image et cette ressemblance selon laquelle nous avons été créés. Ce sceau de l'Esprit-Saint, d'après la parole du Sauveur est imprimé par Dieu lui-même dans nos âmes. « Car Dieu le Père, dit-il, a mis sur lui son signe, » *Jean.* VI, 27. Tout homme donc qui par la foi qu'il a en Dieu, atteste qu'il est le vrai Dieu, est marqué par le Père du sceau de l'Esprit-Saint. Or, il est marqué de ce sceau afin qu'il le conserve et qu'il le représente au jour de la rédemption dans toute sa pureté, dans toute sa sincérité et sans aucune altération, et qu'il mérite ainsi d'être mis au nombre de ceux qui sont rachetés.

in tempore, aut importuno loco, aut non ut convenit audientibus, toties sermo malus procedit de ore nostro, ad destructionem eorum qui audiunt. Consideremus itaque quid loquamur, quia pro omni otioso verbo, reddituri sumus rationem in die judicii *Matth.* XII. Et etiam si non lædamus, non tamen ædificemus, mali verbi nobis luenda sit pœna.

« Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis in die redemptionis. » Mœror sancti Spiritus sic intelligendus, quomodo ira Dei et somnus, et cæteræ in humanam similitudinem passiones. Non quo contristetur Spiritus, et ullam perturbationem divinitas sentiat ; sed quo ex verbis nostris, Dei discamus affectus, quod mœreat quotiescumque peccamus, et defleat peccatores. Nam et Salvator in corpore constitutus, flevit Jerusalem *Luc.* XIX, et omne hominum genus in propheta deplorat, dicens : « Heu mihi, anima, quia periit revertens [Al. *reverens*] a terra. Et qui corrigat, inter homines non est, omnes in sanguine judicantur » *Mich.* VII. Et in Ezechiele opera quondam sanctæ civitatis enumerans, ait : « In omnibus istis contristabas me » *Ezech.* XX. Signati autem sumus Spiritu Dei sancto, ut et spiritus noster, et anima imprimantur signaculo Dei, et illam recipiamus imaginem et similitudinem ad quam in exordio conditi sumus. Hoc signaculum sancti Spiritus, juxta eloquium Salvatoris, Deo imprimente, signatur. « Hunc enim, » ait, « signavit Pater Deus » *Joan*, VI. 27. Signatur ergo a Patre, Spiritu sancto, omnis qui ex eo quod credidit Deo, signavit, quia verus est Deus. Qui idcirco signatur, ut servet signaculum et ostendat illud in die redemptionis, purum atque sincerum, et nulla ex parte mutilatum, et ob id numerari cum his valeat qui redempti sunt.



LIVRE TROISIÈME

Je me suis étendu suffisamment, ô Paule et Eustochium, sur le sujet de l'épître de saint Paul aux Éphésiens dans la préface du premier livre, et dans le cours de cette explication, toutes les fois que l'occasion s'est présentée, j'ai rappelé en peu de mots, il est vrai, que le saint Apôtre n'avait écrit à aucune autre Église dans un sens plus relevé, et révélé les mystères inconnus aux siècles qui ont précédé. Aujourd'hui que, fort du secours de vos prières et de celles de sainte Marcelle, j'entreprends le troisième et dernier livre sur cette épître, il me paraît juste de vous montrer que l'étymologie même du nom se rapporte au sens que j'ai exposé plus haut. Le mot Éphèse dans la langue latine signifie, *mon conseil dans elle*, ou *mon âme dans elle*. La volonté, le conseil et l'âme de Dieu sont dans celui qui peut dire : « Il m'a donné la connaissance de toutes choses, » *Eccl.* I, et *Jean.* V, et lorsque les secrets et les mystères de la sagesse de Dieu lui auront été révélés, il méritera que Dieu lui-même lui rende ce témoignage : « J'ai trouvé David de Bethléem, fils de Jessé ; c'est un homme selon mon cœur, qui agira selon toutes mes volontés, » *Act.* XIII, 22. C'est ce même homme que le Prophète Osée a en vue, lorsqu'il dit : « Où est le sage, et il comprendra ce que je dis ; l'homme prudent, et il pénétrera mes paroles, » *Osée* XIV, 10 ? Or, voulez-vous savoir la distance qui sépare le simple juste, de celui qui joint la sagesse à la justice, considérez la gloire qui attend chacun d'eux au jour de la résurrection des morts : « Plusieurs de ceux qui dorment dans la poussière de la terre s'éveilleront ; les uns pour la vie éternelle, et les autres pour l'opprobre et une honte qui n'aura point de fin. Or, ceux qui sont intelligents brilleront comme la splendeur du ciel, et un grand nombre de justes brilleront dans l'éternité comme les étoiles du firmament, » *Dan.* XII, 2. Les justes, dit-il, brilleront éternellement comme les étoiles du firmament, et ceux qui sont intelligents, c'est-à-dire qui ont la science des Écritures, brilleront comme la splendeur du ciel. Ce n'est pas, sans doute, que l'homme docte et savant ne soit aussi obligé d'être juste, mais le prophète nous apprend que le juste, s'il n'a en même temps la science, est aussi éloigné de l'homme juste et sage que la clarté des étoiles diffère de la splendeur du ciel. D'un autre côté, celui qui s'applique exclusivement à la méditation de la loi de Dieu, sans s'occuper de régler sa vie, et qui ne peut dire : « J'ai acquis l'intelligence par la pratique de vos préceptes, c'est

Satis abundeque, o Paula et Eustochium, de argumento Epistolæ Pauli ad Ephesios, in primi libri præfatione disserui ; et sparsim ubicumque occasio data est, licet breviter, ostendi quod beatus Apostolus ad nullam Ecclesiarum tam mystice scripserit et abscondita sæculis revelaverit sacramenta. Nunc ergo quoniam orationum vestrarum et sanctæ Marcellæ fultus auxilio, tertium, id est extremum, in eamdem Epistolam dicto librum, mihi justum videtur, ut nominis quoque ipsius etymologiam cum sensu quem supra exposui, congruere doceam. « Ephesus » in Latinam linguam interpretatur « voluntas, » sive « consilium meum in ea, » vel certe « anima mea in ea. » Voluntas et consilium, et anima Dei in eo est, qui potest dicere : « Ipse enim mihi dedit notitiam omnium » *Eccl.* I, *et* I *Joan.* V et, cum incerta occulta sapientiæ Dei, illi fuerint revelata, testimonium consequetur loquentis : « Inveni David de Bethleem filium Jesse, virum secundum cor meum, qui faciet [Al. *faciat*] omnes voluntates meas » *Act.* XIII, 22. Istiusmodi virum et Osee propheta significat, dicens : « Quis sapiens et intelliget [Al. *intelligit* et *agnoscit*] hæc, prudens et agnoscet ista » *Ose.* XIV, 10? Porro ut sciatis multam esse distantiam justi simplicis, justique sapientis, qualem in resurrectione mortuorum singuli gloriam consequantur attendite. « Et multi dormientium de limo terræ exsurgent : hi in vitam æternam et hi in opprobrium et confusionem æternam. Et intelligentes fulgebunt sicut splendor firmamenti, et ex justis multi sicut stellæ in æternum » *Dan.* XII, 2. Fulgebunt, inquit, justi sicut stellæ in æternum ; et intelligentes, id est, habentes scientiam Scripturarum, sicut splendor cœli. Non quo doctus vir justus quoque esse non debeat ; sed quo qui justus est, nisi fuerit eruditus, tam procul sit a sapiente justo, quam est stellarum fulgor a lumine firmamenti. Quod si quis meditatione tantum legis instructus, vitam suam negligit, neque audet dicere : « A man-

pour cela que j'ai haï toute voie d'iniquité, » *Ps.* CXVIII, 104, est semblable à un airain sonnant, à une cymbale retentissante, à un sel affadi qui sera jeté sur le fumier et foulé aux pieds, I *Cor.* XII, *Matth.* V, 13; *Luc.* XIV. Mais si l'on me donnait le choix entre les deux, (en mettant de côté celui qui réunit la sagesse et la justice), je préférerais l'ignorance du juste à la science de l'homme mauvais. Car à l'un est réservée une gloire moindre il est vrai, mais égale cependant à la clarté des étoiles, à l'autre, au contraire, des châtiments d'autant plus grands que sa science aura été plus grande. « Car les puissants seront puissamment tourmentés, » *Sag.* VI, 7. et : « Et le serviteur qui a connu la volonté de son maître, et qui ne l'a point exécutée sera frappé d'un grand nombre de coups, » *Luc.* XII, 47. Je suis entré dans ces détails, pour vous expliquer pourquoi l'âme, le conseil et la volonté de Dieu, se trouvent exprimés par le nom des Éphésiens qui, abandonnant les prestiges de la magie, ont transporté à l'amour de la vérité le zèle qu'ils avaient manifesté pour l'erreur; et leur salut coûta tant de peines et de sueur à saint Paul qu'il écrivait aux Corinthiens : « Que me sert (humainement parlant), d'avoir combattu contre les bêtes à Éphèse, si les morts ne ressuscitent point? » I *Cor.* XV, 32. Quelles sont ces bêtes? Sans doute celles dont le Psalmiste demandait d'être délivré en disant à Dieu : « Ne livrez pas aux bêtes l'âme qui confesse votre gloire, » *Ps.* LXXIII, 19, et dans un autre endroit : « Jette l'épouvante parmi les bêtes des roseaux, » *Ps.* LXVIII, 31. En effet, le diable notre ennemi, tourne autour de nous, comme un lion rugissant, I *Pier.* V, 8. Comme il voyait que la métropole de l'Asie était arrachée de ses serres et embrassait la doctrine prêchée par saint Paul; réunissant toutes les légions de ses satellites, il s'efforçait de l'écraser, et dans son orgueilleuse prétention, il voulait comme l'aigle placer son nid au-dessus de lui, *Isaï* XIV, *Prov.* IV. L'Apôtre pressentit ses desseins, et mettant tous ses soins à conserver son cœur, (car il n'ignorait pas les ruses du démon) il disait après la victoire sanglante qu'il avait remportée : « Nous ne voulons pas, mes frères, que vous ignoriez, touchant la tribulation qui nous est survenue en Asie, que le poids en a été excessif et au-dessus de nos forces, au point que nous étions las de vivre, » II *Cor.* I, 8. Cette épître est envoyée par Tychique, ce qui est en rapport avec les mystères qu'elle renferme. Le psaume neuvième à pour titre : « Pour les secrets du fils, car Tychique veut dire *qui se tait,* qui ne jette point les perles devant les pourceaux, ne donne point les choses saintes aux chiens, et peut dire à Dieu en toute confiance : « J'ai caché vos paroles dans mon cœur pour ne point vous offenser, » *Ps.* CXVIII, II.

datis tuis intellexi, propterea ad omnia mandata tua dirigebar » *Ps.* CXVIII, 10, iste quasi æramentum sonans, et cymbalum tinniens, et infatuatum sal, in stercore conculcandus est I *Cor.* XIII, *Marc.* IX, *et Luc.* XIV. Si autem detur optio singulorum (seposito eo qui habet sapientiam atque justitiam), magis ego velim rusticitatem justam, quam doctam malitiam. Quia in altero licet minor, tamen gloria est, stellarum esse lumini coæqualem : in altero juxta scientiæ profectum, majora supplicia sunt. « Potentes patientur tormenta » *Sap.* VI, 7; et : « Servus qui scierit voluntatem Domini sui, et non fecerit eam, vapulabit multis » *Luc.* XII, 47. Hæc idcirco, ut docerem quare animam et consilium, et voluntatem Dei, Ephesiorum vocabulum sonet; qui, artium magicarum præstigiis derelictis, erroris zelum ad veritatis studium transtulerunt. Ob quorum salutem tanto Paulus sudore pugnavit, ut ad Corinthios scriberet : « Si secundum hominem ad bestias pugnavi Ephesi, quid mihi prodest si mortui non resurgunt » I *Cor.* XV, 32? Quæ sunt istæ bestiæ? Nempe illæ de quibus Psalmista precatur dicens : « Ne tradas bestiis animam confitentem tibi » *Psal.* LXXIII, 13. Et in alio loco : « Increpa feras calami » *Psal.* LXVII, 31. Adversarius enim noster diabolus, tamquam leo rugiens circuit I *Petr.* V, 8. Qui cum cerneret principem Asiæ civitatem ad doctrinam Pauli de faucibus suis eripi, totis satellitum suorum agminibus congregatis, eum opprimere nitebatur, et improbe se extollens, volebat quasi aquila ponere super illum nidum suum *Isai.* XIV, *Prov.* IV. Quod Apostolus sentiens, et omni custodia servans cor suum (quippe qui ejus non ignoraret astutias), post victoriam quidem, sed non incruentam victoriam loquebatur : « Non enim volumus vos ignorare, fratres, de tribulatione nostra quæ facta est nobis in Asia; quoniam supra modum gravati sumus, supra virtutem, ita ut tæderet nos etiam vivere » II *Cor.* I, 8. Quod autem per Tychicum Epistola mittitur, valde ejusdem Epistolæ congruit sacramentis I *Thess.* IV. De quibus et noni psalmi titulus prænotatur, « pro arcanis filii. Tychicus » enim « silens » interpretatur : non projiciens margaritas ante porcos, nec dans sanctum canibus; et libere ad Deum loquens. « In corde meo abscondi eloquia tua, ut non peccem tibi » *Ps.* CXVIII, 11.

« Que toute amertume, toute colère, tout emportement, toute clameur et tout blasphème soient bannis du milieu de vous, avec toute malice. » L'amertume est opposée à la douceur, ce qui fait dire dans le langage ordinaire, les amers et les doux. C'est de cette amertume que Jérémie veut parler quand il dit : « Et votre amertume est montée sur moi, » *Jerem.* xv, 17. La fureur est une colère qui commence et une indignation qui bouillonne dans l'âme. La colère (dont l'amertume et la fureur sont des espèces) alors que la fureur est calmée désire se venger, et veut punir celui qu'elle croit avoir cherché à lui nuire. Quoique bien souvent ces mouvements de l'âme soient appliqués à Dieu comme dans ces paroles : « Seigneur, ne me reprenez point dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère, » *Ps.* vi, 1, elles n'ont rien de semblable à ces troubles de l'âme que nous ressentons, car en Dieu tout est modéré et suivant l'ordre, et nous sommes obligés d'exprimer dans notre langage le châtiment dont il frappe les pécheurs. Pour nous, au contraire, sommes-nous en colère, notre âme est aussitôt dans le trouble, et emportés par la fureur, nous cessons d'être maîtres de nous-mêmes. Il faut donc éloigner de notre âme toute amertume, toute fureur, toute colère. Car c'est inutilement qu'à ces paroles de l'Évangile : « Quiconque se mettra en colère contre son frère sans raison, sera condamné par le jugement, » *Matth.* v, 22, on a ajouté sans raison, puisqu'il nous est défendu de nous mettre en colère même avec raison, aux termes si clairs de l'Apôtre : « Que toute amertume, toute colère, tout emportement soit bannis du milieu de vous, » et du Psalmiste, qui dans le psaume trente-sixième défend toute commotion de l'âme par ces paroles : « Réprimez votre colère et contenez votre fureur. » Car si la colère désire la vengeance, si toute vengeance tend à rendre le mal à celui dont elle croit avoir été offensée, et si le chrétien de son côté ne doit point rendre le mal pour le mal, mais vaincre le mal par le bien, I *Pier.* iii, et *Rom.* xii, 19, puisqu'il est écrit : « C'est à moi qu'appartient la vengeance, et je la rendrai, dit le Seigneur, » *Deut.* xxxii, 35, tout homme qui se met en colère pèche, » *Jacq.* i, 20. Après l'amertume, la fureur et la colère, l'Apôtre nous défend avec raison toute clameur et tout blasphème. Celui en effet qui se laisse une fois dominer par la fureur, en vient nécessairement à éclater en cris, en frémissements confus, emporté en tout sens comme la feuille par le vent, et à s'écrier : ô iniquité qui règne partout! ô jugements de Dieu marqués au coin de l'injustice! et autres choses qui sortent de la bouche de ceux qui, par l'excès de leur indignation, ont perdu comme l'usage de la raison. Quant au blasphème, il n'y a pas seulement

« Omnis amaritudo, et furor, et ira, et clamor, et blasphemia auferatur a vobis cum omni malitia. » Amaritudo contraria est dulcedini, unde amari vulgo appellantur, et dulces. De qua et Jeremias loquitur, dicens : « Et amaritudo tua ascendit super me » *Jerem.* xv, 17. Furor vero incipiens ira est, et fervescens in animo indignatio. Ira autem est (cujus amaritudo et furor species sunt) quæ furore restincto desiderat ultionem, et eum quem nocuisse putat, vult lædere. Quæ quidem licet in Deo sæpe dicantur, secundum illud : « Domine, ne in furore tuo arguas me, neque in ira tua corripias me » *Ps.* vi, 1, non sunt perturbationes animi computandæ sicut in nobis, quia in illo moderata et ordinata sunt omnia, et pœna qua peccatores corriguntur, nostris vocibus appellatur. Nos vero si irascimur, perturbamur, et, furore rapti, nostri esse desinimus. Unde a nobis omnis amaritudo, et furor, et ira penitus auferenda sunt. Nam ad illud Evangelii : « Quicumque irascitur fratri suo sine causa, reus erit judicio » *Matth.* v, 12, frustra est additum, « sine causa, » quia nec cum causa nobis irasci conceditur, manifestissime Apostolo nunc dicente : « Amaritudo, et furor et ira tollatur a vobis : » Et tricesimo sexto psalmo universam commotionem animi generaliter auferente : « Quiesce ab ira, et dimitte furorem. » Si enim ira desiderat ultionem, omnis autem ultio rependere cupit ei malum a quo se læsam putat, et Christianus non debet malum pro malo reddere, sed vincere in bono malum I *Petr.* iii, *et Rom.* xii, 19. Et : « Mihi vindictam, et ego retribuam, dicit Dominus » *Deut.* xxxii, 35 ; omnis qui irascitur, peccat : « Ira quippe viri justitiam Dei non operatur » *Jacob.* i, 20. Post amaritudinem, furorem et iram, recte clamor quoque et blasphemia prohibentur in nobis. Quia qui semel fuerit furore superatus, necesse est ut prosiliat in clamorem, et turbide fremens, huc atque illuc in modum folii ventiletur, et dicat : O rerum iniquitas! o, injusta judicia Dei! et cætera quæ solent loqui, qui per indignationis furorem mentis judicium perdiderunt. Porro blasphemia non solum aperta est, et de ira nascitur, sed et absque ira, sedata mente, profertur, si aut de mundi istius quispiam gubernatione causetur, et dicat : Illud sic esse

que celui qui se produit ouvertement et qui naît de la colère, il y a le blasphème que l'on profère à froid sans colère, et dans le calme de l'esprit. Je suppose par exemple, qu'en parlant du gouvernement du monde, quelqu'un vienne à dire : Telle chose n'aurait pas du être, telle chose au contraire devait se faire. Supposons encore qu'un chrétien, élevé en dignité dans l'Église et qui croit en Dieu, commette des erreurs dans des vérités dogmatiques qu'il n'est pas permis d'ignorer, qu'il ait sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit des opinions contraires à la vérité, qu'il ne croie point la résurrection telle que l'enseignent les Écritures; ou bien que, portant envie à la sagesse d'autrui, il impute de mauvais sentiments à celui qui tient à la foi catholique, ou qu'au contraire, sensible à la flatterie dont il est l'objet, il affirme qu'un hérétique est un bon catholique, cet homme appelle doux ce qui est amer et amer ce qui est doux. Il faut donc nous appliquer avec toute l'ardeur possible à la lecture de la sainte Écriture, et méditer nuit et jour la loi du Seigneur, afin que, comme des banquiers éprouvés, nous sachions distinguer la pièce de monnaie qui est vraie de celle qui est fausse. Or, bannissons du milieu de nous toute amertume, toute fureur, toute colère, toute clameur, tout blasphème, ainsi que toute malice; et par malice, il faut entendre ou ce qui est contraire à la vertu et que nous appelons le vice, ou la malignité et la méchanceté qui met à son service les subterfuges et la fourberie.

CHAPITRE V.

« Soyez donc bons les uns envers les autres, miséricordieux, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu lui-même vous a pardonnés en Jésus-Christ. » Nous avons dit plus haut qu'à l'amertume était opposée la douceur, à laquelle l'Apôtre donne maintenant un autre nom, celui de χρηστότητα, qui signifie *suavité* plutôt que *bénignité*. Il nous recommande donc qu'après avoir condamné toute amertume, toute fureur, toute colère, toute clameur, tout blasphème, tout mouvement qui porte le trouble dans l'âme, et une certaine austérité du visage, nous soyons cléments et doux, que nous invitions les hommes à notre intimité, que nul ne craigne d'approcher de nous, or cette intimité a surtout pour principe la miséricorde. Et en faisant du bien aux autres, nous ne cessons pas d'avoir nous-mêmes ce que nous leur avons donné, car saint Paul ajoute : « Vous pardonnant mutuellement. » En effet, le bien que l'on fait à un autre, est plus profitable à celui qui l'a fait, qu'à celui qui en est l'objet. Celui qui a compassion du pauvre sera rassasié, et celui qui lui donne, prête avec usure à Dieu. On peut encore donner cette explication : que si nous sommes pleins de douceur et de miséricorde, et que, renonçant à ces

non debuit, hoc vero esse sic debuit; aut certe in Ecclesia constitutus, et credens in Deum, labatur in dogmatibus quæ ignorare non licitum est; aliter de Patre, et Filio, et Spiritu sancto sentiens, quam rei ipsius veritas habet; non ita credens in resurrectione mortuorum, ut Scripturæ docent; vel certe alienæ invidens sapientiæ, eum male sentire commemoret, qui catholicæ fidei est, et rursum hæreticum pro adulatione qua sibi obsequitur, catholicum esse contestans; qui dicit dulce amarum, et amarum dulce. Unde omni studio legendæ nobis Scripturæ sunt, et in lege Domini meditandum die ac nocte; ut probati trapezitæ, sciamus quis nummus probus sit, quis adulter. Porro amaritudinem, furorem, iram, clamorem, atque blasphemiam sic tollamus a nobis, ut cum omni malitia auferantur. « Malitia » autem vel contraria virtuti intelligenda est, quam alio nomine « vitium » nominamus; vel « malignitas, » et « nequitia, » quæ in tergiversatione et calliditate sentitur.

CAPUT V.

« Estote autem invicem benigni, misericordes; donantes vobismetipsis, sicut et Deus in Christo donavit vobis. » Supra amaritudini contrariam dulcedinem dixeramus, quam nunc Apostolus alio verbo χρηστότητα, id est, « suavitatem » magis, quam « benignitatem » vocavit, præcipiens, ut omni amaritudine, et furore, ira, clamore, et blasphemia, et motu turbido, cum quadam frontis austeritate damnatis, clementes simus, et blandi; et ad familiaritatem nostram ultro homines invitemus, ut nullus ad nos formidet accedere; quæ familiaritas maxime ex misericordia comparatur. Nec statim præstantes aliis, ipsi quod dedimus, habere desistimus; sequitur enim : « Donantes vobismetipsis; » quia quod bene in alium fit, magis ei reponitur qui præstitit, quam cui datum est. Qui miseretur pauperis, ipse saturabitur; et qui dat ei, Deo fenerat. Vel certe ita accipiendum, quod in eo quod suaves et

mouvements déréglés qui nous troublaient et nous inquiétaient, nous passions à la pratique de la douceur et de la tempérance, c'est un don, une grâce que Dieu nous fait de devenir bons de mauvais que nous étions, et nous nous donnons à nous-mêmes cette grâce que Dieu le Père nous a faite en Jésus-Christ. En effet, si nous renonçons aux vices pour pratiquer les vertus; comme toutes les vertus, la sagesse, la vérité, la justice, la douceur et les autres bien comprises se rapportent à Jésus-Christ, lorsque nous possédons ces vertus, nous les acquérons aussi par nos propres efforts, et nous nous donnons à nous-mêmes ces vertus que Dieu nous a données en Jésus-Christ. D'autres expliquent simplement ces paroles : « Vous donnant à vous-mêmes » c'est-à-dire que comme suite à ce qu'il vient de dire : « Soyez bons envers les autres, » il ajoute maintenant : « Vous donnant à vous-mêmes, » comme s'il y avait : « Vous donnant mutuellement, » de même que Dieu nous a pardonné en Jesus-Christ nos péches, nous devons nous-mêmes pardonner à ceux qui nous ont offensés. Et comme preuve que le pardon des fautes est souvent appelé dans les Écritures une donation, on cite l'exemple rapporté par saint Luc, de deux débiteurs qui devaient à leur créancier l'un cinq cents, l'autre cinquante deniers *Luc.* VII, et auxquels il remit toute leur dette, et à la question du Sauveur celui qu'il avait interrogé répond que le débiteur à qui on a plus remis doit avoir une plus grande affection. Nous disons aussi dans l'oraison dominicale : « Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, » *Matth.* VI, 12. Or, le Père nous a pardonné en Jésus-Christ, non pas comme étant en dehors de lui, mais comme habitant en lui-même, parce que le Père est dans le Fils, et le Fils dans le Père. Et celui en qui l'on pardonne, n'est pas pour cela inférieur à celui qui pardonne en lui-même, puisque l'Apôtre dit : « Si je vous ai moi-même pardonné en quelque chose, c'est dans la personne du Christ et de Dieu, » II *Cor.* II, 10.

« Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés. » Celui qui comprend dans quel sens il a été dit : « Soyez parfaits, comme votre Père céleste est parfait, » *Matth.* V, 48, comprendra aussi comment on doit entendre ces paroles : « Soyez les imitateurs de Dieu. » Saint Paul écrivant aux Corinthiens, leur dit aussi : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis de Jésus-Christ, » I. *Cor.* XI, 1. Ils ne pouvaient pas en effet, devenir tout d'un coup imitateurs de Jésus-Christ; c'était beaucoup pour eux s'ils pouvaient être les imitateurs de celui qui imitait le Sauveur. Mais, aux Éphésiens auxquels il avait déjà enseigné de si grands mystères, il ne dit pas : Soyez mes imitateurs, ni les imitateurs du Christ, mais soyez les

misericordes sumus, et perturbationibus quæ nos inquietabant relictis, ad mansuetudinem, temperantiamque transivimus, ipsis nobis datum sit et donatum, dum de malis in bonos vertimur, et hæc ipsa donamus nobis, quæ Deus Pater donavit in Christo. Si enim, omissis vitiis, virtutes sequimur; omnes autem virtutes, sapientia, veritas, justitia, mansuetudo, et cætera ad Christum intellecta referuntur; cum has virtutes habuerimus, ipsas nobis etiam nostro studio comparamus, et habere nos facimus, quas Deus nobis donavit in Christo. Alius vero hoc quod ait : « donantes vobismetipsis, » simpliciter accipiet, ut quomodo supra dicitur : « Estote autem invicem suaves, » et sic nunc dicatur, « donantes vobismetipsis; » pro eo quod est, donantes vobis invicem : ut quomodo Deus nobis in Christo nostra peccata donavit, sic etiam nos eis qui in nos peccaverint, dimittamus. Et ad probandum quod dimissio peccatorum in Scripturis donatio nuncupetur, illud sumet exemplum quod in Luca scribitur, ubi uni creditori alius debebat quingentos denarios, et alius quinquaginta *Luc.* VII, quos utrisque concesserit, et ad interrogationem Salvatoris ille qui interrogatus fuerat, responderit, majorem gratiam illum habere cui plus donatum sit. Dicitur et in Oratione Dominica : « Dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris » *Matt.* VI, 12. Deus autem nobis donavit in Christo, non extra positus, sed habitans in eo, quia Pater in Filio, et Filius in Patre. Nec statim ille in quo donatur, minor est ab eo qui in se donat; quia et Apostolus dicit : « Et ego si quid donavi vobis, in facie Christi et Dei » II *Cor.* II, 10.

« Estote ergo imitatores Dei, sicut filii charissimi. » Qui intelligit quomodo dictum sit : « Estote perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est » *Matt.* V, 48, iste sciet quomodo et nunc dicatur : « Estote imitatores Dei » I *Cor.* IV, 16. Et Corinthiis quidem scribens ait : « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi » I *Cor.* XI, 1. Non enim poterant statim imitatores Christi fieri; sed grande illis erat, si imitatores possent imitatoris existere. Ephesiis vero quasi his quos jam mysteria tanta docuerat, non ait : imitatores mei estote, nec, imitatores Christi; sed, imitatores Dei. Non quod minus

imitateurs de Dieu. Ce n'est pas que ce soit une tâche moindre d'imiter le Christ que d'imiter Dieu, (car le Christ est Dieu,) mais autre chose est de l'imiter comme homme, autre chose de l'imiter dans sa nature divine. Car, bien que nous ayons connu auparavant Jésus-Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus ainsi. Le Sauveur voulant nous montrer lui-même l'humilité de l'économie divine de son incarnation dit : « Tout ce que le Fils voit faire au Père, il le fait pareillement, » *Jean*. v. 19. Ces paroles ne signifient pas que le Père a fait un autre ciel et une autre terre, et qu'à leur ressemblance, un autre ciel, une autre terre, d'autres éléments ont été faits par le Christ, mais que tout ce que fait le Père, le Fils le fait pareillement. Or, l'Apôtre nous a enseigné plus haut en quoi nous pouvons devenir semblables à Dieu, lorsqu'il nous a dit : « Vous pardonnant mutuellement, comme Dieu lui-même vous a pardonné en Jésus-Christ. » Car je ne pense pas que l'homme puisse imiter Dieu dans les autres œuvres qu'il a faites, mais à l'exemple de cette clémence qui lui fait répandre la pluie sur les bons et les mauvais avec d'autres faveurs, ainsi devons-nous répandre les effets de notre bonté sur tous les hommes. Lorsque nous aurons accompli ce devoir, nous serons les enfants bien-aimés, ou de saint Paul lui-même, ou ce qui me paraît plus vraisemblable, de Dieu lui-même.

« Et marchez dans l'amour, comme le Christ nous a aimés et s'est livré lui-même pour nous en s'offrant à Dieu comme une victime d'agréable odeur. » Celui qui pour le salut de ses frères combat contre le péché jusqu'au sang, jusqu'à donner sa vie pour eux, celui-là marche dans la chasteté, et imite Jésus-Christ qui nous a tant aimés, qu'il a souffert le supplice de la croix pour le salut de tous les hommes. De même en effet, qu'il s'est livré pour nous, ainsi le chrétien qui fait le sacrifice volontaire de sa vie pour ses frères, deviendra l'imitateur de celui qui s'est offert à son Père comme une oblation, comme une victime d'agréable odeur, et il deviendra lui-même cette oblation, cette hostie faisant monter jusqu'à Dieu une odeur de suavité.

« Que la fornication et toute impureté, ou l'avarice ne soient pas même nommées parmi vous, comme il convient à des saints; qu'on n'y entende ni parole deshonnête, ni futilité, ni bouffonnerie, ce qui ne convient point à votre état, mais plutôt des actions de grâces. » Si un philosophe cynique ne s'était rencontré pour enseigner qu'on ne devait point s'interdire à l'occasion toute sensation charnelle, toute pollution venant d'un frottement ou d'un attouchement quelconque, et si quelques sages du siècle n'avaient donné leur approbation à cette hérésie honteuse et infâme, jamais le saint Apôtre, écrivant aux

sit imitatorem Christi esse, quam Dei. (Deus quippe Christus est, sed quod aliud sit secundum hominem imitari, aliud secundum Deum. Nam etsi Christum secundum carnem antea noveramus; nunc jam nequaquam eum novimus secundum carnem. Loquitur et ipse Salvator, humilitatem dispensationis ostendens : « Quæcumque viderit Patrem facientem, hæc eadem Filius facit similiter *Joan*. v, 19. Non quo aliud cœlum et aliam terram Pater fecerit, et ad similitudinem eorum, aliud cœlum et alia terra, et elementa a Christo facta sint cætera; sed quo quæcumque operetur Pater, hæc eadem et Filius operetur. In quo autem similes Deo possumus fieri, supra testatus est, dicens : « Donantes vobis, sicut et Deus in Christo donavit vobis. » Non enim puto quod in cæteris quoque quæcumque Deus fecit, homo Deum possit imitari; sed verbi causa, ut quomodo ille clemens est, et pluit super bonos et malos, et reliqua; sic etiam nos bonitatem nostram super omnes homines effundamus. Quod cum fecerimus, erimus filii [*Al.* sicut filii] dilecti, sive ipsius Pauli, sive, quod melius puto, Dei.

« Et ambulate in charitate, sicut et Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis oblationem, et hostiam Deo in odorem suavitatis. » Qui pro aliorum salute usque ad sanguinem contra peccatum dimicat, ita ut et animam suam tradat pro eis, iste ambulat in charitate, imitans Christum, qui nos in tantum dilexit, ut crucem pro salute omnium sustineret. Quomodo enim ille se tradidit pro nobis, sic et iste pro quibus potest libenter occumbens, imitabitur eum qui oblationem et hostiam in odorem suavitatis se Patri tradidit, et fiet etiam ipse oblatio et hostia Dei in odorem suavitatis.

« Fornicatio autem et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos; et turpitudo, et stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinent; sed magis actio gratiarum. » Nisi philosophorum quidam Cynicus extitisset, qui doceret omnem titillationem carnis, et fluxum seminis ex qualicumque attritu tactuque venientem, in tempore non vitandum, et nonnulli sapientes sæculi in hanc turpem et erubescendam hæresim consensissent, numquam

Éphésiens, n'aurait joint à la fornication toute impureté, et à l'impureté l'avarice, non pas celle qui nous fait désirer d'amasser de l'argent, mais celle dont nous avons parlé plus haut : « Et que personne n'opprime, qu'aucun avare ne trompe en cela son frère » I. *Thessal.* IV, 6. C'est une espèce d'avarice qui, n'étant jamais rassasiée, jamais assouvie, se jette dans tous les genres de turpitudes et de désordres. « Comme il convient à des saints. » Donc on ne peut donner le nom de saint à celui qui en dehors de la fornication, se laisse entraîner au plaisir coupable de l'impureté quelle qu'elle soit, et de ce qu'on peut appeler l'avarice insatiable des voluptés. Si quelqu'un pense que l'avarice ne doit pas être prise dans le sens que nous venons de donner, qu'il nous dise pourquoi l'Apôtre donne une place tout à fait extraordinaire à l'avarice au milieu de la fornication, de l'impureté, de la turpitude, des folles paroles, de la bouffonnerie. Or, par folles paroles ou futilités, je n'entends pas seulement le langage de ceux qui racontent des choses indécentes pour exciter le rire, et qui simulent la sottise pour tromper plus facilement ceux à qui ils veulent plaire, mais encore les discours de ces sages du siècle qui, disputant sur les choses physiques, prétendent avoir compris les grains de sable des rivages de la mer, les gouttes d'eau de l'Océan et les vastes espaces des cieux. On rencontre aussi ces folles paroles dans l'Église, dans celui par exemple qui, trompé par les paroles d'Isaïe qu'il ne comprend pas, s'imagine que le ciel est courbé en forme de voûte, qu'il y a dans le ciel un trône sur lequel Dieu est assis, et que semblable à un empereur, à un juge, il voit les anges rangés autour de lui prêts à obéir à ses ordres et auxquels il assigne divers offices, *Isai.* v. Mais comme après les folles paroles, saint Paul place les bouffonneries, il vaut mieux voir dans ces folles paroles des fables ou l'absurdité se mêle à l'ineptie. Or, on peut établir cette différence entre les folles paroles et la bouffonnerie, que les folles paroles n'ont rien de raisonnable et de digne du cœur de l'homme, tandis que la bouffonnerie peut sortir d'un esprit intelligent qui cherche à dessein certaines expressions polies ou grossières, obscènes ou facétieuses que nous pouvons appeler d'un autre terme, des plaisanteries propres à faire rire ceux qui les entendent. Or, les saints doivent éviter soigneusement toutes ces choses; la tristesse et les larmes, voilà ce qui leur convient beaucoup mieux selon ces paroles du Seigneur à ses disciples que nous lisons dans l'Évangile en langue hébraïque : « Ne vous livrez jamais à la joie, que lorsque vous verrez votre frère dans la charité. » Jusqu'ici, tout est conforme au sujet, tout s'enchaîne et suit un ordre rigoureux. Mais les paroles qui suivent

sanctus Apostolus scribens ad Ephesios, ad fornicationem etiam omnem immunditiam copulasset, et ad immunditiam junxisset avaritiam ; non hanc qua pecuniam cupimus congregare, sed illam de qua supra diximus : « ne supergrediatur, et avarus fraudet in negotio fratrem suum. » Quod scilicet insatiabilis et inexpletus, per omnia turpitudinum genera, lasciviæque discurrat. « Sicut decet, » inquit, « sanctos. » Ex quo sanctus non potest appellari, quicumque extra fornicationem in aliqua immunditia et avaritia voluptatum, quæ se delectaverint, invenitur. Si quis autem arbitratur avaritiam non in illo sensu accipiendam esse quo diximus, reddat causas, quare inter fornicationem, et immunditiam, et turpitudinem, et stultiloquium, et scurrilitatem, mediam avaritiam extraordinarie posuerit. Porro stultiloquium esse existimo non solum eorum qui aliquá narrant turpia, ut risum moveant, et fatuitate simulata magis illudant eis, quibus placere desiderant; sed etiam eorum qui sapientes sæculi putantur, et de rebus physicis disputantes, dicunt se arenas littorum, guttas Oceani, et cœlorum spatium, terræque punctum liquido comprehendisse. Est et in Ecclesia stultiloquium. Si quis cœlum putet fornicis more curvatum, Isaiæ, quem non intelligit, sermone deceptus ; solium quoque in cœlis positum, et super eo sedere Deum, et in ritum imperatoris et judicis, angelos stare in circuitu, qui verbis jubentis obtemperent, et in diversa mittantur officia *Isai.* VI. Sed quia sequitur stultiloquium scurrilitas : magis stultiloquium ad fatuas et ineptas fabulas transferendum. Inter stultiloquium autem et scurrilitatem hoc interest, quod stultiloquium nihil in se sapiens et corde hominis dignum habet. Scurrilitas vero de prudenti mente descendit, et consulto appetit quædam vel urbana verba, vel rustica, vel turpia, vel faceta, quam nos jocularitatem alio verbo possumus appellare, ut risum moveat audientibus. Verum et hæc a sanctis viris penitus propellenda, quibus magis convenit flere atque lugere, ut in Hebraico quoque Evangelio legimus, Dominum ad discipulos loquentem : « Et numquam, » inquit, « læti sitis, nisi cum fratrem vestrum videritis in charitate. » Videtur hucusque nihil extra propositum et extra consequentiam, textumque ordinis intulisse. Ve-

et qui terminent cette proposition : « mais plutôt des actions de grâces » donnent lieu de demander ce que vient faire l'action de grâces après que l'Apôtre vient de défendre la fornication, l'impureté, la dissolution, les turpitudes, les folles paroles et la bouffonnerie. Car s'il avait à parler d'une vertu quelconque, il devait dire : mais plutôt la vérité, la justice, la charité. Mais il n'y aurait pas eu plus de suite et d'enchaînement que dans le premier cas, et il serait difficile de rattacher ces dernières paroles à ce qui précède. Il est donc probable que l'action de grâces dont il est ici question n'est pas celle par laquelle nous rendons grâces à Dieu, mais celle qui nous mérite de la part des hommes, le nom d'agréables, de gracieux, de spirituels et d'ingénieux. La futilité et la bouffonnerie ne conviennent point à un chrétien, mais il est bon que ses discours soient assaisonnés de sel et qu'il soit agréable à ceux qui l'écoutent. Et comme ce n'est pas l'usage, si ce n'est parmi les savants dans la langue grecque d'employer le mot εὐχαριστίαν autrement que pour exprimer l'Eucharistie; et dans le sens d'être gracieux et de rendre grâces, l'Apôtre, je pense, hébreu de naissance, s'est servi d'un mot connu, et a voulu exprimer sa pensée sous une autre expression; d'autant plus que les hébreux expriment par un seul mot, être gracieux, et rendre grâces. Aussi je crois que c'est dans ce sens qu'il est écrit dans les proverbes : γυνὴ εὐχάριστος ἐγείρει ανδρι δόξαν, la femme pleine de grâce attire de la gloire à son mari *Prov.* XI, 16, *grata* au lieu de *gratiosa*. Nous paraîtrions faire violence à l'Écriture, en traduisant hardiment la femme qui rend grâce, par la femme gracieuse, si les autres éditions n'étaient favorables à ce sentiment. En effet, Aquila, Théodotion et Symmaque ont ainsi traduit γυνὴ χάριτος, c'est-à-dire, une femme qui a de la grâce et non εὐχάριστος, qui a rapport à l'action de grâces.

Car sachez qu'aucun fornicateur, ou impudique, ou avare, ce qui est une idolâtrie, n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu. » Remarquez qu'après avoir défendu plus haut six espèces de vices, saint Paul n'en nomme ici que trois, la fornication, l'impureté, l'avarice, qui rendent indignes, ceux qui en sont coupables, de l'héritage dans le royaume de Jésus-Christ et de Dieu. Car si les futilités et les bouffonneries rendaient indignes du royaume de Dieu, comme les trois vices qu'il vient d'énumérer, la sentence paraîtrait cruelle, elle serait sans indulgence pour la fragilité humaine, en nous condamnant même pour des paroles de plaisanteries. « Car celui qui ne pèche point en paroles est parfait » *Jacq.* III. 2. En

rum hoc quod sequitur, et in fine positum est : « Sed magis gratiarum actio, » quærat aliquis, et dicat quid sibi velit post fornicationem prohibitam, et immunditiam, et lasciviam, et turpitudinem, et stultiloquium, et scurrilitatem, actio gratiarum. Si enim semel ei liberum fuit ponere quamcumque virtutem, potuit dicere, sed magis justitia, veritas, dilectio. Quomodo autem hoc inconsequens est : ita etiam illa inconsequentia esse potuissent, et eadem licentia ordinem non haberent. Forsitan igitur gratiarum actio in hoc loco non ista est nominata ; juxta quam gratias agimus Deo, sed juxta quam grati sive gratiosi, et falsi apud homines appellamur. Stultiloquium enim et scurram non decet esse Christianum. Decet autem sermonem ejus sale esse conditum, ut gratiam apud audientes habeat. Et quia non est consuetudinis, nisi inter doctos quosque apud Græcos εὐχαριστίαν, ad distinctionem Eucharistiæ dicere, hoc est, gratiosum esse, et agere gratias ; propterea puto Apostolum quasi Hebræum ex Hebræis, verbo usum esse vulgato, et sensum suum alterius significatione verbi explicare voluisse; maxime cum apud Hebræos gratiosus et gratias agens, uno, ut aiunt, sermone dicatur. Unde et in Proverbiis puto ita scriptum : γυνὴ εὐχάριστος ἐγείρει ἀνδρὶ δόξαν, « mulier grata suscitat viro gloriam » *Prov.* XI, 16, pro eo quod est, « gratiosa; » videremur vim facere Scripturæ, et gratias agentem mulierem, pro gratiosa audacter accipere, nisi et cæteræ editiones nostræ opinioni congruerent. Aquila enim et Theodotio, et Symmachus ita posuerunt, γυνὴ χάριτος, id est, mulier gratiosa, » et non εὐχάριστος, quod ad actionem pertinet gratiarum.

« Hoc autem scitote, quia omnis fornicator aut immundus, aut avarus, quod est idolis serviens, non habet hæreditatem in regno Christi et Dei. » Notandum quod sex vitiis supra prohibitis, fornicatione, immunditia, avaritia, turpitudine, stultiloquio, scurrilitate, nunc tantum tria posuerit, fornicationem, immunditiam, avaritiam; quibus qui fuerit obnoxius, hæreditatem in regno Christi et Dei habere non possit. Si enim ita stultiloquus et scurra alieni essent a regno Dei, quomodo tres quos specialiter separavit, videretur sententia esse crudelis, non ignoscere imbecillitati fragilitatis humanæ; cum etiam per jocum nos dicta damnarent. « Qui enim in

parlant de la sorte, nous ne prétendons point autoriser les futilités et les bouffonneries parce qu'elles n'excluent pas du royaume des cieux. Mais nous disons que de même que chez le Père il y a diverses demeures, et qu'une étoile diffère d'une étoile en clarté *Jean* XIV, I. *Cor.* XV; il en est de même de la résurrection des morts. Ainsi un chrétien n'est coupable ni de fornication, ni d'impureté, ni de débauche; cependant s'il se permet des futilités et des bouffonneries, il n'aura pas dans le ciel la place qu'il aurait eue, s'il avait été affranchi de ces vices. On me dira, soit, les folles paroles et les bouffonneries n'ont pas le même caractère de gravité que la fornication, l'impureté et l'avarice; l'Apôtre n'aurait-il pas dû au moins joindre la turpitude aux trois vices qu'il vient d'énumérer? Nous répondons que par turpitude il faut entendre ici une pensée secrète, lorsque les premières flammes de la passion se font sentir à nous, et que notre cœur est comme embrasé par le feu des sensations de la chair, et que cependant nous étouffons ce feu à l'aide du jugement de la raison et de la crainte de Dieu. Disons enfin que l'Apôtre s'était déjà borné à énumérer plus haut trois sortes de vices, sans y joindre la turpitude en disant : « Que la fornication ou l'impureté ou toute avarice ne soient même pas nommées parmi vous. » Et immédiatement après il met la turpitude avec les folles paroles et les bouffonneries. Or, pas plus que les folles paroles et les bouffonneries, la turpitude n'exclut éternellement du royaume des cieux. Or, comme dans ce qui précède, en citant ces paroles d'une autre épître : « Que personne n'opprime en cela son frère, et qu'aucun ne le trompe dans l'avarice, » I. *Thess.* IV, 6, nous avions dit que l'avarice signifiait l'adultère, nous demandons si ce que dit ici l'Apôtre, « ou l'avare, ce qui est une idolâtrie, » doit s'entendre dans le sens que nous venons d'indiquer, ou bien selon l'interprétation commune. Nous trouvons dans beaucoup d'endroits des prophètes, que l'idolâtrie est appelée une fornication : « Ils commettaient la fornication avec leurs idoles; » et encore : « l'esprit de fornication les a déçus, » *Osée.* IV. On peut donc entendre la fornication dans le sens d'idolâtrie. Mais si l'on est convenu d'appeler avare celui qui amasse de l'argent n'importe comment, qui désire faire fortune par tous les moyens bons et mauvais, qui met toute sa joie à voir ses coffres pleins, on peut dire aussi de cet homme que c'est un idolâtre, parce qu'il adore l'image empreinte sur la pièce d'or, et qu'il vénère les idoles qui s'y trouvent gravées : De même en effet que pour les intempérants leur dieu c'est leur ventre, ainsi peut-on dire dans un sens très juste que l'argent est le dieu des avares, d'autant plus que dans un autre endroit l'Apôtre appelle l'avarice une véritable idolâtrie. Mais

sermone non labitur perfectus est » *Jacob.* III, 2. Neque vero ista dicentes, locum stultiloquio et scurrilitati damus, dum non excluduntur a regno, sed quomodo apud Patrem diversæ sunt mansiones, et stella a stella differt in gloria *Joan.* XIV; I *Cor.* XV; sic et resurrectio mortuorum; quamvis aliquis a fornicatione, immunditia, atque lascivia alienus sit; tamen si stultiloquus et scurra fuerit, non tenebit eum locum quem possessurus erat, si hæc vitia non haberet. Respondeat quis : Esto stultiloquium et scurrilitas non eumdem habeat reatum, quem fornicatio, immunditia et avaritia; numquid non et turpitudinem cum tribus superioribus debuit nominare? Ad quod dicendum, turpitudinem hic significare absconditam cogitationem, cum inflammatur sensus noster ad libidinem, et carnis titillationibus anima ignita succenditur, et nihilominus Dei timore et mentis judicio refrenatur. Denique etiam supra absque turpitudine, tria pariter appellavit, dicens : « Fornicatio autem et omnis immunditia et avaritia, nec nominetur in vobis; et deinceps turpitudo cum stultiloquio et scurrilitate numerata est. Et quomodo stultiloquium et scurrilitas; sic et ista turpitudo non perdit, nec in perpetuum excludit a regno. Quia vero in superioribus ex eo quod alibi legeramus : « Ne supergrediatur, et avarus fraudet in negotio fratrem suum » I *Thess.* IV, 6, dixeramus avaritiam pro adulterio positam; quærimus id quod nunc dicitur, « aut avarus, quod est idolis serviens, » utrum cum illa, an cum vulgata interpretatione consentiat. Invenimus in locis plurimis prophetarum idolatriam, fornicationem appellatam. « Fornicabantur, » inquit, « post idola sua » *Ose.* IV, 12. Et : « spiritu fornicationis seducti sunt. » Potest itaque fornicatio et super idololatria intelligi. Sin vero avarus ille accipitur, qui pecuniam utcumque conquirens, nummos per fas et nefas habere desiderat, et pleno sacculo delectatur, iste idololatres in eo est, quia sculpturam ipsius nummi colit, et idola in eis cælata veneratur. Ut voracium deus venter est, ita cupidorum quoque justissime pecunia deus dici potest; maxime cum in alio loco Apostolus cupiditatem idolatriam vocet

quelle est la pensée de l'Apôtre lorsqu'il dit : « Dans le royaume du Christ et de Dieu » I. *Cor.* x. Est-ce que le royaume du Christ est autre que celui de Dieu, ou bien n'y a-t-il qu'un seul royaume à la fois, celui du Père et du Fils. Si en effet, il avait dit : « dans le royaume du Fils et du Père, » par le Fils nous parviendrions jusqu'au Père, et malgré la diversité des personnes, il n'y aurait pour régner qu'une seule majesté. Mais comme l'Apôtre a dit : « Dans le royaume du Christ et de Dieu, » il nous faut entendre que ce Dieu c'est le Christ, car, quand il aura remis le sceptre du royaume à Dieu et à son Père, ce n'est pas le Père qui sera tout en tous, mais Dieu qui sera tout en tous. Or, là ou nous trouvons le mot Dieu, il faut entendre le Père aussi bien que le Fils; et ce que nous disons du Père et du Fils, il faut le dire également du Saint-Esprit.

« Que personne ne vous séduise par de vains discours, car c'est pour ces choses que la colère de Dieu est venue sur les fils de la défiance. » Les paroles qui trompent et font tomber dans le piége, sont des paroles vaines et vides de sens. Celles au contraire qui édifient ceux qui les entendent sont pleines, nourries et pressées. Or, comme il en est beaucoup qui nient l'existence des supplices vengeurs des péchés aussi bien que des châtiments extérieurs, et qui prétendent que le péché et la conscience du péché trouvent en eux-mêmes une peine suffisante, dans ce ver qui ne meurt pas dans le cœur, dans ce feu qui ne s'éteint pas dans l'esprit, à l'exemple d'une fièvre qui ne tourmente pas extérieurement celui qui en est atteint, mais fait souffrir le corps sans l'application extérieure d'aucun tourment; l'Apôtre appelle ces discours séducteurs, ces piéges trompeurs, des paroles vaines et vides de sens; elles ont une apparence fleurie, pour flatter les pécheurs, mais en leur inspirant de la confiance, elles les entraînent bien plus sûrement dans les supplices éternels. Car rien n'excite autant la juste colère de Dieu que de voir le pécheur orgueilleux, marcher la tête levée et fière, et sans vouloir se réduire à pleurer ses fautes, et à implorer la miséricorde pour ses péchés. « Car c'est pour ces choses que la colère de Dieu est venue sur les fils de la défiance, » ou qui ne peuvent être persuadés, car le mot ἀπηθεία doit être entendu dans un sens opposé, plutôt comme venant du mot, *persuasion*, que du mot *confiance*. Or, les fils de défiance, ou qui ne se laissent point persuader sont ainsi appelés, comme on dit

Ad hæc videndum quid sentire voluerit, dicens : « In regno Christi et Dei » I *Cor.* x; utrumnam aliud regnum Christi sit, et aliud Dei; an idem regnum sit Patris et Filii. Et siquidem dixisset, in regno Filii et Patris, per Filium veniremus ad Patrem; et licet esset diversitas personarum, tamen esset regnantium una majestas; nunc vero cum dixerit : « In regno Christi et Dei, » ipsum Deum, et Christum intelligamus, quia et cum tradiderit regnum Deo et Patri, non erit Pater omnia in omnibus, sed Deus omnia in omnibus. Ubi autem Deus est, tam Pater quam Filius intelligi potest. Porro quod de Patre et de Filio dicimus, hoc idem et de Spiritu sancto sentiamus.

« Nemo vos decipiat inanibus verbis, propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentiæ. » Verba quæ decipiunt atque supplantant, inania sunt et vacua. Quæ vero ædificant auditores, plena, cumulata, conferta. Quia igitur sunt plerique (1) qui dicunt, non futura pro peccatis esse supplicia, nec extrinsecus adhibenda tormenta; sed ipsum peccatum, et conscientiam delicti esse pro pœna, dum vermis in corde non moritur, et in animo ignis accenditur, in similitudinem febris quæ non torquet [*Al.* torqueat] extrinsecus ægrotantem, sed corpora ipsa corripiens punit, sine cruciatuum forinsecus adhibitione quod possidet. Has itaque persuasiones et decipulas fraudulentas, verba inania appellavit et vacua, quæ videntur florem quemdam habere sermonum, et blandiri peccantibus; sed dum fiduciam tribuunt, magis eos ferunt ad æterna supplicia. Quia de nulla re sic irascitur Deus, quomodo si peccator superbiat, et erectus ac rigidus non flectatur in fletum, nec misericordiam postulet pro delicto. « Propter hæc enim venit ira Dei super filios diffidentiæ, » sive, « insuasibilitatis ; » ἀπηθεία enim magis a « suasione » quam a « fiducia » e diverso intelligi potest. Insuasibilitatis autem, sive diffidentiæ, filii sic dicuntur, quomodo filii perditionis,

(1) Facile Origenistas impugnat, qui hocce delirium ex ipso Adamantio lib. II de Principiis, cap. 2, didicerint. Proditum id quoque ab Orosio in Comment. ad S. Augustinum ubi Origenistas inter alia, ait, solitos jactare in vulgus : « Ignem æternum, quo peccatores puniantur, non esse ignem verum, dicentes dictum esse ignem propriæ conscientiæ punitionem ; ac si peccatorum animus post purgationem conscientiæ in unitatem corporis Christi redituras. » *Ed. Mig.*

d'ailleurs les fils de perdition, les fils de fornication, les fils de mort, les fils de géhenne, et d'autres dénominations semblables, qu'il est facile de trouver dans divers endroits de l'Écriture.

« N'ayez donc point de commerce avec eux. » On est en commerce ou en participation avec les enfants de défiance, lorsqu'on est coupable de fornication, d'impureté, d'avarice, crimes pour lesquels la colère est venue sur les fils de la défiance. Celui-là entre en participation avec eux qui prend une part à ce qu'ils font, et qui entre en communion de leurs mauvaises œuvres, et on appelle coparticipant celui qui prend part avec d'autres, et dans le coparticipant se trouve compris celui qui participe. Mais dans celui qui participe n'est pas compris nécessairement le coparticipant. Considérez attentivement le mot coparticipant et participant. Je crois que dans les Écritures le mot participant est pris en bonne part, et le mot coparticipant presque toujours en mauvaise part. Ainsi, par exemple : « C'est pourquoi Dieu, votre Dieu vous a sacré d'une onction de joie qui vous élève au-dessus de tous ceux qui doivent y participer, » *Ps.* XLIV, 8; et dans un autre endroit : « Nous avons été faits participants de Jésus-Christ, mais à condition de conserver véritablement jusqu'à la fin ce commencement de son être, » *Hebr.* III, 14. Or, je ne me souviens pas d'avoir lu ailleurs, si ce n'est dans cet endroit le mot coparticipant, ou participant avec; et cependant il est évident qu'il est pris ici non en bonne, mais en mauvaise part.

« Car autrefois vous étiez ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. » S'il est possible que les ténèbres se changent en lumière, on ne peut donc dire avec certains hérétiques, qu'il y a une nature destinée à périr et qui ne peut recevoir le salut? Interrogeons donc ceux qui inventent cette erreur. Tous les impies sont-ils ténèbres ou ne le sont-ils pas? Or, il en est quelques-uns qui étaient d'abord appelés ténèbres à cause de leur malice, et qui, convertis à de meilleurs sentiments, sont maintenant appelés lumière dans le Seigneur. Ainsi, de même que les justes sont la lumière du monde, ainsi les impies sont appelés ténèbres par une conséquence contraire; et les justes, par cela même qu'ils sont lumière, verront la lumière dans la lumière, les pécheurs au contraire, étant ténèbres, sont le peuple assis dans les ténèbres, et qui ne voit rien. La différence qui existe entre eux, la distance qui les sépare nous est rendue sensible par leurs fruits. Car tout homme qui fait le mal, hait la lumière, et comme il ne se produit pas à la lumière, il est ténébreux, fils de la nuit et des ténèbres. Mais pour celui qui opère la vérité, et qui vient à la lumière, il est lumière et le fils de la lumière et du jour, » *Jean* III, 20, 21. Or, c'est par la lumière ou les ténèbres du cœur que se distinguent ceux qui

et filii fornicationis, et filii mortis, et filii gehennæ, et cætera his similia, quæ in variis Scripturarum locis invenire perfacile est.

« Nolite ergo effici comparticipes eorum. » Particeps sive comparticeps fit diffidentiæ filiorum, qui in fornicatione, et in immunditia, et avaritia, propter quæ venit ira Dei super filios diffidentiæ, reperitur. Et particeps quidem eorum est, ab eo quod participatur, et communionem habet malorum operum; comparticeps vero ei appellatur, qui cum aliis est particeps; et in comparticipi intelligitur et particeps. In participi vero non statim tenetur et comparticeps. Diligenter observa verbum comparticipis atque participis. Puto enim in Scripturis participem in bonam partem, comparticipem in malam semper accipi. Verbi gratia : « Propter quod unxit te Deus Deus tuus, oleo exsultationis præ participibus tuis *Ps.* XLIV, 8; et in alio loco : « Participes enim Christi facti sumus, si tamen principium substantiæ usque ad finem firmum tenuerimus » *Heb.* III, 14. Porro non memini alibi me legisse, excepto præsenti loco, « comparticipem; » et tamen manifestum est hic non in bona parte, sed in contraria positum.

« Eratis enim aliquando tenebræ; nunc autem lux in Domino. » Si possibile est verti in lucem tenebras non est secundum quosdam hæreticos natura quæ pereat, et recipere nequeat salutem. Interrogemus ergo eos qui illa confingunt : utrumnam omnes impii tenebræ sint, necne; de quibus quidam cum propter malitiam tenebræ vocarentur, ad meliora conversi, nunc lux appellantur; in Domino. Sicut autem justi sunt lumen mundi, sic impii consequenter tenebræ vocabuntur; et justi quidem cum sint lumen, videbunt lumen in lumine; injusti autem cum sint tenebræ, populus sunt sedens in tenebris, et nihil videns. Quorum differentiam inter se atque distantiam, ex fructibus intelligimus. Omnis enim qui operatur malum, odit lucem, et non veniens ad lucem, tenebrosus est, et filius noctis atque tenebrarum. Qui vero operatur veritatem, et in lucem venit, lux est, et filius lucis et diei. *Joan.* III, 20, 21. Lucentes autem sive tenebrosi, de cordis vel lumine,

sont appelés ici lumière ou ténèbres. A ce sujet vous demanderez si c'est comme caractère distinctif de ceux qui sont lumière, mais qui ne sont pas lumière dans le Seigneur, qu'il est écrit : « Maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. » Il était de toute convenance qu'en écrivant aux Éphésiens parvenus au sommet le plus élevé de la science, il leur dit : qu'ils étaient lumière dans le Seigneur. Ce n'est pas qu'à proprement parler les ténèbres se changent en lumière, ou que la lumière se transforme en ténèbres, mais ceux qui reçoivent de l'état où ils sont, le nom significatif de la vertu ou du vice, s'ils passent de cet état à un autre, reçoivent également en vertu de l'état où ils sont le nom de ténèbres ou de lumière.

« Marchez comme des enfants de lumière. » Si Dieu est lumière, et qu'il n'y ait point de ténèbres en lui, les enfants de Dieu sont des enfants de lumière. Pour la même raison, si le Christ est la vraie lumière, ses enfants auxquels il dit : « Mes petits enfants, je suis pour peu de temps avec vous, » *Jean* XIII, 33, sont les fils de la vraie lumière. D'où nous concluons que les enfants de Dieu le Père, sont les mêmes que les enfants de Jésus-Christ.

« Or, le fruit de la lumière consiste en toute bonté, justice et vérité. » C'est contre Marcion (qui sépare le Dieu juste du Dieu bon, affirme que le Créateur est juste, et qu'un autre, je ne sais lequel, dont Jésus-Christ venu sur la terre serait le fils, est exclusivement le Dieu bon,) que nous produisons ce témoignage. Car le fruit de la lumière n'est pas seulement dans la bonté, mais dans la justice et la vérité. Donc là où est la bonté, là aussi est la justice, et là où est la justice, là aussi est la vérité. Donc, comme ils sont forcés de l'avouer, la vérité et la bonté se trouvent réunies en Dieu le Père. Or, l'Apôtre nous enseignant que la bonté et la vérité se trouvent en lui et non pas dans un autre, là aussi se trouve la justice. Que Marcion comprenne également que Jésus-Christ est aussi appelé la bonté, la vérité, la justice; la bonté en ce qu'il donne la grâce non selon les œuvres, mais par un effet de sa miséricorde, la justice en ce qu'il rend à chacun ce qu'il mérite; enfin la vérité parce que seul il connaît les causes de toutes les créatures et de toutes choses.

« Examinant ce qui est agréable à Dieu. » Nous devons faire toutes nos actions avec conseil, usant de toute attention et précaution pour ne faire que ce que nous savons être agréable à Dieu à l'exemple d'un changeur plein de prudence qui juge de la bonté d'une pièce d'or non seulement à l'œil, mais au poids et au son. Mais comme la suite du discours paraît tant soit peu troublée et l'abondance des pensées jaillir tout ensemble, voici comment l'ordre peut y être rétabli : N'ayez donc point de commerce avec

vel tenebris cognoscuntur. Super hæc quæres, ne forte ob distinctionem eorum qui lux sunt, sed non sunt lux in Domino, de justis dicatur : « nunc autem lux in Domino. » Decenter quoque Ephesiis, qui ad scientiæ, summam conscenderant, scribitur quod sint lux in Domino. Neque vero tenebræ ipsæ vertuntur in lucem; aut lux in tenebras commutatur; sed hi qui ab eo quod sunt, nomen quoque vel virtutis meruere, vel vitii; si conversi fuerint de alio in aliud, ὁμωνύμως his rebus a quibus possidentur, vel tenebrarum, vel lucis vocabulum sortientur.

« Ut filii lucis ambulate. » Si Deus lux est, et tenebræ in eo non sunt, filii Dei, filii lucis sunt. Necnon si Christus lux vera est, filii quoque ejus ad quos loquitur, dicens : « Filioli mei, adhuc modicum vobiscum sum. » *Joan.* XIII, 33, filii veræ lucis sunt. Ex quo colligitur eosdem filios esse Dei Patris, qui sunt filii Christi Jesu.

« Fructus enim lucis est in omni bonitate et justitia et veritate. » Adversus Marcionem (qui justum Deum a bono separat, et putat Creatorem esse justum; alium vero nescio quem, cujus Christus iste qui venit, filius sit, bonum tantummodo esse Deum) hoc testimonium proferamus. Siquidem fructus lucis, non solum est in bonitate; sed in justitia et in veritate. Ubi itaque bonitas est, ibi et justitia; ubi justitia, ibi consequenter et veritas. Apud bonum ergo Christi Patrem, ut ipsi quoque fatentur, est veritas et bonitas. Ubi autem bonitas et veritas, apud ipsum, et non apud alium, ut nunc Apostolus docet, justitia est. Intelligat quoque Marcion ipsum Christum, bonitatem, veritatem, et justitiam nuncupari. Bonitatem in eo quod non secundum opera, sed secundum misericordiam det gratiam credentibus in se. Justitiam in eo, dum unicuique retribuit quod meretur. Porro veritatem, dum ipse solus causas creaturarum omnium, rerumque cognoscit.

« Probantes quid sit beneplacitum Deo. » Omnia facienda cum consilio, ut cauti atque sollicití, ea tantum quæ scimus Deo placere, faciamus; in morem prudentissimi trapezitæ, qui sculptum numisma non solum oculo, sed et pondere, et tinnitu probat. Quia vero in hoc loco contextus eloquii videtur esse turbatus, et tota scatere sententia, sic ordini sermo reddendus est : No-

eux, examinant ce qui est agréable à Dieu, car bien que vous fussiez autrefois ténèbres, vous êtes maintenant lumière dans le Seigneur; marchez donc comme les fils de lumière, en montrant ces fruits de lumière en toute bonté, justice et vérité.

« Et ne vous associez point aux œuvres infructueuses des ténèbres. » Dans l'épître aux Galates, l'Apôtre emploie le nom de fruit pour l'esprit et le nom d'œuvre pour la chair lorsqu'il dit : « On connaît aisément les œuvres de la chair, qui sont : la fornication, etc. » *Galat.* v, 19. « Au contraire les fruits de l'esprit sont : la charité, la joie, la paix, etc. *Ibid.*, 22. Or, dans cette épître, il appelle infructueuses les œuvres des ténèbres, et tous ceux qui s'en rendent coupables forment une société commune.

« Mais plutôt réprouvez-les. » Entre tous les autres commandements, c'est un acte de courageuse liberté que de pouvoir reprendre ceux qui pèchent. Mais celui-là seul peut le faire qui ne craint pas de s'entendre dire : « Hypocrite, ôtez premièrement la poutre de votre œil, et alors vous verrez à ôter la paille de l'œil de votre frère, » *Luc* vi, 42. Voilà pourquoi les prophètes qui n'étaient souillés d'aucun péchés et dont la conscience n'était pas cautérisée, pouvaient reprendre en toute liberté les prévaricateurs.

« Car ce qu'ils font en secret est honteux même à dire. » Je ne vois pas ici que le discours se suive, et que ce que vient de dire l'Apôtre : « Car ce qu'ils font en secret est honteux même à dire, » se rattache à ce qui précède immédiatement, à moins que l'inversion ne remonte plus haut et serve aux enfants de la défiance, et tel serait alors le sens : « Ce qu'ils font en secret est honteux même à dire, c'est-à-dire la fornication, l'impureté et toute avarice. »

« Or, tout ce qui est répréhensible se découvre par la lumière, car tout ce qui se découvre est lumière. » « Tout » nul doute qu'il ne faille y comprendre tout ce que font en secret les enfants de la défiance, car se sont des choses répréhensibles qui sont découvertes par la lumière. Or, la lumière reprend et découvre les choses qui étaient auparavant ténèbres et qui ensuite sont devenues lumière dans le Seigneur, c'est-à-dire que par là même qu'elles sont reprises deviennent meilleures, dont la transformation se manifeste en public et devient ainsi lumière, parce que tout ce qui se découvre est lumière.

« C'est pourquoi l'Écriture dit : « Lève-toi, toi qui dors, lève-toi d'entre les morts et le Christ t'illuminera. » Ou bien : « Le Christ se lèvera pour toi. » Comme les œuvres des ténèbres qui sont accusées par la lumière sont produites à la lumière et transformées par cette accusation, l'Écriture dit à ceux qui dorment et qui sont morts, parce qu'ils ont fait des œuvres de ténèbres : « Lève-toi, toi qui dors, lève-toi d'entre les

lite ergo fieri comparticipes eorum, probantes quid sit beneplacitum Deo; etsi enim eratis aliquando tenebræ, nunc autem lux estis in Domino; quasi filii lucis ambulate, fructus luminis ostendentes in omni bonitate, et justitia, et veritate.

« Et nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum. » Et ad Galatas nomen fructus, in spiritu, operis vero posuit in carne, dicens : « Manifesta autem sunt opera carnis, quæ sunt fornicatio » *Galat.* v, 19, et reliqua. « Fructus vero spiritus est charitas, gaudium, pax » *Ibid.*, 22, et cætera. Porro in præsentiarum, opera tenebrarum infructuosa appellavit; quibus qui ea fecerint, communione sociantur.

« Magis autem et arguite. » Inter cætera mandata, etiam peccantes posse arguere, maximæ libertatis est. Sed hoc ille potest facere qui non meretur audire : « Hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc poteris ejicere festucam de oculo fratris tui » *Luc.* vi, 42. Quamobrem et prophetæ, nulla ipsi peccatorum sorde polluti, nec cauteriatam, habentes conscientiam poterant cæteros arguere delinquentes. Ex quo animadvertendum eum arguere posse, qui ipse non redarguatur in semetipso.

« Quæ enim occulte fiunt ab eis, turpe est et dicere. » Non mihi videtur sermonis stare contextus, ut id quod nunc dicitur : « Quæ enim occulte fiunt ab eis, » ex superioribus pendeat, et sciri possit ad quos potissimum referendum sit, nisi forte altius reddatur hyperbaton, et ad filios diffidentiæ copuletur, ut sonare possit, quæ occulte fiunt a filiis diffidentiæ, turpe est et enim dicere, quæ sunt fornicatio et immunditia et avaritia omnis.

« Omnia autem arguta a luce manifestantur; omne enim quod manifestatur, lux est. » Omnia, haud dubium quin ea quæ occulte fiunt a filiis diffidentiæ; hæc enim a luce arguta manifestantur. Lux autem arguit ea quæ prius erant tenebræ, et postea facta sunt lumen in Domino; ut ex eo quod corripiuntur, mutentur in melius, et mutata manifestentur in publico, et publicata sint lumen, quia omne quod manifestatur, lux est.

« Propter quod dicit : Surge qui dormis, et exsurge a mortuis, et illuminabit te Christus » (sive, « orietur tibi Christus.) Quoniam opera tenebrarum a luce arguta

morts : » On me demandera quel est celui qui parle ainsi : « Lève-toi, toi qui dors et lève-toi d'entre les morts, » ou quel est ce témoignage dont se sert ici l'Apôtre. Celui qui se contente d'une simple réponse, dira qu'il a lu ce témoignage dans les prophètes moins connus qu'on appelle apocryphes, et qu'il le cite ici, comme il est évident qu'il l'a fait dans d'autres endroits, non qu'il approuve par là même les apocryphes, mais il les cite comme il a cité les vers d'Aratus, d'Epiménide et de Ménandre pour appuyer la vérité qu'il voulait prouver, Et cependant de ce qu'il affirme qu'Aratus, Epiménide et Ménandre ont dit quelque chose de vrai, il ne s'en suit pas que tous leurs écrits soient saints. Un autre voit dans ces paroles comme une prosopopée que l'Apôtre prête à l'Esprit-Saint, et la présente comme une exhortation à la pénitence. Quant à moi, autant que me le permet ma petite médiocrité, j'ai comme passé au van toutes les éditions de l'ancien Testament et le texte hébreu lui-même sans trouver cette citation. Peut-être pourrons-nous dire que de même qu'autrefois les prophètes parlant au peuple disaient : « Voilà ce que dit le Seigneur, » et encore : « Parce que le Seigneur a parlé; » ainsi l'Apôtre rempli de l'Esprit-Saint éclate tout d'un coup et fait entendre ces paroles que le Christ prononce par sa bouche : « Voilà ce que dit le Seigneur. » Il nous faut encore discuter cette difficulté, comment il est dit à une seule et même personne : « Lève-toi, toi qui dors, comme si elle était vivante, et : « Lève-toi d'entre les morts, » comme si elle était morte. Comme dans l'homme il y a l'esprit, lequel nous l'avons dit, est toujours pris en bonne part, et l'âme dont nous lisons les infirmités et la mort suite de ses péchés, ces paroles : « Lève-toi, toi qui dors, » se rapporte à l'esprit, et ce qui suit : « et lève-toi d'entre les morts,» s'applique à l'âme. « Car l'âme qui aura péché, mourra, » *Ezech.* XVIII, 4. Mais nous ne voyons nulle part la mort de l'esprit. Donc, le Christ qui est la vraie lumière se lèvera pour celui qui s'est réveillé de son sommeil et qui est ressuscité d'entre les morts. Je me rappelle avoir entendu un certain interprète discuter ces paroles dans l'église. Pour faire comme un coup de théâtre, il découvrit au peuple sa figure qu'on n'avait jamais vue auparavant, et lui dit, pour lui être agréable, cette interpellation est adressée à Adam sur la montagne du Calvaire où le Seigneur a été crucifié. Cette montagne a reçu le nom de Calvaire parce que la tête du premier homme y a été ensevelie. Dans le temps donc que le Seigneur crucifié était suspendu au-dessus de son tombeau, on vit s'accomplir cette prophétie : « Lève-toi, Adam, toi qui dors, et lève-toi d'entre les morts, » et le Seigneur te touchera ἐνιφαύσει et non pas : « le Seigneur se lèvera pour toi » ἐπιφαύσει σοι Χριστός. C'est alors

manifestantur in lucem, quæ his arguta fuerant transmutatis, dicitur dormientibus et mortuis, eo quod opera fecere tenebrarum : « Surge qui dormis, et exsurge a mortuis. » Quærat aliquis, quisnam sit iste qui dicat : « Surge qui dormis, et exsurge a mortuis; » aut cujus testimonio Apostolus sit abusus? Et quidem qui simplici responsione contentus est, dicet in reconditis eum prophetis, et his quæ vocantur apocrypha hæc lecta in medium protulisse (sicut in aliis quoque locis illum fecisse manifestum est), non quod apocrypha comprobaret; sed quo et Arati, et Epimenidis, et Menandri versibus sit abusus ad ea quæ voluerat in tempore comprobanda. Nec tamen Arati, et Epimenidis, et Menandri, tota quæ scripsere, sunt sancta, quia eos vere aliquid dixisse testatus est. Alius vero quasi προσωποποιίαν Spiritus sancti Apostolus figuraverit, ad exhortationem pœnitentiæ hæc dicta memorabit. Ego certe secundum paupertatulam meam, omnes editiones veterum Scripturarum, ipsaque Hebræorum volumina diligenter eventilans, numquam hoc scriptum reperi. Nisi forte et hoc dicamus : quomodo olim prophetæ in concione populi loquebantur : « Hæc dicit Dominus. » Et : « Quoniam Dominus locutus est; » ita et Apostolum Spiritu sancto plenum, repente in verba quæ in se Christus loquebatur, erupisse atque dixisse : « Hæc dicit Dominus. » Necnon et illud est disserendum, quomodo uni atque eidem dicatur quasi viventi : » Surge qui dormis ; » et quasi mortuo : « Exsurge a mortuis. » Igitur quia et spiritus est hominis, quem semper in bonam partem scriptum meminimus, et anima cujus et infirmitates et mortes legimus peccatorum, id quod nunc dicitur : « Surge qui dormis, » referatur ad spiritum; et quod sequitur : « Exsurge a mortuis, » animæ coaptetur. « Anima enim quæ peccaverit, ipsa morietur » *Ezech.* XVIII. 4. Spiritus autem mortem numquam omnino legimus. Christus ergo lux vera orietur ei qui surrexit de somno, et ex mortuis fuerit suscitatus. Scio me audisse quemdam de hoc loco in Ecclesia disputantem, qui in theatrale miraculum, numquam ante visam formam populo exhibuit, ut placeret, Testimonium hoc, inquiens; ad Adam dicitur in loco Calvariæ sepultum, ubi crucifixus est Dominus. Qui Calva-

en effet que, par le contact de son sang et de son corps suspendu, il a été vivifié et s'est levé, et que s'accomplit dans la vérité le miracle figuratif d'Élisée mort, ressuscitant un mort, IV, *Rois*. XIII. Ces détails sont-ils vrais ou faux? C'est une question que j'abandonne au jugement du lecteur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils plurent au peuple et qu'ils furent reçus par des applaudissements et des transports de joie. Quant à moi, je ne sais qu'une chose et je la dis, cette explication ne s'accorde nullement avec la véritable interprétation de ce passage, ni avec le contexte.

« Ayez donc soin, mes frères, de marcher avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des hommes sages. » Rien de plus convenable que cet avertissement donné aux Éphésiens de marcher avec circonspection, eux dont l'esprit par un long exercice s'était accoutumé à discerner le bien et le mal, et qui, éprouvant toutes choses, s'appliquaient au bien qu'ils avaient résolu de faire. Or, celui qui examine comment il doit marcher et avec quelle circonspection il doit poser le pied, de peur qu'il ne heurte contre la pierre et qui dit : « Seigneur, votre parole est le flambeau qui guide mes pas, » est véritablement sage. Car je ne puis croire qu'un insensé, voulût-il marcher avec circonspection, puisse accomplir ce précepte, parce qu'il est donné aux sages et non aux imprudents. Nous comprenons aussi par là que les préceptes moraux que la plupart regardent comme évidents, parce qu'il est dit dans le psaume dix-huitième : « Le commandement du Seigneur est lumineux, il éclaire les yeux » ont besoin d'une explication sage et circonspecte, parce que ce précepte lumineux éclaire les yeux de ceux qui ont abandonné les vices de la folie pour s'appliquer tout entiers à l'étude de la sagesse.

« Rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais. » Celui qui est sage et qui par là même dirige ses pas avec prudence, rachète le temps. Or, il rachète le temps, parce qu'il y a des jours mauvais. Lorsque nous passons le temps dans la pratique des bonnes œuvres, nous achetons le temps et nous nous rendons propre ce que la malice des hommes avait vendu. Nul de ceux qui sont préoccupés des nécessités de cette vie, et dont la pensée est tout entière dans les richesses et les sollicitudes que l'Évangile appelle des épines, *Marc*. IV, *Luc*. VIII, ne peut racheter le temps pour lui. Or, en rachetant le temps qui s'est écoulé dans des jours mauvais, nous lui donnons une certaine transformation, nous changeons les jours mauvais en bons, et nous faisons qu'ils appartiennent non plus au siècle présent, mais au siècle futur. On peut encore donner une autre

riæ idcirco appellatus est, quod ibi antiqui hominis esset conditum caput; illo ergo tempore quo crucifixus Dominus, super ejus pendebat sepulcrum, hæc prophetia completa est dicens : « Surge, Adam, qui dormis, et exsurge a mortuis; » et non ut legimus ἐπιφαύσει σοι Χριστος, id est, « orietur tibi Christus; » sed ἐπιψαύσει, id est, « continget te Christus. » Quia videlicet tactu sanguinis ipsius, et corporis dependentis, vivificetur atque consurgat; et tunc typum quoque illum veritate compleri, quando Elisæus mortuus mortuum suscitavit IV *Reg*. XIII. Hæc utrum vera sint, necne, lectoris arbitrio derelinquo. Certe tunc in populo dicta placuerunt, et quodam plausu ac tripudio sunt excepta. Unum quod scio, loquor, cum loci istius interpretatione atque contextu sensus iste non convenit.

« Videte ergo quomodo caute ambuletis; non ut insipientes, sed ut sapientes. » Recte Ephesiis dicitur, ut caute ambulent, qui habebant exercitatos sensus ad discernendum bonum et malum, et probantes omnia, id quod statuerant, bonum esse retinebant. Qui autem videt quomodo ambulet, et quam caute figat gradum, ne forte ad lapidem offendat pedem suum, et dicit : « Lucerna pedibus meis verbum tuum, Domine » *Ps*. CXVIII, 105, utique sapiens est. Non enim puto ἰδιώτην quempiam, etsi velit ambulare caute, posse hoc implere præceptum ; quia sapientibus et non insipientibus imperatum est. Ex quo intelligimus et præcepta moralia (quæ plerique manifesta arbitrantur, ex eo quod in octavo decimo psalmo *Vers*. 9 dicitur : « Mandatum Domini lucidum illuminans oculos) indigere prudenti, et circumspecta expositione; quia lucidum illud præceptum, eorum illuminat oculos, qui, insipientia derelicta, sapientiæ studiis se manciparint.

« Redimentes tempus, quoniam dies mali sunt. » Qui sapiens est, et idcirco caute ambulat, redimit tempus. Tempus autem redimit, quia dies mali sunt. Quando in bono opere tempus consumimus, emimus illud, et proprium facimus quod malitia hominum venditum fuerat. Nemo autem vitæ hujus quærens necessaria, et de divitiis et sollicitudinibus, quas Evangelium spinas nuncupat *Marc*. IV, *et Luc*. VIII, cogitans, potest sibi tempus redimere. Redimentes autem tempus, quod in diebus malis est, quodammodo immutamus illud; et dies malos in bonos vertimus, et facimus illos non præsentis

explication de ces paroles. O vous, Éphésiens, qui en vous levant du sommeil de ce siècle avez vu se lever pour vous le soleil de justice, Jésus-Christ, marchez avec circonspection et prudence et après avoir renoncé à la folie, appliquez-vous à la sagesse qui vous préservera des changements qu'entraîne la diverse face du temps, et qui de cette diversité des temps ne fera pour vous qu'un seul temps, et comme les persécutions sont nombreuses, car la foi était encore à son berceau, que les églises étaient tous les jours en but à toutes sortes de vexations ; suivez une seule et même voie, et sachez que votre objet doit être non de changer comme la lune, ainsi que font les insensés, mais de suivre avec un courage inébranlable la voie dans laquelle vous êtes entrés, de peur qu'en voyant votre persécuteur dans votre juge, vous ne subordonniez votre volonté à celle de votre juge. Si, d'un autre côté, vous êtes en présence d'un panégyriste de vos croyances, avouez que vous êtes chrétiens, mais conservez avec soin, en tout temps, ce que vous êtes. Citons un exemple de l'Écriture pour donner plus de clarté à ce que nous disons. Joseph n'avait qu'un but, c'était de plaire à Dieu. Cette résolution fut immuable au milieu des circonstances les plus différentes, et ne fut ébranlée ni par la jalousie de ses frères, ni par les chaînes de l'esclavage, ni par l'horreur du cachot, ni plus tard par le faste de la puissance égyptienne ; mais il fut toujours le même et en rachetant dans son intérêt cette diverse face des temps, comme nous l'avons dit-il rendit bons les jours mauvais. Il en fut de même de Job qui, en butte à mille épreuves diverses, resta inébranlable dans la bonne comme dans la mauvaise fortune ; devant la perte de ses richesses, les plaies dont il était couvert, les reproches de ses amis, et plus tard lorsque tous ses biens lui furent rendus. Il avait racheté le temps et il avait rendu bons les jours mauvais.

« Ne soyez donc pas imprudents, mais comprenez quelle est la volonté de Dieu. » Puisque le temps est mauvais, et qu'il faut le racheter, comme nous l'avons dit, il faut avant tout désirer et rechercher la sagesse, afin que par elle nous puissions comprendre quelle est la volonté de Dieu. Car nous ne pouvons marcher avec circonspection, si préalablement nous ne comprenons la volonté de Dieu. Donc, dans toutes nos actions, considérons tout d'abord ce que Dieu veut, et après mûre réflexion, faisons ce ce que nous savons devoir lui plaire.

« Et ne vous enivrez point de vin, d'où naît la luxure, mais remplissez-vous de l'Esprit-Saint. » De même que nous ne pouvons servir deux maîtres, Dieu et l'argent *Matth.* VI, ainsi nous ne pouvons être remplis à la fois de l'Esprit et du vin. En effet, celui qui est rempli de l'Esprit-Saint se fait remarquer par sa pru-

sæculi, sed futuri. Potest et aliter locus iste edisseri : O vos Ephesii, quibus de somno sæculi istius exsurgentibus sol justitiæ ortus est Christus, caute ambulate atque prudenter ; et abjecta insipientia, tenete sapientiam, per quam possitis non cum varietate temporum commutari ; sed diversitatem temporum vobis unum tempus efficere. Et quia sunt plurimæ persecutiones (in principio quippe fidei propemodum quotidie vexabantur Ecclesiæ), unum tenete cursum, et hoc scitote servandum, ut non in morem stulti, quasi luna mutemini ; sed quod semel cœpistis, firma mente teneatis ; ne videlicet si persecutorem judicem videritis, et vos cum judicis voluntate mutemini. Rursum si alius dogmatis vestri laudator advenerit, vos fateamini Christianos ; sed quod estis, omni tempore reservate. Aliquod de Scripturis ponamus exemplum, ut quod dicimus manifestius fiat. Joseph unum habebat propositum, placere Deo. Hoc nulla varietate temporis immutatum est ; nec fratrum invidia, nec conditione servitutis, nec ætatis illecebris, nec dominæ repromissis, nec squalore carceris, nec postea tumore Ægyptiæ potestatis ; sed semper unus fuit, et varietatem, ut diximus, temporum sibi redimens, malos dies vertit in bonos. Hoc idem et de Job sentiendum est, quod per varia tentamenta vexatus, nec divitiis, nec damnis, nec orbitate, nec vulnere, nec exprobatione amicorum, nec solitudine, nec postea bonorum omnium restitutione mutatus est. Redemerat enim sibi tempus, et dies malos fecerat bonos.

« Propter quod nolite effici imprudentes ; sed intelligite quæ sit voluntas Dei. » Quia tempus malum est, et, sicut supra diximus, redimendum, appetenda ante sapientia est, ut per illam intelligere valeamus quæ sit voluntas Dei. Non enim possumus caute ambulare, nisi prius intellecta voluntate Dei. In omni ergo opere primum considerandum quid velit Deus ; et habito judicio, id postea faciendum, quod illi placere fuerit comprobatum.

« Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria ; sed impleamini spiritu. » Quomodo non possumus duobus dominus servire, Deo et mammonæ *Matth.* VI ; sic non possumus spiritu impleri pariter, et vino. Qui enim spiritu impletur, habet prudentiam, et mani-

dence, sa douceur, sa pudeur, sa chasteté. Celui, au contraire, qui est rempli de vin, affiche l'imprudence, la fureur, l'effronterie, la dissolution. Tous ces vices me paraissent renfermés dans un seul, la luxure. Si quelques-uns m'avaient bien compris, ils ne m'auraient jamais accusé de témérité ou d'hérésie, lorsque dans mon traité sur la manière de conserver la virginité, j'ai conseillé aux jeunes personnes de ne point faire usage de vin, de ne point jeter de l'huile sur le feu, et de ne point accroître la chaleur naturelle de la chair par ce qui peut exciter la volupté. On peut aussi entendre ce vin d'où naît la luxure, de celui dont Moïse a dit : « Leur vin est l'écume des dragons et le venin mortel des aspics, » *Deut.* XXXII, 33, parce que tous ceux qui sont enivrés des pensées de ce siècle, boivent de ce vin, perdent la raison, le vomissent, tombent la tête la première dans le précipice; et, selon le récit fabuleux des Lupithes et des Centaures, sont entraînés dans une ruine commune. A ce vin, est opposé le vin que Notre-Seigneur a promis de boire avec nous dans son royaume *Marc* XIV. Nous avons fréquemment fait la remarque que le nom d'esprit sans addition, est employé en bonne part, et nous croyons devoir la renouveler ici.

« Vous entretenant entre vous de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur. » Celui qui a su s'abstenir de l'ivresse du vin d'où naît la luxure, et qui pour cela même a été rempli de l'Esprit-Saint, peut tout prendre dans un sens spirituel, les psaumes, les hymnes et les cantiques. Or, en quoi diffèrent entre eux le psaume, l'hymne et le cantique? C'est ce que nous apprenons parfaitement dans le Psautier. Disons maintenant en peu de mots que les hymnes ont pour objet de proclamer la force et la majesté de Dieu, de louer et d'admirer toujours ses bienfaits ou ses actes. C'est aussi ce que contiennent les psaumes qui sont précédés ou suivis de l'*alleluia*. Les psaumes ont pour sujet propre une vérité morale, et c'est ainsi que nous connaissons, par l'organe du corps, ce que nous devons faire ou éviter. Celui, au contraire, qui discute sur des matières supérieures, et qui disserte en homme subtil sur le concert du monde, sur l'ordre et l'harmonie qui règnent dans toute la création, celui-là chante un cantique spirituel. Ou bien, (pour rendre plus clair aux esprits simples ce que nous disons,) le psaume se rapporte au corps, le cantique à l'âme. Nous devons donc chanter, psalmodier et louer Dieu bien plus de l'esprit que de la voix. C'est la recommandation que fait l'Apôtre : « Chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur. » Que les jeunes gens recueillent cet avertissement; qu'il soit aussi entendu de ceux à qui incombe le devoir

suetudinem, verecundiam, castitatem. Qui vino, habet insipientiam, furorem, procacitatem, libidinem. Hoc quippe æstimo uno verbo significare luxuriam. Quod si quidam intelligerent, numquam me temeritatis et hæreseos arguissent, quod in virginitate servanda dixerim vinum adolescentulis declinandum, et non mittendum super flammam oleum, nec naturalem carnis ardorem fomentis voluptatis augendum. Potest autem vinum, in quo est luxuria, et illud accipi, de quo in cantico Moysi dicitur : « Furor draconum vinum eorum, et furor aspidum insanabilis » *Deut.* XXXII, 33; quod omnes qui sæculi istius cogitatione sunt ebrii, bibunt et insaniunt, et vomunt, et præcipites corruunt. Et juxta Lapitharum, Centaurorumque fabulam, in mutuum feruntur exitium. Huic vino illud vinum contrarium est quod Dominus se nobiscum in regno suo bibiturum esse promittit *Marc.* XIV. Frequenter annotavimus, nomen spiritus absque additamento, in bonam positum partem; quod quidem etiam nunc observandum videtur.

« Loquentes vobismetipsis in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino. » Qui se abstinuerit ab ebrietate vini, in quo est luxuria, et pro hoc spiritu fuerit impletus, iste omnia potest accipere spiritualiter, psalmos, hymnos, et cantica. Quid autem intersit inter psalmum et hymnum et canticum, in Psalterio plenissime discimus. Nunc autem breviter hymnos esse dicendum, qui fortitudinem et majestatem prædicant Dei, et ejusdem semper, vel beneficia, vel facta mirantur. Quod omnes psalmi continent, quibus ALLELUIA, vel præpositum, vel subjectum est; psalmi autem proprie ad ethicum locum pertinent, ut per organum corporis, quid faciendum, et quid vitandum sit, noverimus. Qui vero de superioribus disputat, et concentum mundi omniumque creaturarum ordinem atque concordiam subtilis disputator edisserit, iste spirituale canticum canit. Vel certe (ut propter simpliciores manifestius quod volumus, eloquamur) psalmus ad corpus; canticum refertur ad mentem. Et canere igitur et psallere, et laudare Dominum magis animo quam voce debemus. Hoc est quippe quod dicitur : « Cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino. » Audiant hæc

de psalmodier dans l'Église. C'est non point de la voix, mais du cœur, qu'il faut chanter en l'honneur de Dieu. Il ne s'agit point d'enduire le gosier et la gorge avec des préparations onctueuses, pour faire entendre dans l'église des modulations et des chants de théâtre, mais de chanter dans la crainte, dans les œuvres, dans la science des Écritures. Qu'un homme, comme on dit, soit *cacophone*, ait une voix discordante, s'il est un homme de bonnes œuvres, son chant est doux à l'oreille de Dieu. Que le serviteur de Jésus-Christ chante de telle manière que les paroles qu'il chante soient agréables à Dieu plutôt que la voix qui les exprime; c'est ainsi que l'esprit mauvais qui était dans Saül sera également chassé de ceux que cet esprit possède, et qu'il n'entrera point dans ceux qui ont fait de la maison de Dieu un théâtre populaire.

« Rendant grâces toujours et pour toutes choses, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ à Dieu et Père. » L'Apôtre fait une recommandation semblable dans la première épître aux Thessaloniciens : « Soyez toujours dans la joie, priez sans cesse, rendez grâces en toutes choses. » I *Thess.* v, 16. 17. Ce précepte est observé par celui-là seul qui sait que le gouvernement de la Providence divine s'étend jusqu'à cinq passereaux qui se vendent au marché, et dont pas un seul ne tombe dans le piège sans la volonté de Dieu *Luc* xii. Saint Paul dit : « Rendant grâces toujours et pour toutes choses, » c'est-à-dire qu'il recommande deux choses, que nous rendions grâces à Dieu en tout temps, et pour toutes les choses qui nous arrivent, non seulement pour les événements que nous regardons comme favorables, mais pour ceux qui sont pour nous un sujet de peine, qui arrivent contre notre volonté, et que notre âme pleine de joie laisse échapper ce cri à la louange de Dieu : « Je suis sorti nu du sein de ma mère et j'y rentrerai nu, comme il a plu au Seigneur, il a été fait : que le nom du Seigneur soit béni, » *Job* i, 21. Nous trouvons chez les hommes prudents la pratique de cette action de grâces, tant générale que particulière; elle est générale lorsque nous rendons grâces à Dieu de ce que le soleil se lève pour nous, de ce que le jour s'écoule, de ce que la nuit fait place au repos, de ce que les ténèbres sont tempérées par la clarté de la lune, de ce que les évolutions du temps sont mesurées par le lever et le coucher des étoiles; de l'utilité des pluies et de la fécondité de la terre, de ce que tant d'animaux divers nous ont été donnés, soit pour nous porter, soit pour travailler, soit pour la nourri-

adolescentuli; audiant hi quibus psallendi in ecclesia officium est, Deo non voce, sed corde cantandum; nec in tragœdorum modum guttur et fauces dulci medicamine colliniendas, ut in ecclesia theatrales moduli audiantur et cantica, sed in timore, in opere, in scientia Scripturarum. Quamvis sit aliquis ut solent illi appellare κακόφωνος, si bona opera habuerit, dulcis apud Deum cantor est. Sic cantet servus Christi, ut non vox canentis, sed verba placeant quæ leguntur; ut spiritus malus qui erat in Saule I *Reg.* xvi, ejiciatur ab his qui similiter ab eo possidentur, et non introducatur in eos qui de Dei domo (1) scenam fecere populorum.

« Gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi Deo et Patri. » Huic quid simile et in Epistola ad Thessalonicenses prima scriptum est : « Semper gaudete, sine intermissione orate, in omnibus gratias agite » I *Thess.* v, 16, 17. Quod præceptum ille solus custodire potest, qui providentia Dei novit etiam quinque passeres, qui venduntur dipondio, gubernari ; quorum unus non cadit in laqueum sine Patris voluntate *Luc.* xii. Quod autem ait : « Gratias agentes, et semper, et pro omnibus, » dupliciter intuendum, ut et in omni tempore, et pro omnibus quæ nobis accidunt, Deo gratias referamus ; ut non tantum pro his quæ bona putamus, sed etiam quæ nos coarctant, et contra nostram veniunt voluntatem, in Dei præconium mens læta prorumpat, et dicamus : « Nudus exivi de utero matris meæ, nudus et redeam ; sicut placuit Domino, ita factum est ; sit nomen Domini benedictum » *Job.* i, 21. Hæc actio gratiarum apud prudentes viros, et generaliter et specialiter observatur. Generaliter ut gratias agamus Deo, quod nobis sol oritur, dies currit, nox mutatur in requiem, splendore lunæ tenebræ temperantur, et ortu occasuque stellarum tempora mutantur, et redeunt ; quod nobis serviunt pluviæ, terra parturit, elementa famulantur ; quod tantæ animalium varietates, vel ad vehendum, vel ad operandum, vel ad vescendum, vel ad tegmen, vel ad exemplum, vel ad miraculum datæ

(1) Vetus hæc damnataque licet a Patribus consuetudo viget hodie in ecclesiis nostris, ubi audiuntur theatrales moduli et dulcia cantica, quæ de domo Dei scenam faciunt populorum convenientium ad mulcendas aures vocibus et modulis tragœdorum, quos vulgo « *Opéra* » vocant. *Ed. Mig.*

ture et le vêtement, soit pour l'exemple et comme un prodige, et enfin de ce que Dieu nous a donné la vie, de ce qu'il nous la conserve, de ce que nous sommes comme les administrateurs de ce très puissant père de famille, dans sa propre maison et que tout ce qui existe dans le monde a été, nous le savons, créé pour nous. Elle est particulière, quand nous remercions Dieu des bienfaits qu'il nous accorde. Mais c'est ce que font également le gentil, le juif, le publicain et le païen. La vertu propre des chrétiens, c'est de rendre grâces à Dieu, même dans les choses que l'on regarde comme contraires. Si, par exemple, notre maison s'écroule, si une épouse bien-aimée, si des enfants nous sont enlevés par la captivité, par le poison ou par un naufrage, si notre santé se trouve atteinte et brisée par d'innombrables maladies, ou par la goutte débilitante, toujours en perspective aux malheureux. Ceux qui pensent être parvenus à un certain degré de sainteté, ont coutume de rendre grâces à Dieu de ce qu'il les a délivrés ou de grands dangers ou de grandes misères. Mais d'après l'Apôtre, la vertu consommée est de rendre grâces à Dieu au milieu même des dangers et des misères, et de tenir toujours ce langage : Béni soit Dieu, je sais que je souffre beaucoup moins que je ne mérite, ces épreuves sont bien faibles en comparaison de mes péchés, je suis digne de bien plus grands châtiments. Voilà l'esprit du chrétien, il prend sa croix et marche à la suite du Sauveur, sans que les privations et les pertes lui fassent perdre courage. Il est celui dont Horace a dit : Si l'univers brisé vient à tomber sur lui, il restera inébranlable et sans crainte au milieu de ses ruines. Or, celui qui, comme nous l'avons dit, rend grâces à Dieu et au Père, doit le faire au nom du médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ, car ce n'est que par lui que nous pouvons approcher du Père.

« Vous soumettant les uns aux autres dans la crainte de Jésus-Christ. » Que les évêques écoutent ces paroles, que les prêtres, que tout l'ordre des docteurs entendent cette vérité, qu'ils doivent se soumettre à leurs inférieurs et imiter l'Apôtre qui disait : « Lorsque j'étais libre à l'égard de tous, je me suis fait l'esclave de tous pour en gagner un plus grand nombre, » I *Cor.* IX, 19; et dans un autre endroit : « Soyez par la charité les serviteurs les uns des autres, » *Gal.* V, 13. C'est dans ce même esprit de charité qu'il s'est lui-même rendu le serviteur de toutes les Églises des Gentils. Le Sauveur aussi a pris la forme de serviteur, pour se mettre au service de ses disciples et il leur a lavé les pieds, *Jean* XIII. Il y a cette différence entre les princes des nations et ceux des chrétiens, que les premiers dominent sur leurs sujets, tandis que nous, au contraire, nous sommes leurs serviteurs, et

sunt ; et ad extremum, quod nati sumus, quod subsistimus, quod in mundo quasi in quadam domo potentissimi patrisfamilias procurationem gerimus, et totum quidquid in mundo est, nostri causa intelligimus procreatum. Specialiter vero, quando in Dei beneficiis quæ nobis accedunt, gratulamur. Sed hoc et gentilis facit, et Judæus, et publicanus, et ethnicus. Christianorum propria virtus est, etiam in his quæ adversa putantur, referre gratias Creatori. Si domus corruerit, si amantissima uxor et filii vel captivitate, vel veneno, vel naufragio intercepti sint, si divitias proscriptione perdidimus, si sanitatem innumerabiles morbi, et semper exspectanda miseris podagræ debilitas fregerit. Qui sibi sanctiores videntur, solent Deo referre gratias quod de periculis, vel de miseriis liberati sunt. Sed juxta Apostolum hæc virtus est maxima, ut in ipsis periculis atque miseriis, Deo gratiæ referantur, et semper dicamus ; Benedictus Deus, minora me scio sustinere uam mereor ; hæc ad mea peccata parva sunt ; nihil mihi dignum redditur. Hic animus Christiani est, hic crucem suam tollens, sequitur Salvatorem, quem nec orbitas, nec damna debilitant. Quem, ut Flaccus in lyrico carmine ait :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Qui autem, sicut diximus, gratias agit Deo et Patri, in mediatore Dei et hominum referat eas Christo Jesu ; quia nisi per illum accedere non valemus ad Patrem.

« Subjecti invicem in timore Christi. » Audiant hæc episcopi, audiant presbyteri, audiat omnis ordo doctorum ; subjectis suis se esse subjectos, et imitentur dicentem Apostolum : « Cum enim essem liber ex omnibus, omnibus meipsum servum feci, ut omnes lucrifacerem » I *Cor.* IX 19. Et in alio loco : « Per charitatem servite invicem » *Galat.* V, 13. Unde et ipse eadem charitate omnibus gentium servivit Ecclesiis. Salvator quoque formam servi accepit, ut serviret discipulis suis, et pedes eorum lavit *Joan.* XIII. Hoc interest inter Gentium principes et Christianorum, quod illi dominantur subditis, nos servimus, et in eo majores sumus, si minimi omnium fuerimus. Sed et hoc

nous sommes d'autant plus grands que nous nous faisons les plus petits de tous. L'Apôtre ajoute : « dans la crainte de Jésus-Christ, » c'est-à-dire que nous devons nous soumettre, non en vue de la gloire des hommes, mais dans la crainte de Jésus-Christ, parce que nous craignons de l'offenser. Un autre interprète ces paroles : « Soumis les uns aux autres dans la crainte de Jésus-Christ » comme une proposition générale qui se divise et se subdivise dans ce qui suit : « Que les femmes soient soumises à leurs maris, » et : « Enfants, obéissez à vos parents; » et encore : « Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair avec crainte et tremblement, » c'est-à-dire que ce n'est pas seulement l'épouse qui doit obéir à son mari, les enfants à leurs parents, les serviteurs à leurs maîtres, mais aussi les maris à leurs femmes, selon le commandement qui leur en est fait; et les pères aux enfants, en ne les provoquant pas à la colère; et les maîtres à leurs serviteurs, en leur épargnant les menaces et en leur donnant ce qui leur est nécessaire; qu'ils soient soumis les uns aux autres, et cela dans la crainte de Jésus-Christ et que de même qu'il s'est soumis à ses serviteurs, ainsi que ceux qui paraissent plus élevés, soient soumis à leurs inférieurs en leur rendant les offices qui sont prescrits. Nous pouvons aussi entendre ici la crainte dans le sens d'εὐλαβεία, c'est-à-dire de respect, sentiment qui est plus rapproché de la charité. Car il ne convient pas que les Éphésiens agissent par un motif de crainte et non sous l'inspiration de la charité de Jésus-Christ.

« Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que l'homme est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Église. » Ces mots : « soient soumises, » qui ont été ajoutés dans les manuscrits latins, ne se trouvent pas dans le texte grec. En effet, cette proposition se rapporte à la précédente que l'on sous-entend : « Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte de Jésus-Christ, » et de cette proposition générale résulte comme conséquence, la soumission des femmes à leurs maris, comme au Seigneur. Mais ce sens est plus clair dans le grec que dans le latin. De même donc que l'Église est soumise à Jésus-Christ, ainsi que la femme soit soumise à son mari. Car l'autorité et la soumission qui conviennent à Jésus-Christ et à son Église sont des obligations imposées au mari et à la femme. Mais considérons que l'union de Jésus-Christ et de son Église étant sainte, l'union de l'homme et de la femme doit revêtir ce même caractère de sainteté. De même donc que toute réunion d'hérétiques ne peut être appelée l'Église de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ n'est point leur chef, ainsi tout mariage qui n'est pas contracté selon les préceptes du Christ, ne peut être appelé légitimement un vrai mariage, c'est bien plutôt un adultère. Nous voyons ailleurs que

quod ait : « In timore Christi, » sic accipiendum, ut ipsa subjectio non propter hominum gloriam, sed propter timorem Christi fiat, dum illum timemus offendere. Alius vero sic interpretabitur : « subjecti invicem in timore Christi ; » ut hanc sententiam generalem in consequentibus dividi dicat atque partiri : « Mulieres viris suis subditæ sint ; » et : « Filii, obedite parentibus ; » et : « Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore ; » ut non solum uxor viro, et filii parentibus, et servi dominis ; sed etiam viri mulieribus, juxta officium quod præceptum est ; et patres filiis, ne illos ad iracundiam provocent ; et domini servis, ut remittant minas, et præbeant his quæ habent necessaria, invicem sint subjecti ; et hoc ex Christi timore faciant ; ut quomodo servis suis fuit ille subjectus ; sic et hi qui majores videntur, subjiciantur minoribus suis reddendo officia quæ jubentur. Possumus hic timorem et pro εὐλαβεία, id est, « reverentia » accipere, quæ magis vicina est charitati. Nequaquam enim convenit Ephesiis, ut timore quid faciant, et non dilectione Christi.

« Mulieres viris suis subditæ sint sicut Domino ; quoniam vir caput est mulieris, sicut et Christus caput Ecclesiæ. » Hoc quod in Latinis exemplaribus additum est, « subditæ sint, » in Græcis codicibus non habetur ; siquidem ad superiora refertur, et subauditur : « Subjecti invicem in timore Christi, » ut ἀπὸ κοινοῦ resonet subjectæ, « et mulieres viris suis sicut Domino. » Sed hoc magis in Græco intelligitur, quam in Latino. Quomodo itaque Christo subjecta est Ecclesia ; sic subjecta sit uxor viro suo. Quem enim habet principatum et subjectionem Christus et Ecclesia, huic eidem ordini maritus et uxor astringitur. Sed videndum, ut quomodo in Christo, et in Ecclesia sancta sit copula. Sicut autem non omnis congregatio hæreticorum Christi Ecclesia dici potest, nec caput eorum Christus est ; sic non omne matrimonium quod non viro suo secundum Christi præcepta conjungitur, rite conjugium appellari

l'épouse est soumise à son mari comme à son maître, parce que c'est vers lui qu'elle se tourne, et qu'il a l'empire sur elle. C'est ainsi que Sara appelait Abraham son maître *Gen.* XVIII. Cette servitude spontanée établit d'autant plus l'égalité entre les époux, qu'elle est le fruit de la volonté, et je dirais plus, par son obséquiosité, elle réduit en servitude celui qui a l'autorité. Il en est qui interprètent ces paroles dans un sens anagogique; l'épouse, disent-ils, c'est le corps, l'homme c'est l'âme. Et de même que l'Église est soumise à Jésus-Christ, ainsi les corps doivent être soumis à l'âme, et être réduits en un seul esprit, s'ils sont unis au Seigneur. « Car celui qui s'attache au Seigneur devient un même esprit avec lui.

« Et il est le sauveur de son corps. » L'Église par sa nature, est plus rapprochée de la nature de Jésus-Christ, en même temps qu'elle lui est inférieure. C'est pour cela, je pense, que l'Apôtre l'appelle le corps du Christ, corps dont le sauveur est Jésus-Christ, c'est-à-dire le Verbe, la sagesse et les autres vertus qui nous font comprendre le Verbe de Dieu. Cherchez avec soin, si vous pourrez trouver dans les divines Écritures, un seul endroit où le mot chair soit employé comme signifiant l'Église; nulle part l'Église n'est appelée la chair de Jésus-Christ, mais bien le corps de Jésus-Christ.

« Comme donc l'Église est soumise à Jésus-Christ, ainsi les femmes doivent être soumises en tout à leurs maris. » L'Église de Jésus est brillante de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable. Celui donc qui est pécheur et souillé de quelque tache, ne peut être appelé membre de l'Église de Jésus-Christ, et il n'est point non plus soumis à Jésus-Christ. Il est possible cependant, qu'à l'exemple de l'Église qui avait d'abord des taches et des rides, et qui a recouvré ensuite sa jeunesse et sa pureté, le pécheur s'empresse d'aller trouver le médecin, (car ce ne sont point ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais ceux qui sont malades) *Luc* v, pour faire panser et guérir ses blessures, et qu'il fasse ainsi partie de l'Église qui est le corps de Jésus-Christ. Remarquez le choix et la sagesse des expressions de l'Apôtre parlant aux Éphésiens : « Comme donc l'Église est soumise au Christ, ainsi que les femmes le soient en toutes choses à leurs maris. » Car si l'épouse doit être soumise à son mari, comme l'Église est soumise à Jésus-Christ, leur union sera sainte, et ils ne seront jamais les esclaves des passions du corps. Si l'on nous objecte ici ce que saint Paul écrit aux Corinthiens, que le mari doit rendre à la femme ce qu'il lui doit, et pareillement la femme à son mari, I *Cor.* VII, nous lui ferons remarquer la grande différence qui existe entre les Corinthiens et les Éphésiens. Il écrit aux premiers

potest, sed magis adulterium. Alias autem subjicitur uxor viro ut domino ; quia ad ipsum conversio ejus est, et ipse illius dominabitur *Gen.* III. Nam et Sara dominum vocabat Abraham *Gen.* XVIII. Quæ spontanea servitus, quanto magis fuerit voluntate subjecta, tanto esse incipit coæqualis ; quinimmo, obsequiis suis in servitutem redigere dominantem. Quidam hunc locum secundum anagogen ita interpretantur, ut dicant uxorem in corpore, virum accipi in animo. Et sicut Christo subjecta est Ecclesia ; ita corpora subjici debere sensui, et in unum spiritum redigi, si Domino fuerint copulata. « Qui enim adhæret Domino, unus spiritus est » I *Cor.* VI, 17.

« Ipse est Salvator corporis. » Quoniam propinquior atque inferior est a substantia Christi natura Ecclesiæ, propterea eam corpus Christi æstimo nominatam ; cujus corporis Salvator est Christus Jesus, id est, Verbum, sapientia, cæteræque virtutes in quibus intelligitur Filius Dei. Quære curiosius, sicubi in divinis voluminibus potueris invenire, vocabulum carnis pro Ecclesia positum. Si quidem nunc nequaquam caro, sed corpus Christi appellatur Ecclesia. Porro manifestum quod quidquid caro est, consequenter et corpus sit ; non autem quidquid corpus, hoc consequenter et caro.

« Sed ut [Al. *sicut*] Ecclesia subjecta est Christo ; ita et mulieres viris suis in omnibus. Ecclesia Christi gloriosa est, non habens maculam neque rugam, aut quid istiusmodi. Qui ergo peccator est, et aliqua sorde maculatus, de Ecclesia Christi non potest appellari, nec Christo subjectus dici. Possibile autem est, ut quomodo Ecclesia quæ prius rugam habuerat et maculam, in juventutem et munditiam postea restituta est, ita et peccator currat ad medicum (quia non habent opus sani medico *Luc.* v, sed male habentes) et curentur vulnera ipsius, et fiat de Ecclesia quæ corpus est Christi. Satis quoque eleganter, et caute ad Ephesios loquens ait. « Ut Ecclesia subjecta est Christo ; ita et uxores viris suis. » Si enim ita uxor subjicienda viro est, ut Christo Ecclesia, inter virum et uxorem erit sancta conjunctio, et numquam corporis servient passionibus. Quod si nobis aliquis illud quod ad Corinthios scribitur opposuerit ; virum uxori debi-

comme à des enfants qui sont encore à la mamelle, parmi lesquels régnaient les dissensions et les schismes, et où il était bruit d'une fornication telle qu'il n'en existe pas chez les Gentils mêmes, et voilà pourquoi il leur permet qu'après avoir vaqué à la prière, ils vivent ensemble comme auparavant, de peur que Satan ne les tente; bien qu'ici, comme il le dit dans ce qui suit, il leur donne cette permission non suivant sa volonté, mais par condescendance. Les Éphésiens, au contraire, au milieu desquels il était resté trois mois, et auxquels il avait découvert tous les mystères du Christ, avaient été tout autrement instruits. Chacun du reste, est pleinement libre de suivre ou les Corinthiens ou les Éphésiens et de chercher son salut ou dans la servitude de Corinthe ou dans la liberté d'Éphèse : « Malheur, dit le Sauveur, aux femmes enceintes, et à celles qui nourriront en ce jour-là, » *Luc.* XXI, 23; c'est-à-dire au jour du jugement, qui est proprement le jour des noces. Il faut donc faire les plus grands efforts pour imiter les Éphésiens plutôt que les Corinthiens, de peur que nous ne soyons surpris comme au temps du déluge, achetant et vendant, nous mariant et engagés dans les liens du mariage, mais que nous soyons les reins ceints et ayant nos lampes dans les mains, *Matth.* XXIV.

« Maris, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier, la purifiant par le baptême d'eau, par la parole de vie, pour la faire paraître devant lui une Église glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais pour qu'elle soit sainte et immaculée. » Quel que soit l'amour que le mari et la femme aient l'un pour l'autre, (fût-il comme celui de l'épouse d'Asdrubal, dont on raconte que, voyant son mari dans les fers, elle se jeta dans l'incendie qui dévorait sa patrie, et d'autres épouses qui ne voulurent point survivre à leurs maris,) jamais un homme sage ne comparera cet amour à celui de Jésus-Christ et de son Église. Il faut donc entendre ici cet amour saint dont Isaac aimait son épouse Rébecca, *Gen.* XXIV, qui signifie *patience*, et qu'il tira de la terre de Mésopotamie, qui est environnée de tous côtés par les flots de ce siècle, pour l'introduire dans la terre promise, afin qu'elle pût le consoler de la mort de sa mère. Dans le sens figuratif, la mort de la synagogue était ainsi tempérée par l'union de l'Église. En parlant de la sorte, nous donnons occasion aux hérétiques, qui prétendent que toutes les noces, sans exception, doivent être rejetées, et s'appuient surtout sur ce témoignage. Nous leur répondrons en peu de mots que ce que défend ici l'Apôtre, dans les rapports du mari et de la femme, ce sont les passions, l'impureté, la luxure, et non une

tum reddere, et uxorem viro I *Cor.* VII, animadvertat magnam inter Corinthios et Ephesios esse distantiam. Illis quasi parvulis atque lactentibus scribitur, in quibus erant dissensiones et schismata, et audiebatur fornicatio qualis ne inter gentes quidem ; et propterea eis conceditur, ut post orationem ad idipsum redeant, ne tententur a Satana ; licet et ibi in consequentibus, non juxta voluntatem, sed juxta συγκατάβασιν se eis dicat ignoscere. Ephesii vero, apud quos fecit triennium, et omnia eis Christi aperuit sacramenta, aliter erudiuntur ; et habet unusquisque arbitrii liberam potestatem, vel Corinthios sequi, vel Ephesios ; et salvari aut servitute Corinthii, aut Ephesii libertate. « Væ, » inquit Salvator, « prægnantibus, et lactantibus in die illa » *Luc.* XXXI, 25, hoc est, judicii, quæ utique proprie opera nuptiarum sunt. Unde omni labore nitendum, ut magis Ephesios quam Corinthios æmulemur ; nec deprehendamur quasi in diluvio ementes, et vendentes, nubentes et matrimonio copulati ; sed accinctis lumbis lucernas teneamus in manibus *Matth.* XXIV.

« Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit Ecclesiam, et semetipsum tradidit pro ea, ut eam sanctificaret ; mundans [*Al.* additur *eam*] lavacro aquæ in verbo, ut exhiberet ipse sibi gloriosam Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid ejusmodi, sed ut sit sancta et immaculata. » Quamvis sui invicem maritus et conjux amore teneantur (qualis illa uxor memoratur Hasdrubalis, quæ capto viro, in patriæ se jecit incendium, et cæteræ quæ viris mortuis supervivere noluerunt) numquam tamen dilectionem illam vir sapiens dilectioni Christi et Ecclesiæ comparabit. Sanctus igitur hic intelligendus est amor, quo et Isaac dilexit uxorem suam « Rebeccam » *Genes.* XXIV, quæ interpretatur « patientia ; » et de terra Mesopotamiæ, quæ sæculi hujus ex omni parte fluctibus cingitur, in terram eam repromissionis induxit, ut consolaretur pro morte matris suæ. Interitum quippe Synagogæ, conjunctione Ecclesiæ temperavit. Ista dicentes occasionem hæreticis damus qui omnes omnino nuptias repudiandas putant ; et hoc vel maxime utuntur testimonio. Quibus brevibus [*Al.* breviter] respondendum, passiones hic et immunditiam, et

sainte union. Car, s'il prohibait absolument le mariage, quelle nécessité de dire : « vos épouses, » alors qu'il pouvait s'exprimer de la sorte : « Hommes, aimez les femmes ou les épouses. » Le mot « votre » emporte nécessairement le mariage. Même preuve dans ce qui suit : « Et les maris doivent aimer leurs épouses, comme leurs corps; » et encore plus clairement : « Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car personne n'a jamais haï sa chair, mais il la nourrit et la soigne, » parce que selon la déclaration de l'ancienne loi, et la consécracration que lui a donnée l'Évangile, le mari et la femme deviennent une seule chair. Les actes qui ont pour objet la procréation des enfants, sont donc permis dans le mariage, comme nous l'avons dit. Quand aux embrassements voluptueux en usage chez les femmes de mauvaise vie, ils sont condamnés et défendus à l'épouse. En lisant ces recommandations, que le mari et la femme se pénètrent de cette pensée, qu'après la conception de l'enfant, ils doivent plutôt se livrer à la prière qu'aux rapports conjugaux. Et ce que les animaux et les bêtes font par un instinct naturel en s'abstenant du coït, quand les femelles sont sur le point de produire, Dieu, qu'on le sache bien, l'a laissé au libre arbitre des hommes, pour qu'ils puissent se rendre dignes de récompense en s'abstenant des voluptés. Or, puisque, dans le sens tropologique, les hommes signifient les âmes et les épouses les corps, que l'âme aime la chair ou le corps, comme Jésus-Christ a aimé l'Église, en se livrant lui-même pour la sauver, pour la sanctifier par la parole de la doctrine, pour la faire paraître devant lui, n'ayant ni tache, ni ride de vétusté; d'autant plus qu'il sait qu'elle doit être sauvée dans la résurrection, et qu'elle doit voir le salut de Dieu. Le mari qui se conduit ainsi a Jésus-Christ pour chef, et lorsqu'en s'humiliant pour le salut de la chair, il est devenu une seule chair avec son épouse, il la ramène à l'esprit, et par son union avec le Seigneur, il cesse d'être chair. Voyez comme en parlant du mariage, il emprunte heureusement aux femmes les expressions figuratives de tache et de ride pour faire ressortir la beauté de l'Église. Car, comme l'on voit souvent dans le corps des femmes, le visage enlaidi par des verrues, plissé par des rides, nuancé par des taches de rousseur, et que la plus grande préoccupation des femmes est d'effacer tout ce qui peut les défigurer, et de faire paraître aux yeux de leurs maris la beauté de leur corps, ainsi les âmes doivent se purifier de toutes les souillures des péchés, afin que les rides du vieil homme s'effacent dans la jeunesse qu'il reprend et qu'il se renouvelle de jour en jour dans l'homme nouveau.

« Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes

luxuriam ab Apostolo inter maritum et uxorem vetari, non sanctam conjunctionem ; alioquin si conjugium omnino prohibebat, quid necesse fuit dicere, « uxores vestras ; » cum potuerit dicere : Viri, diligite mulieres vel uxores. « Vestra » enim proprie matrimonium sonat. Et rursum in sequentibus : « et viri debent diligere uxores suas, sicut sua corpora ; » et adhuc manifestius : « Qui uxorem suam diligit, seipsum diligit ; nemo enim umquam suam carnem odit ; sed nutrit et fovet eam ; » quia secundum edictum Legis antiquæ, et instaurationem Evangelii, maritus et uxor una caro efficiuntur. Liberorum ergo, ut diximus, in matrimonio opera concessa sunt. Voluptates autem quæ de meretricum capiuntur amplexibus, in uxore damnatæ. Hoc legens omnis vir, et uxor intelligant, sibi post conceptum, magis orationi quam connubio serviendum. Et quod in animalibus et bestiis ipso naturæ jure præcriptum est, ut prægnantes ad partum usque non coeant, hoc in hominibus sciant arbitrio derelictum, ut merces esset ex [*Al.* ea], abstinentia voluptatum. Quia vero secundum tropologiam, viros animas, et uxores corpora dixeramus, sic diligat anima carnem [*Al.* corpus], quomodo Christus Ecclesiam, ut semetipsam tradat pro salute ipsius, et eam sanctificet verbo doctrinæ, ut exhibeat sibi eam non habentem maculam aut rugam aliquam vetustatis ; maxime cum sciat illam in resurrectione salvandum, et visuram esse salutare Dei. Talis vir caput habet Christum ; et cum propter salutem carnis se humilians, factus fuerit cum uxore sua una caro, retrahit eam ad spiritum, et Domino copulatus, caro esse desistit. Pulchre quoque maculam aut rugam, quia de conjugio loquebatur, de exemplo mulierum ad decorem traxit Ecclesiæ. Sicut enim solent in mulierum corporibus vel sordere nævi, vel ruga contrahi, vel lentigo variari; et hoc est omne studium feminarum, ut quod fœdare videtur abstergant, et exhibeant maritis corporum venustatem; ita et animæ omni peccatorum sorde purgandæ sunt, ut ruga veteris hominis juventa tendatur, et renovetur in novum hominem de die in diem.

« Ita et viri debent diligere uxores suas sicut sua corpora. » Et in Genesi ex persona loquentis Adam scriptum

comme leurs propres corps. » L'auteur du livre de la Genèse prête à Adam ces paroles : « Voici maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair » *Gen.* II, 23. La même vérité se trouve confirmée dans l'Évangile par cette déclaration du Sauveur : « Celui qui a fait l'homme au commencement, le fit mâle et femelle, et dit : « A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme et ils seront deux dans une même chair » *Matth.* XIX, 45. Puisque le mari et la femme sont une seule chair, nous devons donc prendre soin de nos épouses comme de nos corps. Or personne n'a pour son corps un amour déshonnête, nul ne s'aime lui-même en vue des rapports conjugaux, mais chacun prend soin de son corps et le nourrit comme le vase de son âme, de peur que le vase venant à se briser, ce qu'il contient ne s'écoule et ne se perde. Dans un sens également littéral, lorsque la femme est tout entière aux soins d'engendrer et de nourrir ses enfants, il y a entre elle et son mari la différence qui existe entre le corps et l'âme. Mais si elle aime mieux servir Jésus-Christ que son mari, elle cessera d'être femme et recevra le nom d'homme, parceque nous devons parvenir à l'âge de l'homme parfait. Si nous voulons prendre ces paroles dans un sens tropologique, nous aimerions notre corps et les sens de notre corps, d'une condition inférieure à notre âme il est vrai, mais au moyen desquels l'enseignement s'élève jusqu'à l'invention des arts utiles, jusqu'à la pratique des vertus.

« Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même, car personne n'a jamais haï sa chair, mais il la nourrit et la soigne comme le Christ l'Église. » Selon le sens littéral de ces paroles, l'Apôtre après avoir fait un précepte de la charité mutuelle entre les deux époux, nous commande maintenant de nourrir nos épouses, d'en prendre soin, de leur procurer le vivre, le vêtement et les choses nécessaires. Mais on peut nous objecter que la proposition de l'Apôtre : « Personne n'a jamais haï sa propre chair n'est point vraie, puisque nous voyons ceux qui sont atteints de la jaunisse, d'un cancer, d'un catarrhe préférer la mort à la vie, et avoir de la haine pour leurs corps. Expliquons donc ces paroles dans un sens tropologique, et disons que l'âme doit aimer cette chair appelée à voir le salut de Dieu, qu'elle doit la nourrir, la combler de soins en l'instruisant et la disciplinant, en l'engraissant du pain céleste, en l'armant du sang de Jésus-Christ, afin que fortifiée et purifiée tout ensemble, elle puisse en toute liberté suivre son mari sans être appesantie par aucune infirmité, ni surchargée par aucun poids. Disons encore que par une heureuse imitation de Jésus-Christ qui nourrit et comble l'Église de prévénances, et dit à Jérusalem : « Combien de

est : « Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro ex carne mea » *Gen.* II, 23. Et idipsum in Evangelio, Domino postea dicente, firmatur : « Qui creavit ab initio, masculum et feminam fecit eos, et dixit : Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una » *Marc.* XIX, 4, 5. Cum igitur vir et uxor una caro sint ; ita uxoribus ut nostris corporibus providendum. Nemo autem corpus suum turpiter amat, aut semetipsum propter coitum diligit ; sed quasi vasculum animæ suæ fovet corpus et nutrit, ne fracto vase, id quod continebatur, effluat, et erumpat. Nec non et juxta litteram, quamdiu mulier partui servit et liberis, hanc habet ad virum differentiam, quam corpus ad animam. Sin autem Christo magis voluerit servire quam sæculo, mulier esse cessabit, et dicetur vir, quia omnes in perfectum virum cupimus occurrere. Quod si ad tropologiam et hæc referimus, amabimus nostrum corpus, et corporis sensus, vilioris quidem conditionis ab animo, sed per quos ad mentem bonarum artium, et virtutum transeant disciplinæ.

« Qui uxorem suam diligit, seipsum diligit, nemo enim umquam carnem suam odio habuit, sed nutrit et fovet eam, sicut et Christus Ecclesiam. Quantum ad simplicem intelligentiam pertinet, sancta inter virum et uxorem charitate præcepta, nunc jubemur ut nutriamus, et foveamus conjuges, ut scilicet eis victum atque vestitum, et ea quæ sunt necessaria præbeamus. Sed opponi nobis potest, quod non sit vera sententia dicentis Apostoli : « Nemo enim umquam carnem suam odit, » cum morbo regio laborantes, et ptysi, et cancere, et distillationibus, mortem vitæ præferant, et sua oderint corpora. Magis itaque ad tropicam intelligentiam sermo referatur, et dicamus, quod illam carnem quæ visura sit salutare Dei, anima diligat, et nutriat et foveat, eam disciplinis erudiens, et cœlesti saginans pane, et Christi sanguine irrigans, ut refecta et nitida possit libero cursu virum sequi, et nulla debilitate, et pondere [*Al.* nullo debilitatis pondere] prægravari. Pulchre etiam in similitudinem Christi nutrientis, et foventis Ecclesiam, et dicentis ad Jerusalem : « Quoties volui congregare filios

fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme la poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu? les âmes soignent et protègent leurs corps, afin que cette nature corruptible revête l'incorruptibilité, et qu'entraînée dans les airs par la légèreté de ses ailes elle puisse plus facilement être élevée dans les airs. Maris, prodiguez donc de tendres soins à vos épouses, âmes, agissons de même à l'égard de nos corps, afin que les épouses deviennent des hommes, et les corps des âmes. Qu'il n'y ait plus de différence de sexe, mais que de même que parmi les anges il n'y a ni homme ni femme, nous qui devons être un jour semblables aux anges, nous commencions d'être ce que nous serons un jour dans le ciel d'après la promesse divine.

« Parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. » Comme nous sommes les membres du corps de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ nourrit et soigne l'Église, nous devons donc, nous aussi, nourrir et soigner notre chair que personne n'a jamais haïe. Or, nous sommes les membres du corps de Jésus-Christ, non selon la nature divine et éternelle, mais selon la nature humaine à laquelle il a daigné s'unir. Disons cependant que l'homme auquel il s'est uni, a bien la même nature que nos corps, mais non pas la même origine, car nous sommes le produit du sang de l'homme; tandis que le Christ est né de l'Esprit-Saint. On peut encore donner cette autre explication : Comme l'Église est le corps de Jésus-Christ, et que l'Église est la réunion de tous ceux qui croient, saint Paul et les Éphésiens sont membres de ce corps, c'est-à-dire qu'ils sont l'Église de Jésus-Christ.

« A cause de cela, l'homme laissera son père et sa mère, et ils seront deux dans une seule chair. » Les apôtres et les évangélistes ne se sont pas servis des mêmes expressions, nous en avons fait souvent la remarque, en les comparant aux textes de l'ancien Testament tels qu'ils sont contenus dans les livres divins, nous en avons encore une preuve ici. En effet, voici ce témoignage tel que nous le lisons dans la Genèse : « A cause de cela l'homme laissera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse; et ils seront deux dans une seule chair » *Gen.* II, 24. L'Apôtre, au contraire, au lieu de : ενεχεν τουτου c'est-à-dire, « à cause de cela » dit : ἀντί τούτου qui ne peut être rendu autrement en latin. Ensuite, au lieu de « son père et sa mère, » il a supprimé les pronoms, en disant seulement : « père et mère. » Enfin ce membre de phrase du milieu : « Et il s'attachera à son épouse, il l'omet entièrement, et rattache immédiatement à ce qui précède la fin de la proposition : « Et ils seront deux dans une seule chair. » Nous avons fait ici cette remarque afin que dans les autres endroits où nous voyons cités par les apôtres des témoignages empruntés aux prophètes et à l'ancien Testament et qui ne se trou-

tuos sicut gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti ? » animæ quoque fovent corpora sua, ut corruptivum hoc induat incorruptionem, et alarum levitate suspensum, in aerem facilius elevetur. Foveamus igitur et viri uxores et animæ nostra corpora, ut et uxores in viros, et corpora redigantur in animas. Et nequaquam sit sexuum ulla diversitas ; sed quomodo apud angelos non est vir et mulier; ita et nos, qui similes angelis futuri sumus, jam nunc incipiamus esse quod nobis in cœlestibus repromissum est.

« Quoniam membra sumus corporis ejus, ex carne ejus, et ex ossibus ejus. » Quia membra sumus corporis Christi, et Christus nutrit et fovet Ecclesiam; ideo et nos nutrimus, et fovemus carnem nostram, quam nemo unquam odio habuit. Membra autem sumus corporis Christi, non secundum naturam divinitatis æternæ, sed juxta id quod hominem est dignatus assumere. Quamquam et homo ipse qui assumptus est, habeat naturam nostrorum corporum, sed non habeat originem. Nos enim ex humano semine coagulamur, ille de Spiritu sancto natus est. Potest autem et aliter dici : Quoniam corpus Christi Ecclesiæ est, et Ecclesia de cunctis credentibus congregatur, Paulus et Ephesii membra sunt corporis, id est, Ecclesia Christi.

« Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et erunt duo in carne una. » Quod frequenter annotavimus, apostolos et evangelistas non eisdem verbis usos esse, Testamenti veteris exemplis, quibus in propriis voluminibus continentur, hoc et hic probamus, siquidem testimonium istud ita in Genesi scriptum est : « Propter hoc relinquet homo patrem suum et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una » *Gen.* II, 24. Nunc autem Apostolus pro eo quod ibi habetur, ἕνεκεν τούτου, id est, « propter hoc, » posuit ἀντὶ τούτου, quod Latine aliis verbis dici non potest ; deinde pro « patre suo et matre sua, » pronomina abstulit, et « patrem » tantum posuit « et matrem, » et quod in medio dicitur, « et adhærebit uxori suæ, » hic penitus prætermisit, et tantum quod sequebatur hoc dictum, superioribus copulavit, et posuit, « et erunt duo in carne

vent pas dans nos manuscrits, nous ne nous hâtions pas de les traiter d'inepties ou d'extravagances des apocryphes; il faut bien plutôt nous rappeler que ces témoignages se trouvent dans l'ancien Testament, mais qu'ils n'ont pas été cités textuellement par les Apôtres, ils ont rendu bien plutôt surtout le sens, et il n'y a que ceux qui sont exercés, qui puissent trouver l'endroit d'où ils sont tirés. L'Apôtre a donc pris l'exemple d'Adam et d'Ève pour exhorter l'homme et la femme à un amour mutuel. De même donc que Dieu a ôté une côte à Adam, et en a formé la femme, et que la femme, à son tour, en vient à ne faire qu'une seule chair avec son mari, parce que celui qui aime son épouse s'aime lui-même, ainsi devons-nous aimer nos épouses. Le même exemple s'explique dans le sens allégorique de Jésus-Christ et de l'Église, c'est-à-dire qu'Adam figure le Christ, et qu'Ève figure l'Église; car le dernier Adam a été fait esprit vivifiant, 1 *Cor.* xv. Et de même que d'Adam et de sa femme sort tout le genre humain, ainsi c'est de Jésus-Christ et de l'Église que toute la multitude des croyants a été engendrée. Dès qu'elle est devenue le corps unique de l'Église, elle est de nouveau placée sur le côté de Jésus-Christ; elle remplit le vide laissé par la côte, et devient un seul corps avec son époux, au témoignage du Sauveur qui dans l'Évangile fait à Dieu cette prière : « Mon Père, faites que comme vous et moi nous sommes un, ils soient de même un en nous, » *Jean*, XVII, 21. Demandons à Marcion en vertu de quelle raison ce passage emprunté à l'ancien Testament, peut s'appliquer à Jésus-Christ et à l'Église; puisqu'il prétend que l'ancien Testament n'a absolument aucun rapport avec Jésus-Christ.

« Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Église. » Toute l'histoire d'Adam et d'Ève, telle qu'elle est racontée dans la Genèse, ne peut, comme beaucoup le pensent, se rapporter facilement à Jésus-Christ et à son Église, mais seulement la citation faite ici par l'Apôtre : « A cause de cela, l'homme laissera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une même chair. » En effet, le premier homme et en même temps le premier prophète, Adam a fait cette prophétie du Christ et de son Église, que Notre-Seigneur et Sauveur a laissé Dieu son Père et sa mère la Jérusalem céleste, qu'il est venu sur la terre pour son corps qui est l'Église, qu'il l'a formée de son côté, et que pour elle le Verbe s'est fait chair. Et comme tous les sacrements ne sont pas égaux, mais que l'un est plus grand, l'autre inférieur, l'Apôtre dit : « Ce sacrement est, grand » et il donne une

una. » Hoc autem totum nunc idcirco observavimus, ut etiam in cæteris locis, sicubi testimonia quasi de prophetis, et de veteri Testamento ab apostolis usurpata sunt, et in nostris codicibus non habentur, nequaquam statim ad apocryphorum ineptias, et deliramenta curramus, sed sciamus scripta quidem ea esse in veteri Testamento, sed non ita ab apostolis edita, et sensum magis usurpatum ; nec facile nisi a studiosis posse ubi scripta sint, inveniri. Igitur ad exhortationem mutui affectus inter uxorem et virum, Adam et Evæ sumpsit exemplum. Ut quomodo costa tollitur de Adam, et ædificatur in conjugem, et ipsa rursum conjux in unam viri carnem redigitur, quia qui uxorem diligit, seipsum diligit; sic et nos nostras amemus uxores. Idipsum autem per allegoriam in Christo interpretatur, et in Ecclesia, ut Adam Christum, et Eva præfiguraret Ecclesiam. Factus est enim novissimus Adam in spiritum vivificantem I *Cor.* xv. Et quomodo de Adam et uxore ejus omne hominum nascitur genus; sic de Christo et Ecclesia omnis credentium multitudo generata est. Quæ unum Ecclesiæ corpus effecta, rursum in latere Christi ponitur, et costæ locum replet, et unum viri corpus efficitur, ipso Domino id in Evangelio postulante : « Pater, da, ut quomodo ego et tu unum sumus : sic et ipsi in nobis unum sint » *Joan.* XVII, 21. Interrogemus Marcionem qua consequentia locum istum qui de veteri usurpatus est Instrumento, in Christum et in Ecclesiam interpretari queat, cum juxta illum Scriptura vetus omnino non pertineat ad Christum.

« Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico, in Christo et in Ecclesia. » Non, ut plerique existimant, omnis historia quæ de Adam et de Eva in Genesi scripta est, ad Christum et ad Ecclesiam facile referri potest, sed tantummodo quod in præsenti loco ponitur, id est : « Propter hoc relinquet homo patrem suum et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. » Primus enim homo, et primus vates Adam, hoc de Christo et Ecclesia prophetavit : quod reliquerit Dominus noster atque Salvator Patrem suum Deum, et matrem suam cœlestem Jerusalem, et venerit ad terras propter suum corpus Ecclesiam, et de suo eam latere fabricatus sit, et propter illam Verbum caro factum sit. Et quia non omnia æqualia sacramenta sunt, sed est aliud sacramentum majus, et aliud minus, propterea nunc dicit : « Sacramentum hoc magnum est; » simulque humilitatis ejus indicium est inferentis : « Ego

preuve de son humilité en ajoutant : « Je le dis dans le Christ et dans l'Église. » Grégoire de Nazianze, homme éloquent et profondément instruit dans les Écritures, discutant avec moi ce passage, me disait : Voyez combien est grand le sacrement dont il est question dans ce chapitre, à ce point que l'Apôtre, l'expliquant de Jésus-Christ et de l'Église, n'affirme point en avoir donné une interprétation en rapport avec la dignité du témoignage, mais semble dire : Je sais que ces paroles sont pleines d'ineffables mystères, et qu'elles demanderaient un cœur divin pour les interpréter. Quant à moi, eu égard à la faiblesse de mon intelligence, je crois devoir les expliquer en Jésus-Christ et en son Église, non pas que rien puisse être plus grand que le Christ et l'Église, mais parce qu'il est difficile que tout ce qui est dit d'Adam et d'Ève soit expliqué de Jésus-Christ et de l'Église.

« Que chacun de vous donc aime sa femme comme lui-même. » Quelqu'un estimera peut-être que l'amour dont l'Apôtre fait un précepte au mari et à la femme est le même que nous sommes obligés d'avoir pour le prochain; car il est écrit : « Vous aimerez le prochain comme vous-même » *Lévit.* XIX, 18 et il est dit ici : « Que chacun de vous aime son épouse comme lui-même, » donc l'amour pour le prochain et pour la femme est le même. Or, si le prochain, selon l'interprétation du Sauveur est tout homme pour son semblable, il n'y a donc aucune différence entre l'amour qu'on doit à son épouse et celui dont on doit aimer les autres hommes, ce qui est souveraiment absurde. A l'égard du prochain la particule est comparative, c'est-à-dire que vous devez aimer le prochain et désirer qu'il soit sauvé comme vous-même. Mais quand il s'agit de l'épouse, l'adverbe comparatif « Comme » n'exprime pas une ressemblance, mais bien plutôt une approbation, une confirmation qui donne du poids à la pensée. C'est ainsi que nous disons d'un homme : il s'est conduit comme un homme, et il est écrit du Sauveur : « Nous avons vu sa gloire, comme la gloire du Fils unique, » *Jean.* I, 14. Ce n'est pas que le Sauveur ait eu une gloire par comparaison avec un autre Fils unique, puisqu'il est le seul Fils unique, et s'il y avait un autre Fils unique, il ne pourrait plus être appelé Fils unique. Il n'avait donc pas besoin de l'exemple d'un autre Fils unique, mais il a possédé la gloire comme un Fils unique, c'est-à-dire comme il lui convenait de la posséder. Le commencement du psaume soixante-douze présente le même sens au moins dans la version grecque : ὡς ἀγαθὸς ὁ θεὸς etc. ce que nos interprètes ont traduit par : « Que le Dieu d'Israël est bon à ceux qui ont le cœur droit, » *Ps.* LXXII, 1. car dans le grec, le mot ὡς, c'est-à-dire comme, paraît exprimer plutôt une ressemblance que l'affirmation de ce qui est dit, si on ne

autem dico in Christo et in Ecclesia. » Gregorius Nazianzenus, vir valde eloquens, et in Scripturis apprime eruditus, cum de hoc mecum tractaret loco, solebat dicere : Vide quantum istius capituli sacramentum sit, ut Apostolus in Christo illud, et in Ecclesia interpretans, non se ita asserat, ut testimonii postulabat dignitas, expressisse; sed quodammodo dixerit : Scio quia locus iste ineffabilibus plenus sit sacramentis, et divinum cor quærat interpretis. Ego autem pro pusillitate sensus mei, in Christo interim illud, et in Ecclesia intelligendum puto ; non quo aliquid Christo et Ecclesia majus sit; sed quod totum quod de Adam et de Eva dicitur, in Christo et in Ecclesia interpretari posse, difficile sit.

« Verumtamen et vos singuli unusquisque suam uxorem sicut se diligat. » Æstimet aliquis eamdem inter maritum et uxorem juberi ab Apostolo charitatem, quæ in proximum præcepta est : sic enim scriptum est : « Diliges proximum tuum sicut teipsum » *Levit.* XIX, 18, et nunc dicitur : « Unusquisque suam uxorem sicut se diligat. » Ergo eadem in proximum et in uxorem charitas erit. Quod si proximus, juxta interpretationem Salvatoris, omnis homo est homini ; nulla ergo erit inter uxorem et quorumlibet hominum dilectionem differentia charitatis, quod dicere valde absurdum est. In proximo enim similitudo ponitur, ut sic eum diligas sicut te, et cupias esse salvatum. In uxore autem comparationis adverbium, « sicut, » non similitudinem, sed approbationem et confirmationem, cum quodam pondere sonat. Quomodo dicimus de viro : quasi vir fecit, et de Salvatore scriptum est : « Vidimus gloriam ejus, quasi gloriam unigeniti » *Joan.* I, 14. Non quo ipse Salvator gloriam habuerit ad comparationem alterius unigeniti : ipse est enim unigenitus. Et unigenitus si et alter fuerit, unigenitus non potest appellari. Unde alterius unigeniti non indigebat exemplo, sed quasi unigenitum, hoc est, ut semetipsum decebat gloriam habere, possedit. Hoc idem et septuagesimi secundi psalmi, juxta Græcos tamen, exordium sonat : ὡς ἀγαθὸς ὁ Θεὸς τῷ Ισραηλ τοῖς εὐθέσι τῇ καρδίᾳ, quod a nostris translatum est : « Quam bonus Deus Israel rectis corde » *Psal.* LXXII, 1. Alioquin juxta Græcos ὡς, id est, « sicut, » similitudinem magis videtur, quam firmitatem

veut pas y voir une particule affirmative, mais comme un exemple. Il faut remarquer en même temps qu'il est commandé à l'homme d'aimer sa femme, et à la femme de craindre son mari. L'amour, en effet, convient à l'homme, comme la crainte à la femme; mais pour le serviteur. ce n'est pas seulement la crainte, mais le tremblement, comme l'Apôtre le leur recommande dans ce qui suit : « Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement. »

« Mais que la femme craigne son mari. » Si la crainte de Dieu qui a pour motif la crainte du châtiment, ne permet pas à celui qu'elle domine d'être parfait, combien moins sera parfaite la femme qui craint non pas seulement Dieu, mais encore son mari? Examinons donc, s'il faut entendre ici dans le sens littéral, la femme et la crainte de la femme, d'autant plus que souvent il se rencontre des épouses bien meilleures que leurs maris, qui leur commandent, dirigent leur maison, et l'éducation de leurs enfants, et font régner la discipline dans leur famille, tandis que les maris courent, se livrent au désordre et à la débauche. Ces femmes doivent-elles diriger ou craindre leurs maris? Je laisse la réponse à la volonté du lecteur. Si au contraire, dans le sens allégorique, comme nous l'avons dit, l'épouse signifie le corps, et le mari l'esprit, il n'y a rien d'inconvenant que la femme, placée au second rang et d'une nature inférieure craigne son mari, comme une servante, car l'esprit comme dit Crispus, est fait pour commander, le corps pour obéir. Celui qui tient à expliquer simplement ces paroles du mari et de la femme, fera ressortir la double signification du mot crainte; l'une dont saint Jean a dit : « La crainte est accompagnée de peine, ainsi celui qui craint n'est point parfait, » I *Jean.* IV, 18. C'est dans ce même sens que les esclaves ont l'esprit de servitude dans la crainte que Dieu exige d'eux lorsqu'il dit : « Et si je suis votre père, où est ma gloire; et si je suis votre Seigneur, où est la crainte que vous me devez? » *Malach.* I, 6; l'autre qui est appelée par les philosophes εὐλάβεια, et par nous, sans rendre absolument le sens, *respect.* Le roi prophète sait qu'il y a aussi la crainte des âmes parfaites, qui est comme la marque de la perfection, et dont il dit dans le psaume trente-troisième : « Rien ne manque à ceux qui le craignent, » *Ps.* XXXIII, 9. Si l'on entend la femme dans le sens littéral, on peut lui faire un précepte de craindre, c'est-à-dire de respecter son mari.

CHAPITRE VI.

« Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement fait avec

significare dictorum, si non ut confirmationem audieris, sed quasi [*Al. tacet* quasi] exemplum. Simul et hoc attendendum, quod vir diligere jubetur uxorem, mulier vero timere virum. Congruit enim viro dilectio, mulieri timor ; servo vero non solum metus, sed et tremor jungitur. Unde et in consequentibus ait : « Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore.

Mulier autem timeat virum. » Si in Deum metus propter timorem supplicii, non sinit eum qui metuit esse perfectum ; quanto magis imperfecta erit mulier, non solum Deum, sed etiam virum metuens? Propter quod requirendum an carnaliter uxor intelligenda sit, et uxoris timor : cum frequenter multo meliores maritis inveniantur uxores et eis imperent, et domum regant, et educent liberos, et familiæ teneant disciplinam ; illis luxuriantibus et per scorta currentibus. Hæ viros suos utrum regnare debeant, an timere, lectoris arbitrio derelinquo. Quod si juxta allegoriam, ut supra diximus, uxor in corpore accipitur, vir in animo, nihil incongruum est timere eam ut ancillam virum, in secundo gradu et in viliori substantia constitutam. Animi quippe, ut ait Crispus, imperio, corporis servitio magis utimur. Qui vero simplicem intelligentiam mulieris sequitur et mariti, duas significantias in verbo timoris esse monstrabit. Et dicet una de qua Joannes ait : « Qui timet, pœnam habet, et qui timet, non est perfectus » I *Joan.* IV, 18. Juxta quam et servi spiritum servitutis habent in timore, quem exiguntur a Domino dicente ad eos : « Et si pater sum ego, ubi est gloria mea : et si Dominus sum ego, ubi est timor meus » *Malach.* I, 6? Alteram vero quæ apud philosophos nominatur εὐλάβεια, et apud nos, licet non plene sonet, « reverentia » dici potest. Scit quoque et prophetes perfectorum timorem, quem qui timuerit, perfectus est, in tricesimo tertio psalmo dicens : « Non est inopia timentibus eum » *Psal.* XXXIII, 9. Potest igitur uxori simpliciter intellectæ hic imperari metus, ut timeat, hoc est, revereatur virum suum.

CAPUT VI.

« Filii, obedite parentibus vestris in Domino ; hoc enim est justum. Honora patrem tuum et matrem tuam (quod est mandatum primum in promissione) ut bene sit

une promesse), afin que tu sois heureux et que tu vives longtemps sur la terre. » Il y a ici une ambiguité, les enfants doivent-ils obéir à leurs parents dans le Seigneur, ou obéir dans le Seigneur à leurs parents? Ils doivent faire l'un et l'autre, c'est-à-dire que nous devons obéir aux parents qui nous ont engendrés dans le Seigneur, tels qu'étaient saint Paul et les apôtres, et faire tout ce qu'ils nous commandent et obéir dans le Seigneur à nos parents dont nous sommes nés selon la chair, en accomplissant tout ce qui n'est pas contraire a la volonté de Dieu. Par là, en même temps, nous presserons les hérétiques qui ne veulent pas que l'ancien Testament vienne du Dieu bon dont le Christ est le Fils, de nous dire par quel motif l'Apôtre du Christ, fils du Dieu bon ferait usage de l'Écriture du Créateur, et appuierait l'obéissance des enfants sur des témoignages de l'ancien Testament. Voici ce témoignage tel que nous le lisons dans l'Exode d'où il est tiré : « Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient longs sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, *Exod.* xxx, 12. C'est le cinquième commandement du Décalogue dont l'Apôtre a supprimé les dernières paroles. Il nous faut donc examiner pourquoi il dit ici « que c'est le premier commandement, » alors que le premier commandement est ainsi conçu : « Tu n'auras point d'autres dieux que moi. » C'est pourquoi quelques-uns lisent : « c'est le premier commandement fait avec une promesse, » comme si les quatre autres commandements qui précèdent, n'avaient pas de promesses, et que celui-là seul fût accompagné d'une promesse : « afin que tu sois heureux, et que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera. » Mais ces auteurs me paraissent n'avoir pas observé assez exactement que le second commandement est aussi accompagné d'une promesse. Car il est dit : « Tu ne feras point d'idole taillée, ni aucune image de ce qui est en haut dans le ciel, ni de ce qui est en bas sur la terre, ni dans les eaux sur la terre. Tu ne les adoreras point, et ne les serviras point; car je suis le Seigneur ton Dieu, le Dieu fort, le Dieu jaloux, recherchant l'iniquité des pères sur les enfants en la troisième et la quatrième génération, l'iniquité de ceux qui me haïssent, et faisant miséricorde mille fois à ceux qui m'aiment et gardent mes commandements, » *Exod.* IV, 5, 6. Remarquez en effet, les paroles de la promesse : « faisant miséricorde mille fois à ceux qui m'aiment et gardent mes commandements. » Peut-être, comme le Décalogue est la première Loi qui ait été donnée au peuple, après sa sortie de l'Égypte, chaque précepte du Décalogue est appelé le premier, par comparaison avec les autres préceptes qui ont fait ensuite partie de la loi. Celui qui cherchera à défendre l'explication donnée précédemment

tibi, et longævus sis super terram. » Ambigue dictum, utrum in Domino parentibus suis filii debeant obedire, an certe parentibus suis filii obediant in Domino. Quod utrumque faciendum, ut et his parentibus qui nos in Domino genuere, qualis fuit Paulus et apostoli, obediamus et ea faciamus quæcumque præceperint, et parentibus nostris, de quibus secundum carnem nati sumus, obtemperemus in Domino, implentes ea quæ non sunt Domini contraria voluntati. Simulque et hæreticos coarctabimus, nolentes vetus Testamentum esse Dei boni, cujus filius Christus sit. Qua ratione Apostolus Christi, boni Dei filii, Scriptura Creatoris utatur, et obedientiam filiorum de veteri Lege præsumat. Quod testimonium de Exodo sumptum, ita ibi contexitur : « Honora patrem tuum et matrem tuam, ut bene sit tibi, et sis longævus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi » *Exod.* xx, 12; de quo nunc ultima verba subtraxit, quod mandatum in Decalogo quintum est. Unde quærendum quare nunc dixerit, « quod est mandatum primum ; » cum primum mandatum sit : « Non erunt tibi dii alii præter me. » Quamobrem nonnulli ita legunt, « quod est mandatum primum in promissione; » quasi quatuor alia mandata, quæ ante dicta sunt, non habeant promissiones, et in hoc solo pollicitatio feratur adjuncta, « ut bene sit tibi, et sis longævus super terram quam Dominus Deus tuus dabit tibi. » Sed videntur mihi non observasse subtilius, et in secundo mandato repromissionem esse sociatam. Ait enim : « Non facies tibi idolum, neque omnem similitudinem eorum quæ in cœlo sursum, et quæ in terra deorsum, et quæ in aquis subtus terram; non adorabis ea, et non immolabis illis ; Ego enim sum Dominus Deus tuus, Deus zelotes, qui reddo peccata patrum in filios usque ad tertiam et quartam generationem, his qui me oderunt, et facio misericordiam in millia his qui diligunt me, et custodiunt mandata mea » *Exod.* IV, 5. Observa enim quod verba sint sponsionis : « Faciens misericordiam in millia his qui diligunt me, et custodiunt mandata meá . » Forsitan ergo quia Decalogus exeunti de Ægypto populo, prima Lex data est, unumquodque mandatum Decalogi, primum mandatum est appellandum, ad comparationem eorum præceptorum, quæ postea in Lege conscripta sunt. Qui

basée sur cette distinction : « c'est le premier commandement fait avec une promesse, » dira que le commandement est d'abord formulé séparément : « Honore ton père et ta mère » et que la promesse vient ensuite : « afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera. » Au contraire dans ce commandement : « Tu ne feras point d'idole en aucune image, » il n'y a point de séparation, c'est une seule et même proposition, et la fin est moins une promesse qu'une louange à Dieu qui fait miséricorde mille fois à ceux qui l'aiment, et gardent ses commandements. » Quant à celui qui prétend que tous les préceptes du Décalogue sont désignés sous le nom de premier commandement, il devra montrer que cette promesse : « afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur Dieu te donnera, » ne concerne pas seulement ceux qui obéissent à leurs parents, mais s'étend à d'autres préceptes innombrables; et il lui faudra énumérer tous les commandements auxquels sont mis ce prix et cette récompense, de vivre longtemps sur la terre que le Seigneur Dieu leur donnera. Et un interprète différent aura le droit d'exiger de lui qu'il prouve que les préceptes qu'il a énumérés ont été écrits avant ce commandement. S'il lui est impossible de le prouver, c'est inutilement qu'il affirmera que cette promesse se trouve jointe aux autres commandements. Ajoutons après cela, qu'il ne faut pas entendre dans un sens judaïque et charnel la promesse faite aux enfants qui honorent leur père et leur mère, de vivre longtemps sur la terre que Dieu leur donnera. Car il faut admettre qu'un grand nombre de ceux qui ont été obéissants à leurs parents sont morts prématurément, et que des enfants dénaturés pour leurs parents sont parvenus à une extrême vieillesse. Si la promesse a pour objet une vie longue ici-bas, et si c'est un bonheur de vivre de longues années dans ce corps; que les juifs et ceux qui leur ressemblent, nous disent ce que signifient ces paroles du Psalmiste : « Malheur à moi, car mon exil a été prolongé, j'ai habité avec les habitants de Cédar, » *Ps.* CXIX, 7, et ces autres de Salomon dans l'Ecclésiaste : « Et j'ai loué les morts plus que les vivants et que ceux qui vivent dans le temps présent; et j'ai estimé plus heureux que les uns et les autres, celui qui n'est pas encore né, et n'a pas vu les maux qui arrivent sous le soleil » *Eccles.* IV, 2, 3; et plus bas : « Quand un homme aurait engendré cent enfants, et qu'il aurait vécu beaucoup d'années, et que son âme eût été comblée de biens, et qu'il manque de sépulture, je dis de cet homme qu'un avorton lui est préférable, car c'est en vain qu'il est venu, et il va dans les ténèbres, et son nom est effacé par l'oubli, et il n'a pas vu le soleil, *Ibid.* VI, 3, 4, 5 etc. Car si les morts sont loués

vero expositionem superiorem tenere conabitur, in eo quod distinxerat, « quod est mandatum primum in repromissione, » dicet separatim esse mandatum : « Honora patrem tuum et matrem tuam ; » et postea repromissionem suo loco positam, « ut sis longævus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi. » In hoc vero mandato, id est : « Non facies tibi idolum, neque omnem similitudinem, » non seorsum, sed sub uno textu atque sermone, non tam promissionem datam, quam sententiam in laudes Dei esse finitam, facientis misericordiam in millia his qui eum diligunt, et custodiunt mandata ejus. Rursum is qui tota Decalogi mandata, primum mandatum esse contendit, repromissionem in qua scriptum est : « ut sis longævus super terram, quam Dominus Deus tuus dabit tibi, » non solum ad eos pertinere monstrabit, qui parentibus obsequantur, sed etiam ad alia innumerabilia præcepta; et necesse habebit cuncta replicare mandata, in quibus merces hæc et præmium promittantur, ut sint longævi super terram, quam Dominus Deus tuus dederit eis. A quo diversus ille exigere debebit interpres, ut doceat ante hoc mandatum, illa quæ ab eo prolata sunt, scripta esse mandata. Quod si non potuerit approbare, frustra et in aliis præceptis hanc repromissionem adjunctam esse memorabit. Post hæc retractandum, pro honore patris et matris, non Judaicum et carnale esse promissum, ut longævi sint filii super terram, quam Dominus Deus suus dederit eis. Multos enim fuisse credendum qui et parentibus obsequentes cito mortui sint, et in parentes impii usque ad extremam venerint senectutem. Respondeant enim Judæi et similes Judæorum, si vitæ istius longitudo est in repromissis, et diu in corpore permanere felicitas est, quid sibi vult illud in Psalmis : « Heu mihi, quia incolatus meus prolongatus est! habitavi cum habitantibus Cedar » *Ps.* CXIX, 7. Et hoc Salomonis in Ecclesiaste : « Laudavi ego omnes mortuos qui olim mortui sunt, super viventes qui vivunt usque in præsens, et melior est super hos duos, qui necdum natus est, et non vidit omne opus malum quod factum est sub sole » *Eccles.* IV, 2, 3 ; et post paululum : « Si genuerit vir centum, et annos plures vixerit et multi fuerint dies annorum ejus, et anima illius re-

plus que les vivants, et si d'après quelques-uns qui pensent que les âmes vivent dans les cieux avant de descendre dans ces corps, on déclare plus heureux que les uns et les autres celui qui n'est pas encore né, si cette vie tout entière n'est que tentation, si selon Job : « La mort de l'homme est un repos, » *Job.* III, 13, et que selon le même et Jérémie : Maudit doit-être le jour où nous naissons *Jerem.* XX, 14, comment peut-on promettre ici à ceux qui honorent leur père et leur mère, qu'ils vivront longtemps sur la terre que Dieu leur donnera? Il nous faut donc chercher la terre que le Seigneur promet et donne à ceux qui sont sortis spirituellement de l'Égypte, qui ont traversé en toute patience les vastes et terribles déserts de cette vie, qui ont triomphé de rois puissants, que le Seigneur a frappés, qui sont entrés dans la Judée où coulent le lait et le miel, et où sous la conduite de Josué, ils ont vu crouler la ville de Jéricho, détruire la ville d'Haï, bâtir un temple sous le roi Salomon, et où ils possèdent vraiment la terre qui a été préparée à ceux qui sont doux : « Comme il est dit dans l'Évangile : Bienheureux ceux qui sont doux, parce qu'ils posséderont la terre, » *Matth.* V, 4, la terre qui est vraiment la terre des vivants, comme l'appelle aussi le Psalmiste : « Je suis sûr de voir les biens du Seigneur dans la terre des vivants, *Ps.* XXVI, 13. Cette vie longue, la sagesse l'a dans la main droite, tandis qu'elle tient dans la gauche, les richessses et la gloire.

« Et vous pères, ne provoquez pas vos enfants à la colère, mais élevez-les dans la discipline et la correction du Seigneur. » Le péché des enfants, c'est de ne pas obéir à leurs parents, et comme les parents pourraient commander quelque chose de contraire à la règle, l'Apôtre ajoute : « dans le Seigneur. » Le péché des parents, c'est de provoquer à la colère leurs enfants en bas âge et presqu'encore à la mamelle, ou quand ils sont adolescents et d'un âge plus mûr, de leur commander des choses trop dures. De même donc, qu'il fait voir dans les enfants la nécessité et la récompense de l'obéissance, ainsi commande-t-il d'autre part aux parents, d'être modérés dans leur commandement, et de se rappeler qu'en étant à leur tête, ils ont en eux non pas des serviteurs, mais des enfants. Et il ne s'est pas contenté d'indiquer cette fin du précepte, mais il ajoute : « élevez-les dans la discipline et la corretion du Seigneur. Au lieu de correction, le texte grec a un mot plus juste νουθεσία qui exprime plutôt l'idée d'avertissement, d'enseignement que de sévérité. Qu'ils lisent ces paroles : les évêques et les prêtres qui élèvent leurs enfants dans les lettres profanes, qui leur font lire les comédies et

pleatur bonis, et sepultura sit ei ; dixi melius est super eum abortivum, quia in vanitate venit, et in tenebris nomen ejus operietur ; et quidem solem non vidit » *Ibid.*, 6, et cætera. Si enim laudantur super vivos mortui (et juxta quosdam qui, antequam in corpora ista descendant, animas degere in cœlestibus arbitrantur, melior esse dicitur duobus, qui necdum natus est, et omnis ista vita tentatio est ; et secundum Job : « Mors viri » [Al. *viro*] requies » *Job.* III. 13; et juxta eumdem et Jeremiam, Maledicta est dies in qua nascimur, *Jerem.* XX, 14, quomodo nunc repromittitur honorantibus patrem et matrem quod longævi sint super terram, quam Dominus Deus suus dederit eis? Quærenda est ergo terra, quam Dominus repromittit et tribuit bis qui spiritualem Ægyptum reliquerint, et cum omni patientia, magna et terribilia vitæ istius deserta transierint et vicerint reges magnos, quos percutit Dominus; et transierint in Judæam quæ lacte et melle fluit, et sub Jesu duce, Jericho corruente, atque vastata Hai, quæ interpretatur, « abruptum, » Jerusalem venerint, et ædificetur eis templum sub Salomone rege pacifico *Jos.* VI, 8, et possideant terram, quæ mansuetis est præparata : « Beati » quippe « mites, quoniam ipsi possidebunt terram » *Matth.* V, 4, quæ vere est terra viventium, Psalmista quoque dicente : « Credo videre bona Domini in regione viventium » *Ps.* XXVI. 13. Hujus vitæ longitudinem et sapientia habet in manu dextera, in sinistra tenens divitias et gloriam.

« Et patres nolite ad iracundiam provocare filios vestros ; sed educate illos in disciplina et conversatione Domini. » Peccatum filiorum est non obedire parentibus, et quia poterant parentes aliquid imperare perversum, adjunxit, « in Domino. » Peccatum vero parentum, parvulos filios atque lactentes ad iracundiam provocare aut certe jam adolescentibus et maturioris ætatis, ea imperare quæ gravia sunt. Sicut igitur in filiis obsequium, et subjectionis merces est demonstrata ; ita parentibus moderatum jubetur imperium, ut non quasi servis, sed quasi filiis præesse se noverint. Nec hoc præcepti fine contentus est; sed et illud adjunxit : « Educate illos in disciplina et correptione Domini, » Quam correptionem nos legimus, melius in Græco dicitur νουθεσία, quæ « admonitionem » magis et « eruditionem » quam « austeritatem » sonat. Legant episcopi atque presbyteri, qui

chanter les écrits honteux des acteurs de théâtre, alors que leur éducation se fait peut-être aux frais de l'Église, et que les offrandes expiatoires d'une vierge ou d'une veuve, le don entier de sa fortune qu'un pauvre fait à Dieu, sont appliqués aux cadeaux du jour de l'an, à remplir la corbeille des Saturnales ou à payer les Grammairiens et les Rhéteurs, qui emploient cet argent à leurs dépenses intérieures, à entretenir les temples des idoles, ou à des trafics infames. Héli, le grand prêtre, était personnellement saint, mais parce qu'il n'éleva point ses enfants dans la discipline et la correction, il tomba de son siège à la renverse et mourut I *Rois* 11. Il ne pouvait s'étendre en avant, et il tomba à la renverse et frappé d'une affection nerveuse et incurable, il tourna les yeux comme la femme de Loth vers la ville de Sodome. Il avait cependant réprimandé ses enfants, en leur disant : « Pourquoi faites-vous de pareilles choses, des œuvres abominables, ainsi que je l'apprends de tout le peuple? Cessez mes enfants; car il n'est pas bien qu'on dise de vous ce que j'entends, » I *Rois* II, 23, 24. C'est en gémissant sur de semblables pères qu'Isaïe dit : « Et des fils des étrangers leur sont nés, » *Isai.* II. Si en parlant aux simples fidèles d'Éphèse, qui pour la plupart, comme il arrive pour les gens du peuple, étaient préoccupés des affaires de cette vie, l'Apôtre leur fait un devoir d'élever leurs enfants en toute discipline, et dans les enseignements du Seigneur, que doit-on penser des obligations des prêtres dont saint Paul écrit à Timothée : « Qu'ils tiennent leurs enfants soumis en toute chasteté, » *Tim.* III, 4. Il renouvelle et répète les mêmes avertissements à Tite : « Ses enfants doivent être fidèles, non accusés de débauche ou indisciplinés, *Tit.* I, 6; et comme si les vices des enfants étaient imputés à leurs parents, il emploie cette conjonction causative : « Car l'évêque doit être irréprochable, comme dispensateur de Dieu, » I *Tim.* III. L'évêque n'est donc point irréprochable, s'il a des enfants indisciplinés et accusés de vivre dans le désordre.

« Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la

filios suos sæcularibus litteris erudiunt, et faciunt comœdias legere, et mimorum turpia scripta cantare, de Ecclesiastici forsitan sumptibus eruditos; et quod in corbonam pro peccato virgo vel vidua, vel totam substantiam suam effundens quilibet pauper obtulerat, hoc (1) kalendariam strenam, et Saturnalitiam sportulam et Minervale munus Grammaticus, et Orator, aut in sumptus domesticos, aut in templi stipes, aut in sordida scorta convertit. Eli sacerdos sanctus fuit, sed quia filios suos non erudivit in omni disciplina et correptione, supinus cecidit, et mortuus est I *Reg.* II. Non enim poterat ad priora extendi, sed retrorsum ruit, et opisthotono insanabili lapsus in tergum, ad Sodomam cum Lot uxore respexit. Et certe corripuerat filios suos, dicens : « Quare facitis verba hæc quæ ego audio de vobis mala ab omni populo? Nolite, filii mei, « quoniam non est bona fama, quam ego audio de vobis » I *Reg.* II, 23, 24. De istiusmodi patribus et Isaias lacrymabili voce causatur, dicens : « Et filii alienigenarum nati sunt eis » *Isai.* II. Quod si hoc Ephesiis laicis, et plerisque, ut in populo solet, vitæ hujus negotiis occupatis, præcepit, ut filios suos erudiant in omni disciplina, et admonitione Domini; quid de sacerdotibus æstimandum est, de quorum ordine ad Timotheum scribit, dicens : « Filios habentem in obsequio, cum omni honestate » I *Tim.* III, 4. Et idipsum ad Titum inculcat et repetit : « Filios habentem fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos » *Tit.* I, 6, 7; et quasi vitia filiorum parentibus imputentur, conjunctionem causalem interserens, ait : « Oportet enim episcopum sine crimine esse, tamquam Dei dispensatorem » I *Tim.* III. Non est ergo sine crimine episcopus, cujus filius non fuerit subditus, et in accusatione luxuriæ.

« Servi, obedite dominis carnalibus, cum timore et

(1) Hunc locum non satis intelligentes Erasmus et Marianus diverse depravant; Erasmus addendo præpositionem « in » ante » kalendariam strenam, » et Marianus mutando, » aut in templi stipes : » legit enim, « aut in sumptus domesticos, templi stipes. » Mss. codices retinent puram lectionem quam nos edidimus, cujus hic est sensus : Legant ista episcopi et presbyteri qui filios suos de ecclesiasticis sumptibus forsitan eruditos tradunt grammaticis gentilibus, et videant ne quod virgo vidua, vel pauper obtulit, hoc grammaticus et orator accipiens pro kalendaria strena, et Saturnalitia sportula, etc., convertat in sumptus domesticos aut in deorum suorum templi stipes, et denique in sordida scorta. Kalendaria porro strena, aut Saturnalitia sportula, sicut et Minervale munus, antiquitus munera erant data præceptoribus, in kalendis Januarii, et in festis diebus Saturni et Minervæ. Tiberius imperator prohibuit edicto strenarum commercium, ne ultra kalendas Januarias exercerentur. Vide Sueton. in Tiberio. MART.

Notum, kalendarium strenam illud esse munus, quod boni ominis gratia initio dabatur anni. Suetonius in Caio, cap. 42 : « Edixit strenas ineunte anno se recepturum, stetitque in vestibulo ædium kalendis Januarii, ad captandas stipes. » Hujusmodi et Saturnalitia erat sportula quæ tamen ad Decembrem mensem pertinebat : Minervale autem proprie illud erat munus, quod magistris discipuli persolvebant. Pro eo quod mox sequitur, » « aut in templi stipes, « et Martianæus de idolorum templis explicat, Victorius ratus de templis dici Christianorum, voculi « aut in. » sublatis, commodius sane, si mss. suffragarentur, locum restituit, ut sensus esset, presbyteris templi stipes dare grammaticis ethnicis, qui aut in sumptus domesticos, aut in sordida scorta converterent. *Ed. Mig.*

chair, avec crainte et tremblement, dans la simplicité de votre cœur, comme au Christ même, les servant non à l'œil, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs du Christ, accomplissant de cœur la volonté de Dieu, faisant votre service de bon cœur, comme pour le Seigneur et non pour les hommes, sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense de tout le bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave ou libre. » Le prophète dit en parlant à Jérusalem : « Qui es-tu pour craindre un mortel, le fils de l'homme? » *Isai* 41, et saint Pierre dans son épître : « N'ayez donc aucune crainte d'eux, et ne vous en troublez point, mais glorifiez dans vos cœurs la sainteté du Seigneur Jésus-Christ » I *Pier.* III, 14, 15; Notre-Seigneur lui-même tient le même langage : « Ne craignez point ceux qui peuvent tuer le corps, et qui ne peuvent rien au-delà; mais craignez celui qui peut perdre l'âme et le corps dans l'enfer, » *Matth.* x, 28; et Salomon atteste la même vérité : « Mon fils, honorez le Seigneur, et vous serez fortifié, mais n'en craignez point d'autre que lui, » *Prov.* VII. L'Apôtre paraît donc imposer des préceptes tout différents, en commandant aux serviteurs d'obéir à leurs maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement, et à l'épouse de craindre son mari. Celui qui voudra répondre le plus simplement, dira que ce n'est point aux serviteurs parfaits et à ceux qui ont connu les secrets de la sagesse, que ces préceptes ont été donnés, mais à ceux qui avaient les principes de la foi, et qui avaient besoin d'un enseignement moins relevé. Un autre affirmera que celui, qui n'a point l'esprit de servitude dans la crainte, n'est point soumis au précepte d'obéir aux maîtres selon la chair avec crainte et tremblement, et il donnera la même explication pour la femme à laquelle il est commandé de craindre son mari. Un troisième prendra la crainte dans le sens de respect, tant pour le serviteur que pour la femme, mais se trouvera embarrassé parce que l'Apôtre ajoute à la crainte, c'est-à-dire le tremblement. En effet, le respect peut convenir à la femme qui mêle à la crainte de son mari un sentiment de respect. Mais là où l'on tremble, la crainte n'aura plus le sens de respect, mais de crainte véritable. L'Apôtre a donc pour les serviteurs fait cette addition nécessaire, afin qu'avec la crainte de leur maître ils aient aussi le tremblement, et pour distinguer leurs maîtres du maître spirituel, il les apppelle les maîtres selon la chair, de manière que pour un serviteur qui croit en Dieu, et qui n'est point encore parvenu à la sagesse parfaite, il n'est point inconvenant de servir un maître selon la chair avec crainte et tremblement, dans la simplicité de son cœur, et de le servir ainsi fidèlement comme à Jésus-Christ. Il ne doit point les servir à l'œil, comme font ceux qui désirent plaire aux hommes, mais faire de la

tremore, et simplicitate cordis vestri, sicut Christo : non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes; sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo; cum fidelitate servientes sicut Domino, et non hominibus : scientes quod unusquisque quod fecerit boni, hoc recipiet a Domino, sive servus, sive liber. » Propheta loquente ad Jerusalem : « Qualis tu timuisti ab homine mortali, et a filio hominis » *Isai.* LI? et Petro in Epistola sua : « Timorem eorum ne timeatis, sed Dominum Jesum Christum sanctificate in cordibus vestris » I *Petr.* III, 14, 15; et Salvatore eadem concinente : « Nolite timere eos qui possunt occidere corpus, et plus non habent quod vobis faciant; sed timete eum qui potest et animam et corpus occidere in gehennam » *Matth.* x, 28 : Salomone quoque paria testante. « Fili, honora Dominum, et confortaberis; præter illum autem ne timeas alium » *Prov.* VII : videtur Apostolus diversa præcipere ut servi cum timore et tremore obediant dominis carnalibus, et uxor [*Al.* uxori] ut timeat virum. Atque qui simplicius respondebit, hæc dicet : non perfectis servis et eis qui sapientiæ secreta cognoverint hæc præcepta constituti, sed his qui principia habebant fidei, et doctrinis humilioribus indigebant. Alius vero asserat eum qui non habeat spiritum servitutis iterum in timore, nequaquam huic subjacere sententiæ, ut cum timore et tremore obediat dominis carnalibus, hoc idem et de uxore dicturus, quæ jubetur ut timeat virum. Porro tertius in hoc quoque loco, sicut in muliere, timorem pro reverentia dictum putabit; sed arctabitur ex eo quod additus est timori tremor. Potest enim uxori reverentia convenire, ut reverens timeat virum. Ubi autem tremor est, metus non sonabit reverentiam, sed timorem. Necessario itaque in servis additum est, ut post timorem Domini habeant et tremorem, et ad distinctionem Domini spiritualis, nunc carnalis dominus appellatur; ita ut servo quicumque crediderit in Deum, et necdum ad scientiæ summam pervenerit, non indecens sit domino servire carnali cum timore et tremore, in simplicitate cordis sui, et sic ei servire fideliter ut Christo. Non ad oculum serviens, ut hi faci-

nécessité un acte volontaire et de la servitude une matière de récompense; surtout lorsque le maître selon la chair ne commande pas des choses contraires à ce que commande le maître selon l'esprit. C'est ce que dit l'Apôtre : « Les servant non à l'œil, comme pour plaire aux hommes, mais comme des serviteurs du Christ, accomplissant la volonté de Dieu. » Mais que cette fidélité même ne soit point forcée dans le serviteur, qu'elle soit spontanée et parte du cœur; qu'il serve son maître comme Jésus-Christ, dont il doit recevoir le prix de ses services, non moins que s'il les eût rendus volontairement en étant libre. Il faut encore remarquer que l'Apôtre ajoute des choses différentes à l'obéissance des enfants et à celle des servireurs. Il dit aux enfants : « Obéissez à vos parents dans le Seigneur, » tandis qu'il dit aux serviteurs : « Obéissez à vos maîtres selon la chair avec crainte et tremblement. » Ainsi de même que la crainte du serviteur et de la femme diffère, l'obéissance aussi des enfants et des serviteurs est différente. Et voyez comme l'Apôtre, en commandant aux serviteurs d'obéir à leurs maîtres ajoute avec beaucoup d'à propos : « comme à Jésus-Christ, » et encore : « comme les serviteurs de Jésus-Christ, accomplissant la volonté de Dieu, » c'est-à-dire que le serviteur ne doit pas écouter son maître selon la chair, s'il veut lui commander des choses contraires à la loi de Dieu. En écrivant aux Corinthiens il leur avait recommandé, eu égard au temps, de ne point faire de la foi en Jésus-Christ un prétexte pour autoriser les divorces entre les maris et les femmes, si l'un d'eux consentait à embrasser la foi, I *Cor.* VII; de même en écrivant aux Éphésiens et aux Colossiens, comme un grand nombre croyaient dans les commencements de l'Église, qu'on pouvait s'affranchir de l'obéissance due aux maîtres payens, saint Paul établit avec modération les obligations propres à chaque condition, de manière à ne point paraître exciter les esclaves contre leurs maîtres, ni enseigner qu'il faut obéir aux maîtres, s'ils viennent à commander des choses vicieuses ou criminelles.

« Et vous, maîtres, faites de même envers eux, leur épargnant les menaces, sachant que le même Seigneur, le leur et le vôtre, est dans le ciel, et qu'il n'y a pas chez lui acception de personnes. » Quelles sont donc les recommandations qu'il a faites précédemment aux serviteurs, et dont il dit aux maîtres qu'ils doivent faire de même? Je pense qu'il veut parler de ce qu'il a dit : « dans la simplicité du cœur, » et « accomplissant la volonté de Dieu, » et « de cœur, » et encore « avec fidélité, » où avec bienveillance à l'égard des serviteurs, car le mot εὔνοια a ces deux significations. Car chacun recevra du Seigneur la récompense du bien qu'il aura fait, qu'il ait servi dans la condition d'esclave, comme il a été dit, ou qu'il ait exercé l'empire comme

unt qui hominibus placere desiderant, sed ut necessitatem in voluntatem vertat, et faciat de servitute mercedem, maxime cum dominus carnis a domino spiritus diversa non imperet. Hoc est enim quod ait : « Non ad oculum servientes, ut hominibus placentes, sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei. » Sed et ipsam fidelitatem non coactam servus habeat, sed spontaneam et ex animo; sic serviens domino suo sicut Christo, a quo recepturus est fidelis præmium servitutis, non minus quam si liber voluntate servisset. Simul et hoc notandum, quod obedientiæ filiorum atque servorum diversa subjunxerit. Ad filios enim dicit: « Obedite parentibus vestris in Domino; » ad servos vero, « Obedite dominis carnalibus cum timore et tremore. » Ut sicut inter servum et uxorem habet metus diversitatem; ita et inter filios et servos obedientia discreparet. Et pulchre imperans servis ut obediant dominis, adjecit, « quasi Christo » et iterum, « ut servi Christi, facientes voluntatem Dei; » ut scilicet non audiat servus carnalem dominum, si contraria Deo præceptis voluerit imperare. Quomodo autem ad Corinthios secundum tempus rescripserat I *Cor.* VII, ne per occasionem fidei in Christum inter maritos, et uxores divortia fierent, si e duobus unus credere voluisset : ita ad Ephesios et ad Colossenses, quia plurimi inter initia fidei putabant Gentiles dominos contemnendos, nunc conditionum moderate præcepta constituit; ut et servitia non videatur contra dominos concitare; et rursum nequaquam dominos doceat audiendos, si vitiosa et nefanda præcipiant.

« Et domini, eadem facite ad illos, remittentes minas, scientes quia et ipsorum, et vester Dominus est in cœlis, et personarum non est acceptio apud eum. » Quænam sunt hæc quæ servis superius imperavit, ut diceret dominis eadem facienda quæ servis? Puto illa quæ dixerat, « in simplicitate cordis, » et, « facientes voluntatem Dei; » et, « ex animo; » et, « cum fidelitate » sive benevolentia in servos, quia εὔνοια utrumque sonare potest. Unusquisque enim quod fecerit boni, hoc recipiet a Domino, sive famulus servierit, sicut dictum est, sive liber dominatus fuerit, ut oportet; ut non sit terribilis,

maître. Il ne doit être ni terrible, ni prompt à châtier, sachant qu'il a lui-même un maître dans es cieux, chez qui il n'y a pas d'acception de personnes, qui seul juge les volontés et selon la connaissance qu'il en a, préfère le bon au mauvais en tenant compte des actions, et non des hommes.

« Du reste, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur et dans la puissance de sa vertu. » Je sais que dans le texte grec, au lieu de *vertu*, on lit *force*, c'est-à-dire ἰσχύν, parce que la vertu chez les Grecs s'appelle ἀρετή. Mais c'est la coutume des Écritures de traduire indifféremment par vertu les mots ἰσχύν et ἀρετή, surtout parce que la force du corps est considérée comme un signe de la vertu de l'âme. Du reste, chez les philosophes, la force est placée parmi les quatre vertus, et il s'agit ici, évidemment de la force non du corps, mais de l'âme. Ces paroles donc : « Fortifiez-vous dans le Seigneur, et dans la puissance de sa vertu doivent s'entendre tout entières dans le Christ, en ce sens que tous ceux qui croient soient fortifiés dans toutes les vertus dont le Christ est la personnification. Et c'est avec sagesse qu'après avoir tracé dans des préceptes spéciaux, ce que doivent faire les maris et les femmes, les pères et les enfants, les maîtres et les serviteurs ; l'Apôtre recommande maintenant à tous en général qu'ils se fortifient dans le Seigneur et dans sa puissance et qu'ils se préparent ainsi à lutter contre le démon dont il va parler dans les versets suivants.

« Revêtez-vous de l'armure de Dieu, afin de pouvoir tenir contre les embûches du diable. » Ce qui est dit plus bas et la doctrine des Écritures sur le Seigneur et Sauveur, nous prouve avec la dernière évidence que par toutes ces armes dont l'Apôtre nous fait un devoir de nous revêtir, il faut entendre le Sauveur. Ainsi en nous disant : Revêtez-vous de l'armure de Dieu, c'est absolument comme s'il disait : Revêtez-vous de Notre-Seigneur Jésus-Christ. En effet, si la ceinture représente la vérité, la cuirasse la justice, et que d'un autre côté, Notre-Seigneur soit appelé la vérité et la justice, nul doute qu'il ne soit lui-même notre ceinture et notre cuirasse. Selon cette même doctrine, il sera lui-même la préparation de l'Évangile de la paix, le bouclier de la foi, le casque du salut, le glaive de l'esprit qui est la parole de Dieu, le discours vivant et efficace, aiguisé au-dessus de tout glaive tranchant de part et d'autre. De quelle autre armure divine devrait se revêtir à notre avis celui qui est appelé à combattre les ruses du démon, si ce n'est de la vertu qui est Jésus-Christ, lui-même? Car celui qui sera revêtu de toutes les vertus qui sont personnifiées dans le Christ, sera vraiment puissant pour triompher

non promptus ad verbera; sciens quia et ipse habeat Dominum in cœlis, apud quem non est acceptio personarum, et qui solus tantum judicet voluntates, et juxta eas deteriori præferat meliorem, eligens facta, non homines.

« De cætero confortamini in Domino, et in potentia virtutis ejus. » Scio in Græco pro virtute, fortitudinem positam, id est, ἰσχὺν, quia virtus apud eos ἀρετὴ appellatur. Sed hæc apud nos consuetudo est Scripturarum, ut indifferenter ἰσχὺν et ἀρετὴν, « virtutem » nominent ; maxime quia fortitudo corporis virtus animi existimatur. Quamquam et apud philosophos inter quatuor virtutes fortitudo sit posita ; quam utique animi, et non corporis esse manifestum est. Quod igitur ait : « Confortamini in Domino, et in potentia virtutis ejus, » totum sentitur in Christo, ut in omnibus quæ super eo intelliguntur, qui crediderint confortentur. Et prudenter post specialia mandata, quid viris et uxoribus, patribus et filiis, dominis et servis observandum sit, nunc generaliter omnibus in commune præcipit, ut in Domino et in ejus potentia confortati, præparent se adversum diabolum, de quo in consequentibus scribit:

« Induite omnia arma Dei, ut possitis stare contra versutias diaboli. » Ex his quæ infra legimus, et his quæ in Scripturis omnibus de Domino Salvatore dicuntur, manifestissime comprobatur, omnia arma Dei quibus nunc indui jubemur [*Al.* jubetur], intelligi Salvatorem; ut unum atque idem sit dixisse. Induite vos omnia arma Dei; quasi dixerit : Induite Dominum Jesum Christum. Si enim cingulum veritas est, et lorica justitia est ; Salvator autem et veritas, et justitia nominatur, nulli dubium quin ipse et cingulum sit et lorica. Itaque juxta hæc, ipse erit et præparatio Evangelii pacis, et scutum fidei, et galea salutaris, et gladius spiritus, quod est verbum Dei, et vivens sermo et efficax, et acutus super omnem gladium ex utraque parte acutum. Quæ autem alia arma Dei possumus existimare, quibus induendus est, qui habet adversum diaboli dimicare versutias excepta virtute, quæ Christus est. Hunc enim qui juxta omnia quæ super eo intelliguntur, fuerit indutus, potens erit contra universas insidias diaboli repugnare, et secundum id quidem quod veritate præcinctus est, non facile ad falsitatis dogmata deducetur. Juxta hoc vero quod loricam indutus est

de toutes les embûches du démon, et en tant qu'il sera ceint de la vérité, il ne sera pas facilement entraîné dans les doctrines de l'erreur. Revêtu qu'il sera de la justice, il ne pourra être percé par les traits de l'iniquité. Et comme ses pieds seront chaussés d'une chaussure magnifique pour le préparer à l'Évangile de la paix, il sera comme un homme qui a préparé toutes ses œuvres en vue de la fin qu'il se propose, il deviendra un homme de paix, qui n'excite aucune guerre, ne fait rien de désordonné et qui ne sera point condamné avec ceux qui ne sont point préparés. L'incrédulité qui est l'ennemie de la foi ne pourra également rien la où est le bouclier de la foi. La tête aussi et la partie principale du cœur et de l'âme où tous les sens ont leur siège, n'éprouvera aucune secousse, entourée qu'elle sera du casque du salut. Enfin comme un guerrier plein de courage et de force il mettra en pièces toutes les sectes opposées à la vérité; il les détruira, il les anéantira en tenant à la main le glaive de l'esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu. L'Apôtre, qui voulait dévoiler les nombreux artifices à l'aide desquels le démon s'efforce de nous prendre par les endroits ou nous n'établissons pas une garde sévère autour de notre cœur, nous a énuméré ses procédés, c'est-à-dire ses inventions et ses ruses. En effet, si nous savons nous abstenir des plaisirs des sens, il profite de notre imprévoyance pour nous prendre par l'avarice. Si nous méprisons l'avarice aussi bien que la volupté, il se glisse par la sensualité, il fait que notre ventre devient notre Dieu, et c'est par là qu'il triomphe de ceux qui paraissaient les plus forts. Et de même que les généraux habiles ont coutume d'attaquer les parties des villes qui sont peu fortifiées afin qu'une fois maîtres de ces parties faibles, ils s'emparent plus facilement des plus fortes; ainsi le démon cherche à se glisser par les endroits qui lui paraissent découverts, ou légèrements fermés, pour parvenir ainsi à la citadelle du cœur et de l'âme. Et qu'ai-je besoin de m'étendre sur ses nombreuses embûches? celles dont je viens de parler suffisent pour faire connaître ses autres artifices. Le mot diable est un nom grec qui signifie accusateur. Selon la propriété du mot hébreu, comme la tribu de Zabulon à une certaine analogie avec ce mot, on peut dire qu'il signifie καταρύων, c'est-à-dire *coulant en bas*, parce qu'en effet, il a coulé peu à peu de la vertu jusqu'au vice et qu'il est tombé du ciel sur la terre.

« Car nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang; mais contre les principautés, contre les puissances, contre les maîtres de ce monde de ténèbres; contre les esprits de malice dans les cieux. » Je ne pense pas que saint Paul écrivant aux Corinthiens ait pu dire : Vous

justitiæ, iniquitatis jaculis non poterit perforari. Nec non cum calciatus fuerit calciamentis pulcherrimis in præparatione Evangelii pacis, quasi is qui præparavit in fine opera sua, et idcirco pacis homo factus est, nec bellicum aliquid, et tumultuosum agit, nec cum his qui impræparati sunt, condemnabitur. Infidelitas quoque, quæ inimica est fidei, ubi scutum est fidei, nihil valebit. Caput etiam et principale cordis, et animæ in quo sensus omnes locati sunt, salutis galea circumdatum non quassabitur. Ad extremum quasi vir bellator et fortis, omnes sectas contrarias veritati concidet, interficiet, jugulabit, gladium spiritus, id est, verbum Dei, manu tenens. Volens ergo Apostolus multimoda diaboli ingenia ostendere, quibus nos capere nitatur [*Al.* nititur], per ea loca in quibus non omni custodia servemus cor nostrum, μετοδείας ejus, id est, adinventiones vel versutias nominavit. Si enim abstinuerimus nos a corporum voluptate, parum cautos in avaritia capit. Quod si et avaritiam cum voluptate contemnimus, per luxuriam irrepit, et facit nobis ventrem esse deum, et per hanc etiam illa quæ fortia esse videbantur, expugnat. Et quomodo solent sapientes exercituum principes, ea vel maxime oppugnare urbium loca quæ parum munita sunt, ut cum per illa irruperint, facile munita capiantur; ita et diabolus per ea quæ patere videt, aut certe non firmiter clausa, quærit irrumpere, et ad ipsam arcem cordis et animæ pervenire. Et quid me necesse est de pluribus ejus insidiis dicere, cum ex his et cæteræ versutiarum ejus species cognoscantur? Diabolus autem, nomen Græcum est, quod interpretatur *criminator*. Juxta Hebræi vero sermonis proprietatem, quia et tribus Zabulon quamdam similitudinen hujus vocabuli habet, καταρύων, id est, « deorsum fluens » dici potest, quod scilicet paulatim de virtute ad vitium fluxerit, et de cœlestibus ad terrena corruerit.

« Quoniam non est nobis colluctatio adversus sanguinem et carnem; sed adversus principatus, adversus potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, adversus spiritualia nequitiæ in cœlestibus. » Non puto Paulum scribentem ad Corinthios dicere potuisse : Non est vobis colluctatio adversus carnem et sanguinem,

n'avez pas à combattre contre la chair et le sang, puisqu'il leur dit : Qu'il ne vous survienne que des tentations qui tiennent à l'humanité. Or Dieu est fidèle, et il ne souffrira pas que vous soyez tenté par-dessus vos forces, » I. *Cor.* x. 13. Je crois en effet que nous avons à soutenir contre la chair et le sang des combats qui sont appelés ici des tentations humaines, lorsque par exemple, la chair convoite contre l'esprit, et nous excite à faire ses œuvres, la fornication, l'impureté, la luxure, l'idolâtrie, les inimitiés, les contentions, les rivalités, les colères, les rixes, les dissensions, les hérésies, les envies, les ivrogneries, les débauches et autres crimes semblables, *Gal.* v. Or, ce n'est point une tentation qui tienne à l'humanité, ni un combat contre la chair et le sang, lorsque Satan lui-même se transfigurant en ange de lumière, cherche à nous persuader qu'il est vraiment un ange de lumière, ou qu'il opère quelque chose de semblable en déployant toute sa puissance, en multipliant les signes et les prodiges, pour entraîner dans l'erreur et l'iniquité. Ainsi lorsque cet ennemi de nos âmes a enlacé quelqu'un, qu'il l'a forcé de le recevoir, et qu'il lui fait entendre à l'intérieur ces paroles : « Voilà ce que dit le Seigneur, ce n'est point comme la chair et le sang qu'elle trompe, ce n'est point comme une tentation qui tienne à l'humanité, mais c'est comme une principauté, une puissance, comme le dominateur de ce monde de ténèbres, comme un esprit de malice, *Ephes.* vi. Appliquons-nous donc à ne donner aucune occasion au démon, mais si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève sur nous, comme il est écrit, ne lui donnons aucune entrée. Quelqu'un dira peut-être que ces paroles de saint Paul. « Nous n'avons pas à combattre contre la chair et le sang, mais contre les principautés et les puissances, *Ephes.* iv. et ce qui suit, ont pour but de nous enseigner que les vices même qui nous paraîtraient prendre leur source dans la chair, ne viennent ni de la chair, ni du sang mais nous sont suggérés par certains esprits de malice. Il est, en effet, des démons esclaves des amours impurs et des chants voluptueux, au témoignage du Prophète : « Ils ont été séduits par l'esprit de fornication, » *Osée.* iv. 2. On dit encore qu'ils sont certainement barbares comme l'ont souvent avoué ceux que le peuple appelle des sorciers. Il existe des enchantements, des prières, des couleurs variées; divers genres de métaux ou d'aliments auxquels les démons assistent lorsqu'ils sont invoqués, et où dit-on, ils rendent captives ces âmes infortunées. D'autres provoquent les colères, les fureurs et les guerres, les autres sont chargés de fomenter les inimitiés, et d'exciter les haines parmi les hommes. Donc, disent-ils, comme l'Apôtre veut nous enseigner que ce n'est point de

quibus ait : « Tentatio vos non apprehendat nisi humana. Fidelis autem Deus, qui non permittet [Al. *permittit*] vos tentari supra id quod potestis » I *Cor.* x, 13. Existimo quippe adversus carnem et sanguinem esse certamina, quæ ibi tentationes appellantur humanæ, quando caro concupiscit adversus spiritum, et provocat nos facere opera sua, fornicationem, immunditiam, luxuriam, idololatriam, inimicitias, contentiones, æmulationes, iras, rixas, dissensiones, hæreses, insidias, ebrietates, comessationes *Galat.* v et reliqua his similia. Porro non est humana tentatio, nec adversus carnem et sanguinem pugna, quando aut ipse Satanas transfiguratus in Angelum lucis, persuadere nititur, ut eum Angelum lucis arbitremur, aut aliquid horum simile facit, in omni virtute, signis et portentis mendacibus, in omni deceptione iniquitatis. Nam cum aliquem illaquearit inimicus ut recipiat se, et loquatur in eo : « hæc dicit Dominus, » non quasi caro et sanguis eum decipit, aut quasi humana tentatio, sed quasi principatus et potestas, rector tenebrarum et nequitia spiritualis *Ephes.* iv. Quamobrem non demus locum diabolo, sed et si spiritus potestatem habentis ascenderit super nos, juxta quod scriptum est, locum non demus ei. Dicat quispiam hoc quod ait : « Non est nobis colluctatio adversus sanguinem et carnem, sed adversum principatus et potestates » *Eccl.* x, 4, et cætera quæ sequuntur, ideo dici, ut doceamur, ne ea quidem quæ nobis ministrari vitia putamus ex carne, carnis esse vel sanguinis, sed a quibusdam spiritualibus nequitiis suggeri. Sunt enim quidem dæmones amoribus et amatoriis canticis servientes, ut Propheta quoque commemorat dicens : « Spiritu fornicationis seducti sunt » *Ose.* iv, 22. Nam et barbara quædem nomina eorum esse dicuntur, ut sæpe confessi sunt hi quos vere vulgus maleficos vocat, et incantationes, et preces, et colores varii, et diversa vel metallorum genera, vel ciborum, ad quæ invocati assistere dæmones, et infelices animas capere memorantur. Alii vero iracundias, et furores, et bella committere, alii præesse inimicitiis, et inter homines odia concitare. Quia vult ergo, aiunt, Apostolus nos docere, non ex natura corporis, et de materia carnis

la nature du corps, ni de la matière de la chair et du sang que ces vices sont engendrés, mais de l'instinct du démon, il dit : « Nous n'avons point à lutter contre la chair et le sang; mais contre les principautés el les puissances, etc. » Nous avons apporté l'exemple de ceux qui se livrent à l'exercice des arts magiques et qui font ces sortes d'opérations, pour combattre l'opinion de ceux qui prétendent que tous les vices viennent de la chair et du sang, et que les démons n'ont aucune puissance pour nous exciter au péché. Telle fut la lutte qu'eut à soutenir Jacob ; ce ne fut point contre la chair et le sang qu'il combattit, lorsqu'il resta seul et qu'un homme luttait avec lui, en lui donnant du secours et le fortifiant contre un autre qui combattait couvert de sueur. Considérez en même temps, combien sont ridicules ceux qui pensent que Jacob lutta toute la nuit comme font les lutteurs. Car qu'y aurait-il d'extraordinaire, si comme ils le disent, Jacob en luttant avait été vainqueur ou vaincu? Mais si l'on veut entendre cette lutte dans un sens à la fois raisonnable et convenable, il faut admettre une lutte semblable à celle qu'ont à soutenir ceux qui disent : « Nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang. Il n'est point nécessaire de discuter tous les sens mystérieux de ce passage, je le ferai, plus en détail en son lieu, si Dieu me prête vie, (*Consultez les questions hébraïques sur la Genèse).* Nous cherchons maintenant dans quel endroit de l'ancien Testament saint Paul a lu ce qu'il vient de dire, ou de quelle autorité il a publié des choses qui ne sont pas dans l'Écriture. Nous conjecturons que l'Apôtre a compris dans un sens plus élevé, ce que les Écritures rapportent des guerres et des combats particuliers, par exemple du combat de David contre Goliath, et des enfants d'Israël contre les étrangers et les autres nations, que nous lisons dans les livres de la Loi, de Josué, des Juges, des Rois, des Paralipomènes, et qu'il a vu l'image de cette guerre spirituel dans les guerres extérieures ou les combattants ont été vainqueurs et vaincus. Ainsi les satrapes de chaque province ont été pour lui le symbole des puissances célestes; les rois de chaque nation, l'image de ceux qu'il appelle maintenant les dominateurs du monde et des ténèbres; et les méchants, la figure des

et sanguinis, hæc vitiorum genera procreari, sed instinctu dæmonum; propterea ait : « Non est nobis colluctatio adversus sanguinem et carnem, sed adversus principatus et potestates, » et reliqua. Ideo autem nunc eorum qui magicis infelices artibus serviunt, et facere ista perhibentur, in medium exempla protulimus, ut retundamus eorum opinionem, qui putant omnia vitia esse carnis et sanguinis, et nullam habere dæmones potestatem, ut nos incitent ad peccatum. Talem luctationem (1) et Jacob putamus fuisse, quod scilicet non adversum carnem et sanguinem contenderit *Genes*. XXXI, quando remansit solus, et luctabatur cum eo homo adjuvans eum, et corroborans adversum alium, sudore nimio dimicantem. Et simul vide, ne forte ridiculi sint qui arbitrantur in ritum luctantium, tota Jacob nocte luctatum. Quid enim grande, si, ut illi aiunt, luctans aut superarit, aut victus sit? Sed juxta rationabilem et convenientem patriarchæ luctam, talem illi colluctationem fuisse credendum est, qualem hi habent qui possent dicere : « Non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem. » Non necesse est totum hunc loci illius excutere sacramentum, cum in suo loco, si vixero, plenius disserendum sit. Quærimus autem (Consule Quæstiones Hebraicas in Genesim) ubi in veteri Testamento Paulus hæc legerit, aut qua auctoritate quæ minime scripta sunt, publicarit. Et conjicimus ex his quæ de præliis et singulari certamine, verbi causa. David adversum Goliam et filiorum Israel contra alienigenas, et cæteras gentes scripta sunt in Lege, et Jesu, et libro Judicum, et Regnorum, et Paralipomenon, altius intellexisse Apostolum I *Reg*. XVII : et spiritnale bellum sensisse de carneo, quo pugnantes victi sint, sive superarint, et satrapas quidem uniuscujusque loci, supernarum fuisse indicia [*Al.* judicia] potestatum : reges autem gentium singularum, imagines eorum qui nunc rectores mundi, tene-

(1) Cave ne ex hoc loco asseras cum imperito Scriptore nupero Hieronymum sensissse Jacob luctatum fuisse cum dæmone, et vide Quæstiones Hebraicas in Genesim, ubi de luctatione illa plenius disseruit sanctus Doctor. MART.— Auctor est Procopius ad hunc Genesis locum, persuasum habuisse Veteres nonnullos, dæmonem exstitisse, qui sub Esau figura ac spoliis cum Jacobo luctatus est. Quam sententiam cum ex Hieronymo probari hic loci nuperus nescio quis Scriptor existimarit, imperitiæ accusatur a Martianæo, ab eoque plus satis vapulat. Et tamen si modo Hieronymi expendenda mens est, illum alium sudore nimio dimicantem, totus contextus quasi dæmonem repræsentat, quem contra homo adjuvans eum et corroborans, Angelus ex toto orationis sensu intelligitur, qui tulerit Jacobo laboranti suppetias. Quin etiam si ex aliorum sententiis putanda res sit, proxime ad eam expositionem plerique accedunt : et cum primis Rabbini, qui angelum ipsiusmet Esau cum Jacobo luctatum fuisse dicunt : et Origenes; qui lib. III περὶ Ἀρχῶν cum angelo quidem Jacobum luctatum putat, quem tamen non adversarium expertus sit sed econtrario adjutorem habuerit contra dæmonem, a quo petebatur. Huic pressius sententiæ inhæret S. Pater. *Ed. Mig.*

esprits de malice répandus dans l'air. L'Apôtre nous paraît donc dire en d'autres termes : O Éphésiens, ce que vous lisez des combats d'Israël contre les peuples ennemis, ne vous représente que des combats contre la chair et le sang, par exemple, contre les Égyptiens, les Iduméens, les Ammonites, les Moabites, et les autres nations; mais si vous voulez avoir la véritable intelligence de ces récits, sachez que toutes ces choses leur arrivaient en figure, I. *Cor.* x, et elles ont été écrites pour nous être un avertissement, à nous pour qui est venue la fin des temps, afin que nous comprenions par là que nous n'avons point à lutter contre la chair et le sang, mais contre certaines puissances spirituelles et invisibles, contre les dominateurs de ces ténèbres qui couvrent le monde et qui répandent l'erreur sur les hommes d'incrédulité, contre les esprits de malice qui habitent dans les sphères célestes; non que les démons habitent dans les cieux proprement dits, mais dans les sphères supérieures à la terre. C'est ainsi que les oiseaux qui volent à travers les airs sont appelés les oiseaux du ciel. C'est ainsi que l'Apôtre dit dans un autre endroit que les démons se répandent dans les airs. « Dans lesquels autrefois vous avez marché selon la coutume de ce monde, selon le prince des puissances de l'air, de l'esprit qui agit efficacement à cette heure sur les enfants de la défiance, » *Eph.* II. Or, suivant l'opinion de tous les docteurs, cet air qui se trouve interposé entre le ciel et la terre, et qu'on appelle le vide, est peuplé de ces puissances ennemies. Il nous faut maintenant examiner de qui ces principautés et ces puissances, ces dominateurs de ce monde, ces esprits de malice répandus dans les airs ont leur puissance. Il en est qui prétendent que le diable apostat a distribué à ses satellites divers offices, et que Dieu n'est

brarumque dicuntur ; malos vero homines spirituales nequitias in cœlestibus demonstrasse. Et videtur nobis Apostolus aliis verbis hæc dicere : O Ephesii, quæ de præliis Israelis adversum nationes legitis, videntur quidem carnem sonare vel sanguinem, verbi gratia, Ægyptiorum, Idumæorum, Ammonitarum, Moabitarum, et gentium cæterarum ; sed si vere vultis scire, cognoscite quia illa universa figuraliter contingebant illis, I *Cor.* x. Scripta sunt autem propter nos, in quos fines sæculorum decurrerunt, ut intelligamus ex illis, non esse nobis pugnam adversum carnem et sanguinem, sed adversus spirituales quasdam et invisibiles potestates, adversus rectores earum tenebrarum, quæ huic mundo incubant, et errorem hominibus incredulitatis offendunt, et adversum spiritualia nequitiæ, quæ habitant in cœlestibus; non quo dæmones in cœlestibus commorentur, sed quo supra nos aer, hoc nomen acceperit. Unde et aves quæ volitant per aerem, volucres cœli esse dicuntur. Nam et in alio loco de dæmonibus quod in aere isto vagentur, Apostolus ait : « In quibus ambulastis aliquando juxta sæculum mundi istius, secundum principem potestatis aeris spiritus, qui nunc operatur in filios diffidentiæ » *Ephes.* II, 2. Hæc autem omnium (1) doctorum opinio est, quod aer iste qui cœlum et terram medius dividens inane appellatur, plenus sit contrariis fortitudinibus. Post hæc retractandum, a quo principatus, et potestates, et rectores tenebrarum mundi, et spiritualia nequitiæ in cœlestibus, ut hoc sint, acceperint potestatem. Et quidem dicat alius, apostatam diabolum satellitibus suis diversa officia commisisse, et

(1) Victorius ait, vagari dæmones per hunc aerem, ad tentandos homines, supra quoque cap. II his verbis clarius aperit : Princeps quippe aeris et spiritus potestatis, qui in aere isto est diabolus intelligitur; qui nunc operatur in filiis diffidentiæ. In his enim, qui Domino credunt, non potest operari. De quo et infra ait : Non est nobis pugna adversus carnem et sanguinem ; sed adversus principatus et potestates, adversus rectores tenebrarum istarum, adversus spiritualia nequitiæ in cœlestibus . Non quo diabolus et satellites ejus, qui per mundum istum vagantes peccata hominibus insinuant, in cœlo versari queant : de quo ob sua merita corruerunt ; sed cœlum dicitur aer iste, qui supra nos est, juxta illud Salvatoris eloquium : Considerate volatilia cœli, et cætera. Quamvis autem dæmones aliqui, ex inferno ad tentandos homines egressi, versentur in aere (qui tenebrosus et caligine plenus ad hoc ipsum illis debetur), habent tamen secum, quocumque perrexerint, inferni pœnas ; quippe cum infernus ob sua demerita proprius eorum locus et carcer sit. Sicut et bonis angelis non diminuitur gloria, propterea quod in ministerium et auxilium e cœlo ad nos mittantur ; siquidem scriptum est : Angeli eorum semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est. Hoc autem eveniet usque ad diem judicii. Post illud enim tempus tam boni angeli omnes in cœlo, quam cuncti mali in inferno in perpetuum erunt. Et hoc modo exponendus est divus Hieronymus, quando alibi sub judicii diem, dæmones ex aere in infernum (ad perpetuam scilicet mansionem) detrudendos asserit : sicut verissime, doctissimeque hoc ipsum in Augustino interpretatur catholicæ veritatis asserto, et orthodoxæ fidei acerrimus propugnator divus Thomas in prima parte Summæ q. 64, art. 4 et alibi multis in locis : præter quod receptum penes theologos est, usque ad illum diem, pœnam, quam accidentalem vocant, ob mala quæ quotidie operantur, dæmonibus augeri ; ut satis hoc ipsum constare potest ex eodem D. Thoma super quartum librum Sententiarum dist. 50 et aliis in locis. Hunc autem præcipuum Ecclesiæ doctorem, Pii V pontificis opt. max. mandato, illustriss. card. Vincentius Justinianus, divi Dominici ordinis primas, et eruditissimus simul, ac numquam satis laudatus F. Thomas Marriques, sacri Palatii magister (qui in restituendo Hieronymo primus me impulit, et sæpe operis pondere fatiscentem sublevavit, animavitque), omni ex parte emendatissimum, integre Romæ impressum, magna catholicorum omnium utilitate, nuper Christi Ecclesiæ reddiderunt. *Ed. Mig.*

pour rien dans ces attributions. Un lecteur attentif peut lui opposer ces paroles de l'Écriture : « Il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, *Rom.* XIII. 1. Si ce principe est vrai, en parlant des hommes, combien plus l'est-il pour ceux qui sont d'une nature plus spirituelle et supérieure. Celui qui partage cette opinion ne peut cependant être aussitôt accusé de blasphème, car chacun de ces esprits célestes a reçu divers ministères suivant le choix qu'il en a fait. Ainsi de même que nous voyons dans les villes ceux qui ont commis quelque crime être condamnés à nourrir les bêtes, ou à scier les marbres, ou à nettoyer les immondices des cloaques, ou à commander aux gladiateurs, ou à répandre le sang des coupables; ainsi les démons, ont, d'après le libre choix de leur volonté, reçu le triste emploi des embûches, des fraudes, des crimes, des parjures et de tous les autres vices, et ils sont ainsi devenus les dominateurs des ténèbres, pour n'avoir pas voulu être les princes de la lumière. Or, ces maîtres du monde et des ténèbres, lorsqu'ils ont triomphé de celui contre lequel ils combattaient et qu'ils l'ont fait tomber, ils se rattachent au monde et aux ténèbres auxquels ils commandent. Nous donc qui avons entendu une fois ces paroles : « Je vous ai choisis du milieu du monde, vous n'êtes plus du monde; si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui est à lui, » *Jean.* XV, 19; ne retournons plus au monde, ne lui soyons plus soumis, mais que le monde soit crucifié pour nous, et nous pour lui, afin que le maître de la lumière, Jésus, nous associe au monde qui lui est propre, et nous place sous l'empire du Père, après nous avoir arrachés à la puissance des esprits de malice, et de leur ciel passager et qui ne peut être appelé le séjour de Dieu. Ce serait une impiété, en effet, de croire que les esprits de malice répandus dans les airs soient en possession de ce ciel dont Dieu dit : « Le ciel est mon trône, » *Isai*, LXVI, 1. Celui donc qui comprend à quels grands dangers nous sommes exposés dans ce monde, présents ou absents, sans que nous puissions les voir tant à cause de ce corps de notre humilité fragile et terrestre, dont notre âme est enveloppée, soit parce qu'une nature spirituelle ne peut être aperçue par des yeux de chair, celui-là comprendra également quelles sont les ténèbres dont parle l'Apôtre; c'est-à-dire que toute cette vie terrestre mérite le nom de ténèbres, car la lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point comprise, *Jean.* I. 5, ou que ce corps de boue, ce corps de mort, ce corps d'humilité obscurcit, couvre et aveugle la lumière et l'intelligence de l'âme. Il nous faut retenir aussi qu'à l'exception de cet endroit, nous ne trouvons

non esse harum distributionum auctorem Deum. Cui potest illud diligens lector opponere, et quomodo scriptum est : « Non est enim potestas, nisi a Deo » *Rom.* XIII, 1? Quod si de hominibus dicitur, quanto magis de his qui sunt subtilioris meliorisque naturæ? Nec statim qui hoc sentiat, blasphemiæ eum crimen incurrere; quia unusquisque juxta suam voluntatem diversa ministeria sortitus sit. Quomodo enim in urbibus eos qui aliquid commisere flagitii, videmus vel bestias alere, vel secare marmora, vel mundare spurcitias cloacarum, vel præesse gladiatoribus, et fundendo reorum sanguini destinari : ita et dæmones ex proprii arbitrii libertate, insidiarum, fraudum, scelerum, atque perjurii, et reliquam vitiorum provinciam esse sortitos, ut sint rectores tenebrarum, quia esse lucis principes noluerunt. Hi ergo rectores mundi atque tenebrarum, cum adversum aliquem colluctantes supplantaverint eum, fecerintque corruere, statim illum suo mundo et suis tenebris quibus principantur, annectunt. Ob quam causam fortius laborandum, ut qui semel audivimus : « Ego elegi vos de isto mundo, jam non estis de isto mundo; si enim essetis de mundo, mundus quod suum esset, amaret » *Joan.* XV, 19, non redeamus ad mundum, nec subjiciamur ei; sed crucifigatur nobis mundus, et nos ei, ut rector lucis, Jesus proprio mundo nos copulet, et sub Patris esse faciat ditione, erutos de spiritualis nequitiæ potestate, et de cœlo eorum quod transiturum est, nec Dei sedes appellari potest. Impium quippe est, ut spiritualia nequitiæ in cœlestibus, eum cœlum tenere credantur, de quo loquitur Deus : « Cœlum mihi thronus est, » *Isai.* LXVI, 1. Itaque qui intelligit quanta in isto mundo, nobis et præsentibus, et absentibus fiant : dum ea videre non possumus, sive propter corpus humilitatis nostræ hoc fragile atque terrenum, quo anima involvitur, sive quia carnalibus oculis subtilior natura non panditur; hic videbit quæ sint tenebræ quæ ab Apostolo nunc dicantur, quod scilicet aut tota vita ista terrena, tenebræ nuncupentur (lux quippe lucet in tenebris, et tenebræ eam non comprehenderunt *Joan.* I, 5, aut animæ lumen et sensus, terrenum corpus, et corpus mortis, et humilitatis obumbret, operiat, et obcæcet. Sciamus autem quod, excepto præsenti loco, nec in veteri, nec in

nulle part, ni dans l'ancien ni dans le nouveau Testament le mot κοσμοκρατορας, c'est-à-dire dominateurs du monde; c'est donc un mot que saint Paul a comme inventé, parce qu'en instruisant les Éphésiens il avait besoin de mots nouveaux pour exprimer des choses nouvelles. Disons encore que comme ces mots : « Dans les airs, » peut paraître équivoque, on peut les sous-entendre à chaque membre de phrases de cette manière : Nous n'avons pas à lutter contre les puissances qui habitent les cieux, ni contre les dominateurs de ce monde de ténèbres qui habitent les cieux, ni contre les esprits de malice qui habitent également les cieux, et ne pas les restreindre au dernier membre « contre les esprits de malice qui habitent les cieux. » Surtout si nous comprenions (comme nous l'avons déjà exposé), comment on appelle ces sphères, les cieux, à cause des oiseaux du ciel, et parce qu'on dit dans le langage usuel que la pluie vient du ciel. Or, la pluie ne vient pas du ciel, car les philosophes affirment que la distance qui sépare la terre des nuages d'ou tombent la pluie et les rosées n'est pas plus de deux mille pas. C'est dans ce même sens que l'Écriture dit que les cataractes du ciel se sont ouvertes dans le déluge. Cependant plus un esprit es mauvais, plus aussi il est rapproché des lieux terrestres et des substances matérielles. En effet, la terre et l'air qui nous entoure ont leurs propriétés grossières. Il en est qui prétendent que les âmes délivrées des corps, si pendant cette vie elles ont été amincies et comme usées par la lime de la vie mortifiée et des vertus, de manière à devenir un corps subtil, n'habiteront point dans ces lieux grossiers, mais seront rapprochées de Dieu qui est incorporel. Si au contraire, elles sont du nombre de celles dont on peut dire : « Enfants des hommes, jusques à quand aurez-vous le cœur appesanti ou épais, » *Ps.* VI. 3, le poids de leur épaisseur épaisse, le fardeau de leur nature grossière les entraînera dans les lieux inférieurs. On peut également examiner s'il est un endroit encore plus grossier que cette terre et l'air qui l'environne, que la plupart appellent l'enfer et qui est le séjour des esprits qui sont d'une nature ou d'un mérite inférieur. Mais quels sont ces esprits, et quel point de contact ou de différence ont-ils avec ceux qui sont appelés les esprits de malice répandus dans les airs; ce n'est point le lieu de discuter cette question. Il nous reste à examiner quelle différence existe entre la lutte contre la chair et le sang, et le combat contre les maîtres de ces ténèbres et les esprits de malice répandus dans les airs. L'Apôtre nous l'apprend on ne peut plus clairement par l'exemple de deux combats différents. Quand il veut nous parler des tentations propres à l'humanité, c'est-à-dire de la lutte contre la chair et le sang, il les dédaigne, il les méprise et il s'écrie : « Qui

novo Testamento κοσμοκρατορας id est, « mundi rectores, » umquam legerimus : quod nomen idcirco Paulus apostolus finxit, quia necesse habebat ad Ephesios disputans, rebus novis et invisibilibus nova nomina coaptare. Adhuc propter hoc quod ait « in cœlestibus, » quia videtur ambiguum, dicendum, subaudiri posse illud ad omnia, ut sit sensus : Non est nobis colluctatio adversus potestates in cœlestibus, et rectores tenebrarum istarum in cœlestibus et spiritualia nequitiæ in cœlestibus; et non tantum, « adversum spiritualia nequitiæ in cœlestibus. » Maxime si intelligemus (ut jam supra expositum est) quomodo cœlestia nominentur propter volucres cœli et quod in usu dicitur, pluviam venire de cœlo; non quo pluvia e cœlo veniat; Philosophi quippe aiunt, non amplius, quam duobus millibus passuum a terra distare nubes, ex quibus fundantur pluviæ, et imber irroret. Juxta quem sensum cataractæ quoque cœli in diluvio apertæ esse feruntur. Verumtamen quanto quis pejor fuerit, tanto vicinior erit terræ locis, et pinguiori substantiæ. Siquidem et terra, et circumdatus nobis aer habent pinguedinem suam : Aiunt quidam et animas corporibus liberatas, si attenuatæ fuerint in præsenti vita, et lima, ut ita dicam, ασκησεως atque virtutum, in subtile corpus attritæ, non habitaturas in pinguioribus locis : sed Deo, qui incorporeus est, vicinas fore. Si vero tales fuerint, de quibus dici possit; « Filii hominum usquequo gravi, » sive « pingui corde » *Ps.* IV, 3, secundum crassitudinis suæ pondus ad infima detrahi, et pinguedine prægravari. Post hoc et illud pariter disserendum, an hac terra et aere aliquis pinguior locus sit, qui a plerisque appellatur Infernus, in quo hi qui dicuntur inferi, commorentur. Quinam vero isti sint, et quam vel cognationem, vel diversitatem habeant, ad eos qui spiritualia nequitiæ in cœlestibus appellantur, non est præsentis temporis disputare. Reliquum est, ut quid inter colluctationem carnis et sanguinis, et inter rectores tenebrarum istarum, et spiritualia nequitiæ in cœlestibus sit in duobus apud Apostolum manifestius discamus agminibus. Quando enim vult humanas, tentationes, hoc est, colluctationem carnis et sanguinis indicare, despiciens eas atque contemnens lo-

nous séparera de la charité de Dieu? Sera-ce la tribulation, l'angoisse, la persécution, la faim, la nudité, le danger, le glaive selon qu'il est écrit : A cause de vous, nous sommes mis à mort tout le jour, on nous regarde comme des brebis de tuerie, *Ps.* XLIII, 22. Mais dans tout cela nous triomphons à cause de celui qui nous a aimés, *Rom.* VIII, 35, 36. Mais quand il veut nous instruire des combats contre les puissances ennemies, contre les dominateurs des ténèbres, contre les esprits de malice répandus dans les airs, il semble commencer un autre sujet : « Je suis certain, dit-il, que ni la mort, ni la vie, ni anges, ni principautés, ni puissances, ni choses présentes, ni choses futures, ni violence, ni ce qu'il y a de plus élévé, ni ce qu'il y a de plus profond, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ-Jésus Notre-Seigneur. » Nous avons discuté ce passage, plus longuement peut-être que le lecteur ne l'aurait voulu, mais je le prie de me pardonner en considération de la difficulté de ce passage, et de la personne des Éphésiens qui, après avoir été esclaves des opérations magiques, devaient savoir par quels esprits ils avaient été trompés.

« C'est pourquoi, prenez l'armure de Dieu, afin qu'étant munis de tout, vous puissiez au jour mauvais résister, et en toutes choses demeurer parfaits. » Ce jour mauvais, c'est ou le temps présent dont l'Apôtre avait dit précédemment : « Rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais. » Mauvais en effet, à cause des angoisses et des travaux de cette vie qui ne permettent point de parvenir à la palme de la victoire sans beaucoup de sueurs et de grands combats. Ou bien c'est le jour de la consommation de toutes choses et du jugement, alors que le démon respirant la haine et la vengeance cherchera à nous retenir dans son parti, jour mauvais dont sera délivré celui qui aura eu l'intelligence de l'indigent et du pauvre ; « car le Seigneur le délivrera au jour mauvais, » *Ps.* XI, I. C'est ce jour dont il est écrit dans un autre endroit : « Voici que vient le jour de la colère du Seigneur, » *Isaï* XIII, 9, et ailleurs : « Le jour mortel du Seigneur viendra, jour de fureur et de colère, » et ailleurs encore : « Malheur à vous qui désirez le jour du Seigneur! De quoi vous servira le jour du Seigneur? Ce jour sera les ténèbres et non la lumière. Il se présentera à vous comme à cet homme qui évite un lion pour rencontrer un ours; comme à celui qui entrant dans sa maison appuie sa main sur la muraille, et un serpent le mord. Le jour du Seigneur ne sera-t-il pas un jour de ténèbres, et non de lumière, une sombre nuit sans clarté ? » *Amos.* V, 18 etc. Comment ce jour ne serait-il pas mauvais, enveloppé qu'il sera de ténèbres et d'obscurité? C'est de ce jour que Joël dit aussi : « Sonnez dans Sion, jetez des cris sur la montagne sainte, que tous les habitants de la terre

quitur : « Quis nos separabit a charitate Dei, tribulatio an angustia, an persecutio, an fame et nuditas, et periculum, et gladius? Juxta quod scriptum est *Ps.* XLIII, 22 : Propter te mortificamur tota die, reputati sumus ut oves occisionis. Sed in his omnibus superamus, propter eum qui dilexit nos, » *Rom.* VIII, 35, 36. Quando vero docere nos vult de adversariis potestatibus, et rectoribus tenebrarum, et spiritualibus nequitiæ in cœlestibus, ab alio quasi capite sumit exordium, et dicit : « Certus sum enim, quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque præsentia, neque futura, neque fortitudo, neque altitudo, neque profundum, neque alia quælibet creatura poterit nos separare a charitate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro. » Prolixius forsitan quam lector voluerit, de hoc capitulo disputatum sit; sed, quæso, det veniam difficultati ipsius loci et personæ Ephesiorum, qui post artes magicas scire debuerant, a quibus fuissent aliquando decepti.

« Idéo sumite omnia arma Dei, ut possitis resistere in die malo, et universa operati, stare. » Diem malam, aut præsens tempus ostendit, de quo supra dixerat : « Redimentes tempus, quia dies mali sunt, » propter angustiam et vitæ hujus labores, quia non absque sudore et certamine pervenimus ad palmam ; aut certe consummationis atque judicii, quando diabolus, inimicus et vindex, in sua nos cupiet parte retinere, de qua liberabitur qui intelligit super egenum et pauperem : « In die enim mala liberabit eum Dominus » *Ps.* XL, 1. Hæc est dies, de qua et in alio loco scriptum est : « Ecce venit, dies iræ Domini » *Isai.* XIII, 9; et alibi : « Dies enim Domini insanabilis veniet, furoris et iræ » *Isai.* XXII, 6; et rursum : « Væ desiderantibus diem Domini : Ut quid vobis dies Domini? et hæc est tenebræ, et non lux. Quemadmodum si fugiat homo a facie leonis, et incurrat in ursum : et introeat in domum suam, et reclinet manus suas super parietem, et mordeat eum coluber. Nonne tenebræ dies Domini, non lux : et caligo non habens splendorem » *Amos.* V, 18? Quomodo enim non mala est hæc dies, quæ tenebris et caligine involvitur? De qua Joel quoque propheta commemorat dicens : Canite tuba in Sion

soient dans l'épouvante, le jour du Seigneur vient, voilà qu'il s'approche, jour de ténèbres et d'obscurité, jour de nuée et de tempête, » *Joël.* II, 1. Sophonie prédit ce même jour en ces termes : « Le grand jour du Seigneur est proche, il est proche, il s'avance rapidement. Voix amère du jour du Seigneur, voix dure et forte ; jour de colère, ce jour, jour d'oppression et d'angoisse, » *Soph.* I, 14. et suiv. Et il ajoute ensuite : « Et j'affligerai les hommes, ils marcheront comme des aveugles, parce qu'ils ont péché contre le Seigneur. » Si donc quelqu'un veut résister en ce jour au démon qui est l'accusateur de ses frères, *Apoc.* XII, qu'il se revête de l'armure de Dieu tout entière, (c'est ce que signifie le mot πανοπλία, dont le latin ne rend pas entièrement le sens en le traduisant simplement par le mot *armes,* et que muni de tous les javelots et des armes énumérés dans les versets suivants il sache qu'il pourra se tenir debout contre l'ennemi, s'il se propose dans toutes ses actions, de se remplir de toutes les vertus afin de se tenir ferme sans perdre pied dans le combat, et d'être du nombre de ceux dont le Seigneur dit : « Il y a quelques-uns de ceux qui se tiennent ici, » *Matth.* XVI, 28; et dans un autre endroit : « Car vous vous tenez fermes dans la foi, » II *Cor.* I, 23, et le Psalmiste dit aussi : « Il a établi mes pieds sur la pierre, » *Ps.* XXXIX, 5. Il en est qui donnent de ce passage une troisième interprétation. La mort, disent-ils, ne met point fin à tous nos combats contre le démon, mais lorsque nous sommes sortis de ce monde, nous avons a soutenir une lutte plus forte et pour ainsi dire corps à corps et à découvert contre des ennemis présents et découverts eux-mêmes. C'est dans ce sens qu'ils expliquent le texte que nous avons cité un peu plus haut : « ni les choses présentes, ni les choses futures; » ces choses futures sont, disent-ils, les combats qui nous attendent après cette vie. Ils expliquent de même ces paroles : « C'est pourquoi, soit absents, soit présents, nous faisons tous nos efforts pour lui plaire, » II *Cor.* v, 9, c'est-à-dire que le temps présent est cette vie, et le temps futur, celui qui suit la mort. Ils expliquent dans le même sens la fin de la phrase : « Afin qu'ayant tout accompli, vous demeuriez fermes. » D'après cette interprétation, nul ne pourrait accomplir en cette vie tout ce qui lui est commandé, il ne le peut qu'en partie, de même qu'il ne voit et ne prophétise qu'en partie, et il ne pourra se tenir ferme parfaitement que lorsqu'il aura accompli toute justice. D'autres donnent cette explication plus simple : L'Apôtre, disent-ils, voyant en esprit prophétique les tentations futures et les persécutions qui devaient assaillir les Éphésiens après l'envoi de cette lettre les exhorte et les avertit de tout

prædicate in monte sancto meo; et confundantur omnes qui habitant terram; quoniam adest dies Domini; quia prope est dies tenebrarum et turbinis, dies nubulæ et caliginis » *Joel.* II, 1. Et Sophonias de eadem die loquitur dicens : « Prope est dies Domini magna, prope et velox nimis. Vox diei Domini amara, et dura, et fortis : dies, iræ dies illa, dies, angustiæ et necessitatis » *Soph.* I, 14, *et seqq.*, et reliqua. Post quæ infert : « Et affligam homines, et ambulabunt ut cæci ; quia Domino peccaverunt » *Apoc.* XII. Ut igitur possit quis in hac die diabolo resistere : quia ipse est accusator fratrum nostrorum, assumat omnia arma Dei (hoc enim sonat πανοπλία non ut in Latino simpliciter « arma » translata sunt), et omnibus telis armisque succinctus, de quibus in sequentibus explicatur, sciat tunc se stare posse, si universa fuerit operatus, ut plenus cunctis virtutibus, stabilem figat gradum, et non moveatur de acie, sitque ex his de quibus Dominus ait : « Sunt quidam de hic stantibus » *Matth.* XVI, 28; et in alio loco : « Etenim fide statis » II *Cor.* I, 22; et Psalmista : « Statuit, » inquit, « supra petram pedes meos » *Psal.* XXXIX, 5. Tertia quoque a quibusdam interpretatio subinducitur, dicentibus : non omne adversum diabolum prælium morte finiri; sed cum de isto sæculo exierimus, tunc nobis fortius et apertius, præsentibus contra præsentes futurum esse certamen; et sic illud quod paulo ante posuimus, exponent, neque præsentia, neque futura; ut futura hæc dicant esse quæ post vitam istam sint ineunda certamina. Necnon et illud : « Quapropter contendimus, sive in præsenti, sive in futuro, placere illi » II *Cor.* v, 9, ut præsens tempus, hanc vitam, futurum, post mortem significari putent. Hoc quoque quod nunc dicitur : « Et omnia operati, stare, » ad eumdem sensum referent : quasi non possit aliquis omnia in præsenti vita operari, sed ex parte quid faciat, sicut ex parte videat, et ex parte prophetet, et tunc perfecte stare valeat, cum universa fuerit operatus. Alius vero simplicius hæc exponit dicens, Ephesios ad futuras tentationes, et persecutiones quas eis Paulus apostolus post hanc epistolam prophetico videbat spiritu provenire, cohortari et moneri, ut omnia faciant, per quæ possint in fide stare Evangelii, nec in persecutione corruere. Diem autem malam, pro-

faire pour pouvoir demeurer fermes dans la foi de l'Évangile et ne pas succomber au fort de la persécution. Quant à ce jour mauvais, nous croyons que cette locution est empruntée au psaume quarante-huit.

« Soyez donc fermes, ceignant vos reins de la vérité. » Que l'Écriture donne à l'âme les mêmes membres dont est composé le corps, c'est ce dont personne ne doute, et c'est un de ces membres de l'âme, les reins que l'Apôtre nous ordonne de revêtir de la vérité; nous lisons aussi dans l'Évangile selon saint Luc : « Que vos reins soient ceints et ayez dans vos mains des lampes allumées, » *Luc.* XII, 35. Comme les reins sont toujours nommés lorsqu'il est question de génération et de propagation, par exemple, dans ces paroles : « Je placerai sur votre trône un fils qui sortira de vos reins, » *Ps.* CXXXI, 11, et ailleurs : « Lévi était encore dans les reins de son père Abraham, lorsque Melchisédec vint au-devant de lui, » *Heb.* VII, 10, celui-là nous paraît avoir ceint ses reins, qui ne rend pas à son épouse ce qu'il lui doit, qui n'est pas esclave de la volupté, mais qui imite le Dieu non engendré, en s'abstenant de tout ce qui a rapport à la génération. C'est encore ce que signifiait, à mon avis, Jean-Baptiste qui avait autour des reins une ceinture de cuir, et n'était pas de ces immondes qui étaient chassés hors du camp à cause de leur incontinence, et ne pouvaient habiter près de l'arche du Seigneur; ni de ceux dont il est écrit dans le livre des Nombres : « Que ses vêtements soient déchirés, » *Nombr.* VIII. Mais celui qui est ceint de Jésus-Christ, comme de la vérité, relève ses vêtements et les porte haut, il couvre du bouclier spirituel la nudité honteuse de ses côtés, il les tient serrés, il les renferme, pour se préparer au combat, et il a des œuvres lumineuses signifiées par les lampes allumées.

« Et revêtus de la cuirasse de la justice. » Celui qui est recouvert, surtout aux endroits qui sont le siège de la vie, d'une cotte de mailles serrées, et d'une cuirasse d'anneaux de fer fortement entrelacés, sera difficilement blessé; ainsi celui qui est entouré du vêtement de la justice comme d'une cotte de mailles, ne recevra pas comme le cerf la flèche dans le cœur, il ne sera accessible ni aux désirs, ni aux passions furieuses, mais il aura le cœur pur, sous cette cuirasse dont Dieu est l'artisan, lui qui fabrique toutes les armes pour chacun de ses saints, et ne le laisse point percer ni par le trait qui vole pendant le jour, ni brûler par les flèches enflammées,

« Et chaussant vos pieds pour vous préparer à l'Évangile de la paix. » Considérez attentivement que saint Paul donne à une certaine force de l'âme le nom de pieds avec lesquels nous entrons dans celui qui dit : « Je suis la voie, »

prie de quadragesimo octavo psalmo arbitramur esse nunc sumptam.

« State ergo succincti lumbos vestros in veritate. » Quod juxta membra carnis et corporis, omnia membra animæ in Scripturis vocentur, nulli dubium est, de quibus unum puto esse nunc membrum « lumbos, » quos ut accingamus veritate, præcipitur. Scriptum est quoque in Evangelio κατα Λουκαν : « Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris » *Luc.* XII, 35. Quia igitur lumbi in generatione semper accipiuntur et semine, secundum illud : « De fructu lumbi tui ponam super thronum tuum » *Ps.* CXXXI, 11. Et alibi : « Adhuc in lumbis erat Levi patris sui Abraham, quando obviavit ei Melchisedec » *Hebr.* VIII, 10, videtur nobis accinxisse lumbos suos, qui nequaquam uxori debitum reddit, nec servit libidini; sed imitatur ingenitum Deum, generationis negotiis non ministrans. Hoc idem, reor, et illud significare quod Joannes zonam pelliceam habebat circa lumbos suos *Matth.* III, et non erat de immundis, qui propter fluxum seminis extra castra projecti, cum arca Domini habitare non possunt *Levit.* XIII; nec ex his de quibus in Numeris scribitur : « Sint vestimenta ejus dissuta » *Num.* VIII. Qui autem Christo accinctus est veritate, hæc vestimenta in altum colligit, et sursum trahit : et nudorum laterum fœditatem balteo spirituali velat, stringit, et includit, et paratus ad prælium est, et opera habet lucentia, quæ lucernæ dicuntur ardentes.

« Et induti loricam justitiæ. » Sicut difficile vulneratur, in his vel maxime locis quæ vitam tenent, qui confertam hamis, et ferreis invicem circulis se tenentem loricam virtutis indutus est; ita qui est circumdatus multiplici veste justitiæ, nec ad similitudinem cervi in jecur accipiet sagittam, nec in desideria corruet et furores, sed erit mundo corde, habens artificem hujus loricæ Deum, qui unicuique sanctorum omnia arma fabricatur, et non sinit eum a jaculo volante per diem, et a sagittis ardentibus percuti pariter et exuri.

« Et calciati pedes, in præparatione Evangelii pacis. » Diligentius observate, quod virtutem quamdam animæ appellaverit pedes, quibus ingredimur in eo qui dicit : « Ego sum via » *Joan.* XIV, 6, et quos nos oportet calciare præparatione Evangelii pacis. In ho-

Jean. XIV, 6, et que nous devons chausser pour nous préparer à l'Évangile de la paix. C'est comme symbole de cette chaussure que nous voyons bien longtemps auparavant dans l'Exode, les chaussures que devaient porter ceux qui mangeaient la Pâque, aussi bien que ceux qui sont près à se mettre en route. « Car c'est ainsi que vous le mangerez, leur est-il dit; vous ceindrez vos reins, vous aurez votre chaussure à vos pieds et un bâton en vos mains, et vous mangerez à la hâte, car c'est la Pâque, » *Exod.* XII, II. C'est un signe de préparation de le manger à la hâte et les pieds chaussés, afin que, fortifiés par l'aliment pascal, ils puissent traverser les vastes et horribles solitudes du désert. Que celui qui marche encore ait donc les pieds chaussés, mais que celui qui après avoir traversé le Jourdain est entré dans la terre promise, découvre ses pieds. « Dénouez la chaussure de vos pieds, dit Dieu, le lieu dans lequel vous vous tenez, est une terre sainte, » *Exod.* III, 5. Mais celui qui n'est ni Jésus, Fils de Marie, ni Apôtre, doit chausser ses pieds pour se préparer à l'Évangile de la paix. Mais s'il est apôtre et qu'il puisse être compté parmi les douze, qu'il ne prenne pas sa chaussure pour marcher, qu'il ne couvre pas son talon pour le garantir contre les scorpions et les serpents, mais qu'étant consommé dans la perfection, il se tienne debout dans la terre sainte, qu'il vive en Jésus-Christ, et suive l'Agneau partout où il va. On demande si c'est comme signe distinctif d'un autre Évangile que l'Apôtre l'appelle ici l'Évangile de la paix? Ou est-ce une qualité propre et inhérente à l'Évangile d'être appelé l'Évangile de la paix? Celui donc qui possède la paix est chaussé pour l'Évangile de la paix, et lorsqu'il est chaussé, il est préparé; mais que cette préparation ne lui donne pas l'idée qu'il est parfait, mais qu'il se prépare pour marcher, et en marchant pour arriver au terme du voyage.

« Prenant surtout le bouclier de la foi, afin de pouvoir éteindre tous les traits de l'esprit malin. » Il semble dire : Dans toutes vos œuvres, portez le bouclier de la foi, afin que, couverts et abrités sous ce bouclier, vous puissiez recevoir toutes les flèches lancées contre vous, et les éviter de côté et d'autre par les moyens que suggère la science de la guerre. C'est cette foi en vertu de laquelle Abraham après tant de bonnes œuvres t de vertus a pu mériter à peine que l'Écriture dît de lui : Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice, » *Gen.* XV, 6. On connaît du reste les traits que le malin esprit veut jeter dans les cœurs par les pensées criminelles. C'est un de ces traits qu'il a lancés dans le cœur de Judas pour le porter à trahir le Seigneur. L'ennemi ne pourra même pas commencer à blesser notre âme, si nous tenons au-dessus de nous le bouclier de la foi, contre lequel non seulement les traits

rum calciamentorum figuram, et illa calciamenta in Exodo præcesserunt, quæ habere Pascha vescentibus imperatur et his, qui ad faciendum iter parati sunt. « Sic » enim ait, « manducabitis illud : lumbi vestri accincti, et calciamenta vestra in pedibus vestris, et baculi vestri in manibus vestris; et comedetis illud cum festinatione, Pascha est enim Domini » *Exod.* XII, 11. Signum siquidem præparationis est, cum festinatione, et calciatis pedibus comedere; ut, corroborati paschali cibo, latam et horribilem possint eremum pertransire. Qui ergo adhuc ambulat, calcietur; qui vero jam Jordane transmissio, terram repromissionis intravit, nudet pedem. « Solve, » ait, » calciamentum de pedibus tuis, locus enim in quo tu stas, terra sancta est, » *Exod.* III, 5. Si quis non est Jesus Nave *Cap.* V, nec Apostolus, calciet pedes suos in præparatione Evangelii pacis. Si quis autem Apostolus est, et inter duodecim numerari potest, nequaquam tollat in via calciamentum suum, nec ad scorpiones, et colubres declinandos calcaneum tegat; sed jam consummatus atque perfectus, stet in terra sancta, et vivat in Christo, et sequatur Agnum quocumque vadit. Quæritur utrumnam ad distinctionem Evangelii alterius, nunc dixerit, pacis Evangelium? An certe proprium sit hoc Evangelii, ut pacis Evangelium nominetur? Qui igitur habet pacem, calciatus est Christi Evangelio; et cum calciatus fuerit, præparatus est, et præparatus non se putet esse perfectum, sed ad hoc præparetur, ut pergat, et pergens veniat ad finem.

« Super omnia accipientes scutum fidei, in quo possitis omnia jacula maligni ignita exstinguere. » Quasi dixerit : In omni opere portate clypeum fidei, ut possitis tecti atque muniti excipere venientes sagittas, et huc atque illuc arte eas bellica declinare. Hæc est fides super qua et Abraham post multa opera atque virtutes vix potuit promereri, ut de eo Scriptura diceret : « Credidit autem Abraham Deo et reputatum est illi ad justitiam » *Gen.* XV, 8. Perspicua sunt autem jacula maligni, quæ vult mittere in corda nostra per cogitationes pessimas : de quibus unum jecit in cor Judæ, ut traderet Salvatorem. Itaque ne principium quidem habere poterit inimicus animæ vulnerandæ, si tenuerimus scutum fidei; in

lancés viennent se briser, mais le feu même des traits vient s'éteindre, c'est ce feu dont le prophète dit en gémissant : Ils sont tous adultères, semblables à cet âtre où l'on a porté la flamme, *Osée.* VII, 4. Celui qui tient fortement à la main ce bouclier de la foi et qui mettant toute sa confiance en Dieu, sait qu'il est à l'abri des traits lancés contre lui, pourra dire hardiment : « J'ai mis ma confiance dans le Seigneur, pourquoi donc dites-vous à mon âme : Passereau, fuis vers la montagne. Voilà que les impies ont tendu leur arc, ils ont préparé leurs flèches sur la corde pour percer dans les ténèbres ceux qui ont le cœur droit, » *Ps.* X, 1, 2. Puisque je mets toute ma confiance en Dieu, pourquoi donc me donnez-vous le conseil de ne point tenir ferme contre l'attaque de mes ennemis et contre les traits qu'ils ont préparés dans leurs carquois dans l'intention d'en percer non seulement moi, mais tous ceux qui ont le cœur droit. Voici que je me tiens debout sur la pierre, je ne fuis pas vers les montagnes couvertes de ténèbres, et tous les traits de l'ennemi sont repoussés et retournés contre ceux qui les ont lancés.

« Prenez aussi le casque du salut. » C'est à cause de ce casque du salut que tous les sens qui ont leur siège dans la tête persévèrent dans leur intégrité, et surtout les yeux dont Salomon dit dans l'Ecclésiaste : « Les yeux du sage sont dans sa tête, » *Eccles.* II, 14. Il savait en effet quelle était la tête de l'homme, et quels sont ces yeux placés dans la tête du sage. Car si la tête de l'homme, c'est Jésus-Christ et que les yeux du sage soient dans sa tête, il s'en suit que tout notre esprit, notre âme, nos pensées, nos discours, nos conseils (si toutefois nous sommes sages), sont en Jésus-Christ, dans le Christ Verbe qui est la lumière, la justice, la vérité, et la réunion de toutes les vertus.

« Et le glaive de l'Esprit (qui est la parole de Dieu), priant en esprit en tout temps, par toute sorte de prières, de supplications, et dans le même esprit veillant en toute instance et supplication pour les saints et pour moi. » La parole de Dieu coule de la source de l'Esprit-Saint; la parole de l'homme vient de la terre et tire de là son origine. « Car celui qui est sorti de la terre parle de la terre; celui qui est venu du ciel est au-dessus de tout; et il rend témoignage de ce qu'il a vu et entendu, » *Jean* III, 31. Or la parole de Dieu, c'est le glaive de l'Esprit comme sait Paul le dit : « Le glaive de l'Esprit qui est la parole de Dieu. » Car la parole de Dieu est vivante et efficace, et plus pénétrante qu'un glaive à deux tranchants et elle entre et atteint jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit jusque dans les jointures et dans les moelles. Cet esprit coupe et divise, et fait de grands progrès par la prière, et les supplications de ceux qui en tout temps prient le Seigneur en esprit selon ce que

quo non solum venientia tela franguntur, sed etiam telorum ipse ignis extinguitur, de quo et propheta complorat dicens : « Omnes adulterantes, quasi clibanus corda eorum » *Ose.* VII, 4. Qui hunc umbonem fidei manu forti tenuerit, et confisus in Domino, scierit se a venientibus jaculis esse securum, loquetur intrepidus : « In Domino confido, quomodo dicitis animæ meæ : Transmigra in montem sicut passer? Quoniam ecce peccatores intenderunt arcum, paraverunt sagittas suas in pharetris, ut sagittent in obscuro rectos corde » *Psal.* X, 1, 2. Cum ergo, inquit, confidam in Domino, qua mihi datis ratione consilium, ut non stem adversum inimicorum impetus, et jacula quæ contra me in pharetris præpararunt, volentes non solum me, sed etiam omnes rectos [*Al.* recto corde perc utere? Ecce sto super petram, et non transmigro in montes tenebricosos; et omnia tela hostium repulsa, in ipsos qui dirigunt, convertuntur.

« Et galeam salutis accipite. » Propter hanc galeam salutaris, omnes in capite sensus integri perseverant et maxime oculi, de quibus in Ecclesiaste Salomon ait : « Sapientis oculi in capite ejus » *Eccles.* II, 14. Sciebat enim quod esset viri caput, et quinam isti oculi in vir capite collocati. Si enim caput viri Christus est, et oculi sapientis in capite ejus sunt : sequitur ut omnis noster sensus, mens, cogitatio, sermo, consilium (si tamen sapientes fuerimus) in Christo sint. In Christo autem Verbo, lumine justitia, veritate, cunctisque virtutibus.

« Et gladium spiritus, quod est verbum Dei. Per omnem orationem obsecrationem, orantes in omni tempore in spiritu : et in ipso vigilantes in omni instantia et prece, pro omnibus sanctis et pro me. » Dei sermo de Spiritu sancto fluit; contrarius vero de terra loquitur, et inde sumit exordium. « Qui enim de terra est, de terra loquitur. Qui de cœlo venit, super omnes est : Et quod vidit et audivit hoc testatur » *Joan.* III, 31 Porro sermo Dei, gladius spiritus est, de quo nunc Paulus ait : « Gladius spiritus, quod est verbum Dei » *Hebr.* IV. Vivens quippe sermo Dei et efficax, et acutus super omnem gladium ancipitem, et penetr ans usque ad artus animæ, et ossium, et medullarum. Qui spiritus præcidit et dividit, multum proficiens per orationem, et obsecrationem eorum, qui in omni tempore Dominum deprecantur in spi-

dit saint Paul, « je prierai d'esprit, je prierai de cœur, » I, *Cor.* XIV, 15; et le fruit de ce progrès, c'est que grâce à ces veilles, à ces prières instantes, l'Apôtre s'enrichit de plus en plus dans la parole et la doctrine de Dieu. Or, toute cette richesse profite également pour le salut des autres et elle est utile à ceux-là mêmes qui prient pour lui. Admirez en même temps, l'humilité de l'Apôtre qui demande aux Éphésiens d'adresser pour lui des prières à Dieu. Écoutez en effet ce qu'il dit : « En toute instance et supplication pour tous les Saints et pour moi, » il fait une mention séparée pour les saints, une mention séparée pour lui.

« Afin que lorsque j'ouvrirai la bouche, des paroles me soient données pour annoncer avec assurance le mystère de l'Évangile, dont j'exerce la légation dans les chaines et qu'ainsi j'ose en parler comme je dois. » Ce qu'il dit ici : « afin que Dieu m'ouvrant la bouche; » et ailleurs : « Ma bouche s'ouvre pour vous, ô Corinthiens, » II. *Cor.* VI, 11 ; et ces autres paroles : « Ouvrant la bouche, il enseignait ses disciples et disait, » *Matth.* V, 2. et encore : « J'ai ouvert la bouche et attiré l'esprit, » *Ps.* CXVIII, 13, et ailleurs : « J'ouvrirai ma bouche en paraboles, » *Ps.* LXXVIII 2, et d'autres paroles semblables doivent être entendues comme si l'Apôtre disait : Que les trésors soient ouverts, que les mystères cachés depuis les siècles soient révélés, et que l'Esprit-Saint vienne pour enseigner tout ce qui est enveloppé d'obscurité. Que tel soit le sens de ces paroles : « Afin que Dieu m'ouvrant la bouche, me donne des paroles » la suite le prouve. « Pour annoncer avec confiance, dit-il, le mystère de l'Évangile. » Ce n'est plus en paraboles ni en proverbes comme faisaient les prophètes, mais comme le Seigneur lui-même pendant sa vie mortelle, lorsqu'il disait : « L'heure est venue où je ne vous parlerai plus en paraboles, mais je vous parlerai ouvertement de mon Père, » *Jean.* XVI, 25. Il n'est permis de parler avec cette confiance qu'à celui-là seul qui n'a point à craindre les reproches de son cœur : « Car si notre cœur ne nous condamne pas, nous avons de la confiance devant Dieu, et tout ce que nous demanderons nous le recevrons de lui. I, *Jean.* III. Il en est bien peu qui annoncent l'Évangile avec cette confiance, parce qu'il en est bien peu qui aient cette confiance devant Dieu. « Car qui pourra se glorifier d'avoir un cœur pur, ou qui pourra dire qu'il est exempt de tout péché? » Examinons maintenant en peu de mots ce que signifient ces paroles : « Dont j'exerce la fonction d'ambassadeur dans les chaines. » C'est-à-dire en faisant connaître le mystère de l'Évangile. Le sens le plus simple de ces paroles, c'est que Paul était emprisonné pour le témoignage de Jésus-Christ et qu'il a écrit cette lettre de Rome où il était dans les chaînes. D'autres prétendent que saint

ritu, juxta illud : « Orabo spiritu, orabo et mente » I *Cor.* XIV, 15. Et in hoc proficiens, at per vigilias, et instantem precem Apostolus in Dei verbo doctrinaque ditetur. Et hæc omnis opulentia ad aliorum proficiat salutem, ut eis quoque ipsis prosit, qui pro eo obsecrant. Simulque Apostoli humilitas admiranda petentis Ephesios ut pro se faciant obsecrationes. Ait quippe : « In omni instantia et prece pro omnibus sanctis et pro me. « Ut seorsum sanctorum, et seorsum sui faceret mentionem.

« Ut mihi detur sermo in apertione oris mei, in confidentia notum facere mysterium Evangelii, pro quo legatione fungor in catena; ita ut in ipso audeam ut oportet me loqui. » Hoc nunc quod ait : « In apertione oris mei; » et alibi : « Os meum ad vos apertum est, o Corinthii » II *Cor.* VI, 11; et « Aperiens os suum, docebat discipulos suos dicens » *Matth,* V, 2; et : « Os meum aperui et attraxi spiritum » *Psal.* CXVIII, 13; et : « Aperiam in parabolis os meum » *Psal.* LXXVII, 2, et cætera his similia, sic accipiendum quasi dixerit : aperiantur thesauri, et abscondita a sæculis sacramenta pandantur, ut Spiritus sanctus introeat ad ea proferenda quæ latitant. Nam quod hujus testimonii, id est, « ut detur mihi sermo in apertione oris mei, » iste sit intellectus, sequentia probant. « In confidentia, » inquit, « notum facere mysterium Evangelii. » Nequaquam in parabolis et proverbiis, sicut et prophetæ, et ipse Dominus adhuc constitutus in corpore loquebatur dicens : « Venit hora quando nequaquam vobis in proverbiis loquar, sed confidenter de Patre annuntiabo vobis » *Joan.* XVI, 25. Hunc confidentiæ sermonem, solus poterit obtinere, qui non habuerit cor se reprehendens : « Si enim cor nostrum nos non reprehenderit, confidentiam habemus ad Deum, et quodcumque petierimus, accipiemus ab eo » *Joan.* III. Rarus itaque est qui in confidentia notum faciat mysterium Evangelii, quia rarus est qui confidentiam habeat ad Deum. « Quis enim gloriabitur castum se habere cor; aut quis stabit dicens mundum se esse a peccatis » *Prov.* XX, 9, Post hæc quid sit hoc quod ait : « Pro quo legatione fungor in catena, » ut notum videlicet facerem mysterium Evangelii, breviter perstringendum. Et quidem qui simpliciter intelligit, dicet propter testimonium Christi eum de

Paul s'exprime ainsi à cause de ce corps d'humilité, de cette chaîne dont nous sommes entourés, ne sachant pas encore comme nous devons savoir ; ne voyant les choses qu'en énigme et comme dans un miroir. Il ne pourra donc annoncer l'Évangile avec confiance et découvrir les mystères, que lorsqu'il sera déchargé de ses chaînes et délivré de sa prison ; à moins qu'on ne dise qu'il est libre au milieu des chaînes, parce que sa vie est déjà dans les cieux et qu'on peut dire de lui : « Pour vous, vous n'êtes pas dans la chair, mais dans l'esprit si toutefois l'esprit de Dieu habite en vous » *Rom.* VIII, 9.

« Et pour que vous sachiez les circonstances où je me trouve, et ce que je fais, Tychique, notre frère, et fidèle ministre du Seigneur, vous apprendra toutes choses. Je l'ai envoyé vers vous exprès, pour que vous sachiez ce qui nous concerne, et qu'il console vos cœurs. » On peut expliquer ces paroles de deux manières : Premièrement ; j'ai envoyé Tychique à Éphèse pour annoncer aux Éphésiens que les liens de l'apôtre Paul sont devenus célèbres dans tout le prétoire, et que ses chaînes ont servi à un plus grand progrès de l'Évangile, dans ce même temps où il écrivait aux Colossiens : « Pour ce qui me concerne, Tychique, notre frère bien-aimé, fidèle ministre et mon compagnon dans le service du Seigneur, vous apprendra toutes choses. Je l'ai envoyé vers vous exprès, afin que vous sachiez ce qui nous concerne et console vos cœurs ; de même qu'Onésime, notre fidèle et bien-aimé frère, qui est votre concitoyen. Pour tout ce qui se passe ici, ils vous le feront connaître, » *Coloss.* IV, 7 et suiv. C'était pour eux, en effet, une grande consolation d'apprendre que Paul triomphait de sa prison et de ses chaînes dans Rome, la reine maîtresse des villes, et dans la capitale de l'empire romain. Secondement, Tychique a pu être envoyé, pour leur faire connaître la vie et la manière d'être de saint Paul, ce qu'ils ignoraient, et pour donner un exemple et un modèle à ceux qui apprendraient les actions et les vertus de l'Apôtre, et qui auraient le désir de les imiter.

« Paix à nos frères et charité avec la foi, par Dieu le Père et par le Seigneur Jésus-Christ. » Parmi les autres dons qui nous sont accordés par Dieu le Père et par Notre-Seigneur Jésus-Christ, la paix n'occupe pas la moindre place, cette paix qui surpasse toute pensée, qui garde les cœurs et les intelligences des saints, cette sérénité, cette tranquilité d'une âme calme et dans le repos, et qui fuit toutes les tempêtes et les tourmentes qui agitent et troublent le monde. Un don semblable, c'est la charité avec la foi que Dieu le Père donne aussi conjointement avec le Fils, afin que nous aimions Dieu de tout

carcere, et de catenis hæc Romæ positum scripta misisse. Alius vero propter corpus humilitatis, et catenam istam qua circumdamur, et necdum scimus secundum quod oportet nos scire, et per speculum videmus in ænigmate, ista eum dixisse contendet, et tunc vere posse in confidentia Evangelii, aperire mysteria, cum catenam deposuerit, et de carcere liber exierit : nisi forte et in vinculis absque vinculis computandus est, qui conversationem habet in cœlis, et de quo dici potest : « Vos autem non estis in carne, sed in spiritu ; si tamen spiritus Dei habitat in vobis » *Rom.* VIII, 9.

« Ut autem sciatis et vos quæ circa me sint, quid agam, omnia nota vobis faciet Tychicus dilectus frater, et fidelis minister in Donino ; quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis quæ circa nos sunt, et consoletur corda vestra. » Dupliciter accipite : Vel ideo Tychicum missum Ephesum, ut nuntiaret eis vincula apostoli Pauli nota facta esse in omni prætorio, et catenam illius ad fidem Evangelii profecisse, eo tempore quo et ad Colossenses scripsit dicens : « Quæ circa me sunt, omnia nota vobis faciet Tychicus frater dilectus, et minister, et conservus in Domino ; quem misi ad vos ob hoc ipsum, ut cognoscatis quæ circa nos sunt : et consoletur corda vestra cum Onesimo charissimo et fideli fratre, qui est ex vobis, qui omnia quæ hic aguntur, nota faciet vobis » *Coloss.* IV, 7 *seqq.* Grandis enim consolatio erat, audire Paulum Romæ in domina urbium, et in arce Romani imperii, de carcere et de vinculis triumphantem. Vel certe ob id Tychicum missum esse, ut vitam et conversationem Pauli, quam ignorabant, annuntiaret eis, et quasi quoddam exemplar vivendi daret discentibus gesta Apostoli atque virtutes, et eum imitari volentibus. Nec parva esse poterat consolatio æmulari cupientium, quæ Apostolum egisse cognoverant.

« Pax fratribus, et charitas cum fide, a Deo Patre et Domino Jesu Christo. » Si qua alia dona sunt quæ tribuuntur a Deo Patre, et Domino Jesu Christo, inter hæc pax non minimum possidet locum, quæ superat omnem sensum, et custodit corda intellectusque sanctorum, serenitas quædam atque tranquillitas animæ quiescentis, et universam tempestatem et turbinem perturbationum fugans. Huic similis est charitas cum fide, quam et ipsam simul Deus Pater donat et Filius, ut diligamus Deum de toto corde, et proximos sicut nosmetipsos, et pro inimi-

notre cœur et notre prochain comme nous-mêmes, et que nous priions Dieu pour nos ennemis. Cette paix, cette charité que l'Apôtre souhaite à ceux qui croient, ne sont données qu'à ceux qui méritent d'être appelés du nom de frères. « Paix à nos frères, dit-il, et avec la paix la charité avec la paix. » La charité et la foi sont donc un don du Père comme du Fils, et l'hérésie qui ne veut que le Fils ait la même puissance que le Père est ici réduite au silence.

« La grâce soit avec tous ceux qui aiment Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'incorruptibilité. Amen. » Quelques-uns ont interprété ces paroles en ce sens, que pour aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ, il faut être étranger, pensent-ils, aux œuvres de la corruption, et pour eux, ces œuvres de la corruption, c'est l'acte du mariage. D'où vient, disent-ils, la coutume dans le langage actuel, d'appeler incorruptibles et vierges ceux qui n'ont aucun rapport de ce genre avec les femmes. Au contraire, on appelle corrompus ceux qui ont goûté ce plaisir des sens, et ils apportent à l'appui ce témoignage : « Si quelqu'un corrompt le temple de Dieu, Dieu le perdra, » I *Cor.* III, 17. Mais je ne sais si ces interprètes pourraient facilement expliquer ces autres paroles de l'Apôtre : « Chacun reçoit de Dieu son don particulier, l'un d'une manière et l'autre d'une autre, » *Ibid.* VII, 7. Voyons donc s'il n'est pas mieux d'entendre par corruption tout péché, et d'appeler incorruptibles ceux qui sont libres de tout péché. En aimant ainsi Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils sont dans l'incorruptibilité, affranchis qu'ils sont des liens du péché et possédant en eux-mêmes la grâce de Dieu. Je crois aussi que c'est pour distinguer ceux qui aiment Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais non dans l'incorruptibilité, que l'Apôtre dit que ceux-là ont la grâce de Dieu qui l'aiment d'un amour sans tache. Combien en est-il, en effet, qui aiment le Seigneur, qui sont prêts à aller en exil, prêts à souffrir le martyre, prêts à supporter les privations et toutes sortes d'outrages, et qui cependant se laissent encore vaincre par les passions de la chair ! A ceux-là, l'Apôtre ne souhaite point la grâce, parce que la grâce est le partage de tous ceux qui aiment Notre-Seigneur dans l'incorruptibilité.

cis nostris precemur. Hanc pacem et charitatem, quam credentibus Apostolus imprecatur, hi tantum habent, qui fratrum nomine merentur vocari. « Pax » quippe « fratribus, et charitas cum fide et pace. » Igitur et charitatem et fidem sic Pater præstat ut Filius : et hæresis obmutescit, quæ non vult eadem Filium posse quæ Patrem.

« Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum Jesum Christum in incorruptione. Amen. » Nonnulli hoc ita interpretati sunt, ut eum putarent diligere Dominum nostrum Jesum Christum, qui ab operibus corruptionis alienus sit, opera corruptionis in coitu sentientes. Unde et consuetudo et sermo vulgaris incorruptos, virgines vocat, eosque qui coitum nesciant feminarum. Corruptos vero eos, qui istiusmodi degustaverint voluptatem. Illud quoque testimonium coaptantes : » Si quis templum Dei corrumpit, corrumpet illum Deus » I *Cor.* III, 17. Sed nescio an hoc valeant explanare quod scribitur ; « Unusquisque proprium habet donum a Deo : alius quidem sic, et alius sic » *Ibid.* VII, 7. Videamus igitur ne forte melius sit omne peccatum corruptionem animæ intelligere, et eos qui a peccato liberi sunt, incorruptos vocari : ita ut diligentes Dominum Jesum Christum, in incorruptione sint, dum peccati vinculis non tenentur, et cum eis est gratia Dei. Simulque arbitror ad distinctionem eorum qui diligunt Dominum Jesum Christum, sed non in incorruptione nunc positum, eos gratiam habere Christi, qui diligant eum in incorruptione. Quanti enim diligunt Dominum, parati exsilia, parati martyria, parati inopiam, et omnia pro eo contumeliarum genera sustinere, et nihilominus carnis passione superantur ; sed his non imprecatur Apostolus gratiam, quia gratia Domini est cum omnibus qui diligunt eum in incorruptione.

FIN DU TOME DIXIÈME

S. Augustin, Œuvres complètes. Traduction intégrale du texte et des notes de l'édition des Bénédictins, par MM. PÉRONNE, chanoine de Soissons, VINCENT, archiprêtre de Vervins, CHARPENTIER, traducteur des *Œuvres de S. Bernard*, ÉGALLE, professeur au grand Séminaire de Troyes, et H. BARREAU. Edition avec le texte latin, terminée par une *Table générale analytique*, une *Table à l'usage des prédicateurs* et une *Table d'Écriture sainte*. 34 vol. in-4°. Papier vélin.. 340 fr.
Papier vergé.. 420 fr.

S. Jean Chrysostôme, Œuvres complètes, traduites intégralement du grec en français par M. l'abbé J. BAREILLE. Ouvrage terminé par une Table générale et analytique. *Texte grec avec traduction* en regard. 21 vol. in-4° sur papier vergé............ 420 fr.

Traduction française seulement, 21 vol. in-8° 126 fr.
11 vol. in-4° 88 fr.
Cette traduction est la seule qui ait été publiée avec le texte en regard, et la seule qui soit couronnée par l'Académie française.

S. Bernard, Œuvres complètes, traduites en français par les abbés CHARPENTIER et DION. Terminées par une *Table générale analytique*. Edition avec texte latin. 9 vol. in-4°.............................. 81 fr.
Notre traduction est la seule qui soit publiée avec le texte en regard, et qui reproduise intégralement l'édition des Bénédictins.

S. Bonaventuræ Opera omnia, Sixti V, pontificis max. jussu diligentissime emendata cum Indice analytico et alphabetico rerum et verborum locupletissimo, ad usum Theologorum et Prædicatorum, cui accedit vita sancti Doctoris. — Editio accurate recognita, ad puram et veriorem testimoniorum biblicorum emendationem denuo reducta, cura et studio A.-C. PELTIER. 15 vol. in-4°, papier vergé.......................... 400 fr.

D. Thomæ Aquinatis Opera omnia, ex editionibus vetustis et decimi tertii sæculi codicibus religiose castigata; pro authoritatibus ad fidem Vulgatæ versionis accuratiorumque Patrologiæ textuum, nunc primum revocata; notis historicis, criticis, philosophicis, theologicis, cunctas illustrantibus controversias occasione dogmatum sancti authoris exortas, sollicite ornata, cui accedunt *Index generalis* seu TABULA AUREA MAGISTRI PETRI DE BERGOMO et Index locorum omnium S. Scripturæ explicatorum. 34 volumes in-4°. Papier vergé..... 600 fr.
Papier vélin 450 fr.

S. Alphonse de Liguori, Œuvres, traduites de l'italien par les abbés VIDAL, DELALLE et BOUSQUET. Traduction revue, corrigée et augmentée de notes par M. l'abbé PELTIER. 20 vol. in-8°, papier vergé 140 fr.
Pour avoir les Œuvres complètes de notre saint Docteur, il faut ajouter aux 20 volumes ci-dessus, les deux ouvrages suivants :

S. Alphonsi de Ligorio Theologia moralis. Editio recentissima, excerptis e novissimis moralibus theologiis completa; decisionibus auctoritatis romanæ recentioribus locupletata : quoad citationes Sacræ Scripturæ et Traditionis recognita; nulla demum habita textus adulteratione, sed ope tantum intercalationum, adnotationum et appendicum, ad præsentem rerum conditionem accommodata, cura et studio LE NOIR, presbyt. *Editio quarta*. 4 forts vol. in-8°. Papier vergé 24 fr.

S. Alphonsi de Ligorio Homo apostolicus instructus in sua vocatione ad audiendas confessiones, sive Praxis et instructio confessariorum. 2 vol. in-8° 8 fr.

S. François de Sales, Œuvres complètes publiées d'après les manuscrits et les éditions les plus correctes avec un grand nombre de pièces inédites; précédées de sa Vie par M. de Sales, et ornées de son portrait et d'un *fac-simile* de son écriture. 6° *édition*. 14 beaux vol. in-8°. Papier vélin satiné.................. 84 fr.
Si l'on veut comparer notre édition aux autres éditions on verra qu'elle est non seulement la plus complète, mais la plus authentique, comme cela a, du reste, été démontré à l'occasion du Concile du Vatican.

Alvarez de Paz S. J. Opera omnia. — De vita spirituali ejusque perfectione, libri V. — De exterminatione mali et promotione boni, libri V. — De inquisitione pacis, sive studio orationis, libri V. — 6 vol. in-4°. Papier vergé.......................... 200 fr.

Aurifodina universalis scientiarum divinarum atque humanarum ex fontibus aureis utriusque Testamenti, sanctorum Patrum, Conciliorum, Doctorum necnon Paganorum, fere ducentorum, tam in theologia quam in philosophia, per sententias plusquam centum et trigenta millia sub titulis quinque millibus et septingentis et ultra, ordine alphabetico digestarum religiosis et sæcularibus, maximeque concionatoribus, oratoribus, jurisperitis, aliisque omnibus studiosis utilissima, a V. P. ROBERTO, capuc. *Editia tertia*. 6 vol. in-4°. 56 fr.

Bellarmini, Ven. Cardinalis Politiani, S. J. Opera omnia, ex editione Veneta, pluribus tum additis, tum correctis iterum edidit JUSTINUS FÈVRE, protonotarius apostolicus. 12 vol. in-4°, sur papier vergé.. 150 fr.

Bernardini a Piconio, ord. Capuc., Opera omnia una primum in lucem edita, recognita diligenter. (Triplex expositio analysi, paraphrasi, atque commentario in *Quatuor Evangelia, in Epistolas D. Pauli*. — La vraie manière de sanctifier sa vie.) 5 vol. in-8°.. 25 fr.

Biographie universelle, ancienne et moderne, publiée sous la direction de MM. MICHAUD. *Nouvelle édition* revue, corrigée et augmentée d'environ 20,000 articles nouveaux. Ouvrage rédigé par plus de 300 collaborateurs français et étrangers. 45 vol. in-4° d'environ 700 pages.................................. 400 fr.

Bibliotheca manualis concionatoria ordine alphab. digesta; Sententiis SS. Patrum et Doctorum illustrata; Similitudinibus, Motivis, Mediis et Doctrinis asceticilocupletata; Ingeniosis pro formanda concione in omnia themata conceptibus referta, ac Indice concionatorio in Evangelia Festorum et Dominicarum, necnon Indice generali adornata, Auct. TOBIAS LOHNER S. J. Editio cui ultimo accedit opusculum *Instructio practica de munere concionandi, exhortandi et catechizandi*. 5 forts vol. in-4°.............................. 60 fr.

Clypeus theologiæ thomisticæ authore P. F. JOAN-BAPT. GONET, Ordinis FF. Prædicatorum. 6 vol. in-4°. Papier vergé.. 120 fr.
— Papier vélin.. 80 fr.

Commentaria in Scripturam Sacram R. P. CORNELII A LAPIDE, S. J., quibus accedunt quæ in Cornelio desunt Corderi Commentaria in librum Job et Bellarmini Explanatio in Psalmos, necnon notæ, prolegomena dissertationesque innumeræ et MEMORIALE PRÆDICATORUM complectens analysim omnium rerumquæ in hisce commentariis enucleantur, opera et studio AUG. CRAMPON, can. Ambian., et J.-M. PÉRONNE, can. Suession. 26 vol. in-4°.............................. 272 fr.
Notre édition de CORNELIUS A LAPIDE *est la seule qui soit mise au niveau de l'exégèse actuelle et la seule qui renferme une Table générale analytique. Elle contient la matière de 7 volumes in-4° de plus que les autres éditions.*

Cursus philosophicus thomisticus secundum exactam veram et genuinam Aristotelis et Doctoris Angelici mentem, auctore JOANNE A S^{to} THOMA, Ordinis Prædicatorum, Doctore theologo, in Complutensi Academia professore primario. 3 vol. in-4°........ 60 fr.

Cursus theologicus in Summam theologicam D. Thomæ, auctore JOANNE A S^{to} THOMA Ordin. Prædicatorum 9 vol. in-4°.. 180 fr.

De Doctrina Sacri Concilii Tridentini et Catechismi Romani de completa Summa S. Evangelii. Id est, De Symbolo, De Sacramentis, De Decalogo, De Oratione dominicali, et De morum reformatione, fideliter collecta distincta, ordinata et, ubi opus fuit, explicata per

D. Joan Bellarinum, cler. reg. Congr. S. Pauli. 2 vol. in-8°.. 12 fr.

Ecclesiasticæ historiæ Breviarium, auctore J. L. Berti, Fratre Eremita Augustiniano, continuatum usque ad annum MDCCCLXXIX a P. Lect. Fr. Thirso Lopez, Ord. Eremit. S. Augustini Alumno, in Collegio Sanctæ Mariæ de Vite sacr. Theologiæ Professore. 2 vol. in-8°. Papier vergé........................ 12 fr.

Fabri (Matthiæ S. J.) Opus concionum in quo inseruntur conciones silvæ novæ, seu auctuarii, cui accedunt *Index Materiarum et Rerum* quæ in operibus P. Fabri continentur. 6 vol. in-4° Papier vergé.... 80 fr.

Histoire de l'Eglise, depuis la création jusqu'au XIIe siècle, par l'abbé Darras, continuée jusqu'au pontificat de Pie IX par M. l'abbé Bareille et Monseigneur Fèvre. Environ 40 volumes in-8°. Prix du volume 6 fr.

Histoire Générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques, contenant leur vie, le catalogue, la critique, le jugement, la chronologie, l'analyse et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages, ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le dogme, sur la morale et sur la discipline de l'Eglise, l'histoire des conciles, tant généraux que particuliers, et les actes choisis des martyrs, par le R. P. dom Remy Ceillier. Nouvelle édition, soigneusement revue, corrigée, complétée et terminée par une table générale des matières, par M. l'abbé Bauzon. 17 vol. in-4°.................. 200 fr.

In Caput primum Matthæi de Christo Domino, sanctissima Virgine Deipara Maria, veroque ejus dulcissimo et virginali sponso Josepho libri quinque, D. Petro Morales S. J. authore. 2 vol. in-4°....... 20 fr.

Institutiones juris canonici quas in scholis Pont. seminarii Romani et collegii Urbani tradidit clarissimus professor de Camillis. 3 vol. in-12............. 10 fr.

Jus Canonicum universum complectens tractatum de Regulis Juris, auctore F. Anacleto Reiffenstuel, Ord. Min. reform.; juxta novissimam Romanam editionem, innumeris expurgatis mendis, recusum; cui nunc primum accedunt variæ adnotationes pro quarumdam quæstionum uberiori enodatione, attenta rerum conditione præsenti digestæ, necnon Index generalis copiosissimus, studio et opera V. Pelletier, can. Aurel. 7 vol. in-4°. Papier vélin................................ 120 fr.

Marchantii (Jac.) pastor et decani, Opera : Hortus pastorum; — Tuba sacerdotalis;— Candelabrum mysticum; — Virga Aaronis florens; — Resolutiones Quæstionum pastoralium, et Rationale Evangelizantium, sive Doctrina et veritas evangelica a sacerdotibus, pastoribus, concionatoribus pectori apprehenda, plebique per anni circulum e cathedris proponenda et exponenda. 6 vol. in-8°.. 30 fr.
— Traduction française, avec texte latin au bas des pages. 13 vol. in-8°. .... 78 fr.

Œuvres complètes de Bossuet, publiées d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgées des interpolations et rendues à leur intégrité par F. Lachat. *Edition renfermant tous les ouvrages édités et plusieurs inédits*, avec le portrait de Bossuet et un facsimilé de son écriture. Terminée par une table *générale et analytique très complète*. 31 vol. in-8°. Papier vergé .... 250 fr.
Papier ordinaire.................................. 150 fr.
Notre édition de Bossuet est la seule qui ait été collationnée sur les manuscrits. Elle a de plus l'avantage d'être supérieure à toutes comme exécution typographique.

Œuvres complètes de Bourdaloue. Edition renfermant les *analyses* en tête des sermons, la *Vie* de Bourdaloue et une Table *générale analytique des matières*. 4 volumes in-4°, sur papier vergé............ 20 fr.

Œuvres complètes du P. Louis de Grenade, traduites par MM. les abbés Bareille, Duval, Crampon, Boucher et Berton. Augmentées d'une *Table générale analytique*. 22 vol. in-8°. Papier vergé..................... 160 fr
Papier vélin.. 120 fr.

Petavii S. J. Dogmata theologica. Editio nova dissertationibus ac notis F. Ant. Zachariæ, aliorumque, necnon Adr. Leclerc selectis notis, aliisque nonnullis nunc primum editis illustrata et ornata, cui accessit Index generalis curante J.-B. Fournials, can. Albiensi. 8 vol. in-4°. Papier vergé.................... 120 fr.
Papier vélin satiné............................ 100 fr.

Prima Scientiarum principia, seu Philosophia catholica juxta divum Thomam ejusque interpretatores, respectu habito ad hodiernam disciplinarum rationem, auctore Rosset, episcopo Maur. *Editio tertia*. 2 vol. in-12.. 7 fr.

Suarez S. J. Opera omnia. Editio nova, cui accedit Index generalis locupletissimus nunc primum in lucem editus. 30 vol, in-4°. Papier vélin............. 800 fr.

Theologia mentis et cordis, seu Speculationes universæ doctrinæ sacræ, quibus omnia, quæ ad profundissimam theologiæ speculativæ intelligentiam, fundamentalem practicæ scientiam, acutissimam polemicæ dissertationem, piissimum affectivæ exercitium, copiosam denique oratoriæ facundiam pertinent, stylo fertili, grata facundia, clara et firma sententia disseruntur, auct. R. P. V. Contenson, Ordinis Prædicatorum. 4 vol. in-4°. Papier vergé.. 80 fr.
Papier vélin.. 60 fr.

Theologia universa, dogmatica nempe et moralis, ad ætatem nostram et ad scholarum usum accommodata. Auctoribus P. Thoma ex Charmes et abbate Desoroes, olim theologiæ dogmaticæ et moralis professore. 7 vol. in-12.. 21 fr.

S. Thomæ Aquinatis Catena aurea, seu Expositio continua super quatuor Evangelistas ex latinis et græcis auctoribus, ac præsertim ex Patrum sententiis et glossis miro artificio quasi uno tenore contextuque conflata. Editio nova, ubi SS. Patrum obscuræ adhuc vel depravatæ voces ad ipsorum et fontium denuo emendatæ ac restitutæ sunt. 3 vol. in-8°.................... 16 fr.
— Traduction française, avec texte latin au bas des pages. 8 vol. in-8°................................ 50 fr.

D. Thomæ Aquinatis Commentaria in D. Pauli apostoli Epistolas. 3 vol. in-8° .... 16 fr.
— Traduction française, avec texte latin au bas des pages, 6 vol. in-8°................................ 40 fr.

S. Thomæ Aquinatis Summa theologica, notis historicis, criticis, philosophicis et theologicis ornata. 6 vol. in-4°. Pap. vélin........................ 80 fr.

— Saint Thomas. Somme théologique traduite en français et annotée par F. Lachat. Edition renfermant le texte latin avec les meilleurs commentaires. 4e *édition*. 16 vol. in-8°.. 100 fr.

Thomassini, congr. Oratorii presbyt.. Dogmata theologica. Indice generale ornata, opera et studio P. F. Ecalle, in sem. Trecensi sacræ theologiæ prof. 7 vol. in-4°. Papier vergé................................ 120 fr.
Papier vélin.. 100 fr.

Grande Vie des Saints, par J. Collin de Plancy, avec le concours de l'abbé Daras. Augmentée d'une Table générale analytique et d'une Table générale alphabético-analytique des matières de Dogme, de Morale, de Liturgie, d'Histoire, de Littérature, de Critique, etc., rédigée au point de vue de la prédication par M. l'abbé Lobry. 26 vol. in-8°, sur papier vergé, renfermant la matière de 40 volumes in-8° ordinaires.. 166 fr.
Cet ouvrage renferme le double de Vies *détaillées* que l'ouvrage de ce genre le plus complet paru en français jusqu'à ce jour.

TABLE

FIN DE LA TABLE DU TOME DIXIÈME.

Imprimerie de Citeaux, *(Côte-d'Or.)*